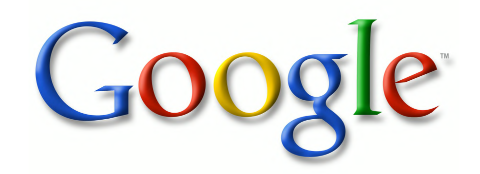

Google


1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

JOURNAL
DES SAVANTS.

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANTS.

M. Martin (du Nord), garde des sceaux, président.

Assistants..

M. Lebrun, de l'Institut, Académie française, secrétaire du bureau.
M. Quatremère de Quincy, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres, et secrétaire perpétuel honoraire de l'Académie des beaux-arts.
M. Quatremère, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
M. Naudet, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres, et Académie des sciences morales et politiques.

Auteurs....

M. Biot, de l'Institut, Académie des sciences, et membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.
M. Raoul-Rochette, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres, et secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts.
M. Cousin, de l'Institut, Académie française, et Académie des sciences morales et politiques.
M. Letronne, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
M. Chevreul, de l'Institut, Académie des sciences.
M. Eugène Burnouf, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
M. Flourens, de l'Institut, Académie française, et secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.
M. Villemain, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie française, et membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.
M. Patin, de l'Institut, Académie française.
M. Libri, de l'Institut, Académie des sciences.
M. Magnin, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
M. Mignet, de l'Institut, Académie française, et secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques.

JOURNAL

DES SAVANTS.

ANNÉE 1847.



PARIS.

IMPRIMERIE ROYALE.

M DCCC XLVII.

JOURNAL

DES SAVANTS.

JANVIER 1847.

Le Livre des rois, *par Abou'l-Kasim Firdousi, publié, traduit et commenté par M. Jules Mohl;* tome IIIe. Paris, Imprimerie royale; 1846, in-fol.

PREMIER ARTICLE.

M. Mohl poursuit, avec une activité bien louable, la tâche longue et pénible qu'il s'est imposée. Le troisième tome du *Livre des rois* vient de voir le jour. Ce volume se compose de 629 pages, et comprend tout ce qui, dans l'édition de M. Turner Macan, s'étend depuis la page 620 jusqu'à la page 902 du second volume.

Dans une préface qui contient quelques pages, le nouvel éditeur donne des détails sur les grands morceaux de poésie qui forment ce volume, et qui, tous, appartiennent au règne de Keï-Khosrou. Il fait observer que, dans cette partie de l'ouvrage, les manuscrits présentent des variantes considérables, des interpolations d'une assez grande étendue; il annonce qu'il s'est souvent écarté du texte adopté par M. Turner Macan. Et, en effet, si l'on compare les deux éditions, on s'aperçoit facilement que la nouvelle rédaction offre fréquemment des changements de mots, des transpositions de vers, des suppressions, des additions. Dans beaucoup d'endroits, on reconnaît que M. Mohl a eu raison de suivre, de préférence, l'autorité des manuscrits qui étaient sous ses yeux. Mais, dans un nombre assez grand de passages, je crois

que les leçons introduites dans le texte par M. Macan étaient préférables à celles qu'a admises le nouvel éditeur. J'aurai soin de justifier cette assertion en citant à plusieurs reprises des vers de l'ouvrage, et en comparant, l'une avec l'autre, les deux rédactions. L'éditeur, fidèle au plan qu'il a suivi pour les premiers volumes, s'est contenté de placer une traduction française en regard du texte, et n'y a joint aucune note, aucun éclaircissement. Comme on n'exigera pas, sans doute, de moi, que je présente une analyse de cette longue série de combats, de faits d'armes gigantesques, dont la narration remplit tout ce volume, je crois devoir, ainsi que je l'ai fait pour les tomes précédents, offrir des remarques philologiques sur un assez grand nombre de passages. Ce travail, plus pénible qu'agréable, peu attrayant en apparence, aura pourtant l'utilité réelle de fournir aux amateurs de la littérature orientale quelques renseignements qui ne leur paraîtront pas, je crois, complétement inutiles.

Mais, avant que je m'engage dans cette tâche un peu ingrate, on me permettra, je pense, de consigner ici plusieurs observations qui compléteront celles que j'ai exposées dans mes articles précédents, et qui auront, au moins, l'avantage de jeter quelque variété au milieu de cette série, peut-être un peu longue, de notes critiques et grammaticales.

J'ai dit, ailleurs, que, dans ma conviction intime, le *Schah-nameh* ou *Livre des rois* devait être considéré plutôt comme un monument littéraire que comme un monument historique, et, sur cet objet, je suis loin d'avoir changé d'opinion. Je suis persuadé que, même en faisant abstraction des fables nombreuses dont l'imagination orientale a surchargé cette vaste composition, le reste ne présente qu'une série de traditions informes, incohérentes, de faits ou faux ou empruntés à l'histoire de diverses contrées de l'Orient, et réunis bout à bout par les historiens persans, comme appartenant, d'une manière exclusive, à leur nation; mais que ces faits ne sauraient, en aucune manière, se concilier avec le récit, malheureusement trop court et trop incomplet, des historiens grecs qui avaient eu l'avantage d'être contemporains des événements, ou, au moins, d'écrire à une époque où la mémoire de ces mêmes faits était encore toute fraîche. Je crois donc pouvoir assurer que l'on chercherait inutilement, dans le *Schah-nameh*, les éléments d'une histoire, tant soit peu vraisemblable, de la Perse ancienne.

L'auteur n'a pas eu l'attention de présenter à ses lecteurs, dans le cours de ses récits, un tableau fidèle des usages antiques du pays dont il prétendait célébrer la gloire. A l'instar de nos romanciers du moyen

âge, Firdousi a transporté dans les temps les plus reculés de la monarchie des Perses les coutumes qui existaient sous ses yeux. L'antiquaire y trouverait difficilement ces traits de mœurs, ces institutions qui donnaient aux habitants de l'ancien Iran une physionomie toute particulière, un caractère bien tranché et tout différent de celui qu'offraient les habitants des autres contrées du globe. Les rites religieux du magisme ont, à peu près, complétement disparu dans les récits de l'auteur persan; et, pourtant, il lui était facile de puiser, sur ce sujet, des renseignements précis à une source non suspecte; car il avait autour de lui des populations de Guèbres, qui avaient conservé, et conservent encore de nos jours, avec une noble persévérance, les pratiques religieuses que leur ont transmises leurs ancêtres. Chez Firdousi, les anciens monarques, les héros de l'Iran parlent et agissent comme des musulmans. Les morts sont embaumés avec des parfums précieux; on fait sur eux des prières. Quelquefois, les corps des ennemis qui sont demeurés sur le champ de bataille, sont consumés par les flammes. Enfin, je crois pouvoir assurer que, si l'on rencontre dans le *Schah-nameh* la trace d'un usage antique, c'est que cet usage s'était perpétué, d'âge en âge, jusqu'à l'époque où écrivait l'auteur persan.

On trouve à chaque pas, dans la narration du poëte-historien, les anachronismes les plus étranges. Rome est nommée souvent, et avec une sorte d'emphase, à des époques reculées, où cette ville n'existait pas encore, où, du moins, son nom, encore obscur, n'avait guère pu pénétrer aux extrémités de l'Orient. Les Césars de Rome sont indiqués bien des siècles avant l'époque qui vit commencer leur règne. La ville de Constantinople est désignée comme occupant, sur la scène du monde, un rang distingué plusieurs siècles avant la naissance de Constantin. Une ville de l'Asie Mineure, celle d'*Amorium*, en arabe *Amouriah*, est représentée comme jouant dans l'histoire, avant Alexandre, un rôle important, auquel, suivant toute apparence, elle était loin de pouvoir prétendre. Mais on sait que cette place, à l'époque des conquêtes des Arabes, acquit une renommée qui lui a fait, chez les Orientaux, prendre place parmi les villes d'un rang distingué. Sous les règnes de Philippe, d'Alexandre, nous voyons figurer les chrétiens, leurs évêques, leurs prêtres; et un *Catholique* (patriarche) intervient dans le mariage de la fille de Darius. La géographie, dans cet ouvrage, n'est pas traitée avec plus de fidélité que l'histoire.

Je pourrais multiplier beaucoup les citations de ce genre; mais ce que j'aurais à dire excéderait les bornes d'une simple notice, et réclamerait un mémoire tout entier. Les renseignements peu nombreux que

je viens de produire suffiront, je crois, pour attester combien le poëte persan s'est peu attaché, dans son ouvrage, à respecter la vérité historique, et à suivre scrupuleusement ce que réclamait de lui le caractère de chaque peuple, de chaque siècle.

Il exista jadis, dans l'Orient, une nation puissante, celle des Mèdes, dont le nom a laissé dans l'histoire ancienne une assez grande célébrité, mais que Firdousi paraît n'avoir pas connue, même de nom, car elle ne se trouve nulle part indiquée dans son vaste poëme. Le nom de ce peuple est désigné, d'une manière uniforme, par les écrivains hébreux, syriens, grecs. Si l'on en croit ces derniers, l'existence des Mèdes dérive de Médus, fils de Médée, qui régna sur la contreé importante à laquelle il transmit son nom; mais cette assertion ne mérite pas, je crois, une réfutation sérieuse. Les anciens Grecs, pleins de vanité, rapportant tout à eux-mêmes, s'attribuaient, sur la civilisation des peuples de l'Orient, une influence qu'ils n'avaient jamais eue. Le règne de Médus en Médie doit être mis sur la même ligne que le voyage de Persée dans la Perse, celui d'Io en Égypte, la fondation de la ville de Saïs par une colonie athénienne, et tant d'autres fables qu'inventaient les historiens grecs, pour flatter l'amour-propre de leurs compatriotes. Mais il est certain que le nom des Mèdes remonte à une époque bien antérieure à celle que lui ont assignée les traditions grecques; car Moïse, décrivant l'histoire primitive du genre humain[1], donne à Japhet un fils appelé *Madaï*, מָדַי, qui fut indubitablement le père des Mèdes. Or, le témoignage de l'historien sacré ne saurait souffrir aucune contradiction, et l'emporte de beaucoup sur celui des écrivains les plus recommandables. Le nom de *Madaï* se retrouve dans un assez grand nombre de passages de la Bible[2]. Josèphe, prenant Moïse pour guide, atteste également que le nom des Mèdes remontait à Madaï.

D'un autre côté, les Arméniens désignent les Mèdes par le nom de *Mar*, Մարք; et ce mot se trouve employé, à chaque page, par Moïse de Khorène et par les autres historiens, ses compatriotes. Or, on ne peut, ce me semble, se refuser à croire que les Arméniens ont dû connaître parfaitement le nom d'un peuple avec lequel ils avaient des frontières communes, des rapports immédiats. D'ailleurs, Moïse de Khorène nous offre, à ce sujet, deux autorités dont il serait difficile d'éluder la force. Suivant cet historien, une ville de la Médie portait le nom de *Maragherd*, Մարակերտ, c'est-à-dire, *ville des Mèdes*[3]. Artase,

[1] *Genèse*, ch. x, v. 2. — [2] *Rois*, livre II, ch. xvii, v. 8; xviii, v. 11. *Isaïe*, xiii, v. 17; xxi, v. 2. *Jérémie*, ch. xxii, v. 25; li, v. 11, 28. *Daniel*, ch. v, v. 28; vi, v. 13; ix, v. 1; xi, v. 1. *Esdras*, ch. vi, v. 2. *Esther*, ch. i, v. 3. — [3] *Histor. armena*, p. 73.

roi d'Arménie[1], ayant vaincu, en bataille rangée, son compétiteur Ervand, arriva sous les murs de la ville que l'usurpateur avait fondée, et à laquelle il avait transmis son nom. Il donna ordre à ses soldats de crier, tout d'une voix, en langue persane : *Mar-amad*, c'est-à-dire, *le Mède est venu*, et non pas : *Mède, viens dehors*; *Mede, veni foras*, comme ont traduit mal à propos les frères Whiston. Artase voulait ainsi rappeler le sarcasme familier à son rival, qui, dans ses lettres au roi de Perse, le désignait toujours par la dénomination de *Mède*. La ville ayant été prise, le vainqueur lui donna le nom de *Marmed*, *Մարմէտ*, qui représente, avec une légère altération, les deux mots qui, comme nous venons de le voir, avaient formé le cri de guerre de l'armée arménienne.

D'ailleurs, le mot *Mar*, مار, a, dans la langue des Perses, une signification précise, celle de *serpent;* et il me semble que le passage arménien cité plus haut offre, à cet égard, un jeu de mots qui n'a pas été senti par le traducteur latin. Ervand, en affectant de désigner ironiquement son rival par le nom de *Mar*, avait, sans doute, en vue la double signification de ce mot, qui exprime, à la fois, un *Mède* et un *serpent*. Nous ne nous perdrons pas dans des conjectures hasardées et oiseuses sur l'origine de ce nom, qui n'était, peut-être, primitivement qu'un sobriquet. Nous pouvons seulement faire observer, en passant, que le serpent joue un rôle dans les traditions mythologiques qui concernent la Médie. Au rapport des historiens grecs, Médée, partant d'Athènes pour se rendre dans cette contrée de l'Asie, monta sur un char traîné par des serpents. Le nom d'Astyage, en langue persane, désigne un *dragon;* et ce mot a, en arménien, la même signification, ainsi que l'atteste Moïse de Khorène. Cet historien ajoute que les descendants de ce prince étaient nommés, en style poétique, *les fils du dragon*. Enfin, si l'on en croit les fables orientales, Dahhak (Astyage) avait, sur chaque épaule, un serpent, qu'il nourrissait avec des cervelles humaines. Cette tradition, à coup sûr bien absurde, peut s'expliquer d'une manière assez plausible, si l'on fait réflexion au double sens du mot *mar*, مار. Si je ne me trompe, les deux prétendus serpents n'étaient autres que deux Mèdes qui avaient surpris la confiance de ce prince, et le poussaient à des actions d'une barbarie révoltante. On peut supposer que le nom de *Mar* avait pris naissance chez les Perses, qui, animés d'une jalousie secrète contre les Mèdes, et, profitant de la ressemblance extraordinaire que présentent, dans la plupart des alphabets orientaux, les deux lettres *d* et *r*, auront trouvé un plaisir malin à désigner leurs rivaux par un

[1] *Historia armena*, p. 157.

sobriquet qui, en se rapprochant du nom véritable, présentait, toutefois, une qualification insultante pour leurs anciens maîtres; et les Arméniens, qui, sans doute, étaient mal disposés à l'égard de voisins avec lesquels ils avaient eu de longues et de fréquentes guerres, n'avaient pas été fâchés de leur appliquer une dénomination injurieuse. Un exemple assez remarquable vient encore confirmer, si je ne me trompe, l'opinion que j'ai émise, relativement au changement qui avait lieu dans quelques noms, où l'*r* se remplace par *d*, *et vice versa*. On lit dans la géographie attribuée à Moïse de Khorène[1], que la Médie, l'Elimaïde, la Perse, l'Arie, portaient des noms qui commençaient par le mot *kousdi* քուստի. Feu M. Saint-Martin a été bien embarrassé pour expliquer ce mot, et ses conjectures à cet égard me paraissent peu naturelles. Pour moi, je crois que ce nom, avec une légère altération, nous représente le mot persan *keschwer* كشور, qui désigne *un climat*, et ensuite *une province*. Or, dans les mots qui se trouvent en état construit, la dernière lettre du premier doit recevoir la voyelle *kesra*. Je pense donc que, par exemple, քուստի խորասան, répond à *keschveri khorasan* كشور خراسان, qui désigne *la province de khorasan*.

Les Arabes ont fait subir au nom des Mèdes une nouvelle altération, en adoptant, pour désigner ce peuple, le nom de *Mâh*, dont la véritable signification a échappé à la plupart des écrivains orientaux, et qui se trouve employé tantôt au singulier, tantôt au duel, ماهان ou ماهين, tantôt au pluriel, ماهات. Si l'on en croit l'historien persan Nikbi-ben-Masoud[2], le mot ماه, en langue pehlevie, signifie un *royaume*, et l'auteur du dictionnaire persan intitulé *Borhâni kati*[3] confirme cette assertion. Mais, si je ne me trompe, elle n'est nullement exacte, et ce mot n'existe pas, avec cette signification, dans la langue pehlevie. Dans le Lexique géographique arabe, ce terme est expliqué par *capitale d'un pays*. On lit, en effet, dans le *Kâmous*[4] : الماه قصبة البلد والماهان الدينور ونهاوند احداها ماه الكوفة والاخرى ماه البصرة وماه دينار بلدان « le mot *Mâh* désigne la capitale d'un pays. On entend, par l'expression *Mâhân*, les deux villes de Dinawer et Nehavend : la première porte le nom de *Mâh-Koufah* et l'autre celui de *Mâh-Basrah*. Le *Mâh-Dinar* comprend deux villes » : mais ce passage a subi, je crois, une petite altération. Au lieu de بلدان, il faut lire بهرذان, et traduire : « Le *Mâh* de Dinar et de Behredzan. » Il est facile de voir que ces explications si vagues, si incomplètes, n'ont rien de solide, et prouvent seulement l'embarras du

[1] Pag. 370. — [2] *Notices des manuscrits*, t. II, p. 373. — [3] P. 841, édit. de Calcutta. — [4] Édit. de Calcutta, t. II, p. 1835.

lexicographe, qui a voulu rendre raison d'un terme étranger dont la valeur lui était inconnue. Il est bien plus probable que ce nom n'est qu'une altération du mot *mar*, مار, qui, sans doute, dans quelque dialecte de la Perse, se prononçait d'une manière moins dure, en sorte que le son de l'*r* ne se faisait plus entendre. Le souverain d'une petite province, le Gardjestan, portait le titre de *schar*, شار [1]. C'est le même mot qui, dans le langage ordinaire de la Perse, est écrit et prononcé *schah*, شاه. Dans les inscriprions pehlevies de Nakhschi-roustam, si bien interprétées par feu M. Silvestre de Sacy, le nom du successeur d'Ardeschir est écrit *Schahpouhri*. Or, dans le langage parsi, on a retranché l'aspiration et écrit *Schahpour;* tandis que les Arméniens, en supprimant l'*r*, ont conservé l'aspiration et écrit *Schapouh*, Շապուհ.

Abou'lfaradj, parlant de Darius le Mède, le nomme *Daraïousch-el-Mâhi*, داريوش الماهي [2]. Dans le Lexique syriaque d'Isa-bar-Ali, les mots ܡܕܝܢܬܐ ܕܡܕܝ, *la ville* ou la *province de Médie*, sont rendus en arabe par مدينة ماه, et non par مدينة ماهي, comme on lit dans le Dictionnaire de Castell, revu par Michaëlis [3]. Plus loin, le mot ܡܕܝܐ (les Mèdes) est expliqué par cette phrase : اهل الماهات مثل الدينور واهل الجبال الى حدّ الاهواز, « les habitants de *Mâh*, tels que ceux de la ville de Dinawer et ceux qui occupent la province du Djebal jusqu'aux frontières de celle d'Ahwaz. » Le traducteur arabe de l'agriculture nabatéenne désigne toujours la Médie sous le nom de *Mâh*, بلد ماه. Cet écrivain [4], parlant de la plante du pourpier, indique les deux noms que porte ce végétal dans la langue des Perses et dans celle du pays de *Mâh* (c'est-à-dire de la Médie). Ailleurs [5], il emploie le même mot dans un passage que je vais citer aussi, attendu qu'il sert à expliquer une découverte qui a eu lieu, il n'y a pas très-longtemps, dans le midi de la Perse : « Quant à ce qui regarde les Chaldéens, dit cet auteur, leurs prophètes leur interdirent autrefois l'usage de brûler les morts, et leur ordonnèrent de placer les corps dans un même terrain, les uns au-dessus des autres, et enfermés dans des cruches d'argile, de forme allongée et à col étroit, dont on boucherait bien l'ouverture, à l'instar de ce qui se pratiquait chez les peuples de la Perse, du pays de *Mâh* et du Khorasan. Dans un passage de Dioscoride, traduit par Ebn-Beïtar [6], les mots التفّاح الماهي (la pomme de Mâh) répondent aux mots grecs

[1] *Mirchondi Historia Gaznevidarum*, p. 51. — [2] *Historia dynastiarum*, t. I, p. 79. — [3] T. II, p. 484. — [4] Man. 913, fol. 109 r. — [5] *Ibid.* fol. 55 r. — [6] Man. ar. 1071, fol. 7 v.

μῆλον Μηδικόν (la pomme de Médie, c'est-à-dire, le coing). Dans l'ouvrage intitulé *Elâthâr-elbâkiah*, الآثار الباقية, (les monuments subsistants), qui a pour auteur Abou-Rihan-Birouni[1], on lit : بلاد ماه وهي الجبل, « La province de *Mâh*, c'est-à-dire le *Djebal*. » Dans les *Annales* de Hamzah-Isfahâni[2], on lit : ما بين خراسان وجرجان الى الماهين, « Le pays qui s'étend depuis le Khorasan et le Djordjan jusqu'aux deux *Mâh*. » Masoudi, dans l'ouvrage intitulé *Tenbih*[3], s'exprime en ces termes : الماهات كلها من الجبال[4] « Tous les *Mâh* font partie de la province du *Djebal* (l'ancienne Médie). » Plus loin : الفرس كانت بفارس والماهان وغيرها من بلاد الفهلوس, « Les Perses habitaient la province de Fars, les deux *Mâh*, et d'autres cantons compris dans la contrée de Fehlous. » Ailleurs[5] : نهاوند من الماهات, « Nehavend fait partie des *Mâh*. » Ailleurs[6], on lit : ارض الجبال من الماهات ماه الكوفة وماه البصرة وماه سندان, « La contrée du *Djebal*, qui fait partie des *Mâh*, savoir : le *Mâh* de Koufah, le *Mâh* de Basrah et le *Mâh* de Sendan. » Plus loin[7] : اذربايجان والماهات من ارض الجبال, « L'Adherbaïdjan et les *Mâh*, qui font partie de la contrée du *Djebal*. » Et enfin[8] : ارض الجبال من الماهات, « La province du *Djebal*, qui fait partie des *Mâh*. » On voit, par ces passages, que le savant historien arabe, trompé par les renseignements qu'il avait sous les yeux et par la différence des noms, a hésité dans ses assertions; que tantôt il nous représente les *Mâh* comme faisant partie de la province du *Djebal*, et tantôt cette dernière, comme dépendant des *Mâh*. Ce qu'il y a de plus exact, c'est que les deux noms, dont l'un appartenait à la langue persane, l'autre à la langue arabe, désignaient une seule et même province, l'ancienne Médie.

Au rapport d'Ebn-Haukal, la partie inférieure du *Djebal*, depuis Schebrizour jusqu'à la ville de Kaschan et aux frontières du Khouzistan, est comprise sous le nom des deux *Mâh*, ماهان, celui de Koufah et celui de Basrah. Plus loin, il exprime la même idée dans des termes à peu près analogues. Suivant le Lexique géographique arabe, le *Mâh* de Basrah comprenait les villes de Nehavend, Hamadan et Kom; celui de Koufah ne renfermait que la ville de Dinawer. Ces noms de *Mâh* de Koufah et *Mâh* de Basrah paraissent sans doute étranges quand on se représente à quel éloignement ces deux villes se trouvaient des deux provinces auxquelles elles avaient donné leurs noms; mais les auteurs arabes nous donnent l'explication de cette énigme. Ils nous apprennent que, dans la guerre des musulmans contre les Perses, deux cantons de la

[1] Man. arabe de l'Arsenal 17, fol. 37 v. — [2] *Annales*, p. 226. — [3] Man. de Saint-Germain 337, fol. 25 v. — [4] Fol. 27 r. — [5] Fol. 31 v. — [6] Fol. 57 r. — [7] Fol. 91 r. — [8] Fol. 104 v.

Médie ayant été conquis les armes à la main, l'un par la milice de Koufah, l'autre par celle de Basrah, ces deux villes en avaient conservé l'apanage, et leur avaient communiqué leurs noms en signe de leur victoire. Un historien arabe, l'auteur du *Akhbar-eldjilad*, اخبار الجلاد, qui a décrit l'invasion de la Perse par les Arabes[1], désigne deux cantons appelés *Mâh*, savoir celui de Behrdzan, بهرذان, et celui de Dinar, دينار. Cette dernière ville est la même que Nehavend. L'auteur du Lexique géographique indique encore le *Mâh* de *Schîriban*, ville située au-dessus de Holwan. Il ajoute que l'on trouve, dans la province de Persé, plusieurs lieux dont le nom est précédé de la syllabe *mâh*. Cette dernière assertion n'est pas parfaitement exacte.

Dans le *Kitab-eliktifa* (l'Histoire de la conquête de la Perse par les Arabes[2]), on lit : لما بلغ اهل الماهين بان همذان قد اخذت, « Lorsque les habitants reçurent la nouvelle de la prise de Hamadan. » Plus loin [3], il est fait mention du *Mâh* de Dinar et de l'origine de ce surnom. Ailleurs[4], on lit : اهل ماه بهرذان, « Les habitants du *Mâh* de Behrdzan. » Plus loin[5] : هجمت (هجمت) به الماهات والدرب بغتة, « Les *Mâh* et les gorges des montagnes furent envahis par lui, à l'improviste. » Dans le Commentaire d'Ebn Nabatah sur Ebn Zeïdoun[6], on lit : غلب على ماه البصرة والكوفة وهمذان وقم واصبهان, « Il s'empara du *Mâh* de Basrah et de Koufah, de Hamadan, de Kom et de Fahan. » Dans l'Histoire d'Ebn Khaldoun[7] l'écrivain s'exprime en ces termes : ماداى الديلم ويسمون فى لسان العبرانيين ماهان, « Les Mèdes du Deïlem sont nommés, dans la langue hébraïque, *Mâhan.* » Cette assertion manque tout à fait d'exactitude; jamais les Hébreux n'ont connu le mot *Mâhan*, et ne l'ont employé pour désigner la Médie. Le docte historien, qui vivait à une si grande distance des événements, ayant su, par le témoignage de ses devanciers, que le mot *Mâh* ou *Mâhan* désignait ce qui avait formé jadis la Médie, et sentant bien que ce terme n'appartenait pas réellement à la langue arabe, puisqu'il ne pouvait se rapporter à aucune racine de cet idiome, et qu'on ne lui trouvait aucune analogie dans la langue de la Perse, a supposé un peu légèrement qu'il devait avoir été en usage chez les Hébreux. Le même écrivain dit ailleurs[8] : انصرف الى غربى تستر ليتغلب على ماه البصرة. « Il se dirigea à l'occident de la ville de Toster, pour s'emparer du *Mâh* de Basrah. » On lit, dans les lettres d'Ismaïl-ben-Abbad[9] : معاملة ماه الكوفة, « Le gouvernement du *Mâh* de Koufah. » Dans les Poésies de Bohtori[10], on lit cet hémistiche : لما كان فى الماهات من سطو مفلح, « Cette

[1] Man. arabe 638. — [2] Man. arabe 653, fol. 111 v. — [3] *Ibid.* — [4] Fol. 113 v. — [5] Fol. 114 r. — [6] Man. de feu M. Silvestre de Sacy, fol. 135 v. — [7] T. II, fol. 5 r. — [8] T. III, p. 435 v. — [9] Man. ar. 1405, fol. 183. — [10] Man. ar. 1360, fol. 190.

impétuosité heureuse qui existait dans les *Mâh* (dans la Médie). » Et, enfin, un vers cité dans le *Kalaïd-elikian*[1], est conçu en ces termes :

سقى الله مصرا والعراق واهلها   وبغداد والماهين منهمل الغمر

« Que Dieu arrose de la pluie la plus abondante l'Égypte, l'Irak, ses habitants, Bagdad et les deux *Mâh!* »

Je me suis peut-être un peu étendu sur ce sujet; mais j'ai pensé que ce fait pouvait offrir une importance assez réelle, soit sous le rapport de la philologie, soit sous celui de l'histoire; car il ne saurait être indifférent de connaître si le nom d'un peuple célèbre, qui a joué sur la scène du monde un rôle assez imposant, avait disparu complétement, sans laisser de lui aucune trace, ou si ce nom, altéré par son passage au travers des âges, et en se transmettant par la bouche des peuples étrangers, s'était encore assez bien conservé pour être discerné par l'œil de la critique.

Les nombreux passages que je viens d'alléguer ne laissent, je crois, aucun doute sur le sens que j'ai assigné au mot *Mâh*, ماه, employé par les écrivains arabes. Il est peu étonnant que les auteurs, n'ayant jamais bien connu la véritable étymologie de ce nom, qui était étranger à leur idiome, lui aient donné tantôt une plus grande, tantôt une moindre extension; mais, au milieu de leurs tergiversations, de leurs tâtonnements, il est facile de voir que ce nom, chez les historiens arabes, désigne toujours, en totalité ou en partie, l'ancien royaume des Mèdes.

Je dois ajouter que cette signification n'avait pas échappé à la sagacité du docte Hyde, qui dit, dans un passage de son ouvrage sur la religion des Perses, que la Médie porta, chez les Orientaux, le nom de *Mâh* ماه[2]. Mais cette assertion, jetée en passant, n'avait produit aucune sensation et était restée assez complétement oubliée; car lorsque je lus, il y a bien longtemps, ce mémoire devant l'Académie des incriptions et belles-lettres, et que je produisis l'opinion que je viens d'énoncer, je semblai avoir avancé un paradoxe, et j'éprouvai, de la part de plusieurs orientalistes distingués, une assez vive opposition. Toutefois, je me flatte que tant de témoignages empruntés aux écrivains orientaux les plus anciens et les plus respectables suffiront pour mettre hors de doute l'assertion que j'ai émise; et, si je ne me trompe, il restera démontré que le mot de *Mâh*, ماه, chez les arabes, a désigné exclusivement le pays des anciens Mèdes.

Dans mes articles précédents, j'ai donné de nombreux détails histo-

[1] De mon man. p. 264. — [2] *Historia religionis veterum Persarum*, p. 424.

riques sur deux des langues de la Perse, le pehlevi et le parsi, ou le langage qui, de nos jours, est encore en usage dans la même contrée, j'ai établi, je crois, que ce dernier idiome existait, dès les temps les plus anciens, comme langue vulgaire, dans les provinces qui formaient l'empire de l'Iran, et surtout, dans la province de Fars ou Pars. Je l'ai montré, sous la dynastie des Sassanides, luttant contre le pehlevi, qui, comme je le crois, avait été introduit par les Arsacides, et était resté en Perse la langue officielle, celle de la politique, du commerce. J'ai fait voir que, sous l'empire des Arabes, cette langue s'était insensiblement répandue dans toutes les contrées de la Perse et avait fini par supplanter presque totalement sa rivale; mais qu'elle n'avait pu parvenir à ce but et devenir l'idiome universel de ces vastes contrées, sans faire une sorte d'alliance intime avec la langue des vainqueurs, en lui empruntant une foule prodigieuse de mots, qui l'ont moins enrichie qu'altérée, et qui lui ont fait perdre sa noble et gracieuse simplicité.

Je ne répéterai point ces détails que j'ai consignés ailleurs; je me contenterai de produire un petit nombre de faits qui attesteront que, dès les commencements de l'empire arabe, la langue persane, telle que nous la connaissons, était déjà regardée comme la langue vulgaire de la Perse, et que c'est elle qu'il faut entendre lorsque, chez les écrivains arabes, il est fait mention de la langue persane اللسان الفارسى. Au rapport de Birouni[1], un Persan dit au khalife Omar: لنا حساب نعرفه بماه روز يعنى حساب الشهور والايام, « Nous connaissons un genre de calcul appelé *Mah-rouz*, » c'est-à-dire, « le calcul des mois et des jours. » Et, en effet, on sait parfaitement que, dans la langue persane, le mot ماه désigne *un mois*, et celui de روز *un jour*. Suivant le témoignage d'Ebn-Abi-Osaïbah[2], le médecin syrien Honaïn-ben-Ishak connaissait parfaitement quatre langues: l'arabe, le syriaque, le grec et le persan. Or, ce dernier mot ne désigne pas, sans doute, le pehlevi; car un historien aussi instruit que celui qui nous occupe, ne se serait pas mépris sur un fait de ce genre. Le médecin Amin-eddaulah-Abou'lhasan-Hibet-allah savait à fond les langues syriaque et persane[3]. Au rapport de Makrisi, dans sa Description de l'Égypte[4], plusieurs Persans, du nombre de ceux qui avaient assisté à la conquête du Yémen, prirent part à celle de l'Égypte, et bâtirent dans la ville de Fostat un quartier qui portait le nom de *Khotat-elfâresiïn*, خطط الفارسيين, « le quartier des Persans. » On peut croire, avec beaucoup de vraisemblance, que ces hommes qui, par

[1] *Elâthar-elbâkiah*, manuscrit de l'Arsenal 17, fol. 13 r. — [2] *Vies des médecins*, fol. 115 v. — [3] *Ibid.* fol. 139 r. — [4] Man. arabe 673, t. I, fol. 234.

leur naissance, appartenaient à la province de Fars, avaient apporté avec eux le langage qui était vulgaire, surtout dans cette contrée de la Perse.

Lorsque le médecin George, fils de Baktieschou, se présenta devant le khalife Mansour, il lui adressa la parole en langue persane بالفارسية et en langue arabe[1]. Iakoub-ben-Ishak-ben-Sabbah était profondément versé dans la connaissance de la philosophie grecque, persane et indienne[2]. Sous le règne du khalife Haroun-Arraschid[3], « Fadl-ben-Naubakht-Abou-Sahl, qui était originaire de la province de Fars, traduisait du persan en arabe tout ce qu'il pouvait trouver d'ouvrages relatifs à la philosophie et à la langue persane. Dans tous ses écrits, comme dans toutes ses discussions scientifiques, c'était toujours sur les livres des Perses qu'il s'appuyait : » كان ينقل من الفارسى الى العربى ما يجده من كتب الحكمة والفارسية ومعلوله (معوله) فى كتبه وعمله على كتب الفرس.

Je n'ai point hésité, dans ce passage, à substituer la leçon معوله à celle معلوله, qui ne présente pas un sens satisfaisant. Au rapport d'Ebn-Abi-Osaïbah[4], l'ouvrage de Schekek, l'Indien, fut traduit en langue persane par un individu appelé Abou-Hâtem-Balkhi, qui fit cette version pour Iahia-ben-Khâled-ben-Barmek. Ce même ouvrage fut traduit, pour le khalife Mamoun, par son affranchi Abbas-ben-Saïd-Djauheri, كان المتولى لنقله بالخط الفارسى رجل يعرف بابى حاتم البلخى فسره ليحيى بن خالد بن برمك ثم نقل للمامون على يد العباس بن سعيد الجوهرى مولاه. L'ouvrage de Schirak, l'Indien[5], fut traduit du persan en arabe par Abd-Allah-ben Ali. Il avait été traduit précédemment de la langue indienne dans la langue persane. Le médecin Gabriel[6] raconta à Ibrahim-ben-Mahdi, qu'un jour il entra chez Fadl-ben-Sahl, surnommé *Dzou'rriâsataïn* (celui qui réunit les deux pouvoirs), à l'époque où ce personnage venait d'embrasser l'islamisme et avait été circoncis. Fadl avait devant lui un Alcoran, dont il faisait lecture. « M'adressant à lui, dit Gabriel, je lui dis : ازده نامى بنيسه شون. » Il me répondit : « خش وشون كليله ودمنه ذا. » Voilà, dit l'écrivain, l'explication de ces paroles : Gabriel lui dit : « Comment trouvez-vous le livre de Dieu? » Il répondit : « Bien; mais non pas à l'égal du livre de Kalilah et Dimnah, تفسير هذا الكلام قال جبرييل قلت له كيف ترى كتاب الله فقال طيب ومثل كليله ودمنه لا. » Les mots persans qui se trouvent cités ici ont été altérés par un copiste, qui, probablement, ignorait la langue à laquelle ils appartenaient. Toutefois, on peut, sans de grands efforts, les restituer de la

[1] *Histoire des philosophes*, p. 138. — [2] *Ibid.* p. 296. — [3] *Ibid.* p. 212. — [4] *Vie des médecins*, fol. 180 v. — [5] *Ibid.* r. — [6] *Histoire des philosophes*, p. 122.

manière la plus probable. Je lis : چون بینی نامهٔ ایزدی, ce qui représente parfaitement les mots arabes كيف ترى كتاب الله, et je transcris ainsi la réponse de Fadl : خش (خوش) وچون کلیله ودمنه نا ; ce qui répond bien à l'explication arabe. Ce passage curieux prouve deux faits : d'abord, que le personnage éminent dont il est ici question, qui était natif de la Perse et avait longtemps professé la religion des mages, ne parlait pas la langue pehlevie, mais la langue persane, telle qu'elle existe encore de nos jours; car c'est à ce dernier idiome qu'appartiennent évidemment les mots cités par l'historien arabe. En second lieu, puisque la conversation entre les deux interlocuteurs eut lieu en persan, et tandis qu'un des deux, je veux dire le médecin Gabriel, possédait parfaitement l'arabe, on peut croire que Fadl, à l'époque où il devint musulman, savait mal ce dernier idiome. Or, puisqu'il lisait, avec tant de délices, le livre de Kalilah et Dimnah, il est peu probable qu'il le lût dans la traduction arabe que venait de rédiger Ebn-Almoukaffa. D'un autre côté, comme rien n'indique que Fadl ait connu la langue pehlevie, on peut supposer que, dès cette époque, ce livre avait été traduit en persan, soit d'après la version pehlevie, soit d'après la traduction arabe.

Je ne reproduirai point ici les passages que j'ai donnés ailleurs, et qui constatent l'extension progressive et rapide que prit la langue persane, surtout à l'époque où cet idiome s'enrichit de bons ouvrages, tels que la traduction de l'histoire de Tabari, le *Kabous-nameh, etc.* Je me contenterai de rapporter un fait qui atteste que dans des cours étrangères dont les princes n'appartenaient nullement à la race des Arabes, et qui, par leur origine comme par la position de leurs états, semblaient devoir se rapprocher davantage de la Perse, les hommes en place mettaient un soin jaloux à maintenir la prééminence exclusive de la langue arabe, et à entraver, autant que possible, le développement de l'idiome persan. Nous lisons dans la Vie de Mahmoud le Gaznévide, rédigée par Otbi [1], qu'Abou'lkasim-Ahmed-ben-Hasan, vizir de ce prince, défendit aux chefs de la chancellerie d'employer, dans leur correspondance, la langue persane, à moins qu'ils n'eussent à écrire à des personnes qui ignorassent complétement l'arabe.

QUATREMÈRE.

[1] Man. de Ducaurroy, fol. 201 v.

SUR LA PLANÈTE nouvellement découverte par M. Le Verrier, comme conséquence de la théorie de l'attraction.

QUATRIÈME ARTICLE [1].

Dans l'article précédent, j'ai montré en quoi consistent les perturbations que le mouvement elliptique simple des planètes éprouve, et j'ai expliqué comment on en calcule les effets observables. J'ai dit ensuite comment, ces résultats étant annexés aux coordonnées elliptiques de chaque planète, on forme des tables numériques qui indiquent ses positions réelles, dans l'intervalle de quelques siècles passés ou futurs, quand on connaît toutes les autres planètes qui exercent sur elle une influence sensible. Si l'un de ces astres a été ignoré, les tables sont nécessairement fautives par l'omission des perturbations qu'il produit. Alors, pour découvrir ses conditions d'existence, il faudra introduire les éléments hypothétiques de son ellipse, et sa masse, comme autant de quantités inconnues, dans l'expression algébrique des termes perturbateurs qui doivent en résulter. Il faudra, en outre, attribuer des corrections indéterminées aux éléments de l'ellipse que l'on avait adoptée dans les tables dont l'inexactitude a été constatée, parce qu'elle doit être défectueuse. Ensuite, on déterminera ces diverses inconnues, de manière que les expressions des coordonnées de l'ancienne planète, rectifiées par leur concours, s'accordent avec les observations dans des limites admissibles d'erreurs. Voilà ce que M. Le Verrier a fait pour compléter les tables d'Uranus, et c'est ainsi qu'il a découvert la planète dont l'omission causait leurs écarts. Nous n'avons plus qu'à suivre, dans cet esprit, les phases de son travail, qui vient d'être imprimé dans les Additions à la connaissance des temps pour 1849; et j'ai lieu d'espérer que l'on pourra s'en former une idée assez exacte, après les explications générales que j'ai données dans l'article précédent [2].

Les tables d'Uranus les plus récentes, celles dont les astronomes se servaient généralement, ont été publiées, par Bouvard, en 1821. Elles sont construites d'après les formules de la Mécanique céleste. Il les avait

[1] Voir, pour les trois premiers, les cahiers d'octobre, de novembre et de décembre 1846. — [2] Dans ce mémoire, M. Le Verrier n'a fait que rattacher par une rédaction continue, accompagnée de démonstrations mathématiques, les résultats qu'il avait successivement annoncés à l'Académie des sciences, et qui ont été consignés aux comptes rendus imprimés sous les dates suivantes : 1845, 10 novembre; 1846, 1er juin, 31 août, 5 octobre. La série des propositions et le mode de déduction des idées sont identiques dans cet écrit et dans ces extraits.

établies uniquement sur les observations faites dans les observatoires de Paris et de Greenwich, depuis 1781 jusqu'à 1821, ayant rejeté toutes celles qui étaient plus anciennes, par l'impossibilité qu'il trouvait à les comprendre avec les dernières dans une même représentation théorique. Mais l'accord ultérieur des nombres avec le ciel n'était pas devenu plus durable par cette restriction, et les observations montraient que les erreurs allaient en s'accroissant toujours. A suivre la voie commune, il aurait seulement fallu ajouter, aux évaluations fournies par ces tables, les deux systèmes de rectifications algébriques dont j'ai parlé tout à l'heure; puis les identifier immédiatement avec le ciel, après les avoir ainsi complétées. Mais M. Le Verrier ne s'y est pas fié à ce point. Il a voulu d'abord examiner si elles ne renfermaient pas des erreurs de détail qui leur fussent propres; et, comme l'évaluation numérique des perturbations est la partie la plus délicate de la confection d'une table pareille, il a commencé par refaire entièrement ce calcul pour les planètes déjà connues, auxquelles on avait dû l'appliquer.

Parmi celles-là, Saturne et Jupiter sont les seules qui exercent une influence appréciable sur les mouvements d'Uranus. Les autres sont trop petites, et aussi trop distantes, pour lui imprimer des dérangements perceptibles. Mais ceux qu'il reçoit des deux premières sont fort considérables, par la raison contraire. M. Le Verrier a bien senti que, pour la recherche si délicate qu'il voulait tenter, il fallait qu'ils fussent évalués avec la dernière rigueur. En effet, avant d'attribuer les écarts des tables d'Uranus à l'intervention d'une cause étrangère, il était indispensable de connaître leurs vraies valeurs, et même de savoir s'ils étaient réels, c'est-à-dire si l'on n'avait rien omis de ce qui devait entrer dans l'évaluation des lieux calculés. Sans cela, on aurait établi les conditions du nouvel astre sur des données incomplètes, qui auraient même pu faire croire qu'il existait, quand il n'existait pas.

Conformément à la marche générale exposée dans l'article précédent, M. Le Verrier a emprunté aux tables antérieures d'Uranus, de Jupiter et de Saturne, les éléments de leurs ellipses théoriques, correspondantes à l'époque du 1er janvier 1800, qu'il a prise pour point de départ. Puis, les faisant mouvoir tous trois sur ces courbes simples, il a d'abord calculé la partie des perturbations d'Uranus que l'on pourrait appeler elliptique, et qui est proportionnelle à la première puissance des masses troublantes.

Pour plus de sécurité, il a effectué ce calcul de deux manières qui devaient se vérifier mutuellement. Il a suivi, en premier lieu, la méthode habituelle, où l'on emploie la fonction perturbatrice développée

analytiquement dans une suite de termes dont on connaît la forme, et que l'on évalue individuellement en nombres [1]. Mais, pour l'obtenir ainsi décomposée en portions algébriques disjointes, sans tomber dans une complication inextricable, il faut faire quelques concessions, fondées sur ce que les ellipses considérées sont peu excentriques, et comprises dans des plans dont les inclinaisons mutuelles sont très-petites. On n'a donc alors que des évaluations approximatives, dont la précision absolue peut être présumée, plutôt qu'appréciée. De plus, si quelqu'un des termes considérés a été évalué inexactement, rien ne l'annonce, et son erreur s'associe à tous les autres sans qu'on en soit averti.

On élude ces difficultés par un procédé en partie analytique et en partie arithmétique, dont la première idée est due à Euler. M. Le Verrier, dans un mémoire publié en 1840, lui a donné très-habilement une forme qui le rend applicable au calcul des perturbations elliptiques les plus complexes. Il l'a employé ici avec un plein succès. Je dois donc indiquer le principe sur lequel il repose.

Considérons Uranus troublé par Saturne. Dans le calcul qui nous occupe, on n'évalue pas l'attraction de Saturne d'après la distance réelle des deux astres à un instant quelconque, mais d'après la distance des deux lieux elliptiques qui correspondent à cet instant. Or l'analyse prouve, que, dans une telle supposition, la fonction perturbatrice est développable en une série de termes, dont le premier est constant, et les autres formés de quantités périodiques, appelées sinus et cosinus, lesquelles dépendent d'arcs qui croissent proportionnellement au temps. On sait, de plus, qu'au delà d'un certain nombre de ces termes, que l'on peut prévoir ou reconnaître ultérieurement, tous les suivants seront négligeables, sans une sensible erreur. Mais on ignore la valeur du terme constant; et l'on ne connaît pas non plus les nombres qui doivent multiplier la partie périodique des autres que l'on conserve, ou, selon l'expression technique, leurs coefficients. Pour avoir des conditions qui définissent toutes ces inconnues, plaçons Uranus sur son ellipse, à un instant arbitrairement choisi, et plaçons Saturne sur le point de la sienne où il devra se trouver au même instant. Puis, laissant le premier fixe, transportons le second sur cette même ellipse, dans une suite d'autres positions, séparées par des périodes de temps égales, tellement fractionnées,

[1] Il y a certaines précautions à prendre pour que ce développpement satisfasse aux conditions générales de convergence qui le rendent légitime. Elles ont été spécifiées, premièrement par M. Laplace, dans le tome VI des Mémoires de l'Académie des sciences, année 1823. Poisson les a présentées ensuite avec plus de généralité dans les Additions à la connaissance des temps pour 1836, en y ajoutant de nouveaux développements.

qu'elles le mettent toujours dans des points différents, sans jamais le ramener sur le même, pendant la durée totale que l'on devra donner à ce transport. On pourra évaluer numériquement la fonction perturbatrice, d'après son expression finie et rigoureuse, pour chacune de ces positions des deux astres; et chacune de ces valeurs devra être égale à son développement algébrique, lorsqu'on y aura correctement évalué les quantités périodiques, pour les mêmes époques. On aura ainsi autant de conditions d'équivalence, auxquelles les coefficients de ces quantités devront satisfaire, pour la position fixe attribuée à Uranus. Alors, on transportera celui-ci dans une position subséquente, séparée de la première par un intervalle de temps proportionné à la durée de sa révolution; et, le fixant là, on replacera successivement Saturne dans toutes celles qu'on lui avait précédemment assignées. Ensuite, on recommencera, pour toutes celles-ci, un calcul semblable, qui donnera autant de nouvelles égalités, auxquelles les coefficients inconnus devront satisfaire. On continuera ces opérations jusqu'à ce que l'on ait obtenu autant de conditions d'égalités, distinctes entre elles, qu'il y a de coefficients à déterminer; et il ne restera plus qu'à les en déduire. L'art consistera à combiner ces conditions, de manière que les calculs, toujours très-longs, donnent le moins de peine possible. C'est à quoi M. Le Verrier a très-habilement réussi dans le mémoire que j'ai cité.

Supposant donc un pareil calcul effectué, ses avantages sont très-évidents; car, d'abord, on n'a plus de concessions à faire pour les grandeurs des inclinaisons et des excentricités, hors celles qui sont toujours indispensables pour rendre le développement légitime. On a seulement à constater qu'en effet les derniers des termes obtenus sont assez petits pour que les suivants, que l'on sait devoir être moindres, puissent être réputés négligeables; et M. Le Verrier donne le moyen de pousser le calcul plus loin, sans le recommencer, si l'on venait à reconnaître la nécessité de le faire. Enfin, toutes les déterminations des coefficients étant connexes, il suffit d'en vérifier un seul, pris parmi les plus considérables, pour être certain que tous les autres sont exacts. Il n'y a donc qu'à évaluer un de ceux-là directement, par son expression algébrique, comme dans la première méthode; et, si les résultats se trouvent d'accord, dans les limites d'approximation que cette méthode admet, on peut, avec toute certitude, employer les déterminations numériques, non-seulement comme aussi sûres, mais comme plus sûres que les théoriques, puisqu'on n'y a fait aucune concession particulière relativement à la petitesse des inclinaisons et des excentricités.

La partie elliptique des perturbations produites sur Uranus par Sa-

turne ayant été obtenue, par ce double calcul, avec toute la concordance désirable, M. Le Verrier a évalué celles du même ordre qui sont produites par Jupiter. Comme cette planète est beaucoup plus distante d'Uranus, l'expression théorique présentait une sûreté suffisante, et il s'est borné en faire usage.

Mais ces évaluations ne sont encore qu'approximatives. Les attractions doivent se calculer d'après les distances réelles et troublées des corps, et non pas d'après les distances de leurs lieux elliptiques. Nous avons reconnu, précédemment, que la portion omise dans ce premier calcul est proportionnelle aux produits et aux puissances supérieures des masses troublantes. Ici elles se trouvent être les plus considérables du système planétaire. En conséquence, M. Le Verrier a dû porter le calcul jusqu'aux carrés des fractions qui les expriment. Il l'a fait avec non moins de scrupule, son intelligence intime de la théorie et sa grande pratique des applications lui servant à distinguer, sans incertitude, tous les termes de cet ordre qui pouvaient ne pas être absolument négligeables dans la question qu'il voulait résoudre. Les caractères qui les font généralement reconnaître sont établis dans la Mécanique céleste. Mais il faut beaucoup de tact pour choisir, en chaque circonstance, ceux que l'on peut omettre ou que l'on doit conserver. C'était là un des pas les plus difficiles que M. Le Verrier eût à franchir.

Ayant ainsi déterminé toutes les variations appréciables que les planètes connues pouvaient produire dans les éléments elliptiques d'Uranus, il les a transportées aux coordonnées astronomiques par lesquelles on assigne son lieu absolu dans le ciel, à un instant quelconque, en le supposant vu du soleil. Ces coordonnées, que l'on appelle alors *héliocentriques*, sont au nombre de trois : la distance de l'astre au centre du soleil, ou son *rayon vecteur;* l'angle de ce rayon avec le plan de l'écliptique, ou sa *latitude;* enfin l'angle que la projection de ce même rayon sur le même plan forme avec la droite menée du centre du soleil au lieu de l'équinoxe vernal : on l'appelle *la longitude vraie*. Tous ces calculs relatifs aux perturbations d'Uranus sont d'une étendue effrayante. Mais ils deviennent ici bien plus remarquables encore par l'habileté pratique, la sûreté de discussion, et l'intelligence théorique avec lesquelles ils sont conduits et exécutés. C'est un modèle parfait et complet de ce genre de travail.

Le premier usage que M. Le Verrier a dû faire de ces résultats a été de les comparer aux perturbations analogues, calculées par Bouvard. Il a trouvé celles-ci entachées d'inexactitudes qui viciaient l'ellipse théorique d'Uranus, et réagissaient sur les longitudes héliocentriques de cette

planète, dans des proportions telles, que, par cela seul, indépendamment de toute cause étrangère, les tables construites sur des éléments si imparfaits ne pouvaient rester concordantes avec les observations. Une fois ce soupçon venu, il a dû examiner de près la partie elliptique de ces tables, et il y a malheureusement reconnu un grand nombre de fautes non moins graves, tant d'impression que de calcul, même de composition, comme ne le prouve que trop le long errata qu'il en donne. Après les avoir rectifiées, il a pu employer les détails de cette partie elliptique, comme un dictionnaire de nombres provisoires, où il restait seulement à corriger les éléments de l'ellipse théorique adoptée par Bouvard. Alors il y a joint les expressions exactes des pertubations qu'il avait calculées; et avec ces données; désormais imparfaites en un seul point, il a pu enfin aborder la première question qui se présentait à résoudre dans cette recherche. Peut-on, à l'ellipse de Bouvard, en substituer une autre tellement modifiée, que la marche d'Uranus soit représentée dans les limites d'incertitudes des observations, en le supposant soumis aux seules attractions des planètes déjà connues? C'est là, en réalité, que la découverte de M. Le Verrier commence, achetée déjà par les travaux de rectification si pénibles, que ses devanciers auraient dû lui épargner.

Je n'ai pas dissimulé les fautes de Bouvard; mais il faut le juger du point de vue d'alors, non d'aujourd'hui. Il a fait tout ce qu'il pouvait faire dans son temps. Venu à Paris du fond de la Savoie, pauvre et sans éducation première, il a été jeté dans l'observatoire de Paris presque dépourvu d'instruments, sans autre guide que lui seul. Depuis ce moment, il s'est attaché à l'astronomie avec la passion du devoir. D'autres ont été plus éclairés; nul, plus que lui, n'a été zélé, laborieux, complaisant et facile pour tous ceux qui voulaient se livrer aux observations, même quand il pouvait bien voir qu'ils lui deviendraient supérieurs. Distingué par M. Laplace pour ces bonnes qualités, il s'est dévoué, avec une infatigable constance à l'exécution des immenses calculs de la Mécanique céleste. De plus habiles auraient-ils eu tant d'abnégation, pendant toute une vie? On fait mieux maintenant ces calculs après lui. Mais, sans lui, on n'aurait pas seulement à les perfectionner : le sujet manquerait; car, sans l'assistance de Bouvard, M. Laplace n'aurait jamais pu étendre si loin les développements de ses profondes théories. Nous lui devons ainsi une part de reconnaissance dans la confection de ce grand ouvrage, part que l'auteur lui-même s'est plu à lui accorder. Et combien, parmi nous, pourront-ils laisser après eux la mémoire d'un service aussi éminent[1]!

[1] Voyez *Mécanique céleste*, livre VI, page 2; *la Position du système du monde*,

Ayant obtenu des tables provisoires dans lesquelles les éléments de l'ellipse d'Uranus pouvaient seuls être en défaut, M. Le Verrier s'en est servi pour construire une éphéméride embrassant tout l'intervalle des positions parcourues par cette planète depuis le 23 décembre 1690, où elle fut observée la première fois par Flamsteed comme une étoile, jusqu'au 26 septembre 1845, dernier jour où elle l'avait été avant son travail. Cette éphéméride donne, pour chaque date choisie, les coordonnées astronomiques de la planète, vue du centre du soleil; c'est-à-dire, la longueur actuelle de son rayon vecteur; l'angle formé par ce rayon avec le plan de l'écliptique ou la latitude héliocentrique; sa projection sur le même plan que l'on appelle *la distance accourcie;* enfin, l'angle formé par cette distance avec la droite menée du centre du soleil au point de l'écliptique où se forme l'équinoxe vernal, angle qu'on appelle *la longitude héliocentrique.* Quand on connaît ces trois quantités et la position de la terre dans son orbite autour du soleil pour les mêmes époques, on obtient, par un calcul trigonométrique, les coordonnées analogues de la planète, vue du centre de la terre, et que l'on nomme *géocentriques*, par cette raison même. Ayant formé celles-ci pour autant de jours qu'il en avait besoin, M. Le Verrier les a comparées à 279 positions méridiennes d'Uranus, observées dans le même intervalle de temps à Paris ou à Greenwich, et qu'il avait soigneusement discutées[1]. Il a donc connu, par différence, les écarts véritables que l'on devait attribuer à leurs incertitudes numériques, aux imperfections de l'ellipse d'Uranus, et à l'insuffisance de la théorie jusqu'alors appliquée, s'il était avéré qu'on ne pût les réduire à des limites admissibles, en supposant Uranus influencé par les seules planètes déjà connues. Cette impossibilité présumée était donc le premier point qu'il fallait rigoureusement établir, en s'aidant de toutes les circonstances qui pouvaient simplifier la démonstration.

chapitre XI. Une foule de passages de ces deux ouvrages attestent que je n'ai rien dit de trop.— [1] L'éphéméride calculée par M. Le Verrier comprend 24 pages toutes couvertes de nombres, depuis la page 100 jusqu'à 124. On y trouve tous les éléments des lieux héliocentriques et géocentriques d'Uranus, déduits des tables provisoires rectifiées. Ils sont donnés pour l'instant du minuit moyen de Paris qui correspond au jour de chaque observation dont il voulait faire usage, et aussi à plusieurs jours ultérieurs. En prenant les premières et les secondes différences de ces évaluations consécutives, on transporte, par une interptolaion parabolique, les éléments de l'astre, calculés pour le minuit, à l'instant précis où chaque observation a été faite; et l'excès de l'élément géocentrique, ainsi calculé, sur l'élément observé qui y correspond, donne l'erreur géocentrique *tabulaire* de cet élément, telle que M. Le Verrier l'emploie.

L'inclinaison de l'orbite d'Uranus sur le plan de l'écliptique est seulement de 46′ 28″,4 en 1800. Les latitudes héliocentriques de la planète ne peuvent donc jamais dépasser cette limite; et, comme elle est très-éloignée de la terre, ses latitudes géocentriques s'élèvent très-peu au delà. C'est pourquoi, les légères erreurs de leurs évaluations calculées peuvent aisément être affaiblies, jusqu'à devenir insensibles, en faisant à l'inclinaison et à la longitude du nœud de l'orbite des changements très-petits, qui ne réagissent pas d'une manière appréciable sur le mouvement angulaire en longitude, opéré dans son plan même. En conséquence, M. Le Verrier a réservé ces deux premiers éléments pour obvier aux erreurs des latitudes tabulaires; et il lui en est encore resté quatre dont il a pu disposer pour détruire les erreurs des longitudes géocentriques calculées. Ces quatre sont : le demi-grand axe de l'ellipse, ou le moyen mouvement annuel qui s'en conclut par la troisième loi de Képler; l'excentricité, la longitude du périhélie et la longitude moyenne de l'astre à l'époque d'où le temps se compte, longitude qu'on appelle *l'époque*, par abréviation, comme je l'ai déjà dit. Appliquant donc, à chacun de ceux-ci, une correction algébrique indéterminée, que l'on peut supposer être très-petite, M. Le Verrier a calculé l'effet total qui devait en résulter dans les longitudes géocentriques données par les tables provisoires, ce qui, étant ajouté à leurs indications numériques devait reproduire l'élément analogue conclu de chaque observation, en supposant toujours qu'Uranus ne fût pas influencé par quelque autre planète inconnue. Cette identification lui a fourni 279 *équations de condition*, auxquelles les quatre corrections indéterminées devaient, dans l'hypothèse précédente, simultanément satisfaire entre les limites d'incertitude que les observations comportaient. Il y a plusieurs précautions à prendre pour former correctement ces égalités, surtout pour n'en faire qu'un emploi légitime, et les astronomes calculateurs n'y ont pas toujours été assez fidèles. Mais M. Le Verrier avait une intelligence trop intime de la théorie pour tomber dans de pareilles fautes. Il a opéré ici exactement, comme dans son travail sur Mercure, et ses conditions d'égalité sont irréprochables [1].

Aux yeux de la critique, elles n'avaient pas toutes une égale valeur.

[1] Le type algébrique de ces équations est rapporté à la page 137 du travail de M. Le Verrier. Le mode de leur formation et les détails des termes qui les constituent sont exposés dans ses recherches sur la théorie de Mercure (*Additions à la connaissance des temps,* pour 1848, pages 80, 89), et plus amplement dans une autre publication de ces mêmes recherches, insérée au *Journal de mathématiques* de

Les plus sûres devaient évidemment résulter des observations les plus précises, de celles qui avaient été faites à dessein sur la planète, depuis 1781, après sa découverte, jusqu'en 1845. Prenant donc seulement celles-là, au nombre de 260, M. Le Verrier les a rassemblées en quatre groupes, d'une autorité à peu près égale. Il en a déduit les valeurs des quatre corrections qui en résultaient, et il les a introduites dans les tables provisoires. Alors, il a réparti toutes les équations de ce même intervalle en 26 groupes moindres, mais encore composés d'agrégations assez nombreuses pour que les incertitudes accidentelles des observations pussent toujours être considérées comme devant s'y être très-approximativement compensées. Puis il a cherché dans quelles

M. Liouville, tome VIII, 1843, page 273. En voici le principe. Supposons qu'à un instant connu, on ait observé l'ascension droite et la déclinaison d'une planète. On en conclura trigonométriquement sa longitude et sa latitude géocentriques. Or on peut calculer ces deux coordonnées, pour le même instant, d'après les tables du mouvement de la planète, combinées avec les tables du mouvement de la terre. Admettons que ces dernières soient exactes : la comparaison des résultats donnera l'erreur des autres, sur l'évaluation des deux coordonnées géocentriques, à l'instant fixé. Maintenant, attribuons aux six éléments de la planète des corrections indéterminées assez petites pour que l'on puisse en négliger les carrés et les produits. Les coordonnées géocentriques déduites des tables se composeront alors d'une partie numérique connue, la même que précédemment, plus une portion indéterminée contenant les corrections des éléments sous forme linéaire. Cette expression mixte, étant égalée aux coordonnées observées, donnera une équation de condition à laquelle les corrections inconnues devront satisfaire. Jusque-là tout est parfaitement rigoureux, et rien n'oblige que l'observation ait été faite dans tel aspect de la planète plutôt que dans tel autre. Mais il en sera autrement si l'on veut établir les équations de condition sur la comparaison spéciale des longitudes *héliocentriques* calculées et déduites de l'observation, ce qui est plus simple, et ce que M. Le Verrier va faire plus tard, afin de n'avoir à considérer que les corrections des quatre éléments de l'orbite seuls, indépendamment de l'inclinaison et de la longitude du nœud. En effet, la longitude géocentrique observée ne peut se transporter dans l'orbite et se transformer en héliocentrique, que par une réduction de calcul, où le rayon vecteur actuel de la planète entre comme donnée indispensable. Cette opération ne sera donc légitime que si l'erreur propre du rayon vecteur tabulaire peut être censée négligeable, ou si elle se trouve occasionnellement affectée d'un coefficient numérique assez petit pour anéantir son influence. Ce dernier cas a lieu lorsque la planète a été observée en opposition, ou très-près de cette phase; car, alors, la longitude géocentrique étant égale à l'héliocentrique, ou presque égale, la différence de l'une à l'autre devient si faible, que les éléments tabulaires sont assez exacts pour l'évaluer en nombres, quand il s'agit de planètes dont l'orbite a déjà pu être approximativement déterminée. Les astronomes n'ont pas toujours tenu assez de compte de cette remarque, ce qui leur a fait quelquefois établir leurs équations de condition héliocentriques sur des observations faites indistinctement vers les oppositions et vers les quadratures, tandis que les premières seules y sont propres.

limites d'erreur les tables rectifiées par les nouvelles corrections représentaient ces résultats partiels. Il a trouvé qu'elles y laissaient subsister des écarts inadmissibles, par leurs amplitudes, par la persistance de leur signe pendant beaucoup d'années consécutives, et par la marche soutenue de leur accroissement, ainsi que de leur décroissement, dans chacune de ces phases opposées. De là, on pouvait déjà conclure, sans hésitation, que l'action attractive du soleil, et des planètes jusqu'alors connues, était insuffisante pour produire les mouvements d'Uranus.

Mais M. Le Verrier ne s'est pas contenté de cette preuve. On aurait pu lui objecter que, ces résidus d'erreurs étant très-petits, quelque autre combinaison des équations de condition suffirait peut-être pour les rendre complétement négligeables. Il a voulu établir la même conséquence sur un caractère absolu d'incompatibilité. Il y est parvenu en se servant d'un tableau numérique, dont il faut nécessairement que je parle, car c'est la pièce ouvrière de tout le reste de son travail : c'est le fondement de toutes les opérations ultérieures, et l'instrument de son succès définitif. On ne comprendra rien à la suite de ses calculs, on n'en sentira nullement la justesse et la force, si l'on ne sait d'abord comment il a formé ce tableau de nombres, et pourquoi il peut l'employer en toute sécurité, comme type d'épreuve des résultats vrais ou faux, admissibles ou inadmissibles que ses tentatives lui présentent, ainsi qu'il le fait à chaque instant. Or, c'est précisément là un point sur lequel il ne s'est que très-peu expliqué ; de sorte, qu'à moins de se résoudre à le croire sur parole, il faut tâcher d'éclaircir le mystère dont il lui a plu de se couvrir [1].

Le centre du soleil est le foyer physique des mouvements planétaires. C'est donc autour de ce point qu'il faut les étudier pour apercevoir leurs lois simples. Mais nos observations sont faites sur le contour de l'orbe terrestre, hors de cette position centrale, ce qui en complique l'application; car le point de l'écliptique sur lequel une planète comme Uranus nous semble se projeter, diffère généralement de celui où elle paraîtrait vue du soleil. L'identité d'aspect a cependant lieu dans un cas : lorsque la terre passe au point de son orbite où la planète est vue en opposition diamétrale avec les soleil. En effet, la longitude géocentrique et l'héliocentrique se mesurent toutes deux sur l'écliptique, à partir du même point infiniment distant de la sphère stellaire où le soleil se projette au moment de l'équinoxe vernal. Elles deviennent donc égales quand

[1] Ce tableau se trouve à la page 147 du mémoire de M. Le Verrier.

la planète est en opposition, puisqu'on les compte alors depuis ce point commun, jusqu'à la même ligne de projection sur l'écliptique. Aussi, les astronomes sont-ils très-attentifs à saisir ces époques favorables. Quand elles arrivent, ils multiplient, s'ils le peuvent, les observations, tant avant qu'après, à quelques jours de distance; parce qu'un calcul très-simple suffit pour réduire tous ces résultats à l'instant précis de l'opposition mathématique dont ils sont proches. De là on déduit immédiatement l'erreur de la longitude héliocentrique indiquée par les tables, tout comme si l'on avait pu observer l'astre en se plaçant au centre du soleil.

Lorsque la terre a passé ainsi par la ligne d'opposition d'une planète *supérieure*, il faut qu'elle fasse le tour entier de son orbite avant d'y revenir. Mais elle n'y trouve plus la planète, qui a marché dans le même sens qu'elle autour du soleil. Toutefois, ayant un mouvement angulaire plus rapide que l'astre plus distant, elle finit par rejoindre sa longitude actuelle, ce qui produit une nouvelle opposition, à laquelle succède une troisième, et ainsi de suite éternellement. Les retours de ces phénomènes dépendent des rapports qu'ont entre elles les deux vitesses angulaires mesurées sur l'écliptique. Ils seraient exactement équidistants, si elles étaient constantes; et, comme elles ont seulement de petites inégalités, on les voit se reproduire après des périodes peu différentes de temps.

Les oppositions d'Uranus reviennent à des époques distantes entre elles d'environ un an et quatre jours. Ainsi, pendant les soixante-quatre années qui se sont écoulées depuis sa découverte, il s'en est opéré un pareil nombre, qui auraient pu donner autant d'évaluations d'erreurs héliocentriques, réparties sur plus des trois quarts de l'orbite. Mais on ne les a pas toutes saisies. La planète a été quelquefois observée, seulement avant l'oppposition, d'autres fois plus tard, ou même elle ne l'a pas été du tout au temps prescrit. Dans les deux premiers cas, on peut encore calculer très-approximativement l'erreur héliocentrique, parce que, l'astre étant très-éloigné du soleil, le défaut de centralité du point d'où on le voit produit une moindre différence entre la longitude géocentrique et l'héliocentrique que s'il était plus proche; et cette différence deviendrait tout à fait nulle, s'il était placé, comme les étoiles, à une distance que l'on pût supposer infinie, comparativement au rayon de l'orbe terrestre. Mais, quand l'omission a été complète pendant une ou plusieurs années consécutives, il n'y a plus moyen d'y suppléer matériellement.

Or le tableau numérique dont M. Le Verrier a fait usage présente

quinze évaluations d'erreurs héliocentriques, se suivant par époques exactement distantes entre elles de sept années juliennes; en sorte qu'elles embrassent un espace total de quatre-vingt-dix-huit années pareilles. Chacun de ces intervalles est presque exactement égal à la 12ᵉ partie d'une révolution sidérale moyenne d'Uranus. Cela le fait correspondre à une fraction semblable du contour de l'orbite considéré comme circulaire, par conséquent à un mouvement angulaire moyen de 30°. Ce choix avait donc l'avantage de répartir les épreuves sur tout le cercle de l'astre, en les séparant par des intermittences d'égale durée, ce qui en montre la convenance. Maintenant, voici la difficulté. Un des termes de la série ainsi établie tombe entre les années 1830 et 1835, période dans laquelle aucune des observations mentionnées par M. Le Verrier ne se trouve comprise; et les cinq premiers répondent à des temps où la planète, n'étant pas encore reconnue, n'a pu être observée que par hasard, en des points de son orbite tout à fait accidentels. Les erreurs héliocentriques rapportées dans ces cinq termes du tableau, ont donc été nécessairement fabriquées par un artifice de calcul. Je me hâte d'ajouter qu'elles ont pu l'être ainsi très-légitimement. Mais il reste à montrer comment on a pu les obtenir[1].

Si l'on vous donnait quatre ou cinq points d'une ligne droite, tracés sur un plan à peu de distance les uns des autres, sans vous avertir de la loi abstraite qui lie leurs positions, l'idée de relation que leur aspect développerait dans votre esprit suffirait pour vous la faire apercevoir. La légitimité de cette induction deviendrait bien plus grande, si vous appreniez que ces points n'ont pas été ainsi jetés au hasard, mais qu'ils

[1] A la page 127 de son mémoire, M. Le Verrier indique d'où il a tiré les observations dont il a fait usage, et il spécifie les intervalles de temps que leurs dates embrassent. Aucune de ces indications ne tombe entre les années 1830 et 1835. Son éphéméride passe également, sans intermédiaire, de la première de ces époques à la seconde, et ses équations de condition géocentriques présentent la même interruption. Pourtant, il y a eu des observations d'Uranus faites entre ces deux années, non pas à la vérité à l'observatoire de Paris, mais ailleurs. A-t-il eu des motifs spéciaux pour ne pas s'en servir? je l'ignore. S'il les a employées pour former le terme de son tableau des équations héliocentriques qui correspond à l'année 1831, je l'ignore également, puisqu'il n'en a rien dit. Dans le cas où il l'aurait établi sur des observations étrangères à celles qu'il rapporte, on doit croire qu'il les aurait indiquées. Son silence absolu, sur ce point, autorise donc à penser qu'il a formé ce terme par interpolation, comme il a dû nécessairement le faire, pour les cinq premiers du même tableau qui sont antérieurs à 1781; et, si cette supposition était inexacte, notre erreur serait excusable, puisqu'il ne nous aurait fourni aucun moyen d'y échapper.

ont été marqués par intermittences, en vertu d'une cause physique quelconque, agissant avec continuité. Alors, en traçant la ligne droite qui semble les unir, vous pourrez suppléer à l'absence des indications intermédiaires avec une probabilité d'autant plus forte, que les points donnés seront plus nombreux, et s'y trouveront tous plus exactement compris. Une analogie du même genre, mais moins simple à définir, s'offrira encore, si les points disjoints que la cause continue a tracés, affectent dans leur ensemble une marche curviligne; car, si la nature connue de cette cause vous assure que leur disposition relative ne doit changer que par gradation lente, sans sauts brusques, vous pourrez encore, d'après cette condition, compléter graphiquement le tracé de la série totale, et y prendre les points intermédiaires. Vous parviendrez même, ce qui sera mieux, à les calculer, en partageant la ligne décrite en petites portions, qui puissent, avec une suffisante exactitude, être individuellement assimilées à des arcs de quelque courbe facilement déterminable, par exemple de parabole ou d'hyperbole. L'accord des nombres fournis par ces arcs avec ceux qui expriment les positions des points réellement donnés, vous fera connaître le degré d'exactitude de l'assimilation, et aussi le degré présumable de précision avec lequel vous en pourrez déduire les termes intermédiaires. La nécessité de ce genre d'opération se présente sans cesse dans les sciences d'observation; leur but commun étant de concentrer les faits particuliers dans des expressions numériques générales : on l'appelle *l'interpolation*. Les mathématiciens ont inventé des méthodes très-diverses et très-ingénieuses pour en régler l'empirisme; mais elles supposent toujours que les nombres donnés, dont il faut trouver les intermédiaires, sont rigoureusement exacts, ce qui n'a jamais lieu pour les résultats d'observation; de sorte qu'en leur appliquant les règles inflexibles de l'interpolation mathématique, on s'expose inévitablement à reproduire avec fidélité les caprices de leurs erreurs, plutôt que leurs véritables lois. M. Le Verrier a très-probablement employé quelque procédé plus sûr et plus pratique pour évaluer les erreurs des longitudes héliocentriques d'Uranus, calculées par les tables provisoires à des époques exactement équidistantes, et pour former le tableau de nombres dont il a fait un usage si habile. Mais il s'est borné à dire qu'il l'a obtenu par une méthode d'interpolation *convenable*, ce qui ne découvre nullement son secret. J'ai donc cru faire une chose utile pour moi et pour les autres en tâchant de reconstruire cette pièce fondamentale par une méthode qui m'avait déjà servi avec succès dans d'autres recherches, à découvrir des lois phénoménales abstraites à travers les erreurs accidentelles des nombres

observés[1]. Elle est fondée sur la combinaison très-sûre du tracé graphique avec le calcul, comme je l'ai indiqué plus haut. Je désirais depuis longtemps l'éprouver sur des questions d'astronomie, et j'ai saisi cette occasion. Je l'exposerai dans une note à la fin de ces articles, avec son application aux parties les plus périlleuses du tableau de M. Le Verrier. Elle m'a fait retrouver ses nombres avec des différences très-petites, telles que les comporte la liberté d'une intercalation qui est seulement assujettie à lier des nombres disjoints, par le mode de dérivation le plus naturel et le plus approximativement exact que l'on puisse leur attribuer. Mais ce reste d'incertitude inévitable ne porte aucune atteinte aux conséquences que M. Le Verrier a tirées de ceux qu'il avait obtenus; car il ne les a jamais employés qu'en leur adjoignant des indices d'erreurs indéterminées, auxquels il a toujours attribué des amplitudes bien plus grandes qu'elles n'étaient légitimement supposables; et il n'a admis comme certaines que les conséquences qui étaient encore vraies dans ces suppositions exagérées. C'est en cela, je crois, que consiste l'artifice propre de son travail; celui qui le distingue le plus spécialement, et qui a été le principe efficace de son succès, après l'évaluation exacte des perturbations, qui en était le premier élément indispensable.

Les erreurs des longitudes heliocentriques calculées étant ainsi obtenues pour quinze époques équidistantes, et complétées individuellement par leurs indices d'incertitude possible, elles exprimaient le résultat total des corrections qu'il fallait faire aux quatre éléments déterminatifs de l'ellipse provisoire d'Uranus, pour les compenser, dans la supposition qu'il fût soumis aux seules actions des planètes connues. M. Le Verrier a donc formé les quinze équations de condition qu'elles fournissaient. Il leur en a adjoint trois autres encore, fondées sur les observations faites accidentellement par Flamsteed, en 1690, 1712, 1715, avant qu'Uranus eût été reconnu comme planète. Alors il s'est demandé si les quatre inconnues disponibles, qui représentaient les corrections des éléments elliptiques, celle du demi-grand axe, de l'excentricité, du périhélie et de l'époque, pouvaient recevoir des valeurs telles, que les dix-huit équations se trouvassent simultanément satisfaites, non pas

[1] C'est ainsi, par exemple, que j'ai reconnu la relation de proportionnalité presque exacte qui existe, dans l'atmosphère terrestre, entre los pressions et les densités, depuis la surface de la terre, jusqu'aux plus grandes hauteurs où l'on ait pu porter des instruments météorologiques dans des ascensions faites, soit en aérostat, soit sur les cimes élevées des Andes. Mémoire sur la véritable constitution de l'atmosphère, inséré dans les *Additions à la connaissance des temps* de 1841.

avec une exactitude rigoureuse, mais entre les limites d'incertitude que comportaient les quantités numériques qui en faisaient partie, et qu'il avait déduites des observations. Pour cela, ayant beaucoup plus d'équations que d'inconnues, il a formé une équation résultante, débarrassée de celles-ci, et n'offrant plus qu'une combinaison des quantités numériques avec leurs indices d'erreurs individuels. Un arc tout connu, comprenant 356", s'y trouvait opposé à l'ensemble de ces erreurs. Elles devaient donc suffire pour le compenser, s'il venait d'elles seules. M. Le Verrier s'est attaché à prouver qu'elles n'en étaient pas capables; afin d'établir indubitablement ce fait, il a donné à chacun de leurs indices une valeur qui ne pouvait être que trop forte, à en juger par les assemblages d'observations d'où elles provenaient. Il les a ensuite supposées toutes de même sens, ce qui accroissait leur influence hypothétique par une condition de concours tout à fait invraisemblables pour dix, qui se trouvaient ainsi agrégées. Alors il a montré qu'avec toutes ces exagérations improbables, on ne détruisait qu'une faible portion des 356", ce qui démontrait rigoureusement l'impossibilité de les compenser en totalité. De là M. Le Verrier a pu conclure, avec une certitude mathématique, qu'il était absolument *impossible* de représenter les mouvements d'Uranus par la seule action des planètes connues. Mais il faut faire une grande attention à la nature délicate de cette preuve, et surtout à sa force logique, car c'est le même mode de raisonnement qu'il a suivi et appliqué dans tout le reste de son travail; établissant toujours la vérité de chaque déduction sur l'impossibilité d'attribuer, aux quantités numériques tirées des observations, des amplitudes d'erreurs suffisantes pour la renverser.

Arrivé à ce résultat, il a pu aborder la recherche de la cause physique à laquelle on devait l'attribuer. En cela encore, il a montré un jugement plus hardi et plus sûr que ses devanciers. Lorsqu'on tint pour assuré que les mouvements d'Uranus ne pouvaient pas être représentés par les tables fondées sur la théorie de l'attraction, ce qui était pourtant loin d'être prouvé, puisque celles dont on se servait renfermaient des erreurs qui leur étaient propres, on imagina diverses hypothèses pour expliquer ce désaccord. Les uns l'attribuaient à la résistance d'un fluide éthéré; d'autres supposaient que l'attraction pourrait bien n'être pas rigoureusement réciproque au carré des distances, mais suivre quelque autre loi très-peu différente, dont la dissemblance commencerait à être sensible dans ce grand éloignement du soleil où se trouve Uranus. Je reviendrai plus tard sur ces conjectures, auxquelles on s'est toujours hâté de recourir quand l'imperfection des calculs donnait lieu

à quelque mécompte; et il ne sera pas inutile de montrer, une fois pour toutes, leur invraisemblance. Mais, M. Le Verrier ne s'y étant pas arrêté un moment, je ne m'y attacherai pas non plus ici, pour ne pas interrompre l'exposition de son travail. Ce que l'on pouvait plus légitimement suspecter, c'était l'intervention de quelque planète jusqu'alors inaperçue. L'idée en était venue à Bouvard, par désespoir de ses tentatives inutiles pour embrasser toutes les observations d'Uranus dans une même table théorique. Il s'y était fortement attaché, comme nous le lui avons entendu répéter mille fois, et il l'a indiquée dans le préambule de ses tables d'Uranus, sans oser pourtant la spécifier en termes exprès. La force lui manquait pour la suivre avec efficacité : M. Le Verrier a été plus habile et plus heureux.

Quand on veut démêler les détails d'une question naturelle, il importe de se former quelque notion approximative des inconnues que l'on cherche, et de les réduire au moindre nombre possible ; c'est ce que M. Le Verrier a fait, et voici comment il a raisonné.

Les inégalités particulières à Uranus, celles qui le font discorder avec les tables théoriques rectifiées, présentent des phases d'accroissement et de diminution très-lentes, qu'elles parcourent avec continuité. Leur cause physique doit donc être apte à reproduire ces caractères. D'abord, ce ne sera pas l'action d'un gros satellite qui circulerait ignoré autour de la planète; car il ne lui imprimerait que des inégalités à courtes périodes ; et d'ailleurs, avec les dimensions qu'il faudrait lui supposer, les astronomes auraient dû le voir. Serait-ce plutôt l'intervention occasionnelle d'une comète qui, en s'approchant d'Uranus, aurait changé sa marche antérieure, et l'aurait déterminé à décrire une autre ellipse finale, après l'avoir abandonné? Mais les observations faites depuis 1781 jusqu'à 1820 peuvent être représentées isolément avec une très-grande approximation, sans recourir à aucune cause étrangère aux planètes déjà connues, comme le montrent les tables de Bouvard corrigées de leurs erreurs. Cette série intermédiaire devrait donc pouvoir se lier théoriquement aux observations antérieures ou aux observations postérieures, dans l'hypothèse d'une action transitoire ; au lieu qu'elle discorde avec les unes comme avec les autres. Ainsi les phénomènes répugnent encore à une telle explication.

Nous voilà conduits, par exclusion, à chercher un astre qui ait pu exercer sur Uranus une action lente, continue, persistante et cependant variée, pendant tout l'intervalle de temps que nos observations embrassent. Alors ce devra être une planète. Quelles conditions générales faut-il lui supposer pour qu'elle ait pu produire, dans les mouvements

d'Uranus, les inégalités particulières qu'on y remarque, sans que la nécessité de son existence se soit manifestée jusqu'ici par d'autres effets?

D'abord, on ne pourra pas la placer en dedans de l'orbe de Saturne; car elle le troublerait plus qu'elle ne trouble Uranus; et les tables théoriques des mouvements de Saturne, calculées sans cette intervention, ne présentent point les grandes erreurs qui devraient alors y exister. On ne peut pas non plus la placer entre ces deux planètes, car le même motif exigerait qu'elle fût peu distante de l'orbe d'Uranus, et que sa masse fût très-petite. Mais, avec des conditions pareilles, son action perturbatrice n'affecterait notablement Uranus qu'aux époques où elle se trouverait le plus proche de lui; et, comme son mouvement propre de circulation serait presque égal au sien, ses effets n'auraient pas le caractère de variabilité que les irrégularités d'Uranus ont présenté, depuis un siècle et demi qu'on l'a observé. La même conséquence s'oppose à ce qu'on la place un peu au delà de lui. Ainsi, en définitive, il faudra qu'elle circule beaucoup plus loin du soleil, avec une masse assez considérable pour produire les irrégularités constatées d'Uranus, en ne troublant presque pas Saturne, à cause de son plus grand éloignement. Mais, cette disproportion d'effets ne peut avoir lieu que si on la conserve entre les deux distances qui déterminent l'énergie absolue de chaque attraction, c'est-à-dire que la distance de la planète au delà d'Uranus ne devra pas être très-grande comparativement à l'intervalle d'Uranus à Saturne, ce qui la ferait agir trop également sur l'un et l'autre. La loi empirique de Titius et de Bode, qui fait croître les intervalles planétaires par duplication, s'accommodait très-bien à toutes ces exigences. Elle mettait la planète immédiatement ultérieure à Uranus sur un orbe d'un rayon à peu près double. M. Le Verrier a employé ce rapport, comme une première évaluation approximative, fondée sur la seule analogie vraisemblable dont il put s'aider; et elle ne lui a pas été infidèle. Cette valeur hypothétique du demi-grand axe lui donnait le moyen mouvement annuel, par la troisième loi de Képler. C'était déjà un élément de moins à chercher, dans son calcul provisoire.

Il a ensuite considéré que les latitudes d'Uranus, toujours fort petites, diffèrent à peine des valeurs qui se calculent théoriquement, d'après la faible inclinaison du plan de son orbite sur le plan de l'écliptique, combinée avec les attractions de Saturne et de Jupiter. Les orbites de ces deux planètes sont pareillement très-peu inclinées sur l'écliptique. L'astre inconnu, ne dérangeant presque pas ces effets, doit donc aussi ne s'écarter que très-peu du même plan. Comme premier essai approximatif, M. Le Verrier l'y a supposé compris. Se donnant ainsi l'incli-

naison nulle, il n'avait plus à s'occuper de la longitude du nœud, qui disparaissait alors, d'elle-même, de tous les calculs.

Il lui restait encore à chercher la masse de la planète, la longitude du périhélie de son ellipse, son excentricité, et *l'époque*, c'est-à-dire la longitude moyenne de l'astre à l'instant physique choisi pour origine de numération du temps. Représentant donc ces quatre inconnues par autant d'indéterminées, il a formé l'expression algébrique des perturbations principales qui devaient en résulter dans les longitudes héliocentriques d'Uranus; puis il les a ajoutées à huit de ses équations de condition équidistantes, séparées par des intervalles de quatorze ans, lesquelles contenaient déjà quatre autres indéterminées, exprimant les corrections à faire aux éléments de la fausse ellipse qu'on avait attribuée à Uranus. Ayant ainsi huit conditions déterminatrices et huit inconnues, la recherche de celles-ci semblait ramenée à un problème d'algèbre que l'on appelle l'élimination; et les intervalles de quatorze ans ramenant, de trois en trois, Uranus en des points diamétralement opposés de son cercle, facilitaient cette opération, qui sans cela eût été impraticable. M. Le Verrier put donc ainsi se débarrasser des quatre corrections de la fausse ellipse, et obtenir de nouvelles conditions uniquement propres aux éléments de la planète cherchée. Mais, arrivé là, il a vu tout de suite que ces éléments seraient donnés par des quantités si petites, que l'on ne devrait avoir aucune confiance dans leurs valeurs, à cause des rapports de variations énormes que les incertitudes supposables des observations pourraient leur faire subir. Pour obvier à cet inconvénient, il a repris toute la série des équations de condition, au nombre de dix-huit; la plupart équidistantes, qu'il avait précédemment formées, lesquelles, fournissant plus de points de comparaison répartis sur la série entière des observations d'Uranus, devaient aussi offrir plus de chances de succès. Il en a déduit trois combinaisons moyennes les plus favorables, entièrement débarrassées des corrections de l'ellipse d'Uranus, et ne renfermant que les quatre inconnues propres à la nouvelle planète. Elles embrassaient l'ensemble des observations faites depuis 1758 jusqu'à 1828. On pouvait donc, *algébriquement*, dégager trois de ces inconnues en fonction de la quatrième; c'est ce qu'il a fait, en choisissant, pour cette quatrième, *l'époque*, qui, étant enveloppée sous des symboles périodiques, se trouvait être la plus difficile à isoler. Il s'est attaché tout d'abord à obtenir ainsi l'expression de la masse de la planète en fonction de celle-là seule; car la nature de la question physique exigeait que cette masse ne fût ni démesurément grande, ni démesurément petite. Surtout, sa valeur numérique devait se trouver affectée du signe positif, comme appartenant

à un astre qui attire et non pas qui repousse. On n'avait donc qu'à donner successivement à *l'époque* des valeurs angulaires réparties sur tout le contour du cercle, pour reconnaître celles qui satisfaisaient à ces exigences ou qui s'en écartaient, ce qui fournirait des limites entre lesquelles il resterait seulement à lui assigner une place plus précise. M. Le Verrier a obtenu des limites pareilles, au moyen d'un calcul très-long et très-subtil. Il les a même resserrées par des essais ultérieurs, afin de découvrir les valeurs de la masse les plus acceptables qu'elles pussent fournir; et il a formé aussi les valeurs de deux autres inconnues qui devaient y correspondre. Il se crut alors, il pouvait sans hésitation se croire au terme de son travail. Mais, quand ces résultats si épurés furent introduits dans les conditions d'égalité relatives aux observations extrêmes, celles de 1690 et de 1846, que l'intervalle des équations déterminatrices ne comprenait pas, toutes les espérances qu'ils avaient offertes se trouvèrent renversées. Ils laissaient inévitablement, dans l'un ou l'autre de ces extrêmes, des erreurs intolérables. Le fait qui semblait sortir de là, c'était qu'il était impossible de représenter le mouvement d'Uranus par l'intervention d'une nouvelle planète. Cette conclusion était dure à admettre, et M. Le Verrier ne s'y résigna point; mais il la retourna dans son esprit pendant trois mois, sans faire un pas de plus. Je puis donc bien aussi laisser reposer le lecteur en face de cette difficulté, dont le dénouement a été d'ailleurs très-net et très-simple : j'entends simple, après qu'il fut trouvé; car, dans les sciences, il n'y a jamais rien de plus aisé que ce qu'on a fait hier, et rien de plus difficile que ce que l'on fera demain. C'est une chose que tout le monde ne sait pas, et il est toujours à propos de le dire quand on en trouve l'occasion.

BIOT.

Théâtre français au moyen âge, publié, d'après les manuscrits de la Bibliothèque du Roi, par MM. L. G. N. Monmerqué et Francisque Michel (XIe-XIVe siècle). Paris, Firmin Didot, 1839, 1 vol. grand in-8° de 672 et XVI pages, sur deux colonnes.

SIXIÈME ARTICLE [1].

Il était dans le cours naturel des choses que les progrès de l'art dramatique en France suivissent ceux de la langue et de la civilisation,

[1] Voir les précédents articles dans les cahiers de janvier, février, août, septembre et octobre 1846.

et qu'arrivé au XIVe siècle, le théâtre français s'enrichît, ou du moins s'accrût d'une moisson plus abondante. Nous n'avons donc point à nous étonner de voir le contingent dramatique de cette époque remplir à lui seul les deux tiers du volume dont nous poursuivons l'examen. Et cependant les discrets éditeurs n'ont puisé, pour cette importante partie de leur travail, qu'à une source unique, à savoir, dans un seul manuscrit de la Bibliothèque royale, qu'ils n'ont même cru devoir mettre que très-sobrement à contribution. Il est vrai que ce manuscrit est, pour l'histoire de nos origines théâtrales, une mine d'une richesse immense. Il ne contient pas moins de quarante miracles de Notre-Dame par personnages. Les savants auteurs du *Théâtre français au moyen âge* en ont publié neuf[1], et l'on devine aisément que, quelque bien choisis, quelque intéressants que soient ces échantillons (et ils le sont au plus haut degré), ils ne peuvent toutefois suffire à nous faire apprécier le mouvement général du génie dramatique en France sous les premiers Valois, dans sa triple variété religieuse, aristocratique et déjà presque nationale. L'espace, au reste, a manqué, bien plus que la matière, aux deux habiles collecteurs, décidés, comme ils l'étaient, à renfermer leur travail en un seul volume. Il faut bien se garder de croire, en effet, sur la foi de quelques assertions récentes, que ce recueil de quarante miracles soit le seul monument scénique que nous ait légué le XIVe siècle. Ce n'est pas ici le lieu de dresser le bilan théâtral de cette période intéressante; nous le ferons ailleurs, avec tout le soin qu'un pareil inventaire exige. Qu'il nous suffise de dire, pour le moment, que, sans présenter des œuvres d'une poésie et d'une originalité égales à celles qu'offrent les compositions analogues de Jean Bodel, de Rutebœuf et surtout d'Adam de la Halle, les dramatistes du XIVe siècle n'ont pas laissé de produire, dans presque tous les genres, des essais, dont, en cherchant bien, il est encore possible de retrouver et de raviver les traces.

Le splendide et précieux manuscrit qui renferme la collection que nous allons faire connaître se compose de deux volumes petit in-folio, sur vélin et à deux colonnes, contenant, le premier, vingt-deux miracles par personnages, et le second dix-huit[2]. L'écriture, qui paraît toute d'une même main, appartient aux premières années du XVe siècle. Chaque miracle est précédé d'une petite miniature finement exécutée, représentant la principale scène de la pièce, gracieux accessoire d'où

[1] J'ai transcrit les titres de ces neuf miracles dans le cahier de janvier 1846, p. 8. — [2] Ce manuscrit porte les numéros 7208, 4 A et 4 B. M. Paulin Pâris en a donné une description exacte, mais malheureusement trop succincte, dans son *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale*, t. VI, p. 331-340.

l'on peut tirer, en prenant les précautions convenables, d'utiles renseignements sur les décorations, les costumes et plusieurs détails de la mise en scène [1]. Cet inappréciable recueil est entré dans la collection du Roi en 1733, avec les autres richesses bibliographiques de M. de Cangé, célèbre amateur, qui en avait fait l'emplette pour la modique somme de 200 francs [2]. Malheureusement, M. de Cangé, qui nous a fait cette confidence, a négligé de nous transmettre le nom du précédent propriétaire, ce qui eût éclairci peut-être bien des doutes relatifs à la destination de ces drames, à la profession et à la patrie de leur auteur ou de leurs auteurs, au lieu et à la date de leur composition et de leur représentation, toutes circonstances qui intéressent au plus haut point l'histoire de notre théâtre, et sur lesquelles la critique n'a encore jeté que de faibles et douteuses lumières. C'est que ce curieux manuscrit, si souvent cité, n'est encore, il faut bien le dire, que très-imparfaitement connu. MM. de Cangé [3], de Beauchamps [4] et Achille Jubinal [5] n'ont fait que reproduire les titres des quarante miracles qu'il renferme. M. Paulin Pâris [6], qui a donné cette liste plus exacte, n'a malheureusement ajouté qu'un petit nombre de remarques à cette utile information. Mais c'était surtout aux laborieux éditeurs du *Théâtre français au moyen âge* qu'il appartenait de dissiper les ténèbres qui couvrent l'origine et la destination de ces précieuses reliques. Il est regrettable que MM. Monmerqué et Francisque Michel aient décliné cette tâche, qui leur convenait à tant de titres. Pour nous, sans avoir la prétention ni l'espoir de suppléer à leur silence, nous pensons qu'on nous saura gré de réunir ici quelques-unes des remarques que nous a suggérées la lecture attentive d'une partie considérable de ce vaste recueil. Si nous ne parvenons pas à résoudre de prime abord les nombreuses difficultés que l'examen de ce monument soulève, nous aurons du moins le mérite d'avoir tenté les premiers pas et frayé la route à de plus habiles.

Plusieurs des critiques qui ont parlé de ces miracles ont avancé qu'ils avaient été représentés dans une église, à la suite ou au milieu des cérémonies du culte. Cette opinion, que je crois entièrement fausse, a été

[1] Il faut prendre garde que, selon l'usage du temps, les costumes et les ameublements sont ceux que l'artiste avait sous les yeux, ce qui les rend de trente ou quarante ans postérieurs à la composition des drames. — [2] On lit, de la main de M. de Cangé, la note suivante, répétée sur le feuillet de garde de chaque volume : *Empt. 100 lib.* — [3] Dans une table manuscrite placée en tête de chaque tome. — [4] *Recherches sur les théâtres de France*, 1735, t. I, p. 234 et suiv. Beauchamps, par une confusion de termes alors très-commune, a classé ces miracles parmi les moralités. — [5] *Mystères inédits du XVe siècle*, t. I, p. XXIV-XXVIII. — [6] *Catalogue des manuscrits français de la Bibliothèque du Roi;* ubi supra.

mise pour la première fois en circulation, au dernier siècle, par un écrivain du *Mercure de France*[1]. Ce qui a induit le critique en erreur, c'est la nature et la disposition particulières de ces drames. La plupart sont accompagnés d'un court sermon en prose[2], qui est tantôt placé devant, tantôt intercalé dans la pièce même[3]. On trouve, de plus, mêlées à quelques-uns de ces drames diverses pratiques et cérémonies du culte, telles que l'administration de certains sacrements, et jusqu'à la célébration de la messe.

Pour moi, par cela seul que les pièces contenues dans ce recueil sont d'une certaine étendue et tout en langue vulgaire, je ne crains pas d'affirmer qu'elles n'ont pu être représentées dans une église; car je suis intimement convaincu qu'aucun mystère un peu développé et écrit en langue moderne n'a fait partie des cérémonies *intérieures* de l'église (on voit que j'excepte les processions). L'auteur du *Mercure* a exagéré, et par là faussé une opinion vraie, en supposant qu'il en est des mystères des XIIIe, XIVe et XVe siècles, écrits en français, comme des mystères latins ou farcis, comme de certaines cérémonies figurées, de certains cantiques populaires, et même de quelques danses ecclésiastiques qui se sont maintenues dans l'intérieur des lieux saints presque jusqu'à nos jours. S'il arrive que l'on rencontre la mention de quelques mystères en langue vulgaire représentés dans les églises, ce ne seront, qu'on le croie bien, que de rares exceptions à une règle d'exclusion qui a été générale[4], et l'on fera sagement d'examiner de très-près toutes les indications de cette nature, si l'on veut éviter de tomber dans de graves et regrettables erreurs. C'est ainsi que, dans l'avant-propos du mystère de saint Crespin et saint Crespinien, publication d'ailleurs fort estimable, on cite, comme preuve de la persistance de la représentation des mys-

[1] Voyez le volume de janvier 1762, p. 78-81. — [2] Un seul est en vers; c'est le sermon qui se rapporte au second miracle. (Voy. manuscrit 7208 4 A, folio 13.) — [3] Je saisis cette occasion de rectifier une faute que j'ai commise autrefois au sujet de ces miracles, et que plusieurs critiques ont reproduite. J'ai dit dans l'avertissement des *Origines du théâtre moderne*, p. XXIII, que « ces quarante drames sont la plupart précédés *ou suivis* d'un sermon qui leur sert de prologue ou d'épilogue. » C'est une erreur; aucun de ces miracles n'est suivi d'un sermon. Je me suis assuré que tel sermon qui, dans le manuscrit, semble suivre un miracle, est le sermon initial du miracle suivant. Dans le miracle d'Amis et Amille, qui ouvre le deuxième volume, le sermon a été rejeté après le second miracle, faute de place après le premier. On ne peut s'y tromper, car ce discours roule sur l'amitié, comme la pièce, et ce sont les seuls. — [4] M. l'abbé Desroches rapporte dans l'*Histoire du Mont-Saint-Michel* (t. II, p. 108), qu'au XIVe siècle le chapitre de Bayeux mit à l'amende le curé de la paroisse de Saint-Malo, pour avoir fait jouer dans son église le mystère de la Nativité de Notre-Seigneur.

tères à Paris, jusque dans les premières années du XVIIᵉ siècle « Le victorieux et triomphant combat de Gédéon, représenté à Paris, au jour de la Passion du fils de Dieu, en l'an 1612, dans l'église de Saint-Séverin, par le R. P. Souffrand, jésuite[1]. » Or, vérification faite sur un exemplaire imprimé à Paris en 1616, il se trouve que le petit volume portant ce titre renferme, au lieu d'un mystère, un sermon en trois points, que l'auteur fit imprimer d'abord à Bordeaux, puis à Paris; sorte d'allégorie mystique, dans le goût raffiné du temps, où le victorieux combat du juge d'Israël est *représenté* en la passion du fils de Dieu.

Outre l'objection préjudicielle tirée de la langue, et qui, suivant moi, est capitale, un coup d'œil jeté sur les sujets traités dans ces drames prouve que, bien que composées dans un esprit de dévotion et même de bigotisme populaires, ces pièces sont loin de porter l'empreinte du véritable esprit clérical. Les grands dignitaires ecclésiastiques, chanoines, évêques, cardinaux, y jouent souvent un rôle peu honorable. Il est aisé de se former une idée de ces drames par quelques-uns de leurs titres. Le troisième miracle, par exemple, est intitulé : « De l'evesque que l'arcediacre murtrit pour estre evesque après sa mort... » La miniature représente ce mauvais prêtre, que saisissent et enlèvent deux diables à grandes ailes noires[2], tandis qu'il se prélasse à table, entouré de joueurs d'instruments et d'un bateleur en souliers à la poulaine[3]. Le pape lui-même, qui figure dans plusieurs de ces drames, n'y est pas fort ménagé; témoin le miracle huitième : « D'un pape qui, par convoitise, vendi le basme dont on servoit deux lampes en la chapelle de Saint-Pierre, dont saint Pierre s'apparut à lui, en lui disant qu'il en serait dapmné... » Ici la vignette, plus irrévérencieuse encore que la précédente, nous montre deux petits anges qui donnent des coups de pied au derrière du pape, dont le corps est vêtu d'une simple chemise, et dont le front porte la triple couronne d'or[4]. Croit-on que de pareilles légendes, bien

[1] Voy. le *Mystère de Saint Crespin et Saint Crespinien*, Paris, Silvestre, 1836, avant-propos, p. 12. Le mystère de saint Crespin est un véritable miracle de Notre-Dame, à l'usage de la confrérie des cordonniers, fondée à Notre-Dame de Paris. Il a été joué *aux Carnieux* (probablement *aux charniers* de Saint-Étienne-du-Mont ou des Innocents) le 15 mai 1458, « par les maistres et compaignons cordouniers. » Sa composition est probablement plus ancienne. MM. Dessalles et Chabaille ont publié cette pièce avec beaucoup de soin, sur un manuscrit conservé aux Archives du royaume. — [2] Manuscrit 7208, 4 A, folio 24. La vignette du miracle de saint Valentin nous offre un spectacle semblable. — [3] Entre autres légendes peu édifiantes, voyez encore le miracle de « Saint Jehan hermite, qui, par temptacion d'ennemi (du diable), occist la fille d'un roy et la jetta dans un puits... » Manuscrit 7208, 4 B, folio 103. — [4] Manuscrit 7208, 4 A, folio 79. Dans un autre miracle, « Com-

qu'exemptes de tout fiel et de toute intention sceptique, aient pu être jouées en pleine église, comme l'avaient été, aux IXe, X^e et XIe siècles, les offices en action de la Nativité, du Sépulcre ou de l'Ascension? Il ne faut pas rapprocher de ces miracles les scandales de la fête des fous, de la fête de l'âne, de l'*episcopus puerorum*, *etc.* Ces parodies joyeuses, concessions faites au bas clergé par les hauts dignitaires de l'Église, au temps de leur plus ferme puissance, étaient écrites en latin, légèrement farci; elles reposaient toutes sur la pensée d'égalité chrétienne renfermée dans le verset *deposuit potentes de sede* du cantique de la Vierge. Ces saturnales ecclésiastiques conservaient, jusque dans leurs plus grands écarts, l'empreinte de l'esprit sacerdotal. Ici, au contraire, rien de semblable; c'est partout le caractère superstitieux et brutal de la dévotion populaire : témoin les vers suivants, qui rappellent un des passages les plus naïvement sacriléges du miracle de Théophile[1] :

« J'ai fouillé partout le pays, et je ne puis trouver nulle part cette malheureuse. Je crois que Dieu est son complice; il l'est, en vérité, je le vois très-bien. Ah! mauvais Dieu! que ne te puis-je tenir! Vraiment, si je te tenais, je te rouerais de coups!... »

Ha! mauvais Dieu! que ne te tien!
Vraiment se je te tenoie,
De cops tout te desromperoie!
Egar, voiz! Toy et ta creance
Reni, et toute ta puissance;
Et si m'en vois droit outre mer,
Comme Sarrazin demourer,
Et tenir la loy Mahommet.
Ça! qui en toy s'entente (sa pensée) met
  Il fait folie[2]!

Chercherons-nous d'autres impossibilités? En vérité, elles abondent. La plupart de ces pièces finissent, il est vrai, soit par un chant d'église,

ment la fille du roy de Hongrie se copa la main... » on voit le pape, après avoir tenu un long conclave avec les cardinaux, autoriser un roi à épouser sa propre fille. (*Théâtre français au moyen âge*, p. 485 et suiv.) Cette étrange légende est tirée du roman en vers de Philippe de Reimes, intitulé *la Manekine*, imprimé à Paris en 1840, par M. Francisque Michel, aux frais du *Bannatyne club;* 1 vol in-4°. — [1] J'ai cité la tirade de Ruteboeuf dans le *Journal des Savants*, cahier d'août 1846, p. 462. Cette légende de Théophile était alors si populaire, que dans le miracle de l'empereur Julien, l'exemple de la miséricorde de Marie pour le clerc Théophilus est, malgré l'anachronisme, allégué par un dévôt suppliant. (Manuscrit 7208, 4 A, folio 138.) — [2] *Théâtre français au moyen âge*, p. 462. Ces vers sont tirés du miracle « Comment Ostes, roy d'Espaingne, perdi sa terre... » dont le sujet est emprunté au roman en vers de *la Violette* (Gérard de Nevers), ou peut-être au roman en prose du *roi Flore et de la belle Jehanne*. Shakspeare a puisé à la même source l'intrigue de *Cymbeline*.

soit par un rondel ou un motet en l'honneur de la Vierge, mais quelquefois aussi elles sont suivies d'une chanson *plaisante et amoureuse*[1], ou d'un motet « déduisant, plaisant et bel[2]. » Le miracle « du roy Thierry à qui sa mère fist entendre que Osanne sa femme avoit eu trois chiens, et elle avoit eu trois filz... » se termine d'une manière très-joyeuse : « Icy jouent les menesterez et s'en va le jeu[3]. » Le miracle « de la Fille d'un roy qui se partit d'avec son père, laissa habit de femme et se maintint com chevalier... » finit à peu près par la même formule[4], ainsi que le miracle « de Sainte Bautheuch (Bathilde), femme de Clodoveus...[5]. » Dans cinq au moins de ces drames, des femmes sont prises des douleurs de l'enfantement sur la scène; et ce ne sont pas seulement, comme dans les comédies de Térence, quelques cris jetés du fond du *postscenium :*

Juno Lucina, fer opem, serva me, obsecro.

On fait assister le spectateur à tous les détails, à toutes les phases les plus naïves de la délivrance[6], sans oublier les caquets de l'accouchée et ceux de la sage-femme, qui, sous la dénomination de *ventrière*, joue un personnage aussi actif que loquace[7]. Je ne pense pas non plus qu'on ait songé à représenter dans une cathédrale la scène d'un jeune prince amoureux de l'impératrice sa belle-sœur, et qui, par excès d'amour, tombé dangereusement malade, comme Antiochus, reçoit dans son lit la visite d'une nouvelle et plus compatissante Stratonice[8].

Ces impossibilités, et plusieurs autres, ont été senties par quelques-uns des récents critiques qui se sont occupés de ces miracles, notamment par M. Onésime Le Roy[9]; mais cet écrivain propose une autre hypothèse qui ne me paraît guère plus acceptable. Il pense que ces

[1] Voy. le miracle « de la Marquise de la Gardine... » Manuscrit 7208, 4 A, folio 125. — [2] Dans le miracle « d'Ostes, roy d'Espaingne... » *Théâtre français au moyen âge*, p 480. — [3] *Théâtre français au moyen âge*, p. 608. — [4] Voy. le manuscrit 7208, 4 B, folio 221. — [5] Ce miracle a été publié par les soins de M. Édouard Frère, à la suite de l'*Essai sur les Énervés de Jumièges*, par E.-H. Langlois du Pont-de-l'Arche, Rouen, 1838, 1 vol. in-8°. Le soigneux éditeur a reproduit jusqu'à la vignette du manuscrit de Cangé. — [6] Dans les mystères des XV° et XVI° siècles, ces sortes de scènes se passaient derrière des custodes ou rideaux, que l'on tirait pour voiler ces détails aux spectateurs. (Voy. dans *la Passion* de J. Michel, l'accouchement de sainte Anne et celui de la Vierge.) — [7] Dans le miracle « Comment Nostre Dame délivra une abbesse qui estoit grosse de son clerc... » la *ventrière* est appelée *matrone*. (Voy. manuscrit 7208, 4 A, folio 20). Cette circonstance peut faire supposer que ce miracle n'est pas de la même main que les autres. — [8] « Miracle de l'empereris de Romme que le frére de l'emperere volut destruire... » *Théâtre français au moyen âge*, p. 377 et suiv. — [9] *Études sur les Mystères*, p. 41.

miracles ont pu être composés pour un monastère : « Les sermons qui les accompagnent, assez courts et souvent étrangers au sujet, me feraient croire, dit-il, que ces ouvrages ont pu sortir d'un couvent, où le *frère prescheur* venait remplir son ministère. . . , et, comme tout est de bonne foi dans ces pièces, la crudité de certains détails ne nous empêcherait pas de regarder ces drames comme monastiques, d'après ce que nous avons vu de la religieuse Hroswithe. » Je ne puis admettre la parité. Il ne me semble pas possible, à moins de preuves formelles, qu'on ait joué dans un couvent, soit d'hommes, soit de femmes, un miracle, par exemple, ayant pour titre : « Comment Nostre Dame délivra une abbesse qui estoit grosse de son clerc; » non plus que cet autre : « d'une nonne qui laisse son abbaïe pour s'en aller avec un chevalier qui l'épousa, et depuis qu'ils eurent eu de biaux enfants Nostre Dame s'apparut à elle, dont elle retourna en s'abbaïe, et le chevalier se rendi moine [1]. » Malgré ce dénoûment exemplaire, il n'est pas possible de croire que de telles pièces aient fait partie du répertoire d'une maison religieuse. Il est vrai que M. Onésime Le Roy soupçonne que cette dernière pièce *un peu gaie* [2], et dont il a fait, d'ailleurs, une fort agréable analyse, a plutôt été composée pour un château que pour un moutier; mais cette nouvelle supposition soulève autant d'objections que la précédente. L'exécution de tous ces miracles offrait d'assez grandes difficultés de mise en scène, qui, jointes à la pensée mystique qui les domine, à l'apparition constante de Dieu et de la Vierge, et au sermon assez peu récréatif qui les accompagne, ne permettent pas de croire qu'ils aient pu être admis dans les châteaux à égayer les galas aristocratiques.

En examinant le manuscrit avec attention, on ne tarde pas à se convaincre que ces miracles sont dus à une de ces nombreuses confréries, mi-parties de laïcs et de clercs, de bourgeois et de magistrats, de jeunes seigneurs et d'artisans, qui, sous l'invocation de la Vierge, se réunissaient à certains jours, et couronnaient, sur une sorte de théâtre appelé *puy*, des serventois, des chants royaux, des jeux mêmes par personnages, à la louange et en l'honneur de leur patronne. La preuve

[1] Manuscrit 7288, 4. A, folio 69. — [2] *Études sur les Mystères*, p. 88. Dans une autre pièce intitulée : « D'une femme nommée Théodore, qui pour son pechié se mist en habit de homme et pour sa penance devint moine. . . » (manuscrit 7208, 4. A, folio 197), une entremetteuse, qui joue un rôle assez étendu, est constamment appelée de son nom le plus grossier; cela n'empêche pas ce miracle d'être pour le moins aussi pathétique et aussi intéressant que *le Comte de Comminges*.

évidente de cette destination se tire du manuscrit même. Quatorze de ces miracles sont suivis de serventois, presque toujours au nombre de deux ; l'un *couronné*, l'autre *estrivé*[1]. Douze de ces morceaux, d'un tour à la fois mystique et galant, se terminent par un *envoi* au prince du *dit* puy, qui malheureusement, si je ne me trompe, n'est nommé nulle part. Ceux de nos miracles qui ne sont pas suivis de serventois offrent presque tous, *ad calcem*, plusieurs feuillets de vélin blanc destinés à recevoir ce compliment poétique[2].

Ainsi, point de doute[3]. M. Onésime Le Roy, qui a remarqué ces morceaux et les envois aux princes du puy, a fini par adopter, sur l'origine du manuscrit de Cangé, cette conclusion éclectique : « Les drames qu'il renferme, dit-il, auront eu diverses origines. Peut-être même, sortis de plusieurs confréries, et quelques-uns d'un couvent, auront-ils été réunis dans le même recueil par le seul lien d'une consécration commune à la Vierge[4]. » J'avais, moi aussi, en 1835, quand j'examinai pour la première fois ce recueil à la Faculté des lettres, proposé une solution semblable; mais une étude moins incomplète du manuscrit m'a fait changer de sentiment. Ces quarante drames sont conçus dans un esprit si parfaitement homogène, et, malgré la diversité des légendes, les unes populaires, les autres chevaleresques[5], ils sont tous jetés dans un moule tellement semblable, que je ne puis m'empêcher de les regarder comme étant dus, sinon à un seul auteur, du moins à un très-petit nombre d'auteurs, et composés pour une même association et pour un puy unique.

En effet, dans tous ces drames, la langue est à peu près semblable, le système de versification absolument identique[6]; la diction est dans tous

[1] On appelait *estrivés* les servantois présentés au concours sans y avoir été couronnés. — [2] La copie de deux des miracles de Notre-Dame est inachevée : ce sont le miracle de saint Lorens (ms. 7208, 4 B, fol. 146) et le miracle d'un paroissien excommunié (ms. 7208, 4 A, fol. 192). Plusieurs feuillets blancs ont été réservés pour ajouter ce qui manque. — [3] On pourra peut-être nous objecter une phrase d'un des sermons, qui semble nier que les miracles de Notre-Dame aient été destinés aux exercices d'une confrérie. Voici cette phrase : « Je ne dis pas que nous soions ci assemblés comme confrères ni par manière de confrérie... » Mais, en lisant avec attention ce qui précède et ce qui suit, on trouve, au contraire, dans ces mots une pleine confirmation de notre pensée. Ces paroles se trouvent dans le sermon du miracle d'Amis et Amille, qui a pour texte *Frater qui adjuvatur a fratre, quasi civitas firma.* (Proverb. cap. XVIII, v. 19.) Le prêcheur veut prouver que nous sommes frères et germains, non-seulement comme membres d'une confrérie, mais encore et surtout « par amour et dilection espirituelle. » — [4] *Études sur les mystères*, p. 46. — [5] Les légendes chevaleresques viennent de l'influence qu'exerçaient les jeunes seigneurs, membres et souvent princes des puys, sur ces confréries religieuses et littéraires. — [6] Le poëte emploie le vers octosyllabique; mais chaque couplet

également simple, naturelle et un peu traînante. Il y a plus : trois ou quatre grands jeux de scène sont reproduits invariablement dans chacun d'eux et semblent annoncer une troupe composée des mêmes acteurs et un théâtre de même forme et muni du même matériel. Ainsi, nous voyons dans tous ces miracles la Vierge assise au haut du ciel, à côté de Dieu, son fils et son père (cette expression sacramentelle revient sans cesse), attentive et compatissante à la plainte et aux prières de tous les malheureux qui l'implorent, innocents ou coupables. Nous la voyons se concerter avec Dieu, puis tantôt seule, tantôt avec son fils, descendre sur la terre et secourir le serviteur qui l'invoque. Dans ce voyage, que Notre-Dame et Dieu appellent eux-mêmes une *procession*[1], ils sont toujours précédés par l'ange Gabriel et par un second ange, quelquefois encore par saint Michel et saint Jean, qui chantent *d'une voix bien mélodieuse*[2], à la descente, un *demi-rondel*[3], dont ils exécutent la seconde partie à la remontée[4]. De plus, il est fort peu de ces drames où les principaux personnages ne soient censés quitter leur demeure pour aller dans une église ou un oratoire faire leur prière ou assister aux divins offices. Dans ces occasions, ils sont (princes ou princesses) toujours précédés par un sergent d'armes[5] qui éloigne la foule et menace de frapper de sa masse les curieux trop obstinés :

Vuidez de ci ysnellement !
Avant, il vous convient partir,
S'aux biens faiz ne voulez partir (prendre part)
De cette mace[6].

se termine par un vers de six syllabes, et dont la rime suspendue appelle son complément; ce qui donne une cadence gracieuse au dialogue et devait être fort commode pour indiquer la réplique. Ce rhythme se trouve dans d'autres miracles de la Vierge, mais nulle part d'une manière aussi constante. — [1] *Théâtre français au moyen âge*, p. 363. Dans les mystères perfectionnés du XVIe siècle, les descentes et les ascensions s'exécutaient avec plus d'art. (Voyez l'*Histoire du théâtre français*, par les frères Parfait, t. II, p. 408.) — [2] Miracle d'une femme nommée Théodore... Manuscrit 7208, 4 A. fol. 206. — [3] Cette expression se trouve dans le mystère de saint Crespin et saint Crespinien, où Dieu demande à Gabriel de *lui commencer un demi-rondel*, p. 136. — [4] Dans le miracle « d'Ostes roy d'Espaingne..... » les anges appellent la première partie du rondeau, *le premier tour*. (*Théâtre français au moyen âge*, p. 457.) Quelquefois le cortége est un peu plus nombreux. Dans le miracle « de saint Guillaume, duc d'Aquitaine », par exemple, Dieu et Notre-Dame se font accompagner des deux vierges sainte Agnès et sainte Christine. (Voyez le manuscrit 7208, L. A, fol. 98 v°.) — [5] Dans le miracle « de l'empereur Julien que saint Mercure tua du commandement de Nostre Dame... » les sergents d'armes sont appelés *maciers*. (Ms. 7208, 4 A, fol. 127.) C'est encore là une anomalie de langage qui peut faire soupçonner l'existence d'un second auteur. — [6] *Théâtre français au moyen âge*, p. 229 et 230.

A cette remarquable fixité dans le cérémonial théâtral, il faut joindre la répétition d'un assez grand nombre de morceaux (motets, rondeaux, chansons) textuellement reproduits dans plusieurs miracles[1], et une prédilection singulière pour certains sujets qui demandaient les mêmes décorations et les mêmes machines, ou, comme on disait alors, les mêmes *feintes*[2] ou *secrets*[3]. Ainsi, plusieurs de ces miracles roulent sur une main ou un poing coupé que la puissance de Notre-Dame rattache au bras mutilé[4]. Dans quelques autres, nous voyons de pauvres femmes ou de jeunes enfants exposés seuls dans une frêle nacelle à l'immensité de la mer ou échoués, sans secours, sur une roche battue par les flots[5]. Toutes ces considérations me font pencher, comme je l'ai dit, vers l'hypothèse d'un puy unique, pour lequel un seul auteur, ou du moins un très-petit nombre d'auteurs me paraissent avoir composé ces quarante drames[6], dans un espace de vingt ou trente ans.

Mais ce puy, dira-t-on, quel était-il? Dans quelle ville, ou du moins dans quelle province faut-il le chercher? A cet-égard, il y a peu de chose à conclure du choix des légendes, car ce recueil en contient de toutes les contrées de l'Europe, de la Hongrie, de l'Espagne, du Portugal, de l'Italie, de l'Écosse, de la Normandie et de la France proprement dite. L'auteur puise aussi souvent dans les romans du cycle de

[1] Il est vrai que ce pouvaient être des morceaux ayant alors la vogue et qui n'appartenaient pas à l'auteur du miracle. — [2] Voyez Jean Bouchet, *Annales d'Aquitaine*, IV[e] partie, p. 267 de l'édition de 1567. — [3] On lit dans la chronique manuscrite de Metz, compilée par Philippe de Vigneulles, sur les papiers de Jean et Pierre Aubrion : «L'an 1513, furent joués trois mystères, auxquels estoient faits de moult subtilz et excellens secrets, et fut belle chose à voir et digne de mémoire. Je, l'escripvain, le scay au vray, car j'estais l'ung des conducteurs et gouverneurs de tous les trois dicts jeux, et y levai la somme de trente trois francs pour les *hours* (les bancs) au proffit des dits jueurs.» — [4] Je citerai les miracles suivants : «de saint Jehan Crisosthomes, comment le roy lui fist coper le poing et Nostre Dame lui refist une nouvelle main» (ms. 7208, 4. A, fol. 56); le miracle «de l'empereur Julien......» (*ibid.*, fol. 127), et le miracle «Comment la fille du roy de Hongrie se copa la main.....» (*Théâtre français au moyen âge*, p. 481). — [5] Voyez les miracles «de l'empereris de Romme (*Ibid.*, p. 365); le miracle «du roy Thierry et de Osanne, sa femme...» (*Ibid.* p. 551), et le miracle «de sainte Bautheuch et du roy Clodoveus...» — [6] J'ai signalé plus haut quelques discrépances dans le langage, qui me font soupçonner l'existence de deux auteurs. Cependant, on peut objecter que ces variantes, peu nombreuses, ne sont guère plus sensibles que celles qu'on remarque entre les premières et les dernières œuvres de Malherbe, ou même de Corneille; elles s'expliquent d'ailleurs fort aisément à une époque telle que le XIV[e] siècle, où la langue était si loin d'être fixée.

Charlemagne[1] que dans ceux du cycle de la Table-Ronde[2]. L'étude du dialecte ne nous fournira pas non plus de grandes lumières; cependant, cet examen nous permettra de rétrécir un peu le champ de nos conjectures. La langue de ces miracles n'est ni de la Flandre, ni de la Normandie, ni de la haute Bourgogne : nous devons donc chercher la patrie de ces drames dans le rayon compris entre la Champagne, la Picardie et l'Ile-de-France. Pour approcher davantage encore du but, s'il est possible, j'ai fait avec soin, sur plusieurs pièces du recueil, le relevé des noms de lieux; mais la plupart de ces noms sont fournis par les légendes; quelques-uns appartiennent à la fois à diverses provinces, et d'autres sont tout à fait inconnus ou même de fantaisie. Néanmoins, si j'osais me risquer à prononcer un nom de ville, j'inclinerais pour Senlis. Dans le miracle intitulé « Comment la fille du roy de Hongrie se copa la main... » un héraut venu de France en Écosse proclame un tournoi. Or, c'est près de Senlis,

> . . . . . lez Senlis,
> En la terre des fleurs de liz,

qu'il donne assignation à ceux qui veulent acquérir de l'honneur :

> Siques qui acquerre voulra
> Honneur, viengne, et il trouvera
> A qui se pourra donoier (jouter)
> S'il a desir de tournoier.

Là seront des Français et des Picards :

> Il ara les François et ceux
> Qui se dient de Picardie[3].

Ce passage est celui dans lequel j'ai cru le mieux reconnaître l'accent de l'orgueil national[4], et cela avec d'autant plus de raison, que le nom

[1] Voy. le miracle « de Berthe, femme du roy Pépin qui ly fu changée et puis la retrouva. » Ms. 7208, 4. B, fol. 117.—[2] Artus et Parceval sont plusieurs fois cités, notamment dans des sujets tirés de l'histoire romaine. (Voyez, entre autres, le miracle de saint Ignace, dont l'action se passe sous Trajan. *Théâtre français au moyen âge*, p. 290.)—[3] *Théâtre français au moyen âge*, p. 502. Senlis était renommée au XIV[e] siècle pour la représentation des jeux scéniques. Le recueil manuscrit de dom Grenier concernant l'histoire de la Picardie contient (20[e] paquet, n° 1) des renseignements sur plusieurs mystères joués dans cette ville vers l'année 1376. Je rapporterai, à titre de singularité, qu'en 1383 Charles VI, voulant réhabiliter un habitant de Senlis qui avait eu le poing coupé par jugement, lui permit de remplacer ce poing par un autre, fait de la matière qu'il voudrait. (Broisse, *Recherches historiques sur Senlis*, 1835, p. 21.) —[4] On lit dans le miracle intitulé « Comment le roy Clovis se fist crestienner :

et l'éloge de la ville de Senlis n'étaient nullement imposés à l'auteur du drame par la légende où il a puisé. Dans le roman original, le tournoi dont il s'agit a lieu à Resson, bourg voisin de Montdidier[1]. Quoi qu'il en soit, ce n'est là, j'en conviens, qu'un faible indice, et qui aurait grand besoin d'être corroboré par d'autres preuves[2].

Quant à l'époque où ont été composés ces miracles, nous pouvons, sinon la fixer absolument, du moins lui assigner des limites assez étroites. En premier lieu, ils ne remontent pas au delà de 1309, car il est parlé dans l'un d'eux[3] de Robert, roi de Naples, qui ne parvint au trône qu'en cette année; il est même fort peu probable que le nom de ce prince ait été assez populaire dès son avénement au trône, pour avoir pu figurer dès lors dans une pièce française. Cette citation semble plutôt se rapporter aux dernières années de son règne, qui se prolongea jusqu'en 1344. En second lieu, il y a d'assez fortes présomptions de croire que ces miracles n'ont pas été composés après 1396. Dans celui de la marquise de la Gardine, l'héroïne, quoique innocente, est condamnée *à ardoir*[4]. Le poëte et le peintre (car la vignette représente cette triste scène) nous montrent la marquise seule dans la fatale charrette,

> . . . . Haulte assise
> En la charette, et de telle guise
> Que de touz puist estre véue.

Les chevaliers qui l'accompagnent exhortent la patiente, comme pourrait faire un prêtre, à recommander son âme à Dieu. Celle-ci leur fait cette belle réponse :

> Priez Dieu qu'il me tiengne en foy,
> Car je suis innocente et pure . . . .

Or, en 1396, comme l'a remarqué M. Onésime le Roy[5], une ordonnance de Charles VI permit aux condamnés de recevoir l'assistance des ministres de la religion[6]. Nous pouvons arriver encore à une approxi-

« Vous possédez le château de Melun-sur-Seine, que je loue et prise fort. » (*Théâtre français au moyen âge*, p. 655.) — [1] Voyez le *Roman de la Manekine*, v. 2627, 2647. L'auteur de ce poëme écrit *Sans-lyz*. — [2] M. Onésime Le Roy s'est prononcé pour le puy de l'immaculée Conception de la ville de Rouen. (*Époque de l'histoire de France en rapport avec le théâtre français*, p. 190.) J'ai dit plus haut que la langue de ces poëmes me semble contraire à une telle attribution. — [3] Miracle « de l'empereris de Romme que le pere de l'emperere voulu destruire. . . . » (*Théâtre français au moyen âge*, p. 405.) — [4] Voyez le manuscrit 7208, 4 A, fol. 115. Ce miracle est un des plus touchants du recueil. M. Onésime Le Roy en a fait une intéressante analyse. (*Études sur les mystères*, p. 96-104.) — [5] *Ibid.*, p. 100. — [6] Voyez l'ordonnance du 12 février

mation plus précise. Dans un de ces drames, il est question des parisis d'or, des anges, des moutons fins[1]; or on sait que l'émission des parisis d'or date de 1329, celle des anges ne commença qu'en 1340[2]. Dans le miracle «du roy Thierry et de sa femme Osanne,» un personnage se vante «d'estre un bon *drugeman*, de bien entendre le latin et de parler sarrazin et turquien[3].» Cette distinction délicate entre la langue turque et la langue arabe ne me paraît pas avoir pu être présentée à un auditoire composé en grande partie de bourgeois, de clercs et d'artisans, avant que les entreprises menaçantes des Turcs contre l'Europe orientale, repoussées par la croisade de 1344, n'eussent fait mieux connaître ces peuples dans nos contrées[4].

Enfin, il me semble que, si quelques-uns de ces miracles ont précédé, d'autres ont suivi la première moitié du règne de Charles V. On n'ignore pas que ce prince fut le premier de nos rois qui ait travaillé à transformer la forteresse du Louvre en une résidence royale. Ses prédécesseurs habitaient le palais de la Cité et ne logèrent momentanément au Louvre que comme en une place de sûreté. Dans le miracle d'Amis et Amille, il est plusieurs fois parlé du Louvre, et toujours comme d'une sinistre prison d'État, nullement comme de la commode et splendide demeure d'un souverain :

GOMBAUT.

.... Il (le roi) a été tout prest
De nous dans son Louvre envoier ;
Et si longuement prisonnier
Y sommes, je n'ay pas fiance
Que jamais ayons délivrance
Jusqu'à la mort.

BERNARD.

Pourquoi, sire, vous avez tort
de ce dire.

1396, dans le recueil des Ordonnances des rois de France, t. VIII, p. 122. A propos des usages de la justice criminelle en France au XIVe siècle, je ferai remarquer que, dans le miracle «Comment Nostre Dame garda une femme d'estre arse», un sergent d'armes proclame, par ordre du bailli, que tout chef de famille doit se rendre au lieu de l'exécution, sous peine d'amende. (*Théâtre français au moyen âge*, p. 350.) — [1] Voyez le miracle «de Robert le Dyable, etc.» édit. de M. Éd. Frère, p. 11. — [2] Voy. *ibid.*, p. XXX. — [3] *Théâtre français au moyen âge*, p. 601. — [4] Je sais que les compagnons de saint Louis connaissaient fort bien les Turcs et les Sarrasins, quoique le sire de Joinville lui-même désigne quelquefois sous le nom collectif de *Sarrasins* tous nos adversaires mahométans.

GOMBAUT.

Mon ay, voir (vrai). Vez-ci pourquoi, sire :
La tour du Louvre est si *jurée*[1],
Que puis qu'i est emprisonnée
Personne, quelle qu'elle soit,
Ains (avant) qu'elle n'en parte, mort reçoit ;
J'a n'en doubtez[2].

Nous croyons pouvoir, à l'aide de ces passages si concordants, placer, avec une assez grande certitude, la composition de ces pièces entre les années 1345 et 1380.

La répétition constante, dans ces quarante miracles de Notre-Dame, de plusieurs grandes évolutions scéniques nous permet de nous former une idée exacte et complète de la construction du puy ou théâtre sur lequel ils ont été joués. D'abord, ce théâtre était d'une étendue moins vaste et d'une architecture moins compliquée que les échafauds qui servirent plus tard aux grands mystères des xve et xvie siècles. Les miracles de Notre-Dame, y compris le plus ancien d'entre eux, le miracle de Théophile, n'exigeaient guère que deux étages ou *estals* superposés. Le plus élevé représentait le paradis, où siégeaient sur un trône Dieu et la Vierge, entourés de leur cour céleste. L'étage au-dessous était réservé aux scènes humaines, et partagé, par des tapisseries ou des cloisons, en autant de cases ou de salles qu'il y avait dans le drame de lieux divers à montrer. La travée supérieure (le ciel) communiquait avec l'inférieure (la terre) au moyen de deux escaliers placés des deux côtés du *jeu*[3] et construits en spirales comme ceux de nos jubés[4].

[1] Cette expression singulière offre peu de sens. Peut-être faut-il lire *virée, vim habens* ; un ancien glossaire cité par du Cange, au mot *viratus*, traduit ce mot par *ferme, sûr.* D'ailleurs, les deux formes *virée* et *jurée* sont paléographiquement identiques. — [2] *Théâtre français au moyen âge*, p. 227. — [3] On donnait le nom de *jeu* à l'ensemble des étages où se représentait un mystère, ce que nous nommons aujourd'hui *la scène*, dans l'acception la plus large. On appelait *salles* les scènes partielles, c'est-à-dire, les lieux particuliers où se passaient les diverses actions du drame. Aussi trouvons-nous souvent en marge du manuscrit de Cangé les annotations suivantes : « Ici le roy s'en va hors, puis revient en sale » (*Théâtre français au moyen âge*, p. 634); ou bien « Ici viennent les deux chevaliers en sale », miracle « de saint Lorens que Dacien fist morrir. . . » (Manuscrit 7208, 4 B, fol. 250.) « Parcourir le jeu, » c'était parcourir tous les étages ou échafauds dont se composait le théâtre. Ce mot se prenait encore pour la réunion des acteurs. Nous avons vu cette rubrique : « Cy jouent les menesterez et s'en va le jeu. » Enfin, c'était le nom de la pièce : « Le jeu saint Nicolaï », le jeu de la feuillée. — [4] « La plupart des grandes basiliques du moyen âge étaient munies de jubés ; mais ils ont été presque tous démolis à partir du xviie siècle. Il en existe encore

C'était par ce chemin, en quelque sorte aérien, que descendaient et remontaient processionnellement Dieu, la Vierge et les anges, quand ils se manifestaient aux habitants de la terre. Ces deux escaliers, sculptés à jour, qui encadraient gracieusement la scène, se prolongeaient jusqu'au niveau du sol. Là, comme des deux côtés du chœur dans nos églises, s'élevaient, au lieu d'ambons ou d'autels de la Vierge et des patrons, à droite une chaire, à gauche un confessionnal [1], au milieu un autel surmonté de l'image de la Vierge. C'est en ce lieu, de plainpied avec le sol, que se rendaient, par la prolongation des escaliers latéraux, les personnages de la pièce qui annonçaient aller à l'église prier, ouïr le sermon ou se confesser. Toutes ces dispositions étaient des réminiscences de la mise en scène des anciens mystères latins ou farcis, célébrés originairement dans les églises entre le chœur et la nef.

En face des établis élevés pour le jeu, étaient dressés des gradins, ou, plus ordinairement, des galeries et des loges pour recevoir les spectateurs. L'ensemble de ces constructions temporaires et en partie découvertes [2], surtout dans les premiers temps, s'appelait *le parc* [3]. On les construisit d'abord dans les vastes parvis des églises, dans les charniers ou les cimetières, puis dans les marchés des villes, et quelquefois en pleine campagne. Dans le miracle « de l'empereur Julien, que saint Mercure tua du commandement de Nostre Dame... », saint Basile fait sonner les cloches [4], pour annoncer un sermon qu'il veut prêcher devant *le commun de la cité*. Les bourgeois se rendent à l'église, c'est-à-dire

quelques-uns du XVe et du XVIe siècle : les plus curieux sont ceux de la cathédrale d'Alby, de la Madeleine à Troyes, de Saint-Étienne-du-Mont à Paris et de l'église de Brou. » (M. Batissier, *Histoire de l'art monumental*, p. 595. Voyez aussi J.-B. Thiers, *Dissertations sur les jubés*; Paris, 1638). L'an 1532, Guillaume Parvi, évêque de Senlis, fit peindre le jubé de la cathédrale de cette ville. (Ch. Jaulnay, *Le parfait prélat*, p. 557.) — [1] Ce n'était pas un meuble inutile; les scènes de confession sont fréquentes dans les miracles de Notre-Dame. On voit notamment dans le miracle « de Robert le Dyable, à qui il fu enjoint pour ses meffais qu'il fist le fol sans parler », le pape s'asseoir dans son confessional pour entendre la confession du duc. — [2] Aussi se mettait-on dévotement en prière afin d'obtenir que le beau temps vînt favoriser le jeu des mystères. (Voy. le procès-verbal de la représentation du mystère de saint Martin à Valenciennes, cité dans les *Études sur les mystères*, p. 285.) Plus tard, en certains lieux, on couvrit ces théâtres de voiles, à la manière antique. On lit dans le sire de Lassay, historien de Bourges: « Le dict amphithéâtre estoit à deux étaiges, surpassant la sommité des degrez, couvert et voislé par dessus pour garder les spectateurs de l'intempérie et ardeur du soleil. » (*Histoire du Berry*, p. 237.) — [3] *Chronique manuscrite de Metz*, année 1437. — [4] Cet anachronisme est un des moins choquants de ceux qui foisonnent dans nos miracles de Notre-Dame.

descendent dans la partie basse du jeu, où étaient placés, comme je l'ai dit, la chaire, le confessional et l'autel :

« Nous n'avons pas à craindre, dit l'un d'eux, d'avoir un mauvais sermon; car voici notre évêque qui se dispose à le faire. Allons, venez, compère; asseyez-vous à côté de moi, sur cette herbe verte[1]. »

Ces derniers mots prouvent évidemment que le pied du théâtre, l'*area*, ou, comme nous dirions aujourd'hui, le *parterre*, reposait sur le gazon d'une prairie ou la pelouse d'un cimetière. Toutefois, dans celles de nos villes où subsistaient des ruines passablement conservées de théâtres ou d'amphithéâtres antiques, à Bourges[2], par exemple, à Saumur[3], à Doué[4], à Poitiers[5], à Arles, les échafauds du puy s'élevaient sur l'emplacement du vieux *podium*, ou plus exactement du *proscenium*, tandis que les gradins, un peu restaurés, de la *cavea*, ou le gazon qui recouvrait l'hémicycle, servaient de siége à l'assemblée[6]. Cette étrange reprise de possession des théâtres antiques par les jeux chrétiens des confréries a eu lieu dans toute l'Europe, au colysée de Rome, à Velletri, à Murviédro (l'ancienne Sagonte), etc. Les exemples de ce genre abondent jusqu'au moment où les mystères s'établirent dans des salles fermées, permanentes et couvertes; ce qui arriva au bourg de Saint-Maur, près Paris, en 1398.

Nous venons d'essayer de jeter un peu de jour sur quelques-unes des obscurités qu'offre l'étude, en quelque sorte extérieure, du beau recueil des miracles de Notre-Dame; il nous reste, dans un dernier et prochain article, à examiner quelques autres questions plus intimes, relatives à ces intéressantes compositions, à savoir : leur esprit général, leur ten-

[1] Manuscrit 7208, 4 A, folio 129 verso. — [2] « Plusieurs tels amphithéâtres ont esté construitz et batiz de nostre temps, dont l'un fut fait à Bourges l'an 1536, sur le circuit de l'ancien amphithéâtre ou fousse des areines. Il était excellement peint d'or, d'argent, d'azur et autres riches couleurs... » (Lassay, *Histoire du Berry*. ubi supra) — [3] Guillaume Bouchet (Sérée 28°) raconte, pour l'avoir vu, qu'à la Passion de Saumur « le paradis estoit si beau, à cause de l'excellence de la peinture, que celuy qui l'avoit fait, se vantant de son ouvrage, disoit à tous ceux qui admiroient ce paradis : « Voilà bien le plus beau paradis que vous vistes « jamais, ne que vous verez. » — [4] André du Chesne, *Antiquités des villes de France*, t. I, p. 640. Je n'entends pas préjuger ici la question de l'origine romaine ou barbare du monument octogone de Doué. — [5] Voy. Rabelais, *Pantagruel*, l. VI, ch. XIII et Jean Bouchet, *Annales de l'Aquitaine*, t. VI, p. 267 de l'édition de Lyon, 1547. — [6] Les confrères conservaient aux anciens théâtres leur forme demi-circulaire. Jean Bouchet, parlant des mystères joués à Poitiers en 1534, dit qu'ils eurent lieu « en ung théâtre fait en rond fort triomphant. » (*Annales de l'Aquitaine*, ubi supra).

dance morale et leur valeur littéraire. Peut-être aussi, chemin faisant, verrons-nous surgir et se présenter de soi-même à nous le nom, jusqu'ici inconnu, de l'auteur ou de l'un des auteurs à qui nous devons ces drames.

MAGNIN.

(*La fin au prochain cahier.*)

GLOSSARIUM mediæ et infimæ latinitatis conditum a Carolo Dufresne domino du Cange cum supplementis integris monachorum ordinis sancti Benedicti, D. L. Carpentier, Adelungii suisque digessit G. A. L. HENSCHEL; Parisiis, excudebant Firmin Didot fratres; tomi VI, A jusqu'à Z, 1840 à 1846, in-4°.

PREMIER ARTICLE.

Les écrits propres à nous faire connaître les événements, les institutions, les usages, l'état de la société au moyen âge, soit qu'ils consistent en récits appelés ordinairement *chroniques*, *histoires*, soit qu'ils consistent en documents isolés, servant en quelque sorte de pièces justificatives et souvent de complément aux récits, ont été pendant plusieurs siècles composés en latin, non-seulement dans les parties de l'Europe où les Romains avec leur domination avaient introduit leur langue, mais encore dans les autres parties restées inaccessibles aux armes romaines, où la religion chrétienne, en portant ses croyances, avait porté aussi la langue latine qui fut toujours celle du clergé.

Mais diverses causes qu'il serait trop long d'énumérer et d'apprécier, et qui, d'ailleurs, ont été l'objet d'ouvrages très-savants et très-connus, notamment de la préface que du Cange a placée en tête du Glossaire, dont j'annonce une nouvelle édition, commencèrent, dès le IIe siècle de notre ère, à altérer profondément la langue latine, et l'amenèrent graduellement à une barbarie qu'attestent la plupart des documents qui nous sont parvenus.

Ceux mêmes qui sont le moins hérissés de barbarismes et de fautes contre la syntaxe n'en sont pas, pour cela, plus faciles à comprendre. La plupart traitent des questions de théologie, de discipline ecclésiastique, de philosophie, de jurisprudence, pour l'exposition desquelles la langue latine classique n'offrait ni locutions, ni mots dont on pût faire usage; on était obligé de détourner les anciennes locutions, les anciens

mots de leur sens propre et de leur en attribuer un nouveau, en quelque sorte de convention.

Le plus habile grammairien de l'université entendrait et surtout traduirait très-difficilement une grande partie des auteurs du moyen âge; et, certainement, il ne comprendra jamais une seule charte, s'il ignore le sens des mots et des locutions employés par les rédacteurs de ces actes, s'il ne connaît pas les institutions sous l'empire desquelles les parties ont fait leurs conventions, ou les usages que ces mêmes conventions supposent et sous-entendent.

Les savants des XVI[e] et XVII[e] siècles qui entrèrent les premiers dans la voie de la publication des documents relatifs à l'histoire et à la législation de la France au moyen âge, les frères Pithou, Cujas, Sirmond, reconnurent la nécessité de glossaires, dans lesquels seraient données des explications des mots de basse latinité, ou romano-barbares, qui se trouvaient en abondance dans ces documents; et déjà, grâce à leurs travaux, on pouvait entrevoir la méthode qu'il fallait suivre pour comprendre les auteurs du moyen âge par eux-mêmes, pour pénétrer dans le sens et l'esprit des institutions sociales et en suivre les développements successifs. Mais personne n'avait essayé de réunir et de thésauriser en quelque sorte les résultats de toutes ces recherches, surtout, de les compléter.

La fin du XVII[e] siècle vit paraître enfin un ouvrage dont tous les savants sentaient la nécessité et qu'ils n'osaient presque espérer. Du Cange en conçut le plan et eut le courage de l'exécuter. Il sentit qu'il ne fallait pas se borner, comme les Étienne l'avaient fait pour les études classiques, à recueillir les mots et à en indiquer les diverses significations; il crut qu'à l'aide et à l'occasion de ces mots, il serait utile de faire connaître le fond des choses qu'ils désignaient, les usages, l'organisation sociale et religieuse, l'état des personnes et des biens; ce qui concernait l'agriculture, les arts, etc.

Son Glossaire, qui parut en 1678 (3 vol. in-f°), fut accueilli avec une grande faveur. Dès le mois d'août de la même année, le *Journal des Savants* en fit l'éloge dans un article, dont l'auteur se borne à rendre un compte détaillé de la préface, qui est elle-même un excellent morceau d'histoire littéraire, du plan et de l'ensemble de l'ouvrage, et de quelques articles en forme de dissertations sur des usages très-curieux et peu connus du moyen âge.

C'était tout ce qu'on pouvait dire encore. Un glossaire n'est pas un livre de nature à être lu d'une manière suivie, qui permette de l'analyser et de le faire connaître dans toutes ses parties; il ne peut

qu'être consulté au besoin; le temps seul peut en révéler le mérite et en assurer la réputation.

Cette épreuve ne tarda pas à être favorable à du Cange. Le célèbre Mabillon, à qui le genre de ses travaux donna promptement occasion de consulter le Glossaire, en proclama le mérite et l'utilité, et, dans la préface de son traité *De re diplomatica* (1681), s'adressant à du Cange, il désigne le Glossaire par ces expressions : « Amplissimus liber, omnibus « apertus, de omnibus agens, ex quo, quantum profecerim malo alios « quam te judicare. »

Ce n'était pas seulement dans sa patrie que du Cange obtenait ces justes éloges; ils lui furent décernés dans les pays étrangers. Bayle s'en rendit l'interprète lorsque, dans la préface de la première édition du dictionnaire de Furetière, qui a paru en 1691, il s'exprima ainsi : « Où est le savant parmi les nations les plus fameuses pour l'assiduité au travail et pour la patience à copier et à faire des extraits, qui n'admire là-dessus les talents de M. du Cange, et qui ne l'oppose à tout ce qui peut être venu d'ailleurs en ce genre-là. Si quelqu'un ne se rend pas à cette considération, on n'a qu'à le renvoyer *ad pœnam libri;* qu'il feuillète ses dictionnaires, et il trouvera, pour peu qu'il soit connaisseur, qu'on n'a pu les composer sans être un des plus laborieux et des plus patients hommes du monde! »

L'édition du Glossaire donnée à Paris, en 1678, sous les yeux de du Cange, et une réimpression faite à Francfort-sur-le-Mein en 1679, se trouvaient épuisées au commencement du XVIIIe siècle; mais, en même temps que le besoin d'une édition nouvelle se faisait sentir, on ne se dissimulait pas que des additions étaient devenues nécessaires.

La science marche toujours, pour me servir d'une expression assez à la mode : Mabillon, Martène, Dachery, les frères Sainte-Marthe avaient fait paraître leurs grands ouvrages au commencement du XVIIIe siècle; les jésuites des Pays-Bas continuaient avec autant de persévérance que de succès leur vaste entreprise des *Acta sanctorum* commencée en 1643; les deux premiers volumes de la collection des Ordonnances de la troisième race venaient de paraître en 1723 et 1729 et fixaient l'attention publique; D. Bouquet préparait celle des Historiens de la Gaule et de la France, et, pour consulter ou pour perfectionner ces ouvrages si riches en documents du moyen âge, on éprouvait sans cesse le besoin de recourir au Glossaire et de le voir compléter.

Des bénédictins de la congrégation de Saint-Maur conçurent et exécutèrent le projet d'une nouvelle édition considérablement augmentée, avec le secours des ouvrages publiés depuis 1678, et d'observations

critiques que le fils du célèbre Adrien de Valois avait insérées dans le *Valesiana*, d'après les notes et les conversations de son père. Cette édition, qui a paru en six volumes in-f°, de 1733 à 1736, fut suivie, en 1766, d'un supplément en quatre volumes par D. Carpentier.

L'impulsion que les travaux historiques ont reçue depuis quelque temps, et qu'une nouvelle organisation dans l'enseignement de l'école des chartes ne peut manquer d'accroître, a rendu et doit rendre l'usage du Glossaire de plus en plus indispensable. Mais deux causes s'opposaient à ce que les savants en tirassent tout le parti désirable : 1° la rareté et par conséquent le prix très-élevé de l'ouvrage; 2° la perte de temps qu'entraîne une double recherche dans les six volumes publiés de 1733-36, et dans les quatre du supplément de 1766.

Une nouvelle édition qui, en remédiant à la rareté et au prix excessif du Glossaire, aurait encore l'avantage d'avoir inséré les articles supplémentaires à leur place naturelle, et de n'offrir qu'un seul ouvrage à consulter, dans un format moins embarrassant que l'in-folio, était généralement demandée.

MM. Didot, dont le zèle éclairé, et surtout désintéressé, rappelle les beaux temps des Étienne et des autres imprimeurs célèbres qui ont rendu de si grands services à la littérature ancienne, n'ont pas hésité à répondre au vœu général.

Le travail d'une nouvelle édition ne pouvait être confié qu'à un seul éditeur. Si, pour la rédaction du nouveau *Thesaurus linguæ græcæ*, entreprise qui seule immortaliserait les presses de MM. Didot, on a pu admettre plusieurs collaborateurs, et cependant en très-petit nombre, et encore sous la direction supérieure de l'un de nos plus célèbres hellénistes, c'est que le *Thesaurus* n'est, par son objet, qu'un recueil de mots, des acceptions diverses de ces mots, des passages des auteurs qui en constatent le sens grammatical et l'usage philologique.

Mais il n'en est point ainsi du Glossaire de du Cange; la philologie, tout importante et étendue qu'elle y est, n'en est pas la partie la plus considérable, je dirais presque la plus essentielle. La plupart des mots réunis dans ce Glossaire constatent l'existence d'institutions, d'usages généraux ou locaux, quelquefois même des faits historiques; et toutes ces notions doivent être coordonnées, autant du moins que le permet l'ordre alphabétique : il arrive très-fréquemment que les notions données sous des mots qui appartiennent aux premières lettres de l'alphabet trouvent leur développement et leur complément sous des mots qui appartiennent aux dernières lettres. Un grand nombre de mots ont entre eux des points de contact immédiat; très-souvent ils sont la

représentation les uns des autres, en réalité synonymes, et se trouvent dans une mutuelle dépendance, non-seulement par cette synonymie, mais surtout parce qu'ils se rattachent au même sujet.

MM. Didot, convaincus, d'après ces considérations, que la nouvelle publication du Glossaire devait, par la nature de l'ouvrage, être confiée à un seul éditeur, l'ont trouvé dans M. Henschel, que d'excellentes études des auteurs classiques, des langues, de l'histoire et de la littérature du moyen âge, faites dans les universités d'Allemagne; des recherches non interrompues dans les bibliothèques de Paris; une ardeur infatigable pour le travail; un commerce habituel avec les membres les plus distingués de l'Académie des inscriptions, désignaient à leur confiance.

Le nouvel éditeur a dû méditer mûrement et consulter sur le plan qu'il était convenable d'adopter. Ce que j'ai dit plus haut de la manière dont le Glossaire avait été commencé et successivement augmenté ne permet pas de se dissimuler qu'on n'y trouve un peu de désordre, et j'oserais dire d'incohérence et de disparate.

Si du Cange, lorsqu'il préparait sa première édition, avait eu dans les mains la totalité des matériaux que les bénédictins ont réunis et employés pour l'augmenter, ou si ce savant avait vécu à l'époque où le besoin d'une édition nouvelle s'est fait sentir et s'il l'eût rédigée lui-même, évidemment il y aurait apporté cet esprit de méthode qu'il possédait à un bien plus haut degré que ses continuateurs; surtout l'édition eût été moins diffuse. Aurait-il adopté les raisons que les bénédictins ont données pour combattre son opinion sur quelques points, et certainement sa bonne foi connue est une garantie qu'il ne les aurait pas repoussées par pur amour-propre, il se serait corrigé, et les détails dans lesquels sont entrés les nouveaux éditeurs eussent été inutiles. Aurait-il persisté dans sa première opinion, ces détails eussent été également inutiles; tout au plus, aurait-il, dans quelques lignes, prévenu et détruit les objections possibles. Même pour des mots dont l'existence et l'usage lui auraient été révélés par les recherches des bénédictins, et qu'il aurait cru convenable d'admettre, du Cange, fidèle à son plan primitif de ne pas faire des citations trop longues, se serait borné à indiquer les documents relatifs à ces mots, à en extraire les seuls passages nécessaires, sans les transcrire avec une prolixité qui fatigue et détourne l'attention du lecteur.

Surtout, il aurait rejeté un grand nombre de mots qui surchargent l'édition des bénédictins sans utilité réelle. La basse latinité n'étant que la dépravation d'une langue classique, et, par sa nature même, la dé-

pravation ne connaissant pas de règles, le nombre des formes corrompues des mots latins devient infini, précisément à cause du défaut de règles fixes dans la grammaire et l'orthographe au moyen âge. Chercher à réunir toutes ces formes de mots *estropiés*, ainsi que les bénédictins l'ont fait trop souvent, serait une entreprise infinie et inutile. Même en bornant les recherches aux documents qu'ils ont consultés, et, à bien plus forte raison, en scrutant ceux qui ont paru depuis 1766 et ceux qu'on pourrait trouver inédits, je ne serais pas surpris qu'on parvînt à réunir plus de vingt mille mots qui, la plupart, ne nous apprendraient rien, sinon l'ignorance des copistes en fait d'orthographe et de syntaxe. Un certain tact, une érudition étendue, sûre et variée, peuvent seuls conduire à faire un choix des formes les plus communes, de celles qui ont produit des mots ou des locutions dans les langues modernes, ou dont on peut logiquement déterminer l'origine.

Je viens d'expliquer ce que du Cange aurait certainement fait s'il eût pu présider à l'édition de 1733-36 et au supplément de 1766.

Mais M. Henschel pouvait-il se substituer à cet illustre savant et à ses continuateurs, qui, malgré beaucoup d'inadvertances, étaient des hommes d'un vrai mérite? Devait-il tenter de refaire le Glossaire? J'avoue franchement que je n'aurais pas osé le lui conseiller. S'il existait de nos jours un savant égal, et même, si l'on veut, supérieur en mérite à du Cange, qui formât une telle entreprise, je doute qu'elle obtînt un succès *actuel*.

Quoique, sans contredit, l'auteur d'une rédaction nouvelle, telle que je la suppose, n'eût pas manqué d'y insérer la majeure partie de ce qui a été composé par du Cange et par ses continuateurs, il ne l'aurait plus offerte que comme son ouvrage propre. Les savants n'y auraient plus trouvé, désignés par des signes auxquels ils sont accoutumés, les articles de du Cange, qui sont à leurs yeux une autorité décisive, et ceux des bénédictins, qu'ils consultent avec plus de circonspection; ils auraient eu un nouveau glossaire, mais non le Glossaire de du Cange, et ce n'est pas ce qu'ils demandaient. Le nouveau travail ne se serait pas produit entouré de cette confiance qui, depuis un siècle et demi, s'est attachée au nom de *Glossaire de du Cange*.

Le seul plan qui pût satifaire le public était évidemment celui qui consistait à réimprimer l'édition de 1733-36 en y insérant, à la place convenable, les articles du supplément de 1766.

Mais du moins M. Henschel n'aurait-il pas dû supprimer les documents que les bénédictins et Carpentier ont fait imprimer *in extenso*, à l'occasion de mots qu'il suffisait d'expliquer par de courtes obser-

vations et par des citations concises, ainsi que du Cange l'a fait généralement?

On ne peut se dissimuler que, pour la plupart, ces documents et même quelques-uns que du Cange a publiés *in extenso*, sans que la nécessité en fût bien démontrée, sont réellement des hors-d'œuvre; souvent même ils sont assez mal amenés, dans le supplément de Carpentier, à l'occasion d'étymologies très-contestables pour la plupart, et qu'il semble n'avoir proposées, à l'aide des formules *hac spectare existimo*, ou bien *aliud autem est, etc.* que pour avoir l'occasion de publier les documents qu'il avait trouvés aux archives de la Cour des comptes et au Trésor des chartes.

Toutefois, il est juste de le reconnaître, la plupart de ces documents, que je crois avoir le droit d'appeler hors-d'œuvre, étaient inédits, et même ceux que Carpentier a copiés aux archives de la Cour des comptes sont d'autant plus précieux aujourd'hui, que la plupart des originaux ont été incendiés.

Je crois même que M. Henschel n'aurait pas bien fait de supprimer ceux de ces documents qu'on trouve maintenant à leur véritable place dans les volumes de la collection des Ordonnances de la troisième race qui ont paru depuis 1766. Outre que l'économie d'impression eût été peu considérable, il faut respecter jusqu'aux plus petites susceptibilités du public. Il se défie, et non sans raison, des éditions abrégées; et, dès qu'on lui aurait annoncé quelques suppressions, toutes peu nombreuses, toutes bien motivées qu'elles eussent été, il aurait craint que l'arbitraire n'eût présidé à cette sorte d'*élagage*.

La nouvelle édition rédigée par M. Henschel reproduit donc intégralement les dix volumes de la précédente. Mais il s'en faut que cette opération ait été purement matérielle; je vais, dans un court exposé, mettre les savants à même d'en juger.

On a tout lieu de croire que les bénédictins, pour réimprimer le texte de du Cange, se sont servis d'une édition faite en 1679, à Francfort, plus commode dans sa forme que celle de Paris, parce qu'on y a mis à leur place les suppléments que ce savant avait ajoutés à la fin de chaque volume. Malheureusement, ils ne se sont pas aperçus que cette édition de Francfort fourmille de fautes, dont un grand nombre ne tendent à rien moins qu'à prêter à du Cange des erreurs qu'il n'a pas commises. M. Henschel, au contraire, a fait usage de l'édition de Paris, exécutée sous les yeux de l'auteur, ce qui est une amélioration dont on ne saurait refuser de lui tenir compte.

Il a fait mieux! A l'époque où Cange faisait imprimer le Glos-

saire, Baluze n'avait point encore publié son édition des *Capitulaires* (les deux ouvrages ont été imprimés pendant le même temps); et le Glossaire ne cite ces documents, ainsi que les lois barbares, que d'après les anciennes éditions de du Tillet, Hérold, Pithou, Lindenbrog. On pouvait, avec raison, désirer que la nouvelle édition indiquât où les textes cités se trouvent dans la collection de Baluze et dans celle de M. Pertz, plus récente et plus parfaite encore. M. Henschel est allé au-devant de ce vœu, et, de plus, il a soumis à une nouvelle vérification les citations que du Cange a faites. Il a agi de même pour les textes du droit romain, que l'édition précédente cite d'après l'ancien système, c'est-à-dire par le premier mot du fragment, sans indication du livre ni du titre.

Un grand nombre de passages d'autres auteurs ont été vérifiés aussi. A cet égard il se présentait une difficulté que M. Henschel me paraît avoir résolue d'une manière très-judicieuse. Lorsque, par l'effet d'une vérification dans l'édition même qui avait fourni un texte, il a trouvé la leçon citée, qui cependant lui paraissait vicieuse, il l'a laissée subsister; mais, dans une note, il a fait sa remarque, soit d'après son opinion propre, soit d'après celle d'auteurs qu'il ne manque jamais de nommer. Mais lorsque l'édition qui avait fourni le passage cité lui a démontré qu'une erreur avait été commise dans les citations, il n'a point hésité a en faire la correction, parce qu'évidemment il n'a pu entrer dans la pensée de du Cange ou de ses continuateurs d'altérer les textes; parce qu'on doit attribuer la faute ou à un copiste, ou à un ouvrier typographe, et que, rétablir le texte véritable, c'était se conformer à leurs intentions.

L'édition précédente contient beaucoup de renvois d'un mot à un autre, et cela est indispensable dans un ouvrage du genre du Glossaire. M. Henschel a considérablement augmenté le nombre de ces renvois, et ce n'est pas un médiocre service rendu aux personnes qui seront dans le cas de consulter la nouvelle.

Indépendamment de ces améliorations, qui suffiraient seules pour assurer à cette édition une supériorité incontestable sur la précédente. il en est d'autres que je dois faire connaître avec plus de détails.

On sait que les documents de la première race, et même de la seconde, contiennent un grand nombre de mots qui sont des traductions en formes latines de termes appartenant à la langue des Francs. Des hommes fort instruits, et je nomme particulièrement Wendelin et Eccard, en avaient proposé les explications. Les bénédictins ont transcrit, avec une prolixité fatigante, toutes celles que ce dernier surtout

avait données dans ses commentaires sur les lois Salique et Ripuaire. Les travaux modernes de MM. Eichhorn, Graff, Grimm et autres, dont l'Allemagne a le droit de se glorifier, ont démontré l'erreur et l'insuffisance de ces explications, et personne ne les admet plus maintenant.

M. Henschel, d'après son plan, qui était de ne rien retrancher de l'édition exécutée de 1733-36 et du supplément de 1766, a laissé subsister ce que les bénédictins avaient écrit, mais il a eu soin d'y ajouter des notes pour indiquer les interprétations et les étymologies nouvelles fournies par les savants que je viens de nommer. Il en a donné un assez grand nombre qui lui appartiennent, rédigées avec une concision qui n'ôte rien à la clarté. Les unes et les autres sont marquées d'un signe particulier pour laisser la plus grande liberté au jugement des lecteurs.

Le nombre des ouvrages dans lesquels M. Henschel a puisé des observations et des additions n'est pas considérable; mais le choix en est excellent. Je ne parlerai pas d'Adelung, qui, dans un abrégé du Glossaire, publié à Halle, de 1772 à 1783, en six volumes in-8°, avait inséré un assez grand nombre de remarques, de corrections, même de mots nouveaux. M. Henschel a reproduit les unes et les autres, en considérant ce savant comme un continuateur de du Cange, et je crois qu'il a bien fait.

Haltaus est, parmi les auteurs de glossaires modernes, celui qui lui a fourni le plus de secours. Son lexique a mérité d'être considéré comme un digne pendant de celui de du Cange. Il se distingue par une érudition choisie et pleine de goût, par une critique saine et circonspecte; il va droit au fond des choses, sans chercher à briller par une fausse recherche de nomenclature.

Deux autres glossaires, celui de Schilter et celui de Wachter, offraient moins de secours. Le premier a réuni, sans distinction et sans critique, toute sorte de mots; le second s'occupe plus particulièrement d'étymologies, mais les nouvelles publications ont infiniment surpassé ces deux ouvrages.

L'*Elucidario*, publié en Portugal par Santa-Rosa de Viterbe, a été beaucoup plus utile à M. Henschel, et il en invoque souvent l'autorité, en même temps qu'il lui emprunte un assez grand nombre de passages.

PARDESSUS.

(*La fin au prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

M. Jaubert, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est mort le 28 de ce mois.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

L'Académie des sciences, dans sa séance du 19 janvier, a élu M. Faye, en remplacement de M. Damoiseau, décédé.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. le comte de Clarac, membre libre de l'Académie des beaux-arts, est mort à Paris le 20 de ce mois.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Instruction de F. de Malherbe à son fils, publiée pour la première fois en son entier d'après le manuscrit de la bibliothèque d'Aix; brochure in-8°, imprimerie de F. Poisson et fils, Caen, 1846. Cet opuscule a été tiré à 250 exemplaires, savoir : papier vergé, 200, prix: 3 francs; papier de Hollande, 30, prix : 6 francs; grand papier, 20, prix: 10 fr.—L'instruction de Malherbe est précédée de quelques pages intéressantes par M. de Chenevières, qui a copié le manuscrit. L'impression a été dirigée par les soins de M. Trebutien, conservateur-adjoint de la bibliothèque de Caen.

La ligue à Beauvais, par M. Dupont-White, procureur du roi, membre du comité archéologique de Beauvais, ouvrage couronné par la société des antiquaires de Picardie, et précédé d'une introduction. Beauvais, imprimerie de Desjardins; Paris, librairie de Dumoulin, 1846, in-8° de CVI-272 pages. — Les guerres religieuses et politiques du XVI° siècle n'ont été nulle part en France plus opiniâtres, plus acharnées qu'à Beauvais. En traçant un tableau animé de l'histoire de la ligue dans cette ville, M. Dupont-White n'a rien dissimulé des excès odieux d'une municipalité liée avec les Seize et vouée au parti espagnol; mais en même temps il a rendu justice aux sentiments de patriotisme qui pouvaient excuser une partie de ces égarements. Le sujet que l'auteur avait à traiter lui a fourni quelques biographies pleines de faits et bien écrites, entre autres celles des trois évêques de Beauvais : Odet, cardinal de Châtillon; Charles, cardinal de Bourbon, et Nicolas Fumée. On lira surtout avec intérêt les détails tout à fait dramatiques de la vie du maire Nicolas Godin, l'âme du parti ligueur à Beauvais, homme d'une grande énergie, qui, pendant plus de cinq ans d'un blocus continuel, tint tête à La Noue, à Biron, à Henri IV lui-même, et, après avoir exercé sur ses concitoyens une sanglante dictature, alla mourir en exil à Bruxelles, où le roi d'Espagne lui faisait une pension. L'ouvrage est ter-

miné par des notes et des documents dont quelques-uns, tirés des archives municipales de Beauvais, attestent que l'auteur a puisé aux meilleures sources.

Recherches historiques sur la ville d'Angers, ses monuments et ceux du bas Anjou, par J. F. Bodin. Seconde édition, revue et considérablement augmentée. Saumur, librairie de Godet; Paris, librairie de Dumoulin. In-8° de x-698 pages avec pl. — *Recherches historiques sur la ville de Saumur, ses monuments et ceux de son arrondissement*, par le même. Seconde édition, mêmes librairies. In-8° de vi-624 pages avec planches. — L'histoire de l'Anjou, traitée par Claude Ménard, il y a deux siècles, dans un ouvrage resté inédit, avait inspiré aux bénédictins le projet d'un grand travail, pour lequel Dom Housseau recueillit d'immenses matériaux qui remplissent trente cartons du cabinet des manuscrits de la Bibliothèque royale. Mais, malgré l'intérêt du sujet, rien d'approfondi n'avait été publié sur cette province, lorsque M. J. F. Bodin fit paraître, il y a quelques années, ses *Recherches sur Saumur et le haut Anjou*, bientôt suivies d'un autre volume sur *Angers et le bas Anjou*. Ces deux ouvrages, pour lesquels l'auteur avait consulté les archives locales et les manuscrits de D. Housseau, obtinrent un succès dont ils étaient dignes par le mérite d'une érudition incontestable, par la clarté du plan, par l'abondance des faits et des descriptions. Cependant, les juges compétents y signalaient de graves erreurs, et, en général, un mauvais esprit. Grand admirateur de Volney, ennemi des idées chrétiennes, M. Bodin, qu'on pourrait appeler le Dulaure de l'Anjou, ne s'était pas toujours montré l'appréciateur impartial et éclairé des temps, des événements qu'il avait voulu faire connaître. Malgré ces défauts, ou plutôt à cause de ces défauts mêmes, les Recherches sur Angers et sur Saumur méritaient tout à fait la seconde édition qu'un littérateur instruit, M. Godet, vient d'en donner au public. Persuadé de la justesse d'une grande partie des critiques dont les ouvrages de M. Bodin avaient été l'objet, le nouvel éditeur, tout en reproduisant le texte sans aucun retranchement, a eu soin d'y joindre ses propres observations, qui ont pour but de placer la rectification en regard de l'erreur. Il a complété d'ailleurs le travail primitif par des additions considérables et orné les deux volumes d'un grand nombre de planches.

Des lectures privées au temps d'Ovide, par M. Maurice Meyer. Paris, imprimerie de Paul Dupont. Broch. in-12 de 12 pages. L'auteur de cet opuscule, plein de faits et de curieux détails, emprunte à Ovide des indications qui sont de nature à compléter les aperçus d'un critique ingénieux de notre temps sur les lectures publiques dans la décadence des lettres latines; il montre l'origine de cet usage, qu'on a dépeint ailleurs vers son milieu et à son déclin. Ses recherches établissent que les récitations faites par les poëtes, d'abord en petit comité et le plus ordinairement à table, comme l'attestent Cicéron et Catulle, devinrent publiques et constituèrent une sorte d'institution régulière au siècle d'Auguste.

Du duel considéré dans ses origines et dans l'état actuel des mœurs, par Eugène Cauchy, maître des requêtes, garde des archives de la chambre des pairs. Paris, imprimerie de Cosson, librairie de Charles Hingray, 1846, 2 volumes in-8° de xvi-484 et 540 pages. — L'auteur de ce livre recommandable s'élève avec force contre le préjugé du duel; mais il pense qu'on ne peut parvenir à le chasser de la position qu'il occupe dans nos mœurs, que si la loi trouve un moyen régulier de satisfaire autrement aux susceptibilités de l'honneur. Le but de son travail est donc de faire sentir la nécessité d'une législation spéciale qui organise en même temps la répression du duel et celle de l'injure. Le livre premier, qui occupe tout le premier volume, renferme des considérations sur l'histoire du duel en France d'après la législation

et les mœurs. Les faits y sont classés en quatre époques, dont la première comprend les temps qui se sont écoulés depuis les invasions des barbares jusqu'au siècle de saint Louis, c'est le règne du combat judiciaire, que les lois avaient substitué à la preuve testimoniale viciée par l'habitude du parjure. Les Établissements de saint Louis servent de point de départ à la seconde époque, qui se prolonge jusqu'à l'ordonnance rendue par Charles IX, à Moulins, en 1566.

Ces trois siècles comprennent la décroissance et l'abolition du combat judiciaire; on y voit en même temps commencer et s'étendre l'usage du duel, produit des épreuves admises par les lois du moyen âge et des guerres privées de la féodalité. Dans la période suivante, sont résumés les édits rendus contre le duel. Ce système répressif, poursuivi par six rois, de Charles IX à Louis XVI, occupe environ deux siècles de notre histoire. Avec la révolution de 1789 commence la quatrième et dernière époque; celle qu'on pourrait appeler, dit M. Cauchy, «l'époque de l'impunité légale des duels, si la nouvelle jurisprudence adoptée par la cour de cassation en 1837 ne venait protester au nom de la morale et du droit contre cette pensée que la loi française aurait été, pendant un demi-siècle, presque complice de ce préjugé sauvage.» Le livre second, intitulé : *Considérations sur les moyens de prévenir et de réprimer le duel dans l'état actuel des mœurs*, remplit le second volume et se divise en deux parties. Dans la première, l'auteur expose l'état présent de la question, quant à la France; l'autre se compose d'études comparatives sur quelques-unes des législations étrangères en ce qui concerne le duel et l'injure. Ces considérations conduisent M. Cauchy à cette conclusion, que le jury ordinaire peut suffire à la spécialité de répression que réclament les délits de duel, comme il suffit, sauf une grande exception prévue par la Charte, à la spécialité de répression que réclament les délits politiques et les délits de la presse. Un appendice contenant les textes des lois nouvelles, françaises et étrangères, sur le duel, et une table des matières, terminent cet important ouvrage.

Choricii Gazæi orationes, declamationes; fragmenta : insunt ineditæ orationes duæ, curante Jo. Fr. Boissonade; in-8° de 23 feuilles 3/8. Paris, chez Dumont.

ITALIE.

Storia della famosa guerra di Candia, di Andrea Valiero, senatore veneto, ridotta a migliore edizione ed illustrata con cenni biografici di tutte le patrizie famiglie che nella guerra ebbero parte, con gli stemmi gentilizii disegnati ed incisi da Gio. Ferr. Bravo, compilazione di S. C. Venezia, della tipografia di Sebastiano Londelli, 1845. Dispensa 1; in-8°, di pag. 16-8.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL
DES SAVANTS.

FÉVRIER 1847.

Sur la planète nouvellement découverte par M. Le Verrier, comme conséquence de la théorie de l'attraction.

CINQUIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

A la fin de l'article précédent, nous avons laissé M. Le Verrier aux prises avec un résultat de calcul qui semblait déjouer toutes ses espérances. La difficulté qui l'avait arrêté tenait à une circonstance qu'on rencontre sans cesse dans les questions physiques, où les quantités inconnues doivent se déduire d'éléments observés, qui sont toujours entachés d'erreurs. Un exemple très-simple la fera aisément concevoir.

Je suppose qu'à un certain jour de l'année un observateur veuille déterminer la plus grande hauteur angulaire du soleil sur l'horizon. Il pourra l'obtenir très-exactement, s'il la mesure à l'instant du midi, lorsque l'astre passe au sommet de son arc diurne. Il aurait même peu d'erreur à craindre, si, ne connaissant pas cet instant avec une précision rigoureuse, il faisait son observation quelques secondes trop tôt ou trop tard; car le changement de la hauteur est alors à peine sensible pendant un si court intervalle de temps. Mais supposez qu'ayant continué de suivre l'astre, jusqu'à une petite distance de sa culmination, de manière à reconnaître déjà, dans sa hauteur, un abaissement

[1] Voir, pour les quatre premiers, aux cahiers d'octobre, de novembre et de décembre 1846, et de janvier 1847.

perceptible, l'astronome voulût conclure, de cette donnée, l'heure absolue de sa dernière observation, heure indiquée par l'angle que le méridien mobile, mené par le centre du soleil, forme alors avec le méridien fixe. Au point de vue abstrait, cette prétention n'aura rien de faux, puisque l'angle cherché est lié par une relation mathématique à l'abaissement du soleil, depuis le moment de midi. Néanmoins le calcul ainsi effectué donnera des résultats très-inexacts, parce que la vraie valeur de l'abaissement qui sert de mesure étant très-petite, elle sera viciée dans une proportion énorme par les erreurs inévitables de l'observation. Pareille chose est arrivée à M. Le Verrier dans le calcul que je rappelle, et qui l'avait conduit à un résultat si inquiétant [1]. Il était parvenu à établir, entre les quatre éléments inconnus de sa planète, trois équations de condition, qui se rapportaient en moyenne aux années 1758, 1793, 1828. Chacune était la somme de quatre autres, relatives à des dates antérieures et postérieures symétriquement distantes de ces dates moyennes. Elles contenaient ainsi la somme des erreurs dont leurs composantes étaient affectées individuellement. M. Le Verrier a traité ces trois équations résultantes, comme si tous leurs éléments numériques étaient rigoureux. Opérant sur elles comme il aurait pu le faire, dans cette hypothèse abstraite, il en a tiré l'expression de la masse de sa planète en fonction de *l'époque*, prise pour inconnue disponible. Il a déterminé, par des essais numériques, les valeurs de cette inconnue, qui, seules, pouvaient fournir des évaluations de la masse, compatibles avec les exigences physiques; et il a trouvé que cet ensemble de résultats était inadmissible, comme laissant subsister des erreurs intolérables dans les observations extrêmes. C'est que la rigueur de l'opération mathématique était trop absolue pour qu'on pût l'appliquer, avec une utilité pratique, à des données dont la délicatesse était si facilement altérable par les erreurs qui s'y mêlaient. Elle en tirait des déductions trop fidèles quant aux nombres, et trop infidèles quant aux conséquences astronomiques. M. Le Verrier aperçut la cause de ce mécompte après qu'il eut formé l'expression algébrique de la masse à laquelle l'élimination l'avait conduit. Car, en examinant les deux termes de la fraction littérale qui la représentait, il reconnut qu'ils dépendaient de résidus numériques devenus très-petits, comparativement aux quantités primitives dont ils dérivaient; de sorte que les erreurs de celles-ci, qui intervenaient comme des

[1] Ce calcul commence à la page 165 du mémoire de M. Le Verrier; il comprend les paragraphes 101-112.

réalités dans le résultat final, pouvaient dénaturer, dans une proportion énorme, le véritable rapport qu'on aurait dû obtenir, si l'on avait opéré sur des données rigoureuses. Le succès n'était donc pas encore désespéré. Mais il fallait prendre une autre voie; et tous les calculs effectués dans celle-ci, avec tant de peine, étaient inutiles. M. Le Verrier aurait pu les supprimer sans aucun inconvénient pour lui-même, n'apprenant d'ailleurs rien à quoi on ne pût s'attendre. Toutefois, il faut lui savoir gré de les avoir conservés. On a souvent lieu de regretter que les auteurs de découvertes ne laissent pas voir les oscillations de leurs tentatives. Rien ne serait plus curieux à étudier, et il y aurait presque autant à apprendre dans leurs mécomptes que dans leurs succès définitifs. Ici, par exemple, la discussion de la cause qui fait échouer le calcul numérique montre mieux la véritable difficulté de la question que tous les raisonnements abstraits ne pourraient le faire[1].

Averti par cet essai infructueux, M. Le Verrier tenta une autre voie, moins algébrique et plus expérimentale, où il pouvait sonder à chaque pas le terrain mouvant sur lequel il marchait. Il prit encore, comme conditions déterminatrices, les trois mêmes équations résultantes. Mais il conserva, à deux de leurs données numériques, l'indétermination des erreurs qui pouvaient les vicier; et il employa seulement comme suffisamment bonnes les autres, dont les erreurs, se trouvant assemblées par groupes de quatre, avec un signe pareil, devaient, selon toute pro-

[1] A la page 181 de son mémoire, M. Le Verrier présente un exemple, qui montre très-bien l'impropriété de l'élimination algébrique pour déterminer la masse de la planète, d'après des données entachées d'erreur. Parmi les inégalités produites dans la longitude d'Uranus par la planète hypothétique, il suppose qu'on en supprime deux, qu'il avait employées dans les calculs précédents. Elles sont si petites, que, dans les limites des valeurs auxquelles la masse doit être restreinte, leur effet total ne peut pas excéder 10" en arc; et il s'élèverait au plus à 5",15 d'après l'évaluation définitive. Or M. Le Verrier dit qu'après cette omission les valeurs de *l'époque,* qui se présentent comme admissibles, dans les épreuves numériques faites sur l'expression de la masse, deviennent toutes différentes de ce qu'elles étaient précédemment, et donnent aussi, dans la représentation des observations, des résidus d'erreur tout autres, quoique pareillement intolérables. Cela n'a rien de surprenant, si l'on considère l'énorme influence que ces petites quantités exercent sur l'*expression algébrique* de la masse, selon qu'elles y sont employées ou omises. Mais cela ne me semble pas prouver que ces deux inégalités si petites fussent réellement indispensables à conserver pour arriver à l'évaluation de la masse par l'appréciation immédiate de ses effets numériques, comme M. Le Verrier le fait plus tard. Or les expressions qu'il emploie paraîtraient indiquer cette exigence. Je soumets ce doute à ceux qui étudieront son travail. Maintenant que la question est résolue, ce serait une chose curieuse et utile que de chercher quelle serait la voie la plus simple à prendre pour la résoudre.

babilité, s'affaiblir mutuellement par compensation. Alors, laissant provisoirement indéterminée la masse de sa planète, il employa l'équation de 1828 et celle de 1793 pour exprimer algébriquement, en fonction de cette masse et de *l'époque*, les deux inconnues qui définissaient la longitude du périhélie et de l'excentricité. Il substitua ces expressions dans l'équation de 1758 et dans les deux analogues, relatives aux anciennes époques de 1747 et 1690, qui, étant les plus distantes, étaient les plus essentielles à raccorder avec celles qui se rapprochaient des dates actuelles. Cela fait, conservant toujours à la masse son indétermination algébrique, il attribua successivement à l'angle qui exprime *l'époque* quarante valeurs différentes, toutes distantes entre elles de 9°, et occupant ainsi le contour entier de l'écliptique. Il calcula les formes numériques données par toutes ces suppositions diverses aux premiers membres de ses trois équations de condition, lesquels devaient être rendus nuls par l'adoption de la véritable masse, non pas rigoureusement, mais dans les limites d'incertitude qu'on pouvait encore attribuer aux deux indices d'erreur conservés disponibles. Ce système d'épreuves était parfaitement logique; il devait infailliblement déceler les valeurs de *l'époque* pour lesquelles la compensation simultanée devenait possible, si une telle possibilité existait réellement. Aussi eut-il un plein succès. Le seul aspect des nombres obtenus fit voir à M. Le Verrier ce fait capital : s'il existe dans l'écliptique, à la distance supposée, une planète dont l'influence perturbatrice puisse concilier les mouvements d'Uranus avec la théorie de l'attraction, sa longitude moyenne, au 1er janvier 1800, a dû se trouver comprise entre 243° et 252°, ou s'écarter peu de ces limites; il est inutile de la chercher dans d'autres parties du ciel.

Restait donc à la placer dans cette diversité de positions éventuelles, et à voir si l'on en pourrait trouver une où elle produirait les effets demandés. Pour cela M. Le Verrier a repris les mêmes équations déterminatrices de la longitude du périhélie et de l'excentricité qui lui avaient tout à l'heure servi, et il a formé séparément les expressions conditionnelles qu'elles attribuaient à ces deux inconnues pour cinq valeurs différentes de *l'époque*, distantes de 9°, depuis 234° jusqu'à 270° inclusivement. Il a aussi calculé, pour chacune de ces valeurs, les parties numériques des perturbations produites par sa planète hypothétique aux dix-huit années, la plupart équidistantes, comprises dans son grand tableau d'erreurs héliocentriques, en y laissant de même les deux autres éléments de l'orbite et la masse indéterminés. Alors il y a remplacé ces deux éléments par leurs expressions conditionnelles, ce

qui lui a laissé dix-huit quantités numériques à détruire par le seul choix de la masse et des deux indices d'erreurs d'observation qu'il avait conservés disponibles. De là sortirent deux nouveaux faits indubitables. Le premier, c'est qu'on pouvait représenter toute la série des observations d'Uranus, dans des limites d'erreurs admissibles, par l'action d'une planète placée à une distance du soleil double de la sienne, ayant 252° de longitude moyenne au 1er janvier 1800, et dont l'excentricité, ainsi que la longitude du périhélie, résulteraient des expressions conditionnelles formées plus haut, quand on lui aurait assigné une masse convenable. Le second fait, c'était que cette masse, dans les limites de valeurs qu'on pouvait légitimement lui attribuer, n'avait d'influence principale que dans les observations anciennes de 1712, et surtout de 1690. Cela expliquait pourquoi sa détermination avait été si considérablement viciée par les erreurs inhérentes aux observations plus récentes, quand on avait essayé d'abord de les employer seules pour l'obtenir.

En combinant ces données, désormais assurées dans leurs conséquences générales, avec les lois du mouvement elliptique, M. Le Verrier calcula une formule qui exprimait la longitude vraie de l'astre, où on devait le voir dans le ciel, au 1er janvier 1847. Cette expression n'était pas encore complétement définie. Elle contenait, comme indéterminée, la masse de la planète représentée en dix millièmes de la masse du soleil, et devant, sous cette forme, varier, au plus, entre les nombres 1 et 2, pour ne pas trop déranger Saturne. Elle contenait, en outre, une autre quantité arbitrairement disponible, qui permettait de faire varier quelque peu la longitude moyenne de 1800 autour du point précis de 252°, si cela paraissait nécessaire. En discutant les limites d'amplitude dans lesquelles ces deux indéterminées devaient rester comprises, pour que les résultats déduits ne cessassent point de concorder avec les observations, M. Le Verrier parvint à ce résultat mémorable, qu'il annonça publiquement à l'Académie des sciences, le 1er juin 1846. *La planète qui trouble Uranus existe. Sa longitude vraie, au 1er janvier 1847, sera 325°, sans qu'il puisse y avoir une erreur de 10° sur cette évaluation.* C'était donc aux environs de ce point de l'écliptique que les astronomes devaient la chercher, la lenteur de son mouvement, devant l'en tenir très-peu écartée jusqu'à cette époque. M. Galle l'y trouva, en effet, le 23 septembre 1846. La longitude héliocentrique, conclue de son observation pour le 1er janvier 1847, excède seulement de 2° 24′ la valeur calculée, *a priori*, par M. Le Verrier. Elle n'excède que de 52′ sa deuxième annonce, faite le 31 août 1846, d'après ses calculs définitifs.

Si étonnant que ce dernier accord puisse paraître, la découverte est tout entière dans ce premier énoncé public. C'est là qu'est la hardiesse, je dirai plutôt la juste confiance dans les méthodes mathématiques, judicieusement appliquées. Voilà surtout ce que je voudrais avoir fait bien sentir dans l'exposé qui précède, parce que c'est ce caractère de sûreté, de certitude, dû à la science et à l'homme, qui, à mon avis, distingue spécialement la découverte de M. Le Verrier. On attachera donc beaucoup d'importance à savoir, sur quel principe il a pu établir sa première formule, et en déduire la place vraie de l'astre, entre les limites d'erreurs possibles qu'il lui assignait. Il n'avait pas le temps de le dire dans sa communication à l'Académie des sciences; mais il ne l'explique pas davantage dans sa publication actuelle, quoiqu'il rapporte cette formule dans les mêmes termes, et qu'il en tire la même conclusion. C'était donc un point essentiel à éclaircir, et je l'ai fait dans une note qui suit cet article. J'ai reconstruit la formule de M. Le Verrier avec ses caractères d'indétermination. Je retrouve ses nombres, et je montre comment il a pu en déduire la longitude vraie de l'astre au 1er janvier 1847, telle qu'il la donne, avec les amplitudes possibles d'erreur qu'il lui attribue. S'il a opéré autrement, il voudra bien nous l'apprendre.

Quand un résultat physique dérivant d'un ensemble d'observations toujours imparfaites est une fois connu par une évaluation approximative, dont l'incertitude est restreinte dans des limites peu étendues, cette première notion en facilite infiniment la détermination précise. Car l'écart de celle-ci autour de l'évaluation déjà obtenue pouvant être représenté par une quantité algébrique indéterminée que l'on sait devoir être très-petite, on l'introduit, comme telle, dans les formules qui doivent exprimer le résultat exact; et, en se fondant sur son caractère de petitesse, on l'isole explicitement des parties déjà connues. Alors on égale le tout au résultat observé; et l'on détermine la correction inconnue, par la condition qu'il soit reproduit dans les limites d'incertitude qu'il comporte. J'ai déjà parlé plus haut de ce procédé. M. Le Verrier l'a naturellement appliqué à la rectification de la longitude moyenne du 1er janvier 1800. Il a représenté cette longitude par sa valeur approximative 252°, plus une petite quantité indéterminée. Il a jugé, en outre, que l'on serrerait de plus près les observations, si, au lieu de mettre la planète nouvelle à une distance du soleil exactement double de celle d'Uranus, on la rapprochait d'environ $\frac{1}{14}$, ce qui, d'ailleurs, s'accorde mieux avec la progression réelle d'éloignement des planètes déjà connues. Partant donc de ce nouveau rapport, il y a joint une autre petite correction indéterminée, pour le rendre ulté-

rieurement tout à fait exact. Avec ces données, en partie numériques, en partie algébriques, associées à la masse de la planète réservée toujours comme entièrement inconnue, il a formé l'expression générale des perturbations qu'elle devait produire dans les longitudes héliocentriques et géocentriques d'Uranus, à des dates quelconques, comptées du 1er janvier 1800, dans un intervalle qui aurait pu embrasser plusieurs siècles. Mais cette opération aurait été extrêmement complexe, s'il avait laissé à ses deux indéterminées leur caractère algébrique; et l'application des résultats serait devenue presque impraticable. C'est pourquoi, il a eu recours à l'artifice des interpolations numériques, dont il avait déjà fait tant d'usage. Il a donné à ses deux indéterminées diverses valeurs concomitantes, qui étaient légitimement conciliables avec leurs conditions supposées de petitesse, et qui s'étendaient jusqu'aux amplitudes extrêmes que l'on pouvait leur attribuer. Il en a ainsi formé six couples distincts, pour chacun desquels il a calculé l'expression générale des perturbations. Il a ensuite particularisé individuellement ces six expressions pour 124 dates, correspondantes à autant de lieux observés d'Uranus, depuis 1690 jusqu'à 1845; et il a tiré de chacune 33 équations de condition moyennes, contenant comme inconnues la masse de la planète, l'excentricité de son ellipse, la longitude de son périhélie au 1er janvier 1800, plus les quatre corrections des éléments de la fausse ellipse attribuée à Uranus. Cet effrayant travail, qui n'est que préparatoire, comprend vingt-trois pages couvertes par des milliers de nombres. M. Le Verrier a concentré chacun de ces systèmes d'équations en six groupes, un de moins que d'inconnues. Il a pris, dans chaque groupe, l'expression de toutes celles-ci en fonction de la masse seule; et il les a substituées séparément sous cette forme dans les trente-trois équations de condition du système correspondant. Ces conditions étant ainsi établies pour les divers groupes de valeurs concomitantes, qu'il avait successivement attribuées aux deux corrections de la longitude moyenne et du demi-grand axe, il en a déduit, par une nouvelle interpolation, trente-trois équations de condition moyennes, où ces deux mêmes corrections, redevenues indéterminées, entraient désormais seules avec la masse encore inconnue. Alors il a traité ce système par la méthode que les géomètres ont imaginée, pour extraire d'un pareil ensemble les valeurs des inconnues, avec la plus grande probabilité d'y compenser les inexactitudes des données numériques. Il a obtenu ainsi ses deux quantités correctives, et la masse de la nouvelle planète si consciencieusement cherchée; puis il en a tiré les deux autres éléments de son orbite, d'après leurs relations antérieurement

établies avec ceux-là. Je réunis tous ces résultats dans le tableau suivant, où l'on pourra les embrasser d'un coup d'œil[1].

Demi-grand axe, celui de l'ellipse terrestre étant désigné par 1	36, 1539
Durée de la révolution sidérale exprimée en années juliennes de 365ʲ 1/4	217ᵃ, 387
Moyen mouvement sidéral en 365ʲ 1/4	1° 39′ 22″
Longitude moyenne au 1ᵉʳ janvier 1847, comptée de l'équinoxe de cette même année	318 47 4
Longitude du périhélie, pour la même date, et comptée du même équinoxe	284 45 8
Excentricité, le demi-grand axe étant désigné par 1 ..	0,10437
Masse de la planète, celle du soleil étant désignée par 1 .	$\frac{1}{9322}$ ou 0,0001073
Longitude héliocentrique vraie au 1ᵉʳ janvier 1847	326° 32′
Longueur de sa distance vraie au soleil, à la même date	33, 06

Ces nombres, tels que je les rapporte, furent présentés à l'Académie des sciences le 31 août 1846, trois mois après la première annonce de M. Le Verrier. Il est à peine compréhensible qu'une pareille masse de calculs numériques, si difficiles, ait pu être exécutée avec tant de promptitude. Mais M. Le Verrier avait fait des efforts incroyables pour obtenir ses déterminations définitives avant l'opposition prochaine de la planète. Or ce phénomène devait arriver vers le 18 ou 19 août, la terre alors se trouvant, comme elle, par 325° ou 326° de longitude héliocentrique. C'était la situation la plus favorable pour la découvrir, car ensuite elle se projetterait sur des points de l'écliptique, toujours plus rapprochés du soleil, disparaîtrait devant l'éclat de ses rayons, et ne redeviendrait visible qu'après plusieurs mois. Toutefois, dans cette hâte excessive que M. Le Verrier avait de finir, il n'omit aucun des détails qui pouvaient donner confiance aux astronomes et les exciter à chercher la nouvelle planète aux environs des points du ciel qu'il leur indiquait. Il leur annonça que son action calculée représentait, entre d'étroites limites d'erreurs, toutes les observations anciennes et nouvelles d'Uranus; que son diamètre apparent et son éclat spécifique seraient seulement un peu moindres; de sorte qu'on avait toute espérance

[1] Tous les éléments de ce tableau sont pris dans les pages 234, 235 et 236 du mémoire de M. Le Verrier. Je soupçonne dans le nombre 217ᵃ, 387 un déplacement des deux derniers chiffres fait à l'impression. Car, en ayant égard à la masse de la planète, je trouve, d'après la valeur donnée du grand axe, 217ᵃ, 378647. Toutefois j'ai cru devoir le transcrire tel qu'il est dans le mémoire imprimé. Cela est d'ailleurs sans aucune importance essentielle pour les déductions.

de lui voir un disque sensible, qui la ferait distinguer d'une étoile dans les lunettes, au simple aspect. Ces prévisions étaient des conséquences très-simples des valeurs qu'il assignait à la masse de la planète et à sa distance. Elles parurent miraculeuses, tant le vulgaire est bon juge de ces sortes de travaux [1]. Mais une chose qui fut beaucoup moins remarquée alors, quoique bien plus justement admirable, c'est le complément d'épreuves numériques, conduites avec une audacieuse exigence de rigueur, et une indomptable patience, par lesquelles M. Le Verrier achevait d'assurer la réalité de ses résultats, en appréciant leurs limites possibles d'incertitude. Pour cela, il donne successivement à l'ellipse de sa planète des demi-grands axes plus grands et moindres que ne le veut son calcul définitif, en répartissant ces valeurs hypothétiques dans l'amplitude totale d'indétermination qu'elles ne sauraient excéder, sans une impossibilité évidente. Il laisse, d'ailleurs, la position du périhélie entièrement libre, et il ne restreint l'excentricité qu'autant qu'il le faut pour ne pas déroger à toutes les analogies que présentent les planètes déjà connues. Considérant alors chacune de ces ellipses supposées, il cherche les limites de distance au soleil, et de direction angulaire, au delà desquelles on ne peut plus y placer la planète, sans introduire, dans la représentation des observations anciennes ou récentes, des erreurs inadmissibles. Comme les premières sont éparses à d'assez grands intervalles, chacune, prise à part, donne pour limite générale un arc curviligne, concave vers le soleil, contenant l'astre dans son intérieur; et l'ensemble fournit un polygone à côtés courbes, où il doit être compris pour la valeur hypothétique attribuée au demi-grand axe de l'ellipse. La série de ces valeurs fournit donc autant de polygones pareils, dont la superficie se resserre progressivement, à mesure qu'on approche davantage des limites où elles deviendraient inadmissibles, par l'impossibilité absolue de représenter les observations choisies pour type de leur admissibilité. Ayant fait ainsi varier le demi-grand axe par des intermittences aussi serrées qu'il est nécessaire pour suppléer à une variation continue, on circonscrit au système total des polygones une courbe enveloppante, qui trace l'enceinte dans laquelle la planète est renfermée; et les deux tangentes, menées du soleil à cette enceinte, montrent les longitudes extrêmes entre lesquelles elle est certainement comprise. Toutes les constructions ainsi énoncées se traduisent en calculs numériques, dont les données sont fournies par les équations de condition finales que M. Le Verrier

[1] On en trouvera la démonstration à la suite de ces articles dans la note 2ᵉ.

avait formées entre les éléments de la planète. Il en a conclu, pour ses longitudes supposables au 1er janvier 1847, la plus petite, 321°, la plus précise, 326° 32′; tout autres, plus grandes, étant moins admissibles, d'autant moins qu'elles s'écarteraient davantage de ce terme. C'est aussi là, justement, qu'on l'a trouvée à 52′ de degré près, avec un diamètre apparent d'environ 3″, comme il l'avait annoncé, le 31 août 1846, en s'appuyant sur l'immense travail de vérification que je viens de résumer. Mais ce rameau de gloire n'a pas été obtenu, en si peu de temps, sans une fatigue de tête qui allait jusqu'à la maladie et à la douleur.

Les latitudes héliocentriques d'Uranus, calculées sans l'intervention de la nouvelle planète, ne s'écartant que très-peu des observations, M. Le Verrier, pour la découvrir, avait pu, sans une sensible erreur, la faire mouvoir dans le plan de l'écliptique, et déduire ses autres conditions d'existence des perturbations qu'elle produisait sur les longitudes d'Uranus, dans cette supposition. Maintenant qu'il la connaissait, il entreprit de discuter les petites inégalités des latitudes, pour voir si elles ne décèleraient pas une inclinaison appréciable du plan de la planète troublante sur le plan de la planète troublée. Il reconnut qu'elles indiquaient évidemment ce fait, en le manifestant par des quantités trop faibles pour qu'on en pût tirer une évaluation assurée de l'angle des deux plans. On pouvait seulement présumer qu'il devait être plutôt supérieur qu'inférieur à 4° 38′, sans dépasser beaucoup cette limite. L'omission d'une inclinaison si petite n'a dû avoir qu'une influence négligeable sur les perturbations des longitudes d'Uranus, employées à la recherche de la planète; mais cela était utile à établir pour les confirmer. Cette dernière communication fut faite par M. Le Verrier à l'Académie des sciences, le 5 octobre 1846; et, le même jour, on annonça que, le 23 septembre précédent, M. Galle avait trouvé la planète dans le ciel, à la place qu'il lui avait assignée.

La découverte de ce nouveau satellite de notre soleil, si distant du foyer d'attraction qui le régit, et signalé avec tant d'assurance par la magie des nombres, a excité une admiration générale, d'autant plus vive, que l'on comprenait moins la nature et la certitude des rapports qui liaient les prémisses à la déduction. Mais la grande et véritable importance de cette découverte, pour la science astronomique, résulte de ses conséquences ultérieures, que l'on pourrait croire n'avoir pas été assez aperçues. On l'a proclamée comme apportant une confirmation éclatante, et nécessaire, à la loi de l'attraction. Il y aurait eu plus de justesse à dire qu'elle atteste invinciblement la sûreté des mé-

thodes mathématiques par lesquelles les perturbations planétaires se calculent d'après cette loi, n'ayant pas eu peut-être encore de preuve aussi forte que les termes algébriques, en nombre infini, qu'on y considère comme négligeables, peuvent être réellement omis sans erreur sensible. Quant à la loi physique de l'attraction même, elle n'était nullement mise en péril par les irrégularités inexpliquées des mouvements d'Uranus. Comment aurait-on pu croire qu'elle devînt inexacte à cette distance du soleil, après que la comète de Halley avait été vue, du temps de Clairault et de nos jours, revenant d'une distance double, en concordance si précise avec le calcul des attractions qui la sollicitaient? Ce doute pouvait exister dans les premières épreuves, lorsque le mouvement du périgée lunaire, calculé avec une approximation insuffisante, s'obtenait par Newton, d'abord, puis par Clairault et d'Alembert, moitié moindre qu'on ne l'observe; ou quand Euler, se trompant sur le sens d'un signe algébrique, accusait l'attraction d'intervertir les effets de Jupiter sur Saturne, qu'elle lui donnait tels qu'ils sont en réalité. Mais ces calculs, mieux faits, se trouvant aujourd'hui reproduire minutieusement les phénomènes, l'objection se change en preuve confirmative. Et combien n'en a-t-on pas d'autres! Newton avait très-bien vu que les mouvements des périhélies résultent de ce que les forces centrales principales, modifiées par les forces perturbatrices, s'exercent suivant une loi de distance quelque peu différente du carré. Or les conséquences mécaniques de ces modifications, aujourd'hui bien calculées, reproduisant les mouvements réels des périhélies, elles vérifient avec une précision surprenante la loi simple d'où on les dérive. Par exemple, la théorie newtonienne, appliquée correctement, attribue au périhélie de l'orbe terrestre un mouvement sidéral direct, égal à 11",8 par année, ce qui est conforme aux observations. Augmentez seulement d'un dix millième la puissance de la distance à laquelle l'attraction est proportionnelle, et, d'après un calcul de M. Laplace, ce mouvement se trouvera être de 64",8, c'est-à-dire plus que quintuple de la valeur qu'on observe[1]. C'est dans ces conséquences dérivées, dérivées de loin, par l'intermédiaire de réactions mécaniques excessivement complexes, qu'il faut chercher les vérifications de la loi simple de la force attractive. Elles y sont bien plus sûres et plus délicates que dans ses effets directs. Or la théorie actuelle en offre mille exemples: la parallaxe du soleil conclue, par Mayer, d'une inégalité des mouvements de la lune, aussi exactement que par l'observation immédiate des passages de Vénus; la partie ellip-

[1] *Système du monde*, p. 188, éd. de 1824.

tique de l'aplatissement de la terre, déduite d'une autre inégalité des mêmes mouvements; leur variation accélérée depuis les Chaldéens jusqu'à nous, déduite en nombres des changements progressifs qu'éprouve l'excentricité de l'orbe terrestre ; la précession des équinoxes, et la nutation de l'axe de la terre calculées comme conséquences mécaniques, telles qu'on les observe; tant d'autres faits pareils, que l'on pourrait citer. Un seul encore : les moyens mouvements des trois premiers satellites de Jupiter ont entre eux une relation numérique permanente que la théorie de l'attraction a fait découvrir à M. Laplace, et que l'observation a complétement confirmée. Elle se maintient inaltérable, dans toutes les perturbations qu'ils éprouvent, par les effets de leurs réactions mutuelles, et de l'attraction de Jupiter. Mais elle est si délicate, que l'intervention d'une force perturbatrice, même très-faible, qui serait étrangère à ce système de corps, la détruirait pour toujours. Combien peu faudrait-il altérer la loi simple de l'attraction, pour que la théorie ne la donnât plus! c'est un calcul que l'on n'a point fait et qui mériterait qu'on le tentât. Quiconque aura réfléchi sur tant de déductions si lointaines, et toujours si fidèles, d'une même loi physique, quiconque en comprendra la force logique, n'ira pas s'imaginer qu'elle pouvait être démentie par les irrégularités apparentes que présentait le mouvement d'Uranus. Aussi M. Le Verrier ne s'est pas arrêté un moment à cette supposition. Il y avait seulement à croire que les calculs auxquels on prétendait soumettre cette planète étaient incomplets ou inexacts en quelques points, comme cela était arrivé déjà dans d'autres cas; et c'est ce qui avait encore lieu dans celui-ci, comme M. Le Verrier l'a fait voir. Si l'on objectait, contre les exemples cités plus haut, que plusieurs sont pris de corps trop peu distants du soleil, je répondrai que toute loi physique, complexe dans ses développements, l'est déjà dans son origine. De sorte que sa complication, ou sa simplicité, peuvent être manifestées dans toutes ses phases, si on l'éprouve par des déductions nombreuses, éloignées, rigoureusement calculables, et reconnues toujours fidèles. Or quoi de plus complétement décisif, sous ces divers rapports, que la multitude des épreuves auxquelles a été maintenant soumise la loi de l'attraction?

Des arguments du même genre établissent aujourd'hui, avec autant de certitude, que l'attraction newtonienne s'exerce avec une énergie égale entre toutes les matières diverses qui constituent les corps de notre système solaire. On trouve d'abord, par des expériences immédiates, que la masse de la terre attire également tous les corps tombant en chute libre, ou mis en oscillation près de sa surface, quelle que soit leur substance. La même conséquence se prouve, pour les autres

masses planétaires, par déduction. Si l'on suppose seulement un millionième de différence entre les pouvoirs attractifs exercés par le soleil sur la matière de la terre et sur la matière de la lune, l'inégalité lunaire, qui reproduit si exactement la parallaxe de cet astre, la donnerait fausse. Si la partie solide du sphéroïde terrestre, les eaux qui la couvrent, et l'air qui l'entoure, étaient attirés par la lune avec une énergie quelque peu différente, pour une même unité de masse de ces substances diverses, le flux et le reflux de la mer, ainsi que les marées atmosphériques, décelées par les oscillations régulières du baromètre, auraient de tout autres grandeurs et des rapports tout autres qu'on ne les observe. La masse de Jupiter se trouve théoriquement la même, lorsqu'on l'évalue d'après les perturbations qu'elle imprime à Pallas, à Vesta, ou à la comète de 1200 jours, et lorsqu'on la calcule d'après les mouvements de ses satellites exactement observés. Elle agit donc avec une même énergie sur les substances de ces corps, probablement si diverses, et, d'ailleurs, constituées si différemment. On trouvait un peu moins d'accord, en déduisant cette masse des perturbations que Jupiter exerce sur Saturne. Mais l'intervention de la nouvelle planète apportera, dans les longitudes calculées de Saturne, des changements que M. Le Verrier prévoit devoir s'élever à sept ou huit secondes; et les tables ainsi corrigées, étant améliorées d'ailleurs dans leur confection, comme elles peuvent l'être, fourniront de meilleures données pour cette détermination. La masse de Saturne se déduira aussi des perturbations qu'elle produit dans les mouvements d'Uranus, quand les tables de ces mouvements seront complétées; et tous ces perfectionnements de la théorie seront dus à la découverte que M. Le Verrier vient de faire. Elle fournira ainsi à la loi de l'attraction des applications nouvelles, mais non pas des bases plus stables qu'auparavant.

On avait encore supposé que les irrégularités d'Uranus pouvaient être produites par la rencontre d'un milieu résistant d'une densité très-faible, qui serait répandu dans les espaces célestes. L'existence de cet éther avait été suggérée par les changements qu'on a observés dans les durées des révolutions de plusieurs comètes périodiques, tandis que, selon la théorie, ces durées paraissaient devoir être constantes, conformément aux lois de Kepler, quand on a égard aux perturbations que le corps circulant a pu éprouver. Mais ces lois sont établies seulement pour des corps de masse invariable, dont le centre de gravité coïncide presque avec le centre de figure, et se voit toujours en projection au même point de leur disque. Or ces deux conditions n'ont pas lieu pour les comètes, dont la substance vaporeuse émet occasionnellement de lon-

gues queues qui s'en séparent; la portion qui se maintient agrégée se présentant toujours sous la forme d'une agglomération indécise, d'aspect variable, dont le centre lumineux n'offre aucune certitude de persistance ou d'identité. J'ai exposé, dans un article antérieur de ce journal, les autres considérations physiques qui me semblent se réunir à celle-là pour contredire l'existence d'un milieu éthéré, capable d'opposer une résistance sensible aux mouvements des comètes, encore moins aux astres solides, comme Uranus[1]. Bessel a reproduit ces deux objections, quatre ans plus tard, avec quelques accessoires qui les fortifient. Cela m'autorise à les croire fondées. M. Le Verrier paraît avoir été du même sentiment, ayant tout de suite eu recours à l'attraction pour expliquer les irrégularités d'Uranus, sans s'arrêter à l'idée qu'elles pussent être produites par la résistance de l'éther.

Il termine son travail par une réflexion qui en découvre toute l'importance pour l'avenir de l'astronomie. La planète qui vient de révéler son existence par les mouvements qu'elle imprime à Uranus n'est probablement pas la dernière de notre système solaire. Celle qui lui sera immédiatement extérieure se décèlera de même par les perturbations qu'elle lui fera éprouver; et, à son tour, elle en décèlera d'autres plus distantes encore, par les perturbations qu'elle en éprouvera. Ces astres, plus distants, seront vus sous des angles progressivement moindres pour des dimensions pareilles. La quantité de lumière qu'ils recevront du soleil s'affaiblissant toujours en raison du carré de leur éloignement, leurs disques, moins éclairés, nous deviendront moins aisément visibles, jusqu'à ce qu'enfin ils échappent entièrement à la perception. Mais alors même, leur force attractive pourra les faire sentir encore.

Ces vues suggèrent de nouvelles pensées. Outre ces planètes distantes, il en existe probablement de plus proches, peut-être en grand nombre, mais très-petites, comme celles que l'on a déjà reconnues entre Mars et Jupiter. Que l'on vienne à découvrir un caractère physique, par lequel la lumière du soleil qu'elles réfléchissent puisse être distinguée des autres lumières immédiatement émises, on reconnaîtra aussitôt, par ce caractère, toutes les planètes à disque sensible qui circulent dans notre système solaire, et on les saisira parmi les étoiles qui les environnent. Il suffira de parcourir progressivement toutes les plages du ciel avec une lunette à grand objectif, ayant un mouvement équatorial continu. Cette prévision n'a rien d'impossible, ni d'invraisemblable. Nous con-

[1] *Journal des Savants*, novembre 1831, p. 666 et suivantes; Bessel, *Astronomische nachrichten*, n° 310, 1836.

naissons déjà un caractère pareil, les raies de Fraunhoffer. L'application en serait, il est vrai, difficile, avec les instruments restreints que nous possédons. Mais on peut les agrandir. On peut aussi perfectionner le procédé, ou en trouver d'autres. A voir la marche rapide des sciences, que ne promet pas l'avenir[1] !

Jusqu'où s'étend ainsi notre monde solaire? Nous l'ignorons. Mais tout fait croire que les corps qui le composent sont emportés simultanément dans l'espace, vers des régions où se meuvent d'autres systèmes, trop lointains encore pour se faire sentir sur le nôtre par des inégalités d'attraction. S'il en est ainsi, un temps devra venir, après lequel la distance absolue de quelqu'un d'entre eux cessera d'être d'un ordre comme infini, comparativement aux dimensions de nos orbes planétaires. Ce fait s'annoncera d'avance par l'écartement angulaire, qui semblera progressivement s'accroître, entre les astres devenus plus proches qui occuperont cette partie du ciel. Dès lors l'inégalité relative de leurs attractions commencera de se manifester par les dérangements qu'elles feront subir aux planètes les plus distantes de notre soleil; et ces dérangements annonceront les perturbations, peut-être immenses, que les plus proches mêmes devront bientôt éprouver. Que deviendra notre petite terre, que deviendront les êtres animés, et l'homme, dans ces grandes approches des systèmes du ciel! Celui-là seul le sait qui a réglé leurs places dans l'infinité de l'espace, et leurs destinées dans l'infinité du temps.

Ici, je croyais avoir terminé ma tâche: je croyais avoir suffisamment fait connaître à nos lecteurs l'origine, le progrès, et l'accomplissement de la découverte que j'avais entrepris de leur exposer. Mais une circonstance est survenue, qui m'impose un nouveau devoir. Je le remplirai d'autant plus librement, que, dans le caractère abstrait et indépendant des préoccupations individuelles, qu'il faut toujours conserver à la science, elle n'a qu'à se féliciter du résultat.

Après que M. Le Verrier eut présenté à l'Académie des sciences ses déterminations définitives, après que les indications qu'il avait données eurent fait chercher et découvrir la nouvelle planète, à la place précise qu'il lui assignait, on annonça, en Angleterre, qu'un jeune mathématicien, M. Adams, agrégé (fellow) du collége de Saint-Jean à Cambridge, avait fait concurremment, on disait même antérieurement, un travail du même genre, non publié, mais connu de plusieurs personnes scien-

[1] La lumière directement émise, ou réfléchie par les corps célestes, a été soumise par M. Arago à des épreuves fondées aussi sur des caractères physiques, principalement déduits de phénomènes de polarisation qu'il avait découverts. La publication de ses résultats serait extrêmement désirable.

tifiques dignes de toute créance, et qu'il était parvenu à des résultats presque pareils. Le fait, exprimé dans ces termes, n'avait rien d'impossible, et ne portait aucune atteinte aux droits, depuis longtemps publics, de M. Le Verrier. Mais, soit parce qu'on ne l'avait pas accompagné des preuves nécessaires pour l'établir, soit parce qu'on semblait y attacher d'abord des prétentions exagérées, trop empreintes d'un sentiment local, cette annonce excita en France des récriminations très-animées, qui provoquèrent des représailles non moins vives, poussées, des deux côtés, jusqu'à l'injure par les feuilles publiques, auxiliaires aveugles, et toujours dangereux, de semblables débats. Je n'en dirai pas davantage sur ces inconvenantes controverses, qui ne doivent laisser que des regrets; et, puisqu'on a fini par où l'on aurait dû commencer, c'est-à-dire par la publication des pièces probantes, je m'attacherai uniquement à leur examen.

Elles ont été produites, le 13 novembre 1846, devant la société astronomique de Londres, laquelle en a ordonné l'impression immédiate et la distribution au monde savant. Celles qui ont un rapport direct à la question consistent dans une série de lettres, échangées, depuis le mois de février 1844, entre le directeur de l'observatoire de Cambridge, l'astronome royal de Greenwich, et M. Adams. J'en extrairai ce qui est essentiel pour établir les points débattus, me bornant d'abord à présenter ces extraits par ordre de date, sans commentaire. Je discuterai ensuite les conséquences qui me paraissent en ressortir, sans faire, d'aucune part, ni tort, ni faveur.

1° Pièce n° 6. *13 février 1844.* Le directeur de l'observatoire de Cambridge écrit à l'astronome royal qu'un jeune homme de ses amis, M. Adams, s'occupe de la théorie d'Uranus. Il désirerait connaître les erreurs qui affectent les longitudes géocentriques de cette planète, calculées par les tables, pour les années 1818-1826, dans le voisinage des oppositions, telles qu'elles résultent des observations faites à Greenwich à ces époques. Il voudrait également savoir si ces erreurs ont été calculées en apportant aux tables de Bouvard quelque modification, autre que d'y rectifier la masse de Jupiter.

2° Pièce n° 7. *15 février 1844.* L'astronome royal envoie la série complète des erreurs héliocentriques tabulaires d'Uranus, qui se déduisent des observations de Greenwich, depuis 1754 jusqu'à 1830. Aucun changement n'a été fait aux tables de Bouvard, si ce n'est qu'on y a rectifié la masse de Jupiter et les quantités qui en dépendaient.

3° Pièce n° 8. *16 février 1844.* Accusé de réception de cet envoi à Cambridge, et sa transmission à M. Adams.

Ici la correspondance est interrompue pendant dix-huit mois, puis elle s'ouvre de nouveau par la lettre suivante :

4° Pièce n° 9. *22 septembre 1845*. Lettre du directeur de l'observatoire de Cambridge à l'astronome royal. « Mon ami M. Adams, qui probablement vous remettra ce billet, a terminé ses calculs sur la perturbation de l'orbite d'Uranus par une planète supposée extérieure, et il est arrivé à des résultats qu'il désirerait vous communiquer personnellement. Ses calculs sont fondés sur les observations que vous avez eu la bonté de lui faire tenir il y a quelque temps (l'année précédente). D'après sa réputation comme mathématicien, et sa pratique des calculs (astronomiques), je suis porté à considérer ses déductions comme tirées de ses prémisses, d'une manière digne de confiance. »

M. Adams se présente en effet à Greenwich; mais l'astronome royal était alors à Paris. De retour, celui-ci écrit au directeur de l'observatoire de Cambridge, le 29 septembre 1845, pour lui exprimer ses regrets, et lui témoigner qu'il aura le plus grand plaisir à recevoir la communication de M. Adams. Dans les derniers jours d'octobre 1845, M. Adams se présente de nouveau à Greenwich, sans y trouver l'astronome royal; et il laisse, pour lui être remise, l'importante note que je vais transcrire. La date manque; mais on en trouve une limite certaine dans la réponse adressée par l'astronome royal à M. Adams, à Cambridge, le 5 novembre 1845. Voici la note :

5° Pièce n° 11. « D'après mes calculs, les irrégularités observées dans les mouvements d'Uranus peuvent être théoriquement représentées (*may be accounted for*), en supposant l'existence d'une planète extérieure dont la masse et l'orbite sont tels qu'il suit :

Demi-grand axe, celui de l'ellipse terrestre étant désigné par 1, valeur conclue de la loi de Bode...	38,4
Moyen mouvement sidéral en $365^j \frac{1}{4}$ (conclue par la 3e loi de Kepler)........................	1°.30',54"
Longitude moyenne au 1er octobre 1845........	323°.34'
Longitude du périhélie (pour la même date).....	315°.55'
Excentricité, le demi-grand axe étant désigné par 1	0,1610
Masse de la planète, celle du soleil étant désignée par 1..............................	0,0001656. »

M. Adams indique ensuite la nature des documents astronomiques dont il a fait usage. Il montre que les longitudes d'Uranus, calculées avec l'intervention de sa planète, se rapprochent des longitudes observées, tant avant qu'après 1781, dans d'étroites limites d'erreur. L'observation de Flamsteed, en 1690, offre seule un écart encore notable,

qu'il ne désespère pas de faire disparaître par quelque légère modification des éléments déjà obtenus[1]. Remarquons ce nouvel exemple de l'éveil simultané des mêmes idées dans les esprits contemporains. M. Adams et M. Le Verrier ne s'accordent pas seulement pour attaquer, à une même époque, le mystère des irrégularités d'Uranus, et pour le résoudre par l'intervention d'une nouvelle planète. Ils songent tous deux à la loi de Bode; ils s'adressent à elle pour assigner à l'astre hypothétique une distance présumable qu'ils introduisent également comme première base d'évaluation dans leurs calculs. Ce n'est pas seulement un procédé, une méthode de recherche, c'est une hypothèse fondamentale qui se présente à eux simultanément.

Cette suite de communications écrites se répondant avec continuité les unes aux autres, provoquant des envois de pièces matérielles, et produites publiquement par deux personnes d'une probité incontestable, qu'une troisième consulte dans leur qualité officielle, constitue une preuve morale que l'on ne saurait révoquer en doute. Il faut donc admettre, comme un fait établi, que, dès le mois de février 1844, M. Adams s'occupait de la théorie d'Uranus; qu'il travaillait à la compléter par l'intervention d'une nouvelle planète; et que, dans le mois d'octobre 1845, il était en possession des résultats numériques rapportés plus haut. Ceci va nous suffire. A la vérité, plus tard, le 2 septembre 1846, M. Adams adresse, de Cambridge, à l'astronome royal, une deuxième communication, beaucoup plus étendue. Il a modifié les éléments de sa planète, en la rapprochant quelque peu du soleil, comme M. Le Verrier l'a fait aussi dans ses déterminations définitives, présentées à l'Académie des sciences de Paris l'avant-veille de ce jour-là même, ce qui établit une complète indépendance d'idées. M. Adams a obtenu ainsi une masse, et surtout une excentricité, un peu moindres que dans sa première supposition, ce qui lui fait juger cette dernière préférable. Il montre d'ailleurs que les observations, depuis 1712 jusqu'à 1840, sont représentées par l'une et par l'autre hypothèse, entre de petites amplitudes d'écart, à peu près pareilles. C'est ce que l'on peut voir aussi dans les deux solutions de M. Le Verrier, la tenuité des données et leur indécision admettant une grande variété d'expressions théoriques, presque également tolérables. Mais cette deuxième note de M. Adams est postérieure à la communication publique faite à Paris le 1er juin 1846 des premiers résul-

[1] Il n'y a pas réussi davantage depuis; et cela est d'autant plus à remarquer, que l'observation de 1690 est celle qui exige le plus impérieusement l'existence de la nouvelle planète. Aussi M. Le Verrier a-t-il tiré ses épreuves les plus décisives de la nécessité d'y satisfaire en n'y laissant que peu d'erreur.

tats de M. Le Verrier, qui fixent déjà la position absolue de la planète. Elle ne fournit donc qu'un document confirmatif de la précédente. On doit, je crois, considérer sous ce même point de vue la relation rapportée dans la pièce n° 13, d'une assemblée tenue à Greenwich pour l'inspection de l'observatoire, le 29 juin 1846, dans laquelle les recherches de M. Adams et de M. Le Verrier auraient été mentionnées simultanément, comme offrant des probabilités suffisantes pour procéder à une investigation régulière de la nouvelle planète. Mais c'est toujours la première note de M. Adams, qui peut constituer son seul et véritable titre à une antériorité de détermination. C'est donc à ce titre, moralement certain, quoique non publié, qu'il faut nous attacher, pour en discuter la valeur.

Les éléments qu'on y assigne à la nouvelle planète diffèrent des déterminations définitives de M. Le Verrier, dans les limites d'incertitude que comporte ce genre de recherches : j'en ai dit tout à l'heure la raison. Il ne faut donc pas les apprécier d'après ces différences, mais d'après le caractère plus ou moins assuré des indications qu'ils fournissaient, dès cette époque, pour trouver le nouvel astre. L'épreuve est très-facile. Ces éléments sont calculés pour le 1er octobre 1845. De là, jusqu'au 23 septembre 1846, jour où M. Galle a découvert la nouvelle planète, il y a un intervalle de 357 jours. Il faut transporter les données de M. Adams à cette dernière date, et voir dans quelles limites d'erreur elles indiquaient la position de l'astre. En faisant ce calcul fort simple, j'ai trouvé, et tout le monde trouvera comme moi, que la longitude héliocentrique vraie de la planète, d'après M. Adams, devait être alors de 328° 42′, plus quelques secondes que je néglige. Suivant l'observation de M. Galle, elle a été, en réalité, 326° 52′, plus petite seulement de 1° 50′. Cette erreur est insignifiante dans un pareil résultat[1]. L'indication calculée amenait la planète dans le champ de vision qu'embrassent les lunettes

[1] Pour la première annonce de M. LeVerrier, faite le 1er juin 1846, l'erreur analogue a été 2° 24′; mais l'avantage lui reste dans sa deuxième annonce, du 31 août suivant. Car les rectifications qui l'y ont conduit ont diminué cette erreur jusqu'à n'être plus que 0° 52′. La deuxième hypothèse de M. Adams, au contraire, dont la communication date du 2 septembre 1846, donne un résultat un peu plus éloigné de la vérité que la première, pour l'observation de M. Galle. Peut-être n'a-t-elle été, dans son travail, qu'un nouvel essai de nombres; au lieu que la solution définitive de M. Le Verrier est la conséquence méthodique d'une nouvelle approximation, appliquée aux premiers nombres déjà obtenus. La première annonce de M. Adams mettait la planète, en ascension droite *géocentrique* dans l'intérieur de la carte de Berlin, où M. Gall l'a trouvée; mais un peu trop près de sa limite orientale. Sa deuxième l'y faisait rentrer un peu trop.

astronomiques. Ainsi, dans les premiers jours d'octobre 1845, huit mois juste avant la première annonce de M. Le Verrier, la nouvelle planète était prédite par les nombres de M. Adams; et il était seul dans le secret de son lieu céleste. Ces calculs, qui raccordaient si approximativement les observations d'Uranus, sauf celle de 1690, avec la théorie de l'attraction, méritaient bien, par cela seul, d'être communiqués sans retard au monde savant, dont ils auraient vivement excité l'attention et l'intérêt. Ou, si l'on voulait s'en réserver la possession locale, il fallait s'inquiéter du moins de trouver la planète; il fallait mettre libéralement à la disposition de M. Adams un grand équatorial, et lui dire d'employer toutes ses nuits à la chercher. L'occasion était éminemment favorable. La planète sortait de l'opposition, comme lorsqu'on l'a découverte l'année dernière; on aurait eu plusieurs mois pour la chercher aux environs du point marqué par le calcul, avant que le soleil eût envahi cette plage du ciel; on l'y aurait cherchée encore après qu'il l'aurait abandonnée, et on l'aurait trouvée assurément. Je ne parle pas ici d'après ce sentiment étroit d'égoïsme géographique, appelé si improprement du patriotisme. Les esprits voués à la culture des sciences ont, à mes yeux, une commune patrie intellectuelle, qui embrasse tous les degrés d'élévation du pôle. Je ne vois là qu'un jeune homme de talent, que le hasard des circonstances a mal servi une fois, et auquel il faut applaudir, en dépit du sort. Je lui dirai donc : Le laurier que vous avez, le premier, mérité, un autre l'a mérité aussi, et l'a enlevé avant que vous ayez eu la hardiesse de le saisir. La découverte appartient à celui qui l'a proclamée publiquement et communiquée à tous, pendant que vous vous en réserviez le secret. C'est la loi commune, imprescriptible, sans laquelle aucun titre scientifique ne serait assuré. Mais, dans votre propre pensée, vous savez bien que le nouvel astre a été connu théoriquement de vous avant de l'être de personne. Ce succès intérieur doit vous donner le sentiment de votre force, vous exciter à la porter sur tant d'autres grandes questions que le système du monde présente encore à résoudre; et, si mon âge permet que je vous donne un conseil, je l'exprimerai en un seul mot : Persévérez.

Au reste, en rappelant ces distinctions de temps et de publicité, je n'ai fait que les reproduire comme M. Adams les a exprimées lui-même, dans une analyse de son travail qui se trouve parmi les pièces imprimées. En spécifiant les dates de ses diverses communications, adressées à l'astronome royal, «je les mentionne, dit-il, pour montrer que mes résultats ont été obtenus indépendamment, et avant la publication de ceux auxquels M. Le Verrier est parvenu. Je n'ai nulle intention d'in-

tervenir dans ses justes droits aux honneurs de la découverte, car il n'est pas douteux que ses recherches ont été communiquées les premières au monde savant, et que ce sont elles qui ont amené la découverte de la planète par M. Galle. Les faits que j'ai établis ne peuvent donc porter la moindre atteinte aux mérites qu'on lui attribue. » Personne ne contestera l'équité de ce partage fait par M. Adams avec tant de noblesse et de sincérité.

Je terminerai cette longue suite d'idées par une réflexion, qui en renouera les deux extrêmes. J'avais annoncé que l'exposition de la nouvelle découverte montrerait combien il y avait de force et de puissance dans les méthodes mathématiques déjà préparées. J'osais à peine m'exprimer ainsi alors, craignant de paraître trop étranger au sentiment général, qui, ne voyant pas la route par laquelle on devait arriver à un tel résultat, l'admirait vaguement, comme le prodige d'une intuition individuelle. L'événement scientifique dont je viens de rendre compte, sans rien ôter à cette découverte de sa valeur réelle, la montre dans son véritable jour, et justifie le caractère de déduction élevée que je lui attribuais. Deux hommes de talent, éloignés l'un de l'autre, sans aucune communication personnelle, se trouvent l'avoir faite séparément, à huit mois de distance, excités par le besoin de la science qui la demandait. Tous deux l'ont faite, en se fondant sur la même théorie, par ces mêmes méthodes mathématiques, dont la généralité était toute prête pour cette nouvelle application si imprévue. Quoi de plus beau qu'un tel concours? Quoi de plus beau aussi que cette puissance du génie, transmise, au delà des bornes d'une vie mortelle, à toutes les intelligences qui suivront? Et quoi de plus encourageant pour les hommes laborieux, auxquels ces instruments d'investigation, légués à la pensée, permettent maintenant de sonder tant de profonds mystères que le système de l'univers leur offre encore à explorer?

J.-B. BIOT.

NOTE ADDITIONNELLE.

On m'a indiqué une faute d'impression essentielle à corriger dans le deuxième article, page 653 du volume précédent. Elle a en effet une importance plus qu'ordinaire, portant sur la mémorable date de

la découverte de Cérès. A l'avant-dernière ligne de cette page, au lieu de : *la nuit du 1er janvier 1800,* il faut lire : *la nuit du 1er janvier 1801.*

Une autre remarque m'a été faite. Au commencement de ce même article, page 641, j'ai rappelé que la longueur du degré terrestre, mesurée en France par Picard, avait fourni à Newton l'élément fondamental dont il avait besoin, et dont il avait manqué jusqu'alors, pour étendre aux particules matérielles mêmes le principe de l'attraction, que les lois de Kepler lui avaient seulement permis de démontrer pour les masses des corps célestes, considérées dans leur ensemble sphérique comme de simples points. J'avais ajouté en note qu'à cette occasion Newton ne nomme pas Picard individuellement, et se borne à dire en général : « Uti *à Gallis* definitum est. » Cela est exact, comme on peut le voir à la proposition IV du IIIe livre des *Principes.* On m'a fait observer que Newton cite nominativement Picard, comme auteur de cette mesure, dans la proposition XIX du même livre. Cela est vrai encore. Seulement, dans ce dernier passage, il le cite pour critiquer son résultat, auquel il préfère celui de Cassini, que l'on a reconnu depuis être beaucoup moins exact. Mais il se rapprochait beaucoup plus du résultat que l'Anglais Norwood avait trouvé antérieurement; et l'on pourrait se hasarder à croire qu'il offrait à Newton l'avantage de pouvoir dire : « Prope ut Norwoodus *noster,* antea invenerat. » On a cru reconnaître que l'exactitude surprenante du degré de Picard résultait d'une compensation fortuite d'erreurs. Mais ces bonnes fortunes-là n'arrivent qu'aux observateurs soigneux et habiles, comme il l'était.

Je ne me dissimule pas que, dans cette longue exposition de tant de découvertes et de théories si profondes, il aura dû m'échapper des erreurs. Je serai très-reconnaissant envers les personnes qui voudront bien me les indiquer. J'avouerai, comme explication, non comme excuse, que, dans l'urgence des circonstances qui ont déterminé la publication de ces articles, ils ont dû, pour la plupart, être rédigés en même temps qu'on les imprimait; et, si je n'exprime pas nominativement la gratitude que je dois aux amis qui m'ont aidé de leurs conseils pour les composer, c'est par la crainte que j'aurais qu'on ne leur attribuât les fautes que j'aurai commises.

B.

HISTOIRE DE L'ARTILLERIE, 1re partie. — *Du feu grégeois, des feux de guerre et des origines de la poudre à canon, d'après des textes nouveaux, par M. Reinaud, membre de l'Institut et professeur de langue arabe, et M. Favé, capitaine d'artillerie et ancien élève de l'École polytechnique;* avec un atlas de 17 planches. — Paris, J. Dumaine, neveu et successeur de G. Laguionie, rue et passage Dauphine, 36. 1845.

PREMIER ARTICLE.

1. Avant de reprendre l'histoire de la chimie du docteur Hoefer, nous rendrons compte de recherches entreprises par MM. Reinaud et Favé, d'après des textes nouveaux, *sur le feu grégeois, les feux de guerre et les origines de la poudre à canon.* Les auteurs en ont composé un volume in-8° de 288 pages, sous le titre d'*Histoire de l'artillerie, 1re partie.*

2. On pense assez généralement que le *feu grégeois*, appelé par les Grecs du Bas-Empire *feu liquide*, fut découvert à la fin du VIIe siècle ou au commencement du VIIIe, quoique Constantin Porphyrogénète en fasse remonter l'origine jusqu'au IVe, puisqu'un ange, écrivait-il à son fils, en avait communiqué la connaissance à Constantin le Grand.

3. L'écrit le plus ancien où l'on trouve la préparation du feu grégeois est un manuscrit latin du XIVe siècle, qui appartient à la Bibliothèque royale; il a pour titre : *Liber ignium ad comburendos hostes; Marcus Græcus* en est l'auteur, et le docteur Hoefer en a publié le texte à la fin du premier volume de son histoire de la chimie, comme nous l'avons dit, à l'occasion du compte rendu de cet ouvrage (3e article, juin 1845, p. 330 du *Journal des Savants*). il est certain que Marcus Græcus a donné la recette d'une véritable poudre à canon, et qu'il connaissait le moyen d'en faire des *fusées* et des *pétards*. En outre, on a raison de croire, suivant nous, à l'exactitude des procédés qu'il a indiqués pour préparer le feu grégeois.

4. La plupart de ceux qui ont connu le livre de Marcus n'attribuent la découverte de la poudre à canon ni à Albert le Grand, ni à Roger Bacon, ni à Berthold Schwartz, quoique le manuscrit de Marcus soit plus moderne que les écrits de Roger Bacon, qui vécut de 1214 à 1292; ils pensent que l'auteur du *Liber ignium* est antérieur au XIIIe siècle. Mais à quelle époque appartient-il précisément? c'est ce que, selon nous, on ne peut déterminer. Le docteur Hoefer, conformément à l'opinion de Dutens, le fait vivre au VIIIe siècle. M. Ludovic Lalanne pense qu'il est moins ancien.

et, comme nous le verrons, MM. Reinaud et Favé croient que la rédaction définitive de son livre doit être rapportée entre le IXe et le XIIe siècles, conséquemment elle a suivi la publication des écrits de Geber. Mais quel que soit le siècle où vécut Marcus Græcus, MM. Reinaud et Favé le considèrent comme ayant précédé l'auteur d'un manuscrit arabe inscrit à la Bibliothèque royale avec le n° 1127 (ancien fond), et sous le titre de : *Traité de l'art de combattre à cheval, et des machines de guerre*, par Nedjm-Eddin, Hassan-Alrammah dit le Bossu. Cet auteur mourut en 1295, âgé de 30 à 40 ans, et, selon M. Reinaud, il doit avoir écrit de 1285 à 1295.

5. Dans l'ouvrage que nous examinons, M. Favé cherche à rattacher la découverte de la poudre à celle du feu grégeois, comme M. Reinaud cherche à démontrer que les Arabes, après s'être familiarisés avec la science des Grecs et des Romains, ont profité de la pratique des Chinois. Il appuie son opinion sur des témoignages puisés particulièrement dans un *Dictionnaire des substances minérales et végétales employées en médecine*, par Abd-Allah, né en Espagne, mort en 1248; et, en outre, dans un traité de ce qu'*il n'est pas permis à un médecin d'ignorer*, par Yousouf, fils d'Ismaïl-Aldjouny, lequel écrivait en 1311.

6. Mais, avant d'examiner l'ouvrage de MM. Reinaud et Favé, nous croyons éclairer le sujet en entrant dans quelques considérations relatives aux différents aspects sous lesquels peuvent se présenter à l'observateur les mélanges inflammables de nitre, de soufre et de charbon. Ces considérations rendront la discussion de plusieurs parties de l'ouvrage plus rapide, en même temps qu'elles rectifieront des idées assez généralement répandues concernant l'invention de la poudre et sa rapide influence sur l'art de la guerre; et, par suite, sur la civilisation des peuples modernes. Quelques-uns de nos lecteurs verront peut-être que les sujets les plus simples en apparence, et ceux dont on a longuement parlé, ne sont pas pour cela les mieux connus.

7. Bien des gens s'imaginent qu'il a suffi de reconnaître au mélange de salpêtre, de soufre et de charbon, la propriété inflammable, pour que l'emploi de ce mélange à la guerre, comme force motrice des projectiles dirigés contre l'ennemi, ait été la conséquence naturelle de cette connaissance. L'erreur de cette opinion, trop répandue, doit être démontrée avant toute chose, si l'on veut que le sujet ait la clarté désirable et l'intérêt qu'il comporte. Tel est le motif pour lequel nous allons exposer, sous forme de résumé, les propriétés diverses que peut présenter le mélange dont nous parlons, en tant qu'on a égard à la proportion de ses principes constituants, à son intimité, à son état de poussière ou

de grains, à la manière dont il est disposé, quant à son tassement dans l'intérieur, soit d'un cylindre, soit d'une sphère où il doit s'enflammer, enfin au degré de la pureté chimique de ses ingrédients, particulièrement du nitre, qui peut être mêlé de nitrates et de chlorures, ainsi que du charbon, qui peut retenir des quantités très-variables d'hydrogène. De cette manière nous passerons en revue les effets les plus prononcés dans leurs différences que les mélanges de nitre, de soufre et de charbon présentent dans la pratique.

8. *L'explosion, la détonation, la fulmination*, sont des phénomènes produits par une matière solide, liquide ou fluide élastique, qui tout à coup éprouvant par une cause quelconque une vive expansion de volume, ébranle alors plus ou moins fortement les corps qu'elle touche.

9. Le mot *explosion* exprime, en général, que les corps touchés par la matière expansive sont brisés en éclats et projetés loin du lieu qu'ils occupaient; le mot *détonation* exprime à proprement parler le bruit résultant du mouvement vibratoire imprimé à l'atmosphère par la matière expansive; enfin la *fulmination* est une détonation intense, instantanée et accompagnée de lumière, tandis que la détonation ne l'est pas toujours. Conformément à ces définitions la matière expansive est dite *explosive*, *détonante* ou *fulminante*.

10. Ces définitions expliquent comment un solide, un liquide, en se vaporisant rapidement, donneront lieu à une explosion et même à une détonation, ainsi que cela arrive à de l'arsenic, à du mercure, etc., chauffés dans un vase hermétiquement fermé. Ce vase fait explosion, et il peut y avoir une détonation plus ou moins forte. C'est le cas le plus simple des phénomènes dont nous parlons, puisqu'il résulte d'un simple changement d'état physique.

11. Mais, lorsqu'une matière solide comme l'iodure d'azote *détone* par le choc, qu'un liquide comme le chlorure d'azote *fulmine* au moindre ébranlement de ses particules, qu'un gaz comme l'acide hypochlorique *détone* par une très-légère élévation de température, les phénomènes seront plus complexes que les précédents, l'expansion étant produite par des corps composés dont les éléments deviennent libres de toute combinaison.

12. Que des corps gazeux mélangés se combinent instantanément, comme le fait l'oxygène mêlé avec le double de son volume d'hydrogène sous l'influence d'une compression rapide, de la chaleur ou de l'étincelle électrique, il y a élévation de température, dégagement de lumière et *détonation*. Si le mélange était enflammé dans un vase dont les parois ne seraient pas suffisamment résistantes, il y aurait *ex-*

plosion. Voilà donc la détonation et l'explosion produites par une action chimique dont le résultat est une combinaison.

13. Qu'un mélange de divers corps solides donne tout à coup naissance, en vertu d'une action chimique, à des corps gazeux, il pourra y avoir *explosion*, *détonation*, *fulmination*. Tels sont les mélanges de nitrate de potasse, de soufre et de charbon, des mélanges de chlorate de potasse et de combustibles ; ils présentent le cas le plus complexe d'une explosion, d'une détonation, et même d'une fulmination, parce qu'il y a à la fois décomposition et combinaison des corps qui prennent part au phénomène.

14. Ces faits démontrent donc que les trois phénomènes dont nous venons de parler peuvent être opérés par un simple changement d'état, par une simple décomposition, par une action chimique qui donne lieu à une combinaison ou, à la fois, à des décompositions et à des combinaisons; mais, en définitive, dans tous les cas, la cause des phénomènes est une expansion de la matière.

15. Examinons maintenant le mélange de nitrate de potasse, de soufre et de charbon.

En partant de la composition normale de la poudre et en supposant les produits de la décomposition représentés par du sulfure de potassium, du gaz acide carbonique et du gaz azote, on a l'équation suivante :

$$\overset{\bullet\bullet\bullet\bullet\bullet}{Az}\,\overset{\bullet}{Az}\,po + S + 3\,C = Spo + 2Az + 3\ddot{C}$$

Or, d'après le capitaine Brianchon, 1 litre de poudre pesant 900 grammes donne 288 litres de gaz à zéro, mesurés sous la pression de de $0^m,760$, savoir 216 litres d'acide carbonique et 72 litres d'azote. En tenant compte de l'accroissement considérable de volume que subissent ces gaz en vertu de la chaleur développée par la combustion, en tenant compte de la vaporisation du sulfure de potassium, on concevra, sans pourtant admettre avec le capitaine Brianchon qu'au moment de l'inflammation 1 volume de poudre devient 4000 volumes, toute la puissance du mélange lorsqu'il est enflammé dans les conditions les plus favorables à l'effet qu'on en attend; et, fait digne d'être noté, la poudre de guerre a une composition identique, pour ainsi dire, à la composition normale énoncée plus haut! Il importe dès à présent de faire remarquer que cette coïncidence de la pratique avec la théorie est le résultat de nombreux et de longs tâtonnements, comme nous l'apprennent les textes les plus anciens qui font mention de la poudre.

16. Qu'est-ce que la poudre considérée dans ses effets au point de vue le plus général ?

17. *Elle est une source chimique de chaleur* tellement puissante, que des corps susceptibles de brûler aux dépens de l'oxygène atmosphérique, se trouvant exposés à son contact lors de son inflammation, prendront feu, à l'instar du bois d'une allumette qui s'enflamme dans l'air aussitôt que la flamme du soufre dont il a été imprégné l'a suffisamment échauffé.

La poudre pourra donc être une cause d'incendie.

18. En second lieu, *elle devient une puissance physique des plus énergiques*, en vertu de la rapide expansion des éléments qui la constituent à l'état solide. Dès lors cette puissance dirigée convenablement élèvera la fusée dans les airs ou la fera glisser sur un fil tendu horizontalement, elle fera tourner des roues de soleils d'artifices autour d'un axe fixe, elle mettra en mouvement des corps flottants sur les eaux; elle imprimera au projectile d'un pistolet, d'un fusil, d'un canon, une prodigieuse vitesse, au moyen de laquelle il produira d'énormes effets en raison de sa quantité de mouvement; elle portera un projectile creux loin de l'arme qui l'a lancé, et là où la poudre qu'il recèle dans sa capacité, allumée par la mèche dont il est garni, devra, en vertu de la force explosive, le faire voler en éclats destructeurs et meurtriers. Enfin, entre la main du mineur, elle sera un auxiliaire aussi utile que puissant pour diviser les rochers les plus durs!

19. La poudre agira à la fois comme source de chaleur et comme force motrice, lorsqu'on aura ajouté à une fusée, à une chandelle romaine, à une cartouche, des compositions combustibles qui, après avoir été convenablement échauffées par la poudre enflammée, seront projetées par elle au sein de l'athmosphère où elles devront brûler et apparaître sous la forme d'étoiles, de fleurs, de pluie de feu.

20. La poudre à canon peut donc être considérée en définitive comme une matière incendiaire, et comme moteur: mais, pour bien comprendre comment elle devient une puissance motrice, il faut distinguer le cas où sa combustion est successive du cas où elle est si rapide, qu'on la dit instantanée, quoique, dans la réalité, elle soit encore successive.

21. 1er CAS. *De la combustion successive.* Supposons que de la poudre soit introduite dans un cylindre fermé à un bout, et qu'elle y soit foulée de manière à former elle-même une masse cylindrique aussi compacte que possible; si le cylindre est muni à ses deux extrémités de deux petits anneaux fixés sur une même arête dans lesquels on fera passer un fil de fer qu'on tendra ensuite horizontalement, il se produira, en allumant la poudre au moyen d'une mèche, un jet de matière lumineuse, et en même temps le cylindre se mouvra horizontalement, dans le sens opposé à celui

du jet. Évidemment le mouvement résulte de l'émission du gaz. Mais comment conçoit-on l'action qui le détermine? Si on cherche la résultante des forces du gaz qui agissent sur les parois du cylindre creux, où il se développe, on voit que la résultante des forces dirigées perpendiculairement à l'axe est égale à zéro; car la pression exercée dans ce sens par la force expansive du gaz sur un élément quelconque de la paroi étant exactement balancée par une force égale agissant sur l'élément diamétralement opposé au premier, le cylindre ne peut se mouvoir ni en haut, ni en bas, ni en avant ni en arrière du fil horizontal auquel il est suspendu par les deux anneaux. Il n'en est pas de même des forces agissant dans le sens de l'axe; les forces dirigées parallèlement vers l'ouverture du cylindre surmontent la résistance de l'air, de là le jet de matière enflammée, tandis que les forces dirigées parallèlement en sens contraire du côté de la base du cylindre fermée le poussent dans cette direction parce qu'elles ne sont point neutralisées; dès lors le cylindre doit glisser horizontalement sur le fil de fer auquel il est suspendu par ses anneaux. Une conséquence de cette théorie est le mouvement du cylindre dans le vide, phénomène confirmé par l'expérience, et bien propre à prouver que ce n'est point à la résistance que l'air apporterait à l'émission du gaz que l'on doit attribuer le mouvement, à l'instar de plusieurs auteurs.

Cette théorie explique le mouvement d'une fusée, qui, en définitive, est un cylindre de carton rempli de poussier de poudre fortement comprimé, auquel on a adapté une ou plusieurs baguettes, de manière que le centre de gravité de ce système soit de quelques centimètres au-dessous de l'ouverture de la fusée. Par ce moyen la stabilité est assurée dans le sens vertical, et le gaz, se dégageant par l'ouverture qui regarde la terre, la pression exercée verticalement en sens contraire, élève le système dans l'atmosphère.

22. 2ᵉ cas. *Combustion instantanée.* Pour atteindre le but qu'on se propose dans l'emploi de la poudre comme moteur d'un projectile, il faut que toute la charge soit enflammée dans l'intérieur de l'arme avec la condition qu'il y ait coïncidence entre l'arrivée du projectile à la bouche du canon et l'inflammation de la dernière fraction de la charge. La combustion, quoique instantanée en apparence, est, dans la réalité, successive; mais, si la combustion commence près de la lumière, elle ne se fait pas, comme dans la fusée, tranche par tranche, depuis la première jusqu'à la dernière qui est près du projectile, par la raison que la poudre destinée aux armes étant *grenée,* la flamme des premières tranches, en s'introduisant dans les interstices granulaires, échauffe les

grains et les embrase; maintenant, il est vrai de dire que la combustion se fait successivement dans chaque grain de sa surface à l'intérieur. Si la combustion était réellement instantanée, il n'y aurait jamais de poudre projetée hors des armes ainsi que cela arrive souvent; et, en outre, il n'y aurait pas de canon capable de résister à l'inflammation. La poudre serait alors fulminante. On voit d'après cela qu'il doit y avoir une relation entre l'inflammabilité de la poudre et la résistance des armes, et c'est parce que le mélange de chlorate de potasse, de soufre et de charbon, est trop inflammable, qu'il ne peut être employé avec sécurité, ni dans des canons de bronze ni même dans des canons de fer. La poudre faite avec le nitre, le soufre et le charbon roux ou hydrogéné, trop forte pour le bronze, peut être employée pour le fusil, mais elle est moins forte que la poudre de chlorate.

23. Après avoir fait voir la différence qu'il y a entre la combustion successive de la poudre non grenée foulée dans une fusée, et la poudre grenée brûlant instantanément dans un canon, nous ajouterons que, si la poudre non grenée était renfermée hermétiquement dans une bombe assez résistante pour qu'en la chauffant extérieurement la poudre du centre pût arriver à la température où elle s'enflammerait, alors il y aurait une explosion aussi forte que si la poudre eût été grenée, parce que toute la matière passerait à la fois à l'état gazeux.

24. On voit, par ce que nous venons de dire, comment des matières fixes ou indécomposables, telles que des chlorures, des matières terreuses, etc., mêlées au nitre, au soufre, au charbon, ralentiront l'inflammation de la poudre.

25. La poudre agira à la fois comme source de chaleur et comme force motrice, lorsqu'on aura ajouté à une chandelle romaine, à une cartouche, des compositions qui prendront feu dans l'air après avoir été échauffées par l'inflammation de la poudre et lancées au loin par son expansion. C'est ainsi que la limaille de fer, l'arsenic, l'antimoine, le sulfure d'antimoine, le zinc, le camphre, le charbon même, mis dans une poudre en quantité plus grande que celle qui peut être brûlée par l'oxygène du nitre, formeront des *étoiles*, des *fleurs*, des *pleurs*, des *pluies* d'artifice. Ces matières, échauffées d'abord par la combustion de la poudre, à laquelle elles ont été associées, brûlent ensuite aux dépens de l'oxygène atmosphérique, au sein duquel elles ont été projetées.

E. CHEVREUL.

Glossarium mediæ et infimæ latinitatis conditum a Carolo Dufresne domino du Cange cum supplementis integris monachorum ordinis sancti Benedicti, D. L. Carpentier, Adelungii suisque digessit G. A. L Henschel; Parisiis, excudebant Firmin Didot fratres; tomi VI, A jusqu'à Z, 1840 à 1846, in-4°.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

Je viens d'indiquer sommairement les principaux caractères de supériorité que la nouvelle édition du *Glossaire* a sur la précédente, c'est par l'usage seulement qu'on reconnaîtra de plus en plus cette supériorité dans les détails. Mais, après avoir rendu avec un véritable plaisir cette justice à M. Henschel, qu'il me soit permis de faire la part de la critique : elle ne peut porter que sur quelques omissions.

J'indiquerai d'abord le mot *Appellatio.* Du Cange n'avait pas cru devoir y consacrer un article : il s'en référait sans doute aux connaissances dont il supposait que devaient être munies les personnes qui consulteraient le *Glossaire.* Cet ouvrage, en effet, n'est pas un livre purement élémentaire; il est destiné à venir au secours de ceux qui savent déjà, à compléter leurs connaissances, mais non à leur en donner les premiers rudiments.

Toutefois, après y avoir bien réfléchi, je crois qu'un article sur les appels n'eût pas été dépourvu d'utilité. Sans doute tout le monde sait que l'appel est la voie par laquelle un plaideur agit pour obtenir la réformation du jugement qui l'a condamné; mais cette voie a-t-elle été toujours usitée, en France surtout, pendant le moyen âge? N'y a-t-il pas eu un temps où les jugements rendus par les *rachimbourgs*, les *scabins*, sous la présidence du comte, *grafion*, ou, dans les affaires de peu d'importance, du centenier, *tunginus*, et ressemblant beaucoup aux décisions de nos jurés actuels, n'étaient pas, de leur nature, susceptibles d'appel? Cependant, à cette même époque, n'était-il pas permis de s'adresser au roi pour obtenir la réformation d'un jugement contraire à la loi, c'est-à-dire à la coutume notoire? Le nombre assez considérable de passages qu'on trouve à ce sujet dans les lois de la première et de la seconde race pouvait fournir matière à traiter ces questions.

[1] Voir le premier article au cahier de janvier 1847.

Qu'arriva-t-il lorsque, la classe des hommes indépendants ayant presque entièrement disparu, le régime féodal attribua aux seigneurs de chaque partie du territoire l'exercice de tous les pouvoirs publics, notamment du pouvoir judiciaire? Les jugements rendus dans les cours de ces seigneurs ne furent-ils pas d'abord rendus en dernier ressort? Quand et par quelles causes fut introduit l'appel de ces jugements devant le suzerain, et en définitive devant le roi? Cette question et celles qui en dérivent ne sont pas de simples questions de jurisprudence et de procédure; elles tiennent intimement à l'histoire et à l'état politique. C'est au moyen des appels que les rois ont rétabli un pouvoir qui était réellement anéanti, lorsque Hugues Capet mit sur sa tête la couronne du dernier des Carlovingiens.

La résistance des seigneurs à cette importante conquête de la royauté est attestée par une multitude de documents; elle prouve qu'ils y voyaient très-bien la ruine future de leur autorité et du régime féodal. L'histoire de cette lutte et de ses résultats aurait même pu offrir à du Cange la matière d'une dissertation du genre de celle qu'il a faite sur les épreuves, plus utile et plus instructive que celle qui concerne le *Laghan*, dont je n'entends pas, du reste, contester le mérite, car tout ce qui est sorti de la plume de ce savant est précieux. Lui-même a dit quelque chose sur les appels aux mots *alsare*, *apostoli;* il donne quelques notions plus développées au mot *falsare judicium*. Mais ces articles supposent l'usage et la pratique des appels dans certains cas; ils seraient mieux compris, si du Cange les avait complétés par des développements sur la matière principale.

Les bénédictins n'ont point, évidemment, suppléé au silence de ce savant par un article qu'ils ont intitulé *Appellationes Laudanenses*, espèce particulière et locale d'appels qu'on ne peut apprécier si l'on ne connaît les appels en général.

Cette sorte d'appels, connue particulièrement dans le Laonnais et le Vermandois sous le nom d'*appeaux frivoles* ou *volages*, et qui a été l'objet d'un assez grand nombre de lois des XIII[e] et XIV[e] siècles insérées au recueil des ordonnances de la troisième race, était un abus né du droit légitime d'appel. Au moment où un procès était introduit dans une justice seigneuriale, la partie assignée déclarait qu'elle appelait, par appel volage, devant le bailli du roi, et, par cela seul, le juge du seigneur était dessaisi de la connaissance de l'affaire. L'introduction de ces appels était un des nombreux envahissements que les baillis royaux ne cessaient de faire sur les justices seigneuriales; c'était, je le répète, un abus; mais l'abus d'une chose en suppose l'existence légale, et cette chose, c'est-à-

dire le droit d'appel en lui-même, est ce qu'il aurait été important de faire connaître.

J'ai déjà dit que les documents ne manquaient pas à cet égard; on les eût trouvés réunis et réduits en pratique dans un ouvrage composé au XIV[e] siècle sous le titre *Stilus curiæ Parlamenti*, qui, longtemps manuscrit, eut, au XVI[e] siècle, plusieurs éditions fort incorrectes, et qui a été réimprimé par Dumoulin (*Opp.* t. II, p. 409). Ce style avait reçu une sorte de sanction législative par l'ordonnance du mois de décembre 1344, et par celle du 28 octobre 1446, qui s'y réfèrent et le modifient en quelques points[1].

Ces réflexions m'amènent à parler des articles contenus dans le glossaire, sous le mot *stilus* ou *stillus*. On sait qu'au moyen âge on appelait *stiles* les ouvrages qui exposaient la procédure observée dans les tribunaux et les règles les plus usitées du droit et de la jurisprudence. Du Cange n'avait point admis ce mot dans son édition : peut-être avait-il eu tort, parce que *stilus*, pris dans ce sens, n'est point de la bonne latinité, et n'appartient qu'au moyen âge. Les bénédictins l'ont trouvé dans plusieurs documents et même avec des acceptions très-variées; ils les ont compris dans leurs additions et avec raison. Mais les exemples qu'ils donnent à l'appui de leurs définitions ne sont pas toujours bien choisis ni, surtout, bien appliqués.

Au mot *stillus* n° 4, qu'ils définissent *consuetudo*, *mos*, ce qui rentrerait dans ce que je viens de dire, ils citent uniquement un passage d'une enquête de 1288 concernant des devoirs auxquels des hommes de certaines professions étaient tenus envers un monastère. Certainement ce passage ne répond point à la définition donnée dans le numéro que je viens de citer.

Au mot *stilus*, ils citent une ordonnance de Charles V de 1370 (en juillet), relative à la ville de Cahors, par laquelle le roi confirme « Omnes consuetudines, libertates, saisinas, et STILOS in, seu de quibus usi sunt pacifice ab antiquo; » c'était évidemment à *stillus* n° 4 que cette citation devait être faite ; les bénédictins disent, au contraire, que *stilus*, dans l'ordonnance dont il s'agit, signifie *titre*, ce qui est formellement contredit par le texte, où il n'est possible d'entendre *stilos* que dans le sens de coutumes, usages, formes de procéder; on peut s'en assurer en lisant le t. V des *Ordonnances*, p. 324.

A l'article *stillus* n° 1, où ils ont défini ce mot par *methodus conficiendi acta*

[1] On les trouve dans la collection des ordonnances de la troisième race, t. II, p. 210, et XIII, p. 471. Dumoulin, dans sa préface, a, par erreur, donné la date de 1444 à l'ordonnance de 1446.

judicialia, ils n'auraient pas dû omettre de dire quelques mots, non-seulement du *style du parlement* dont il vient d'être question, mais de plusieurs autres ouvrages du même genre composés au moyen âge, la plupart inédits, et notamment du *style du châtelet*, dont il est très-expressément question dans deux ordonnances du 3 juin 1391 (t. VIII, p. 438 et 785), rendues précisément pour réformer ce style[1].

Je regrette que M. Henschel, ou par trop d'égards pour les savants dont il réimprimait le travail, ou par une trop grande défiance de ses propres forces, n'ait pas corrigé ces erreurs, et rempli ces lacunes.

Puisque j'en suis à parler de législation, qu'il me permette aussi de lui reprocher de n'avoir pas fait une note pour rectifier la définition que les bénédictins ont donnée du mot *committimus*.

On appelait ainsi, au moyen âge, et l'usage en a subsisté jusqu'à nos jours, le privilége que le souverain accordait à des établissements ecclésiastiques ou civils, même à des particuliers, de n'être pas tenus de reconnaître la juridiction ordinaire et locale et de n'avoir d'autres juges que ceux que désignait le privilége, quelquefois même le parlement seul. D'après la définition donnée par les bénédictins, le *committimus* aurait attribué à celui qui l'avait obtenu le droit de choisir la juridiction dans laquelle il lui plaisait de faire juger son procès, ce qui est diamétralement opposé à la législation en cette matière.

En signalant l'erreur des bénédictins, M. Henschel aurait pu parler de l'origine des *committimus*, qui remonte à la première race; des motifs qui les ont fait établir, des ordonnances qui eurent pour objet d'en prévenir et d'en corriger les abus.

Je crois devoir encore indiquer à M. Henschel une plus importante rectification qu'il aura le moyen de faire très-facilement dans l'une des tables du dernier volume qu'il nous promet. Elle concerne la liste des chartes de communes que du Cange a donnée sous le mot *Communia*, et à laquelle ses continuateurs n'ont ajouté que peu de chose.

Les documents indiqués dans cette liste sont de deux sortes. Les uns émanés de seigneurs, sans qu'on sache si les rois les ont autorisés ou confirmés : les recueils, les histoires imprimées, en contiennent un très-grand nombre dont la liste du *Glossaire* ne fait pas mention.

Les autres sont des concessions ou des confirmations royales. Presque toutes celles que fait connaître la liste du mot *communia* ne sont indiquées que d'après des manuscrits. Mais on les trouve aujourd'hui, et même avec beaucoup d'autres, dans les volumes de la collec-

[1] Secousse avait donné, au premier de ces documents, la date de 1389; mais il a, depuis, reconnu son erreur.

tion des ordonnances de la troisième race, qui ont paru depuis 1766.

Il serait à désirer que M. Henschel en eût donné l'indication dans la nouvelle édition du *Glossaire*. Le silence à cet égard peut faire supposer que ces chartes sont encore inédites, ce qui a deux inconvénients : 1° les lecteurs qui désireront les connaître resteront persuadés qu'on ne les trouve qu'à la Bibliothèque royale ou aux Archives et se croiront obligés d'aller chercher bien loin ce qui est sous leur main dans toutes les bibliothèques; 2° ceux qui auront l'espoir de bien mériter des savants en les publiant seront exposés à faire imprimer comme inédites des pièces qui ont vu le jour.

Il s'en faut d'ailleurs que la liste du mot *communia* indique toutes les chartes de communes que du Cange a citées dans le *Glossaire*. Ce savant en a prévenu ses lecteurs; il leur annonce la nécessité d'en faire la recherche dans les différents mots où il les cite, et ne leur dissimule pas la difficulté de ces recherches en disant : « tametsi in mergitum acervo « acum quærere sit. » Cela était excusable dans un homme qui, composant une des premières lettres de son premier volume, n'était pas sûr encore de ce qu'il dirait dans les autres, et où il le dirait. Maintenant que M. Henschel a dans les mains l'ensemble du *Glossaire*, maintenant qu'il devra le relire en entier pour composer ses tables, il peut, et je l'y engage vivement, dresser une table augmentée et rectifiée d'après les indications que je viens de donner, et, quoique assurément cette table ne puisse jamais être complète, les savants la recevront avec reconnaissance et la consulteront avec fruit.

Je ne dois pas terminer sans parler des critiques du *Glossaire* qu'on lit dans le *Valesiana*. Elles sont, en général, exprimées en termes peu convenables, que Valois aurait probablement adoucis et modifiés, s'il eût adressé un écrit au public, au lieu de s'expliquer dans de simples conversations.

Une de ces critiques consiste à reprocher à du Cange d'avoir *donné comme des mots de basse latinité des mots imaginaires et faux, fondés sur quelque passage corrompu.*

Si l'édition de 1733-36 et le supplément de 1766 avaient été connu de Valois, il y aurait trouvé un bien plus grand nombre d'occasions de faire ce reproche, et avec assez de fondement; je me suis expliqué plus haut à cet égard. Mais, adressé à du Cange, d'une manière générale, le reproche semble bien sévère et même tout à fait injuste, puisque le *Valesiana* n'en donne qu'un exemple. C'est le mot *Aulaicus* qu'on trouve dans un passage cité comme extrait du cartulaire de Brioude, *Tabularium Brivatense*, chapitre 437, en ces termes : *Si vero abbas, aut comes* AULAICUS *aut clericus*. Valois prétend qu'on doit lire *aut laicus*, et que du Cange a

eu tort de présenter le prétendu mot *aulaicus* comme un terme de basse latinité. J'ai fait ce qui a dépendu de moi pour parvenir à une vérification. Mon savant et obligeant confrère, M. Guérard, a eu la bonté de rechercher les copies du cartulaire de Brioude que possède la Bibliothèque royale: malheureusement elles sont incomplètes et ne dépassent point le chapitre 341. Mais les armoires de Baluze contiennent la copie d'une donation faite à l'église de Brioude, où précisément se trouve la phrase citée par du Cange, et on y lit, *aut laicus*. Quoique ce ne soit pas l'original, une copie faite par les soins de Baluze m'inspire assez de confiance pour ne pas douter de la leçon, qui justifie la conjecture de Valois, et que d'ailleurs la construction de la phrase semble commander.

Mais, avant de critiquer du Cange, il faut se mettre à sa place. En ne considérant que les trois volumes qui constituent la première édition, le *Journal des Savants* du mois d'août 1678 portait le nombre des passages cités à *cent quarante-quatre mille*. Or du Cange ne les a pas tous copiés sur les originaux; il en a reçu la majeure partie, et il a dû croire à l'exactitude des correspondants qui les lui fournissaient. Il a lu, dans l'extrait qu'on lui envoyait du cartulaire de Brioude, le mot *aulaicus*, qu'il a pu, avec vraisemblance, prendre pour une corruption d'*aulicus*.

Un homme non moins savant, Mabillon, a été entraîné, précisément par la même cause, dans des erreurs de ce genre et bien plus évidentes. On connaît les *Formulæ Andegavenses*, dont il a été le premier éditeur d'après un manuscrit unique existant alors à Wingharten. Il s'en était fait adresser une copie, et voici comment, d'après cette copie, il a imprimé les premières lignes de la première formule: « Hic est testamen« tum quarto regnum domini nostri Childeberto regis quod fecit missus « ille Chestantus; » ces derniers mots l'ont conduit à dire que, sous Childebert, il avait existé un *missus regius* appelé *Chestantus*.

Des circonstances qui me touchent personnellement, et qu'il est inutile de raconter, ayant donné lieu à faire venir en France le manuscrit qui appartient maintenant à la bibliothèque de Fulde, on a reconnu qu'il porte: Hic est iesta (pour *gesta*), titre ou rubrique de la première formule, laquelle commence ensuite par les mots: « Annum « quarto regnum domini nostri Childeberto regis quod fecit minsus « (pour *mensis*) ille, dies tantus, etc., » leçon qui, sauf les solécismes, a un sens parfaitement conforme à celui d'un assez grand nombre d'autres formules constatant des *gesta*, c'est-à-dire des dépôts d'actes à la curie. Dans la formule xle du même recueil, qui est celle d'une donation entre époux, Mabillon a imprimé *cæteri hæredes* FATTIDEN, ce qui n'offre aucun sens et suppose l'existence d'un mot bas-latin dont on ne trouve

aucun autre exemple. L'original ayant été exploré avec soin, on a reconnu qu'il portait *succidant* (pour *succedant*), et le sens de la formule est alors très-clair [1].

Faut-il aussi taxer Mabillon d'ignorance? il n'a fait, comme du Cange, rien autre chose que reproduire une copie qu'il avait reçue.

Je peux, précisément encore pour ce qui concerne le *Glossaire*, donner un autre exemple d'erreur du même genre, et produite par une cause semblable, que Valois n'a pas connu et dont il n'aurait pas, sans doute, manqué de profiter. C'est le mot *intraha*. Du Cange l'a recueilli non pas même sur la foi d'un correspondant : il l'a trouvé deux fois imprimé dans deux documents publiés par Marquard Freher [2], où on lit : « Tradimus civitatem nostram Laudemburg, palatium nostrum... « cum omni ustensilitate in omni pago Laudemburgi et undique in *in-* « *traha*, in pascuis, materiamine, aquas, aquarumque decursibus. »

Que signifiait *intraha?* Les mots par lesquels on désignait, dans les actes de ventes, de donations, la consistance des choses, ce que nos notaires appellent *appartenances* et *dépendances*, étaient si variés, si bizarres, si divers selon chaque localité, que du Cange, sous peine de négliger le mot *intraha*, qu'il trouvait dans des documents imprimés, a dû le recueillir; mais, comme il ne l'avait vu nulle autre part, il n'a point essayé de l'expliquer. Carpentier, dans son supplément, a dit qu'*intraha* signifiait un héritage labouré, *ager qui trahendo aratrum colitur;* c'est une explication comme une autre. Mais les deux documents ayant été publiés de nouveau dans le tome VII, p. 61, des *Mémoires de l'Académie Théodoro-Palatine*, d'après les originaux, il est devenu certain que le texte porte *in Jutraha*, petite rivière du *pagus Laudemburgensis*, laquelle est indiquée sur la carte annexée à la page 41 de ce volume, comme tombant dans le Necker [3]. De cette manière, les documents s'expliquent sans peine. Le roi donne tout ce qui lui appartient dans le *pagus*, *IN JUTRAHA*, c'est-à-dire jusqu'à la rivière ou le long de la rivière *Jutraha :* on sait que *in* se prend souvent pour *ad* dans la bonne latinité.

[1] La nouvelle édition de ces *Formulæ Andegavenses*, que M. Eugène de Rozière, élève de l'École des chartes, a donnée en 1843, et que M. Giraud, membre de l'Académie des sciences morales, a insérée dans le tome II de son *Histoire du droit français au moyen âge*, fournit un très-grand nombre d'exemples d'erreurs semblables. — [2] Ces documents ont été reproduits par Lecointe, *Annales francorum ecclesiasticæ*, t. II, p. 786; dans le *Gallia christiana nova*, t. V, instr. p. 451; par Schannat, *Historia episcoporum Wormatensium*, p. 309. Ce dernier, ne devinant pas ce que signifiait *intraha*, a imprimé *intrantia*. — [3] Voir la description de ce *pagus* dans le tome Iᵉʳ des *Acta Academiæ Theodoro-Palatinæ*, p. 215 et suivantes.

On voit par ces explications comment il a dû arriver que du Cange ait recueilli quelques mots dont la découverte de textes plus exacts que ceux dont il avait fait usage, a révélé l'erreur. Mais ces mots fussent-ils infiniment plus nombreux, il ne mériterait aucun reproche : les erreurs de lecture ne sauraient lui être imputées, surtout pour les mots qu'il a trouvés dans des livres imprimés.

Je n'entends pas dire cependant, que, même dans ce dernier cas, on ne doive pas user d'une certaine critique pour examiner si les éditeurs que l'on cite n'auraient pas lu inexactement; si le mot ne serait pas une simple faute d'impression dans les éditions dont on fait usage. En voici un exemple que fournit le supplément de Carpentier au mot *anis* que ce savant a recueilli sans essayer de l'expliquer. On lit dans Martène, *Amplissima collectio*, t. VII, col. 24 : « Si omnes secundum « legem domini, sive nobiles, sive innobiles uxores legitime sortitas « habent, non uxores ab aliis dimissas, non Deo sacratas, *non anes*. La véritable leçon est *nonanes*, mot qui, tantôt écrit par un *n*, tantôt par deux, dans les *Cartulaires* et dans d'autres documents, désignait des religieuses, que nos vieux écrivains français ont appelées *nonains*. Le sens raisonnable de la phrase conduisait à cette correction ; elle était justifiée par toutes les citations qu'on trouve dans le *Glossaire* aux mots *nonanes* et *nonnanes;* aucun exemple fondé sur des textes, aucune analogie ne conduisait à croire, comme Carpentier le suppose, qu'il ait existé dans la basse latinité un mot *anis*, faisant à l'accusatif pluriel *anes*, et pouvant avoir un sens dans la phrase citée d'après Martène. Aussi M. Henschel n'a-t-il pas manqué de relever cette erreur.

Le mot *castra* a fourni à Valois l'occasion d'une critique dont je reconnais le fondement, sans en approuver la forme et le ton.

On donnait, au moyen âge, en Italie, le nom de *castra* (subst. fém.) à une espèce de navires dont il est parlé dans l'histoire du siége de Jadra (Zara), et, sans le moindre doute, du Cange était dans le vrai lorsque, d'après le texte qu'il a transcrit, il interprète *castra* par *navis italicæ speciès*. Mais, par un surcroît d'érudition malheureusement employée, il cite le vers de l'Énéide :

« Dat clarum puppi signum, nos *castra* movemus. »

Rien ne prouve (et le contraire est même évident) qu'au temps de Virgile *castra* servît, comme *liburna*, *triremis*, à désigner une espèce de navire. S'il en eût été ainsi, Virgile aurait dû dire *castras*, ce qui ne faisait pas son vers et n'exprimait point sa pensée.

Mais, de même qu'on avait appelé *castra* les lieux où une armée était campée, de même on disait *castra navalia* pour désigner les lieux où une flotte était en station (Cæsar, *De bello gallico*, lib. V, cap. xxii). C'est ce qui explique le *castra movemus* de Virgile, et n'a rien de commun avec *castra*, substantif féminin, désignant un navire du moyen âge.

Toutefois Valois ne devait pas accuser du Cange d'*ignorance;* ce reproche ne saurait être adressé à un tel homme : il pouvait lui reprocher un abus de science, une citation étrangère à son objet, mais c'est tout ce qui était permis.

Au surplus, les bénédictins ont adopté et traduit en latin toutes les observations de Valois, et par conséquent on les trouvera dans la nouvelle édition. Peut-être cependant ont-ils été trop dociles en accédant, sans réserves, à toutes ces critiques, dont quelques-unes pourraient être justement contestées. Je craindrais d'allonger trop cet article, si je les discutais; je me bornerai à un seul exemple, qui n'offre pas une simple question de mots et de *lexicographie*, mais qui se rattache à un point véritablement historique.

Du Cange, au mot *consul*, n. 3, s'exprime ainsi : « Consules in civi- « tatibus, qui in aliis *scabini* vocantur, quorum dignitas antiqua, » et, pour justifier cette assertion de l'ancienneté du nom de consuls donné, dans la Gaule, à une fonction municipale, il cite les deux derniers vers de la description de Bordeaux, par Ausone :

« Diligo Burdigalam, Romam colo; civis in illa,
« Consul in ambabus; cunæ hic, ibi sella curulis. »

« M. du Cange, lit-on dans le *Valesiana*, n'a pas bien pris le sens d'Ausone : il croit qu'Ausone, disant qu'il est consul dans les deux villes, Rome et Bordeaux, ne veut dire autre chose, sinon que, comme il avait été fait consul ordinaire à Rome par l'ordre de l'empereur Gratien, qui avait été son disciple, de même à Bordeaux, sa patrie, il avait obtenu la première dignité de la ville, qu'on appelait aussi le consulat..... Les consulats, échevinages ou mairies, n'ont été établis dans les villes des Gaules que plus de huit siècles après le temps d'Ausone..... Ausone dit qu'il aime Bordeaux parce qu'il y est né; qu'il a Rome en vénération parce qu'il y a reçu la dignité consulaire, ce qui l'a rendu non-seulement à Rome, mais aussi à Bordeaux, et dans tout l'empire, la seconde personne de l'État; et tel est le sens des deux vers cités, ou il n'y en a pas du tout. »

Cette critique de Valois se divise, comme on le voit, en deux parties : 1° du Cange a eu tort de croire qu'Ausone a voulu dire qu'il eût été revêtu à Bordeaux de la magistrature municipale qu'on appelait

consulat; 2° il s'est trompé en avançant que, du temps d'Ausone, cette sorte de magistrature existait dans des villes de la Gaule.

A l'appui de la première de ces assertions, savoir qu'Ausone a été consul de la ville de Bordeaux, on pourrait invoquer ce que dit Scaliger, qu'il a vu : « Vetus saxum in prædio amplissimi præsidis Josephi « Cassiani effossum. Diu mecum egi an possem illius inscriptionem in « memoriam revocare quia obiter, et ut illud fit, aliud agens illam lege- « ram neque aliter quicquam pensi habui. Tamen, nisi vehementer fallor, « videtur mihi ita habuisse : DEC. AUSONIUS COS. OLYMPIADE LXXXIII. Si « quid a me erratum est, erit fortasse in ultimis numeris, nam utrum « octogesimo III, aut IIII in ea inscriptione fuerit, non plane memini. « Igitur hoc monumento significatur consulatus municipalis, non consu- « latus Romæ. »

Mais il ne me semble pas qu'on doive ajouter une grande foi à ce souvenir de Scaliger, dont aucun des savants qui ont publié des recueils d'inscriptions ne paraît avoir fait mention. Nous n'avons donc, pour ce qui concerne le consulat d'Ausone à Bordeaux, d'autre témoignage que les deux vers cités, et le sens en est obscur. S'il est vrai que quelques biographes, quelques commentateurs de ce poëte en aient conclu qu'il avait été revêtu de cette magistrature municipale, si telle est, notamment l'opinion de Bonamy, dans le t. XVII, p. 19, des anciens *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, et de M. de Savigny, dans une note du § 21 du chapitre II du t. Ier de son *Histoire du droit romain au moyen âge*, je dois convenir que les derniers mots du second vers laissent subsister quelque incertitude; il semble qu'Ausone s'y résume à dire qu'il doit la naissance à Bordeaux, et que c'est à Rome qu'il doit la dignité consulaire.

Mais, quand il serait vrai que du Cange se fût trompé sur cette circonstance de la vie d'Ausone, il ne s'ensuivrait pas que Valois ait été fondé dans le second point de sa critique, et que du Cange ait eu tort de dire que le nom de consulat, donné dans la Gaule à une magistrature, était très-ancien, et en usage au temps d'Ausone. Il existait dans le midi de cette contrée des villes municipales administrées par un sénat et par des chefs connus sous différents noms. Bordeaux notamment avait un sénat : Ausone l'atteste dans le troisième vers de son poëme : *Insignis procerum senatu.* Si cette ville avait un sénat, elle devait avoir des magistrats chargés de l'administration. Dans la plupart des villes municipales, ces magistrats étaient appelés *duumviri;* mais il en était où on leur donnait des titres de magistratures romaines, *édiles, questeurs, censeurs, préteurs, consuls*, même *dictateurs*, et cela dans un temps

où Rome, n'étant pas encore soumise à un empereur, devait être jalouse de ne point laisser les magistrats des villes de province s'attribuer les titres de ceux de la république. Un grand nombre d'inscriptions, qu'on trouve dans Gruter, présentent des dénominations de consuls données à des magistrats municipaux de diverses villes, dans les provinces. On peut consulter à ce sujet Noris, *Cœnotaphia Pisana*, dissert. I, cap. III, et Éverard Otto, *De consulibus extra Italiam*, cap. II.

Je crois donc qu'au temps d'Ausone, et même plus anciennement, il y avait hors de l'Italie des villes municipales dont les premiers magistrats portaient le nom de consuls; que le reproche fait à du Cange par Valois n'est pas fondé, et que les bénédictins y ont adhéré trop facilement. M. Henschel paraît n'être pas de leur sentiment, mais peut-être eût-il dû s'expliquer d'une manière plus formelle qu'il ne l'a fait en se contentant de renvoyer à l'ouvrage de M. de Savigny, qui n'a pas discuté la question et s'est borné à énoncer, sur la foi des vers cités plus haut, que la magistrature municipale de Bordeaux s'appelait *consulat*.

Valois a adressé à du Cange un autre reproche plus général, par lequel je vais terminer.

« Il a, dit-il, fait entrer dans son *Glossaire* plusieurs remarques sur diverses choses tant ecclésiastiques que autres, sur lesquelles il ne sera jamais consulté, d'autant qu'on n'attend pas d'un glossaire ni d'un grammairien ou critique l'éclaircissement de ces matières sur quoi nous avons des volumes entiers écrits par des gens versés dans l'histoire ecclésiastique. »

Cette censure prouve que Valois ne s'était pas fait une juste idée de l'entreprise de du Cange, du besoin auquel ce savant avait cru qu'il importait de pourvoir, et de son plan, qui cependant était très-bien expliqué dans la préface.

Sans doute nos bibliothèques sont remplies de volumes écrits par des personnes très-habiles *sur les matières ecclésiastiques et autres* concernant le moyen âge, que les savants pourront et devront toujours consulter, et l'intention de du Cange n'a pas été que son *Glossaire* en tînt lieu. Mais, lorsque ces ouvrages fournissaient des mots de basse latinité, que, d'après son plan, du Cange devait recueillir, et dont il devait aussi faire connaître l'usage, pouvait-il, à moins de courir le risque de n'offrir qu'une nomenclature aride et quasi inintelligible, se dispenser de donner quelques explications sur les institutions ecclésiastiques et civiles, sur les usages du moyen âge auxquels se rapportaient les passages qu'il citait? C'était précisément ce que le public avait le plus besoin de connaître et de comprendre, ce qui, par le fait, a produit le

grand succès du *Glossaire* et l'indispensable nécessité où l'on est sans cesse d'y recourir. Aussi l'expérience a-t-elle démenti la singulière prédiction de Valois, que cet ouvrage *ne sera jamais consulté sur les matières ecclésiastiques et autres* que du Cange y a rassemblées.

Peu d'années après qu'il eut paru, Mabillon et Bayle en proclamaient la très-grande utilité, précisément sous le rapport critiqué par Valois : *omnibus apertus, de omnibus agens*, disait Mabillon.

Ce n'est pas de ce qu'il en contenait trop qu'on croyait avoir à se plaindre; le succès de l'édition de 1733-36, et du supplément de 1766, nonobstant quelques défauts que je n'ai pas dissimulés, en est la preuve. Lorsque, de nos jours, une édition nouvelle a été réclamée avec empressement, personne ne demandait la suppression des choses que Valois reproche à du Cange d'avoir admises; tout le monde; au contraire, désirait qu'on les reproduisît, que le nombre en fût accru, complété; et M. Henschel, en répondant à ce vœu général, a rendu un très-grand service à la science.

Concluons donc que le *Glossaire* est le plus vaste, le plus utile ouvrage qu'on ait jamais fait pour faciliter et propager l'étude des documents et des institutions du moyen âge, et que, toujours consulté, nonobstant le pronostic de Valois; il ne cessera jamais de remplir le but que du Cange s'est proposé.

L'édition nouvelle, exécutée avec une célérité qui n'a pas nui à l'exactitude, servira, sans le moindre doute, à perpétuer cette réputation, en même temps qu'elle fera honneur au savant qui l'a entreprise et accomplie, ainsi qu'aux célèbres imprimeurs qui n'ont point reculé devant les dépenses qu'elle exigeait.

PARDESSUS.

Le Antichità della Sicilia esposte ed illustrate per Dom. Duca di Serradifalco; t. IV, *Antichità di Siracusa*, Palermo, 1840; t. V, *Antichità di Catana, di Tauromenio, di Tindari e di Solunto*, Palermo, 1842, folio.

TROISIÈME ARTICLE [1].

Dans un troisième article de sa dissertation, intitulé : *Unnöthigkeit sogenannter Hypäthren*, M. L. Ross s'est proposé de montrer *qu'il n'était pas nécessaire de recourir à l'hypothèse vicieuse des temples hypèthres*, pour

[1] Voir, pour les deux premiers, aux cahiers de novembre et de décembre 1846.

se représenter les édifices du culte, chez les Grecs et chez les Romains, suffisamment éclairés à l'intérieur. A vrai dire, cette considération forme tout le nœud de la question qui nous occupe. Si les temples, dont *les murs n'avaient pas de fenêtres*, ne recevaient pas non plus de jour *par une ouverture pratiquée dans le toit*, il est sensible qu'ils ne pouvaient plus être éclairés que *par la porte;* car l'idée que ces temples étaient tenus dans l'obscurité, cette idée, qui a longtemps régné dans la science, est tellement contraire à toutes les notions antiques, qu'elle n'a pas pu se soutenir, et qu'elle ne pourrait certainement plus se reproduire. Toute la question consiste donc à savoir si des temples, qui ne recevaient de jour que par la porte, étaient suffisamment éclairés à l'intérieur? C'est le parti où s'est arrêté M. L. Ross pour combattre l'opinion contraire, qui a universellement prévalu. Mais ce parti extrême, qui paraissait à notre auteur propre à écarter les inconvénients qu'il trouve à l'hypothèse du *temple hypèthre* et à en tenir lieu, n'a-t-il pas contre lui des difficultés bien autrement graves? Je tombe d'accord avec le savant antiquaire que les petits temples doriques, tels que ceux de *Diane Propylée*, à *Éleusis*, de *Thémis*, à *Rhamnante*, et d'*Esculape*, à *Agrigente*, qui étaient simplement *in antis*, recevaient par la porte une lumière suffisante. Je lui accorderai même que des temples doriques, d'une étendue plus considérable, de la forme hexastyle périptère et amphiprostyle, tels que les *temples de Némésis*, à *Rhamnante*, de *Thésée*, à *Athènes*, *de la Concorde* et de *Junon*, à *Agrigente*, pourraient, à la rigueur, se représenter de cette manière, sans qu'il en résultât qu'ils n'eussent pas joui d'une clarté suffisante. Mais, pour les temples d'une plus grande dimension, tels, pour ne pas même citer ceux de l'ordonnance la plus compliquée, décastyle et diptère, tels, je le répète, que le *Parthénon d'Athènes*, le *temple d'Olympie*, le grand *temple de Pæstum* et *celui de Sélinonte*, j'avoue qu'il ne me paraît pas possible d'admettre qu'ils ne fussent éclairés que par la porte. En prenant pour exemple le *Parthénon*, qui est de tous les temples antiques présumés *hypèthres* avec raison, celui que nous connaissons le mieux, à la fois par ce qu'en rapportent les auteurs et par ce qui en subsiste, M. L. Ross affirme que la quantité de lumière qui entrait par la porte, haute de trente pieds et large de douze, cette quantité, égale à trois cent soixante pieds carrés de lumière, suffisait et au delà pour éclairer l'intérieur de la *cella*, qui était, comme l'on sait, et comme l'atteste le nom d'*hécatompédon* donné à cette partie du temple, longue de cent pieds, de manière que le colosse d'or et d'ivoire, placé à peu près au milieu de cet espace, c'est-à-dire à environ cinquante pieds de la porte, pût être vu et apprécié dans tous ses détails. A cet égard,

M. L. Ross s'adresse à tous les architectes et à tous les statuaires, et il leur demande s'il n'est pas vrai que les salles du Louvre, celles du *museum British* et du musée de Berlin, qui sont bien loin de recevoir une pareille masse de lumière, ne paraissent pas cependant suffisamment éclairées ? Je pourrais répondre à cela que tous les architectes et tous les artistes que j'ai consultés sont précisément d'un avis contraire. Je pourrais dire aussi que c'est là une question de physique, au moins autant que d'architecture, sur laquelle il ne me convient pas d'avoir une opinion ; mais je ferai surtout observer à M. L. Ross qu'il a négligé de comprendre dans son calcul de pieds carrés de lumière un élément important de la question qu'il voulait résoudre : c'est celui de l'éloignement où se trouve la porte par rapport au jour extérieur. Effectivement, la porte d'entrée du *Parthénon*, qui se trouvait dans le mur du *pronaos*, et qui ne pouvait manquer d'être en tout pareille à celle de l'*opisthodomos*, qui existe tout entière aujourd'hui, était à environ quarante-cinq pieds du jour extérieur ; de plus, elle était en partie masquée par le double rang de colonnes du *péristyle ;* et enfin, elle était abritée sous un plafond élevé d'environ trente-deux pieds seulement au-dessus du sol. Que l'on calcule la diminution de lumière qui résultait de ces diverses circonstances ; qu'on y ajoute la considération de l'espèce d'abat-jour que produisait, dans l'intérieur de la *cella*, le triple rang de galeries formées de colonnes qui se trouvaient à dix pieds de distance du mur ; et l'on verra que la statue, éloignée de près de cinquante pieds d'une porte située elle-même à quarante-cinq pieds de reculée, ne recevait qu'une lumière tout à fait insuffisante, et que, par conséquent, tant d'objets précieux d'art et de culte exposés dans l'*hécatompédon*, les tableaux suspendus aux murailles [1], les figurines d'or et d'ivoire, les bijoux d'or, les pierres gravées [2], devaient être à peu près dans l'ombre. Or est-il possible, même en admettant que les anciens n'eussent pas, en fait d'objets consacrés dans les temples, les mêmes idées que nous pour l'arrangement des tableaux de nos musées, ce que j'accorde bien volontiers à M. L. Ross, est-il possible de croire que tant de chefs-d'œuvre de l'art, que tant de trésors de la piété, aient été déposés ainsi dans des lieux où ne pouvait parvenir qu'un jour si faible et si incertain ? Il existe d'ailleurs un fait qui prouve irrésistiblement, à mon avis, que les

[1] Pausan. V, 1, 2, et XXXVII, 1 ; voy. mes *Peint. antiq. inédites*, p. 175, 219, 221, 446. — [2] Aux exemples, connus d'après des inscriptions attiques, *apud* Boeckh. *Corp. inscr. gr.* n. 150, A, 44 : *σφραγῖδε λιθίνω* ; B, 11 : *ὄνυξ μέγας τραγελάφου περιαπτίζοντος*, M. L. Ross en ajoute d'autres qu'il a relevés sur des inscriptions nouvellement découvertes, p. 29, 58).

temples construits à peu près dans les mêmes conditions que le *Parthénon* ne pouvaient pas recevoir la lumière uniquement par la porte. Ce fait concerne le temple de *Jupiter Olympien, à Olympie*, où Pausanias[1] nous apprend qu'il existait, dans l'intérieur de la *cella*, deux ordres de portiques superposés, en ajoutant que ceux qui voulaient voir de près le colosse d'or et d'ivoire et l'examiner dans tous ses détails, pouvaient monter au second de ces portiques, formant galerie au-dessus de la *cella*. Or est-il possible, je le demande à mon tour aux architectes et aux statuaires, qu'il y eût, dans ce portique supérieur, séparé par un plafond de la *cella* du temple, assez de jour pour bien voir la statue dont il s'agit, si cette *cella* n'eût reçu, dans son intérieur, d'autre lumière que par la porte ?

Il s'en faut bien que j'aie encore épuisé tous les éléments de la question traitée par M. L. Ross, ni même répondu à tous les arguments qu'il emploie pour prouver qu'il n'était pas nécessaire de supposer des *temples hypèthres*, sur la foi d'un passage de Vitruve mal entendu, pour répondre à la double condition que devaient remplir les édifices du culte, d'offrir un accès à la lumière en même temps qu'une issue à la fumée des sacrifices. Sur ce double point, M. L. Ross demande qu'on lui montre, dans toute la littérature ancienne, un seul passage qui y ait rapport, et il s'autorise, en attendant, du silence qu'a gardé Vitruve sur le mode de construction propre au toit de l'*hypèthre*. Mais, à cet égard, je prendrai la liberté de faire remarquer à M. Ross que ce n'est pas simplement *sur le toit de l'hypèthre* en particulier, mais *sur la couverture de tous les temples* en général, que Vitruve ne donne aucun détail. Personne n'ignore, et notre auteur moins qu'aucun autre, qu'il n'y a, dans les dix livres de l'ouvrage de Vitruve, rien qui ait rapport au système de couverture, soit en pierre, soit en charpente, des diverses classes de temples grecs[2]; et, comme c'est aussi le toit qui manque à tous les temples antiques parvenus jusqu'à nous plus ou moins maltraités par le temps, de là vient que nous sommes, sur cette partie si importante de l'architecture antique, dans une si profonde ignorance, et que nous nous trouvons dans un si grand embarras, quand il s'agit de

[1] Pausan, V, x, 3 : Ἑστήκασι δὲ καὶ ἐντὸς τοῦ ναοῦ κίονες, καὶ στοαί τε ἔνδον ὑπερῷοι καὶ πρόσοδος δι' αὐτῶν ἐπὶ τὸ ἄγαλμά ἐστι. — [2] M. Quatremère de Quincy en a fait l'observation, *Mémoire cité*, p. 272 : « c'est d'abord le silence de Vitruve, qui n'a fait aucune mention des couvertures des temples, de leurs intérieurs, et de la manière dont, selon leurs formes, leurs dimensions et leurs usages, ils pouvaient et devaient être éclairés; » voy. *ibid.* p. 349 : « ce sujet aurait été bien moins problématique,... si Vitruve n'eût pas omis, dans son traité d'architecture, précisément ce qui regarde la couverture des temples. »

restaurer ces monuments. Il n'y a donc rien à conclure du silence gardé par Vitruve sur le *toit* de l'*hypèthre*, contre l'existence même de l'*hypèthre*.

En second lieu, doit-on ajouter foi à M. L. Ross, quand il affirme, au sujet de la nécessité d'offrir une issue à la fumée, qui suppose un *temple hypèthre*, que cette nécessité n'exista jamais, attendu qu'il n'y avait point de sacrifices produisant de la fumée qui eussent lieu dans l'intérieur des temples. Cette manière de voir le conduit à nier absolument la présence des *autels* à l'intérieur des temples; et ici, encore, je crains qu'une vue trop exclusive, trop systématique, ne se soit emparée de l'esprit de notre auteur. Assurément, je suis bien éloigné de méconnaître qu'il y eût généralement *en avant des temples* des *autels*, *βωμοὶ πρόναοι*, comme dit Æschyle[1], précisément ces *autels*, de la plus grande dimension, sur lesquels s'accomplissaient habituellement les *sacrifices* consistant en *immolation de victimes*. A défaut de témoignages antiques qui constatent cet usage, et qui se fondent sur la nature même des autels et sur leur destination primitive[2], il suffirait de jeter les yeux sur le plan de Pompéi, où se trouvent encore, grâce à la circonstance qui a conservé cette ville ensevelie sous la cendre, les *autels* érigés à leur place antique, en avant de la façade des temples auxquels ils appartenaient[3]. Mais cette notion, telle qu'elle a été exposée en dernier lieu par M. Hermann[4], n'empêche pourtant pas d'admettre qu'il n'y eût aussi des autels érigés à *l'intérieur des temples*, surtout dans ceux de ces temples qui, à raison de leur étendue, auraient placé l'auteur du sacrifice à une trop grande distance de la statue du dieu auquel il s'adressait, si l'autel eût été en dehors du temple. C'était en effet une des conditions du sacrifice, que ceux qui l'offraient eussent le visage tourné vers la divinité : *Ut qui adierint ad* aram *immolantes aut sacrificia facientes spectent ad*... simulacrum, *quod erit in æde*, dit expressément Vitruve[5], dont le témoignage est confirmé par Lucien[6]; dès lors, il fallait bien que l'autel fût placé assez près de la statue, et, conséquemment, dans le temple même, chaque fois que la grandeur de cet édifice eût laissé un trop grand intervalle entre la statue du dieu et l'autel du dehors. D'ailleurs, il résulte bien expressément de la règle donnée par Vitruve pour

[1] Æschyl. *Supplic.* v. 495. — [2] Voy. à ce sujet les savantes explications de M. K. Fr. Hermann, *Lehrbuch des gotterdienst. Alterthum. der Griech.* § 17, p. 74, 12). — [3] Mazois, *Ruines de Pompéi*, t. IV, *temple de Neptune*, pl. IV, V, VI; *temple de la Fortune*, pl. XXIV; *temple de Vénus*, pl. XVII; *temple de Quirinus*, pl. XIII, XIV, XV. — [4] *Die Hypäthraltempel*, etc., p. 14. — [5] Vitruv. IV, LVI, 1. — [6] Lucian. *De sacrific.* § 12 : Προσάγουσι τῷ ΒΩΜῼ, *καὶ φονεύουσι ἐν ὀφθαλμοῖς τοῦ θεοῦ*.

la disposition et la proportion des autels, que ces monuments du culte étaient généralement placés en avant des simulacres divins, et à une plus ou moins grande proximité[1] : ARAE *spectent ad orientem et* SEMPER *inferiores sint collocatæ quam* SIMULACRA, *quæ fuerint in æde.* Sur ce point, donc, qu'il y eut, dans l'intérieur des grands temples, des *autels* où s'accomplissaient, en certains cas, et suivant les rites propres à chaque culte local, des sacrifices sanglants, je ne pense pas qu'il puisse subsister le moindre doute.

C'est, d'ailleurs, un fait dont nous avons acquis la preuve par l'état dans lequel se sont trouvés quelques temples antiques, avec *l'autel à l'intérieur;* et M. Hermann lui-même en a cité un exemple, d'après le *temple d'Hercule à Agrigente*, où il affirme, sur la foi de l'habile architecte Cavallari, qui en a dirigé la fouille, que l'on découvrit un autel *dans l'intérieur* de la *cella*, avec d'autres dispositions qui ne pouvaient s'expliquer que dans l'hypothèse d'un *temple hypèthre*[2]. A défaut de ces preuves de fait, que la destruction du pavé de la plupart des temples antiques a dû rendre malheureusement très-rares, nous avions le témoignage de Pausanias, qui cite quelquefois des *autels placés à l'intérieur*, mais seulement à raison de quelques particularités de culte qui s'y rapportent, et non pas comme des exceptions à l'usage général. Ainsi, à l'occasion du *temple d'Hestia*, *à Hermione*, Pausanias remarque[3] qu'il n'y avait pas de statue *dans ce temple*, mais bien un *autel*, *sur lequel on sacrifiait* à Hestia; et, d'après cette particularité, comme aussi d'après la nature du culte d'*Hestia*[4], j'avoue que je suis convaincu que ce *temple d'Hermione* était *hypèthre*. A Athènes, dans le *temple de Minerve Poliade*, nous savons pareillement, par le témoignage de Pausanias[5], qu'il y avait un *autel de Jupiter, en avant du temple;* puis, *à l'intérieur*, dans la première division de ce sanctuaire double, *trois autels*, c'est à savoir ceux de *Neptune*, de *Butès* et de *Vulcain*, avec la circonstance, relevée

[1] Vitruv. IV, IX. — [2] Hermann, *die Hypäthraltempel, etc.*, p. 16 : « Einmal hat der« selbe (H. Cavallari) in dem so genannten Tempel des Herakles zu Agrigent nicht « nur einen Altar im Innern der Cella, der nach dem vorhin aufgestellten Ge« schichtspuncte an sich schon auf einen unbedeckten Raum schliessen liesse, etc. » — [3] Pausan. II, XXXV, 2 : *Παρελθοῦσι δὲ ἐς τὸ τῆς Ἑσ͂ίας (ἱερόν), ἄγαλμα μέν ἐσ͂ιν οὐδὲν*, ΒΩΜΟΣ *δὲ, καὶ ἐπ'* ΑΥΤΟΥ *θύουσιν Ἑσ͂ίᾳ.* — [4] C'est ce qui résulte en effet de ce témoignage de l'*Hymne orphique*, XXXIX, 3, *in Vestam* : *Ἑσ͂ία, ἢ* ΜΕΣΟΝ ΟΙΚΟΝ *ἔχεις πυρὸς ἀενάοιο μεγίσ͂ου*, rapproché de celui-ci de l'*Hymne homérique, ad Vener.* v. 30 : *Καί τε* ΜΕΣΩι ΟΙΚΩι *κατ' ἄρ' ἕζετο, πῖαρ ἑλοῦσα*; cf. Plutarch. *in Num.* § 11; voy. Ulrichs, *Reisen*, p. 93, 60). — [5] Pausan. I, XXVI, 6 : *Πρὸ δὲ τῆς εἰσόδου Διός ἐστι βωμὸς Ὑπάτου, ... Ἐσελθοῦσι δέ εἰσι βωμοί, Ποσειδῶνος, ἐφ' οὗ καὶ Ἐρεχθεῖ* ΘΥΟΥΣΙΝ . . ., *καὶ Ἥρωος Βούτου, τρίτος δὲ Ἡφαίσ͂ου.*

par Pausanias, que, *sur l'autel de Neptune, on sacrifiait aussi à Érechthée;* et, d'après cette particularité, en raison de laquelle Ott. Müller n'avait pas osé décider si le temple en question était *hypèthre* ou *non*[1], M. Hermann n'a pas hésité à se déclarer pour la première hypothèse[2]; en quoi je suis tout à fait de son avis. La chose est rendue plus sensible par l'existence du *grand autel* qui se trouvait dans le *portique du nord* du même temple. Cet *autel* est passé sous silence par Pausanias; mais il en est fait mention deux fois dans la célèbre inscription attique qui concerne l'édifice en question, et il y est désigné par les mots[3] : τὸν βωμὸν τὸν θυηχοῦ (ou θυηκοῦ). Or cet *autel*, sur lequel s'accomplissaient, suivant toute apparence, des *sacrifices sanglants*[4], exigeait que le lieu où il était érigé offrît une issue à la fumée : aussi ce lieu était-il un *portique ouvert*, formé de six colonnes, avec entre-colonnements libres; et l'on conçoit, à la vue de ce portique, qui s'est conservé tout entier avec son plafond de marbre, que, sans cette circonstance des entre-colonnements libres, à travers lesquels s'échappait la fumée des sacrifices, il eût été de toute nécessité que le *toit* eût une *ouverture*.

Ailleurs, encore, en décrivant les divers autels qui existaient tant en dedans qu'en dehors du temple de Jupiter Olympien, Pausanias remarque[5] que l'on sacrifiait d'abord *à Hestia*, puis *à Jupiter Olympien, sur des autels qui étaient dans l'intérieur du temple :* Ἐπὶ τῶν βωμῶν τῶν ἐντὸς τοῦ ναοῦ; et j'observe que Pausanias n'avait rien dit de ces autels dans la description même du temple; d'où l'on aurait pu être induit à con-

[1] *Minerv. Poliad. Sacr. et Æd. in arc. Athen.*, § v, p. 24 : « Quæ (columnæ) « utrum hypostylum an hypæthrum effecerint, dijudicare nondum audeo. » — [2] *Lehrbuch, etc.*, § 17, p. 73, 16). — [3] *Apud* Böckh. *Corp. inscr.* n. 160, § 7, a, p. 281, et § 12, a, p. 285. — [4] Cet autel, *de grande proportion*, ce qui résulte de la circonstance indiquée par l'inscription : τῷ βωμῷ τῷ τοῦ θυηχοῦ λίθοι Πεντελεικοὶ ΙΙΙ μῆκος τετράποδες, ὕψος δυοῖν ποδοῖν καὶ παλαστῆς, πάχος ποδιαῖοι, cet autel, dis-je, est considéré par Ott. Müller, *Minerv. Pol. Æd.* p. 51, comme *ara suffimentorum*. Mais sur quoi pouvait se fonder cette manière de voir? Le mot θυηχόος ne se lit, à ma connaissance, que sur ce marbre attique; mais, d'après sa formation même, dans laquelle entrent les mots θύω et καίω, il comporte nécessairement la double idée d'*immoler* et de *brûler* les victimes. D'ailleurs, un grammairien explique ainsi ce mot, Phot. *Lexic. v.* Θυηχόοι (sic), p. 84, ed. Lips. : Οἱ ἱερεῖς οἱ ὑπὲρ τῶν ἄλλων ΘΥΟΝΤΕΣ τοῖς Θεοῖς; cf. Hesych *v.* Θυηκόοι· ἱερεῖς; et il résulte bien évidemment de cette définition du θυηκόος, que *l'autel* en question servait pour des *sacrifices offerts au nom des particuliers et accomplis par des prêtres;* telle paraît bien être aussi l'opinion de M. Boeckh, *l. l.*, p. 281, qui maintient la leçon θυηχόοι, en dérivant sa terminaison de καίω. — [5] Pausan. V, xiv, 5. Le texte est altéré en cet endroit, et il offre une lacune que les manuscrits n'ont point offert jusqu'ici le moyen de remplir; cf. Siebelis *ad h. l.*, t. II, p. 232. J'ai suivi la leçon de Clavier, qui m'a paru la meilleure.

clure qu'il n'y avait pas d'autels dans ce temple, si ce détail de culte ne se fût présenté plus tard à sa pensée. Mais où la circonstance d'un autel, érigé dans un temple pour servir à des sacrifices sanglants, et entraînant pour ce temple la condition d'être *hypèthre*, me paraît surtout bien sensible, c'est dans le temple de Delphes; et il doit d'autant plus m'être permis de chercher à mettre en évidence cette notion, qui est d'une grande importance dans la question agitée entre M. L. Ross et moi, qu'elle est tout à fait rejetée par cet habile antiquaire.

Dans sa description du *temple de Delphes*, qui est une des plus détaillées de son ouvrage, Pausanias[1] remarque d'abord, *à l'intérieur de cet édifice*, un *autel* de Neptune, à cause de la circonstance que l'oracle appartenait d'abord à Neptune; puis il indique l'*autel* où fut immolé Néoptolème, fils d'Achille, par le prêtre d'Apollon. Or cet autel, que Pausanias désigne ici par le mot *ἑσίία*, mot qui ne peut convenir qu'à un *autel où l'on consumait des chairs de victimes*[2], est précisément *l'autel du temple*, celui où brûlait le *feu éternel*[3], celui que les tragiques grecs, Eschyle[4], Sophocle[5], Euripide[6], et d'autres auteurs encore[7], appellent de ce même nom d'*ἑσίία*, ou de celui d'*ἐσχάρα*[8], qui exprime la même idée; ce qui n'empêche pas que les mêmes écrivains ne se servent ailleurs, pour le désigner, du terme habituel de *βωμός*[9], et, que dans une circonstance bien remarquable, précisément à l'occasion du meurtre de Néoptolème, Euripide ne décrive l'*autel intérieur* du *temple de Delphes* par ces expressions, qui ne laissent prise à aucune équivoque[10]: *βωμοῦ δεξίμηλον ἐσχάραν*. C'est pourtant devant un texte si clair, si pré-

[1] Pausan. X, XXIV, 4 : Ἐν δὲ τῷ ναῷ πεποίηται μὲν Ποσειδῶνος βωμός... Θεάσαιο δὲ ἐνταῦθα καὶ ἙΣΤΊΑΝ ἐφ' ᾗ Νεοπτόλεμον... ὁ ἱερεὺς ἀπέκτεινε. — [2] Æschyl. *Agamemn.* v. 1023-24, ed. Bloomf. : Τὰ μὲν γὰρ ἑστίας μεσομφάλου Ἕστηκεν ἤδη μῆλα πρὸς σφαγὰς πυρός, où Bloomfield, p. 285, observe qu'Euripide s'est servi des mêmes expressions, *Ion.* 462, pour désigner l'*autel delphique*. Cf. Æschyl. *Sept.* v. 275 : Μήλοισιν αἱμάσσοντας ἑστίας Θεῶν; Sophocl. *Œdip. Col.* v. 1495 : Βούθυτον ἑστίαν. — [3] Æschyl. *Choëphor.* 1037. — [4] Idem, *ibid.* 1038, et *Eumen.* v. 282 : Ἑστία Θεοῦ. — [5] Sophocl. *Œdip. Tyr.* v. 965 : Ἡ πυθόμαντις ἑστία. — [6] Euripid. *Ion.* v. 464 : Φοιβήιος.. γᾶς μεσόμφαλος ἑστία. — [7] Diodor. Sic. XVI, 57; Ælian. *Var. Hist.* VI, IX. — [8] Euripid. *Andromach.* v. 1240; *Supplic.* v. 1200 : Πυθικὴ ἐσχάρα. Tous ces passages avaient été déjà recueillis par M. Ulrichs, *Reisen*, p. 90-91, 44). — [9] Pausan. IV, XVII, 3 : Ἐν Δελφοῖς ἐπὶ τῷ βωμῷ τοῦ Ἀπόλλωνος; Euripid. *Androm.* v. 1123 : Ἔστη 'πὶ βωμοῦ, et v. 1157 : Νεκρὸν δὲ δή νιν κείμενον βωμοῦ πέλας. J'avais déjà cité ces passages dans mon *Orestéide*, p. 207, 5) et 10), en expliquant le beau vase peint du cabinet Pourtalès, pl. XL, qui représente *Néoptolème massacré sur l'autel d'Apollon;* et j'observe à cette occasion, que l'*autel*, figuré sur ce vase, offre précisément la forme d'un *autel à sacrifices*. Je remarque enfin que Plutarque emploie à la fois, pour désigner l'*autel* en question, les mots *ἑστία* et *βωμός*, *in Aristid.* § 20. — [10] Euripid. *Andromach.* v. 1138.

cis, appuyé de tant d'autres témoignages classiques, que M. L. Ross soutient que, dans cet *autel au haut duquel se trouvait une cavité pour brûler les chairs des victimes*, *βωμοῦ δεξίμηλος ἐσχάρα*, il n'est pas question de l'*autel placé dans l'intérieur* du temple, mais bien d'un *autel extérieur*, où s'accomplissaient les sacrifices[1]. Mais le savant auteur avait perdu de vue le témoignage si formel de Pausanias, qui dit que l'*autel* où périt Néoptolème était *dans le temple* même: *ἐν τῷ ναῷ. . . . . ἐνταῦθα.* M. L. Ross ne s'est pas souvenu davantage de ce vers de l'*Ion* d'Euripide[2] : *Ἔα! τὶς* ΟἼΚΩΝ ΘΥΟΔΌΚΩΝ *ὑπερτέλης*, où le *temple de Delphes* est si manifestement présenté comme un *édifice à l'intérieur duquel s'accomplissaient des sacrifices;* et, en présence de textes si positifs, toute discussion peut sembler superflue. Il en est de même, si je ne me trompe, pour la manière dont M. L. Ross cherche à représenter le *feu éternel* qui *brillait* sur cet *autel intérieur* du *temple de Delphes*, comme *un feu couvant sous la cendre et ne produisant aucune fumée* [3]. Mais est-il possible de concilier cette idée avec le témoignage si clair d'Eschyle[4] : *πυρὸς* ΦΈΓΓΟΣ *ἄφθιτον*, aussi bien qu'avec la notion si positivement établie par tant d'autres textes classiques[5], du *feu qui brillait réellement sur l'autel,* dans certains temples consacrés à un pareil culte ? Tous ces efforts tentés par un savant antiquaire et par un habile philologue pour écarter du *temple de Delphes* la condition d'*hypèthre*, au moyen de l'*autel rejeté à l'extérieur*, et du *feu* présumé *sans éclat* et *sans fumée*, tous ces efforts, dis-je, me paraissent donc essayés en pure perte; et la notion du *temple hypèthre,* que M. Ulrichs avait cru pouvoir fonder sur les deux mêmes circonstances, celles de l'*autel intérieur des sacrifices* et du *feu éternel,* restera attachée au *temple de Delphes;* à l'appui de quoi je crois pouvoir signaler ici une indication qui se rapporte au même fait, et qui nous est donnée par un vase peint. C'est celui de la collection Hope,

[1] L. Ross, p. 26, 54) : Wenn Ulrichs, S. 103, 112), « den Ausdruck des Euripides « (Androm. v. 1138) auf den Heerd in der Cella beziehen will, während er selbst « einräumt, dass die Thieropfer sonst vor dem Tempel verbrannt wurden. » — [2] Euripid, *Ion.* v. 1549. — [3] L. Ross, p. 26 : « Das ewige Feuer... Wie in Delphi « unter der Asche glimmend erhalten wurde, und seinen Rauch in sich verzehrte. — [4] Æschyl. *Choëphor.* v. 1037. — [5] Sans entrer ici dans des explications qui m'écarteraient trop de mon sujet, je me bornerai à rappeler deux passages de Pausanias, sur des temples où *brillait* ce *feu éternel,* d'où résulte la notion certaine que ce feu *brûlait réellement,* et qu'il produisait de la *fumée* aussi bien que de l'*éclat;* l'un de ces temples se trouvait à *Mantinée,* Pausan. VIII, IX, 2 : *Δήμητρος καὶ Κόρης ἱερόν· πῦρ δὲ ἐνταῦθα* ΚΑΊΟΥΣΙ, *ποιούμενοι φροντίδα, μὴ λάθῃ σφίσι ἀποσβεσθέν*; l'autre était à *Acacesium,* Pausan. VIII, XXXVII, 8 : *Παρὰ τούτῳ τῷ Πανὶ πῦρ οὐ ποτε ἀποσβεννύμενον* ΚΑΊΕΤΑΙ; voy Wachsmuth, *Hellen. Alterthumsk.* II, 2, p. 236. — [6] Ulrichs, *Reisen, etc.,* p. 83-84.

qui fut publié par Millin[1], et qui représente *Oreste réfugié dans le sanctuaire de Delphes*, précisément au pied de *l'omphalos, près du trépied*, les deux principaux objets du culte pythique, situés à proximité de l'*autel pythique*[2], *ἑστία πυθική*[3]. On observe, dans le haut de cette peinture, un *segment de cercle avec des rayons*, où Millin, sans se rendre bien compte de cette particularité, voyait une indication que la scène se passait *dans le temple* et qu'elle avait le *soleil pour témoin*[4]. Or cette double condition, qui résulte effectivement de tout l'ensemble de cette représentation de vase peint, ne pouvait être remplie qu'au moyen d'un *temple hypèthre*[5]; et c'est là une preuve de fait, fournie par un monument figuré et jointe à tant de témoignages classiques, qui permet d'affirmer que le *temple de Delphes*, ayant une *ouverture dans le toit*, pour donner passage à la fumée, devait être *hypèthre*.

J'ai examiné successivement tous les arguments présentés par M. L. Ross, et je crois y avoir répondu de manière à justifier les doutes que je prends la liberté de conserver encore sur la justesse de son opinion, qu'*il n'y eut point*, qu'*il ne put point y avoir de temples hypèthres* dans l'antiquité. Un dernier élément de la question, dont le savant antiquaire n'a tenu aucun compte, ou, du moins, dont il n'a fait aucune mention, achèvera peut-être de montrer que cette question si grave et si importante des *temples hypèthres* est loin d'être résolue, dans le sens de notre auteur, d'une manière aussi certaine qu'il l'a présumé. Il s'agit de savoir si, dans les temples antiques qui sont venus jusqu'à nous dans un état de destruction plus ou moins avancé, il ne se trouve pas quelque indice d'une *ordonnance hypèthre* qui viendrait à l'appui des témoignages classiques. Or c'est là une recherche qui méritait bien d'être comprise dans le plan du travail de M. L. Ross, dont le résultat, s'il était favorable à l'opinion que j'ai soutenue, ne serait certainement pas indigne d'être pris en considération. Voici donc quelques faits que j'ai recueillis et qui me semblent de nature à être recommandés à l'attention de nos lecteurs.

Depuis que, par la destruction de la mosquée qui couvrait une partie du sol de la *cella* et que j'y ai vue encore en 1838, le *Parthénon* a

[1] *Monum. inéd.* t. I, pl. XXIII; et *Peint. de vases*, t. II, pl. LXVII. — [2] C'est ce qui résulte de tous les témoignages classiques rassemblés par M. Ulrichs, *Reisen*, p. 77, ff., p. 90, ff., et surtout de celui-ci de Diodore de Sicile, XVI, 56 : Ἐπεχείρησαν τὸν ναὸν ὀρύττειν... καὶ τὰ περὶ τὴν Ἑστίαν καὶ τὸν ΤΡΙΠΟΔΑ φιλοτίμως ἀνέσκαπτον. — [3] Euripid. *Androm.* v. 1240; *Suppl.* v. 1200. — [4] *Monum. inéd.*, t. I, p. 299-300. — [5] Cette même *ouverture dans le toit*, qui se trouve indiquée par un *segment de cercle radié*, sur d'autres vases peints, tels que celui que j'ai publié, *Odysséide*, pl. LXVI, m'a servi à exposer, p. 302, 3), cette notion d'antiquité, dont je trouve ici une nouvelle application.

été dégagé des restes de constructions d'un autre âge qui l'encombraient, on a pu reconnaître avec plus de certitude quelle avait été l'ordonnance intérieure de cet édifice. L'existence du double portique, pour lequel on avait pris, jusqu'à nos jours[1], la galerie que Spon et Wheler avaient vue en place[2], et qui était une œuvre d'architecture byzantine, a été constatée[3], ainsi que la place de la base qui porta le colosse d'or et d'ivoire, chef-d'œuvre de Phidias. En même temps, il a été reconnu que le pavé du *Parthénon*, c'est-à-dire de cette partie médiale de la *cella*, comprise entre les portiques, où s'élevait la statue, et qui s'appelait proprement *Parthénon*[4], était *abaissé d'un pouce* autour de cette base, et que cette partie du pavé, qui correspond à la base, est construite en dalles de tuf, ou de la pierre calcaire commune, *πῶρος*, propre à l'Attique, jusqu'à une profondeur de huit à douze pieds. L'emploi de cette pierre, qui se pénètre facilement d'eau, de préférence au marbre pentélique et à la roche de l'*Acropole*, qui est d'une extrême densité, est une circonstance qui s'explique très-bien, aux yeux de M. L. Ross et aux nôtres, par la nécessité d'entretenir une température humide autour du colosse d'or et d'ivoire. Par la même raison, l'habile antiquaire est conduit à penser que cet enfoncement du pavé autour de la base, à une profondeur d'un pouce, servait à y répandre, dans les temps de grande sécheresse, l'eau dont l'évaporation produisait cette atmosphère humide qui était nécessaire ici à la conservation du colosse d'or et d'ivoire[5]. Ces observations locales n'ont assurément rien qui ne soit très-digne de confiance et de considération, et les idées qu'elles suggèrent au savant auteur n'ont rien aussi qui ne soit très-plausible. Mais pourquoi cet espace, abaissé d'un pouce, dans toute l'étendue du milieu de la *cella*, et répondant ainsi à l'ouverture présumée de l'*hy-*

[1] M. Canina semble avoir encore admis comme antique le double portique en question, d'après la manière dont il s'exprime dans sa restauration du Parthénon, *Architett. Grec.* P. II, p. 32 : « Ma non abbiamo altra indicazione per crederlo ipetro « pare che la notizia tramandatasi di esservi stati i due ordini di colonne nell' in- « terno. » — [2] Wheler's *Journey into Greece*, p. 360-364. Voy. à ce sujet une note de la nouvelle édition allemande de l'ouvrage de Stuart et Revett, *die Alterthümer von Athen*, Darmstadt, 1829, t. I, p. 305-6, 14). — [3] Hermann, *Mém. cité*, p. 11, 33); L. Ross, p. 15; Schnaase, *Geschichte der bild. Künste*, t. II, p. 236. — [4] Etymol. M. *v.* Ἑκατόμπεδον; Bekker, *Anecdot. Græc.* p. 247; voy. Hermann, *Mém. cité*, p. 24; L. Ross, p. 14-15, et p. 18. — [5] Ross, *Mém. cité*, p. 18 : « Rings um das Bild, « innerhalb der innern Säulen, also innerhalb des eigentlichen *παρθενών*, ist der « Fussboden fast einen Zoll tiefer gelegt worden. Diese Vertiefung diente dazu, « zur Zeit grosser Trockenheit Wasser darin auszuschütten, um durch seine « schnell erfolgende Verdünstung die Luft, die das Bild umgab, damit zu schwän- « gern. »

pèthre, ne serait-il pas aussi une espèce d'*implavium* [1], telle qu'il dut en exister dans la *cella* des *temples hypèthres*, pour recevoir la pluie, dont le prompt écoulement n'exigeait pas ici les précautions que l'on pouvait prendre ailleurs, puisque, sur un rocher comme celui de l'*Acropole*, ce n'était point l'humidité qu'on avait à combattre, comme à *Olympie*, mais bien l'extrême chaleur du climat et l'extrême dureté du sol? C'est une idée qui peut paraître suffisamment vraisemblable; et, si elle était admise, ce serait là une disposition toute particulière à un *temple hypèthre*, dans les conditions où était le *Parthénon*. Une disposition analogue a pu être reconnue au *temple d'Hercule*, à *Agrigente*, par l'habile architecte Cavallari, qui en a dirigé les fouilles: c'est à savoir, qu'il régnait tout autour du sol de la *cella* des rigoles pour l'écoulement de l'eau pluviale, disposition qui ne put absolument convenir qu'à un temple *hypèthre;* et, à l'appui de cette induction déjà présentée par M. Hermann [2], je rappelle que c'est aussi dans l'intérieur du même temple qu'il fut trouvé un *autel*, dont la présence à cette place donnait lieu à tirer la même conséquence; et qu'enfin c'est aussi à cet édifice agrigentin qu'appartient la remarquable particularité, déjà signalée par nous-même dans ce journal [3], d'un second entablement, de proportion inférieure, découvert à l'intérieur de la *cella*, avec des *mutules* et des *gouttes* à la frise dorique, dont l'emploi, dans un endroit couvert, étant tout à fait inadmissible d'après la raison et d'après l'usage, suffisait seul pour faire présumer une *ordonnance hypèthre :* présomption qui ne peut que se changer maintenant en certitude par l'accord des deux nouveaux éléments d'un *temple hypèthre* fournis par l'observation, l'*autel à l'intérieur* et les *rigoles* autour de la *cella*. Ces faits acquièrent tant d'importance dans la question des *temples hypèthres*, qu'il m'est permis d'exprimer le regret de ne les avoir pas trouvés consignés dans l'ouvrage de M. le duc de Serradifalco, et d'en avoir dû seulement la connaissance à la dissertation de M. Hermann. Je profiterai de cette occasion pour relever aussi dans ce dernier travail, si savant du reste et si exact, une légère erreur qui porte sur un fait analogue à l'un de ceux dont il vient d'être fait mention. M. Hermann a cru pouvoir citer [4], sur la foi de Romanelli [5], l'exemple d'un *temple* situé sur le *forum de Pompéi*, comme offrant, à l'intérieur de la *cella*, un *canal* pour l'écoulement de l'eau pluviale, tel

[1] Ce ne peut être que par l'effet d'une distraction que M. Hermann se sert ici, p. 25, du mot *compluvium*, qui ne s'appliquait qu'à l'ouverture du toit. — [2] *Die Hypäthraltempel*, p. 16. — [3] *Journ. des Savants*, mai 1838, p. 263. — [4] Hermann, *Mém. cité*, p. 16, 57). — [5] Romanelli, *Viaggio, etc.*, t. I, p. 159.

que celui du *temple d'Hercule*, à *Agrigente*. Mais il s'agit en effet, aussi bien dans la description de Romanelli que dans la réalité, du *péribole* du *temple de Vénus*, qui est formé d'un portique de colonnes sur les quatre côtés, et qui offre, au pied de ces colonnes, sur toute l'étendue du *péribole*, le canal en question, avec la petite cuvette où se réunissaient les eaux pluviales, pratiquée de distance en distance. Un coup d'œil jeté sur la planche XVII du tome IV de l'ouvrage de Mazois[1] éclairera tout à fait sur ce point M. Hermann.

J'ai déjà fait observer, en rendant compte des découvertes opérées dans les ruines du *temple de Castor et de Pollux*, à *Agrigente*[2], que les fragments d'une seconde corniche, de moindre proportion, avec la cymaise décorée de *têtes de lion*, trouvée à l'intérieur de ce temple, étaient un indice presque irrécusable d'une *ordonnance hypèthre*. Voilà donc encore une preuve de fait qu'il nous est permis de faire valoir à l'appui de notre opinion, et qui a été tout à fait omise dans le travail de M. L. Ross. Une autre indication du même genre, relative à une autre localité de la Sicile, a été relevée par M. Hermann[3], sur la foi de l'architecte Cavallari : c'est que la plupart des *temples de Sélinonte* offrent, à l'intérieur de la *cella*, entre l'espace principal de cette *cella* et l'arrière-corps du temple, un espace séparé par des murs de ces deux portions de l'édifice, lequel doit avoir été couvert, disposition qui ne saurait s'expliquer, si l'espace principal de la *cella* avait été aussi couvert, mais où tout reçoit sa raison architectonique, si l'on admet que c'est là, dans cet endroit découvert, qu'était érigé l'*autel*, et, un peu plus loin, dans l'espace qui avait un toit, le simulacre de la divinité. Ce sont là encore autant de preuves de fait fournies par l'observation des monuments, qui ne sauraient manquer d'être prises en considération dans la question des *temples hypèthres*.

J'ai examiné, avec le désir sincère de m'éclairer et d'éclairer mes lecteurs sur une des questions les plus importantes de l'architecture grecque, toutes les raisons produites par M. L. Ross, et je suis arrivé à une conclusion différente de la sienne : c'est qu'il exista des *temples hypèthres*, sinon absolument conformes à la doctrine de Vitruve, du moins dans des conditions qu'il est possible de justifier par des textes antiques et qu'on peut retrouver en partie dans les monuments.

Pour donner encore plus de valeur à cette opinion, je dois dire quelques mots d'un argument négatif employé par notre auteur, à

[1] *Édifices de Pompéi*, t. IV, p. 38. — [2] *Journ. des Savants*, novembre 1846, p. 668. — [3] *Mém. cité*, p. 16.

l'appui du silence de la littérature grecque et latine concernant les *temples hypèthres :* c'est le silence de l'antiquité figurée, qui, suivant M. L. Ross, n'est pas moins contraire à la notion de cette sorte de temples. A l'entendre, en effet, l'on ne trouve ni sur les bas-reliefs, ni sur les peintures d'Herculanum et de Pompéi, ni sur les médailles, la moindre indication d'un toit interrompu qui puisse donner lieu de penser à l'existence d'un *temple hypèthre*, et il en cite pour exemples la médaille si célèbre et si rare d'Athènes, qui représente l'*Acropole*[1], et le bas-relief choragique si connu[2], où se voit figuré sur le fond le *temple de Delphes*. Mais j'avoue que j'ai peine à croire que cet argument ait paru bien sérieux à un antiquaire aussi exercé que M. L. Ross, à un savant qui a pu, comme lui, se convaincre, par un long et fréquent usage des monuments, que les édifices, sacrés, publics, ou privés, qui figurent dans les peintures ou les bas-reliefs antiques, et, à plus forte raison, sur les médailles, y sont toujours réduits à une indication plus ou moins abrégée, rendue sous une forme plus ou moins conventionnelle, qui ne permet véritablement d'en tirer aucune induction architectonique; et je n'en voudrais pour preuve que l'image même du *Parthénon*, citée par M. L. Ross, d'après la médaille d'Athènes; car cette image s'y trouve réduite à une forme d'édifice tellement exiguë, qu'il est bien sensible qu'il n'y a rien à en conclure contre l'existence de l'*hypèthre*, pas plus que contre le nombre des colonnes de la façade ou de celles du péristyle. Mais, d'ailleurs, il n'est peut-être pas tout à fait exact de dire que l'antiquité figurée soit tout entière muette sur la notion des *temples hypèthres;* peut-être pourrait-on soutenir, au contraire, qu'il s'y trouve plus d'une indication, rendue, il est vrai, toujours d'une manière plus ou moins conventionnelle, qui se rapporte à la forme d'édifices en question, et j'en ai déjà cité plus haut[3] un exemple, tiré d'un vase peint et relatif au temple de Delphes. J'en puis citer un autre, plus curieux et plus significatif encore, si je ne m'abuse, qui se rencontre pareillement sur un vase peint; c'est celui de notre musée du Louvre[4], qui représente Oreste et Pylade introduits dans le *temple de Diane*, dont ils se disposent à enlever

[1] Cette médaille, connue d'abord par Pellerin, *Méd. de Peuples,* t. I, pl. XXII, n. 4, et, depuis, souvent reproduite, a été donnée en dernier lieu, par M. le colonel Leake, *Topography of Athens,* pl. XII. J'en connais un exemplaire, qui avait été rapporté de la Grèce par M. Pouqueville, et qui offrait, de plus, à côté de la *grotte de Pan, celle d'Aglaure*, qui en est effectivement voisine, *ἱερὸν τῆς* Ἀγλαύρου. Cette médaille est de la plus grande rareté, et l'exemplaire que je citais tout à l'heure, et dont je possède le dessin, est encore unique.— [2] Zoëga, *Bassirilievi di Roma,* t. II, tav. XCIX. — [3] Voy. p. 114, 1.)— [4] Publié, en vignette, dans le recueil des *Vases de Lamberg,* t. I, n. VI, p. 15, et dans l'*Introduction* de M. Maisonneuve, pl. LIX.

la statue. Ce temple est indiqué par sa face longitudinale, avec un fronton à chaque extrémité, et *avec un toit interrompu* et un *plafond peint en blanc*, dans la partie du milieu qui correspond à l'espace de la *cella;* et, en tenant compte de ce mode de représentation conventionnelle appliqué ici à l'image d'un temple, il est permis d'y voir une indication de *temple hypèthre*. Mais voici quelque chose de plus positif, et qui ne comporte aucune incertitude : c'est un couvercle de sarcophage grec sculpté *de manière à imiter le toit d'un temple hypèthre*. Le monument a été observé dans l'île de Rhénée par M. Ern. Curtius, qui joint, comme l'on sait, le goût et les connaissances d'un antiquaire à l'habileté d'un philologue, et voici en quels termes est exprimée cette notion, assurément aussi importante que neuve [1] : « Finalmente nella Rhenea sussiste un sar- « cofago, di cui il coperchio è rilevante per ciò, ch' egli è fatto a guisa del « tetto d'un TEMPIO IPETRO. » Or, on en conviendra sans doute avec moi, un seul fait de ce genre a plus de poids, dans la discussion actuelle, que toutes les présomptions négatives qu'on croirait pouvoir tirer du silence des autres monuments; et l'exemple de ce sarcophage, fût-il unique, prouverait en tout cas que M. L. Ross n'a pas été plus fondé à arguer du silence de l'antiquité figurée, que de celui de la littérature grecque et latine.

Arrivé au terme de cette longue discussion, je ne puis m'abstenir de faire valoir une dernière considération, pareillement négligée par M. Ross : c'est qu'enfin il exista bien réellement des *temples hypèthres*, d'une ordonnance différente, il est vrai, de celle que Vitruve assigne à son *temple hypèthre*, *décastyle* et *diptère*. Je veux parler des temples qui, comme le *Panthéon* de Rome, avaient, dans leur voûte, une ouverture qui faisait pénétrer, avec le jour, l'air, le vent et la pluie. On ne peut nier, en effet, que le *Panthéon* ne soit un *hypèthre* d'une forme circulaire; il n'est pas douteux non plus que cet édifice n'ait été un *temple* pour les Romains [2]; et il est clair que les inconvénients qui résultent de la pluie, du vent et de la neige, étaient aussi sensibles pour cette sorte d'*hypèthres ronds* que pour les *hypèthres carrés* ou *rectangulaires*, et aussi graves sous le climat de Rome que sous celui de la Grèce. Dès lors une grande partie des objections de M. L. Ross contre l'existence des *temples hypèthres* tombe au seul aspect du *Panthéon*, de ce *temple hypèthre* érigé à la plus belle époque des arts et de la puissance

[1] *Bulletin. dell' Instit. archeol.* 1841, p. 46. — [2] Plin. XXXVI, v, 4 : « Agrippæ « *Pantheum* decoravit Diogenes Atheniensis, et caryatides in columnis *TEMPLI* ejus « probantur; » cf. *ibid.* XXXVI, xv, 24 : « *Pantheon* Jovi Ultori ab Agrippa factum. »

de Rome, et bravant depuis dix-huit siècles tant de causes de ruine, sans compter la pluie, le vent et la neige. J'ajouterai qu'il subsiste encore à Rome un autre *temple hypèthre*, qui rappelle dans son ordonnance la principale des conditions assignées par Vitruve à son *temple hypèthre*, celle du double portique intérieur. L'édifice que j'ai en vue est le célèbre baptistère de Saint-Jean-de-Latran, qui est certainement un temple antique, jusqu'à la hauteur du deuxième ordre inclusivement, et qui offre, dans toute cette partie, *la tradition immédiate de l'hypèthre des anciens*, pour me servir des expressions mêmes de M. Hittorff, à qui appartient cette heureuse idée [1], suivie par un autre habile architecte, M. Isabelle, dans son *Parallèle des salles rondes d'Italie;* et l'on conçoit très-bien, en effet, que l'ordonnance de ceux des temples antiques qui étaient à découvert dans l'intérieur devait se présenter aux premiers chrétiens comme la plus applicable à leurs baptistères, en sorte que, pour convertir cet *hypèthre* en un *baptistère*, ils n'eurent à y ajouter, dans le bas, que les dispositions nécessaires à cet effet, avec l'attique qui surmonte le second ordre, et avec le petit dôme qui le couvre.

De toute cette discussion, entreprise, je le répète, dans le seul désir d'arriver à une solution d'un des grands problèmes de l'architecture antique, plus satisfaisante que la négation soutenue par M. L. Ross, il résulte, à ce qu'il me semble, que l'on peut toujours se croire fondé à admettre l'existence de *temples hypèthres* chez les anciens. Si ce résultat laisse lieu encore à quelque incertitude, et si, en particulier, le plus ou moins d'étendue de l'ouverture du toit qui constituait l'*hypèthre*, et que M. Hermann pense avoir été égale à l'étendue de la *cella* elle-même, en quoi je suis très-disposé à adopter son avis, si ce point, qui, faute de monuments, restera peut-être toujours un problème, peut donner matière à de nouvelles recherches de la part de M. L. Ross, je me féliciterai de lui en avoir fourni l'occasion, et de lui avoir donné un témoignage public de toute l'estime que je fais de ses travaux.

RAOUL-ROCHETTE.

[1] *Antiquit. inédit. de l'Attique, etc.*, traduct. de M. Hittorff; Paris, 1832, fol p. 32, note.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie française, dans sa séance du 11 février, a élu M. Empis, en remplacement de M. de Jouy, décédé.

M. le baron Alexandre Guiraud, de l'Académie française, est mort le 24 février. M. Lebrun, directeur de l'Académie, a prononcé sur sa tombe le discours suivant:

Messieurs, après les prières de la religion, il semble qu'aucune voix ne devrait plus se faire entendre; pourtant le dernier adieu laissé par des amis à un ami, par des confrères à un confrère, a aussi sa piété et sa sainteté. L'hommage rendu à celui qui part est du moins une consolation que se donnent ceux qui demeurent. Ce lieu et ce moment permettent peu de paroles; les miennes seraient bien impuissantes et bien vaines en présence du deuil qui m'entoure et de cette tombe qui vient de s'ouvrir d'une manière si prompte et si inattendue. L'Académie française, dont j'apporte ici la douleur, achevait à peine de remplir le vide fait dans ses rangs, et voilà que la mort y vient faire un vide nouveau, et réveiller d'un coup subit le sentiment de toutes nos pertes successives. En moins de vingt ans, l'Académie s'est, peu s'en faut, renouvelée, et c'est pour la trente-troisième fois que j'accompagne ici le cercueil d'un confrère.

M. Alexandre Guiraud, bien qu'il fût, grâce à des succès précoces, un des membres les plus anciens de cette compagnie, était un de ceux qui semblaient devoir la consoler le plus longtemps, tant nous le voyions encore plein de vie, de force et d'avenir. Aussi notre étonnement fut-il égal à notre douleur, quand hier, au milieu de notre séance accoutumée, tout à coup, on est venu nous dire: Guiraud est mort. Il faudrait répéter ici les paroles qui se firent entendre dans ce moment. Ce serait le plus bel hommage qui pût être apporté sur son cercueil. On parlait, sans doute, de la place brillante qu'il a occupée et qu'il gardera dans les lettres, mais surtout d'un caractère fait pour honorer les plus hauts talents : « Il avait l'âme bonne et généreuse, il avait le cœur ardent et honnête, il était vrai, il était fidèle, dévoué à ses amis, sympathique pour le malheur, aimant le beau et faisant le bien. » Voilà ce qu'on se répétait l'un à l'autre : car dans ces premiers moments c'est à l'homme excellent que vont s'attacher d'abord les regrets; on songe à peine à l'éminent écrivain.

Ce n'est pas en un tel lieu et à une telle heure que je rappellerai les succès du théâtre et le bruit des battements de mains. Ce n'est pas ici que je puis prononcer convenablement l'éloge dû à l'auteur des *Machabées*, du *Comte Julien*, de *Virginius* et de tant de poésies pleines de douceur, de mélancolie et de tendresse, où respirent de si nobles sympathies, où l'on trouve tant de beaux vers qui ont été aussi de bonnes actions. La solennité du lieu où nous sommes et l'aspect de cette tombe

ne permettent qu'un sentiment et qu'une pensée : un grand regret et une grande espérance. Cette espérance a rempli, durant la vie, l'âme religieuse du confrère à qui nous rendons le suprême devoir; elle a adouci pour lui les angoisses du dernier passage; elle doit être la consolatrice de tous ceux qui pleurent encore autour de ce cercueil, s'ils songent qu'elle devient en ce moment même une éternelle réalité.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Gambey, membre de l'Académie des sciences (section de mécanique), est mort le 30 janvier.

M. Dutrochet, membre de l'Académie des sciences (section d'économie rurale), est mort le 9 février.

Dans sa séance du 15 février, l'Académie a nommé M. Civiale membre libre, en remplacement de M. Bory de Saint-Vincent, décédé.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Registres de l'hôtel de ville de Paris pendant la Fronde, suivis d'une relation de ce qui s'est passé dans la ville et l'abbaye de Saint-Denis à la même époque, publiés pour la Société de l'histoire de France, par MM. Le Roux de Lincy et Douët-d'Arcq, anciens élèves pensionnaires de l'École des chartes, tome Ier; Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de Renouard, 1846, in-8° de XXIV-474 pages. — Les mémoires contemporains sur la Fronde sont très-nombreux, mais le récit de ce curieux épisode de notre histoire n'est pas tout entier dans les écrits du cardinal de Retz, de madame de Motteville, de Lenet, d'Omer Talon, de Guy-Joly, de la duchesse de Nemours. Les registres de l'hôtel de ville, conservés aux archives du royaume, font connaître, pour la première fois, d'une manière complète, le rôle important que jouèrent dans ces événements la municipalité et la population parisienne. Les éditeurs ont joint au texte un tableau chronologique des faits qui s'y trouvent exposés. Le tome premier commence au mois d'août 1648 et s'arrête en avril 1649. Nous reviendrons sur cette publication lorsque le second et dernier volume aura paru.

Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc, dite la Pucelle, publiés pour la première fois d'après les manuscrits de la Bibliothèque royale, suivis de tous les documents historiques qu'on a pu réunir et accompagnés de notes et d'éclaircissements, par Jules Quicherat, tome IV; Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de Renouard, 1847, in-8° de 540 pages. — Après les pièces originales des deux procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc, compris dans les trois premiers volumes de ce recueil, l'éditeur a rassemblé, dans le quatrième, les témoignages des chroniqueurs et historiens du XVe siècle qui ont parlé de la Pucelle. Ces auteurs sont au nombre de cinquante et un, dont vingt-deux français, huit bourguignons, quatorze étrangers, et sept qui sont réunis dans une dernière catégorie intitulée : témoignages indirects. Un assez grand nombre des ouvrages cités étaient inédits et ne sont pas sans importance. On remarque, en première ligne, la chronique des ducs d'Alençon, de Perceval de Cagny (Bibliothèque royale, ma-

nuscrits de Duchesne, n° 48), qui mérite surtout d'être consultée pour les préliminaires du voyage de Charles VII à Reims, le siége de Paris et l'expédition de l'Ile-de-France, en 1430. Un cinquième volume, qui comprendra la suite des témoignages et les notes et éclaircissements, terminera prochainement cette publication, entreprise, comme celle des registres de l'hôtel de ville, aux frais de la Société de l'histoire de France.

Sous les auspices de la même Société, il vient de paraître aussi un volume dont voici le titre : *Vie de saint Louis, roi de France, par Le Nain de Tillemont*, publiée pour la première fois d'après le manuscrit de la Bibliothèque royale, et accompagnée de notes et d'éclaircissements, par J. de Gaulle. Tome Ier. Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de Renouard, 1847, in-8° de IX-550 pages. — La *Vie de saint Louis*, de Le Nain de Tillemont, à qui l'érudition française doit l'*Histoire des Empereurs* et l'*Histoire ecclésiastique des six premiers siècles*, se recommande d'abord par le nom de son auteur. Cet ouvrage ne contient pas seulement la vie de saint Louis; c'est une histoire entière du règne de ce prince, extraite littéralement des historiens et des documents du temps. On sent quel intérêt présente pour les études historiques un travail de ce genre conçu par un esprit exact et judicieux, qui indique scrupuleusement chaque témoignage et en discute au besoin la valeur avec sagacité, mais sans que jamais l'ensemble de l'œuvre perde le caractère et l'autorité d'un récit puisé aux sources contemporaines. Quoique resté jusqu'à ce jour inédit, le travail de Tillemont était depuis longtemps connu et estimé des savants. Filleau de la Chaise s'en servit pour composer sa *Vie de saint Louis* publiée en 1688 (Paris, 2 vol. in-4°), et, s'il n'en a pas nommé l'auteur, c'est que celui-ci avait exigé la suppression des témoignages de reconnaissance qui lui étaient dus. On saura gré à la Société de l'Histoire de France d'avoir donné au public une œuvre d'érudition que les juges compétents s'accordent à considérer comme le travail le plus complet qui ait été fait sur le règne de saint Louis. Le manuscrit original, dont le texte paraît aujourd'hui pour la première fois, est conservé à la Bibliothèque royale, sous les n°s 2013 et 2013 *bis* du supplément français, et comprend sept volumes, dont deux in-4° et cinq in-8°. Deux lacunes considérables que présentait le texte de la *Vie de saint Louis*, compris dans le tome Ier du manuscrit, ont pu être comblées à l'aide de la rédaction première de l'auteur, qui s'est retrouvée tout entière, quoique très-confusément disposée, dans les autres volumes. Les citations, qui donnent tant de prix à ce vaste recueil de faits et de renseignements, ont été vérifiées par l'éditeur, pour les ouvrages imprimés, sur les éditions dont Tillemont s'est servi; quant aux documents inédits, les citations les plus nombreuses sont puisées dans l'inventaire du Trésor des chartes; elles ont été vérifiées sur l'exemplaire de cet inventaire conservé aux Archives du royaume, et accompagnées des indications de nature à faciliter les recherches dans tous les exemplaires. Une table générale des éditions consultées sera placée à la suite du texte de la *Vie de saint Louis*. La publication comprendra cinq volumes. On trouvera, à la fin du tome V, ce qui reste des notes de l'auteur, toutes relatives aux événements compris entre les années 1244 et 1270, et ce que l'éditeur aura cru indispensable d'ajouter pour éclaircir quelques passages. L'ouvrage sera terminé par une table détaillée des noms et des matières.

Catalogue des manuscrits de la bibliothèque du séminaire d'Autun, rédigé par M. Libri, membre de l'Institut et publié sous la direction de la commission du catalogue général des manuscrits. — *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Laon*, rédigé par M. Félix Ravaisson, et publié sous la même direction. Paris, Imprimerie royale, 1846, deux brochures in-4° de VI-32 et XIII-199 pages. Ces deux ouvrages, extraits

du premier volume du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques des villes de France*, témoignent des soins scrupuleux donnés à l'exécution d'une si grande et si utile entreprise : « La ville d'Autun, dit M. Libri dans son avertissement, a semblé devoir figurer à la tête d'un recueil dans lequel, à défaut d'une classification qui aurait entraîné de trop longs retards, l'ancienneté des manuscrits devenait naturellement un motif de préférence. » La bibliothèque du séminaire d'Autun renferme en effet des manuscrits fort précieux par leur antiquité. Les plus remarquables proviennent du chapitre de la cathédrale, dont la collection, fondée par l'évêque Walterius, au xe siècle, et successivement enrichie par le cardinal Rolin, par Jacques Hurault, ambassadeur de France à Florence, et par le chanoine Guillaud, était arrivée presque intacte jusqu'au milieu du siècle dernier et avait été signalée à l'attention des érudits par dom Martène et dom Durand, dans le *Voyage littéraire de deux bénédictins*. Depuis cette époque, plusieurs de ses plus précieuses richesses ont disparu, entre autres un Horace du VIe siècle, un Virgile du VIIe siècle et un volume écrit en lettres d'or, contenant un traité de saint Optat, évêque de Milève, intitulé : *De schismate donatistarum*. Malgré ces pertes si regrettables, la bibliothèque du séminaire d'Autun renferme encore beaucoup de manuscrits dignes d'un grand intérêt. Nous citerons surtout deux évangéliaires en lettres onciales du VIIIe siècle, ornés de grandes miniatures qui donnent une idée frappante de l'état de barbarie dans lequel étaient tombés les arts en Occident avant l'avénement de Charlemagne. Le premier de ces deux évangéliaires est daté de la troisième année du règne de Pépin, c'est-à-dire de l'an 754, et le copiste, Gundohinus, annonce dans une note qu'il l'a écrit à la prière d'une dame nommée Fausta et du moine Fulculfe. Parmi les autres manuscrits antérieurs à Charlemagne, plusieurs se distinguent par la beauté des caractères et par une orthographe particulière, que M. Libri attribue à la manière dont les Éduens prononçaient le latin. Deux de ces volumes sont palimpsestes, et l'un d'eux (n° 24), le plus ancien de tous puisqu'il est du VIIe siècle, a paru au savant rédacteur offrir, dans les traces des caractères qui ont été effacés, un nouvel exemple de cette écriture minuscule romaine qu'on ne rencontre que bien rarement. Un sacramentaire du IXe siècle (n° 19 bis), dont les bénédictins avaient déjà signalé la beauté, est exécuté avec une rare perfection calligraphique et contient des miniatures d'une délicatesse merveilleuse. Un ancien commentaire qui accompagne un Priscien de la même époque (n° 40) renferme un grand nombre de mots écrits en notes tironiennes dont quelques-unes paraissent pouvoir servir à enrichir les alphabets tironiens déjà connus.

Les manuscrits de la bibliothèque publique de Laon proviennent pour la plupart de la cathédrale, des abbayes de Vauclair, de Cuissy, de Saint-Vincent, de Saint-Jean, de Foigny, de la Val-Roy et du Val Saint-Pierre. Comme à Autun, le fonds de la cathédrale est le plus considérable. Quelques-uns des volumes qui le composent remontent au VIIIe siècle, si ce n'est même au VIIe, beaucoup d'autres au IXe, époque de la plus grande splendeur de l'église de Laon. Parmi ces derniers, plusieurs portent une inscription attestant qu'ils furent donnés à Dieu et à Notre-Dame de Laon par l'évêque Didon, qui gouverna le diocèse en 883. On lit sur d'autres manuscrits du même siècle : « Istum librum dederunt Bernardus et Adelelmus Deo et sanctæ Mariæ Laudunensis ecclesiæ; si quis abstulerit, offensionem Dei et sanctæ Mariæ incurrat. » M. Ravaisson recherche dans son avertissemant quels sont ces deux donateurs Bernard et Adelelm; cette question lui semble résolue par le testament de Charles le Chauve. En effet, les comtes Adelelm et Bernard figurent parmi les exécuteurs testamentaires du prince, spécialement chargés de la répartition des livres

contenus dans le trésor impérial. Il est naturel de penser que c'est de ce trésor que les deux comtes tirèrent les manuscrits donnés par eux à la cathédrale de Laon. A la vérité, Charles le Chauve prescrit à ses exécuteurs testamentaires de partager ses livres entre l'abbaye de Saint-Denys, Notre-Dame de Compiègne et son fils Louis le Bègue; mais M. Ravaisson suppose que ce dernier prince, moins lettré que son père, abandonna son lot à ses deux conseillers, et que dès lors ceux-ci purent légitimement en faire présent à l'une des métropoles les plus illustres de cette époque. En comparant le catalogue que nous avons sous les yeux avec celui que Montfaucon donna, il y a un siècle, dans sa *Bibliotheca bibliothecarum manuscriptorum,* on reconnaît que la ville de Laon a perdu quelques-uns de ses plus précieux manuscrits, entre autres les Actes du troisième concile de Constantinople, les œuvres attribuées à saint Denys l'Aréopagite, un commentaire sur les Évangiles, de l'an 807, celui d'Hésychius sur le Lévitique; Flodoard; la chronique de saint Julien de Tolède, deux Histoires des papes, un Térence, un Claudien, un Cicéron. Néanmoins la bibliothèque de Laon est encore très-riche en manuscrits importants. M. Ravaisson signale entre autres plusieurs monuments inédits, et annonce qu'il publiera dans l'appendice placé à la fin du volume un fragment d'un commentaire sur l'Évangile de saint Jean, qu'il croit pouvoir attribuer à Jean Scot Érigène, une somme pastorale du XIIIe siècle, dont l'auteur paraît être Raymond de Pennafort, et trois sermons de Rathier de Vérone, qui complètent la publication des œuvres de cet écrivain, entreprise par d'Achery. L'appendice devait aussi comprendre un glossaire latin qui fait partie du manuscrit 463, et où l'on trouve des fragments inédits de plusieurs auteurs anciens dont quelques-uns appartiennent au siècle d'Auguste. Mais le rédacteur du catalogue annonce que ce glossaire précieux sera donné au public avec un commentaire critique et historique, par M. Victor Le Clerc. Nous reviendrons sur l'importante publication du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques des villes de France,* lorsque le premier volume sera terminé.

Collection de documents inédits sur l'histoire de France, publiés par ordre du Roi et par les soins du Ministre de l'instruction publique. Première série; histoire politique. *Captivité du roi François I*^{er}, par M. Aimé Champollion-Figeac. Paris, Imprimerie royale, 1847, in-4° de LXXVIII-658 pages.— Les pièces, presque toutes inédites, réunies dans ce volume, se rapportent aux circonstances de la campagne de François Ier dans le Milanais, de la bataille de Pavie, de la captivité du roi en Italie et en Espagne, et de sa délivrance après le traité de Madrid en 1526. Ces documents, judicieusement choisis dans les archives et bibliothèques de Paris, et dans quelques dépôts d'Espagne, de Portugal et d'Italie, fournissent les moyens de mieux juger qu'on ne l'a fait jusqu'ici ces graves événements et les personnages qui s'y sont trouvés mêlés. Leur valeur historique est appréciée par l'éditeur dans une introduction étendue, où il montre très-bien l'usage qu'on en peut faire, en contrôlant lui-même, à l'aide de ces nouveaux matériaux, les opinions des historiens, particulièrement de Brantôme, de Mézeray, de Gaillard, de Sismondi, sur les faits les plus importants de cette époque. Ces rectifications sont généralement favorables au caractère de François Ier. Aux lettres et pièces historiques proprement dites, M. Aimé Champollion a eu l'heureuse idée de joindre plusieurs fragments des poésies inédites de François Ier, extraites du manuscrit 7688-2 de la Bibliothèque royale. La publication de ces poésies fournit à l'histoire des renseignements précieux, mais elle fera peut-être plus d'honneur aux sentiments du prince qu'à son talent de poëte. La pièce intitulée : *Épître du Roy traictant de son partement de France en Italie et de sa prise devant Pavie* (p. 114) est, comme le remarque l'éditeur, d'un style froid,

embarrassé, et souvent dénué de noblesse. L'esprit de François Ier paraît être plus à l'aise dans les chansons et les rondeaux qu'il composa soit au château de Pizzighitone, soit à Madrid, pour charmer les ennuis de sa captivité. Les réponses en vers que lui adressaient la duchesse d'Angoulême et la duchesse d'Alençon sont mêlées avec ces poésies. Les documents dans ce volume sont au nombre de 259, disposés dans l'ordre chronologique et divisés en quatre sections ayant pour titres : Guerre du Milanais ; Captivité en Italie ; Captivité en Espagne ; Délivrance de François Ier. Une table des documents, et des tables générales des noms et des matières, facilitent les recherches dans ce recueil, qui est orné de douze planches, dont la plupart sont des *fac-simile* de lettres du roi, des princesses, de Charles-Quint, de Charles de Lannoy, vice-roi de Naples, et de Henri VIII.

ANGLETERRE.

Travels of a geologist...... Voyages d'un géologue dans l'Amérique du Nord, avec des observations sur les États-Unis, le Canada et la Nouvelle-Écosse ; par Charles Lyell. Londres, librairie de John Murray, 2 vol. in-8°, avec cartes et planches.

The geology of Russia...... La Géologie de la Russie d'Europe et des monts Ourals ; par sir Frederick Murchison. Londres, librairie de John Murray, 2 vol. grand in-4°, avec cartes.

Memoirs of the life.... Mémoires biographiques et historiques sur sir Christophe Hatton, vice-chambellan et chancelier de la reine Élisabeth, comprenant ses lettres secrètes à la reine, et la correspondance des hommes d'État et des personnages les plus distingués de cette époque ; publiés pour la première fois d'après les manuscrits originaux du *State Paper office* et du *British museum* ; par sir Harris Nicolas. Londres, librairie de Bentley, 1846, in-8°, avec portraits.

Acts of parliament of Scotland..... Actes du parlement d'Écosse, imprimés par ordre de la reine Victoria, par suite d'une adresse présentée à la Chambre des communes de la Grande-Bretagne, tome Ier, contenant les documents qui se rapportent aux années 1124-1423 ; in-folio, avec de nombreux *fac-simile* de manuscrits.

ITALIE.

Storia della Valtellina..... *Histoire de la Valteline et des comtés de Bormio et de Chiavenna*, par Joseph Romegialli, avocat. Sondrio, 1844-1846, 5 vol. in-8°.

Viaggio di Lionardo di Nicolò Frescobaldi in Egitto e in Terra Santa, con le relazioni del Nilo, etc. Operette del C. Lorenzo Magalotti, preceduto da un discorso sopra il commercio degl' Italiani nel secolo XIV°, di Guglielmo Manzi. Parme, in-16 de XIV-210 pages.

Raccolta fisico-chimica italiana, ossia collezione di memorie originali edite ed inedite di fisici, chimici e naturalisti italiani, del professore Ab. Francesco Zentedeschi. Venezia, Antonelli, in-8°. Première livraison. L'ouvrage formera deux volumes.

BELGIQUE.

De la langue et de la poésie provençales, par le baron Eugène van Bemmel. Bruxelles, imprimerie de Sthenon, librairie de Vandale. A Paris, chez Dumoulin,

quai des Augustins, 13; 1846, in-8° de 264 pages. Il ne faut pas chercher dans ce livre de patientes recherches philologiques, mais l'exposé ingénieux et intéressant d'un système qui, sans être aussi complétement neuf que le pense l'auteur, a le mérite de reposer sur une étude approfondie de la philosophie du langage et de réunir un certain nombre d'idées générales plus attrayantes que les arides labeurs de la philosophie proprement dite. M. van Bemmel, persuadé que « toute société a son langage né et développé, non-seulement chez elle, mais par elle, par son activité interne, » étaye sur ce principe toute sa théorie, et, l'appliquant au provençal, s'attache à prouver que cette langue n'a rien emprunté d'essentiel ni au latin, ni au catalan, ni aux idiomes germaniques. Dans cette première partie de son livre, l'auteur exprime ouvertement un grand dédain pour les faits; peut-être l'opinion qu'il défend y perdra-t-elle quant à présent de son autorité. Il faut attendre pour la juger que M. van Bemmel ait pu développer son système dans un ouvrage étendu, et l'établir sur un terrain plus solide que celui des hypothèses. Sous cette réserve, on ne peut qu'applaudir aux efforts de ce jeune et ardent esprit qui cherche à s'ouvrir une route nouvelle pour résoudre le difficile problème de l'origine des langues européennes. La seconde partie, plus spécialement consacrée à la poésie provençale, traite successivement avec un intérêt toujours soutenu du caractère et des progrès de la civilisation en Provence, de la chevalerie, de la condition des femmes, des poëtes et des troubadours, des cours d'amour, des croisades par rapport à la Provence, des causes de la décadence de la poésie dans la France méridionale.

Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et du Luxembourg, recueillis et publiés pour la première fois par le baron de Reiffenberg, tome IV. — *Le Chevalier au Cygne et Godefroid de Bouillon*, poëme historique, publié pour la première fois, avec de nouvelles recherches sur les légendes qui ont rapport à la Belgique, un travail et des documents sur les croisades, par le baron de Reiffenberg, tome Ier. Bruxelles, imprimerie de Haven, 1846, in-4° de CLXXXV-448 pages. — Le poëme du Chevalier au Cygne et de Godefroy de Bouillon, composé dans la seconde moitié du XIIIe siècle par un écrivain de la Flandre, se compose de deux parties distinctes : les aventures romanesques du principal héros de l'ouvrage, et le récit de la première croisade, dont la prise de Jérusalem par Godefroy de Bouillon est le dénoûment. C'est la première de ces deux parties que M. de Reiffenberg publie dans le volume que nous annonçons. Le texte lui a été fourni par un manuscrit de la Bibliothèque de Bruxelles, dont la date est fixée par l'éditeur à la fin du XIVe siècle. Les 3,476 vers monorimes dont se compose cette première partie n'occupent que les pages 1-142 du volume; tout le reste est rempli par une introduction savante et très-développée, dans laquelle M. de Reiffenberg traite de la tradition du Chevalier au Cygne, de sa nature et de ses transformations, et par un ample appendice où l'on trouve différentes versions de cette légende, et des documents relatifs aux croisades, entre autres ; *Advis directif pour faire le passage d'outre-mer*, par le frère Brocharus, et un traité d'Emmanuel Piloti, de l'île de Crète, sur le passage dans la Terre Sainte. Nous reviendrons sur cette publication quand le tome II aura paru.

Le génie de l'Orient commenté par ses monuments monétaires. Études historiques, numismatiques, politiques et critiques sur le cabinet musulman de M. Ignace Pietraszewski (contenant 2683 médailles), accompagnées de plusieurs planches; par L. L. Sawaszkiewicz. Bruxelles, imprimerie de Devroye, librairie de Vandale. A Paris, chez Dumoulin, 1846, in-12 de 220 pages, avec 11 planches. — Cet ouvrage, précédé de réflexions sur l'intérêt que présente, pour les peuples occiden-

taux, l'étude de l'histoire de l'Orient, et sur l'utilité de la numismatique musulmane pour approfondir cette étude, est destiné à faire ressortir l'importance du cabinet de médailles orientales formé par M. Piestraszewski et momentanément déposé au Musée britannique de Londres, pour être ultérieurement vendu. Le collecteur avait lui-même entrepris le catalogue de son riche cabinet, mais il n'en a publié qu'un premier fascicule, sous le titre : *Numi mohammedani, fasciculus primus continens numos Mamlukorum, etc.* (Berlin, 1843, 139 pages in-4°). La publication que nous annonçons complète cette description et fait connaître avec le développement historique nécessaire toutes les raretés numismatiques de la collection de M. Pietraszewski. L'auteur joint en appendice une note de M. Lelewel sur quelques monnaies mongoles et arméniennes.

Les peintres de Bruges, par M. Alfred Michiels. Bruxelles, imprimerie de Raes, librairie de Vandale, 1846, in-18 de VI-303 pages. — Ce livre est le résumé ou plutôt l'extrait, en ce qui concerne l'école de Bruges, d'un ouvrage plus étendu, l'*Histoire de la peinture flamande et hollandaise*, que l'auteur a fait paraître tout récemment avec succès. Les premiers chapitres sont consacrés, comme on devait s'y attendre, aux Van Eyck et à leurs disciples. Nous n'avons pas besoin de dire que M. Michiels adopte l'opinion de Vasari, qui attribue à Jean Van Eyck l'invention de la peinture à l'huile, opinion devenue traditionnelle, mais qui semble devoir être contredite, ou du moins modifiée par les textes que M. de l'Escalopier a publiés il y a trois ans. Quoi qu'il en soit, M. Michiels constate et explique très-bien l'influence des deux frères, Jean et Hubert Van Eyck, comme fondateurs de l'école de Bruges. Il suit, avec beaucoup d'intérêt pour le lecteur, les développements de cette influence sous leurs principaux successeurs, Rogier Van der Weyden, surnommé Rogier de Bruges, Antonello de Messine, Pierre Cristophsen, Gérard et Jean Van der Meire, Hugo Van der Goes, Liévin de Witte, Thierry Stuezbout, Albert Van Ouwater, Gérard de Saint-Jean, enfin Jean Hemling, le plus célèbre de tous. Après Hemling, dont les ouvrages sont appréciés avec goût par M. Michiels, vient la décadence de l'école de Bruges, qui jette un dernier éclat sous Antoine Claeyssens et Pierre Pourbus, avant de s'effacer tout à fait, à la fin du XVIe siècle, devant les grandes écoles de l'Italie. Cette histoire des peintres brugeois, si curieuse pour l'étude de l'art, est racontée en bon style et abonde en détails biographiques et descriptifs qu'on ne lira ni sans plaisir ni sans fruit.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

MARS 1847.

Monographie de l'église Notre-Dame de Noyon, par M. Vitet; plans, coupes, élévations et détails, par Dan. Ramée; 1 vol. in-4°, Imprimerie royale, et un atlas de XXIII planches, 1845.

PREMIER ARTICLE.

L'ouvrage que nous nous proposons de faire connaître à nos lecteurs mérite, sous plus d'un rapport, d'être recommandé à leur intérêt. Il ne s'agit pas, en effet, dans cet ouvrage, dont le titre seul ne donne qu'une idée insuffisante, de la description complète et détaillée d'un édifice unique, d'une importance plus ou moins considérable dans l'histoire de l'art. Il s'agit réellement de tout un ensemble de considérations qui embrassent non-seulement tous les édifices du même ordre et du même âge, mais encore toutes les questions générales concernant la classification historique de ces monuments et leur appréciation théorique. La *Monographie de l'église de Noyon*, bien qu'elle soit traitée d'une manière aussi approfondie que possible dans tous les éléments qui s'y rapportent, et qu'elle soit déjà, sous ce rapport, un travail très-recommandable, exécuté avec beaucoup de soin et de critique, n'est donc réellement ici que l'occasion d'une théorie historique sur l'architecture entière du moyen âge, considérée dans ses deux phases principales, à l'époque de transition qui signale le passage de l'architecture à plein cintre à l'architecture à ogive, et durant la période où ce dernier sys-

tème d'architecture, destiné à régner trois siècles sur une grande partie de notre Occident, acquérait toutes ses formes propres et tous ses caractères essentiels. C'est ainsi que, dans le livre dont nous allons rendre compte, l'histoire d'une seule cathédrale s'agrandit tout à la fois de celle de tout un art qui finit et de tout un autre art qui commence, et qu'à chaque détail d'un édifice, soigneusement étudié dans toutes ses parties, vient se joindre une question d'intérêt général, de manière à présenter toute la marche de l'art du moyen âge, dans les principales phases de son développement.

D'après le dessein qui a évidemment présidé à l'ouvrage de M. Vitet, et que je viens d'indiquer en peu de mots, le choix de la *cathédrale de Noyon* était certainement le plus judicieux qui se pût faire; car cette église n'est pas une de celles qui n'offrent un mélange d'éléments divers, ou même une combinaison de styles contraires, que par le fait seul des circonstances qui en ont interrompu ou prolongé la construction. Ce qu'elle offre de contradictoire en apparence, dans les éléments qui la constituent, tient, sans nul doute, à un projet arrêté, à un parti pris. Le combat que semblent s'y livrer deux systèmes d'architecture, alors aux prises, n'a rien d'accidentel ni de fortuit; il se présente, au contraire, sous l'inspiration d'une pensée première, comme une sorte d'accord, et, pour me servir de l'heureuse expression de notre auteur, comme une transaction pacifique entre deux principes rivaux. Le plein cintre et l'ogive, qui devaient bientôt se succéder l'un à l'autre, règnent donc paisiblement dans la cathédrale de Noyon, par l'effet d'une volonté déterminée, au moment même où l'empire de l'un allait cesser, où le triomphe de l'autre allait devenir universel; et c'est bien véritablement dans cet exemple authentique de la combinaison contemporaine des deux systèmes qu'on peut, avec le plus de chances de succès, essayer, comme l'a fait M. Vitet, de déterminer les caractères historiques qui appartiennent à l'un et à l'autre. Tel est donc l'objet, tel est aussi le but du travail entrepris par M. Vitet; et maintenant que nous avons indiqué l'un et l'autre aussi brièvement qu'il nous a été possible, nous allons le suivre dans l'exécution du plan qu'il s'est tracé, en nous bornant le plus souvent à exposer ses idées, sauf à lui soumettre quelquefois les doutes ou les observations que pourrait nous suggérer le résultat de ses opinions généralement appuyées sur une étude sérieuse, et dictées par une conviction profonde.

L'ouvrage se divise en deux parties : la première, purement archéologique, est consacrée à la description de la cathédrale de Noyon et à la discussion des questions générales que peut fournir l'examen de cette

église, monument d'une époque de transition; la seconde est remplie de l'explication des planches, au nombre de vingt-trois, qui composent l'*Atlas* joint au texte de M. Vitet. Cette seconde partie, qui complète la connaissance détaillée du monument, n'est pas seulement instructive sous ce rapport; elle offre aussi, à l'occasion des détails mêmes d'un édifice de transition, plus d'une considération générale qui touche à l'histoire des deux systèmes d'architecture. Toutefois, c'est surtout dans la première partie de l'ouvrage, où se trouve l'*Essai archéologique*, que l'auteur a exposé l'ensemble de ses vues et le résultat de ses recherches sur toutes les questions historiques qui regardent l'architecture du moyen âge; et c'est aussi à cette partie que nous nous attacherons particulièrement dans notre analyse.

Après avoir indiqué, en peu de mots, dans un premier paragraphe, les motifs d'intérêt qui recommandent l'étude de l'église de Noyon, le principal desquels est le mélange qu'elle présente de l'arcade à plein cintre et de l'ogive, mélange qui la caractérise comme un monument de transition, notre auteur passe à la description de cette cathédrale, qui forme l'objet du second paragraphe. Cette description, qui a besoin de la vue des plans et coupes de l'édifice, très-soigneusement exécutés par un habile architecte, M. Ramée, n'est conséquemment pas de nature à pouvoir être analysée; je dois donc me borner à en indiquer les traits principaux. En se plaçant en avant de l'église, ce qui frappe d'abord, dans son aspect extérieur, ce sont deux puissantes tours carrées, flanquées chacune, à leurs quatre angles, d'épais et robustes contre-forts, et couvertes de toitures triangulaires très-aplaties, au lieu d'être terminées en pyramides aiguës ou couronnées de flèches légères, comme on pourrait s'y attendre d'après le caractère général de l'édifice. Aussi notre auteur les considère-t-il, à raison même de ces formes massives et de cet aspect sombre et sévère qu'elles présentent, comme des tours placées là plutôt pour défendre la ville contre l'ennemi que pour renfermer les cloches qui appellent les fidèles à la prière; sur quoi je me permettrai une seule observation : c'est qu'il ne semble guère possible d'admettre que les tours en question aient été destinées, dans le principe, à rester comme elles sont. Les robustes contre-forts dont elles sont flanquées jusqu'à leur extrémité ne seraient pas motivés, si ces tours n'avaient pas dû recevoir plus de hauteur. Dans l'hypothèse même qu'elles auraient été érigées comme des tours de défense, hypothèse très-vraisemblable d'ailleurs et justifiée par de nombreux exemples, la partie supérieure de ces tours aurait dû être terminée par des créneaux et par une plate-forme; c'est, du moins, ce

qui semblerait résulter des encorbellements qu'elles offrent sur les angles à leur sommet; et, dans ce cas, on serait autorisé à croire que les corniches qui les couronnent et les toits triangulaires plats qui les couvrent sont des changements apportés plus tard à l'idée primitive.

La façade de l'église est précédée d'un vaste porche, qui s'avance en terrasse et qui abrite, sous son triple berceau de voûtes, les trois portes de la nef. Bien qu'au jugement de notre auteur lui-même ce porche nuise à l'unité de la façade, en la coupant et en la masquant en partie sous certains aspects, il est pourtant, aux yeux de M. Vitet, d'un effet imposant : « C'est, dit-il, un noble péristyle qui ajoute à la profondeur de l'église, et qui prépare dignement à entrer dans le temple. » Mais j'aurais encore plus d'une observation à faire sur ce point. C'est sans doute une heureuse disposition que celle qui fait précéder nos églises d'un espace ouvert, *qui prépare dignement à entrer dans le temple;* et cette disposition se trouve déjà réalisée, avec plus ou moins d'importance et de bonheur, à la naissance même du christianisme, dans plusieurs des basiliques chrétiennes de Rome. Mais, pour que l'existence de ce vestibule de l'église, de ce porche extérieur, soit avouée par la raison et par le goût, il faut qu'il tienne essentiellement au plan primitif de l'édifice, qu'il se coordonne avec son ensemble, qu'il s'accorde avec son style; surtout, que, loin de nuire à l'unité de la façade en la masquant, il en développe, il en agrandisse l'effet. Or, de l'aveu de M. Vitet, ces conditions ne se trouvent pas dans le porche de la cathédrale de Noyon. D'après la date du XIIIe siècle, qu'il assigne ailleurs[1] à cette partie de l'édifice, et qui me paraît exacte, c'est évidemment un hors-d'œuvre, une addition faite après coup, pour réparer un oubli; et cette addition d'une autre époque et d'un autre style offre de plus les inconvénients que j'ai signalés plus haut et que M. Vitet n'a pas dissimulés. Il y a plus; ce porche est pourvu, sur sa façade occidentale, de deux contre-forts, ou éperons, qui forment eux-mêmes, en tant que constituant deux corps avancés, deux étais en avant du porche, autant de nouveaux hors-d'œuvre, étrangers à la construction primitive. Indépendamment de l'effet fâcheux qu'ils produisent, et sur lequel notre auteur lui-même passe condamnation[2], « ils semblent, dit-il, trahir un défaut de prévoyance dans la construction du porche, dont les voûtes auraient été mal combinées, mal calculées, de sorte que le mur de façade poussant au vide, il eût fallu le soutenir de cette manière, pour éviter de le reconstruire de fond en comble. » A la vérité, M. Vitet cherche à

[1] Ire part. ch VI, p. 71. — [2] IIe part. pl. XVII, p. 195.

sauver ici l'honneur de l'architecte, en supposant que le déversement du mur de la terrasse ne se sera manifesté qu'à la suite de l'incendie de 1293, qui doit avoir exercé ses ravages sur cette partie de l'édifice; d'où il suivrait que la construction de ces deux éperons tiendrait à une nécessité de circonstances, plutôt qu'à une faute de l'architecte. Mais, sans entrer ici en discussion sur le mérite de cette explication, je me bornerai à dire qu'il est possible de montrer que les piliers extérieurs du porche n'avaient pas reçu primitivement l'épaisseur suffisante pour contrebutter convenablement les voûtes de ce porche; d'où il résulterait qu'il y aurait eu là défaut de prévoyance dans la construction primitive, et, par suite, nécessité d'ajouter ces deux étais, dont on ne peut contester le fâcheux effet. J'observerai, en second lieu, que ces éperons avec arcs-boutants me paraissent beaucoup trop forts pour neutraliser la poussée des petites voûtes du porche, et qu'ainsi l'on a eu tort d'employer ici de grands moyens pour remédier à un petit inconvénient. Que, du reste, au sujet de la manière dont ces deux éperons sont décorés de « colonnettes logées dans les angles des contre-forts, de petits frontons aigus, de toits à écailles, de trèfles à quatre lobes et d'une jolie guirlande qui les encadre, » M. Vitet admire et préconise la « grâce et l'adresse avec laquelle les artistes de ce temps savaient déguiser, sous une ingénieuse décoration, ce qu'il y a toujours de lourd et de disgracieux dans un massif de maçonnerie destiné à résister à la poussée d'une muraille, » j'avoue humblement que je suis plus sensible à l'inconvénient de ce massif qu'on pouvait éviter, qu'au mérite de cette décoration, quelque agrément qu'on lui trouve; et, lorsque, dans le vif enthousiasme qu'il éprouve pour l'architecture du moyen âge, notre auteur ajoute : « Supposez qu'un architecte de nos jours soit contraint de recourir à un tel expédient, lui viendra-t-il dans la pensée qu'il peut tirer parti d'un motif aussi ingrat? » je me contenterai de répondre qu'un architecte de nos jours, qui aurait eu à prévenir l'écartement des voûtes de ce porche, aurait dû se borner à donner plus d'épaisseur aux piliers qui les supportent, au lieu d'y ajouter ces monstrueux contre-forts, à cause du motif de décoration qu'ils pouvaient fournir. En thèse générale, l'architecture est un art trop sérieux, pour qu'il soit permis d'élever, en hors-d'œuvre, des constructions qu'on pourrait s'épargner, avec la chance d'en tirer un motif de décoration. Le mérite de cet art consiste surtout à produire le plus d'effet possible, joint au plus de solidité réalisable, avec la plus grande économie de moyens. La décoration n'est jamais que l'accessoire; et cet accessoire même doit toujours se lier au principe essentiel de la construction; il

doit l'accuser, et non pas le déguiser; il en doit être comme l'expression abrégée, en même temps que comme l'image sensible, et non pas une simple combinaison d'éléments arbitraires, étrangère à cette construction, dût-elle être aussi agréable en soi que possible; et, pour tout dire en un mot, un massif de construction qu'on pouvait éviter, fût-il déguisé sous la décoration la plus ingénieuse du monde, n'en est pas moins un hors-d'œuvre inutile, autant que dispendieux, conséquemment, une faute contre l'art, en quelque système d'architecture qu'on le trouve.

Avant de conduire son lecteur dans l'intérieur de l'église, M. Vitet se plaît à l'arrêter encore à l'extérieur, pour lui en expliquer l'effet général, qui est celui d'une architecture à ogive, bien que la plupart des ouvertures de la nef soient à plein cintre. Cet effet est dû, suivant notre auteur, à ce que ces pleins cintres sont sveltes et élancés, et surtout à ce que ceux qui règnent dans la partie supérieure de la nef et des deux transsepts sont divisés en deux petites arcades, au moyen d'une longue et élégante colonnette, servant comme de meneau, en même temps que le vide assez profond qui les sépare du corps de la muraille produit un effet d'ombre très-prononcé, sur lequel se détachent d'une manière lumineuse et la colonnette et la double arcade à plein cintre qu'elle soutient. J'admets bien volontiers cette explication, et je reconnais sans peine l'effet heureux de cette combinaison ingénieuse, sans être convaincu que l'exemple en soit si rare et l'application si particulière à l'église de Noyon, que paraît le croire notre auteur. Il était dans la nature des choses, à une époque où l'on cherchait à se dégager des formes lourdes et pesantes de l'architecture romane, en donnant plus d'élévation à toutes les parties des édifices sacrés, il était, dis-je, dans la nature des choses, que l'on allégeât l'arc à plein cintre en le divisant en deux petites arcades. Cette combinaison avait dû s'offrir de bonne heure à la pensée des architectes; et l'on peut présumer qu'elle a été l'un des degrés qui ont conduit à l'emploi de l'ogive, qui a été, non une invention de tel pays, ou de telle époque, ou de tel artiste, mais le résultat d'une suite d'essais divers et de combinaisons progressives, qui s'est trouvé réalisé presqu'en même temps, dans plusieurs pays à la fois, parce qu'il était dans la pensée de tout le monde. Pour ne parler que de l'église de Noyon qui nous occupe, la combinaison signalée par notre auteur est venue tout naturellement de l'unité qu'on cherchait à donner à cet édifice, en y rappelant indirectement à l'extérieur l'arc ogive qui se montrait accompli à l'intérieur; et tel est effectivement l'effet produit

par cette combinaison, que M. Vitet a pu s'écrier ici avec toute raison : « Ainsi cette cathédrale de Noyon, quoique presque entièrement percée d'arcades semi-circulaires, ne produit extérieurement, ni par l'ensemble de ses formes, ni par les détails de sa construction, la même impression qu'un monument à plein cintre proprement dit. » J'adhère pleinement à cette manière de voir de notre auteur; seulement, je serais disposé à en tirer une conclusion, qui n'a peut-être pas été dans sa pensée, ou du moins qui n'est pas exprimée dans son livre; c'est que l'arc à plein cintre pourrait donc aussi produire, dans les monuments où on l'emploierait, avec toutes les combinaisons heureuses dont il est susceptible, en donnant à l'édifice des rapports convenables et des proportions élégantes, et en s'inspirant des dispositions générales des belles églises du moyen âge, l'effet imposant et l'impression élevée qu'on semble croire résider exclusivement dans l'architecture à ogive.

En continuant de parcourir en dehors l'édifice dont il veut d'abord apprécier le caractère extérieur, notre auteur arrive devant le chevet de l'église, qui se compose de deux rangs de terrasses s'élevant comme de vastes gradins autour de l'abside et se reliant à elle par deux séries d'arcs-boutants superposés. *Cet ensemble produirait*, suivant M. Vitet, *un admirable effet, s'il n'avait été déshonoré par les barbaries du dernier siècle*, en ce qu'au lieu de restaurer les anciens arcs-boutants, on leur a substitué des contre-forts de la forme la plus disgracieuse, surmontés de vases à parfums, d'où s'échappent de soi-disant flammes, dont l'agitation immobile produit la sensation la plus désagréable. Je n'ai pas à m'expliquer encore sur ce qui produit, aux yeux de notre auteur, *l'admirable effet* qu'il trouve dans l'extérieur de ce chevet d'église, et qui tient à l'emploi général des arcs-boutants dans l'architecture gothique. J'aime mieux m'associer à l'indignation qu'il exprime et que je partage, au sujet de cette erreur de la sculpture, *oubliant* ici, comme on en a trop d'exemples ailleurs et comme on en aperçoit la tendance, même dans notre époque, qui se croit si éclairée, *oubliant*, ainsi que le dit M. Vitet, *que son domaine a des limites qu'elle ne peut impunément franchir*. Oui, il est vrai que la sculpture, lorsqu'elle veut imiter des flammes en pierre, et, généralement, lorsqu'elle veut exprimer des formes qui sont du ressort de la peinture, tombe dans le plus déplorable égarement, et que la raison ne saurait trop protester contre ces caprices d'un art qui méconnaît ainsi sa nature et qui trahit son génie. Oui, il est vrai encore que cet abus de restauration, signalé ici par notre auteur, est contraire à toutes les lois du goût, et que, s'il est dans les arts un principe d'une

vérité incontestable et d'une application absolue, c'est qu'un édifice doit être restauré dans le style qui lui appartient, avec le caractère qui lui est propre, et non avec des éléments qui lui sont étrangers. Mais, sur ce point, ce n'est pas seulement telle ou telle école qui professe la doctrine exprimée par M. Vitet, c'est tout ce qu'il y a d'hommes éclairés dans toutes les écoles, et dans le sein de l'Académie, comme en dehors, et à quelque système d'architecture qu'on soit attaché de préférence; sur ce point, dis-je, tout le monde est d'accord, que c'est une faute, un tort, une *barbarie*, de restaurer un édifice autrement qu'il n'a été conçu, qu'il soit romain ou roman, qu'il soit byzantin, ou gothique, qu'il vienne du moyen âge ou de la renaissance; et j'abandonne à la juste indignation de M. Vitet les auteurs des *barbaries* du dernier siècle, avec la conviction qu'elles ne sauraient trouver un seul défenseur ni un seul complice dans le nôtre.

Entrons maintenant dans l'église, où nous ne pouvons manquer, dès l'abord, de partager les impressions qu'éprouve et qu'exprime si bien M. Vitet : « Ce n'est pas cet élancement vertical et aigu, cette apparence presque aérienne et fragile des constructions dont l'ogive est le principe unique; ce n'est pas non plus cet air de force et de majesté, cette solidité puissante, dont l'arcade demi-circulaire est l'élément générateur : c'est vraiment un mélange, une fusion des effets de ces deux sortes de styles; le génie de la transition semble planer sous ces voûtes, aussi robustes que hardies, mais, avant tout, harmonieuses. » Il est impossible de mieux rendre l'effet que produit, à la première vue, l'intérieur de cet édifice, où l'emploi de l'arc cintré, dans les grandes fenêtres qui éclairent la partie supérieure, dans la petite galerie qui règne au-dessous de ces fenêtres, dans les trois premières travées du chœur et dans la décoration des chapelles groupées autour de l'abside, se combine avec la forme aiguë des arcades et des voûtes, et avec tout un ensemble de décoration emprunté au système de l'architecture à ogive. Il y a là, en effet, tous les éléments d'un mélange de styles, qui caractérise une époque de transition; mais il y a là aussi un résultat harmonieux, sur lequel insiste particulièrement M. Vitet, et qui nous semble effectivement très-digne de la plus sérieuse attention. Si un édifice, qui contient, en réalité, au moins autant d'arcs à plein cintre que d'arcs aigus; si une église, qui, comme le dit quelques lignes plus loin notre auteur, malgré le cachet qu'elle porte du style à ogive, est enveloppée tout entière, est dominée par les souvenirs du style à plein cintre, offre néanmoins le spectacle imposant et harmonieux que M. Vitet se plaît à lui reconnaître, c'est donc que le caractère de solidité et

de puissance, essentiellement propre à ce style, n'exclut ni l'élégance ni même la légèreté, quand il est employé dans des rapports convenables et dans les conditions favorables qu'il comporte. Car on ne saurait dire que c'est ici le voisinage des arcs aigus qui communique aux arcs cintrés une partie de l'impression d'élégance qu'ils produisent; l'effet de ce contraste serait bien plutôt d'appesantir encore davantage ce qui serait lourd en soi; et ce ne serait pas l'harmonie, mais la discordance, qui résulterait de ce mélange d'arcs différents, ainsi rapprochés les uns des autres dans un même édifice. Cette harmonie est due évidemment aux proportions qui, sans rien altérer du caractère de la solidité propre à l'arc cintré, lui ajoutent celui de l'élégance dont il est susceptible; et c'est là, dans une de ces églises du moyen âge, d'une époque de transition, où subsistaient encore quelques-unes des traditions de l'antiquité, un exemple qui n'est pas inutile à signaler, quand, d'ailleurs, nous possédons tant d'exemples semblables dans les beaux édifices de la renaissance, et, pour ne pas sortir de notre pays, dans les églises, les chapelles, les châteaux, bâtis par Ph. Delorme, par J. Bullant et par leurs émules. Quant à ce que dit notre auteur de *cet élancement vertical et aigu, de cette apparence presque aérienne et fragile des constructions dont l'ogive est le principe unique*, il y aurait, sans doute, plus d'une réflexion à faire; car les deux systèmes d'architecture qui se trouvent en présence dans la cathédrale de Noyon se montrent pour ainsi dire aux prises dans la phrase de M. Vitet, caractérisés l'un et l'autre d'une manière aussi juste que pittoresque. Mais nous ne devons pas, à propos de cette définition des deux styles qui ont régné dans l'architecture du moyen âge, anticiper sur la discussion qui forme le principal objet du livre de M. Vitet; et, comme nous aurons beaucoup de plaisir à le suivre dans cette discussion qu'il a su rendre si instructive et si attrayante, nous ne voulons y arriver qu'avec lui, en marchant constamment dans notre analyse de la même manière qu'il procède dans son livre.

Les principaux traits distinctifs du monument que M. Vitet s'est proposé d'étudier se trouvant ainsi bien caractérisés, et l'hypothèse qu'un tel mélange de styles serait ici l'effet du hasard n'étant ni admissible, ni même possible, ce qui reste à déterminer, c'est l'ensemble des causes qui ont pu produire un pareil phénomène, et, par suite, l'époque à laquelle on doit l'attribuer. Pour parvenir à cette solution, qui, dans l'histoire d'un seul édifice, implique celle des deux principales phases de l'architecture du moyen âge, M. Vitet se livre d'abord à la recherche la plus minutieuse des documents écrits qui concernent l'église de Noyon;

et de cet examen, qui remplit tout le IIIe chapitre de son livre, il résulte, à mes yeux, comme à ceux de notre auteur, que cette église ne saurait ni remonter au delà de l'an 1131, époque où la vieille église fut détruite par un incendie, ni descendre jusqu'à l'an 1293, date d'un nouvel incendie non moins violent, non moins destructeur que celui du siècle précédent. Pour admettre cette conclusion, qui semble contraire au témoignage des archives ecclésiastiques et à celui des traditions écrites, M. Vitet n'allègue qu'un seul témoin, mais un témoin bien autrement sûr, bien autrement véridique que ces traditions et ces archives: c'est le monument lui-même, qui déclare à tous les esprits intelligents, et qui le déclare, de la manière la moins trompeuse du monde, dans tous les éléments de sa construction, comme dans tous ses détails de sculpture, dans son plan et dans ses profils, qu'il n'est pas, qu'il ne peut pas être un édifice du commencement du XIVe siècle, ni même de la fin du XIIIe. Sur ce point, qui est capital dans le travail de M. Vitet, je suis complétement de son avis. J'adhère encore à son opinion, lorsqu'il se demande s'il existe réellement une science en pareille matière, c'est-à-dire si l'étude comparée des monuments fournit à l'observation des règles, à l'aide desquelles il soit possible de classer chronologiquement les monuments du moyen âge. Oui, les éléments de cette science, oui, les moyens de cette classification existent, sinon aussi complets et aussi sûrs pour les édifices du moyen âge que pour ceux de l'antiquité, du moins, déjà en assez grand nombre, déjà assez bien vérifiés, pour constituer les bases d'une étude vraiment critique. S'il est, comme le dit M. Vitet, « des hommes qui passent à bon droit pour doctes et profonds, qu'on voit sourire de pitié à l'idée qu'on puisse découvrir une règle, une loi quelconque dans la génération des édifices du moyen âge, » je déclare que, sans prétendre pour mon compte à cette honorable qualification, je suis tout à fait étranger à ce sentiment de pitié ou de dédain qu'on y ajoute. Il serait, à mon avis, souverainement déraisonnable de soutenir que les édifices du moyen âge, comme toutes les œuvres du génie et de la main de l'homme, ne procèdent pas d'un principe, qu'ils ne suivent pas une loi, qui les produise en eux-mêmes et qui les distingue entre eux. Nier l'utilité et l'intérêt de ces études, ou même contester le degré de certitude scientifique qu'elles ont déjà acquis parmi nous, et qui ne se montre nulle part d'une manière plus brillante et plus solide à la fois que dans le livre de M. Vitet, ce serait commettre une injustice, dont je ne crois pas « qu'aucun homme réputé à bon droit docte et profond » soit réellement capable; et j'avais besoin de cette déclaration, pour entrer, avec toute ma liberté d'écrivain

et toute mon indépendance de critique, dans la grave discussion à laquelle notre auteur prélude par les questions qu'il vient de s'adresser, et que j'ai résolues, pour ma part, absolument de la même manière que lui.

J'avais besoin encore d'exprimer tout mon assentiment à une autre réflexion de notre auteur, qui s'applique à tous les temps et à tous les lieux, et qui me paraît d'une grande justesse dans tous les cas. En se fondant principalement sur l'édifice lui-même, pour y reconnaître une œuvre de l'art du XIIe siècle, M. Vitet n'a pas hésité à déclarer que, pour soutenir une opinion contraire, « il faudrait supposer que ceux qui bâtirent cette église se seraient amusés à oublier les usages de leur temps pour ressusciter ceux d'un siècle passé; comme si, ajoute-t-il avec toute raison, cette façon d'emprunter les modes d'une autre époque, ce goût rétrospectif, ainsi qu'on dit aujourd'hui, n'étaient pas d'invention toute moderne, comme si jamais nos pères avaient connu pareils raffinements. » Seulement, doit-on reconnaître que ce qui était vrai pour le XIIe siècle ne l'est pas moins pour le nôtre. Il est dans la nature des choses, et non pas dans la volonté des hommes seulement, que chaque siècle, que chaque époque, travaille avec les éléments qui lui appartiennent, que chaque système de civilisation s'exprime et se réfléchisse dans toutes ses œuvres, et conséquemment dans les monuments de son architecture, qui sont, en fait d'expressions figurées, la plus importante et la plus caractéristique de toutes. Il n'est pas plus donné au génie de l'homme de rétrograder dans le passé, que de se précipiter dans l'avenir, au delà de cette certaine mesure qui préside à la marche régulière des sociétés humaines; et il ne serait pas plus possible de ressusciter un système d'architecture qui aurait été l'expression d'un siècle et qui aurait passé avec lui, qu'il ne le serait de refaire son histoire, ou de reprendre sa langue. L'architecture du moyen âge, comme tout ce qui constituait la société du moyen âge, tenait à tout un ensemble de faits moraux et intellectuels, d'idées et de croyances, de mœurs et d'institutions, dont on ne pourrait extraire un édifice, comme toute autre chose, que par le fait de ce *goût rétrospectif* dont parle M. Vitet, sans que cela eût la moindre importance en soi, et le moindre effet dans le présent. S'il y a, comme le dit encore notre auteur, *des personnes qui s'amusent à oublier les usages de leur temps, pour ressusciter ceux d'un siècle passé*, ce n'est là qu'une façon sans conséquence *d'emprunter les modes d'une autre époque*, ou tout au plus qu'une satisfaction de goût qui peut devenir dispendieuse, quand il s'agit d'architecture. Mais contrefaire une église du moyen âge, chose toujours possible et très-aisée à effectuer de tout temps, est tout une autre entreprise que celle de ressusciter l'archi-

tecture du moyen âge; car cette entreprise-là ne serait ni plus ni moins difficile que celle de ressusciter la société tout entière du moyen âge.

Dans un prochain article, je continuerai l'examen du livre de M. Vitet.

RAOUL-ROCHETTE.

(*La suite au prochain cahier.*)

Histoire de l'artillerie, 1re partie. — Du feu grégeois, des feux de guerre et des origines de la poudre à canon, d'après des textes nouveaux, par M. Reinaud, membre de l'Institut et professeur de langue arabe, et M. Favé, capitaine d'artillerie et ancien élève de l'École polytechnique; avec un atlas de 17 planches. — Paris, J. Dumaine, neveu et successeur de G. Laguionie, rue et passage Dauphine, 36. 1845.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

Parlons maintenant de l'ouvrage de MM. Reinaud et Favé. Si, dans la préoccupation où ils étaient de l'importance des textes sur lesquels ils appellent l'attention du public, ils ont cru devoir les placer en première ligne et y subordonner les faits dont ils traçaient l'histoire, ce n'est pas maintenant le moment de rechercher la cause qui les a engagés à s'écarter de l'ordre chronologique, ni de voir s'il n'eût pas mieux valu pour le lecteur, désireux de connaître l'histoire de l'artillerie, exposer les faits qui la composent dans l'ordre de leur succession, ainsi que le mot même d'*histoire* semble en imposer l'obligation à tous ceux qui veulent l'écrire. Nous reviendrons sur ce point de critique après avoir fait connaître les neuf chapitres qui composent l'ouvrage de MM. Reinaud et Favé.

CHAPITRE 1er.

Du salpêtre dans l'antiquité, des compositions incendiaires et des instruments servant à leur usage chez les Arabes du XIIIe siècle.

Le mot arabe *baroud*, par lequel les Arabes, les Persans et les Turcs, désignent aujourd'hui la poudre à canon, s'appliquait autrefois au sal-

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de février 1847.

pêtre suivant MM. Reinaud et Favé; et, effectivement, s'il n'en était pas ainsi, on comprendrait difficilement comment Ibn-Abaythar, au XIII[e] siècle, aurait dit, dans son dictionnaire des substances minérales et végétales, que *baroud* est *la fleur*, ou, en d'autres termes, *l'efflorescence* de la pierre assos, et comment, au mot *assos*, on lirait que c'est la neige de Chine des anciens médecins d'Égypte et le *baroud* des médecins de l'Occident. Après avoir cité des passages d'Avicenne, de Dioscoride et de Pline, ils concluent que la pierre assos était probablement formée de *sels alcalins* auxquels ils rapportent la cause d'un effet attribué par l'écrivain romain aux sarcophages de cette pierre, savoir, la propriété de consommer en quarante jours les cadavres qu'on y renfermait, et ils pensent avec l'auteur d'une note de la traduction de Pline par Ajasson de Grandsagne que la pierre d'assos est l'*alunite*.

Quoique nous ignorions absolument la composition de cette pierre et celle de son efflorescence, cependant nous sommes porté à croire que, si l'alunite constitue la première, le nitre ne constitue pas la seconde; car une véritable alunite d'Auvergne, que M. Cordier a mise à notre disposition, était couverte de petits cristaux de sulfate de protoxyde de fer presque pur, puisqu'ils ne contenaient pas d'alcali, et qu'à peine donnaient-ils de l'alumine lorsqu'on traitait leur oxyde par l'eau concentrée de potasse. Dans le cas où l'efflorescence de la pierre d'assos serait en effet du nitre, cette pierre nous paraîtrait devoir différer de l'alunite; et d'ailleurs la description que Pline en donne est bien insuffisante à notre avis pour établir l'identité des deux minéraux.

Hassan-Alrammah prescrivait, pour préparer et purifier le salpêtre, d'ajouter à la solution du sel de la cendre de charbon de bois. Par là, on réduisait les nitrates de chaux et de magnésie en nitrate de potasse, et on transformait en outre les chlorures de calcium et de magnésium qui pouvaient accompagner les nitrates en chlorure de potassium. Si ce procédé annonce un véritable progrès dans la préparation du nitre, s'il a été constamment suivi par les salpêtriers européens, tant que le bas prix des potasses l'a permis, on se tromperait si l'on croyait qu'il suffit d'ajouter de la lessive de cendre à une solution de salpêtre impur pour obtenir du nitre *nécessairement* plus pur que celui qui aurait été extrait de la solution de ce salpêtre par la simple cristallisation, sans addition préalable de lessive de cendre : c'est un point sur lequel nous reviendrons.

Hassan-Alrammah donne la préparation d'un grand nombre de mélanges de nitre de soufre et de charbon, et de différents autres com-

bustibles tels que des limailles ou grenailles de fer, d'acier, de bronze et de plomb, des poudres d'arsenic, de sulfures d'arsenic rouge et jaune, d'encens, de mastic, de camphre, d'indigo, de sang-dragon, de sucre blanc, de noix de galle. Enfin il est des préparations dans lesquelles il faisait entrer l'oxyde de cuivre, le sel ammoniac, le sel gemme et la céruse. Avec ces différents mélanges, Hassan formait des amorces, des étoiles, des fusées ou volants, en un mot, des compositions d'*artifices*.

Voilà donc la preuve que, lorsqu'il s'agit de poudre, on trouve dans les textes les plus anciens l'indication d'un nombre considérable de mélanges, parmi lesquels on en remarque qui se rapprochent beaucoup de notre poudre de guerre : tel est celui, par exemple, qui se compose de 10 de salpêtre, de 1 $\frac{1}{8}$ de soufre et de 2 de charbon.

Au XIIIe siècle, on connaissait la force motrice de la poudre, puisqu'on faisait des fusées, et l'on savait, en outre, produire des feux de différentes couleurs.

Les auteurs, tout en admettant que les Arabes connaissaient la détonation de la poudre, ou, en d'autres termes, la force expansive qui en est la conséquence, font remarquer que les artificiers s'appliquaient surtout à la préparation des mélanges qui brûlent successivement, et que, sous ce rapport, l'impureté de leur nitre se prêtait à l'effet qu'ils recherchaient. Cette dernière remarque est vraie, si on compare une composition destinée à brûler successivement à une composition qui doit s'enflammer instantanément ; mais il est telle circonstance où une composition de la première sorte, faite avec du nitre impur, manquerait le but tout aussi bien que si elle était destinée à brûler instantanément. Quoi qu'il en soit, les auteurs ont parfaitement raison d'insister sur le fait que, dans l'origine, les mélanges inflammables de nitre étaient surtout préparés pour des combustions successives, qu'il s'agît, soit de feux d'artifice, soit de matières incendiaires propres à la guerre défensive ou offensive ; dans tous les cas on avait observé l'effet du recul, et on en tirait parti pour le mouvement des fusées.

Le traité de Hassan-Alrammah est intéressant, non-seulement par les recettes variées des mélanges de matières inflammables et de nitre qu'on y trouve, mais encore par la description des machines et instruments au moyen desquels les Arabes employaient le feu à la guerre de terre et de mer, aussi bien pour l'attaque que pour la défense ; si des figures coloriées n'éclaircissent pas toujours le texte autant qu'on pourrait le désirer, cependant, en général, elles en rendent la conception plus facile, et on doit savoir gré à MM. Reinaud et Favé d'en avoir reproduit un grand nombre dans leur atlas ; seulement nous aurions désiré que

les explications qu'ils donnent de ces figures, au lieu d'être réunies à la fin de l'ouvrage, eussent été intercalées dans le texte et là où il en est fait mention; car il est de la dernière évidence que ces figures et leurs descriptions sont les matériaux mêmes de l'histoire, et que toutes les considérations qui s'y rattachent immédiatement ne peuvent jamais passer pour des accessoires.

Quoi qu'il en soit les lecteurs de l'*Histoire de l'artillerie* suivront avec intérêt les auteurs dans les descriptions qu'ils font d'après Hassan d'un grand nombre de machines parmi lesquelles on distingue :

1° Une sorte de bouclier auquel on adaptait un artifice nommé *la maison de feu*, qu'on enflammait au moyen d'une corde de coton et de feuilles de palmier qui avait été préalablement trempée dans du napthe. Cette machine était probablement employée pour incendier les portes des villes et des citadelles, lors même que des plaques de fer les recouvraient;

2° *L'œuf mobile et incendiaire*, remarquable par les trois fusées qui le mettaient en mouvement.

3° Plusieurs armes propres à brûler de près les ennemis; telles étaient:

Le borthab, vase de verre rempli de napthe et d'une composition inflammable.

La massue de guerre, vase de verre à six tubulures garnies de *roses*, c'est-à-dire de bouchons à amorces; on la lançait sur l'ennemi dès que la composition était enflammée.

La lance avec des fleurs.

La lance avec massue à tête composée.

La lance avec segment de Khesmanate.

4° Des projectiles incendiaires que des machines à fronde, des mangonneaux lançaient au loin. Ces projectiles portaient le nom générique de *marmites;* il y avait la marmite du Magrab; la marmite du Mokharram, le vase de Helyledjeh, la cruche de Syrie, les marmites des peuples non musulmans; ils étaient remplis de gomme de roseau, de sandaraque, de succin, d'assafœtida, de poix, d'ammoniaque rouge, de pierre d'encens, de sarcocolle, de mastic, etc. L'inflammation était communiquée au mélange par des *roses*, avant de lancer les projectiles.

Les Arabes lançaient aussi *des balles de verre* remplies de matière inflammable et *des flèches garnies* de matières incendiaires.

Enfin Hassan fait connaître des enduits propres à préserver les corps combustibles des atteintes des matières incendiaires, et des préparations de mèches qui, par leur lumière, dénaturaient l'apparence des corps qu'elles éclairaient.

Il est remarquable que l'expression de *feu grégeois* n'a point été employée par Hassan.

CHAPITRE II.

Effets des compositions incendiaires employées par les Arabes à la guerre.

Dès les premières croisades, de 1064 à 1099, jusqu'à la sixième, où saint Louis rencontra, sur les bords du Nil, en 1248, les Arabes, plus connus alors sous le nom de Sarrazins, le feu fut employé contre les chrétiens. Les récits de Joinville, témoin oculaire des combats d'alors, récits en partie reproduits dans le chapitre que nous examinons, représentent les croisés les plus éprouvés et les plus convaincus de la sainteté de leur cause comme frappés d'une terreur profonde à la vue du feu grégeois, dirigé contre eux par l'ennemi. Et certes, pour ceux auxquels la psychologie ne semble point une étude vaine, un résultat pareil n'a rien qui surprenne; car la plupart des hommes n'affrontent la mort sur un champ de bataille qu'à la condition d'user d'armes semblables à celles de leurs ennemis, de savoir et comment ils se défendront des coups qui leur seront portés, et à quelle espèce de blessures ou de mort ils sont exposés; en un mot, à la condition de connaître les chances qu'ils courent, aussi bien dans l'attaque que dans la défense; mais qu'ils soient en butte à des armes différentes des leurs, contre lesquelles ils n'ont pas appris à se défendre, qu'un danger imprévu frappe leur imagination, alors ils succomberont sous une terreur panique, si le cœur n'est pas fortement trempé, si le moral n'est pas excellent. L'anecdote suivante montre l'influence toute-puissante d'une circonstance inattendue pour nous priver absolument de la réflexion. Un homme entre dans la Sprée avec l'intention de s'y noyer; une sentinelle lui crie de se retirer, sinon elle va faire feu sur lui. L'homme obéit, et va se noyer plus loin, où la menace du soldat ne peut avoir d'effet.

MM. Reinaud et Favé, en citant des passages de Joinville et de plusieurs historiens des croisades où il est question du *feu grégeois* employé par les Arabes, font remarquer que les détails donnés par ces auteurs s'accordent parfaitement avec les descriptions des préparations de Hassan, les effets qu'il leur attribue dans son traité et les moyens qu'il indique pour en faire usage à la guerre. Mais, tout en reconnaissant la présence du nitre dans quelques compositions de feu grégeois, car il est hors de doute qu'il en existait de plusieurs sortes, ils ne croient pas avec raison que les Arabes aient employé, à l'époque des croisades, la poudre comme matière explosive capable de chasser des projectiles. Ils réfutent

Casiri, partisan de cette opinion, en prouvant qu'il s'est trompé dans la manière dont il a traduit des passages de différents auteurs arabes.

S'ils ne dissimulent pas que Ibn-Khaldoun, qui écrivit une bistoire des Berbères, en 1384, parle de l'usage de la poudre employée à lancer des projectiles par les Arabes du nord de l'Afrique, dès 1273, ils cherchent à affaiblir son témoignage, et disent qu'on ne peut guère l'admettre, dès que Yousouf, qui écrivit, en 1311, le livre *de ce qu'il n'est pas permis à un médecin d'ignorer,* en parlant des usages du nitre, conformément au livre de Hassan, ne mentionne aucun fait de nature à montrer que les Arabes, avant cette époque, aient employé la poudre de guerre.

CHAPITRE III.

Du feu grégeois chez les Grecs du Bas-Empire.

MM. Reinaud et Favé examinent le traité de Marcus Græcus. Et quoiqu'en admettant avec tout le monde que l'auteur grec a connu l'effet de la combustion successive d'un mélange de nitre, de soufre et de charbon, pour mouvoir une fusée, et l'effet de la combustion instantanée du même mélange pour produire l'explosion d'un pétard, cependant ils se sont livrés, à ce sujet, à des inductions qui ne nous semblent pas à l'abri de toute contestation, et ici nous n'entendons pas parler de la théorie de l'ascension de la fusée, fondée sur l'hypothèse de la résistance de l'air à l'émission des gaz du mélange enflammé, hypothèse que nous avons combattue dans les considérations générales de l'article précédent (21).

Les inductions dont nous voulons parler reposent sur une proposition qui est vraie en général, savoir : qu'une invention se perfectionne par les travaux des différentes personnes qui s'en occupent successivement; mais, pour rester dans le vrai, il ne faut pas faire de cette proposition un principe absolu d'après lequel on dira : Hassan ayant décrit un procédé dans lequel on traite la dissolution du salpêtre par la cendre du charbon de bois, tandis que Marcus réduit le sien à une dissolution dans l'eau bouillante, à une filtration et à une simple cristallisation sans addition préalable de cendre, il y a progrès du procédé de Marcus à celui de Hassan, *en ce sens que le produit du dernier vaut mieux que le produit du premier;* conséquemment, le procédé de Hassan est plus nouveau que l'autre.

Commençons par dire que rien, dans ce qui précède, en s'en tenant aux textes de Hassan et de Marcus cités par les auteurs, ne démontre que le nitre obtenu par le procédé de Hassan était plus pur en réalité

que le nitre obtenu par celui de Marcus. Il y a plus; faisons voir qu'en s'en rapportant à ces mêmes textes, le contraire aurait pu avoir lieu.

Ne connaissant pas positivement la nature des corps étrangers qui accompagnaient le salpêtre des Arabes et des Grecs, nous en sommes réduits à des conjectures. Supposons donc du nitrate de potasse accompagné de nitrates et de chlorures à base de calcium et de magnésium. Nous disons qu'il sera possible d'obtenir, par le procédé de Marcus, la simple cristallisation, un nitre assez pur en raison de la grande solubilité à froid des corps qui l'accompagnent. Supposons maintenant l'addition de la potasse, d'après le procédé de Hassan, on convertira les nitrates terreux en nitrate de potasse; dès lors la proportion du produit utile sera augmentée, mais comme les chlorures de calcium et de magnésium seront changés en chlorure de potassium, qui est bien moins soluble à froid que ne l'étaient les premiers chlorures, le nitrate de potasse obtenu par ce procédé sera bien plus exposé à contenir du chlorure de potassium que le nitre obtenu par le procédé de Marcus n'était exposé à retenir des sels déliquescents. Ajoutons que le procédé de Hassan est décrit avec moins de clarté que celui de Marcus, qu'il n'y est pas question de la séparation du chlorure de potassium, et cependant, d'après la remarque faite plus haut, cette séparation était une condition indispensable au succès du procédé.

Évidemment rien ne justifiant la conclusion que le nitre de Marcus était moins pur que le nitre de Hassan, nous ne pouvons reconnaître l'importance que les auteurs attachent à l'imperfection du procédé de *Marcus*, comparé au procédé de Hassan, dans le passage suivant : « C'est parce que jusqu'à présent personne n'a fait attention aux conséquences de l'imperfection du procédé décrit par Marcus pour la perfection du salpêtre, qu'il a été commis tant d'erreurs sur ce sujet. On n'a pas vu que la composition de Marcus ne détonait que dans une circonstance particulière dont nous nous occuperons bientôt. »

En conséquence, nous n'admettons pas qu'il y ait eu, de la part des auteurs, une difficulté réelle pour expliquer comment le nitre de Marcus, quoique impur, pouvait produire une matière explosible.

A notre sens tout s'explique clairement en appliquant les considérations générales du premier article au texte de Marcus Græcus, texte qui, quand on tient compte de ces considérations, paraît vraiment remarquable par son exactitude et sa concision en ce qui concerne, non seulement la préparation du salpêtre, mais encore la confection d'une fusée et d'un pétard. Voici en quels termes Marcus parle de la fusée : *Nota. Tunica ad volandum debet esse gracilis et longa, et cum prædicto* PULVERE

OPTIME CONCULCATO REPLETA. Voilà bien la fusée préparée comme il convient, avec une poudre fortement bourrée, qui ne pourra brûler que successivement tranche par tranche (21).

La préparation du pétard n'est pas moins remarquable par la précision de la phrase : *Tunica vero tonitruum faciens debet esse BREVIS ET GROSSA, et prædicto PULVERE SEMI PLENA, et ab utraque parte FORTISSIME FILO FERREO BENE LIGATA.* Voilà le pétard à moitié rempli de poudre; maintenant que se passera-t-il lorsque l'amorce embrasera la portion de poudre qu'elle touche? C'est que la flamme de cette portion pénétrera dans les interstices du reste de la poudre non enflammée, et, à cause de la résistance du fil de fer, toute cette portion s'embrasant, la totalité de la poudre contribuera à l'explosion du pétard, conformément à ce que nous avons dit précédemment (22); les différences d'effets sont donc précisément ce qu'elles doivent être d'après les conditions si différentes où se trouve la poudre dans la fusée et dans le pétard, sans qu'il soit nécessaire de se livrer à aucune supposition, à aucune interprétation, à aucune induction, au sujet d'un texte qui nous paraît un modèle d'exactitude et de précision.

Enfin les auteurs, en comparant la fusée de Marcus, qui n'est pas pourvue d'une baguette, à l'œuf incendiaire décrit par Hassan, que trois fusées meuvent dans une direction convenable pour que la matière incendiaire de l'œuf atteigne l'objet qu'on veut brûler, concluent encore que la fusée de Marcus doit être plus ancienne parce qu'elle est moins parfaite que l'œuf. La comparaison n'est pas absolument exacte, les deux fusées étant identiques; mais ce qu'il y a de plus dans l'œuf est l'invention d'un système de fusées bien conçu pour le but qu'on se proposait.

MM. Reinaud et Favé, en disant *qu'il n'est pas douteux que Marcus ou les notions qui sont contenues dans son Traité ne remontent à une époque antérieure au XIIIe siècle,* ne regardent point pour cela l'auteur grec comme aussi ancien que le pensent M. Dutens et M. Hoëfer, car ils démontrent que M. Dutens a commis une véritable erreur en disant que Mesué, médecin arabe qui vécut dans la première moitié du IXe siècle, a fait mention de Marcus Græcus dans un traité dont la traduction latine porte le titre *De simplicibus.* Dans cette version on lit *et dicit Græcus.* Or les auteurs ont lu dans une version rabbinique du traité de Mesué, *Jounâny* l'Ionien, terme par lequel les Arabes et les Juifs désignent les Grecs anciens et qui, dans le passage cité, s'applique à Dioscoride, auquel Mesué emprunte une recette médicale, et non à un auteur du nom de *Marcus.*

Si les auteurs combattent M. Hoëfer ou plutôt M. Dutens avec avantage à notre sens, ils n'allèguent pas de motifs aussi puissants contre l'opinion commune d'après laquelle on admet que Géber a parlé du nitre, opinion que M. Hoëfer a professée dans son *Histoire de la Chimie.* Suivant MM. Reinaud et Favé, Géber, ou, comme ils l'appellent, Djaber, qui vivait au milieu du VIIIe siècle, n'a jamais connu ce sel; la matière dont il a parlé sous le nom de sel de nitre était le sesqui-sous-carbonate de soude. S'il est certain que le passage de Géber cité par M. Hoëfer comme applicable au nitre, ne le désigne pas d'une manière claire, faut-il induire de l'obscurité du texte que Géber et les Arabes du VIIIe siècle n'ont pas connu le nitre? C'est ce que nous ne pouvons penser, surtout après avoir admis que l'efflorescence de la pierre assos connue des anciens *était* ou pouvait *être* du nitre; et, en outre, lorsque toutes les probabilités, comme nous allons le voir, s'accordent à faire croire que les Grecs auxquels Callinique, en 673, apprit à préparer le *feu grégeois*, durent très-probablement dès lors connaître le nitre, si déjà même ils ne le connaissaient pas : or, les auteurs admettant ce fait, ne s'ensuit-il pas que les Arabes, au temps de Géber, le connaissaient pareillement? Si on alléguait contre cette induction qu'ils ignorèrent longtemps la composition du feu grégeois dont ils éprouvèrent les effets désastreux au combat de Cyzique, nous répondrions qu'elle leur était connue certainement avant 1240, époque où, comme nous l'avons dit, ils s'en servaient contre saint Louis, et, en outre, qu'ils purent fort bien ignorer, à une époque antérieure, l'emploi du nitre dans une composition incendiaire, sans ignorer pour cela l'existence de ce même sel qui se trouvait dans l'Asie occidentale, et que connaissaient depuis longtemps des peuples habitant à l'orient de leur pays et avec lesquels ils avaient des communications. Ces considérations engageront sans doute les auteurs à apporter de nouvelles raisons à l'appui d'une manière de voir si différente de l'opinion commune.

La composition du *feu grégeois* était-elle unique? ou bien comprenait-elle plusieurs mélanges distincts par la proportion, ou même par la nature de leurs ingrédients, de sorte qu'en ce cas l'expression de *feu grégeois* était générique puisqu'elle s'appliquait à différentes matières? Les auteurs admettent cette dernière opinion, et, suivant nous, c'est avec raison. Conformément à cette manière de voir, on peut distinguer dans Marcus plusieurs sortes de compositions dépourvues de nitre, mais qui évidemment devaient produire les effets attribués au feu grégeois.

L'un de ces mélanges, composé de sandaraque, de sel ammoniac et de poix liquide, était employé sur mer comme brûlot; le sel ammoniac ne pouvait-il pas agir comme vapeur suffocante, et, par son acide chlorhy-

drique, comme matière corrosive relativement aux métaux qui entraient dans la construction des objets qu'on voulait incendier? cela n'aurait rien d'impossible, selon nous.

Un autre mélange était composé d'huile de pétrole, de moelle de *couna ferala*, de soufre, de graisse de bélier liquéfiée et d'huile de térébenthine. Le soufre, dans cette composition, pouvait agir et comme combustible proprement dit, et comme matière suffocante par l'acide sulfureux qu'il produisait.

Enfin, sous la dénomination de *feu grégeois*, ils donnent la recette suivante, qui, commme les précédentes, est empruntée à Marcus: « Prenez du soufre pur, du tartre, de la sarcocolle, de la poix, du *salpêtre fondu*, de l'*huile de pétrole* et de l'huile de gemme, faites bien bouillir tout cela ensemble, trempez-y ensuite de l'étoupe et mettez-y le feu : ce feu ne peut être éteint qu'avec de l'urine, avec du vinaigre ou avec du sable. »

Nous faisons remarquer que les auteurs, en citant des morceaux de Marcus, traduits par M. Hoëfer, ont admis par là même que les Grecs du Bas-Empire connaissaient le *nitre*, conformément à ce que nous avons dit plus haut. Maintenant nous ferons remarquer que, dans la traduction française, *salpêtre fondu* correspond à l'expression latine *sal coctum* (*sel cuit*), et qu'au lieu d'*huile de pétrole* et d'*huile de gemme*, il faut lire d'*huile*, *de pétrole* et d'*huile de gemme*, conformément au texte latin.

Les auteurs, en traitant ensuite de l'emploi du *feu grégeois* dans les combats sur mer, d'après le texte des *Institutions militaires de Léon le Philosophe*, ont eu l'heureuse idée de faire traduire deux passages célèbres de ce livre par M. Hase, quoiqu'ils l'eussent été dans le siècle dernier par Joly de Maizeroy, et récemment par M. Ludovic Lalanne, auteur d'un *Essai sur le feu grégeois*. L'un de ces passages a trait à la direction que l'on donnait au feu pour incendier les vaisseaux en faisant usage de tubes (ou *siphons*) couverts d'airain; l'autre passage concerne l'usage des *cheirosiphones*, ou *tubes de main*, remplis de feu grégeois, qu'on lançait enflammés sur l'ennemi. Voici la traduction de M. Hase :
« De ce nombre est le feu inventé alors, qui, avec tonnerre et fumée « surgissant d'abord, est envoyé par des tubes et qui enfume (les na- « vires ennemis).

« Se servir encore d'une autre manière, c'est-à-dire de petits tubes « lancés à la main et qui sont tenus par les soldats derrière les boucliers « de fer. »

M. Ludovic Lalanne pense que les *grands tubes* étaient nos *fusées de guerre incendiaires*. Nous pensons avec M. Reinaud et Favé que rien ne prouve cette opinion. Mais, en définitive, quels étaient ces *grands tubes?*

Comment servaient-ils à diriger le feu grégeois? et enfin quelle était la composition qu'on y introduisait? C'est ce que nous ignorons absolument. Quoi qu'il en soit, il nous paraît certain que le nitre entrait dans quelques-unes des compositions du feu grégeois, lesquelles étaient destinées à incendier ou à projeter des matières incendiaires et non des projectiles proprement dits.

CHAPITRE IV.

Notions d'Albert le Grand, de Roger Bacon et des alchimistes de l'Occident sur les compositions incendiaires et la poudre à canon.

Tout le monde a entendu parler des titres respectifs d'Albert le Grand et de Roger Bacon à la découverte de la poudre à canon; tout le monde sait que le premier vécut de 1193 à 1280, et le second de 1214 à 1292. S'il est certain qu'ils ont fait mention de la poudre dans leurs écrits, nous pensons, avec MM. Reinaud et Favé, qu'aujourd'hui on ne peut plus attribuer l'honneur de cette découverte à aucun d'eux; car la préparation de la fusée et du pétard, donnée par Albert, est évidemment prise de l'ouvrage de Marcus; et, très-probablement, Bacon a puisé à la même source la connaissance de la poudre, mais il n'a cité clairement que deux de ses ingrédients, le nitre et le soufre; le troisième est indiqué par un assemblage de mots dont il a été jusqu'ici impossible de pénétrer le sens; et il est d'autant plus difficile de déterminer la cause de cette obscurité, qu'il a fait mention du pétard comme d'un jeu d'enfant. En définitive, les auteurs pensent que Roger Bacon n'a pas découvert la poudre, qu'il n'a point contribué à en perfectionner la préparation, et qu'il n'a eu aucune influence sur l'application qu'on pouvait en faire à la guerre, influence qu'il connaissait, d'ailleurs, conformément à la manière dont Marcus en avait parlé.

Enfin, MM. Reinaud et Favé donnent plusieurs procédés de préparation du salpêtre, d'après des traités imprimés dans le *Theatrum chimicum*. Deux de ces procédés sont remarquables, en ce qu'ils décrivent la séparation du chlorure de sodium d'avec le salpêtre; ils sont fondés, en définitive, sur la différence respective de solubilité des deux composés, soit à chaud, soit à froid.

Dans un troisième article, nous terminerons l'examen de la première partie de l'*Histoire de l'artillerie*, la seule qui ait encore paru.

E. CHEVREUL.

(*La fin au prochain cahier.*)

Théâtre français au moyen âge, publié, d'après les manuscrits de la Bibliothèque du Roi, par MM. L. G. N. Monmerqué et Francisque Michel (XI[e]-XIV[e] siècle). Paris, Firmin Didot, 1839, 1 vol. grand in-8° de 672 et XVI pages, sur deux colonnes.

SEPTIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

Ceux de nos lecteurs qui n'ont pas entièrement oublié les drames lestes, galants, satiriques et exclusivement profanes, représentés, au XIII[e] siècle, sur le puy de la ville d'Arras[2], auront, sans doute, quelque peine à admettre avec nous que les quarante miracles de Notre-Dame du manuscrit de Cangé, encadrés entre un sermon et une apparition de Dieu et de la Vierge, aient pu composer le répertoire d'un théâtre de la même espèce que celui où furent applaudies les joyeuses espiègleries du *Jeu du mariage ou de la feuillée* et les naïves amourettes de *Robin et Marion*. Nous prions les personnes qui seraient frappées de l'extrême dissemblance qui existe entre ces deux genres d'ouvrages de se rappeler que le puy de la ville d'Arras avait été nouvellement *restauré*, c'est-à-dire que, de puy de l'Immaculée Conception qu'il était, il avait été transformé en un véritable puy d'amour, tandis que celui pour lequel ont été composés nos quarante miracles était dans une phase de transition; il conservait encore l'esprit de sa fondation par sa fidélité au culte de la Vierge, et il s'en écartait par le choix hasardé des légendes divertissantes qu'il affectionnait. Dans le sermon qui précède le onzième miracle (Comment Nostre Dame garanti de mort un marchant d'un larron qui l'espioit. . . .), on lit ces paroles: « . . . . la glorieuse Marie, pour qui honneur et révérence sommes cy assemblés principalement[3]. . . . . » Ce dernier mot ne donne-t-il pas à entendre que l'assemblée avait autre chose encore pour but que la révérence de Marie; elle était, en effet, très-probablement réunie, de plus et surtout, pour l'ébattement et le plaisir. Aussi les miracles de la collection Cangé n'étaient-ils pas exclusivement consacrés aux grandes fêtes de la Vierge; ils étaient pour la plupart destinés à égayer la fête de quelques saints chers au peuple ou à la

[1] Voir les précédents articles dans les cahiers de janvier, février, août, septembre, octobre 1846 et janvier 1847. — [2] Nous avons donné l'analyse et des extraits de ces drames dans les cahiers de septembre et d'octobre derniers.— [3] Voy. ms. 7208, 4 A, folio 108. La teneur de ce sermon prouve que le miracle dont il fait partie était destiné à célébrer la fête de l'Assomption.

noblesse, saint Valentin, saint Laurent, saint Sylvestre, saint Alexis, saint Prist, saint Guillaume du désert, duc d'Aquitaine[1], comme le prouve le miracle de saint Ignace, qui se termine par ce chant :

Hic sanctus, cujus hodie
Celebramus solepmnia.... [2] etc.

Le miracle de saint Valentin finit par l'hymne,

Ordines angelici,
Cives apostolici
Et martyres, lætate
Ab isto qui felici
Sorte, nomen amici
Dei cepit, cantate [3].

Ceux mêmes de ces miracles qu'on jouait pour la célébration d'une des grandes fêtes de Marie ne roulent pas toujours, comme on pourrait le croire, sur le mystère du jour ni même sur des légendes bien sérieuses. Voici le sujet de celui de la Nativité de Notre-Seigneur : « Comment Salomé, qui ne créoit pas que Nostre Dame eust enfanté virginalement, sans euvre d'omme, perdit les mains, pour ce qu'elle le voulust esprouver; et tantost apres elle se repenti et mist les mains sur Nostre Dame et elles li furent rendues en santé[4]. » Un des miracles du recueil « Comment Nostre Dame garda une femme d'estre arse » fut joué certainement le jour de la Purification[5] et n'a cependant, comme nous le verrons tout à l'heure, aucun rapport avec cette fête.

Quant aux sermons, il n'y a pas à s'étonner de les trouver mêlés aux exercices des confréries littéraires et dramatiques du XIVe siècle. Ne savons-nous pas que souvent, aux XVe et XVIe siècles, un prédicateur venait, avant la représentation des grands mystères, échauffer le zèle des acteurs

[1] Dans cette pièce fondée sur une légende assez puérile, saint Bernard, l'illustre abbé de Clairvaux, joue un rôle très-étendu. Voy. ms. 7208, 4 A, folio 90. — [2] *Théâtre français au moyen âge*, p. 293. Un siècle plus tard, nous voyons le mystère de saint Crespin et de saint Crespinien, vrai miracle de Notre-Dame, « joué le jour saint Crespin, » comme nous l'apprend le manuscrit. Voy. l'avant-propos des éditeurs, p. XVIII. Il a dû en être de même de celui de saint Dominique, composé au commencement du XVIe siècle. *Histoire du théâtre français*, par les frères Parfait, t. II, p. 508. — [3] *Théâtre français au moyen âge*, p. 326. — [4] Voy. ms. 7208, 4, A, folio 46. La vignette représente la Vierge couchée sur une sorte de chaise longue, et l'enfant Jésus dans sa crèche, près de laquelle on voit le bœuf et l'âne. — [5] C'est-à-dire le jour de la Présentation de Jésus au Temple. On lit dans ce miracle : « A pareil jour le doux Jésus, qui souffrit pour nous la mort sur la croix, fut porté au Temple par sa mère, qui offrit pour lui deux petites colombes. » *Théâtre français au moyen âge*, p. 359.

et des spectateurs par une pieuse allocution relative à la solennité du jour ou par le panégyrique du bienheureux patron de la confrérie? Dans le compte des dépenses faites en ces occasions par la confrérie de Notre-Dame du puy de Valenciennes, nous voyons figurer le salaire du prédicateur, à côté de celui du poëte et des acteurs : « Item, un plat de fruits et un demi-lot de vin pour rafraîchir les Apôtres....; au (poëte) mieux faisant une couronne de fin argent pesant une once et demie, et au second un cappiel aussi d'argent pesant quinze estrelins; aux carmes ou aux dominicains la portion de deux religieux....; au prédicateur... un quartier de mouton[1]. » Notons que la portion de deux religieux est attribuée aux carmes ou aux dominicains pour la célébration de la messe et des vêpres; car il était d'usage presque constant, au XV[e] siècle, qu'on célébrât l'office divin avant la représentation publique d'un miracle ou d'un mystère. Les registres de la cathédrale d'Angers nous apprennent qu'en 1488, avant de commencer le jeu du fameux mystère de la Passion arrangé par Jean Michel, on chanta la grand'messe au milieu du parterre[2].

Mais ces exemples, si probants qu'ils soient, et dont nous pourrions augmenter le nombre, ne trouvent point ici leur application. Les sermons signalés dans les miracles de Notre-Dame du manuscrit Cangé ne sont pas des sermons réels, et les cérémonies du culte qu'on y remarque sont aussi purement fictives. L'écrivain du *Mercure de France*, dont nous avons cité la fausse opinion[3], et ceux qui, après lui, ont conclu de ces cérémonies et de ces sermons que les miracles qui nous occupent avaient été représentés dans une église, se sont gravement trompés. Un de ces prétendus sermons est écrit en vers[4]; un autre est mêlé de prose et de vers[5]. Le dernier mot de tous les sermons

[1] Ces détails ont été extraits par M. Onésime Le Roy du manuscrit original de Simon Leboucq, intitulé *Histoire ecclésiastique de la ville et du comté de Valenciennes*, que l'on conserve dans la bibliothèque de cette ville. Voyez *Études sur les mystères*, p. 42-45. — [2] Bodin, *Recherches sur l'Anjou et ses monuments*, t. II, p. 48. Le mot *parterre* ne se lit certainement pas dans le registre de la cathédrale, ni peut-être même dans les manuscrits de dom Housseau, d'où Bodin a extrait cette curieuse particularité; mais toujours est-il certain que la messe fut dite sur l'emplacement même du jeu et avant de commencer la représentation du mystère. — [3] *Journal des Savants*, cahier de janvier 1847, p. 39. — [4] C'est le sermon qui précède le miracle intitulé : « Comment Nostre Dame delivra un abbesse qui estoit grosse de son clerc... » Ms. 7208, 4 A, folio 13. Ce sermon, composé de soixante et dix vers, est le développement des paroles : *Transite ad me omnes...*, etc. Il est transcrit devant le miracle, quoique sa place soit clairement marquée dans la pièce même par le rappel du texte *Transite ad me omnes...* — [5] Voyez le miracle « De l'empereur Julien que tua saint Mercure du commandement de Nostre Dame... » Ms. 7208, 4 A, fol. 130.

intercalés dans ces drames rime avec le vers par lequel recommence l'action de la pièce un moment interrompue[1]. Dans ceux de nos miracles dont le sermon fait partie, le *prescheur,* avant de commencer la *colation* (c'est ainsi que le sermon est souvent désigné), converse en vers avec les autres personnages, comme étant lui-même un des acteurs de la pièce. Je ne voudrais pas affirmer que ces sermons n'aient pas été prononcés le plus ordinairement par des prêtres membres du puy, ou par de jeunes clercs amis des membres, comme un utile exercice à la prédication; mais ils n'en sont pas moins fictifs, souvent liés à l'action de la pièce, et, dans ce cas, probablement composés par l'auteur et prononcés par lui. Dans le miracle « D'un prevost que Nostre Dame, à la requeste de saint Prist, délivra du purgatoire. . . , » c'est le pape, chargé d'un rôle dans le drame, qui prononce la *colation* obligée[2]. Dans celui « De l'empereur Julien que tua saint Mercure. . . , » c'est saint Basile le Grand qui, se sentant près de sa mort, exprime le désir d'adresser une dernière instruction au peuple[3]. Dans le miracle de la mère d'un pape, un clerc, revêtu du titre de maître en théologie, remplit l'office de sermonneur[4]; dans le miracle « De Barlaam, maistre d'ostel du roy Avenir. . . . , » le prêcheur est supposé catéchiser des peuples idolâtres, et il expose en seize vers l'objet de sa mission apostolique[5]. Dans le miracle « D'un chanoine qui se maria, puis laissa sa femme pour servir Nostre Dame. . . . , » le prêcheur est un docteur célèbre, quoique celui qui fait ainsi son éloge ne puisse dire comment il a nom[6]. Au contraire, dans quelques autres, le sermonneur est désigné nommément. On l'appelle *maistre Simon,* par exemple, dans le miracle « De

[1] Dans le miracle de la marquise de la Gaudine, où le sermon manque, sa place est indiquée par la rubrique suivante : « Entre deux se fait un sermon qui se fenist *in sæcula sæculorum.* » Voy. ms. 7208, 4 A, folio 115, v°. — [2] Voici les premiers mots de ce sermon papal : « Au commencier de nostre brieve colation, comme il est saintement accoustumé. . . » Ms. 7208, 4 A, folio 139. — [3] *Ibidem,* folio 129, v°. — [4] *Ibidem,* folio 165. — [5] *Ibidem,* folio 235, v°. Le sujet de ce miracle est tiré d'un ouvrage attribué à saint Jean-Damascène, *Historia de vitis sanctorum Barlaam eremitæ et Josaphat regis Judæorum.* La Bibliothèque royale possède un autre mystère manuscrit, composé sur le même sujet par Jean du Prier, ou le Prieur, officier de la maison du bon roi René. Les frères Parfait ont analysé ce drame, mais, comme ils [illegible] pas connu nos mystères de Notre-Dame, ils disent à tort que « du Prier, plus [illegible] que la plupart des compositeurs de mystères, a tiré de son imagination l[illegible] grande partie de sa pièce. » *Histoire du théâtre français,* t. II, p. 236. Les m[illegible] écrivains avaient annoncé (*ibid.,* p. 237, note *b*) qu'ils rendraient compte dans [illegible] lume suivant d'une moralité sur le sujet de Barlaam. Nous avons cherché vainement cette analyse dans leur ouvrage. — [6] Voy. ms. 7208, 4 A, folio 211.

saint Jehan-le-Paulu, hermite, qui occist la fille d'un roy et la jetta en un puits[1]...., » et on le nomme *frère Gautier* dans le miracle « D'une nonne qui laissa son abbaïe[2].... » L'introduction du prêcheur se fait avec une solennité et une emphase toutes particulières dans le miracle intitulé : « D'une femme nommé Théodore, qui, pour son péchié, se fist moine... » On l'annonce « comme un vaillant clerc, un maistre en decrez, un chevalier de loy ; » ces qualifications louangeuses lui sont données par un personnage assez extraordinaire et qui atteste l'existence au XIVᵉ siècle d'une profession singulière et peu remarquée. Ce personnage, que les rubriques appellent *le quereur de sermons*, est un quidam qui va de porte en porte convier les gens riches et de qualité à venir entendre le prédicateur dont il vante le mérite, et dont il fait connaître les titres et le nom. Il s'agit, dans le cas présent, de maître Guillaume Rousée, dont le nom ne paraît pas avoir été forgé pour le besoin du vers. Écoutons Perrin, le quereur de sermons :

Un vaillant clerc, maistre en decrez,
Dit maistre Guillaume Rousée,
De qui n'est pas science ostée,
Sermonnera présentement ;
Venez y, dame, appertement,
Se me croyez.

Cependant, la dame se défie un peu de ces éloges :

Perrin, est-il maistre es decrez,
En bonne foy ?

LE QUEREUR DES SERMONS.

Oil, dame, et sire de loy ;
Onques n'oïstes telle bouche.
C'est merveille comment il touche
Biau son parler[3].

Cette annonce bienveillante, et quelque peu fastueuse, du sermon de maître Guillaume Rousée, me semble offrir matière à réflexions. On ne peut guère douter que ce légiste *in utroque jure* n'ait écrit et prononcé le sermon inséré dans le miracle de Théodore ; et, comme l'auteur des sermons était probablement, avons-nous dit, l'auteur même des drames, il résulterait du passage cité une découverte qui ne serait pas sans intérêt pour l'histoire littéraire du XIVᵉ siècle, à savoir que Guillaume Rousée, maistre en decrez et chevalier de loy, pourrait être l'auteur, ou un des

[1] Voy. ms. 7208, 4 B, folio 103. — [2] *Ibidem*, 4 A, folio 69. — [3] *Ibidem*, folio 198 vº et 196 rº.

auteurs, des miracles de Notre-Dame contenus dans le manuscrit 7208 4 A-B du fonds Cangé.

Remarquons encore que, dans quelques-uns de ces miracles, le sermon donne lieu à des incidents dramatiques et même à quelques scènes de bonne comédie. Ainsi, dans le miracle « D'une nonne qui laissa son abbaïe pour s'en aler avec un chevalier....., » le neveu de l'abbesse, amoureux d'une religieuse, fait une visite au couvent, et se trouve obligé de subir, bon gré mal gré, la faconde du sermonneur, qu'il trouve extravagant :

Je m'emerveil si grand mal n'a
Dans sa cervelle[1]...

dit-il à son valet, tandis que la supérieure s'extasie avec ses nonnes sur l'éloquence de frère Gautier :

Avez bien oy ce prudome?
S'il estoit cardinal de Rome!
Sa il dit de belles raisons.
Benoist soit le jour qu'uns telz homes
De femme naist!

Je dois faire la même remarque sur les cérémonies du culte, qui sont intercalées dans ces miracles. Aucune d'elles n'a de réalité, et l'auteur a bien soin même de nous en avertir. Quand un des personnages va dans une église s'agenouiller et prier (ce qui arrive dans presque toutes ces pièces), le copiste n'oublie pas d'écrire à la marge : « Cy fait semblant de dire ses heures[2]; » et, s'il s'agit de confession, « cy fait semblant de confesser et l'autre de donner l'absolution[3]. » Cependant d'habiles critiques s'y sont trompés, et ont pris ces simulacres de cérémonies pour des cérémonies effectives. Les judicieux éditeurs du *Mystère de saint Crespin et saint Crespinien* ont dit eux-mêmes, en parlant des miracles renfermés dans le manuscrit du fonds Cangé : « Par un jeu de scène d'un de ces drames, on voit que les acteurs allaient à l'offrande pendant le cours de la représentation[4]. » Oui, sans doute; mais cette offrande, à laquelle se présente la Vierge, au milieu d'une messe que célèbre Jésus-Christ lui-même et que chantent les anges, est une fiction si extraordinaire et si extravagante, qu'il semble qu'elle n'eût pas dû risquer d'être prise pour une réalité. Au reste, puisque nous avons été amenés à parler de cette scène étrange, nous la citerons en

[1] Ms. 9208, 4 A, folio 70. — [2] Voyez le miracle « De l'Empereris de Romme. » *Théâtre Français au moyen âge*, p. 381. — [3] *Ibidem*, p. 410. — [4] Voyez *Mystère de saint Crespin et saint Crespinien*, avant-propos, p. 1, note 1.

partie, avec quelques-uns des incidents qui l'amènent. Ce nous sera, d'ailleurs, une occasion de mettre sous les yeux de nos lecteurs un échantillon de ces drames[1].

La femme d'un riche campagnard, nommé Guibour, maire de son village[2], est condamnée au feu pour un crime atroce[3] : mais elle est préservée des flammes par la protection de la Vierge. Rentrée saine et sauve en sa maison, elle distribue aux pauvres tout ce qu'elle possède, à tel point qu'il ne lui reste pas même un vêtement pour se rendre à l'église, où elle a le plus vif regret de ne pouvoir aller. Dans son chagrin, elle s'écrie :

« Ah! Dame, de qui Dieu a voulu naître, combien il y a de temps que je n'entendis la messe et tout votre office! Et cependant nous voici au jour où vous allâtes en grande parure, faire dévotement votre purification et porter votre enfant au Temple. Cette pensée remplit mes yeux de larmes, et certes à bon droit. J'avais coutume d'avoir ici un prêtre qui me disait la messe dans un oratoire. Désormais je ne le pourrai plus, car j'ai donné tout ce que je possédais. — Jusqu'au manteau que je mettais quand je voulais sortir, je l'ai donné, Dame, pour l'amour de vous! — Si donc je demeure ici, il n'est pas juste que j'en sois reprise de Dieu. Car, si j'allais à l'église, les gens se moqueraient, en me voyant ainsi nue, moi qui avais l'habitude d'être parée de riches atours. Mais j'ai en moi l'espoir que vous me prendrez en pitié, vous et votre fils; c'est pourquoi, je me tiendrai ici enfermée, et je prierai de cœur avec dévotion.

DIEU.

« Or sus! partons tous; allons! En ce jour où je fus offert au Temple, je veux réconforter d'une messe Guibour, notre servante, qui prie là-bas. Vous, anges, allez tous deux devant. Ma mère, et vous, saint Laurent et saint Vincent, vous les suivrez; j'irai après. Anges, apprêtez-vous à nous dire en route un beau cantique.

MICHEL.

« Nous le ferons volontiers, sire, et de cœur. . . . Gabriel, cher compagnon, chantons d'un joyeux accord.

RONDEL.

« Humains, bien vous doit suffire,
Que estes tant de Dieu amez,
Qu'est mort pour vous à martire... »

La troupe céleste arrive ainsi dans la demeure de Guibour. — C'est alors qu'a lieu le spectacle inconcevable d'une messe dite par Jésus-

[1] Le miracle d'où la scène suivante est extraite est intitulé : Comment Nostre Dame garda une femme d'estre arse. *Théâtre Français au moyen âge*, p. 327. — [2] Dame Guibour est appelée *mairesse* par l'auteur du miracle. — [3] Cette femme avait fait assassiner son gendre pour imposer silence aux propos calomnieux qui couraient sur les rapports qu'on supposait exister entre lui et elle, *ibidem*, p. 328.

Christ, chantée par les anges et servie par saint Vincent et saint Laurent, comme diacre et sous-diacre; c'est alors aussi qu'a lieu l'offrande où dame Guibour refuse d'aller porter le cierge qu'elle vient de recevoir des mains de l'ange Gabriel. Enfin, lorsque Dieu, la Vierge et leur cortége sont remontés au paradis dans l'ordre processionnel de leur descente, dame Guibour sort de son extase et explique aux spectateurs les faits incompréhensibles qui viennent de se passer sous leurs yeux.

GUIBOUR.

« A! Dame! de voz granz bontez
Vous merci. Dieux! où ai-je esté?
Il m'a semblé, pour vérité,
Qu'en une grant eglise estoie,
Ou com royne vous veoie
Et de sains avec vous grant presse.
Là chantoit votre fils la messe,
Dont saint Vincent estoit diacre
Et saint Laurent le soudiacre.
Un saint y ot, ce me sembla,
Qui un cierge a chascun livra,
Et a vous commença premier
Et a moy vint le derrenier
Ains [avant] c'on commencast l'introïte;
Et puis quand la messe fu dite,
Jusqu'à l'offrende à voiz haultaine,
Alastes offrir primeraine,
Et puis touz les autres après.
Puis vint vostre ange moult engrès
Qu'offrisse le cierge qu'avoie,
Que tout entier garder cuidoie;
Mais pour ce que je l'ay volu,
L'une moitié m'en a tolu. . .
. . . .
Et si congnais, vierge Marie,
Qu'ai esté en ame ravie,
Dont humblement je vous merci,
Et l'amoureux Jhesu graci
De quoy oublié ne m'a mie;
Ains m'a fait de sa courtoisie
Hui messe oïr [1].

On ne trouve sur aucun théâtre rien d'aussi bizarre que cette vision qui touche au sacrilége, à force de mysticité, si ce n'est dans les *comédies divines* de Lope de Vega et de Calderon. Je dois me hâter de dire que de pareilles scènes sont fort rares dans les pièces de notre recueil,

[1] *Théâtre français au moyen âge*, p. 363.

qui ne rappellent que de très-loin l'intempérance et les excès de l'imagination espagnole. En général, les pensées de l'auteur, ou des auteurs, sont naturelles et claires; l'expression est habituellement simple et souvent même trop prosaïque. Mais, si ces productions n'ont presque rien de commun, pour la diction poétique, avec les brillants défauts du théâtre espagnol, elles participent malheureusement on ne peut davantage de la superstitieuse et presque païenne inspiration qui domine dans la plupart des drames religieux de la Péninsule.

On sait que la pensée fondamentale des comédies divines de Calderon est le triomphe de la foi, qui, manifestée par des actes seulement matériels, suffit pour laver les plus épouvantables forfaits. On trouve un exemple bien frappant de ce christianisme matérialisé dans la pièce intitulée *La dévotion à la croix* (*Devocion de la Cruz*), où Calderon, ce digne et bon prêtre, s'efforce de démontrer, devant un auditoire chrétien, que la dévotion tout extérieure pour le signe visible de notre religion possède la vertu, en quelque sorte cabalistique, d'effacer les crimes les plus monstrueux (l'inceste, la trahison, l'assassinat) et d'assurer à d'abominables scélérats la protection divine. Une idée analogue et non moins immorale est l'âme de la plupart des miracles de Notre-Dame : c'est la confiance presque idolâtre en l'efficacité souveraine de l'intercession de la Vierge. Sauf un certain nombre de pièces, où la mère du Christ porte secours à des infortunes imméritées ou à des pécheurs touchés d'un vrai repentir, ces drames semblent avoir pour objet de montrer que, pourvu qu'on lui rende un culte fervent, la Vierge ne manque jamais de soustraire les plus odieux scélérats aux châtiments qu'ils ont mérités dans ce monde et dans l'autre. Les puys de l'Assomption et de l'immaculée Conception, qui couvraient alors le sol de la France, ont malheureusement contribué à propager chez nous, jusqu'à la fin du XVIe siècle, ce zèle aveugle et ces opinions antisociales et antichrétiennes dont l'Église n'est pas complice, et qu'elle a, au contraire, toujours combattues et condamnées. Que l'on nous permette de signaler un exemple bien remarquable de ces aberrations pieuses dans un miracle de Notre-Dame, du commencement du XVIe siècle (1505), intitulé : « Mystère du chevalier qui donna sa femme au dyable, » à dix personnages.

Ce mystère a beaucoup de rapport avec le miracle de Théophile, auquel il est bien inférieur pour le style. Au lieu d'un clerc ambitieux qui se donne à l'esprit malin, il s'agit d'un jeune seigneur débauché qui se ruine en folles dépenses, malgré les salutaires avertissements de sa femme, et qui, pour retrouver sa première opulence, fait un pacte avec le diable et consent à lui livrer sa femme au bout de sept ans. Mais

cela n'est pas encore assez; Satan exige qu'il renie, par le même acte, sa foi de chrétien :

Trinité tu regnyras
Et la foi de toute l'Église.

Le chevalier, qui avait abandonné assez facilement sa femme, hésite sur ce second point :

Je m'aviserai sur ce cas;
Li cause requiert qu'on y vise:

Le diable, qui ne veut pas attendre, insiste :

LE CHEVALIER.

De regnyer la Trinité,
C'est ung dur point et détestable.....

Il y consent, toutefois. Mais, quand le démon veut aller plus loin et exiger qu'il renie la Vierge :

La vierge Marie regnyras,

le chevalier se révolte et refuse net :

Par ma foy, tant que je vivray,
Je n'en feray rien.....

sur quoi le diable se récrie, avec toute raison, ce me semble :

Pourquoi, meschant? ne peulx-tu pas
Aussi bien regnyer la mère,
Comme le filz?

LE CHEVALIER.

Passe ce pas;
La chose cy m'est trop amère.....
Pour mort ne le ferois jamais.

Le marché, néanmoins, se conclut : l'échéance arrive. Le chevalier, voulant tenir sa promesse, ordonne à sa femme de le suivre au bois. Celle-ci obéit avec frayeur, et, chemin faisant, elle lui demande la permission d'entrer dans une église pour prier la Vierge. Il y consent et lui recommande seulement de ne pas trop demeurer. Pendant qu'elle prie, la Vierge descend du ciel, escortée de ses acolytes ordinaires, Gabriel et Raphaël. Alors, prenant la figure de la femme du chevalier, elle rejoint celui-ci et l'accompagne à l'endroit désigné :

LE DYABLE.

Je t'ai longuement attendu,
Faulx traistre! tu m'as bien trahy :
Que m'as-tu amené icy?

LE CHEVALIER.

Ma femme.

LE DYABLE.

Tu mens faulcement.

. . . .
Tu amaines Marie. . . . .

« Oui, c'est moi, s'écrie la Vierge. Je suis venue prendre la place de celle qu'on t'a livrée induement, et sur laquelle tu n'as aucun droit. » Satan veut au moins se rabattre sur le mari, qui a renié la Trinité; mais le chevalier prie dévotement Notre-Dame, dont il a gardé la foi. Celle-ci ordonne au démon de restituer l'écrit coupable.

RAPHAEL.

Sathan, ne fais plus de reffus;
Baille tost la lettre à Marie. . . . .

Il cède et rend la cédule, en assez bon diable qu'il est. La sainte Vierge la remet au chevalier et lui recommande de vivre sagement désormais avec sa femme, et de révérer l'un et l'autre son immaculée Conception. Telles étaient les puérilités sacriléges que l'on jouait, aux XIV[e] et XV[e] siècles, sur tous les puys de France, et qui ont persisté beaucoup plus longtemps encore en Italie et en Espagne. Je dois faire remarquer, toutefois, que, vers les premières années de la réforme, il s'opéra dans plusieurs villes du royaume un changement notable dans la manière de célébrer les fêtes dramatiques en l'honneur de la Vierge. Sur plusieurs puys, les miracles firent place à des moralités. Nous voyons sur le puy de l'Assomption de Dieppe, par exemple, représenter en 1527, au lieu d'un miracle, une moralité, c'est-à-dire une pièce purement allégorique. Je cite cette œuvre, entre beaucoup d'autres, parce qu'elle est sortie de la plume d'un homme devenu célèbre à des titres bien différents; elle a pour auteur Jean Parmentier, le hardi navigateur dieppois. Ce petit drame fait partie de la jolie collection de poésies, romans et chroniques publiés par M. Silvestre. Le titre me paraît mériter qu'on le transcrive : « Moralité très-excellente à l'honneur de la glorieuse assumption de Nostre Dame, à dix personnages; c'est assavoir : le bien naturel, le bien glorieux, le bien vertueux, la bien parfaite (c'est la vierge Marie), la bien hu-

maine, les troys filles de Sion, le bien souverain, le bien triomphant; composée par Jan Parmentier, bourgeois de la ville de Dieppe, et jouée audit lieu, le jour du puy de ladicte assumption, l'an de grâce mil cinq cent vingt et sept : maistre Robert le Bouc, baillif de ladicte ville, prince du puy et maistre de ladicte feste pour sa troisième année. »

Mais je m'arrête. J'aurais, sans doute, beaucoup d'autres remarques à présenter, non-seulement sur le fond et sur la forme des miracles de Notre-Dame du manuscrit Cangé, mais sur l'utilité et les mérites de l'excellente publication de MM. Monmerqué et Francisque Michel. Qu'il me suffise d'avoir indiqué, autant que la multiplicité des points de vue me l'a permis, tout ce que l'étude des mœurs et l'histoire de notre théâtre, au moyen âge, ont à attendre d'une mine aussi abondante et déjà si habilement exploitée [1]. Puisse l'accueil que ce volume a reçu du monde savant engager les studieux éditeurs à compléter leur cadre, en nous donnant un choix judicieux des moralités, des soties, des farces, et un, au moins, des grands mystères des xve et xvie siècles.

MAGNIN.

Histoire des Samanides, par Mirkhond; texte persan, traduit et accompagné de notes critiques, historiques et géographiques, par M. Defrémery. Paris, Imprimerie royale, 1845, in-8°.

Le morceau historique qui fait l'objet de cette notice n'offre, à vrai dire, rien de bien nouveau pour les amateurs des langues orientales. Il avait été publié, il y a trente-neuf ans, avec une traduction latine et des notes, par les soins d'un savant estimable, feu M. Wilken. Était-il absolument nécessaire de le reproduire? Je ne le crois pas. Dans le domaine de la littérature orientale, là où tout, pour ainsi dire, est encore inédit, il

[1] Aux neuf miracles de Notre-Dame publiés d'après le ms. 7208 4 A-B dans le *Théâtre français au moyen âge*, et aux deux miracles du même recueil imprimés à Rouen par les soins de M. Édouard Frère, et que j'ai eu occasion de signaler, il faut ajouter : 1° « Le miracle de la marquise de la Gaudine, » qui a paru en 1841 dans la jolie *Collection de poésies, romans et chroniques, etc.* Paris, Silvestre, in-18; 2° « Le miracle de Berthe, femme du roy Pepin, » donné en 1839 dans la même collection, par M. Francisque Michel; ce qui porte à treize, au lieu de onze, le nombre des miracles publiés jusqu'à présent d'après le manuscrit du fonds Cangé.

faut, de préférence, s'attacher à mettre sous les yeux du public instruit des ouvrages et des faits qu'il ignore. Il sera toujours temps, lorsque cette mine commencera à s'épuiser, de songer à revenir sur les publications anciennes, pour les compléter ou les améliorer. Cette règle souffre seulement une exception; c'est lorsqu'il s'agit d'un livre d'une haute importance, qui, dans une première édition, n'a pas été traité avec le soin désirable, et que l'on peut offrir de nouveau, avec des observations, des développements qui en rehaussent d'une manière notable la valeur intrinsèque. Je puis citer, comme un exemple mémorable, la *Relation de l'Égypte,* d'Abd-Allatif, qui avait été publiée en arabe et en latin par feu M. White, et dont M. Silvestre de Sacy donna une version française, parfaitement conforme au texte, et accompagnée d'éclaircissements d'une valeur inappréciable; en sorte que ce livre est devenu, pour le savant traducteur, un des plus beaux fleurons de sa gloire littéraire. Mais il n'en est pas de même de l'ouvrage qui nous occupe. Ce morceau en lui-même n'offre pas, il faut le dire, l'intérêt que devrait présenter l'histoire d'une dynastie qui, dans les régions orientales de la Perse, joua un rôle d'une assez grande importance. En effet, l'écrivain persan, voulant, comme il nous l'atteste, éviter de donner à son récit trop d'étendue, s'est jeté dans un défaut tout à fait contraire, et a circonscrit sa narration dans une sèche et froide nomenclature d'événements guerriers, sans se mettre en peine de joindre à cet interminable catalogue de batailles, des détails de mœurs, des faits littéraires et autres, qui auraient pu reposer le lecteur, et lui offrir une instruction aussi solide qu'intéressante. En second lieu, ainsi que je viens de le dire, l'ouvrage avait déjà été publié avec une traduction et des notes. M. Defrémery juge sévèrement le travail de son devancier. Il reproche à M. Silvestre de Sacy d'avoir mis, dans l'appréciation de ce livre, un excès d'indulgence. Mais je ne puis partager cette opinion; la bienveillance de l'illustre orientaliste fut un acte de justice. Sans doute M. Wilken donne prise quelquefois à la critique; ce qui n'est pas surprenant, à l'époque où il a écrit; mais le nouvel éditeur a exagéré un peu les défauts que présente la publication de son prédécesseur. Car l'édition qui est sous nos yeux ne diffère pas extrêmement de l'ancienne, sous le rapport du texte. Quant à la traduction, M. Defrémery a corrigé heureusement quelques fautes, quelques inexactitudes. Mais, sur une foule de points, la nouvelle version est conforme à celle de M. Wilken; et il ne pouvait pas en être autrement. Car le texte, à vrai dire, ne présente pas de difficultés réelles. Et même, sous le rapport de la fidélité, le nouveau traducteur n'est pas, comme on le verra, complétement

à l'abri de la censure. D'ailleurs, cette version présente un défaut bien grave, c'est qu'elle est assez mal écrite. Il ne faut qu'ouvrir le livre pour y trouver à chaque page, et je dirai presque à chaque phrase, des locutions négligées, incorrectes, des expressions impropres. Quant à la manière de rendre les métaphores persanes, l'auteur atteste qu'il en a supprimé une partie, et qu'il a conservé l'autre. Il aurait pu, je crois, en supprimer un bien plus grand nombre, ou, dans tous les cas, adopter, pour cet objet, une marche uniforme. Il prétend que sa traduction, étant destinée principalement aux élèves de l'École des langues orientales et du Collége de France, ne saurait être trop littérale et serrer le texte de trop près. Mais je dois faire observer que, pour ce qui concerne l'École des langues orientales, les jeunes gens qui fréquentent le cours de persan (et le traducteur le sait par sa propre expérience), y reçoivent une instruction méthodique et solide; en sorte qu'ils ont peu besoin du secours de cette version trop littérale qu'on croit devoir leur offrir. A la suite du texte et de la traduction, l'éditeur a placé un certain nombre de notes, dont je parlerai tout à l'heure.

J'ai dit, plus haut, que la nouvelle version présentait, avec plusieurs inexactitudes, bien des expressions incorrectes, impropres. Le premier mot du livre est dans cette catégorie, car on lit: *Mention des rois Samanides*, au lieu de *Histoire des princes Samanides*. Quelques lignes plus bas[1] on lit: « Le commencement de la puissance de la dynastie samanide eut lieu pendant le califat de Mamoun. » Le traducteur, dans tout le cours de son ouvrage, a eu tort d'écrire le mot اوان (temps) par un *élif* marqué d'un *medda*. On lit[2] « que les fils de Saman étaient occupés au service du calife. » Mais le texte porte : بملازمت عتبهٔ خلافت اشتغال داشتند, ce qui signifie : Ils étaient attachés à la cour du calife; » on ne peut pas dire : « Ces hommes sont doués d'une origine illustre. » On lit à la page suivante[3]: احمد بغایت پرهیزگار ورحیم بود. Le traducteur rend ainsi ces mots: « Ahmed était très-chaste, miséricordieux. » Mais le terme پرهیزگار ne signifie pas proprement « chaste, » il désigne, en général, « un être vertueux, celui qui s'abstient de toute action illicite. » Quant au mot *miséricordieux*, il n'est en usage que dans le langage théologique. Il fallait dire *clément*. Plus bas[4], on lit: « Lorsque Hamouieh fut arrivé au terme de son ambassade. » Cette expression semble dire qu'il avait achevé de remplir sa mission. Mais le texte porte : بمقصد رسیده, « Étant arrivé au lieu qui était le but de son voyage. » Quelques lignes plus bas[5], on lit: بر تقدیری که مملکترا به او دهد, ce

[1] P. 113. — [2] *Ibid.* — [3] P. 2. — [4] P. 3 et 115. — [5] P. 4.

que le traducteur rend ainsi : « Et de la manière dont il lui donnera la principauté. » Mais cette version n'est pas exacte; il faut traduire : « En supposant qu'il lui concède cette principauté. » Immédiatement après, on trouve ces expressions peu élégantes : « Ayant consacré sa prudence à prévenir cet événement fâcheux ; » et : « Ce qui convient est que tu fasses des efforts... » Plus bas [1], on lit : « Il dit ce qui est commandé par l'humanité. » Il fallait traduire : « Son discours fut conforme aux règles de la politesse et de l'urbanité. » Je ferai remarquer, en passant, que le traducteur a eu tort quelquefois de transcrire des mots orientaux qui avaient leur équivalent dans notre langue. Ainsi il était inutile d'employer le terme *vali;* il fallait dire *gouverneur.* C'est seulement en Égypte que le mot *vali* a pris une acception différente, celle de *chef de police.* Le mot مجلس peut se rendre par *salle d'audience;* il est inutile d'écrire *medjlis.* Les mots : « Ce récit n'est point dépourvu de faiblesse [2], » offrent une expression un peu impropre. Quelques lignes plus bas : [3] دليل بر آنكه اين روايت از اول تا بآخر مرجوحست آنست كه... Le nouveau traducteur a rendu ainsi ce passage : « La preuve que la version suivante est bien préférable... » Mais cette version n'est pas exacte; il faut traduire : « La preuve que ce récit est d'un bout à l'autre inadmissible, c'est que... » M. Wilken ne s'y était pas trompé, car il a ainsi rendu ce passage [4] : « Totam narrationem falsam esse etiam inde apparet quod... » Les mots مقابل گشت ne signifient pas « fut en présence, » mais « en vint aux mains. » Plus bas, on lit : « Il ne parvint pas même à connaître les vestiges de ces richesses [5]; » il faut dire : « Il ne put obtenir aucune nouvelle de ce qui concernait ces richesses. » Deux lignes plus bas on lit : « Il ordonna de demander l'explication de cela à Amr. » Je laisse à juger de l'élégance de cette phrase. Plus bas : « Ils se justifièrent par des serments, des pactes... ; » et : « Les troupes n'avaient été réjouies par aucun butin ; » il fallait dire « n'avaient reçu aucune part de butin. » Plus bas on lit : « Ce qui approche le plus de ce qu'il convient de faire [6]. » Les mots در هرات ونواحى آن صد هزار ادمى بى تردد هستند ne signifient pas, je crois : « Il y avait, sans contestation, cent mille hommes à Hérat et dans les environs de cette ville. » Je traduirais : « Il y avait à Hérat et dans les environs cent mille hommes à demeure fixe, domiciliés. » Les mots چون بمنزلى نزول فرمودند ne doivent pas se traduire par « lorsqu'ils furent arrivés à une station de la ville ; » mais par « lorsqu'ils furent arrivés à un campement. » Immédiatement après, on lit : اعيان حضرت وهمگنان

[1] P. 6. — [2] P. 7. — [3] P. 8. — [4] P. 13. — [5] P. 8. — [6] P. 9.

همان حکایت... آغاز کرده ; le traducteur rend ainsi ce passage : « Les principaux de l'État et tous les autres, ayant recommencé à tenir les mêmes discours... » Les mots اعیان حضرت ne signifient pas « les principaux de l'État, » mais, « les principaux courtisans. » Le mot همکنان est probablement corrompu; dans un manuscrit qi m'appartient on lit :... بازهمان, c'est-à-dire : « Les principaux courtisans recommencèrent à tenir le même langage ; » mais je crois qu'au mot همکنان il faut substituer, comme cela a lieu ordinairement, ارکان دولت, et traduire : « Les principaux courtisans et les grands de l'État tinrent le même discours. » Cette expression, همان خدای که اسپ عمرو لیث را بتازیانهٔ تقدیر پیش من دوانید, ne signifie pas, je crois : « Ce même Dieu qui a fait courir devant moi le cheval d'Amr, avec le fouet du destin, » mais, « Ce Dieu qui, avec le fouet du destin, a chassé vers moi le cheval d'Amrou, » c'est-à-dire « a conduit ce prince en ma présence pour se mesurer avec moi. » Au lieu des mots اسیر وکسیر ; qui suivent immédiatement, il faut lire, comme dans mon manuscrit, اسیر ودستگیر. Plus bas [1], l'auteur raconte qu'une jeune fille appartenant à l'émir Ismaïl, ayant ôté de son cou un collier orné de rubis et l'ayant placé sur sa robe, était entrée, dit le traducteur, dans le lieu de la purification, et qu'un milan, s'imaginant que ce collier était un morceau de viande, l'enleva dans ses serres. Je ferai observer que ce mot طهارت خانه est mal traduit par *lieu de purification;* il faut dire *un bain*. En second lieu, il ne s'agit pas d'un *morceau de viande*, mais de *morceaux de viande*, پارهای لحم. Et en effet les rubis enchâssés dans le collier, étant en assez grand nombre, semblaient, au regard de l'oiseau, présenter la réunion de fragments de viande. Les mots اضعاف مضاعفه ne signifient pas « le quadruple, » mais, « bien des fois autant. » Plus bas [2], on lit : امیر اسماعیل فی حال (الحال) جیر ایلچی را بری روان فرمود. Le traducteur n'a pas su ce que signifiait le mot جیرایلچی ; mais, suivant la leçon de mon manuscrit, il faut lire چپار ایلچی. En effet, le terme *tchapar*, چپار, ou, comme on écrit plus communément, چاپار, désigne *un messager, un courrier*. Il est indiqué, avec ce sens, dans le voyage de Chardin [3], dans celui de M. Conolly [4]. On lit dans l'histoire de la dynastie des Kadjar [5] : روز بروز سفراء وچاپاران آن دولت ازهم بریده نمیشود, « Les députés et les courriers de l'empire se succèdent tous les jours, sans interruption. » Ailleurs [6] : مصحوب چاپاران بتختگاه رسانیدند « On l'amena à la capitale, avec des courriers. » Plus bas [7] : چاپاران از

[1] P. 10. — [2] P. 13. — [3] *Voyages en Perse*, t. I, p. 159. — [4] *Journey to the North of India*, t. I, p. 316. — [5] Fol. 71 r. — [6] Fol. 82 v. — [7] Fol. 131 r.

ايروان وارد, « Des courriers qui arrivaient d'Érivan. » Et le mot *tchapari*, چاپاری, désigne *l'état, la profession de courrier*. On lit dans le même ouvrage[1] : سعيد بيك غلام كه برسبيل چاپاری خودرا بقلعه رسانيد , « Le page Saïd-Beigh, qui arriva au château comme courrier. »

Les mots[2] چون اصالتی داشتند ne signifient pas « comme ils étaient doués d'un esprit ferme et droit, » mais, « comme ils avaient une noble origine. » C'est ainsi que nous lisons dans l'*Anvari-Sohaïli*[3] : كه عز اصالت ان بشرف فضليت جمع كردة اند, « Parce qu'ils réunissent la gloire d'une naissance illustre à l'avantage du mérite. » L'expression[4] « regardant comme un butin complet l'arrivée de Pares, » offre bien peu d'élégance. Les mots[5] از حكومت آن مملكت استعفا نمود ne signifient pas : « Il demanda à être dispensé de gouverner le Tabaristan; » mais, « Il se démit des fonctions de gouverneur du Tabaristan. » Cette expression[6] : « Le vizir étant devenu l'ordonnateur des affaires du royaume, » est tout à fait impropre. Plus bas[7], au lieu de تبرك خراسان... كه فرستند, il faut lire, فرستند. Au lieu de traduire : « Il faut que les présents du Khorasan, que mon père envoie de ce côté-ci, soient semblables à toi, à Ahmed, fils de Sahl...... » On doit rendre ainsi ce passage : « Les objets précieux que, du Khorasan, on envoie ici, doivent être des hommes tels que toi et Ahmed. » Le mot مصادرات[8] ne signifie pas *confiscation*, mais, *exaction*. Les mots اظهار اخلاص كنند ne signifient pas « témoigner de l'amitié, » mais, « montrer de la sincérité. » Cette expression[9] رضای او نگاه داريد, est mal traduite par « respectez le contentement de cet homme; » il fallait dire « ayez soin de le satisfaire. » Plus bas[10], le texte porte : روس منابر باسم ولقب مطيع عباسی مزين كردانيد; mais cette phrase n'est pas complète; et il faut lire, comme dans mon manuscrit, روس منابر ووجوه دنانير, et traduire : « Il orna, du nom et du titre du calife abbasside Moti, les sommets des members et les faces des dinars; » c'est-à-dire : « Il fit faire la prière et frapper la monnaie au nom de ce prince. » Le mot كنيت ne doit pas se traduire par *sobriquet*, mais par *prénom*. Dans plusieurs endroits[11], le traducteur n'a pas rendu le mot عيال, qui signifie *familia*, c'est-à-dire « les esclaves. » Et le mot famille a été employé en ce sens par la Fontaine dans la fable du jardinier et de son seigneur. On lit :

> Il déjeune très-bien; ainsi fait sa famille.

On lit[12] que, durant une famine, مردم جرجان نخالهٔ جو باگل خمير ساختند

[1] Fol. 55 r. — [2] P. 14. — [3] Fol. 218 r. — [4] P. 16. — [5] P. 17. — [6] P. 20. — [7] P. 24. — [8] P. 26. — [9] P. 29. — [10] P. 39. — [11] P. 40, 43. — [12] P. 46.

میخوردند ; ce que le traducteur rend ainsi : « Les habitants, ayant pétri de misérables restes d'orge avec de l'argile, dévoraient ce mélange. » Mais le mot نخاله signifie *du son;* le mot گل, qui manque dans un manuscrit, ne doit pas désigner *l'argile,* mais *la terre.* Car il eût été peu facile de manger du son pétri avec une argile compacte. Il faut donc traduire : « Les habitants, pétrissant du son d'orge avec de la terre, dévoraient ce pain. » Le mot *descension* [1] n'est pas français ; il faut traduire : « Jusqu'à ce que la planète de Mars arrive au point où elle s'abaisse. » Plus bas [2] au lieu de خزاین جهان, mon manuscrit porte خزاین وجهات « des trésors et des effets, » et cette leçon me paraît préférable. Plus bas [3], en parlant de l'assassinat d'un vizir, l'écrivain s'exprime ainsi : آن جهان فضل وافضال را بزخمهای پیاپی از پای درآوردند. Le traducteur se contente de dire : « Ils le renversèrent par plusieurs blessures successives. » Il fallait rendre ainsi ce passage : « Par des coups répétés, ils renversèrent ce monde de mérite et de libéralité. » Les mots qui suivent : بی تکلّف درهیچ تاریخی چنان وزیری هیچکس نشان نداده ونخواهد داد, ne sont pas bien rendus par ceux-ci : « Sans contredit, à aucune époque, personne n'a donné le signalement d'un tel vizir, et ne le donnera. » Il faut lire از چنان, et traduire, d'une manière plus exacte : « Sans exagération, jamais aucune histoire n'a signalé et ne signalera un pareil vizir. » Plus bas [4], au lieu des mots فصلی مشبع درقلم آورد, que le traducteur a rendus par ceux-ci : « Il écrivit une lettre ; » il faut lire, comme dans mon manuscrit مشبع, et traduire : « Il écrivit une lettre bien remplie, bien détaillée. » Les mots صامت وناطق ne signifient pas « les biens meubles et immeubles ; » il faut traduire, « ses biens et ses troupeaux, ses esclaves. » Les mots دو هزار سوار با جلی لایق بمدد فرستاد ne sont pas bien rendus par ceux-ci : « Il envoya à son secours deux mille cavaliers avec des bagages convenables. » Si le mot جل devait avoir le sens de bagages, il serait mis au pluriel. Si la leçon est exacte, il faudra traduire, « avec une somme d'argent convenable. » Mais, dans mon manuscrit, on lit : بتجمّلی لایق, « avec un appareil convenable ; » et je préférerais cette manière de lire. Ailleurs [5] on lit : چندان لشکر جمع شد که کوه وهامون بر نتافت. Le traducteur lit ainsi ce passage : « Une armée si considérable fut rassemblée, que l'on ne distinguait plus les montagnes ni les plaines ; » mais ce n'est pas là le véritable sens. Il faut traduire, « que les plaines et les montagnes ne pouvaient les contenir, » mot à mot « ne pouvaient leur résister. » Je ne relèverai point

[1] P. 46. — [2] P. 47. — [3] P. 48. — [4] P. 52. — [5] P. 53.

la singulière phrase[1] : « Une grande machination est enveloppée dans cette invitation. » Le mot بحث [2] ne signifie pas « sollicitude, » mais, « les pensées. » Cette expression[3], بنسیان آن مساعی وکفران آن ایادی همداستان نباشم, n'est pas bien rendue par ces mots : « Je ne serai point accusé d'oublier ces efforts, et d'être ingrat envers ces bienfaits. » Il fallait dire : « Je ne consentirai point, je ne me prêterai point à cet oubli, à cette ingratitude. » Dans la ligne suivante, le mot تقصیر ne signifie pas « le péché, » mais, « la négligence. » Les mots[4] دست تصرف ne désignent pas proprement « la main de la tyrannie, » mais, « la main de l'autorité. » Les mots گماشتك دیوان خاص ne sont pas bien traduits par ceux-ci « les préposés du *divan* royal, » il fallait dire, « les délégués de la chancellerie privée. »

A la page suivante[5], on lit سکه وخطبه بشعار دعوت خان... مقرر گرداند. Le traducteur propose de substituer au mot دعوت celui de دولت, mais cette correction n'est pas nécessaire. Deux manuscrits, qui sont sous mes yeux, offrent la première leçon. Seulement, dans un de ces deux exemplaires, après خطبه, on lit : بنام وبشعار. Quelques lignes plus bas[6], le texte imprimé porte : از بدایت حدوث فتنه وآشوب, mais, dans les deux manuscrits, nous lisons : از بدایت حدوث فتنه وهجوم آسیب, « Depuis le commencement de l'existence des troubles, depuis que le ravage fondait (sur le pays). » Les mots کار بغایت رسید ne signifient pas « l'affaire est arrivée à son terme, » mais, « le malheur est arrivé à son comble. » Dans la phrase suivante, au lieu de ces mots : « Jusqu'à ce que Dieu arrangeât les affaires de Nouh....., qu'il le ramenât dans sa capitale, etc. » il fallait écrire partout le verbe au prétérit. Quant à cette partie de la phrase, « qu'il fit de la ruse et de la perfidie de ses ennemis le motif du désappointement et de la frustration de ceux-ci. » Ces locutions ne sont ni élégantes, ni même françaises. Quelques lignes plus bas[7], l'éditeur a lu علاج بیمار خویش « le traitement de sa maladie. » Mais le mot بیمار signifie « malade » et non pas « maladie. » Il faut donc lire, comme dans les deux manuscrits, بیماری. Quant à cette expression, « ils accomplirent les règles du meurtre et du pillage, » elle est assez impropre. Dans aucun pays du monde il n'existe de lois qui règlent le meurtre et le pillage. A la page suivante[8], dans cette phrase : ابو علی را این عنان نخست موافق مزاج افتاده, le mot نخست manque dans mes deux manuscrits, et doit être, en effet, retranché, car il est inutile. Le mot چرب زبان ne signifie pas « à la langue insinuante » mais, « éloquent. » Quelques

[1] P. 55.— [2] P. 56.— [3] P. 57.— [4] P. 59.— [5] P. 60.— [6] P. 61.— [7] P. 62.— [8] P. 63.

lignes plus bas, l'expression «lui souffle tant de suggestions» est, à coup sûr, bien peu élégante. Dans la même phrase, on lit : اورا ازميان برگيرد. Un des manuscrits porte : ازميان بردارد, ce qui me paraît plus exact. L'expression ازميان برداشتن répond parfaitement à la locution latine *de medio tollere*.

Plus bas[1], l'expression روى بدلها رسيد, que le traducteur rend ainsi : «Les cœurs des hommes reprirent une nouvelle vie,» ne présente pas quelque chose d'exact. Le mot روح ne signifie pas «la vie,» mais, «l'âme;» il faut lire رَوْحٌ et traduire, «un calme revint dans les cœurs.» On peut aussi écrire, ou comme dans un de mes manuscrits, روى ببدنها رسيده «une âme revint dans les corps,» ou, comme dans l'autre exemplaire, روى وراحتى بدلها وبه بدنها رسيد, c'est-à-dire: «Le calme et le repos rentrèrent dans les corps, dans les cœurs.» Les mots[2] اگر چشم زخمى رسد sont mal traduits de cette manière: «Si l'influence du mauvais œil nous atteint.» Il fallait dire : «S'il nous arrive quelque échec.» Les mots[3] قابوس از قلب ابو على جلد آورد ne sont pas bien rendus par ceux-ci: «Kabous fit une charge du centre d'Abou-Ali.» Kabous, dans cette circonstance, ne chargea pas l'ennemi, avec lequel, au contraire, il allait se réunir. Il fallait dire : «Quitta précipitamment le centre de l'armée d'Abou-Ali.»

Plus bas[4], on lit: كه مقدم ابو على را مكرم دارد. Un de mes manuscrits porte گرامى au lieu de مكرم, et je préférerais cette leçon, qui est plus conforme au génie de la langue persane, et il faudrait traduire : «Qu'il regardât l'arrivée de ce prince comme un fait précieux, important.» Quelques lignes plus bas, نزلى پيش او فرستاد [5] ne signifient pas «il lui envoya des présents,» mais, «il lui envoya des provisions.» Et, plus bas, les mots[6] نزل وعلوفها doivent se traduire par «des provisions et des fourrages.» Plus bas[7], au lieu de تايب ومتيب, il faut lire تايب et منيب, et traduire : «Quoique, par une pénitence sincère, il eût renoncé à l'usage des choses illicites.»

Ailleurs[8], les mots كه ملك سامانيان بر شرف زوال است sont rendus par ceux-ci : «Que la puissance des Samanides était parvenue au terme de son déclin.» Cette version n'est pas exacte. Il faut dire «était sur le penchant de sa ruine.» Les mots[9] حجّتى قاطع ne signifient pas «un prétexte décisif,» mais, «une raison décisive.» L'expression[10] «que cette affaire se traitât face à face» est impropre. Il fallait dire «se traitât de vive voix.»

[1] P. 66. — [2] *Ibid.* — [3] P. 68. — [4] P. 73. — [5] P. 74. — [6] P. 75. — [7] *Ibid.* — [8] P. 81. — [9] P. 82. — [10] P. 83.

Plus bas[1], dans le récit d'une bataille, on lit : ميمنه وميسره آراسته, « Ayant rangé l'aile droite et l'aile gauche ; » mais il faut rétablir le mot قلب, qui se trouve dans les deux manuscrits, et traduire : « Ayant rangé le centre, l'aile droite et l'aile gauche de leur armée. » Deux lignes plus bas, les mots لباس مباشرت وشعار ملاعبت sont mal rendus par ces mots, « des habits précieux et des armes de toute espèce. » Il faut, comme dans les deux manuscrits, substituer à la leçon مباشرت celle de معاشرت, et traduire, « des habits de fête et les attributs de la gaieté. » Plus bas[2], au lieu de تبسّم, il faut lire تنسّم. Quelques lignes plus bas, au lieu de اندیشهٔ مناجزت ومبارزت, que le traducteur a rendu par « les pensées de l'indépendance et de la guerre, » ces deux manuscrits portent اندیشهٔ مفاخرت, « les pensées de l'orgueil. » Plus bas[3], se trouve une expression que je ne relèverais pas, si elle ne se rencontrait souvent dans les écrits de notre époque, et qui n'est pas, pour cela, moins fautive. On lit : « Grâce à l'entrée des étrangers dans l'empire des Samanides ; » il fallait dire : « Par suite de l'entrée... » En effet, la locution « grâce à » ne doit jamais s'employer qu'en parlant d'une chose heureuse. Il est vrai que, dans un magnifique morceau de poésie, celui où Racine a peint les fureurs d'Oreste, on lit :

Grâce aux dieux ! mon malheur passe mon espérance.

Mais ici, le cas est bien différent, et l'on sent qu'Oreste, poursuivi par la plus cruelle destinée, réduit à appeler de tous ses vœux la mort, s'applaudit lui-même d'être arrivé au dernier terme du malheur.

Au lieu de « ayant tiré sur son visage le voile d'une jeune fille[4], » il fallait dire « ayant placé sur sa tête le voile d'une jeune fille. » On lit[5], en parlant du prince Montasir, منتصر متحيّر مانده دانست كه بر در ری در رای خود خطا كرده است ومضمون تركت الرای بالرای بوضوح پيوست M. Defrémery rend ainsi ce passage : « Mountacir demeura *comme* hébété et reconnut qu'il avait failli dans le parti qu'il avait pris aux portes de Reï ; c'est ainsi que la vérité de cette maxime : « Tu as négligé un « avis pour un autre, » fut démontrée avec évidence. » Je ne m'arrêterai point à relever le mot *hébété*, qui est bien peu noble, et auquel on pourrait substituer celui de *stupéfait*, mais je dois dire que le proverbe arabe تركت الرای بالرای a été mal transcrit par les copistes, et que l'interprétation donnée par le traducteur ne saurait être admise ; il faut

[1] P. 84. — [2] P. 85. — [3] P. 86. — [4] P. 87. — [5] P. 91.

lire تركت الراى بالرى, « tu as laissé la prudence dans la ville de Reï, » c'est-à-dire : « en quittant Reï, tu as dit adieu à la prudence. » Cette explication s'accorde parfaitement, comme on voit, avec l'ensemble des faits. On y remarque une allusion manifeste à un autre proverbe, qui appartient à l'ancienne histoire des Arabes. Djodhaïmah-Alabrasch, roi de Hirah, ayant prêté l'oreille aux perfides promesses de la reine Zaba, et s'étant mis en marche pour aller joindre cette princesse, le fidèle Kousaïr, qui n'avait pu le détourner de cette résolution, lui dit[1] : ببقة خلفت الراى, « Vous avez laissé la prudence dans la ville de Bakkah, » c'est-à-dire : « En quittant cette ville, vous avez manqué aux lois de la prudence. » L'expression[2] ايشان پيوسته دم از هواخواهى آل سامان زدندى n'est pas élégamment rendue par ces mots : « Ces hommes manifestaient continuellement la prétention d'être dévoués aux Samanides. » Il vaudrait mieux dire : « Ils se piquaient constamment d'affection pour la famille de Saman. » Plus bas[3], au lieu de تراكم ايام كربت, il faut lire, avec les deux manuscrits, تراكم آلام كربت, et traduire, « l'accumulation des tourments du chagrin. » Plus bas[4], au lieu de تا دربند بورحاسى توقف نمود, il faut lire, comme dans les deux manuscrits : تا دربند نور (بور) جائى توقف نمود, « Il ne s'arrêta nulle part, jusqu'à ce qu'il fût arrivé au défilé de Nour. » Les mots ابوار وشبكير signifient « les marches du matin et du soir. » Dans la ligne suivante, les mots عارى وفايرا ملتزم شده ne sont pas assez fidèlement rendus par ceux-ci, « sans craindre la honte qui s'attache à la trahison ; » on pouvait dire « se vouant à la honte de la trahison. »

Plus bas[5], au lieu de ممنون امتنان او نشد, les deux manuscrits portent مشمول, c'est-à-dire, mot à mot, « il ne fut pas compris dans ses bienfaits. » Dans la ligne suivante, au lieu de لباس شريف, il faut lire لباس تشريف. Plus bas[6], on lit, en parlant de l'émir Nâser-eddin-Subugteghîn, خواست كه بمعاونت شمس المعالى ومقاومت او سپاهى فراهم آورد. Le texte est ici incomplet ; il faut, comme dans les deux manuscrits, ajouter le mot اعداى, et traduire : « Il voulut rassembler une armée pour secourir Schems-elmâali, et combattre les ennemis de ce prince. » Plus bas[7], au lieu de منوچهررا از انزعاج قابوس از ان ناحيت تكليف كردند, il faut lire, évidemment, comme dans nos manuscrits, منوچهررا بر ازعاج قابوس..., et traduire : « Ils sommèrent Minotchehr

[1] *Meïdanii proverbiorum pars*, ed. H. A. Schultens, p. 84. — [2] P. 92. — [3] P. 93. — [4] P. 95. — [5] P. 99. — [6] P. 100. — [7] P. 104.

de chasser Kabous de cette contrée. » A une page suivante [1], les mots با طايفهٔ عصات بر سبيل مدارا وتطميع زندگانی میکرد ne sont pas assez fidèlement rendus de cette manière : « Il vivait avec les rebelles sur le pied de la dissimulation. » Il fallait dire : « Il vivait avec les rebelles, en les caressant et flattant leur cupidité. » A la ligne suivante, au lieu de از سطوت قابوس نمی خفتند, il faut lire, comme dans les manuscrits, ایمن نمی خفتند, et traduire : « Ils ne dormaient pas tranquilles, redoutant la violence de Kabous. » Plus bas [2], au lieu de مسند حكمت, qui n'offre aucun sens, il faut lire مسند حكومت, « le trône de la souveraineté. » Quelques lignes plus bas [3], on lit, dans le texte imprimé : بانواع الطاف واعطاف واصناف تعظيم وتبجيل وما بعد من هذا التقبيل سرافراز گشت, que l'éditeur rend ainsi : « Il fut favorisé par toute espèce de grâces, de bienfaits, et de marques de considération. » Mais, au lieu du mot بعد, qui n'offre aucun sens, il faut lire يعدّ, et traduire : « Il dut s'enorgueillir de recevoir, en toute occasion, des grâces, des bienfaits, des priviléges, des marques d'estime et autres faveurs de ce genre. » Enfin, à la dernière page [4], au lieu de سرير سلطان, il vaut mieux, comme dans un des manuscrits, lire سرير سلطنت, « le trône de la souveraineté. » A la ligne suivante, on lit : در باب شرف خاندان وتقدّم دودمان سخنی می رفت. L'éditeur a cru pouvoir, par conjecture, adopter la leçon تقدّم ; mais je ne puis partager son avis. Dans tous les manuscrits, le texte porte قدم ; ce qui forme une excellente leçon, et il faut traduire : « Une conversation s'était engagée sur la noblesse de la famille, l'ancienneté de la race. »

Parmi les notes que l'éditeur a jointes à sa version, il en est plusieurs qui, dans l'état actuel des connaissances que nous possédons sur ce qui concerne l'Orient, peuvent paraître un peu superflues. Était-il bien nécessaire d'expliquer le mot خلعة (robe d'honneur [5]) ? de rappeler que le noir était la couleur des Abbassides [6] ? Les observations qui se rapportent à la philologie n'ont pas, en général, une très-grande importance. Les mots qui pouvaient offrir quelques difficultés réelles avaient déjà été expliqués avec des détails suffisants dans plusieurs ouvrages modernes. D'autres expressions, telles que la locution رحل اقامت انداختن, les mots تجمّل, اصفهبد, فطنت, عطاره, رحلت, شعار, عرقوب [7] et عرقوبی et autres, étaient parfaitement connus de tous ceux qui lisent les auteurs orientaux, et il était peu nécessaire que leur sens fût fixé de nouveau.

[1] P. 106. — [2] P. 109. — [3] P. 110. — [4] P. 111. — [5] P. 226. — [6] P. 279. — [7] P. 284.

J'ai indiqué, plus haut, que l'expression صامت وناطق ne signifiait pas « des biens meubles et immeubles, » mais, « des objets matériels et des êtres animés; » savoir : « des troupeaux, surtout des chameaux, et probablement aussi des esclaves. » C'est ce qu'atteste deux fois, d'une manière formelle, l'auteur du *Kamous*, et c'est ce que la réflexion confirme.

Pour ce qui concerne les noms de lieux, l'éditeur a eu soin de consulter perpétuellement le *Dictionnaire géographique arabe;* et il a rapproché, des assertions contenues dans cet ouvrage, les récits d'Abou'lféda et d'Édrisi. Par suite de ce travail, qui n'offrait pas, à vrai dire, de grandes difficultés, il a pu rectifier plusieurs dénominations qui, sans doute, n'avaient pas été écrites ailleurs avec une orthographe assez exacte.

Les remarques historiques sont assez nombreuses. L'éditeur a eu soin de comparer ensemble les historiens de la même époque, de rapprocher leurs récits, de les suppléer l'un par l'autre, et d'en tirer des conclusions qui, sur plusieurs points, annoncent une attention scrupuleuse, et offrent des résultats qui ne sont pas sans intérêt pour ceux à qui il importe de connaître les faits dont le Khorasan, les provinces voisines et les contrées au delà de l'Oxus furent le théâtre, sous les règnes des princes Samanides. On pourrait citer plusieurs de ces notes qui se recommandent par l'exactitude et la précision des détails, ainsi que par une bonne méthode de discussion.

Ne voulant pas allonger cette notice, je me contenterai de recueillir ici un petit nombre d'observations.

M. Defrémery, dans un passage où Mirkhond nomme Iahia, fils de Zakaria Râzi [1], serait tenté de lire *Mohammed*, et de reconnaître ici le célèbre médecin, connu en Europe sous le nom de *Rhazès*. Mais tous les manuscrits s'accordent à présenter la leçon Iahia, ce qui ne doit laisser aucun doute. Plus bas [2], dans un passage d'Ebn-Elathir, les mots لم يبالغ في قتاله doivent se traduire: « Il mit peu de zèle à combattre ce rebelle. » Plus loin [3], le traducteur fait observer qu'au lieu du nom *Andedjan*, Ebn-Elathir et Ebn-Khaldoun écrivent *Ferganah*. Mais il n'y a, dans les deux récits, aucune différence, puisque la ville d'Andedjan est une des principales places de la province de Ferganah. Dans un passage d'Ebn-Khaldoun [4], on lit: وحمل عمرو بن يعقوب الصفار ومنصور ابن اسحق, ce que le traducteur rend ainsi : « Il emmena à *Bokhara* Amr, fils d'Iakoub, et Mansour, fils d'Ishak. » Mais je ne crois pas que le texte soit suscep-

[1] P. 229. — [2] P. 230. — [3] P. 234. — [4] *Ibid.*

tible de ce sens. Je lis واطلق عمرو بن يعقوب منصور بن اسحق, « et Amrou, fils d'Iakoub, fit mettre en liberté Mansour, fils d'Ishak. » Ce qui est parfaitement conforme à l'histoire.

Dans un fragment du même historien[1], les mots اجمع المسير الى سمرقند ne signifient pas « il se mit en marche vers Samarkand, » mais, « il résolut de se mettre en marche... » Plus bas, les mots بعث للمدافعة عنها doivent se traduire par « il envoya pour défendre cette place. » Plus bas, au lieu de اشتغلت عساكره بضرب الابنية, je lis بضرب الاخبية, « tandis que ses troupes étaient occupées à dresser les tentes. » Ailleurs, dans un autre passage d'Ebn-Khaldoun[2], on lit لحقه بغراخان ملك الترك جامع العساكر مددا. Je crois qu'il faut faire à ce texte une petite correction. Je lis بجميع العساكر, et je traduis : « Bogra-Khan, roi des Turcs, arriva à son secours à la tête de toutes ses troupes. »

Dans un passage emprunté au même historien[3], je crois devoir faire plusieurs corrections, tant au texte qu'à la traduction. Les mots بتسهيل نفقتهم, ou plutôt لتسهيل نفقتهم, ne signifient pas « pour pourvoir à leur entretien, » mais, « pour faciliter les détails de leurs dépenses. » Les mots يوم الجمعة الذي كان ميقاتا لفتحه ne doivent pas se traduire par « le vendredi fixé pour l'évasion des trois princes, » mais par « le vendredi, qui était le jour où la forteresse devait s'ouvrir pour lui. » Au lieu de ليلحق الصلاة في الجماعة je lis ليحضر الصلاة في الجماعة, « afin qu'il pût assister à la prière, avec l'assemblée des fidèles. » Plus loin, au lieu de بعد ان يستعمل عليها il faut lire استعمل. Le mot دافعهم ne signifie pas « les repoussa, » mais, « les combattit. » Au lieu de تقدم منصور وابراهيم الى اخيهما, je crois qu'il faut lire قدم, et traduire : « Mansour et Ibrahim se rendirent auprès de leur frère. » Quelques lignes plus bas, on lit : احتال على مفارقته يحيى واشار عليه بمخالفة الى بخارا ; l'éditeur a cru devoir insérer le nom السعيد après مخالفة, et traduit : « Mansour eut recours à la ruse pour se débarrasser d'Iahia, et lui conseilla de marcher vers Bokhara, afin de combattre Nasr. » Mais l'addition proposée est inutile. Il faut lire بمخالفته, et traduire : « Il lui conseilla de marcher, en son absence, vers Bokhara. » En effet, Ebn-Khaldoun emploie le verbe خالف dans le sens de « marcher vers un endroit en l'absence de quelqu'un. » On lit[4] : لما سار توزون عن واسط خالفه البريدي : « Lorsque Touzoun eut quitté Wâsit, le courier de la poste se rendit à sa place, dans cette ville. » Plus bas[5] : خالفوه الى الانبار ونهبوها, « Ils se rendirent, en son absence, à Anbar, et la mirent au pillage. » Ailleurs[6] :

[1] P. 236. — [2] P. 239. — [3] P. 243, 244. — [4] Histoire, t. III, fol. 456 v. — [5] T. IV, fol. 227 r. — [6] Fol. 234 v.

خالفه البساسيرى الى الموصل, « Besasiri, en son absence, se rendit à Mausel. » Plus bas[1] : كان ابن واصل قد خالف الصفّار الى فارس وملكها « Ebn-Wâsel s'était, en l'absence de Saffâr, dirigé vers la province de Fars, dont il avait fait la conquête. » Et[2] خالفه شاه منصور الى شيراز فملكها « Schah-Mansour, en son absence, marcha vers Schirez, et s'en rendit maître. »

Plus bas, l'expression اصطلح قراتكين est fautive. Il faut lire صالح قراتكين, « il traita avec Karatkin. » Les mots[3] du *Tarikhi-guzideh* : دركار جنك چنين وچنان كن, ne sont pas bien rendus de cette manière : « Agis ainsi dans le combat; » mais : « Dans ce qui concerne la guerre, agis de telle et telle façon. » Le mot صانعه ne signifie pas « il conclut un accommodement avec lui, » mais, « il s'attacha à le capter. » Dans un passage extrait de l'ouvrage d'Ebn-Khallikan[4], on lit : لقبوه بذلك (عميد) على عادة اهل خراسان فى اجرائه مجرى التعظيم. Le traducteur le rend de cette manière : « Il fut ainsi surnommé d'après la coutume suivie par les habitants du Khorasan d'employer la forme *faïl* comme une marque de considération. » J'avoue que je ne comprends pas bien cette manière de s'exprimer. Il faut traduire : « Ils lui donnèrent ce surnom, parce que, suivant l'usage adopté dans le Khorasan, le mot *amid* s'emploie comme un titre d'honneur. » Et, en effet, le mot *amid*, عميد, désigne un *chef*. On lit dans les *Dialogues de saint Grégoire*[5] : طوتيلا عميدهم « Totila, leur chef. » Dans le *Moroudj* de Masoudi[6] : عميد الطوائف يومئذ جودرز بن شابور, « Le chef des *Molouk-Tawaïf* était alors Goudarz, fils de Sapor. » On lit dans le *Commentaire de Tebrizi sur Motanebbi*[7] : هو عميد القوم اى رئيسهم الذى يعتمدون عليه والذى يعمدونه فى الامور اى يقصدونه, « C'est l'*amid* des hommes, c'est-à-dire leur chef, celui en qui ils ont confiance, ou celui vers lequel ils se dirigent dans leurs affaires. » Dans le *Kharidah*[8] :

وظلّ عميد الروم من حذر الردى   يؤمّ طريقا بينهم غير ملحوب

Et le chef des Grecs, par crainte de la mort, suivait, au milieu d'eux, un chemin qui n'était pas la grande route.

Dans les poésies d'Abou'lala[9], on lit, من كل حىّ عميده « le chef de chaque tribu. » Le mot عميد est rendu, dans le commentaire, par سيّده (son seigneur). Dans l'*Histoire d'Alep*[10], عميد الزنج, « le chef

[1] Fol. 301 r. — [2] T. VIII, fol. 451 v. — [3] P. 247. — [4] P. 258. — [5] Man. ar. 66, fol. 43. — [6] T. I, fol. 209 v. — [7] T. II, fol. 15 v. — [8] Man. ar. 1374, fol. 168 r. — [9] P. 163. — [10] Man. 728, fol. 19 v.

des Zindjes. » Dans *l'Histoire des Atabeks* d'Ebn-Élathir [1], العمداء وضمّان البلاد, « les chefs et les femmes des différentes provinces. » Dans le *Diwan-alinschâ* [2], خرج عميد تلك الارض, « il devint le principal personnage de cette contrée... » Dans le *Kâmel* d'Ebn-Elathir [3], كان عميد ببغداد, « il était *amid* (chef) à Bagdad. » Et [4] نظر فيها عمداء بغداد, « les *amid* (chefs) de Bagdad examinèrent la chose. » Dans l'*Histoire* d'Ebn-Khaldoun [5], بعث اليها (البصرة) شحنة وعميدا, « il fut envoyé vers cette ville (Basrah), comme gouverneur et *amid* (chef). » Ailleurs [6], عميد الجيوش, « l'*amid* (chef) des armées. » Ailleurs [7], كان عميد العراق ابو الفتح, « Abou'lfath était l'*amid* (chef) de l'Irak. » Voyez aussi Abou'lféda [8]; et chez Ebn-Khaldoun [9], بزلار الناصري عميد الفتن « Bezlar-Naseri, le chef des troubles. » Dans l'*Histoire des Seldjoucides* de Bondari [10], دعا عميد خراسان ابا على, « il manda Abou-Ali, l'*amid* (chef) du Khorasan. » Plus bas [11], الحاجب والشحنة والعميد, « le chambellan, le gouverneur et l'*amid.* » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen [12], لقب عميد الرؤساء, « il reçut le titre d'*amid-errousâ* (le premier des chefs). » Dans l'*Histoire des kadis d'Égypte* [13], لقب هو الوزير الاجل عميد الرؤساء, « il fut surnommé le *vizir illustre*, le chef des hommes distingués. » Dans le *Kabous-nâmeh* [14] on lit : عميد ديوان رسائل بود, « Il était *amid* (chef) du bureau des dépêches. » Le mot عمادة désigne le titre, la dignité d'*amid*. On lit dans l'*Histoire des Seldjoucides* d'Imad-eddin-Isfahâni [15] : تولى العمادة وكانت من المناصب الكبار التى لا يوهل لها الا ذوو السيادة, « Il fut promu à l'*imadah*. C'était une des charges les plus importantes, et à laquelle on ne nommait jamais que des *seïds* (descendants d'Ali). » Dans la même histoire, écrite par Bondari [16] : اتفق مسير الامير العميد الى بغداد فى تولى العمادة, « Il arriva que l'émir-amid fit le voyage de Bagdad, pour aller exercer l'*imadah.* » Dans le *Kâmel* d'Ebn-Elathir [17], ضمّنه عمادة بغداد, « il lui fit affermer l'*imadah* de Bagdad. »

Le mot مال ne signifie pas proprement « une somme d'argent, » mais « une contribution. »

Suivant le traducteur [18], on pourrait être tenté d'admettre, pour Vaschmeghir le surnom *Abou'lmaani* ابو المعانى, au lieu d'*Abou'lmâali* ابو المعالى ; mais je crois qu'il n'y a pas ici à balancer. Le mot ابو المعانى pourrait con-

[1] Man. 718, p. 115. — [2] Man. 1573, fol. 289 v. — [3] Man. t. IV, fol. 149. — [4] Fol. 200 v. — [5] T. IV, fol. 251 v. — [6] Fol. 225 r. — [7] T. VIII, fol. 21 r. — [8] *Annales*, t. III, p. 248 et 690. — [9] T. VIII, fol. 410 r. — [10] Man. 767 A. fol. 51 r. — [11] Fol. 52 r. — [12] Man. 671, fol. 204 v. — [13] Fol. 75 r. — [14] Man. pers. 138, fol. 106 r. — [15] Fol. 113 r. — [16] Man. 767 A. fol. 77 v. — [17] T. IV, fol. 173 r. — [18] P. 264.

venir à un homme de lettres, mais il ne saurait s'appliquer à un prince; au lieu que le titre Abou'lmâali, qui désigne « le père des grandeurs, » est parfaitement conforme à la dignité d'un souverain. Plus bas [1], dans un passage d'Abou'lscheref, on lit : هريكىرا بمواقفات ومصادرات سنگى بتسبت اموال ومعاملات كه در تصرف ايشان بود بستد. L'éditeur substitue au mot مواقفات celui de مواخذات; à بتسبت, بتشبث, et traduit : « Il les tourmenta tous par des amendes et des exactions considérables, ainsi que par la saisie des tributs et des contributions qui étaient entre leurs mains. » Mais le mot تشبّث ne saurait avoir la signification qui lui est attribuée. Je crois devoir lire بنسبت. Je traduis donc : « Il vexa chacun d'eux par des demandes et des exactions considérables, relatives aux sommes d'argent et aux contributions dont ils avaient le maniement. » Dans un passage d'Ebn-Khaldoun [2], l'expression صار يطيف حدودها شيأ فشيأ ne signifie pas : « Il commença à entamer les frontières, pièce à pièce, » mais, « Il commença à parcourir successivement les frontières de cette province. » Ces mots [3] هم البادية الحائلون حينئذ بضواحى بخارا ne sont pas bien rendus de cette manière, « nomades qui séjournaient alors dans les environs de Bokhara. » Mais, au lieu de الحائلون il faut lire الجائلون, et traduire : « Ce sont des nomades qui chevauchaient alors dans les environs de Bokhara. » A la ligne suivante, l'expression نالوا منه ne signifie pas « ils s'emparèrent de ses bagages, » mais, « ils remportèrent sur lui la victoire. »

Dans un passage du *Tarîkhi-guzideh* [4], on lit : مفتيان در ميان نقلها كردند. L'éditeur traduit ainsi : « Les *mouftis* (hommes de loi) rendirent des décisions à ce sujet. » Mais le mot نقلها ne saurait avoir le sens de « décision, » il signifie « rapport. » En outre, au lieu de مفتيان, il faut lire مفتنان, et traduire : « Des fauteurs de troubles allaient de l'un à l'autre faire des rapports (mensongers). » Plus bas [5] : نسى انه بسببه خرجت البلاد عن يد قابوس وملك عقم. Le traducteur rend ainsi ce passage : « Ne se souvenant plus que les États de ce prince étaient sortis de ses mains, et que son royaume lui avait été inutile à cause de Fakhr-eddaulah. » Je crois qu'il faut lire والملك عقم, et je traduis : « Il oubliait que, précisément à cause de lui, le sceptre de ces contrées avait échappé aux mains de Kabous, et que l'empire se trouvait abandonné. » En effet, le mot عقم est ainsi expliqué par Meïdani [6] : الملك عقم يعنى اذا تنازع قوم فى ملك انقطعت بينهم الارحام فلم يبق فيه والد على ولده

[1] P. 267. — [2] P. 270. — [3] P. 271. — [4] P. 283. — [5] *Ibid.* — [6] *Proverbe*, 5065.

فصار كانه عقيم لم يولد له, c'est-à-dire : « Lorsque plusieurs personnes se disputent la possession d'un trône, les liens de parenté cessent d'exister entre elles. Le père, dans ce cas, n'épargne pas même son fils. Et il se trouve alors dans l'état d'un homme stérile qui n'a jamais eu d'enfant. » On lit dans le *Kitab-assolouk* de Makrizi[1] : اعلموا ان الملك عقيم ليس بالوراثة لاحد خالف عن سالف, « Sachez que le trône est sans héritiers, et ne se transmet pas par succession des ancêtres à leurs descendants. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen[2] : يا وارث الملك العقيم, « O héritier d'un trône abandonné. »

Ailleurs[3], on lit, dans un passage d'Ebn-Khaldoun : خطب لمحمود في بلاد الجبل الى حدود ارمسه. M. Defrémery propose de lire ارمية, et de traduire, « jusqu'aux frontières d'Ourmiah. » Mais on n'emploierait pas le mot حدود en parlant d'une ville. Il faut traduire, « jusqu'aux frontières de l'Arménie. » Enfin, dans un extrait du même écrivain, on lit, en parlant des habitants de la ville d'Amol : فارقها اصحابها وافترقوا في الغياض فهزمهم. L'éditeur substitue au mot افترقوا celui de اجتمعوا, et traduit : « Les habitants abandonnèrent la ville, et se réunirent dans des endroits marécageux et couverts d'arbres. Maçoud les mit en déroute. » Mais il n'y a rien à changer. On doit rendre ainsi le passage : « Les habitants de cette ville l'abandonnèrent, et se dispersèrent dans les bois. Masoud les mit en déroute. »

Avant de terminer cet article, qu'il me soit permis de consigner ici une observation qui n'est peut-être pas sans importance. Dans le cours de cet ouvrage, l'auteur semble un peu se complaire à critiquer M. Silvestre de Sacy. Sans doute, M. Silvestre de Sacy n'avait pas reçu le privilége de l'infaillibilité. Mais, quand un homme a consacré sa longue carrière aux plus importants travaux, qu'il a rendu à la science d'immenses services; que, d'ailleurs, il n'est plus là pour se défendre, on ne doit user de la critique à son égard qu'avec une extrême réserve; on ne doit le reprendre que quand il y a, pour agir ainsi, une nécessité réelle, et que la discussion peut amener un résultat vraiment utile. Mais était-il bien essentiel de feuilleter un ouvrage rédigé par M. de Sacy, cinquante ans avant sa mort, et cela, pour relever quelques fautes légères, quelques inadvertances. Fallait-il faire une note pour rappeler que cet homme vénérable avait pris des mules pour des chameaux, etc. Devait-on employer partout cette expression : *Silvestre de Sacy a erré, s'est trompé prodigieusement, il aurait dû se préserver de cette méprise?* Était-il bien convenable de dire que M. de Sacy, *plus d'une fois, dans certaines*

[1] Man. 672, p. 641. — [2] Man. 663, fol. 77 r. — [3] P. 288.

occasions, avait oublié les lois de l'indulgence? J'engage M. Defrémery à méditer cette maxime de Quintilien : *Modesto ac circumspecto judicio de tantis viris pronuntiandum est.*

QUATREMÈRE.

Notes complémentaires des articles relatifs au mémoire de M. Le Verrier sur la nouvelle planète.

NOTE PREMIÈRE.

Formation de l'expression approximative, présentée par M. Le Verrier comme base de sa première annonce, faite le 1er juin 1836.

Pour retrouver cette expression, nous aurons besoin de connaître le moyen mouvement sidéral de la planète hypothétique, dans une année julienne; en supposant qu'elle circule autour du soleil à une distance moyenne double de celle d'Uranus. Il faut donc commencer par l'évaluer.

Soient T, T' les temps des révolutions sidérales de deux planètes; a, a' les demi-grands axes de leurs ellipses, m, m' leurs masses, celle du soleil étant M. Si on les considère comme indépendantes, il existera entre ces diverses quantités la relation suivante :

$$\frac{T'^2}{T^2}\,\frac{a^3}{a'^3}=\frac{M+m}{M+m'}$$

Voyez la mécanique céleste tome Ier page 188 1re édition, ou la mécanique de Poisson, 2e édition, tome Ier page 466.

Si l'on néglige la différence des masses m, m', comparativement à la masse du soleil, le second membre de cette équation se réduit à 1, et l'on a la 3e loi simple de Kepler. C'est ce que je ferai ici.

J'applique les lettres accentuées à Uranus, et les lettres sans accent à la planète hypothétique. Alors a' aura pour valeur 2 a; et l'égalité précédente donnera T.

$$T'^2 = 8\,T^2$$

Nommons n le moyen mouvement sidéral d'Uranus en une année julienne de $365^j,25$; n' celui de la planète dans le même intervalle de temps que je désignerai par J.; d'après cette définition, les valeurs de n et de n' seront respectivement:

$$n = 360^\circ\,\frac{J}{T} \qquad\qquad n' = 360^\circ\,\frac{J}{T'}$$

et, puisqu'elles sont réciproques aux temps T, T', il en résultera :

$$n'^2 = \frac{1}{8}\,n^2$$

La valeur de n, exprimée en secondes sexagésimales d'arc est

$$n = 15425'',645$$

c'est celle que M. Le Verrier a employée. Substituée dans l'expression de n' elle donne :

$$\log. n' = 3{,}7366983 \quad ; \quad n' = 5453'',7891.$$

$$\text{Mouvement diurne } \frac{n'}{365{,}25} = 14'',9317.$$

M. Le Verrier a établi tous ses calculs théoriques en plaçant l'origine de numération du temps au minuit moyen de Paris, qui sépare le 31 décembre 1799 du 1er janvier 1800. Mais, dans l'application que nous allons effectuer, il calcule la position de la planète pour le minuit auquel commence le 1er janvier 1847, ce qui exige que l'on évalue l'arc qu'elle a décrit entre ces deux époques. Or l'intervalle de temps qui les sépare contient 47 années communes de 365 jours, plus 11 bissextiles seulement, parce que l'année 1800 étant séculaire, on supprime la bissextile quadriennale qui lui appartiendrait dans le calendrier julien non réformé. Cet intervalle équivaut donc à 47J — 0J,75. Alors, si on le désigne par t', la valeur trouvée de n' donnera :

$$n't = 71^\circ\ 11'\ 57''$$

Maintenant, d'après les conventions générales adoptées par M. Le Verrier, la lettre ε' représente la longitude moyenne de la planète au 1er janvier 1800, longitude qui est une des inconnues principales du problème. Donc, en y ajoutant le produit $n't$ tel que nous venons de l'obtenir on aura :

Longitude moyenne de la planète au 1er janvier 1847 . . . . . . $n't + \varepsilon'$.

Cette nouvelle longitude part toujours, comme ε', de l'équinoxe fixe du 1er janvier 1800, je la désignerai, pour abréger, par ε.

Il reste à trouver la longitude vraie v qui y correspond. Elle s'obtient par les formules du mouvement elliptique, quand on connaît la longitude ϖ' du périhélie comptée du même équinoxe, et le rapport e' de l'excentricité de l'ellipse à son demi-grand axe. Si l'on n'a égard qu'à la première puissance de ce rapport, l'expression de v est :

$$v = n't + \varepsilon' + 2\,R''\, e' \sin\,(n'\,t + \varepsilon' - \varpi').$$

R'' représente le rayon du cercle plié en arc, et exprimé en secondes sexagésimales. Sous cette forme, la valeur de son logarithme tabulaire est :

$$\log. R'' = 5{,}3144251$$

Je me bornerai à cette expression approximative de v par plusieurs motifs : d'abord parce que les conditions déterminatrices de la planète ont été établies en ayant seulement égard à la première puissance de e'; ensuite parce qu'en opérant ainsi nous retrouverons, à très-peu de chose près, les nombres de M. Le Verrier, ce qui est notre but. Un troisième motif viendra tout à l'heure se joindre à ceux-là.

Nous n'avons pas les valeurs isolées de ϖ' et de e', qui seraient nécessaires pour évaluer complétement v, en tenant compte de toutes les puissances de e'. Mais M. Le Verrier, à la page 189 de son mémoire, donne les expressions numériques des produits $e' \sin. \varpi'$, $e' \cos. \varpi'$, calculés pour diverses valeurs de l'inconnue ε', en laissant seulement indéterminée la masse m' de la planète, et deux autres quantités P', Q', qui représentent les erreurs possibles des observations de 1715 et 1775, sur lesquelles il s'est appuyé. Ces produits sont désignés à l'endroit que je cite par les

lettres h', l', comme il en prévient, page 159. Alors, si on les tire de leurs expressions, relatives à chacune des valeurs de ε' dont il dérive, on les obtiendra sous ces formes,

$$e' \sin. \varpi' = \frac{A}{m'} + B \qquad\qquad e' \cos. \varpi' = \frac{C}{m'} + D$$

Ces lettres A, B, C, D, représentent des quantités indépendantes de la masse m', et que l'on prendra dans les expressions données par M. Le Verrier, pour chaque valeur ε' que l'on voudra considérer. Elles se composent de nombres connus, associés aux symboles P′ et Q′, que j'appellerai par abréviation des *indices d'erreurs.*

Ceci va nous suffire pour calculer v d'après son expression approximative. Il faudra seulement décomposer le sinus complexe qui contient ϖ' de manière à dégager cet élément. Afin de simplifier la forme du résultat, je remplace $n't + \varepsilon'$ par son expression abrégée ε; et, en effectuant l'opération, j'obtiens :

$$v = \varepsilon + 2'e \cos. \varpi' + R'' - re' \sin. \varpi R'' \cos. \varepsilon.$$

Alors je remplace les deux produits $e' \cos. \varpi'$, $e' \sin \varpi'$, par leurs expressions ci-dessus formées; puis je rassemble les termes indépendants de m', et ceux qui en dépendent, en deux groupes distincts; et j'ai définitivement :

$$v = \varepsilon + 2 R'' \left\{ D \sin \varepsilon - B \cos. \varepsilon \right\} + \frac{2R''}{m'} \left\{ C \sin \varepsilon - A \cos. \varepsilon \right\}$$

Si l'on avait voulu conserver dans v les termes qui proviennent des puissances de e' supérieures à la première, les expressions de $e' \cos. \varepsilon'$ et de $e' \cos. \varpi'$ montrent que cela aurait ajouté à l'expression de v, que nous venons d'obtenir, d'autres portions ultérieures, contenant les puissances plus élevées de $\frac{1}{m'}$. Or la formule finale donnée par M. Le Verrier, page 194, ne renferme que la première puissance de ce rapport. Il y a donc borné le développement de v à la première puissance de e', et c'est le troisième motif qui nous l'indique. Aussi, allons-nous voir qu'avec cette restriction nous arrivons aux mêmes nombres que lui.

Je calcule maintenant les valeurs de v, qui résultent des trois valeurs de ε', 243° 252°, 261°. Comme opération préparatoire, je forme les trois valeurs de ε qui leur correspondent, et j'obtiens les résultats suivants :

Pour $\varepsilon' = 243°$; $\varepsilon = 314°.11'.57''$; Log. sin. $\varepsilon = \bar{1},8554711 -$ Log. cos. $\varepsilon = \bar{1},8433291$
$\varepsilon' = 252°$; $\varepsilon = 323°.11'.57''$; Log. sin. $\varepsilon = \bar{1},7774523 -$ Log. cos. $\varepsilon = \bar{1},9034821$
$\varepsilon' = 261°$; $\varepsilon = 332°.11'.57''$; Log. sin. $\varepsilon = \bar{1},6687581 -$ Log. cos. $\varepsilon = \bar{1},9467343$

J'emprunte ensuite à la page 189 du mémoire de M. Le Verrier les valeurs de A, B, C, D, qui répondent à chacune de ces valeurs de ε' et, en achevant le calcul de v pour chacun de ces cas, je trouve ce qui suit :

$$\text{Pour } \varepsilon' = 243°;\ v = 301°.47'.46'',61 + \frac{1}{m'} \left[29°.39'.21'',90 + 71'',7202\,P' + 945'',9025\,Q' \right]$$

$$\varepsilon' = 252°;\ v = 313°.48'.12'',29 + \frac{1}{m'} \left[20°52'.22'',72 - 57'',0023\,P' + 1067'',3837\,Q' \right]$$

$$\varepsilon' = 260°;\ v = 325°.58'.9'',62 + \frac{1}{m'} \left[9°50'.31'',64 - 193'',3719\,P' + 1127'',0828\,Q' \right]$$

Les coefficients de P' et de Q' se trouvent ici expri... à une comparaison
males d'arc. Conséquemment, ces lettres devront désorm... les deux indices
représentant des nombres abstraits, respectivement égau... r attribuer. On
unités qui composent P' et Q', c'est-à-dire aux nombre de... de x sont
tituent les erreurs des observations de 1715 et de 1775. ... les deux

En discutant les résultats des diverses suppositions qu'il ... impor-
sur ε', M. Le Verrier est arrivé à conclure, page 189 de son m... nt les
de ε' qui satisfera le mieux aux observations doit se trouver au... ob-
soit en avant, soit en arrière, sans pouvoir descendre fort au-d... v
s'élever beaucoup au delà de 261°, ce qui a été, en effet, confirmé pa... postérieurs. Mais, n'ayant pas encore achevé les rectifications définitive... vaient fixer ce choix, lorsqu'il présentait sa première annonce le 1er juin 184... composa une expression algébrique de v, contenant une quantité indéterminée... qui lui donnait la liberté de variation nécessaire pour se transporter avec une approximation suffisante à tous les points de cet intervalle, en s'accordant avec les trois valeurs ici calculées. D'après la forme de cette expression, rapportée à la page 194 de son mémoire, il a dû opérer à peu près comme je vais le dire :

Je prends un nombre indéterminé que je représente par la lettre x; et je lui donne pour caractère conventionnel, que chacune de ses unités simples réponde à un intervalle de 9° entre les valeurs de ε'. Je l'assujettis, en outre, à être nul quand ε' est égal à 252°, en devenant positif pour des valeurs plus grandes de cette quantité, et négatif pour des valeurs moindres. D'après ce qui vient d'être remarqué sur les limites qui comprennent les seules valeurs admissibles de ε', l'indéterminée x, telle que nous la définissons, pourra à peine dépasser $+1$ ou -1; et elle devra probablement être une fraction renfermée entre ces deux extrêmes. En conséquence, si nous désignons par v_0 la valeur trouvée pour v quand x est nul, c'est-à-dire quand ε' est égal à 252°, toutes les autres peu distantes de celle-là pourront être approximativement représentées par une expression générale, de la forme suivante :

$$v = v_0 + ax + bx^2.$$

a et b seront deux quantités indéterminées, dont il faudra régler les valeurs de manière à ce que cette expression s'accorde avec les valeurs effectivement trouvées pour v, aux deux limites extrêmes d'écart, où x devient $+1$ ou -1.

Ces valeurs déterminatrices sont celles que nous venons de calculer pour $\varepsilon'_0 = 261°$ et $\varepsilon' = 243°$. Je les représente respectivement par v_{+1}, v_{-1}; et en les introduisant pour v, dans l'expression générale, associées aux valeurs de x qui leur correspondent, il en résulte ces deux conditions, auxquelles les valeurs des indéterminées a et b devront satisfaire :

$$v_{-1} = v_0 - a + b; \qquad v_{+1} = v_0 + a + b.$$

D'où l'on tire aisément :

$$a = \tfrac{1}{2} \{ v_{+1} - v_{-1} \}; \qquad b = \tfrac{1}{2} \{ v_{+1} + v_{-1} \} - v_0.$$

Les deux coefficients a et b pourront donc être calculés par ces expressions, puisque toutes les quantités qui les composent sont connues. Quand on les aura obtenus, on pourra former l'expression générale de v en x.

En appliquant ce mode de calcul aux trois valeurs de v que nous avons tout a l'heure formées, on trouve le résultat suivant :

$$
\begin{array}{lrlrlrl}
v = & + & 313^\circ\ 48'\ 12'',29 & + & 12^\circ,\ 5',11'',56\, x & + & 0^\circ,\ 4',45'',83\, x^2, \\
+\dfrac{m'}{1}\left\{\begin{array}{l} \\ \\ \\ \\ \end{array}\right. & + & 20^\circ\ 52\ \ 22\ ,72 & - & 9^\circ,54\ ,25'',13\, x & - & 1^\circ,\ 7',25'',95\, x^2, \\
 & - & 57''\ 00\ \ 23\ ,P' & - & 132'',54\ ,60\ ,P'\ x & - & 3'',82\ ,35\ ,P'\ x^2, \\
 & + & 1067''\ 38\ \ 37\ ,Q' & + & 90\ ,59\ ,01\ ,Q'\ x & - & 30\ ,89\ ,01\ ,Q'\ x^2.
\end{array}
$$

Pour comparer cette expression interpolée à celle que M. Le Verrier rapporte dans son mémoire, il faut y faire deux modifications. La première consiste à lui ajouter la précession moyenne, pour l'intervalle de 47 années, afin que l'origine des longitudes, que nous avions jusqu'ici maintenue à l'équinoxe du 1[er] janvier 1800, se trouve transportée à l'équinoxe du 1[er] janvier 1847, comme M. Le Verrier l'a supposé dans la formule que nous voulons reproduire. Or on voit, par d'autres exemples, qu'il fait habituellement la précession annuelle égale à 50'',2235 à partir de l'année 1800. Sa valeur totale pour 47 années sera donc 39' 20'',50. Il l'emploie en effet telle, à la page 236 de son mémoire. En l'ajoutant à la partie constante de v, qui est indépendante de x et de m', elle deviendra 314° 27' 32'',79.

La deuxième modification consiste à remplacer, dans tous nos nombres les minutes et secondes d'arc par des fractions décimales de degré, car l'expression de v, donnée par M. Le Verrier, est mise sous cette forme. Pour cela, on divise d'abord les secondes par 60, ce qui les réduit en décimales de minutes; puis, après avoir ajouté le quotient aux minutes entières, on divise encore le tout par 60, ce qui les réduit en décimales de degré. Notre expression de v ainsi transformée devient telle qu'il suit :

$$
\begin{array}{lrlrlrl}
v = & + & 314^\circ,4591 & + & 12^\circ,0865\, x & + & 0^\circ,0794\, x^2 \\
\dfrac{1}{m'}\left\{\begin{array}{l} \\ \\ \\ \end{array}\right. & + & 20^\circ,8730 & - & 9^\circ,9070\, x & - & 1^\circ,1239\, x^2 \\
 & - & 0^\circ,0158\,P' & - & 0^\circ,0368\,P'x & - & 0^\circ,0011\,P'x^2 \\
 & + & 0^\circ,2965\,Q' & + & 0^\circ,0252\,Q'x & - & 0^\circ,0086\,Q'x^2
\end{array}
$$

J'ai conservé, dans les quotients, des fractions de degrés beaucoup plus éloignés qu'il n'est nécessaire de le faire en définitive, afin de ne pas prévenir insciemment les restrictions que M. Le Verrier a pu se permettre. Son expression de v, rapportée à la même origine, telle qu'il la donne page 194, est :

$$v = +314^\circ,5 + 12^\circ,25\,\beta + \frac{1}{m'}\left\{20^\circ,82 - 10^\circ 79\,\beta - 1^\circ,14\,\beta^2\right\}$$

β est son indéterminée analogue à celle que j'ai nommée x. La similitude des nombres qui se correspondent dans les deux formules, pour les mêmes puissances de ces lettres, montre qu'elles y sont assujetties aux mêmes caractères conventionnels. Ce β est donc, comme notre x, nul quand ε' est égal à 252°, positif, pour les valeurs de ε' plus grandes, négatif pour les moindres; et chacune de ses unités simples répond à une variation de 9° dans ε', toutes choses dont M. Le Verrier n'avertit point.

Ceci reconnu, comparons d'abord la partie des deux formules qui est indépendante de m'. Le terme constant y est le même, dans l'ordre de décimales que M. Le Verrier y a conservées. Je suppose qu'il aura pu négliger le terme affecté de β^2 ou de x^2, comme dépassant cet ordre; mais je ne m'explique pas la différence de 0°,16 dans le terme multiplié par la première puissance de β ou de x.

Les termes qui ont $\frac{1}{m'}$ en facteur commun ne se prêtent pas à une comparaison numérique aussi directe, M. Le Verrier en ayant fait disparaître les deux indices d'erreur P′ et Q′, sans spécifier les valeurs qu'il a jugé à propos de leur attribuer. On peut seulement voir que les coefficients des puissances pareilles de β ou de x sont de même signe, du même ordre de grandeur, et très-peu différents dans les deux formules. Il serait facile de compléter l'identité, pour ceux qui ont le plus d'importance, en déterminant par cette condition les indices P′ et Q′, qui représentent les nombres abstraits de secondes sexagésimales, dont se composent les erreurs des observations en 1715 et 1775. Mais les valeurs qu'on obtiendrait ainsi pour P′ et Q′ seraient rendues très-douteuses, peut-être très-fausses, par l'incertitude des réductions que M. Le Verrier a dû faire subir à ses nombres pour les borner à l'ordre de décimales, qu'il conserve. De pareilles évaluations ne doivent pas se conclure d'une opération algébrique; il faut les chercher, pour ainsi dire, expérimentalement, par la discussion de leurs conséquences pour faire accorder, ou discorder, le calcul numérique avec les observations. C'est là, sans aucun doute, ce qu'a fait M. Le Verrier; mais son silence nous ôte tout moyen de retrouver les valeurs qu'il a données à ses deux indices. Cela est d'autant plus regrettable, que l'un d'eux surtout, Q′, a une influence très-notable sur la longitude absolue v, à cause de la grandeur de son coefficient. Si l'on suppose par exemple $m' = 1,5$, ce qui est la moyenne entre les valeurs extrêmes que M. Le Verrier jugeait alors admissibles, chaque unité de Q′, c'est-à-dire chaque seconde sexagésimale d'erreur attribuée à l'observation de 1775, augmente ou diminue de 12′ la longitude v.

Par les mêmes motifs je m'exprimerai encore avec plus de réserve sur les considérations qui ont pu conduire M. Le Verrier à reconnaître, d'après cette formule finale, qu'en assignant à v pour valeur 325°, on ne commet pas une erreur de 10°, proposition qu'il a énoncée publiquement le 1er juin 1846, et que le fait a si bien confirmée. Toutefois, si cette conséquence peut se voir dans le seul jeu de la formule, comme ses paroles semblent le dire, on pourrait tirer quelque secours d'une remarque rapportée à la page 192 de son mémoire, et qu'il présente comme résultant de la discussion sur laquelle cette formule est établie. C'est que la masse m' de la planète, exprimée en dix millièmes de la masse du soleil, *paraît* ne pouvoir pas être supposée inférieure à 1, ni supérieure à 1,5; de sorte que 2 devra en être une limite extrême: or, si l'on particularise son expression de v, pour ces trois valeurs de m', on trouve les résultats suivants.

$$\begin{array}{ll} \text{pour } m'\ 1 & v = 335°{,}82 + 1°{,}46\,\beta - 1°{,}14\,\beta^2 \\ m'\ 1{,}5 & v = 328°{,}38 + 5°{,}06\,\beta - 0°{,}76\,\beta^2 \\ m'\ 2 & v = 325°{,}91 + 6°{,}85\,\beta - 0°{,}57\,\beta^2 \end{array}$$

Maintenant, rappelons-nous qu'à cette première phase du travail de M. Le Verrier, la valeur de l'inconnue ε, qui se présentait à lui comme la plus approximativement présumable, était 252°, ce qui répond à β nul; et c'est, en effet, celle-là qu'il a prise pour le point de départ de ses rectifications ultérieures. On peut juger, en outre, d'après ses expressions, que, dans les amplitudes restreintes où l'on pouvait faire varier l'indéterminée β, les valeurs négatives offraient plus de probabilité que les positives, ce que ses calculs correctifs ont ensuite confirmé. Dans ce système d'inductions, la constante 335°,82, correspondante à $m'=1$, devait être estimée probablement trop forte; et les deux autres, diminuées par les petites valeurs négatives de β, semblaient devoir toutes deux se rapprocher de 325°, beaucoup plus

que de la première limite 335°, sans qu'on pût, avec aucune vraisemblance, les faire descendre jusqu'à 315°. Est-ce d'après ces considérations que M. Le Verrier a fixé avec tant de justesse la longitude 325°, comme ne pouvant pas être de 10° en erreur? Je suis très-loin d'oser l'affirmer. Mais il eût été à souhaiter qu'il nous eût dévoilé les motifs déterminatifs de cette mémorable annonce. Il n'avait rien à perdre à les faire connaître, et cela serait désirable même aujourd'hui, comme une addition instructive à son mémoire.

NOTE DEUXIÈME.

Sur les conditions de grandeur apparente et d'éclat spécifique attribuées par M. Le Verrier à sa planète.

Pour les obtenir, M. Le Verrier adopte, comme base de raisonnement, que la masse de sa planète peut être approximativement représentée par le nombre 2,5 celle d'Uranus étant 1. Il la considère ensuite comme ayant la même densité qu'Uranus, ce qui devra donner une évaluation de son volume, probablement trop faible, puisque les densités des planètes paraissent, en général, décroître à mesure qu'elles sont plus distantes du soleil. Or, pour des sphères de même densité, les volumes sont proportionnels aux masses, et les diamètres sont comme les racines cubiques des volumes; prenant donc la racine cubique du nombre 2,5 qui est presque exactement $\frac{136}{100}$, cette quantité exprimera le diamètre sphérique de la planète, celui d'Uranus étant 1.

Maintenant, lorsque Uranus est vu de la terre, à une distance exprimée par 19, son *diamètre apparent*, c'est-à-dire l'angle visuel qu'il soutend dans l'œil, est égal à 4". Celui que la nouvelle planète soutendrait, à la même distance de la terre, serait donc plus grand, dans la proportion des diamètres sphériques, c'est-à-dire qu'il serait égal à 4" multipliées par $\frac{136}{100}$, ce qui le donnerait égal à 5",44.

Mais, lorsque la planète se trouvait en opposition avec le soleil, comme cela avait lieu peu de jours avant l'annonce définitive de M. Le Verrier, sa distance au soleil était un peu moindre que 33. Supposons-la telle. En retranchant de ce nombre le rayon de l'orbe terrestre, exprimé par 1, le reste 32 exprimera, pour cet instant, sa distance à la terre. L'angle visuel qu'elle devra soutendre alors sera donc moindre que 5",44, dans le rapport inverse des distances supposées. Ainsi, la valeur observable de cet angle sera 5",44 multipliée par la fraction $\frac{19}{32}$. Cela le donne égal à 3",23. M. Le Verrier a dit 3"3, peut-être en se servant de rapports plus précis.

Cherchons maintenant son *éclat spécifique*. Cette dénomination s'applique particulièrement aux disques lumineux, d'une étendue sensible, et infiniment éloignés. Elle exprime la quantité de lumière que l'œil en reçoit, dans chaque angle visuel infiniment petit, qui embrasserai une étendue égale à l'unité de surface, sur une sphère décrite de son sommet comme centre, avec un rayon égal à l'unité de longueur. Quand le corps observé est lumineux par lui-même, la quantité, ainsi définie, est la même à toute distance; parce que si, d'une part, chaque unité superficielle du disque, en s'éloignant de l'œil, lui envoie moins de lumière, de l'autre, le cône visuel d'ouverture constante, que l'on prend pour mesure, embrasse sur le disque un nombre de ces éléments qui s'accroît dans la même proportion. Ces conventions étant établies, considérons Uranus, ou toute autre planète offrant un éclat spécifique égal, lorsqu'elle est vue à la distance 19, et transportons-la à la distance 33. Si ces corps étaient lumineux par eux-mêmes, leur éclat spécifique ne changerait pas.

Mais la lumière qu'ils reçoivent du soleil devenant moindre, suivant le rapport du carré de leur éloignement, leur éclat spécifique devra s'affaiblir dans le rapport du carré de 19 au carré de 33, ou de *361 à 1089*; ce qui le réduit à peu près à $\frac{1}{3}$. Or ce nombre 33 exprimait très-approximativement la distance de la nouvelle planète au soleil, lorsque M. Le Verrier la signalait définitivement aux astronomes. Il a donc pu très-légitimement leur annoncer que son *éclat spécifique* serait à peu près le tiers de celui d'Uranus, en lui supposant un pouvoir réflecteur égal. Toutefois, cette définition abstraite me semble n'avoir pas caractérisé complétement le degré relatif de visibilité de la planète comparativement à Uranus. Car, à égalité d'éclat spécifique, la facilité de la perception doit s'accroître avec l'extension des disques lumineux, et à peu près dans la proportion de leurs surfaces, quand ils sont très-petits. Or, d'après les évaluations convenues plus haut, la superficie du disque de la nouvelle planète sera exprimée par $\frac{184}{100}$, celle d'Uranus étant 1. Il faudra donc multiplier par ce rapport, le précédent, $\frac{361}{1089}$, qui exprime l'éclat spécifique absolu; et le produit peu différent de $\frac{61}{100}$ exprimera le degré relatif de visibilité de la nouvelle planète comparativement à Uranus. En effet, des astronomes, qui l'ont observée, m'ont dit qu'elle ne leur avait pas semblé aussi faible, relativement à Uranus, que le supposerait le rapport $\frac{1}{3}$ conclu du pouvoir spécifique seul.

Ceci me semble confirmé par une remarque d'observation due à M. Arago. Je la rapporterai dans les termes mêmes par lesquels il l'a exprimée.

« Les satellites de Jupiter, quand ils se projettent sur la planète, particulièrement « vers les bords, offrent généralement l'aspect de *taches lumineuses*. — Ils ont donc, « sur l'unité de surface, plus d'éclat que la planète. »

« Cependant, il arrive fréquemment qu'un nuage, un brouillard, qui dérobe en- « tièrement la vue des satellites, laisse encore très-bien voir la planète. »

Ce résultat me semble être une conséquence de la distinction faite tout à l'heure. Lorsque le très-petit disque du satellite est assez éteint pour n'être plus aperçu, celui de la planète, spécifiquement moins lumineux, mais bien plus large, peut être encore perceptible à cause de la plus grande somme totale de lumière qu'il envoie à l'œil.

BIOT.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Benjamin Delessert, membre libre de l'Académie des sciences, est mort à Paris, le 1er mars 1847.

L'Académie des sciences, dans sa séance du 29 mars 1847, a élu M. Combes en remplacement de M. Gambey, décédé.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

L'Académie des beaux-arts, dans sa séance du 5 mars 1847, a élu M. Taylor membre libre, en remplacement de M. le comte de Clarac, décédé.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Prononciation de la langue française au XIXe siècle, tant dans le langage soutenu que dans la conversation, d'après les règles de la prosodie, celles du Dictionnaire de l'Académie, les lois grammaticales et celles de l'usage et du goût; par Joseph de Malvin-Cazal, ancien professeur de l'Université. Paris, imprimé par autorisation du Roi à l'Imprimerie royale, 1846, in-8° de XXV-492 pages. — Les personnes vouées à l'enseignement de notre langue reconnaissent généralement que les règles de la prononciation française tiennent trop peu de place dans les livres élémentaires. On désirerait surtout les voir plus répandues dans certaines provinces où les hommes instruits resteront souvent, faute d'un guide sûr, étrangers aux usages les plus simples de la langue parlée. Nous connaissons, par exemple, telle ville du Nord où, de temps immémorial, on prononce *j'ai eu,* comme si le participe passé du verbe *avoir* avait le même son que le pronom *eux;* et cela, parce qu'aucune grammaire n'indique la différence. Un traité dans lequel sont développés avec étendue et clarté les principes de la prononciation du français, nous paraît donc une œuvre très-utile. M. de Malvin-Cazal a exécuté ce travail difficile de manière à mériter les suffrages de la commission des impressions gratuites, et la distinction qu'il a obtenue est, pour son livre, une puissante recommandation auprès du public. Après une dédicace à l'Académie française, régulatrice suprême du bon usage, l'auteur expose, dans une courte introduction, le but et le plan de son travail, auquel cette remarque de l'abbé d'Olivet sert en quelque sorte de base : « Une chose assez singulière et qui, peut-être, ne se trouve que dans notre langue, c'est que nous avons deux manières de prononcer : l'une pour la conversation ou langage familier, l'autre pour le discours soutenu ou la déclamation. Celui-ci donne de la force et du poids aux paroles et laisse à chaque syllabe l'étendue qu'elle peut comporter; au lieu que celle-ci, pour être coulante et légère, adoucit certains sons, certaines syllabes et supprime des lettres finales. » M. de Malvin-Cazal s'est proposé de donner toutes les indications nécessaires pour distinguer ces deux sortes de prononciation. « Nous exposons, dit-il, les règles générales et exceptionnelles qui concourent à rendre la diction française claire, correcte et régulière, depuis les éléments syllabiques les plus simples de l'art de la parole jusqu'à celui de l'union ou de la séparation des voyelles et des consonnes finales des mots, quand ceux qui suivent commencent ou par des voyelles ou par des consonnes, rencontre qui se présente toujours avec de nouvelles modifications prises dans la nature grammaticale des mots qu'il s'agit de lier ou de diviser. » L'ouvrage, divisé en deux parties, dont la première traite de la prononciation des mots isolés, et la seconde de la prononciation des mots groupés,

contient un grand nombre d'excellentes remarques : les unes sont puisées dans les travaux des meilleurs grammairiens ou dans le Dictionnaire de l'Académie; les autres sont le fruit des recherches et des observations de l'auteur. Parmi ces dernières, il en est plusieurs qui ne nous ont pas paru conformes à l'usage reçu, et qui, peut-être, ne seront pas admises sans contestation. Nous en citerons quelques exemples. Une règle posée par l'auteur (page 10) veut que la finale *asse* ait le son grave et long dans *que j'aimasse* comme dans *j'amasse, classe, tasse, échasse*. L'usage est cependant contraire à cette assimilation et à celle qui est établie (page 16) entre la prononciation des mots *beugler* et *meubler*. Est-il bien certain que, dans *prévôté*, l'*ô* se prononce aussi bref que dans *hôtel, hôtellerie* (page 13)? Suivant M. de Malvin-Cazal, *eu*, bref dans *il demeure à Paris*, est long dans *voilà ma demeure* (page 16). N'est-ce pas là une distinction bien subtile? Nous avouons ne pas bien comprendre pourquoi, si l'on admet la prononciation de la lettre *x* dans *Alix*, on lui donne le son de *s* dans *Béatrix* (page 471)? Le jeu de *wisk*, dont il est question page 468, n'est-il pas le *whist?* Tout le monde convient que la lettre *t* se supprime dans la prononciation du mot *respect;* mais cette exception n'est peut-être pas aussi généralement admise pour *suspect*, et, malgré l'autorité du livre que nous avons sous les yeux, nous ne nous déciderions pas sans quelque peine à dire : *un homme suspèk' à son parti* (page 320). Nous n'aurions pas moins de scrupule à demander à table des *zor-d'œuvre* (page 460). Pourquoi ne pas laisser cette prononciation à la cuisine, d'où elle vient évidemment? L'affectation du langage est ridicule, mais le laisser-aller a aussi ses excès; et n'est-ce pas pousser trop loin la négligence que de dire, même dans la conversation familière, comme le veut M. de Malvin-Cazal (page 470) : une *escursion*, une *esplication*, une *escuse?* Beaucoup de personnes instruites prononcent en trois syllabes le nom propre *Séleucus*, et s'habitueraient difficilement à dire avec l'auteur : *Séléucus* (page 112) ou *l'ère des Séléucides*. Il y a aussi, dans l'ouvrage estimable que nous examinons, plusieurs inadvertances qu'il serait facile de faire disparaître. On lit, page 327, que le *t* de *fort* ne se fait pas sentir dans cette phrase : *le plus fort en est fait;* et, dans la page suivante, à la note, une règle contraire est appliquée au même exemple. On lit encore, page 448 : « Le mot *gangrène* se prononce *cangrène;* » et, page 483 : « Nous écrivons *cangrène* et nous prononçons *gangrène*. » Ces imperfections de détail n'empêchent pas qu'on ne trouve, dans l'ensemble du livre, des principes utiles et un grand nombre d'applications judicieuses qui le rendent très-digne de succès.

*Poésies du roi François I*er, de Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, de Marguerite, reine de Navarre, et correspondance intime du roi avec Diane de Poitiers et plusieurs autres dames de la cour, recueillies et publiées par Aimé Champollion Figeac. Paris, Imprimerie royale, in-4° avec cinq planches. — Les œuvres littéraires du roi François Ier étaient restées à peu près oubliées jusqu'ici. Les historiens de son règne, à l'exception de Gaillard, en avaient à peine fait mention. Cependant les poésies de ce prince ne sont pas totalement dépourvues de mérite. Formé à l'école de Clément Marot, François Ier a laissé quelques compositions qui peuvent être comparées à celles de ses maîtres; elles en ont parfois le tour élégant et la manière gracieuse; mais la plupart se recommandent surtout par les révélations qu'elles fournissent sur les circonstances intimes de la vie de leur auteur. Les pièces qui présentent, à cet égard, le plus d'intérêt sont les épîtres en vers échangées entre le roi, la duchesse d'Angoulême, la reine de Navarre et plusieurs dames de la cour. Quant aux poésies de la reine de Navarre, la réputation littéraire de cette princesse ne peut que s'accroître encore par la publication que nous annonçons. Les morceaux

inédits y occupent une place notable, et le plus grand nombre égale au moins ceux que l'on trouve dans le recueil, devenu si rare, qui a pour titre : *les Marguerites de la Marguerite des princesses*. La première partie du volume est consacrée tout entière aux poésies. La seconde partie comprend la correspondance intime du roi François Ier avec mesdames de Chateaubriant, Bonnivet, la duchesse d'Étampes, Diane de Poitiers, etc. On y trouve soixante-cinq lettres inédites, presque toutes curieuses et dont quelques-unes nous ont paru d'une véritable valeur historique. L'éditeur a pris soin de collationner sur les manuscrits les textes qui composent ce recueil et d'en réunir les variantes les plus importantes. Il a placé en tête du volume une introduction critique qui ajoute beaucoup au prix d'une publication à laquelle applaudiront tous les amis des lettres françaises. Le luxe typographique de l'Imprimerie royale a concouru à la belle exécution de l'ouvrage, qui a été tiré à petit nombre.

Documents biographiques sur P. C. F. Daunou, par M. A. H. Taillandier, membre de la Chambre des députés, conseiller à la cour royale de Paris; seconde édition, revue et augmentée; Paris, Firmin Didot frères, 1847, in-8° de XII-383 pages. Cet ouvrage, publié pour la première fois en 1841, a reçu, dans cette nouvelle édition des augmentations considérables, qui consistent principalement, d'une part, dans une série de lettres datées de Rome, que M. Daunou écrivit à La Révellière-Lépaux, du mois de ventôse au mois de messidor an VI; de l'autre, dans les extraits d'un mémoire qu'il rédigea au mois d'août 1794 dans la prison de Port-Libre, pour faire connaître à ses commettants les motifs qui l'avaient porté à signer la protestation contre les journées du 31 mai et du 2 juin 1793. Ces additions, qui se rapportent à deux époques remarquables de la vie politique de M. Daunou, fournissent aussi des documents importants pour l'histoire de la révolution française. M. Taillandier avait donc un double motif pour les insérer dans sa nouvelle édition. On lui saura gré aussi d'avoir publié le projet primitif de la constitution de l'an VIII, tel que M. Daunou l'avait rédigé, projet fort différent de celui que fit prévaloir l'influence toute-puissante de Bonaparte. L'auteur n'a rien changé d'ailleurs au plan de son premier travail, dont le mérite et l'exactitude avaient été appréciés par tout le monde. On sait que la vie littéraire de M. Daunou y est exposée dans tous ses détails, et qu'on y trouve une liste complète de tous les écrits composés par ce savant illustre et modeste. Le livre de M. Taillandier peut donc être cité comme un modèle de biographie, et les lecteurs de ce journal apprendront avec intérêt la nouvelle publication d'un ouvrage qui honore à la fois le zèle éclairé de l'auteur et la mémoire du grand écrivain auquel il est consacré.

Mémoires de la société royale des antiquaires de France, tome XXVIII (VIIIe de la nouvelle série). Paris, librairie de Dumoulin, in-8° de 519 pages avec planches. Ce volume contient d'abord un mémoire de M. Desvaux, sur la véritable position du *Brivates Portus*. Selon l'auteur, il faut chercher la position de ce port entre l'embouchure de la Loire et celle de la Vilaine, dans un marais appelé la Brière. — Ce travail est suivi d'un mémoire de M. Rey sur la montagne du grand Saint-Bernard, sous la domination sarrasine. Viennent ensuite les morceaux dont voici les titres : Recherches sur les propriétaires et les habitants du palais des Thermes par M. Le Roux de Lincy ; Observations sur la légende du Saint-Graal par M. de Martonne; Rapport sur une fouille faite le 20 septembre 1843, dans une tombelle de la paroisse de Crozon (Finistère) par M. de Fréminville ; Critiques des idées de M. Kœnigswart, relativement aux sources du Droit français, et, en général, des théories des germanistes, par M. Charles Bataillard ; Notice de M. Cougny sur un sceau grotesque ayant appartenu à Gui de Munois, prieur de Saint-Germain

d'Auxerre, vers 1270. — Une notice archéologique de M. Depping sur la ville d'Arc en Barrois, travail où sont publiées des inscriptions inédites et la charte d'affranchissement du lieu, donnée en 1326 par le seigneur de Château-Villain. — Pièces inédites des XIIIe, XIVe et XVe siècles, provenant de l'ancienne chambre des comptes de Paris, publiées par le même auteur (entre autres des extraits de la dépense de l'hôtel du roi, pour les années 1269 et 1287; des quittances pour le transport d'animaux curieux amenés de Guinée à Louis XI, par ordre du roi de Portugal, en 1475; pour l'expulsion des Égyptiens répandus dans les bailliages de la Normandie, en 1504, etc.) — Observations sur les cachets des médecins oculistes anciens, par M. Duchalais. — Mémoires sur divers objets antiques trouvés à Orléans en 1845 dans le tracé du chemin de fer de Vierzon, par M. Vergnaud Romagnési. — Notice de M. de Longpérier sur une inscription inédite trouvée à deux lieues de Feurs (Loire), qui prouve que le nom du peuple appelé par les modernes *Segusiani* était *Segusiavi*. — Notice sur le monument druidique du port Fessant, par M. Bizeul. — Notice de M. Geslin de Bourgogne sur l'enceinte de Péran (Côtes-du-Nord) et les fouilles faites en 1846 dans cette enceinte, qui paraît être un monument de la classe des *châteaux de verre* signalés en plusieurs endroits des Iles britanniques. — Rapport de M. de Beaulieu sur deux mémoires concernant des sépultures gallo-romaines trouvées, en 1846, dans le faubourg Saint-Mansuy de Toul. — Rapport de MM. Duc et Dommey sur les antiquités romaines trouvées au Palais de justice à Paris, en juillet 1845. Le volume est terminé par un mémoire de M. A. Bernard sur les origines du Lyonnais, travail dont nous rendrons compte dans un prochain cahier, et par des notices nécrologiques sur MM. Allou, Jollois, Berriat-Saint-Prix et Crapelet.

Monument de Ninive, découvert et décrit par M. P. E. Botta, mesuré et dessiné par M. E. Flandin; ouvrage publié par ordre du Gouvernement, sous les auspices de S. Exc. M. le ministre de l'intérieur, et sous la direction d'une commission de l'Institut; in-folio d'une feuille servant de couverture, plus 5 planches. Paris, librairie de Gide. L'ouvrage sera composé de 405 planches et de 100 feuilles de texte, le tout in-folio colombier. Il formera 90 livraisons qu'on promet de publier rapidement. Prix de chaque livraison : 20 francs.

Fragmenta Euripidis, iterum edidit, perditorum tragicorum omnium nunc primum collegit Fr. Guil. Wagner, phil. dr., antiq. lit. in univ. lit. vratislaviensi professor; accedunt indices locupletissimi, Christus patiens, Ezechieli et christianorum poetarum reliquiæ dramaticæ. Ex codicibus emendavit et annotatione critica instruxit F. Dübner. In-8° de 38 feuilles 1/2. Paris, 1847, imprimerie et librairie de Firmin Didot, prix : 15 francs.

Histoire des fêtes civiles et religieuses, usages anciens et modernes de la Belgique méridionale (les Flandres, le Hainaut, le Brabant, etc.), *et d'un grand nombre de villes de France,* par madame Clément née Hémery, membre de plusieurs académies savantes. Avesnes, imprimerie et librairie de Viroux; Paris, librairie de Dumoulin, 1846, in-8° de 504 pages.

Fastes historiques, archéologiques et biographiques du département de la Charente-inférieure, par R. P. Lesson, tome II. Rochefort, imprimerie de Proust-Branday. Paris, librairie de Dumoulin, in-8° de 79 et VI pages avec 113 planches. — Ce second volume d'un ouvrage dont le tome Ier a paru en 1842 contient un rapport au ministre de l'instruction publique sur les cantons de Saint-Porchaire, de Saintes et de Saujon.

Histoire, archéologie et légendes des marches de la Saintonge, par M. P. Lesson. Rochefort, imprimerie de H. Loustau et Cie. Paris, librairie de Dumoulin, in-8° de 346 pages.

Lettres sur l'histoire monétaire de la Normandie et du Perche, par M. Lecointe-Dupont. Poitiers, imprimerie de H. Oudin; Paris, librairie de Dumoulin, in-8° de VIII-152 pages avec planches.

Histoire critique de l'école d'Alexandrie, par E. Vacherot. Paris, imprimerie de Bourgogne, librairie de Ladrange, 2 vol. in-8°, ensemble 1068 pages (ouvrage couronné par l'Institut, Académie des sciences morales et politiques). Il y aura un troisième volume.

Dictionnaire topographique, statistique, historique, administratif, commercial et industriel des villes, bourgs et communes du département de l'Oise; par Victor Tremblay, première partie contenant la ville et les cantons de Beauvais; in-8° de XVI-159 pages. Beauvais, imprimerie de Desjardins, librairie de Tremblay; Paris, librairie de Dumoulin, 3 fr.

RUSSIE.

Der Odessaer Gesellschaft für Geschichte gehörende Handschriften.—Catalogue des manuscrits hébreux et rabbiniques appartenant à la société historique et archéologique d'Odessa, par le docteur Pinner, avec le fac-simile d'un manuscrit du prophète Habacuc, de l'an 916. Odessa et Leipzig, in-4°. Prix : 6 francs.

ALLEMAGNE.

Alii Ispahanensis liber cantilenarum magnus, ex codicibus manuscriptis arabice editus adjectaque translatione adnotationibusque illustratus ab Joan. Godof. Ludov. Kosegarten. A Greifswold, chez Roch, in-4°, fasciculus VI. Prix : 7 francs.

Codex diplomaticus Brandenburgensis. Collection de chartes, de chroniques et d'autres monuments servant à l'histoire de la marche de Brandebourg, publiée par A. F. Riedel, Ire partie. Collection de chartes locales, 5e volume, in-4°. Berlin. Prix : 18 francs.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL
DES SAVANTS.

AVRIL 1847.

Théorie physiologique de l'éthérisation.

I. *Premiers faits connus d'éthérisation.* Tout le monde sait que c'est à M. Jackson, de Boston, qu'est due la belle découverte du phénomène de l'*éthérisation*.

M. Jackson écrivit de Boston, le 13 novembre dernier, à M. Élie de Beaumont, une lettre que celui-ci déposa, sous pli cacheté, sur le bureau de notre Académie, dans la séance du 28 décembre. La lettre cachetée fut ouverte dans la séance du 18 janvier. On y vit que M. Jackson, après avoir « en respirant de l'éther par forme d'expérience, » comme il s'exprime[1], reconnu sur lui-même la vertu singulière qu'a l'éther *inhalé*, ou *inspiré*, d'assoupir la *sensibilité*, et par suite la *douleur*, avait engagé un dentiste, M. Morton, à essayer de ce moyen sur les personnes auxquelles il aurait à arracher des dents. M. Morton avait suivi le conseil de M. Jackson; il avait soumis quelques personnes à l'*inhalation* de l'éther; il leur avait arraché des dents, et ces personnes n'avaient rien senti.

« Je priai ensuite ce dentiste, dit M. Jackson, d'aller à l'hôpital général de Massachusetts, et d'administrer la vapeur d'éther à un malade auquel on allait faire subir une opération chirurgicale douloureuse : le résultat fut que le malade n'éprouva pas la moindre douleur pendant l'opération. et alla bien ensuite, Une opération à la mâchoire, l'ampu-

[1] *Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences*, t. XXIV, p. 75.

tation d'une jambe et la dissection d'une tumeur, ont été les sujets des premières expériences chirurgicales. Depuis lors, de nombreuses opérations ont été faites sur différents malades avec le même succès et toujours sans douleur : les malades ont eu des convalescences remarquablement faciles, n'ayant éprouvé aucune secousse nerveuse [1]. »

A la nouvelle de ces faits, toute la chirurgie française s'émut. Dès la séance du 25 janvier, M. Roux et M. Velpeau apportèrent à l'Académie les observations les plus remarquables. M. Roux avait opéré une fistule [2]; M. Velpeau avait extirpé une tumeur cancéreuse [3]; M. Laugier, chirurgien de l'hôpital Beaujon, avait pratiqué l'amputation d'une cuisse [4], etc., etc.; et les malades n'avaient rien senti.

Chaque séance nous amena dès lors une foule de faits semblables. Ce n'est pas tout : après les chirurgiens vinrent les physiologistes. M. Gerdy [5], M. Serres [6], M. Longet [7], M. Magendie [8], etc., firent des expériences ou discutèrent les phénomènes.

J'arrive aux résultats qui me sont propres.

Dans les séances du 8 février [9], du 22 février [10] et du 8 mars [11], je lus successivement trois *Notes* touchant l'action de l'éther *inhalé* sur la *moelle épinière*, sur la *moelle allongée*, sur les *centres nerveux;* et ces trois *Notes* ont posé, je crois, les véritables bases de la théorie physiologique de l'*éthérisation*.

Mais, avant de venir à cette théorie même, il me faut nécessairement reprendre les choses de plus haut.

II. *Théorie des fonctions cérébrales*. J'ai prouvé, par les expériences que je soumis, en 1822, à l'Académie, et qui, depuis, ont été répétées et confirmées par l'Europe entière, que les centres nerveux se composent de quatre parties essentiellement distinctes, savoir : le *cerveau proprement dit* (*lobes* ou *hémisphères cérébraux*), siége exclusif de la mémoire, des perceptions, du jugement, de la volonté, en un seul mot, de l'intelligence; le *cervelet*, siége d'une force demeurée inconnue jusqu'à moi, de la force qui *équilibre*, qui *coordonne* les mouvements de locomotion; la *moelle allongée*, siége du principe même de la vie, c'est-à-dire du principe premier moteur du mécanisme respiratoire, et *nœud vital* de tout le système; et la *moelle épinière*, siége du principe du sentiment et du principe du mouvement [12].

[1] *Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences*, t. XXIV, p. 75. — [2] *Ibid.*, p. 90. — [3] *Ibid.*, p. 92. — [4] *Ibid.*, p. 124. — [5] *Ibid.*, p. 125. — [6] *Ibid.*, p. 162 et 227. — [7] *Ibid.*, p. 334. — [8] *Ibid.*, p. 134 et 170. — [9] *Ibid.*, p. 161. — [10] *Ibid.*, p. 253. — [11] *Ibid.*, p. 340. — [12] Voyez mes *Recherches expérimentales sur les propriétés et les fonctions du système nerveux* (seconde édition), p. 1 et suiv.

Or, en même temps que je donnais ces vérités nouvelles à la science, M. Charles Bell, cet illustre physiologiste, lui en donnait une autre non moins importante[1]; il prouvait que, dans la *moelle épinière* même, le principe du sentiment et le principe du mouvement ont leurs siéges distincts : le principe du sentiment ayant le sien dans la *région postérieure* et dans les *racines postérieures*, et le principe du mouvement ayant le sien dans la *région antérieure* et dans les *racines antérieures*.

Mais je reviens à la *moelle allongée*, sur laquelle portent plus particulièrement, aujourd'hui, mes expériences.

J'ai prouvé, en 1823[2], que, dans ce qu'on appelle communément et assez vaguement *moelle allongée*[3], il y a un point particulier, déterminé, circonscrit, qui est le siége du principe premier moteur du mécanisme respiratoire, par conséquent le siége du principe même de la vie, et par conséquent encore le vrai *nœud vital* du système nerveux entier.

« Il y a, disais-je alors, dans la moelle allongée, un *point* dont la section produit l'*anéantissement subit* de tous les mouvements inspiratoires; et ce point se trouve à l'origine même de la huitième paire[4], origine qu'il comprend dans son étendue, commençant avec elle et finissant un peu au-dessous[5]. »

« C'est à ce *point*, disais-je encore, qu'il faut que toutes les autres parties du système nerveux tiennent pour que leurs fonctions s'exercent. Le principe de l'action nerveuse remonte donc des nerfs à la moelle épinière et de la moelle épinière à ce *point*; et, passé ce *point*, il rétrograde des parties antérieures de l'encéphale aux parties postérieures, et des parties postérieures à ce *point* encore[6]. »

[1] Je ne cite ici, par rapport à cette importante vérité, que M. Charles Bell, parce que je n'ai en vue que *l'idée première*; mais je n'oublie pas les expériences de M. Magendie. (Voyez *Comptes rendus, etc.*, t. XXIV, p. 316. — [2] Voyez mes *Recherches expérimentales sur les propriétés et les fonctions du système nerveux* (seconde édition), p. 196 et suiv. — [3] Le mot *moelle allongée* n'a qu'un sens *anatomique*, un sens relatif à la forme de la masse nerveuse nommée ainsi, et n'a nul sens *physiologique*. Physiologiquement, la *moelle allongée* n'est que le *point*, le *nœud vital* du système nerveux. Tout le reste de la *moelle allongée* n'est que *moelle épinière*. Je disais, en 1827 : « Il y a, dans la *moelle allongée*, deux modes d'action : par l'un, la *moelle allongée* est *moelle épinière* encore, simple continuation de cette *moelle*;... par l'autre, elle constitue un organe particulier, distinct... » Voyez mes *Recherches expérimentales sur les propriétés et les fonctions du système nerveux*, p. 191. J'avertis donc ici, une fois pour toutes, que, quand je dis *moelle allongée*, je parle au sens *physiologique* : la moelle allongée *physiologique* n'est que le *nœud vital*. — [4] *Nerf pneumo-gastrique*. — [5] Voyez mes *Recherches expérimentales sur les propriétés et les fonctions du système nerveux*, p. 243. — [6] *Ibid.*, p. *id.*

On a maintenant tous les éléments du problème que je veux résoudre, et je passe à mes nouvelles expériences.

III. J'ai opéré successivement sur la *moelle épinière* et sur la *moelle allongée*. Je me borne à rapporter ici une seule expérience sur chacune de ces deux parties.

Expérience sur la moelle épinière. Dès que l'animal a paru *éthérisé*, on a mis la *moelle épinière* à nu.

Pendant cette cruelle opération, l'animal n'a donné aucun signe de douleur.

La moelle épinière étant mise à nu, on a pincé, on a coupé les racines postérieures (*nerfs du sentiment*), et l'animal n'a rien senti.

On a pincé une *racine antérieure* (c'est-à-dire un *nerf du mouvement*), et l'animal a éprouvé une légère secousse.

On a continué l'*éthérisation*.

Au bout de quelques minutes, on a coupé une nouvelle *racine antérieure*, et l'animal n'a plus éprouvé de secousse [1].

On a blessé alors, on a déchiré, coupé, la moelle épinière elle-même, sans que l'animal ait donné le moindre signe de douleur ni de convulsion.

IV. L'éther a donc l'étonnante faculté d'anéantir, pour un temps marqué, dans la moelle épinière, le principe du sentiment et celui du mouvement. De plus, le principe du *sentiment* disparaît avant le principe du *mouvement*.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que, l'effet de l'éther une fois dissipé, la moelle épinière reprend toutes ses forces perdues, sauf dans les points qui ont été coupés ou maltraités pendant l'expérience.

Les parties du corps placées au-dessous de ces points restent paralysées.

V. Ainsi donc, quand on soumet un animal à l'action de l'éther, la moelle épinière perd d'abord le *principe du sentiment;* elle perd ensuite le *principe du mouvement;* et, ce qu'il faut bien noter, elle perd le *principe du sentiment* avant de perdre le *principe du mouvement* [2].

Mais enfin, il arrive un moment où elle perd tout à la fois le *prin-*

[1] Le *galvanisme* détermine encore, même alors, des *secousses*, des *contractions musculaires*, mais il en détermine aussi *après la mort*. L'*irritation mécanique* me donne une *exploration* plus spéciale, plus circonscrite, plus propre, des *faits de la vie*. — [2] Quand je dis que la *moelle épinière* perd ses *principes du sentiment* et du *mouvement*, j'entends (cela va sans dire) qu'elle les perd en *acte* et non en *puissance*, puisqu'elle les recouvre dès que l'*éthérisation* se dissipe. Je fais ici cette remarque une fois pour ne plus la faire.

cipe du sentiment et le *principe du mouvement;* et cependant l'animal continue à vivre; il vit, il respire encore. Comment cela se fait-il? comment cela peut-il se faire?

C'est ce qu'une expérience sur la moelle allongée va nous expliquer.

VI. *Expérience sur la moelle allongée*[1]. Dès que l'animal a paru *éthérisé,* on a mis à nu, d'abord, une portion de la moelle épinière, et ensuite la moelle allongée.

Cela fait, on a piqué la *région postérieure* de la moelle épinière, on a pincé, on a coupé les *racines postérieures*, et l'animal n'a rien senti.

On a pincé une *racine antérieure*, et il y a eu un léger mouvement de l'animal.

L'*inhalation* de l'éther a donc été prolongée pendant quelques minutes encore.

Ces quelques minutes écoulées, on a pincé une nouvelle *racine antérieure,* et l'animal ne s'est point mu; on a piqué, on a coupé les *cordons antérieurs* de la moelle épinière, et l'animal est resté immobile[2].

La moelle épinière avait donc perdu les deux principes du sentiment et du mouvement.

C'est alors qu'on a exploré la moelle allongée : on l'a piquée, et l'animal a poussé un cri; et, en même temps qu'il poussait ce cri, il y a eu un frémissement manifeste des muscles du cou.

VII. Je n'ajouterai pas de nouvelles expériences. Qui ne voit, en effet, que la solution que je cherchais est trouvée?

La moelle épinière de l'animal perd tout principe de sentiment et de mouvement; et cependant l'animal vit encore, parce que l'action de sa *moelle allongée* survit, en lui, à l'action de sa *moelle épinière.*

En d'autres termes, quand on soumet un animal à l'action de l'éther, ses *centres nerveux* perdent successivement leurs forces dans un ordre donné : les *lobes cérébraux* perdent d'abord leur force, c'est-à-dire l'intelligence; puis le *cervelet* perd la sienne, c'est-à-dire l'équilibration des mouvements de locomotion; puis la *moelle épinière* perd les siennes, c'est-à-dire le principe du sentiment et le principe du mouvement; enfin, la *moelle allongée* survit seule dans son action, et c'est pourquoi

[1] Cette expérience-ci et la précédente ont été faites sur des *chiens.* — [2] Je remarque que je n'ai jamais vu la perte complète de la *motricité* dans le nerf de l'animal *éthérisé.* Si on pince, par exemple, le *nerf sciatique* de l'animal *éthérisé*, alors même que les parties motrices de la moelle épinière ont perdu leurs forces, on voit les muscles auxquels ce nerf se rend éprouver un léger frémissement. Cette *survie* de la *motricité* du nerf à la *motricité* de la moelle épinière est tout à fait comparable à la *survie* de la *motricité* du nerf, quand on a détruit la moelle épinière.

l'animal survit aussi : avec la disparition de l'action de la *moelle allongée* disparaît la vie.

VIII. *Remarques particulières, relatives aux lobes cérébraux et au cervelet.* On ne peut pas juger de l'état du *cerveau* et du *cervelet* dans un animal *éthérisé*, comme on juge de l'état de la *moelle épinière* et de la *moelle allongée*, directement, par une lésion mécanique. Le *cerveau* et le *cervelet* sont naturellement *impassibles*[1]. On ne peut juger de leur *état* que par leurs *fonctions*.

Voici donc comment j'en juge.

Il y a des animaux qui résistent à l'éther, sur lesquels l'éther ne va pas jusqu'à produire *l'insensibilité* et l'*immotricité* de la moelle épinière; mais l'éther *étourdit* ces animaux (voilà pour l'*intelligence*), mais il les rend *ivres* (voilà pour la *coordination* des mouvements). Il y a des éthers (l'éther *oxalique*, l'éther *acétique*) avec lesquels je n'ai pu parvenir à éteindre la *sensibilité* et la *motricité* de la moelle épinière; mais les animaux soumis à ces éthers ont toujours été *étourdis*, ils sont toujours devenus *ivres*.

On ne peut donc douter, du moins en général, que l'*intelligence* et la *coordination* des mouvements ne soient les premières fonctions *troublées*. Je dis *troublées*, et je le dis à dessein. En effet, et pour nous borner un moment à ce qui regarde l'*intelligence*, les observations recueillies sur l'homme prouvent qu'un reste d'*intelligence* subsiste jusque dans l'état le plus complet d'*éthérisation*.

Au reste, par rapport au grand objet qui m'occupe ici, l'*état* du *cerveau* et du *cervelet* n'est qu'une question secondaire. On peut enlever le *cerveau*, l'animal perd l'*intelligence*, mais il survit; on peut enlever le *cervelet*, l'animal perd l'*équilibre* de ses mouvements, mais il *survit*[2]. Le grand objet qui m'occupe ici est la détermination de la *survie* singulière de l'action de la *moelle allongée* à l'action de la *moelle épinière*.

La *découverte* de cette admirable *survie* est ma *découverte nouvelle*.

IX. *Action particulière de différents éthers.* Après avoir fait, avec l'éther *sulfurique*, les expériences qu'on vient de voir, j'ai voulu essayer d'autres éthers.

L'éther *chlorhydrique* m'a donné les mêmes résultats que l'éther *sulfurique*, et même il me les a donnés plus vite. J'en dis autant du corps nouveau connu sous le nom de *chloroforme*. Au contraire, l'éther *oxalique*, l'éther *acétique*, n'ont jamais eu qu'une action très-incomplète; et, ce qu'il est bien autrement important de signaler ici, l'éther *nitrique* a

[1] C'est ce que j'ai prouvé le premier. Voy. mes *Recherches expérimentales sur les propriétés et les fonctions du système nerveux*, p. 18 et 20. — [2] *Ibid.*, p. 31 et 37.

toujours produit la mort dans l'espace compris entre une et deux minutes.

X. *Action singulière de l'éther injecté dans les artères.* Quand on soumet un animal à l'action de l'éther par *inhalation*, la moelle épinière, comme nous avons vu [1], perd le *principe du sentiment* avant de perdre le *principe du mouvement.* C'est là un fait constant. Toujours la *sensibilité* disparaît, alors, avant la *motricité;* toujours la *motricité* survit, alors, à la *sensibilité.*

Eh bien, quand on injecte de l'éther dans une *artère*, c'est précisément l'inverse qui arrive : la *motricité* disparaît avant la *sensibilité*, la *sensibilité* survit à la *motricité.*

J'ai injecté une certaine quantité d'éther [2] dans l'*artère crurale* de plusieurs *chiens.* La jambe a perdu le *mouvement* et a conservé la *sensibilité.* Le *nerf sciatique*, mis à nu, a été pincé, et l'animal a crié; mais les muscles auxquels ce nerf se rend sont restés immobiles.

Ainsi donc l'éther *inhalé* fait perdre le *principe du sentiment* avant le *principe du mouvement;* et l'éther, *injecté dans une artère*, fait perdre, au contraire, le *principe du mouvement* avant le *principe du sentiment.*

Le même agent, porté par *deux voies différentes* au système nerveux, y agit en *sens opposé*, et y renverse l'*ordre* des choses.

D'où ce *renversement* provient-il? à quoi tient-il?

XI. *Rapport de l'éthérisation et de l'asphyxie.* Il est impossible de voir un seul fait d'*éthérisation* complète, profonde, sans être frappé d'une certaine ressemblance entre ce nouveau phénomène et le phénomène de l'*asphyxie.* Presque tous les observateurs ont remarqué cette ressemblance, et même quelques-uns en ont déjà fait l'objet d'études suivies [3].

J'ai soumis deux *chiens* au genre d'*asphyxie* le plus simple, je veux dire à la consommation graduelle de l'oxygène contenu dans un volume d'air atmosphérique donné.

Il faut un petit appareil, que j'ai décrit ailleurs [4], pour produire, dans ce cas-ci, l'*asphyxie*, pour la conduire, pour la régler en quelque sorte.

En la réglant ainsi, en la commençant, en la continuant, en la suspendant, selon que l'expérience l'exige, l'animal arrive à un état d'*asphyxie* fort semblable à l'état d'*éthérisation.*

Sur les deux *chiens* dont je parle, l'*asphyxie* étant parvenue au point nécessaire, on a mis la moelle épinière à nu, et l'animal n'a rien senti; on a piqué, pincé, coupé, les *parties sensoriales* de cette moelle, et l'animal n'a rien senti encore; on a piqué, pincé, les *parties motrices*, et il n'y a eu que quelques faibles contractions musculaires.

[1] Ci-dessus, art. III, IV et V. — [2] *Comptes rendus, etc.*, t. XXIV, p. 482 et suiv.— [3] Particulièrement M. Amussat : *Comptes rendus*, t. XXIV, p. 284. — [4] *Ibid.*, p. 343.

XII. Il y a donc un certain rapport entre l'*éthérisation* et l'*asphyxie*. Mais, dans l'*asphyxie* ordinaire, le système nerveux perd ses forces sous l'action du *sang noir*, du sang *privé d'oxygène;* et, dans l'*éthérisation*, le système nerveux les perd, d'abord, sous l'action directe de l'agent singulier qui la détermine.

C'est là qu'est la différence.

L'éther agit d'abord, et produit seul le *trouble de l'intelligence*, le *trouble des mouvements*, le *désordre des idées*, l'*ivresse*, l'*affection* du cerveau et du cervelet.

Produit-il seul aussi l'*insensibilité*, l'*immotricité* de la moelle épinière?

Il les produit de lui-même et par sa vertu propre. Il les produirait seul. Cependant, à m'en tenir, ici, à mes expériences, au moment où l'*insensibilité* de la moelle épinière a paru, j'ai toujours vu paraître un commencement de transformation du *sang rouge* en *sang noir*, un commencement d'*asphyxie*.

Du reste, dans l'*éthérisation* et dans l'*asphyxie*, même perte du sentiment et du mouvement volontaire, et même persistance, du moins pour un temps, des mouvements respiratoires; en un seul mot, même *survie* de la *moelle allongée* à la *moelle épinière*. L'*éthérisation* sera venue nous donner le mécanisme profond de l'*asphyxie*, j'entends la *marche successive* de la mort des centres nerveux dans l'*asphyxie*.

XIII. Et, pour dire ici toute ma pensée, cette marche successive de la mort, dans les centres nerveux, est le vrai point, le grand point des nouvelles expériences.

Je disais, en 1822, dans les *Mémoires* que je soumettais alors à l'Académie, que «les diverses parties du système nerveux avaient toutes des *propriétés* distinctes, des *fonctions* spéciales, des *rôles* déterminés [1].»

Mais je disais aussi que, relativement à leur *vie*, la *vie* de *toutes* dépend d'*une*. Il y a, disais-je, dans le système nerveux, un *point* auquel tient la *vie* de tout le système.

«Ce *point*, ajoutais-je, est remarquable sous bien des rapports: c'est par ce *point* que doivent passer les impressions pour être perçues; c'est par ce point que doivent passer les ordres de la volonté pour être exécutés; c'est à ce point que finit la moelle épinière; c'est à ce point que commence la moelle allongée et par conséquent l'encéphale: il suffit que les autres parties du système nerveux tiennent à ce *point* pour conserver la vie; il leur suffit d'en être détachées pour la perdre; il

[1] Voyez mes *Recherches expérimentales sur les propriétés et les fonctions du système nerveux*, p. XV.

est donc et le foyer central et le lien commun de toutes ces parties[1]. »

XIV. Eh bien, d'une part, l'*éthérisation* isole, comme les expériences mécaniques, l'*intelligence*, la *coordination* des mouvements, la *sensibilité*, la *motricité*, la *vie;* et, d'autre part, elle montre la dépendance où sont toutes les parties du système nerveux d'une seule d'entre elles, du *point vital* placé dans la *moelle allongée*.

XV. *Force propre de la vie.* Ce dernier fait, cette merveilleuse dépendance de *tout* le système nerveux d'*un seul point* du système nerveux, est même ce que les nouvelles expériences ont de plus frappant.

Dans l'animal *éthérisé*, un *point* survit seul; et, tant qu'il survit, toutes les autres parties vivent du moins d'une *vie latente*, et peuvent reprendre leur *vie entière:* ce point mort, tout meurt.

Entre toutes les *forces nerveuses*, l'*éthérisation* isole et dégage donc la *force première*, la force simple et une, la *force vitale* du système nerveux.

La *force vitale* du système nerveux est la *force même*, la *force propre* de la *vie*.

XVI. *Mécanisme de la mort.* Je viens de dire que l'*éthérisation* nous aura donné le mécanisme profond de l'*asphyxie*[2]; elle nous aura donné, à considérer la chose d'une manière plus générale, le mécanisme vrai de la *mort*.

Bichat a écrit un livre célèbre, et très-justement célèbre, sur la *vie* et sur la *mort*[3].

Dans ce livre, Bichat étudie, successivement, la *mort générale* déterminée, d'abord, par celle du *cœur*, puis par celle des *poumons*, puis par celle du *cerveau*, *etc.* Toutes ces *morts partielles*, qu'étudie Bichat, ne sont, si l'on peut ainsi dire, que l'*extérieur de la mort*.

La *mort générale* est *une*. Le *mécanisme de la mort* est *un*, parce que le *principe de la vie* est *un*.

La mort de chaque organe, quel qu'il soit, n'est qu'une *mort partielle;* la mort d'un point quelconque du système nerveux, hors un seul point donné, n'est encore qu'une *mort partielle*.

La *mort générale* n'a lieu que par la *seule mort* du *point*, du *nœud vital* du système nerveux.

XVII. *Théorie physiologique de l'éthérisation.* La *théorie physiologique* de l'*éthérisation* est donc, de ce moment, une théorie posée.

[1] *Recherches expérimentales sur les propriétés et les fonctions du système nerveux*, p. 212. — [2] Ci-dessus, art. XII. — [3] *Recherches physiologiques sur la vie et la mort.*

Elle porte sur deux faits : le premier, que l'éther agit sur les *centres nerveux* ; le second, qu'il agit sur les *centres nerveux* d'une manière progressive et successive.

L'éther agit, d'abord, sur le *cerveau proprement dit* (*lobes* ou *hémisphères cérébraux*); puis sur le *cervelet;* puis sur la *moelle épinière;* puis sur la *moelle allongée;* et, quand il en est venu là, il éteint la vie.

XVIII. Je cherche, dans le fait nouveau, dans le grand fait de l'*éthérisation*, le trait caractéristique, et je le trouve dans l'*extinction totale* de la *sensibilité*, qui précède l'*extinction* de la *vie*, dans l'*isolement*, dans la *séparation* de la *sensibilité* et de la *vie*, en d'autres termes, dans la *survie* de la *vie* à la *sensibilité;* en d'autres termes encore, et qui sont ceux-là mêmes que j'ai déjà plus d'une fois employés, dans la *survie* de la *moelle allongée* à la *moelle épinière*.

XIX. Lorsque Haller vint, il trouva une grande difficulté, et par suite une grande gloire, à séparer la *contractilité* de la *sensibilité*, l'action du *muscle* de l'action du *nerf*.

M. Charles Bell n'a trouvé, ensuite, ni moins de difficulté, ni moins de gloire, à séparer, dans le *nerf* même, dans la *moelle épinière* même, la *sensibilité* de la *motricité*.

XX. J'arrive à l'*encéphale*. J'ai fait voir, en 1822, que l'*intelligence* réside exclusivement dans les *lobes cérébraux;* la *coordination* des mouvements de locomotion, dans le *cervelet;* la *force primordiale* du système nerveux, dans ce que j'appelle le *point*, le *nœud vital* de la *moelle allongée*.

XXI. Or l'*expérience mécanique isole* toutes ces choses. Elle isole toutes ces *propriétés*, toutes ces *fonctions*, toutes ces *forces*, les unes des autres.

L'ablation des *lobes cérébraux* abolit l'*intelligence*, et n'abolit que l'*intelligence;* l'ablation du *cervelet* abolit l'*équilibre* des *mouvements*, et n'abolit que cet *équilibre;* enfin, la simple section du *nœud*, du *point vital* de la moelle allongée abolit sur-le-champ la *vie totale* du *système nerveux* entier [1].

XXII. Voilà ce que m'avait donné l'*expérience mécanique;* et voilà aussi ce que me donne aujourd'hui, si je puis ainsi dire, spontanément, de lui-même, l'agent singulier qui produit l'*éthérisation*.

L'*éthérisation* est la reproduction, par un procédé nouveau, de mes anciennes expériences.

FLOURENS.

[1] Voyez, sur tous ces faits, tous inconnus avant moi, mes *Recherches expérimentales sur les propriétés et les fonctions du système nerveux*.

ÉTUDES LITTÉRAIRES, *par Charles Labitte, avec une notice de M. Sainte-Beuve*. Paris, imprimerie de Claye et C[ie], librairie de Joubert, 1846; 2 vol. in-8° de 421-436 pages.

Ces deux volumes sont comme un monument funèbre élevé à la mémoire d'un écrivain dont la perte prématurée a causé de vifs regrets et n'est point encore oubliée. Au frontispice, se lisent pour épitaphe quelques pages où une plume amie a rappelé avec charme, dans une mesure parfaite d'affection et de sincérité, tout ce que le caractère de ce jeune homme offrait d'honnête et d'aimable, son esprit, de distingué, tout ce que promettaient et avaient donné en partie sa curiosité savante, sa pénétration, son talent. Né le 2 décembre 1816, Charles Labitte allait à peine accomplir sa vingt-neuvième année, lorsque la mort est venue tout à coup le frapper, le 19 décembre 1845. Le dernier tiers de cette courte carrière a été rempli par des travaux dans lesquels il voyait simplement des études, que le titre du présent recueil, conforme à ses habitudes de judicieuse modestie, n'appelle point autrement, mais qui lui avaient de bonne heure mérité une place honorable parmi ceux qui de nos jours ont le plus brillé dans la haute critique et l'enseignement public.

Tel est un *Essai sur l'affranchissement communal dans le comté de Ponthieu*, publié presque au sortir de ses études, en 1836, à Abbeville, et auquel avait coopéré le fils du savant bibliothécaire de cette ville, déjà savant lui-même, M. Ch. Louandre, son condisciple, je crois, aussi bien que son ami, l'associé de ses premières entreprises. Tels sont les nombreux articles d'histoire et surtout de littérature qu'il n'a cessé d'écrire pour nos principaux recueils, mais plus particulièrement pour la *Revue des deux mondes*, à dater de l'année 1835. Telles sont encore deux thèses, soutenues devant la faculté des lettres de Paris, en 1841, et dont les titres seuls, *De Jure politico quid censuerit Mariana*, *De la démocratie chez les prédicateurs de la Ligue*, annoncent l'intérêt et l'importance. La seconde, qui excède de beaucoup les proportions ordinaires des dissertations académiques, était véritablement un livre, écrit plus encore pour le public que pour l'école, et qui touchant, non sans hardiesse et sans à propos, à des questions réchauffées par l'esprit de parti, renouvelant d'une manière piquante, par une érudition peu commune, les solutions définitives, ce semble, qu'elles avaient reçues du bon sens et du patriotisme de nos pères, méritait le

succès qu'il obtint, et que s'empressa de constater et d'expliquer notre journal[1]. En cette même année 1841, Charles Labitte complétait sa tâche en publiant, dans la *Bibliothèque Charpentier,* avec notice et commentaires, une nouvelle et fort bonne édition d'un ouvrage dont ses recherches sur les orateurs et les publicistes de la Ligue l'appelaient plus que tout autre à devenir l'éditeur, *la Satire Ménippée.* A cette énumération rapide de ceux des travaux de Charles Labitte que l'impression a fait connaître, il faut joindre ce qui a été imprimé des cours professés par lui, depuis 1840, d'abord à la faculté des lettres de Rennes, dans la chaire de littérature étrangère, à laquelle l'appela, bien avant l'âge, comme professeur titulaire, la juste confiance de l'Université, plus tard, au Collége de France, où il occupa pendant trois ans environ, comme suppléant de M. Tissot, la chaire de poésie latine. Ces morceaux, qu'on souhaiterait plus nombreux, témoignent par ce qu'ils offrent à la fois d'instructif et d'intéressant, de l'aptitude toujours croissante que le jeune maître apportait aux fonctions de l'enseignement.

Dans ses leçons, dans ses livres, dans ses articles de journaux, Charles Labitte a suivi, sans distraction et sans relâche, la vocation particulière de son esprit, qui le portait de préférence vers l'histoire littéraire. Il cédait en même temps au mouvement heureux imprimé de nos jours à la critique par quelques esprits d'élite. De tous ceux dont les exemples ont pu éveiller son émulation et diriger ses premiers efforts, nul ne paraît avoir exercé sur lui plus d'influence que le savant et spirituel historien des lettres françaises, qui devait sitôt, hélas! ajouter sa biographie à tant de portraits finement exprimés des principaux représentants de notre littérature dans les trois derniers siècles et dans celui-ci. Si l'on a pu louer justement chez Charles Labitte la recherche curieuse, patiente, exacte, de tous les faits propres à éclairer, avec le caractère des écrivains et de leurs œuvres, l'esprit de leur époque, l'art de grouper par écoles les productions littéraires, de les rattacher, à travers l'intervalle des âges, à d'autres auxquelles les lie une secrète parenté, une sorte de filiation généalogique, une part de l'éloge doit remonter à M. Sainte-Beuve, dans les ouvrages duquel il avait trouvé le modèle de ce détail savant, de ces inductions fines, de ces rapprochements inattendus et piquants.

Peut-être a-t-il en cela excédé la mesure par certaines informations trop complètes, certaines explications trop subtiles, par des rapports trop arbitrairement établis entre des auteurs, des ouvrages, des siècles, bien

[1] Voyez les cahiers de mai et d'août 1841, p. 316, 496 et suivantes.

divers. Peut-être aussi lui est-il arrivé de se laisser séduire par le faux éclat de quelque pensée ambitieuse, de quelque expression recherchée. Il était encore dans un âge où, volontiers, on outre son système, on abonde dans son sens, on cherche à plaire à tout prix, et il avait à capter, dans les continuelles improvisations de sa plume et de sa parole, un public devenu assez indifférent aux choses exclusivement littéraires, qu'on n'y pouvait gagner sans quelques sacrifices. Au reste Charles Labitte ne poussa pas très-loin les concessions de ce genre; il y renonça même par degrés : ses connaissances étaient précises, ses idées justes, son esprit ami du vrai; dans tout ce qu'il a écrit on remarque une verve qui se règle de plus en plus, un progrès continu quant à la solidité du fond, et à la sévérité de la forme.

Il est une sorte d'écart dans lequel il n'a jamais donné comme plusieurs de ses jeunes contemporains, et dont il a été heureusement préservé par la rectitude de son intelligence et le sérieux de ses études. On ne l'a pas vu, malgré beaucoup de répugnance pour les choses de convention, beaucoup de goût pour l'originalité, prendre à partie le temps passé, reviser les procès jugés, casser les arrêts rendus; en histoire, en littérature, il tenait compte de la tradition, mais sans respect servile, sans foi superstitieuse, s'appliquant, dans ses investigations érudites et pénétrantes, à la retirer du vague avec lequel elle nous arrive, à la rendre plus distincte, plus intelligible, à la consacrer ainsi de nouveau. C'eût été de sa part, s'il n'eût obéi à sa conviction, un calcul habile. Il y a des temps où la témérité d'esprit devenant chose banale, un retour intelligent aux opinions longtemps reçues prend un air de hardiesse paradoxale.

Tels furent, si je ne m'abuse, les dispositions, les mérites apportés par Charles Labitte à l'exercice de sa fonction de critique, dans les hautes chaires de l'État, dans nos recueils les plus accrédités. Il avait en vue, il préparait à la fois plusieurs histoires littéraires, dont les deux volumes, occasion de cet article, nous offrent de précieux fragments :

Histoire de la comédie et de la satire latines; à ce projet se rapportent surtout les deux morceaux que nous rencontrons d'abord et qui ont été les dernières productions du jeune auteur, aussi bien que les plus parfaites. Ils ont paru, l'un six semaines avant sa mort, l'autre quelques jours après, et l'on a été unanimement frappé de la maturité de talent qui s'y déclarait. Charles Labitte y a restitué avec une élégante érudition, un goût délicat, un juste sentiment de l'antiquité, dans un langage d'un mouvement facile et agréable, la satire de Lucilius, les Ménippées de Varron.

Histoire de la poésie dantesque; il l'a exposée dans son cours à la faculté de Rennes, et, s'il a eu réellement l'intention de l'écrire, après M. Fauriel et en concurrence de M. Ozanam, on peut regarder comme ayant dû y entrer, et en être un des plus intéressants chapitres, le morceau intitulé : *la Divine Comédie avant Dante*, revue de toutes les visions mystiques qui avaient précédé celle de l'Homère florentin et dont le savant et curieux investigateur a recherché partout la trace, chez les anciens, chez les modernes, dans les écrits les moins connus des légendaires et des hagiographes.

Histoire de la prédication en France, avant l'époque classique du moins; il en avait, presque au début de sa carrière, rassemblé fort laborieusement les matériaux, d'un difficile et rebutant accès, en compagnie de M. Ch. Louandre. Il en a depuis rédigé, avec beaucoup d'agrément, quelques parties que les journaux ont fait connaître[1]. L'une d'elles est un des ornements principaux des deux volumes qui nous occupent. On y trouve parfaitement caractérisées, dans la personne et les discours du franciscain Michel Menot, la liberté et même la licence apostolique, l'éloquence cynique et triviale des sermonnaires des xve et xvie siècles. Le livre auquel Charles Labitte a surtout attaché son nom et son souvenir, *De la démocratie chez les prédicateurs de la Ligue*, peut être regardé comme un episode de l'histoire générale qu'il avait projetée. Au même ordre de travaux se rattache, avec sa thèse latine sur la politique de Mariana, avec la notice et les commentaires dont il a enrichi son édition de la *Satire Ménippée*, une réponse très-sensée, et d'un style très-animé, l'une des meilleures choses qu'il ait écrites, à une indiscrète apologie des états de la Ligue. Elle figure fort honorablement dans nos deux volumes, sous ce titre : *Une assemblée parlementaire en 1593*.

Histoire de la littérature française au temps de Louis XIII; ce sujet, qui a tenté plus d'un critique de notre temps, a fourni à Charles Labitte la matière de nombreux portraits qu'il a dispersés dans les journaux et dont deux seulement se retrouvent ici. Ils sont traités avec étendue, avec complaisance, et font revivre dans leur naturel deux personnages bien divers, le bouffon de Richelieu, Boisrobert, le bibliothécaire de Mazarin, Gabriel Naudé. Ce dernier, par son amour pour les livres, son infatigable et universelle curiosité, les divagations amusantes de son érudition, les libres allures de sa pensée et de son langage, fut tout d'abord, pour Charles Labitte, qui avait un peu de tout cela, l'objet d'une vive

[1] Voyez *Revue de Paris*, 12 août 1838, 3 février 1839, 26 juillet 1840; *Journal général de l'instruction publique*, 28 août 1839.

sympathie. Ce sentiment prévalut chez lui sur la répugnance qu'il devait naturellement éprouver, lui, le censeur sévère de la Ligue, de ses maximes politiques et de sa littérature, pour l'impudent apologiste de la Saint-Barthélemy. Son morceau sur Naudé est le premier article un peu considérable qu'il ait écrit. Il le fit paraître dans la *Revue des deux mondes*, en 1836, et, depuis, ce nom de Naudé a été plus d'une fois ramené sous sa plume par une visible prédilection. A l'occasion de la publication des *Mémoires sur les grands jours tenus à Clermont*, il donna, en 1845, toujours dans la *Revue des deux mondes*, un article intitulé *La jeunesse de Fléchier*, qu'on a eu grande raison de reproduire, car il est plein de savoir, de goût et d'agrément. C'était ici le lieu de le rappeler, l'auteur y ayant montré, dans Fléchier, l'héritier direct de quelques-unes des habitudes d'esprit qui caractérisaient la société et la littérature à l'époque de Louis XIII.

Histoire enfin des poëtes de la Révolution et de l'Empire; il en avait tracé le plan trouvé dans ses papiers, et que donne la notice de M. Sainte-Beuve. Il en avait écrit même une grande partie, car les morceaux sur Marie-Joseph Chénier, Raynouard, Michaud, Lemercier, qui ouvrent son second volume d'*études*, et ne comprennent pas moins de deux cent vingt-huit pages fort pleines, eussent fourni à ce livre d'importants chapitres. Ce ne sont pas des notices, dans l'acception courante du mot, j'entends une redite vague de quelques faits empruntés de confiance à des biographes qui se sont, sans plus de façons, copiés les uns les autres. Charles Labitte a cherché lui-même et beaucoup trouvé. Il est parvenu à savoir, sur la vie de ses auteurs et sur l'histoire de leurs ouvrages, tant de choses et si particulières, qu'on croirait lire leurs mémoires. Telle est particulièrement la biographie de Marie-Joseph Chénier, son chef-d'œuvre en ce genre, et qui reparaît pour la troisième fois, car, dans l'intervalle, en 1844, on l'a placé en tête d'un volume de la collection Charpentier, qui contient, avec des notes de la même main, un fort bon choix des poésies de Chénier.

Voilà les cadres, fort variés, que Charles Labitte a travaillé à remplir pendant les dix années de sa vie littéraire; c'est en même temps, à ce qu'il semble, la division du recueil, où un zèle pieux, celui d'un frère, a rassemblé ce que ce labeur avait produit de plus digne d'être replacé sous les yeux du public; j'ajouterai, d'y rester : car, outre que ces deux volumes sont d'une lecture fort agréable, ils offrent, sur certains points intéressants de l'histoire littéraire, une abondance de souvenirs, de vues, de jugements, qui devra toujours les faire rechercher des lecteurs sérieux. On n'y reviendra point sans ce charme douloureux que

l'auteur, comme par un pressentiment de sa propre destinée, a défini, en 1843, au début d'un article sur un jeune poëte mort avant la publication de son œuvre :

« C'est toujours, écrivait-il, avec une curiosité mêlée de tristesse que j'ouvre un livre posthume; il y a je ne sais quel attrait mélancolique à retrouver ainsi, fixées sous le langage et rendues immobiles dans leur essor, ces idées imparfaites et cependant plus durables que celui qui les avait pensées, ces plans inachevés qui ont pourtant survécu à l'esprit maintenant éteint où ils étaient éclos. »

La littérature contemporaine a sa place, et une place assez considérable, dans ce choix posthume des écrits de Charles Labitte. Il fut toujours fort mêlé à son mouvement, qu'il aurait seulement voulu mieux réglé, dont il déplorait, dont il cherchait, selon ses forces, à contenir, à redresser les écarts. Né après l'Empire, il partageait les vœux des jeunes générations pour une révolution dans l'art, mais non l'emportement qui la voulait subversive des règles éternelles du bon sens et du goût, des renommées consacrées par les âges, non les espérances qui la montraient facile et prochaine, encore moins les illusions qui la faisaient croire accomplie. Ce n'est pas qu'il refusât son admiration aux beautés réelles produites par quelques grands talents hors de ligne; mais il ne l'étendait pas jusqu'à leurs fautes; il n'en gratifiait pas surtout leurs imitateurs maladroits : bien des progrès, magnifiquement célébrés, lui paraissaient contestables; bien des prétentions, mal fondées; bien des systèmes, inadmissibles. Il avait le courage de le dire, et le talent de le faire écouter. Il riait et faisait rire de la foi robuste de quelques jeunes amis de la nouveauté dans la valeur d'œuvres et de théories déjà vieillies au bout de quelques années, déjà mortes, de leur dédain confiant pour d'autres plus vivaces, qu'ils pensaient avoir abolies; il leur disait, comme dans la comédie :

« Les gens que vous tuez se portent assez bien. »

D'autre part il célébrait avec chaleur, et, au besoin, défendait avec zèle contre les dénigrements affectés de coteries jalouses, contre leurs oppressions systématiques, des nouveautés de meilleur aloi, plus discrètement, plus véritablement originales, d'un succès moins bruyant, mais plus sûr et plus durable. Il s'indignait de la concurrence que leur faisaient, pour ainsi dire sur la place, élevés par la spéculation à un cours factice, les produits de la littérature industrielle, œuvres de métier et non pas d'art. Charles Labitte manque à cette tâche aujourd'hui trop délaissée par la critique; il manque surtout à ce commerce utile, autant

qu'aimable, que le goût commun du vrai et du beau avait formé entre lui et la plupart de ceux qui pratiquent aujourd'hui le culte pur des lettres.

PATIN.

Histoire de l'artillerie, 1re partie. — Du feu grégeois, des feux de guerre et des origines de la poudre à canon, d'après des textes nouveaux, par M. Reinaud, membre de l'Institut et professeur de langue arabe, et M. Favé, capitaine d'artillerie et ancien élève de l'École polytechnique; avec un atlas de 17 planches. — Paris, J. Dumaine, neveu et successeur de G. Laguionie, rue et passage Dauphine, 36. 1845.

TROISIÈME ARTICLE [1].

CHAPITRE V.

De la transition des compositions incendiaires à la poudre à canon et de l'origine des mots bombarde, canon et baston à feu.

De 1285 à 1295, époque de la composition du traité de Hassan, jusqu'en 1561, où parut le *Livre de la canonnerie et artifice du feu,* dont l'examen fait en grande partie l'objet du chapitre V de l'ouvrage de MM. Reinaud et Favé, les auteurs ne citent pas de faits remarquables avec des dates certaines dans l'histoire de l'artillerie. Ils ont vu, au folio 39 du *Livre de la canonnerie*, un nouveau titre ainsi conçu: *Petit traité contenant plusieurs artifices de feu, très-utile pour l'estat de canonnerie, recueilly d'un vieil livre escrit à la main et nouvellement mis en lumière.* Personne, disent-ils, n'a parlé, *jusqu'à présent,* de cette partie du livre, qui se compose de trois ou quatre petits traités dont l'objet est en définitive la fabrication de différentes matières incendiaires, du salpêtre, de la poudre et des artifices, et la manière de faire usage de ces derniers. Si ces traités ne paraissent pas sortir de la même plume, ni avoir été écrits à la même époque, ils sont sans doute des développements du livre de Marcus, car cet ouvrage a servi de base à la plupart des travaux qui ont été entrepris sur la poudre dans les XIIIe, XIVe, XVe et XVIe siècles.

Nous allons passer en revue les principaux objets du petit traité de la canonnerie.

[1] Voir, pour les deux premiers articles, les cahiers de février et mars 1847.

I. Composition incendiaire dans laquelle il n'entre pas de nitre.

On trouve d'abord deux recettes avec les titres suivants :

La manière de composer un feu fort et aspre, qui brûlera tout ce qu'il atteindra.

La manière de faire un autre feu très-mauvais, de quoy le grand Alexandre brûla la terre des Samaritains.

Ces recettes, sans être identiques avec celles de Marcus, ont été puisées incontestablement dans son écrit.

Il en est de même de quatre recettes concernant le *feu grégeois;* elles sont tout à fait conformes au texte latin de Marcus. Cependant l'on n'y trouve pas l'indication d'une matière correspondant au *sal coctum* de Marcus, expression que M. Hoëfer a traduite par celle de *nitre fondu*, comme nous en avons fait plus haut la remarque. Quoi qu'il en soit, il est impossible de ne pas admettre avec les auteurs que les compositions connues sous le nom de *feu grégeois*, et indiquées par Marcus, n'ont point été perdues pendant les premiers siècles où l'on commença à faire usage de la poudre pour le canon.

II. Purification du salpêtre.

Le petit traité renferme dix moyens pour purifier le salpêtre, ou, en d'autres termes, dix manières de le réduire en nitre. Ces procédés n'ont rien de remarquable, car ils ne sont que ceux de Marcus, de Hassan et du *Theatrum chimicum*. C'est dire qu'aucun ne donne complétement le moyen d'obtenir à l'état de nitrate de potasse tout l'acide nitrique qui peut se trouver dans du salpêtre à l'état de nitrate de chaux et de magnésie, en séparant en même temps du nitre le chlorure de potassium ou de sodium.

III. Fusée.

En parlant de la confection des fusées, le petit traité ajoute des modifications à la recette de Marcus, tant pour la disposition de l'enveloppe et de ses accessoires que pour la composition de la poudre même : ces modifications sont de véritables progrès. L'une d'elles, l'addition de la baguette, est une chose tout à fait principale, puisque, comme nous l'avons dit, en maintenant le centre de gravité qu'elle a porté au-dessous de la bouche de la fusée, elle en assure la direction (21). Il indique pour une fusée à baguette une composition de 3 livres de salpêtre, de 1 livre de soufre, et de 1 livre de chaux vive. Ces matières doivent être mêlées et détrempées avec de l'eau ardente (eau-de-vie).

Il prescrit d'employer le mélange de combustibles de la fusée

à la garniture de flèches, de dards et de piques incendiaires. De là, MM. Reinaud et Favé concluent que l'usage du canon ne fit pas abandonner immédiatement l'usage de certains feux à la guerre, tels qu'ils étaient employés par les Arabes.

IV. Préparations inflammables dans lesquelles il entre du nitre.

Le petit traité donne la préparation de *chandelles de soufre*, composées de 2 livres de salpêtre de 1 livre de soufre et un quart de livre de charbon. On fait fondre le soufre, on y ajoute le nitre et le charbon, puis on y plonge un bâton sec.

Il parle de la préparation d'*un feu volant qui brûlera tout ce qu'il touchera*, consistant en un mélange de $\frac{1}{3}$ de nitre, de 2 de soufre, et de 1 de colophane. Les matières doivent être broyées ensemble avec un peu d'huile de lin.

Le mélange est réduit en pelotte, qu'on introduit dans un bâton creux de chêne ou de frêne.

On y trouve la préparation de petits *ballons*, formés de sachets de toile renfermant des compositions de feu grégeois. Ils sont ficelés à l'extérieur, puis plongés dans un mélange de résine et d'un peu de suif, et enfin saupoudrés de grosse poudre. Lorsqu'on veut s'en servir, on ôte une brochette de bois qui plongeait dans l'intérieur de la composition, on remplit le vide de poudre d'amorce, puis on introduit les ballons dans la *trompe* qui doit les lancer.

Ces petits *ballons* remplaçaient les vases de verre incendiaires des Arabes.

V. Préparation de la poudre à canon.

Une première remarque que suggère le petit traité, c'est que le nitre employé alors n'étant pas absolument pur conformément à l'observation exposée plus haut, la poudre dont on fit usage d'abord pour le canon ne pouvait avoir la force de la poudre actuelle. C'est ce qui explique comment on fabriqua des canons avec des matières d'une ténacité bien inférieure à celle du bronze et de la fonte en usage de nos jours.

Rien ne prouve mieux la faiblesse de la poudre que l'exposé de la *manière dont on doit charger la chambre d'un canon ou autre baston de canonnerie*.

L'intérieur du canon est supposé, par la pensée, divisé en cinq parties d'égale longueur : les trois parties du fond sont occupées par la poudre, la quatrième reçoit le tampon, et la cinquième reste vide. Ainsi les trois cinquièmes de l'âme étaient remplis de poudre !

Cette faiblesse de la poudre explique comment, dans les premiers temps de sa fabrication, on a pu opérer le mélange à chaud, comme on le trouve indiqué dans le petit traité.

Les auteurs croient que des accidents survenus dans cette fabrication, par suite de la manière de l'opérer à chaud, tels que, par exemple, la projection de corps solides servant de couvercle au vase renfermant le mélange, auront pu donner l'idée d'employer la poudre à lancer des projectiles.

Le petit traité donne les dix compositions suivantes pour la poudre à canon.

Salpêtre............	3	5		6		1	4	1	3	4	5	6
Soufre............	2	2	½	1	½	1	1	2	1	1	1	1
Charbon............	1	1	½	1		1	1	2	1	1	1	1

MM. Reinaud et Favé remarquent, à ce sujet, que les chrétiens se livrèrent à autant d'essais pour préparer la poudre destinée aux combustions instantanées, que les Arabes en avaient fait lorsqu'il s'agissait des poudres destinées à des combustions successives.

Une observation, consignée dans le traité, dut conduire ceux qui la connurent à opérer le *grenage* de la poudre. Peut-être les auteurs n'y ont-ils pas attaché l'importance dont elle est à nos yeux, car évidemment il y a une grande différence entre de la poudre grenée et celle qui ne l'est pas relativement à la rapidité de la propagation de l'action chimique lors de l'inflammation.

VI. De l'emploi de la poudre pour le canon.

Les précautions prescrites pour mettre le canonnier chargé de mettre le feu au canon à l'abri des accidents, malgré la faiblesse de la poudre dont on faisait usage, est la preuve la plus forte de toutes les difficultés qu'il fallut surmonter, à l'origine de l'artillerie, en même temps qu'elle explique très-bien le temps qui s'écoula depuis la découverte de la poudre proprement dite jusqu'à l'époque où elle servit régulièrement à l'usage du canon.

Voici maintenant les définitions que MM. Reinaud et Favé donnent des mots *baston à feu*, *canon* et *bombarde* :

Baston. Avant l'invention de la poudre, le mot *baston* s'appliquait à *toute arme défensive de main*.

Baston à feu désignait des lances à feu;

Et, plus tard, *baston* désigna un canon de bois cerclé de fer et une pièce de grosse artillerie.

Canon. Dans l'origine, ce mot avait l'acception de tuyau.

Bombarde. Le mot *bombarde* paraît avoir été employé avant l'invention de la poudre pour désigner des machines destinées à lancer de grosses pierres. Depuis l'emploi de la poudre, il désigna des canons servant au même usage.

CHAPITRE VI.

Les compositions incendiaires employées chez les Chinois.

Les Chinois ont distingué très-probablement le nitre d'avec les autres substances salines, depuis la plus haute antiquité, et les expressions *neige de Chine, sel de Chine*, par lesquelles les écrivains persans et arabes du moyen âge désignèrent le nitre, semblent annoncer que la Perse et l'Arabie le tirèrent, à une certaine époque, de la Chine. Mais en résulte-t-il que les Chinois employaient les armes à feu deux cents ans après la naissance de Jésus-Christ, comme l'a avancé le père Amiot et comme nous l'avons rappelé en rendant compte de l'histoire de la chimie du docteur Hoëfer? Il est difficile de le prouver. Aujourd'hui on ne connaît pas en Europe de traité chinois des feux d'artifice qui remonte au delà du XIIIe siècle. Quoi qu'il en soit, on ne peut douter qu'à la Chine on savait préparer des feux d'artifice avant le VIIIe siècle, et que cet art passa chez les Tartares vers la fin du XIe siècle.

Le P. Amiot parle d'armes et de plusieurs compositions incendiaires qui ont des rapports évidents avec celles des Arabes décrites par Hassan et même par Marcus. C'est ainsi que les recettes chinoises mentionnent le mercure, le camphre, le vernis et des matières animales.

Le P. Amiot décrit :

Une *flèche à feu*, garnie d'une fusée près du fer.

Le *tonnerre de la terre*, globe de feu chargé de poudre et de mitraille.

Le *feu dévorant*, globe de papier enduit extérieurement de résine, d'huile et de cire jaune et rempli de poudre mêlée de résine et de mitraille.

Le *tuyau de feu*, composé d'un morceau de bambou ficelé rempli de plusieurs couches de poudre alternées avec cinq balles incendiaires qui sont projetées hors du tube; celui-ci est fixé dans un manche que l'on tient à la main.

Les auteurs pensent que le *tuyau de feu* était probablement le *tube de main* de l'empereur Léon, et la *trompe* ou *trompette* des artificiers italiens et français du XVIe siècle.

S'il est vraisemblable que les Chinois employaient ces armes au VIIe siècle et même auparavant, aucun document positif n'a été publié

en Europe pour démontrer qu'alors ils faisaient usage des canons. Il y a plus, lorsqu'au XIIIe siècle, en 1271, les Tartares assiégèrent *Siang-Yang*, ils eurent recours à la science d'ingénieurs arabes ou européens, suivant le témoignage de l'écrivain persan Reschid-Eddin et du voyageur vénitien Marco-Polo, pour établir des machines à lancer des pierres, probablement des catapultes ou des machines à fronde à contre-poids. Aux VIIIe et IXe siècles il existait déjà des relations entre les Chinois, les Arabes et les Persans; il n'y a donc rien de surprenant à ce que les Arabes, avant le XIIIe siècle, aient eu connaissance des feux d'artifice et des armes des Chinois. Les Mogols, peut-être, contribuèrent à répandre ces connaissances, non-seulement dans la Perse, l'Arabie, l'Asie Mineure, mais encore dans la Sibérie, l'Égypte et même la Pologne.

CHAPITRE VII.

Explication des effets attribués au feu grégeois.

Avant d'examiner les effets attribués au feu grégeois, MM. Reinaud et Favé reviennent sur ce qu'ils ont dit déjà de l'usage, à la guerre, du feu en général; la tradition qui attribue à Alexandre le Grand l'emploi des matières incendiaires ne leur paraît pas invraisemblable. Æneas le tacticien, contemporain d'Aristote, parle d'un mélange incendiaire de poix, d'étoupe, de manne, d'encens et de ratissures de bois résineux (et non gommeux) dont on faisait des torches.

Si les auteurs, en examinant l'opinion des anciens, expliquent parfaitement comment plusieurs mélanges incendiaires pouvaient s'allumer après avoir été retirés de l'eau dans laquelle on les avait plongés, et brûler à sa surface à cause de leur légèreté spécifique, sans être exposés à s'éteindre par suite de la projection d'une *certaine quantité* du liquide ambiant dans leur flamme, ils nous semblent n'avoir pas parlé aussi heureusement de l'effet que les anciens attribuaient au vinaigre, à l'exclusion de l'eau, d'éteindre ces mêmes mélanges. MM. Reinaud et Favé croient que le vinaigre, doué de la propriété de mouiller et même de dissoudre les matières inflammables résineuses, devait en éteindre la flamme; à cette interprétation, nous ne ferons qu'une seule objection, c'est que le vinaigre ne dissout les résines qu'à l'état concentré (acide acétique radical), et qu'alors il est lui-même inflammable.

Ammien Marcellin, qui écrivit dans la première moitié du Ve siècle, parle de *dards incendiaires* sous les dénominations de *falariques* et de *malléoles*.

L'emploi du nitre dans les compositions incendiaires en Orient, par-

ticulièrement à la Chine où abonde un salpêtre assez pur, est hors de doute. *Or il dut exercer la plus grande influence sur les feux de guerre, puisqu'il fournit le moyen de brûler une matière combustible sans le contact de l'air,* et de produire, soit une combustion successive qui met la fusée en mouvement, soit une combustion instantanée qui donne lieu à la détonation et à l'explosion, et, par suite, à la projection des balles, des boulets et des bombes.

La découverte des mélanges de nitre à combustion successive appartient certainement aux Chinois, et probablement celle de plusieurs armes incendiaires dont l'effet repose sur ce genre de combustion.

Immédiatement après les Chinois, les Grecs, à partir de 673, furent le peuple qui, à la guerre, durant plusieurs siècles, se servit du feu de la manière la plus remarquable, comme le témoigne l'expression même de *feu grec* ou *grégeois*. Il est probable que Callinique, architecte et mathématicien, n'en fut pas l'inventeur; que son rôle se borna à en transmettre aux Grecs la connaissance, qu'il tenait directement ou indirectement des Chinois. Il nous semble très-probable encore qu'il existait, comme nous l'avons dit, différentes sortes de feu grégeois, dont les unes étaient dépourvues de nitre tandis que les autres en contenaient. Les tubes de l'empereur Léon, particulièrement employés à diriger la flamme et à lancer plus ou moins loin des compositions incendiaires, paraissent avoir été destinés à recevoir des mélanges de nitre.

Il est certain que les Grecs connurent le feu grégeois avant les Arabes, puisque ceux-ci en éprouvèrent les effets désastreux en 673, au siége de Constantinople, et au combat de Cyzique où leur flotte fut incendiée.

Les Grecs perfectionnèrent probablement l'usage du feu grégeois, peut-être imaginèrent-ils les tubes dont nous venons de parler et qui étaient en usage au xe siècle. Quoi qu'il en soit, leurs ennemis, particulièrement les Arabes, finirent par connaître la composition de ce feu de guerre, et évidemment, après la prise de Constantinople, en 1203, par les croisés français et vénitiens, le secret de sa préparation dut se divulguer, surtout pendant les 57 années de règne de princes français à Constantinople; mais les idées religieuses qui proscrivaient l'intervention de ce qui, aux yeux des chrétiens, était de la magie, l'opinion de leurs chevaliers, d'après laquelle le courage ne pouvait se montrer que là où le combat devenait singulier, furent des obstacles à ce que les conquérants profitassent de la circonstance qui les avait rendus maîtres de Constantinople; c'est ce qui explique comment, en 1248, les Arabes combattirent les Français en Égypte et en Syrie avec tant d'avantage. Si les Arabes ne perfectionnèrent pas les feux de guerre tels qu'ils en

avaient pris la connaissance des Grecs et même très-vraisemblablement des Chinois, et si incontestablement ils faisaient usage, au XIIIe siècle, de la poudre comme source de chaleur et comme force motrice dans la fusée, sans pour cela la faire servir à lancer des projectiles, on ne peut méconnaître l'habileté des ingénieurs arabes à cette époque, car, en 1271, au siége de Siang-Yang-Fou par les Tartares, des historiens chinois, et, comme nous l'avons dit déjà, le persan Reschid-Eddin et Marco-Polo, témoin oculaire, s'accordent à dire que les machines employées par les assiégeants furent établies par des ingénieurs arabes ou européens.

CHAPITRE VIII.

Quelques conjectures où s'est fait le premier emploi de la poudre à canon.

Ainsi que le titre de ce chapitre l'indique, les auteurs ne donnent que des conjectures sur la date précise de l'emploi de la poudre à canon comme force motrice des balles et des boulets destinés à agir par le choc. Si nous partageons leur opinion, lorsqu'ils disent que l'emploi de la poudre à ce dernier usage n'a point été fait par des chimistes connus, nous n'admettons pas nécessairement qu'on en soit redevable à des chimistes inconnus; au point où les connaissances concernant la poudre étaient parvenues après les publications des écrits de Marcus Græcus et de Hassan, l'idée de l'employer à la guerre pour lancer des projectiles dut s'offrir à la plupart des esprits réfléchis, et se réaliser dès que l'un d'eux se trouva dans des circonstances convenables; or cette idée nous paraît si naturelle, qu'elle dut se présenter à beaucoup de personnes, indépendamment de leur état, de leur profession, mais il fallait tant de conditions pour qu'elle passât à l'état pratique, qu'en y réfléchissant il n'y a rien d'étonnant s'il existe un si grand intervalle entre le temps où la poudre commença à être employée à la guerre et l'époque où elle servit à lancer des projectiles.

Les conjectures d'après lesquelles les auteurs placent cette dernière époque entre la fin du XIIIe siècle et la dernière moitié du XIVe reposent sur des considérations qui leur ont été suggérées par un manuscrit latin envoyé de Constantinople, en 1687, à M. de Louvois, par l'ambassadeur français Girardin, après qu'il eut été examiné par le père Bernier et Marcel, homme de lettres. Ils pensaient qu'il avait été pris en Hongrie par les Turcs, et que, de là, il avait été transporté au sérail avec d'autres écrits.

Ce manuscrit renferme un grand nombre de figures d'instruments et de machines de guerre, et une carte géographique d'une partie de

l'Europe orientale que les Turcs avaient envahie. Cette carte est remarquable en ce que les villes portent des étendarts distingués les uns des autres par le croissant et la croix, de sorte qu'il n'y a pas de doute, suivant les auteurs, qu'à l'époque où cette carte fut dressée les villes marquées du croissant avaient été conquises par les Turcs, tandis que les autres étaient en possession des chrétiens. Or, en recherchant la correspondance de cette époque avec les traditions historiques, MM. Reinaud et Favé conjecturent que le livre fut composé par un ingénieur italien, dans le Levant, à la fin du XIV[e] siècle en 1395 ou 1396.

Or, quoique l'ouvrage traite particulièrement des machines plutôt que des artifices de guerre, cependant les figures de *canons ou bombardes* qui s'y trouvent démontrent que l'emploi de la poudre à lancer des projectiles était connu de l'auteur du manuscrit aussi bien que celui de la poudre à l'exploitation des mines. MM. Reinaud et Favé pensent, d'après cela, que, dans l'Europe orientale, ce dernier usage était en pratique, certainement 50 ans et peut-être même un siècle avant de l'avoir été en Italie. En définitive, les auteurs croient que l'usage du canon commença dans les contrées situées depuis la Hongrie jusqu'à la mer Noire, et qu'il se répandit dans l'Europe occidentale par l'Allemagne et par l'Italie.

Si le *feu grégeois* (*ignis græcus*) ne se trouve pas mentionné dans l'ouvrage, il ne faudrait pas en conclure que l'usage en était abandonné, car beaucoup de machines décrites dans le manuscrit, en plus grand nombre qu'il n'y en a dans le traité de Hassan, étaient destinées à l'emploi du *feu*. D'un autre côté, le *feu* dont il est question dans le manuscrit latin était caractérisé, comme le feu grégeois, par cette phrase : *ab aqua non extinguitur*. En conséquence, l'emploi de cette préparation au XV[e] siècle dans l'Europe orientale est incontestable.

CHAPITRE IX.

Les compositions incendiaires employées en Occident après l'introduction de la poudre à canon.

Si les chrétiens furent les victimes du *feu grégeois* dans les luttes qu'ils soutinrent en Orient contre les Arabes, s'ils furent d'abord éloignés de faire usage des moyens qu'ils considéraient comme *magiques* ou comme contraires au droit de guerre, il arriva une époque où, la nécessité surmontant leur répugnance, le feu grégeois devint aussi une arme entre leurs mains. En 1366, le prince de Galles, fils d'Édouard III, s'en servit concurremment avec le canon au siége du château de Romorantin, ainsi que le raconte Froissard. Cependant il faut avouer qu'à

la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, il y avait encore une opposition telle à s'en servir, que Christine de Pisan, qui écrivit sous Charles VI, c'est-à-dire de 1380 à 1422, en proscrit l'usage comme déloyal.

MM. Reinaud et Favé prouvent par beaucoup de citations que l'usage de la poudre à lancer des projectiles fut loin de faire oublier le feu grégeois et plusieurs des armes décrites par Hassan. Robert Valturio, qui écrivit un traité intitulé *De re militari* vers l'année 1450, parle du feu grégeois comme formé de salpêtre, de soufre, de charbon, de poix, d'encens, d'eau-de-vie, et de fil fait avec de la laine d'Éthiopie. Presque tous les auteurs de pyrotechnie du XVIe siècle en parlent aussi, même le livre cité plus haut, *Canonnerie et artifice de feu*, dans une partie écrite en 1561.

Il y a plus, on trouve dans ce livre la préparation d'une *lance ou trompe à feu* remarquable par la composition des deux matières qui servaient à la charger. L'une était la poudre réduite en poussier destinée à servir d'amorce, et l'autre consistait en un mélange formé de 16 parties de poussier de poudre, de 48 de salpêtre, de 16 de soufre, de 1 de camphre, de 2 de mercure, le tout humecté de pétrole mêlé à la main après l'addition de petits fragments de soufre, puis enveloppé dans de l'étoupe jusqu'au moment de charger la trompe. Le poussier et le mélange étaient introduits dans la trompe par couches successives. Il est évident que la poudre favorisait la combustion du mélange, et que la matière combustible de celui-ci, qui était en excès relativement à l'oxygène du nitre, s'enflammait dans l'atmosphère, et qu'alors non-seulement il était susceptible de brûler l'ennemi, mais encore de le suffoquer par l'acide sulfureux et la vapeur mercurielle.

Les langues de feu décrites en 1558 par Vanoccio-Biringuccio, dans sa pyrotechnie, avaient de l'analogie avec la trompe à feu.

Daniel Davelourt, dans sa *Briefve instruction sur le faict de l'artillerie de France*, publiée en 1597, parle des ingrédients des *feux artificiels;* ils comprennent la poudre et les matières indiquées par Marcus Græcus; l'auteur les considère comme les principes du feu grégeois, et il ajoute que les Pisans firent usage de cette composition incendiaire contre les Florentins.

Enfin, Hanzelet, dans sa pyrotechnie, publiée en 1630, indique des préparations qui brûlent dans l'eau, dont la composition peut être représentée par de la poudre mêlée aux matières combustibles qui entraient dans le feu grégeois.

Occupé depuis longtemps de l'histoire de la chimie, nous voyons clairement aujourd'hui les difficultés auxquelles s'expose celui qui entreprendra de l'écrire. Une connaissance approfondie de la science sera loin de lui suffire, s'il n'a pas recours aux lumières de la littérature ancienne et de la littérature orientale. Avec cette conviction, née de l'étude des faits qu'il s'agit de retracer et de celle des textes qui s'y rapportent, nous avons dû applaudir à l'orientaliste de l'Institut et à l'ancien élève de l'École polytechnique, qui se sont associés pour composer une histoire des premiers temps de l'artillerie, branche des connaissances militaires unie si intimement aux sciences physico-chimiques par l'emploi raisonné qu'elle fait de la poudre à canon, qu'en tracer l'histoire, c'est réellement travailler à celle de la chimie.

Nous croyons entrer dans les vues qui ont déterminé les deux auteurs à s'associer, leur donner un témoignage public et du prix que nous attachons à leurs efforts et de l'importance que nous accordons au sujet de leurs études communes, en leur soumettant quelques réflexions relatives à l'ordre suivant lequel ils ont classé les matériaux de leur ouvrage. Après le compte rendu des neuf chapitres qui le composent, on pensera sans doute, comme nous l'avons fait pressentir au commencement de cet article, que le livre aurait gagné en clarté, en brièveté et en précision, si les matériaux qui le composent eussent été subordonnés à l'ordre chronologique, au lieu de l'avoir été à l'importance relative que MM. Reinaud et Favé ont attachée aux traités sur lesquels leur attention s'est particulièrement fixée; et, en outre, si, au lieu d'insérer dans le texte de l'histoire des extraits détaillés de ces mêmes traités, ils n'y eussent mis que les faits qu'ils en auraient tirés et les conclusions positives qu'ils en auraient déduites, renvoyant à la fin de l'ouvrage, sous forme d'appendice, les extraits mêmes et les discussions philologiques auxquelles ils auraient pu se livrer.

A l'appui de notre manière de voir nous terminerons cet article par un résumé où les faits principaux de l'histoire des premiers temps de l'artillerie apparaîtront suivant l'ordre chronologique. Si, contre notre espérance, le lecteur ne partageait pas nos convictions sur l'avantage de cet ordre, ce résumé ne pourrait être envisagé comme un hors-d'œuvre, parce qu'il va présenter, à l'état de coordination, des faits du plus grand intérêt, aujourd'hui que tout ce qui concerne le perfectionnement des poudres et des armes à feu, aussi bien que la manière d'en tirer le meilleur parti possible, est devenu un sujet d'étude pour tous les corps d'artillerie de l'Europe.

RÉSUMÉ.

Non-seulement le feu, qui est l'ensemble de la chaleur et de la lumière a été employé à la guerre, mais encore la chaleur obscure : tout le monde sait l'usage qu'on a fait, dès la plus haute antiquité, dans les siéges, de l'eau et de l'huile bouillantes comme moyen de défense contre les assaillants.

Le feu a été employé dans deux circonstances très-différentes relativement à la manière de le développer.

I. Développement du feu par un combustible et l'oxygène de l'air.

Dans la *première circonstance*, une matière combustible est chauffée au point de prendre feu en s'emparant de l'oxygène atmosphérique, et alors elle brûle les hommes et incendie les constructions en bois, telles que des portes de ville, des palissades, des tours, des machines, des navires, etc. Les menus bois, les roseaux, les herbes sèches, les huiles, les graisses, les résines, les bitumes, etc., seuls ou mélangés, sont les matières incendiaires qui ont été particulièrement employées à cet usage.

Alexandre, 300 et quelques années avant J.-C., passe pour s'être servi avec un grand succès de compositions incendiaires à base de corps graisseux, résineux et huileux.

Enfin l'emploi des compositions non nitrées, qui ont été considérées comme une sorte de *feu grégeois*, est un exemple des matières incendiaires les plus ingénieusement préparées pour produire le feu par l'intervention de l'oxygène atmosphérique. Elles ont été employées concurremment avec les compositions nitrées, non-seulement avant l'invention des canons, mais encore depuis qu'on en a fait usage.

II. Développement du feu par un combustible mêlé à un composé oxygéné solide, tel que le nitre.

Le feu naît de l'action chimique d'un combustible et d'un composé oxygéné solide, tel que le nitrate de potasse, lorsque la température des corps, ou seulement celle d'une portion de leur mélange, est portée au degré où l'oxygène du nitre peut s'unir avec le combustible. De ce que la température résultant de la réaction est toujours très-élevée, il y a une expansion de volume, laquelle donne lieu à une explosion, à une détonation, et même à une fulmination. Une conséquence de ce fait, c'est qu'avec des mélanges de combustible et de nitre on peut, sans le contact de l'air atmosphérique,

A, développer de la chaleur pour déterminer la combustion de corps étrangers au mélange;

B. produire, en vertu d'une combustion successive, un *recul* qui mettra une fusée en mouvement;

C, produire une explosion capable de faire sauter des roches, des murailles, etc.;

D, produire la force motrice capable de lancer au loin des projectiles.

La Chine étant un des pays les plus anciennement connus et les plus populeux, en outre celui de tous dont la civilisation remonte à la plus haute antiquité, il n'est pas étonnant que le peuple qui l'habite ait eu, avant les autres, connaissance du nitre, ce sel s'y trouvant en abondance dans quelques contrées. Cet état de choses explique d'une manière satisfaisante pourquoi les Chinois ont précédé les autres peuples dans la connaissance des mélanges inflammables de nitre, de soufre et de charbon, qu'ils ont employés à la confection des feux d'artifice et à celle d'armes d'un usage fondé sur une combustion successive. Si ces faits sont incontestables, on n'a pas la certitude, comme l'a avancé le père Amiot, que Koug-ming se soit servi, 200 ans après la naissance de J.-C., d'armes qui agissaient sur place en vertu de la force explosive de la poudre, à l'instar de nos bombes. Quant à l'usage qu'ils auraient fait de cette même force pour lancer des projectiles, aucun indice précis n'en fixe la date, et rien ne prouve qu'ils aient été les premiers à se servir de canons. Les livres chinois les plus anciens que nous connaissions en Europe, sur les artifices, ne remontent pas au delà du XIIIe siècle. Enfin il est certain qu'au moyen âge le commerce répandit le nitre de Chine chez les Persans et les Arabes, et, par conséquent, dans l'Asie occidentale.

Si les Grecs, particulièrement ceux de l'Asie mineure, nous paraissent avoir connu les efflorescences de nitre qui apparaissent à la surface de la terre dans plusieurs endroits de l'Asie occidentale, nous n'avons pas la preuve qu'ils les aient distinguées de substances salines différentes qui se montrent comme elles à la surface du sol. De là toutes les difficultés que soulève, dans beaucoup de textes anciens, l'expression de *nitrum*, dont l'application à la soude carbonatée par plusieurs écrivains de l'antiquité est incontestable. Mais, quoi qu'il en soit, il n'y a pas de doute que les Grecs anciens, aussi bien que les Égyptiens et les Romains, n'ont jamais connu l'emploi à la guerre de mélanges de nitre, de soufre et de charbon.

Après les Chinois, qui ont précédé tous les peuples dans l'emploi du nitre, viennent les Grecs du moyen âge, auxquels Callinique communique, en 673, l'art de préparer le feu grégeois. Si nous avons admis des compositions de ce feu dépourvues de nitre, il nous paraît certain,

d'après le livre de Marcus, qu'il y en avait d'autres dont ce sel faisait partie, ainsi que le soufre et le charbon. Cette opinion est celle de Léonard de Vinci, de MM. Lacabane, Ludovic Lalanne, Hoëfer, Reinaud et Favé. Il reste à démontrer si Callinique fut inventeur, ou, ce qui nous semble plus vraisemblable, s'il ne fut que le propagateur de ce que les Chinois et même les Indiens avaient découvert. Il reste à savoir si les Grecs, comme cela est probable, n'ajoutèrent pas des connaissances nouvelles aux faits qu'on leur avait transmis. Quoi qu'il en soit, le livre de Marcus paraît l'expression abrégée de leur savoir-faire en pyrotechnie, et il constate qu'ils connaissaient la poudre et sa force explosive lorsqu'elle était renfermée dans un pétard, et sa force motrice lorsqu'elle avait été introduite dans le cylindre d'une fusée, mais ils n'avaient pas pensé à l'employer pour lancer des boulets. Tous ceux qui ont écrit sur Marcus étant d'accord pour le faire vivre à une époque antérieure à l'Arabe Hassan-Alrammah et même à Albert le Grand et à Roger Bacon, il faut bien le considérer comme l'écrivain le plus ancien qui ait traité de la poudre.

Les Arabes n'ont connu le feu grégeois et les armes à feu à combustion successive qu'après les Grecs : les défaites qu'ils éprouvèrent dans les combats qu'ils leur livrèrent, et particulièrement l'incendie de leurs navires, à Cyzique, en 673, en sont des preuves incontestables.

A quelle époque les Arabes s'approprièrent-ils les préparations incendiaires des Grecs? c'est ce que nous ignorons; mais ils s'en servaient en 1248 contre saint Louis; en 1259, ils imaginaient une lance à *feu impétueux;* en 1273, leurs ingénieurs, au dire de Reschid-Eddin, étaient appelés par les Tartares pour dresser des machines de guerre au siége de la ville chinoise Siang-Yang-Fou, et, dès la première croisade, en 1099, au siége de Jérusalem, ils firent usage du feu contre les chrétiens.

L'ouvrage de Hassan, remarquable surtout par les descriptions d'armes, de machines propres à la guerre, écrit à la fin du XIIIe siècle (1295), témoigne de l'exactitude des faits précédents; en outre, plusieurs préparations d'artifice y sont décrites sous des dénominations qui semblent en indiquer l'origine chinoise.

C'est dans le XIVe siècle que l'on tire de la poudre tout le parti dont elle est susceptible, en se servant du gaz produit par sa combustion instantanée dans la cavité d'un canon, pour lancer au loin des boulets de pierre, de fonte, etc., et des balles de plomb.

D'après le manuscrit latin envoyé de Constantinople à Paris, qui aurait été composé en 1396, suivant MM. Reinaud et Favé, par un

ingénieur italien au service de la Hongrie, ingénieur que M. Libri nomme Paul Santini, il est vraisemblable, comme le pensent MM. Reinaud et Favé, que c'est de l'orient de l'Europe que l'usage de la poudre pour lancer des projectiles s'est répandu dans l'occident par l'Italie et par l'Allemagne, et, si l'on considère le silence de Hassan à ce sujet et la connaissance que l'on avait des canons en Italie dès 1326, il est probable que l'usage des canons en Europe remonte aux premières années du XIV[e] siècle. Il paraît que c'est aussi en Hongrie que l'on a imaginé d'appliquer la poudre à l'exploitation des mines.

L'emploi de la poudre pour les canons existait certainement en Europe dans le premier quart du XIV[e] sièle; car M. Libri en a donné la preuve dans les additions de son quatrième volume de l'Histoire des sciences mathématiques en Italie (page 487); il cite une pièce authentique (*provvisione*) de la république de Florence, datée du 11 février 1325, constatant que les *prieurs*, le *gonfalonnier*, les *douze bons hommes*, avaient la faculté de nommer deux officiers chargés de faire faire des *boulets de fer* et des *canons de métal* pour la défense des châteaux et des villages appartenant à la république de Florence.

L'histoire de France constate l'emploi de la poudre et du canon, en 1338, au siége de *Puy-Guillem;* en 1339, au siége de Cambrai par Édouard III. Elle constate la fabrication de canons à Cahors, en 1345, ainsi que l'usage des boulets et balles de plomb.

Si les Français eurent recours à l'artillerie avant les Anglais, on croit que ceux-ci l'employèrent les premiers en rase campagne à la bataille de Crécy (1345).

M. Lacabane, dans une excellente dissertation sur l'histoire de la poudre à canon, cite un texte, d'après lequel il semblerait bien que Berthold-Swartz, auquel on a attribué faussement la découverte de la poudre, avait perfectionné la fabrication des canons en Allemagne, et que c'est à partir de l'année 1354 que la France a eu de la *grosse artillerie*.

Enfin, il est impossible de douter que l'usage des compositions incendiaires, parmi lesquelles nous comptons le feu grégeois, s'est prolongé longtemps encore après l'usage du canon. Aussi, Robert Valturio, en 1450, et presque tous les auteurs de pyrotechnie du XVI[e] siècle ont-ils indiqué des moyens pour les préparer.

E. CHEVREUL.

Le Antichità della Sicilia esposte ed illustrate per Dom. Duca di Serradifalco, t. IV, *Antichità di Siracusa e delle sue Colonie,* Palermo, 1840; t. V, *Antichità di Catana, di Tauromenio, di Tindari e di Solunto,* Palermo, 1842, folio.

QUATRIÈME ARTICLE [1].

Pour achever de faire connaître à nos lecteurs ce qui reste encore des monuments antiques d'*Agrigente,* nous n'avons plus qu'à rendre compte de quelques édifices de moindre importance que ceux dont il a été question, mais intéressants encore sous plus d'un rapport, et surtout à cause des opinions diverses dont ils ont été l'objet. Nous nous contenterons d'indiquer les ruines d'un temple, auquel on a donné le nom de *Vulcain*, d'après la proximité où il se trouve du site d'un ancien étang, qui parait être le *lac bitumineux* mentionné par Pline [2] et par Solin [3]. Ces ruines consistent seulement en quelques restes de fondations, en quelques gradins, appartenant au stylobate et portant encore deux troncs de colonnes, cannelés à la manière romaine, et en quelques fragments d'entablement, dont la proportion et le mode de décoration dénotent aussi une époque romaine. A ce titre, un édifice, d'ailleurs si ruiné, ne saurait inspirer qu'un bien médiocre intérêt, et la seule particularité que je crois devoir y signaler est celle des bossages du stylobate, parce que cette particularité, inconnue dans les monuments de l'architecture grecque, se rencontre à la base du *temple de la Sibylle,* à *Tivoli,* et que c'est là une circonstance qui, jointe à d'autres indices, sert à caractériser ce dernier édifice, comme un monument d'architecture romaine. Je ne sais, du reste, pourquoi M. le duc de Serradifalco conteste au temple agrigentin dont il s'agit ici le nom de *temple de Vulcain,* qui lui a été donné. à raison de l'existence d'une *colline de Vulcain* mentionnée par Solin. Le fait des *autels*, érigés en cet endroit, et sur lesquels on célébrait un culte: *ille* collis vulcanius, *in quo qui divinæ rei operantur ligna vitea super* ARAS *struunt*, ce fait est certainement plus favorable à la supposition d'un temple qu'à l'opinion contraire; car, bien qu'il pût y avoir des *autels*, érigés à part d'un édifice sacré, l'usage le plus ordinaire était pourtant que ces autels, où l'on sacrifiait, fussent placés en avant des temples, ou dans l'intérieur même des temples.

[1] Voir, pour les trois premiers, aux cahiers de novembre et de décembre 1846, et de février 1847. — [2] Plin. XXV, xv. — [3] Solin. c. x.

Il existe, dans cette partie de la moderne Girgenti qui paraît répondre au quartier central de l'antique *Agrigente*, des traces d'un édifice, dont on ne saurait trop déplorer la disparition presque complète. Il était situé à peu de distance du grand *temple de Jupiter Olympien* et de *celui des Dioscures*, et il n'en reste guère que l'emplacement, taillé dans le roc, et parsemé de débris de colonnes et de chapiteaux. L'aire couverte par cet édifice mesure 154 palmes en longueur, sur 105 en largeur; les fondations étaient établies sur le roc même, ainsi que le montre un débris du stylobate en gradins qui subsiste encore à l'angle nord-est; et, du reste, le galbe des colonnes, le mode de cannelure qui s'y trouve employé, les belles proportions des chapiteaux doriques, et le genre de modenature qui se remarque à un fragment de corniche, tendent à prouver que l'édifice dont ces débris proviennent appartenait à la belle époque de l'art hellénique. Mais la proportion générale de son plan, où la longueur et la largeur se trouvent dans le rapport d'un peu moins de trois à deux, s'oppose formellement à ce qu'on puisse y reconnaître un temple, attendu que, bien que les rapports de la longueur et de la largeur varient beaucoup dans les temples de la Grèce, non-seulement à raison des temps, mais encore à cause d'une foule de circonstances locales, il est constant néanmoins que, dans ceux de la Sicile particulièrement, la longueur est toujours double pour le moins de la largeur. L'édifice qui nous occupe n'ayant pu être un temple, la seule hypothèse qui soit admissible pour en rendre compte est donc que ce fut une *stoa*, c'est-à-dire un *portique* soutenu par des colonnes et offrant ainsi, sur les quatre côtés d'une aire quadrilatère laissée à découvert, ou *hypèthre*, un abri contre les accidents de la température. Cette conjecture, si probable par elle-même, est rendue encore plus plausible par le fait qu'il ne subsiste, sur toute la surface de cette aire semée de fûts de colonnes, aucun vestige des murs d'une *cella*, partie essentielle d'un temple. Je ne doute donc pas que notre auteur n'ait eu toute raison d'appliquer à l'édifice agrigentin réduit aujourd'hui à un état si déplorable la dénomination de *stoa*, et je trouve tout naturel qu'il ait cherché à justifier cette dénomination par l'exemple de tant de portiques, d'une disposition analogue, qui durent exister, dans toutes les villes grecques, tels que nous en connaissons plusieurs à Athènes, par la mention qu'en fait Pausanias. Seulement, je remarquerai que notre auteur se trompe ici, en alléguant, sur la foi de Pollux[1], le nom *περίσΊωον*, comme étant donné par les Attiques à la colonnade extérieure des temples périptères;

[1] Pollux, I, 78, p. 18, ed. Emm. Bekker.

ce nom s'appliquait à la colonnade intérieure de la cour découverte des maisons attiques. J'observerai, en second lieu, que M. le duc de Serradifalco ne semble connaître aucun exemple de *portique public* appartenant à l'antiquité grecque, ou du moins, qu'il n'en cite aucun, tandis qu'il cherche à expliquer la forme et la destination de ces sortes d'édifices d'après les exemples qui en subsistent de l'architecture romaine, tels que le *portique d'Octavie*, dont il reste encore à Rome des ruines considérables, et *celui* de *Cn. Octavius*, dont le plan nous est connu par les *fragments du plan de l'ancienne Rome*[1]. Il y a donc lieu d'être surpris que notre auteur n'ait fait ici aucune mention de l'édifice de *Pæstum*, appelé vulgairement la *Basilique*[2], qui était certainement un *portique public*, une *stoa*, et qui offre précisément, dans ses *neuf colonnes* de front, la même disposition que la *stoa* d'*Agrigente*, qui, d'après la proportion des colonnes, de 5 palmes de diamètre, rapportée à la largeur de l'édifice de 105 palmes, doivent avoir été aussi au nombre de *neuf*, sur chaque façade. Le rapport qui existe entre la longueur et la largeur de cet édifice de *Pæstum*, rapport déterminé par le nombre des colonnes, *neuf* sur les petits côtés, et *dix-huit* sur les grands, est précisément le même qui se trouve dans l'édifice de *Thoricus*[3], offrant, comme on sait, une aire quadrilatère entourée de colonnes, au nombre de *quatorze* sur les grandes faces, et de *sept* sur les retours. Or, cet édifice de *Thoricus*, dont K. Ott. Müller avait d'abord voulu faire un temple[4], ayant eu sa façade sur le petit côté, sans égard à la colonne du milieu, qui aurait obstrué l'entrée du *pronaos;* dont un autre antiquaire allemand, Hirt[5], proposait une restauration plus extraordinaire encore, en en faisant un temple double, qui aurait eu un *pronaos commun*, au centre, avec *deux cella*, aux extrémités, disposition sans exemple dans les textes et dans les monuments de l'antiquité; cet édifice de *Thoricus*, disons-nous, est aujourd'hui bien reconnu pour un *portique public*, pour une *stoa;* et c'est aussi sous cette désignation, proposée par les architectes anglais, à qui nous devons les *Antiquités inédites de l'Attique*, et confirmée par M. Hittorff, auteur de l'excellente édition française de cet ouvrage, qu'il figure dans le *Manuel d'archéologie* de K. Ott. Müller[6]. Voilà donc un second exemple d'un *por-*

[1] Canina, *Architettura romana*, tav. CVIII, fig. 41. — [2] De la Gardette, *les Ruines de Pæstum*, pl. XII, p. 53. — [3] *Antiquit. inédit. de l'Attique*, chap. IX, p. 61-63, pl. I et II, trad. de M. Hittorff. — [4] *Allgem. Encyklopæd.* von Ersch und Gruber, p. 221. — [5] *Baukunst bei den Alten*, t. II, p. 31. — [6] *Handbuch, etc.*, § 109, 8, p. 92, 2ᵉ édit. Je relèverai ici une légère inexactitude, consistant en ce que le nombre des colonnes des grands côtés est porté à 15, tandis qu'il est réellement de 14.

tique public, d'un plan analogue à celui de *Pæstum*, avec des mesures et des dispositions différentes ; et ces deux exemples, fournis par l'antiquité grecque, d'un genre d'édifices publics dont il se fit tant d'usage chez les Grecs, s'accordent si bien avec le plan de l'édifice d'*Agrigente*, reconnu aussi pour une *stoa*, qu'il est permis de s'étonner que la mention en ait été négligée par M. le duc de Serradifalco, et qu'il se soit cru réduit à chercher dans l'antiquité romaine des analogies qui n'auraient, en tout cas, que bien peu de valeur dans une question d'architecture grecque.

Je ne dirai rien du *temple de Jupiter Polieus*, sur l'emplacement duquel fut en grande partie construite l'église de *S.-Maria de' Greci*, et dont quelques restes, consistant en quelques gradins du stylobate septentrional, sur lesquels posent encore les tronçons de huit colonnes doriques cannelées, et en quelques fragments de l'entablement [1], ont été mis à découvert dans une fouille récente. Les fragments suffisent bien pour montrer que le temple dont ils faisaient partie était *héxastyle périptère*, et que, par son style et ses proportions, il appartenait à l'ancienne manière grecque; ce qui, d'accord avec sa situation, sur le plateau de la roche qui servit d'*acropole* à la ville d'*Agrigente*, ne laisse aucun lieu de douter que ce temple ne soit effectivement celui de *Jupiter Polieus*, mentionné par Polyen [2], et datant du siècle de Phalaris ; mais cette certitude acquise pour la connaissance des localités antiques d'*Agrigente* est à peu près le seul résultat dû aux recherches nouvelles, puisque ce qui subsiste aujourd'hui du temple en question est tout à fait insuffisant pour en rétablir le plan, à plus forte raison, pour en essayer la restauration.

J'aurais pareillement très-peu de chose à dire d'un autre monument d'*Agrigente*, vulgairement appelé *chapelle de Phalaris*, s'il n'avait été question de ce monument dans une discussion contradictoire entre un habile architecte, M. Hittorff, et l'auteur de cet article, discussion insérée tout entière dans ce journal même [3]. Il s'agissait, pour cet architecte, de prouver, d'après des exemples fournis par l'architecture grecque des beaux temps de l'art, que la combinaison des ordres dorique et ionique, telle qu'il l'avait supposée dans sa restauration d'un prétendu *temple d'Empédocle*, de l'*Acropole* de *Sélinonte*, n'était pas une chose aussi contraire au génie de l'art hellénique que je l'avais soutenu, en critiquant cette restauration. Or, parmi les exemples de ce mélange

[1] Tav. XLIII, XLIV, p. 86-87. — [2] Polyæn V, I. — [3] *Journal des Savants*, mai, 1835, p. 296-306 ; p. 306-314 ; voy. surtout p. 301, 1°, et p. 308.

des deux ordres, allégués par M. Hittorff, se trouvait, en première ligne, à *Agrigente*, un *temple prostyle tétrastyle*, offrant les restes d'un *entablement dorique*, c'est-à-dire *une architrave ornée de gouttes*, avec des *antes* ayant des *bases attiques*, circonstance qui implique l'emploi de *colonnes ioniques*. Le temple désigné de cette manière par M. Hittorff est celui qu'on nomme *chapelle*, ou *oratoire de Phalaris*, et qui est représenté, avec tout le soin et toute l'exactitude possibles, par M. le duc de Serradifalco, dans trois planches de son ouvrage[1]. C'est un petit temple *prostyle*, *tétrastyle*, élevé sur un *stylobate*, orné d'une *base* et d'une *corniche*, qu'à ce titre seul on ne risque rien de regarder comme une œuvre d'architecture romaine; car il est sans exemple, dans l'architecture grecque, qu'une ordonnance dorique ait posé sur un *stylobate* décoré de *base* et de *corniche*, tandis que rien n'est plus commun que cette particularité dans les édifices élevés par l'art des Romains; et je n'en citerai d'autres preuves que le *temple de la Fortune virile*, à Rome, dont le *stylobate* ressemble tout à fait à celui-ci, en y ajoutant celui de la *Sibylle*, à *Tivoli*, dont l'analogie avec le monument agrigentin n'est pas moins sensible sous ce rapport. En second lieu, les pilastres des *antes*, qui ont des *chapiteaux doriques*, posent sur des *bases attiques;* ce qui est également sans exemple dans l'architecture grecque, et ce qui est justement l'anomalie signalée par M. Hittorff comme preuve d'une combinaison des deux ordres qu'il faudrait établir avant tout par des exemples grecs indubitables. Or, indépendamment de ce mélange de l'*ordre dorique* et d'une *base attique*, qui ne peut appartenir qu'à un art romain, et de la proportion des pilastres, qui surpasse *six diamètres et demi*, et qui paraît étrangère aux beaux temps de l'architecture grecque[2], M. le duc de Serradifalco allègue encore la *forme des chapiteaux* et la *modenature du couronnement*, comme éléments d'une architecture romaine, qui ne permettent en aucune façon d'attribuer cet édifice à l'antiquité grecque. J'avoue, pour mon compte, que je regarde cette opinion du savant auteur, qui rentre tout à fait dans celle que j'avais exprimée dans ma controverse avec M. Hittorff, comme la plus conforme

[1] Tav. XL, XLI, XLII, p. 84-86.— [2] Il est vrai de dire que cet argument de M. le duc de Serradifalco a perdu un peu de sa valeur, depuis qu'il a été reconnu que la même proportion de 6 1/2 diamètres se trouve dans des édifices doriques, du IVe siècle avant notre ère, tels que ceux de *Messène* et de *Mégalopolis*, Ross, *Hellenika*, 1, 51), sans parler du *péribole* du temple de *Magnésie*, dont l'ordre dorique offre les mêmes proportions; voy. mes *Considérat. archéologiq. sur ce temple*, dans le *Journ. des Sav.*, 1846, p. 646-647. Je reviendrai sur cette question dans un prochain article.

aux plus saines doctrines de la science. J'ajoute qu'elle est devenue depuis l'opinion générale des architectes; témoin ce que dit, au sujet du monument qui nous occupe, l'un de nos jeunes architectes qui ont étudié avec le plus de soin les monuments antiques de la Sicile, M. Baltard, dans son *Mémoire sur la restauration du temple de la Concorde à Girgenti* [1] : « Nous n'insisterons pas sur la découverte du soubassement du petit « temple connu improprement sous le nom de *chapelle de Phalaris;* nous « remarquerons seulement que la forme de ce soubassement, qui a « quelque analogie avec celui du temple de la Sibylle à Tivoli, et en « général avec ceux des temples en pierre bâtis en Italie sous la répu- « blique, est venue confirmer que ce temple est entièrement de cons- « truction romaine : ce que la modenature du couronnement et des « chambranles de la porte avait déjà fait présumer. » Voilà ce qu'affirme un habile architecte, M. Baltard; et voilà ce que j'avais soutenu, d'après la seule observation que j'avais pu faire moi-même, sur place, du monument original : en sorte que c'est encore là un point de controverse qui peut être considéré comme résolu dans le sens que j'avais adopté.

Le style des chambranles de la porte de l'*oratoire de Phalaris*, allégué, comme on vient de le voir, par M. Baltard, comme un des indices qui avaient fait présumer que ce petit temple était de construction romaine, se retrouve dans un autre édifice d'*Agrigente*, qui a été cité aussi dans cette controverse, et qui est le dernier monument antique de cette ville dont il me reste à rendre compte. Je veux parler du prétendu *tombeau de Théron*, dont nous devons à M. le duc de Serradifalco la représentation la plus exacte et la plus complète que nous en possédions [2]. C'est un petit édifice, à deux étages, affectant une élévation pyramidale, dans son ensemble et dans ses détails, et orné, à son second étage, de colonnes engagées aux quatre angles, pourvues de *chapiteaux ioniques* et supportant une *frise dorique*. C'est cette circonstance, qui constituait une grave exception dans le système de l'architecture grecque, qui avait appelé sur ce monument l'attention des modernes historiens de l'art; et c'est cette circonstance aussi qui donne au prétendu *tombeau de Théron* une importance qu'il n'offre réellement pas par lui-même. M. Hittorff s'était servi de cet exemple de l'emploi des ordres dorique et ionique pour prouver qu'une pareille combinaison n'avait pas été étrangère à l'antiquité grecque. Mais c'était là précisé-

[1] *Bullet. dell' Instit. archeolog.*, 1837, p. 51. — [2] Tav. XXVIII, XXIX, XXX, XXXI, p. 70-74.

ment le point à décider préalablement : c'est à savoir, *si le monument en question appartient réellement à l'art grec;* car on ne peut, en bonne critique, se faire un argument de ce qui est encore en question. Or j'avais cru pouvoir, en désignant le *tombeau de Théron* comme un *monument assez équivoque*, c'est-à-dire d'*une époque indéterminée* et d'*une destination incertaine*, suivre l'opinion depuis longtemps exprimée par l'illustre M. Quatremère de Quincy, qui avait observé les monuments de la Sicile en 1779, et qui regardait celui-ci, à raison des *singularités* qu'il présente, et dont la plus forte est le mélange des ordres dorique et ionique, comme *postérieur au beau siècle des arts d'Agrigente*. C'est aussi, sur ce point, l'opinion que soutient à son tour M. le duc de Serradifalco, et que je crois fermement destinée à prévaloir dans la science. Après avoir réfuté la dénomination abusive de *tombeau de Théron*, qui ne repose sur aucune probabilité, et montré le peu de vraisemblance de l'opinion de D'Orville [1], qui en faisait le *tombeau d'un cheval de Phalaris*, notre auteur se livre à un examen détaillé de tous les éléments qui le constituent; et ce qui résulte de cet examen, c'est que le monument dont il s'agit, loin d'appartenir à l'art grec, appartient réellement à l'architecture romaine, et qu'au lieu d'un *tombeau*, c'est seulement un *cénotaphe*. Cette dernière circonstance est rendue infiniment probable par l'absence de porte et par le défaut de plafond ou de voûte entre le premier et le second étage, qui prouvent qu'on n'a voulu donner à ce monument, vide à l'intérieur et privé de tout moyen d'accès, que l'apparence extérieure d'un *tombeau*. Mais c'est surtout le premier point qui était important à constater, à cause de l'emploi abusif qui avait été fait du *tombeau de Théron*, pour admettre une contradiction aussi grave dans les doctrines de l'art grec que celle du mélange des ordres dorique et ionique; et c'est aussi ce point qui me paraît démontré par l'analyse exacte de ce monument que nous a donnée M. le duc de Serradifalco. L'inclinaison des colonnes ioniques, qui constitue une déviation des règles d'une saine architecture, serait déjà un juste motif de croire que les Grecs ne pourraient être les auteurs d'un édifice qui présente un vice de construction aussi sensible. Mais c'est surtout la composition même du chapiteau ionique qui prouve, à n'en pouvoir douter, que le *tombeau de Théron* ne peut être une œuvre de l'art grec. On sait que le chapiteau ionique présente toujours deux de ses faces ornées de volutes en spirale, et les deux faces latérales ornées de ce qu'on nomme chez nous *balustre*, et, en Italie, *pulvino*. Tels sont, sans aucune excep-

[1] D'Orvill. *Sicul.* p. 95.

tion, et sauf la direction diagonale donnée à la volute angulaire des façades, tous les monuments ioniques qui nous restent de l'antiquité grecque, les *temples d'Érechthée* et *de Minerve Poliade*, à Athènes, les *propylées* et le *temple de Priène*, en Ionie, le temple, jadis existant sur les bords de l'*Ilissus*, dans la campagne d'Athènes; en un mot, on ne connaît aucun monument de l'art hellénique qui offre un chapiteau ionique avec quatre volutes aux angles. Mais cette pratique, qui est devenue habituelle chez les modernes, avait commencé à être usitée par les Romains, seulement à des époques voisines de la décadence, où l'on s'éloignait des principes et des traditions de l'art grec; et l'on en a des exemples, à Rome, dans la façade hexastyle du temple encore debout à la base du Capitole, et dans quelques chapiteaux ioniques, existant à Rome, et publiés par M. Canina [1], qui attestent la marche de cette corruption du goût, tandis que, dans d'autres chapiteaux, d'une époque plus ancienne et d'un style plus pur, tels que ceux du *temple de la Fortune virile*, appartenant à la période républicaine, la pratique de l'art grec se montre encore suivie chez les Romains. Or c'est un chapiteau ionique de ce genre, c'est-à-dire *orné de quatre volutes aux angles*, qui est employé dans le prétendu *tombeau de Théron;* et, à ce titre seul, et sans tenir compte des autres *singularités* relevées par M. Quatremère de Quincy, non plus que du style des *bases attiques* pareilles à celles de l'*oratoire de Phalaris*, qui a frappé M. Baltard, on est parfaitement autorisé à voir, comme l'a fait M. le duc de Serradifalco, dans le prétendu *tombeau de Théron*, un monument romain, même d'une époque assez basse; ce qui lui ôte toute valeur dans une question d'antiquité grecque, ainsi que je l'avais soutenu.

Je dois dire que, depuis l'époque où cette controverse a eu lieu, et depuis celle où a été publié l'ouvrage de M. le duc de Serradifalco, la science s'est enrichie d'un monument qui paraît venir à l'appui de la doctrine de M. Hittorff, et dont, par cette raison, je ne puis me dispenser de parler. C'est un *hérôon*, ou *monument sépulcral*, qui se trouve dans l'île de *Santorin*, l'ancienne *Théra*, où je le vis, en 1838, et le fis dessiner par l'habile architecte qui m'accompagnait, et qui a été publié depuis, en 1842, par M. L. Ross [2]. Ce petit édifice sépulcral, qui s'est conservé dans toute son intégrité, avec son plafond entier servant de toit, est décoré, sur le mur du fond, qui fait face à la porte, d'une niche pratiquée entre deux petites *colonnes ioniques*, supportant

[1] Canina, *Architettura Romana*, tav. LXXIX, fig. A. B. — [2] Dans les *Annal. dell' Instit. archeol.* t. XIII, p. 20-23, *Monum.* t. III, tav. XXVI, fig. 9, a-g. Le savant auteur avait déjà parlé de ce monument, dans ses *Inselreise*, I, 71. ff.

un *entablement dorique* surmonté d'un fronton. Il y a donc là une combinaison des deux ordres, semblable à celle du monument agrigentin; et l'*héróon* de *Théra*, d'après les caractères paléographiques d'une inscription grecque qui se lit au-dessus de la niche, m'a paru appartenir à l'antiquité grecque[1]. Mais, si cet exemple du mélange des deux ordres, fourni par un monument grec, semble justifier l'opinion que le *tombeau de Théron*, qui offre le même mélange, pourrait bien appartenir aussi à l'antiquité grecque, il est vrai de dire que la *niche* de l'*héróon* de *Théra* ne peut avoir, dans une question d'architecture, la même importance qu'un édifice proprement dit. L'emploi de l'ordre ionique et de l'entablement dorique, dans la décoration de cette niche, tient sans doute au même principe qui fit représenter l'*édicule funèbre*, ou *héróon*, sujet de tant de vases peints, de fabrique apulienne, sous la forme d'un petit édifice à fronton, avec des colonnes *à volute ionique* et un entablement orné de *triglyphes;* et il est bien évident que cet *édicule funèbre* des vases peints, où l'emploi de l'ordre ionique avait été déterminé par les raisons qui firent attribuer, dans le principe, un caractère funéraire à cet ordre d'architecture, que cet *édicule funèbre*, disons-nous, figuré comme il l'est en peinture, ne peut avoir la valeur d'un édifice réel, et qu'une pareille image, d'une nature toute symbolique, n'a aucune application dans une question d'architecture.

Un dernier monument d'*Agrigente* que publie M. le duc de Serradifalco[2], et dont je ne puis m'empêcher de dire aussi quelques mots, est le célèbre sarcophage sculpté, sur ses quatre faces, de bas-reliefs relatifs à la fable de *Phèdre* et d'*Hippolyte*, qui sert de fonts baptismaux dans l'église cathédrale de *Girgenti*. D'Orville l'avait déjà fait connaître[3], et je puis dire que j'en avais fait exécuter moi-même un dessin par l'habile artiste qui m'accompagnait dans mon premier voyage en Sicile. Ce monument est le plus considérable et le plus complet de tous ceux qui ont rapport au sujet de *Phèdre* et d'*Hippolyte*, en ce qu'il présente, outre les trois scènes successives du *message de la nourrice* et du *départ pour la chasse*, de la *chasse même*, et de la *désolation de Phèdre*, la quatrième scène, celle d'*Hippolyte renversé de son char à l'apparition du taureau de Neptune*, qui forme la catastrophe de ce drame terrible. A ce titre, encore plus que par sa proportion et par son exécution, qui le classent indubitablement parmi les monuments de la sculpture romaine

[1] Voy. mes *Questions de l'hist. de l'art, etc.*, p. 206, où j'ai rapporté cette inscription. — [2] Tav. XLV, p. 87-90, et p. 122-123, 244), 245), 246). — [3] D'Orville, *Sicula*, c. V, p. 90, A.

du III[e] siècle de notre ère, il se recommande, à un très-haut degré, à l'attention des antiquaires; ce qui explique suffisamment le soin qu'a pris notre auteur, d'en publier un dessin fidèle et d'en donner une explication détaillée. J'aurais peu de chose à dire sur cette explication, qui, après le travail de Winckelmann [1] et de Zoëga [2] sur les deux bas-reliefs de la *Villa Albani*, ne donnait lieu à aucune difficulté sérieuse, si ce n'est que l'indication des monuments qui nous restent du même sujet n'est peut-être pas suffisamment exacte [3]. M. le duc de Serradifalco semble croire que les artistes grecs aient évité de traiter ce sujet, et il refuse son assentiment à l'explication de quelques vases peints [4], où plusieurs antiquaires, parmi lesquels il me fait l'honneur de me citer, ont cru trouver une représentation de *Phèdre*. Mais, sans parler des compositions de l'art grec que Pausanias semble bien avoir eues en vue [5], il suffirait de la figure de *Phèdre*, peinte par Polygnote au *Lesché* de Delphes [6], pour prouver que ce sujet, si célèbre dans les traditions attiques, avait dû entrer de bonne heure dans le domaine des compositions de l'art grec. D'ailleurs, le type des sculptures employées plus tard à la décoration des sarcophages romains avait-il pu n'être pas fourni par quelques productions du ciseau hellénique? et la privation où nous sommes de sculptures purement grecques de ce sujet peut-elle nous empêcher de reconnaître que les bas-reliefs des urnes romaines avaient dû être exécutés d'après des modèles grecs? J'aurais, du reste, plus d'un éclaircissement à donner sur les représentations peintes ou sculptées qui nous restent de l'antiquité par rapport à la fable de *Phèdre* et d'*Hippolyte*, éclaircissements que je dois réserver pour un autre travail. Mais il peut m'être permis de profiter de cette occasion pour compléter, au moyen de deux courtes observations, les explications où je suis déjà entré sur ce sujet, dans plusieurs de mes écrits. Ainsi, relativement à la peinture de *Phèdre*, tirée d'une chambre de la *villa* de *Manatia Procula*, que cite M. le duc de Serradifalco [7], et

[1] *Monum. ined.* n. 102; cf. Zoëga, *Bassirilievi*, t. I, tav. L, p. 240-246. — [2] *Bassirilievi*, t. I, tav. XLIX, p. 229-239. — [3] Pour rendre cette partie de son travail plus complète, M. le duc de Serradifalco aurait dû faire usage des renseignements recueillis par Visconti, *Mus. P. Clem.*, t. II, p. 62-63, *b*), et p. 89, *c*), où se trouve une excellente interprétation du beau bas-relief d'argent, publié parmi les *Bronzi d'Ercolano*, t. I, p. 267, n. 1, relatif à la *désolation de Phèdre*, et certainement ouvrage de l'art grec. — [4] *Vases d'Hamilton*, Tischbein, I, 5; Gerhard, *Neapels ant. Bildwerke*, t. I, p. 344; Millingen, *Vases peints*, pl. XLI; voy. mes *Peintures antiq. inédit.*, p. 400-401, 5). — [5] Pausan. I, 22, I. — [6] Pausan. X, XXIX, 2. — [7] P. 123, 244), d'après Guattani, *Memor. Encicloped.* (Roma, 1816), p. 119-123, et *il Vatic. descritt.* t. III, p. 98-100; voy. mes *Observations sur le Gladiat. mourant*, p. 11, 2).

qu'il ne pouvait guère ignorer que j'avais moi-même publiée[1], je rappelle qu'il est fait mention d'une peinture semblable dans le petit poëme d'Ausone intitulé : *Cupido cruci affixus*[2], et je remarque, de plus, que l'héroïne grecque y était figurée avec les *tablettes* à ses pieds: ce qui fournit une nouvelle preuve de l'emploi de cet objet accessoire pour caractériser le sujet de *Phèdre*, objet signalé avec tant de sagacité et appliqué avec tant de bonheur par Winckelmann[3] et par Visconti[4], sans que ces deux illustres antiquaires aient songé à faire usage du passage d'Ausone. Ma seconde observation portera sur les bas-reliefs relatifs au sujet de *Phèdre* et d'*Hippolyte*, que j'avais cherché, à l'exemple de Visconti, à distinguer des représentations analogues de *Vénus* et d'*Adonis*, et de *Méléagre*[5], sans éviter toutefois une méprise qui a été récemment relevée par M. Otto Jahn[6], et avec toute raison. Mais je dois dire que, pour faire moi-même cette rectification, je n'avais pas attendu cette observation du savant critique, ainsi qu'il a pu s'en convaincre[7], et qu'il ne manquera sans doute pas de trouver quelque occasion de le reconnaître. Je corrige en second lieu une erreur du même genre que j'ai commise, en me décidant à voir le sujet de *Vénus* et d'*Adonis* dans une des quatre peintures d'une chambre des *Thermes de Titus*[8], où je n'avais pourtant pas manqué de signaler l'analogie complète de la représentation avec celles qui ont rapport à la fable de *Phèdre* et d'*Hippolyte*[9]. Mais la présence des *tablettes*, jetées sur le sol, aux pieds du héros, particularité signalée avec tant de raison par Winckelmann[10], dans cette peinture même, et tellement caractéristique du sujet de *Phèdre* et d'*Hippolyte*, ne permet pas en effet d'y reconnaître un autre sujet, et je rétracte ici ce que j'ai écrit ailleurs de contraire à cette explication.

RAOUL-ROCHETTE.

(*La suite au prochain cahier.*)

[1] *Peintur. antiq. inéd.*, pl. v, p. 400-401. — [2] Auson. *idyll.* vi, p. 325, sqq.:

Respicit abjectas desperans Phædra TABELLAS;
Hæc LAQUEUM gerit.

— [3] *Monum. ined.* n. 102, p. 135, ed. Roman. 1821. — [4] *Mus. P. Clem.* t. II, p. 63, not. — [5] *Monuments inédits, Orestéide*, p. 170, 5). — [6] *Annal. dell' Instit. archeolog.* t. XVII, p. 349, 1). — [7] Dans mon *Choix de peintur. de Pompéi*, pl. ix, p. 128, 5). — [8] *Pictur. ant. crypt. Rom.* (Rom. 1750, fol.), tab. vi. — [9] *Choix de peintur. de Pompéi*, pl. ix, p. 130. — [10] *Monum. ined.* n. 102, p. 135, 2).

Relation des Voyages faits par les Arabes et les Persans dans l'Inde et à la Chine, dans le IXe siècle de l'ère chrétienne. Texte arabe, imprimé en 1811, par les soins de feu Langlès, publié, avec des corrections et additions, et accompagné d'une traduction française et d'éclaircissements, par M. Reinaud, *membre de l'Institut.* Paris, Imprimerie royale, 1845, 2 vol. in-18. — *Fragments arabes et persans inédits, relatifs à l'Inde, recueillis par* M. Reinaud, 1845, in-8°.

QUATRIÈME ARTICLE [1].

J'espérais pouvoir renfermer dans un seul article les observations que j'avais encore à présenter, tant sur les *Voyages faits dans l'Inde et à la Chine*, que sur les *Fragments relatifs à l'Inde*. Mais l'abondance des détails dans lesquels j'ai dû entrer, sur quelques objets qui intéressent la philologie orientale, ne m'ont pas permis de réaliser ce vœu. Je dois donc me borner, pour aujourd'hui, à mettre sous les yeux des lecteurs une partie de ce que j'avais à dire; et, dans un dernier article, je terminerai cette série, peut-être un peu longue, de remarques philologiques et autres.

Le recueil des *Fragments arabes et persans relatifs à l'Inde* contient 1° un assez long morceau extrait de l'ouvrage intitulé *Moudjmel-attawârikh* (Abrégé des histoires); 2° Un extrait du *Schah-nameh;* 3° Un fragment de l'ouvrage d'Al-Birouni sur la géographie de l'Inde; 4° Un extrait du même historien sur les différentes ères; 5° Enfin, un assez long fragment de l'écrivain Beladori sur les diverses conquêtes de l'Inde. Comme ce morceau, quoique placé à la fin du recueil, présente un ensemble de faits assez intéressants, j'ai cru devoir en faire l'objet d'un examen détaillé. Et cette discussion, ayant pris une certaine étendue, ne me permet plus de revenir sur mes pas, pour offrir les remarques que j'ai faites sur les autres fragments dont se compose le volume.

Le fragment de l'historien arabe Beladori se compose d'une vingtaine de pages seulement; ce texte ne semblerait pas devoir présenter des difficultés bien graves. Et, toutefois, il se trouve un certain nombre de passages que l'éditeur n'a pas cru pouvoir traduire; et, sur d'autres points, mon opinion diffère assez essentiellement de la version qu'il a adoptée.

Un vers cité par le chroniqueur est conçu en ces termes [2] :

وابن سوار على عداته   موقد للنار وضّال السغب

[1] Voir, pour les trois premiers articles, les cahiers de septembre, novembre et décembre 1846. — [2] P. 163.

Et l'auteur ajoute : وكان سخيّا لم يوقد احد نارا غير ناره في عسكره.
M. Reinaud traduit[1] : « Le fils de Souar, grâce aux ressources qu'il avait mises en réserve, allumait du feu au moment de la disette. En effet, le fils de Souar était naturellement libéral; et, dans son camp, il ne s'allumait pas d'autre feu que le sien. » Mais les mots du texte ne sont pas susceptibles de ce sens. Il faut dire : « Ebn Savvar allumait contre ses ennemis le feu (de la guerre), faisait continuellement tomber sur eux la famine. C'était, en outre, un homme libéral; et, dans son camp, on n'allumait d'autre feu que le sien. » Le traducteur a eu tort de rendre ainsi la seconde phrase : « En effet, le fils de Souar était naturellement libéral, » comme si ces mots formaient une suite, une dépendance de la première idée. Mais il s'agit ici de deux faits complétement distincts. Ebn Savvar est représenté comme ayant été aussi redoutable envers ses ennemis que libéral à l'égard de ses subordonnés; et il est facile de voir que le poëte, voulant peindre les fléaux que ce guerrier faisait tomber sur ses ennemis, a choisi, de préférence, des expressions qui, dans un sens inverse, offraient une allusion manifeste à ce trait distinctif par lequel il signalait sa libéralité.

Quelques lignes plus bas, nous lisons ces deux vers :

رايت هذيلا اخذت في يمينها   طلاق نساء ما يسوق لها مهرا
لهان على حلفة ابن محبق   اذا رفعت اعناقها حلقا صُفرا

Le traducteur rend ainsi le premier vers : « J'ai vu les Hodaylites jurer par le divorce des femmes auxquelles ils ne voulaient pas remettre de douaire. » Quant au second, il n'a pas essayé de le traduire.

Mais, d'abord, le premier vers ne saurait, je crois, admettre la signification qui lui est attribuée. En effet, chez les musulmans, lorsqu'un homme répudie sa femme, il est tenu de lui payer son douaire; elle ne perd ses droits à cette propriété que si elle demande elle-même le divorce. Je crois donc devoir traduire : « J'ai vu les Hodhaïlites, dans leur serment de répudier des femmes, s'engager à leur donner un douaire.

« Mais j'ai tenu peu de compte du serment d'Ebn-Mohabbek, puisque le cou (de ces malheureuses) élevait des mamelles jaunies. » Le poëte veut dire que les femmes, présentant les caractères de la maigreur et de l'indigence, leur vue atteste que le serment qui devait leur assurer un douaire a été mal observé.

[1] P. 185.

Dans des vers qui ont rapport à la contrée du Mekran [1], l'auteur s'exprime en ces termes :

وحدّثت عنها ولم اتيها فما زلت من ذكرها اوخّر
بان الكثير بها جائع وان القليل بها مُعوَّر

Ce que le traducteur rend ainsi : « J'en parle pour en avoir entendu parler, et non parce que j'y suis allé moi-même ; chaque fois qu'on m'en parle, j'en éprouve de l'ennui.

« La masse de la population y meurt de faim, et le petit nombre des autres vit dans la bassesse. » Mais cette version n'est pas parfaitement exacte. Je traduirais : « J'avais entendu dire (car je ne suis jamais allé dans cette province, et j'hésitais constamment à en parler), j'ai entendu dire que là une nombreuse population meurt de faim ; qu'une faible population y est exposée aux attaques de l'ennemi. »

Le verbe اخّر ne signifie pas « éprouver de l'ennui, » mais « hésiter, retarder. » Le verbe أعْوَرَ emprunte sa signification du mot عَوْرة, qui désigne « les parties naturelles de l'homme ou de la femme, » et, en parlant d'un pays, « une partie faible, exposée aux incursions de l'ennemi. » On lit dans le *Sahah*[2]: هذا مكان مُعْوِر اى يخاف فيه القطع واعور لكن الصيد اى امكنك واعور الفارس اذا بدا فيه موضع خلل للضرب . On dit : « Ce lieu est *mowir*, c'est-à-dire que l'on y craint un échec. En parlant du gibier, *awara* signifie « être au pouvoir du chasseur. » Et, en parlant d'un cavalier, il exprime que l'on découvre un interstice, qui permet de le frapper. » Au reste, le dernier vers reproduit assez fidèlement ce qu'on lit, quelques pages plus haut, relativement à la même contrée[3] : ان قل الجيش فيها ضاعوا وان كثروا جاعوا, « Si les soldats qu'on y envoie sont en petit nombre, ils seront perdus ; s'ils sont nombreux, ils mourront de faim. »

Bientôt après, on lit que le gouverneur du Sedjestan, ayant trouvé chez les habitants des bonnets d'une grande hauteur, عمل عليها. L'éditeur traduit : « Il en fit faire de semblables. » Mais les mots arabes ne sauraient, je crois, avoir ce sens. Je lis عمّم عليها ; ce qui signifie : « Il fit placer autour de ces bonnets l'*emamah*, عمامة, c'est-à-dire « la mousseline qui entoure la calotte du turban. »

Quelques lignes plus bas, nous rencontrons deux autres vers, que l'éditeur n'a pas essayé de traduire, et dont voici le premier :

كم بالحروم وارض الهند من قدم ومن سرابيل قتلى لاهم قبروا

[1] P. 164. — [2] Man. ar. 1246, fol. 153 v. — [3] P. 163.

Je lis : سرابيل قتلى بالجروم. Je traduis: « Combien, dans les contrées chaudes et dans la terre de l'Inde, on rencontre de pas et d'armures de guerriers, qui n'ont pas reçu de sépulture.

Plus bas[1], l'auteur a placé deux vers, dans lesquels il fait l'éloge d'un général arabe :

حلّ بقصدار فاضحى بها   في القبر لم يَعقل مع العاقلين

لله قصدار واعيانها   اى فتى دنيا اجنت ودين

Ce que M. Reinaud rend ainsi : « Il est tombé à Kosdar, et est descendu dans la tombe, privé de tout commerce avec les êtres doués de raison.

« Quel beau pays que Kosdar, et combien ses habitants sont distingués! Combien l'homme que son sol recouvre était illustre dans le monde et dans la religion! »

Mais le verbe حلّ ne peut signifier « il est tombé; » il doit se traduire par « il a habité. » En second lieu, je ne puis lire avec le traducteur : لم يعقل مع العاقلين. Je crois qu'il faut écrire : لم يغفل مع الغافلين, et je traduis : « Il a habité Kosdar, et il est enterré dans cette ville; jamais il ne s'endormit parmi les hommes insouciants. » Ensuite, au lieu de احبب, je lis اضاعت, et je traduis : « Combien est excellente Kosdar et ses nobles habitants! Quel homme illustre, dans le monde comme dans la religion, cette ville a perdu. »

Les mots[2] فتح طوائف قندابيل ne signifient pas « il prit plusieurs personnes du territoire de Kandabil; » car le verbe فتح ne peut s'employer en parlant des hommes. Il faut traduire : « Il conquit plusieurs cantons du territoire de Kandabil. » Les mots[3] ستة الف من جند اهل الشام ne doivent pas se traduire par : « Six mille hommes des cantonnements militaires de la Syrie ; » il faut dire : « Six mille hommes des milices de la Syrie. » A la ligne suivante, les mots حتى نتتام اليه اصحابه ne signifient rien. Il faut lire : حتى يلتأم اليه اصحابه, « jusqu'à ce que ses soldats fussent réunis auprès de lui. » A la ligne suivante, il faut lire, au lieu de الخلّ الجر, الخلّ الجر. Les mots قطن محلوج signifient « du coton cardé. » Dans la même page, le texte porte : وافيه سفن كان حمل فيها الرجال والسلاح والاداة. Il faut lire وافته et الآلات, et traduire : « Il vit arriver des vaisseaux sur lesquels il avait fait embarquer ses soldats, ses armes et ses machines (de guerre). » Les mots qui suivent immédiatement : خندق حين نزل الديبل فركزت الرماح على الخندق, ne sont pas

[1] P. 165. — [2] P. 166. — [3] P. 167.

exactement rendus de cette manière : « Aussitôt il creusa un fossé autour de son camp; les approches du fossé étaient défendues par des hommes armés de lances. » Il faut dire : « Lorsqu'il fut arrivé devant Daïbal, il s'entoura d'un retranchement; des lances furent enfoncées sur le bord du fossé. » On lit ensuite[1] : نصب منجنيقا تعرف بالعروس كان تمد فيها خمساية رجل وكان بالديبل بد عظيم عليه دقل طويل وعلى الدقل راية حمراء اذا هبّت الريح الماف بالمدينة وكانت تدور والبدّ فيما ذكروا منارة عظيمة تحد فى سالهم فتة صنم لهم او اصنام سسهر بها وقد يكون الصنم فى داخل المنارة ايضا وكل شئ اعظموه من طرق العبادة فهو عندهم بُد و الصنم بُد ايضا
Ce passage a fort embarrassé M. Reinaud, qui n'en a traduit qu'une petite partie. Voici de quelle manière il rend les expressions de l'auteur original : « Mohammed fit dresser la machine de guerre nommée *la fiancée*, laquelle était de la force de cinq cents hommes. Or il y avait à Daïbal un grand *bodd* surmonté d'un long mât; sur le mât était un drapeau rouge, qui, lorsque le vent soufflait, se déployait sur la ville.

« Le *bodd* est, dit-on, un grand minaret qui......, et qui renferme une ou plusieurs idoles...... L'idole est placée dans le minaret même. Les Indiens donnent, en général, le nom de *bodd* à tout ce qui fait partie de leur culte, et qui est l'objet de leur vénération. On appelle aussi une idole *bodd*. »

Ce passage présente quelques fautes de copiste, qu'il n'est pas difficile de corriger. Je lis : كان يعمل فيها, اطافت, تتّخذ فى بناء لهم فيه, et يشتهر بها, et je traduis :

« Il fit dresser une machine de guerre appelée *l'épouse*, qui était mise en mouvement par cinq cents hommes. On voyait, dans la ville de Daïbal, un grand *bodd*, au-dessus duquel était un mât élevé surmonté d'un drapeau rouge. Lorsque le vent soufflait, ce drapeau, qui était mobile, faisait le tour de la ville. On désigne, dit-on, par le nom de *bodd* une grande tour construite dans un temple indien, qui renferme une ou plusieurs idoles dont il prend le nom. Quelquefois l'idole est placée dans l'intérieur de la tour. En général, chez les Indiens, toute pratique religieuse qui est l'objet de leur vénération est désignée par le mot de *bodd*. L'idole porte aussi le même nom. »

Les mots qu'on lit dans la même page : انصب العروس واقصر منها قائمة, ont été traduits par l'éditeur : « Dresse *la fiancée* et raccourcis-lui

[1] P. 167 et 168, p. 193, 194.

une des jambes. » Mais je ne crois pas que ce soit là le sens de la phrase. Je lis, au lieu de ناقة, قامة, et je traduis : « Dresse *l'épouse* ainsi qu'une autre machine, d'une élévation moindre. » Les mots اشتدت طرة الكفر من ذلك sont visiblement fautifs. Il faut lire اشتدت مضرة الكفر ou اشتد ضرر الكفر, et traduire : « Cet événement porta aux infidèles le plus grand préjudice. » Quelques lignes plus bas, au lieu de بيت الهم, qui n'offre aucun sens, il faut lire سادنا البد قتلهم, et traduire : « Les deux surveillants de leur temple d'idoles furent massacrés. »

A la page suivante[1], le texte offre ces mots : كان اهلها بعثوا شمسين منهم الى الحجاج. Comme le mot شمسين ne présente aucun sens, l'éditeur y substitue celui de شخصين, « deux individus. » Mais, si je ne me trompe, la véritable leçon est سمنيين, et il faut traduire : « Les habitants de cette ville avaient député vers Hadjadj deux Samanéens. » Deux lignes plus bas, au lieu de سمنة, il faut lire سمنية. Bientôt après on lit : صالحوهم عن من خلفهم ووظف عليهم الخراج. M. Reinaud traduit : « Ils venaient lui demander la paix au nom des habitants. Mohammed leur impose le kharadj. » Mais cette version ne me paraît pas exacte. En faisant au texte une légère correction, je lis صالحهم بعد ما حلّفهم, et je traduis : « Il conclut la paix avec eux, après qu'il eut reçu leur serment, et qu'il leur eût imposé le tribut. » Deux lignes plus bas, nous lisons qu'un général arabe marcha contre une ville de l'Inde : في خيل وحمارات. M. Reinaud traduit : « Avec des hommes montés sur des chevaux et sur des ânes. » Mais je ferai observer : 1° que le mot حمارات ne saurait être le pluriel de حمار qui désigne « un âne. » Il faut dire احمرة ou, plus communément, حمر ou حُمُر. حمارات pourrait, à la rigueur, se traduire par « des ânesses. » 2° On n'est guère dans l'usage de conduire des ânes à la guerre. Pour moi, je n'hésite pas à lire جمّازات, et je traduis : « Avec des chevaux et des dromadaires. » Dans cette même page, et un peu plus bas[2], les mots اخذ منهم رهنا ont été traduits par : « Il prit des gages des habitants. » Il fallait dire « des ôtages. »

A la page suivante[3], nous trouvons trois vers arabes qui ont pour objet de célébrer une victoire remportée par les musulmans sur les peuples de l'Inde. On y lit :

انّ فرجت الجمع غير معرد حتى علوت عظيمهم بمهنّد
فتركته تحت العجاج مجدلا متعفّر الخدين غير موسّد

[1] P. 169. — [2] P. 175. — [3] P. 170.

Le traducteur les rend ainsi : « Je marchai à travers les masses compactes, jusqu'à ce que je pusse abaisser mon épée sur le chef indien.

« Je le laissai renversé sous des flots de poussière, les joues souillées de boue, et n'ayant pas d'oreiller pour se reposer. »

Cette version n'est pas, à vrai dire, parfaitement exacte. Il serait mieux, je crois, de traduire ainsi : « Je perçai, sans hésiter, les rangs des ennemis, jusqu'à ce que je frappai leur chef avec mon glaive indien. Je le laissai étendu dans la poussière, ayant les joues couvertes de terre, et n'ayant pas reçu la sépulture. » Le mot غير معرّد n'a pas été rendu par le traducteur. Or Zouzeni, dans son commentaire sur la *Moallakah* de Lebid [1], explique le verbe عرّد par تأخّر, « rester en arrière, reculer. » Dans le commentaire de Tebrizi sur Abou'lala, on lit [2] : المعرّد الذى يفرّ فرارا يبعد فيه, « On entend par le mot معرّد celui qui s'enfuit au loin. » Dans le *Kitab-ålagâni* [3] : كان غير معرّد, « il ne fuyait jamais. » dans le *Hamasah* [4] : متعرّض للموت غير معرّد, « qui se présente à la mort sans reculer ; » et [5] : الورد عرّد صَدْرُه, « la poitrine du cheval bai a reculé. » Tebrizi explique ces mots par : انحرف عن القصد صدره, « sa poitrine a reculé. » Le mot مُهنّد désigne « une épée indienne ; » et l'on sait combien les poëtes arabes se plaisent à vanter les glaives fabriqués avec de l'acier de l'Inde.

Le terme موسّد ne doit pas se traduire par « n'ayant pas d'oreiller pour se reposer. » Il signifie, dans le style poétique, « n'étant point enterré. » On lit, dans un vers que cite l'historien de la Mecque, Taki-eddin-Fâsi [6] :

اخـــازم اما اهلكـــن فـــلا نـــزل لهم شاكرا حتى نوسّد فى القبر

« O tribu de Khazem, nous ne cesserons de témoigner à vos compatriotes notre reconnaissance, jusqu'à ce que nous soyons placés dans le tombeau. »

Dans le roman d'Antar [7] : قتيل غرام لا يوسّد فى اللحد, « un homme que l'amour a fait périr, et qui ne sera pas placé dans le tombeau. » Et [8] : الى ان اوسّد فى التراب وادرج, « jusqu'à ce que je sois placé dans la terre et enveloppé de linceuls. » Cette expression fait une allusion manifeste à l'usage qui s'observe chez les musulmans. Lorsqu'un mort est déposé dans la tombe, on place le corps sur le côté, de manière que son visage soit tourné vers la Mecque, et on lui soutient la tête dans cette position, en plaçant au-dessous quelques briques crues, en sorte que la tête semble accotée sur un oreiller.

[1] Vers 33. — [2] P. 122. — [3] T. IV, fol. 56 r. — [4] P. 328. — [5] P. 306. — [6] Man. 723, fol. 175 v. — [7] T. VI, fol. 35 r. — [8] Fol. 288 v.

Quelques lignes plus bas, on lit, en parlant d'une ville de l'Inde¹: على لحى فرسخين من المنصورة. Le mot لحى n'offre aucun sens; M. Reinaud a traduit : « Elle se trouvait à deux parasanges de Mansoura. » Je n'hésite pas à lire : على نحو فرسخين, « à environ deux parasanges. »

Plus bas [1], un vers, destiné à célébrer une victoire des Arabes, offre ces mots :

نحن قتلنا داهرا ودوهرا والخيل تردى منسرا فمنسرا

M. Reinaud traduit : « Nous avons tué Daher et Douher, tandis que les cavaliers s'avançaient par escadrons. » Mais j'oserais croire que ce n'est pas là le véritable sens. Je traduirais : « Nous avons tué Daher et Douher; et les cavaliers (de l'ennemi) périssaient par escadrons; » c'est-à-dire, « des escadrons tout entiers tombaient à la fois sous nos glaives. » Un peu plus loin [2], cet hémistiche : اضاعوني واى فتى اضاعوا, ne signifie pas : « Ils m'ont abattu...., » mais : « Ils m'ont perdu; et quel homme ils ont perdu!... » Les mots ولا كان من عك على امير ne doivent pas se traduire : « Aucun émir de la famille d'Akk n'aurait mis la main sur moi, » mais : « Je ne serais pas soumis à l'autorité d'un émir de la tribu d'Akk. » Quelques lignes plus bas [3], on lit que le calife Omar-ben-Abdelaziz écrivit à plusieurs souverains, pour les engager à se soumettre et à embrasser l'islamisme, على ان يملكهم. M. Reinaud traduit : « leur proposant, s'ils consentaient à le reconnaître pour leur souverain. » Mais cette version n'est pas exacte. Il faut lire : على ان يملّكهم, et traduire : « sous la condition qu'il leur conserverait la dignité royale. »

Les mots كذ جنحت سفينته [4] ne signifient pas, je crois : « son navire ayant été mis en pièces, » mais, « ayant touché, ayant échoué. » Et, à cette occasion, je dois faire remarquer une expression employée par le traducteur, et qui est peu élégante et même peu française. Il dit que « les murs de la ville furent ébréchés. » Les mots [5]... حصل في منزله اربعون الف الف ne sont pas bien traduits de cette manière : « Ses compagnons recueillirent quarante millions. » Il fallait dire : « On trouva dans sa maison une somme de quarante millions (de dirhems). » Dans un vers qu'on lit quelques lignes plus bas, les mots محسّدون على ما كان من كرم ne sont pas bien rendus par cette phrase : « Ils sont enviés à cause de l'honneur qui rejaillit sur eux. » Il faut dire : « Ils sont enviés à cause de leur générosité. » Deux lignes plus bas, il est fait mention d'un courant d'eau,

¹ P. 172. — ² P. 173. — ³ P. 174. — ⁴ P. 175. — ⁵ P. 176.

appelé l'*eau des buffles* ماء الجواميس, parce que c'est là que les habitants se réfugient avec ces animaux من دباب ترق تكون بشاطى مهران. M. Reinaud traduit : « pour échapper aux loups qui infestent les campagnes situées sur les bords du Mehran. » On voit que le traducteur a lu ذياب, et qu'il n'a tenu aucun compte du mot ترق. Mais, d'abord, je ne crois pas que le loup existe sur les bords de l'Indus. En second lieu, les buffles de l'Inde, avec leur taille gigantesque, leur force et leur férocité prodigieuses, leurs cornes énormes, n'auraient guère à redouter l'attaque des loups. Je crois qu'il faut lire : من ذباب زرق, et traduire : « pour échapper à des mouches bleues qui se trouvent sur les bords du Mehran. »

On sait combien les grands pachydermes, les éléphants, les rhinocéros, sont tourmentés par la piqûre des mouches, qui s'introduisent dans les plis que forme le cuir de ces animaux, y déposent leurs œufs, et font souffrir cruellement ces grands quadrupèdes, qui, pour se soustraire à l'invasion de ces redoutables insectes, se roulent perpétuellement dans la fange; en sorte que cette boue, venant à se dessécher, forme autour de leurs corps une sorte de cuirasse.

Nous voyons dans l'Exode[1] que les moucherons, כִּנִּים, formèrent une des plaies de l'Égypte; que ces insectes attaquaient avec la même fureur les hommes et les animaux. Le prophète Isaïe atteste[2] que Dieu allait appeler, en sifflant, les mouches qui se trouvaient en grand nombre à l'extrémité des canaux de l'Égypte, et que leurs essaims viendraient s'abattre sur les plaines et les rochers de la Palestine. On sent que ce passage ne doit pas être pris au sens propre, et qu'il s'agit ici des armées égyptiennes qui allaient bientôt inonder la contrée occupée par les Juifs. L'auteur de l'Ecclésiaste[3] fait mention des *mouches de la mort*, זְבוּבֵי מָוֶת, c'est-à-dire de celles dont la piqûre devait causer infailliblement la perte des hommes et des animaux. Une divinité, adorée chez les Philistins de la ville d'Akkaron, portait le nom de *Baal-Zeboub*[4], בַּעַל זְבוּב, c'est-à-dire « le seigneur des mouches. » Sans doute, on avait désigné ce dieu par une pareille dénomination, attendu qu'on l'invoquait pour mettre le pays à l'abri des ravages de ces insectes incommodes. C'est ainsi que, suivant Pausanias[5], les Éléens adoraient Jupiter sous le surnom de *Ἀπόμυιος*, c'est-à-dire « celui qui éloigne les mouches. » De même, au rapport des grammairiens cités par Eustathe[6], le surnom *Σμινθεύς*, par lequel Homère désigne Apollon[7], tirait son origine du mot *σμίνθος*, et signifiait « le dieu qui fait périr les rats. »

[1] Ch. VIII, v. 16, 18. — [2] Ch. VII, v. 18. — [3] Ch. X, v. 1. — [4] *Livre des Rois*, II, ch. I, v. 2. — [5] Lib. V, cap. XIV, t. II, p. 59, éd. Fac. — [6] *Ad Iliad.* lib. I. — [7] *Iliad.* lib. I. v. 39.

Au rapport d'Ammien Marcellin [1], les plaines de la Mésopotamie étaient couvertes d'un nombre prodigieux de mouches et de moucherons, qui, dans leur vol, interceptaient la vue du soleil et des étoiles.

Lorsque Sapor II assiégeait la ville de Nisibe et avait réduit cette place aux dernières extrémités [2], tout à coup, et à la suite des prières adressées au ciel par saint Jacques, évêque de la ville, des nuées de moucherons, s'abattant sur le camp des Perses, pénétraient dans les trompes des éléphants, dans les naseaux et les oreilles des chevaux et des bêtes de somme qui servaient aux usages du camp. Ces animaux, que la douleur rendait furieux, se précipitaient sur les rangs de l'armée et y portaient le désordre. Sapor, que n'avaient pu vaincre toutes les forces des Romains, se vit forcé d'abandonner honteusement son entreprise.

Avant que je termine cette petite discussion, qu'il me soit permis de parler d'un fait d'histoire naturelle, qui n'est pas, je crois, sans quelque importance. Bruce, dans son voyage en Abyssinie [3], parle, en plusieurs endroits, d'une mouche appelée en arabe, *zimb*, et en langue éthiopienne, *tsaltsalya*, ou plutôt *tsentsaïa* ጸንፀያ, qui, à l'époque où les pluies du tropique commencent à tomber, infeste les contrées situées sur les bords du Nil, au midi de la Nubie, et devient la terreur des troupeaux. « Cet insecte, au rapport du voyageur anglais, est un peu plus grand que l'abeille. Il n'a pas d'aiguillon; mais ses lèvres sont garnies de poils roides, réunis en faisceau. Dès que les animaux domestiques entendent le bourdonnement de cette mouche, ils renoncent à manger, et, frappés d'effroi, ils fuient précipitamment au travers des plaines, jusqu'à ce qu'ils tombent et meurent épuisés de fatigue et de faim. Les Arabes, pour échapper à ce fléau, n'ont d'autre ressource que d'abandonner les cantons qui leur offrent une terre végétale, et de se réfugier dans les sables de l'Atbara. »

Depuis l'époque où écrivait Bruce, on a révoqué en doute l'existence de cette redoutable mouche. M. Caillaud [4] atteste qu'il était arrivé à Sennaar, sans avoir entendu parler de cet insecte. Il est vrai que, plus bas [5], le même voyageur, parlant de la province de Fazokl, s'exprime en ces termes : « A l'époque des pluies, se montre quelquefois la mouche que les indigènes nomment *sorrett*, et qui, disent-ils, vient toujours du sud. Ces espèces de taons tourmentent horriblement les chameaux et

[1] *Historia*, lib. XXIV, cap. VIII, p. 412. — [2] Theodoreti *Historia ecclesiastica*, lib. II, cap. XXX. T. III, p. 116, 117, ed. Reading. — [3] *Travels to discover the source of the Nile*, t. II, p. 304, 305; t. VII, p. 300, 301. — [4] *Voyage à Méroé, au fleuve Blanc*, t. II, p. 302. — [5] T. III, p. 56, 57.

les autres animaux, qui souvent, périssent en peu de jours, sous les atteintes de leur aiguillon. Je n'ai pu réussir à voir aucun de ces redoutables insectes. » Dans un rapport lu à l'Académie des sciences, sur le voyage en Abyssinie de MM. Galinier et Ferret [1], on trouve les détails suivants : « Nous avons un garant certain de l'attention que nos deux voyageurs auront donnée à cette partie si intéressante de l'histoire naturelle (l'entomologie). Nous voulons parler des démarches actives qu'ils firent auprès des Abyssins de toutes les classes, dans la vue de tracer une histoire exacte de la fameuse mouche de Bruce, de cet insecte probablement fabuleux. » Mais, si je ne me trompe, l'existence de cet insecte n'est rien moins que fabuleuse. On vient de lire, à cet égard, le témoignage de M. Caillaud. En outre, un voyageur judicieux, M. Ignatius Pallme, qui a résidé près de deux années dans la province de Kordofan [2], parlant des tribus nomades appelées Bakkara ou Bakkari, s'exprime en ces termes : « Leur plus grand fléau est un petit animal appelé *yohara*, une mouche, qui se montre en grand nombre, à l'époque des pluies, dans plusieures contrées de l'Afrique centrale et y cause de terribles ravages. Sa morsure, qui est sans danger pour l'homme, est très-redoutable pour le bétail. On rapporte que, dans plusieurs pays, des troupeaux entiers ont été détruits par cet insecte. Les chameaux sont les plus exposés, attendu que, ne pouvant, avec leurs courtes queues, repousser les attaques de cet ennemi, ils doivent nécessairement périr. Dans les pays de Schilluk, Schabun, Runga et Kulla, on ne rencontre, pour cette raison, aucun chameau. Aussi, ces contrées ne peuvent être visitées que dans la saison sèche. Les *djelabi* (marchands d'esclaves), étant souvent empêchés de quitter ces régions à temps, ont perdu la totalité de leurs chameaux par la morsure de cet insecte. La crainte de ce fléau est la principale cause qui force les Bakkaris d'abandonner ces parties de la contrée, où ils trouveraient leur sûreté personnelle ainsi que tous les avantages nécessaires pour leurs troupeaux, et à venir se livrer entre les mains des Turcs. » Le même voyageur [3] atteste que, dans le pays de Schilluk, on ne trouve pas de chameaux, par suite des ravages que cause la mouche *yohara*. Enfin [4], il nous apprend que, dans plusieurs contrées de l'Afrique, où le chameau ne saurait vivre, à cause de la mouche (yohara), les bœufs sont employés comme montures et pour le transport des fardeaux. »

Quant à l'opinion de Bruce, qui croyait reconnaître dans l'existence

[1] *Annuaire du Bureau des longitudes*, an 1846, p. 566. — [2] *Travels in Kordofan*, p. 120. — [3] P. 154. — [4] P. 237.

de cette mouche un des fléaux dont l'Égypte fut affligée à la voix de Moïse, je ne saurais admettre cette assertion. Il est vrai que le mot hébreu *arob*, עָרֹב, est rendu, dans la version des Septante, par *κυνόμυια*, qui signifie proprement « mouche de chien. » Mais rien n'indique que ce terme désigne la terrible mouche que nous a fait connaître le voyageur écossais. La chose même me paraît peu vraisemblable. Les fléaux qui affligèrent l'Égypte[1] au moment de la délivrance des Israélites, ont toujours existé et existent encore dans cette contrée. Seulement, ils s'y montrèrent, à cette époque, avec une intensité tout à fait insolite. Il est donc peu naturel de croire que Dieu eût, dans cette occasion, choisi, pour punir les Égyptiens, un fléau qui ne sévissait qu'à une très-grande distance de leur pays. En second lieu, nous ne voyons nulle part que l'insecte appelé *arob* attaquât les animaux. Enfin, malgré l'autorité des versions grecques, rien ne force à croire que ce terme désignât une mouche quelconque. Œdman[2] supposait qu'il fallait entendre par là le scarabée appelé *kakkerlac*. M. Gesenius[3] rejette cette opinion, et croit qu'il faut entendre ici une espèce de taon; il assure, en effet, que l'animal désigné par le mot *arob*, עָרֹב, attaquait les hommes. Mais le texte de l'Exode n'indique pas précisément cette circonstance; on y lit[4] : « J'enverrai contre toi, contre tes serviteurs et contre ton peuple, contre tes maisons, les *arob*, et les maisons de l'Égypte seront remplies d'*arob*. » On voit là un fléau qui devait se faire sentir dans toute l'Égypte, et se rendre redoutable à toutes les classes de la société; mais on ne voit pas que la personne des hommes fût essentiellement menacée. Pour moi, je pense que, par le mot hébreu עָרֹב, il faut entendre le fléau des pays chauds, la termite, qui exerce tant de ravages dans les contrées de l'Orient.

Dans des vers composés par le poëte Farazdak[5], et dans lesquels cet homme célèbre intercédait en faveur d'une mère, à laquelle on avait enlevé son fils, et qui était venue chercher un asile auprès du tombeau de Gâleb, père du poëte, on lit :

اتتنى فعاذت يا تميم بغالب وبالحفرة الساق عليها ترابها

M. Reinaud traduit : « Elle est venue à moi, ô Temim; et elle a invoqué le nom de Galeb; elle a invoqué sa tombe, dont la terre appelle les eaux du ciel. » Mais je ne saurais admettre cette explication. Le mot ساق ne présente pas une leçon satisfaisante. Le verbe سق signifie

[1] *Exod.* chap. VIII, v. 16, 20. Psaume LXXVIII, v. 45; CV, v. 31. — [2] *Vermischte Sammlungen*, p. 150. — [3] *Lexicon manuale hebraicum et chaldaicum*, p. 792. — [4] Ch. VIII, v. 17. — [5] P. 177.

« abreuver, arroser, » et il ne peut recevoir le sens « appeler l'eau du ciel sur un endroit. » Il faut donc écrire السافى, et traduire ainsi le vers : « Elle est venue vers moi, ô Temim ; elle a demandé un asile à Gâleb, et à cette tombe, au-dessus de laquelle voltige la terre. »

Quelques lignes plus bas, on lit : خرج المسلمون عن بلاد الهند ورفضوا مراكزهم فلم يعودوا اليها الى هذه الغاية. Le traducteur rend ainsi ce passage : « Les musulmans évacuèrent quelques provinces indiennes, et renoncèrent à certains établissements ; ils ne se sont plus, depuis ce moment, avancés aussi loin que par le passé. » Cette version n'est pas, je crois, assez littérale. Je traduirais : « Les musulmans évacuèrent les contrées de l'Inde, et abandonnèrent leurs campements ; ils n'y sont plus retournés jusqu'à nos jours. » Le mot مصّرها ne doit pas se traduire : « elle devint la capitale ; » mais, « il en fit une ville régulière. » Les mots كان يعوض اليه ويقلده جسيم اموره واعماله ne sont pas rendus assez littéralement de cette manière : « Il le consultait ; il lui confiait le soin des affaires les plus importantes, et tout ce qui se faisait de considérable. »

Je traduirais : « Il lui confiait et lui remettait les affaires et les fonctions les plus importantes. » Deux lignes plus bas, on lit : تخلص الحكم ما كان فى ايدى العدو مما غلبوا عليه ; mais la leçon تخلص est fautive ; il faut lire استخلص, et traduire : « Il reconquit les territoires qui se trouvaient au pouvoir de l'ennemi, et dont (les Arabes) s'étaient précédemment emparés [1]. » Les mots فتح ما كان استغلق ne signifient pas, je crois, « il conquit des contrées qui résistaient auparavant, » mais, « il s'empara de contrées qui, jusqu'alors, étaient restées inconnues. » A la ligne suivante, on lit : اصاب سبايا ورقيقا كثيرا. M. Reinaud traduit : « Un grand nombre de femmes et d'enfants furent faits captifs. » Je traduirais, d'une manière plus littérale : « Il ramena un grand nombre de prisonniers et d'esclaves. » Dans la même ligne : كان بقندابيل متغلية من العرب. M. Reinaud traduit : « Il y avait à Kandabil un parti composé d'Arabes. » Pour moi, je crois devoir lire متغلّبة, et je traduis : « Il se trouvait à Kandabil des Arabes, qui avaient acquis une grande puissance. » Les mots الى القندهار فى السفن ne doivent pas se traduire : « Les musulmans se rendirent à Kandahar dans des navires ; » mais « ce général (Haschem) se rendit à Kandahar sur des barques. » La phrase فاخصبت البلاد فى ولايته فتبركوا به ودوخ الثغر واحكم اموره n'est peut-être pas bien rendue de cette manière : « Sous le gouvernement de Haschem, les peuples vécurent dans l'abondance, et se louèrent beaucoup de son administration. Il fit reconnaître son autorité dans ce pays,

[1] P. 179.

et il pourvut à ses intérêts. » Pour moi, je traduirais : « Sous l'administration de Hescham, les terres furent constamment fertiles; et les habitants voyaient dans ce fait une bénédiction qui s'attachait à leur gouverneur. Il conquit la frontière, et en consolida les affaires. » Quelques lignes plus bas, on trouve cette phrase : كان بالة هذا التوى على غسان وكتب اليه في حضور عسكره فيمن حضره من الملوك فابى ذلك. Le traducteur rend ainsi le passage : « En vain Bala chercha à circonvenir Gasan, et lui écrivit en présence de son armée, étant accompagné de plusieurs autres princes. Mousa se refusa à toutes ses sollicitations. » Mais cette version est loin d'être exacte. Il faut traduire : « Bala avait montré contre Gasan une vive opposition. Ce général lui ayant écrit, pour l'inviter à se rendre dans son camp, et à se joindre aux autres rois qui s'y trouvaient déjà, il avait refusé de venir. » Les mots استخلف ابنه عمران ne signifient pas : « Il laissa un fils nommé Amran. » La phrase doit se traduire : « Il nomma, pour commander à sa place, son fils Amran. » A la page suivante[1], on lit : كاتب امير المومنين المعتصم بالله واهدى اليه ساجا لم يرَ مثله عظما وطولا وكانت الهند في امر احنبه قالوا عليه فقتلوه وصلبوه ثم ان الهند بعد غلبوا على سندان. M. Reinaud a rendu ainsi ce passage : « Il avait écrit au calife Mostasem-billah, et il lui avait offert un sadj, le plus grand et le plus long qu'on eût jamais vu. Néanmoins, les Indiens, par attachement pour Mohammed, se déclarèrent contre lui; ils le tuèrent et le mirent en croix. Quelque temps après, les Indiens de Sendan se déclarèrent indépendants.... » Pour moi, je crois qu'au lieu de ساجا il faut lire تاجا, « une couronne; » car il est bien difficile de supposer qu'un gouverneur de l'Inde ait envoyé, par terre, jusqu'à Bagdad, comme un présent digne de son souverain, un arbre tout entier, surtout lorsque cet arbre n'offrait rien de précieux, ni comme bois de senteur, ni comme bois de teinture. En effet, le sadj, c'est-à-dire le theck, à raison de sa dureté, de la propriété qu'il offre d'être peu attaqué de l'humidité et des insectes, est, sans doute, un bois remarquable, que l'on emploie avec succès, dans l'Inde, pour la construction des navires et des édifices. Nous lisons dans le *Nozhat-alkoloub*[2] que le bois de sadj avait été employé pour former les charpentes du palais de Kosroës à Madaïn, et que, dans le temps où écrivait l'auteur, cette partie de l'édifice était sur pied et n'avait éprouvé aucune dégradation; mais jamais on n'a eu l'idée d'expédier en Europe un arbre entier de cette espèce, pour l'offrir à un des princes de cette contrée. Au lieu de كاتبه, je lis كاتب, et, après بعد, j'écris ذلك, et je traduis ainsi le

[1] P. 181. — [2] Man. pers. 139, p. 187.

passage : « Il écrivit au prince des croyants, Mostasem-billah, et lui envoya en présent une couronne, telle qu'on n'en avait jamais vu de semblable, sous le rapport de la grandeur et de la hauteur. Ensuite, il écrivit aux Indiens, relativement à son frère; et ses peuples se déclarèrent contre celui-ci, le massacrèrent et l'attachèrent à un gibet. Bientôt après, les Indiens s'emparèrent de la ville de Sendan... » Je dois ajouter que, chez plusieurs peuples de l'Orient, on plaçait la couronne non pas sur la tête du roi, mais au-dessus de sa tête. Nous lisons, dans le livre de Samuel[1], que David, ayant conquis la capitale des Ammonites, prit la couronne de leur souverain, que cette couronne pesait un talent d'or et était enrichie de pierres précieuses. Au rapport de Mirkhond[2], avant la naissance de Sapor II, les grands de l'empire suspendirent la couronne au-dessus de la tête de la mère de ce monarque. On pourrait aussi lire عاجا, « un morceau d'ivoire. »

QUATREMÈRE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie française, dans sa séance du 22 avril 1847, a élu M. J. J. Ampère en remplacement de M. le baron Guiraud, décédé.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

L'Académie des sciences, dans sa séance du 19 avril 1847, a élu M. Decaisne membre de l'Académie (section d'économie rurale), en remplacement de M. Dutrochet, décédé.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

L'Académie de Dijon met au concours pour 1848 la question suivante : « Des institutions et des franchises provinciales en Bourgogne avant 1789. » L'Académie décernera une médaille d'or de 400 francs à l'auteur du mémoire qui traitera de la manière la plus satisfaisante les trois faces de cette question : les États, les Communes, le Parlement. C'est M. le comte de Montalembert, pair de France, associé de l'Académie, qui a fait les fonds de ce prix.

[1] Liv. II, ch. XII, v. 30. — [2] Histoire des Sassanides, p. 196.

Les mémoires devront être accompagnés de pièces justificatives. Il faut qu'ils soient adressés au secrétariat de l'Académie, avant le 1er juin 1848, terme de rigueur.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Cours d'études historiques, par P.-C.-F. Daunou, pair de France, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, etc.; tomes XIII, XIV, XV et XVI; imprimerie de Firmin Didot, 1846-1847, in-8°. Prix de chaque volume : 8 fr. — Au commencement de l'année dernière (cahier de janvier 1846, p. 63), nous avons fait connaître à nos lecteurs l'état où était parvenue cette grande publication. Quatre nouveaux volumes ont paru depuis cette époque. Ils renferment les annales romaines depuis les temps les plus éloignés jusqu'à l'an 265 avant J.-C. Le savant auteur prend principalement pour base de ses récits Denys d'Halicarnasse et Tite-Live. Il examine avec une grande attention tout ce qui est relatif aux mœurs, aux institutions religieuses et politiques, à la législation et à la littérature des Romains. Les magistratures curules, telles que la dictature, le consulat, le tribunat militaire avec puissance consulaire, la censure, la préture et la grande édilité, occupent une place considérable dans les quatre volumes que nous annonçons, ainsi que les magistratures inférieures ou non curules, dont les trois principales étaient l'édilité plébéienne, la questure et le tribunat plébéien. Le talent de M. Daunou, comme écrivain et comme érudit, brille avec éclat dans ces volumes. A mesure que le plan du professeur se déroule sous les yeux du lecteur, on aperçoit mieux tout ce qu'un cours ainsi fait ajoute à la gloire du collége de France. Il ne reste plus que quatre volumes à publier, pour que ce grand ouvrage soit terminé.

Mémoire sur les origines du Lyonnais, par Auguste Bernard, de Montbrison, membre de la Société royale des antiquaires de France. Paris, imprimerie de Duverger, 1846, in-8° de 128 pages, avec planches. Ce travail, extrait du tome XVIII des *Mémoires de la Société royale des antiquaires de France*, fait partie d'un ouvrage inédit intitulé : *Histoire territoriale du Lyonnais*. Les recherches auxquelles s'est livré l'auteur de ce mémoire dans le premier chapitre tendent à établir que le nom des anciens habitants du Lyonnais est *Ségusiaves* et non *Ségusiens*, comme on le croit généralement. Cette proposition est appuyée principalement sur le témoignage de quatre monuments antiques, qui semblent décider effectivement la question, s'ils sont authentiques et si les inscriptions qu'ils portent ont été bien lues. Le premier de ces monuments est une monnaie d'argent sur laquelle on lit, autour d'une figure casquée : SEGUSIAV S. Le second est un *ex voto* trouvé à Bagnères de Luchon, et placé maintenant dans le musée de Toulouse. On y lit cette inscription, qui, selon M. Bernard, paraît être du premier siècle de notre ère :

NYMPHIS
CASSIA
TOVTA
SEGVSIAV.
V. S. L. M.

Le troisième monument a plus d'importance que les deux premiers, parce qu'il a

été trouvé dans le pays même. C'est une pierre tumulaire, récemment extraite des démolitions du vieux pont du Change, à Lyon, qui datait du XIe siècle. Sur l'une des faces de cette pierre, on lit l'inscription suivante :

PMAGLIOPRISCIAN
SEGVSIAVO
PATRIPAMAEPRISCIAN,

dont l'auteur propose ainsi la restitution : *Publio Maglio Prisciano Segusiavo patri pientissimo amatissimo Ælius Priscianus*, ou, en français : Ælius Priscianus à son père très-pieux et très-aimé Publius Maglius Priscianus, Ségusiave. » Le quatrième monument, le plus concluant de tous, a été trouvé aussi dans le pays, et concerne un de ses principaux magistrats; c'est une plaque de bronze sur laquelle est ciselée une inscription funéraire à la mémoire de Sextus Julius Lucanus, duumvir de la cité des Ségusiaves. La forme des caractères permet d'assigner à cette inscription la date du IIe siècle. En voici les trois lignes principales :

SEX. IVL. LVCANO IIVIR
CIVITAT. SEGVSIAVOR
APPARITORES LIB.

Discutant ensuite l'autorité des textes, où sont nommés *Segusiani* ou *Sebusiani* les anciens habitants du Lyonnais, M. Bernard fait remarquer qu'on a eu tort de voir ce nom dans un passage du plaidoyer de Cicéron pour P. Quintius, et qu'il faut lire *Sebaginos*, conformément aux manuscrits 6369 et 7777 de la Bibliothèque royale. Quant à César, qui mentionne deux fois ces peuples au VIIe livre de ses Commentaires, il a écrit leur nom *Segusiauis*, au datif, suivant un manuscrit (à la vérité peu ancien) qui, de la bibliothèque de de Thou a passé dans celle du Roi, sous le n° 5766. Si donc cette leçon est bonne, il y a faute dans toutes les éditions des *Commentaires*. « Au surplus, dit M. Bernard, il est très-facile d'expliquer l'erreur si générale que nous venons de relever. On a confondu avec les *Segusiavi* un petit peuple voisin que César appelle *Sebusiani*, et qui occupait à peu près l'arrondissement de Trévoux ou le sud-ouest du département de l'Ain. De cette confusion est né le mot *Segusiani*, lequel a paru d'autant plus naturel, qu'il se rapprochait de celui des habitants de Suze, *Segusini*, *Segusienses*, beaucoup plus connu des auteurs, soit parce qu'il se trouve sur un plus grand nombre d'inscriptions, soit parce qu'il a survécu plus longtemps, grâce à ce qu'il se rapporte à une ville encore existante, tandis que l'autre s'appliquait à un pays dont l'existence a été plusieurs fois bouleversée. » Les autres chapitres du mémoire traitent successivement de l'étendue du territoire des Ségusiaves; de la ville de Feurs, capitale de ce pays avant l'arrivée des Romains et durant les premiers siècles de leur domination; de l'origine et des progrès de la ville de Lyon sous les Romains, qui en avaient fait la capitale d'une partie de la Gaule; des grandes routes qui traversaient le territoire des Ségusiaves sous les Romains; des localités de la Ségusiavie où passaient les voies romaines, et des principaux monuments qui s'y trouvent. Une carte du *Pagus Lugdunensis* et plusieurs *fac-simile* d'inscriptions accompagnent l'ouvrage.

La Franche-Comté de Bourgogne sous les princes espagnols de la maison d'Autriche. Première série, *les Recès des États*, publiés d'après les manuscrits de la Bibliothèque royale, par Adolphe de Troyes. Paris, imprimerie de Ducessois, librairie de Cretaine et de Dumoulin, 1847, 4 volumes in-8° de CXLI-498, 508, 520 et 474 pages.

— L'éditeur de ce recueil se propose de publier une série de documents relatifs à l'histoire de la Franche-Comté pendant les deux siècles qui ont précédé la réunion de cette province à la France. Ces documents, sous le titre général de : *la Franche-Comté de Bourgogne sous les princes espagnols de la maison d'Autriche*, seront divisés en deux parties, consacrées, l'une aux États de la province, l'autre à son parlement. La première de ces deux parties comprend les quatre volumes que nous annonçons. On y trouve les *Recès* ou procès-verbaux des États, publiés pour la plupart d'après les manuscrits formant la collection Droz de la Bibliothèque royale, et complétés, à l'aide d'autres manuscrits que possèdent les archives de Besançon et la bibliothèque de Vesoul. Aux Recès proprement dits, l'éditeur a ajouté plusieurs documents qui se rattachent à l'histoire des États de la Franche-Comté. Telle est, entre autres, la négociation accomplie en Suisse par l'abbé dom Jean de Vatteville, en 1667, publiée pour la première fois. On remarque encore dans le tome II l'état de répartition de la milice en 1614. Cette pièce, qui donne une idée exacte de l'organisation militaire de la province, n'avait été donnée que partiellement par Jean Petremand, dans son *Livre de la coutume*, et par l'abbé de Billy, dans son *Histoire de l'Université du comté de Bourgogne*. Mais ce qui ajoute beaucoup au mérite et à l'utilité de cette publication, c'est une notice préliminaire dans laquelle l'éditeur trace l'histoire des institutions qui ont régi la Franche-Comté jusqu'à sa réunion à la France, et fait connaître l'origine des États de ce pays, le système d'après lequel ils étaient constitués, l'esprit qui présidait à leurs délibérations, l'influence qu'ils ont exercée sur les événements politiques ou sur la civilisation. Ce travail, étendu et plein de recherches, est puisé dans une étude intelligente des procès-verbaux ou Recès contenus dans ce recueil, et montre tout le fruit qu'on peut tirer des documents de cette nature pour l'étude de l'histoire, de la législation et des mœurs. Le quatrième volume est terminé par une liste nominative et chronologique des députés des trois ordres aux États de Franche-Comté.

Essai sur le langage, par M. A. Charma, ancien élève de l'école normale, professeur de philosophie à la faculté des lettres de Caen ; seconde édition. Imprimerie de Pagny à Caen, librairie de Hachette à Paris, in-8° de VII-319 pages. — Ce travail reçut du public un accueil favorable, lorsqu'il parut pour la première fois, en 1831, et un écrivain estimé, M. Géruzez, l'a cité avec éloge et analysé dans son *Nouveau cours de philosophie*. Étendu, complété, modifié sous plusieurs points de vue par l'auteur, l'*Essai sur le langage* est ainsi divisé dans la nouvelle édition que nous annonçons : Du langage en général ; des deux éléments du langage, c'est-à-dire de la pensée et de son expression matérielle, et de l'ordre dans lequel ces deux éléments doivent être étudiés ; de l'élément principal du langage, c'est-à-dire de la pensée dans ses deux modes, naturel et artificiel ; de l'élément secondaire du langage, c'est-à-dire de l'expression dans ses deux modes, naturel et artificiel ; de la pensée artificielle dans son produit analytique, c'est-à-dire dans l'idée ; de l'expression artificielle dans son point de vue analytique, c'est-à-dire dans ses éléments isolés en général, et en particulier dans le mot ; de la pensée artificielle dans ses produits synthétiques ; de l'expression artificielle dans son point de vue synthétique ; origine et marche progressive du langage ; action et réaction de la pensée sur le langage, et du langage sur la pensée.

Mémoires de la société des antiquaires de Picardie, tome VIII. Amiens, imprimerie de Duval et Herment ; Paris, imprimerie de Dumoulin, in-8° de 618 pages avec 10 planches lithographiées. — Ce volume, publié tout récemment, quoiqu'il se rapporte à l'année 1844, contient les morceaux dont voici les titres : Conjectures

sur une habitation située au midi de la vallée de Pierrefonds, près de la voie romaine de Senlis à Soissons, par M. de Cuyrol; Notice sur l'ancienne abbaye de Saint-Lucien de Beauvais, par M. le docteur Daniel; Du culte de saint Jean-Baptiste et des usages profanes qui s'y rattachent, par M. A. Breuil; Notice sur une médaille grand bronze au revers phallophore de Julia Mammée, par M. le docteur Colson; Notice sur l'ancienne confrérie de Saint-Nicolas de la Varenne-lès-Doullens, par M. E. Demarsy; Les Sibylles, peintures nouvelles de la cathédrale d'Amiens, découvertes et expliquées par MM. Duval et Jourdain; Mémoire sur une petite statue de Midas, par M. Rigollot; Pèlerinage archéologique en Beauvoisis, par M. Stanislas de Saint-Germain; Mémoire sur de nouvelles découvertes de monnaies picardes, par M. Rigollot; Historiæ regalis abbatiæ Corbeiensis compendium, auctore D. Ben. Cocquelin, edidit J. Garnier; Notice sur un cachet d'oculiste romain, trouvé à Amiens par M. Ch. Dufour.

Bibliothèque de l'École des chartes, revue d'érudition consacrée principalement à l'étude du moyen âge, 2ᵉ série, tome III, 3ᵉ livraison. Paris, imprimerie de Didot, librairie de Dumoulin, in-8° de 177-272 pages. On trouve d'abord dans cette livraison des notes d'un voyage archéologique dans le sud-ouest de la France, par M. Jules Marion. L'auteur décrit successivement les monuments gallo-romains et chrétiens de Saintes, l'église de Saint-Léger de Cognac, la cathédrale, l'église Saint-André et le château d'Angoulême. Ce travail est suivi d'une analyse de documents sur le commerce maritime du midi de la France, trouvés par M. de Mas-Latrie dans les archives de Naples, de Palerme, de Malte, de Turin, de Venise. Vient ensuite une chronique latine inédite du XIIᵉ siècle, publiée par M. J. Quicherat, avec des remarques intéressantes. Ce document, auquel l'éditeur a donné le titre de chronique liégeoise, contient, en 513 vers latins composés de dix syllabes et rimés, le récit des événements qui se passèrent à Liége ou qui vinrent à la connaissance des Liégeois depuis la fin de l'année 1117 jusqu'au commencement de 1119. C'est une des sources où ont puisé Guillaume de Nangis et Gilles de Liége, auteur des *Gesta episcoporum Leodiensium.* M. Quicherat en donne le texte avec un grand soin, d'après le manuscrit 1016 de la bibliothèque d'Arras, provenant de l'abbaye de Saint-Waast. On trouve après cet utile travail deux chartes de priviléges données à l'église et à la ville de Tréguier, la première par le connétable Bertrand du Guesclin, le 14 août 1373, la seconde par Jean VI, duc de Bretagne, le 4 octobre 1420, la troisième par le duc François, le 20 juillet 1463. La livraison contient encore une lettre sur la bataille de Castillon en Périgord (19 juillet 1453), écrite par un contemporain et publiée d'après le manuscrit français 8346 de la Bibliothèque royale.

Beautés historiques, littéraires et morales de la sainte Bible, ou choix des passages les plus remarquables du livre saint, nouvellement traduites, etc., par M. l'abbé C. M. Le Guillon, chanoine honoraire de Quimper, aumônier de la Charité de Paris. Paris, librairie de Paul Messier; in-12 de XII-612 pages.— Cet ouvrage, dont nous n'avons à nous occuper ici qu'au point de vue littéraire, renferme un grand nombre de morceaux qui nous ont paru rendre très-heureusement les beautés du style de la Bible. Nous avons particulièrement remarqué les chapitres intitulés : *Guérison de Naaman* (p. 286), *la Vision d'Ezéchiel* (p. 330) et *Jonas et les Ninivites* (p. 363).

Documents historiques sur la province de Gévaudan, par M. Gustave de Burdin, archiviste du département de la Lozère, etc., tome II. Toulouse, imprimerie de Laurent Chapelle; Paris, librairie de Dumoulin, quai des Augustins, 13, in-8° de 443 pages. Ce volume complète la publication de l'ouvrage dont le tome Iᵉʳ a paru

en 1846. C'est un recueil d'utiles matériaux, parmi lesquels on remarque particulièrement les chartes qu'Étienne, évêque de Mende, accorda aux habitants de cette ville en 1375 et 1376; les priviléges concédés à la même ville par Charles VII; les lettres de Louis XI, qui y constituèrent le consulat; l'acte d'investiture des consuls par l'évêque; les coutumes de la ville de Marvejols (1352), rédigées en latin et en langue vulgaire; enfin les pouillés du diocèse de Mende, offrant l'état détaillé des bénéfices, de leurs charges, de leurs revenus, avec des renseignements sur la population, qui ne se trouvent point ailleurs.

Dictionnaire historique et généalogique des familles de l'ancien Poitou, par feu M. Henri Filleau, ancien conseiller à la cour royale de Poitiers, etc., publié par son petit-fils M. H. Beauchet-Filleau, membre de la société des antiquaires de l'Ouest, avec la collaboration, pour la partie héraldique, de M. Ch. de Chergé, secrétaire de la société des antiquaires de l'Ouest, inspecteur des monuments historiques du département de la Vienne; tome Ier. Poitiers, imprimerie de Saurin frères; Paris, librairie de Dumoulin, quai des Augustins, 13; in-8° de XIII-740 pages.

De urbe et antiquitatibus matisconensibus liber. — De la ville et des antiquités de Mâcon, par Jean Fustaillier; texte latin et traduction par J. Baux, archiviste du département de l'Ain: publié par les soins et aux frais de M. Yemeniz. Lyon, in-8° de 117 pages. Cet ouvrage, écrit vers l'an 1520, avait été imprimé, avec un grand nombre d'altérations, par Philibert Bugnon, au XVIe siècle. L'édition nouvelle est entièrement conforme au manuscrit de Fustaillier, conservé aujourd'hui à la bibliothèque de Bourg. On y trouve une dissertation sur le nom, l'origine et les antiquités de Mâcon, la série chronologique des évêques et comtes de cette ville, ainsi que des comtes de Baugé, jusqu'à l'année 1250.

Quid præcipue apud Romanos adusque Diocletiani tempora Illyricum fuerit; par A. M. Poinsignon. Paris, imprimerie de Fain et Thunot, librairie de Joubert, 1846, in-8° de 61 pages, avec une carte.

Essai sur le nombre et l'origine des provinces romaines créées depuis Auguste jusqu'à Dioclétien (de l'an 31 avant Jésus-Christ à l'an 284 de l'ère moderne); par le même. Paris, mêmes imprimerie et librairie, 1846, in-8° de 125 pages.

De Agobardi, archiepiscopi Lugdunensis, vita et operibus; par P. L. Macé. Paris, imprimerie de Fain et Thunot, librairie de Joubert, 1846, in-8° de 105 pages.

Des lois agraires chez les Romains; par le même. Paris, mêmes imprimerie et librairie, 1846, un vol. in-8° de 565 pages.

De Angeli Politiani vita et operibus; par N. A. Bonafous. Paris, imprimerie de Firmin Didot, 1845, in-8° de XV-276 pages.

Études sur l'Astrée et sur Honoré d'Urfé; par le même. Paris, même imprimerie, 1846, in-8° de III-282 pages.

De Theocriti Idyllis; par E. Roux. Paris, imprimerie de Firmin Didot, 1846, in-8° de 97 pages.

Du merveilleux dans la tragédie grecque; par le même. Paris, même imprimerie, 1846, in-8° de 198 pages.

Guillaume Budé, restaurateur des études grecques en France; essai historique par D. Rebitté. Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de Joubert, 1846, in-8° de 280 pages.

De Langobardorum regum Ratchidis Astalfique ineditis legibus; par M. Petit de Baroncourt. Paris, imprimerie de Guiraudet et Jouaust, 1846, in-8° de 29 pages.

De la politique des Normands pendant la conquête des Deux-Siciles; par le même.

Paris, même imprimerie, librairie de Chamerot et d'Amyot, 1846, in-8° de 123 pages.

De regum Langobardorum Ratchidis Astalfique recentius repertis legibus; par le même. Paris, même imprimerie, 1847, in-8° de 46 pages.

Il faut joindre les douze ouvrages dont on vient de lire les titres à la liste donnée par nous (voyez le *Journal des Savants*, août 1840, page 507; décembre 1843, page 770; juillet et septembre 1844, pages 441 et 576; avril 1845, page 507; mai 1846, page 316) des thèses présentées dans ces dernières années, et au commencement de celle-ci, à la faculté des lettres de l'académie de Paris, pour l'obtention du grade de docteur. Dans cette liste, ne manquent pas plus que dans les précédentes, les recherches savantes et ingénieuses sur quelques points curieux de l'histoire littéraire, notamment l'époque et les travaux de Politien, de Budé, le roman de l'*Astrée;* mais l'histoire proprement dite y a plus de part qu'à l'ordinaire, et la géographie y apparaît peut-être pour la première fois. Dans ces deux dernières sections, on doit surtout remarquer les travaux de MM. Macé et Poinsignon.

Caius Julius Solinus, Polyhistor; traduit pour la première fois en français par M. A. Agnant, ancien élève de l'École normale, agrégé des classes supérieures. Paris, imprimerie et librairie de C. L. Panckoucke, 1847, un vol. in-8° de 402 pages. — Ce volume, qui fait honneur à l'exactitude et au talent du traducteur, forme la 26° livraison de la seconde série de la *Bibliothèque latine-française*, publiée depuis quelques années par MM. Panckoucke, et où se remarque entre autres estimables travaux, le *Lucilius* de M. Corpet. (Voyez *Journal des Savants*, février et mai 1846 pages 65 et 281.)

Théorie des effets optiques des étoffes de soie; par M. E. Chevreul; avec cette épigraphe : « On doit tendre avec effort à l'infaillibilité sans y prétendre. Malebranche. » Ouvrage imprimé aux frais de la chambre de commerce de Lyon. Paris, typographie de Didot frères, 1846.

ANGLETERRE.

Letters of royal and illustrious ladies of Great Britain from the commencement of the twelfth century to the end of the reign of queen Mary... edited by Mary Anne Everett Wood. Londres, Colburn, 1846, 3 vol. in-8°.— Ce recueil des lettres de princesses et femmes illustres de la Grande-Bretagne, depuis le commencement du XII° siècle jusqu'à la fin du règne de Marie Ire (1558), contient 442 lettres missives, dont les deux premières, datées de 1103 et écrites en latin, furent adressées par Mathilde d'Écosse, femme de Henri Ier : l'une au pape Pascal II, l'autre à saint Anselme, archevêque de Cantorbéry. La plus ancienne lettre en français, extraite des archives de la tour de Londres, est une dépêche écrite en 1220 par Bérengère, veuve de Richard Cœur-de-Lion, à Pierre, évêque de Winchester. Les reines Philippe de Hainaut, Constance de Castille, Jeanne de Navarre, Catherine de Lancastre, Philippe de Portugal, se servent aussi de la langue française. C'est seulement en 1441 qu'on trouve, pour la première fois, une femme de qualité écrivant en anglais. Une table des noms propres, un index chronologique et des notices biographiques complètent l'ouvrage.

BELGIQUE.

Jean Gutenberg; né, en 1412, à Kuttenberg en Bohême, bachelier des arts à l'université de Prague, promu le 18 novembre 1445, inventeur de l'imprimerie à Mayence en 1453. Essai historique et critique, par le révérend Charles Winaricki, curé de Kowan, près de Jungbunzlau, traduit du manuscrit allemand, par le chevalier Jean de Carro. Bruxelles, 1847, in-12. — L'auteur de cette brochure est né en Bohême et revendique pour son pays, à l'aide de paradoxes insoutenables, l'honneur d'avoir donné le jour à l'inventeur de l'imprimerie. La question est depuis longtemps résolue, et les équivoques de noms et de dates sur lesquelles s'appuie M. Winaricki ne peuvent rien contre l'autorité des pièces authentiques qui prouvent que Jean Guttenberg est né à Mayence.

Notice sur un dépôt de monnaies découvert à Grand-Halleux, province de Luxembourg, en 1846; par G.-J.-C. Piot. Bruxelles, imprimerie de Hayez; Paris, librairie de Dumoulin, 1847, in-4° de 70 pages avec une planche. — Les monnaies décrites avec soin dans cette notice ont été découvertes, le 17 juillet 1846, dans les déblais de la route en construction de Salm-Château à Trois-Ponts, province de Luxembourg. Elles sont au nombre de 2295, en argent ou en billon. La plus ancienne se rapporte au règne de Louis VII, roi de France (1137-1180), la plus récente est de Jean IV, évêque de Liége (1282-1296). Plusieurs offrent des types intéressants, et fournissent à l'auteur de cette notice l'occasion de discuter quelques points importants de l'histoire de la numismatique du moyen âge.

PAYS-BAS.

Description de la chapelle carlovingienne et de la chapelle romane, restes du château de Nimègue. Recherche archéologique par Alexandre Oltmans, peintre, membre de l'Académie royale des beaux-arts à Amsterdam. Amsterdam, imprimerie de Metzler et Basting, librairie de Meijer. Bruxelles, chez Van Dale; à Paris, chez Dumoulin, quai des Augustins, n° 13, 1847, in-8° de VIII-72 colonnes, avec planches. Parmi les monuments anciens conservés en assez petit nombre dans les Pays-Bas, il n'en est pas de plus intéressant que les deux chapelles qui sont le sujet de cette description. L'auteur démontre, à l'aide de savantes recherches, que la première de ces chapelles, celle qui est de forme octogone, a pour fondateur Charlemagne, et que la seconde, dont le style est roman, a été construite par ordre de l'empereur Frédéric Barberousse.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL
DES SAVANTS.

MAI 1847.

Barzaz-Breiz[1]. *Chants populaires de la Bretagne, recueillis et publiés avec une traduction française, des arguments, des notes et les mélodies originales, par M. Th. Hersart de la Villemarqué. Troisième édition, augmentée de 33 nouvelles ballades historiques.* Paris, Delloye, 1845; 2 vol. in-12 de 952, XIV et LXXVIII pages.

PREMIER ARTICLE.

Personne en France, il y a quarante ans, n'aurait soupçonné qu'il pût se rencontrer, dans les chansons d'aveugles et dans les rondes fredonnées à la sortie des écoles par les enfants de nos villages, rien qui présentât la moindre apparence d'intérêt historique ou littéraire. L'expression même, aujourd'hui si prodiguée, de *chants populaires*, n'était point encore en usage. Ce n'est pas que, dès l'année 1783, M. le marquis de Paulmy et ses laborieux collaborateurs ne nous eussent fait connaître, dans la *Bibliothèque universelle des romans* le plus remarquable recueil de cette nature, les *Romances du Cid;* mais la critique assez peu attentive de cette époque ne vit dans ce monument qu'un phénomène isolé et tout à fait particulier à l'Espagne. L'éveil cependant était donné : l'Allemagne, la Suède, l'Angleterre, l'Écosse, l'Italie, ne tardèrent pas à rechercher et à rassembler soigneusement ce qu'elles possédaient de richesses en ce genre. Chez nous, M. Fauriel, en publiant, il

[1] Littéralement : *Histoire poétique de la Bretagne.*

y a vingt ans, les chants populaires de la Grèce moderne, et en les accompagnant d'une excellente introduction, nous initia à tout un nouveau monde poétique. Dès lors on s'engoua de la poésie primitive et populaire : on la vit partout; et, dans la guerre qui partageait alors notre littérature en deux camps, les novateurs ne manquèrent pas de se faire une arme de cette poésie spontanée et en quelque sorte instinctive, et de l'opposer, comme une critique indirecte, à la poésie régulière et cultivée. Mais il était plus facile de s'extasier devant la beauté des chants populaires étrangers, surtout quand ils étaient traduits par une plume pleine de finesse et d'élégance, que de recueillir laborieusement dans les vallées et les montagnes les chants traditionnels de notre pays. On se mit pourtant à l'œuvre; mais on commença, comme il était naturel, par la tâche la moins ardue. Avant de se livrer à l'incertaine et pénible recherche des débris de notre poésie orale et anonyme, la seule vraie poésie populaire, on s'adressa à la poésie écrite, aux chansons de nos troubadours et de nos trouvères, restées inédites dans nos bibliothèques. M. Raynouard publia des extraits abondants des poëtes provençaux; M. Paulin Paris fit un choix heureux des plus jolies chansons de nos trouvères, choix qu'il a intitulé un peu inexactement, ce me semble, *Romancero français;* car ce recueil, composé de morceaux conservés par l'écriture et dus pour la plupart à des trouvères célèbres, n'a rien de commun avec les *romanceros* espagnols, qui contiennent exclusivement, comme on sait, des chants traditionnels et anonymes qu'aucun manuscrit n'avait daigné recueillir, et dont les textes sont arrivés de bouche en bouche aux premiers éditeurs qui ont assuré leur conservation. Le titre de *Cancionero français* m'aurait paru mieux choisi [1].

On n'avait donc, jusqu'à ces derniers temps, publié en France presque aucuns chants populaires proprement dits [2]; car nos chansons de gestes

[1] Les *Cancioneros* espagnols ont été imprimés sur de splendides manuscrits conservés dans les grandes bibliothèques, où il s'en trouve encore d'inédits. On ne connaît, au contraire, aucun ancien manuscrit des *romanceros*. — [2] M. du Mersan a recueilli récemment dans nos jardins publics, et a fait paraître sous le titre de *Chansons et rondes enfantines,* une vingtaine de chansonnettes qui, depuis des siècles, font la joie de la jeune population parisienne : *Promenons-nous dans les bois, Sur le pont d'Avignon, Compère Guilery, etc.* Ces petites pièces sont assez curieuses sous le rapport de la langue et de la versification. Quelques-unes, comme *Là tour, prends garde,* offrent une légère teinte historique. Le même auteur avait déjà donné, en 1845, un petit volume in-32 intitulé : *Chansons nationales et populaires de France.* C'est un choix des chansons les plus répandues, extraites de recueils ou d'ouvrages déjà imprimés. Nous ne nous y arrêtons pas, parce qu'il ne faut pas confondre les chansons qui jouissent ou ont joui de la plus grande popularité avec les chansons populaires. Il s'en trouve pourtant quelques-unes de cette dernière classe dans le recueil

sont plus et mieux que cela; ce sont de véritables épopées, non des romances ou des ballades[1]. Enfin, grâce à des circonstances dont nous allons rendre compte, une de nos provinces n'a plus rien à envier aux contrées de l'Europe les plus favorisées par la muse populaire. Les cantons de la Bretagne restés fidèles à leur ancien idiome ont trouvé dans M. Hersart de la Villemarqué leur Macpherson, disons mieux, leur Fauriel, leur Wolf, leur Brentano. Habile et actif investigateur, M. de la Villemarqué est arrivé assez à temps pour préserver d'une destruction imminente une foule de reliques, précieuses à la fois comme poésie et comme tradition; non que je sois disposé le moins du monde à exagérer (comme on l'a fait trop souvent) la valeur esthétique de ces essais, premiers et faciles sourires de la muse; mais, quelque jugement que l'on porte sur elles, les poésies populaires forment un genre et comme un âge poétique à part; et, à ce titre, elles ont droit à l'intérêt. Ce sont, en effet, si on l'ose dire, les souples et libres élans d'une littérature adolescente, qui sollicite l'attention, même quand on sait qu'il ne lui sera pas donné d'atteindre au développement et à la maturité viriles.

La formation du recueil des chants populaires de la Bretagne n'est point due, comme on pourrait le croire, à cet engouement peu sérieux et tout de circonstance dont nous venons de signaler les excès. Ce travail a une origine plus saine, plus naturelle, et heureusement exempte de toutes préoccupations systématiques; il a été entrepris vers les premières années du siècle par la mère de l'auteur, qui est aussi celle des malheureux : elle avait rendu la santé (M. de la Villemarqué nous en a fait la touchante confidence) à une pauvre chanteuse ambulante de la paroisse de Melgven. Émue par les prières de la pauvre femme, qui cherchait un moyen de lui témoigner sa gratitude, elle l'engagea à lui dire une chanson, et fut si frappée de la beauté de cette poésie sévère, qu'elle ambitionna depuis et obtint souvent ce touchant tribut du malheur. « Plus tard, ajoute M. de la Villemarqué, ma mère le sollicita, mais ce n'était plus pour elle-même. » Telle a été l'origine, en quelque sorte domestique, de cette collection. Pour la rendre à la fois plus complète et tout à fait digne d'un intérêt vraiment littéraire et philologique, l'auteur n'a épargné aucuns soins, aucunes fatigues. Il a parcouru, en tout sens et durant plusieurs années, les parties les plus po-

de M. du Mersan, ainsi que dans une autre collection, à laquelle il a fourni des notices; Paris, Delloye, 3 volumes in-8°.— [1] Le patriotisme provincial commence à faire d'heureuses découvertes en ce genre. Plusieurs échantillons de poésies populaires ont été déposés dans les *Mémoires des Antiquaires de France* et dans les *revues* les départements.

puleuses comme les plus sauvages de la Bretagne, passant de Tréguier en Léon, de Cornouailles en Vannes, assistant à tous les grands rassemblements publics et aux moindres réunions privées, aux *pardons*, aux foires, aux *liniéries*, aux veillées ou *fileries*, mettant adroitement à contribution la reconnaissance des mendiants et des aveugles, la loquacité des tisserands et des meuniers, la mémoire des vieillards et des nourrices et jusqu'aux jeux étourdis des jeunes filles et des écoliers, puisant même aussi parfois dans le portefeuille de quelques érudits patriotes, qui lui ont libéralement permis de compléter ses recherches au moyen des leurs. Le résultat de tant d'efforts a été la réunion d'une masse énorme de matériaux plus ou moins poétiques, souvenirs du druidisme, légendes surnaturelles ou historiques, chants de guerre ou d'amour, qui, si on les livrait indiscrètement à l'impression, ne rempliraient pas moins de vingt volumes. M. de la Villemarqué n'a eu garde de tomber dans cette prolixité, aujourd'hui trop commune. Il a pensé, au contraire, et avec raison, que son premier soin devait être de faire un choix sévère et restreint. Il a senti que c'est surtout quand il s'agit de poésies populaires, qu'il convient de ne prendre que la fleur. Sans cette précaution, le médiocre ne pourrait manquer de couvrir et d'étouffer l'excellent. Aussi la première chose qui nous paraît mériter l'éloge dans le *romancero* breton, c'est le goût délicat de l'éditeur et sa judicieuse discrétion. Nous ne voudrions rien retrancher du recueil, si ce n'est peut-être trois ou quatre morceaux récents, qui rappellent péniblement nos troubles civils. Ces pièces (*le Prêtre exilé, les Bleus, les Chouans*) n'offrent, à mon avis, ni assez d'intérêt historique, ni assez de mérite littéraire, pour faire pardonner les fâcheux souvenirs qu'elles réveillent. Elles n'ont pas, comme *la Marche d'Arthur*, chantée aussi dans les dernières guerres, le prestige d'une antiquité séculaire. Nous n'aurions perdu à leur suppression que quatre ou cinq belles strophes, celles-ci, par exemple, que j'en extrais avec plaisir :

..... « Quand tu reviendras à la maison, je m'en serai allée de ce monde : viens ici, viens, que je t'embrasse pour la dernière fois. »

— « Ne pleurez pas, ma mère ; ne pleurez pas, mon père : je ne vous quitterai pas ; je resterai pour vous défendre, pour défendre la basse Bretagne.

Il est douloureux d'être opprimé ; être opprimé n'est pas honteux... S'il faut combattre, je combattrai pour le pays ; s'il faut mourir, je mourrai libre et joyeux à la fois.

Je n'ai pas peur des balles ; elles ne tueront pas mon âme ; si mon corps tombe sur la terre, mon âme s'élèvera au ciel.

En avant, enfants de la Bretagne ! mon cœur s'enflamme.... Vie pour vie ; tuer ou être tué. Il a fallu que Dieu mourût pour qu'il vainquît le monde[1] !... »

[1] *Poésies populaires de la Bretagne*, t. II, p. 239.

Quant à l'authenticité des pièces qui composent ce recueil, elle est au-dessus de toute discussion. Outre la garantie morale que nous donne la loyauté de l'éditeur et l'acquiescement de tous les érudits bretons, l'origine ancienne et vraiment traditionnelle de ces poésies a été reconnue par des voix tout à fait désintéressées et les plus compétentes en pareille matière: en France par M. Fauriel [1], en Allemagne par l'illustre Jacob Grimm [2] et par M. Ferdinand Wolf [3]. Mais, s'il est constant que ces morceaux, plus ou moins anciens, n'ont rien de commun avec certains pastiches composés par la fantaisie moderne, à quelle époque est-il permis de faire remonter leur rédaction actuelle? Pour les chants qui se rapportent aux événements des trois derniers siècles, rien ne s'oppose à ce qu'on les regarde comme contemporains des sujets eux-mêmes; mais la difficulté s'accroît pour les pièces, assez nombreuses, qui ont trait à des événements ou à des personnages beaucoup plus anciens, et il y en a du IXe au XVe siècle. Bien plus, quelques morceaux semblent remonter jusqu'à la période païenne, ou peu après, tant ils portent profondément l'empreinte des dogmes, des symboles, des superstitions druidiques. Ces pièces, au nombre de dix ou onze, soulèvent, pour la plupart, les plus délicates questions d'histoire et de philologie. M. de la Villemarqué a traité ces points dans son introduction, avec autant de mesure que de solidité. Le problème philologique proprement dit ne peut trouver sa solution que dans la comparaison patiente des plus anciennes poésies populaires bretonnes avec les textes des poëtes cambriens des VIe et VIIe siècles, Aneurin, Taliésin, Merzin et Lywarc'h-Henn. L'âge assez bien fixé des uns peut aider à déterminer celui des autres. Or les vieilles poésies galloises publiées en 1801 dans le premier volume de l'*Archaiology of Wales* [4], par les soins du négociant patriote Owen Jones, surnommé *Myvyr*, du nom de sa vallée, ont été imprimées d'après des manuscrits des Xe, XIe et XIIe siècles, conservés dans quelques bibliothèques d'Angleterre, notamment dans celles de la famille Vaughan d'Hengurt, du collége de Jésus, à Oxford, et dans quelques collections particulières du pays de Galles [5]. Au XIIe siècle, un de ces recueils était déjà qualifié

[1] M. Fauriel a rendu témoignage à l'authenticité du recueil alors inedit de M. de la Villemarqué, dans un rapport oral fait au comité des monuments historiques de la langue et de la littérature françaises, en 1839, si mes souvenirs ne me trompent pas. — [2] Voy. *Deutsche Mythologie*, Göttingen, 1844, t. I, p. 408 et 416. — [3] Voy. *Über die Lays*, p. 359. — [4] Trois volumes de cette collection, qui devait en avoir quatre ou cinq, ont seuls paru (London, 1801-1807). Les éditeurs de ce recueil sont, avec Owen Jones Myvyr, MM. Edward Williams et William Owen. — [5] Voyez la liste des

d'ancien. Il est on ne peut plus vraisemblable que la rédaction des poésies galloises remonte à une époque assez antérieure à leur copie. La critique est aujourd'hui à peu près unanime sur ce point[1]. Il n'y a plus guère de controverse que sur la plus ou moins grande pureté des textes. Or, même en admettant que les pièces publiées par Owen Myvyr aient subi (et cela est évident pour plusieurs d'entre elles) des interpolations et des retouches nombreuses durant les VIIIe, IXe et Xe siècles, et qu'il faille ne tenir pour certaine que la date des manuscrits, ce serait là encore assurément une bien respectable antiquité.

M. de la Villemarqué a placé dans la section historique, la première de son recueil, et sous la dénomination de chants mythologiques, les précieux débris des poésies bretonnes qui se rapportent à la période celtique. Le plus ancien, le plus obscur et le plus singulier monument de cette classe ouvre la collection. Il est intitulé *les Séries :* c'est un dialogue pédagogique entre un druide et un enfant. Ce chant contient une sorte de récapitulation des doctrines du druidisme sur le destin, la cosmogonie, la géographie, la médecine, la magie, la métempsycose. Il nous présente jusqu'aux méthodes techniques employées pour l'enseignement par les prêtres de Bélen, à savoir la forme dialoguée, le style parabolique, l'allitération et le rhythme ternaire, c'est-à-dire la strophe de trois vers monorimes, forme savante, très-opposée au génie populaire, et qui paraît remonter à la plus haute époque de la poésie celtique[2]. Le dialogue de l'enfant et du druide se compose de douze questions et de douze réponses. L'élève demande au maître de lui chanter les séries de nombres, d'un à douze, afin qu'il les apprenne, et d'abord la série du nombre un. — « Pas de série pour le nombre un, répond le druide. La nécessité unique, le trépas père de la douleur; rien avant, rien de plus. » Interrogé sur les autres nombres, le druide chante successivement les séries qu'ils contiennent, c'est-à-dire qu'il énumère les choses mé-

anciens manuscrits gallois (*Antiqua Britanniæ lingua scriptorum quæ non impressa sunt catalogus*) dans l'ouvrage d'Édouard Lhuid, *Archæologia Britannica;* Oxford, 1707; in-f°, p. 254. Voyez aussi dans le même ouvrage le chapitre intitulé : *Directions for reading old British manuscrits*, p. 225. — [1] On peut consulter, outre la préface du *Myvyrian :* 1° la dissertation de Sharon Turner, *A vindication of genuineness of the ancient British poems*, 1803, in-8°; 2° une lettre de William Owen, dans l'*Archæologia;* t. XIV, p. 211; 3° un article de M. Fauriel dans les *Archives philosophiques*, 1818, t. III, p. 88; 4° l'examen des sources bretonnes, par M. de la Villemarqué, à la suite des *Contes populaires des anciens Bretons*, Paris, 1842, t. II, p. 303-355. — [2] Quelques critiques ont cru voir dans trois maximes druidiques rapportées par Diogène Laërce (*Proem.*, § 6) un indice de l'usage que les anciens druides faisaient du rhythme ternaire.

morables qui se peuvent classer sous chacun d'eux. Ainsi, arrivé à la série du nombre trois, le maître chante : « Trois parties du monde, trois fins pour l'homme et pour le chêne, trois royaumes de Merzin (Merlin) fruits d'or, fleurs brillantes, petits enfants qui rient. » Ces réponses, le plus ordinairement énigmatiques, ne sont plus guère comprises de ceux qui les répètent; mais si puissant est l'empire de l'habitude dans les campagnes bretonnes, qu'aujourd'hui encore beaucoup de mères, surtout en Cornouailles, enseignent, sans les comprendre, ces vers à leurs enfants, comme on les leur a appris à elles-mêmes, dans l'intention de leur former la mémoire. En effet, ce morceau est disposé de manière à offrir un excellent exercice de mnémonique. Le druide, après chacune de ses réponses, répète toutes les précédentes, en les reprenant une à une, en sens inverse. Cette méthode a paru si bonne aux apôtres du christianisme en Bretagne, que, sans rien changer à l'air, au rhythme ni à la structure extérieure de l'hymne païen, ils en ont composé une contre-partie latine et chrétienne, se contentant de substituer, dans chaque série, aux dogmes druidiques, des enseignements tirés de l'Ancien et du Nouveau Testament. Cette sorte de canon dialogué se chantait encore, il y a peu d'années, dans plusieurs séminaires de la Bretagne, notamment dans celui de Quimper; il commence ainsi :

Dic mihi quid unus?
— Unus est Deus,
Qui regnat in cœlis.
— Dic mihi quid duo?
— Duo sunt Testimonia.
Unus est Deus,
Qui regnat in cœlis.
— Dic mihi quid sunt tres?
— Tres sunt Patriarchæ.
Duo Testimonia :
Unus est Deus,
Qui regnat in cœlis.
— Dic mihi quid quatuor ?
— Quatuor Evangelistæ.
Sunt tres Patriarchæ ;
Duo Testimonia ;
Unus est Deus, etc., etc.

et ainsi de suite jusqu'au nombre douze [1]. On voit que la grande idée

[1] *Chants populaires de la Bretagne*, t. I, p. 25. Quelques-unes des rondes ou chansons à danser recueillies par M. du Mersan offrent ce mode de répétitions rétrogrades, entre autres la chansonnette : *Quand Biron voulut danser*. Ce sont de véritables exercices de mnémonique.

de l'unité divine est placée au début de la pièce chrétienne, et revient à la fin de chaque strophe jusqu'à la douzième, de même que le sombre dogme de la nécessité unique, de la mort et de la douleur, est placé à la base et au sommet du chant druidique, comme origine et terme de toutes choses.

La seconde pièce du recueil, *la Prédiction de Gwenc'hlan*, vieux barde qui vivait au commencement du vᵉ siècle [1], est, par les croyances, les sentiments, les images, un débris précieux, quoique fort altéré dans sa rédaction actuelle, de l'ancienne poésie bardique. Gwenc'hlan croit aux trois cercles de l'existence : « Il faut que tous meurent trois fois avant de se reposer. » Il est fataliste : « Peu importe ce qui adviendra; ce qui doit être sera. » Prisonnier d'un prince chrétien mais barbare, qui lui a fait crever les yeux, il prophétise du fond de son cachot, qu'il appelle « sa froide tombe, » la défaite et la mort de son persécuteur. Il le voit en esprit tomber sous les coups des guerriers bretons. Il représente ce cruel envahisseur sous la figure d'un sanglier : « Je vois le sanglier qui sort du bois; il boite beaucoup. . . Il est entouré de ses marcassins. . . » Puis il peint, au contraire, comme le fera plus tard Taliésin, le chef breton sous la figure d'un cheval marin : « Frappe, frappe fort, cheval de mer! Frappe-le à la tête! Frappe fort! . . » Gwenc'hlan qui a précédé de près d'un siècle Taliésin et Lywarc'h-Henn, nourrit un ressentiment implacable contre le nouveau culte qui menace de dépouiller les bardes de leur sacerdoce. Avec quel profond accent de haine, il convie tous les oiseaux du ciel à venir sur le champ de bataille se repaître de *chair chrétienne!* Enfin, si je ne me trompe, le dernier cri de vengeance que pousse le vieux barde aveugle est, dans sa férocité sublime, presque digne du chantre d'Ugolin.

« Vieux corbeau de mer, s'écrie-t-il, écoute! que tiens-tu là? » — « Je tiens la tête du chef de l'armée : je veux voir ses deux yeux rouges; je lui arrache les yeux, parce qu'il a arraché les tiens. »

« — Et toi, renard, que tiens-tu là? » — « Je tiens son cœur aussi faux que le mien; le cœur de celui qui te fait mourir depuis si longtemps. »

« — Et toi, crapaud, que fais-tu là, au coin de sa bouche? » — « Moi, j'attends ici son âme au passage : elle demeurera en moi tant que je vivrai, en punition du crime qu'il a commis contre le vieux barde [2]. . . . »

Malgré des marques évidentes d'une très-haute antiquité, ce chant

[1] Les chants de ce barde célèbre, recopiés au xivᵉ siècle sur un manuscrit beaucoup plus ancien, sont aujourd'hui perdus; ils portaient le titre de *Prophéties*. Dom Pelletier en a cité quelques fragments dans son dictionnaire français-breton. — — [2] *Chants populaires de la Bretagne*, t. Iᵉʳ, p. 30.

énergique est, de l'aveu de M. de la Villemarqué, fort rajeuni dans l'expression et dans le rhythme. La strophe de trois vers monorimes, qui distingue les plus anciens chants gallois, a été remplacée par des distiques. Il subsiste pourtant encore çà et là quelques traces d'allitération.

Les trois morceaux qui suivent se rapportent aux deux principaux agents surnaturels de la mythologie bretonne : les nains et les fées. Dans ces trois pièces, la mention des rites chrétiens se mêle d'une façon bizarre aux symboles et aux superstitions de l'ancien culte. Dans une de ces chansons, que nous allons transcrire, on remarquera quelques strophes plus obscures que les autres et qui semblent un débris textuel du vieux rituel druidique. Une fée a dérobé dans son berceau le petit Laoïc, pendant que sa mère est allée puiser de l'eau à la fontaine. A sa place, elle a mis un nain difforme et vorace, qui fait le muet pour ne pas trahir sa voix cassée comme celle des vieillards. La pauvre mère s'écrie :

Sainte Vierge! sur votre trône de neige, avec votre fils entre vos bras, vous êtes dans la joie, et moi dans la tristesse.

Votre divin enfant, vous l'avez gardé; moi, j'ai perdu le mien; pitié pour moi! mère de pitié!

Cependant, pour ravoir son fils, il faut que la mère fasse parler le nain et le fouette ensuite jusqu'à le faire crier. Comment s'y prendra-t-elle? Elle feint d'apprêter dans une coque d'œuf à dîner pour dix laboureurs. Le nain étonné se récrie :

« —Pour dix laboureurs dans une coque! ma mère! j'ai vu l'œuf avant la poule blanche; j'ai vu le gland avant l'arbre;

J'ai vu le gland, j'ai vu la gaule; j'ai vu le chêne au bois de Brézal, et je n'ai jamais vu pareille chose! »

« — Tu as vu trop de choses, mon fils! Clic, clac! clic, clac! Petit vieillard, je te tiens! »

« — Ne le frappe pas; rends-le moi! je ne fais aucun mal au tien; il est roi dans notre pays. »

Quand la mère s'en revint à la maison, elle vit son enfant endormi dans son berceau bien doucement.

Et comme elle le regardait toute ravie, et comme elle allait le baiser, l'enfant ouvrit les yeux; il se leva sur son séant, et lui tendant ses deux petits bras : « Hé, mère, j'ai dormi bien longtemps[1]! »

Le Vin des Gaulois et *la Marche d'Arthur* sont deux chants de guerre, qui attestent un peuple encore sauvage. Le premier est une ronde ou *carole*, comme on disait au moyen âge, chantée, suivant l'illustre auteur

[1] *Chants populaires de la Bretagne*, t. Ier, p. 51.

des *Récits mérovingiens*, au retour d'une vendange faite à main armée sur le territoire des Francs. La pièce entière est soumise à la loi de l'allitération et au rhythme ternaire. M. de la Villemarqué pense, avec beaucoup de raison, que les sept dernières strophes, dont la langue lui paraît plus ancienne et qui offrent quelques traces du vieux culte solaire, sont un fragment plus ou moins pur de l'antique *danse* bretonne *de l'épée*, « de l'épée qui règne dans la bataille, couronnée de l'arc-en-ciel. » Aujourd'hui quelques habitués de tavernes entonnent ce chant, le verre en main, plutôt pour l'air que pour les paroles, qu'ils n'entendent plus, et dont l'habile traducteur lui-même n'est pas bien sûr d'avoir toujours saisi le vrai sens. *La Marche d'Arthur*, tout aussi sauvage, pour le moins, et aussi peu comprise de la génération actuelle, doit, sans doute, à sa mélodie énergique et martiale, d'avoir encore retenti dans les derniers combats de l'Ouest. Cette pièce nous offre un exemple notable de la manière dont les chants populaires se modifient et se plient aux mœurs nouvelles, au moyen d'interpolations. A ce cri forcené du vieux barde : « Cœur pour œil, tête pour bras, mort pour blessure, chef pour soldat, homme pour enfant, sang pour larmes!... » une voix moderne a ajouté les deux strophes suivantes dont les généreux sentiments forment une étrange disparate avec la férocité du reste de la pièce :

Si nous tombons percés de coups dans le combat, nous nous baptiserons avec notre sang et nous mourrons joyeux.

Si nous mourons comme des chrétiens et des Bretons, nous ne mourrons jamais trop tôt.

Le nom de Merlin (Merzin) ne pouvait pas plus que celui d'Arthur manquer de figurer dans un recueil d'anciennes poésies bretonnes. On sait qu'il a existé deux bardes de ce nom : Merlin-Emreis, ou le Devin, et Merlin le Sauvage, ainsi nommé parce qu'il se retira, dit-on, dans la solitude, après un meurtre involontaire. Le premier vivait au ve siècle, le second, au vi^e. Les Gallois possèdent quelques poésies du dernier, recueillies dans le *Myvyrian*. On remarque surtout sa *Pommeraie*[1], élégie sur la dévastation de son beau verger, symbole des bois druidiques dévastés par les apôtres du christianisme triomphant. Les Bretons d'Armorique n'ont conservé aucunes poésies écrites de l'un ni de l'autre Merlin, mais seulement quelques chants populaires qui les concernent. M. de la Villemarqué en a publié deux. Nous citerons celui qui se rapporte à Merlin-Devin, parce que ce poëme évoque en peu de vers le pâle fantôme du druidisme, forcé de disparaître devant la clarté crois-

[1] *The Myvyrian archaiology of Wales*, t. I, p. 152.

sante du christianisme. Ce chant est probablement l'œuvre d'un clerc; il est disposé en distiques :

« Merlin, Merlin! où allez-vous si matin avec votre chien noir? » Iou! Iou! Iou! ou[1]! — « Je vais chercher l'œuf rouge du serpent marin[2], au bord du rivage, dans le creux du rocher. Je vais chercher dans la prairie le cresson vert et l'herbe d'or, et le gui du chêne dans le bois, au bord de la fontaine. » — « Merlin, Merlin! revenez sur vos pas; laissez le gui au chêne et le cresson dans la prairie, comme aussi l'herbe d'or, comme aussi l'œuf du serpent marin, parmi l'écume, dans le creux du rocher. Merlin, Merlin! revenez sur vos pas : il n'y a de devin que Dieu[3]! »

Ce dernier trait, qui est fort beau, se retrouve dans plusieurs anciennes pièces galloises, dont deux sont de Lywarc'h-Henn[4]. Cependant il est fort possible que le chant qu'on vient de lire ne soit pas aussi ancien, même par l'inspiration, que semblent l'indiquer le sujet et les idées. Nous allons voir dans un morceau d'une date comparativement récente, puisqu'elle ne peut être antérieure à la fin du XIIe siècle, les plus antiques et les plus folles superstitions du paganisme réprimandées et terrassées, pour ainsi dire, comme dans la pièce précédente, par un simple mot sorti d'une bouche chrétienne. Cette pièce, placée dans le recueil fort loin naturellement de celle de *Merlin-Devin*, pourrait cependant passer pour être d'une époque aussi reculée, sans les deux noms célèbres qui en fixent la date; elle est intitulée : *Héloïse et Abailard.* Par une métamorphose dont les exemples ne sont pas rares dans les productions du génie populaire, Héloïse et son amant, dont la science, les amours et les erreurs théologiques eurent un immense retentissement, sont représentés comme un couple odieux de sorciers; car la science sans l'orthodoxie ne passait, au XIIe siècle, que pour œuvre damnable et sorcellerie. Aussi, dans un chant qui rappelle un peu la *Magicienne* de Théocrite et beaucoup plus la *Canidie* d'Horace, allons-nous entendre la savante abbesse vanter, comme une prêtresse de l'île de Mona, sa puissance surhumaine et criminelle.

Je n'avais que douze ans quand je quittai la maison de mon père, quand je suivis mon clerc, mon bien cher Abailard.

Quand j'allai à Nantes avec mon doux clerc, je ne savais que le breton; je ne savais que dire mes prières, quand j'étais chez mon père, petite, à la maison;

Mais à présent, je suis instruite, fort instruite en tout point; je connais la langue des Francs et le latin; je sais lire et écrire;

[1] Ce refrain n'est-il pas l'aboiement du chien noir? — [2] C'était un talisman d'une puissance sans égale, que l'on devait porter au cou, d'après les prescriptions druidiques. Sur cette superstition voyez Pline, liv. XXIX, II. — [3] *Chants populaires de la Bretagne*, t. I, p. 101. — [4] Voy. *The Myvyrian archaiology of Wales*, t. I, p. 122 et 124.

Lire dans le livre des Évangiles, bien écrire et parler, et consacrer l'hostie, aussi bien que les prêtres; et empêcher le prêtre de dire la messe, et nouer l'aiguillette par le milieu et les deux bouts.

Tous ces maléfices sont chrétiens; mais, dans ce qui suit, on croit entendre une de ces femmes païennes dont un ancien a dit : « Perpetua « virginitate sanctæ... traduntur maria ac ventos concitare carminibus, « seque in quæ velint animalia vertere... scire ventura et prædicare[1]. »

Je sais trouver l'or pur, l'or au milieu de la cendre, et l'argent dans le sable; je me change en chienne noire ou en corbeau, quand je veux, ou en feu follet ou en dragon[2].

Je sais une chanson qui fait fendre les cieux[3], tressaillir la grande mer et trembler la terre.

Je sais tout ce qu'on peut savoir en ce monde, tout ce qui sera.

La première drogue que je fis avec mon clerc fut faite avec l'œil gauche d'un corbeau et le cœur d'un crapaud,

Et avec la graine de la fougère verte, cueillie à cent brasses au fond du puits, et avec la racine de l'herbe d'or arrachée dans la prairie,

Arrachée tête nue, au lever du soleil, en chemise et nu-pieds.

. . . .

J'ai un coffret d'argent à la maison, chez mon père. Qui l'ouvrirait s'en repentirait bien. Il y a là trois vipères qui couvent un œuf de dragon;

Si mon dragon vient à bien, il y aura grande désolation; il jettera des flammes à sept lieues à la ronde.

Si je reste sur terre et ma lumière avec moi, si nous restons en ce monde encore un an ou deux,

Encore deux ou trois ans, mon doux ami et moi, nous ferons tourner ce monde à rebours.

— « Prenez bien garde, jeune Loïsa! prenez garde à votre âme! Si ce monde est à vous, l'autre appartient à Dieu[4]! »

Il nous reste à signaler, parmi ces précieuses reliques du passé, deux pièces où sont retracées, avec une concise et effrayante énergie, deux catastrophes dont l'histoire n'a conservé qu'un vague et incertain souvenir. L'une est *la submersion de la ville d'Is*, l'autre *la peste d'Elliant*.

La tradition relative à la destruction de la ville d'Is (Ker-is ou Chris, comme la nomme l'anonyme de Ravenne[5]) remonte au berceau de la race celtique. Cet immense désastre a été chanté par les poëtes gallois, bretons et irlandais. La possibilité de rapprocher ces textes, de les compléter et de les contrôler les uns par les autres est, pour la philo-

[1] Pomp. Mela, *De situ orbis*, lib. III, cap. VI. — [2] « His ego sæpe lupum fieri... » Virg. *Egl.* VIII, 97. — [3] « Carmina vel cœlo possunt deducere lunam. » Virg. *ibid.*, 69. « Cœlo diripere lunam vocibus possum meis. » Horat. *Epod.* XVII, 78. — [4] *Chants populaires de la Bretagne*, t. I, p. 227. — [5] Lib. IV, XXXIX.

logie, d'un intérêt extrême[1]. Ces diverses pièces s'accordent à nous montrer, vers l'an 440, un prince nommé Gradlon-Vaur ou le Grand[2] en possession de la ville d'Is. Cette cité opulente et plongée dans les délices était, suivant la tradition armoricaine, située dans la baie de Douarnenez[3]; elle était défendue contre l'invasion de la mer par un puits ou bassin destiné à recevoir l'excédant des eaux, à l'époque des grandes marées. Ce puits était fermé par une porte, dont le roi seul avait la clef. Une nuit, au milieu d'une longue orgie, le vieux monarque succomba au sommeil. La princesse Dahut, sa fille, cédant au conseil insensé d'un amant et voulant couronner par une folie plus éclatante les autres folies du banquet, déroba à son père la clef fatale, courut ouvrir l'écluse et donna passage aux eaux qui submergèrent la ville. Le vieux roi Gradlon, grâce à un coursier rapide et à une fée amie, parvint à sauver ses jours. Au XIIIe siècle, un de nos plus charmants trouvères, Marie de France, a chanté l'épisode du *cheval et du cavalier*, d'après plusieurs lais bretons, alors en vogue, et qui se sont perdus depuis[4].

La peste d'Elliant est une effrayante peinture du fléau qui ravagea une partie de l'Europe au VIe siècle. Cette pièce, que nous allons citer, présente un intérêt particulier. C'est elle qui fut chantée, il y a trente-six ans, à la mère de M. de la Villemarqué, par la pauvre veuve de la paroisse de Melgven dont il a été parlé plus haut. On comprendra aisément, en lisant cette ballade, qu'elle ait si vivement impressionné une imagination sensible et délicate. L'éditeur incline à croire que ce n'est là qu'un fragment d'un poëme plus étendu. Ce qui est certain, c'est que le ton en est épique. Bien que cette pièce offre, dans les idées et dans le rhythme, des traces d'une haute antiquité, notamment dans les strophes 1, 2, 3, 4, 6, 11 et 20, M. de la Villemarqué est loin de penser qu'elle nous soit parvenue dans sa pureté primitive. On remarquera, dès la première strophe, un singulier mélange de souvenirs païens et de coutumes chrétiennes. Nous croyons qu'on nous saura gré de la citer tout entière :

[1] La pièce du poëte gallois (Gwezno ou Gwyddno) a été imprimée dans l'*Archaiology of Wales*, t. I, p. 165, d'après un manuscrit du IXe ou du Xe siècle. Elle est composée, comme la pièce bretonne, dans le rhythme ternaire et dans le système de l'allitération. — [2] Ce prince est cité par l'auteur d'un catalogue dressé au VIe siècle. — [3] « Des personnes anciennes (disait, au XVIe siècle, le chanoine Moreau) osent bien asseurer, qu'aux basses marées estant en pesche, y avoir souvent vu de vieilles masures de murailles. » *Histoire de la Ligue en Bretagne*, p. 10. — [4] Voy. les *Poésies de Marie de France*, lai de Gradlon-Vaur, t. I, p. 549, 550.

Entre Langolen et le Faouet habite un saint barde, nommé père Rasian.

Il a dit aux hommes du Faouet : Faites célébrer une messe tous les mois, une messe dans votre église.

La peste vient de sortir d'Elliant; mais non pas sans provision ; elle emporte sept mille cent personnes.

En vérité, la mort est descendue sur cette ville; tout le monde a péri, hormis deux habitants : une pauvre vieille femme de soixante ans et son fils unique.

— « La peste est au coin de ma maison; quand Dieu voudra, elle y entrera; quand elle entrera, nous sortirons, » disait-elle.

Dans la place publique d'Elliant on trouverait de l'herbe à faucher, excepté dans l'étroite ornière de la charrette qui conduit les morts en terre.

Dur eût été le cœur qui n'eût pas pleuré au pays d'Elliant, en voyant dix-huit charrettes pleines à la porte du cimetière et dix-huit autres y venir.

Il y avait neuf enfants dans une même maison et un même tombereau les porta en terre ;

Et leur pauvre mère les traînait : le père suivait en sifflant... Il avait perdu la raison.

Elle hurlait, elle appelait Dieu ; elle était bouleversée, corps et âme :

— « Enterrez mes neuf fils, et je vous promets un cordon de cire qui fera trois fois le tour des murs de votre église.

— « J'avais neuf fils que j'avais mis au monde, et voilà que la mort est venue les prendre sur le seuil de ma porte ; plus personne pour me donner une petite goutte d'eau ! »

Le cimetière est plein jusqu'aux murs ; l'église est pleine jusqu'aux degrés ; il faut bénir les champs pour enterrer les cadavres.

Je vois un chêne dans le cimetière ; avec un drap blanc à sa cime : la peste a emporté tout le monde [1].

Les poésies que nous venons d'examiner sont, par la gravité des pensées et la teinte habituellement sombre des sujets, les moins attrayantes du recueil; mais elles n'en constituent pas moins, nous osons l'affirmer, la partie la plus importante et la plus précieuse. Bientôt vont arriver les récits chevaleresques, les légendes d'amour, les ballades fantastiques, toutes pièces d'un caractère plus facilement intelligible et aussi plus véritablement populaire. En effet, les morceaux que nous venons d'étudier n'ont d'autre titre à figurer dans un recueil de poésies populaires, que de nous être parvenus par la transmission orale et de n'être point signés de noms connus. Aussi M. de la Villemarqué ne s'y est-il pas trompé : il a établi, avec beaucoup de justesse, dans son introduction, que ces dix ou douze premiers chants, plus ou moins rajeunis dans la forme et dans le rhythme, sont le dernier souffle de la poésie *savante* du paganisme armoricain. En effet, quelle que soit l'opinion que l'on adopte sur la question d'antiquité, il est impossible de

[1] *Poésies populaires de la Bretagne*, t. I, p. 91.

ne pas reconnaître dans ces chants d'une inspiration si sauvage et d'une modulation si austère, l'écho de la voix des derniers bardes de l'Armorique, qui répond, à travers l'Océan, aux dernières et fraternelles mélodies de la harpe galloise.

MAGNIN.

Poésies et correspondance de François Ier, recueillies et publiées par M. Aimé Champollion-Figeac. 1 vol. in-4°, Paris, 1847.

C'est une chose grave assurément pour un roi de faire des vers. Il n'est point permis aux poëtes d'être médiocres; Horace le leur défend au nom du ciel et de la terre, au nom des colonnes et des murailles mêmes qui retentissent de leurs vers; et, d'autre part, la devise d'un roi, telle qu'elle se lit en lettres d'or chez Homère, et telle qu'Achille la dictait par avance à Alexandre, consiste *à toujours exceller, à être en tout au-dessus des autres*[1]. Voilà deux obligations bien hautes, deux royautés difficiles à réunir, et dont la dernière exclut absolument, chez celui qui en est investi, toute prétention incomplète et vaine. Hors de l'Orient sacré, je ne sais si l'on trouverait un grand exemple de ce double idéal confondu sur un même front, et si, pour se figurer dans sa pleine majesté un roi poëte, il ne faudrait pas remonter au Roi-Prophète ou à son fils. Il y a eu des degrés toutefois; ce même Homère, de qui nous tenons l'adieu du vieux Pélée donnant à son fils cette royale leçon de prééminence et d'excellence généreuse, nous représente Achille dans sa tente, au moment où les envoyés des Grecs arrivent pour le fléchir, surpris par eux une lyre à la main et tandis qu'il s'enchante le cœur à célébrer la gloire des anciens héros. Le moyen âge, comme l'antiquité héroïque, nous offrirait çà et là de ces heureuses surprises, depuis Alfred pénétrant en ménestrel dans le camp des Danois, jusqu'à Richard Cœur-de-Lion appuyant à la fenêtre de sa prison la harpe du trouvère. Le siècle de saint Louis applaudissait aux chansons de Thibaut, roi de Navarre. En un mot, tant que la poésie a été un chant, tant que la harpe et la lyre n'ont pas été de pures métaphores, on conçoit cet accident poétique comme une sorte de grâce et d'accompagnement assorti jusque dans le rang suprême. Mais, du moment que les vers, ramenés à l'état de simple composition littéraire, devinrent un art plus précis, du moment que les rimes durent se coucher *par écriture*, et qu'il fallut, bon

[1] *Iliade*, XI, 783.

gré mal gré, et nonobstant toutes métaphores, noircir du papier, comme on dit, pour arriver à l'indispensable correction et à l'élégance, dès lors il fut à peu près impossible d'être à la fois roi et poëte avec bienséance. Que gagne la gloire du grand Frédéric à tant de mauvais vers (même quand ils seraient un peu moins mauvais), griffonnés la veille ou le soir d'une bataille, à chaque étape de ses rudes guerres? La force d'âme du monarque et du capitaine, en plus d'une conjoncture terrible, ne serait pas moins prouvée, pour n'être point consignée dans des pièces soi-disant légères, signées *Sans-Souci* et adressées à d'Argens. L'opiniâtre rimeur n'a réussi, par cette dépense de bel esprit, qu'à introduire, on l'a très-bien remarqué, un peu de Trissotin dans le héros. On sait qu'un jour Louis XIV aussi s'était avisé de rimer; c'était sans doute dans le court instant où il se laissait tenter à cette gloire des ballets et des carrousels, dont un passage de *Britannicus* le guérit. Cette fois la leçon lui vint de Boileau, à qui il montra ses vers en demandant un avis. « Sire, répondit le poëte, rien n'est impossible à Votre Majesté, elle a voulu faire de mauvais vers, et elle y a réussi. » Louis XIV, avec son grand sens, se le tint pour dit. Richelieu, qui était presque un roi, s'est donné un ridicule avec ses prétentions d'auteur. A de tels personnages, chefs et gardiens des États, il est aussi beau d'aimer, de favoriser les arts et la poésie, que périlleux de s'y essayer directement, et, plus ils sont capables de grandeur, plus il y a raison de répéter pour eux la magnifique parole que le poëte adressait au peuple romain lui-même :

> Tu regere imperio populos, Romane, memento.
> Hæ tibi erunt artes...

On aurait tort pourtant et l'on serait injuste d'appliquer trop rigoureusement aux *Poésies* de François Ier ce que les précédentes observations semblent avoir aujourd'hui d'incontestable. Les vers d'amateur ne sont plus guère de mise en français depuis Malherbe; mais Malherbe n'était pas venu. Sans doute, si François Ier avait pu lire à un Despréaux n'importe lesquels de ses épîtres ou même de ses rondeaux, il aurait couru grand risque de recevoir la même réponse que s'attira Louis XIV; mais il n'y avait pas alors de Despréaux. Les meilleurs poëtes du temps, à commencer par Marot, faisaient bien souvent des vers détestables, de même que les moins bons rimeurs rencontraient quelquefois des hasards assez jolis. Tout le XVIe siècle, à cet égard, nous présente comme un continuel et confus effort de débrouillement. François Ier, dès le jour où il monta sur le trône, donna le signal à ce puissant travail qui devait contribuer à répandre et à polir en définitive la langue française. Grâce

à l'impulsion qu'il communiqua d'en haut, ce fut bientôt de toutes parts autour de lui un défrichement universel. Lui-même on le vit des premiers mettre la main à l'instrument. Ce qui eût été, en d'autres temps, une prétention petite, était donc ici une noble erreur, ou plutôt simplement un bon exemple. Qu'on me permette une comparaison qui rendra nettement ma pensée. Il y eut un jour dans la Révolution française où l'on voulut remuer tout d'un coup le Champ de Mars et le dresser en amphithéâtre pour une solennité immense : les bras ne suffisaient pas; chacun s'y mit, et l'on vit de belles dames elles-mêmes, de très-grandes dames de la veille, manier la pelle et la bêche. Je pense bien que ces mains délicates firent assez peu d'ouvrage; mais combien elles durent exciter autour d'elles! Ce fut là en partie le rôle de François I[er] poëte, et celui des Valois, y compris plus d'une princesse.

Ce qu'on appelle la *Renaissance* dans notre Occident constitue véritablement un des âges par lesquels avait à passer le monde moderne; cet âge ou cette saison régnait depuis longtemps déjà en Italie, quand la France retardait encore. Les expéditions de Charles VIII et de Louis XII avaient rapporté les germes et sourdement mûri les esprits; mais rien jusque-là n'éclatait. La gloire de François I[er] est d'avoir, à peine sur le trône, senti avant tous ce grand souffle d'un printemps nouveau qui voulait éclore, et d'en avoir inauguré la venue. Rien ne saurait donner une plus juste idée du brusque changement qui se fit d'un règne à l'autre que ces phrases naïves de la mère de François I[er], Louise de Savoie, écrivant en son *Journal* : « Le 22 septembre 1514, le roi Louis XII, fort antique et débile, sortit de Paris, pour aller au-devant de sa jeune femme la reine Marie. » Et quelques lignes plus bas : « Le premier jour de janvier 1515, mon fils fut roi de France. » Son fils, son *César pacifique*, ou encore son *glorieux et triomphant César, subjugateur des Helvétiens*, comme elle le nomme tour à tour. Ainsi, succédant à ce bon roi *antique et débile*, et dont les rajeunissements mêmes semblaient un peu surannés de galanterie et de goût, l'ardent monarque de 20 ans solennisa son entrée comme au bruit des fanfares et de la trompette. La victoire lui paya la bienvenue à Marignan, et les poëtes firent écho de toutes parts. Une vive et facile école débutait justement avec le règne, et saluait pour chef et pour prince le jeune Clément Marot. Le même roi qui avait demandé à Bayard de l'armer chevalier, aurait presque demandé au gentil maître Clément de le couronner poëte. Mais ce n'était point dans de simples rimes que François I[er] faisait consister l'idée et l'honneur des lettres; il embrassa la Renaissance dans toute son étendue. Épris de toute noble culture des arts et de l'esprit,

admirateur, appréciateur d'Érasme comme de Léonard de Vinci et du Primatice, et jaloux de décorer d'eux *sa nation*, comme il disait, et son règne, propagateur de la langue vulgaire dans les actes de l'État, et fondateur d'un haut enseignement libre en dehors de l'Université et de la Sorbonne, il justifie, malgré bien des déviations et des écarts, le titre que la reconnaissance des contemporains lui décerna. Son bienfait essentiel consiste moins dans telle ou telle fondation particulière, que dans l'esprit même dont il était animé et qu'il versa abondamment autour de lui. S'il restaurait dans Avignon le tombeau de Laure, il semblait en tout s'être inspiré de la passion de Pétrarque, le grand précurseur, pour le triomphe des sciences illustres. Les imaginations s'enflammèrent à voir cette flamme en si haut lieu. Montaigne, qui était de la génération suivante, nous a montré son digne père, homme de plus de zèle que de savoir, « eschauffé de cette ardeur nouvelle de quoy le roy François premier embrassa les lettres et les mit en crédit, » et l'imitant de son mieux dans sa maison, toujours ouverte aux hommes doctes, qu'il accueillait chez lui *comme personnes saintes*. « Moy, s'empresse d'ajouter le malin, je les aime bien, mais je ne les adore pas. » Ce fut cette sorte de culte que François Ier naturalisa en France, et si un peu de superstition s'y mêla d'abord (comme cela est inévitable pour tous les cultes), dans le cas présent, elle ne nuisit pas. On aime à voir, à quelque retour de Fontainebleau ou de Chambord, le royal promoteur de toute belle et docte nouveauté, et de la nouveauté surtout qui servait la cause antique, s'en aller à cheval en la rue Saint-Jean-de-Beauvais jusqu'à l'imprimerie de Robert Estienne, et là attendre sans impatience que le maître ait achevé de corriger l'*épreuve*, cette chose avant tout pressante et sacrée. Bien des erreurs et des rigueurs suivirent sans doute de si favorables commencements et compromirent les destinées finales du règne. Mais l'élan, une fois donné, suffisait à produire de merveilleux effets; les semences jetées au vent pénétrèrent et firent leur chemin en mille sens dans les esprits; la politesse greffée sur la science s'essaya, et l'on en eut, sous cette race des Valois, une première fleur. Voilà de quoi excuser d'avance bien des mauvais vers, si nous en rencontrons chez le roi poëte; et, comme circonstance atténuante, il convient de noter aussi qu'un grand nombre furent écrits dans les ennuis d'une longue captivité, ce qui, au besoin, les explique et les absout encore. Car *que faire en un gîte, à moins que l'on ne songe?* et que devenir dans une prison à moins que d'y soupirer et rimer sa plainte? Le bon René d'Anjou, captif en sa jeunesse, avait usé ainsi de musique et de vers, en même temps qu'il peignait aux murailles de sa tour diverses sortes

de compositions mélancoliques et d'emblêmes. Le grand oncle de François I[er], Charles d'Orléans, en pareille disgrâce, avait également demandé consolation à la poésie et l'avait fait avec un rare bonheur de talent. Si François I[er] fut loin d'y réussir aussi bien, l'idée, l'intention du moins était délicate et noble. En toutes choses, il faut surtout demander à ce prince généreux de nature, le premier mouvement et l'intention.

Le recueil des *Poésies* de François I[er], que vient de publier M. Aimé Champollion, est tiré de trois manuscrits que possède la Bibliothèque du Roi; l'éditeur en mentionne trois autres qui se trouvent dans le même dépôt, mais qui ne sont que des copies. Un amateur éclairé, M. Cigongne, possède aussi dans sa riche collection un manuscrit qui correspond, pour le contenu, à l'un des trois premiers, et qui paraît en être l'original. Ce manuscrit commence tout simplement par une lettre en prose que le roi prisonnier écrit à une maîtresse dont on ignore le nom :

« Ayant perdu, dit-il, l'occasion de plaisante escripture et acquis l'oubliance de tout contentement, n'est demeuré riens vivant en ma mémoire, que la souvenance de vostre heureuse bonne grace, qui en moy a la seulle puissance de tenir vif le reste de mon ingrate fortune. Et pour ce que l'occasion, le lieu, le temps et commodité me sont rudes par triste prison, vous plaira excuser le fruict qu'a meury mon esperit en ce penible lieu. . . »

Cette lettre, avec la pièce de vers qui l'accompagne, se trouve aux pages 42 et 43 de la présente édition; mais, en la lisant au début, on comprend mieux comment François I[er] devint décidément poëte ou rimeur, et comment l'ennui l'amena à développer sinon un talent, du moins une facilité qu'il n'avait guère eu le loisir d'exercer jusqu'alors. Il redit la même chose dans la longue épître où il raconte son *partement de France et sa prise devant Pavie :*

Car tu sçaiz bien qu'en grande adversité
Le recorder donne commodité
D'aulcun repos, comptant à ses amys
Le desplaisir en quoy l'on est soubmys.

On ne lui reprochera point d'ailleurs de surfaire le mérite de son œuvre; dans cette même épître, il commence en parlant bien modestement de son *escript* et de cette idée qu'il a eue de

Cuider coucher en finy vers et mectre
Ung infiny vouloir soubz maulvais mettre.

L'aveu modeste n'est ici que l'expression d'une rigoureuse vérité : il

serait difficile, en effet, de *coucher* ses pensées en plus *mauvais mètre*. L'épître se peut dire une gazette en vers de la force de tant de chroniques rimées qui avaient cours alors et dont, au siècle suivant, la *Muse historique* de Loret a été la dernière. A titre de témoignage officiel, elle a du prix. M. A. Champollion, dans le volume qu'il a publié sur la *Captivité de François Ier*[1], s'en est utilement servi pour rétablir le vrai sur quelques particularités contestées. Mais, au point de vue littéraire, que pourrait-on dire en présence d'une enfilade de vers comme ceux-ci :

De toutes pars lors despouillé je fuz,
Mays deffendre n'y servit ne reffuz;
Et la manche de moy tant estimée
Par lourde main fut toute despecée.
Las! quel regret en mon cueur fut bouté!

On se rappelle involontairement la belle lettre, de dix ans antérieure, que le roi écrivait à sa mère au lendemain de Marignan, et dans laquelle respire l'ardeur de la mêlée. La teneur en est simple et toute militaire; les traits mâles, énergiques, rapides, y naissent du récit :

« Et tout bien debattu, depuis deux mille ans en ça n'a point été vue une si fière ni si cruelle bataille, ainsi que disent ceux de Ravennes, que ce ne fût au prix qu'un tiercelet. Madame, le sénéchal d'Armagnac avec son artillerie ose bien dire qu'il a été cause en partie du gain de la bataille, car jamais homme n'en servit mieux... Le prince de Talmond est fort blessé et vous veux encore assurer que mon frère le connétable et M. de Saint-Pol ont aussi bien rompu bois que gentilshommes de la compagnie, quels qu'ils soient; et de ce j'en parle comme celui qui l'a vu, car ils ne s'épargnoient non plus que sangliers échauffés. »

Marignan était plus fait, sans doute, pour inspirer la verve que Pavie avec ses fers. Mais, dans le dernier cas, l'extrême infériorité du ton tient surtout à une autre espèce d'entraves. Toujours, comme on sait, la prose française eut le pas sur les vers, et il y a entre les deux épîtres de François Ier précisément la même distance qu'entre une page de Villehardouin et n'importe quelle chronique rimée du même temps.

Il ne suffirait pas de se rejeter sur l'état de la poésie française, à cette date du règne de François Ier, pour expliquer uniquement par cette imperfection générale les singulières faiblesses et le rocailleux plus qu'ordinaire de la veine royale. Sans doute, la poésie alors était fort mêlée et confuse; pourtant, dès qu'un vrai talent se rencontre, il sait se faire sentir, et, lorsqu'à travers les pièces de François Ier, il s'en glisse quelqu'une de Marot, de Mellin de Saint-Gelais, ou même de la reine Marguerite, le ton change notablement, le courant vous porte, et l'on

[1] Collection des documents historiques.

est à l'instant averti. Une grande part du mauvais appartient donc bien en propre à la facture du maître, lequel n'était ici qu'un écolier. Ce ne serait certes pas sa sœur Marguerite qui, au milieu d'une prière en vers adressée au crucifix, s'aviserait de dire :

O seur! oyez que respond ce pendu!

Le xvi° siècle, même chez les poëtes en renom, est trop habituellement sujet à ces accidents fâcheux qui gâtent et, pour ainsi dire, salissent les intentions les meilleures; mais là encore il y a des degrés, et les vers de François restent trop souvent hors de toutes limites. Si on n'avait de ce prince que les longues épîtres et les pièces de quelque étendue ou même les rondeaux, on serait forcé, sur ce point, de donner raison contre lui à Rœderer, qui s'est attaché à le dénigrer en tout.

Hâtons-nous de reconnaître qu'il y a dans le *Recueil* quelques agréables exceptions; il y en a même d'assez heureuses pour faire naître une idée qu'on ne saurait tout à fait dissimuler. Quand on lit de suite et tout d'une haleine cette série d'épîtres plates, de rondeaux alambiqués et amphigouriques, et qu'on tombe sur quelque dizain vif et bien tourné, on est surpris, on est réjoui; mais il arrive le plus souvent que l'éditeur est obligé de nous avertir qu'il se rencontre quelque chose de pareil dans les œuvres de Marot ou de Saint-Gelais. On est induit alors, même quand le dizain en question ne se retrouve pas chez ces poëtes, à soupçonner que ceux-ci pourraient bien n'y pas être étrangers. En un mot, on est tenté de mettre le petit nombre de bons vers du roi sur le compte du valet de chambre favori, ou plutôt encore sur la conscience de l'aumônier-bibliothécaire (Saint-Gelais), qui s'y trouve mêlé si fréquemment.

Il m'a toujours semblé que ce serait le sujet intéressant d'un petit mémoire que d'examiner à part le groupe des *poëtes rois et princes au xvi° siècle :* François Ier et sa sœur Marguerite, les deux autres Marguerite, Jeanne d'Albret, Marie Stuart, Charles IX, Henri IV enfin; car tous ont fait des vers, au moins des chansons. Mais il y aurait à discuter de près, à démêler le degré d'authenticité de certaines pièces qui ont couru sous leur nom. Brantôme, qui parle avec de grands éloges du talent poétique de la reine d'Écosse, nous apprend qu'on lui attribuait déjà, dans le temps, des vers qui ne ressemblaient nullement à ceux de l'aimable auteur, et qui, selon lui, ne les valaient pas. « Ils sont trop grossiers et mal polis, disait-il, pour estre sortis de sa belle boutique. » Depuis lors on a paré à ce genre d'objection, et c'est plutôt le trop de poli qui rend aujourd'hui suspecte la prétendue relique d'au-

trefois. Au XVIIIe siècle, il se glissa plus d'un pastiche dans ces recueils et *annales poétiques* dont les rédacteurs étaient eux-mêmes faiseurs et peu scrupuleux. M. de Querlon assurait l'abbé de Saint-Léger que la chanson de Marie Stuart à bord du vaisseau (*Adieu, plaisant pays de France*) était de lui. Les beaux vers de Charles IX à Ronsard qui sont partout (*L'art de faire des vers, dût-on s'en indigner...*), où se trouvent-ils cités pour la première fois? où voit-on apparaître d'abord les couplets d'Henri IV sur *Gabrielle* et sa chanson à *l'Aurore*? On a là toute une série de petites questions en perspective. Les autographes imprévus et tardifs (ils semblent sortir de dessous terre aujourd'hui), s'il s'en produisait à l'appui des imprimés, devraient être eux-mêmes soumis à examen. Puis, quand la source originale serait sûrement atteinte, on aurait à discuter encore le degré de confiance qu'on peut accorder en pareil cas aux royales signatures; car ces princes et princesses avaient le long du jour à leur côté, entendant à demi-mot, valets de chambre, aumôniers et secrétaires, tous gens d'esprit et du métier. Les Bonaventure des Periers, les Marot, les Saint-Gelais, les Amyot, étaient en mesure de prêter plus d'un trait à un canevas auguste, et de mettre la main à la demande en même temps qu'à la réponse. Je ne sais plus quelle dame de la cour d'Henri III disait à Des Portes, en lui demandant de la faire parler en vers, *qu'elle envoyait ses pensées au rimeur*. On sait positivement que c'était là l'usage de la spirituelle Marguerite, femme d'Henri IV. Son secrétaire Maynard la faisait parler en vers tendres et passionnés, et lui-même, dans sa vieillesse, a trahi le secret lorsqu'il a dit:

L'age affoiblit mon discours,
Et cette fougue me quitte,
Dont je chantois les amours
De la reine Marguerite.

Au XVIIIe siècle, n'est-ce pas ainsi encore qu'on voit la duchesse du Maine, dans ses joûtes de bel esprit avec La Motte, lui lancer à l'occasion quelque madrigal qu'elle s'était fait rimer par Sainte-Aulaire, par Mlle de Launay ou tel autre poëte ordinaire de sa petite cour. On conçoit donc qu'il y aurait dans ce sujet matière à une discussion délicate, et qu'on en pourrait faire un piquant chapitre qui traverserait l'histoire littéraire du XVIe siècle. Mais, dans aucun cas, il n'y aurait à en tirer de conclusion sévère et maussade contre les charmants esprits de ces rois et reines, amateurs des Muses. L'honneur de leur suzeraineté, de leur coopération intelligente et gracieuse, resterait hors de cause; seulement la part du métier reviendrait à qui de droit.

Tant que François Ier fut prisonnier en Espagne, il composa incon-

testablement sans secours et sans aide de longues épîtres non moins ennuyeuses qu'ennuyées ; à sa rentrée en France, ses vers prirent plus de vivacité, et la joie du retour, sans doute aussi le voisinage des bons poëtes, l'inspira mieux. Gaillard, qui avait feuilleté en manuscrit les *Poésies* du prince, a noté avec sens les meilleurs vers qu'on y distingue. Je ne rappellerai que ce couplet d'une ballade, qui gagne à être isolé des couplets suivants; pris à part, c'est un dizain des plus frais et des plus vifs ; on dirait que le rayon matinal y a touché:

Estant seullet auprès d'une fenestre
Par ung matin, comme le jour poignoit,
Je regarday Aurore, à main senestre,
Qui à Phebus le chemyn enseignoit,
Et d'autre part m'amye qui peignoit
Son chef doré, et viz ses luysans yeulx,
Dont me gecta ung traict si gracieulx,
Qu'à haulte voix je fuz contrainct de dire :
Dieux immortelz! rentrez dedans vos cieulx,
Car la beaulté de ceste vous empire.

Je retourne le feuillet, et je lis à la page suivante cet autre dizain, non moins égayé, mais qui est de Marot :

May bien vestu d'habit reverdissant,
Semé de fleurs, ung jour se mist en place,
Et quant m'amye il vit tant florissant,
De grant despit rougist sa verte face,
En me disant : Tu cuydes qu'elle efface
A mon advis les fleurs qui de moy yssent?
Je lui respond: Toutes tes fleurs périssent
Incontinant que yver les vient toucher;
Mais en tout temps de ma Dame florissent
Les grans vertuz, que mort ne peult secher.

Le dizain du prince a certainement de quoi lutter en grâce avec celui de Marot; on ne peut toutefois s'empêcher de remarquer que, dans le *Recueil*, l'un est bien voisin de l'autre; et, en général, quand on trouve réunis un certain nombre de morceaux qu'il faut rapporter à Saint-Gelais ou à Marot, c'est presque toujours aux environs de ces endroits-là que se rencontrent aussi les petites pièces du roi qui peuvent passer pour les meilleures. On n'est jamais sûr que la ligne de démarcation tombe exactement, et qu'il ne se soit pas introduit quelque confusion sur ces points limitrophes : *Lucanus an Appulus anceps* [1].

[1] Ainsi l'éditeur a soin d'indiquer que les pièces de la page 96 sont de Saint-Gelais; mais, en y regardant bien, il se trouve que le huitain : *Cessez mes yeulx, etc.*, de la page 94, est également de l'aumônier-poëte.

Pour ce qui est du joli dizain de l'*Aurore* en particulier, il paraîtra piquant d'avoir encore à le rapprocher d'une épigramme de Q. Lutatius Catulus, que rapporte Cicéron dans le traité *de la Nature des dieux*. C'est une épigramme tout à fait *à la grecque*, mais la similitude de l'image reste frappante :

Constiteram exorientem Auroram forte salutans,
  Quum subito a læva Roscius exoritur.
Pace mihi liceat, Cœlestes, dicere vestra,
  Mortalis visus pulchrior esse deo.

Rien de plus naturel à supposer qu'une rencontre d'idées en semblable veine; ce qui ne laisse pas ici de donner à penser, c'est cette petite circonstance qui se retrouve dans les deux pièces, *a læva, à main senestre*. Est-ce pur hasard? Serait-ce qu'un roi a pu avoir de ces réminiscences d'érudit?

Au reste ce n'est pas nous qui refuserons à François I[er] des traits d'emprunt ou de rencontre, des saillies heureuses, des maximes galantes et un peu subtiles, quand il suffit d'un petit nombre de vers pour les exprimer; il n'y a rien là qui excède la portée de talent qu'on est en droit d'attendre d'un prince spirituel et qui avait eu de tristes loisirs pour s'exercer. On regrette plutôt de n'avoir pas à noter plus souvent chez lui des bagatelles aussi bien tournées que celle-ci par exemple :

Elle jura par ses yeulx et les miens,
Ayant pitié de ma longue entreprise,
Que mes malheurs se tourneroient en biens;
Et pour cela me fut heure promise.
Je crois que Dieu les femmes favorise :
Car de quatre yeulx qui furent parjurez,
Rouges les miens devindrent, sans faintise;
Les siens en sont plus beaulx et azurez.

Sachons seulement que ce n'est là qu'une très-agréable paraphrase, mais cette fois une paraphrase évidente de ces vers d'Ovide en ses *Amours* (liv. III, élég. 3) :

Perque suos illam nuper jurasse recordor,
  Perque meos oculos; et doluere mei.

Voici encore un sixain délicat, où le doux nenny est aux prises avec le sourire; nous le donnons ici dans toute sa correction :

Le desir est hardy, mais le parler a honte;
Son parler tramble et fuyt, l'aultre en fureur se monte;
L'ung fainct vouloir ung gaing, dont il souhaite perte;

L'ung veult chose cacher, que l'aultre fait apperte;
L'ung s'offre et va courant, l'aultre mentant refuse:
Voyez la pauvre femme en son esprit confuse.

L'épitaphe d'Agnès Sorel est connue; rien n'empêche de croire à cette improvisation de cinq vers, et de nouveaux témoignages recueillis par M. Vallet de Viriville doivent, nous dit-on, en confirmer l'authenticité. Mais M. Champollion a conjecturé judicieusement, selon moi, que la pièce en tercets: *Doulce, plaisante, heureuse et agréable nuict* (page 150), est trop compliquée pour être du monarque. J'ajouterai, comme raison à l'appui, que cette espèce de chanson est traduite de l'Arioste [1], et elle l'a été depuis encore par d'autres poëtes du XVI[e] siècle, par Olivier de Magny et Gilles Durant. Le chanteur remercie la nuit d'avoir favorisé son entreprise amoureuse, et il part de là pour dénombrer et décrire avec complaisance chaque détail de son aventure. Mellin de Saint-Gelais, qui le premier a donné en français d'autres imitations en vers de l'Arioste, a dû tremper dans celle-ci. Un tel travail de traduction suppose en effet une application littéraire qui tient au métier. Un roi peut rimer et fredonner ses propres saillies, mais il ne s'amuse guère à traduire celles des autres [2].

Et on me permettra d'indiquer ici une observation qui s'étend à toute la poésie française du XVI[e] siècle, et qui en détermine un caractère. Ce qui arrive lorsque, lisant des vers de roi et de prince et les trouvant agréables, on se dit involontairement: « Mais n'y a-t-il point là un secrétaire-poëte caché derrière? » on peut le répéter avec variante en lisant tout autre poëte du même siècle; toujours on peut se demander, quand il s'y présente quelque chose de frappant ou de charmant: « Mais n'y a-t-il point là-dessous quelque auteur traduit, un ancien ou un italien? » Prenez garde en effet, cherchez bien, rappelez vos souvenirs, et tantôt ce sera l'Arioste ou Pétrarque, tantôt Théocrite, ou tel auteur de l'*Anthologie*, ou tel italien-latin du XV[e] siècle. Enfin, avec les écrivains français de cette époque, on est sans cesse exposé à les croire ori-

[1] Voir dans les *Rime* de l'Arioste le *capitolo*:

O piu che'l giorno a me lucida e chiara,
Dolce, gioconda, avventurosa notte, etc.

— [2] Le manuscrit de M. Cigongne contient aux dernières pages une pièce, restée inédite, qui rappelle un peu, pour le motif, la chanson de l'Arioste, mais qui va fort au delà; elle trouverait sa vraie place dans un *Parnasse satirique*. Si cette espèce de blason du corps féminin était de François I[er], on devrait lui reconnaître une vigueur et une haleine dont il n'a fait preuve nulle part ailleurs; mais tout y décèle une verve exercée qui se sera mise au service de ses plaisirs.

ginaux, si on n'est pas tout plein des anciens ou des modernes d'au delà des monts. Ils traduisent sans avertir, comme, aux âges précédents, on copiait les textes latins des anciens sans avertir non plus et sans citer. Abélard ramassait, chemin faisant, dans son texte, des lambeaux de saint Augustin. On était bien loin d'agir ainsi dans une pensée de plagiat; mais la lecture, la science, semblait alors une si grande chose, qu'elle se confondait avec l'invention; tout ce qui arrivait par là était de bonne prise. Quand, au lieu de copier, on en vint à traduire, on se sentit encore plus autorisé, et l'on prit de toutes mains, en disant les noms des auteurs ou en les taisant, indifféremment. L'imitation et la traduction, par voie ouverte ou dérobée, sont des procédés inhérents à toutes les phases de la Renaissance. On les pourrait signaler jusque chez les troubadours provençaux, et Bernard de Ventadour, par exemple, ne se fait faute de traduire Ovide ou Tibulle. Mais, à cet égard, le XVIe siècle en France dépasse tout. Dans l'estime du temps, traduction en langue vulgaire équivalait, ou peu s'en faut, à invention. Montaigne a résumé avec originalité cette habitude d'appropriation savante dans son style tout tissu, en quelque sorte, de textes anciens : « Il fault musser, dit-il, sa foiblesse soubz ces grands crédits. » Quant aux poëtes d'alors, ils n'y entendent point malice à beaucoup près autant que Montaigne, et ils sont aussi bien moins créateurs que lui; ils y mettent moins de pensées de leur cru; mais souvent, quand le fonds les porte, ils ont l'expression heureuse, forte ou naïve, et une véritable originalité se retrouve par là. On y est trompé, on se met à les applaudir et à les louer précisément pour ce qu'ils ont emprunté d'autrui. Ils ne méritent qu'une part de l'éloge, qui doit presque toujours remonter plus haut. Je noterai seulement trois ou quatre points de détail, qui donneront à mon observation son vrai sens et toute sa portée.

On vient de voir dans les *Poésies* de François Ier qu'une des pièces qu'on y distingue pour la chaleur de ton et le mouvement se trouve être une traduction de l'Arioste. La jolie chanson de Des Portes si connue de toute la fin du siècle, *O nuit, jalouse nuit*, qui est la contrepartie de cette première chanson, et dans laquelle le poëte maudit la nuit pour avoir contrarié par son trop de clarté les entreprises de l'amant, est de même une traduction de l'Arioste, et rien dans les éditions du temps n'en avertit. Peu importait en effet. Les hommes instruits d'alors savaient cela sans qu'on le leur dît, et ils n'en admiraient que plus le traducteur.

Vous ouvrez Baïf, le plus infatigable translateur en vers et qui ne

laisse rien passer des anciens sans le reproduire bien ou mal; mais quelquefois il vous semble se reposer, il parle en son nom; il a ses gaietés gauloises, on le jurerait, et ses propres gaillardises. Il nous dira dans une épigramme qui a pour titre: *De son amour:*

Je n'aime ny la pucelle,
Elle est trop verte...

Je renvoie au feuillet 15 des *Passe-temps*. Pour le coup, on croit avoir saisi chez le savant un aveu, une pointe de naturel, un grain de Rabelais. Mais non : ce n'est là qu'une traduction encore d'une épigramme d'Onestes qu'on peut lire dans l'*Anthologie* [1], et que Grotius a aussi traduite. Il est vrai que, si l'on compare, Grotius a bien moins réussi que Baïf.

Dans un tout autre genre, on connaît et l'on estime les comédies de Larivey. Il les donne pour les avoir faites à *l'imitation des anciens grecs, latins et modernes italiens;* voilà qui est franc; mais, en ces termes généraux, l'indication reste bien vague. Que sera-ce si l'on regarde de près? Grosley a déjà très-bien remarqué que ce *Larivey*, sous son air champenois, fils naturel d'un des *Giunti*, fameux imprimeurs italiens, avait tourné et comme parodié en français le nom de son père (*l'arrivé, advena*). Eh bien, ce qu'il a fait dans son nom il l'a fait dans ses œuvres; il a traduit les pièces de théâtre que publiaient à Florence ou ailleurs ses parents les Giunti. Il les a rendues avec esprit, avec liberté et naturel, mais textuellement. Grosley avait noté le fait pour la comédie des *Tromperies*, littéralement traduite des *Inganni* de Nicolo Secchi. Il en est de même de la pièce qui a pour titre *la Veuve;* il l'a prise tout entière, sauf quelques suppressions, de *la Vedova* de Nicolo Buonaparte, bourgeois florentin et l'un des ancêtres, dit-on, des Bonaparte : cette *Vedova* originale avait paru chez les Giunti de Florence, en 1568. De plus érudits, en y regardant, diraient sans doute la source des autres pièces, qui doivent être le produit facile d'une seule et même méthode. Voilà certes Larivey fort rabaissé comme ancêtre de Molière; il lui reste l'honneur d'avoir été l'un des bons artisans du franc et naïf langage.

Mais, dira-t-on, c'est surtout l'école érudite, celle de la seconde moitié du XVIe siècle, qui procède ainsi; la génération antérieure, qui se rattache à Marot et à l'époque de François Ier, est moins sujette à cette préoccupation constante et à cet artifice. Je l'accorderai sans peine; et pourtant, là aussi, on marche à chaque pas sur des traduc-

[1] *Anthol. palat.* V, 20.

tions et des imitations indiquées ou sous-entendues. Je prends le petit recueil des *Poésies* de Bonaventure des Periers, le poëte valet de chambre de Marguerite de Navarre[1]; j'y cherche et j'y glane à grand' peine quelques bons vers ou du moins quelques vers passables, mais tout d'un coup une jolie pièce m'arrête et me réjouit : *les Roses*, dédiées à Jeanne, princesse de Navarre, qui sera la mère d'Henri IV. De prime-abord c'est d'un coloris neuf et charmant.

Un jour de may, que l'aube retournée
Refraischissoit la claire matinée
D'un vent tant doulx...,

un matin donc, le poëte se promène *au grand verger, le long du pourpris;* il y voit sur les feuilles les gouttes de rosée toutes fraîches, *rondelettes*, et il les décrit à ravir. Il nous rend en vers gracieux les nuances et les parfums d'un beau jour naissant :

L'aube duquel avoit couleur vermeille
Et vous estoit aux roses tant pareille
Qu'eussiez doubté si la belle prenoit
Des fleurs le tainct, ou si elle donnoit
Le sien aux fleurs plus beau que nulles choses :
Un mesme tainct avoient l'aube et les roses.

Une réminiscence nous vient; mais c'est Ausone, ce sont ses *Roses* elles-mêmes, cette délicieuse idylle qu'il nous a léguée, lui, le dernier des anciens :

Ambigeres, raperetne rosis Aurora ruborem,
An daret, et flores tingeret orta dies.

Le vieux rimeur n'a pas indiqué son larcin, il l'a même recouvert assez ingénument quand il traduit le

Vidi *Pæstano* gaudere *rosaria* cultu,

par

.......Là veis semblablement
Un beau laurier accoustré noblement
Par art subtil, non vulgaire ou commun,
Et le rosier de maître Jean de Meun.

Les rosiers de Pæstum traduits par celui de Jean de Meun, c'est ce qu'on peut appeler greffer la fleur antique sur la tige gauloise. La Fontaine usait heureusement de ce procédé-là.

Les derniers vers de la pièce ont été cités une fois par M. Nodier[2],

[1] A Lyon, Jean de Tournes, 1544. — [2] Article sur Bonaventure des Periers (*Revue des Deux Mondes*, 1er novembre 1839).

qui s'est complu à y voir un caractère original; ils rappellent naturellement ceux de Ronsard : *Mignonne, allons voir si la rose*... L'un et l'autre poëte avaient chance de se rencontrer, puisqu'ils avaient en mémoire le même modèle. Bonaventure des Periers, après avoir décrit, mais bien moins distinctement qu'Ausone, les vicissitudes rapides de chaque âge des roses, conclut comme lui :

.......Vous donc jeunes fillettes,
Cueillez bien tost les roses vermeillettes
A la rosée, ains que le temps les vienne
A deseicher. Et tandis vous souvienne,
Que ceste vie, à la mort exposée,
Se passe ainsi que roses ou rosée.

Collige, virgo, rosas, dum flos novus et nova pubes,
Et memor esto ævum sic properare tuum.

La *rosée* ajoutée aux *roses* par le vieux poëte français est une grâce de plus, que la rime seule peut-être lui a suggérée. Bonaventure des Periers était moins heureux tout à côté, lorsque, essayant de traduire en vers blancs la première satire d'Horace : *Qui fit Mæcenas*... il disait, en la dédiant à son ami Pierre de Bourg : « D'où vient cela, mon amy Pierre, que jamais nul ne se contente de son estat? » L'imitation de l'antique, au XVIe siècle, ne saurait durer bien longtemps sans détonner; et, bon gré mal gré, on se reprend à dire avec Voltaire : « Nous ne sommes que des violons de village auprès des anciens. »

Revenons à nos poésies. La protectrice de Bonaventure des Periers, la reine de Navarre, y tient une grande place. A tout instant elle adresse épîtres ou rondeaux à son frère, et celui-ci lui répond. Le talent de l'illustre sœur est incomparablement d'un autre ordre que celui du roi, et, chaque fois que c'est elle qui prend la plume, le lecteur le sent à la fermeté du ton et à une certaine élévation de pensée. Il ne faut pourtant pas s'attendre, même de sa part, à une délicatesse de goût qui n'existait pas alors, ni à une longue suite de bons vers, tels qu'il n'était donné d'en produire, à cette date, qu'à la seule veine fluide de Marot. Écrivant au roi pendant une grossesse, Marguerite débutera en ces mots :

Le groz ventre trop pesant et massif
Ne veult souffrir au vray le cueur naïf
Vous obeyr, complaire et satisfaire...

Dans les désastres et les rudes épreuves qu'eut à supporter son frère, elle le comparera tantôt à Énéas et tantôt à Jésus-Christ, de même

qu'elle s'écriera, en parlant de Madame d'Angoulême, leur mère, qui est restée courageusement au timon de l'État :

> A-t-elle eu peur de mal, de mort, de guerre,
> Comme Anchises qui délaissa sa terre?

Elle se dira elle-même aussi infortunée que Créüse dans l'incendie troyen, puisqu'elle s'est trouvée impuissante à suivre et à servir ceux qu'elle aime. D'heureux vers rachètent ces associations bizarres et ces images tirées de si loin. Toujours c'est aux meilleurs et aux plus généreux sentiments de son frère qu'elle s'adresse; c'est le culte de l'honneur qu'elle échauffe et qu'elle entretient en lui :

> Mais toy, qui as tousjours foy conservée
> Et envers tous ta constance observée,
> Randant content Dieu et ta conscience
> Par ta vertu, doulceur, foy, pacience,
> Tenant à tous parole et vérité,
> Honneur tu as, non ennuy merité.

Elle le loue de sa clémence envers les révoltés de La Rochelle; elle l'admire avec exaltation surtout pour sa loyale conduite et ses chevaleresques représailles envers Charles-Quint, son grand ennemi, lorsqu'il le fêta si royalement durant ce hasardeux passage à travers la France.

> L'Ytalien a grand peine l'a creu,
> Car la bonté, qui de Dieu est venue,
> De l'infidelle est tousjours incongnue.
> Celluy qui est de la foy devestu
> Ne peult louer en aultre sa vertu.
> Or, dites-moi, qu'esse que Dieu demande?
> Qu'esse que tant il loue et recommande?
> C'est rendre bien pour mal, voire et aymer
> Son ennemy : qui est le plus amer
> Et dur morceau qui soit en l'Escripture,
> D'autant qu'il est contre nostre nature.
> Le Roy l'a faict, et si l'a accomply :
> Ce dont le cueur, s'il n'est de Dieu remply,
> Plustost mourroit que de s'y accorder.
> Je me tairay du surplus recorder.
> Qui faict le plus, il fera bien le moings :
> Son cueur est pur et nettes sont ses mains.

François Ier répondait d'avance à ces dignes éloges, lorsque de sa prison d'Espagne, il lui écrivait dans une chanson :

> Cuer resolu d'aultre chose n'a cure
> Que de l'honneur.

Le corps vaincu, le cueur reste vainqueur[1].

A défaut de beaux vers, ce sont là de hauts sentiments, et ils se font écho dans cette correspondance rimée entre le roi et sa sœur.

On s'est fort occupé dans ces derniers temps de Marguerite, et les publications réitérées dont elle a fourni le sujet l'ont de plus en plus mise en lumière. Les railleries à la Brantôme et les demi-sourires, dont on pouvait jusqu'alors s'accorder la fantaisie en prononçant le nom de l'auteur de l'*Heptameron*, ont fait place peu à peu à une appréciation plus sérieuse et plus fondée. A travers les conversations galantes et libres qui étaient le bon ton du temps et où elle tenait le dé, on ne saurait méconnaître désormais en elle ce caractère élevé, religieux, de plus en plus mystique en avançant, cette faculté d'exaltation et de sacrifice pour son frère, qui éclate à tous les instants décisifs et qui fait comme l'étoile de sa vie. La duchesse d'Angoulême et ses enfants, Marguerite et François, s'aimaient tous les trois passionnément; c'était, comme le dit Marguerite, un parfait *triangle* et une vraie *trinité*. Les expressions triomphantes dont est rempli le *Journal* de la mère du roi, et qui rappellent le *Latonæ pertentant gaudia pectus*, se reproduisent dans les lettres et dans les vers de sa sœur. Ces deux femmes idolâtrent ce roi de leur sang dont elles sont glorieuses; elles débordent sitôt qu'elles parlent de lui. La mère écrit à son fils captif comme madame de Sévigné à sa fille absente : « A ceste heure... je cuyde sentir en moy-mesme que vous seuffrez. » Marguerite se représente aussi comme une autre mère pour ce frère bien-aimé, quoiqu'elle n'ait que deux ans plus que lui; et, le revoyant après une séparation, elle croit lire dans son seul regard toute une tendre allocution, qu'elle se traduit de la sorte à elle-même :

........« C'est celluy que d'enfance
Tu as veu tien, tu le voys et verras;
Ainsy l'a creu et le croys et croirras.
Ne crains donc, sœur, par crainte ne differe;
Je suys ton roy, aussy je suis ton frère.
Frère et petit n'as craint de me tenir
Entre tes bras; ne crains donc de venir
Entre les miens, qui suis grand et ton roy :
Car en croissant, croist mon amour en moy. »

[1] Est-il besoin de faire remarquer l'intention de ces allitérations, assonances et consonnances : *cuer, cure, corps, cueur, vainqueur?* La poésie du XVI[e] siècle est pleine de ces vestiges d'une versification antérieure. On lit à la page 12 du présent *Recueil* :

Ne nul plaisir que nature nous *donne*
Ne nous est riens, si bientost ne *retourne*.

La rime n'y est pas, mais il y a assonance comme chez les anciens trouvères.

Ainsy parla l'œil plain de charité,
Et voz deux bras dirent c'est veritté[1].

Un éditeur instruit, qui, dans un premier travail, avait jugé fort sainement, selon nous, de Marguerite, a cru devoir revenir sur ce jugement dans une seconde publication, et il a été conduit par une interprétation laborieuse à dénoncer dans le cœur de cette princesse je ne sais quel sentiment fatal et mystérieux, dont son frère aurait été l'objet. Mais la lettre qui, par ses termes obscurs, avait fourni matière à l'équivoque, a été depuis lors éclaircie, rapportée à sa vraie date, et une explication naturelle l'a replacée au nombre des témoignages de dévouement que Marguerite prodigua à son frère durant sa captivité. Cette lettre n'offre rien d'ailleurs de plus expressif que ce qu'on lit en maint endroit du présent *Recueil* :

O quelle amour! et qui jamais l'eust creue!
Qui en absence est augmentée et creue;
Là où jamais changement n'ay trouvé;
Tel vous ay creu, tel vous ay éprouvé[2]!

Dans un voyage qu'elle faisait en litière durant la semaine sainte de 1547, accourant en toute hâte auprès de son frère malade, Marguerite accusait la lenteur du transport, et, dans une chanson composée le long du chemin, elle s'écriait d'un bond de cœur impétueux :

Avancés-vous, hommes, chevaulx;
Asseurés-moy, je vous supplye,
Que nostre Roy, pour ses grands maulx,
A receu santé accomplie :
Lors seray de joye remplye.
Las! Seigneur Dieu, esveillés-vous,
Et vostre œil sa doulceur desplye,
Saulvant vostre Christ et nous tous[3]!

De telles expressions de mysticité se mêlent perpétuellement à la profession de sa tendresse pour son frère. Il faut y faire la part du goût, et puis reconnaître aussi que, pour Marguerite, c'était une dévotion réellement que l'affection fraternelle. Comme mouvement bien sincère de piété non moins que de poésie, je signalerai un très-bel et très-vif élan de prière à Dieu, père de Christ (page 181); le jet de l'oraison s'y soutient d'un bout à l'autre; c'est un curieux exemple de verve puritaine à cette époque.

Après cela, si l'on s'étonnait, si l'on souriait encore de voir cette Marguerite si fort en contraste avec la première idée qu'on se fait de

[1] Page 183. — [2] Page 185. — [3] Page 58.

l'auteur des *Contes et nouvelles*, nous répondrions que notre impression ne s'est formée que sur la lecture des pièces qui attestent la suite sérieuse de ses pensées. Nous n'ignorons pas que les plus confidentielles même de ces pièces écrites ne disent jamais tout; nous savons que le XVIe siècle particulièrement avait ses grossièretés, et que le cœur humain a, de tout temps, allié bien des contraires. Il serait donc téméraire et presque ridicule de venir répondre de l'ensemble d'une vie et d'en garantir après coup les accidents. Qu'il suffise d'avoir saisi la teneur et l'habitude élevée d'une âme durant les longues et définitives années.

Le *Recueil* publié par M. Champollion donne, à la suite des vers, une soixantaine de lettres en prose, écrites par François Ier ou à lui adressées, et presque toutes de galanterie. Une note en marge d'un manuscrit attribue plusieurs de ces lettres à Diane de Poitiers. M. Champollion, en reproduisant ce nom de Diane, est le premier à faire remarquer que la supposition offre peu de certitude et de vraisemblance. Il n'y en a aucune en effet. Diane n'a jamais passé pour être avec François Ier dans de telles relations. De plus, les lettres de la maîtresse anonyme trahissent une situation menacée; il y est question de haines, de calomnies. On sent une favorite dont l'astre baisse, et celui de Diane montait au contraire. Ces lettres contiennent, au reste, assez d'indications indirectes pour qu'en s'y appliquant on ait le moyen peut-être d'en déterminer la source. Mais en valent-elles la peine? Comme échantillon du style bizarre et alambiqué, je citerai une lettre de François Ier, que le *Recueil* met à l'adresse de la duchesse d'Alençon, c'est-à-dire de Marguerite. Comprenne qui pourra ce jargon. L'hôtel Rambouillet n'a pas inventé, comme on va le voir, le style des précieuses :

« Un chascun se scait esjouir, ma mignonne, de son ayse; mais celuy qui l'a, a tant forte querelle, qu'elle a anticippé et occuppé toute demonstration, si qu'il se peult dire le sentir parfaictement. Par quoy, puisque par cette raison je ne puis, encores moins doibs-je faire tant d'injure à ma felicité que de l'obliger et soubsmettre à la foiblesse de ma pleume. Seullement le peult sçavoir vostre esprit et amour pour estre perpetuellement escripte au pappier de vostre chair, par l'ancre de vostre sang; commung à vous C. A.[1] »

Les *Poésies* de François Ier, fort louées de son vivant, rentrèrent dans l'obscurité après lui; elles y restèrent, et personne alors ne songea à les publier. M. Champollion a relevé cet oubli qui tient à plus d'une cause. D'abord ces poésies, en général, sont décidément mauvaises, et

[1] Je donne le texte de cette lettre d'après le manuscrit de M. Cigongne, non que ce texte soit plus intelligible que celui du *Recueil* imprimé, mais parce qu'il en diffère assez notablement. Les curieux, s'il en est, pourront comparer ensemble les deux galimatias.

les contemporains se doutent toujours bien un peu de ces choses-là, même quand ils ne les disent pas. Puis le goût changea brusquement à la mort de François Ier. Les beaux esprits de sa génération, les Marot, les Bonaventure des Periers, l'avaient précédé dans la tombe; sa sœur Marguerite le suivit de près. Le seul Mellin de Saint-Gelais survécut, mais il avait assez à faire de se maintenir lui-même contre le flot des poëtes survenants. Dans les dernières années de François Ier, l'influence de Marguerite, celle même de la duchesse d'Étampes, favorisaient à la cour une sorte de poésie semi-calviniste; les courtisans chantaient les psaumes de Marot. Diane de Poitiers, en arrivant à la pleine puissance, désira d'autres chansons, et le cardinal de Lorraine, bon catholique, fut de son avis. La jeune école païenne de Ronsard s'offrait, et elle leur convint d'autant mieux par le contraste. Henri II personnellement aimait peu les lettres, et il est à cet égard le plus terne de tous les Valois; mais sa sœur, la seconde Marguerite, qui devint duchesse de Savoie, se déclara hautement protectrice de la jeune bande. Le passé fut rayé d'un trait et comme non avenu. Les *Poésies* de François Ier eussent reparu assez hors de propos en cette ère nouvelle. On mit en oubli bien d'autres productions de la veille plus dignes de survivre, et dans un recueil des *Marguerites poétiques*, espèce d'Anthologie finale qui résume la fleur du XVIe siècle[1], je ne vois point qu'à l'article *Roses* on ait daigné se souvenir de cette pièce si gracieuse de Bonaventure des Periers. La seconde moitié du siècle écrasa la première.

Aujourd'hui on doit des remercîments à M. Aimé Champollion, pour avoir exhumé et mis au jour cet ensemble des royales poésies. Historiquement, je l'ai dit, elles ont leur intérêt et même leur importance; au point de vue littéraire, je doute fort qu'elles ajoutent beaucoup à la réputation de François Ier. La discrétion, le choix, c'est là le secret de l'agrément en littérature, et l'esprit qui préside aux informations historiques obéit à des conditions différentes. Le moment serait pourtant venu, je le crois, de dresser une Anthologie française véritable, et d'y apporter à la fois la sévérité de l'érudition et celle du goût. Il y aurait avant tout à faire un travail philologique de révision; car il est incroyable à quel point les textes de ces vieilles poésies se sont corrompus; l'incorrection des copies ou des impressions s'est ajoutée à celle de la langue pour embrouiller le sens de certaines pièces, qui, bien rétablies, pourraient paraître ingénieuses. Nos *Analecta* auraient besoin par moments de la sagacité d'un Brunck ou d'un Jacobs; mais des

[1] *Les Marguerites poétiques, tirées des plus fameux poëtes françois, tant anciens que modernes*, par Esprit Aubert, 1613.

esprits de cette trempe ne croiraient-ils pas s'y rabaisser? Quoi qu'il en soit, une honnête mesure d'exactitude et de finesse suffirait à l'œuvre. En ce qui est du XVI[e] siècle, on ne saurait se flatter, dans une telle Anthologie, d'édifier un Temple du Goût, mais on y figurerait très-bien un Temple de la Grâce. Chaque auteur y entrerait, selon son rang, avec un bagage très-allégé. Pour le choix du bagage, on devrait être rigoureux et ne pas imiter ce compilateur qui, en introduisant Remi Belleau, n'eut d'autre soin que d'omettre la pièce d'*Avril*, précisément la perle du vieux poëte; il y a des faiseurs de bouquets qui ont la main heureuse. Dans un tel Temple de la Grâce, Marot présiderait le groupe entier de ses contemporains pour le règne de François I[er]; Louise Labé, à côté de lui, tiendrait la guirlande, au-dessus même de Marguerite. Bonaventure des Periers n'y entrerait qu'avec une seule pièce, Gohorry avec une seule stance; le bon jurisconsulte Forcadel, un peu étonné, s'y verrait admis pour avoir une seule fois, je ne sais comment, réussi dans un dialogue *rustique amoureux*, traduit de Théocrite. François I[er] y serait comme roi, pour l'esprit vivifiant qu'il répandit autour de lui, pour les sourires et les rayons qu'il prodigua avec grâce; mais, en fait de vers de sa façon, il n'en aurait guère présents qu'une vingtaine au plus, ce qu'il en pourrait écrire en se jouant sur une vitre, comme il fit une fois à Chambord.

SAINTE-BEUVE.

Le Antichità della Sicilia esposte ed illustrate per Dom. Duca di Serradifalco; t. IV, *Antichità di Siracusa e delle sue Colonie*, Palermo, 1840; t. V, *Antichità di Catana, di Tauromenio, di Tindari e di Solunto*, Palermo, 1842, folio.

CINQUIÈME ARTICLE [1].

Nous avons maintenant à rendre compte de la partie de l'ouvrage de M. le duc de Serradifalco qui concerne les *Antiquités de Syracuse* et *celles de ses colonies*, sujet si important et qui n'eût pu manquer d'être si instructif pour nous, si le temps et la main des hommes s'étaient appesantis avec moins de rigueur sur la plus considérable et la plus belle des villes grecques de la Sicile ou même de la Grèce [2]. Malheureusement toutes les causes de destruction ont contribué, depuis les an-

[1] Voir, pour les quatre premiers, aux cahiers de novembre et de décembre 1846, de février et d'avril 1847. — [2] Ciceron. *in Verr.* IV, LII, 117.

ciens temps jusqu'aux nôtres à transformer ou à anéantir jusqu'aux débris de la ville des Gélon et des Denys, de manière qu'à un bien petit nombre d'exceptions près le sol de *Syracuse*, jadis couvert, dans les cinq villes qui composaient cette cité fameuse, de tant de superbes édifices, est à peu près tout ce qui en reste, sans que les questions qui tiennent à ce sol même puissent toutes encore être regardées comme résolues avec certitude, en s'aidant à la fois de l'étude des lieux et de l'examen des textes.

Le travail de M. le duc de Serradifalco, exécuté d'après les résultats des fouilles qui eurent lieu, en 1839, sur un assez grand nombre de points de l'ancienne *Syracuse*, présente, en tout cas, l'ensemble le plus complet de notions que nous possédions jusqu'ici sur la topographie de cette ville et sur l'état actuel de ses monuments; et c'est sous ce double rapport que je vais l'examiner, avec l'avantage que j'ai eu de visiter deux fois les ruines de *Syracuse*, et avec l'espoir qu'il est permis de conserver encore, que des fouilles plus étendues que celles qui furent entreprises en 1839 viendront fournir à la science de nouveaux éléments propres à compléter au moins la connaissance de sa topographie.

La première partie du livre de M. le duc de Serradifalco renferme un aperçu de l'*histoire de Syracuse*, depuis sa fondation jusqu'à l'an 1088 de notre ère, où elle fut enlevée aux Sarrasins, qui en étaient maîtres depuis un siècle et demi. Je ne m'arrêterai point sur cette introduction qui, malgré l'intérêt historique qu'elle peut offrir, ne saurait donner lieu à de nouvelles observations. Il n'en est pas de même de la deuxième partie de l'ouvrage, consacrée tout entière à la *topographie de Syracuse;* c'est un travail considérable, conçu d'une manière judicieuse et exécuté avec soin, qui ne peut manquer de fixer l'attention, alors même qu'il s'y trouverait encore plusieurs points sujets au doute et à la critique. Déterminer l'extension de l'ancienne *Syracuse*, en indiquer les monuments mentionnés par l'histoire ou constatés par les ruines qui en subsistent, et rendre sensibles à l'œil les agrandissements successifs qui eurent lieu sur ce site célèbre, aussi bien que les opérations militaires qui s'y accomplirent, dans le cours de sa longue et brillante carrière, tel est l'objet que s'est proposé notre auteur, et dont il est impossible de ne pas reconnaître l'importance et l'utilité. Pour exécuter ce travail, de la manière la plus complète et la plus sûre qu'il fût possible, M. le duc de Serradifalco a divisé son sujet en trois périodes différentes, à chacune desquelles il attache une carte particulière ; ainsi il examine successivement ce qu'était *Syracuse*, première-

ment, à l'époque de l'expédition athénienne, secondement, sous la domination des deux Denys, troisièmement, à l'époque de la prise par Marcellus jusqu'à celle de la préture de Verrès; et, pour que l'exposé des faits qui remplissent ces trois grandes divisions de l'histoire de *Syracuse* soit d'avance appuyé sur une connaissance exacte des localités, il montre, à l'aide d'une première carte, couverte de tout ce qu'il y a, sur le site de *Syracuse*, de ruines antiques, quel est l'état actuel des lieux, avec tous les mouvements de terrain, avec tous les vestiges d'antiquités qu'il peut être nécessaire de connaître, pour pouvoir retrouver l'antique *Syracuse* dans la moderne. A notre avis, c'est là une manière aussi judicieuse que neuve d'étudier la topographie de *Syracuse;* c'est la voie la plus sûre pour éviter les méprises qui peuvent résulter de la mention de monuments érigés ou détruits à des époques différentes; et l'exécution de ce plan nous paraît généralement aussi satisfaisante que l'idée en est heureuse.

Nous ne suivrons cependant pas notre auteur dans cette partie de son travail, qui est remplie du détail d'un si grand nombre de faits et de la mention d'un si grand nombre de localités, dont la seule indication nous entraînerait beaucoup au delà des bornes où nous devons nous renfermer. Depuis les antiquaires du pays, tels que Mirabella et Bonanni, qui s'attachèrent à recueillir, en présence des lieux, tous les textes classiques qui avaient rapport à la topographie de *Syracuse*, et qui s'acquittèrent de cette tâche patriotique avec plus d'érudition que de critique, et surtout, depuis d'Orville qui, à l'avantage de mieux entendre les anciens, joignait celui d'avoir examiné les lieux par lui-même, plusieurs savants ont cherché à éclaircir ce sujet intéressant, et le travail de M. Letronne[1], suivi, quelques années plus tard, de celui de Göller[2], semble n'avoir rien laissé à désirer sous le rapport de la discussion des textes. M. le duc de Serradifalco s'est aidé de tous ces matériaux préparés par ses prédécesseurs, auxquels il n'a eu qu'à joindre les faits nouveaux acquis par les découvertes récentes, en sorte que nous n'aurions nous-mêmes que bien peu d'observations nouvelles à ajouter sur un sujet traité par tant de mains habiles. Sans entrer donc dans l'examen détaillé de la topographie de *Syracuse*, qui nous paraît réduite à ses véritables termes, au moins dans les points principaux, pour les trois grandes phases de l'histoire de cette ville auxquelles la rapporte notre auteur, nous nous contenterons d'indiquer quelques

[1] *Essai critique sur la topographie de Syracuse*, avec un plan, Paris, 1812, in-8°. — [2] *De situ et origine Syracusarum; accessit tabula topographica Syracusarum*, Lipsiæ, 1818, 8°.

points sur lesquels il nous paraît qu'il reste encore des doutes à élever ou des éclaircissements à fournir.

On sait que *Syracuse*, au temps de sa plus grande étendue, qui peut être fixée vers l'époque des deux Denys, se composait de *cinq quartiers*, ou *villes*, qui lui avaient fait donner le nom de *Pentapolis*[1], *partium urbis et instar urbium sunt*, comme dit Tite-Live[2], et que ces *cinq villes*, dont l'existence marque les phases successives de son développement, s'appelaient l'*île*, ou *Ortygie*, *Achradine*, *Tyché*, *Téménitès* ou *Néapolis* et *Épipoles*. De ces *cinq villes*, l'*île*, ou *Ortygie*, qui fut le premier siége de la colonie corinthienne, et qui, aujourd'hui, est tout l'emplacement qu'occupe la moderne *Siracosa*, et *Épipoles*, qui ne fut jamais peut-être habitée comme les autres quartiers, et qui conserve encore, sur les trois côtés opposés à la campagne, la forte enceinte de murailles construite par Denys l'Ancien et enfermant la forteresse *Euryalos*, l'*île*, dis-je, et *Épipoles*, sont les deux seules des *cinq villes* de *Syracuse*, dont il soit facile de reconnaître les limites, qui résultent à la fois, d'une manière sensible à l'œil, et de la nature des lieux, et des travaux de l'art. C'est donc le territoire des trois autres villes, *Achradine*, *Tyché* et *Néapolis*, qui présente, pour la détermination de leurs limites respectives, des difficultés qui ne peuvent être résolues que par l'accord des témoignages historiques avec l'observation des lieux, et c'est surtout cette partie de la topographie de *Syracuse* qui, à raison de l'importance et de l'éclat des événements dont elle fut le théâtre, est la plus intéressante à étudier, et, malheureusement aussi, la plus difficile à connaître, par suite de la destruction qui s'est opérée sur ses monuments. Je vais rendre compte de l'état de cette topographie, tel qu'il est exposé dans le travail de M. le duc de Serradifalco, en indiquant les points qui appellent encore, suivant moi, un nouvel examen; et en suivant l'ordre qui résulte de la nature même des choses, c'est-à-dire en traitant successivement de ce qui regarde *Ortygie*, *Achradine*, *Tyché*, *Néapolis et Épipoles*.

I. *Ortygie*. Les limites de cette *île*, qui fut de bonne heure jointe au continent, comme elle l'est encore aujourd'hui, par un isthme construit à main d'homme[3], étant restées de tout temps ce que la nature les

[1] Strabon. l. VI, p. 415; cf. Göller. p. 37, 1). — [2] Tit. Liv. l. XXV, c. v. — [3] C'est ce qui se trouve exprimé dans ce fragment d'Ibycus, *apud* Schol. Pindar. *Nem.* 1, 1, p. 427, ed. Boeckh:

Πὰρ χέρσον λίθινον
ἐκλεκτὸν παλάμαις βροτῶν.

cf. Ibyc. *Reliq.* n. XXXII, p. 187-191, ed. Schneidewin. Du temps de Strabon, l. VI, p. 415, A; cf. Wass. *ad* Thucydid. VII, XXIII, et déjà de Cicéron, l'*île* était jointe au

avait faites, il n'y a plus à y rechercher que ce qui peut y subsister encore de monuments indiqués par l'histoire. Ces monuments se réduisent aujourd'hui au *temple de Minerve*, dont les colonnes sont, en partie, enchâssées dans les murs de la cathédrale moderne, au *temple de Diane*, dont il reste encore deux colonnes debout dans une maison particulière, et à la *fontaine Aréthuse*, dont la source est encore aussi abondante, mais non pas aussi limpide, et surtout aussi agréablement décorée, qu'elle l'était du temps de Cicéron. Sur ces trois points, il ne saurait donc y avoir de difficultés, et quant aux deux temples dont il vient d'être question et aux particularités de style qu'ils présentent et qui peuvent servir à en fixer l'époque, j'y reviendrai dans la suite de cette analyse. Mais, indépendamment des deux *temples de Diane* et *de Minerve*, nommés par Cicéron comme les deux principaux de l'*île*, l'orateur romain, qui devait bien connaître *Syracuse*, où il avait résidé en qualité de questeur, affirme qu'il y en avait *plusieurs autres*[1], *Ædes sacræ complures*, et M. le duc de Serradifalco en a marqué un sur son plan, qu'il nomme le *temple de Junon*, et qu'il croit avoir été situé *près de la pointe méridionale de l'île*, non loin de l'endroit où s'élève aujourd'hui la tour du télégraphe. Mais il y aurait sur ce point plus d'une observation à faire. D'abord, notre auteur s'est trompé en s'autorisant du témoignage d'Athénée, pour établir la notion d'un *temple de Junon;* c'est du témoignage d'Ælien, qui cite en effet un *temple de Junon* en Sicile, c'est-à-dire à *Syracuse*, où était placée la statue de Gélon[2], c'est de ce témoignage, disons-nous, que M. le duc de Serradifalco aurait dû se servir; mais, en même temps, il n'aurait pu l'employer pour placer le temple en question dans l'*île*, puisque cette désignation de localité ne résulte pas du passage d'Ælien; sans compter que l'existence même de ce *temple de Junon* a été mise en doute par M. Letronne[3]. En second lieu, le temple indiqué par Athénée, sur la foi de Polémon le Périégète, était celui de *Ghé Olympienne*, et les détails donnés à ce

continent par un *pont*, à l'endroit où l'extrémité du *petit port* se rapprochait le plus d'une des sinuosités du *grand;* cette circonstance est très-bien indiquée par Cicéron, *in Verr.* IV, LII, 117 : « Qui (portus) cum diversos inter se aditus habeant, in exitu « conjunguntur et confluunt. Eorum conjunctione pars oppidi, quæ appellatur in« sula, mari distincta, angusto ponte rursum adjungitur et continetur. » — [1] Ciceron. *in Verr.* IV, LIII, 118. — [2] Ælian. *H. V.* l. VI, c. XI : Διὰ ταῦτά τοι ἐν τῷ τῆς Σικελίας Ἥρας ναῷ ἕστηκεν αὐτοῦ (Γέλωνος) εἰκών. — [3] *Essai, etc.*, p. 23, et not. II, p. 95-98. Mais je me permettrai de dire que les raisons données par le critique ne me paraissent pas suffisantes; et je prendrai aussi la liberté de regarder la correction Ἥρας ναῷ en Ἡρῴῳ, proposée par Gronovius et admise par M. Letronne, comme très-hasardée. C'est ce que j'aurai lieu de montrer dans une autre occasion.

sujet par l'auteur ancien étaient assez précis et assez importants pour mériter une mention toute particulière dans un travail sur la topographie de *Syracuse;* car voici ce qui résulte de ce précieux fragment de Polémon[1] : c'est qu'il existait, *à l'extrémité de l'île, près du temple de Ghê Olympienne*, qui, par conséquent, était situé vers la pointe méridionale, *en dehors du mur d'enceinte* qui environnait l'*île* entière, un *autel allumé*, d'où les navigateurs qui partaient de *Syracuse* emportaient du feu dans une *kylix d'argile* qu'ils jetaient à la mer, à l'endroit où ils perdaient de vue le *bouclier doré*, érigé au faîte du *temple de Minerve*. Dans ce passage, négligé par les critiques qui se sont occupés de la topographie de *Syracuse*, et pourtant si curieux, tout est si bien indiqué, le *temple de Ghê Olympienne*, sa situation *à la pointe méridionale de l'île*, le *mur d'enceinte de cette île*, l'*autel allumé en dehors de cette enceinte*, qu'il y a lieu de s'étonner que notre auteur n'ait pas fait un meilleur usage d'un texte aussi important, et qu'il y ait vu un *temple de Junon*, qui ne s'y trouve pas et qui pouvait exister dans un tout autre endroit de *Syracuse*[2].

Pour terminer ce qui concerne *Ortygie*, l'*île*, la *ville* par excellence, je dirai que notre auteur me semble avoir assigné à l'*acropole* de Denys l'Ancien une situation trop intérieure *dans l'île même*, tandis qu'elle devait être placée *en avant de l'île*, c'est-à-dire *sur l'isthme* qui la joignait au continent; le texte de Diodore[3] est clair et formel à cet égard. Mais il y avait, sur l'*acropole* de *Syracuse*, une question bien plus grave encore à discuter et à résoudre, dont il n'est pourtant fait aucune mention, ni dans le travail de M. le duc de Serradifalco, ni dans celui

[1] Polemon. *apud* Athen. XI, p. 462, C: Πολέμων... *φησὶν ἐπ' ἄκρᾳ τῇ νήσῳ, πρὸς τῷ τῆς* (lis. Γῆς) *Ὀλυμπίας ἱερῷ, ἐκ]ὸς τοῦ τείχους, ἐσχάραν τινὰ εἶναι, ἀφ' ἧς, φησὶ, τὴν κύλικα ναυσ]ολοῦσιν ἀναπλέοντες μέχρι τοῦ γενέσθαι τὴν ἐπὶ τοῦ νεὼ τῆς Ἀθήνας ἀόρατον ἀσπίδα.* M. Preller a bien reconnu, Polemon. *Fragm.* LXXV, p. 113, qu'il s'agissait ici d'un temple de la *Terre Olympienne, Telluris Olympiæ;* d'après cela, je crois qu'on ne doit pas hésiter à corriger *τῆς Ὀλυμπίας* en *Γῆς Ὀλυμπίας*, correction qui se justifie, d'ailleurs, par deux passages de Pausanias, I, XVIII, 7, et V, XIV, 8, dont le premier s'explique par le témoignage de Plutarque, *in Thes.* c. XXVII : *Τὸ τῆς Γῆς τῆς Ὀλυμπίας ἱερόν.* — [2] Le temple de *Ghê Olympienne* devait exister à l'extrémité méridionale de l'*île*, à un endroit nommé *la Vignazza*, où se voyaient encore, au XVI[e] siècle, du temps de Bonanni, des *restes d'ancienne fabrique*, *Dell' antic. Siracusa*, l. I, p. 24. — [3] Diodor. Sic. XIV, VII : *Θεωρῶν* (ὁ Διονύσιος) *δὲ τῆς πόλεως τὴν Νῆσον ὀχυρωτάτην οὖσαν,.. ταύτην μὲν διῳκοδόμησεν ἀπὸ τῆς ἄλλης πόλεως τείχει πολυτελεῖ,...* καὶ ΠΡΟ ΑΥΤΗΣ *χρηματισ]ήρια καὶ σ]οὰς δυναμένας ὄχλων ἐπιδέχεσθαι πλῆθος· ᾠκοδόμησε δ' ἐν αὐτῇ πολυτελῶς, ὠχυρωμένην* ΑΚΡΟΠΟΛΙΝ *πρὸς τὰς αἰφνιδίους καταφυγάς· καὶ συμπεριέλαβε τῷ ταύτης τείχει τὰ πρὸς τῷ μικρῷ λιμένι. . νεώρια.*

d'aucun des critiques qui ont écrit sur la topographie de *Syracuse*: c'est celle des *deux acropoles* qui existèrent *dans l'île*, à des époques comme en des places différentes; ce qu'on ne s'est pas donné jusqu'ici la peine de rechercher. Effectivement, l'*acropole* qui fut construite par Denys l'Ancien dans la portion de l'isthme qui confinait, d'un côté *à l'île*, de l'autre *au petit port*, renfermant, dans le même mur d'enceinte, des *bâtiments* et des *portiques* d'une étendue considérable, avec l'*arsenal* du *petit port;* cette *acropole*, qui devint le principal siége de la tyrannie des deux Denys, *τὰ τυραννεῖα*, *domus tyrannorum*, ne fut certainement pas la première *acropole* qui eût existé à *Syracuse;* car il est contraire à toute vraisemblance et à toute notion historique, que, dans tout l'espace de temps écoulé entre la fondation de *Syracuse* et l'avénement de Denys l'Ancien, l'*île*, occupée d'abord par la colonie corinthienne, et restée toujours depuis la *ville* principale, ait été dépourvue d'une *acropole*. Cette *acropole* primitive dut être construite, suivant l'usage ordinaire des peuples grecs, *dans la partie élevée de l'île*, probablement au voisinage du *temple de Minerve;* c'est ce que je crois pouvoir inférer d'une expression dont Diodore de Sicile se sert pour la désigner, dans le passage de son histoire[1] où il parle des soldats mercenaires à qui Denys le Jeune confia la garde de l'*acropole : φυλάξοντας τὴν ἄκραν*; expression qui indique la *situation élevée* de cette *acropole*, tandis que la manière dont le même écrivain parle de l'autre *acropole*, de celle de Denys l'Ancien, comme située *près de l'île* ou *en avant de l'île*[2] : *Τὰς πύλας τῆς* ΚΑΤᾺ ΤῊΝ ΝΗ͂ΣΟΝ *ἀκροπόλεως*, ne permet en aucune façon de lui assigner une place *à l'extrémité supérieure* de l'*île*. D'ailleurs, Diodore parle, en deux endroits de son livre[3], *des acropoles de Syracuse*, ce qui ne peut s'entendre, à mon avis, que des *deux acropoles* qui y existaient effectivement, c'est à savoir, celle de la *colonie d'Archias*, située sur les hauteurs de l'*île*, *τὴν ἄκραν*, agrandie plus tard au moyen d'un nouveau mur par Denys l'Ancien[4], et celle qui fut ajoutée par Denys lui-même sur l'isthme, *en avant de l'île*, *κατὰ τὴν Νῆσον*, *πρὸ τῆς Νήσου*. Je me borne à ces indications sur un point si important de la topographie de *Syracuse*, que j'aurais désiré de voir traité dans l'ouvrage de M. le duc de Serradifalco.

[1] Diodor. Sic. XVI, XVII : *Μετὰ δὲ ταῦτα ὁ μὲν Διονύσιος τοὺς ἀρίστους τῶν μισθοφόρων ἀπέλιπε φυλάξοντας τὴν ἄκραν*. — [2] Diodor. Sic. XVI, XI : *Ἄφνω τὰς πύλας τῆς κατὰ τὴν* Νῆσον *ἀκροπόλεως ἀνοίξας*.— [3] Idem, *ibid.* XVI, XIII : *Διονύσιος μὲν ἐπιλαικὼς,... ἐν μὲν* ΤΑΪ͂Σ ἈΚΡΟΠΌΛΕΣΙΝ *ἀπέλιπε φρουρὰς ἀξιολόγους*; et XVI, LXX : Τιμολέων... *τὰς μὲν κατὰ τὴν* Νῆσον *ἀκροπόλεις καὶ τὰ τυραννεῖα κατέσκαψε*.— [4] Idem, *ibid.* XIV, X : *Μετὰ δὲ ταῦθ' ἕτερον τεῖχος ᾠκοδόμει* (*Διονύσιος*) *περὶ τὴν ἀκρόπολιν*.

II. *Achradine*. Cette seconde ville de *Syracuse*, qui était la plus considérable et la plus peuplée des *cinq*, au point d'être souvent prise pour la *ville* entière, πόλις, comme l'*île* l'était aussi à cause de sa prééminence de situation et de son antériorité d'existence, est malheureusement celle dont la topographie offre le plus de difficultés, parce que c'est la partie de *Syracuse* qui a laissé le moins de traces des monuments dont elle fut jadis couverte. Cependant un point important a été fixé par les fouilles exécutées, en 1839, sous la direction de l'architecte Cavallari : c'est qu'*Achradine* était séparée, au couchant, des villes de *Tyché* et de *Néapolis* par un mur d'enceinte, dont on a reconnu les fondements au-dessus de l'éminence naturelle qui existe de ce côté, sur toute une ligne qui s'étend de l'endroit nommé *Vigna del Palazzo* jusqu'à la *Cava di S. Bonagia*, qui formait encore à cet endroit une limite naturelle entre *Achradine* et *Tyché*[1]. Le même mur d'enceinte qui se prolongeait sur le rocher d'*Achradine*, des côtés du nord et de l'est, au-dessus de la mer, existe pareillement en beaucoup d'endroits; de sorte que le fait de la muraille qui entourait la ville entière d'*Achradine*, fait avéré par des témoignages historiques[2], se trouve confirmé par l'état actuel des lieux, sauf sur un seul point de cette enceinte, celui qui fait face au *grand port* et à l'*île*, c'est-à-dire au *midi*. Mais, sur ce point, je crois pouvoir me permettre de dire que l'opinion adoptée par M. le duc de Serradifalco, qui prolonge au midi le mur septentrional d'*Achradine* jusqu'à l'endroit nommé *Rigagnolo delle Lavandaje*, comprenant ainsi, dans les limites d'*Achradine*, tout le terrain situé au delà de l'isthme qui s'étend jusqu'au *grand port*, que cette opinion, dis-je, me paraît sujette aux plus graves difficultés. Il est vrai que c'était le parti auquel s'étaient arrêtés, avec Cluverius, M. Letronne et Göller; mais, à l'époque où ces critiques discutaient la topographie de *Syracuse*, la connaissance des lieux n'était pas aussi avancée qu'elle l'est aujourd'hui, et c'est surtout cette connaissance des lieux qui s'oppose invinciblement, comme l'a démontré, du reste, l'architecte Cavallari, à ce que le domaine d'*Achradine* se soit jamais étendu, du côté du midi, jusqu'au *grand port*. Comme c'est ici l'un des points les plus importants de la topographie de *Syracuse*, et que la détermination prise à ce sujet par M. le duc de Serradifalco lui a fait commettre plusieurs erreurs graves, non-

[1] Voy. le plan joint au mémoire de M. Saverio Cavallari, *Zur Topographie von Syrakus* (Göttingen, 1845, 8°), et p. 20, n. 20. — [2] C'est ce qui résulte en effet de ce passage de Diodore de Sicile, relatif à la défection des Néopolites, Diodor. Sic. l. XI, c. LXXIII : Οὗτοι... *τῆς πόλεως κατελάβοντο τήν τε Ἀχραδινὴν καὶ τὴν* Νῆσον· *ἀμφοτέρων τῶν τόπων τούτων ἐχόντων* ἼΔΙΟΝ ΤΕΙ̃ΧΟΣ.

seulement dans la délimitation des lieux, mais encore dans l'interprétation des textes, je demande la permission de m'y arrêter quelques instants.

M. le duc de Serradifalco, partant de l'idée que le surcroît de la population d'*Ortygie*, ou de la ville primitive, ayant dû se porter d'abord sur le terrain le plus voisin de l'*île*, ce fût l'isthme et le sol qui le continue qui reçurent les premières habitations de la naissante *Achradine*, pose ainsi en fait que cette seconde ville s'étendit successivement, à partir de l'*île*, d'un côté, jusqu'au *grand port*, de l'autre, jusqu'à l'extrémité du plateau qui domine le port de *Trogile;* mais c'est là une supposition inadmissible. Le terrain situé *en avant de l'île* ne fut jamais, ne put jamais être, ni au commencement, ni dans le cours des âges, occupé par les habitations d'*Achradine;* car, c'est là que, dès le principe, les citoyens de *Syracuse* établirent leurs tombeaux dans les *latomies* qui leur avaient fourni les matériaux de leur cité naissante; et c'est là que ces tombeaux se rencontrent encore aujourd'hui, dans les *latomies* de la *chiesa di San Giovanni* et de la *chiesa di Santa Lucia*, dans *celles* du *couvent* des *Capucins* et des *Novanteri* [1], qui forment une des plus vastes nécropoles qu'il y ait au monde [2]. On ne dira pas que ces *latomies*, converties en sépulcres pour l'usage des habitants primitifs d'*Ortygie*, aient cessé, dans les temps de l'agrandissement de *Syracuse*, de servir de lieux de sépulture; car, d'abord, il est impossible d'attribuer aux seuls habitants d'*Ortygie* des excavations d'un travail si immense, d'une étendue si considérable; il n'y a que l'existence d'une ou de plusieurs villes continuée durant plusieurs siècles qui puisse rendre compte du fait prodigieux de ces *latomies* et de leur usage [3]. En

[1] Voy. le *plan* de M. Cavallari, n°s 10, 11, 16, 19. — [2] On en jugera par la description qu'en donne Bonanni, qui écrivait dans les premières années du XVIIe siècle, *Dell' antica Siracusa, etc.* Messina, 1624 : « Queste oggi appariscono cotanto maravigliose e di si incredibile grandezza, che per non v'essere stato huomo che trovato « avesse il fine, non s'è saputo ancora dove terminassero. La maggiore (pero che « molte sono) si trova nella chiesa di S. Agata e S. Lucia, benchè di quella per alcuni disordini stia otturata l'entrata principale. La più commoda e spazioza per « potervisi andare agiatamente è nella chiesa di S. Giovanni. » M. Quatremère de Quincy, qui visitait *Syracuse* en 1779, en donne la même idée, *Dictionn. d'Architect.* au mot *Catacombes*, t. I, p. 325-6; il représente les *Catacombes* de *Syracuse* comme les *plus vastes*, les *mieux conservées* qui existent; et son opinion sur l'étendue et l'antiquité de ces souterrains, employés à la sépulture des Grecs, des Romains et des chrétiens, se résume dans la phrase que voici : « Tout l'espace intérieur a été « travaillé à différentes époques, et distribué en routes plates, cintrées ou sphériques, mais en si grand nombre, que cet ouvrage doit avoir occupé un grand « peuple pendant une longue suite de siècles. » — [3] Ni M. Letronne, ni Göller, qui

second lieu, il est certain qu'elles ont servi, à toutes les époques, d'abord du temps des Grecs, puis sous les Romains, et jusque dans les temps chrétiens, au même usage de sépultures; car on y trouve, parmi des tombeaux grecs, taillés en forme de sarcophage, au niveau du sol, des *colombaires*, disposés à la manière romaine, avec de nombreuses *niches*, *loculi*, pour l'insertion des urnes cinéraires; et il y a peu d'années qu'on découvrit, à peu de distance des ruines de *bains romains*, appelés vulgairement la *casa dei sessanta letti*, et de *l'église de San Giovanni*, un de ces *tombeaux romains*[1], orné intérieurement de peintures, qui faisait partie de cette immense nécropole, et que j'ai visité moi-même en 1838. L'existence de cette *nécropole*, trop vaste pour avoir pu appartenir aux temps primitifs de la seule *Ortygie*, assez considérable pour avoir pu servir à la fois aux habitants d'*Ortygie*, d'*Achradine*, et même de *Tyché* et de *Néapolis*, pendant toute la durée de *Syracuse*, prouve donc invinciblement que le terrain situé en face de l'*isthme*, entre le *grand port* et les rochers d'*Achradine*, resta toujours libre, et qu'il ne fut jamais compris dans l'enceinte des murs d'*Achradine;* car on sait que ce fut l'usage constant des Grecs d'avoir leurs tombeaux *en dehors de leurs villes;* d'où il suit qu'il n'est pas possible que cette vaste *nécropole* ait fait partie d'*Achradine*. C'est ce qui résulte encore d'une notion négligée par M. le duc de Serradifalco, aussi bien que par ses prédécesseurs, celle du *stade*, dont il n'a fait nulle part aucune mention, et qui se trouvait précisément dans cet endroit, c'est-à-dire dans l'espace situé *entre l'île*, *Achradine* et le *grand port*, où se livra le combat entre Dion et les mercenaires de Denys le Jeune, si clairement décrit par Diodore de Sicile[2]. C'était là, sans doute, c'était dans ce *stade* de *Syracuse*, que se célébraient les *jeux éleuthériens*, institués à l'époque de la destruction de la tyrannie de Thrasybule[3], et tant d'autres solennités du même genre, qui exigeaient de grands espaces libres, tels que les offraient généralement les *stades* des villes grecques, situés par cette raison en dehors des murs, comme c'est le cas à *Athènes*, et tels qu'il n'en existait

étendent *Achradine* jusqu'au *grand port*, ne se sont arrêtés à ces *latomies*, à cette *vaste nécropole*, dont ils ne paraissent pas avoir eu connaissance, et qui auraient formé, au sein d'une ville comme *Achradine*, un accident si extraordinaire. — [1] Ce monument a été publié dans les *Monum. dell' Instit. archeol.* t. II, tav. XLVI, A, 2, 3, 4, 5 et 6; voyez-en la description dans les *Annal.* t. IX, p. 58-60. — [2] Diodor. Sic. XVI, XII : *Τῶν δὲ Συρακουσίων κατεσκευακότων ἀπὸ θαλάτ7ης εἰς θάλατ7αν* (c'est-à-dire de l'extrémité du *petit port* à un point du *grand*) *διατειχίσματα, προσέπεσον οἱ μισθοφόροι τῷ τείχει... τοῦ δὲ τείχους ἐντὸς γενόμενοι, πρὸς τοὺς ἐκβοηθοῦντας διηγωνίζοντο. Ὁ δὲ Δίων... ἀνῆπτα τοῖς πολεμίοις· καὶ συνάψας μάχην πολὺν ἐποίει φόνον* ἘΝ ΣΤΑΔΙΩι. — [3] Diodor. Sic. XI, LXXII.

déjà plus, du temps de Thrasybule, ni à *Ortygie*, ni même à *Achradine;* et l'on peut, avec toute probabilité, fixer l'emplacement de ce *stade*, dont il ne subsiste, du reste, aucun vestige, sur le point qui paraîtra le plus favorable du vaste terrain situé près de l'*isthme*, et en dehors de la *nécropole*.

J'ajoute maintenant, sur le témoignage de l'ingénieur Cavallari, qui a dirigé les fouilles de 1839, que les limites naturelles d'*Achradine*, telles qu'il les montre dans son plan et que j'ai pu les observer moi-même sur les lieux, s'opposent à ce qu'on puisse admettre que cette ville soit jamais descendue, des hauteurs qu'elle occupait, dans la plaine qui s'étend du pied de ces hauteurs jusqu'au *grand port*. La *nécropole*, qui s'appuyait aux rochers de la limite méridionale d'*Achradine*, et qui s'y voit encore, depuis la *latomie des capucins* jusqu'aux tombeaux doriques taillés dans le roc [1], en fournit une preuve invincible; et les cercueils, trouvés dernièrement près de l'endroit nommé *il pozzo degl' ingegnieri* [2], n'établissent pas avec moins d'évidence que, dès le principe, le terrain le plus voisin de l'isthme servit de lieu de sépulture, conséquemment, qu'il ne put être un lieu d'habitation. C'est ce que l'histoire nous avait déjà fait connaître, en nous apprenant que le tombeau de Denys l'Ancien avait été érigé par son fils et son successeur Denys le Jeune, *auprès de l'acropole, en face des portes royales* qui y conduisaient; Diodore de Sicile le dit en termes exprès [3]; et son témoignage est confirmé par Plutarque, qui place au même endroit les *tombeaux des tyrans* [4]; ce qui montre que, sur ce terrain, destiné de bonne heure à servir de *nécropole*, il y eut tout un vaste ensemble de sépultures de tout ordre, depuis les tombes royales de Denys et de ses prédécesseurs, jusqu'à celles des plus humbles citoyens. Au sujet de ce *tombeau* de Denys l'Ancien, je relève en passant une légère erreur commise par M. le duc de Serradifalco, qui dit que *l'historien Philiste en avait admiré la magnificence*. Wesseling s'était exprimé avec plus d'exactitude [5], en citant l'écrit composé par Philiste sur cette magnifique sépulture; mais il s'agissait effectivement, dans cet écrit de Philiste, aussi bien que dans un ouvrage de Timée sur le même sujet, du *bûcher* de Denys, *πυρά*, et non pas de son *tombeau* [6], *μνῆμα*.

[1] Cavallari, *Topographie von Syrakus*, nos 16 et 28. — [2] Serradifalco, *Antich. di Siracusa*, tav. Ia, no 9. — [3] Diodor. Sic. XV, LXXIV : Ὁ δὲ Διονύσιος . . . τὸν πατέρα μεγαλοπρεπῶς θάψας κατὰ τὴν ἀκρόπολιν πρὸς ταῖς βασιλίσι καλουμέναις πύλαις, κ. τ. λ. — [4] Plutarch. *in Timoleon.* § XXII : Οὐ μόνον τὴν ἄκραν, ἀλλὰ καὶ τὰς οἰκίας καὶ τὰ μνήματα τῶν τυράννων ἀνέτρεψαν καὶ κατέσκαψαν. — [5] Wesseling. *ad* Diodor. Sic. XV, LXXIV, t. VI, p. 661, Bip. — [6] Philist. *Fragm.* XLII, p. 166, ed. Göller. Cf. Tim. *Fragm.* XCV, p. 282, ejusd. ed. Voy. mes *Peintur. ant. inéd.* p. 325.

La fausse hypothèse par suite de laquelle M. le duc de Serradifalco a cru pouvoir étendre jusqu'au *grand port* les murs d'*Achradine*, comprenant ainsi dans l'enceinte de cette ville un espace de terrain qui dut toujours rester libre, et toute une *nécropole* qui ne put jamais se trouver *au sein d'une ville*, cette fausse hypothèse n'a pas seulement l'inconvénient de représenter cette partie importante de la topographie de *Syracuse* d'une manière contraire à la vérité historique ; elle a encore celui d'entraîner l'auteur à de graves erreurs de détail, qu'il a cherché tout aussi vainement à justifier à l'aide de textes mal interprétés ; en voici un exemple manifeste, qui porte sur un point important de cette topographie. Il s'agit des *νεωσοῖκοι*, ou des *loges construites pour mettre les vaisseaux en sûreté*, *loges* qui existaient dans le *grand port*, à l'endroit du rivage voisin de l'isthme, où se voit aujourd'hui le lazaret ; cette situation, dont tout le monde est d'accord, est fixée de la manière la plus positive par le texte de Thucydide [1], de même que celle des *νεώρια*, ou *chantiers pour la construction des vaisseaux*, qui étaient à l'extrémité du *petit port* attenant à l'isthme, et qui étaient compris, comme nous l'avons vu plus haut, dans le mur d'enceinte de l'*acropole* de Denys. Ce second point ainsi établi, et la distinction des *νεώρια*, *chantiers*, ou *arsenal*, et des *νεωσοῖκοι*, *loges pour les vaisseaux*, étant admise par M. le duc de Serradifalco [2], conformément aux explications parfaitement exactes qu'avait données M. Letronne [3], notre auteur s'est laissé conduire par sa fausse hypothèse à l'idée malheureuse que les *νεώρια* étaient appuyés au mur d'*Achradine*, conséquemment, qu'ils étaient compris dans l'enceinte d'*Achradine* ainsi étendue jusqu'au *grand port*. Pour justifier cette manière de voir, il cite le passage de Thucydide, où il est dit qu'après un léger combat les Syracusains, virant de bord, débarquèrent dans la *ville* [4], et, par cette *ville*, il entend *Achradine*, tandis qu'il est certain qu'il s'agit ici d'*Ortygie*, qui s'appelait, plus anciennement et plus généralement *la ville* par excellence, et qui était, comme on le voit dans toutes les circonstances, le point habituel de débarquement, puisqu'elle était située sur le *grand port*, tandis qu'*Achradine*, bâtie sur des hauteurs, était séparée de ce port par un isthme d'une largeur considérable. Mais où la préoccupation de notre auteur, causée par sa fausse hypothèse, se montre surtout de la manière la plus

[1] Thucydid. l. VII, c. xxv : *Σ1αυροὶ ἐν τῷ λιμένι, οὓς οἱ Συρακούσιοι πρὸ τῶν παλαιῶν νεωσοίκων κατέπηξαν ἐν τῇ θαλάσσῃ*; cf. Diodor. Sic. XIV, xlii. Voy. Letronne, *Essai, etc.* p. 29, 1). — [2] *Antich. di Siracusa*, II[e] part. p. 179-180, 33). — [3] *Essai, etc.*, p. 29-30. — [4] Thucydid. VII, xl : *Οἱ Συρακούσιοι ἐξαίφνης πρύμναν κρουσάμενοι, πάλιν πρὸς τὴν πόλιν ἔπλευσαν.*

sensible, c'est dans l'interprétation qu'il donne d'un passage de Diodore de Sicile[1], relatif à la circonstance des cavaliers syracusains, qui, voulant profiter d'un échec essuyé par Denys sous les murs de *Géla*, se hâtèrent de rentrer à *Syracuse*, où le bruit de cette défaite n'était pas encore parvenu aux soldats qui gardaient l'*arsenal;* ce qui fit qu'ils entrèrent sans difficulté et qu'ils pillèrent le *palais* de Denys. Tout est parfaitement clair dans ce récit, et conforme à tout ce que nous savons de la topographie de *Syracuse*. L'*arsenal*, les *νεώρια*, étant compris dans le même mur que l'*acropole* et le *palais* de Denys, les cavaliers syracusains purent, à la faveur de l'ignorance des gardes de l'*arsenal*, s'introduire dans cet *arsenal*, et, de là, dans le *palais*, qu'ils saccagèrent. Mais M. de Serradifalco confond ici les *νεώρια* du *petit port* avec les *νεωσοίκοι* du *grand port*, afin de pouvoir situer ces *νεωσοίκοι* dans *Achradine;* et il commet cette confusion étrange, après avoir établi lui-même la distinction essentielle des *νεώρια* et des *νεωσοίκοι*, c'est-à-dire des *chantiers* et des *loges*, ainsi que la différence de leurs situations respectives[2]. On voit ainsi comment, en partant d'une donnée fausse, notre auteur s'est trouvé conduit à des inductions tout à fait erronées.

La conséquence de cette erreur fondamentale se fait encore sentir dans la manière dont M. le duc de Serradifalco cherche à rendre compte des monuments qui ornaient la ville d'*Achradine*, et dont il ne reste, dit-il, que *quelques latomies*, *poche latomie*, et quelques traces de la *via lata et perpetua*, mentionnée par Cicéron[3]. Mais ces *quelques latomies*, dont il atténue ainsi la notion, sont ces immenses excavations qui, dans plusieurs des parties qui en subsistent, notamment dans celles du *couvent des capucins*, répondent si bien à l'idée qu'en donne Cicéron[4] : *opus ingens, magnificum, regum ac tyrannorum. Totum est ex saxo in mirandam altitudinem depresso, et multorum operis penitus exciso;* et, quant à ces *traces de la grande rue*, qui se voient effectivement sur le terrain[5], il néglige de les marquer sur sa carte. Mais, à défaut de ces superbes édifices dont parle Cicéron, de ces *pulcherrimæ porticus*, de cet *ornatissimum prytaneum*, de cette *amplissima curia*, et de ce *templum egregium*

[1] Diodor. Sic. XIII, CXII : *Οἱ δὲ τῶν Συρακουσίων ἱππεῖς,... ὁμοθυμαδὸν ἀφίππευσαν εἰς τὰς Συρακούσας· καταλαβόντες δὲ τοὺς ἐν τοῖς νεωρίοις τὰ περὶ τὴν Γέλαν ἀγνοοῦντας, εἰσῆλθον οὐδένος κωλύσαντος, καὶ τὴν μὲν οἰκίαν τοῦ Διονυσίου διήρπασαν.* — [2] L'erreur de M. le duc de Serradifalco, qui traduit le grec *νεώρια* par *darsena*, est répétée p. 68, dans le récit du même fait; ce qui prouve bien que ce n'est pas de sa part une simple distraction. — [3] Ciceron. *in Verr.* l. IV, c. LIII, 119. — [4] Idem, *ibid.* l. V, c. XXVII, 68. — [5] Les traces de cette *grande rue* sont marquées sur le plan de M. Cavallari, n° 15, p. 15. Mais on peut douter que cette *voie antique* soit réellement la *via lata et perpetua* de Cicéron.

Jovis Olympii, dont il ne subsiste plus aujourd'hui le moindre vestige sur le sol d'*Achradine*, notre auteur aura-t-il du moins réussi à retrouver l'emplacement de ce *forum maximum*, de cette *agora*, qui fut le théâtre de tant de grands événements, et qui dut être ornée avec tant de magnificence, pour répondre à la fois aux expressions de Cicéron et à la haute destinée de *Syracuse?* Ici encore j'éprouve le regret de dire que M. le duc de Serradifalco me semble s'être tout à fait trompé, en plaçant, comme il l'a fait, le *forum d'Achradine* au point où il l'a marqué[1], à l'endroit de l'isthme le plus rapproché d'*Ortygie* et du *grand port*. Les passages de Diodore[2], de Tite-Live[3] et de Cicéron[4], dont il se sert pour motiver cet emplacement, ne comportent en aucune façon l'interprétation qu'il leur donne, attendu qu'ils ne renferment rien qui ait rapport au plus ou moins de proximité d'*Ortygie* et du *forum*; et quel que fût le site de ce *forum*, qui ne dut pas s'éloigner beaucoup de la seconde terrasse d'*Achradine*, à peu près où l'avait marqué M. Letronne, sur son *plan de Syracuse*, il est bien évident qu'il ne put être, en tout cas, à l'endroit où l'a placé M. le duc de Serradifalco, précisément à l'entrée de la *nécropole*.

III. *Tyché*. J'aurai peu de chose à dire de cette ville de *Syracuse*, qui paraît avoir été la troisième dans l'ordre de succession, et dont il ne reste actuellement que quelques portions du mur d'enceinte septentrional, munies de *tours carrées*, dont *deux* sont encore visibles, avec quelques traces de fondations, et des tombeaux qui marquent la limite de cette ville du côté de l'ouest. L'endroit qui s'appelle encore aujourd'hui *Scala greca* est une *voie antique*, taillée dans le roc, qui conduisait de *Tyché* dans la plaine de *Mégare*, et qui doit avoir été très-fréquentée, à en juger d'après les nombreuses ornières qu'on y suit encore à la trace dans la campagne[5]. Quant au nom de *Tyché*, c'est à tort que M. le duc de Serradifalco veut corriger en τὴν Τύχην la leçon de Thucydide τὴν Συκῆν, qui est la forme dorique de ce nom; et quant au *temple de Tyché*, Τυχεῖον, qui avait donné son nom à la ville, il est bien probable qu'il dut exister à l'endroit où l'a marqué sur son plan notre auteur, sur la hauteur qui domine le *port de Trogile* et qui avoisine la *Cava di S. Bonagia*, plutôt qu'à l'endroit où il figure sur le plan de M. Letronne et de Göller. Je ne puis m'empêcher de remarquer encore, à cette occasion, que le tracé du mur septentrional d'*Achradine*, tel qu'il se voit sur ce dernier plan, au delà de la *Cava di S. Bonagia* et presqu'à

[1] Tav. II, n. 16, p. 63. — [2] Diodor. Sic. XI, XCII; XI, XXVI; XVI, X; XVI, XIX. — [3] Tit. Liv. *Decad.* III, l. IV, c. XXII. — [4] Ciceron. *in Verr.* l. V, c. XXXVII, 97. — [5] Elles sont marquées sur le *plan* de M. Cavallari.

la hauteur du fond du *port de Trogile*, se trouve ainsi porté beaucoup trop loin à l'ouest : ce qui est démontré aujourd'hui par l'existence de toute la ligne de ce mur, découverte en 1839.

IV. *Téménitès* ou *Néapolis*. Cette quatrième ville de *Syracuse*, la plus récente dans l'ordre des temps, puisqu'elle changea son nom de *Téménitès*, qu'elle portait à l'époque où elle était le *faubourg d'Achradine*, Ἀχραδινῆς προάστειον[1], contre celui de *Néapolis*, est celle qui a conservé le plus de monuments de son ancienne splendeur, particulièrement le *théâtre*, qui, d'après la situation que lui assigne Cicéron[2], *dans le haut de cette ville*, *quam ad summam maximum est theatrum*, et d'après l'emplacement qu'il occupe en effet sur le terrain, est un des principaux éléments de la topographie de *Néapolis*. Les autres éléments de cette topographie, qui résultent du témoignage de Plutarque[3], concernant les *portes Ménitides*, ou plutôt *Téménitides*, par lesquelles ce quartier communiquait avec la plaine de l'*Anapus*, et de ceux de Diodore[4] et de Cicéron[5], relatifs aux *temples de Cérès* et de *Proserpine*, situés au voisinage des tombeaux qui se voient encore au-dessus du *théâtre*, ont été mis en œuvre d'une manière judicieuse par notre auteur; et les objections que cette partie de son travail a rencontrées de la part de l'architecte Cavallari[6] ne me semblent pas fondées. La *roche escarpée*, que Thucydide désigne par le mot de κρημνός[7], et qui se reconnaît trop aisément sur le terrain pour pouvoir donner lieu au moindre doute, est encore un élément topographique très-bien employé par M. le duc de Serradifalco, pour prouver que la limite occidentale de *Néapolis* ne pouvait s'étendre au delà du vallon qui porte le nom *del Fusco*. J'admets aussi que la vaste *latomie* nommée *del Paradiso*, dont fait partie celle dite *Orecchio di Dionisio*, devait exister déjà à l'époque de l'expédition athénienne, sinon dans toute l'extension qu'elle a pu avoir, du moins dans une assez grande étendue; et la raison qu'en donne notre auteur me paraît décisive; c'est que ces carrières ayant dû servir pour l'extraction des matériaux nécessaires à la construction d'*Achradine*, et sans doute aussi de *Tyché*, il n'est pas possible qu'une aussi vaste *latomie* ait été ouverte au sein de *Néapolis*, quand ce faubourg d'*Achradine* tendait déjà à devenir une ville considérable. Mais je ne suis pas de son avis dans la manière dont il trace le mur d'enceinte de *Néapolis*, du côté de l'ouest, se rattachant, d'une part, à celui de *Tyché*, de l'autre à celui d'*Achradine;* car, d'a-

[1] Diodor. Sic. XIV, LXIII.— [2] Ciceron. *in Verr.* IV, LIII, 119.— [3] Plutarch. *in Dion.* § 29, t. V, p. 301; voy. Letronne, *Essai*, *etc.* p. 39, 1), 2).— [4] Diodor. Sic. l. XIV, c. LXIII.— [5] Ciceron. *in Verr.* l. IV, c. LIII, 119.— [6] *Zur Topographie*, *etc.* p. 20.— [7] Thucydid. VI, 101 et 103.

bord, il me paraît évident, d'après ce que rapporte Tite-Live [1] du camp de Marcellus, établi entre *Tyché* et *Néapolis*, qu'il y eut là de tout temps un espace libre, comme celui qui régnait sur l'isthme, entre *Achradine* et le *grand port;* et, en second lieu, j'ai montré que le mur occidental d'*Achradine* n'avait pu se prolonger jusqu'au *grand port;* d'où il suit qu'il ne put être rejoint dans cette direction par le mur de *Néapolis*. Quant aux monuments qui existent encore sur le site de *Néapolis*, le *théâtre*, l'*amphithéâtre*, le *grand autel*, les *tombeaux* et les *latomies*, j'aurai lieu d'en parler dans la suite de cette analyse; ce qui fait que je ne m'y arrête pas en ce moment.

V. *Épipoles*. Cette cinquième et dernière ville occupait la partie la plus élevée du plateau où était assise la *Pentapole* de *Syracuse*, celle qui s'étend au couchant de *Tyché* et de *Néapolis;* sur ce point, les textes et les lieux sont tellement d'accord qu'aucune controverse ne serait possible. Les limites d'*Épipoles* sont d'ailleurs parfaitement déterminées par le mur d'enceinte que construisit Denys l'Ancien, et qui existe encore dans presque toute cette partie de son circuit, mur du plus admirable appareil, et qui suffirait seul pour prouver toute la grandeur de *Syracuse*, s'il était l'unique témoin qui en restât sur la terre. La situation du fort d'*Euryalus*, qui formait la clef de ce vaste système d'enceintes, est également fixée d'une manière indubitable, à la fois par les témoignages des anciens et par les imposants débris qui subsistent de cette forteresse, et qui ont été mis à découvert dans la fouille de 1839. J'en rendrai un compte particulier dans un prochain article; car c'est le monument de ce genre le plus complet et le mieux conservé que nous ayons recouvré de l'antiquité. Quant au fort élevé par Nicias sur la colline du *Labdalum* [2], et que M. le duc de Serradifalco, d'accord, à ce qu'il dit, avec Cluverius, M. Letronne et Göller, place sur la colline nommée aujourd'hui *Buffalaro*, je ne saurais approuver cette manière de voir; car la colline du *Labdalum*, pour répondre aux indications si précises données par Thucydide, devrait se trouver *sur la crête la plus escarpée des Épipoles*, et elle devrait être tournée vers *Mégare*, c'est-à-dire vers le nord, tandis que la colline du *Buffalaro*, assez médiocrement escarpée, regarde, au contraire, vers le *grand port*, c'est-à-dire vers *le midi*. La situation donnée au *Labdalum* sur le plan de M. Letronne satisfait beaucoup mieux aux témoignages de l'histoire et aux conditions du terrain;

[1] Tit. Liv. *Decad.* III, l. V, c. xxv : *Marcellus, ut* Euryalum, *neque tradi neque capi vidit posse, inter* Neapolim *et* Tycham (*nomina partium urbis et instar urbium sunt*) *posuit castra.*— [2] Thucydid. l. VI, c. xcvii : *Ἐπαναχωρήσαντες φρούριον ἐπὶ τῷ Λαβδαλῷ ᾠκοδόμησαν, ἐπ' ἄκροις τοῖς κρημνοῖς τῶν Ἐπιπολῶν, ὁρῶν πρὸς τὰ Μέγαρα.*

et je m'étonne que notre auteur, qui avait reconnu cet accord dans son texte, ne s'y soit pas conformé dans son plan [1].

Je n'aurais aucune observation importante à faire sur la partie du travail de M. le duc de Serradifalco qui concerne les dehors de *Syracuse*, et en particulier l'*Olympieion*, ou la colline du *temple de Jupiter Olympien*, les *marais*, la *fontaine Cyané*, *le fleuve Anapus* et la *voie Élorine*. Je termine donc ici cette analyse de la topographie de *Syracuse*, travail très-recommandable dans son ensemble pour les trois époques qu'il embrasse, et généralement très-exact et très-instructif, bien que, sur quelques points, je me sois vu dans la nécessité d'exprimer une opinion différente de celle du savant et judicieux auteur. Je consacrerai un prochain article à l'examen des monuments de *Syracuse*.

(*La suite au prochain cahier.*) RAOUL-ROCHETTE.

LE LIVRE DES ROIS, *par Abou'l-Kasim Firdousi, publié, traduit et commenté par M. Jules Mohl;* tome IIIe. Paris, Imprimerie royale, 1846, in-fol.

DEUXIÈME ARTICLE [2].

Dans le premier article, consacré par moi à l'examen du troisième volume du *Schah-nameh* ou *Livre des Rois*, j'ai annoncé que je donnerais une série d'observations sur le texte et sur la traduction de cet important ouvrage. Je commence ici à remplir cet engagement. Sans doute, ce travail, à coup sûr bien ingrat, présentera, pour la plupart des lecteurs, un bien faible intérêt. Toutefois, j'ose me flatter que les amateurs de la philologie orientale attacheront quelque prix à ces remarques consciencieuses. En effet, lorsqu'il s'agit d'un monument littéraire et historique, le plus vaste et le plus célèbre que l'Orient présente à nos regards, il n'est nullement indifférent de savoir si les efforts de l'éditeur ont été complétement heureux; si le texte a été partout établi de la manière la plus certaine, ou, du moins, la plus probable; si les expressions originales ont été partout rendues en français avec la fidélité qu'on est en droit d'attendre; ou si, dans un certain nombre de passages, il s'est glissé des fautes; si plusieurs assertions peuvent être révoquées en doute, ou au moins contestées; d'ailleurs, M. Mohl annonce qu'il se propose d'ajouter à la fin de son livre un commentaire historique, critique et philologique; et l'on doit faire des vœux pour qu'un pareil dessein se réalise; car ce serait, certainement, un travail

[1] C'est aussi l'avis de l'architecte Cavallari, *Zur Topographie, etc.* p. 23.— [2] Voir, pour le premier article, le cahier de janvier 1847.

d'une haute utilité. J'ose donc croire que mes observations pourront contribuer, en quelque chose, à la perfection de cette œuvre d'érudition. Il est probable que l'éditeur y trouvera des remarques dont il pourra faire son profit, et qui ne resteront pas perdues pour la science. Et, sur les points mêmes où il ne jugerait pas à propos de souscrire à mes critiques, il se verra dans l'heureuse nécessité d'examiner plus mûrement son texte, et de confirmer, par des preuves directes, ce qui pouvait être regardé comme le simple résultat de conjectures plus ou moins ingénieuses, plus ou moins vraisemblables.

Le poëte, en parlant de Dieu, s'exprime ainsi[1] : خواهد زتو كژّى وكاستى. L'éditeur traduit : « Qui ne te permet pas le mensonge. » Mais cette version n'est pas parfaitement exacte ; il faut dire : « Il ne demande pas de toi le mensonge et la perversité. » Ces mots ازانديشه جان برفشانم همى ne sont peut-être pas assez bien exprimés par la phrase : « Quand je pense à lui, mon âme s'anéantit. » Je dirais : « Par suite de mes réflexions, je renonce presqu'à la vie. » Les mots گردنده خورشيد[2] ne sont pas bien rendus par « la sphère du soleil. » Il faut traduire : « Le soleil, qui accomplit sa révolution circulaire. » Les mots « sans conteste[3], » quoique employés par Molière, dans ce vers du *Dépit amoureux* :

Homme ou démon, veux-tu m'entendre sans conteste ?

n'est plus en usage que dans le style du barreau. Le vers[4]

چنان شرمكن نزد شاه آمدند   جگر خسته وبا گناه آمدند

est ainsi rendu par l'éditeur : « C'est ainsi qu'ils revinrent auprès du roi, honteux, l'âme blessée, et se repentant de leur crime. » Mais, d'abord, le mot شرمكن présente, au moins, une faute d'impression. Je lis, avec M. Macan, بجان شرمگين, et je traduis : « Ils se rendirent auprès du roi, pénétrés de honte jusqu'au fond de l'âme; ils arrivèrent avec un cœur déchiré et accablé du poids de sa faute. » Le vers[5]

وگرنه بفرمودى تا هزار   زدندى بدين مرز بى ارز دار

est ainsi traduit : « Sans cela, j'aurais fait élever mille gibets dans ce pays d'hommes sans valeur. » Mais j'avoue que la leçon بى ارز me paraît fort suspecte. J'aime mieux lire, avec M. Macan :

وگرنه بفرمودى تا هزار   زدندى بميدان بيكبار دار

et je traduis : « Sans cela, j'aurais ordonné que l'on dressât, à la fois, dans la place, mille gibets. Le vers[6]

ازآن كوه جنگ آورد بى گمان   فراوان سرانرا سر آيد زمان

est rendu ainsi : « Qui, sans doute, descendrait de sa montagne pour

[1] P. 2, v. 2.— [2] V. 6. — [3] P. 6, v. 11.— [4] V. 25.— [5] V. 31. — [6] P. 8, v. 38.

livrer bataille, et mettrait à mort un grand nombre de braves. » Mais on peut traduire, d'une manière plus littérale : « Et pour beaucoup de chefs, leur existence arrivera à son terme. » Plus bas [1], le nouveau texte offre ces mots : كه خلعت وپندها دادمش, qui sont traduits : « Je lui avais donné de riches présents et de bons conseils. » Dans l'édition de M. Macan on lit : همی خلعت وهديها دادمش, c'est-à-dire : « Je lui ai donné une robe d'honneur et des présents. » Je préfère cette leçon. Le vers [2]

ودیگر گران بد گمان بد سپاه   که فرّخ برادر بشد پیش شاه

est rendu ainsi : « Réfléchis encore que l'armée était dans l'erreur en croyant que ton noble frère était auprès de toi. » Je lis avec M. Macan, نشد, et je traduis : « D'ailleurs, l'armée était mécontente de ce que le noble frère n'était pas auprès du roi. » Quelques vers plus bas [3], l'hémistiche سر سرکش ازبیم شد چاپلوس n'est pas bien rendu par ces mots peu harmonieux, « sa fière tête se courbait de peur. » Il faut traduire : « Ce chef orgueilleux, par suite de la crainte que lui inspirait le roi, montrait une soumission feinte. » Au vers suivant, les mots بخشود خسرو پناه سپاه n'offrent pas un sens raisonnable. On doit lire گناه, et traduire : « Le roi pardonne le crime de l'armée. » Le vers [4]

چو خورشید برزد سنان از نشیب   شتاب آمد از رفتن اندر وریب

est rendu ainsi : « Lorsque le soleil commença à lancer ses dards de l'horizon, qu'il se hâta de monter plus haut. » Mais cette version n'est pas exacte. Le mot وَریب ne saurait signifier « plus haut » il signifie « oblique, courbe. » Je traduis donc : « Lorsque le soleil darda d'en bas son dard (ses rayons), qu'il hâta sa marche, après avoir décrit une ligne courbe ; » c'est-à-dire : après avoir, sous l'horizon, parcouru l'arc que forme le ciel. En effet, suivant l'auteur du *Borhâni-kâti* [5], le mot *varib* وَریب, ou *virib* وِریب, répond à کج, « courbe. » On lit dans le *Nozhat-alkoloub* [6] : آنچه بوریب است, « ce qui est en ligne courbe. » Plus bas [7] : سیم بوریب, « le troisième est en ligne courbe. » Et [8] : نیمهٔ ایسیا را بر :

وریب از زاویه میان شرق وشمال تا نیمهٔ طرف جنوب بدو بخش کردند

« Ils ont divisé en deux parties l'Asie, qui s'étend, en ligne courbe, depuis un angle placé entre l'orient et le nord, jusqu'à la moitié de l'extrémité méridionale. » Dans ces différents passages, le mot a été constamment laissé sans points voyelles. Probablement que ce terme n'était pas bien connu du copiste.

[1] V. 42. — [2] P. 10, v. 68. — [3] V. 73. — [4] V. 75. — [5] P. 935. — [6] Man. pers. 139, p. 403. — [7] P. 409. — [8] P. 536.

Plus bas[1], on lit ces deux vers :

اگر من گنهکارم از انجمن   همی پیچم از کردهٔ خویشتن

بویژه زبهرام واز ریونیز   همی جان خویشم نیرزد پشیز

M. Mohl traduit : « C'est moi seul qui ai fait le mal ; je tremble en réfléchissant à mes actions, et ma vie ne vaut pas une obole au prix de celle de Bahram et de Rivniz. » Mais cette version ne me paraît pas complétement exacte, et je traduis : « Si, parmi la foule, je suis coupable, je m'afflige de ce que j'ai fait ; principalement, lorsqu'il s'agit de Bahram et de Rivniz, ma vie ne vaut pas une obole. » Il se trouve là une expression, celle de بویژه, que l'on rencontre assez fréquemment, et dont M. Mohl n'a pas toujours bien saisi le sens. Elle signifie « surtout, principalement. » Dans le vers suivant, les mots نامور پرگناه انجمن ne doivent pas se traduire par « cette glorieuse et innocente armée. » C'est tout le contraire ; il faut dire : « Cette armée couverte de gloire, mais coupable. » Dans le vers suivant, au lieu de سرپست را ی فراز آورم, il faut lire, comme dans le texte de M. Macan : بر فراز آورم. Dans la même page[2], on lit ce vers :

شمارا همه شادمانیست رای   بکینه بجنبد همی دل زجای

M. Mohl traduit : « Mais vos projets me rendent le bonheur, et mon cœur tressaille de joie à l'espoir de la vengeance. » Mais, si je ne me trompe, ce n'est pas là le sens du passage. Je lis, avec M. Macan, نجنبد, et je traduis : « Vous n'avez d'autre but que des plaisirs de tout genre, et votre cœur ne bondit pas par le sentiment de la vengeance. » Plus bas[3], ce vers :

نبیند زما شاه ازین پس گناه   مگر تیره گردد رخ خور وماه

n'est pas parfaitement rendu de cette manière : « Si le soleil et la lune ne nous cachent pas leur face, tu n'auras pas de reproches à nous faire. » Il faut dire : « Désormais, le roi n'éprouvera de notre part aucune faute, à moins que la face du soleil et de la lune ne se plongent dans les ténèbres, » c'est-à-dire ne s'éteignent complétement par suite du bouleversement de la nature.

Bientôt après, on trouve ces deux vers[4] :

بگفتار بد گوی با نام وننگ   جهان کرد بر خویش تاریک وتنگ

بتندی مکن سهمگین کار خورد   که روشن روان باد بهرام گرد

M. Mohl traduit : « Souvent un homme couvert de gloire a pris le monde en dégoût à cause des paroles d'un calomniateur, mais ne donne pas,

[1] P. 12, v. 83, 84. — [2] V. 99. — [3] P. 14, v. 106. — [4] V. 111, 112.

par sa colère, de l'importance à ce qui n'en a pas. Puissent les mânes du vaillant Bahram se réjouir! » D'abord, je ferai observer que l'idée des mânes, qui était particulière à la mythologie ancienne, n'existe pas chez les Orientaux. Feu M. de Fontanes avait eu tort d'introduire le mot de *mânes* dans sa pièce de vers intitulée : *Le jour des morts dans une campagne*. Il avait dit :

> Pour les mânes plaintifs, à la douleur en proie,
> Nous pleurons aujourd'hui; notre deuil fait leur joie.

Et plus bas :

> Ah! déjà contre nous j'entends frémir leurs mânes.

Les critiques firent observer avec raison que le mot de *mânes* ne devait pas se trouver, même chez un poëte, dans un ouvrage qui retraçait les dogmes et les cérémonies du christianisme. L'abbé Delille, dans le poëme de *la Pitié*, avait commis la même faute, en disant :

> Leur sang criait vengeance; et leurs augustes mânes
> Erraient inapaisés autour de vos cabanes.

Dans le texte de M. Macan, au lieu de ces deux vers, on en lit trois, qui se trouvent disposés dans un ordre différent, et que voici :

ندیدی مگر سهمگین دستبرد   که روشن روان باد بهرام گرد
زگفتار بد گوی وزنام وننگ   جهان کرد بر خویشتن تار وتنگ
اگر نیست ایدر فراوان درنگ   همان نام بهتر که ماند نه ننگ

Ce qu'il faut traduire de cette manière : « Peut-être n'as-tu jamais vu une attaque terrible. Puisse le brave Behram être enfin éclairé! Par suite des discours d'un homme artificieux, par la considération de la renommée et du blâme, il a rendu pour lui-même le monde obscur et étroit. (Il s'est plongé lui-même dans le malheur et la détresse.) Si l'homme ne se montre pas constamment ferme, à qui cette bonne réputation demeurera-t-elle? Ne fera-t-elle pas place à la honte? » J'avoue que je préférerais cette leçon et cette version à celles qu'a adoptées le nouvel éditeur.

Plus bas[1], on lit : مرا با تو گفتار آمد ببن, que le traducteur rend ainsi, « notre querelle est finie. » Mais les mots du texte n'offrent pas ce sens. Je préfère la leçon adoptée par M. Macan : مرا با تو پیکار نايد زبن, « il n'y aura plus absolument aucune querelle entre toi et moi. » Le verbe گذارم[2] ne signifie pas « je ferai passer, » mais « je laisserai. » Les mots[3] مگر هیچ شان از بنه بر کنم ne sont pas bien traduits par ceux-ci : « Il faut arracher les Iraniens avec leur racine. » On doit

[1] P. 16, v. 135. — [2] V. 145. — [3] P. 18, v. 151.

dire, pour être plus exact : « Peut-être pourrons-nous arracher leur racine du sol. » Le mot طلايه [1] ne signifie pas « une vedette; » il désigne « un coureur, un éclaireur, celui que l'on envoie en avant pour reconnaître l'ennemi. » L'hémistiche [2] بسی خوار کشته تن ارجمند n'est pas bien rendu par ces mots : « Bien des nobles guerriers périrent. » Il vaut mieux dire : « Combien de nobles corps furent humiliés, » c'est-à-dire « couchés sans gloire dans la poussière. » Les mots [3] از ایدر همی رفت خواهی زدهر me paraissent offrir une leçon moins bonne que celle qui a été admise par M. Macan :

بناکام میرفت باید زدهر

« Il faut, malgré soi, sortir du monde. » Le mot درنگی [4] ne doit pas se traduire par « qui sait attendre. » Cette épithète ne serait pas bien convenable là où l'on parle d'un lion. Il signifie « ferme, constant. » Plus bas [5], on lit :

سپاه توبی تاو وبی جان شوند   اگر زنده مانند بیجان شوند

Ce que M. Mohl rend ainsi : « Cette armée se sentirait privée de force et de vie; elle serait comme morte, eût-elle encore la vie sauve. » Mais j'aime mieux, avec M. Macan, lire بیپای, et traduire : « Et, quand elle vivrait encore, elle serait désorganisée. » Plus bas [6], on lit ce vers :

که پر درد باشم زمردان مرد   که آیند پیشم بروز نبرد

M. Mohl traduit : « J'ai pitié des braves qui se présentent devant moi sur le champ de bataille. » Mais, si tel était le sens, il faudrait lire, je crois, بر مردان مرد, au lieu de زمردان مرد. Je préfère la leçon qu'a suivie M. Macan :

که پر درد باشند مردان مرد   که پیش می آیند روز نبرد

et je traduis : « Les vaillants guerriers qui se présenteront devant moi au jour du combat seront abreuvés de chagrin. » Les mots [7] همان جنک پیران نه برارزوست ne signifient pas, je crois : « Piran, du reste, ne désire pas la guerre. » Il faut traduire : « Cette guerre, faite à Piran, n'est pas conforme à nos vœux. »

Le mot عمود [8], que M. Mohl traduit toujours par « massue, » n'a pas cette signification. Il désigne une lance.

En parlant d'un guerrier [9] qui se trouvait renversé de son cheval, on lit : سپر درسر آورد وبنمود روی نکه داشت جنکی سراز کرز اوی, ce que M. Mohl traduit : « Houman éleva son bouclier au-dessus de sa tête, et, tout en découvrant son visage, il mit sa tête à l'abri des coups de

[1] V. 159. — [2] V. 170. — [3] P. 20, v. 174. — [4] V. 180. — [5] P. 22, v. 218. — [6] P. 24, v. 220. — [7] V. 237. — [8] P. 26, v. 262. — [9] P. 28, v. 274.

massue. » Mais j'aime mieux lire, avec M. Macan, نهود روی, et traduire : « Il éleva son bouclier sur sa tête, et cacha ainsi son visage. » Les mots[1] که پردخته ماند همی جای اوی ne sont pas bien rendus de cette manière : « Ils *craignirent* qu'il ne succombât. » Il faut dire : « Comme le poste qu'il devait occuper se trouvait vide. » Les mots[2] که شد روز تاریك و بیگاه گشت ne signifient pas « le jour baisse, et il n'est plus temps de se battre. » Il faut dire : « Le jour est devenu sombre, et le soir est arrivé. » Le vers [3]

همیگفت هومان چه مرد منست   که شیر ژیان هم نبرد منست

est traduit par M. Mohl : « Il disait : Qu'est donc Houman pour *me résister*, à moi qui suis le rival du lion féroce? » Mais j'aimerais mieux traduire de cette manière : « Il disait : Houman est-il un rival digne de moi? quel lion féroce oserait se présenter pour me combattre? » Dans le vers suivant, le mot شبه ne signifie pas « le jade, » mais « le jais ou jayet. » D'ailleurs, on ne verrait pas bien ce que pourraient indiquer les mots « un ciel de jade. » Il faut traduire : « Lorsque le ciel élevé se fut fait une couronne de jayet, » c'est-à-dire se fut enveloppé dans les ténèbres. Dans le vers qui suit immédiatement, le mot طلایه, comme dans beaucoup de passages, est traduit par « vedettes, » tandis qu'il faut dire : « des coureurs, des éclaireurs. » Plus bas[4], on lit :

اگر لشکر ما پذیره شوند   سواران بدخواه خیره شوند

M. Mohl traduit : « Quand l'armée en sera venue aux mains avec l'ennemi, et qu'elle aura jeté la confusion dans les rangs de ses cavaliers. » Pour moi, j'aime mieux, avec M. Macan, lire چیره, et je traduis : « Quand notre armée se portera à la rencontre de l'ennemi, que les cavaliers, nos adversaires, s'armeront de courage. » Dans le vers suivant, les mots از تن خویشتن بفگنیم ne sont pas bien traduits de cette manière : « Il faut renoncer chacun à notre propre volonté. » On doit dire : « Repoussons loin de nous tout sentiment d'orgueil. » Le mot همانا[5] ne signifie pas « d'autant plus, » mais « probablement. » Le vers[6]

اگر بد بود گردش آسمان   بپرهیز بیشی نگردد زمان

n'est pas bien traduit, je crois, de cette manière : « Si le ciel, dans sa rotation, nous amène la mauvaise fortune, tous nos soins pour nous assurer la victoire seront vains. » Je crois que ce passage doit être rendu ainsi : « Si la marche du ciel nous est défavorable, abstiens-toi (de rien faire); car le succès ne serait pas pour nous. » Le vers suivant,

تو لشکر بیارای واز بودنی   روانرا مکن هیچ فرسودنی

[1] V. 276. — [2] V. 281. — [3] V. 289. — [4] P. 30, v. 313. — [5] P. 32, v. 318. — [6] V. 321.

est rendu de cette manière par M. Mohl : « Range ton armée en bataille, et ne porte pas le trouble dans les esprits par la crainte de l'avenir. » Mais je crois qu'il vaudrait mieux traduire : « Range ton armée en bataille, et ne te trouble nullement, dans la crainte de ce qui peut arriver. » Dans un vers suivant [1], je ferai observer qu'il faut lire کام, au lieu de گام, que présente le texte. Les mots دشمن کینه‌ور ne signifient pas « un ennemi belliqueux, » mais « un ennemi implacable. » Dans un vers suivant [2], les mots وکینه‌خواه آمدند ne signifient pas : « avides de combat, » mais « avides de vengeance. » L'hémistiche [3] که برهم زنند آتش وبادرا ne signifie pas, je crois, « qui feraient naître *sous leurs coups* le feu et l'ouragan, » mais « qui seraient capables d'unir ensemble le feu et le vent. » Plus bas [4], au lieu de کشتن, il faut lire کُشتن, et traduire : « La foule des morts ne permettait pas de marcher au combat. » Un peu plus bas [5], on lit, en parlant de Dieu : نه بر جای ودر جای ودر زیر جای. M. Mohl, traduit : « Toi qu'aucun lieu ne peut contenir. » Cette version, comme on voit, est peu littérale. Il faudrait plutôt traduire : « Toi qui n'es ni sur un lieu, ni dans un lieu, ni sous un lieu. » Dans le texte de M. Macan, on lit, au lieu de ودر زیر جای وهر جا بجای, « mais qui es en tout lieu. »

Les deux vers [6]

مکن پیش دستی تو در جنگ ما کنند این دلیران خود آهنگ ما

زبهر زمانه پذیره مشو بنزدیك بدخواه خیره مشو

sont rendus ainsi par M. Mohl : « Ne te mets pas à la tête de cette attaque ; les braves qui *nous entourent* te conduiront ; n'avance pas, de peur que tu ne succombes ; et ne te jette pas imprudemment au-devant de l'ennemi. » Dans le texte de M. Macan, on lit, au premier vers, که در جنگ ما. Je traduis : « Ne te porte pas en avant ; car, dans notre guerre, ces braves vont venir nous attaquer. Par suite de cette circonstance, ne te présente pas au combat ; ne t'approche pas témérairement de l'ennemi. » Les mots فزونیش یکروز بگزایدت [7] ne sont pas bien traduits en ces mots : « Il te comblera tout un jour de ses faveurs. » Il faut traduire, dans un sens un peu différent : « Sa supériorité, même d'un jour, t'est nuisible. » Plus bas [8], on lit :

نباید کت اندر میان آورند سپه‌را سپهبد زیان آورند

M. Mohl traduit : « Ne te laisse pas entourer ; ne laisse pas mettre l'armée en danger, par la perte du sipehbed. » Mais, dans le texte de M. Ma-

[1] V. 337. — [2] V. 339. — [3] P. 34, v. 346. Le vers 359, qui manque dans l'édition de M. Macan, ne me paraît pas bien à sa place. — [4] P. 36, v. 368. — [5] V. 372. — [6] P. 38, v. 394. — [7] V. 402. — [8] V. 413.

can, on lit : سپه بر سپهبد زیان آورند. « Je crois que cette leçon est meilleure, et je traduis : « Il ne faut pas qu'ils t'enveloppent : l'armée causerait ainsi la perte de son général. » Deux vers plus loin, on lit [1] :

که مارا بدین گونه بگذاشتند بروزی چنین راه برداشتند

M. Mohl traduit : « Cette armée qui nous abandonne ainsi, et s'enfuit en pareil moment. » Mais la leçon du texte ne me paraît pas bien bonne. On lit dans l'édition de M. Macan : بخیره چنین روی برگاشتند, c'est-à-dire « ils ont, sans motif, ainsi tourné le dos. » Et cela, si je ne me trompe, est plus naturel. Un peu plus bas [2], on lit : اگر خیره شب خود توان آرمید. Le texte de M. Macan offre تیره شب, et cette leçon me paraît plus naturelle; car je ne vois pas quel sens on pourrait ici donner au mot خیره. M. Mohl a traduit : « Si tant est que vous puissiez vous reposer durant cette nuit noire ; » et cette version s'accorde bien avec la leçon suivie par le premier éditeur. La leçon سر زنگ, que l'on trouve un peu plus bas [3], est, je crois, fautive. Je lis, avec M. Macan, سر پر زنگ. Plus bas [4], on lit :

چو خورشید تابنده بنمود تاج بگسترد کافور بر تخت عاج

M. Mohl traduit : « Lorsque le soleil brillant montra sa couronne, et qu'il commença à verser du camphre sur son trône d'ivoire. » Dans l'édition de M. Macan, on lit : تخت ساج, « le trône de bois de sadj, » c'est-à-dire « de bois de theck, » et cette leçon me paraît préférable. En effet, l'auteur a voulu peindre le soleil, qui, au moment de son lever, répand sur le ciel une teinte d'un blanc éclatant. Or le ciel, avant l'apparition de l'astre, présente une couleur sombre, et ne saurait être assimilé à l'ivoire. Le poëte a peint cet état du firmament sous l'image d'un trône composé d'un bois d'une couleur foncée.

Plus bas [5], en parlant d'un ennemi qui avait pris la fuite, on lit ce vers :

بباید پی دشمن اندر گرفت زهولش سرد گر بمانیم شگفت

M. Mohl traduit : « Il faut suivre leurs traces : leur terreur doit-elle nous confondre et nous arrêter? » Cette version n'est pas parfaitement exacte. Il faudrait rendre d'une manière plus littérale le second hémistiche : « Nous devons rester stupéfaits de la terreur qu'il éprouve. » Dans le texte adopté par M. Macan, on lit : زهوش وخرد گر بمانی شگفت. Ce qui veut dire : « Il sera étonnant si tu renonces à la sagesse et à l'intelligence. » Dans le vers suivant [6], on lit, en parlant du même ennemi, نه آید زمولیدن اندر شتاب. Ce que l'auteur rend ainsi : « Ils ne se pressèrent pas de sortir de l'inaction. » Mais M. Macan a lu به آید.

[1] P. 40, v. 415. — [2] V. 420. — [3] V. 422. — [4] P. 42, v. 456. Voyez aussi p. 48, v. 518. — [5] P. 44, v. 285. — [6] P. 46, v. 286.

Je préfère cette leçon, et je traduis : « Du repos, il passe à la précipitation. » Au vers suivant, l'hémistiche شود سست پای شتاب از درنگ est rendu de cette manière par le nouvel éditeur : « Celui qui sait attendre fatigue le pied de celui qui se hâte. » Mais cette version n'est pas parfaitement exacte. Il serait mieux, je crois, de traduire : « Le pied de l'activité est paralysé par le repos. » Ce qui veut dire : « L'homme le plus actif s'endort dans le repos et devient incapable d'agir. » Les mots [1] مردری درفش ne signifient pas « le vil étendard, » mais « l'étendard héréditaire. » Bientôt après [2], on lit :

که آمد ز توران سپاهی پدید   بابر سیه گردشان بر رسید

M. Mohl traduit : « Une armée de Turcs paraît, et la poussière monte au-dessus des nuages noirs. » Le texte de M. Macan offre ces mots : بابر سیه گردشان بر دمید. Ce qui signifie : « La poussière qu'ils excitent s'élève sous la forme d'un nuage noir. » Ce qui me paraît de beaucoup préférable.

Plus bas [3], on trouve ce vers :

سوی شهر توران بکین آختید   بدان روی لشکر برون تاختید

M. Mohl traduit : « Vous avez envahi le Touran; vous avez lancé votre armée sur le pays. » Mais, d'abord, le traducteur a omis le mot کین, *vengeance*, qui était essentiel. En second lieu, le verbe آختن, qui signifie « tirer du fourreau, » doit toujours être accompagné de son régime شمشیر. Le texte de M. Macan porte :

سوی شهر توران بکین خواستن   بدان مرز لشکر برون تاختن

« Pour aller chercher vengeance dans la contrée du Touran ; pour conduire votre armée dans ce pays. »

QUATREMÈRE.

(*La suite au prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

La séance publique annuelle des cinq académies de l'Institut a eu lieu le 3 mai 1847, sous la présidence de M. de Tocqueville, directeur de l'Académie française. A l'ouverture de la séance, le président a prononcé un discours et fait connaître

[1] P. 48, v. 514. — [2] V. 520. — [3] V. 526.

le résultat du concours ouvert pour le prix de linguistique fondé par M. le comte de Volney. La médaille d'or pour l'année 1847 a été décernée à M. E. Renan, auteur d'un *Essai sur les langues sémitiques*. Disposant en outre d'une somme de 1,200 francs restée libre sur les précédents concours, la commission a accordé à M. Pillon une médaille de cette valeur pour son *Dictionnaire des synonymes grecs*.

La commission annonce qu'elle décernera, pour le concours de 1848, une médaille d'or de la valeur de 1,200 fr. à l'ouvrage de philologie comparée qui lui en paraîtra le plus digne parmi les ouvrages, tant imprimés que manuscrits, qui lui seront adressés. Il faudra que les travaux dont il s'agit aient été entrepris à peu près dans les mêmes vues que ceux dont les langues romane et germanique ont été l'objet depuis quelques années. L'analyse comparée de deux idiomes et celle d'une famille entière de langues seront également admises au concours. Mais la commission ne peut trop recommander aux concurrents d'envisager, sous le point de vue comparatif et historique, les idiomes qu'ils auront choisis, et de ne pas se borner à l'analyse logique ou à ce qu'on appelle la grammaire générale.

Après la proclamation et l'annonce de ces prix, M. Ad. Brongniart, président de l'Académie des sciences, a lu un mémoire sur les *Changements du règne végétal aux diverses époques géologiques;* M. Victor Le Clerc, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, un mémoire intitulé : *De quelques lettres écrites en français au XIIIe siècle;* M. Raoul-Rochette, secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts, une notice sur la vie et les ouvrages de feu M. Tardieu, graveur; M. Amédée Thierry, de l'Académie des sciences morales et politiques, un *Fragment d'histoire sur la politique chrétienne de Constantin*. La séance s'est terminée par la lecture de plusieurs fables inédites de M. Viennet.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

L'Académie, dans sa séance du 21 mai 1847, a élu M. Édouard Biot, en remplacement de M. Jaubert, décédé.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

L'Académie des sciences a tenu, le 26 avril, sa séance publique annuelle sous la présidence de M. Mathieu. Cette séance a été ouverte par la proclamation des prix décernés et l'annonce des prix proposés. M. le comte de Gasparin a lu ensuite des considérations sur les subsistances; et M. Flourens, secrétaire perpétuel, une notice sur la vie et les travaux de M. Jean-Frédéric Blumenbach.

PRIX DÉCERNÉS.

(CONCOURS DE 1845.)

SCIENCES MATHÉMATIQUES. *Prix d'astronomie, fondé par M. de Lalande.* Ce prix a été décerné à M. Henke, de Driessen (Prusse), pour la découverte qu'il a faite, le 8 décembre 1845, de la nouvelle planète à laquelle les astronomes ont donné le nom d'*Astrée*.

Prix de mécanique, de la fondation Montyon. Le premier prix a été accordé à

M. Pecqueur, mécanicien à Paris : 1° pour les derniers perfectionnements qu'il a introduits dans la machine à vapeur rotative qui porte son nom ; 2° pour l'application qu'il a faite de sa nouvelle théorie et de sa combinaison de rouages dentés au levier dynamométrique permanent de son invention, ainsi qu'aux régulateurs des machines hydrauliques et à vapeur; 3° pour l'invention d'un métier à fabriquer le filet de pêche.

M. Cordier, de Béziers, a obtenu le second prix pour les modifications et simplifications qu'il a introduites dans les machines hydrauliques et à vapeur.

Prix de statistique de la fondation Montyon. L'Académie n'a pas accordé de prix cette année. Elle a décerné une mention honorable à M. Ballin, pour son *Essai sur la statistique* du canton de Grand-Couronne (Seine-Inférieure).

Prix fondé par madame la marquise de Laplace. Une ordonnance royale ayant autorisé l'Académie des sciences à accepter la donation qui lui a été faite, par madame la marquise de Laplace, d'une rente pour la fondation à perpétuité d'un prix consistant dans la collection complète des ouvrages de Laplace, prix qui devra être décerné, chaque année, au premier élève sortant de l'École polytechnique, le président a remis les cinq volumes de la *Mécanique céleste, l'Exposition du système du monde*, et le *Traité des probabilités*, à M. Mantion (Hippolyte-François-Désiré), sorti le premier de l'École polytechnique, le 17 octobre 1845, et entré à l'école des ponts et chaussées; et à M. Varroy (Henri-Auguste), sorti le premier de l'École polytechnique, le 17 septembre 1846, et entré à l'École des ponts et chaussées.

Sciences physiques. L'Académie avait proposé, pour sujet du grand prix des sciences physiques à décerner cette année, la question suivante :

« Déterminer, par une étude nouvelle et approfondie et par la description accompagnée de figures des organes de la reproduction des deux sexes, dans les cinq classes d'animaux vertébrés, l'analogie des parties qui constituent ces organes, la marche de leur dégradation, et les bases que peut y trouver la classification générale des espèces de ce type. »

Ce prix a été partagé entre MM. Pappenheim et Vogt, auteurs du mémoire n° 2, et M. Martin Saint-Ange, auteur du mémoire n° 3. Un accessit a été obtenu par M. Lereboullet.

L'Académie avait aussi mis cette question au concours pour 1845 : « Déterminer par des expériences précises quelle est la succession des changements chimiques, physiques et organiques qui ont lieu dans l'œuf pendant le développement du fœtus, chez les oiseaux et les batraciens. »

Ce prix a été décerné à MM. Baudrimont et Saint-Ange. M. Sacc, professeur à Neufchâtel, a obtenu une mention honorable.

Prix de physiologie expérimentale. L'Académie a décerné ce prix à M. Bernard pour ses expériences sur les nerfs pneumo-gastrique et spinal, ou accessoire de Willis. Elle a accordé une mention honorable à M. Parchappe, médecin de l'asile des aliénés de Rouen, pour un travail sur l'anatomie et la physiologie du cœur, considéré dans l'homme et les mammifères.

Prix relatifs aux arts insalubres. Sur les fonds destinés par M. de Montyon à récompenser les inventions les plus utiles relatives aux arts insalubres ou dangereux, l'Académie a accordé un prix de 2,500 francs à M. Laignel pour le système de frein et les autres moyens de sûreté qu'il a appliqués aux chemins de fer.

Prix de médecine et de chirurgie. L'Académie a accordé, à titre d'encouragement :

1° A M. le docteur Guillon, pour l'invention d'un nouveau brise-pierre, une somme de 2,000 francs;

2° A M. le docteur Brière de Boismont, pour son mémoire sur le délire aigu observé dans les maisons d'aliénés, une somme de 1,500 francs;

3° A M. le docteur L. Boyer, pour ses recherches sur le strabisme, une somme de 1,500 francs;

4° A M. le docteur Morel Lavallée, pour son travail sur la cystite cantharidienne, une somme de 500 francs;

5° Plus, à M. le docteur Maisonneuve, une indemnité de 500 francs, pour ses expériences relatives à l'inosculation intestinale.

PRIX PROPOSÉS.

SCIENCES MATHÉMATIQUES. L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour sujet du grand prix de mathématiques à donner en 1848, la question suivante : « Trouver les intégrales des équations de l'équilibre intérieur d'un corps solide élastique et homogène dont toutes les dimensions sont finies, par exemple, d'un parallélipipède ou d'un cylindre droit, en supposant connues les pressions ou tractions inégales exercées aux différents points de sa surface. Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs. Les mémoires devront être arrivés, francs de port, au secrétariat de l'Académie avant le 1er novembre 1847. Ce terme est de rigueur.

Prix extraordinaire sur l'application de la vapeur à la navigation. Le roi, sur la proposition de M. le baron Charles Dupin, a ordonné qu'un prix de 6,000 francs serait décerné par l'Académie des sciences au meilleur ouvrage ou mémoire sur l'emploi le plus avantageux de la vapeur pour la marche des navires, et sur le système de mécanisme, d'installation, d'arrimage et d'armement, qu'on doit préférer pour cette classe de bâtiments.

Ce sujet de prix, proposé originairement en 1836, avait été remis successivement à 1838, à 1841, à 1844. L'Académie remet le jugement définitif de ce concours à 1848, espérant que les travaux remarquables dont elle a déjà connaissance obtiendront un succès qui les rendra dignes du prix. Les mémoires devront être arrivés au secrétariat de l'Institut le 1er juillet 1848, au plus tard.

Prix d'astronomie fondé par M. de Lalande. La médaille fondée par M. de Lalande, pour être accordée annuellement à la personne qui, en France ou ailleurs (les membres de l'Institut exceptés), aura fait l'observation la plus intéressante, le mémoire ou le travail le plus utile aux progrès de l'astronomie, sera décernée dans la prochaine séance publique. La médaille est de la valeur de 635 francs.

Prix de mécanique, fondé par M. de Montyon. M. de Montyon a offert une rente sur l'État pour la fondation d'un prix annuel, en faveur de celui qui, au jugement de l'Académie royale des sciences, s'en sera rendu le plus digne, en inventant ou en perfectionnant des instruments utiles aux progrès de l'agriculture, des arts mécaniques ou des sciences. Ce prix sera une médaille d'or de la valeur de 500 francs.

Prix de statistique, fondé par M. de Montyon. Parmi les ouvrages qui auront pour objet une ou plusieurs questions relatives à la statistique de la France, celui qui, au jugement de l'Académie, contiendra les recherches les plus utiles, sera couronné dans la prochaine séance publique. On considère comme admis à ce concours les mémoires envoyés en manuscrit, et ceux qui, ayant été imprimés et publiés, arrivent à la connaissance de l'Académie; sont seuls exceptés les ouvrages des membres résidants. Le prix consiste en une médaille d'or équivalant à la somme de 530 francs.

Le terme des concours, pour ces deux derniers prix, est fixé au 1er avril de chaque année.

SCIENCES PHYSIQUES. L'Académie avait proposé, pour sujet du grand prix de physique de l'année 1843, l'étude de la chaleur dégagée dans les combinaisons chimiques. Vu l'importance et la difficulté du sujet, l'Académie proroge le terme de ce concours jusqu'à la fin de l'année 1848, afin de donner aux concurrents le temps de compléter leurs recherches et d'établir, par de nouvelles expériences, l'exactitude des résultats auxquels ils sont déjà parvenus. Le prix sera de la valeur de 6,000 fr. Les mémoires devront être parvenus au secrétariat de l'Institut, le 1er janvier 1849.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour sujet du grand prix des sciences physiques de l'année 1847 : « L'étude des mouvements des corps reproducteurs ou spores des algues zoosporées et des corps renfermés dans les anthéridies des cryptogames, telles que chara, mousses, hépatiques et fucacées. Ce concours a été clos le 1er avril 1847.

L'Académie propose pour sujet du grand prix des sciences physiques de l'année 1849, la question suivante : « Établir, par l'étude suivie du développement de l'embryon dans trois espèces, prises chacune dans un des trois premiers embranchements du règne animal, les vertébrés, les mollusques et les articulés, des bases sûres pour l'embryologie comparée. » L'Académie ne désigne au choix des concurrents aucune espèce donnée; elle n'exclut pas même celles sur lesquelles il a pu être fait déjà des travaux utiles, à condition pourtant que les auteurs auront vu et vérifié par eux-mêmes tout ce qu'ils diront. Le grand objet qu'elle propose aux efforts des zoologistes et des anatomistes est la détermination positive de ce qu'il peut y avoir de semblable ou de dissemblable dans le développement comparé des vertébrés, des mollusques et des articulés. L'Académie appelle des travaux sérieux, exacts, sur lesquels la science puisse compter. Elle laisse le champ libre aux doctrines; mais elle demande des résultats certains, et la discussion approfondie de ces résultats. Les concurrents regarderont, sans doute, comme un point essentiel d'accompagner leurs descriptions de dessins qui permettent de suivre avec précision les principales circonstances des faits. Les mémoires devront être parvenus au secrétariat de l'Académie avant le 1er janvier 1850. Ce terme est de rigueur.

M. Duvernoy a été élu, dans la séance du 24 mai, membre libre de l'Académie des sciences, en remplacement de M. le baron B. Delessert, décédé.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL
DES SAVANTS.

JUIN 1847.

Rome au siècle d'Auguste, ou Voyage d'un Gaulois à Rome, à l'époque du règne d'Auguste et pendant une partie du règne de Tibère, précédé d'une *Description de Rome aux époques d'Auguste et de Tibère,* par Ch. Dezobry; nouvelle édition revue, augmentée et ornée d'un grand plan et de vues de Rome antique. Paris, imprimerie de Ducessois, librairie de Dezobry, E. Magdeleine et C[ie], 1846-1847, 4 vol. in-8°; t. I, xvi-508 pages; t. II, 461 pages; t. III, 508 pages; t. IV, 440 pages.

PREMIER ARTICLE.

Ce livre, commencé dès 1819, ne parut qu'en 1835; il avait coûté quinze ans de travail à l'auteur, qui, avec une bien louable persévérance, en a passé dix autres à le revoir, à le refondre, à le compléter, à le rendre plus digne encore de son légitime succès. Je n'ai pas à donner ici la liste nombreuse des ouvrages où avait été déjà exposé, soit didactiquement, méthodiquement, soit sous une forme romanesque et dramatique, tout ou partie de ce que l'on appelle d'ordinaire antiquités romaines; à apprécier les avantages divers de ces deux sortes de composition, et particulièrement de la seconde, préférée par M. Dezobry; à faire remarquer l'heureux choix de l'époque où il a placé sa fable érudite, et qui lui a permis de marquer dans le tableau des institutions, des usages, des mœurs de l'ancienne Rome, le passage curieux de la

république à l'empire et les traits caractéristiques de l'une et de l'autre; à relever certains artifices bien entendus au moyen desquels, remontant assez loin dans le passé, anticipant quelque peu sur l'avenir, il a généralement échappé au double danger ou d'être incomplet, ou de rassembler sous une même date des choses d'époques différentes; à signaler l'étendue de ses recherches, qui ont embrassé non-seulement la revue des travaux de même sorte, antérieurs aux siens, mais l'étude personnelle et consciencieuse de tous les textes, de tous les documents antiques propres à éclairer son sujet; à louer enfin l'emploi habile qu'il a su faire de tant de matériaux laborieusement amassés, l'étendue, l'utilité, et même, en bien des passages, l'agrément de son œuvre. Sur tout cela j'ai été prévenu par un juge bien compétent et bien véridique, M. Daunou, qui s'occupa des premiers, dans ce journal même[1], du livre de M. Dezobry, et, sans en dissimuler les imperfections inévitables, rendit pleine justice à ses mérites. L'article que je rappelle, et auquel je renvoie, ne me laisse d'autre tâche que celle de faire connaître rapidement les améliorations notables par lesquelles se recommande cette nouvelle édition.

Il faut placer en première ligne des *prolégomènes* qui rendront la lecture de l'ouvrage plus facile, plus profitable. On y éprouvait quelquefois, dans les courses nombreuses qu'il faisait faire en tous sens à travers les quartiers, les places, les rues de Rome, une certaine difficulté de s'orienter, de comprendre la configuration des lieux, de se représenter la situation et l'aspect des édifices tant publics que privés. Il y a été pourvu, comme l'annonce le titre, par une *Description de Rome antique aux époques d'Auguste et de Tibère*, qui ne comprend pas moins de cent quatre-vingt quinze pages en petit texte. Là se trouvent distribués, entre les quatorze régions établies par Auguste, tous les monuments de la ville éternelle dont il est demeuré vestige, soit sur le sol même, soit chez les auteurs et dans certaines représentations figurées. On en fait connaître rapidement la nature, l'histoire, la place, la forme, les proportions certaines ou probables; on donne la suite des passages anciens et modernes les plus importants, qui les concernent et les expliquent; enfin, on rappelle ou même on reproduit, par de petits dessins encadrés dans le texte, les débris qui en restent, les images totales ou partielles qu'en ont conservées les médailles, les œuvres de la sculpture, et spécialement le plan de Rome antique, gravé sur marbre, dont les précieux fragments ornent le grand escalier du musée Capitolin. Ces fragments sont reproduits une seconde fois dans un fort beau plan qu'a

[1] Voyez le cahier de juin 1835, p. 378, 379, et le cahier de février 1836, p. 114-117.

dressé, de concert avec M. Dezobry, M. J.-A. Léveil, architecte, ancien pensionnaire de France à Rome, et qui rend sensible aux yeux, autant que la chose était possible, ce qui ne s'adresse qu'à l'esprit dans la description. Une table alphabétique, faite avec soin, qui renvoie, sur chaque article, par des numéros communs, et au plan et à la description, rend fort commode l'usage de l'un et de l'autre.

Je ne dois pas omettre un petit plan général du site et des murs de Rome destiné à compléter le premier, qui, en raison de sa grande dimension, n'avait pu comprendre certaines localités. Il donne, d'après Brocchi, Danville, Bufalini, Nardini, Nolli et Nibby, l'enceinte complète de la ville, ses murs, ses portes, ses montagnes et la circonscription de ses quatorze régions.

A ces deux plans, à deux cartes, l'une des environs de Pouzzoles et du golfe de Baies, dans leur état antique, l'autre de l'empire romain à la mort d'Auguste, toutes deux dressées par M. Ch. Barberet, l'un de nos professeurs d'histoire, il faut joindre une suite de gravures exécutées avec soin d'après les dessins où M. Léveil, dont il a été question plus haut, où d'autres savants et habiles architectes de la même école, MM. Hittorf, Viollet-Leduc, Duban, Victor Baltard, ont pris soin de réduire, pour en orner et en éclairer cet ouvrage, quelques-unes des intéressantes restaurations qu'ils ont exécutées à Rome, pendant qu'ils y étaient pensionnaires de l'Académie de France. On y distingue celles qui restituent l'aspect général du Forum, du Champ de Mars, du grand cirque, le portique d'Octavie, les temples de Jupiter Capitolin, d'Apollon Palatin, le théâtre de Pompée, la prison Mamertine, la volière de Varron, et, dans un ordre de représentations plus général, un camp, une basilique, un atrium corinthien, une maison, une villa et ses dépendances. Je n'ai pas besoin d'ajouter que ces planches ne renferment aucun détail de fantaisie, aucun que ne justifient la *description* qui orne l'ouvrage, et, par forme de supplément, les *explications raisonnées*, placées à la fin de chaque volume.

Sans doute, dans ces descriptions, ces cartes et ces vues, dont l'étude des lieux et des ruines, dont la comparaison des témoignages anciens, ont préparé les éléments, mais à l'établissement desquels la conjecture a eu naturellement quelque part, bien des questions ont été tranchées, qui resteront douteuses pour les archéologues. Mais, à part ce qui pourra s'y rencontrer de hasardé et de contestable, au jugement des habiles, elles offrent, prises dans leur ensemble, un secours précieux non-seulement aux lecteurs du présent ouvrage, jaloux de suivre sans peine, de bien entendre, les relations du Gaulois que fait voyager à

Rome, sous Auguste et Tibère, M. Dezobry, mais, en général, à tous ceux qui, lisant les historiens et les poëtes romains, voudront se transporter par la pensée sur la scène où ils placent le plus souvent leurs personnages.

Un livre comme celui-ci ne pouvait se passer de notes; il en a de deux sortes, placées, selon leur diverse nature, à la fin des volumes ou au bas des pages. Dans les premières, M. Dezobry fait ce que n'aurait pu faire à sa place son Anacharsis gaulois; il rapporte, sur certains points contestés, les opinions des savants, il les discute, il les compare, il justifie le sentiment qu'il a cru devoir adopter. D'excellents travaux publiés dans l'intervalle de ses deux éditions, notamment ceux de MM. Naudet, Dureau de la Malle, Giraud, lui ont permis de leur donner utilement des développements nouveaux et d'en augmenter le nombre. Les autres notes, pour n'offrir que de simples renvois à des passages anciens, n'en ont pas moins d'importance. Elles sont d'abord fort nombreuses. On doit dire, à la louange de M. Dezobry, qu'il n'avance rien, absolument rien, que sur quelque autorité; la composition, le style, peuvent y perdre quelque chose de leur libre allure, de leur aisance; le tableau peut laisser trop apercevoir, sous son dessin et sa couleur, l'artifice de la mosaïque; mais, enfin, il s'agit ici d'un livre d'antiquités, où le cadre n'est qu'une chose secondaire, dont la véritable valeur est dans l'exactitude des faits, et ces notes, auxquelles recourt à tout instant le lecteur sérieux, sans se laisser trop captiver par l'intérêt de la fable, lui donnent foi dans les assertions de l'auteur, lui permettent de les contrôler, l'invitent même, en mettant à sa disposition tout l'ensemble des témoignages, à refaire lui-même le travail et à s'approprier par là plus complétement les résultats. L'édition que nous annonçons provoque, plus encore que la précédente, le lecteur à ce rôle actif. Par une innovation heureuse, que, pour ma part, j'eusse souhaitée plus complète, à supposer que les conditions typographiques du livre l'eussent permis, les notes placées au bas des pages, ne se bornent pas toujours à indiquer sommairement les passages anciens qui sont comme les pièces justificatives du texte; elles les transcrivent toutes les fois qu'ils contiennent quelque trait caractéristique, qu'aucune explication moderne ne pourrait tout à fait suppléer.

Un avantage sensible des citations textuelles judicieusement mêlées à ces notes, c'est de donner, dans leur forme latine, des termes techniques, des expressions propres, que le gaulois Camulogène, qui écrit ses lettres en français, ne peut rendre que de deux façons, toutes deux insuffisantes, ou par des équivalents empruntés à des usages analogues

mais non identiques, ou par des mots arbitrairement fabriqués sur le patron ancien, tout à la fois latins et français, ou plutôt qui ne sont ni l'un ni l'autre, et qu'il faut accepter comme des conventions du vocabulaire archéologique. M. Dezobry, assez justement préoccupé de la crainte de donner, par des traductions inexactes, de fausses idées, a beaucoup grossi ce vocabulaire; il ne s'est point effrayé de la bizarrerie de néologismes que, pour ma part, je n'approuverais guère chez plusieurs de nos poëtes et même de nos prosateurs trop amis de ce qu'on appelle la couleur locale, et trop enclins à la chercher dans l'emploi un peu grossier d'un procédé si facile, mais auxquels je me résigne, quand, dans un livre destiné à l'instruction, ils n'ont que la prétention modeste de désigner, sans les fausser par quelque association d'idées modernes, des détails de mœurs pour lesquels nous manquons de termes parfaitement exacts. Ce n'est pas que M. Dezobry n'ait été parfois, en cela, au delà du nécessaire. Notre mot *usurier*, par exemple, le dispensait peut-être de forger le mot *fœnérateur* [1], qui ne dit rien de plus ni de divers, ce me semble; c'est toujours la même profession, ou le même vice, sous cette forme étrange. Tout au plus eût-il pu écrire une seule fois *fœnérateur*, lorsqu'il donnait, d'après Varron, cité par Aulu-Gelle [2], l'étymologie de *fœnus*, équivalent parfait, si elle était admise, du *τόκος* des grecs. Τόκος, qu'est-ce que cette bête? demande, chez Aristophane [3], à un créancier qui réclame sinon le principal du moins l'intérêt qu'on lui doit, un débiteur sophiste. Qu'est-ce autre chose, lui répond-on, qu'un argent qui s'accroît, mois par mois, jour par jour, avec le cours du temps? Lorsque Horace dit d'un dissipateur, qu'il nourrira l'argent d'autrui, *alienos nummos pascet* [4], il définit plus spirituellement encore soit *τόκος*, soit *fœnus*, duquel Varron avait dit : *fœnus dictum a fœtu, et quasi fœtura quædam pecuniæ parientis atque increscentis*. Que M. Dezobry ait voulu rappeler l'étymologie de *fœnus*, et, dans cette intention, ait tiré de *fœnerator*, *fœnérateur*, rien de mieux; mais, cela fait, il devait, je crois, en revenir à dire, comme tout le monde, *usurier*, d'autant plus que ce mot a lui-même une origine latine, qu'il vient du substantif *usura*, de l'adjectif *usurarius*, par lesquels on désignait et le commerce de l'argent, et ce qui avait rapport à ce commerce.

Je ferai une remarque semblable au sujet du mot *maquignon*, par lequel M. Dezobry [5] n'a pas eu tort de traduire le mot latin *mango;* car, selon

[1] Voyez lettre XCVIII°, t. IV, p. 22 et suiv. — [2] *Noct. att.* XVI, 12. — [3] *Nub.* 1285, sqq. — [4] *Epist.* I, XVIII, 35. — [5] Voyez lettre XXII, t. I, p. 423 et suiv.

les étymologistes, du Cange, Labbe, Ménage, il en est dérivé; mais qu'il n'aurait pas dû, je pense, une fois ce rapport marqué, employer davantage au lieu de l'expression usitée, marchand d'esclaves. *Maquignon* a, en français, un sens si spécial, qu'on ne s'accoutume pas à lui en voir donner un autre, autrement que par métaphore, comme lorsque l'on dit, *maquignon de charges*, *maquignon de mariages*. De là résulte une équivoque perpétuelle, tout à fait gratuite. Il est bien vrai que M. Dezobry répugne à se servir de l'expression marchand d'esclaves, qui ne lui paraît pas juste, attendu que, selon le Digeste[1], les hommes n'étaient point réputés marchandises. Selon le Digeste soit, mais selon les habitudes de la langue, c'est autre chose. Horace a dit, au sujet d'un *mango*, vantant sa marchandise:

> Multa fidem promissa levant, ubi plenius æquo
> Laudat venales, qui vult extrudere, *merces*[2].

Le même avait dit plus haut:

> Si quis forte velit puerum tibi vendere[3].

L'idée de marchandise n'est-elle pas contenue dans l'idée de vente, et ceux que M. Dezobry ne veut pas appeler marchands, ne les appelait-on pas *venaliciarii*, ce qu'il ne traduit pas bien exactement, pour le dire en passant, par *esclaviers*.

Quoi qu'il en soit de la justesse de ces observations, elles feront comprendre l'utilité des citations textuelles que M. Dezobry a nouvellement introduites dans ses notes courantes. Ces mots, de création arbitraire, qui quelquefois étonnent et peuvent embarrasser le lecteur, y trouvent leur traduction, leur explication. Par exemple, pour en revenir à celui dont nous nous occupions tout à l'heure, si l'on ne lisait en note *mangones*, on ne pourrait comprendre la filiation étymologique marquée dans le texte par ce passage : «Le nom de *maquignon* vient, dit-on, d'un mot grec qui signifie prestige, ou d'un verbe qui veut dire tromper par des prestiges, arranger avec art....» Il est question de *μάγγανον*, *μαγγανεύω*, desquels, pour nous, sans l'intermédiaire *mango*, *mangonis*, et ceux qu'y ajoute Ménage, *mangone*, *manginone*, *machinone*, *maquignon* est bien éloigné.

L'addition d'un certain nombre de citations dans les notes placées au bas des pages en a amené naturellement une autre des plus utiles : c'est, à la fin du dernier volume, après une *table des matières* fort étendue,

[1] L, XVI, 207.— [2] *Epist.* II, II, 10.— [3] *Ibid.*, 2.

une autre *table des mots latins* soit cités avec leur forme latine dans les notes, soit francisés ou rendus par quelque équivalent dans le texte. Rien n'est mieux entendu pour la commodité des recherches. Il n'y a pas de détail, dans un livre qui en contient tant, que ne puissent trouver à l'instant les jeunes gens studieux, les hommes du monde amis des lettres latines, auxquels M. Dezobry a particulièrement destiné ce que j'appellerai, pour en faire ressortir l'avantage, son excellent manuel d'antiquités romaines.

Il n'a rien négligé, on l'a vu, pour rendre cette édition, ce que l'on promet si souvent sans se soucier toujours de tenir sa promesse, véritablement nouvelle. Cette nouveauté se remarque encore dans la révision sévère, je l'ai vérifié, à laquelle il a soumis son style, bien qu'il y soit resté, plus que je ne voudrais, de ces expressions trop particulières à notre manière de parler actuelle, pour ne pas paraître, dans un sujet antique, une sorte d'anachronisme; elle se remarque dans le soin qu'il a pris de refondre, de ranger en meilleur ordre, un assez grand nombre de chapitres, de réparer certaines omissions par quelques chapitres, ou, pour mieux dire, car il s'agit d'une correspondance, par quelques lettres entièrement ajoutées à l'ouvrage et qui en augmentent incontestablement la valeur.

Ces lettres sont au nombre de cinq. Il y en a une, la LXXX[e] du recueil, qui porte pour titre *le Temple de Junon-Moneta*. M. Dezobry avait déjà, dans sa lettre XXV[e], conduit son voyageur gaulois près de cet édifice, situé sur le mont Capitolin. Il l'y ramène pour lui faire connaître l'atelier dépendant du temple, où se fabriquaient les monnaies romaines et en même temps le système de ces monnaies. Le guide qu'il lui donne dans cette visite c'est ce Petillius, qu'on surnomma Capitolinus, non pas seulement parce qu'il était préposé à la garde du Capitole, mais parce qu'il fut accusé, et resta convaincu, bien qu'absous par la faveur d'Auguste, d'avoir dérobé la couronne d'or de Jupiter Capitolin. J'aurais voulu que M. Dezobry trouvât moyen de rappeler cette anecdote consacrée par de charmants vers d'Horace :

« Qu'il vienne à être question, en votre présence, des vols de Petillius Capitolinus, vous le défendrez, à votre ordinaire : « Capitolinus ! c'est mon ami d'enfance ; « nous avons vécu ensemble, et j'ai, en mainte occasion, éprouvé son obligeance. « Je suis vraiment charmé qu'on le laisse vivre tranquille à Rome : j'admire pourtant « comment il a pu se tirer de ce fâcheux procès. »

. . . Mentio si qua
De Capitolini furtis injecta Petilli
Te coram fuerit, defendas, ut tuus est mos :

Me Capitolinus convictore usus amicoque
A puero est, causaque mea permulta rogatus
Fecit, et incolumis lætor quod vivit in urbe;
Sed tamen admiror quo pacto judicium illud
Fugerit[1]....

Peut-être M. Dezobry s'est-il contenté de rappeler ce souvenir aux lecteurs instruits par une allusion discrète, lorsqu'il fait adresser à Petillius cette observation sur les ouvriers employés à la fabrication des monnaies dans l'atelier de Junon-Moneta : « Il n'y a qu'une chose que je ne conçois pas, c'est que, dans votre société rapace, il se trouve des gens qui manient toute la journée de l'argent et de l'or, et qui n'en dérobent pas une partie. Ces vols sont difficiles, je le sais, mais la cupidité est si ingénieuse! » Le souvenir des vers d'Horace rend plaisante la gravité avec laquelle l'honnête Petillius explique au soupçonneux Gaulois comment on s'y est pris pour être bien sûr de la probité des monnayeurs placés sous sa surveillance.

Deux autres lettres, la XLIIe et la LXIIe, l'une avec ce titre un peu bizarre : *Rome pinacothèque. — L'officine d'un peintre*, l'autre intitulée plus simplement : *Les statues*, retracent d'une manière intéressante, l'histoire de la peinture et de la statuaire à Rome. Je signalerai à M. Dezobry une lacune qui me paraît déparer la seconde. Il avait très à propos donné la liste des principaux tableaux de l'école grecque qui, à l'époque dont il s'occupe, décoraient les édifices publics et privés de Rome. Il eût dû aussi énumérer les chefs-d'œuvre du ciseau grec qui s'y voyaient au même temps, nous le savons également par Pline l'Ancien[2], dans les temples, dans les portiques, dans les maisons impériales, dans les galeries de quelques illustres citoyens. Car, d'une expression que Pline répète souvent, *in Pollionis Asinii monumentis*[3], on peut conclure que cet homme d'État, cet homme de guerre distingué des derniers temps de la république, qui, sous le règne absolu d'Auguste, s'était comme retiré, avec une dignité chagrine, dans le patronage des lettres et des arts, avait ajouté à la gloire d'établir dans l'atrium du temple de la Liberté la première bibliothèque publique, celle de fonder aussi une sorte de musée public de sculpture. *Pollio Asinius spectari monumenta sua voluit*[4], dit encore Pline. L'indication de ces monuments eût offert d'autant plus d'intérêt, que plusieurs existent encore et sont familiers à tous les yeux. On eût aimé à apprendre, par exemple, que les images de Niobé et de ses enfants, par Praxitèle ou Scopas ou d'après eux, ornement aujourd'hui des galeries de Florence, avaient pu être contemplées par le Camulogène

[1] *Sat.* I, IV, 93, sqq. — [2] *Hist. nat.*, lib. XXXVI. — [3] *Ibid.*, cap. IV; *passim*. — [4] *Ibid.*

de M. Dezobry dans un temple d'Apollon *Sosianus*[1]; qu'il avait pu voir, dans la collection de Pollion, le groupe de Zéthus et Amphion attachant Dircé, l'ennemie, la persécutrice d'Antiope leur mère, à un taureau furieux; ce groupe immense fait d'un seul bloc par deux artistes de Rhodes, Apollonius et Tauriscus, qui, trouvé, sous Paul III, dans les thermes d'Antonin, a passé du palais des Farnèse ses restaurateurs, desquels il a pris son nom de *Taureau Farnèse*, dans le musée de Naples[2]. Et pourquoi n'eût-on pas représenté le voyageur gaulois s'arrêtant, avec émotion, l'Énéide à la main, devant un autre groupe de l'école de Rhodes, ouvrage de trois artistes, Agésandre, Polydore, Athénodore, celui de Laocoon et ses enfants, qui n'est peut-être pas, comme le disait Pline[3], de toutes les productions de la peinture et de la sculpture anciennes, la plus excellente, mais qui est la plus expressive. Je sais bien que c'est dans les ruines du palais de Titus qu'a été retrouvé, au temps de Jules II, ce monument, transporté depuis par les vicissitudes de la guerre, pour sa plus grande gloire, du Vatican au Louvre, et du Louvre au Vatican. Mais il n'était pas défendu d'en supposer l'existence à Rome avant le règne de Titus. C'est une question, laissée indécise par Lessing[4], de savoir si le marbre des artistes rhodiens est antérieur ou postérieur aux vers de Virgile, desquels il diffère par beaucoup de nuances délicates, qu'a marquées le savant et judicieux critique. Dans le doute, les libertés du voyage fictif écrit par M. Dezobry permettaient de les faire contemporains.

M. Dezobry a consacré une quatrième lettre (elle porte dans le recueil le n° LIII) à *la nouvelle maison Palatine*, ou plutôt aux nouvelles maisons Palatines; il appelle ainsi celles que firent construire, sur le mont Palatin, Auguste et Tibère: le premier pour remplacer magnifiquement, après un incendie qui l'avait détruite, l'ancienne et simple demeure d'Hortensius et de César, devenue la sienne; le second, au retour de son exil de Rhodes, pour se donner, dans le voisinage du chef de l'État, son beau-père, une habitation qui le désignât d'avance comme héritier du pouvoir impérial. La description de ces deux palais a fourni à M. Dezobry l'occasion de retracer, avec cette vérité que donnent et l'étude attentive des auteurs et la connaissance des lieux, une sorte de panorama de Rome antique, vue du mont Palatin.

Reste un dernier supplément, la lettre XLVII°, où M. Dezobry s'est proposé de nous représenter à *Tibur*, en compagnie d'autres personnages illustres du temps, comme Mécène, comme Virgile, *l'empereur Auguste*

[1] Plin. *Hist. nat.*, lib. XXXVI, cap. IV. — [2] *Ibid.* — [3] *Ibid.* — [4] *Laocoon.*

et le poëte Horace. Cette lettre, sur un sujet si intéressant, mais, selon moi, si difficile à traiter, pourrait être l'objet d'assez nombreuses observations, pour lesquelles le temps et l'espace me manquent. On me permettra de les renvoyer à un second article.

PATIN.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Archéologie navale, par M. Jal, historiographe de la marine, etc.; deux volumes in-8° de 490 et 671 pages.

PREMIER ARTICLE.

Il est certaines branches de l'archéologie qu'on ne peut espérer de traiter avec succès, quand on ne joint pas certaines connaissances spéciales aux connaissances suffisantes dans les langues et les usages de l'antiquité. Par exemple, celui qui n'a point fait une étude des mathématiques ou des arts chimiques et industriels ne pourra se flatter, quelle que soit son érudition, de pouvoir résoudre les difficultés que présentent toutes les questions relatives à l'état de l'industrie ou des sciences chez les anciens. Si d'illustres exemples montrent qu'il n'est pas indispensable d'être un bon dessinateur pour traiter avec succès de la peinture, de la sculpture et de l'architecture anciennes, on ne peut nier pourtant que la pratique des arts du dessin ne soit, dans ce cas, d'un grand secours; aussi il est permis de croire que l'auteur du Jupiter Olympien doit en partie à son talent d'artiste le sentiment juste et profond qui l'a guidé dans tous ses ingénieux travaux; et, d'une autre part, on peut attribuer à l'absence de toute pratique du dessin ce qui a pu manquer à Visconti, si complet sous tous les autres rapports, relativement à la juste appréciation du mérite des objets d'art.

La branche d'archéologie dont s'est occupé M. Jal, dans l'ouvrage que nous annonçons, est une de celles qui exigent le plus impérieusement ces connaissances spéciales, indépendantes de la science générale de l'antiquité; et nul peut-être n'était plus capable de l'exécuter que l'auteur qui, avant d'être un écrivain très-instruit et très-spirituel, a été un marin distingué, dont le goût s'était de bonne heure porté vers l'histoire des constructions navales, étude qu'il n'a jamais abandonnée. C'est

le résultat des recherches de toute sa vie qu'il a consigné dans ce livre, où l'on trouve une multitude de discussions intéressantes, et quelques solutions neuves sur les particularités relatives aux divers genres de navires qui, à toutes les époques, ont sillonné les mers et les grands fleuves.

Ce livre n'est pas une histoire de la marine; c'est plutôt un examen critique et approfondi de tous les détails des moyens de navigation dont se sont servis les différents peuples. Cet exposé est contenu dans neuf mémoires détachés, où l'auteur ne s'est pas astreint à un ordre bien méthodique, conforme à la marche de l'histoire. Il a choisi de préférence les points qu'il a particulièrement étudiés, et sur lesquels il pense avoir à dire quelque chose de nouveau, sans trop se préoccuper de l'ordre où se présentent ses diverses recherches. Son livre est donc moins une *Archéologie navale* que des *Mémoires sur l'archéologie navale,* ou des *Matériaux pour servir à l'histoire de l'archéologie navale.* C'est l'un de ces deux titres que nous aurions préféré. Aussi nous prendrons l'ouvrage de ce côté pour n'avoir pas à lui reprocher un défaut d'ordre et de clarté. Car, du moment que l'auteur n'a voulu que traiter et éclaircir des points particuliers, personne n'est en droit de lui demander ce qu'il n'était pas dans son intention de donner; chacun n'a plus qu'à faire son profit des excellents matériaux qu'il a ressemblés et discutés.

Je vais donc me borner à présenter une analyse succincte des neuf mémoires dont cet ouvrage se compose, sans insister davantage sur leur liaison et sur la coordination des sujets qu'ils traitent.

Le point de départ de cet ouvrage est un rapport adressé à M. l'amiral Duperré sur la mission qui avait été donnée à l'auteur de faire des recherches dans les bibliothèques d'Italie, sur tout ce qui pourrait s'y trouver de relatif à l'histoire de la navigation. Ce rapport est reproduit en tête du livre, dont il forme en quelque sorte l'introduction. M. Jal y touche en passant un assez grand nombre de points, qu'il reprend en détail dans les mémoires qui suivent. Ce rapport, écrit du style rapide et incisif qui distingue l'auteur, nous a paru offrir une lecture tout à la fois instructive et attachante.

Il est un point sur lequel il reviendra plusieurs fois par la suite, et qui est de la plus haute importance pour l'éclaircissement du sujet. Il s'agit de l'usage qu'on peut faire des figures antiques de navires. Quelle en est l'exactitude? A cet égard, M. Jal se montre fort sceptique. Il est très-peu de ces figures auxquelles il croie pouvoir ajouter une foi entière. A son avis, sur toute représentation navale peinte ou sculptée, il est nécessaire de faire un travail de critique analogue à celui qu'on

applique à la phrase d'un historien ou d'un poëte qu'on présume avoir pu se servir de termes impropres, faute de renseignements exacts ou d'une intelligence suffisante de la matière.

M. Jal prend pour exemple la colonne Trajane, toujours citée par les érudits qui ont traité de la marine des anciens. Après une étude approfondie de ce monument, il doute beaucoup de l'exactitude des figures navales qui y sont représentées. Il croit aux *birèmes*, quoiqu'elles soient assez mal rendues, mais les *trirèmes* ne lui paraissent guère possibles; la longueur de la rame aurait dû être telle, qu'il n'y a ni bois assez long pour la faire, ni bras assez forts pour la mouvoir; quant à la manière dont le sculpteur a placé les rameurs et mis la rame aux mains des matelots, à la distance entre les étages des bancs, enfin au nombre des hommes et à la proportion des navires, tout cela est à ses yeux manifestement contraire à la raison et à la vérité. Tous les calculs se refusent à la justification de l'artiste. Les vingt hypothèses émises sur la construction des vaisseaux longs, dont ceux de la colonne Trajane présentent le type, ont toutes été rejetées par les hommes spéciaux.

M. Jal connaît parfaitement la grande objection qu'on peut lui faire; il va même au-devant, en ces termes :

« On me dira : Vous admettez les birèmes de la colonne et vous rejettez les trirèmes. Pourtant les unes doivent être aussi fidèles que les autres. L'artiste était contemporain des faits qu'il représentait; il travaillait à Rome, ville si voisine du port d'Ostie, qu'il pouvait aisément avoir des notions exactes sur la forme et l'organisation des navires dans la campagne contre les Daces. Pourquoi, quand il lui aurait été si facile de copier, aurait-il créé des figures imaginaires? »

Cette objection est très-forte, M. Jal le sent; voici comment il y répond : « De ce que les *birèmes* de la colonne Trajane seraient la représentation plus ou moins grossière d'un navire contemporain de Trajan, il ne s'ensuit pas que les trirèmes eussent ce mérite. Sait-on, en effet, si, au IIe siècle de l'ère chrétienne ou à la fin du Ier, il y avait des navires à trois étages de rameurs? Je crois, quant à moi, que, du temps de Virgile, il n'y en avait plus, et que le nom seul du bâtiment était resté traditionnel. Le sculpteur voulut écrire ceci sur la colonne : l'empereur fit armer tant d'*unirèmes*, tant de *birèmes* et tant de *trirèmes*; et, comme cet artiste avait à sa disposition des signes anciens et d'une convention acceptée, il crut devoir en faire usage. »

A l'appui de cette solution, M. Jal cite plusieurs exemples qui prouvent avec quel caprice l'art a souvent procédé. Ainsi un artiste moderne, ayant à consacrer sur une médaille le souvenir de la bataille de Nava-

rin, figura des vaisseaux rostrés à l'antique, surmontés d'un *croissant*. La ville de Paris timbre les bornes-fontaines, les candélabres, certaines plaques, etc., du vaisseau de ses armes; ses artistes lui ont fait un vaisseau, mi-partie *galère antique* et navire à trois mâts. Ce monstre naval est encore moins ridicule que le vaisseau fondu pour les porte-gaz du boulevard, navire à trois mâts qui a ses voiles enflées de telle façon, qu'il marche vent arrière la poupe avant.

En présence de ces énormités, on se demande comment il se fait que des artistes aient inventé des navires fantastiques, et que le gouvernement ait adopté le caprice de ces artistes. La réponse qu'on peut faire, dit M. Jal, est précisément celle qu'il faut adresser à ceux qui reproduisent les raisonnements de Baïf et de Scheffer, à tous ceux qui ont disputé sur la colonne Trajane, les trirèmes du musée Borbonico, etc., comme sur la plupart des textes anciens, relatifs aux constructions navales. Les érudits n'ont pas assez fait entrer en ligne de compte les traditions établies sur l'ignorance des artistes et des écrivains dans une matière très-spéciale. Ce qui importait aux artistes anciens, comme à ceux de nos jours, c'était de faire une chose qui eût un très-bon aspect; l'exactitude n'était pas un besoin pour eux. Le navire qu'ils dessinaient était moins la représentation d'une chose réelle que le signe convenu de l'idée. Ainsi l'on doit prendre ces figures pour des espècesd'hiéroglyphes dont il ne faut tenir que peu de compte.

Nous présentons ici, en résumé, les idées de l'auteur sur cette question délicate, pour qu'on juge de son point de vue. On ne saurait nier qu'elles n'aient un fond de justesse très-frappant. M. Jal lui-même ne se dissimule pas qu'elles peuvent ne pas paraître satisfaisantes à tout esprit qui sent le besoin de résoudre et non de trancher les questions difficiles.

Les textes ne lui semblent pas avoir été sujets à moins d'équivoques ou de malentendus que les monuments. Peut-être s'en exagère-t-il un peu les difficultés. Par exemple, Lucain, parlant de la fuite de Cléopâtre dans une *birème* (X, 56), dit : *cum se parva Cleopatra biremi*. Or, ici, *biremis*, selon la remarque de Scheffer, ne peut désigner qu'un petit canot *à deux rames*, comme la *scapha biremis* d'Horace (*Od.* III, 29, 61). Il est clair, en effet, que *biremis* est ici employé dans le sens de *δίκωπον* ou *δισκάλμιον σκάφος*. Mais le sens de *biremis* est déterminé, dans le premier cas, par l'adjectif *parva*, dans le second par le substantif *scapha*. Il ne peut y avoir d'équivoque.

Plutarque, d'après Clidème ou Clitodème, rapporte, dans la vie de Thésée (c. XVIII), que le conseil des Grecs décréta qu'aucune *trirème* ne

pourrait naviguer avec plus de *cinq* hommes. M. Jal observe avec raison qu'une *trirème* avec *cinq hommes* ne peut avoir rien de commun avec un vaisseau *à trois rangs de rames*. Cela est certain, et Scheffer (II, II, p. 69) en a déjà fait la remarque. Mais ce passage ne mérite nulle attention. Au temps de Thésée, il n'y avait point de *trirème*, puisque ce navire fut inventé six ou sept siècles après, par Aminocle de Corinthe (Thucyd. I, XIII). Clidème ou Clitodème et Plutarque, après lui, ont fait là un singulier anachronisme : ils ont mis τριήρη au lieu de ναῦν, parce qu'il s'agissait d'un bâtiment de guerre; mais, *trirème* ou *vaisseau*, le nombre *cinq*, πέντε, est absurde et doit être une faute, dans le texte de Plutarque, pour πεντήκοντα ou tout autre chiffre plus fort.

On doit pourtant convenir, avec M. Jal, que la plupart des noms de marine nous ayant été transmis par des poëtes et des historiens fort peu versés dans la navigation, il a pu se glisser des erreurs dans l'emploi de ces mots. Mais elles sont moindres qu'il ne le pense, et il ne serait peut-être pas très-équitable d'arguer contre les anciens de la négligence que quelques poëtes français ont montrée dans l'emploi de mots de ce genre, dont ils se servent à peu près au hasard. On ne trouvera certes rien de comparable, dans un ancien, à ce passage d'un poëte moderne, en parlant d'une frégate :

> Sa quille mince, longue et plate,
> Portait deux bandes d'écarlate
> Sur vingt-quatre canons cachés.

Sur quoi, M. Jal remarque fort justement « qu'il est difficile de rencontrer plus de *non-sens* en trois lignes. On conçoit qu'une quille soit *mince, longue* et *plate*...; mais on ne comprend guère le caprice du capitaine qui fit mettre *deux bandes d'écarlate* sur une quille que personne ne pouvait voir, enfoncée qu'elle devait être à 15 ou 16 pieds sous l'eau. Mais ce qui est moins intelligible encore, c'est la quille placée sur *vingt-quatre canons cachés*. Cela veut dire que les vingt-quatre canons étaient sous la quille; ce qui est raisonnable à peu près comme le serait l'établissement d'une batterie sous les fondations d'une demi-lune; que, dans deux mille ans, un antiquaire prenne à la lettre ces trois vers, il fera ce que la critique a fait des *trirèmes*, des *quinquerèmes* et de la galère à quarante rangs de rames de Ptolémée Philopator. » Quand M. Jal aura trouvé de pareils non-sens dans un poëte grec ou latin, sa conclusion pourra être juste. Jusque-là, nous ne pensons pas qu'il y ait rien à conclure, contre les poëtes anciens, des inexacti-

tudes où nos poëtes, non marins, peuvent être entraînés par les exigences de la rime, dont ils se montrent trop souvent esclaves.

D'après ce que nous venons de dire, nous n'étonnerons pas nos lecteurs, quand nous dirons que M. Jal ne croit qu'avec la plus grande peine aux rangs superposés des rames. Il ne peut absolument comprendre ces navires à cinq, six, sept, neuf, onze, douze, treize, quatorze, vingt et même trente ordres de rames, qui faisaient partie de la flotte de Ptolémée-Philadelphe. Il a essayé en vain, dit-il, toutes les hypothèses possibles pour s'en rendre compte; il a étudié les systèmes des Baïf, des Scheffer, des Gyraldi, des Bechi, des Lacerda, des Meibomius, des Le Roy, etc., sans pouvoir y trouver rien de satisfaisant sur la superposition des rames, et nous conviendrons volontiers avec lui que tous n'arrivent qu'à des impossibilités dissimulées plus ou moins ingénieusement.

Il repousse avec non moins de force la possibilité des navires de Philopator et d'Hiéron, décrits par Athénée et Plutarque, d'après Callixène. Comment se figurer une galère de quarante rangs de rames, mus par 4,000 rameurs, 100 à chaque rang de rames, longue de 136 mèt., large de 15, haute de 23 (au-dessus de la flottaison 13). M. Jal n'y croit pas plus qu'au cheval qui portait les quatre fils Aymon.

Excepté la galère *birème*, il rejette l'existence de tout vaisseau à un plus grand nombre de rangs de rameurs. Il croit qu'aucun d'eux n'est établi sur la foi de monuments auxquels la critique puisse avoir une confiance entière, qu'il n'en est aucun qui ne trouve contre lui un texte aussi respectable que celui à l'aide duquel on l'a voulu restituer. Il croit fermement que, jusqu'au jour où un helléniste habile aura deviné le sens des mots de la langue maritime, tout à fait inconnue aujourd'hui, la question des galères grecques et romaines restera insoluble. Il ajoute modestement : « Je ne serai pas cet homme heureux; il me faudrait une connaissance du grec que je suis loin d'avoir; car je ne suis pas grec du tout, et je n'ai guère espérance de le devenir. »

Nous avouerons franchement que nous nous perdons comme lui dans cette profonde obscurité; de plus, nous craignons que toute la connaissance possible du grec ne mène personne à y voir plus clair; car, s'il est fort permis de concevoir des doutes sur le sens de quelques termes techniques de marine, on peut dire que le sens des termes principaux, qui reviennent en une foule d'exemples, laisse prise à peu de doute. En suivant la description des navires qui paraissent le plus fabuleux, tels que ceux de Ptolémée Philadelphe, de Philopator et de Hiéron, on trouve, dans les mesures du bâtiment, le nombre

des rangs de rames, celui des rameurs, une concordance qui ne permet pas de croire qu'on n'en comprend pas la description comme l'écrivain la comprenait lui-même. Maintenant, que le résultat soit impossible, c'est là une autre question, qui ne dépend plus de la langue. Ou l'auteur n'a pas su ce qu'il voulait dire, ou il a donné, comme vraie, une description fabuleuse. Dans l'un et l'autre cas, la solution de la difficulté ne peut dépendre d'une étude quelconque de la langue; et c'est ce qui nous fait douter que personne puisse à présent résoudre une difficulté devant laquelle ont échoué les érudits les plus profonds, et tout récemment un homme qui réunit, à toute l'érudition nécessaire, une expérience consommée dans la marine, guidée par une ardeur infatigable et un esprit très-pénétrant.

Au reste, M. Jal ne revient plus sur cette question scabreuse, qu'il n'a touchée que dans son *Rapport*, et à la fin de son premier mémoire sur la *marine des Égyptiens*. Nous imiterons sa réserve; et, sans exposer à nos lecteurs les difficultés de détail que cette question présente, nous commencerons l'analyse sommaire de ces mémoires.

Pour la composition du premier, M. Jal a mis à contribution tout ce qu'on trouve de relatif à la *marine égyptienne* dans la grande description de l'Égypte, dans les ouvrages de Champollion, de Rosellini et de sir Gardner Wilkinson.

Une première question se présente. Les anciens Égyptiens ont-ils eu une *marine?* M. Jal n'en doute pas. Ils ont dû, selon lui, posséder de bonne heure les trois espèces de navires que tout pays, traversé par un grand fleuve et baigné par la mer, a connues plus ou moins tard.

Si l'on s'en tient aux traditions relatives à Sésostris, que nous ont transmises Hérodote (II, CII) et Diodore (I, LV), ce prince serait sorti du golfe arabique, pour subjuguer les peuples qui habitaient les bords de la mer de l'Inde. Ce fait, que M. Jal prend pour historique, prouve, dit-il, que la marine égyptienne avait une grande importance. Les monuments nautiques égyptiens qui nous sont connus témoignent d'un art avancé, dès le XVe siècle avant notre ère. Il reconnaît même, dans un bas-relief de Rhamsès IV, des *vaisseaux longs*, qu'il appelle *galères*, dont quatre appartiennent à l'*Égypte*, et cinq sont montés par des *Indiens*. M. Jal décrit avec précision, et à l'aide des termes techniques, les traits caractéristiques de ces navires; nous ne pouvons le suivre dans ces détails, et nous ne nous permettrons qu'un doute sur le point de vue général d'où part l'ingénieux auteur.

D'abord, qui a dit à M. Jal que les bâtiments ennemis des Égyptiens étaient montés par des *Indiens?* Je sais qu'on a cru depuis longtemps que

les peuples coiffés comme ils le sont étaient des *habitants de l'Inde* (*Description de Thèbes*, p. 56, 59 et suiv.). Mais rien ne l'indique en effet, et l'on peut citer des personnages évidemment égyptiens, et même des divinités égyptiennes, tels qu'*Anoukis* et *Tpé* ou le Ciel, qui sont coiffés exactement de même (Wilkinson, *Manners and Customs*, t. V, pl. 48, 2; 55, 3). Rien ne s'oppose donc à ce que ces prétendus Indiens soient des peuples de la vallée du Nil, au delà de Syène, comme nous l'avons conjecturé, il y a déjà bientôt trente ans (*Journal des Savants*, 1820, p. 306). Ce qui l'indique encore, c'est que, selon la remarque même de M. Jal, les vaisseaux des Égyptiens et ceux de leurs ennemis sont semblables, ce qui ne s'expliquerait guère, s'ils appartenaient à des peuples si éloignés entre eux.

D'ailleurs, ces *vaisseaux longs*, qui n'ont pas quatre longueurs d'homme, ou environ sept à huit mètres, avec trente hommes au plus d'équipage en tout, *dix* rameurs de chaque côté et *dix* guerriers, avec leur mât unique, leur rame pour gouvernail, leur bordage qui, depuis la carène, n'a pas plus d'un mètre et demi de hauteur, ne pourraient pas tenir la mer, ni le long des côtes, ni surtout dans la grande mer Érythrée.

Supposer qu'avec de pareilles barques on a pu naviguer jusque dans l'Inde, y porter des troupes de débarquement, à raison de mille de ces barques pour dix mille hommes de guerre, et livrer des combats navals avec les naturels du pays; cela nous paraît impossible, et nous nous trouvons sur ce point encore plus sceptiques que M. Jal ne l'est, à propos des vaisseaux grecs à vingt ou trente rangs de rameurs.

A nos yeux, ces embarcations ne paraissent être que des bateaux de fleuve, équipés pour la guerre, et pouvant livrer des combats sur le Nil ou l'Euphrate aux peuples en guerre avec Ramessès.

Nous avouons encore que la tradition sur les expéditions maritimes de Sésostris nous inspire peu de confiance; car, outre la difficulté tirée de la forme et de la grandeur de ces bateaux, elle est en contradiction avec le fait de la haine des Égyptiens pour la mer. Cette haine ne repose pas seulement sur des témoignages qu'on pourrait infirmer, en leur opposant les récits d'Hérodote et de Diodore; elle est en harmonie avec tout ce qu'on sait de leur religion; en premier lieu, avec ce fait, que nous avons remarqué le premier dans nos cours du collége de France, que les poissons représentés sur les monuments égyptiens, comme ceux qui entrent dans la composition de l'écriture hiéroglyphique, sont exclusivement des poissons du Nil; il n'y en a pas un seul

qui soit marin ; elle repose, en second lieu, sur cette observation qu'il n'existe aucune ruine pharaonique sur la côte de la mer Rouge, depuis Suez jusqu'à Bérénice; il ne s'y trouve que des ruines égyptiennes ou grecques de l'époque ptolémaïque ou impériale.

D'où il est permis de conclure que les anciens Égyptiens ne se servirent jamais des ports qui, plus tard, devinrent le centre d'un commerce actif avec l'Arabie et les côtes de la mer des Indes.

Il faut en dire autant des côtes de la Méditerranée, où les pharaons n'eurent jamais aucun port, et ne naviguèrent que lorsque, sous les règnes de Psammitichus et de Néchos, ils eurent subi l'influence de l'esprit d'aventure des Grecs et des Phéniciens.

Nous soumettrions donc au jugement de M. Jal cette proposition, fondée sur la construction des mêmes barques dont il a fait des vaisseaux: « Les anciens Égyptiens ne furent jamais que des *marins d'eau douce.* »

Le mémoire n° 2 traite *des navires* des *Normands.* M. Jal le commence par l'examen du passage de Tacite sur les vaisseaux des *Suiones,* aïeux des Danois : « Forma navium eo differt quod utrinque prora paratam appulsui frontem agit; nec velis ministrant, nec remos in ordinem lateribus adjungunt. Solutum ut in quibusdam fluminum, et « mutabile, ut res poscit, hinc vel illinc remigium. » (*German.* c. XLIV.) M. Jal explique très-bien cette construction qui n'a pas été comprise de tous les commentateurs. Ces vaisseaux (peut-être seulement ces *bateaux*) n'avaient point d'arrière proprement dit, point de poupe; ils avaient deux proues, poupes chacune à son tour, et des façons égales à leurs deux bouts; ils n'avaient pas besoin de virer de bord, opération longue quelquefois, difficile, où l'on casse des avirons quand la mer est mauvaise. Ces rames ne sont point attachées régulièrement sur le bord des navires; elles sont libres et peuvent fonctionner de çà et de là. Tout cela est fort clairement exprimé.

Nous ne savons si M. Jal a donné au mot *appulsui* son véritable sens. « Le navire des *Suiones*, dit-il, est toujours prêt à *donner l'abordage*, soit que l'ennemi vienne devant ou derrière lui... il ne perd pas de temps pour l'attaque, il est toujours prêt pour la défense. S'il est gagné de vitesse par son ennemi, il ne peut être surpris; car, l'agresseur vient-il par derrière, il lui fait front tout de suite, sans se déranger (*frontem agit*), etc. » Nous pensons qu'il n'est question ici ni d'abordage, ni de combat, ni d'ennemis. *Appulsus* ne s'entend pas de l'*abordage* en temps de combat, ce qui se rend en latin par *concursus navium*, mais de l'*abord au rivage.* L'historien veut dire qu'en s'approchant du bord les *Suiones*

n'ont besoin ni de scier, ni de virer de bord, puisque les deux extrémités de leurs embarcations, façonnées de même, sont aussi propres l'une que l'autre *à toucher le rivage*. C'est dans le même sens que Tacite a dit, en parlant des embarcations construites par l'ordre de Germanicus sur les côtes de la Germanie (*Annal.* II, VI) : « Qu'il leur donna deux poupes ou deux proues, avec un gouvernail à chaque extrémité, afin qu'en changeant de manœuvre on les *fît aborder* à volonté par l'un ou l'autre bout : « Plures appositis utrinque gubernaculis, converso ut re-« pente remigio hinc vel illinc appellerent, » où *appellere* s'entend, comme partout, de l'*abord au rivage*. Il nous paraît que M. Jal a donné aux vaisseaux des Suiones une importance excessive; c'étaient de simples *barques* très-peu faites pour tenir la mer, et nous serions fort disposés à partager l'opinion de Gossellin, qui dit, à ce sujet : « Tacite parle des flottes des Suiones; mais, en disant que leurs vaisseaux n'allaient point à la voile et qu'ils avaient deux proues, il fait assez connaître qu'ils n'étaient pas propres à tenir la haute mer, ni même à traverser la Baltique. Ces *prétendus vaisseaux* étaient visiblement des pirogues, de simples barques, destinées à franchir les petits détroits et les bouches de l'Oder, qui séparaient ces peuples de la terre ferme, ou à parcourir, dans tous les sens, les golfes et les lagunes peu profondes qui découpent en mille manières le territoire de ces îles basses et marécageuses. » (*Géogr. systémat. des Grecs*, t. IV, p. 135, 136.) Ces barques devaient être analogues aux *carack's*, aux *holkers*, bateaux d'osier revêtus de cuir, que la tradition du nord attribue aux Celtes et autres peuples de ces régions.

M. Jal décrit ensuite le *drakar* [*drage kar*], vaisseau *dragon*, ou ayant forme de dragon, cité par Torfæus et Saxo-Germanicus, d'après les anciennes chroniques. Dans sa restitution hypothétique, il en fait un navire fort élégant, et probablement un peu plus que ne l'était le vrai *drakar*.

Au reste, les renseignements font souvent défaut au savant auteur. Il ne trouve à recueillir parfois que des noms, accompagnés de descriptions incomplètes; et il est obligé de recourir à des conjectures, à la vérité toujours raisonnables et fondées sur la nature des choses; mais enfin ce ne sont que des conjectures, qui peut-être ne seraient pas toujours confirmées par la vue des embarcations, si elles venaient à être connues au moyen de quelque représentation authentique.

On a dit que les vaisseaux des Normands n'étaient souvent que de faibles barques; par le fait, on n'en sait rien. M. Jal ne le croit pas; mais il se fonde uniquement d'après des raisons de vraisemblance,

et l'on ne saura peut-être jamais de quelle nature étaient les bâtiments sur lesquels les Normands vinrent infester nos côtes.

On n'en lira pas moins avec intérêt les recherches de l'auteur sur les sens des noms des diverses embarcations dont les auteurs font mention jusqu'aux XIe et XIIe siècles. Il montre une érudition variée et neuve, une grande sagacité en discutant le détail des diverses parties qui composaient les navires. Ce mémoire est terminé par l'extrait d'un glossaire latin et anglo-saxon du Xe siècle, manuscrit actuellement à Bruxelles. Cet extrait, qui comprend les mots relatifs au navire et à ses parties (*de nave et partibus ejus*), est accompagné d'annotations qui expliquent tous ces termes.

Dans le cours de ce travail difficile, M. Jal s'est aidé de représentations graphiques, qui expriment l'idée qu'il s'est faite des diverses natures des bâtiments; et il se sert habilement de celles qu'il a tirées des anciennes peintures ou tapisseries, par exemple, de celle de la reine Mathilde, où se trouve représenté un navire, dont M. Jal a restitué la forme d'après le trait fort altéré par la main inexpérimentée des artistes du temps.

LETRONNE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Le Antichità della Sicilia esposte ed illustrate per Dom. Duca di Serradifalco; t. IV, *Antichità di Siracusa e delle sue Colonie*, Palermo, 1840; t. V, *Antichità di Catana, di Tauromenio, di Tindari e di Solanto*, Palermo, 1842, folio.

SIXIÈME ARTICLE[1].

Je suivrai, pour la description des monuments de *Syracuse*, l'ordre que j'ai suivi pour la topographie, c'est-à-dire que je parlerai successivement des monuments d'*Ortygie*, d'*Achradine*, de *Tyché*, de *Néapolis* et d'*Épipoles*.

I. *Ortygie*. Le premier de ces monuments, et certainement aussi l'un des plus importants qui nous restent de l'antiquité grecque, est le

[1] Voir, pour les cinq premiers articles, les cahiers de novembre et de décembre 1846, de février, d'avril et de mai 1847.

temple de Minerve, qui fut, au septième siècle de notre ère, transformé en une église chrétienne, devenue de nos jours la cathédrale. Il subsiste encore, de ce temple antique, *treize* des colonnes du côté septentrional, et *neuf* de celles du côté méridional, toutes engagées aux trois quarts dans le mur moderne, ainsi que l'architrave, moins la corniche qui a été détruite. Par suite de cette transformation barbare, la façade occidentale de l'édifice grec a été démolie pour y substituer le portail de goût moderne qu'on voit aujourd'hui; le mur intérieur de la *cella* a été ouvert en arcades, et les entre-colonnements du *ptéróma* ont été murés pour donner à l'église des bas-côtés. Mais, si ces travaux modernes ont dénaturé et masqué le temple antique, il est pourtant vrai de dire qu'ils en ont peut-être assuré la conservation, du moins dans ce qui en subsiste encore; et combien ne serait-il pas, en effet, à souhaiter qu'on eût pu faire, dans le moyen âge, autant d'églises chrétiennes de ces autres temples grecs de *Syracuse* dont il ne reste pas aujourd'hui le moindre vestige!

Le *temple de Minerve* était *héxastyle périptère* et *amphiprostyle;* il avait *six colonnes* de front sur chacune de ses petites façades, et *quatorze* sur chacune des deux grandes; sa longueur, par rapport à sa largeur, était dans la proportion de 3 à 2. Le *pronaos* et le *posticum* étaient formés de *quatre colonnes* de moindre diamètre que celles du *périptère;* et celles-ci, hautes de 33,3 palmes, sur 7,9 de diamètre, avaient conséquemment une proportion d'un peu moins de 4 $\frac{1}{4}$ diamètres; ce qui offre un indice d'une haute antiquité, d'accord avec les autres caractères de cette ordonnance. Ce résultat justifie le témoignage de Diodore[1], suivant lequel ce temple fut érigé sous l'administration des *Géomores*, c'est-à-dire dans l'intervalle de l'an 596 à l'an 500 ou 495 avant notre ère; et il est certain, comme l'a très-bien fait remarquer M. Letronne[2], qu'en admettant, pour terme moyen, le milieu du sixième siècle avant notre ère, cette date coïncide parfaitement avec ce que nous savons de la construction des principaux temples d'*Agrigente* et de *Sélinonte*, de même que le style du temple de *Syracuse* s'accorde tout à fait avec celui des plus anciens temples de *Sélinonte*, ceux de l'*acropole*, et d'*Agrigente*, tels que celui de *Jupiter Polieus*, aussi de l'*acropole*. Les notions de l'histoire et celles de l'art se confirment donc ici mutuellement, de manière qu'il soit difficile de douter que le temple dorique, enchâssé dans la cathédrale de *Syracuse*, ne soit le *temple de Minerve*, bâti du temps des *Géomores*.

[1] Diodor. Sic. *Fragm.* l. VIII, § 5, t. IV, p. 26, Bip. — [2] *Essai, etc.*, p. 19-20.

L'importance historique de ce résultat, que je serais très-disposé à admettre avec notre auteur, m'aurait fait désirer qu'il eût mis encore plus de soin pour l'établir, et qu'il nous eût donné tous les éléments de ce temple avec plus de détail qu'il ne l'a fait. M. le duc de Serradifalco n'ignorait certainement pas la publication faite par Wilkins de notre *temple de Minerve* dans ses *Antiquities of Magna Græcia*[1], publication embrassant, non-seulement les détails de l'ordre extérieur, mais encore ceux de l'ordre du *pronaos*, qui en diffère pour la proportion et pour le style. Il semble donc qu'il aurait dû s'attacher à nous faire connaître avec plus de précision et d'exactitude ces divers éléments d'une ordonnance dorique qui, dans l'ouvrage de l'architecte anglais, offrent un caractère si équivoque. Effectivement, les colonnes du *pronaos*, telles que les a représentées Wilkins[2], posent sur une espèce de *base toscane* composée de deux tores d'inégale épaisseur, encadrés entre deux filets; et une pareille base, dont on ne trouverait guère d'exemple que dans des édifices doriques, dus à l'art des Romains, tels que le *temple d'Hercule* à *Cora*, est tellement étrangère à tout le système de l'architecture dorique des Grecs, que, si elle existe réellement dans le *temple de Minerve* de *Syracuse*, elle doit complétement changer l'opinion qu'on pourrait, d'après d'autres indices, se former de l'antiquité de ce temple. Il y avait donc là une question importante d'architecture antique à résoudre par la représentation fidèle des colonnes du *pronaos;* et cet élément, qui manque dans le travail de M. le duc de Serradifalco, constitue, je le dis à regret, une omission grave qui laisse indécise une question capitale. Wilkins pensait que ce *pronaos* avait été élevé plus tard que le reste du temple[3]; ce qui ne suffirait pas encore pour expliquer l'étrange anomalie de cet ordre dorique avec une base toscane, dont il n'y a guère, à mon avis, qu'une restauration faite à une époque romaine qui puisse rendre un compte satisfaisant. Mais il y a bien d'autres irrégularités à signaler dans ce *temple de Minerve*, qui exigeaient de la part du nouvel éditeur l'examen le plus scrupuleux. Ainsi les colonnes du *périptère*, dans le dessin de Wilkins, posent sur une *plinthe carrée* un peu moins haute que les degrés du *stylobate*, tandis que, dans celui de M. le duc de Serradifalco, elles posent sur un *stylobate* continu : il y a là encore une contradiction qui est propre à jeter du doute dans les esprits. Je sais bien que les dessins de Wilkins passent assez généralement pour manquer d'exactitude; mais ce n'en était pas moins une

[1] Cap. II, pl. I-VI, p. 10-22. — [2] *Ibidem*, pl. IV et VI, fig. 1. — [3] *Ibid.* pl. IV, p. 21 : « This section exhibits the columns of the Pronaos, which are conjectured to have « been erected after the rest of the Temple.

obligation pour notre auteur de mettre la fidélité des siens au-dessus de toute contestation, surtout quand il s'agit de points aussi importants et aussi faciles à vérifier. Les moulures du chapiteau des colonnes du *pronaos* et celles de la corniche de leur entablement offrent encore des formes étrangères à l'ordonnance dorique des beaux temps de l'art grec; et c'était sans doute en se fondant sur ces particularités, qu'Ott. Müller jugeait le *temple de Minerve* du siècle d'Hiéron II[1], et qu'un autre antiquaire, M. Kugler[2], l'attribuait à la plus basse époque de l'architecture grecque. Toutes ces contradictions s'expliqueraient par le fait d'une restauration romaine, et voilà pourquoi il eût été si important que M. le duc de Serradifalco eût soumis à l'analyse la plus sévère et à l'examen le plus détaillé un édifice qui donne lieu à de pareilles difficultés. C'est donc là une lacune qu'il m'est impossible de ne pas signaler dans son ouvrage.

Dans la *restauration* qu'il présente de notre temple, j'aurais encore à relever un élément qui me paraît employé d'une manière fautive; c'est celui de la statue de Minerve tenant de la main gauche son *bouclier*, érigée au sommet du fronton. M. le duc de Serradifalco a cru pouvoir, de cette manière, rendre compte de la particularité rapportée par Polémon[3], concernant le *bouclier de bronze doré* érigé au faîte du temple, et il s'est fondé, pour mettre en cet endroit la statue de Minerve avec son bouclier, sur l'exemple du *temple de Minerve* à *Égine*, qui avait eu son fronton couronné par la statue de la déesse. Mais cet exemple ne me paraît pas ici d'une application convenable; en second lieu, Polémon ne parle que d'un *bouclier*, sans rien dire de la *statue*. Enfin nous possédons un exemple qui s'applique bien plus directement au cas dont il s'agit ici, dans le *bouclier* d'or placé en *acrotère* sur le sommet du *temple de Jupiter* à *Olympie*[4]. Ce serait donc aussi de cette manière, c'est-à-dire en *acrotère*, que je serais disposé à croire qu'était placé, sur le faîte du *temple de Minerve*, au sommet du fronton, le *bouclier* de bronze doré salué, comme nous l'apprend Polémon, par les navigateurs

[1] *Handbuch*, § 80, II, 5, p. 59 : « Wohl aus Hieron's Zeit. » Bien qu'il ne soit pas fait une mention expresse d'Hiéron II, je pense que c'est pourtant de ce prince, et non d'Hiéron Ier, que l'auteur voulait parler.— [2] *Ueber die Polychromie, etc.*, p. 32. —[3] Polemon. *Fragm.* LXXV, p. 112-113, ed. Preller. Voy. *Journ. des Savants*, mai 1847, p. 296. Je remarque qu'en rappelant cette particularité, M. le duc de Serradifalco place l'autel dont il est ici question, *innanzi al tempio di Giove Olimpico fuori le mura*, p. 119. C'est une légère erreur de la part du savant auteur, qui a pris ici le *temple de Ghê Olympienne*, situé à la pointe d'*Ortygie*, pour *celui de Jupiter Olympien*, situé sur la colline voisine de l'*Anapus*, en dehors de l'enceinte de *Syracuse*.— [4] Pausan. V, x, 2 : Νίκη κατὰ μέσον μάλιστα ἕστηκε τὸν ἀετὸν, . . ὑπὸ δὲ τῆς Νίκης τὸ ἄγαλμα ἀσπὶς ἀνάκειται χρυσῆ. Voy. Quatremère de Quincy, *Jupiter Olympien*, pl. XII, 1, p. 261.

qui partient de *Syracuse*; et cette supposition me paraîtrait plus conforme à toutes les traditions du génie grec, que celle de M. le duc de Serradifalco.

Le second monument d'*Ortygie* dont il s'est conservé quelque chose, c'est le *temple de Diane*, qui doit avoir été le plus ancien de l'île, bien que son existence à cette haute époque ne soit pas expressément constatée par le témoignage de Pindare[1] et par celui de son scholiaste[2], mais qui appartient certainement à une ancienne époque, d'après le style de son architecture. Il en reste *deux colonnes debout*, avec leur *architrave*, qui sont engagées dans la construction d'une maison particulière, où elles traversent deux étages et servent de soutien à l'étage supérieur. Telles les vit, en 1779, M. Quatremère de Quincy[3], et telles je les vis encore moi-même en 1827. Une fouille a été pratiquée récemment à leur base, pour en reconnaître la hauteur et le diamètre, qui ont pu être exactement déterminés, ainsi que l'architrave et la partie du *stylobate* sur laquelle elles posent; et c'est d'après le résultat de cette fouille que M. le duc de Serradifalco nous fait connaître ces deux colonnes sous leur forme et dans leurs proportions véritables. Malheureusement, la situation où elles se trouvent n'a pas permis de pousser la fouille aussi loin que cela eût été nécessaire, pour acquérir d'autres éléments qui nous manquent encore de cette ordonnance dorique ainsi engagée dans des murs de construction moderne; et une grave question, à laquelle elle peut donner lieu, est demeurée par là indécise. Le diamètre de ces colonnes est de 7 palmes, tandis que l'entre-colonnement n'est que de 6,4 palmes, ce qui est une circonstance sans exemple dans les temples doriques de la Sicile, y compris le temple hypèthre de *Sélinonte*[4], qui, de tous les édifices grecs venus jusqu'à nous, est celui où l'entre-colonnement est le plus étroit. Cette circons-

[1] Les expressions de Pindare, *Pyth.* II, 12 : Ποταμίας ἕδος Ἀρτέμιδος, n'impliquent pas nécessairement que *Diane* eût un *temple* à *Ortygie*, mais bien qu'elle y avait un *culte*. Ailleurs encore, le même poëte, *Nem.* I, 3, appelle *Ortygie*, δέμνιον Ἀρτέμιδος, paroles qui ne comportent également que l'idée d'une *île sacrée de Diane*. Cette intention du poëte est rendue encore plus sensible dans les vers qui précèdent, *Pyth.* II, 2, où il appelle *Syracuse*, τέμενος Ἄρεος; on pourrait aussi voir, dans ces expressions, un *temple de Mars*; et pourtant rien ne nous apprend qu'il y ait jamais eu à *Syracuse* un *temple de Mars*. L'expression de Pindare est ici purement métaphorique. — [2] Schol. Pindar. *ad Pyth.* II, 12 : Ὀρτυγίας γὰρ ἄγαλμα Ἀρτέμιδος ἐπὶ τῇ Ἀρεθούσῃ. Ici encore il ne s'agit que d'une *statue*; mais il est vrai que cette notion implique assez naturellement celle d'un *temple*, sans pourtant qu'il en résulte l'antiquité de ce temple. — [3] *Dict. d'Architect.* au mot *Syracuse*, t. II, p. 511. — [4] *Antich. di Selin.* t. II, tav. XXI.

tance, regardée par notre auteur comme un indice d'antiquité, d'accord avec le galbe des colonnes, dont la proportion est de 4 4/7 diamètres, avec la forme et l'extrême saillie du chapiteau, et avec la hauteur de l'architrave, qui surpasse les proportions connues, a paru à M. le duc de Serradifalco tout à fait propre à justifier son opinion, d'ailleurs très-plausible, que ce temple, réduit en un si misérable état, est le plus ancien monument d'*Ortygie*. Mais, relativement à cet entre-colonnement moindre que le diamètre de la colonne, particularité inouïe jusqu'ici dans l'architecture antique, qui devrait conséquemment, pour être admise en fait, être avérée de la manière la plus sûre qu'il fût possible, je dois dire que l'architecte Cavallari affirme que les colonnes qui la présentent ne se trouvent pas aujourd'hui *dans leur situation primitive*[1]. Il y a donc là encore un fait important à établir, avant d'admettre la conséquence qu'en tire M. le duc de Serradifalco; et j'ai dû en faire l'observation.

II. *Achradine*. J'ai dit qu'il ne subsiste aucun des monuments qui faisaient jadis l'ornement et l'orgueil de cette ville, la plus considérable des *cinq* qui formaient la *pentapole* de *Syracuse*. Le seul débris d'édifice, que M. le duc de Serradifalco ait essayé d'y rapporter, mais qui ne peut réellement appartenir à *Achradine*, d'après les considérations où je suis entré, dans mon précédent article [2], sur les limites de cette ville, serait un *portique*, d' *ordre ionique*, avec *base attique*, dont il reste encore debout une *colonne* incomplète, c'est-à-dire privée de son chapiteau, avec *quatre bases*, laissant entre elles un intervalle qui suffit pour indiquer la place des colonnes intermédiaires, et pour constater ainsi l'existence d'une rangée de *huit colonnes*, érigées dans la direction du midi au nord, et conséquemment orientées suivant les quatre points cardinaux. D'après ces circonstances, et d'après l'ordre auquel ces colonnes appartiennent, on ne peut guère douter qu'elles n'aient fait partie d'un portique, érigé à une époque grecque récente, ou peut-être restauré à une époque romaine. L'endroit où elles se trouvent, et qui est très-voisin de l'isthme d'*Ortygie*, conséquemment, du site où notre auteur a marqué, contre toute raison, ainsi que je crois l'avoir prouvé, l'emplacement du *forum* d'*Achradine*, a fait supposer à M. le duc de Serradifalco que ce portique ionique peut avoir appartenu au *temple de Jupiter Olympien, élevé dans le forum*, dit-il, par la munificence d'Hiéron II. Mais, c'est là, s'il m'est permis de le dire, une des idées les moins heu-

[1] *Zur Topographie von Syracus*, p. 13: « Erkennt man deutlich, dass diese Säulen « nicht in ihrer ursprünglichen Stellung geblieben sind. » — [2] *Journ. des Sav.* mai, p. 299, suiv.

reuses de notre auteur. Je déclare, d'abord, qu'il m'est impossible de voir un monument du siècle d'Hiéron II, où l'art grec conservait encore presque toute la grandeur des temps antérieurs jointe à toute l'élégance du siècle de Théocrite, dans ce portique ionique, d'une si petite proportion pour un temple, puisque la colonne, à partir de la base jusqu'au collarin, ne s'élève qu'à la hauteur de 21, 4 palmes, sur 2, 10 palmes de diamètre; sans compter qu'il est assez difficile d'admettre que, même au temps d'Hiéron II, on eût choisi l'ordre ionique pour un temple aussi important que paraît l'avoir été cet *Olympieion* d'*Achradine*, ce temple que Cicéron appelle *egregiam templam Jovis Olympii*. En second lieu, je crois avoir montré qu'une localité si voisine de l'isthme d'*Ortygie*, destinée d'abord à l'usage de sépultures, et depuis restée toujours libre en grande partie, ne peut avoir été l'emplacement du *forum* d'*Achradine*, et conséquemment, celui du *temple de Jupiter Olympien*, qui n'était point *dans le forum*, comme le dit notre auteur, mais *à côté*, *κατὰ τὴν ἀγορὰν Ὀλύμπιον*[1]. Troisièmement, enfin, nous savons, par le témoignage de Diodore de Sicile[2], que Denys l'Ancien avait fait ériger, *en avant de l'île*, *πρὸ αὐτῆς* (*νήσου*), précisément à l'endroit où se trouvent ces huit colonnes, restes du côté d'un portique, de nombreux bâtiments, notamment des *portiques*, d'assez grande étendue; or pourquoi le portique ionique qui nous occupe ne serait-il pas un de ceux-là, sinon dans son ordonnance primitive, qui ne peut guère avoir été que dorique, au temps de Denys l'Ancien, du moins, sous la forme qu'il avait pu recevoir par l'effet de quelque restauration, à une époque romaine? Cette conjecture, qui s'appuierait sur le témoignage de Diodore, et qui s'accorderait aussi avec le style et la proportion du monument, me paraîtrait, si je l'ose dire, plus vraisemblable que celle de notre auteur.

Il ne subsiste, en fait de monuments antiques, sur le sol attribué par notre auteur à la ville d'*Achradine*, rien autre chose que les *latomies*, dont les principales, celles du *couvent des capucins* et celles de la *chiesa di San Giovanni*, sont l'objet de deux planches, pl. XI et XII, accompagnées d'une courte description, dans l'ouvrage de M. le duc de Serradifalco. Je n'ai rien à dire sur cette partie si intéressante et si célèbre des antiquités de *Syracuse*, si ce n'est que l'idée qu'en donne notre auteur, et qui me paraît parfaitement exacte, justifie complétement la manière de voir que j'ai exposée à ce sujet dans mon précé-

[1] Diodor. Sic. XVI, LXXXIII : Τὸ ἱερὸν ὑπὸ Ἱέρωνος τοῦ βασιλέως τό τε κατὰ τὴν ἀγορὰν Ὀλύμπιον. — [2] *Idem*, XIV, VII; voy. *Journ. des Sav.* mai, p. 296, 3.

dent article. M. le duc de Serradifalco regarde ces *latomies*, pratiquées d'abord pour l'extraction des matériaux nécessaires à la construction des édifices d'*Ortygie*, et destinées depuis à l'usage de sépultures, durant une suite de générations et de siècles, sous la domination des Grecs et des Romains, jusqu'aux temps chrétiens, il les regarde, disons-nous, comme une immense cité des morts, comme une *nécropole*, la plus vaste, la plus régulière, qui nous soit restée de l'antiquité, placée, comme il le dit, *dans le centre même d'Achradine, posta nel mezzo dell' Acradina*, conséquemment, suivant sa propre opinion, *ouverte avant la naissance d'Achradine;* d'où il suit encore, à mon avis, qu'elle n'a pu être comprise plus tard *dans l'enceinte d'Achradine*, puisque ce fut l'usage constant des Grecs, attesté par toute leur histoire, prouvé par tous leurs monuments, et proclamé par notre auteur lui-même, que *leurs tombeaux furent toujours placés en dehors de leurs cités* [1]. Or c'est précisément là l'argument dont je me suis servi, pour prouver que l'enceinte d'*Achradine* n'avait jamais pu s'étendre jusqu'au *grand port*, comme le proposait notre auteur, puisque cet espace est celui qu'occupe la *nécropole syracusaine*, et que cette *nécropole* ne consiste pas, de son propre aveu, *en quelques latomies, poche latomie*, comme il l'avait dit précédemment, mais dans le plus vaste ensemble de sépultures qui existe dans tout le domaine de l'antiquité, Rome exceptée.

III, IV. *Tyché* et *Néapolis*. Il ne reste, comme j'ai eu déjà l'occasion de le dire, aucune trace des édifices de *Tyché*, si ce n'est quelques portions de son mur d'enceinte, avec deux tours qui en dépendent, et avec quelques tombeaux, qui marquent, du côté de l'ouest, la limite de cette troisième ville de *Syracuse*. Mais il subsiste encore plusieurs des monuments de *Néapolis*, l'*amphithéâtre*, le *théâtre*, avec des *tombeaux*, taillés dans le roc; et l'on a découvert, dans les fouilles de 1839, des restes considérables du *grand autel*, de la longueur d'un stade, érigé par Hiéron II. Ce sont là autant de grands monuments, en partie nouveaux, en partie mieux connus, dont je vais rendre compte.

L'amphithéâtre, qui était resté presque entièrement encombré de terre au point d'en être à peu près méconnaissable, et que je vis encore en cet état en 1827 et même en 1838, a été complétement découvert en 1839, sous la direction de l'architecte Cavallari [2]; ce qui fait que sa disposition générale et ses distributions intérieures sont aujourd'hui aussi bien connues que le comporte l'état actuel des lieux. Cet édifice,

[1] *Antich. di Siracusa*, p. 127 : « Ponendo mente al costume de' Greci che cons« truivano i loro sepolcreti fuori le mura della città, etc. » — [2] *Zur Topographie, etc.*, p. 20.

qui n'existait pas encore du temps de Cicéron, mais dont l'existence, à l'époque de Tibère, est prouvée par les témoignages de Tacite et de Valère Maxime [1], a donc été nécessairement construit dans cet intervalle, très-probablement dans les premières années du règne d'Auguste, qui fut, pour la Sicile entière et pour *Syracuse* en particulier, une ère de réparation. À la différence de presque tous les amphithéâtres connus, celui-ci est en très-grande partie taillé dans le roc, et ce n'est que du côté du sud, où le terrain s'abaisse, qu'il fut nécessaire de suppléer au défaut du roc par une construction en pierres. L'ampleur de son arène, qui n'égale pas celle de *l'amphithéâtre Flavien* de Rome, ni celle des amphithéâtres de *Capoue*, de *Saragosse*, et je crois aussi de *Pouzzoles* et même de *Catane*, quoi qu'en dise notre auteur [2], surpasse celle des amphithéâtres de *Pola*, de *Vérone*, d'*Otricoli* et de *Pompéi*. Son grand axe est de 272,10 palmes, le petit de 154. Le mur du *podium*, qui borne l'*arène* dans tout son développement, s'élève à la hauteur de 10,6 palmes, non compris son couronnement de marbre, qui se termine par un *tore* en guise de corniche, et qui porte plusieurs inscriptions latines, telles que celle-ci : LOCUS STATILI, la seule que rapporte notre auteur [3]; ce qui sera sans doute pour tous les lecteurs de son livre, comme ce l'est pour moi, un sujet de regret, et j'oserais presque ajouter de reproche; car il n'est pas une seule de ces inscriptions, gravées sur le marbre à une belle époque de l'antiquité romaine, qui ne fût importante à recueillir, à cause des noms de familles considérables dont elles indiquent la place à l'amphithéâtre, et surtout à cause de la paléographie, dont elles sont un monument précieux. Dans le mur du *podium* s'ouvrent *huit portes*, sans compter les *deux entrées principales*, situées aux deux extrémités du grand axe, lesquelles portes conduisent à une galerie, ou corridor voûté, qui circule sous les gradins du *podium*, sans avoir aucune communication avec la *cavea* de l'amphithéâtre. Ces portes et ce corridor servaient à introduire dans l'*arène* les bêtes féroces et les gladiateurs qu'on y faisait combattre, ainsi que l'avait présumé Juste-Lipse, dont l'opinion, embrassée par la plupart des antiquaires, avait été si vivement combattue par Maffei. Mais déjà *l'amphithéâtre de Capoue*, où se trouvent *quatorze portes* pareilles, qui n'avaient pu servir qu'au même usage, avait fait justice des objections de Maffei; et notre *amphithéâtre de Syracuse* vient apporter un nouveau témoignage à l'appui

[1] Valer. Maxim. I, VII; Tacit. *Annal.* l. XIII, c. XLIX. — [2] D'après les mesures données par notre auteur lui-même, p. 194, 68), l'amphithéâtre de *Catane* a 274 palmes de longueur, dans son grand axe, tandis que celui de *Syracuse* n'en a que 272, 10. — [3] Tav. XV, fig. 3.

de la doctrine de Juste-Lipse. Au milieu de l'*arène*, s'ouvre une vaste citerne rectangulaire, longue de 64 palmes et large de 35, qui pouvait se remplir d'eau au moyen d'un aqueduc qui y aboutit, et qui se couvrait d'un plancher au niveau du sol de l'arène. Toutes les distributions intérieures de cet *amphithéâtre* sont, du reste, parfaitement d'accord avec celles que nous connaissions déjà par d'autres édifices du même genre, et elles sont très-bien expliquées par notre auteur, à l'appui du dessin qu'il en donne. Il ne s'y trouve pas au-dessous de l'*arène* les souterrains qu'on voit à celui de *Capoue*[1], et qui servaient à renfermer les animaux féroces. Mais nous apprenons, par deux passages de Procope[2], que ces sortes de prisons pour les animaux de l'amphithéâtre, nommées à Rome *vivaria*, n'étaient pas comprises dans l'enceinte de l'*amphithéâtre* même; et sans doute qu'il en était à *Syracuse* comme à *Rome* et encore ailleurs.

Le *théâtre*, dont nous avons maintenant à nous occuper, est encore, au milieu de la destruction qui s'est tant appesantie sur les monuments de *Syracuse*, et qui n'a pas non plus épargné celui-là, celui de ses monuments qui atteste le mieux l'ancienne splendeur de la ville des Hiéroclides. C'est bien en effet le théâtre que nous indique Cicéron[3] : *quam ad summam theatrum est maximum;* car il est situé *dans le haut de la ville* (*Néapolis*), et il est de *la plus grande dimension*. A la vérité, cette dimension n'est plus maintenant sensible à l'œil, dans la dégradation qu'a subie toute la partie supérieure de l'édifice. Un assez grand nombre de gradins qui formaient la *seconde précinction* ont été détruits, de sorte que le diamètre actuel de la *cavea*, réduite à quarante-six gradins, ne dépasse pas 404 palmes, mesure qui est au-dessous du diamètre des théâtres d'*Épidaure*, de *Milet*, de *Laodicée* et de *Dramyssus* en Épire[4], et qui semble ainsi contredire le témoignage de Cicéron. Mais il est évident, pour quiconque a pu étudier sur les lieux le théâtre de *Syracuse*, que les gradins de la seconde *précinction* s'élevaient beaucoup plus haut, dans le rocher où cet édifice a été construit, que ne le montre ce qui reste aujourd'hui de ces gradins. C'est ce qu'avait reconnu un habile architecte anglais, M. Donaldson, auteur d'un travail sur plusieurs théâtres grecs, notamment sur celui de *Syracuse*[5]; et c'est ce qui a été confirmé par M. le duc de Serradifalco, au moyen de la découverte

[1] Rucca, *Capua vetere*, p. 213 et 214. — [2] Procop. *Bell. Goth.* I, l. II, p. 106, et p. 111-112, ed. Bonn. — [3] Ciceron. *in Verr.* l. IV, 53, 119. — [4] Donaldson, *Greek Theatre*, dans *Supplem. to the Antiq. of Athens*, pl. I, II, III. — [5] Donaldson's *Plan and details of the theatre of Syracuse*, dans *Supplem. to the Antiquities of Athens* (London, 1830, folio), p. 50, pl. IV, V.

qu'il a faite, dans une exploration minutieuse du sol, de *deux gradins* qui appartenaient à l'extrémité supérieure du second *cuneus* de la partie gauche de la *cavea*, et qui, arrivant au niveau de l'esplanade, taillée dans le roc, pour servir de base au portique extérieur, marquent ainsi la limite à laquelle atteignait en hauteur la *cavea* du théâtre. Il en résulte une augmentation de 100 palmes pour le diamètre, qui rend ce théâtre supérieur pour les dimensions à tous les théâtres grecs que nous connaissons, celui de Milet excepté, et qui justifie ainsi le témoignage de Cicéron.

Une autre question, qu'il serait bien important de pouvoir résoudre d'une manière aussi sûre, ce serait celle de l'époque où fut construit le théâtre de *Syracuse*. La circonstance qu'il se trouve à l'extrémité occidentale de *Néapolis*, qui n'était encore, au temps de Denys l'Ancien, qu'un faubourg d'*Achradine*, ne prouverait en aucune façon que ce théâtre n'existât pas encore à cette époque, puisqu'on sait que la plupart des théâtres grecs étaient construits en dehors des villes, généralement dans des lieux élevés, qui offraient au spectateur une vue plus ou moins étendue, plus ou moins magnifique, et qu'ils étaient taillés dans le roc; toutes conditions qui se rencontrent dans le théâtre de *Syracuse*. Sans entrer dans ces considérations, M. le duc de Serradifalco a cru pouvoir fixer la construction de ce théâtre vers la même époque que celle du théâtre de Bacchus, à Athènes, c'est-à-dire vers la 70ᵉ olympiade, et il s'est fondé, à cet égard, sur un passage du *Commentaire* d'Eustathe [1], déjà signalé par Ott Müller [2], où l'architecte du théâtre de *Syracuse* est nommé Dêmokopos Myrilla, et où il est dit que Sophron, le célèbre auteur des *Mimes*, avait fait mention de cet artiste; or, comme Sophron florissait dans la 89ᵉ olympiade, 420 ans avant notre ère, il est évident que l'âge de Dêmokopos, et conséquemment le théâtre dont il fut l'architecte, doit être antérieur à cette époque. Je ne vois pas ce qu'on pourrait opposer à cette conséquence, non plus qu'au témoignage dont elle dérive; tout au plus l'espace de temps écoulé entre Dêmokopos et Sophron reste-t-il indéterminé. Mais, quant aux doutes exprimés encore en dernier lieu par l'architecte Cavallari sur l'antiquité de ce théâtre, *qui n'est peut-être pas*, dit-il, *celui qu'avait bâti l'artiste nommé par Sophron* [3], j'avoue que je ne saurais m'y arrêter. Il est certain que *Syracuse* a dû avoir de très-bonne heure un théâtre, puisque Eschyle, retiré près d'Hiéron Iᵉʳ, faisait représenter alors à *Syracuse*

[1] Eustath. *in Odyss.* l. III, v. 68, p. 1457, ed. Rom. — [2] Ott. Müller, *Handbuch*, § 106, 2, p. 87. Voy. ma *Lettre à M. Schorn*, § III, n. 133, p. 280. — [3] *Zur Topographie, etc.*, p. 19-20.

ses deux tragédies de l'*Etna* et des *Perses*, qu'Épicharme et Phormis, deux poëtes syracusains, inventaient, à la même époque, l'ancienne comédie grecque, pour laquelle il fallait bien aussi un théâtre, et qu'un peu plus tard Sophron y produisait ses *Mimes*, qui supposent un long usage et un nouveau progrès des représentations dramatiques. La seule objection peut-être qu'on pourrait élever contre cette haute antiquité du théâtre de *Syracuse*, c'est que les inscriptions, gravées sur le mur d'appui de la première précinction, offrent les noms de princesses de la famille des Hiéroclides et du règne de Hiéron II; et j'avoue qu'en me fondant sur ces inscriptions, à l'époque où j'étudiais sur les lieux le théâtre de *Syracuse*, et où je n'avais encore aucune connaissance du passage d'Eustathe, j'avais cru pouvoir regarder ce théâtre comme appartenant au siècle d'Hiéron II[1]. C'est encore aujourd'hui mon opinion, que les inscriptions dont il s'agit prouvent qu'Hiéron II, auteur de si beaux monuments à *Syracuse* et dans la Sicile entière, fit exécuter dans notre théâtre des travaux qui nous l'ont transmis dans sa forme actuelle. Mais ces travaux, qui ne consistèrent, sans doute, qu'en réparations et embellissements, tels qu'il en fut encore opéré d'autres à l'époque romaine, n'empêchent pas de reconnaître que la première construction, due à l'architecte Dêmokopos, fut antérieure d'un certain nombre d'années à l'âge de Sophron et d'Euripide, et, de cette manière, les deux opinions peuvent aisément se concilier.

Les fouilles exécutées en dernier lieu au théâtre de *Syracuse* n'ont malheureusement ajouté que bien peu de chose à ce que nous connaissons déjà de ce grand monument. La main des hommes s'est acharnée durant tant de générations à le détruire, qu'il n'y reste presque que ce que la nature elle-même avait rendu indestructible, c'est-à-dire le roc dans lequel il est taillé. Ainsi nous savons que, dans le XVI[e] siècle, où une partie de la *scène* existait encore, on venait y chercher des pierres pour bâtir deux bastions qui se construisaient alors. Aujourd'hui, il ne reste de cette *scène* que des murs parallèles à sa façade et deux massifs taillés dans le roc qui répondent aux deux extrémités de cette façade, et qui doivent avoir fait partie de sa base. Dans l'angle gauche de la face du *proscenium*, il fut trouvé un cippe carré de marbre blanc, orné de sculptures sur trois de ses côtés; et d'autres fragments de sculpture, aussi en marbre blanc, et quelques-uns en rouge antique, qui avaient fait partie du revêtement du *proscenium*, tels que fragments de corniche

[1] *Mémoire sur les méd. sicil. de Pyrrhus, roi d'Épire,* dans les *Mém. de l'Acad.* t. XIV, p. 262, 2).

et chapiteaux de pilastre, furent recueillis dans une fouille sur l'emplacement de l'*orchestre*, avec des débris de statues, des têtes, et une figure de *Pan ithyphallique* de haut-relief, tristes restes de la décoration de cette partie du théâtre. Le style de ces sculptures annonce généralement une époque romaine; ce qui prouve que ce théâtre eut alors besoin d'une restauration, comme cela avait déjà eu lieu du temps d'Hiéron II.

Il ne me reste plus qu'à parler des inscriptions gravées sur le *podium*, ou mur d'appui de la *première précinction*, dans les neuf compartiments de ce mur qui répondent aux neuf *canei* de la *cavea*. On sait que deux seulement de ces inscriptions, celle *de la reine Néréis*, ΒΑΣΙΛΙΣΣΑΣ ΝΗΡΗΙΔΟΣ, et celle *de la reine Philistis*, ΒΑΣΙΛΙΣΣΑΣ ΦΙΛΙΣΤΙΔΟΣ, sont demeurées intactes; il ne reste, de trois autres, celles du 4ᵉ, du 5ᵉ et du 6ᵉ compartiments, que quelques lettres qui permettent, de les rétablir de cette manière : ΒΑΣΙΛΕΟΣ ΙΕΡΩΝΟΣ, ΔΙΟΣ ΟΛΥΜΠΙΟΥ et ΗΡΑΚΛΕΟΣ ΕΥΦΡΟΝΙΟΥ. Les inscriptions du 1ᵉʳ, du 7ᵉ, du 8ᵉ et du 9ᵉ compartiment sont absolument détruites. Ces résultats, que j'avais publiés[1] d'après un examen attentif que j'avais fait, durant deux jours entiers, dans le théâtre de *Syracuse*, ont été confirmés par un habile et savant antiquaire, M. Göttling[2], qui visita, une année après moi, les antiquités de *Syracuse;* et M. le duc de Serradifalco les a reproduits[3], avec une légère différence, qui porte sur l'inscription, extrêmement endommagée, du 6ᵉ compartiment, au sujet de laquelle il commet une erreur assez étrange, celle de croire qu'elle fut découverte en 1805 par le cav. Landolina, quand elle était déjà connue dans le dernier siècle, et publiée au moins à deux reprises[4]. Mais c'est surtout la manière dont il interprète toutes les inscriptions, tant celles des rois et reines de la famille des Hiéroclides que celles des dieux adorés à *Syracuse*, qui renferme plus d'une erreur grave, que je ne puis m'abstenir de relever. Tout le monde est d'accord que la *reine Néréis*, nommée dans la première de ces inscriptions (celle du second compartiment), est la fille de Pyrrhus, devenue, vers la 135ᵉ olympiade, l'épouse de Gélon[5], fils aîné d'Hiéron II. Quant à la *reine Philistis*, personne n'ignore les nombreuses

[1] *Mémoire sur les méd. sicil. de Pyrrhus*, dans les *Mém. de l'Acad.* t. XIV (1840), p. 259-261. Ce *mémoire* avait été lu en 1831. — [2] Dans le *Rheinisch. Museum*, IIᵉʳ Jahrg. (1833), Iᵉˢ Heft, S. 183-109 et 189. — [3] Tav. XX, fig. 3, 4, p. 137. — [4] Elle se trouve dans le recueil de Torremuzza, *Sicil. veter. inscript. nova collectio* (Panormi, 1769, fol.), cl. VII, n. II, p. 62. L'auteur l'avait tirée de l'ouvrage intitulé : *Stato presente degli ant. monum. siciliani* d'Andr. Pigonati (1767); tav. XVII. — [5] Pausan. VI, XII, 2; Polyb. l. VII, IV, 5, t. I, p. 589, ed. Schw.

opinions dont cette princesse a été l'objet, entre tous les antiquaires qui se sont occupés de ses médailles. M. le duc de Serradifalco, qui ne paraît avoir eu aucune connaissance ni du mémoire de M. Osann[1], ni du mien, ni du travail de M. Göttling, s'est rangé à l'opinion d'Eckhel, *en y reconnaissant la fille de Leptine, femme d'Hiéron l'ancien*[2]; mais il y a là une double erreur. Eckhel croyait effectivement que *Philistis* avait été la *femme d'Hiéron Ier;* en quoi il est bien certain qu'il se trompait; mais la fille de Leptine, que notre auteur prend pour *Philistis*, fut la *femme d'Hiéron II;* ainsi, en admettant cette opinion, qui est la plus plausible, il ne suit pas celle d'Eckhel; et, en donnant pour *épouse à l'ancien Hiéron* la *fille de Leptine, contemporain d'Hiéron II*, il commet un anachronisme d'environ deux siècles. Je ne relève pas l'erreur, reproduite par M. le duc de Serradifalco sur la foi de Visconti, consistant à regarder comme un *portrait de Philistis* la *tête de Cérès, couronnée d'épis* et *voilée*, qui forme le type de ses médailles; cette erreur, qu'il n'est plus possible de soutenir, d'après la confrontation des médailles *des Siciliotes* et *de Philistis*, qui offrent la même *tête de Cérès*, a été réfutée dans mon mémoire; et je ne sache pas que l'opinion que j'ai soutenue à cet égard ait rencontré la moindre contradiction.

Quant aux noms *des divinités syracusaines*, ΔΙΟΣ ΟΛΥΜΠΙΟΥ, et ΗΡΑΚΛΕΟΣ ΕΥΦΡΟΝΙΟΥ (et non ΦΡΟΝΙΜΟΥ), gravés parmi ceux *de rois* et *de reines de Syracuse, de la famille des Hiéroclides*, notre auteur pense qu'il faut suppléer, devant ces noms de dieux, un *nom propre d'homme* et un *titre de prêtre*, de manière à produire la phrase: *un tel, prêtre de Jupiter Olympien, etc.*, attendu, ajoute-t-il, que l'office de prêtre était assez honoré, à cette époque, pour être distingué par le titre de *βασιλεύς*, comme on en a un exemple à Athènes. Notre auteur eût pu observer encore, à l'appui de sa manière de voir, que le sacerdoce de Jupiter Olympien, à *Syracuse*, constituait une magistrature suprême annuelle, nommée *ἀμφιπολία*, et instituée par Timoléon, d'après laquelle on comptait les années d'une ère, propre à *Syracuse*, et encore en usage du temps de Diodore[3]. Mais, ni cette circonstance de l'histoire de *Syracuse*, ni l'exemple athénien allégué par M. le duc de Serradifalco, ne

[1] *Commentatio de regina Philistide*, Gissæ, 1825, 4°. — [2] *Antich. di Siracusa*, p. 138 : « Sembra a noi che il dottissimo Eckhel abbia colpito nel segno, riconoscendola (Filistide) per la figliuola di Lettine moglie di Gerone seniore. » — [3] Diodor. Sic. XVI, LXX: Κατέστησε (Τιμολέων) δὲ καὶ τὴν κατ' ἐνιαυτὸν ἐντιμοτάτην ἀρχὴν, ἣν ἀμφιπολίαν Διὸς Ὀλυμπίου οἱ Συρακούσιοι καλοῦσι... Καὶ τὸ λοιπὸν διετέλεσαν οἱ Συρακούσιοι τοὺς ἐνιαυτοὺς ἐπιγράφοντες τούτοις τοῖς ἄρχουσι, μέχρι τῶνδε τῶν ἱστοριῶν γραφομένων.

suffisent pour rendre compte des inscriptions du théâtre, où l'ellipse un peu trop forte et la supposition passablement arbitraire qu'il faut se permettre, pour produire, devant les mots ΔΙΟΣ ΟΛΥΜΠΙΟΥ, une phrase telle que celle-ci : *un tel, prêtre de Jupiter Olympien*, demeurent sans autorité, comme sans raison. L'erreur où s'est laissé entraîner, sur ce point, M. le duc de Serradifalco, tenait à la fausse idée qu'il s'était faite des inscriptions qui nous occupent et de leur destination. Il croyait qu'elles avaient pour objet de rappeler honorifiquement les *noms* des personnages, *rois, reines* et *prêtres*, qui avaient droit aux hommages du peuple de *Syracuse*. Mais, sans nier que cette intention ait pu avoir part dans le choix de noms tels que ceux d'*Hiéron*, de *Néréis* et de *Philistis*, il est évident que ces inscriptions n'avaient servi qu'à distinguer les *neuf cunei* par des noms propres de rois et de dieux; et cette explication si simple et si naturelle, proposée depuis longtemps par Visconti[1], aurait dû prévenir les fausses interprétations où s'est jeté notre auteur.

J'ai dit que plusieurs morceaux de sculpture, ayant fait partie de la décoration du *proscenium* et peut-être aussi de la *scène*, avaient été recueillis dans les fouilles de 1839. Ces fragments, parmi lesquels on distingue une *statue de femme drapée*, privée de sa tête, une *tête de Minerve casquée*, et une figure de *Pan ithyphallique*, de haut-relief, sont dessinés sur la planche XXI. Un morceau, plus curieux à tous égards, est un cippe carré de marbre blanc, qui avait été engagé, par sa partie postérieure, dans le mur de face du *proscenium*, à l'angle gauche. Le sujet, répété sur deux faces de ce cippe, est relatif à la prédiction de Calchas, rapportée par Homère[2], concernant le dragon qui dévore les huit oiseaux et leur mère, nichés sur un platane; c'est une représentation d'un trait homérique, jusqu'ici encore sans exemple sur les monuments de l'antiquité figurée[3], et qui ne laisse pas d'être curieuse à ce

[1] *Iconograph. grecq.* t. II, p. 22, 1); voy. mon *Mémoire*, précédemment cité, p. 264-5, 3). Cette explication, à l'appui de laquelle j'ai produit de nouveaux arguments, dans ce même *Mémoire*, p. 265-266, a obtenu depuis l'assentiment de M. Göttling, p. 107-10. — [2] *Iliad.* II, 308-332. — [3] Notre auteur eût pu se dispenser de citer le *piédestal* des figures de *héros anguipèdes* découvertes près du temple de Thésée, qu'il ne connaît que d'après le *rapport* de M. Éd. Gerhard, inséré dans les *Annal. dell' Instit. archeol.* t. IX, p. 109, bien que la mieux conservée de ces figures, celle où j'ai cru reconnaître *Erichthonius*, l'autochthone attique, l'un des héros éponymes, ait été publiée, d'après un dessin plus exact de M. L. de Klenze, dans les *Nouv. annal. de l'Instit. archéol.* (Paris, 1836, 8°), t. I, p. 313-336, pl. VIII. Le *tronc d'olivier*, avec le *serpent* qui l'entoure, sculpté sur ce piédestal, est un motif purement attique, qui n'a aucune espèce de rapport

titre, bien que le travail, qui paraît être médiocre et qui est certainemsnt d'époque romaine, ne permette pas d'y attacher une grande importance. Mais il résulte de ce monument de travail romain employé à la décoration du *proscenium*, que le théâtre de *Syracuse* fût restauré à une époque romaine, et j'ajoute, sur la foi de l'architecte Cavallari, que les fouilles effectuées dans ce théâtre ont donné la preuve *qu'il avait été entièrement revêtu de marbre* [1] : c'est une notion neuve et intéressante qui a été omise dans l'ouvrage de M. le duc de Serradifalco.

RAOUL-ROCHETTE.

(*La suite au prochain cahier.*)

Le Livre des rois, par Abou'l-Kasim Firdousi, publié, traduit et commenté par M. Jules Mohl; tome IIIe. Paris, Imprimerie royale, 1846, in-fol.

SUITE DU DEUXIÈME ARTICLE [2].

Immédiatement après, on lit [3] :

چرا برگزیدی چو نخچیر کوه   شدستی ز گردان توران ستوه

Ce que le traducteur rend ainsi : « Pourquoi donc vous êtes-vous établis dans une montagne comme des bêtes fauves? Avez-vous peur des braves du Touran? » Dans le texte de M. Macan, on lit :

کنون همچو نخچیر رفته بکوه   پریشان و از جنگ گشته ستوه

Je ferai d'abord observer que le mot نخچیر ne signifie pas, en général, « une bête fauve. » D'ailleurs, les bêtes fauves n'habitent guère le sommet des montagnes. Elles se retirent dans les bois, dans les cavernes. نخچیر désigne « un chamois. » Et l'on conçoit très-bien qu'un ennemi, voulant reprocher à son adversaire sa lâcheté, lui ait dit : « Pourquoi, à l'exemple du chamois, as-tu choisi pour retraite le sommet d'une montagne. » Je préfère, au reste, la leçon adoptée par M. Macan, et je traduis : « Maintenant, comme un chamois, tu t'es retiré sur une mon-

avec le trait homérique en question. — [1] *Zar Topographie, etc.*, p. 19, 2) : « Bei den « letzten Ausgrabungen bewiesen alle Ueberbleibsel, dass das ganze Theater mit « Marmor ausgelegt war. » — [2] Voy., pour le commencement, le cahier de mai. — [3] V. 527.

tagne, tout en désordre, et tu as perdu le courage de continuer la guerre. »

Un peu plus bas [1], on lit ce vers :

ندانی که این چاره بیچارگیست   بدان کوه خارا بباید گریست

Ce que le traducteur rend ainsi : « Ignores-tu donc que cette retraite ne te sauvera pas, et que ces rochers te feront verser des larmes? » J'avoue que cette explication me paraît peu naturelle. Le texte de M. Macan offre ces mots :

بدانی که این چاره بیچارگیست   برین چارهٔ تو بباید گریست

Je préfère, à vrai dire, cette leçon, et je traduis : « Tu sentiras que le moyen choisi par toi est un véritable malheur. Tu auras à pleurer sur un pareil expédient. » Plus bas [2], on lit : که من در فروغ تو آرم فسوس. M. Mohl traduit : « Je ris de tes mensonges. » Mais je doute que l'expression فسوس آوردن puisse offrir ce sens. Le texte de M. Macan porte : دارم فسوس. Je crois cette leçon préférable. En effet, on lit dans le *Schah-nameh* [3] : که خورشید بر تو ندارد فسوس, « le soleil ne se rira pas de toi. » Dans le *Nozhat-alkoloub* [4], le mot arabe استهزاء est rendu par بر مردم فسوس داشتن, « se moquer des hommes. » Du reste, j'adopte l'explication de M. Mohl. Ailleurs, on lit [5]:

بسوگند ویرا در انداختی   جهانی زخونش بپرداختی

M. Mohl traduit : « C'est toi qui l'as perdu par ton faux serment, qui as causé la perte des peuples, en laissant verser son sang. » Mais cette version n'est pas complétement exacte. Le dernier hémistiche signifie proprement « tu as vidé un monde de son sang, » c'est-à-dire « tu l'as fait disparaître du monde. »

Le vers [6]

بدین ساز وچندین فسوس ودروغ   بر مرد سنگی نگیرد فروغ

est rendu ainsi : « Ton appareil de guerre, tes ruses et tes mensonges n'éblouissent pas un homme de sens. » Dans le texte de M. Macan, on lit فریب au lieu de فسوس, et نگیری au lieu de نگیرد. J'adopte ces deux leçons, et je traduis : « Par tant de menées, de fourberies, de mensonges, tu n'acquerras aucune gloire aux yeux des hommes vénérables. » Plus bas [7], on lit :

چو جنبیدن شاه گردد درست   نماند بتوران بر وبوم ورست

[1] V. 532. — [2] P. 50, v. 551. — [3] T. II, p. 702. — [4] Man. pers. 139, p. 470. — [5] V. 555. — [6] V. 558. — [7] P. 52, v. 562. Les mêmes mots se retrouvent dans le vers 843.

M. Mohl traduit : « Quand le roi se sera mis sérieusement en mouvement, il ne restera dans le Touran ni terre, ni herbe. » Mais le mot رُست ne saurait signifier « une plante, une herbe. » Il désigne « la terre. » Dans le texte de M. Macan, on lit نمانم. Je traduis donc : « Lorsque la marche du roi sera accomplie, je ne laisserai dans le Touran, ni territoire, ni terre. »

Plus bas [1], on lit : فروریخت از دیده خون از برش. Mais on doit préférer la leçon de M. Macan : بر برش. Du reste, M. Mohl a bien traduit : « Le sang coula de ses yeux sur sa poitrine. » Plus bas [2], on lit ce vers :

رهائی نباید که یابند ایچ دریشان نباید درنگ وبسیج

M. Mohl traduit : « Il ne faut pas qu'un seul d'entre eux nous échappe; ne perdez pas de temps à vous revêtir de vos armures. » Mais cette version, pour ce qui concerne le second hémistiche, ne me paraît pas suffisamment exacte. On conçoit peu qu'un guerrier qui va attaquer et surprendre l'ennemi recommande à ses soldats de ne pas revêtir leur armure. On lit, dans le texte de M. Macan :

رهائی نباید که یابند هیچ ازیشان که دارد درنگ وبسیج

J'adopte cette leçon, et je traduis : « Il ne faut pas qu'ils puissent trouver aucun moyen de salut : qui d'entre eux aura du loisir et pourra se préparer au combat. » Les mots [3] زجوشن تو گفتی ببار اندرند ne sont pas, je crois, bien rendus par ceux-ci : « Il semblait qu'ils étaient entourés d'un mur de cuirasses. » Le terme بار n'est pas l'équivalent de باره. Il désigne « un fardeau. » Je traduis : « On aurait dit que, couverts de leurs cuirasses, ils étaient chargés d'un fardeau. » Dans le vers suivant, au lieu de پس, je lis بس, et je traduis : « C'est assez. » Ces deux vers [4] :

چنین گفت لشکر ببانگ بلند که اکنون ببیچارگی دست بند

کشید وبگرز وبخنجر دهید سرانرا زخون تاج بر سر نهید

sont-ils bien rendus de cette manière? « Mais toute l'armée s'écriait : Combattez à outrance, prenez vos massues et vos épées, frappez et placez sur leur tête une couronne de sang. » Je ne le crois pas, et voici comment je pense devoir traduire : « L'armée dit à haute voix : Maintenant, traînez-les, les mains liées, vers le malheur; livrez-les à la massue et au poignard; placez sur la tête des chefs une couronne de sang. »

Dans le vers suivant, les mots که شد جان ما بیگمان بر فسوس ne

[1] P. 54, v. 592. — [2] V. 597. — [3] V. 602. — [4] V. 615.

signifient pas « nous avons été ensorcelés, » mais « notre âme est livrée à la dérision. » Un peu plus bas [1] on lit :

که ایدر به پیکار وجنگ آمدیم که خیره بکام نهنگ آمدیم

Je lis, comme dans le texte de M. Macan, نه ایدر et کام au lieu de بکام, et je traduis : « Nous ne sommes pas venus réellement pour lutter et combattre ; mais nous nous sommes témérairement jetés dans la gueule du crocodile. » Plus bas [2], on lit : همی آمد از دشت آوای طوس, ce que M. Mohl traduit : « Ils entendirent dans la plaine les cris de Tous. » Mais la meilleure leçon est celle qu'a suivie M. Macan : آوای کوس, et il faut traduire : « De la plaine s'élevait le son du tambour. » Plus bas [3], au lieu de سپه بازگشتند گردان زجنگ [4], il faut lire, avec M. Macan : باز خواندند, et traduire : « Les braves rappelèrent l'armée du combat. » Les mots گردش هور ne signifient pas « le lever du soleil, » mais « le coucher de cet astre. » Je crois que le vers 636 doit être placé, comme dans l'édition précédente, avant le 635.

Le vers [5]

دو لشکر زکینه فرود آمدند زپیکاره یکباره دم برزدند

n'est pas bien rendu par ces mots : « Les deux armées avaient renoncé au combat et se reposaient. » Mais je crois que le texte est ici fautif. Il faut lire, avec M. Macan :

پس آنگه بخیمه فرود آمدند زپیکار بیکام دم بر زدند

et je traduis : « Alors les deux armées retournèrent à leurs tentes, et, malgré elles, renonçant au combat, prirent du repos. » Plus bas [6] :

چو آسوده گردند گردان ما ستوده ستوران ومردان ما

M. Mohl traduit : « Lorsque mes héros, mes nobles destriers et mes troupes, auront pris du repos. » Mais je crois que le mot ستوران est fautif, qu'il faut lire, avec M. Macan, سواران ; que, d'ailleurs, l'épithète ستوده, « louable, » ne saurait s'appliquer à des chevaux. Je traduis donc : « Lorsque nos braves, nos cavaliers dignes d'éloges et nos soldats, auront pris du repos. »

Plus bas, dans un hémistiche [7], au lieu de پرّ, il faut lire, avec M. Macan, گرز, et traduire : « Ta massue fera pleurer l'étoile de Vénus. » Et, dans le vers suivant, je lis : پر وپیکان کلك تو, « la plume et la pointe de ta flèche. » Au lieu de بسی از جگر خون برافشانده ام [8], je lis, avec

[1] P. 56, v. 619. — [2] V. 625. — [3] P. 58, v. 633. — [4] V. 634. — [5] V. 646. — [6] V. 650. — [7] P. 60, v. 668. — [8] V. 677.

M. Macan : بسی خون دل بر رخ افشانده ام, et je traduis: « J'ai répandu sur mes joues une grande partie du sang qui remplissait mon cœur. » Plus bas [1], au lieu de سزاوار ایران زمین, ce qui n'offre pas un sens convenable; il faut lire, avec M. Macan, سرافراز ایران زمین, « le héros de l'Iran. » Le vers [2]

زنی کز سیاوش بماند باز مرا زیبد ای گرد گردنفراز

n'est pas bien traduit de cette manière : « J'aime la femme qui a survécu à Siawusch, ô héros qui porte haut la tête.« Je traduis: « Une femme qu'a laissée ce prince me convient, ô noble héros. » Les mots بخواهم چو فرمان [3] دهد شهریار signifient : « Je demanderai la chose quand le roi me l'ordonnera. » Le vers [4]

یکی آرزو دارد از شهریار که جای برادر کند خواستار

n'est pas, je crois, bien traduit de cette manière : « Il a maintenant à soumettre au roi une prière, qui d'un frère fait un suppliant. » Je crois que le vers doit être ainsi rendu : Il désire obtenir du roi une requête; car il demande la place de son frère. » Le vers [5]

بگویم ورا گر زمن بشنود هم ان پندها کز خرد بگرود

est rendu ainsi par M. Mohl : « Mais, si elle veut m'écouter, je lui donnerai des conseils que peut-être sa raison lui fera accepter. » Mais les mots du texte ne se prêtent pas parfaitement à cette interprétation. Je préfère la leçon qu'a admise M. Macan, et qui offre ces mots :

بگویم بمادر اگر بشنود همان پندها که زخرد در خورد

Je traduis : « Je dirai à ma mère (si elle veut m'écouter), des conseils qui sont conformes à la raison. » Un peu plus bas [6], on trouve ce vers :

چنین رای بیند همی پور زال که باشی فریبرز یلرا همال

M. Mohl traduit : « Le fils de Zal désire que tu deviennes la compagne du vaillant Feribourz. » Mais je ne saurais admettre ce sens. En effet, la princesse à laquelle le roi s'adresse est la mère de la jeune femme destinée à être l'épouse de Feribourz. Par conséquent, les mots « compagne de Feribourz » ne peuvent lui convenir. Dans le texte de M. Macan, on lit ici deux vers au lieu d'un. Les voici :

چنین رای بیند همی پور زال که اکنون فریبرز یلرا همال
نباشد جز دخت افراسیاب چنین چون بود ماه با آفتاب

[1] P. 64, v. 718. — [2] V. 720. — [3] V. 725. — [4] P. 66, v. 732. — [5] V. 742. — [6] V. 750.

Ils doivent se rendre ainsi : « Le fils de Zal pense qu'aujourd'hui il n'existe pas de princesse digne de Feribourz, si ce n'est la fille d'Afrasiab. C'est ainsi que la lune s'allie au soleil. » Je crois que l'on peut, avec confiance, préférer cette leçon. Plus bas[1], on lit :

تو دانی که نشکیبد از شیوه زن   جوان کی شکیبد زجفت جوان

M. Mohl traduit : « Tu sais que jamais une femme n'est insensible à l'amour qu'elle inspire, et quelle est la jeune femme qui reçoit froidement un jeune époux ? » Mais le mot شیوه ne signifie pas « l'amour ; » il désigne « la beauté, la coquetterie, » et il faudrait traduire : « Une femme ne saurait se passer de coquetterie. » Mais, dans le texte de M. Macan, on lit : تو دانی که نشکیبد از شوی زن. Cette leçon me paraît de beaucoup la meilleure. Je traduis, en conséquence : « Tu sais qu'une femme ne peut se passer d'un époux ; comment une jeune fille refuserait-elle un jeune époux ? » Plus bas[2], on lit cet hémistiche : پسندد شود شاه همجفت ماه, que M. Mohl traduit : « (Les avis, les conseils, la volonté du roi) te le feront accepter pour époux, ô lune ! » Mais, dans le texte de M. Macan, cet hémistiche est ainsi conçû : پسندیده امر شاهرا جفت ماه, c'est-à-dire : « J'ai choisi le roi pour époux de cette lune. » Ces vers[3] :

زگودرزیان هیچ غمگین مشو   که ایدر یکی گلستانست نو
بزیر گل اندرهمی می خوریم   ندانم چنین باده تا کی خوریم

ne sont peut-être pas parfaitement traduits de cette manière : « Ne plains pas les parents de Gouderz, car nous sommes ici dans un frais jardin, buvant du vin sous les roses, et ne sachant quand nous l'épuiserons. » Je crois qu'il serait plus exact de dire : « Ne sois nullement inquiet de ce qui concerne les parents de Gouderz, car ici se trouve un frais bosquet de rosiers. Nous buvons du vin sous la rose, et nous ne savons jusqu'à quand nous savourerons cette liqueur. » Les mots[4] نگه کن که رستم ne signifient pas : « Sache que Rustem...., » mais « Sois sur tes gardes, car Rustem.... »

Plus bas[5], on lit :

چو شیران ناهار وما چون رمه   که از کوهسار اندر آید دمه

Ce vers est ainsi rendu par le traducteur : « Ils se sont conduits comme des lions affamés qui s'élancent en bondissant de la montagne, et nous étions devant eux comme un troupeau. » Mais cette version est assez

[1] P. 68, v. 760 et 761. — [2] V. 764. — [3] P. 70, v. 793, 794. — [4] V. 797. — [5] P. 72, v. 807.

inexacte. D'abord il faut lire, comme dans le texte de M. Macan, آرد au lieu de آید. Et le vers doit être exprimé de cette manière : « Ils étaient comme des lions affamés, et nous, nous ressemblions à un troupeau que le brouillard chasse des montagnes. » Ceci rappelle ces mots de Virgile [1] :

> Inde lupi ceu
> Rapaces, atra in nebula quos improba ventris
> Exegit cæcos rabies.

Et ailleurs [2] :

> Quam multa in foliis avium se millia condunt,
> Vesper ubi aut hibernus agit de montibus imber.

Bientôt après, nous trouvons cet hémistiche, où on lit, en parlant de chevaux affamés [3], همی بویند اسپان خاك چو مشك. M. Mohl traduit : « Leurs chevaux flairent la terre comme si c'était du musc. » Mais je ferai observer que les chevaux ne mangent pas de la terre. Je sais que, dans le livre de Job [4], on lit, en parlant du cheval, cette belle expression : ברעש ורגז יגמא ארץ, « dans son trouble et son agitation, il avale la terre. » Mais tout le monde sent que, dans cette description éminemment poétique, ces mots ne sauraient être pris à la lettre, et qu'ils expriment seulement l'ardeur impatiente de cet animal belliqueux, qui s'indigne de son repos et brûle de s'élancer au milieu des combattants. Dans la Genèse [5], Dieu dit au serpent : « Tu ramperas sur ton ventre, et tu mangeras la poussière, עָפָר תֹּאכַל, tous les jours de ta vie. » Comme il est facile de le voir, Moïse, dans ce passage, a simplement voulu dire que le serpent, dans sa marche, traîne son corps sur la terre, et que sa tête se trouve, en quelque sorte, cachée dans la poussière. C'est ainsi que, tous les jours, en parlant d'un homme qui a péri dans un combat, nous disons : « Il a mordu la poussière. » La véritable leçon est celle de خار, que présente le texte de M. Macan, et il faut traduire : « Les chevaux flairent les épines comme du musc ; » c'est-à-dire : « Ces animaux, dévorés par la faim, recherchent avidement des épines, que, dans toute autre circonstance, ils dédaigneraient comme un aliment bien peu savoureux. »

Plus bas [6], les mots چو روزی سر آید همی جان دهند ne sont pas bien rendus par ceux-ci : « Ils périront demain. » Si je ne me trompe, le terme ne signifie pas « un jour, » mais « la provision journalière. » Je crois donc

[1] *Æneis*, lib. II, v. 355. — [2] *Georgic.* lib. IV, v 473, 474. — [3] V. 809. — [4] Chap. XXXIX, v. 24. — [5] Chap. III, v. 14. — [6] V. 815.

devoir traduire : « Quand leurs provisions seront épuisées, ils périront. » Plus bas[1], le vers :

همه گرد بر گرد ما لشکرست   خور بارگیران همه خاورست

est ainsi rendu par M. Mohl : « Nous sommes entourés de troupes de tout côté. Nos chevaux n'ont pour se nourrir que des épines. » Sur le premier hémistiche, je n'ai aucune observation à faire. Quant au second, il renferme deux mots sur le sens desquels le traducteur s'est trompé. Le mot خور ne signifie pas « nourriture, » mais « le soleil. » Le terme خاور, qui désigne « le couchant, » n'a rien de commun avec خار, qui signifie « épine. » Il faut donc traduire : « Le soleil de nos chevaux est tout entier à son couchant, » c'est-à-dire « ils sont au moment de mourir de faim. » Une image analogue se trouve dans la traduction, faite par J. B. Rousseau, du cantique d'Ézéchias. On y lit :

J'ai vu mes tristes années
Décliner vers leur penchant ;
Au midi de mes années,
Je touchais à mon couchant.

Voltaire a dit :

Si vous voulez que j'aime encore,
Rendez-moi l'âge des amours ;
Au crépuscule de mes jours,
Rejoignez, s'il se peut, l'aurore.

On lit dans *la Jeune captive* d'A. Chénier :

Brillante sur ma tige, et l'honneur du jardin,
Je n'ai vu luire encor que les feux du matin :
Je veux achever ma journée.

Les mots[2] سر ژنده پیل اندر آرد بزیر ne signifient pas proprement « il foule aux pieds la tête d'un éléphant furieux, » mais « il renverse la tête d'un éléphant furieux. » Dans le vers suivant[3], d'abord, il faut lire بدیدار ماه au lieu de بدیدن چو ماه. En second lieu, l'expression نازان بدو تاج وگاه est mal traduite par les mots « les couronnes et les trônes sont ses jouets. » Il faut dire : « La couronne et le trône se glorifient de lui. » Les mots[4] بر آرد ز گودرز و از طوس کام ne sont pas assez littéralement rendus par ceux-ci : « Il anéantira Gouderz et Tous. » Il faut dire, pour être plus exact : « Il obtiendra, à l'égard de Tous et de Gouderz, ce qui fait l'objet de ses vœux. » Plus bas[5], on lit :

[1] V. 820. — [2] P. 74, v. 833. — [3] V. 834. — [4] V. 835. — [5] V. 844.

سر از درد و از رنج و از کین خواستن بر آسود و از لشکر آراستن

M. Mohl traduit : « Nous pouvons nous reposer de nos soucis, de nos fatigues, de nos combats et de nos campagnes. » Cette version n'est pas bien littérale. D'ailleurs, dans le texte de M. Macan, on lit :

شه از درد واز رنج کین خواستن بر آسود و از لشکر آراستن

Je préfère cette leçon, et je traduis : « Le roi est maintenant délivré d'inquiétude, du chagrin de courir à la vengeance, et d'équiper des armées. »

Plus bas [1], l'expression سپهر نبرد, proprement, « le ciel de la guerre, » qui est employée pour peindre un homme belliqueux, ne doit pas se traduire par « celui qui décide du sort des batailles, » mais il désigne « le plus éminent des guerriers. » Et, à cette occasion, je ferai observer que le mot *sipihr*, سپهر (ciel), se retrouve dans le nom de Spitridates, qui commandait les Perses à la bataille du Granique, et qui était satrape de la Lydie et de l'Ionie. Le mot *spitridates* se compose de سپهر et de *dâd*, داد, et signifie « celui qui a été donné par le ciel. »

Les mots [2] ندارند سر کم زافراسیاب, que M. Mohl traduit : « Ils ne se soustrairont pas aux ordres d'Afrasiab, » signifient, je crois, « ils ne sont point inférieurs à Afrasiab. » Plus bas [3], on lit ce vers :

دگر بهره بر سوی زابلستان بکابل کشم خاك کاولستان

ce que le traducteur rend ainsi : « La seconde (armée) marchera vers le Zaboulistan, et dévastera le pays de Kaboul. » Cette version n'est pas littéralement exacte. Le texte de M. Macan offre cette leçon :

دگر بهره بر سوی کابلستان بکابل کشم خاك زاولستان

Je traduis : « Un autre corps marchera vers le Kaboulestan : je traînerai à Kaboul la terre du Zaboulestan. » Quelques vers plus bas [4], on trouve cet hémistiche : که مه دست بادا ازیشان مه پای, ce que l'éditeur rend ainsi : « Que leurs mains et les traces de leurs pieds soient maudites. » M. Macan a lu که نه دست بادا از ایشان نه پای; mais, même en conservant la leçon de M. Mohl, il faut traduire : « Qu'il ne reste d'eux ni mains, ni pieds. » Plus bas [5], au lieu des mots : که امید جنگی وگردان که اند, que M. Mohl traduit : « Sur qui reposait l'espoir des braves, qui étaient les héros, » le texte de M. Macan offre cette leçon : کدامست جنگی وگردان که اند, « Quel est le guerrier? quels sont les braves? » Et je

[1] P. 76, v. 850. — [2] V. 858. — [3] V. 870. — [4] V. 873. — [5] P. 78, v. 890.

préfère, à vrai dire, cette explication. Les mots [1] دل طوس وگودرز شد پر شتاب ne signifient pas : « Tous et Gouderz étaient pleins d'inquiétude, » mais « le cœur de Tous et celui de Gouderz furent pleins d'ardeur. » Le vers [2]

مگر رستم آید بدین رزمگاه وگرنه بد آمد بما بر زشاه

est rendu ainsi par M. Mohl : « Si Rustem n'arrive pas, le roi aura causé notre perte. » Je lis, avec M. Macan : وگرنه بد آید بما زین سپاه, et je traduis : « Peut-être Rustem arrivera sur le champ de bataille; sinon nous éprouverons, de la part de cette armée, un terrible désastre. »

L'hémistiche [3] از اندیشه بد سخن دیگرست n'est pas, je crois, assez littéralement rendu par ces mots : « Il n'y a pas de raison d'être si triste. » Il faut traduire : « Car les faits sont complétement opposés à vos fâcheuses inquiétudes. » Le vers [4]

ندارد جهان آفرین دست باز که آید ببدخواه مارا نیاز

est traduit par M. Mohl : « Dieu ne retirera pas sa main de nous, pour remplir les vœux de nos ennemis. » Je crois qu'il serait mieux de le rendre ainsi : « Le Créateur du monde ne retirera pas sa main, en sorte que nous ayons besoin de recourir à notre ennemi. »

Plus bas [5], au lieu de از پشت, il faut lire, avec M. Macan, بر پشت, et traduire : « Sur le dos des éléphants flottaient les étendards. » Au vers suivant [6], M. Mohl lit که جز خاك تیره نداریم جفت, et traduit : « Il ne nous reste pour compagnon que la terre sombre. » Mais j'avoue que cette explication me paraît peu naturelle. J'adopte la leçon suivie par M. Macan, که جز خاك تیره ندارم نهفت, et je traduis : « Je n'ai plus d'autre retraite que le sein obscur de la terre. » L'expression [7] بخت بیدار ne signifie pas : « la fortune qui veille sur moi; » mais, « la fortune éveillée, » c'est-à-dire « la fortune florissante. » Au lieu de دیدگان [8], qui n'offre pas un sens convenable, je lis, avec M. Macan, دیدهبان, « la sentinelle, la vedette. » Le vers suivant a été transcrit de cette manière par M. Mohl :

نگه کن بایران وتوران سپاه که آرام دارند از آوردگاه

ce que le traducteur rend ainsi : « Regarde les armées de l'Iran et du Touran, qui se reposent du combat. »

Mais je préfère lire, avec M. Macan, که آید کسی سوی این رزمگاه.

[1] P. 80, v. 904. — [2] V. 909. — [3] V. 912. — [4] V. 915. — [5] P. 82, v. 930. — [6] V. 931. — [7] V. 936. — [8] V. 939.

ce qui signifie : « Est-il quelqu'un qui s'avance vers ce champ de bataille. » Plus bas[1], on lit : سبك باش وازهر كسى مژده جوى ; ce que M. Mohl traduit : « Pars en toute hâte, et demande à chacun de nous une récompense pour ta bonne nouvelle. » Mais, d'abord, cette version n'est pas parfaitement exacte. Le mot مژده ne signifie pas ici « le prix d'une bonne nouvelle, » mais « une nouvelle heureuse. » Et il faudrait traduire : « Cours en hâte, et va demander à chacun des nouvelles heureuses. » Dans le texte de M. Macan, on lit : سبك باش وازهر كسى چاره جوى, ce qui signifie : « Pars en hâte, et va demander à chacun un expédient. » J'avoue que je serais porté à préférer cette leçon.

Ailleurs[2], au lieu de نوندى, qui désigne « un cheval, » il faut lire, avec M. Macan, سوارى, « un cavalier, » et traduire : « Un cavalier arriva d'abord, porteur de nouvelles, et raconta, en somme comme en détail, tout ce qui s'était passé. » Plus bas[3], on lit dans le nouveau texte :

نگويند بى نام وگردى بمرد   مگر زير خاكم نبايد شمرد

M. Mohl traduit : « On ne dira pas que je suis mort sans gloire et comme un lâche; mais considérez-moi comme un homme que recouvre déjà la terre. » Mais le texte se prête difficilement à cette interprétation. J'aime mieux lire, avec M. Macan, مگر زير خاكم ببايد سپرد : « Peut-être qu'il faudra confier mon corps à la terre. » Quelques vers plus bas[4], M. Mohl lit : چو يار آمد اكنون نجوئيم جنگ, et traduit : « Puisque nous recevons du secours, nous ne nous battrons pas. » Mais cette explication est, à mon sens, peu naturelle. Quand une armée a reçu du renfort, elle doit plutôt songer à combattre qu'à persister dans l'inaction, à laquelle elle avait dû se condamner momentanément. J'adopte donc la leçon donnée par M. Macan, بجوئيم, et je traduis : « Maintenant que nous avons reçu du renfort, nous allons chercher les combats. » Le vers[5]

ازان به كه بر خيره روز نبرد   هنرهاى دشمن كند زير گرد

n'est pas, je crois, bien rendu de cette manière : « Mieux vaut confondre, au jour du combat, un vaillant ennemi, et le fouler dans la poussière. » Je traduirais : « Il vaut mieux que, dans le jour du combat, il (le général) ensevelisse brusquement sous la poussière les vertus de l'ennemi. » Plus bas[6], on lit :

بيكروز چندين چه بايد گذاشت   غم ودرد وتيمار بيهوده داشت

M. Mohl traduit : « Pourquoi faut-il ajourner tout cela d'un jour? Il n'y

[1] P. 84, v. 961. — [2] P. 86, v. 970. — [3] P. 88, v. 994. — [4] V. 1001. — [5] P. 90, v. 1035. — [6] P. 92, v. 1054.

a qu'un insensé qui ne se débarrasse pas de ses soucis, de ses douleurs et de ses inquiétudes. » Mais cette version me paraît peu exacte. Il me semble que l'on doit rendre ainsi ce vers : « Pourquoi faut-il, en un seul jour, renoncer à tant de biens, se livrer à des soins, à des soucis, et à des inquiétudes inutiles? » Plus bas [1], on lit :

کز ایران یکی لشکر آمد زدشت وزآن سوی کوه هاون گذشت

M. Mohl traduit : « Une armée venant de l'Iran paraît sur la plaine et se dirige vers le mont Hemaven. » Mais le texte ne présente pas ce sens. Il faut lire بدشت au lieu de زدشت. Et, si la leçon est exacte, on doit traduire : « Et a franchi le mont Hamaven. » Ou bien, il faut lire, avec M. Macan, ازان روی سوی هاون گذشت, et traduire : Cette armée, venant d'un autre pays, s'est avancée vers Hamaven. »

Le vers que l'éditeur lit [2] :

همانا بتنها تن می نه اند نگوئی که ایرانیان خود که اند

est rendu par lui de cette manière : « Quand ils seraient neuf contre un, tu pourrais dire que les Iraniens n'existent plus. » Mais le texte et la version me paraissent exprimés d'une manière qui n'est pas suffisamment exacte. Je lis, avec M. Macan :

همانا به تنها چو من کس نیند نگوئی که ایرانیان خود کیند

et je traduis : « Probablement, il n'y en a pas qui, pour le corps, puissent m'égaler. Tu ne pourras plus dire : quels sont les Iraniens? » Un peu plus bas [3], le vers

تو از لشکر سیستان خستهٔ دل خویش در جنگ شان بستهٔ

n'est pas bien rendu par ces mots : « Tu as peur de l'armée du Seïstan, et ton cœur se serre à l'idée d'avoir à la combattre. » Il faut dire, si je ne me trompe : « Tu es irrité contre l'armée du Seïstan, et tu as formé le projet de la combattre. » Le mot کارآگهان [4] ne signifie pas « les espions, » mais « les hommes expérimentés. »

(*La suite à un prochain cahier.*)

QUATREMÈRE.

[1] P. 96, v. 1095. — [2] P. 96, v. 1104. — [3] V. 107. — [4] P. 98, v. 1123.

J. KEPPLER LEBEN, *etc.; Vie et ouvrages de Jean Keppler, d'après des manuscrits nouvellement découverts; par le baron Ludwig Von Breitschwert, conseiller d'État de la chancellerie de Wurtemberg.* Stuttgard, in-8, de XVI et 228 pages.

PREMIER ARTICLE.

Laissant de côté l'appréciation des travaux scientifiques de Keppler, appréciation qui a déjà occupé des savants de premier ordre, l'auteur de cet ouvrage s'est proposé de faire connaître au public des faits nouveaux et remplis d'intérêt sur la vie de cet homme si justement célèbre. Chargé de l'examen d'une collection d'anciens documents conservés dans la bibliothèque du roi de Wurtemberg, M. Breitschwert, pendant qu'il remplissait la mission qui lui était confiée, découvrit un dossier contenant les pièces dans lesquelles Keppler justifie sa mère accusée de sorcellerie. Parmi ces papiers se trouvaient aussi trente et quelques lettres manuscrites de la correspondance de Keppler avec Mœstlin, son professeur, et plus tard son ami. Comprenant toute l'importance de ces documents, le baron de Breitschwert entreprit de les réunir à ce qui avait déjà été imprimé relativement à Keppler, afin d'en former une vie plus complète que celles qu'on possédait jusqu'alors. A la fin de ce volume il a donné des pièces pour la plupart relatives au procès intenté à Catherine Keppler, mère de ce grand astronome, et ces pièces constituent, à notre avis, la partie la plus importante des découvertes de l'auteur[1]. Nous examinerons ces pièces plus tard, mais

[1] Après avoir parlé des manuscrits qu'il a découverts, l'auteur donne la liste des ouvrages imprimés qu'il a consultés. Nous la reproduisons dans l'intérêt des lecteurs français qui voudraient étudier à fond un tel sujet. Voici les titres de ces ouvrages, dont quelques-uns sont fort peu connus de ce côté du Rhin : 1° *Epistolæ* J. Kepleri et M. Berneggeri mutuæ, Argentorati, 1672. Ce livre, devenu rare, semble n'avoir pas été consulté par ceux qui s'étaient précédemment occupés de Keppler. Mathæus Berneker, professeur d'histoire à l'université de Strasbourg, était l'ami le plus intime de Keppler, qui lui écrivit 42 lettres dans les circonstances les plus importantes de sa vie. — 2° *Epistolæ mutuæ* J. Kepleri aliorumque, 1718. Ce recueil a été imprimé par les soins de Michel Gottlieb Hanisch, dont l'intention était de publier les œuvres complètes de Keppler. Ces lettres, au nombre de 484, dont 77 sont de Keppler, furent seules imprimées. Comme la plupart d'entre elles étaient des réponses auxquelles manquaient les lettres correspondantes, elles étaient presque inintelligibles. La découverte des manuscrits de Stuttgard et des lettres de Mœstlin a beaucoup servi à en éclaircir le sens. — 3° le 4° volume de l'*Histoire*

nous ne saurions dès à présent nous empêcher de faire remarquer cette coïncidence frappante et peu connue, qu'au moment où commençaient les premiers démêlés de Galilée avec le saint office, Keppler était obligé de paraître devant un tribunal analogue, pour y défendre sa mère, accusée de sorcellerie, et pour y repousser une accusation de magie lancée contre lui-même.

La correspondance de Keppler avec Mœstlin a été aussi pour notre auteur une source de découvertes intéressantes. Dans ces lettres intimes on peut voir quelles ont été les souffrances et les misères de cet homme supérieur poursuivi par le sort, persécuté pour avoir voulu faire connaître la vérité à ses contemporains, persécuté plus tard pour sa religion. Nous le voyons tantôt défendant sa liberté de conscience contre les luthériens, qui veulent lui faire prendre parti pour eux dans leurs discussions ardentes, tantôt en butte aux attaques des jésuites, qui cherchent à lui faire abjurer la religion réformée. Plus tard, il est obligé de fuir sa patrie, et cherche loin de sa famille un lieu de refuge où il puisse se soustraire aux persécutions des catholiques. On le voit ensuite, accablé de misère, entreprendre un voyage pénible pour aller réclamer son traitement qu'on refusait de lui payer, et mourir en route d'inanition et de fatigue. Enfin l'auteur nous montre ses cendres profanées par la barbarie des soldats saxons, et oubliées pendant deux siècles par ses concitoyens.

Muni de ces premiers documents, M. Breitschwert, après avoir donné un léger aperçu de l'état des sciences à l'époque où parut Keppler, entre dans quelques détails relatifs à la famille du grand astronome. Un de ses ancêtres avait été, dit-on, anobli par l'empereur Sigismond. Mais le philosophe n'attachait pas un grand prix à cette distinction, à propos de laquelle il disait dans une lettre adressée au comte Bianchi, à Venise :

« Je pense que nous ne devons considérer comme notre propriété ni notre origine, ni aucune des choses qui ne sont pas notre propre ouvrage [1]. »

des mathématiques, par le professeur Kastner, contenant des lettres et des écrits scientifiques de Keppler. — 4° *Fischlins Memoria Theologor. Wirtembergens.*, 1710. — 5° *Opere de Gallileo Gallilei*, 1744. — 6° *Documents du chancelier Schnurrer* relatifs à l'histoire des savants et de la réforme dans le Wurtemberg. — 7° *Lettres de Keppler à G. Herwart, conseiller intime de Bavière*, récemment trouvées dans les archives de Munich et imprimées dans la collection des mémoires sur l'histoire naturelle de François de Paul Schrenk. — 8° *Lettres inédites d'Albert de Wallenstein*, parmi lesquelles quelques-unes sont de Keppler à Wallenstein, appartenant à M. le Pr Forster. — [1] *Epistolæ mutuæ*, p. 285 et 287.

Le père de Keppler, né pauvre, épousa, en 1571, Catherine Guldenmann, fille d'un aubergiste de village[1]. Les deux époux appartenaient l'un et l'autre à la religion luthérienne. Jean Keppler fut le premier fruit de cette union. Trois villes, Weil, Leonberg et Magstatt, se disputent l'honneur d'avoir été son berceau. Il paraît certain que Catherine Keppler, surprise par un enfantement prématuré, donna le jour à ce premier-né dans le village de Magstatt, où vivaient quelques personnes de sa famille. Ainsi cet enfant, destiné à donner de si grandes marques de l'excellence de sa raison, n'avait pas même reçu de la nature le développement nécessaire à notre existence. Son corps chétif resta petit, maigre et comme imparfait; sa santé en souffrit, et il écrivait dans une de ses lettres, en se plaignant de ses maux, *septemmestris sum*[2]. Sa vue était faible et lui rendait difficiles les observations astronomiques; mais Keppler sut prouver que les cieux s'étudient aussi bien avec les yeux de l'esprit qu'avec ceux du corps.

C'est peut-être, d'ailleurs, à cette faiblesse physique que nous sommes redevables des progrès que Keppler fit dans les sciences. Les habitudes de sa famille l'appelaient aux rudes travaux des champs; mais il y était si peu apte, qu'on le destina à la théologie. Il fut donc envoyé à Tubingue pour y faire ses études; c'était à l'époque où l'on discutait avec tant de chaleur les questions relatives à la présence réelle. Keppler se tint à l'écart de toutes ces polémiques. Il avait en religion la plus grande indépendance d'esprit, et, sans vouloir s'attacher à aucune secte ni à aucun théologien, il écrivait: « J'honore, dans les trois sectes religieuses, ce que je trouve d'accord avec la parole de Dieu; mais je proteste aussi bien contre les nouvelles doctrines que contre les vieilles hérésies[3]. »

Il disait ailleurs : « Ce qui nuit le plus au siége de Rome, c'est sa prétention de passer pour infaillible. » Et encore[4] : « Le mal qui pèse sur l'Allemagne vient, en grande partie, de l'arrogance de quelques ecclésiastiques qui aiment mieux gouverner qu'enseigner. Certains docteurs, appelés à professer, veulent être évêques, cherchent, dans leur zèle inopportun à tout renverser, et induisent leurs princes à des démarches téméraires[5]. »

Un tel langage valut tour à tour à Keppler les titres d'hypocrite, d'athée et de calviniste. A cette époque, la théologie était, parmi les branches de la philosophie, celle que l'on plaçait le plus haut, et les

[1] Breitschwert, p. 12. — [2] *Ibid.*, p. 13. — [3] *Ibid.*, p. 21. — [4] *Ibid.*, p. 23. — [5] *Ibid.*, p. 23.

théologiens ne regardaient qu'avec mépris ces hommes qui, disaient-ils, s'occupaient à régler le calendrier. Cependant, de tous les professeurs, celui avec lequel Keppler se lia le plus étroitement fut le mathématicien Mœstlin de Göppingen, homme judicieux, et soigneux observateur des phénomènes du ciel, partisan de Copernic et admirateur de Galilée. On trouve dans les lettres de Keppler les marques de son attachement pour ce maître, qui, nous l'avons dit, resta son ami.

Keppler avait à peine vingt-deux ans lorsqu'il fut appelé à remplir une chaire d'astronomie; il reconnaissait alors qu'il avait fort peu de connaissances dans cette branche des mathématiques, et il se réservait positivement de ne pas renoncer à ses droits à une autre carrière, celle de la théologie, qui lui semblait plus brillante. Cette réserve une fois faite, il se livra avec résignation au travail si peu estimé de la régularisation du calendrier. On voit, dans une de ses lettres à Mœstlin, combien il déplorait le zèle fanatique qui empêchait alors les princes protestants allemands d'accepter le calendrier de l'Église romaine. « C'est une honte pour l'Allemagne, écrivait-il, de se passer de cette réforme, que les sciences réclament[1]. »

Ce n'était pas comme partisan du catholicisme que Keppler parlait ainsi en faveur du calendrier grégorien, car, persécuté pour sa religion, il souffrira l'exil plutôt que de se soumettre à la foi catholique. En effet, l'archiduc Ferdinand, ayant fait un pèlerinage à Notre-Dame de Lorette, avait juré à la Vierge Marie, qu'il nommait sa *généralissime*, de répandre son culte, et ce serment, dit Schiller, qui nous l'a conservé, entraînait nécessairement la ruine des protestants. Les circonstances semblaient le rendre facile à remplir. Cependant Ferdinand rencontra, de la part de ses sujets protestants, des résistances fort vives, et sans doute Schiller n'aurait pas ajouté : « Ferdinand détruisit le culte protestant sans bruit et sans cruauté, » s'il eût connu les documents mis au jour par notre auteur[2].

Les lettres de Keppler lui-même nous donnent les preuves des persécutions exercées contre les protestants à cette époque : « Le prince nous a fait savoir, écrit-il à Mœstlin, que nous devions, sous peine de mort, quitter la ville avant le coucher du soleil. Suivant le conseil de notre supérieur nous nous sommes rendus aux frontières de la Hongrie et de la Croatie; un mois après je revins, sur l'ordre du ministre. Je demandai pourtant, pour plus de sécurité, un sauf-conduit[3]. »

Et, l'année suivante, Keppler écrivait encore : « Je suis entouré ici de

[1] Breitschwert, p. 28. — [2] *Ibid.*, p. 47. — [3] *Ibid.*, p. 46.

tant de désagréments, qu'il faut que je songe à changer de résidence..
...... Je pense que je ne serai pas indigne d'occuper une place à la faculté de philosophie; mais je crois que j'ai des adversaires qui me repoussent. Pour avoir un prétexte de dépouiller les citoyens, on les accuse du crime de lèse-majesté. Quiconque lit la Bible de Luther offense Sa Majesté et perd ses biens. Mon traitement m'est payé plutôt comme par pitié que comme une chose sur laquelle je dois compter et qui m'est nécessaire.... Je suis extrêmement triste de ne recevoir aucune réponse de toi. Gabelkofer, que les États ont envoyé à Prague, a été mis à la question, et le secrétaire des États est en prison. Des temples bâtis depuis quelques années sont détruits, les bourgeois sont attaqués à main armée. Je cherche un refuge dans tes conseils[1]. »

Si Keppler avait été rappelé lorsque tous les protestants étaient bannis, c'est que parmi les ministres de Ferdinand il se trouvait des jésuites, et que les jésuites conservaient l'espoir de ramener Keppler à eux et de se donner l'honneur de lui faire faire une abjuration éclatante; c'est ce qui ressort évidemment de cette lettre, que Keppler écrivit au conseiller Herwart, affilié aux jésuites.

« Vous vous informez de mes études et vous me promettez votre appui. Je suis reconnaissant de cette bonté, mais nous vivons dans un temps où les esprits les plus pénétrants doivent s'émousser, où le feu doit perdre son ardeur et où tout effort doit cesser. Quoi donc? dois-je rester à Steyermark, ou dois-je m'éloigner? Comme je pense que vous méritez ma confiance, je vais m'ouvrir à vous sans réserve. La chose dont vous vous réjouissez peut-être (Keppler veut parler ici de la persécution des protestants), cette chose, ainsi vont les affaires des hommes, m'afflige profondément. Je suis chrétien. J'ai puisé la croyance en la confession d'Augsbourg dans l'éducation que j'ai reçue de mes parents, dans des examens nombreux et approfondis et dans l'exercice journalier de l'expérience; j'y suis attaché; je ne connais pas l'hypocrisie, et je traite la foi en affaire sérieuse et non comme un jeu[2]. »

On ne connaît pas la lettre en réponse à laquelle celle-ci fut écrite, mais n'est-il pas évident qu'elle contenait des exhortations à embrasser la foi catholique? Une déclaration si explicite eut pour résultat immédiat de lui faire recevoir l'ordre de vendre ou de louer ses biens et de quitter le pays dans six semaines.

La partie de son ouvrage dans laquelle M. Breitswchert nous fait con-

[1] Breitschwert, p. 46. — [2] *Ibid.*, p. 50.

naître les opinions de Keppler sur l'astrologie n'est certainement pas la moins curieuse. C'est d'après les écrits de Keppler lui-même, que le lecteur est mis à même d'en juger à cet égard. A cette époque, l'astrologie était encore en tel crédit, que, comme l'astronome attaché à la cour par sa charge, Keppler ne pouvait pas se dispenser de faire des prédictions. Cette nécessité embarrassait parfois beaucoup Keppler, il la jugeait en philosophe, et s'en tirait souvent en homme d'esprit. « L'astrologie, lit-on dans sa correspondance, n'est pas digne qu'on y perde son temps, mais on est persuadé qu'elle est du ressort des mathématiciens. »

Il tâchait de faire servir l'influence que l'on peut acquérir par ce moyen à l'avantage de ses contemporains incapables encore de le comprendre, s'il eût cherché à les détromper complétement. « Vous vous trompez avec la foule, écrivait-il à quelqu'un, si vous croyez que la marche des affaires dépende du ciel. Il ne nous envoie que la lumière[1]. »

Il savait bien pourtant que l'amour des hommes pour l'astrologie et leur inclination pour le merveilleux, qui les a poussés de tout temps à rechercher les causes des événements heureux ou malheureux dans la position des astres, a été un des grands motifs qui les ont portés à s'occuper d'observations astronomiques; aussi disait-il : « Vous, philosophes trop judicieux; vous blâmez cette fille de l'astronomie d'une manière exagérée. Ne savez-vous donc pas que ses charmes doivent servir à nourrir sa mère? Les sages pourraient-ils s'adonner à l'astronomie, si les hommes ne conservaient pas l'espoir de lire l'avenir dans le ciel[2]? » Keppler était tenu par le public pour l'astrologue le plus véridique de son temps. Il passait pour lire mieux qu'aucun autre dans le livre du destin. C'est que ses prédictions étaient rares, et qu'il les faisait avec son jugement et sa raison, au lieu de les faire d'après les mouvements des astres. Il répondait par des plaisanteries aux demandes d'horoscope qui lui étaient faites lorsqu'il ne trouvait pas de réponse utile ou raisonnable à y faire. D'autres fois il se servait du voile de l'astrologie pour dire aux peuples ou aux princes des vérités utiles qui n'auraient pu être présentées sans ce déguisement. Dans son discours sur la jonction de Saturne et Jupiter, sous le signe du Lion, en 1623, il s'efforce de calmer les inquiétudes qu'avaient excitées, parmi le peuple, les prédictions

[1] Breitschwert, p. 72. — [2] « Ihr allzufluge tadelt diese Tochter der Astronomie « über die Gebühr. Wisset ihr dann nicht, dass sie ihre Mutter mit ihren neizen « ernähren muss? Wie viele Weise würden vermögend seyn, der Astronomie obzulie- « gen, wenn die Menschen nicht die Hoffnung hegten, die zukunft am Himmel zu « liesen? »

imprudentes, et à tous ceux qui lui demandaient de connaître le sort qui leur était réservé d'après la position des étoiles, il répondait qu'il était mieux d'en juger d'après les événements qui se passaient plus près d'eux sur la terre. Travaillant ainsi à déraciner peu à peu les vieilles erreurs, il faisait comprendre à ses contemporains que la division, qui est d'ordinaire une source de faiblesse, avait été pour l'astrologie une source de force. Car, lorsque les astrologues étaient divisés entre eux et que les prédictions différaient, l'événement qui donnait tort à l'un donnait raison à l'autre, et ce qu'un astrologue perdait en crédit, tournait au profit de l'astrologie.

Keppler, sans cesse menacé par une loi qui existait en Autriche, et par laquelle tout hérétique devait être traité avec une sévérité digne de l'inquisition espagnole, et ayant fini de faire imprimer les *Tables Rodolphines*, ne savait où se réfugier. Il n'avait pas d'argent; on lui devait sur son traitement 12,000 florins. Comme on lui avait demandé, avant que les tables ne fussent terminées, pourquoi il ne les achevait pas, il avait répondu : « Je travaille à de mauvais calendriers où je mets des prédictions, cela vaut mieux que de mendier[1]. » C'est alors que Keppler, dénué de toute ressource, se décida à se lier au dur et fier Wallenstein presque en qualité de serviteur; mais, comme Wallenstein ne remplit pas envers lui les conditions auxquelles il s'était engagé, ils se séparèrent, et Keppler resta à Sagan. Presque tout ce que l'on sait de sa vie, à cette époque, est tiré de sa correspondance avec Berneker, qui, touché de ses malheurs, l'avait engagé à venir auprès de lui à Strasbourg. Keppler n'accepta pas alors cette proposition; mais, séparé de ses enfants, il pria son ami d'en prendre soin. Berneker se chargea de marier la fille de son ami, à laquelle il servit de père en cette occasion, comme il eût fait pour une orpheline. Suzanne était bien près de l'être. Quelques mois après, Keppler mourut : il mourut, comme nous l'avons dit, de misère et de fatigue, au milieu d'un voyage qu'il faisait pour aller réclamer son traitement[2]. Il comptait, après avoir obtenu justice, aller s'établir ensuite à Strasbourg, pour y retrouver son ami Berneker; aussi avait-il pris avec lui tout ce qu'il possédait : l'inventaire en est resté; et cette pièce remarquable, témoin irrécusable de son dénûment, ne sera pas déplacée ici[3].

[1] Breitschwert, p. 91. — [2] Voyez, sur ces dernières angoisses du grand astronome, Breitschwert, p. 169 et suiv. — [3] *Extrait de l'inventaire des effets de J. Keppler qui se trouvaient à Regensbourg, dans la maison d'Hillebrand Pilly, commerçant :* VÊTEMENTS. 1 manteau de laine noire, 1 justaucorps de laine noire doublé de

Nous avons dit, en commençant, que l'ouvrage de M. Breitschwert n'était pas une histoire des travaux de Keppler. Ce sont, pour ainsi dire, des notes curieuses tirées de manuscrits inédits, et qui jettent beaucoup de lumière sur la vie intime et sur les souffrances de cet homme célèbre, dont la vie était si peu connue. Nous avons cité les faits les plus saillants que l'auteur a tirés des manuscrits qu'il avait découverts. Dans un prochain article, nous ferons l'historique des démêlés que Keppler et sa mère, accusés de sorcellerie et de magie, eurent

fourrure, 1 gilet de laine noire, une chemise de nuit de toile, 1 bonnet de laine doublé de fourrure, une paire de chaussettes brunes, 1 chapeau de feutre, une paire de gants, une valise, une ceinture de cuir, 15 clefs, 1 chandelier. Armes. Une armure avec un ceinturon, 1 pistolet avec boîte à poudre, une paire de bottes, une paire d'éperons. Literie. 1 lit de futaine, 1 lit de dessus en plume, 1 matelas de toile, 1 oreiller de futaine. Linge. 1 drap, 2 chemises, une paire de caleçons de nuit, 4 collets, 2 paires d'essuie-mains, 4 mouchoirs, 5 serviettes de toile de Silésie, 1 morceau de linon, 3 cols épais. Livres. Ephemerides novæ motuum cœlestium, 4 vol. in-4° reliés en parchemin blanc, 57 feuilles ej. tituli. 16 Tabulæ Rodolphinæ. La malle de M. Keppler, qui contient probablement plusieurs ouvrages de mathématiques, se trouve encore non inventoriée (dit l'inventaire), sous la bonne garde de M. Joh. Franken, conseiller intime en cette ville. Dettes. Hillebrand-Pylli, conformément à une spécification particulière. — Joh. Georg. Penffel, apothicaire, conformément à un billet. Créances. Le bourguemestre et juge, membre de la compagnie de fer de la ville de Steyer, conformément à une obligation Michaelis, 1628, 1,000 fl. — La commune de l'Archiduché sur l'Ens, ordonné en vertu d'une reconnaissance sub anno 1628, 4 juillet, 1,500 fl. — Deux lettres de faveur de l'empereur Rodolphe, données à Prague, le 20 avril 1610, 2,000 reichsth. — Bons de l'empereur Ferdinand II : sur la ville de Nuremberg, 4,000 fl.; sur la ville d'Ulm, 2,000 fl., 5 avril 1628. — Copie d'un bon de Sa Majesté Impériale au duc de Friedland, s. d. 10 mai 1628, 11,817 fl. — Une procuration, avec la signature et le sceau de M. Keppler pour 11,817 fl.; ordre impérial à toucher dans les États de Halberstatt. — Deux écrits cachetés du duc de Friedland à M. Richard von Wallmeradt, premier valet de chambre de l'empereur, plus une missive cachetée à Joh. von Pesche. — Une quittance de 100 fl. pour la diminution faite par le duc de Friedland sur la pension annuelle. — Une quittance de 120 fl. intérêts de 2,000 fl. échus à la Saint-Barthélemy 1629, chez le percepteur des impôts fonciers. — Une quittance de 2,000 fl., capital prêté au percepteur des impôts fonciers, plus un intérêt de 120 fl. échu l'an 1630. — Une quittance de 1,500 fl. capital prêté au percepteur, plus 90 fl. intérêt échu à la Saint-Barthélemy 1629. — Il a été donné ordre (dit encore l'inventaire), à l'occasion de la mort de J. Keppler *Mathematici imperialis,* d'écrire à Sagan *in senatu*. On a renvoyé Hillebrand Pylli à M. Gerold pour le payement des frais de funérailles et autres, et on a donné au susdit Gerold ou Jean Haller la garde et le soin des effets laissés par le défunt J. Keppler. (Breitschwert, p. 225 et suiv.)

avec les tribunaux chargés en Allemagne de connaître de ces crimes imaginaires.

G. LIBRI.

(*La suite au prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

M Ballanche, membre de l'Académie française, est mort à Paris, le 12 juin 1847

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

L'Académie des sciences morales et politiques a tenu, le samedi 5 juin, sa séance publique annuelle sous la présidence de M. Troplong. Après le discours d'ouverture prononcé par le président, la proclamation des prix décernés et l'annonce des prix proposés ont eu lieu dans l'ordre suivant :

PRIX DÉCERNÉS.

Section d'économie politique et de statistique. L'Académie avait proposé, pour l'année 1847, la question suivante : « Rechercher, par l'analyse comparative des doctrines et par l'étude des faits historiques, quelle a été l'influence de l'école des physiocrates sur la marche et le développement de la science économique, ainsi que sur l'administration générale des États, en ce qui touche les finances, l'industrie et le commerce. » Le prix a été décerné à M. Eugène Daire.

L'Académie avait également mis au concours, pour cette année, le sujet de prix suivant : « Déterminer les faits généraux qui règlent les rapports des profits avec les salaires, et en apprécier les oscillations respectives. » Cette question, qui n'a été traitée qu'insuffisamment dans les mémoires parvenus à l'Académie, a été retirée du concours.

Section d'histoire générale et philosophique. L'Académie avait mis au concours, pour l'année 1847, la question suivante : « Faire connaître la formation de l'administra-

tion monarchique depuis Philippe Auguste jusqu'à Louis XIV inclusivement. Marquer ses progrès; montrer ce qu'elle a emprunté au régime féodal; en quoi elle s'en est séparée ; comment elle l'a remplacé. » Le prix a été accordé à M. Cléophas d'Areste, professeur d'histoire au collége Stanislas. L'Académie a décerné un accessit, avec une médaille de la valeur de 800 francs, à M. Chéruel, professeur d'histoire au collége royal de Rouen.

PRIX PROPOSÉS.

Section de philosophie. L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1848, le sujet de prix suivant: « Examen critique de la philosophie scolastique. » Ce prix est de la somme de 1,500 francs. Les mémoires seront reçus jusqu'au 31 août 1847.

Section de morale. En 1843, l'Académie avait proposé, pour l'année 1845, un prix sur la question suivante: « Rechercher quelle influence les progrès et le goût du bien-être matériel exercent sur la moralité d'un peuple. » En 1845, la question a été remise au concours de 1847. L'Académie a reçu vingt-trois mémoires dont cinq lui ont paru surtout dignes d'attention, quoiqu'elle y ait trouvé des défauts et des lacunes qui lui font regretter de ne pouvoir accorder le prix à aucun d'eux. Dans l'espoir de voir les concurrents tenter un effort de plus, l'Académie remet de nouveau la question au concours de 1849. Ce prix est de la somme de 1,500 francs; les mémoires devront être parvenus avant le 31 octobre 1848.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour être décerné en 1848, le sujet de prix suivant: « Rechercher et exposer comparativement les conditions de moralité des classes ouvrières agricoles et des populations vouées à l'industrie manufacturière. » Ce prix est de la somme de 1,500 francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 30 septembre 1847.

L'Académie a également proposé, pour l'année 1849, la question suivante : « Rechercher l'histoire des différents systèmes de philosophie morale qui ont été enseignés dans l'antiquité, jusqu'à l'établissement du christianisme; faire connaître l'influence qu'avaient pu avoir, sur le développement de ces systèmes, les circonstances sociales au milieu desquelles ils s'étaient formés, et celle que, à leur tour, ils avaient exercée sur l'état de la société dans le monde ancien. » L'Académie n'entend parler que des systèmes de morale proprement dite, et non des principes de métaphysique et de philosophie générale auxquels ces systèmes se rattachent d'une manière plus ou moins directe. Ce prix est de la somme de 1,500 fr. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut, le 30 septembre 1848.

Section de législation, de droit public et de jurisprudence. La question suivante avait été mise au concours de 1847 : « De l'origine des actions possessoires et de leur effet pour la défense et la protection de la propriété. » L'Académie remet ce sujet au concours de 1848. Le prix est de la somme de 1,500 francs. Le terme de ce concours est fixé au 28 février 1848.

Un prix devait être aussi décerné, cette année, au meilleur mémoire sur le sujet suivant : « Retracer les phases diverses de l'organisation de la famille sur le sol de la France, depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours. » Aucun des mémoires adressés à l'Académie n'ayant été jugé digne du prix, la même question est proposée de nouveau pour le concours de 1850.

L'Académie propose, pour l'année 1849, le sujet de prix suivant : « Rechercher

l'origine de la juridiction ou de l'ordre judiciaire en France; en retracer l'histoire; exposer son organisation actuelle et en développer les principes. » Programme. Il sera nécessaire de faire connaître les causes qui ont successivement amené le déplacement, l'aliénation ou le morcellement du pouvoir judiciaire en France, et les causes qui ont, plus tard, et progressivement, procuré le rétablissement de l'unité de juridiction. Il conviendra d'analyser le pouvoir judiciaire; d'indiquer sa nature, son étendue et ses limites; de distinguer les divers éléments dont il se compose; d'examiner à quels différents ordres de tribunaux l'exercice de la juridiction peut ou doit être délégué; quelles doivent être les règles de leur compétence, et l'autorité qui doit la maintenir. Ce prix est de la somme de 1,500 francs. — Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut, le 30 novembre 1848.

Section d'économie politique et de statistique. — L'Académie rappelle qu'elle a mis au concours, pour 1848, un prix sur la question suivante:

« Déterminer, d'après les principes de la science et les données de l'expérience, les lois qui doivent régler le rapport proportionnel de la circulation en billets avec la circulation métallique, afin que l'État jouisse de tous les avantages du crédit, sans avoir à en redouter l'abus. »

Le prix est de la somme de 1,500 francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut, le 30 septembre 1847.

L'Académie propose, pour l'année 1849, le sujet de prix suivant: « Exposer l'ensemble des mesures économiques ordonnées par Colbert, en faire ressortir l'esprit, et en déduire les conséquences, telles qu'elles se sont produites depuis son administration jusqu'à nos jours. » Ce prix est de la somme de 1,500 francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut, le 1er novembre 1848.

Section d'histoire générale et philosophique. L'Académie rappelle qu'elle a mis au concours, pour l'année 1848, le sujet de prix suivant: « Démontrer comment les progrès de la justice criminelle, dans la poursuite et la punition des attentats contre les personnes et les propriétés, suivent et marquent les âges de la civilisation, depuis l'état sauvage jusqu'à l'état des peuples les plus policés. » Ce prix est de 1,500 francs. Les mémoires seront reçus jusqu'au 31 octobre 1847.

L'Académie propose, pour l'année 1850, le sujet de prix suivant: « Rechercher quelle a été, en France, la condition des classes agricoles depuis le XIIIe siècle jusqu'à la révolution de 1789. Indiquer par quels états successifs elles ont passé, soit qu'elles fussent en plein servage, soit qu'elles eussent un certain degré de liberté, jusqu'à leur entier affranchissement. Montrer à quelles obligations successives elles ont été soumises, en marquant les différences qui se sont produites à cet égard dans les diverses parties de la France, et en se servant des écrits des jurisconsultes, des textes des coutumes anciennes et réformées, générales et locales, imprimées et manuscrites, de la législation royale et des écrits des historiens, ainsi que des titres et des baux anciens qui pourraient jeter quelque jour sur la question. » Ce prix est de la somme de 1,500 francs.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut, le 1er décembre 1849.

Prix quinquennal de cinq mille francs, fondé par M. le baron Félix de Beaujour. — L'Académie rappelle qu'elle a proposé le sujet de prix suivant, pour 1848: « Examen critique du système d'instruction et d'éducation de Pestalozzi, considéré principalement dans ses rapports avec le bien-être et la moralité des classes

pauvres. » Les mémoires devront être adressés, francs de port, au secrétariat de l'Institut, le 31 octobre 1847.

Prix quinquennal fondé par feu M. le baron de Morogues. — Feu M. le baron de Morogues a légué, par son testament en date du 25 octobre 1834, une somme de dix mille francs, placée en rentes sur l'État, pour faire l'objet d'un prix à décerner, tous les cinq ans, alternativement par l'Académie des sciences morales et politiques, au meilleur ouvrage sur l'état du paupérisme en France, et le moyen d'y remédier, et par l'Académie des sciences physiques et mathématiques, à l'ouvrage qui aura fait faire le plus de progrès à l'agriculture en France. Une ordonnance royale, en date du 26 mars 1842, a autorisé l'Académie des sciences morales et politiques à accepter ce legs. L'Académie annonce qu'elle décernera ce prix, en 1848, à l'ouvrage remplissant les conditions prescrites par le donateur. Les ouvrages seront imprimés et écrits en français; ils devront être remis au secrétariat de l'Institut, le 30 septembre 1847.

La séance a été occupée par la lecture d'une notice historique de M. Mignet, secrétaire perpétuel, sur la vie et les travaux de M. Ancillon, associé étranger de l'Académie.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Histoire de Henri VIII et du schisme d'Angleterre, par M. Audin, membre des Académies royales de Lyon, de Turin et de l'Académie tibérine de Rome; avec le portrait de Henri VIII, d'après Holbein, une antienne en musique, à quatre voix, par Henri VIII, et plusieurs *fac-simile*. Paris, imprimerie de Fain et Thunot, librairies de Maison, de Sagnier et Bray et de Lecoffre; 2 volumes in-8° de 4-xx-563 et 567 pages. Ce livre recommandable est le complément des travaux sérieux que l'auteur a publiés récemment sur Luther et Calvin. Fidèle aux principes qui ont inspiré ses précédents ouvrages, M. Audin, en retraçant l'histoire de la lutte de Henri VIII contre la papauté représentée par Léon X, Clément VII et Paul III, s'attache principalement à nous montrer, en regard des excès du despote anglais, oppresseur des libertés et des consciences, le catholicisme défendant contre la révolution religieuse toutes les idées de justice et de civilisation. Cette étude approfondie d'une période si considérable de l'histoire de la réforme ne remplit pas, à beaucoup près, tout l'ouvrage; elle n'a que sa juste part dans le développement des faits historiques du règne de Henri VIII, dont M. Audin expose le tableau complet. La vie politique et la vie intime de ce prince y sont traitées avec un grand soin, et les épisodes si dramatiques qui ont rempli l'une et l'autre n'ont peut-être jamais rencontré un historien mieux inspiré et plus fidèle. Le lecteur remarquera surtout les chapitres consacrés au divorce de Henri avec Catherine d'Aragon, à Thomas More, à la destruction des couvents, au supplice d'Anne Boleyn. A l'aide de documents recueillis dans les archives de l'Angleterre, de la France et de l'Italie, l'auteur a rectifié quelques inexactitudes commises à dessein ou involontairement par les écrivains protestants, et fait connaître des particularités neuves à beaucoup d'égards. La bibliothèque vaticane, à Rome, lui a fourni des lettres autographes de Henri à

Anne Boleyn, des pièces inédites sur la lutte de Clément VII avec le roi d'Angleterre et sur les intrigues diplomatiques de Wolsey; la Minerve, des renseignements nouveaux sur le sac de Rome et les disputes des universités italiennes à l'occasion du divorce de Henri avec Catherine d'Aragon; la bibliothèque Magliabecchi, à Florence, des dépêches des ambassadeurs vénitiens en Angleterre; celle du Roi, à Paris, la correspondance des agents français auprès du cabinet britannique; enfin le *British Museum*, de Londres, entre autres textes précieux, la correspondance du connétable de Bourbon vendant à Henri VIII la couronne de François Ier. On voit que ce nouveau travail de M. Audin est puisé aux meilleures sources. Riche de faits et de détails instructifs, il offre en même temps des vues élevées et des pensées généreuses auxquelles on applaudirait lors même qu'on ne partagerait pas toutes les convictions politiques et religieuses qui les ont fait naître. Les lignes suivantes, qui terminent l'ouvrage, donneront une idée de l'esprit du livre et de la manière de l'auteur. « Il n'est pas inutile de remarquer que les théories exagérées sur le pouvoir royal datent en Europe précisément de l'introduction de la réforme. Il semble que l'avénement du protestantisme devait être pour les peuples une transition aux formes représentatives; il n'en est rien cependant. Voyez en Allemagne, où les institutions démocratiques tombent et sont remplacées par le régime monarchique; la Suède, où, après l'extinction du catholicisme, Gustave, en montant sur le trône, anéantit les libertés communales; le Danemark, où, sous Christiern, le peuple cesse de faire partie de la représentation nationale; l'Angleterre, enfin, qui, séparée violemment de l'unité romaine, subit le joug dégradant de Henri VIII. On se demande si cette coïncidence singulière est un simple accident dans l'histoire de l'humanité, ou bien s'il existe une connexion secrète entre le protestantisme et l'établissement de l'absolutisme : l'historien ne doit pas hésiter à déclarer que, si le catholicisme eût conservé son empire exclusif sur l'Europe, le pouvoir royal se serait limité, et que les formes représentatives, que le catholicisme *sauvegardait*, n'auraient pas complétement disparu. »

Collection générale des documents français qui se trouvent en Angleterre, recueillis et publiés par Jules Delpit. Tome 1er. Archives de la mairie de Londres, du duché de Lancastre, de la bibliothèque des avocats, et première partie de l'Échiquier. Paris, imprimerie de Dondey-Dupré, librairie de Dumoulin, 1847, in-4° de CCXLVII. En 1842, le ministre de l'instruction publique chargea M. Jules Delpit de recueillir, dans les divers dépôts d'archives de Londres, « tout ce qui, complétant la collection des documents rapportés par Bréquigny, pourrait intéresser notre histoire et notre littérature nationale. » Le volume que nous annonçons est le premier résultat de cette mission. L'éditeur le publie à ses frais, et, bien qu'on n'y trouve que peu de documents d'une valeur historique de premier ordre, on saura gré à M. Delpit d'avoir fait connaître au public un ensemble de pièces dont un grand nombre seront consultées avec fruit, et d'en avoir accompagné le texte d'observations qui en font ressortir l'intérêt. Après un avant-propos où il expose le but et le plan de sa publication, l'éditeur a placé une introduction très-étendue divisée en trois parties. La première contient l'énumération et l'exposé critique des travaux exécutés en Angleterre dans l'intérêt de l'histoire de France. La première mission scientifique confiée à des savants français, pour explorer les archives de Londres, est celle de MM. Maturin, Esnault et Leprévot, chargés, en 1674, de recueillir tout ce qui pouvait intéresser l'ordre de Saint-Lazare et les ordres hospitaliers et militaires établis en France. M. Delpit n'y consacre que trois pages, et s'occupe ensuite avec beaucoup de détail de la mission donnée à M. de Bréquigny, de 1764 à 1767; de ses re-

cherches à Londres et de leur résultat, de l'examen des copies de titres qu'il a laissées, et des travaux entrepris récemment sur sa collection, aujourd'hui à la Bibliothèque du Roi. On sait que les recherches de Bréquigny avaient principalement pour but de retrouver soit à la Tour, soit à l'Échiquier de Londres, les archives qu'on croyait avoir été autrefois enlevées de France par les Anglais, comme l'attestaient, et la tradition et le témoignage formel de Thomas Carte, auteur du *Catalogue des rôles gascons*, publié en 1743. M. Delpit affirme que cette opinion n'était pas fondée, que, ni au combat de Bellefoge, sous Philippe-Auguste, ni depuis, les Anglais n'ont jamais enlevé les archives des provinces qu'ils avaient occupées en France, et que nulle part, à Londres, on n'a trouvé de trace de cette prétendue spoliation. Il est à regretter que l'auteur ait mêlé à cette discussion des imputations très-peu justifiées contre le caractère de Bréquigny. On ne saurait approuver non plus ni le fond ni la forme de ses attaques contre le savant chargé en 1834, par le ministère, de publier un choix de pièces tirées de la collection de Bréquigny.

Nous ne suivrons pas M. Delpit dans les détails qu'il donne sur sa mission et sur les motifs qui l'ont amené à publier lui-même son travail. La seconde partie de l'introduction, intitulée *Description des archives visitées*, contient d'abord de précieux renseignements sur le dépôt de Guild-Hall ou de la mairie de Londres, et ses quatre principales divisions : 1° collection de chartes originales ; 2° répertoire et rôles des testaments ; 3° cartulaires et manuscrits ; 4° registres de la mairie. On trouve ensuite une notice très-bien faite sur l'histoire municipale de Londres, rédigée à l'aide des matériaux que les riches archives de Guild-Hall ont fournis à l'auteur. Les points principaux traités dans cette notice sont les suivants : la mairie, opinion qu'on s'en faisait à Londres pendant le moyen âge, effets de la conquête sur l'organisation politique de cette ville ; établissements et développements de la mairie ; électeurs municipaux ; répartition et levée des impôts ; corporation des métiers ; administration de la justice municipale ; enregistrement à Guild-Hall des transactions et contrats des particuliers. Les deux derniers chapitres de la seconde partie traitent de la bibliothèque des avocats de Londres et des archives provenant de l'Échiquier, et déposées à *Chapter-House*, ancienne salle du chapitre de Westminster. La notice qui concerne les archives de Chapter-House est développée et très-digne d'attention ; elle se termine par un catalogue des documents de ce dépôt qui intéressent l'histoire de France. La troisième partie de l'introduction a pour titre : *Analyses ou résumés des principaux renseignements qui se trouvent dans ce volume.* Ces analyses sont le fruit d'un long travail, qui suppose des connaissances historiques étendues et variées. Les indications fournies par les pièces y sont classées dans l'ordre suivant : histoire générale, histoire des provinces, histoire littéraire, ecclésiastique, militaire, judiciaire, municipale, financière, commerciale, numismatique ; histoire de l'agriculture et histoire statistique. Viennent ensuite les textes mêmes des documents recueillis par M. Delpit dans les archives de la mairie de Londres, du duché de Lancastre, de la bibliothèque des avocats, et de la première partie de l'Échiquier (à *Chapter-House*). Les pièces y sont disposées par ordre chronologique, textuellement pour celles qui étaient inédites, et par analyses pour celles qui avaient été déjà publiées. Le recueil est terminé par une table chronologique et par une table des matières très-détaillée. Il est à désirer, dans l'intérêt des études historiques, que ce volume, qui forme d'ailleurs par lui-même un tout indépendant et complet, soit suivi d'autres volumes comprenant l'ensemble des documents français conservés dans les archives de la Grande-Bretagne.

L'agriculture allemande, ses écoles, son organisation, ses mœurs et ses pratiques les

plus récentes; publié par ordre de M. le ministre de l'agriculture et du commerce, par Royer, inspecteur de l'agriculture. Paris, Imprimerie royale, 1847, in-8° de xix-541 pages avec planche. L'auteur de ce livre fait connaître, dans les plus grands détails, les institutions, le domaine cultivé, les mœurs et les pratiques de l'agriculture en Allemagne, et particulièrement dans le Wurtemberg, en Bavière, en Saxe, en Prusse. L'institut d'Hohenheim en Wurtemberg, qui est l'école supérieure d'agriculture la plus renommée et la plus parfaite de toute l'Allemagne, a été surtout, de la part de M. Royer, l'objet d'une étude approfondie. En traitant de chacun des établissements agricoles qui existent au delà du Rhin, il a cru devoir tenir compte des circonstances économiques de chaque pays, rechercher l'effet probable de ses institutions sur l'agriculture, en constater le résultat exceptionnel ou général. Les réflexions suivantes, qui terminent l'introduction placée en tête de ce grand travail, indiquent suffisamment l'esprit qui a dirigé les recherches de l'auteur. « Si j'arrive quelquefois, dit-il, à n'être pas d'accord avec les descriptions trop poétiques, ce me semble, de l'agriculture germanique, de ses perfectionnements et de son organisation, j'y trouve cependant plus d'un enseignement utile. Il est évident que la constitution économique de la propriété rurale subit en ce moment une révolution radicale dans toute l'Allemagne; que le partage obligatoire des communaux, le rachat des servitudes, les réunions territoriales, les institutions de crédit; l'usage du papier-monnaie, l'instruction générale et l'affranchissement des populations, s'opérant silencieusement et complétement, préparent un grand avenir à la nationalité allemande. Des hommes laborieux, qui deviennent tous intelligents et instruits en restant sobres, généreux et modestes, assurent à leur pays et à leur agriculture une incontestable supériorité. La France est nécessairement sympathique à cette prospérité des peuples par leur développement intérieur, qui est maintenant sa propre maxime; mais elle ne voudra pas se borner à applaudir aux efforts intelligents de ses voisins, et son intérêt lui fait un devoir de s'y associer activement pour son propre compte. Après avoir été longtemps le foyer des lumières et le boulevard de l'Europe, elle ne voudra pas se laisser distancer dans la pratique et l'enseignement du plus utile des arts, de celui qui, seul, garantit aux nations le bonheur et la vraie puissance. »

Rudiments de la langue hindoui, par M. Garcin de Tassy, membre de l'Institut de Paris. Imprimerie royale, 1847, grand in-8° de 108 pages. — On nomme *hindoui* la langue qui, au moyen âge, remplaça le sanscrit dans l'Inde du nord et du centre, comme langue vivante, et qui, plus tard, fut modifiée par la conquête musulmane, et fut plus spécialement appelée *hindoustani*. C'est dans cet idiome qu'est écrit, entre autres, le célèbre poëme historique de Chaud, le *Schâh-nâma* de l'Inde, que Robert Lentz, savant indianiste, mort à la fleur de l'âge, avait entrepris de traduire en entier, et dont le colonel Jod a fait connaître quelques morceaux pleins d'intérêt. Jusqu'ici il n'existait aucun ouvrage élémentaire qui fît connaître les formes grammaticales de l'hindoui et sa syntaxe. L'ouvrage dont le titre précède remplit cette lacune, et il offre, comme spécimen des compositions hindouis, un fragment de la version du *Mahabharata*, accompagné d'une traduction littérale et de l'original sanscrit, traduit par M. Lancereau, un des auditeurs de M. Burnouf et de M. Garcin de Tassy.

Histoire de la littérature hindoui et hindoustani, par M. Garcin de Tassy, t. II, *Extraits et analyses;* Paris, Imprimerie royale, 1847, in-8°, xxii et 608 pages.— Dans le premier volume de cet ouvrage, après avoir tracé, dans la préface, la chronologie de la littérature hindoui et hindoustani, et fait connaître l'importance qu'elle

a pour le littérateur, l'historien, le philosophe, l'auteur avait donné la biographie des écrivains hindouis et hindoustanis, et la bibliographie de leurs ouvrages. Dans ce second volume, il expose d'abord, dans la préface, la classification des compositions de cette double littérature, et il indique en détail les formes diverses qui les distinguent; puis il donne plus de 600 pages d'extraits ou d'analyses des ouvrages classiques hindouis et hindoustanis. On peut citer, parmi les principaux morceaux: de longs extraits du *Bhakta-mâl* ou vie des saints hindous, chefs de sectes et auteurs, la plupart, de poésies hindouis; l'analyse et des extraits du *Prem-Sagar*, ouvrage célèbre sur l'histoire de Krischna; un chant du *Râmâyana* de Tulcî-Dâs qui partage, dans l'Inde moderne, la réputation de Valmiki; des extraits de la topographie poétique de l'Inde, intitulée : *Araïsch-i Mahfil;* beaucoup d'analyses et traductions de romans en vers sur des légendes populaires, de poëmes mystico-érotiques, de satires renommées, de poésies descriptives et d'ouvrages de morale. Dans le troisième et dernier volume, annoncé pour la fin de l'année, l'auteur doit traiter des chants populaires et donner des additions considérables à la biographie et à la bibliographie.

Histoire des fêtes civiles et religieuses, usages anciens et modernes de la Belgique méridionale (les Flandres, le Hainaut, le Brabant) *et d'un grand nombre de villes de France*, par madame Clément, née Hémery. Avesnes, imprimerie et librairie de Viroux; à Paris, chez Dumoulin, in-8° de 506 pages, avec planches. Dans un précédent volume, publié en 1836, madame Clément-Hémery avait décrit les anciennes fêtes publiques qui se célébraient dans cette partie de la France dont se compose aujourd'hui le département du Nord. Le nouvel ouvrage que nous annonçons complète ces recherches et les étend aux provinces de la Belgique méridionale et à un grand nombre de villes de France. Les fêtes du moyen âge offrent, comme on sait, des traits de mœurs très-caractéristiques; sans traiter d'une manière approfondie les questions qui peuvent se rattacher à l'origine de quelques-unes, l'auteur a recueilli les particularités les plus curieuses sur les plus célèbres de ces solennités. Celles dont s'occupe principalement l'auteur sont les fêtes des Forestiers à Bruges; des Innocents, des trente et un Rois, à Tournay; la Baillée des roses, dans la même ville; le Jubilé de sept cents ans ou de saint Macaire, à Gand; la procession du Saint-Sang à Bruges, la Veillée des dames à Bruxelles, la Chandelle d'Arras, la Diablerie de Chaumont, la Mère folle de Dijon, les Danses de saint Quiriace et de saint Thibaut à Provins. On trouve, à la fin du volume, une liste des principaux mystères et moralités dont le texte est parvenu jusqu'à nous.

Essai d'un dictionnaire historique de la langue française. Imprimerie de Noël à Épernay, librairie de Techener à Paris, 1847, in-4° de 56 pages. Prix : 3 francs. — Cette brochure paraît être l'avant-coureur d'un ouvrage considérable auquel applaudiront tous les amis de la saine littérature, s'il est exécuté avec tout le soin et le talent qu'on doit attendre de l'auteur, M. Paulin Paris. Ce projet de dictionnaire, sur lequel nous reviendrons, comprend dans ce spécimen les lettres A-Accès. Il est précédé d'une introduction historique que l'auteur termine par ces mots, qui en sont l'exact résumé : « L'histoire de la langue française forme six époques : dans la première, elle est parlée, chantée, sans être écrite; dans la seconde, elle est parlée, chantée, écrite; dans la troisième, la syntaxe en est modifiée; dans la quatrième, elle est soumise à la ponctuation; dans la cinquième, elle est fixée; dans la sixième, elle est abandonnée. »

Vie, travaux et doctrine scientifique d'Étienne Geoffroy Saint-Hilaire, par son fils,

M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, membre de l'Institut (Académie des sciences). Imprimerie de Vᵉ Berger-Levrault, à Strasbourg, librairie de P. Bertrand, à Paris, in-12 de 479 pages. « Sans oublier qu'il ne peut être juge, et qu'il ne doit pas être panégyriste, l'auteur de ce livre a pensé que tout ce qu'il avait le droit de faire, sans manquer à des convenances qu'il respecte, il avait aussi le devoir de l'accomplir, et que, mieux placé que personne pour connaître et faire connaître la vie et les travaux de Geoffroy Saint-Hilaire, il lui appartenait plus qu'à personne d'en retracer l'histoire. Tel est le sentiment avec lequel il a pris la plume pour écrire en termes simples le récit de la vie et le résumé des travaux de son père. » Cette intéressante biographie est suivie d'une table méthodique et analytique des ouvrages de Geoffroy Saint-Hilaire et des mémoires, notices et articles, publiés par lui dans divers recueils.

Catalogue général des cartulaires des archives départementales, publié par la commission des archives départementales et communales. Paris, Imprimerie royale, 1847, in-4° de VII-285 pages. — Une circulaire ministérielle, du 31 mai 1842, a prescrit aux préfets de faire rechercher les cartulaires qui existent dans les archives des départements, et qui forment une des catégories les plus importantes des manuscrits conservés dans ces précieux dépôts. Les renseignements fournis à ce sujet par les archivistes ont été rassemblés et coordonnés par la commission des archives, et c'est le résultat de ce travail que le public est aujourd'hui appelé à juger. Le catalogue des cartulaires est disposé en tableaux, qui font connaître, dans leurs huit premières colonnes : l'établissement ou fonds d'où provient chaque manuscrit; le titre, le nom ou l'objet du volume; le format, la matière, le nombre de feuillets; l'année ou l'époque approximative de l'écriture; le nombre de pièces transcrites, les dates des pièces. Une dernière colonne offre la description matérielle des cartulaires, et des détails sur leur contenu. Le nombre total des volumes inventoriés et décrits dans ce catalogue est de 2,836; mais il faut remarquer que, dans l'inventaire, on a compris, outre les cartulaires proprement dits, exécutés à une époque ancienne du moyen âge, les volumes de copies modernes composés de transcriptions de même nature. Nous ne pouvons indiquer ici toutes les richesses historiques que le catalogue signale à l'attention des érudits. Au point de vue du nombre des cartulaires, les départements du Nord, de la Côte-d'Or, du Doubs, de la Meurthe, de la Meuse, des Basses-Pyrénées, de la Seine-Inférieure, tiennent le premier rang. Un seul département, celui de Maine et-Loire, renferme un cartulaire du Xᵉ siècle. Il n'en existe que trois du XIᵉ : un dans les Bouches-du-Rhône, un dans la Seine-Inférieure et un dans la Vienne. Les plus anciens titres transcrits dans les Cartulaires sont du Vᵉ siècle. On n'en trouve de cette date que dans le département des Bouches-du-Rhône et à Paris, aux Archives du royaume. Il y en a du VIᵉ siècle à Angers, à Châlons-sur-Marne, à Mâcon; du VIIᵉ, à Laon, à Troyes, à Dijon, à Chaumont, à Lille, à Colmar, à Paris; et du VIIIᵉ, à Mézières, à Marseille, à Angoulême, à Nîmes, à Montpellier, à Angers, à Colmar, à Vesoul. La publication de ce catalogue sera accueillie avec empressement par toutes les personnes qui s'occupent de l'étude des documents de l'histoire de France. C'est un très-heureux commencement d'exécution du projet que le Gouvernement a conçu de faire connaître par un inventaire général les titres anciens de toute nature conservés dans les archives des départements et des communes.

Documents inédits ou peu connus sur Montaigne, recueillis et publiés par le docteur J. F. Payen. Paris, imprimerie de Guiraudet et Jouaust, librairie de Techener, in-8° de 44 pages, avec portrait et fac-simile; prix : 3 francs.

BAVIÈRE.

Dictionary of the Galla language, composed by Charles Tutschek, published by Lawrence Tutschek. Part. I, Galla-English-German. Munich, 1844, in-8° de LX et 206 pages.

Dictionary of the Galla language, compiled by Lawrence Tutschek, M. D. Part. II, Munich, 1845, in-8° de 126 pages.

A grammar of the Galla language, by Charles Tutschek, edited by Lawrence Tutschek. M. D. Munich, 1845, in-8° de VIII et 92 pages.

Ces trois ouvrages ont été publiés aux frais de l'*African civilisation Society* de Londres. M. Charles Tutschek, auteur du premier et du dernier, avait pu, sans se déplacer, apprendre à Munich la langue Galla. Nommé, en 1837, instituteur du prince Louis de Bavière, il fut chargé, au retour du duc Maximilien de ses voyages en Orient, en 1838, de l'éducation de quatre Africains que ce prince avait rachetés de l'esclavage et conduits en Bavière, à savoir d'un Galla, d'un Yumala, d'un Darfourien et d'un Denka. M. Tutschek s'attacha surtout au Galla, qui parlait un peu l'arabe, et il en obtint, à force de patience et de peine, tous les renseignements qui lui étaient nécessaires pour apprendre le galla. Malheureusement cet Africain mourut en 1841; mais M. Tutschek put encore, sans se déplacer, s'entretenir pendant deux mois avec un autre Galla qu'un Anglais avait aussi racheté de l'esclavage, et il vit enfin un troisième Galla amené par le duc de Wurtemberg. Ses entretiens avec ces natifs, joints à une étude persévérante, lui permirent de rédiger non-seulement un dictionnaire, mais une grammaire galla. Il ne put publier lui-même ces travaux consciencieux, une mort prématurée l'ayant enlevé en 1843; mais le docteur L. Tutschek, mû par un sentiment bien honorable de respect pour la mémoire de son frère, a édité ces travaux, et, pour les rendre utiles aux missionnaires et aux voyageurs, il a rédigé lui-même un dictionnaire anglais-galla qui les complète.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

JUILLET 1847.

Lettres, instructions et mémoires de Marie Stuart, reine d'Écosse, publiés sur les originaux et les manuscrits du State paper office de Londres et des principales archives et bibliothèques de l'Europe; par le prince Alexandre Labanoff.

PREMIER ARTICLE.

L'histoire est l'œuvre qui convient le mieux à notre temps. Nous avons le genre d'esprit qui aide à la bien comprendre, et la curiosité qui porte à rechercher et à recueillir les matériaux les plus propres à la faire connaître dans ce qu'elle a de plus réel et de plus intime. Parmi ces matériaux, il n'y en a point de plus saisissants et de plus instructifs à la fois que les correspondances des grands personnages de l'histoire. Les correspondances sont bien préférables aux mémoires. Ceux-ci sont rarement composés au moment même où les événements s'accomplissent : l'ignorance, l'oubli, la vanité, la mauvaise foi, la passion, les rendent peu exacts ou peu véridiques. Lorsqu'on examine, d'après des sources authentiques, ce qu'ils affirment, on le trouve arrangé, quand on ne le trouve pas faux. Bien souvent les anecdotes y sont hasardées, les faits altérés, les intentions imaginées. C'est surtout cette dernière et si importante partie de l'histoire que les correspondances éclairent de leur vive lumière : écrites pendant l'action par ceux qui la préparent ou la dirigent, elles font connaître d'une manière exacte la part de chacun dans les événements. Grâce à elles, l'histoire n'est pas réduite à conclure des actes aux intentions, des résultats aux desseins : ses jugements cessent d'être des suppositions.

Aussi faut-il louer notre temps du soin qu'il met à recueillir et à publier les correspondances des temps dans lesquels on a commencé à écrire sur presque tout ce qu'on voulait faire. Pour ne parler ici que d'un seul siècle, et, dans ce siècle, que d'un seul sujet, que ne divulguet-on pas avec leur aide sur le XVIe siècle et sur la réformation. En Allemagne, en France, en Hollande, en Angleterre, en Belgique et même en Espagne, on imprime à l'envi les lettres des chefs religieux ou des soutiens politiques des deux croyances qui ont lutté l'une contre l'autre, avec des vicissitudes si diverses pendant cette vaste période, agitée par tant d'idées nouvelles, livrée à tant de passions, pleine de tant de tragédies, et si féconde en grands hommes. Les correspondances de Charles-Quint[1] de Ferdinand[2], de Philippe II[3], défenseurs ou habiles, ou prudents, ou extrêmes, du catholicisme en Europe; celles du landgrave de Hesse, Philippe le Magnanime, l'un des champions les plus résolus du protestantisme allemand[4]; du fougueux et révolutionnaire Henri VIII[5], chez lequel les passions privées se mêlèrent aux intérêts politiques pour changer la religion de l'État; de la glorieuse Élisabeth[6], qui consolida si fortement l'œuvre de son père, et opposa victorieusement son influence à celle de Philippe II; du prince d'Orange[7], ce fondateur profond de la république protestante des Provinces-Unies; de l'habile et spirituel Henri IV[8], de l'active et adroite Catherine de Médicis, des princes ambitieux et brillants de la maison de Lorraine[9], qui, selon la diversité de leur position, prirent une part différente aux troubles religieux de la France : toutes ces correspondances, dont l'histoire tirera

[1] Lanz, *Correspondenz des Kaisers Karl V,* 1844, Leipzig, 8. Du même éditeur: *Staatspapiere zur Geschichte des Kaisers Karl V,* 1845, Stuttgard, 8. Ces deux ouvrages sont tirés des archives royales de Belgique et de la bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles. — [2] Bucholtz, *Geschichte der Regierung Ferdinand des ersten,* 1831, Vienne, 8. — [3] *Coleccion de documentos ineditos para la historia de España,* 1842-1846; Madrid, 4°. La plupart des documents que renferment les huit volumes qui ont déjà paru sont relatifs au règne de Philippe II. — [4] Rommel, *Philipp der grossmüthige,* in-8°; Geissen 1830. Cette histoire est suivie d'un volume de pièces. — [5] *State papers published under the authority of His Majesty's commission,* 4°; Londres 1831; Th. Wright, *Letters relating to the suppression of monasteries,* 4°; Londres, 1843. — [6] Le même, *Elizabeth and her times,* 8°, Londres, 1844. — [7] Grœn van Prinsterer, *Archives ou correspondance inédite de la maison d'Orange de Nassau,* première série, I-VII, 8°; Leyde, 1835-1839. — [8] Berger de Xivrey, *Recueil de lettres missives de Henri IV,* 4°; Paris, 1843-1846, dans la collection des documents inédits de l'histoire de France. — [9] Ces deux correspondances feront également partie de la collection des documents inédits publiés par le ministre de l'instruction publique.

de si abondantes lumières et des conclusions si sûres, ont paru ou vont incessamment être mises au jour.

Le prince Alexandre Labanoff a ajouté encore à ces utiles publications. Attiré par les séduisantes qualités et les touchantes infortunes de Marie Stuart, il a recueilli, pendant plus de dix années, dans toutes les archives et les bibliothèques de l'Europe, les documents qui concernent cette reine, dont le rôle a été si important, la vie si troublée, la fin si tragique, et qui reste environnée encore de tant de mystères. Avec une passion persévérante et heureuse, il est parvenu à réunir, dans le recueil qu'il a publié l'année dernière, en sept volumes, 736 lettres ou mémoires émanés directement de Marie Stuart. Plus de 400 de ces précieux documents étaient restés jusqu'à ce jour inédits. 200 environ ont été extraits du *State paper office* de Londres, où les avait déposés le gouvernement ombrageux et si bien servi d'Élisabeth, après les avoir interceptés lors de leur envoi. Ils y étaient restés inaccessibles aux historiens jusqu'en 1840, où ils ont été libéralement communiqués au prince Labanoff. La riche collection qu'ils ont enrichie et complétée commence en 1550 et finit en 1587. Elle embrasse trente-sept années de la vie de cette reine morte si jeune. La première est écrite par elle, à l'âge de huit ans, de la cour de France où elle était élevée, pour donner de ses nouvelles à la reine sa mère; la dernière est adressée, du château de Fotheringay, où elle était depuis longtemps prisonnière, à Henri III, pour lui transmettre ses dernières recommandations, quelques heures avant de monter sur l'échafaud. On peut juger de l'immense intérêt qu'elle offre, des obscurités qu'elle doit éclaircir, des lacunes qu'elle peut combler dans une existence qui se mêle à ce que l'histoire a de plus grave et l'humanité de plus touchant. Marie Stuart est une femme jeune, spirituelle, instruite, gracieuse, imprudente, jouet de ses sentiments ou de ceux d'autrui, et dont la courte carrière est, à chaque pas, semée d'attachantes ou de terribles aventures; elle est en même temps une reine ardente, placée à la tête d'un grand parti, le soutien de la croyance catholique en Écosse, son espoir en Angleterre, conseillée par les Guise, appuyée sur Philippe II, encouragée par le pape, et luttant avec opiniâtreté, mais désavantage, contre une autre femme qui se domine dans ses faiblesses, contre une autre reine qui se montre forte et habile dans la défense de la cause protestante. Elle se compromet par ses passions et périt pour ses croyances. C'est sous ce double rapport que la montre M. Labanoff dans sa correspondance.

« Il est impossible, dit-il, que des témoignages aussi irrécusables que les lettres mêmes de Marie Stuart ne contribuent pas à jeter un nouveau

jour sur les graves événements qui signalèrent sa triste existence, et particulièrement sur cette grande lutte du catholicisme et de la réforme, dont elle fut une des plus illustres victimes. En effet, c'est moins dans un vulgaire sentiment de jalousie de la reine Élisabeth contre Marie Stuart, qu'il faut chercher la cause première des infortunes et de la fin tragique de cette princesse, que dans la nécessité où se croyait alors le parti de la réforme en Angleterre, de terrasser en elle le dernier espoir des catholiques de la Grande-Bretagne et d'assurer le trône d'Élisabeth à un prince protestant. Si la reine d'Écosse eût consenti à changer de religion, Élisabeth, malgré toute sa haine contre elle, aurait été obligée de la rétablir dans ses États et même de la déclarer son héritière.

« Il est donc bien certain que Marie Suart succomba victime de son attachement à la foi de ses pères; toutes ses lettres sont remplies des protestations les plus énergiques à ce sujet, et ses ennemis les plus acharnés n'osèrent jamais élever le moindre doute sur la sincérité de son dévouement à la religion catholique. Tous lui rendent justice à cet égard. Malheureusement, l'on ne peut pas en dire autant pour ce qui concerne l'opinion généralement accréditée sur la conduite de cette princesse pendant l'époque la plus critique de sa vie, pendant celle qui s'est écoulée depuis son mariage avec Darnley jusqu'à sa fuite en Angleterre. On a beaucoup écrit sur ce court espace de temps; on a beaucoup discuté pour savoir si Marie Stuart était coupable ou non de la mort de son mari; mais, aux yeux de bien des gens, la question est encore indécise. D'abord les passions et les préjugés soulevés dans cette controverse ne pouvaient manquer de l'obscurcir, et, ensuite, le petit nombre de documents, dignes de foi, produits en faveur de Marie Stuart ne permettaient guère d'établir son innocence d'une manière incontestable. En effet, les historiens les plus recommandables ont toujours été réduits à travailler d'après les rapports et les correspondances des ministres et des agents d'Élisabeth, c'est-à-dire des ennemis les plus acharnés de Marie Stuart et de la religion qu'elle professait. Ils ne pouvaient consulter aucun autre témoignage contemporain, parce qu'ils n'en avaient point à leur disposition. C'est seulement dans les correspondances des ambassadeurs français que l'on pouvait les rencontrer; mais elles manquaient alors complétement, et maintenant encore, à l'exception de la *correspondance de la Motte Fénelon* (ambassadeur en Angleterre de 1568 à 1575), publiée par M. C. P. Cooper en 1838, il n'y a aucune correspondance diplomatique connue sur l'époque de Marie Stuart : j'ai longtemps fait des recherches à ce sujet, et je n'ai pu réunir qu'un très-petit nombre de dépêches de Paul de Foix, Du-

croc et Bochetel de la Forêt. Quoique ces dépêches ne soient que des fragments de correspondance écrits à de longs intervalles et par conséquent sans liaison entre eux, j'ai cru cependant devoir les publier, ainsi que les importants documents que j'ai recueillis dans les archives Médicis à Florence. Ces pièces, au nombre de cinquante-trois, sont presque toutes inédites, et, jusqu'à présent, elles avaient échappé à toutes les recherches des historiens. Réunies aux lettres mêmes de la reine d'Écosse, il n'est pas douteux qu'elles ne contribuent à la justifier des horribles accusations dont elle fut victime durant sa vie, et dont maintenant encore elle est souvent l'objet[1]. »

Comme on le voit, le prince Labanoff est un admirateur décidé de Marie Stuart. Nous devons ajouter que son admiration n'est point aveugle et n'a rien de suspect. M. Labanoff n'étant ni Écossais ni catholique, ses jugements ne sont point exposés aux égarements du patriotisme ou de la piété envers une reine et une martyre. Il doit donc en être tenu grand compte, et cela d'autant plus que le noble éditeur joint à cette impartialité naturelle une sagacité savante. Je me servirai et des lettres publiées par le prince Labanoff, et des recherches exécutées aussi dans les archives d'Angleterre par le dernier et le meilleur historien de l'Écosse, M. P. F. Tytler, et d'autres documents inédits que j'ai recueillis pour apprécier les événements les plus sombres et les plus controversés de cette haute et douloureuse destinée. Mais, afin de distinguer ce qui, dans les fautes de Marie-Stuart et dans ses malheurs, vint d'elle, de ce qui sortit invinciblement d'une situation qu'elle n'avait point faite et qu'elle dut subir, il faut connaître l'état des partis politiques et des sectes religieuses en Écosse au moment où, en 1561, elle quitta la France pour aller gouverner un pays désobéissant et une Église presbytérienne.

Les premières années de sa vie furent troublées comme les dernières. Elle vint au monde, le 8 décembre 1542, et, quelques jours après, elle perdit son père Jacques V, qui la laissa héritière du royaume d'Écosse. Abattu par les revers qu'il avait essuyés dans ses guerres contre Henri VIII, Jacques V, en apprenant la naissance de Marie, se rappela que ce royaume était entré dans la maison des Stuarts par la fille de Robert-Bruce, et dit avec tristesse : « Il est venu avec une fille, il s'en ira avec une fille. » Dès qu'il fut mort, les troubles commencèrent. Placé entre l'influence politique de la France, qui était l'ancienne alliée de l'Écosse et l'aidait à défendre son indépendance vis-à-vis de l'Angleterre, et l'influence de l'Angleterre, qui tendait depuis longtemps à s'en emparer ou

[1] Labanoff, préface, p. 9 et 11.

à l'annuler, ce malheureux royaume fut tour à tour en proie à deux partis durant la longue minorité de la jeune reine. Jacques V avait été constamment fidèle à l'amitié de François Ier, dont il avait épousé la fille aînée, Madeleine, en premières noces, et qui lui avait donné en secondes noces Marie de Guise, veuve du duc de Longueville. Le parti anglais, qui avait osé, en 1542, abandonner Jacques V au moment où il allait livrer bataille à l'armée d'Henri VIII, fut assez puissant, après la mort de ce prince, pour écarter de la régence la reine douairière et y faire appeler par le parlement Jacques Hamilton, comte d'Arran, descendant de la fille aînée de Jacques II. A la tête de ce parti étaient les Douglas, qui n'étaient point restés étrangers aux doctrines de la réformation.

Le parti contraire avait à sa tête la cardinal Beaton, archevêque de Saint-André. Ce prélat, que ses richesses, son autorité, un esprit ferme, un caractère entreprenant avaient rendu l'ennemi le plus redoutable des novateurs, portait un attachement égal au catholicisme et à la France. Il voulut s'appuyer sur celle-ci contre le régent qui favorisait les protestants et les Anglais, et fut mis en prison. Henri VIII profita des conjonctures pour demander que la jeune Marie devînt la fiancée de son fils Édouard et fût remise entre ses mains avec une des principales forteresses du royaume. Il obtint seulement par un traité, que Marie Stuart serait envoyée en Angleterre à l'âge de dix ans, pour être mariée au prince de Galles. Ce mariage, habilement conçu, était destiné à amener un demi-siècle plus tôt l'union de l'Angleterre et de l'Écosse. Marie, élevée d'abord sous les yeux de sa mère, au château de Lintlithgow, couronnée en 1443, à Stirling, fut ensuite confiée aux soins des lords J. Erskine et A. Livingston, nommés ses gouverneurs.

Les exigences du roi d'Angleterre ramenèrent, par le désir de l'indépendance et le besoin d'un appui, le régent d'Écosse à l'alliance de la France. Le comte d'Arran se réconcilia avec le cardinal Beaton. Le 13 décembre il renouvela tous les anciens traités avec la France. Dès cet instant la guerre reprit avec l'Angleterre, et les mesures de rigueur recommencèrent contre les protestants, qui étaient les alliés intéressés de cette puissance.

Le parti protestant, qui joua un si grand rôle dans les infortunes de Marie Stuart, s'était lentement formé en Écosse, où il avait été cruellement persécuté, tant que Jacques V avait vécu. Ce roi le détestait comme hérétique, et le redoutait comme antinational : il voyait en lui un ennemi de la vieille Église, et un auxiliaire de l'Angleterre. Avant de prendre sa constitution religieuse à Genève, le protestantisme écossais avait emprunté ses premières croyances à l'Allemagne. Il avait été

d'abord inspiré par l'esprit de Luther. Dès 1525, un acte du parlement avait défendu d'introduire les ouvrages de ce puissant novateur dans le royaume, et y avait proscrit ses doctrines. Mais ni les lois ni les supplices n'avaient arrêté les progrès de l'opinion hardie et austère qui voulait la réforme de l'Église d'Écosse, l'une des plus ignorantes et des plus corrompues. Des abbés, des prêtres, des moines bénédictins, des chanoines de Saint-André, des gentilshommes, s'étaient laissé gagner à cette pensée pieuse et régénératrice, et ils avaient été impitoyablement brûlés. Le confesseur même du roi, Seton, qui s'y était montré trop favorable, avait été obligé de s'enfuir en Angleterre pour ne pas partager leur sort. Dans la seule année 1539, sept martyrs du protestantisme avaient péri sur des bûchers; et, en 1541, un acte du parlement défendit, sous peine de confiscation et de mort, de contester en rien l'autorité du pape.

Mais, peu de temps après, tout changea, lorsqu'au roi Jacques V succéda, comme gouverneur temporaire du royaume et tuteur de la jeune reine, le comte d'Arran. Celui-ci, que ses intérêts rapprochaient de l'Angleterre et que l'opposition des catholiques zélés, favorables à la France et à Marie de Guise, invitait à fortifier les protestants, autorisa, de concert avec les lords des articles[1], la lecture de la Bible en langue vulgaire, et protégea ouvertement deux moines dominicains, le frère Thomas Williams et le frère John Rough, qui étaient attachés au service de sa maison, et qui prêchèrent avec sévérité contre la corruption de l'Église de Rome. Il demanda à Sadler, ambassadeur d'Henri VIII, de lui procurer et des Bibles traduites et tous les livres religieux officiellement publiés en Angleterre, afin qu'il essayât de s'en servir en Écosse. Sadler l'ayant pressé d'aller plus loin et de supprimer les couvents, comme l'avait fait Henri VIII, il répondit qu'il ne demanderait pas mieux. Mais, ajouta-t-il, la tâche me paraît bien difficile. Le nombre des hommes puissants qui sont papistes est si grand, qu'à moins que le péché de la convoitise ne s'empare d'eux, et qu'ils ne désirent posséder les biens des abbayes, je ne vois pas comment je les amènerais à y consentir.

C'est durant cette époque qu'il négocia le mariage de sa royale pupille avec le fils d'Henri VIII, et que George Wishart, l'un des novateurs qui s'étaient réfugiés en Angleterre, revint en Écosse, où il fut le maître de Knox et son vrai prédécesseur dans la propagation et l'établissement de la réforme. C'était un homme d'un esprit élevé, d'une

[1] Comité de lords siégeant dans l'intervalle des sessions du parlement.

âme tendre, d'une dévotion un peu ascétique, et qui joignait une extrême douceur à des convictions ardentes. Il prêcha à Montrose, à Dundee, à Perth, à Ayr, avec de grands succès, contre les dogmes de l'Église romaine et la vie désordonnée des ecclésiastiques. Il rencontra l'appui zélé des comtes de Cassilis et de Glencairn, du comte Marshall, de sir Georges Douglas, des lairds de Brunston, d'Ormiston et de Calder. La réconciliation du comte d'Arran et du cardinal Beaton, survenue à la fin de 1543, n'avait point arrêté ses progrès, bien que le chef repentant de l'État ne les favorisât plus, et que le chef enhardi de l'Église catholique mît tout en œuvre pour les combattre. Une tentative de meurtre avait même été dirigée contre Wishart; mais elle n'avait pas réussi, et il ne prêchait plus qu'entouré d'un cercle de barons, revêtus de leurs cottes-d'armes, et suivi de leurs serviteurs armés. On portait même une épée nue devant lui.

Poussés par une violence égale et tout aussi peu scrupuleux l'un que l'autre dans l'emploi des moyens, les deux partis tramèrent mutuellement la perte des deux chefs. Les principaux protestants s'entendirent avec les ministres d'Henri VIII pour assassiner le cardinal, et le cardinal chercha à se rendre maître de Wishart pour le faire périr. Wishart succomba le premier; il fût surpris au bourg d'Ormiston par le comte de Bothwell à la tête d'un détachement de soldats. S'attendant à ce qui advint, il n'avait pas voulu que son fidèle disciple Knox l'accompagnât en portant l'épée devant lui : « Partez, lui avait-il dit affectueusement, un seul suffit à un sacrifice. » Livré par Bothwell au cardinal Beaton, il avait été condamné à être brûlé vif, et il était mort, le 28 mars 1546, avec une fermeté admirable et une sérénité touchante, ne montrant aucune animosité contre ses juges, et embrassant même le bourreau, qui s'était jeté à ses genoux, et auquel il dit : « Fais ton devoir, tu as reçu un ordre que je te pardonne. »

Sa mort produisit un effet extraordinaire parmi le peuple dont il était le prédicateur bien aimé. Elle fût suivie, deux mois après, de celle du cardinal, que ses ennemis surprirent au milieu de ses gardes, dans son château fortifié de Saint-André et qu'ils égorgèrent impitoyablement. Après qu'il eut reçu les premiers coups, l'un des conjurés, Melvil, qui prétendait ne pas tuer par passion, mais par devoir religieux, lui dit avec une férocité fanatique en lui présentant la pointe de son épée : « Souvenez-vous que le coup mortel que je vais porter maintenant n'est pas l'acte acheté d'un assassin mercenaire, mais la juste vengeance qui tombe sur un ennemi obstiné et cruel du Christ et du saint Évangile. »

Ces deux violentes exécutions ne servirent au fond aucun des deux

partis. Le parti catholique français eut dès lors pour adversaire, au lieu du doux et généreux Wishart, son véhément et inflexible disciple John Knox, qui devait fonder plus tard l'église d'Écosse sur le modèle de l'Église réformée que Calvin avait instituée à Genève. Le parti protestant anglais n'eut plus à résister aux forces intérieures du gouvernement écossais, mais aux soldats de la France. Cependant le premier l'emporta tout d'abord, le régent se jeta dans les bras de la France. Il rompit l'alliance conclue avec l'Angleterre, et, au lieu de donner l'héritière de l'Écosse à Édouard VI, qui la demanda les armes à la main après la mort d'Henri VIII, son père, il la destina au dauphin, fils aîné d'Henri II. Des troupes françaises débarquèrent en Écosse, s'emparèrent du château de Saint-André, qu'occupaient les dissidents, parmi lesquels était Knox, et mirent garnison dans les principales forteresses. Les prisonniers furent transférés en France presque en même temps que la jeune Marie Stuart fut conduite à la cour d'Henri II. Elle y fût élevée avec les enfants de ce prince et de Catherine de Médicis et auprès de ses oncles le duc François de Guise et le cardinal de Lorraine. Elle y montra de bonne heure les grâces, l'esprit, et les rares agréments qui rendirent séduisante son enfance elle-même. La correspondance publiée par le prince Labanoff présente des détails fort intéressants à cet égard.

A l'âge de dix ans, elle étonne par sa maturité : dans une assez longue lettre qu'elle écrit, en 1552, à la reine sa mère, elle parle des affaires d'Écosse avec un sens délicat et précoce. Elle est déjà capable de discrétion : « J'ai vu, lui dit-elle, l'ayse que vous aviez de ce que je tiens les choses qu'il vous plaist me mander secrètes; je puis vous asseurer, Madame, que rien qui viendra de vous ne sera sceu par moi. » Elle avait une tendre et absolue déférence pour sa mère, et celle-ci, lui ayant adressé une demande sous la forme d'une prière, elle lui dit : « Je vous supplie très-humblement ne me parlés jamais que par vos bons commandements comme à votre très-humble et très-obéissante fille et servante, car autrement je ne penseroys avoir sest heur d'être en votre bonne grâce[1].

C'est vers le même temps que le cardinal de Lorraine écrivait sur elle à sa sœur : « Ladite dame vostre fille est tellement creue et croist tous les jours en grandeur, bonté, beauté, saigesse et vertus, que c'est la plus parfaicte et accomplie en toutes choses honnestes et vertueuses qu'il est possible, et ne se voit aujourdhui rien de tel en ce royaulme, soit en fille noble ou aultre, de quelque basse ou moyenne condition

[1] Labanoff, 5, 6, 7.

et qualité qu'elle puisse estre; et suis contrainct vous dire, Madame, que le Roi y prend tel goust, qu'il passe bien son temps à deviser avec elle l'espace d'une heure, et elle le sçait aussi bien entretenir de bons et saiges propos comme feroit un femme de vingt-cinq ans [1]. »

Son éducation, extrêmement soignée, ajouta des talents variés à ses grâces naturelles. Excellant dans la musique; instruite dans l'histoire, où elle eut pour maître le fameux Buchanan; sachant et parlant très-bien le latin; faisant des vers qu'admiraient Ronsard et du Bellay [2]; d'un esprit vif et ouvert, d'un caractère insinuant et aimable, elle était l'ornement de la cour. Le cardinal de Lorraine marquait en ces termes l'ascendant qu'elle était parvenue à y prendre : « Bien vous assureré-ge,

[1] Labanoff, Lettre du cardinal de Lorraine à la reine douairière, du 25 fév. 1553, p. 9. — [2] « Elle se naturalisa si bien françoise, qu'on pouvoit dire qu'elle n'estoit pas seulement la plus belle, mais la plus polie de tout son sexe dans la langue et dans la belle galanterie... (Mémoires de Castelnau, fol. Bruxelles, 1731, p. 528.) Surtout elle aimoit la poésie et les poëtes, mais surtout M. de Ronsard, M. du Bellay et M. de Maisonfleur, qui ont fait de belles poésies et élégies pour elle. Elle se mesloit d'estre poëte, composoit des vers dont j'en ai vu aucuns de beaux et très-bien faits. De plus écrivoit fort bien en prose... Elle estoit de fort mignard et agréable langage, et avec une bonne majesté mêlée pourtant avec une fort discrète et modeste privauté. » Brantôme, in-8°, Paris, 1823, *Vie des femmes illustres*, t. V, p. 84. *Négociations relatives au règne de François II*, extrait de l'Histoire de la maison de Lorraine, par Lacourt, p. 755. Voici quelques-uns des vers que Ronsard et du Bellay nous ont laissés sur elle :

Au milieu du printems entre les liz naquit,
Son corps qui de blancheur les liz mesme veinquit,
Et les roses, qui sont du sang d'Adonis teintes,
Furent par sa couleur de leur vermeil dépeintes;
Amour de ses beaux traits luy composa les yeux,
Et les grâces, qui sont les trois filles des cieux,
De leurs dons les plus beaux cette princesse ornèrent,
Et pour mieux la servir les cieux abandonnèrent.
(Ronsard, *Œuvres complètes*, in-12, Paris, 1587, t. VIII, p. 19.)

En vostre esprit le ciel s'est surmonté,
Nature et l'art ont en vostre beauté
Mis tout le beau dont la beauté s'assemble.
(J. du Bellay, *Œuvres françoise*, in-8°, Paris, 1573, p. 507.)

Voir encore la note 1, p. 403.—Tous les contemporains sont d'accord sur l'esprit et la beauté de Marie Stuart. Le vénitien Jean Capello écrit en 1554, en parlant d'elle : « Gli (au dauphin) fu data per moglie la regina di Scozia, che gia altre fiate fu « condotta in Francia, la qual e bellissima et di maniera tale costumata, che porge « maraviglia a chiunque considera le qualità sue. E anco il delfino molto se ne con- « tenta, e prende gran piacere nel ragionare e ritrovarsi con esso lei. » (*Relations des ambassadeurs vénitiens*, par Tommaseo, in-4°, Paris, 1838, tome I, p. 374.

Madame, que n'est rien plus beau, ne plus honneste que la royne votre fille, et si est fort devote; elle gouverne le roy et la royne[1]. »

Lorsque cette charmante princesse eut atteint l'âge de quinze ans, Henri II la maria à son fils le dauphin François. Ici commencent les actes qui doivent figurer au nombre des principales causes de ses infortunes postérieures. D'accord avec les oncles de Marie Stuart, trop ambitieux pour ne pas seconder cette inhabile convoitise, Henri II, non content de donner l'héritière de l'Écosse à son fils, voulut trouver en elle l'héritière future de l'Angleterre, et, si elle n'avait pas d'enfants, assurer même l'héritage de ces deux royaumes au possesseur, quel qu'il fût, de la couronne de France. Ces actes maladroits et inexécutables sont insérés dans la collection du prince Labanoff[2], qui publie pour la première fois les lettres patentes de Marie Stuart, en date du 16 mars 1558, pour son mariage avec le dauphin. Mais la plus importante de ces pièces est la donation éventuelle du 4 avril 1558 faite, sous l'influence d'imprudents conseils[3], à Henri II et à ses successeurs, par la jeune et obéissante mariée. La principale clause est ainsi conçue : « Très-haute et très-excellente princesse, Marie, royne d'Escosse..... a dict et déclairé que, advenant le cas qu'elle decedde sans hoirs procréés de son corps (que Dieu ne veuille), elle a donné et donne par ces présentes, par pure et libre donation, faite pour cause de mort, au roy de France qui est ou sera, le royaulme d'Escosse selon qui se consiste et comporte, outre tous et telz droicts qui lui peuvent ou pourront, ores et pour l'advenir, compecter et appartenir au royaulme d'Angleterre et aultres terres et seigneuries, qui par le titre lui sont escheuz ou pourront escheoir et advenir[4]. »

Cette pièce, il est vrai, était destinée à rester secrète. Elle a été imprimée, pour la première fois, dans son intégralité, en 1838, à la fin du premier volume de la correspondance de la Motte Fénelon, ambassadeur de France en Angleterre, de 1568 à 1575[5], avec deux autres pièces également importantes : l'une concédant la jouissance du royaume d'Écosse au roi de France, pour compenser les frais considérables qu'il avait faits en défendant ce royaume contre les Anglais[6], et

[1] Labanoff, 36. — [2] *Id.*, 46, 60. — [3] Par ces causes et autres, ayant prins le conseil de ses meilleurs et plus singulliers amys, mesmement de monseigneur le reverendissime et illustrissime cardinal de Lorraine et Monsieur le duc de Guyse, ses oncles. *Id.*, p. 53. — [4] *Id.*, 51. — [5] *Correspondance diplomatique de Bertrand de Salignac de la Motte Fénelon*, publiée sur les manuscrits déposés aux archives du royaume, in-8°, Paris et Londres, 1838-1840, t. I, p. 425. — [6] De façon que, sans lesdits fraiz et impenses jà factes et à faire, iceluy royaume d'Escosse eust été et seroit en évident péril de totalle ruyne, tellement que la conservation en est entie-

l'autre annulant d'avance toute déclaration contraire que les états d'Écosse pourraient lui imposer relativement à sa succession. Cette dernière pièce seule avait été insérée dans le recueil des Traités de Léonard, auquel l'avaient communiquée MM. Godefroy, et dans celui de Dumont. Hume et Robertson n'ont point parlé de cette réunion éventuelle de l'Écosse à la France, et aucun des historiens anglais et écossais les mieux instruits, tels que Keith et Carte, n'a connu la clause concernant la cession de l'Angleterre. Cette clause puérile, parce qu'elle était impossible à réaliser, eut cependant des suites funestes pour Marie Stuart. Sept mois après son mariage, célébré le 24 avril avec le dauphin François, la reine Marie Tudor étant morte sans enfants, Henri II fit ajouter les titres de roi et de reine d'Angleterre et d'Irlande à ceux que portaient déjà son fils et sa bru. C'était préparer l'exécution de la clause, et méconnaître les droits d'Élisabeth, qui venait de monter sur le trône, quoiqu'elle eût été déclarée illégitime au moment où le divorce avait été prononcé entre son père Henri VIII et sa mère Anne de Boleyn. Par là s'ouvrit entre ces deux reines la longue rivalité qui ne se termina que sur un échafaud. Marie Stuart indisposa mortellement la redoutable fille d'Henri VIII, dans l'âme altière et vindicative de laquelle pénétrèrent, dès ce moment, des sentiments implacables de jalousie et de haine.

Pendant qu'elle prenait le vain titre de reine d'Angleterre et que la mort imprévue de Henri II la faisait, pour si peu de temps il est vrai, reine de France, sa mère, Marie de Guise, compromettait son autorité héréditaire en Écosse. Devenue régente à la place du duc de Châtellerault, elle n'avait montré de confiance qu'en ses compatriotes les Français, et ne s'était servie que d'eux pour gouverner les affaires. Elle les avait investis des principales charges de l'État, et avait excité au plus haut point le mécontentement des Écossais. Le parti anglais, auquel se joignirent bientôt le duc de Châtellerault et son fils le comte d'Arran, se grossit de tous ceux qu'irritait cette conduite maladroite. Uni et presque confondu avec le parti protestant, dont les progrès n'avaient pas cessé, il était prêt à s'insurger. Le fougueux Knox avait reparu, et l'animait de son esprit et de son audace. Après être resté deux ans prisonnier en France, s'être rendu en Angleterre pour y coopérer avec Pierre Martyr et Bucer à la réforme religieuse opérée sous Édouard VI; avoir quitté ce pays à l'époque où Marie y avait rétabli si violemment le catholicisme; s'être transporté sur le continent, avoir gouverné une

rement deue aux roys de France, dont estoit impossible à icelle dame de faire récompense comme elle disoit. *Id.*, p. 53.

Église de réfugiés à Francfort, être devenu à Genève l'ardent disciple et l'ami de Calvin, qu'il égalait en inflexibilité et surpassait en énergie, il revint alors en Écosse pour y faire dominer ses doctrines.

Alarmée des accroissements du protestantisme, la régente avait exigé par un édit que tout le monde professât la religion catholique. Les partisans des opinions nouvelles, à la tête desquels étaient le comte d'Argyle et Jacques Stuart, frère naturel de la reine Marie, s'y refusèrent. Comme leurs remontrances pacifiques furent sans effet, ils se réunirent en assemblée insurrectionnelle, qui prit le nom de *Congrégation,* et coururent aux armes. Ils brisèrent les images, dévastèrent les églises et se rendirent maîtres de la ville de Perth. Ils sollicitèrent l'appui d'Élisabeth, intéressée comme eux à assurer le triomphe du protestantisme en Écosse et à expulser de ce pays les Français dont le voisinage était menaçant pour sa propre couronne, puisqu'ils méconnaissaient ses droits. Knox écrivit, le 15 août 1559, à Cécil, l'habile ministre de la reine d'Angleterre, pour lui faire sentir l'urgente nécessité d'un secours décisif. Les forces des lords de la Congrégation n'étaient pas considérables, et ils manquaient d'argent pour les payer. « Je suis sûr, lui disait-il, que quelques-uns se soumettront à une vie bien dure plutôt que d'entrer en composition soit avec la reine régente, soit avec la France; mais je n'ose pas le promettre de tous, à moins qu'ils n'aperçoivent en vous plus de disposition à les secourir. J'espère que vous serez d'avis que notre destruction serait votre perte. Le comte d'Argyle s'est rendu dans son pays, et il pense retourner bientôt avec ses forces, s'il est assuré de votre assistance. Les gentilshommes de ces districts du midi sont également disposés à faire les derniers efforts, si vous leur venez en aide; c'est pourquoi je vous adjure, par les entrailles mêmes de Jésus-Christ, de vous prononcer nettement sur le secours auquel ils doivent s'attendre de votre part[1]. »

Cécil était de ce sentiment qu'il n'eut pas de peine à faire partager par sa prévoyante souveraine. Quelques jours avant que Knox écrivît sa lettre, il avait rédigé, avec la profondeur politique qu'il mit quarante ans au service d'Élisabeth, une note sur *ce qui était nécessaire pour recouvrer complétement l'Écosse.* « L'Écosse, y disait-il, ne saurait arriver à une entière prospérité que par deux moyens, ou en se liant d'une amitié perpétuelle avec l'Angleterre, ou en ne formant qu'une seule monarchie avec l'Angleterre. Afin d'établir une amitié perpétuelle entre les deux pays, il faut arracher l'Écosse à l'influence de la France, ancienne enne-

[1] Lettre de Knox à Cecil, dans Tytler, t. VII, p. 159.

mie de l'Angleterre. Aussi longtemps que l'Écosse restera sous l'influence française, cet accord est impossible. » Pour l'y soustraire, Cécil indiquait les mesures que les états d'Écosse devaient prendre, mesures qui tendaient à expulser les troupes françaises, à ne confier l'administration de l'Écosse qu'à des Écossais, à exclure de tous les emplois publics et de tous les commandements militaires les étrangers, à former un conseil de gouvernement indépendant de la reine; et, si celle-ci n'acceptait pas ces conditions, à transférer l'exercice de l'autorité souveraine à l'héritier le plus proche de la couronne. Il terminait en disant : « Une fois l'Écosse libre, elle saura trouver les moyens d'unir les deux royaumes[1]. »

Élisabeth consentit, à la fin d'août 1559, à entrer en négociation avec les seigneurs insurgés. Elle le fit d'abord d'une manière couverte. Le traité de Cateau-Cambresis entre l'Espagne, la France, l'Angleterre, dans lequel était comprise l'Écosse, avait été signé le 2 avril, quatre mois et demi auparavant. De bons rapports avaient paru s'établir entre Élisabeth et Marie Stuart, comme le prouvent les deux lettres suivantes du 21 avril et du 25 mai, que le prince Labanoff a tirées du musée britannique et du State paper office[2] : « Tres-haute et tres-excellénte princesse, écrivait Marie à Élisabeth dans la première, nostre tres-chère et tres-amée seur et cousine, ce nous a esté tres-grand plaisir d'entendre, au retour des deputez de notre tres-cher et tres-honoré seigneur et pere le Roi[3], et nostres, ce qu'ilz ont accordé avecques les vostres, touchant la bonne paix, amytié et reconciliation que desirions estre faicte, et qui a esté conclue entre nous, nos royaumes, pays et subjectz, aussi bien qu'elle a esté avecques nostre dict seigneur et père, qui sera au bien commun de nos trois royaumes, repos et tranquillité d'iceulx, et des peuples qu'il a pleu à Dieu mettre soubz nos puissances; avèques telle si bonne et amyable intelligence entre nous, que nous en aurons perpétuel contentement[4]. » Elle lui avait envoyé le sieur de Lethington pour lui porter la ratification du traité, chargé de plus, ajoutait-elle : « De vous dire de nos bonnes nouvelles, et asseurer du desir que nous avons de vous demourer perpetuellement bons frere et seur et entiers amys; et tels nous trouverez-vous tousjours, pour vous en faire plus certain tesmoignage par les effectz, quand il s'offrira occasion en chose que nous estimerons vous estre agreable, ainsi qu'il vous dira plus amplement de nostre part, dont nous vous

[1] Keith, *The history of the affairs of Church and State in Scotland,* in-f°. Édimbourg, 1734, *Appendix,* p. 23. — [2] T. I, p. 61. — [3] Henri II, qui mourut le 10 juillet suivant. — [4] Labanoff, 62, 63.

pryons tres-affectueusement le vouloir croire, tout ainsi que vous feriez nous-mesmes[1]. »

Élisabeth lui ayant de son côté envoyé des ambassadeurs pour le même objet, Marie-Stuart l'en avait remerciée dans sa seconde lettre avec un empressement et une affection qui semblaient annoncer le péril ou étaient les affaires d'Écosse, et le vif désir d'empêcher la reine d'Angleterre d'y intervenir à son détriment. « Ce nous a esté très-grand plaisir, disait-elle, d'entendre par notre cher et amé cousin, le sieur de Hauvard, votre grand chambellan et le sieur de Wotton, vos ambassadeurs, vos bonnes nouvelles, et les honnestes propos d'amitié que leur aviez donné charge nous tenir de votre part, par où nous cognoissions, de plus en plus, l'affection que vous avez en notre endroict; vous priant très-affectueusement estre asseurée et vous promectre le semblable de nous envers vous, et que nous ne desirons rien tant que de voir croistre et augmenter de jour en jour, comme de notre part nous en chercherons tous moïens par les meilleures offices dont nous nous pourrons adviser, ainsi que nous l'avons plus avant déclairé à vosdits depputez[2]. »

Malgré ces démonstrations officielles et récentes, Élisabeth avait saisi l'occasion qui s'offrait à elle de se venger de l'usurpatrice de son titre, et de faire triompher ses intérêts politiques en Écosse. Elle envoya sir Ralph Sadler à Berwick avec de l'argent pour y encourager secrètement les insurgés, et, lorsque les lords de la Congrégation, enhardis par la certitude de son appui, eurent déposé la régente, elle passa de l'intervention couverte à l'assistance publique. Le duc de Norfolk reçut l'ordre de conclure, à la fin de janvier 1560, un traité avec les seigneurs écossais assemblés à Berwick. Dans ce traité, Élisabeth prenait sous sa protection le royaume d'Écosse avec le duc de Châtellerault et son parti. Elle s'engageait à les assister de ses forces jusqu'à ce que les Français eussent été chassés du pays, et à ne point abandonner les lords confédérés tant qu'ils reconnaîtraient Marie pour reine, et maintiendraient invariablement les droits de la couronne. Cette clause était destinée à sauver en partie les apparences, et semblait diriger uniquement l'union conclue entre la reine et les insurgés contre la régente dépossédée et les Français ses auxiliaires.

En exécution du traité de Berwick, une armée anglaise, sous le commandement de lord Grey, pénétra en Écosse le 2 avril 1560, et se joignit aux troupes des insurgés; c'était au moment même où le roi

[1] Labanoff, 63, 64. — [2] *Id.*, 64, 65.

François II, la reine Marie-Stuart et leurs oncles le duc de Guise et le cardinal de Lorraine, venaient de découvrir en France la conjuration d'Amboise, et se trouvaient aux prises avec des difficultés intérieures, qui ne leur permettaient point de réprimer avec vigueur les troubles d'Écosse. Ils s'étaient bornés à faire partir l'évêque de Valence, Jean de Montluc, l'évêque d'Amiens, Nicolas de Pellevé et le seigneur de la Brosse chevalier de l'ordre, en les chargeant de s'entendre pacifiquement avec les insurgés et même avec la reine d'Angleterre. Il était dit dans leurs instructions publiées par le prince Labanoff : « Vous asseurerez nosdits sujets dudit royaume d'Ecosse, qu'encore qu'ils ayent cy-devant commis une si grande faute que d'oublier leur debvoir, néantmoins venant à se recognoistre et retourner à la deuë obéissance qu'ils nous doibvent, nous les recevrons en nostre bonne grace et oublierons tout le passé sans qu'ils en soient recerchez à l'avenir, ne desirans rien tant que de les voir vivre sous notre obeissance en repos, union, et tranquillité[1]. » C'était toute l'assistance qu'on accordait à la régente, bien que sa fille, touchée de l'état de détresse où elle se trouvait lui eût écrit peu auparavant : « je vous puis asseurer que le roy a un tel soyn de vous secourir que vous vous en contenterés, car il me l'a ainsi promis, ce que je ne luy lairay oblier, ni à la royne[2], qui nous a fait set honneur de pleurer bien fort en oyant dire vos poines[3]. »

La régente s'était enfermée dans Leith. Elle ne put pas y être forcée par les troupes combinées des lords de la Congrégation et de la reine Élisabeth. Des négociations furent entamées, mais elle n'en vit pas le terme. Elle mourut le 15 juin, et le traité ne fut signé à Édimbourg, entre les négociateurs français et les négociateurs anglais, que le 6 juillet 1560. Il fut tout à l'avantage d'Élisabeth et des insurgés. Il y fut stipulé, dans les principales clauses, que François et Marie renonceraient au trône d'Angleterre ; qu'une amnistie couvrirait tous les actes commis depuis le 6 mars 1558 jusqu'au 1er août 1560 ; que les partis se réconcilieraient ; que le royaume serait régi par un conseil composé de douze individus, dont sept nommés par la reine, cinq par les états, et qui prendraient connaissance de toutes les affaires pendant l'absence de leur souveraine ; que la paix et la guerre ne pourraient se conclure ou se déclarer sans l'assentiment des états ; que le royaume ne serait administré, à l'avenir, que par des nationaux, qu'aucunes troupes

[1] Labanoff, t. I, p. 73 et 74. Commission donnée à MM. de Montluc de Pelvé et de la Brosse, datée d'Amboise, le 1er avril 1560. — [2] La reine mère Catherine de Médicis. — [3] Labanoff, t. I, p. 71.

étrangères ne pourraient y être introduites, et que, aussitôt après l'embarquement de l'armée française, l'armée anglaise évacuerait le territoire Écossais.

Ce triomphe de la politique anglaise sur la politique française en Écosse y fut bientôt suivi du triomphe plus décisif encore du parti protestant sur le parti catholique. Les lords de la Congrégation dominèrent dans le parlement qui se réunit en août conformément au traité d'Édimbourg. L'un des premiers actes de ce parlement fut la consécration de la révolution religieuse qui s'était opérée dans les esprits. Une pétition violente des plus zélés réformateurs, approuvée, sinon composée par Knox, lui ayant été adressée, pour demander l'abandon des droits de l'Eglise de Rome, il ordonna aux ministres protestants de rédiger une *Confession de foi.* Ceux-ci la dressèrent en quatre jours, et le parlement la sanctionna le 17 août, presque par acclamation; il abolit par des actes successifs, la messe, la foi catholique, et la juridiction pontificale dans le royaume. Absolus et violents dans la nouvelle croyance, les réformés devinrent, comme cela n'arrive que trop, de proscrits, intolérants. Ils portèrent des peines redoutables contre ceux qui transgresseraient la loi religieuse qu'ils venaient d'établir. Les doctrines de Knox, qui prévalurent dans la *Confession de foi* écossaise étaient à peu près les mêmes que celles de Calvin. Elles inspirèrent aussi *le Livre de discipline* qui organisa démocratiquement l'Église d'Écosse, et qui, approuvé par un acte du conseil privé du 17 janvier 1561, compléta la confession de foi. Le traité d'Édimbourg et les actes religieux du parlement firent de l'Écosse une sorte de république protestante, conduite par des seigneurs et des ministres, et placée sous le protectorat de l'Angleterre. Les lords de la Congrégation n'hésitaient pas à dire : « que la reine Élisabeth ayant pourvu à la sécurité et à la liberté de l'Écosse, le royaume lui était plus obligé qu'à sa propre souveraine[1]. »

Telle était la situation qui attendait Marie Stuart, lorsqu'elle se rendrait dans son royaume. Ce royaume troublé fut bientôt le seul qui lui restât. Elle perdit, à l'âge de dix-huit ans, le 5 décembre 1560, son mari, François II, et descendit tristement du trône de France. Elle exprima en vers touchants les regrets de cette grande perte, qui devait entraîner après elle tant d'autres malheurs[2]. Philippe II fut poussé à

[1] Tytler, 201.

[2]
Fust-il un tel malheur
De dure destinée,
Ny si triste douleur
De dame fortunée,
. . . .

prendre en Écosse le rôle qu'y avait joué naguère la France, en mariant la jeune et royale veuve à son fils don Carlos. Le cardinal de Lorraine en entretint ouvertement, dès les premiers jours de janvier 1561, l'ambassadeur d'Espagne Chantonnay, qui fit part à Philippe II en ces termes, de sa conférence avec lui : « Le cardinal, se plaignant du malheur de sa nièce, et du peu d'espoir qu'il avait de trouver pour elle un parti sortable, me dit clairement qu'il n'y en avait pas d'autre qu'un mariage avec Son Altesse. Je lui répondis seulement, qu'étant si belle et si gentille princesse, elle ne pouvait manquer de trouver un mari convenable à sa grandeur. D'autre part, la reine mère soupçonne ce projet et s'en défie, parce qu'elle a toujours désiré marier Madame Marguerite[1] avec le prince notre Seigneur. Je crois bien que, si le cardinal de Lorraine pouvait négocier le mariage de Madame Marguerite avec M. de Vendosme[2], il le ferait pour se débarrasser de cet obstacle qui lui paraît être le seul[3]. »

Mais ce projet, qui inquiéta Élisabeth, et qui contrariait la politique de Catherine de Médicis, fut traversé par l'une et par l'autre. En envoyant un ambassadeur auprès de Marie pour lui présenter ses compliments de condoléance sur la mort de François II, et pour presser la ratification du traité d'Édimbourg, que Marie avait éludée jusque-là et

Qui, en mon doux printems
Et fleur de ma jeunesse,
Toutes les peines sens
D'une extrême tristesse,
Et en rien n'ay plaisir
Qu'en regret et désir.
. . . .
Si en quelque séjour,
Soit en bois, ou en prée,
Soit sur l'aube du jour,
Ou soit sur la vesprée,
Sans cesse, mon cœur sent
Le regret d'un absent.

(Brantôme, *Vies des dames illustres*, discours III.)

[1] Sa troisième fille. — [2] Depuis Henri IV, qui l'épousa plus tard, en 1572. — [3] « El mismo cardenal, quexandose de la desgracia de su sobrina, y del poco « remedio que tiene de hallar partido igual, me dixò claramente, que no le avia « sino era casandose con Su Alt[a], yo no quise responderle sino que siendo ella tan « hermosa y gentil princesa, no podia dexar de hallar marido conviniente a su grandeza, por otra parte, la reyna madre entiende este designo y tieneçe los por lo que « ha siempre desseado casar a madama Margarita con el principe nuestro señor. Ben « creo que siel cardenal de Lorena fuesse parte para negociar que Madama Marga« rita se casasse con el dicho de Vendome, lo procuraria por quitarse este estorvo, « porque le parea que no ay otro. » Chantonnay à Philippe II, 28 déc. 1560. Arch. Sim. A. du R., série B, liasse 12, 116.

qu'elle persista à refuser, Élisabeth lui fit déclarer que, si les Guise poursuivaient son mariage avec la maison d'Espagne, elle se servirait du roi de Navarre et du parti protestant en France pour s'y opposer, comme à une chose contraire à leur propre grandeur et aux meilleurs intérêts de la chrétienté[1].

De son côté, Catherine de Médicis, qui avait disgracié les oncles de Marie, trop puissants sous le règne de François II, ne voulait pas leur laisser le dangereux appui d'une alliance avec Philippe II. Elle dit, à ce sujet, des paroles vives au cardinal de Lorraine[2], et chercha même à la marier à un Écossais du sang royal, au comte d'Arran, fils du duc de Châtellerault[3]. Elle chargea, de plus, l'évêque de Limoges, son ambassadeur en Espagne, et sa fille Élisabeth, de mettre adroitement tout en œuvre pour empêcher le mariage avec don Carlos. Elle écrivait, le 5 mars 1561, de Fontainebleau, au premier : « Pour rompre ce coup, je donnerai de deçà sourdement tout l'ordre que je pourrai.... L'un des oncles est party pour aller en Champaigne, où elle (Marie Stuart) devoit suyvre trois jours après notre arrivée ici; mais le temps fust allongé, et monstre ici autant d'obsequiosité envers moy qu'elle fist jamais. De l'intention, je n'en doubte poinct, et, suyvant vostre bon advis, y auray bien l'œil sans plus en parler, m'asseurant que de vostre cousté vous ferez qu'il n'y sera riens oublyé[4]. » Elle ajoutait, dans une autre lettre du 1er avril : « Suivant la dernière lettre de ma main, que madame ma fille vous monstrera, je veulx et désire qu'elle et vous fassiez tout ce que vous sera possible pour rompre ce coup, et le faire tomber à l'atente, si mieulx ne se peult. Car il n'y a rien que je ne veuille plustôt tanter et hazarder que de veoir ce qui me desplairoit tant, et qui nous seroit à elle et à moy si dommageable et à ce royaulme aussi[5]. »

[1] Tytler, p. 245. — [2] « La reyna tiene grandes çelos del casamiento del principe « d'España con la reyna Maria y he sabido que ha passado algunas palabras sobre « ello entre ella y el cardenal quexandose la reyna de que todo el mundo hablare en « este casamiento, y diziendo que le parecia que salien muy temprano estas bozes. » Le même au même, 12 janvier 1561. *Ibid.*, pièce 118. — [3] « Mons. de Vandome y « el condestable juntos con la reyna tratan mucho con el conde de Haran por perso- « nas interpositas para que se hara el casamiento del y de la reyna Maria... Tam- « bien piensan por aquella via estorvar el casamiento del principe con la viuda de « que tienen estraño miedo pensando por la misma via venir al de Madama Margarita « pero no cae en esto Vandome que piensa tener la cierta para su hijo. » Chantonnay au Roy, 13 janvier 1561. Arch. de Sim. A. du R., série B, liasse 12, 123. — [4] *Négociations relatives au règne de François II.* Dans la collection des documents inédits de l'histoire de France, p. 819. — [5] *Ibid.*, p. 844.

Ce projet traîna en longueur et ne se réalisa point. Marie Stuart, que n'aimait pas Catherine à cause de l'ascendant qu'elle avait exercé sur son mari au profit de la maison de Lorraine, et aussi parce que, dans un moment d'humeur, hautaine et imprudente, elle l'avait appelée *la marchande florentine*, fut aussi obligée de quitter la cour. Après s'être retirée quelque temps à Reims, dans le couvent de Saint-Pierre-les-Dames, dont sa tante était abbesse, elle s'apprêta à retourner en Écosse[1]. Elle fit demander à Élisabeth un sauf-conduit pour passer sans danger en vue des côtes de l'Angleterre. Mais ce sauf-conduit lui fut refusé[2]. Elle en fut profondément blessée, et le fit connaître avec une dignité pleine d'amertume à l'ambassadeur d'Angleterre Throckmorton : « Monsieur, lui dit-elle, rien ne m'afflige plus que de m'être oubliée jusqu'à solliciter de la reine votre maîtresse une faveur dont je n'avais pas besoin[3]. » Rappelant alors les griefs qu'elle avait contre elle, elle ajouta noblement, et avec une vivacité un peu menaçante : « Faites savoir à votre maîtresse qu'il passera pour étrange parmi les princes et États de la chrétienté qu'elle veuille la première animer mes sujets contre moi, et, maintenant que je suis veuve, m'empêcher de retourner en Écosse. Je ne veux que son amitié; je ne jette point le trouble dans ses États, je n'entretiens pas des menées avec ses sujets, et cependant je sais qu'il en est dans son royaume qui sont disposés à recevoir les offres qui leur seraient faites. Tous ne sont pas du même sentiment qu'elle en matière de religion et en autres choses. La reine votre maîtresse dit que je suis jeune et que je manque d'expérience : j'ai assez d'âge et d'expérience pour me conduire amicalement et loyalement envers mes parents et alliés. Je l'espère, ma prudence ne me fera jamais défaut à ce point que la passion puisse m'entraîner à me servir d'un autre langage que celui qui est dû à une reine et à ma plus proche parente[4]. »

Lorsque, le lendemain, 21 juillet, elle revit encore une fois Throckmorton avant de partir, elle lui adressa ces belles paroles, empreintes de pressentiments sinistres, qui ne devaient se réaliser que plus tard : « J'espère que le vent me sera favorable et que je n'aurai pas besoin d'aborder sur la côte d'Angleterre; si j'y aborde, Monsieur l'ambassadeur, votre reine me tiendra entre ses mains et pourra faire de moi ce qu'elle voudra. Si elle est si cruelle que de vouloir ma mort, qu'elle le

[1] *Négociations, etc.*, p. 750-755. — [2] Dans Keith, p. 171, et dans Tytler, p. 269. — [3] Keith, p. 172, et Tytler, p. 270. — [4] Dépêche de Throckmorton à la reine, du 26 juillet 1561, dans Keith, p. 173, et dans Tytler, p. 270-272.

fasse, qu'elle me sacrifie. Peut-être ce destin vaudra-t-il mieux pour moi que la vie. Que la volonté de Dieu s'accomplisse[1].

Après avoir passé quelques jours à Saint-Germain avec la famille royale, elle lui fit ses adieux et fut accompagnée jusqu'à Calais par le duc de Guise, les cardinaux de Lorraine et de Guise, et une partie de la cour. Elle s'embarqua, le 14 août, avec ses deux oncles, les ducs d'Aumale et d'Elbeuf, M. de Damville et beaucoup de noblesse. Brantôme, qui était au nombre des gentilshommes qui la suivirent jusqu'en Écosse, a laissé de son départ un récit touchant dont je ne peux m'empêcher de rappeler quelques traits : « .... La galère estant sortie du port et s'estant eslevé un petit vent frais, on commença à faire voile... Elle, sans songer à autre action, s'appuye les deux bras sur la pouppe de la galère du costé du timon, et se mist à fondre à grosses larmes, jettant toujours ses beaux yeux sur le port et le lieu d'où elle estoit partie, prononçant toujours ces tristes paroles : Adieu, France... jusqu'à ce qu'il commença à faire nuict.... Elle voulut se coucher sans avoir mangé et ne voulut descendre dans la chambre de pouppe, et lui dressa-t-on là son lit. Elle commanda au timonier, sitost qu'il seroit jour, s'il voyoit et decouvroit encore le terrain de la France, qu'il l'éveillast et ne craignit de l'appeler : à quoy la fortune la favorisa, car, le vent s'estant cessé et ayant eu recours aux rames, on ne fit guères de chemin cette nuict; si bien que, le jour paroissant, parut encore le terrain de France, et n'ayant failly le timonier au commandement qu'elle luy avait faict, elle se leva sur son lict et se mit à contempler la France encore et tant qu'elle put.... adonc redoubla encore ces mots, adieu, France! adieu, France! je pense ne vous voir jamais plus[2].

Les regrets qu'elle éprouvait, elle les laissait aussi vifs, et Ronsard les exprimait ainsi avec une gracieuse tristesse :

> Le jour que votre voile aux vents se recourba,
> Et de nos yeux pleurans les vostres déroba,
> Ce jour-là même voile emporta loin de France
> Les muses qui souloient y faire demourance[3].

[1] Keith, p. 176 et Tytler, 273. — [2] Brantôme, *ibid.* — [3] Les vers qui suivent ne sont pas moins dignes d'être cités :

> Quand cet yvoire blanc qui enfle vostre sein,
> Quand vostre longue, gresle et délicate main,
> Quand vostre belle taille et vostre beau corsage
> Qui ressemble au portrait d'une céleste image,
> Quand vos sages propos, quand vostre douce voix
> Qui pourroit esmouvoir les rochers et les bois,
> Las ne sont plus ici, quand tant de beautés rares,
> Dont les graces des cieux ne vous furent avares,

Bien qu'elle s'attendît à être surprise par les croisières d'Élisabeth, elle arriva sans obstacle en Écosse et débarqua dans le port de Leith, après une traversée de cinq jours. Absente depuis douze ans, elle était devenue presque étrangère par ses idées, par ses sentiments, par ses habitudes, au pays qu'elle avait à gouverner. Reine et catholique, elle le trouvait livré à l'esprit d'indépendance et soumis à l'Église réformée.

Nous l'y suivrons à l'aide des documents nouveaux publiés sur elle.

MIGNET.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Sur le Catalogue d'étoiles de Ptolémée.

Les astronomes praticiens qui étudient la grande composition mathématique de Ptolémée, sont généralement frappés de la disproportion que l'on découvre, dans cet ouvrage, entre les deux genres de mérite dont la réunion aurait été nécessaire pour lui donner le caractère de la perfection. Le génie systématique, la faculté d'abstraire, la puissance du calcul et la sagacité d'investigation théorique, s'y manifestent partout au plus haut degré. Mais on n'y trouve presque nulle part ce sentiment des réalités, ce besoin de précision dans les données, que la pratique et l'esprit d'observation font naître. Ptolémée a besoin d'éléments astronomiques, pris sur le ciel, pour établir ses calculs; mais il les introduit comme des faits qu'il adopte, sans presque jamais démontrer ni même discuter leur valeur. Il ne dit pas comment il obtient les diverses quantités qui deviennent les fondements les plus indispen-

Abandonnant la France, ont, d'un autre costé,
L'agréable sujet de nos vers emporté,
Comment pourraient chanter les bouches des poëtes,
Quand par votre départ les muses sont muettes.
Tout ce qui est de beau ne se garde longtemps,
Les roses et les lyz ne règnent qu'un printemps.
Ainsi votre beauté seulement apparue
Quinze ans en notre France, est soudain disparue,
Comme on voit d'un éclair s'évanouir le trait,
Et d'elle n'a laissé sinon que le regret,
Sinon le déplaisir qui me remet sans cesse
Au cœur le souvenir d'une telle princesse.

(Ronsard, t. VIII, p. 6 et 7.)

sables de ses déterminations les plus fréquentes, par quel procédé il trace une méridienne, ni de quel instrument il se sert pour mesurer le temps. Il suppose des cercles divisés, dirigés dans le plan du méridien; mais la description qu'il en donne est dépourvue de détails précis. Les conditions les plus essentielles à l'exactitude des résultats que l'on en tire ne sont pas spécifiées. Les seules qu'il indique sont énoncées si vaguement, qu'il semblerait ne pas sentir combien il importe qu'elles soient rigoureusement réalisées. Aussi présente-t-il seulement les résultats moyens et définitifs qu'il dit en avoir obtenus, sans nous montrer jamais les évaluations individuelles, qui nous auraient laissé voir leur faiblesse ou leur force dans les caprices plus ou moins étendus de leurs écarts. Un tel silence semble incompréhensible de la part d'un astronome observateur. Car tout homme qui se crée des instruments nouveaux, ou même qui applique seulement à des recherches nouvelles ceux que l'on connaissait avant lui, se plaît nécessairement à dire comment il a opéré, quelle étendue d'incertitude il a eu à craindre, quelles précautions il a prises pour assurer la bonté de ses déterminations, et quel degré de confiance elles lui paraissent mériter. Or Ptolémée n'entre jamais dans de pareilles explications.

Aussi l'absence de tous ces détails pratiques a-t-elle conduit de très-savants astronomes à soupçonner que l'auteur de l'*Almageste* n'avait pas été réellement un observateur; et que, à un très-petit nombre de cas près, il n'avait fait que s'approprier les observations des siècles antérieurs, surtout celles d'Hipparque, souvent sans indiquer leur origine, et en ne montrant de ces résultats que ce qui pouvait confirmer les théories qu'il voulait établir. Le grand astronome Halley, cet esprit actif, étendu et sincère, a le premier élevé hautement contre lui cette accusation [1].

[1] Voici les expressions de Halley: « Quod autem tamdiu latuerit veritas astronomica, ex eo factum est, quod veteres artifices, et imprimis Ptolemæus, nulla omnino nobis tradiderint observata, prætcrea quibus ad stabiliendas hypotheses, tabulasque suas, principiis usi sunt; quum tamen multo magis ex re fuisset, Tymocharidis, Aristilli, Hipparchi, suasque Ptolemæi τηρήσεις, debita fide ad nos transmisisse, et numerorum suorum a cœlo dissensus ingenue adnotasse (ad exemplum magni Hippocratis, cui minime pudori fuit sub cura sua mortuos æque ac sanitati restitutos, posteritati consignasse), potius quam vana quadam gloriolæ specie sphalmata sibi ipsis perspecta tacuisse, celatis scilicet observationibus iis quibus tabulas suas male respondentes experti sunt. Hoc autem, ante Tychoneum Braheum omnium pene astronomorum commune vitium. Halleius, Præfat. ad observ. D. Jac. Pound. »

Ce passage de Halley est cité par Lemonnier, dans ses *Institutions astronomiques*, *Essai sur l'histoire et le progrès de l'astronomie*, page XIX (note).

Mais, avec plus de modération apparente dans les expressions, personne ne l'a soutenue et suivie plus obstinément que Delambre; sans doute, parce que, s'étant donné la tâche d'analyser l'ouvrage de Ptolémée dans tous ses détails, sa grande habitude des observations et du calcul lui faisait sentir, à chaque pas, plus vivement qu'à tout autre, le défaut de pratique qui s'y décèle. Déjà Flamsteed avait formellement émis l'opinion que le catalogue d'étoiles de Ptolémée n'est que celui d'Hipparque transporté théoriquement à un temps postérieur par un véritable plagiat [1]. Delambre s'est attaché à développer ce soupçon, et il ajoute des raisons très-plausibles à celles que Flamsteed avait déjà données. D'après le petit nombre de fragments qui nous restent d'Hipparque, on voit qu'il avait toujours soin de marquer les limites d'erreurs présumables entre lesquelles les résultats qu'il énonçait se trouvaient compris. C'est là un caractère distinctif d'un observateur consciencieux, et personne parmi les modernes ne manquerait aujourd'hui à ce devoir. Or, dans un passage de son traité sur la longueur de l'année que Ptolémée rapporte, il avait dit que le mouvement de précession des étoiles, dans le sens des longitudes, ne pouvait pas être moindre que 1° en 100 ans, ou 36″ par année. Cette moindre valeur, présentée ainsi comme une limite d'exclusion, Ptolémée l'adopte comme la véritable. Il affirme qu'il a mesuré lui-même les longitudes de l'Épi et des autres étoiles les plus brillantes comprises dans le cercle de l'écliptique, qu'il les a comparées aux longitudes déterminées antérieurement par Hipparque, et qu'il a trouvé leur accroissement dans l'intervalle exactement conforme à cette évaluation. Mais nous savons aujourd'hui indubitablement, par la théorie de l'attraction, qu'à l'époque de Ptolémée et d'Hipparque la précession annuelle surpassait de beaucoup 36″; elle s'élevait presque à 50″, justement d'un tiers plus forte que Ptolémée ne dit l'avoir obtenue. Ainsi de trois choses l'une : ou il a très-mal observé, ou les longitudes d'Hipparque qu'il prenait pour terme de comparaison étaient excessivement défectueuses, ou enfin il n'a pas observé du tout, et il n'a fait que transporter à son temps les longitudes d'Hipparque,

[1] Voici les expressions de Flamsteed : « Jam vero, quum Plinius nos faciat certiores Hipparchum ad fixas notandas instrumenta cudisse, earumque catalogum formasse posteritati legatum ; et quum earum motum 2° 40′ tam strenue certet Ptolemæus; hinc ideo plane nobis indicatum est, Ptolemæi catalogum, in ejus magna syntaxe traditum, ipsissimum esse Hipparchi catalogum ad usque regni Antonini dilatum, addendo scilicet Hipparchi longitudinibus 2° 40′ 6″. Exinde autem quoque sequitur Ptolemæum omnia fixarum loca (ac proinde lunæ cæterorumque siderum loca) uno integro gradu minora computasse quam facta fuisse oportuit. » (Flamsteed, *Histor. cœles.* t. III, proleg., p. 16.)

en leur appliquant la précession inexacte qu'il admettait. Que la faute tombe sur Hipparque, cela est peu probable, d'autant qu'il exclut lui-même cette trop faible valeur de la précession, puisqu'il la présente comme une limite inférieure. Si Ptolémée n'a fait que l'appliquer mal à propos aux résultats d'Hipparque, et que ceux-ci fussent tolérablement exacts, toutes les longitudes rapportées dans le catalogue de Ptolémée seront trop faibles; et elles devront l'être d'une quantité commune, proportionnelle à l'intervalle de temps d'où il voulait les ramener à lui. Flamsteed avait admis, par présomption plutôt que par calcul, qu'elles étaient en effet affectées d'une erreur pareille, qu'il évaluait approximativement à 1°. Delambre a voulu établir théoriquement ce fait en ramenant les longitudes de Ptolémée au temps de Flamsteed, et les comparant à celles de cet astronome. Mais, ni ce transport, ni cette comparaison, ne me semblent avoir été faits avec les soins de détails et la rigueur de logique exigés aujourd'hui dans une semblable controverse. Quoi qu'il en soit, Delambre n'hésitait pas à conclure que, cette fois du moins, Ptolémée n'a été qu'un plagiaire; et, dans son indignation scientifique, il exprimait parfois cette opinion sous une forme orale, que l'astronome grec aurait dû trouver très-peu polie.

A mon sens, la cause n'était pas suffisamment instruite, et l'équité du jugement pouvait sembler probable plutôt qu'assurée. J'ai voulu éclaircir ce point de critique, et voici par quelle occasion j'ai été conduit à m'en occuper.

En rédigeant la théorie de la précession, pour la nouvelle édition de mon traité d'astronomie, j'en avais établi, avec beaucoup de soin, les constantes numériques, d'après les observations les plus exactes faites depuis Bradley jusqu'à nos jours, dans un intervalle de 85 ans. J'ai voulu me servir de ces formules pour éprouver les longitudes rapportées dans le catalogue de Ptolémée, comme relatives au commencement du règne d'Antonin, date égyptienne, ce qui répond au milieu de l'année julienne 137. Mais, afin que les conséquences de cette comparaison ne fussent pas entachées de ce vice de logique, qu'on appelle un cercle vicieux, il fallait d'abord, par quelque vérification indépendante de celle-là, prouver que, même à cette distance de nous, sinon plus loin encore, les formules théoriques reproduisent fidèlement les résultats qu'on aurait obtenus par des observations exemptes d'erreur. J'y ai réussi en suivant une voie qui conduit aussi à établir un des éléments les plus essentiels de cette controverse.

Ptolémée rapporte occasionnellement trois longitudes d'étoiles, déterminées par Hipparque, deux de l'Épi de la Vierge, une de Régu-

lus[1]. Les observations sont datées en années des périodes callippiques, sans mention de date de jour. Mais l'incertitude qui provient de cette omission est insignifiante dans une pareille épreuve; car, d'après le seul rang ordinal des années callippiques qui nous sont indiquées, les époques des observations se trouvent fixées, dans le calendrier julien, à moins d'une année près. Leur appliquant donc les formules théoriques de la précession en rétrogradant vers elles, on obtient des longitudes calculées, qui sont comparables à celles d'Hipparque, dans les limites de quelques secondes d'arc. Si elles ne s'écartent des siennes que par des différences accidentelles, sans loi fixe, dont la variabilité de sens et les amplitudes absolues puissent être légitimement attribuées aux incertitudes des observations de ce temps, on sera en droit de conclure que la justesse des indications théoriques est assurée, au moins jusque-là; et l'on saura aussi ce que valent les longitudes d'Hipparque, indépendamment de celles de Ptolémée. Or voici les résultats que cette comparaison m'a fournis.

Des deux longitudes de l'Épi, la première est trop faible, la deuxième trop forte, d'environ un demi-degré. Nous avons là une nouvelle preuve de la sincérité d'Hipparque et de sa sagacité comme observateur. En effet, tel est précisément le sens des erreurs qu'il dit être présumables dans chacune d'elles. La moyenne des deux s'accorde presque rigoureusement avec l'indication de la théorie.

La longitude observée de Régulus diffère de la théorique dans une amplitude d'écart pareil aux deux précédentes. Ici il n'y a pas de compensation à espérer, puisque l'observation est unique. Mais l'identité d'amplitude de l'écart doit faire présumer qu'on aurait obtenu aussi un égal accord pour celle-là, si l'on avait eu plusieurs observations à combiner.

Ces épreuves nous montrent que les longitudes d'Hipparque, com-

[1] Les deux longitudes de l'Épi sont mentionnées au livre III, chapitre II, de l'*Almageste*. Celle de Régulus l'est au chapitre II du livre VII. Elles ont été observées toutes trois par Hipparque, dans la troisième période de Callippe, années 32, 43 et 50. Ces années, que l'on croit avoir eu leur origine au solstice d'été, et qui contenaient, en moyenne, 365 jours $\frac{1}{4}$, ont dû commencer dans les années de la période julienne 4567, 4578 et 4585. Les trois observations se rapprochent encore de nous par le nombre de jours qui étaient écoulés depuis l'origine physique de l'année callippique où elles ont été faites, nombre qui n'est pas indiqué. Mais tout cela, en somme, ne peut pas produire une incertitude de plus d'une année sur l'identification des dates juliennes auxquelles les trois observations correspondent. Et l'erreur de 50", qui pourrait au plus en résulter dans les longitudes calculées, n'est que peu de chose en comparaison des incertitudes propres aux déterminations de ce temps.

parées à la théorie, peuvent comporter individuellement des erreurs d'environ un demi-degré, soit en plus soit en moins. Elles prouvent aussi que nos formules théoriques de la précession peuvent, plus légitimement encore, être appliquées au catalogue de Ptolémée, qui se rapporte à une époque plus proche. Si les longitudes consignées dans ce catalogue ont été réellement observées, et si elles ne l'ont pas été beaucoup plus mal que celles d'Hipparque, ce que Ptolémée semble très-éloigné de croire, elles doivent s'écarter de la théorie, dans des amplitudes pareilles, et semblablement accidentées dans leur grandeur comme dans leur signe. Or c'est ce qui est très-loin d'avoir lieu.

Pour m'en assurer, j'ai pris, dans le catalogue de Ptolémée, dix-huit longitudes d'étoiles réparties sur le contour entier du cercle de l'écliptique. Je les ai choisies parmi les plus brillantes et les moins distantes de ce plan, ce qui devait les rendre plus exactement observables. Je n'en ai admis aucune qui eût un mouvement propre notable, afin que la comparaison fût plus fidèle. Puis j'ai calculé ces mêmes longitudes par les formules théoriques, pour l'époque du catalogue, la 1[re] année égyptienne d'Antonin; et voici ce que j'ai obtenu.

Les dix-huit longitudes de Ptolémée sont toutes plus faibles que les théoriques d'une quantité qui, en moyenne, s'élève à 1° 7′ 30″. C'est ce qui devait arriver, s'il les a ramenées d'un temps antérieur à celui d'Antonin par l'addition d'une précession trop faible. Autour de cette moyenne, elles oscillent dans des amplitudes d'environ un demi-degré, comme les longitudes réellement observées par Hipparque. Ainsi de deux choses l'une : ou Ptolémée a commis, dans toutes ses observations, une erreur constante, qui est celle que nous venons d'y découvrir; ou cette erreur lui a été donnée par son calcul de transport, à cause de la précession trop faible qu'il y employait.

Dans ce dernier cas, son erreur constante doit être égale à l'excès de la véritable précession sur la sienne, pour l'intervalle de temps qui le séparait des observations qu'il a empruntées. Afin de décider s'il en était ainsi, j'ai pris l'époque moyenne des observations d'Hipparque que j'avais calculées. Elle précède de 274 ans celle d'Antonin. La véritable précession, calculée théoriquement, pour cet intervalle, surpasse de 1° 2′ 53″, à celle que donnerait l'évaluation de Ptolémée. Telle devrait donc être l'erreur moyenne de ses dix-huit longitudes, s'il les avait toutes transportées numériquement à partir d'une pareille date. Celle que nous leur trouvons est plus forte de 4′ 36″. La différence est bien petite comparativement aux incertitudes individuelles des observations mêmes. Elle peut résulter d'une imparfaite compensation de leurs erreurs

52.

propres, dans ce petit nombre que nous avons combinées. Elle peut tenir aussi à ce que la date moyenne du catalogue d'Hipparque aurait été de quelques années antérieure aux trois seules déterminations qui nous restent de lui; ou encore à ce que Ptolémée n'aurait pas augmenté toutes ses longitudes d'une quantité rigoureusement constante, et mathématiquement conforme à la fausse précession de 36″, précaution qui eût été en effet indispensable pour déguiser un emprunt qu'il n'aurait pas voulu avouer. On expliquerait mal cette erreur en la reportant sur l'inexactitude des observations par lesquelles il aurait déterminé la position des points équinoxiaux, qui servent d'origine à ses longitudes. De telles observations, faites avec beaucoup de soin, et en très-grand nombre, eussent été en effet nécessaires, pour établir cet élément fondamental d'un catalogue d'étoiles. Mais il ne dit nulle part qu'il ait pris cette peine. Il rapporte seulement par occasion, comme observés par lui, deux équinoxes et un solstice, tous trois appartenant à la IIIe année égyptienne d'Antonin[1]. Il n'en donne que les dates, sans aucun renseignement quelconque sur les instruments qui lui auraient servi pour les obtenir, non plus que sur les difficultés pratiques qu'il a dû rencontrer dans leur détermination. Ce n'est pas non plus comme base de son catalogue qu'il les présente, mais uniquement pour les comparer aux résultats analogues de Méton et d'Hipparque, afin d'en conclure la durée de l'année tropique. Or que trouve-t-il? Par les deux équinoxes, comme par le solstice, juste $365^{j}\frac{1}{4}-\frac{1}{300}$ de jour, c'est-à-dire précisément la même valeur, notablement trop longue, qu'Hipparque avait assignée. Comment des observations réelles, qui devaient être sans doute très-imparfaites, auraient-elles pu s'accorder ainsi, celle du solstice comme celle des deux équinoxes, et s'accorder toutes trois dans une même erreur? cela n'est pas pratiquement admissible. Et d'ailleurs, cet accord qu'il leur trouve n'existe pas; car des trois intervalles de comparaison qu'il emploie, deux paraissent viciés par une faute de calcul numérique, comme on l'a depuis longtemps remarqué; ce qui ne l'empêche pas d'y voir une confirmation décisive de l'année d'Hipparque. Aussi l'adopte-t-il sans aucun changement. De tout cela est venue la présomption très-fondée que ces trois observations de Ptolémée sont fictives, et qu'elles ont été numériquement fabriquées par lui en vue de la concordance qu'il vou-

[1] Liv. III, chapitre II. En outre, au chapitre VI du même livre, il mentionne, sans plus de détail, un troisième équinoxe, qu'il dit avoir également observé l'an XVII d'Hadrien. Mais il l'emploie seulement pour établir l'*époque* de ses tables du soleil, qu'il aurait pu aussi bien conclure des équinoxes d'Hipparque.

lait établir. Mais alors, quelle foi peut-on avoir dans de tels éléments pour en faire la base d'un catalogue d'étoiles? N'est-ce pas là, au contraire, un indice de plus, qui nous décèle que ce catalogue n'a pu être qu'une déduction de calcul, et non pas le résultat d'un travail pratique, travail qui aurait dû être immense, et sur lequel, chose presque impossible, son auteur ne nous aurait donné aucun renseignement qui nous en fît sentir le mérite, ou nous mît en état de l'apprécier[1]. Donc, en résumé, si nous n'avons pas ici une démonstration absolue de ce vieux plagiat, nous devons reconnaître qu'il est, au moins, extrêmement vraisemblable. Car, supposé que Ptolémée eût réellement déterminé par observation ce grand nombre de longitudes d'étoiles qu'il rapporte, il y a bien peu de probabilité pour qu'on les trouvât toutes entachées, comme elles le sont, d'une erreur commune si considérable, et en même temps si conforme, pour le sens comme pour la grandeur, à celle qu'il aurait dû commettre, en ne faisant que transporter les longitudes d'Hipparque par l'application de la fausse valeur qu'il attribuait à la précession. Nous aurions alors une occasion de plus pour déplorer le mal irréparable que le traité de Ptolémée a causé à l'astronomie, en faisant négliger, puis oublier, les ouvrages d'Hipparque. Félicitons-nous que les sciences soient désormais préservées de semblables périls. Grâce à l'imprimerie, la domination intellectuelle la plus puissante n'est que viagère. Toute découverte réelle, tout travail consciencieux et utile, portera ses fruits dans l'avenir, quelques efforts que l'on fasse dans le présent pour l'étouffer.

J.-B. BIOT.

[1] Le peu qu'il en dit est contenu dans un court chapitre (le IIe du livre VII). La méthode qu'il y expose est la même qu'avait employée Hipparque. Mais, pour qu'elle n'implique pas de cercle vicieux, il faut que la position du point équinoxial d'où les longitudes se comptent ait été déterminée effectivement par des observations récentes, dont l'incertitude, à cette époque, ne pouvait s'éluder que par leur grand nombre. Ptolémée ne nous laisse voir rien de pareil; et sans doute il se serait glorifié d'un tel travail, s'il l'avait fait. Or c'était la condition indispensable d'un catalogue d'étoiles réellement nouveau, où la précession devait se trouver introduite telle qu'elle existe, et non pas d'après une évaluation préconçue.

Le Antichità della Sicilia *esposte ed illustrate* per Dom. Duca di Serradifalco; t. IV, *Antichità di Siracusa e delle sue Colonie*, Palermo, 1840; t. V, *Antichità di Catana, di Tauromenio, di Tindari e di Solunto*, Palermo, 1842, folio.

SEPTIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

Notre auteur fait connaître ensuite[2] deux des tombeaux taillés dans le roc, à un endroit situé en dehors des murs d'*Achradine* et de l'enceinte de *Néapolis*, qui doit avoir fait partie de la *nécropole* de cette dernière ville. Ces tombeaux, déjà publiés par Saint-Non[3], répondent, par leur emplacement, à ceux qu'avait en vue Cicéron, dans un passage célèbre de ses *Tusculanes*[4], où il raconte à quels signes il reconnut la tombe modeste d'Archimède, ignorée des Syracusains eux-mêmes. Cette circonstance a fait croire que l'un des tombeaux qui nous occupent pouvait être celui d'Archimède; et M. le duc de Serradifalco a pris la peine, qu'il pouvait bien s'épargner, de combattre une opinion qui se réfutait d'elle-même. Je n'approuve pas non plus le changement qu'il admet, sur la foi de d'Orville[5], des *portas Agragianas* en *portas Acradinianas*, dans le passage de Cicéron; c'est une correction que rien ne motive; et c'est, au contraire, une circonstance très-naturelle et très-facile à expliquer, que l'existence, à *Syracuse*, de *portes*, nommées *Agragianæ*, dans un endroit de la ville d'où devait nécessairement partir la voie qui conduisait à *Agrigente*, et qui se rattachait, du reste, à l'enceinte d'*Achradine*. Quoi qu'il en soit, les tombeaux dont il s'agit méritent, par eux-mêmes, et indépendamment du grand nom d'Archimède avec lequel ils n'ont rien de commun, l'attention des antiquaires. Ils consistent en une chambre quadrilatère, remplie, sur les côtés qui en subsistent, de deux rangs de niches cintrées, qui reçurent des urnes cinéraires, et ornées, à l'extérieur, de deux colonnes doriques supportant un entablement et un fronton. La proportion des colonnes, qui est de 6 1/2 diamètres, d'accord avec celle de l'entablement, dont la hauteur égale le cinquième de celle des colonnes, et avec l'élévation du fronton, qui surpasse la

[1] Voir, pour les six premiers articles, les cahiers de novembre et de décembre 1846; de février, d'avril, de mai et de juin 1847. — [2] Tav. XXIII, p. 143-145. — [3] *Voyag. pittoresq.* t. V, p. 301-2, pl. 120. — [4] *Tusculan.* l. V, c. XXIII, LXV ; « Ego « autem, quum omnia collustrarem oculis (est enim ad portas Agragianas magna fre- « quentia sepulcrorum), animadverti columellam non multum e dumis eminentem, « in qua inerat sphæræ figura et cylindri. » — [5] *Sicula*, p. 193-4.

mesure usitée dans les monuments grecs, est regardée par M. le duc de Serradifalco comme un motif suffisant pour attribuer les tombeaux en question à une époque romaine ; en quoi je suis tout à fait de son avis, bien que la proportion des 13 demi-diamètres, qui se trouve dans l'ordonnance dorique des édifices de *Messène* et de *Mégalopolis* [1], par conséquent au IVe siècle avant notre ère, ne soit pas à elle seule un indice d'époque romaine.

De tous les résultats des fouilles de 1839, le plus important, à tous égards, est la découverte du *grand autel*, long d'un stade, haut et large à proportion, cité par Diodore de Sicile [2] au nombre des principaux monuments de la munificence d'Hiéron II [3]. Cet autel était érigé dans *Néapolis*, près du théâtre, comme le dit l'historien ancien. Ce qui en reste encore, dans le sens de sa longueur, mesure 768,2 palmes; en sorte qu'il ne manque que 31,10 palmes pour compléter l'étendue d'un stade. Sa largeur, qui s'est conservée tout entière sur toute cette étendue, est de 89,4 palmes. Il repose sur une base ornée d'élégantes moulures, qui s'élève elle-même sur trois gradins, et il était certainement couronné d'une frise et d'une corniche : ce qui résulte des fragments de *triglyphes* et des morceaux de frise avec *têtes de lions*, qui ont été trouvés parmi les décombres. Malheureusement, on n'a pu recueillir aucun autre élément de son élévation, qui, dans la partie supérieure, reste et restera toujours sans doute un problème; et la restauration de cet autel, telle que l'a proposée M. le duc de Serradifalco [4], en se fondant particulièrement sur la connaissance que nous devons à Pausanias [5] du grand autel d'*Olympie*, ne peut être considérée que comme une œuvre hypothétique, d'ailleurs suffisamment plausible.

On sait que cet autel se composait d'une *base*, construite en pierre et nommée *prothysis*, sur laquelle avait lieu l'immolation des victimes, d'un *massif de cendres*, provenant des sacrifices offerts à Jupiter, et de l'*autel* proprement dit, érigé au faîte, sur lequel étaient brûlées les cuisses des victimes. En partant de cette donnée, M. le duc de Serradifalco attribue à l'autel de *Syracuse* trois divisions qui correspondent à celles de l'autel d'*Olympie*, de manière à produire un édifice à trois degrés en retraite; et c'est à l'étage intermédiaire, construit au-dessus de la

[1] L. Ross, *Hellenika*, I, p. 51-52. — [2] Diodor. Sic. XVI, LXXXIII : *Καὶ ὁ πλησίον τοῦ θεάτρου βωμὸς, τὸ μὲν μῆκος ὢν σlαδίου, τὸ δ' ὕψος καὶ πλάτος ἔχων τούτῳ κατὰ λόγον.* — [3] *Antich. di Siracus.* tav. XXIV, p. 146-8. — [4] Cette restauration fait le sujet d'un dessin gravé en vignette, p. 116; cf. p. 148. — [5] Pausan. V, XIII, 5; voy. l'article *Olympia* de M. Rathgeber, dans l'*Allgemeine Encyclopædie* d'Ersch et Gruber, p. 134-5, § 8.

base, ou de la *prothysis*, et supportant l'*autel*, qu'il adapte l'entablement dorique, trouvé dans les fouilles, avec les pilastres et les aigles dont les fragments s'ajustent avec cette ordonnance. Je n'ai aucune objection à faire contre cette restauration ; loin de là, j'approuve tout à fait l'idée de notre auteur, de prendre le grand autel d'*Olympie* pour type de celui de *Syracuse;* seulement, j'aurais désiré qu'il donnât quelques motifs à l'appui de cette idée, qui peut paraître arbitraire, et qui pourtant trouve un appui réel dans la connaissance que nous avons de certaines particularités de l'histoire de *Syracuse*. Ainsi nous savons qu'un Iamide prit part à la fondation de *Syracuse*, et que sa famille y florissait encore au temps de Pindare [1]; ce qui suppose des relations sacerdotales entre l'Élide et *Syracuse*. Ces relations sont d'ailleurs confirmées par le mythe d'Alphée et d'Aréthuse, qui forme un lien religieux entre les Éléens et les Syracusains, et par le culte de *Diane Potamia*, établi dès le principe à *Ortygie*, et qui est évidemment la *Diane Alphéienne*. Au témoignage de Strabon [2] et de Pline [3], une patère qu'on jetait dans l'Alphée de l'Élide reparaissait dans la fontaine d'Aréthuse, à *Syracuse;* et, quand on immolait des victimes à *Olympie*, l'eau de la source d'*Ortygie* paraissait troublée [4]. De quelque manière qu'on interprète ces traditions populaires, il est difficile de n'y pas voir d'antiques rapports entre l'Élide et *Syracuse*, qui tenaient sans doute à ce que les rites du culte de la naissante *Ortygie* avaient été réglés par un Iamide; et, cela posé, il était naturel que le *grand autel* de *Syracuse* fût érigé plus tard sur le modèle de celui d'*Olympie*. Mais, tout en donnant mon assentiment à cette idée de M. le duc de Serradifalco, je ne puis m'empêcher de relever quelques notions fausses qu'il y a jointes, et qui pourraient induire en erreur les lecteurs de son important ouvrage.

Je ne m'arrête pas à la faute commise par M. le duc de Serradifalco, en appelant *protasis*, au lieu de *prothysis*, la *base* de l'autel d'*Olympie*, faute que j'aurais été disposé à mettre sur le compte du typographe, si elle n'était répétée, dans la traduction du passage de Pausanias et dans le texte de notre auteur, un trop grand nombre de fois pour que cette supposition soit possible. Je ne m'arrête pas non plus à la doctrine de notre auteur sur les autels *grands* et *petits*, et à la distinction entre *ara* et *altare*, qu'il admet d'après les grammairiens latins, distinction qui ne saurait, quelle qu'en soit la valeur pour les Romains, trouver d'appli-

[1] Boeckh. *Explicat. ad* Pindar. *Olymp.* VI, p. 152, sqq. — [2] Strabon, l. VI, p. 270. — [3] Plin. l. II, c. CVI. — [4] Antigon. Caryst. *Mirabil.* c. CLV, p. 202, ed. Beckmann. Voy. Rathgeber, *à l'endroit cité*, p. 246, 1).

cation chez les Grecs, où le mot *βωμὸς* s'employait indistinctement pour des autels de toute forme et de toute proportion. La question des autels de l'antiquité grecque est une question si vaste et si compliquée, elle embrasse tant de faits et de monuments, tant de lieux et de siècles, qu'elle ne saurait être réduite à quelques témoignages, d'un âge si récent, et si étrangers d'ailleurs à la Grèce, que ceux de Servius et de Vitruve. Mais une assertion sur un point bien plus grave, que je ne puis laisser sans réponse, parce qu'elle implique une connaissance trop imparfaite de l'antiquité grecque, c'est celle que *l'autel d'Olympie était le plus vaste qui nous soit connu de l'antiquité*[1]. Notre auteur est si bien convaincu de la justesse de cette assertion, qu'en comparant les proportions de l'autel d'*Olympie*, données par Pausanias, c'est à savoir 125 pieds de circonférence pour la base, 32 pieds pour le périmètre du second étage, et 22 pieds pour la hauteur totale, avec la proportion d'un stade de longueur, attribuée par Diodore à l'autel de *Syracuse*, il pense qu'on aurait pu supposer que le texte de l'historien aurait été altéré par les copistes, si les ruines mêmes du monument n'avaient justifié complétement le témoignage de Diodore. Ainsi donc, un autel d'un stade de long, supérieur par conséquent à celui d'*Olympie*, qui n'avait que 125 pieds de circonférence à sa base, paraît à M. le duc de Serradifalco une chose tout à fait extraordinaire et sans exemple dans l'antiquité. Il est de fait, cependant, qu'il exista, dans la haute antiquité grecque, des autels d'une dimension plus considérable, non-seulement que celui d'*Olympie*, que notre auteur regarde comme *le plus vaste qui nous soit connu*, mais même que celui de *Syracuse*, qui lui paraît *d'une ampleur si extraordinaire*. Effectivement, nous savons, par le témoignage de Strabon[2], qu'il existait à *Parium*, en Mysie, un *autel* qui avait un stade de long sur chacune de ses quatre faces; et cet autel, dont l'image forme le type de nombreuses médailles de *Parium*[3], a laissé sur place de nombreux vestiges de son architecture, qui ont été observés de nos jours par les voyageurs[4]. Nous connaissons également, par des témoignages historiques[5], le grand autel de *Pergame*, dont la hauteur était de 40 pieds;

[1] P. 147 : « L' altare più vasto di cui si abbia ricordo nell' antichità, è quello di « Olimpia. » — [2] Strabon. l. X, p. 487, et l. XIII, p. 588; voy. Hirt. *Geschichte der Baukunst.* II, 59; Meyer, *Gesch. d. bild. Kunst. bei d. Griechen,* I, 212, II, 197. Nous connaissons l'architecte de ce monument, qui se nommait Hermokreon; voy. Sillig., *Catal. vet. Artific.* v. Hermocreon, et ma *Lettre à M. Schorn,* § III, n. 202, p. 325. — [3] Sestini, *Letter. numism.* t. III, lett. IV, p. 19-20, tav. I, n° 3-5, 8-10, 14-15; voy. Rathgeber, *Bullet. archeol.* 184 , p. 72-74. — [4] Voy. les observations du Dr Hunter dans les *Memoirs* de Rob. Walpole, p. 88. — [5] Ampel. *Liber memorialis*, c. VIII, p. 165, Bip.

presque le double de celle de l'autel d'*Olympie*, et dont la face principale était ornée de sculptures représentant la *Gigantomachie*. Il existait en bien d'autres endroits de la Grèce, notamment dans ceux où avaient été déposées de bonne heure les semences d'une civilisation asiatique, comme à *Delphes*[1], à *Délos*[2] et à *Patres*[3], de ces *grands autels*, dont nous pouvons nous représenter la forme générale d'après celle de l'autel d'*Olympie*, et dont la fondation primitive se rapportait indubitablement aux traditions d'un culte oriental[4]; et la même notion nous est donnée, pour d'autres localités où les témoignages nous manquent, par les médailles de villes grecques, telles que celles d'*Amasia*, du Pont[5], de *Cyzique*, de Mysie[6], d'*Attuda*, de Phrygie[7], et de bien d'autres encore. C'est donc une notion positive[8], et l'une des plus importantes de l'archéologie grecque, dans ses rapports avec l'archéologie asiatique, que celle de ces *grands autels*, dont M. le duc de Serradifalco croit que celui de *Syracuse* offrait un exemple unique; et je me flatte qu'il ne me saura pas mauvais gré d'avoir cherché à rectifier sur ce point l'opinion qu'il s'était faite.

Le monument antique dont la description succède à celle de ce *grand autel* est la fameuse *latomie*, dite *del Paradiso*, dont une partie est encore plus particulièrement connue sous le nom d'*orecchio di Dionisio*. C'est une excavation, taillée à une très-grande hauteur, telle qu'on pourrait se la représenter d'après les paroles de Cicéron, *in saxo in mirandam altitudinem depresso, et multorum operis penitus exciso*, dont les parois se rapprochent, à mesure qu'elles s'élèvent, de manière à offrir un aspect pyramidal, et qui se termine à son sommet par un étroit canal, de forme quadrilatère. Le plan de cet antre immense présente à peu près la forme d'un S; le canal qui y est taillé au faîte aboutit, extérieurement, à une petite chambre carrée, ouverte de deux côtés, sur la *latomie* et sur le dehors, et se prolonge, au delà de la *latomie* elle-

[1] Pausan. X, XIV, 4. — [2] Anonym. *De incredib.* § 2, p. 85, ed. Th. Gale; voy., sur ce *grand autel* de *Délos*, la dissertation de M. Osann, dans le *Kunstblatt*, 1837, n°s 11 et 12. — [3] Pausan. VII, XVIII, 7. — [4] C'est une notion que je me propose de prendre pour sujet d'un travail particulier, et sur laquelle j'ai déjà recueilli quelques indications dans mon *Mémoire sur l'Hercule assyrien et phénicien*. — [5] Sestini, *Letter. numism.* t. IX, tav. II, n° 1; et *Descriz. del Mus. Hedervar.* p. II, p. 5, n. 2, p. 6, n. 5, et al. Voy. Rathgeber, au mot *Olympia*, p. 134-5, 62.) J'ai cherché à donner l'explication de ce *grand autel* d'*Amasia* dans mon *Mémoire sur l'Hercule assyrien*. — [6] Mionnet, *Supplément*, t. V, p. 333, n. 332; Eckhel, *Catal. Mus. Cæs. Vind.* I, 156, n. 14; Sestini, *Descriz. del Mus. Hedervar.* t. II, p. 99, n. 29. — [7] Sestini, *Mus. Hedervar.* t. II, p. 339, tav. XXVI, n. 2. — [8] Elle n'avait pas échappé à l'attention d'Ott. Müller; voy. son *Handbuch*, § 286, 8, p. 372.

même, dans la profondeur du roc, sur un espace de 45 palmes, jusqu'à une autre petite chambre carrée, qui a été découverte dans les fouilles de 1839, et qui manque de plafond, dans son état actuel. Tous ces travaux sont exécutés dans une roche calcaire très-dure, avec une précision admirable, et certainement avec une intention qu'il serait bien curieux de découvrir, mais qu'il n'est pas facile de connaître. On sait que le nom d'*oreille de Denys*, donné à cette partie de la *latomie de Néapolis*, vient du célèbre peintre Michel-Ange de Caravage, qui, à l'époque où il la visitait, avec l'antiquaire Mirabella, frappé de la forme tortueuse de cette prodigieuse caverne, de l'extrême sonorité qui règne sous son immense voûte, et de l'existence de la petite chambre, où il était, sans doute, dès lors, comme à présent, d'usage de s'élever à l'aide de cordages, crut reconnaître ici la *latomie* où Denys l'Ancien faisait enfermer les prisonniers dont il cherchait à surprendre les plus secrètes pensées. De là, ce nom d'*oreille de Denys*, qui s'est perpétué par la tradition jusqu'à nos jours, sans autre autorité que celle d'une ingénieuse idée du peintre Caravage. Il est bien évident que cette tradition populaire, dépourvue de toute espèce de témoignage antique, a par elle-même fort peu de valeur. Peut-être accordera-t-on plus de confiance à une autre conjecture[1], déjà ancienne, suivant laquelle cette partie de la *latomie*, située tout près du théâtre, fut taillée dans la forme où elle se montre encore aujourd'hui, pour ajouter à la sonorité de ce théâtre; et la connaissance acquise depuis de la petite chambre découverte en 1839, précisément dans l'intervalle entre la *latomie* et le théâtre, semble venir à l'appui de cette supposition. Sans se prononcer sur aucune de ces questions, M. le duc de Serradifalco se borne à dire qu'il regarde l'*oreille de Denys* comme une partie de la *latomie* de *Néapolis*, convertie, dès le temps de l'expédition athénienne, à l'usage de prison; opinion qui ne saurait guère donner lieu à la contradiction, mais qui laisse encore indéterminée la véritable destination de cette excavation si extraordinaire. J'avoue, quant à moi, que je ne puis m'empêcher d'y voir, à cette forme tortueuse, surtout à ce canal quadrilatère, taillé dans le haut avec tant de perfection et de soin, aboutissant, à ses deux extrémités, à une petite chambre qui ne peut pas avoir été sans objet, que je ne puis, dis-je, m'empêcher d'y voir un immense appareil acoustique, qui appelle encore les méditations des hommes de l'art; et peut-être qu'à défaut des secrets que Denys aurait cherché à surprendre, il y aurait ici à découvrir quelque secret de l'antiquité. Je crois devoir,

[1] Luogoteta, *Antich. monum. di Siracusa*, § 14.

du reste, rappeler, à cette occasion, la circonstance de ce même canal quadrilatère, taillé au sommet de l'ancien tombeau de *Cære*, voûté en encorbellement [1], qui semble offrir un fait analogue, mais sans que j'aie la pensée de tirer de cette analogie aucune induction par rapport au monument syracusain.

V. *Épipoles*. M. le duc de Serradifalco nous donne ensuite une vue et une description exacte du château d'*Euryalos*, érigé sur une des sommités du plateau d'*Épipoles*, et mieux connu aujourd'hui, dans ce qui est resté de cette belle fortification hellénique, d'après le résultat des fouilles exécutées en 1839. Il paraît bien démontré, par le récit si exact et si circonstancié que nous a laissé Thucydide des divers événements de la guerre athénienne, qu'il n'existait point encore, à cette époque, sur la colline de l'*Euryalos*, une forteresse du même nom, qui ne se trouve nulle part indiquée dans ce récit. D'un autre côté, il n'est pas moins certain, par le témoignage de Tite-Live [2], que ce château existait à l'époque du siége de Marcellus. Il suit, de là, presque avec toute certitude, que c'est au temps de Denys l'Ancien qu'il faut placer la construction de cette forteresse; et, s'il pouvait rester encore quelque doute sur cette conclusion, il serait dissipé par l'observation des ruines du monument lui-même, qui s'accordent, par le site qu'elles occupent, comme par l'appareil de leur construction, avec l'étendue de la grande enceinte de murs bâtie par Denys l'Ancien, et avec le style d'architecture de cette époque. Sur ce point donc, qui est d'une assez grande importance pour l'histoire de cette branche de l'architecture des Grecs, j'admets tout à fait l'opinion de M. le duc de Serradifalco. Quant à cette forteresse même d'*Euryalos*, telle qu'elle apparaît dans les ruines qui en subsistent encore, je ne puis que renvoyer nos lecteurs au plan qu'en donne notre auteur et à la description très-exacte et très-détaillée qui l'accompagne. Je me borne à dire que c'est, en fait de fortifications antiques, le monument le plus complet et le mieux conservé dans toutes ses parties, qui soit venu jusqu'à nous et qui date de la plus belle époque de l'antiquité; et j'ajoute qu'avec le plan et la vue qu'en donne notre auteur, pl. XXVI et XXVII, et avec les explications qu'il y a jointes, rien ne manque pour en prendre une connaissance suffisante. Mais je suis surpris que M. le duc de Serradifalco n'ait rien dit de la découverte des *deux têtes de lion*, sculptées en pierre, qui

[1] Canina, *Descrizione di Cere antica*, tav. IV. Le canal quadrilatère pratiqué à la voûte de ce tombeau de *Cære* était rempli de vases de bronze, suspendus à des clous; ce qui semble en indiquer la destination, sans aucun rapport avec une intention d'effet acoustique. — [2] Tit. Liv. XXV, XXV.

furent trouvées dans les fouilles de 1839, et qui gisaient dans les souterrains pratiqués à la base. L'architecte Cavallari, qui avait la direction de ces fouilles, dit que le travail de cette sculpture rappelle le style de l'école éginétique[1]; en même temps, il observe que l'*Euryalos* offre, dans la disposition de ses allées couvertes, munies de tours, et de ses galeries creusées dans le roc, une analogie remarquable avec les fortifications de *Tirynthe*[2], dont il se pourrait bien que cette forteresse fût une imitation; et, partant de là, il suppose que les *deux têtes de lion*, d'un travail archaïque, n'avaient pu recevoir une meilleure destination que d'être placées au-dessus de la porte d'entrée, de manière à rappeler aussi la *porte des lions de Mycènes*. Ces rapprochements sont certainement curieux et ces idées sont ingénieuses; mais, pour en apprécier la valeur, je manque de la connaissance directe du monument même qui les a suggérés, et je ne puis que regretter le silence où M. le duc de Serradifalco s'est renfermé à cet égard.

Le dernier monument de l'antique grandeur de *Syracuse*, que nous donne M. le duc de Serradifalco, se rapporte au *temple de Jupiter Olympien*[3], élevé sur une colline qui domine la rive droite de l'*Anapus*, environ à un mille et demi de la ville. Les témoignages de l'antiquité classique concourent à établir que ce temple, un des plus considé-

[1] *Zur Topographie, etc.*, p. 21-22 : « In den Hohangen unter dem Mauerwerk dieses « Castells fanden sich Löwenkopfe, deven Arbeit an den äginetischen Styl crinnert; » voy. *ibid.* p. 22, 1). — [2] Voy. le plan de ces fortifications de *Tirynthe*, donné par M. Blouet, *Expéd. scient. de Morée*, t. II, pl. 72. Ce plan diffère en quelques points de celui qui avait été donné, d'abord par sir W. Gell, *Argolis*, pl. 15, et de celui du colonel Leake, *Travels in the Morea*, t. II, pl. 3. Mais, pour avoir une idée exacte de ces fortifications de *Tirynthe*, et de l'usage auquel elles ont dû servir, il faut consulter l'excellent travail dont elles ont été l'objet de la part de M. Göttling. Cet habile philologue, qui est en même temps un savant antiquaire, a l'avantage d'avoir vu de ses yeux le monument original, et le plan qu'il en a levé lui-même sur les lieux, rectifié plus tard, comme il le reconnaît lui-même, d'après celui de sir W. Gell, semble mériter le plus de confiance; voy. son mémoire intitulé : *Die Galerieen und die Stoa von Tirynth*, inséré dans l'*Archäologische Zeitung* de M. Éd. Gerhard, 1845, n. 26, p. 17-27, Taf. XXVI. J'adhère, sur presque tous les points, à l'opinion de M. Göttling, et je crois qu'il est impossible de mieux rendre compte de la destination des *galeries* et du *portique* de *Tirynthe*, où je reconnais avec lui la Τιρυνθίαν πλάκα de Sophocle, *Trachin.* 271, les Κυκλώπια πρόθυρα Εὐρυσθέως, de Pindare, *Fragm.* XLVIII, p. 642, Bœckh. Il n'y a qu'un point sur lequel je ne puis être de son avis; c'est l'idée que ces *galeries de Tirynthe* seraient aussi les *chambres des filles de Prœtus, οἱ θάλαμοι τῶν Προίτου θυγατέρων*, Pausan. II, XXV, 8. Il me paraît impossible, d'après le texte de Pausanias, que ces *chambres des filles de Prœtus* ne fussent pas *en dehors de l'enceinte, au sortir de la ville, du côté qui descend vers la mer.* — [3] Pl. XXVIII, XXIX, p. 153-154.

rables et des plus beaux de *Syracuse*, existait déjà dès le temps d'Hippocrate, tyran de *Géla*, en la 1re année de la 72e olympiade, 492 avant notre ère[1]; et l'on sait que c'est à la statue d'or et d'ivoire érigée plus tard par Gélon, du produit du butin fait à la bataille d'*Himère*, qu'était appliqué le manteau d'or que Denys l'Ancien, joignant l'ironie au sacrilége, remplaça depuis par un manteau de laine[2]. Il ne reste aujourd'hui de ce temple, auquel se rattachent tant de souvenirs de l'histoire et de la splendeur de *Syracuse*, que deux colonnes mutilées, triste et déplorable monument d'une destruction qui date presque de notre époque; car il subsistait encore, au XVIIe siècle, du temps de Mirabella qui l'atteste, six colonnes entières, avec beaucoup de membres d'architecture qui auraient pu permettre une restauration du temple, devenue de nos jours impossible. Tout ce que les fouilles exécutées en 1839, sur l'emplacement du temple, ont pu ajouter aux faibles connaissances que nous avaient déjà procurées ces deux colonnes restées debout, mais tronquées dans une partie de leur hauteur, c'est que cet édifice s'élevait sur un stylobate en gradins, qu'il était *hexastyle*, *périptère* et *amphiprostyle;* que, des deux colonnes qui subsistent, l'une appartenait à la façade orientale, l'autre au flanc méridional; que le diamètre des colonnes était de 6,10 palmes, l'entre-colonnement moyen de 8,2 palmes, et les cannelures, au nombre de seize : tous indices d'une haute antiquité, d'accord avec ce que nous connaissons de l'histoire de cet édifice. Mais il s'en faut bien que ces indices soient suffisants pour éclaircir toutes les questions qui touchent à son ordonnance. Ainsi nous ignorons encore la hauteur réelle des colonnes, qui, dans celle des deux colonnes encore debout que le temps a le moins maltraitée, est de 3 2/3 diamètres[3]. Mais il est évident que cette colonne, mutilée vers l'extrémité de son fût, ne représente pas la hauteur primitive, ni

[1] Diodor. Sic. *Fragm.* l. X, § 22, t. IV, p. 65-66, Bip. — [2] Cicer., *De nat. D.* III, XXXIV; cf. Ælian. *H. V.* I, 11; Valer. Maxim. I; voy. Quatremère de Quincy, *Jupiter Olympien*, p. 254. M. le duc de Serradifalco relève, p. 198, 126), une erreur commise par Cicéron et corrigée déjà plusieurs fois, concernant ce *temple de Jupiter Olympien*, que l'orateur confond avec celui de l'Élide. De pareilles inadvertances, telles qu'il en existe plus d'un exemple chez Cicéron, et que j'en ai signalé récemment quelques-unes, dans mes *Questions de l'histoire de l'art*, § I, p. 20-42, et § III, p. 187, 4), montrent avec quelle circonspection il faut faire usage des notions relatives à l'histoire de l'art que nous devons à Cicéron. — [3] C'est sans doute à cette proportion que faisait allusion M. Letronne, dans l'endroit de son *Essai*, p. 19, où il parle des *temples de la Sicile, parmi lesquels il s'en trouve dont les colonnes n'ont pas plus de trois diamètres et demi de hauteur.* Mais il est constant qu'il n'y a d'autre exemple connu de cette proportion, en Sicile, que ce temple de

la proportion réelle de l'ordre. M. le duc de Serradifalco en a jugé ainsi avec toute raison; et c'est dans cette conviction, appuyée sur la connaissance qu'il possède des mesures généralement employées dans les temples de la Sicile, que, dans son projet de restauration, il a cru pouvoir élever à *cinq diamètres* la hauteur des colonnes. Malheureusement, faute d'un élément positif, cette proportion, donnée aux colonnes de l'*Olympieion*, reste encore hypothétique. Il en est de même d'une autre donnée essentielle de cette restauration, celle des colonnes des longs côtés qui se voient, au nombre de *quinze*, sur le plan, et qui laissent encore supposer deux colonnes de plus, ce que l'état de destruction du monument ne permet pas de déterminer. La forme extrêmement allongée de la *cella*, qui résulte de ce nombre de *quinze colonnes*, et encore plus, de celui de *dix-sept*, sur les flancs, est un caractère de haute antiquité pour les temples d'ordonnance dorique, que nous avons déjà signalé à diverses reprises; et nous possédons plusieurs exemples de la première de ces dispositions, et un seul de la seconde, dans des temples de la Sicile qui appartiennent tous à une ancienne époque. Nous devons donc y ajouter notre *Olympieion* de *Syracuse*, mais avec la réserve que nous commande encore l'état si déplorable où il se trouve.

M. le duc de Serradifalco a réuni dans une dernière planche, xxx, plusieurs morceaux de sculpture qui proviennent tous des découvertes opérées dans les fouilles de 1839, excepté la célèbre statue de Vénus, qui fut trouvée, en 1804, dans les ruines d'un bain antique; je n'ai rien à dire, ni sur cette statue, qui est si connue et si admirée, ni sur ces fragments, au sujet desquels notre auteur n'est entré lui-même dans aucune explication. Mais je regrette que, puisqu'il croyait devoir puiser dans le musée de *Syracuse* quelques monuments de sculpture propres à nous donner une idée du style qui régnait chez les Syracusains, au temps de Verrès, encore plus que d'Hiéron II, il n'ait pas profité de cette occasion, pour faire connaître le goût particulier de cette école, par quelques productions qui portent peut-être plus directement l'empreinte du génie grec, telles, par exemple, que les statuettes de terre cuite, dont le musée de *Syracuse* renferme une collection si nombreuse et si choisie, et dont il n'eût tenu qu'à M. le duc de Serradifalco de faire

Syracuse, et il est manifeste que ces deux colonnes du *temple de Jupiter Olympien* n'ont pas aujourd'hui leur hauteur primitive et leur proportion véritable : d'où il suit que cet exemple n'a aucune valeur pour établir une notion aussi extraordinaire que celle d'une proportion de *trois diamètres et demi* attribuée à l'ordre dorique.

un choix si instructif et si intéressant. Personne n'ignore, et notre auteur moins qu'aucun autre assurément, que les figurines de terre cuite sont au nombre des objets d'antiquité les plus précieux que le temps ait laissés parvenir jusqu'à nous, en tant que monuments originaux de la plastique grecque, généralement des meilleurs temps de l'art. Une autre chose qui n'est pas moins connue, c'est que cette double branche de la plastique, qui consistait à exécuter, soit des vases d'argile, *ἀγγεῖα κεράμεα* ou *γήϊνα*[1], soit des statuettes de la même matière, *ἀγαλμάτια πήλινα*[2], et qui s'appelait *κεραμευτική*[3], était cultivée à *Syracuse*, avec un succès particulier. Agathocle avait exercé cette profession dans sa jeunesse[4]; et, à défaut de témoignages classiques, il suffirait des nombreux objets de ce genre qui sortent à chaque pas du sol de *Syracuse*, pour prouver que la *cérameutique* y occupa un grand nombre de mains, dans des principes d'art et de goût qui ne pouvaient manquer d'être puisés à l'école de la grande statuaire. J'ai pu connaître par moi-même, dans les deux visites que j'ai faites aux ruines de *Syracuse*, l'abondance et le mérite de ces produits de la plastique syracusaine, qui n'était vulgaire, à l'époque d'Agathocle et de Timoléon, que parce que ceux des hautes branches de l'art avaient atteint la perfection; j'ai vu le musée de *Syracuse* rempli de centaines de statuettes d'argile, qui se rencontrent la plupart du temps sans qu'on les cherche, à la surface même du sol, et dont il a dû se perdre des milliers, depuis tant d'années qu'on les trouve, sans les recueillir, de ces statuettes, qui sont pour nous d'un prix infini, comme produits originaux de l'art grec, et qui n'étaient que les œuvres de pauvres et obscurs *potiers*, *κεραμεῖς*, *κοροπλάθοι* ou *κοροπλάσται*[5], comme le père d'Agathocle. Un choix de figurines eût donc été un digne complément des antiquités de *Syracuse*, et je regrette, je le dis encore une fois, de trouver cette lacune dans le livre de M. le duc de Serradifalco.

Le reste du volume est consacré aux *antiquités des colonies de Syracuse*, antiquités qui malheureusement se réduisent aujourd'hui à bien peu de chose, comme ces colonies elles-mêmes. Effectivement, des cinq colonies syracusaines citées par M. le duc de Serradifalco, *Acræ*,

[1] Pollux, VII, 162, ed. Emm. Bekker. — [2] *Idem*, *ibid.* et X, 189. — [3] *Idem*, *ibid.* VII, 161 : Κεραμεύς, κεράμιον, κεραμεία ἡ τέχνη, καὶ κεραμευτική. — [4] Diodor. Sic. XIX, II : Πένης δ' ὢν (Καρκῖνος), ἐδίδαξε τὸν Ἀγαθοκλέα τὴν κεραμευτικὴν τέχνην. En citant, sur la foi de ce témoignage, *Karcinus*, père d'Agathocle, dans le nombre des potiers antiques, j'aurais dû y comprendre *Agathocle* lui-même. Le nom d'un tyran de *Syracuse*, vainqueur des Carthaginois, n'aurait pas déparé la liste des artistes de l'antiquité; voy. ma *Lettre à M. Schorn*, § 1, p. 30. — [5] Pollux, X, 189; VIII, 163; Suid. *v.* Κοροπλάθοι; Auct. *Lexic. Rhet. v.* Κόρη, ed. Emm. Bekker, t. I, p. 272. Cf. Ruhnken. *ad* Tim. *Lexic. v.* Κοροπλάθοι.

Henna, *Casmena*, *Camarina* et *Talaria*, il ne reste à peu près que les noms dans l'histoire et tout au plus sur des médailles, sans presque aucun vestige sur le terrain, la seule *Acræ* exceptée. *Henna*, dont le site se retrouve dans celui de la ville moderne de *Castrogiovanni*, n'a laissé aucun débris de son existence antique. *Casmena* a disparu si complétement de la surface de la terre, qu'on ignore même la place où elle a existé. *Camarina*, que notre auteur appelle toujours *Camerina*, contre la foi de tous les témoignages classiques[1], et contre la leçon de toutes les médailles[2], se reconnaît encore aujourd'hui à sa situation entre deux fleuves et au voisinage d'un marais[3], qui s'appelle encore aujourd'hui *Camerana*, mais sans qu'on y rencontre le moindre vestige d'antiquité; en sorte qu'il ne subsiste plus absolument de *Camarina*, que les belles médailles, chefs-d'œuvre de la numismatique grecque de Sicile, qui suffisent du moins pour attester son génie et pour honorer sa mémoire. Quant à *Talaria*, que M. le duc de Serradifalco nomme en dernier lieu, et qu'il assure avoir été fondée *plus tard* que *Camarina*, ce n'est pas seulement cette assertion que je me permettrai de contester, comme étant dépourvue de toute espèce d'autorité, c'est le nom même de cette ville, et jusqu'à la médaille unique qu'on lui attribue, que je prendrai la liberté de révoquer en doute.

Talaria n'est connue, comme *ville des Syracusains*, *πόλις Συρακουσίων*, que par une mention tirée des *Philippiques* de Théopompe qui se lit dans Étienne de Byzance[4]; mais, du reste, on ne sait rien ni sur l'époque de sa fondation, ni sur la contrée même de la Sicile où elle était située; car ce que dit M. le duc de Serradifalco, qu'elle exista *dans le territoire de Syracuse*, *nell'agro Siracusano*, n'est qu'une supposition gratuite, attendu que le nom de cette ville ne figure dans aucun autre témoignage antique, si ce n'est un passage de Pline[5] où il est question des *Talarenses*, comme situés *dans l'intérieur* de la Sicile, *intus*; ce qui ne s'accorde nullement avec la notion du *territoire propre de Syracuse*. En second lieu, la médaille attribuée à *Talaria* n'est rien moins que certaine. Cette médaille est un bronze de moyen module offrant d'un côté une *tête de femme voilée*, qui paraît être *Cérès*, de l'autre un *cerf paissant*, et,

[1] Thucydid. VI, v; Scymn. Ch. v. 293; Strabon. l. VI, p. 272, A; Plin. III, VIII. — [2] Torremuzza, *Num. Sicil. vet.* tab. XVII, XVIII, XIX. — [3] Pindar. *Olymp.* V, v. 11-12, ed. Bœckh. : *Ποταμόν τε Ὤανον, ἐγχωρίαν τε λίμναν, καὶ σεμνοὺς ὀχετοὺς, Ἵππαρις οἷσιν ἄρδει στρατόν.* — [4] Stephan. Byz. *v.* *Ταλαρία*. M. Wichers, qui a recueilli et commenté tous les fragments de Théopompe, n'a fait sur celui-ci aucune observation, Theopomp. Ch. *Fragment.* (Lugd. Bat. 1829, in-8°), 214, p. 104; cf. p. 236. — [5] Plin. III, VIII, 14, § 91, t. I, p. 241. ed. Sillig.

près du type principal, les quatre lettres TAAA, qui peuvent avoir été mal lues, et qui, en tout cas, peuvent appartenir à toute autre ville dont le nom commençait par ces quatre initiales. D'ailleurs, cette médaille, qui se trouvait dans une collection de Rome, et qui a été publiée d'abord par Oderici[1], puis reproduite par Torremuzza[2], mais seulement d'après la gravure donnée par cet antiquaire, est tout à fait inconnue en Sicile. Aussi, le docte et judicieux Eckhel avait-il élevé des doutes sur l'attribution de cette médaille à *Talaria*[3], et, depuis, aucun numismatiste, ni Sestini, ni Mionnet, ni Millingen, n'a-t-il fait mention de cette prétendue médaille de *Talaria*, dont la fabrique n'a rien de sicilien, à mes yeux, à n'en juger que d'après le dessin. Mais, il y a plus. Nous savions déjà par Diodore de Sicile qu'il existait en Sicile une ville qu'il nomme deux fois, *Galaria*[4] et *Galeria*[5], la même indubitablement qui est nommé *Galarina* dans Étienne de Byzance[6], avec cette particularité, que la contrée même s'appelait *Galaria*. Maintenant, nous avons acquis par la numismatique la preuve de l'existence de cette ville, sous son véritable nom, *Galaria*, et dès une époque ancienne, ce qui résulte de la fabrique archaïque des médailles. Ces médailles[7], qui sont en argent, de petit module, offrent, d'un côté, *Jupiter assis*, figuré d'ancien style et désigné par l'épithète, ЯƎ+OƸ, dont les lettres, de forme archaïque, sont gravées de droite à gauche; de l'autre côté, *Bacchus*, vêtu et *en pied*, avec la légende CΛΛΑ, où le *gamma* offre la même forme archaïque que sur les médailles de *Géla*, d'*Agrigente* et de *Rhégium*. Cela posé, il devient extrêmement probable que le nom *Talaria*, donné par Étienne de Byzance, est une leçon fautive, due à une inadvertance de copiste, dont il y a tant d'exemples chez ce compilateur, et facile à expliquer par la ressemblance du T et du Γ dans les manuscrits et sur les monuments. La leçon *Talarenses* de Pline ne serait pas une difficulté dans cette supposition, attendu le grand nombre de fautes semblables qui se trouvent dans le texte de Pline; et, si la médaille en bronze, pu-

[1] *Numism. gr. non antea vulgata*, p. 22. — [2] Torremuzza, *Num. vet. Sicil.* tab. LXXXVII, 2, p. 84. — [3] Eckhel, *Doctr. num. vet.* t. I, p. 247 : « Numum hunc ex museo Benedicti Cl. Odericus vulgavit, sed eum huc pertinere non satis certum puto. Plures enim sunt urbes ab his litteris incipientes. » — [4] Diodor. Sic. XIX, CIV : Τὴν Γαλαρίαν ἀνακλησάμενοι. — [5] Idem, XVI, LXVII : Οἱ δὲ τὴν Γαλερίαν πόλιν οἰκοῦντες. — [6] Stephan. Byz. v. Γαλάρινα..... λέγεται δὲ Γαλαρία χώρα. — [7] Il en existe un exemplaire dans le *Musée britannique*, qui a été publié par Taylor Combe, *Mus. Brit.* tab. IV, n. 6. J'ai fait connaître moi-même un second exemplaire de cette rare et curieuse médaille, qui se trouve dans notre Cabinet; voy. mes *Mém. de numism. et d'antiq. méd. de Tarente*, pl. A, n. 14, p. 243, 4.

bliée par Oderici, appartient réellement à la Sicile, ce qui me paraît bien douteux, rien n'empêche de croire que la légende ΤΑΛΑ ait été mal lue, au lieu de ΓΑΛΑ, ce qui achèverait d'ôter toute espèce de fondement à l'existence d'une ville de *Talaria*, complétement inconnue d'ailleurs, et ce qui permettrait d'appliquer la notion de *colonie des Syracusains* à la ville de *Galaria*, dont l'existence, attestée deux fois par Diodore, se trouve aujourd'hui confirmée par des médailles authentiques.

Reste donc *Acræ* pour toute *colonie syracusaine*, dont il subsiste encore aujourd'hui des monuments, instructifs et intéressants à la fois pour l'histoire, pour l'art et pour la langue. Il n'est personne, tant soit peu versé dans l'étude de l'antiquité, qui ne connaisse les résultats des fouilles exécutées, au commencement de ce siècle, sur plusieurs points d'une éminence voisine de la petite ville moderne de *Palazzolo* et nommée *Acremonte* par feu le baron Judica, fouilles qui ont déterminé, avec toute la certitude possible, l'emplacement de l'antique colonie syracusaine d'*Acræ* sur cette colline même qui en avait conservé jusqu'à nos jours le nom à peu près intact, avec un grand nombre de débris, *inscriptions* [1], *figurines* et *têtes de terre cuite* et *de bronze*, *médailles*, *pierres gravées*, *vases peints*, de toute forme, d'ancienne et belle fabrique [2], lesquels débris d'antiquité, provenant de divers hypogées de la *nécropole* d'*Acræ*, marquaient, pour ainsi dire, le cours entier de son existence, depuis sa fondation par les Syracusains jusqu'à l'époque chrétienne [3]. On sait aussi qu'un choix de ces monuments a été publié par le baron Judica lui-même [4], qui en avait formé une collection nombreuse, dans son habitation de *Palazzolo*, convertie de cette manière en un véritable musée ; et, d'après la connaissance personnelle que j'avais acquise de ces antiquités par plusieurs jours de séjour et d'études passés dans cette résidence, je puis dire que la dispersion de la collection du baron Judica, survenue peu de temps après, par suite de sa mort, a été une perte grave pour la science, attendu qu'un grand nombre d'objets, qui ne figuraient pas dans son recueil et qui auraient mérité d'être livrés à la publicité, ont dû passer dans plusieurs mains diffé-

[1] J'ai publié plusieurs de ces inscriptions grecques d'*Acræ*, que j'avais copiées dans la collection du baron Judica, dans une lettre adressée à M. Welcker et insérée au *Reinisch. Mus. IV.*[te] *Jahrg.* 1[er] Heft, p. 63-98. — [2] On peut prendre une idée de ces vases, généralement d'ancien style, d'après le choix qu'en a publié le baron Judica, dans ses *Antichità di Acre*, tav. XVII-XXXII. — [3] J'ai publié, dans le tome XIII des *Mém. de l'Acad.* p. 220-228, une de ces inscriptions chrétiennes que j'avais copiées dans la nécropole d'*Acræ*. — [4] *Le antichità di Acre scoperte, descritte ed illustrate* dal barone Gabr. Judica, Messina, 1819, fol. tav. I-XXXIV.

rentes, où ils resteront peut-être inconnus et perdus pour l'étude. Quoi qu'il en soit, c'est la connaissance des monuments d'*Acræ* que M. le duc de Serradifalco s'est proposé de nous donner, pour compléter celle des monuments de *Syracuse*, sa métropole; et, sous ce rapport du moins, nous ne pouvons qu'applaudir à l'intention et au travail du savant auteur, bien que ce travail ne supplée que très-imparfaitement à la dispersion de la collection du baron Judica.

Le monument le plus important d'*Acræ*, qui forme le sujet de la pl. XXXII de l'ouvrage de M. le duc de Serradifalco, est un théâtre qui, à raison de son peu d'étendue et d'après l'état de dégradation où il nous est parvenu, ne se recommande, il est vrai, qu'assez médiocrement à l'intérêt des antiquaires, mais qui offre pourtant une circonstance nouvelle et curieuse; c'est qu'il s'y trouve joint un second théâtre, plus petit et d'une forme variée, qui ne peut avoir été qu'un *odéon*, sorte d'édifice dont il ne s'est conservé aucun type certain, ou du moins complet, sur le domaine de l'antiquité. Le théâtre d'*Acræ* était taillé dans le roc vif, au faîte d'une éminence d'où les spectateurs jouissaient d'une vue magnifique sur des campagnes couronnées par le majestueux Etna; c'est là une double condition commune, comme l'on sait, à tous les théâtres antiques; mais il avait eu ses gradins rapportés dans le roc où il était construit, ce qui est une particularité rare. La plupart de ces gradins ont disparu, et une assez grande partie de la *cavea* elle-même a été détruite; ce qui fait que, dans son état actuel, le diamètre intérieur de ce théâtre, qui doit avoir été plus considérable dans son état primitif, ne surpasse pas la mesure de 63,5 palmes, et ce qui le classe au nombre des plus petits théâtres qui nous sont restés de l'antiquité. Il ne subsiste pareillement du *proscenium* et de *la scène*, que des débris trop insuffisants pour ajouter à nos connaissances sur cette partie si intéressante et malheureusement encore si peu avancée de la disposition et de la décoration des théâtres antiques.

C'est à peu près aussi tout ce qu'on peut dire de l'*odéon* d'*Acræ*, qui, dans l'état où il est réduit, répond bien à la notion générale d'un *odéon*, et qui constate par un exemple certain l'existence de cette sorte d'édifices, mais sans qu'il en résulte aucune information précise sur ses dispositions particulières et sur son genre de décoration. Cet *odéon* d'*Acræ* était taillé dans le même roc que le théâtre, au-dessous duquel il était situé, et avec lequel il communiquait, du côté du couchant, au moyen d'un escalier, dont il existe encore quelques marches dans le haut du rocher. Cet *odéon* avait dû être entièrement couvert, en partie par le rocher même dans lequel il était taillé; ce qui semble avoir été

une condition de cette espèce d'édifice, et ce qui, joint à la petitesse de celui-ci et à sa proximité du théâtre, suffit à le caractériser comme un *odéon;* mais, sauf ces deux dernières circonstances, qui se rencontrent aussi dans le petit théâtre de *Catane*[1], les conditions propres de la construction des *odéons* ne se trouvant ici que très-imparfaitement remplies, j'avoue que je ne saurais reconnaître à notre petit monument d'*Acræ* toute l'importance que lui attribue notre auteur; et, pour justifier cette manière de voir, je me vois obligé d'entrer dans quelques explications, au sujet des *odeons* connus par l'histoire de l'art et relativement à la notion qu'en donne M. le duc de Serradifalco.

Notre auteur semble croire que ce fut seulement à partir du siècle de Périclès[2] que la Grèce eut, indépendamment d'un *théâtre*, consacré aux jeux scéniques, une autre sorte d'édifice, nommé *odéon*, où les *poëtes* et les *musiciens*, les *rhapsodes* et les *citharodes*[3], disputaient en public le prix de leur art. Mais c'est là une erreur fondamentale, qui a eu pour conséquence d'entraîner notre auteur à plus d'une faute de détail. Il est, au contraire, bien avéré qu'il exista à Athènes, avant l'époque où le premier théâtre de pierre y fut construit, un *odéon*, où se livraient les combats de musique et de poésie, et que cet *odéon* était distinct de celui qui fut bâti sous l'administration de Périclès. Cet *odéon* de Périclès, cité par Plutarque[4], vanté par Dicéarque[5] et aussi par Strabon[6] au nombre des plus beaux édifices d'Athènes, est décrit par Pausanias[7] comme voisin du théâtre de Bacchus, dans une situation qu'on peut encore reconnaître sur le terrain[8], et où il reste des vestiges de murs, que quelques voyageurs[9] rapportent à cet édifice. L'autre *odéon*, plus ancien, était situé non loin de la fontaine *Callirrhoé* ou *Enneakrounos*, ainsi que cela résulte bien expressément du témoignage de Pausanias[10]; et cet *odéon*, que notre auteur a confondu avec celui de Périclès et dont il s'est fait une idée assez fausse[11], se distingue ainsi du monument de Périclès, non-seulement par sa situation différente, mais encore par son ancienneté, antérieure à la première construction du théâtre, c'est-

[1] Serradifalco, *Antich. della Sicilia,* t. V, tav. II, III, VI, p. 13-15, 18-19. — [2] P. 160 : « E noto che fin dal tempo di Pericle, i Greci, oltre il teatro, ebbero un' « altra specie di edifici, etc. » Cf. p. 162 : « Il primo del qual ci sia pervenuta notizia, « è quello che Pericle fè costruire, » etc. — [3] Hesych. v. Ὠιδεῖον · *τόπος ἐν ᾧ πρὶν τὸ θέατρον κατασκευασθῆναι οἱ ῥαψῳδοὶ καὶ οἱ κιθαρῳδοὶ ἠγωνίζοντο.* — [4] Plutarch. *in Pericl.* § XIII. — [5] Dicæarch. *Vit. Hellad.* — [6] Strabon. l. IX, p. 396. — [7] Pausan. I, XX, 3. — [8] Leake, *Topogr. of Athens,* t. I, p. 183, suiv. 2e éd. — [9] Dodwell, *A tour, etc.,* t. I, p. 301. — [10] Pausan. I, VIII, 6; XIV, 1. — [11] P. 160 : *All' uscita di quel teatro, che chiamiamo odeo.* Ce n'est pas *à la sortie,* mais *à l'entrée,* *πρὸ τῆς ἐσόδου.*

à-dire à la 70e olympiade, et aussi par l'usage public auquel il servit, probablement à partir de l'époque où l'*odéon* de Périclès fut construit, avec la destination spéciale d'y célébrer les concours poétiques et d'y préparer les représentations dramatiques. Effectivement, nous voyons que cet ancien *odéon* servit à des distributions de blés, dans les temps de disette [1]; que, par ce motif aussi, il devint le siége d'un des tribunaux où se jugeaient des contestations qui se rapportaient à l'approvisionnement public [2]; et nous pouvons juger de son étendue, et, jusqu'à un certain point, de sa forme générale et de ses dispositions intérieures, qui ne peuvent avoir rien de commun avec l'*odéon* de *Périclès*, nous pouvons, dis-je, en juger d'après quelques circonstances historiques, rapportées par Xénophon [3], qui nous donnent l'idée d'une vaste enceinte, défendue par une forte muraille, garnie de gradins, mais dépourvue de toit, où des troupes nombreuses d'hoplites et de cavaliers pouvaient se retrancher avec leurs armes et leurs chevaux. La distinction des *deux odéons* d'Athènes, sans parler de *celui de* Régille, bâti par Hérode Atticus, à l'époque romaine, et encore existant de nos jours, cette distinction, clairement marquée dans le texte de Pausanias, et reconnue par les commentateurs [4], a été généralement admise par les topographes d'Athènes les plus récents et les plus instruits, tels que M. le colonel Leake [5] et M. Forchhammer [6]; et c'est faute d'avoir fait cette distinction importante que M. de Serradifalco a commis plus d'une erreur assez grave dans la notion qu'il donne *des odéons*, de leur forme générale et des conditions qui leur étaient propres, conditions qui ont dû nécessairement varier suivant les temps et suivant les lieux. Il est clair, par exemple, que l'ancien *odéon* d'Athènes, édifice à ciel ouvert et d'une grande étendue, ayant dû recevoir des approvisionnements de blés, qu'on se représente placés dans les galeries pratiquées sous les gradins de l'hémicycle [7], ne pouvait avoir rien de commun avec l'*odéon* de Périclès, *enrichi de nombreuses colonnes*, πολύστυλος [8], et couvert *en forme de tente, avec les mâts de la flotte de Xercès;* et sans doute que, dans les autres endroits de la Grèce où il existait des *odéons*, des circonstances différentes motivèrent aussi des

[1] Demosthen. *adv. Phorm.* p. 918. — [2] Aristoph. *Vesp.* v. 1103; Demosthen. *contr. Neær.* p. 1362. Leake, *Topogr. of Athens*, I, 246, 3; Forchhammer, *Topographie von Athen*, p. 43; voy. Suid. *v.* *Ὠδεῖον*. — [3] Xenophon, *Hellenik.* II, IV, 6 et 15, et II, III, 9. Sturz n'a pas fait la distinction des *deux odéons* d'Athènes, *Lexic. Xenophont.* v. *Ὠδεῖον*. — [4] Siebelis, *ad* Pausan. I, 8, 6, t. I, p. 32. — [5] *Topogr. of Athens*, I, 245 et suiv. — [6] *Topogr. von Athen*, p. 41, ff. — [7] C'est l'idée de M. Forchhammer, *l. c.* p. 43, idée qui me paraît très-vraisemblable. — [8] Plutarch. *in Pericl.* § XIII.

dispositions diverses dans la forme de ces édifices. Cette considération aurait dû être présente à l'esprit de notre auteur, lorsqu'il essayait de déterminer les conditions essentielles qui servaient à distinguer les *odéons* des *théâtres*, et qui, une fois admises, peuvent nous aider à reconnaître les uns et les autres dans les ruines qui en subsistent. Or ces conditions sont, pour les *odéons*, suivant M. le duc de Serradifalco : 1° d'avoir eu la forme des théâtres; 2° d'avoir été couverts; 3° d'avoir été *privés de scène;* 4° d'avoir été construits à la proximité des théâtres. Mais, si l'on excepte la première et la dernière de ces conditions, qui résultent de la nature même des choses, et qui ne se fondent d'ailleurs que sur des probabilités, les deux autres conditions, d'*avoir eu un toit* et d'*avoir manqué de scène*, ne sont rien moins que prouvées. Si la circonstance d'avoir été couvert est avérée pour l'*odéon* de Périclès, la notion contraire paraît aussi bien établie pour l'*ancien odéon*, d'après la manière dont quelques écrivains grecs s'expriment pour le désigner [1]; et il semblerait que notre auteur lui-même en aurait jugé ainsi, puisqu'il ne paraît pas bien convaincu que Stuart se soit trompé en prenant, comme il l'a fait [2], pour l'*odéon de Régille*, les ruines du grand monument attique que M. le duc de Serradifalco appelle encore un *vaste théâtre* [3], et qui est bien reconnu aujourd'hui pour la place où se tenait l'assemblée du peuple, et qui se nommait *le Pnyx* [4]. Quant à la condition d'avoir été *privé de scène*, elle n'est exprimée, à ma connaissance, dans aucun texte antique; et, loin que le silence gardé à cet

[1] Hesych. v. Ὠιδεῖον, τόπος; Schol. Aristophan. *ad Vesp.* 1148: Τόπος ἐστὶ θεατροειδής, etc.; Forchhammer, *l. c.* p. 41-42. — [2] *Antiq. of Athens*, t. III, c. VIII, p. 51-52. — [3] Je rappelle à cette occasion une inscription grecque d'une ville de Syrie, où il est fait mention d'un Θεατροειδοῦς ᾠδείου, et qui, se trouvant tracée *le long d'un amphithéâtre*, a donné lieu de croire à M. Letronne, qui a publié cette inscription, *Critiq. des inscript. de Vidua*, p. 24-25, qu'il s'agissait ici d'un *amphithéâtre servant aussi d'odéon;* sur quoi, je me permettrai d'observer que le mot θεατροειδής, qui a paru nouveau à M. Letronne, est précisément celui que les grammairiens grecs emploient pour désigner l'ancien *odéon* d'Athènes; témoin ce passage du scholiaste d'Aristophane, *ad Vesp.* 1148, sur ces mots : *οἱ δ' ἐν Ὠιδείῳ· τόπος ἐστὶ* ΘΕΑΤΡΟΕΙΔΗΣ. Il ne reste donc aucun motif de croire qu'un *amphithéâtre ait pu servir d'odéon*, si ce n'est que l'inscription en question est *tracée le long d'un amphithéâtre*. Mais l'édifice pris par le voyageur pour un *amphithéâtre* en est-il réellement un ? N'est-il pas plutôt l'*odéon même en forme de théâtre* mentionné sur l'inscription? Je crois qu'il est prudent d'attendre la réponse à ces questions, avant d'admettre la notion extraordinaire et tout à fait sans exemple, de l'aveu de M. Letronne, d'un *amphithéâtre servant d'odéon*. — [4] Leake, *Topogr. of Athens*, I, 178-183. On a réellement peine à concevoir une pareille erreur de la part d'un homme tel que Stuart. Quant à celle de Spon, qui y voyait l'*Aréopage*, ou à celle de Wheler, qui croyait y reconnaître l'*Odéon*, elles peuvent s'excuser d'après l'état où se trouvait alors la science.

égard par les auteurs anciens puisse être considéré comme une preuve ou même comme une présomption, j'avoue que la supposition contraire peut sembler au moins aussi plausible pour tous les beaux *odéons*, cités par Pausanias, pour celui de Périclès, en premier lieu, pour ceux de *Corinthe*[1], de *Patræ*[2] et de *Smyrne*[3]; surtout quand nous avons encore sous les yeux, à *Athènes* même, *l'odéon de Régille*[4], qui a conservé une grande partie de sa *scène*. Je ne puis donc admettre la doctrine de M. le duc de Serradifalco sur les *odéons;* et je pense que cette partie de son ouvrage, tirée d'ailleurs en grande partie de l'article *Odéon* du *Dictionnaire d'architecture* de M. Quatremère de Quincy[5], ne donne de ce genre d'édifices qu'une idée trop insuffisante et trop peu exacte.

Le défaut d'espace m'empêche de rendre compte des monuments, *autels*, *cippes funéraires* et *fragments architectoniques*, contenus dans les trois dernières planches du livre de M. le duc de Serradifalco, lesquelles n'offrent, d'ailleurs, qu'un assez médiocre intérêt, si ce n'est les bas-reliefs sculptés dans le roc qui forment le sujet de la planche XXXV et dernière. Ces bas-reliefs avaient été déjà publiés par Honel[6], mais de cette manière pittoresque propre aux dessins de cet artiste. J'ai beaucoup regretté dans le temps de n'avoir pas fait prendre moi-même des dessins aussi exacts, aussi soigneusement exécutés que possible de ces bas-reliefs, qui méritent, sous tous les rapports, d'être plus connus qu'ils ne le sont; et ce regret se trouve encore accru par l'insuffisance des dessins de très-petite dimension qu'en donne à son tour M. de Serradifalco. Les monuments dont il s'agit ici peuvent donc passer encore pour à peu près inédits; à ce titre, ils se recommandent à l'attention des voyageurs, artistes et antiquaires, qui visiteront les ruines d'*Acræ;* et, par leur sujet, qui attend aussi une explication plus complète que celle de M. le duc de Serradifalco, explication qui devra être puisée dans les idées grecques, et non pas dans le mythe égyptien d'Isis, tel qu'il est exposé par Apulée, ils doivent exciter aussi tout l'intérêt des amis de l'antiquité; car ils offrent un exemple, unique peut-être encore, de toute une suite de tableaux sculptés dans le roc, à la manière asiatique, et représentant une série d'images funéraires, dans le style grec de la belle époque de l'art.

RAOUL-ROCHETTE.

[1] Pausan. II, III, 6. — [2] Idem, VII, XX, 3. — [3] Idem, IX, XXXV, 2. Je relève ici une légère erreur commise par M. le duc de Serradifalco, au sujet d'un tableau d'Apelle, qui était placé dans cet *odéon*, et qui représentait *la Grâce*, et non *les Grâces*, comme le dit notre auteur. — [4] Stuart, *Antiq. of Athens*, t. II, ch. III, pl. XXXV-XXXVI, éd. Fr.; Leake, *Topogr. of Athens*, I, 189-190. — [5] T. II, p. 162-163. — [6] *Voyage pittoresque en Sicile*, t. III, pl. CXCVI, CXCVII, CXCVIII.

J. KEPPLER'S LEBEN, *etc.; Vie et ouvrages de Jean Keppler, d'après des manuscrits nouvellement découverts; par le baron Ludwig Von Breitschwert, conseiller d'État de la chancellerie de Wurtemberg.* Stuttgard, in-8 de XVI et 228 pages.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

A plusieurs reprises les historiens des sciences ont eu l'occasion de comparer Keppler et Galilée, génies sublimes, qui, l'un en Italie, l'autre en Allemagne, enrichissaient simultanément l'astronomie de découvertes si éclatantes. Si la diversité des méthodes et des moyens d'investigation employés par ces deux grands astronomes peuvent rendre, à des yeux attentifs, la ressemblance moins complète, peut-être, qu'on ne l'a cru quelquefois, entre l'homme qui, emporté par le vol d'une imagination aussi hardie que sûre, cherchait toujours des lois *à priori*, et souvent les découvrait, et l'homme qui, procédant continuellement du connu à l'inconnu, a été le véritable père de la philosophie naturelle, cependant la vie et les malheurs de ces deux illustres savants offrent des rapports plus intimes qu'on n'aurait pu le croire avant la publication des documents contenus dans le livre intéressant dont nous avons entrepris de parler. Nous dirons même qu'à cet égard l'astronome allemand semble exciter un intérêt plus profond. Les malheurs de Galilée, tout le monde les connaît, et cette célébrité est une grande compensation qui fut accordée à ses souffrances. Forcé de quitter son pays natal, portant tout son patrimoine dans une malle, Galilée voyait bientôt accourir aux leçons qu'il donnait à Padoue des hommes considérables, des princes même, qui, par leur admiration, le vengeaient dignement des dédains du grand-duc de Toscane; et, lorsqu'à soixante-dix ans il se trouvait dans la dure nécessité d'abjurer, en chemise et à genoux, de prétendues erreurs qui, en réalité, n'étaient autre chose que d'immortelles découvertes, tous les esprits élevés de l'Europe prenaient fait et cause pour lui, et il était, en sortant des prisons de l'inquisition, entouré d'une foule de disciples dévoués, l'élite de la société italienne, qui n'ont jamais cessé de combattre pour sa gloire. Tandis que Keppler, malgré le titre éclatant qui le rattachait à l'empereur, a passé sa vie dans une misère obscure, sans appui, sans consolation, au milieu de gens sans éducation et d'une famille qui ne lui donnait guère que des ennuis. Pour que l'on pût connaître les plus poignantes douleurs

[1] Voir, pour le 1er article, le cahier de juin.

de cet homme supérieur, il a fallu qu'au bout de dix siècles un ami des lettres mît la main par hasard sur des parchemins oubliés.

L'ouvrage de M. Breitschwert nous fait connaître, sur la vie intime de Keppler et sur sa famille, des particularités remplies d'intérêt et fort tristes à la fois. C'est avec un sentiment douloureux que l'on pense non-seulement aux événements de cette vie si éprouvée, mais aussi à tout ce que cette intelligence si grande, si noble, si élevée, a dû avoir à souffrir au milieu d'une famille si peu faite pour l'apprécier. Nous n'hésitons pas à déclarer qu'à notre avis c'est le besoin d'échapper aux angoisses de la vie réelle qui a surtout jeté Keppler dans cette espèce de mysticisme dont les traces sont si profondément gravées dans tous ses ouvrages.

Nous savons déjà ce que fut la mère de Keppler; le caractère difficile de cette femme avait éloigné son mari du foyer domestique. Henri Keppler, père du grand astronome, avait, peu de temps après son mariage, quitté sa femme une première fois, et était allé porter les armes contre les Belges, sous la bannière du duc d'Albe. Sur les instances de Catherine, il revint et tint une hôtellerie à Ellmendingen, dans le duché de Bade. Mais, trois années après, il s'éloigna de nouveau, alla combattre les Turcs dans les armées autrichiennes, et ne reparut jamais[1]. Sa famille ignora toujours où et comment il mourut.

Il laissait trois fils : Jean, qui rendit immortel le nom de Keppler; Christophe, Henri et une fille nommée Marguerite. Celle-ci resta toujours tendrement attachée à son frère, et le seconda dans les adoucissements qu'il s'efforça d'apporter au sort de leur mère. Elle avait épousé, en 1608, Georges Bender, curé de Henmaden, près de Stuttgard[2]. Cet homme n'eut jamais avec Keppler de rapports intimes. A l'époque du procès, il se conduisit même fort rudement à l'égard de sa belle-mère, et lui défendit de paraître devant ses yeux. Jean et Marguerite restèrent seuls fidèles à la malheureuse accusée, que ses autres parents abandonnèrent lâchement. Henri fut soldat; l'autre, Christophe, simple ouvrier fondeur; tous deux violents, sans éducation, et remplis des préjugés de leur temps. On voit que, si on en excepte la douce Marguerite, toute cette famille était bien peu digne du grand homme qui l'illustra, et l'on ne s'étonne pas que Keppler soit resté de longues années sans chercher à se rapprocher des siens.

Rien ne pourra mieux peindre le caractère de Henri et sa rudesse qu'un des faits invoqués dans le procès de sa mère, pour montrer que

[1] Breitschwert, p. 13. — [2] *Id.*, p. 14.

cette femme était considérée comme sorcière dans sa propre famille. Henri ayant abjuré la religion évangélique pour embrasser la foi catholique, sa mère en ressentit beaucoup de mécontentement et le lui exprima avec sa vivacité accoutumée. Il revenait après une longue absence, et s'attendait à une meilleure réception. Irrité de ce que sa mère lui refusait son repas, il se rendit chez le boulanger Oswald Zahn, se plaignant de ce qu'elle le laissait souffrir la faim. « Cependant, lui dit la boulangère, elle vient de faire rôtir une pièce de veau. »—« Le diable peut bien la manger avec elle, » répondit Henri Keppler. De cette boutade de mauvaise humeur on conclut, après la mort de Henri, qu'il tenait sa mère pour sorcière. Aujourd'hui on en conclurait simplement que Catherine avait fort mal élevé son fils.

Quant à Christophe, un mot suffira pour le faire connaître; pendant le procès de sa mère, il reproche amèrement à son frère les dépenses qu'il faisait dans l'espoir d'améliorer le sort de la malheureuse accusée.

Cette famille ne méritait guère de posséder un tel homme. Mais Marguerite était là pour adoucir ces amertumes. M. Breitschwert, dans un passage fort touchant, nous peint le cœur de cette femme. C'était la nuit du 7 août : on venait arrêter Catherine qui habitait alors avec elle au presbytère de Henmaden; Marguerite, pour éviter à sa mère la honte d'une telle arrestation, la prend tout endormie, la dépose sur un brancard couvert et la fait ainsi transporter hors de chez elle. Cet acte de piété filiale fut encore imputé à crime à Catherine, et on voulut voir dans la pieuse et délicate attention de la fille une nouvelle preuve de la culpabilité de la mère.

En 1597 Keppler épousa Barbara Müller, jeune veuve d'une famille noble[1]. De ce mariage naquirent plusieurs enfants; mais l'année 1611 fut funeste à cette malheureuse famille. La mère, depuis longtemps atteinte de mélancolie, devint folle et mourut; trois de ses enfants, attaqués de la rougeole, la suivirent de près au tombeau, et Keppler resta veuf avec un fils et une fille, Louis et Suzanne, qui lui survécurent. En 1613, Keppler, voulant donner une mère à sa fille orpheline, se remaria avec la belle Suzanne Rettinger, dont le père était menuisier, mais qui avait reçu une éducation distinguée chez la baronne de Staremberg[2]. Dans une lettre écrite à un ami, Keppler raconte qu'on lui a présenté onze femmes, et il se complaît à les dépeindre. Celle sur laquelle tomba son choix lui donna sept enfants; mais il eut la douleur de les voir mourir tous en bas âge.

[1] Breitschwert, p. 44. — [2] *Id.*, p. 97.

Keppler fut toujours fort attaché à sa patrie et à ses enfants. A l'époque où le roi d'Angleterre Jacques I[er], touché des infortunes du grand astronome, lui offrait l'hospitalité en Angleterre, il écrivait à son ami Berneker : « Faut-il donc que je passe la mer comme on m'y engage ? moi, Allemand; moi ami de la terre ferme, moi qu'effraie la seule idée d'une île étroite et de ses dangers; avec une faible femme et un tas d'enfants: Car, outre mon fils Louis, qui a maintenant treize ans, et ma fille déjà grande, j'ai de mon second mariage un garçon de deux ans et une fille qui vient de naître..... L'héritage maternel de mes enfants, le peu d'argent qui me reste, sont entre les mains des États autrichiens. » Dans cette même lettre il s'excusait aussi auprès de Berneker de ne pouvoir se rendre à l'invitation pressante qu'il lui faisait, de s'établir près de lui à Strasbourg.

La seule consolation qui restât à Keppler, éprouvé par mille douleurs, fut de conserver quelques vrais amis. Toute sa correspondance avec Mœstlin, avec Bérold, avec Berneker, en fait foi. Berneker même l'aima doublement, car il reporta sur ses enfants les tendres sentiments qu'il avait pour lui. C'est ce que nous voyons surtout dans les lettres qui s'écrivirent à l'occasion du mariage de la jeune Suzanne. Berneker conseilla à Jakob Bartsch, qui était à Sagan, auprès de Keppler, pour l'aider dans ses travaux astronomiques, de demander Suzanne en mariage. La jeune fille était alors à Pforzheim où se faisait son éducation. Bartsch fut nommé professeur de mathématiques à l'université de Strasbourg, et bientôt le mariage se conclut.

Alors Keppler, qui était toujours à Sagan, écrivit à Berneker : « Je ne peux rien faire de mieux que de te charger de l'office de père. Demande à ma fille ou plutôt à *ta* fille si elle est libre, si elle croit pouvoir s'en rapporter à toi pour le choix de son fiancé, que tu ne peux, à cause de la distance, lui présenter personnellement[1]. » Puis, dans une autre lettre, il lui demande de désigner le lieu où devra se célébrer la cérémonie. Le mariage se fit au mois de mars de l'année 1630, chez Berneker lui-même. Il y engagea le frère, la sœur et le fils aîné de Keppler, et, à cette occasion, il écrivit à son ami : « Combien je suis heureux de posséder ta fille chez moi. C'est presque autant que de t'y recevoir toi-même. Elle est la digne image d'un tel homme ; la modestie, la piété, la sagesse, se peignent sur son visage et dans sa conversation. »

Dès que Suzanne fut mariée elle se hâta de se rendre avec son mari à Sagan, pour voir son père qui la chérissait. Nous ne savons pas com-

[1] Breitschwert, p. 170.

bien de temps elle y resta, mais le temps fut court sans doute, car, avant que cette année 1630 fût écoulée, le 15 novembre, Keppler, nous l'avons dit, avait cessé de vivre; il était mort de besoin et de fatigue à la fois. Les manuscrits qu'il laissait servirent à nourrir quelque temps sa veuve et ses plus jeunes enfants. Ce fut son fils Louis qui se chargea d'en diriger l'impression. Ces œuvres posthumes, qui parurent en 1634, ne sont pas des travaux scientifiques, mais une satire de son temps, sous le titre de *Jo. Kepleri somnium seu opus posthumum de Astronomia lunari devulgatam a M. Lud. Keplero filio, med. cand.*[1]. Dans ce legs fait à la postérité, Keppler épanchait enfin sa douleur et protestait contre la génération au milieu de laquelle il avait souffert sans cesse dans une position subalterne.

Il nous reste à raconter, d'après les pièces mises au jour par M. Breitschwert, le procès de Catherine Keppler, qui a été sans doute la plus cruelle des épreuves auxquelles son fils fut soumis. C'est ce que nous ferons dans un prochain article.

G. LIBRI.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie française a tenu, le jeudi 22 juillet, sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. de Tocqueville, directeur. Après le rapport du secrétaire perpétuel, M. Villemain, sur les concours, l'annonce des prix décernés et des prix proposés a eu lieu dans l'ordre suivant :

PRIX DÉCERNÉS.

Prix de poésie. — L'Académie avait remis au concours, pour sujet d'un prix de poésie à décerner en 1847, *la Découverte de la vapeur*. Le prix a été décerné à M. Amédée Pommier. L'accessit avec médaille d'or a été obtenu par l'auteur de la pièce n° 29. Deux mentions honorables ont été accordées, la première à la pièce n° 30, dont l'auteur est M. Lesguillon, la seconde au n° 11.

[1] Breitschwert, p. 174.

Prix destinés aux actes de vertu (*fondation Montyon*). — L'Académie a décerné un prix de cinq mille francs, avec médaille d'or, à Madeleine Pirodeau, veuve Blanchet, domiciliée à Buzançais (Indre); un prix de 2,000 francs aux époux Renier, domiciliés à Paris; un prix de de 2,000 francs à Pierre-Hubert Jacoillot, domicilié à Coulmier-le-Sec (Côte-d'or); un prix de 2,000 francs à Pierre Egreteau, domicilié à Sablons (Gironde); un prix de 2,000 francs à Marie Philippe, veuve Gambon, domiciliée à Nanterre (Seine). Cinq médailles de 1,000 francs chacune: à Anne Montaud, femme Chabbert, domiciliée à Castres (Tarn); aux époux Carbo, domiciliés à Grenoble (Isère); à Hortense Fagot, domiciliée à Bolbec (Seine-Inférieure); à Adrien Franceschi, domicilié à Monte (Corse); à Henri-Jean Goecke, chef de musique au 52ᵉ régiment de ligne, au fort de Romainville (Seine). Six médailles de 500 francs chacune : à Pierre-François-Auguste Duhamel, domicilié à Beauquesne (Somme); à Catherine Desroches, domiciliée à Paris; à Marie-Rose Lesueur, veuve Ozanne, domiciliée à Versailles; à Madeleine Barreau, femme Loriot, domiciliée à Montsauche (Nièvre); à Marie-Reine Rousseau, domiciliée à Leuville (Seine-et-Oise); à Jeanne-Marie Deravallet, domiciliée à Sacey (Manche).

Prix destinés aux ouvrages les plus utiles aux mœurs (*fondation Montyon*). — L'Académie française a décerné : un prix de 3,000 francs à M. Eugène Cauchy, auteur d'un ouvrage intitulé : *Du duel considéré dans ses origines et dans l'état actuel des mœurs*. Un prix de 3,000 francs à M. Cormenin, auteur d'un ouvrage intitulé : *Entretiens de village*. Une médaille de 2,500 francs à M. Brizeux, auteur d'un ouvrage intitulé : *Les Bretons*. Une médaille de 2,000 francs à M. Ozanneaux, auteur de l'*Histoire de France, depuis l'origine de la nation jusqu'au règne de Louis-Philippe Iᵉʳ*. Une médaille de 2,000 francs à M. Jules Sandeau, auteur d'un roman intitulé : *Madeleine*. Une médaille de 1,500 francs à madame C. Guinard, auteur d'un recueil intitulé : *Poésie du foyer*. Une médaille de 1,500 francs à madame Achille Comte, auteur d'un ouvrage intitulé : *Sagesse et bon cœur*. Une récompense de 1,500 francs à madame Laverpillière, auteur d'un recueil de poésies intitulé : *Études poétiques*.

Prix extraordinaire provenant des libéralités de M. de Montyon. — L'Académie avait proposé, pour 1847, un prix de 5,000 francs, pour être appliqué à une ou plusieurs traductions d'ouvrages moraux de l'antiquité ou des littératures modernes étrangères qui auraient paru dans le cours des deux années précédentes. L'Académie a décerné : un prix de 1,500 francs à M. Moreau, pour la traduction de *la Cité de Dieu*, de saint Augustin; un prix de 1,500 francs à M. Th. Hersart de la Villemarqué, pour la traduction des *Chants populaires de la Bretagne*; un prix de 1,000 francs à M. Jules Lacroix, pour la traduction en vers des *Satires de Juvénal et de Perse*; un prix de 1,000 francs à M. Ch. Louandre, pour la traduction des *Œuvres complètes de Tacite*.

Prix extraordinaire fondé par M. le baron Gobert, *pour le morceau le plus éloquent d'histoire de France*. — Ce prix, conformément à l'intention expresse du testateur, se compose de neuf dixièmes du revenu total qu'il a légué à l'Académie; l'autre dixième étant réservé pour l'écrit sur *l'histoire de France* qui aura le plus approché du prix.

Les ouvrages couronnés conservant, d'après la volonté du testateur, les prix annuels, jusqu'à déclaration de meilleurs ouvrages, et aucun n'ayant, au jugement de l'Académie, paru dans l'année, qui puisse disputer le prix à ceux qui l'ont précédemment obtenu, le premier prix est demeuré décerné à M. Augustin Thierry, auteur de l'ouvrage intitulé : *Considérations sur l'Histoire de France*, et *Récits des*

temps mérovingiens; le second à M. Bazin, auteur de l'ouvrage intitulé : *Histoire de France sous Louis XIII.*

PRIX PROPOSÉS.

Prix d'éloquence pour 1848. — L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour sujet du prix d'éloquence, qui sera décerné en 1848, *l'Éloge d'Amyot.* Le prix sera une médaille d'or de 2,000 francs. Les ouvrages envoyés au concours ne seront reçus que jusqu'au 1er mars 1848.

Prix de poésie. — L'Académie avait proposé pour sujet du prix de poésie pour 1847, *l'Algérie* ou *la civilisation conquérante.* Ce prix n'ayant pas été donné, le même sujet est remis au concours pour l'année 1848. Le prix sera une médaille d'or de 2,000 francs. Les ouvrages envoyés à ce concours ne seront reçus que jusqu'au 1er mars 1848.

Prix Montyon pour 1848. — Dans la séance publique du mois de mai 1848, l'Académie française décernera les prix et les médailles provenant des libéralités de feu M. Montyon, et destinés par le fondateur à récompenser les actes de vertu et les ouvrages les plus utiles aux mœurs, qui auront paru dans le cours des deux années précédentes.

Prix de vertu. — Ce prix est distribué annuellement par l'Académie; tous les départements de la France sont admis à concourir; il est partagé en un ou plusieurs prix, et en un certain nombre de médailles ou récompenses. L'Académie fixe, lors du jugement du concours, la somme qui sera allouée à chacune des actions qui ont mérité d'être distinguées par elle.

Ces sommes sont payables au secrétariat de l'Institut; les personnes doivent se présenter elles-mêmes, ou se faire représenter par un fondé de pouvoirs muni d'un titre notarié.

Les demandes d'admission au concours des prix de vertu sont faites notamment par les autorités du lieu où réside la personne présentée.

On adresse un mémoire très-détaillé de l'action ou des actions vertueuses; on a soin d'indiquer les nom, prénoms, lieu de naissance, âge de la personne présentée, l'époque et la durée de l'action, qui doit s'être prolongée jusque dans le cours des deux années précédentes, le nom et le domicile des personnes qui en ont été l'objet.

Ce mémoire, signé des voisins ou des notables du pays, est soumis au chef municipal, qui en certifie les signatures et même les faits qui y sont énoncés, et M. le maire adresse le tout à M. le sous-préfet ou à M. le préfet; si ces deux fonctionnaires ont personnellement connaissance de ce qui est indiqué dans le mémoire, ils en attestent la vérité, soit dans les pièces mêmes, soit dans la lettre d'envoi que M. le préfet écrit au secrétaire perpétuel de l'Académie française, en lui adressant toutes les pièces.

Ces pièces doivent être parvenues au secrétariat de l'Institut avant le 15 janvier de chaque année.

Prix de l'ouvrage le plus utile aux mœurs. — Ce prix peut être accordé à tout ouvrage publié par un Français, *dans le cours des deux années précédentes,* et recommandable par un caractère d'élévation morale et d'utilité publique.

Prix extraordinaire provenant des libéralités de M. de Montyon. — L'Académie rappelle qu'elle a proposé un prix de 10,000 francs, en 1850, pour une œuvre dramatique en cinq actes et en vers, composée par un Français, imprimée,

représentée et publiée en France, et qui joindrait au mérite littéraire le mérite non moins grand d'être utile aux mœurs et aux progrès de la raison. L'Académie s'occupera du jugement d'après lequel le prix sera décerné, à partir du 1er janvier 1850.

Les membres de l'Académie française sont seuls exclus de ce concours.

Prix fondés par M. le baron Gobert. — A partir du 1er janvier 1848, l'Académie s'occupera de l'examen annuel relatif aux prix fondés par feu M. le baron Gobert, pour *le morceau le plus éloquent d'histoire de France,* et pour *celui dont le mérite en approchera le plus.* L'Académie comprendra, dans cet examen, les ouvrages *nouveaux* sur l'histoire de France qui auront paru depuis le 1er janvier 1847. Les ouvrages précédemment couronnés conserveront les *prix* annuels, d'après la volonté expresse du testateur, jusqu'à déclaration de meilleurs ouvrages.

Prix fondé par M. le comte de Maillé-Latour-Landry, à décerner en 1848. — M. le comte de Maillé-Latour-Landry a légué à l'Académie française et à l'Académie royale des beaux-arts une somme de 30,000 francs à employer en rentes sur l'État, pour la fondation d'un secours à accorder, chaque année, au choix de chacune de ces deux Académies alternativement, « à un jeune écrivain ou artiste pauvre dont le talent, déjà remarquable, paraîtra mériter d'être encouragé à poursuivre sa carrière dans les lettres ou les beaux-arts. »

La proclamation et l'annonce de ces prix a été suivie de la lecture de la pièce de vers qui a remporté le prix de poésie. Un discours de M. de Tocqueville, directeur, sur les prix de vertu, a terminé la séance.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Pariset, membre libre de l'Académie des sciences, est mort le 3 juillet.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Jordano Bruno, par M. Christian Bartholmèss; 2 vol. in-8° avec portrait, chez Ladrange, quai des Augustins, 19. — Cet ouvrage d'érudition philosophique a un double but. Il fait connaître, non-seulement un des plus éminents penseurs de l'Italie et du XVIe siècle, mais une grande partie du mouvement intellectuel de cette époque. Les courses de Bruno à travers l'Europe amènent l'auteur de sa vie à peindre l'état des études et des esprits dans les contrées alors les plus cultivées. L'Italie, la Suisse, la France, l'Angleterre, l'Allemagne, apparaissent successivement, représentées par les villes principales et par les personnages les plus intéressants. Des *excursus* complètent ce tableau; dans le nombre nous citerons : Telesio et l'Académie de Cosenze, l'Académie platonicienne de Florence, la philosophie française depuis Bruno jusqu'à Descartes, la situation littéraire de l'Angleterre sous Élisabeth, l'université de Padoue et celle de Marbourg, la philosophie de Mélanchton. Ce livre touche, comme on voit, à presque tous les points de l'histoire philosophique de la Renaissance.

Le second volume contient une analyse étendue des nombreux et rares écrits de

Bruno, l'exposition détaillée des opinions de cet écrivain, comparées aux opinions analogues de l'antiquité et du moyen âge. Il présente leurs rapports avec les théories modernes des Italiens, ainsi qu'avec les doctrines de Spinosa, de Schelling et de Hegel. L'auteur de cette biographie, fruit de dix années de recherches, a su éclairer, par plusieurs documents neufs, ou non encore mis en œuvre, la vie si obscure et si romanesque de cette grande victime de la liberté de penser. Il semble avoir réussi à combler une lacune regrettable dans les annales de la philosophie moderne, en même temps que dans l'histoire religieuse et littéraire de l'Italie.

Registres de l'hôtel de ville de Paris pendant la Fronde, suivis d'une relation de ce qui s'est passé dans la ville et l'abbaye de Saint-Denis à la même époque, publiés pour la Société de l'histoire de France par MM. Leroux de Lincy et Douët d'Arcq, anciens élèves pensionnaires de l'École des chartes, tome II. Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de J. Renouard, in-8° de 459 pages. — Nous avons annoncé, il y a quelques mois, le tome Ier de cette publication, sur laquelle nous reviendrons lorsque le troisième et dernier volume aura paru. Le tome II embrasse les événements compris entre le mois d'avril 1646 et le mois de juin 1652.

Journal historique et anecdotique du règne de Louis XV, par E. J. F. Barbier, avocat au parlement de Paris, publié pour la Société de l'Histoire de France, d'après le manuscrit inédit de la Bibliothèque royale, par A. de la Villegille, secrétaire du comité pour la publication des monuments écrits de l'histoire de France. Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de J. Renouard, in-8° de xxxi-477 pages. — Le journal de Barbier, avocat au parlement de Paris, né en 1689, mort en 1771, commence à l'année 1718 et s'arrête à l'année 1762. Cet ouvrage a été ainsi apprécié par M. de Barante, dans un discours qu'il a prononcé comme président de la Société de l'Histoire de France, sous les auspices de laquelle le livre est publié : « L'auteur était le représentant de cette opinion bourgeoise qui a toujours tenu une si grande place à Paris. On ne trouve pas dans ces notes des jugements graves, réfléchis, impartiaux, mais les ouï-dire de la journée, le bruit public qui a circulé, le mécontentement ou la satisfaction populaire, des impressions changeantes et mobiles; et pourtant on lit, avec intérêt et curiosité, le journal de Barbier. C'est la vie commune prise sur le fait. Aucune sorte d'information ne révèle peut-être mieux l'état de la société, le degré de civilisation et les mœurs publiques. » Cet ouvrage comprendra deux volumes. L'éditeur a placé en tête du tome Ier une notice sur Barbier, et a joint au texte de nombreuses notes critiques et biographiques.

Vie de saint Louis, roi de France, par Le Nain de Tillemont, publiée pour la Société de l'Histoire de France, d'après le manuscrit inédit de la Bibliothèque royale, et accompagnée de notes et d'éclaircissements, par J. de Gaulle, tome II, Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de Renouard, 1847, in-8° de 510 pages. — Cette publication, dont le tome Ier a paru il y a quelques mois (voir notre cahier de février 1847, p. 123), se recommande à l'attention de tous les amis de l'histoire par le nom de son auteur, aussi bien que par l'importance du sujet. Le tome II contient les chapitres XXXVI - CLXXX de l'ouvrage, c'est-à-dire le récit des événements du règne de saint Louis compris entre les années 1229 et 1243.

Les Séances de Hariri, publiées en arabe, avec un commentaire choisi par Silvestre de Sacy. Deuxième édition, revue sur les manuscrits et accompagnée d'un choix de notes historiques et explicatives en français par M. Reinaud, membre de l'Institut, et M. Derenbourg, membre du conseil de la Société asiatique, tome Ier. Paris,

Imprimerie royale, librairie de Hachette, in-4° de XXIII-384 pages, prix: 40 francs. — Hariri est, comme on sait, un écrivain arabe de la fin du XI° siècle de notre ère et du commencement du XII°. Il habitait la ville de Bassora, où il exerçait les fonctions d'agent du gouvernement du calife de Bagdad. A l'exemple de la plupart de ses contemporains, il montra de bonne heure un goût très-vif pour la littérature de son pays; grammairien et poëte, il traita les sujets les plus divers. On était alors au moment où les nations chrétiennes de l'Occident s'étaient levées en armes pour marcher à la délivrance des saints lieux. Un habitant de Saroudi, en Mésopotamie, nommé Abou-Zeid, ayant vu sa ville natale prise par les chrétiens, s'était réfugié à Bassora. C'était un homme lettré, versé dans tous les genres de style. Hariri se l'associa pour la composition de l'ouvrage que nous annonçons et qui a fait sa réputation parmi les Arabes. Les Séances de Hariri sont des espèces de drames, au nombre de cinquante, où le même personnage est constamment mis en scène, et passe par les diverses situations de la vie. L'auteur a profité de ce cadre pour faire apparaître tour à tour les expressions les plus élégantes de la langue arabe, les tournures les plus recherchées, les locutions proverbiales les plus usitées. Les Arabes regardent ce livre comme le meilleur qu'on puisse étudier quand on veut pénétrer le génie de leur langue. Il leur tient lieu de dictionnaire des synonymes et de traité des tropes. En même temps il offre, en bien des endroits, la lecture la plus attachante. Mais le style habituel de Hariri, les jeux de mots qu'il affectionne ont rendu la lecture de cet ouvrage très-pénible, et les Arabes eux-mêmes ont besoin, pour le comprendre, de s'aider d'un commentaire; à plus forte raison ce secours est-il nécessaire aux Européens. Plusieurs commentaires de ce genre existent à la bibliothèque royale; c'est à l'aide de ces écrits et des traités analogues qu'il était parvenu à se procurer, que M. de Sacy composa le sien. Son but était de faire servir son édition à la fois aux Orientaux et aux Européens; c'est pourquoi il s'abstint de toute remarque en français et se borna à extraire ce qu'il avait trouvé de meilleur dans les ouvrages nationaux. Quelquefois, mais rarement, les scholiastes arabes ne répondant pas tout à fait à sa pensée, il rédigea lui-même des notes en arabe. Le volume tout entier était exécuté avec beaucoup de soin, et quelques exemplaires étant parvenus en Égypte et en Syrie, les hommes instruits du pays rendirent hommage au savoir de l'orientaliste français. Cette édition originale étant épuisée, M. Hachette s'est chargé d'en publier une nouvelle. Le plan suivi dans la seconde édition était tracé d'avance. Il s'agissait, en effet, d'un ouvrage en quelque sorte consacré, dont le public était en droit d'exiger une reproduction fidèle. Mais on pouvait se demander si, dans certains détails, il ne s'était pas glissé quelques fautes d'impression, quelques incorrections provenant des manuscrits dont M. de Sacy avait fait usage. D'un autre côté, M. de Sacy avait basé son commentaire sur les écrits des orientaux qui, négligeant de s'arrêter sur des points qu'ils regardaient comme suffisamment connus, n'ont point expliqué les allusions à des croyances, à des usages, à des traits de mœurs habituels aux indigènes. Ces passages offrant, pour les Européens, un caractère tout différent, les nouveaux éditeurs ont cru devoir remplir cette espèce de lacune. M. Reinaud, successeur de M. de Sacy dans la chaire d'arabe, et qui, depuis 1838, explique à ses auditeurs les Séances de Hariri, a mis à la disposition de M. Hachette ses observations et le résultat de ses recherches. Il s'est adjoint un de ses anciens élèves, M. Derenbourg, et lui a confié la partie matérielle de la révision du travail. Cette révision a été faite en consultant, outre les ouvrages dont s'est servi M. de Sacy, quelques autres recueils, comme le *Kitab-al-Agany*, le *Yetymet-al-Dahr*. Le volume qui vient d'être publié renferme les trente premières séances.

On trouvera dans le tome second et dernier les vingt autres séances, un index général, des notes françaises et une préface des nouveaux éditeurs. L'édition originale, sortie des presses de l'Imprimerie royale, était citée pour la beauté du papier et la netteté des caractères. Celle-ci, qui a été exécutée dans le même établissement et en partie par les mêmes mains, soutiendra avantageusement la comparaison avec la première.

De l'esclavage dans les colonies, pour servir d'introduction à l'histoire de l'esclavage dans l'antiquité, par H. Wallon, licencié en droit, maître de conférences à l'École normale, professeur suppléant d'histoire moderne à la faculté des lettres de Paris. Paris, imprimerie de Plon, librairie de Dezobry, Magdeleine et Cie, in-8° de CLXXVI pages. — *Histoire de l'esclavage dans l'antiquité*, par le même, tome Ier; Paris, imprimé par autorisation du Roi à l'Imprimerie royale, se trouve à la librairie de Dezobry, Magdeleine et Cie, in-8° de II-487 pages. — Dans le premier de ces deux ouvrages, qui sert d'introduction au second, l'auteur, après avoir traité sommairement de l'origine de l'esclavage, de sa nature dans les colonies, de son influence sur les nègres, de la nécessité de son abolition effective, s'occupe des moyens d'exécuter la loi du 18 juillet 1845, qui a posé le principe de l'affranchissement, mais dont les dispositions paraissent à l'auteur insuffisantes pour atteindre ce but. Nous ne pouvons exposer ici les idées développées avec talent par M. Wallon; il nous suffira de dire qu'il propose, pour arriver, dans un temps limité, à l'abolition complète de l'esclavage : 1° de déclarer affranchis de droit tous les enfants à naître; 2° de racheter les enfants au-dessous de douze ans, moitié à prix d'argent, moitié par des conditions d'apprentissage; 3° de racheter également les infirmes et les vieillards, en combinant d'ailleurs les droits de cette libération avec les devoirs que la loi de l'esclavage a fait contracter à leurs maîtres envers eux; 4° d'aider, par des subsides, les autres esclaves à se racheter eux-mêmes, en fixant dès à présent le prix du rachat pour chacun en particulier, par une estimation individuelle. En posant cette conclusion, M. Wallon invite le législateur à s'inspirer de la jurisprudence romaine qui dictait à Ulpien cette règle : « Il ne serait pas humain qu'une question d'argent pût ajourner la liberté, » *neque humanum fuerit ob rei pecuniariæ quæstionem libertati moram fieri*. L'autorité des temps anciens, que les défenseurs de l'esclavage invoquent de nos jours pour le soutien de leur cause, est, au contraire, selon M. Wallon, toute favorable aux idées d'affranchissement. C'est là une des principales vues développées par l'auteur dans son second ouvrage, l'*Histoire de l'esclavage dans l'antiquité*, dont nous annonçons le premier volume. Quelques parties de ce sujet avaient déjà été traitées par M. Wallon, dans un mémoire couronné en 1837 par l'Académie des sciences morales et politiques. Le nouveau travail de ce jeune et savant professeur est beaucoup plus étendu que le mémoire; il embrasse l'histoire de l'esclavage dans le monde ancien, en faisant la part distincte des influences de races, de pays et de temps.

Le tome premier présente les origines, les conditions et les effets de l'esclavage en Orient d'abord, puis en Grèce. Les recherches de la plus saine érudition y abondent principalement en ce qui concerne l'organisation et les résultats de cette institution dans l'antiquité grecque, et elles se résument fidèlement dans ces réflexions, qui terminent le volume : « L'esclavage a été funeste à l'humanité, il a été funeste aux barbares comme aux Grecs, aux races esclaves comme aux races libres; funeste à l'humanité par son principe, qui dégrade l'homme en lui enlevant, autant que possible, avec la personnalité, la conscience et le fondement de toute morale; funeste

aux barbares, dont il désolait les pays, dont il énervait les races, en les jetant sans préparations au sein d'une civilisation qu'ils abordaient par la sensualité pour en prendre les vices; funeste aux Grecs, qu'il corrompit à tous les degrés de l'existence, dans l'individu, dans la famille et dans l'État. Et, si la civilisation de la Grèce se développa si brillante, si elle s'éleva au-dessus des atteintes de ces principes de mort qui détruisirent en elle jusqu'à l'amour de la liberté, c'est qu'elle fut tout entière le fruit de son libre génie. C'est par là qu'elle a vécu.» Le tome II traitera de l'esclavage à Rome et dans les pays de l'Occident. Dans le troisième et dernier volume, l'auteur décrira les influences qui, dès les premiers siècles du christianisme et de l'empire, en attaquent le droit et l'usage, et commencent à le transformer ou à le réduire.

Psychologie d'Aristote. Opuscules (*Parva naturalia*), traduits en français pour la première fois et accompagnés de notes perpétuelles, par J. Barthélemy Saint-Hilaire, membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), et professeur de philosophie grecque et latine au collége royal de France. Paris, imprimerie de Crapelet. Se vend chez Dumont, à l'Institut, 1847, in-8° de LXXXV-446 pages. — Les opuscules d'Aristote qui forment le recueil que les commentateurs latins ont appelé *Parva naturalia* sont au nombre de neuf, et traitent : de la sensation et des choses sensibles; — de la mémoire et de la réminiscence; — du sommeil et de la veille; — des rêves; — de la divination dans le sommeil; — du principe général du mouvement dans les animaux; — de la longévité et de la brièveté de la vie; — de la jeunesse, de la vieillesse et de la vie et de la mort; — de la respiration. Nulle part le génie observateur d'Aristote ne s'est montré plus fertile ni plus exact que dans ces petits traités, dont quelques-uns comptent à peine une vingtaine de pages et qui cependant contiennent parfois autant de vérités que les longues discussions auxquelles les mêmes sujets ont plus tard donné lieu. En traduisant ce recueil pour la première fois, et avec tout le soin et tout le talent qu'on devait attendre de lui, M. Barthélemy Saint-Hilaire a rendu un service très-réel à la science de la nature comme à la science philosophique. Pour juger de la haute valeur des opuscules d'Aristote, il suffit de voir ce qu'ils renferment : dans le traité de la sensation et des choses sensibles, des théories spéciales sur les couleurs, les saveurs, les odeurs, et sur les rapports profonds de ces divers phénomènes entre eux ; puis la discussion de deux questions fort curieuses et encore pendantes, qu'Aristote a soulevées pour la première fois : 1° nos sensations peuvent-elles se diviser à l'infini comme les corps mêmes ou les mouvements des corps qui les provoquent? 2° jusqu'à quel point est-il possible de percevoir deux sensations à la fois? Dans le traité de la mémoire et de la réminiscence, des observations psychologiques dont l'exactitude n'est pas contestable. Dans le traité du sommeil et de la veille, un système physiologique qui prétend expliquer ce phénomène mystérieux et qui est resté exact en grande partie. Dans le traité des rêves, une explication qui, jusqu'à présent, n'a pas été remplacée par une meilleure, et qui rattache étroitement cet état bizarre et passager de notre âme à la faculté de la sensibilité. Dans le traité de la divination, une réfutation modérée, mais péremptoire, de ce préjugé qu'ont accepté, chez les anciens, les plus grands esprits. Dans le traité sur le principe général du mouvement dans les animaux, une profonde théorie qui rattache le principe par lequel se meuvent spontanément certains êtres au principe éternel, d'où relève l'univers entier. Enfin, dans le traité de la longévité et de la brièveté de la vie, dans le traité de la jeunesse et de la vieillesse, de la vie et de la mort, et dans le traité de la respiration, des observations

nombreuses, sagaces, vraies, empruntées à la série entière des êtres organisés et appartenant à cette science déjà pratiquée par Aristote, et qui de notre temps a pris le nom spécial de physiologie comparée. C'est à la préface qui précède la version française de M. Barthélemy Saint-Hilaire, que nous empruntons cette appréciation des opuscules d'Aristote. Dans ce travail préliminaire, le savant traducteur examine, avec un développement particulier, les théories d'Aristote sur la mémoire et la réminiscence et sur la respiration. La traduction des *Parva naturalia* est accompagnée de nombreuses notes explicatives et suivie d'une table alphabétique des matières.

Rondeaux et ballades inédits d'Alain Chartier, publiés d'après un manuscrit de la bibliothèque de Méjanes, à Aix; Caen, imprimerie de F. Poisson; Paris, librairie de Dumoulin, in-32 de 16 pages, tiré à 120 exemplaires, prix du papier ordinaire, 2 francs; grand papier imprimé en rouge et noir : 8 francs. — Quatre ballades et trois rondeaux, imprimés en caractères gothiques, composent ce petit recueil. L'éditeur, qui signe Ph. de Ch., annonce dans sa préface qu'il a tiré ces pièces d'un manuscrit de la bibliothèque de Méjanes, à Aix, provenant de celle du marquis d'Aubais, et contenant les poésies d'Alain Chartier.

Les chansons de messire Raoal de Ferrières, très-ancien poëte normant, imprimées pour la première fois à Caen, chez F. Poisson, aux frais de M. G. S. Trébutien, du Cinglais; Paris, librairie de Dumoulin, in-32 de 24 pages, tiré à 120 exemplaires; prix, papier ordinaire : 2 francs; grand papier imprimé en rouge et noir : 8 francs. (*Fac-simile* d'une édition gothique.)

La mort du roi Sweyne, en vers du XIVe siècle, publiée pour la première fois d'après le manuscrit de la bibliothèque d'Avranches, par l'éditeur du roman de Robert-le-Diable; Caen, imprimerie de F. Poisson; Paris, librairie de Dumoulin, in-32 de 32 pages, tiré à cent exemplaires. Ce petit poëme, dont saint Edmond est le héros, et sur lequel M. l'abbé Desroches avait donné quelques détails dans son *Histoire du mont Saint-Michel,* est publié d'après le manuscrit 1682 de la bibliothèque d'Avranches, autrefois à l'abbaye du mont Saint-Michel.

Comment on peut guérir la phthisie pulmonaire, par Le Couppey, docteur en médecine. Paris, imprimerie de Henri, libraire de Jullien, et, chez l'auteur, rue d'Alger, 14, 1847, brochure in-8° de 31 pages. — L'auteur de cette brochure annonce avoir trouvé et mis en pratique avec succès un moyen de guérir la phthisie, en détruisant, à l'aide d'une préparation pharmaceutique, les tubercules pulmonaires dont la présence est la seule cause connue de cette maladie et sur la nature desquels l'auteur émet une théorie qui s'éloigne des idées reçues jusqu'ici. Les travaux sérieux de M. Le Couppey, l'importance du résultat qu'il paraît avoir obtenu, nous engagent à appeler sur cet opuscule l'attention des juges compétents.

De la Bibliothèque royale et de la nécessité de commencer, achever et publier, le catalogue général des imprimés, par M. Paulin Paris, membre de l'Institut. Paris, imprimerie de Plon, librairie de Techener, 1847, brochure in-8° de 58 pages; prix : 1 fr. 50 c.

Lettres inédites des Feuquières, tirées des papiers de famille de madame la duchesse Decazes et publiées par Étienne Gallois, tome V. Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de Leleux, in-8° de XI-463 pages. — Ce volume, qui complète une publication dont nous avons eu plusieurs fois l'occasion de signaler l'intérêt, comprend la fin de la correspondance diplomatique et privée des Feuquières, depuis l'année 1679

jusqu'en 1697. On y trouve d'abord la suite des lettres du marquis Isaac de Feuquières, ambassadeur de France en Suède, adressées, pour la plupart, à Louis XIV et à M. de Pomponne, ministre des affaires étrangères; puis celles des fils de l'ambassadeur, dont l'aîné fut Antoine, marquis de Feuquières, lieutenant-général, auteur des *Mémoires et maximes militaires*, et le plus jeune, Jules, comte de Feuquières, lieutenant au gouvernement de la province de Toul, mort en 1741, et qui a été le dernier représentant de sa maison en ligne masculine. Cette correspondance n'offre pas seulement la peinture complète de l'intérieur d'une famille puissante, mêlée à tous les grands événements du règne de Louis XIV; elle traite parfois des plus graves intérêts de l'État, et, à ce titre, elle nous paraît devoir prendre place à côté des documents originaux les plus précieux pour l'étude de l'histoire de France au XVIIe siècle.

Bibliothèque de l'École des chartes, revue d'érudition consacrée principalement à l'étude du moyen âge. 2e série, tome III, 4e et 5e livraisons. Paris, imprimerie de Didot, librairie de Dumoulin, in-8e (pages 273-464). — Voici les titres des articles contenus dans les deux livraisons : Mémoire sur un opuscule anonyme intitulé : *Summaria brevis et compendiosa doctrina felicis expeditionis et abreviationis guerrarum ac litium regni Francorum*, par M. de Wailly. Tentative de rapt commise par Regnault d'Azincourt sur une épicière de la rue Saint-Denis, en 1405, par M. Le Roux de Lincy. Jean Coste, peintre du château de Vaudreuil (en 1349). Controverse à propos du feu grégeois, par M. Lud. Lalanne, et réponse aux objections de M. Lud. Lalanne, par M. Rednaud, avec la réplique de M. Lalanne. Des monuments paléographiques concernant l'usage de prier pour les morts. Chartes inédites du VIIIe siècle. (Ce sont les fragments de deux actes de l'an 794, provenant des anciennes archives de Saint-Germain-des-Prés.) Documents relatifs à la peine du bannissement (XIIIe et XIVe siècles), publiés par M. Eugène Janin.

Catalogue des cartes, plans, vues de côtes, mémoires, instructions nautiques, etc., qui composent l'hydrographie française. Paris, Imprimerie royale, 1847, in-8e de IX-220 pages. — La collection des documents hydrographiques publiés par le dépôt général de la marine, s'étant considérablement accrue depuis la publication du dernier catalogue en septembre 1837, et plusieurs cartes anciennes ayant été successivement remplacées ou supprimées, l'Administration a jugé nécessaire de donner le nouveau catalogue que nous annonçons, et qui comprend la totalité des cartes, plans, vues de côtes, tableaux de marées et instructions nautiques dont se compose aujourd'hui l'hydrographie française. Les documents y sont classés par ordre géographique; près du titre de chacun d'eux on a placé un numéro d'ordre qui permet d'en faire la recherche avec facilité, et le chiffre de l'échelle de chaque carte ou plan. Une table des noms de lieux termine ce catalogue, dont il sera publié un supplément au commencement de chaque année.

BELGIQUE.

Le berceau de Charlemagne, recherches historiques par M. Ferd. Henaux. A Liége, chez Félix Oudart, éditeur, 1847, broch. in-8° de 26 pages. — L'auteur de cette brochure rassemble les témoignages historiques qui peuvent faire présumer que

Charlemagne est né à Genève. Ces témoignages, il faut le dire, ne sont pas très-concluants. Le moine de Saint-Gall dit que cet empereur fit construire une église à Aix (la Chapelle), dans son pays natal, *in genitali solo*, et c'est sur ce passage que se fonde principalement l'opinion de l'auteur, parce que, au VIII[e] siècle, Aix dépendait du diocèse de Liége. Du reste on ne cite aucun fait nouveau, aucune découverte qui puisse aider à résoudre la question.

Recherches historiques, généalogiques et bibliographiques sur les Elsevier, par A. de Reume, capitaine d'artillerie, membre de plusieurs sociétés savantes. Bruxelles, imprimerie de la Société typographique belge; Paris, librairie de Techener, in-8° de 119 pages, avec portrait, prix: 4 francs.

Acta Sanctorum octobris ex latinis et græcis aliarumque gentium monumentis, servata primigenia veterum scriptorum phrasi, collecta, digesta, commentariisque et observationibus illustrata, a Josepho Vandermœre et Josepho Vanhecke, societatis Jesu presbyteris theologis, nonnullis aliis ex eadem societate operam conferentibus. Tomus VII octobris, quo dies XV et XVI continentur. Bruxellis, typis Alphonsi Greuse. In-fol. de XCX—1189 pages, prix: 90 francs. — Ce volume, magnifiquement imprimé, est le commencement d'exécution du projet conçu il y a sept ans par les jésuites belges, de continuer la grande collection des *Acta Sanctorum*, publiée par les Bollandistes. Le nouveau tome, qui, malgré son étendue, ne comprend que les actes des saints du 15 et du 16 octobre, forme le LIV[e] de ce célèbre recueil. Voici la liste des saints personnages dont il contient l'histoire: *Antiochus*, évêque de Lyon (IV[e] siècle). — *Agileus*, martyrisé à Carthage avant l'an 313. — *Aurélie*, à Strasbourg (IV[e] ou V[e] siècle). — *Ambroise*, évêque de Cahors, mort vers 780. — *Anastase*, moine français, vers 1085. — *Bassianus*, à Syracuse, vers 269. — *Bolonia* (sainte Bologne), martyrisée près de Chaumont en Bassigny (vers 362?). — *Bertrand*, évêque de Comminges. — *Bercharius*, fondateur de l'abbaye de Montiérender. — Saint Baudry, de Metz. — *Baudry*, de Langres (VI[e] ou VII[e] siècle). — *Bonite*, en Auvergne (entre 800 et 1000?). — *Bernerius*, ermite qui vivait près de Salerne, à la fin du XII[e] siècle. — *Cannatus* et *Antoninus*, patriciens de l'antique Marseille, sur lesquels on ne sait rien, si ce n'est qu'ils furent certainement honorés comme saints. — *Cecra*, martyrisée en Afrique avec CCLXX compagnons (III[e] ou IV[e] siècle). — *Conoganus*, évêque de Quimper (VI[e] siècle). — *Colmanus*, évêque irlandais. — *Philippa de Champmilan*, en Dauphiné (1400-1451). — *Eliphius* (saint Eloph, appelé aussi Élis ou Aloph), martyrisé dans la Gaule au milieu du IV[e] siècle. — *Fortunatus*, martyrisé à Rome. — *Saint Gall*, mort vers 627. — *Gaardanius* ou *Gardinellus*, honoré à Douai; vivait vers le milieu du IX[e] siècle. — *Germain*, ermite et martyr en Auvergne (milieu du XI[e] siècle). — *Gautier*, abbé de Cîteaux, mort en 1244. — *Kiara* ou *Cera*, sainte irlandaise (vers 680?). — *Leontius et socii Domitius, Terentius* et *Domninus*, martyrs grecs. — *Lullus*, archevêque de Mayence, mort en 785. — *Modestus* et *Lupulus*, martyrisés à Capoue. — *Malus*, ermite grec. — *Martinianus* et *Saturianus*, martyrisés par les Vandales vers 458; *Maxima*, leur compagne, échappée au supplice. — *Mauri milites* CCCLX, martyrisés près de Cologne, sous Dioclétien. — *Magnobodus*, évêque d'Angers, mort vers 670. — *Mummolenus*, évêque de Noyon, mort vers 683. — *Roger*, évêque de Cannes, dans le royaume de Naples. — *Silvain*, martyrisé par les Vandales en 306, près de Limoges. — *Saturninus, Nereus, Mireus, Aufidus et socii* CCCLXV, martyrisés en Afrique (III[e] ou IV[e] siècle). — *Severus*, de Trèves, mort au V[e] siècle. — *Sabinus*, évêque de Catane. — *Salvius*, d'Auxerre (VII[e] siècle). — *Tammar*,

évêque africain, mort à Bénévent au ve siècle. — *Thécla,* qui aida saint Boniface de Mayence dans la conversion de la Germanie vers le milieu du VIIIe siècle. — *Théodat,* évêque de Vienne en Dauphiné. — *Thérèse,* d'Avila, 1515-1582. — *Vitalis,* de Retz en Bretagne.

SUISSE.

Mémoires et documents de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, tomes III et IV; à Genève, chez Julien; à Paris, chez Dumoulin, 2 vol. in-8° avec planches, prix : 6 fr. le volume. — Le troisième volume de ces mémoires ne contient que deux travaux, dont le premier est intitulé : *Relation du procès criminel intenté à Genève, en 1553, contre Michel Servet,* par M. Rilliat de Candolle; l'autre est une histoire, puisée dans les chartes, des hôpitaux génevois pendant le moyen âge. On trouve dans le tome quatrième un assez grand nombre d'articles dont les principaux sont : Un travail de M. Sordet sur les anciennes corporations politiques de Genève, appelées abbayes; une description archéologique de l'église de Saint-Pierre, ancienne cathédrale de Genève, par M. Blavignac; un recueil de renseignements relatifs à la culture des beaux-arts, à Genève, depuis les temps les plus anciens jusqu'au XIXe siècle, par M. J.-J. Rigaud; une biographie de Bonivard, par M. Chaponnière; une dissertation de M. Mallet sur une inscription provenant du château bâti à Genève par Gondebaud, roi des Bourguignons; enfin, le texte de soixante-dix-huit chartes inédites relatives à l'histoire de Genève antérieure à 1250.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL
DES SAVANTS.
AOUT 1847.

Barzaz-Breiz[1]. *Chants populaires de la Bretagne, recueillis et publiés avec une traduction française, des arguments, des notes et les mélodies originales, par M. Th. Hersart de la Villemarqué. Troisième édition, augmentée de 33 nouvelles ballades historiques.* Paris, Delloye, 1845; 2 vol. in-12 de 952, XIV et LXXVIII pages.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

Depuis que nous avons commencé l'examen de cet ouvrage, l'auteur, M. Th. Hersart de la Villemarqué, a obtenu une juste et bien flatteuse récompense de son travail : l'Académie française lui a décerné un de ses prix annuels de traduction. Un suffrage qui vient d'aussi haut confirmer nos modestes éloges nous rassure sur nos propres impressions, et nous permet de poursuivre avec plus de confiance l'appréciation toujours si délicate d'une œuvre entièrement originale et nouvelle.

Nous nous sommes proposé, dans notre précédent article, de faire connaître, autant que possible, l'origine, la pensée, le système rhythmique des onze premières pièces de ce recueil, sorte de *romancero* de la France occidentale. Nous avons montré que ces précieux débris de poésie traditionnelle remontent, sinon par la langue et la rédaction actuelle, au moins par les idées, les mœurs et l'inspiration, à un temps peu éloigné de l'établissement solide du christianisme en Bretagne. Ces onze pièces,

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de mai.

que M. de la Villemarqué désigne plus spécialement sous la dénomination de *mythologiques*, sont placées à la tête du recueil, et en ouvrent la première et plus ample partie consacrée aux chants historiques. La seconde partie, moins étendue, contient les chansons domestiques et d'amour; et la troisième, qui est encore plus restreinte, renferme les légendes et les chants religieux. Comme il y a dans toute classification une certaine latitude laissée à l'arbitraire, on ne sera point surpris que nous ne nous trouvions pas toujours d'accord avec M. de la Villemarqué sur la place qu'il assigne à chaque pièce. Nous exposerons, chemin faisant, nos motifs, sans attacher, d'ailleurs, à ce dissentiment tout à fait superficiel, plus d'importance qu'il n'en mérite. Il y a, par exemple, çà et là, divers morceaux plus récents que les onze premiers, mais qui se rattachent très-distinctement encore aux superstitions, aux usages, aux événements des ve et vi^e siècles. Nous aurions aimé, par cette raison, à voir ces diverses pièces réunies à la suite de leurs analogues. Ainsi, dans la *légende de saint Ronan*[1], qui fut un des antagonistes les plus ardents du druidisme armoricain, figure de nouveau le vieux roi Gradlon-Vaur. Dans une autre légende, celle de sainte Azénor[2], que chantent encore aujourd'hui les mariniers, dont elle est la patronne, on retrouve la mention de la ville d'Is, avec ses banquets et les voluptés coupables qui, suivant la voix populaire, ont amené sa submersion. De plus, et comme nouvelle preuve d'antiquité, le rhythme de ce cantique est un de ceux qu'affectionnait l'ancien barde gallois Lywarc'h-hen. Dans la *légende de saint Efflamm*, qui conserve quelques traces d'allitération[3], le roi Arthur est représenté comme une sorte de Thésée aux prises avec des animaux sauvages et monstrueux. La dernière strophe atteste que cette légende a été composée pour être chantée dans les églises, soit devant la châsse du saint, soit pendant la messe, le jour de sa fête, après l'épître, coutume très-usitée au xie et au xiie siècle. Enfin, dans une ballade (j'emploie ce mot dans le sens anglais), dans une ballade, dis-je, à la fois fantastique et chevaleresque, intitulée *la Fiancée*, et que M. de la Villemarqué a classée parmi les chants historiques, on remarque la plus bizarre confusion de la foi chrétienne et des superstitions galloises et armoricaines touchant la vie future. Le poëte nous fait traverser le lac de l'Angoisse et des Ossements et la Grande mer, au-delà de laquelle s'ouvrent les bouches de l'abîme; et, ce qui est encore plus inattendu, il nous fait entrevoir les mystères du Walhalla scandi-

[1] Voy. *Chants populaires de la Bretagne*, t. II, p. 401. — [2] Voy. *Journal des Savants*, cahier de mai, p. 268, et *Chants populaires de la Bretagne*, t. I, p. 65. — [3] *Chants populaires de la Bretagne*, t. II, p. 413.

nave. En effet, dans cette pièce, une fiancée est enlevée le matin de ses noces par Satan lui-même, vêtu en chevalier et monté sur une rapide haquenée saxonne. Bientôt nous la retrouvons, parée et insouciante, au milieu d'une orgie infernale, préparant l'hydromel pour les damnés. Au reste, voici la traduction de ce singulier poëme, où l'imagination chrétienne semble en proie à un souvenir et comme à un rêve à demi effacé des contrées du Nord.

I.

Écoutez tous, petits et grands, le barde voyageur. J'ai composé un chant nouveau; jeunes et vieux, venez l'entendre. Quand ceci arriva, je n'avais pas encore dix ans révolus, et voilà que j'en ai soixante..... Venez tous m'écouter, dans peu vous ne m'entendrez plus.

Il y a trois nuits que je n'ai dormi, et ce soir encore je ne dormirai pas; car la vipère siffle, elle siffle au bord de la rivière. Or elle a dit en sifflant : « En voici encore une à moi! j'en ai eu quatre de ce lieu, dont pas une n'a été portée en terre. »

Deux jeunes gens avaient été fiancés ce jour-là. Dix-huit tailleurs avaient fait la robe de noce, où brillaient douze étoiles; où le soleil et la lune étaient peints. Dix-huit tailleurs avaient habillé la fiancée, Satan seul la déshabilla..... En entrant dans l'église, elle était brillante comme la fleur du lys; en repassant le seuil de la porte, elle était faible comme une tourterelle.

Survint un grand seigneur paré, couvert de fer de la tête aux pieds; un casque d'or sur la tête; sur les épaules un manteau rouge; les yeux comme des éclairs; pour monture une haquenée saxonne aussi noire que la nuit, une haquenée dont le sabot faisait jaillir du feu, comme celle du seigneur Pierre d'Isel-Vet, à qui Dieu fasse paix[1]! » — « Donnez-moi la nouvelle mariée, que je la conduise aux miens, pour la leur faire voir : je serai de retour dans un moment. » — Mais on eut beau l'attendre, la nouvelle mariée ne revint pas.

II.

Comme les sonneurs[2] de la fête s'en retournaient fort tard dans la nuit, arriva le magnifique seigneur richement vêtu. — « S'est-on bien diverti à la fête? » — « On s'est assez diverti; mais la nouvelle mariée est perdue. » — « La mariée est perdue! Et seriez-vous bien aises de la voir? » — « Nous serions assez aises de la voir, s'il ne nous en arrive aucun mal. » — Ils parlaient encore, qu'emportés par une petite barque, ils avaient passé la Grande mer et le lac de l'Angoisse et des Ossements : ils étaient aux bouches de l'enfer[3].

« — Voici les sonneurs de vos noces qui sont venus vous voir. Que donnez-vous à ces braves gens pour les remercier de leur visite? » — « Tenez, voici le ruban de mes noces; emportez-le, si vous voulez. Voici l'anneau d'or de mes noces, portez-le

[1] Le nom de ce seigneur, mort en l'an 1212, fixe à peu près la date de cette ballade. — [2] On appelle *sonneurs* en Bretagne les *joueurs d'instruments*. Les Italiens disent aussi *sonatore*, *sonata*. — [3] On trouve encore la mention du lac d'Angoisse dans une ballade dont l'action se passe au XIV[e] siècle, *le Baron de Jauioz*.

chez moi à mon mari, veuf le matin de son mariage. Dites-lui : « Ne pleurez pas ; elle n'a ni regret ni mal. » Assise sur une chaise d'or, j'apprête l'hydromel pour les damnés. »

Ils n'avaient pas fait un pas, qu'ils entendirent jeter un grand cri : — « Mille malédictions sur vous, sonneurs ! » Le puits de l'enfer était sur sa tête. Si elle eût gardé son ruban et l'anneau d'or de ses noces, son anneau bénit, le puits de l'enfer ne l'aurait pas abîmée.

Quiconque est fiancé trois fois, trois fois sans se marier, va brûler en enfer. Là on est aussi séparé du paradis que la feuille morte l'est de la rose, aussi séparé du paradis de Dieu, que la branche coupée l'est de l'arbre [1].

Assurément, cette maxime si bizarrement enveloppée dans la formule ternaire usitée des bardes : « Quiconque est fiancé trois fois, sans se marier......., » ressemble plus à un axiome druidique, extrait des *Triades*, qu'à un précepte chrétien. Il nous semble donc que *la Fiancée*, comme le chant magique d'*Héloïse*, que nous avons cité précédemment [2], aurait été très-bien placé à la suite des pièces mythologiques. J'en dis autant d'une autre chanson, *le Frère de lait* [3], fort populaire en Bretagne, et qui a trait à un enlèvement de fiancée non moins merveilleux. C'est le sujet de la célèbre ballade de Burger *les morts vont vite*, dont le thème lui a été fourni, comme on sait, par une jeune paysanne allemande [4].

Les chants historiques proprement dits commencent, dans le recueil que nous étudions, par quelques morceaux qui se rapportent au IXe et au Xe siècle, et que M. de la Villemarqué qualifie avec beaucoup de justesse de *fragments épiques*. En effet, ces bardits, intitulés *Lez-Breiz*, *le tribut de Noménoé*, *Alain le Renard* ou *Barbe-Torte*, *Vran* ou *le Prisonnier de guerre*, offrent, sur une échelle fort restreinte, un certain air de ressemblance avec des fragments de nos chansons de geste. Composés, comme celles-ci, vers le XIIIe siècle, ils parent aussi des couleurs anticipées de la chevalerie les mœurs rudes et sauvages de l'époque carlovingienne.

Le premier morceau de cette classe, *Lez-Breiz*, se compose d'un groupe de six ballades qui traitent de l'enfance, de la vie héroïque et de la fin mystérieuse du héros breton. En effet, Morvan, fils de Konan, surnommé Lez-Breiz, c'est-à-dire le soutien (littéralement *la hanche*) de la Bretagne, tenta héroïquement, mais sans succès, d'affranchir l'Armorique de la domination de Louis le Débonnaire. L'imagination et la

[1] *Chants populaires de la Bretagne*, t. I, p. 263. — [2] Voy. *Journal des Savants*, cahier du mois de mai, p. 268. — [3] *Chants populaires de la Bretagne*, t. I. p. 273. — [4] Bien que M. Fauriel ait trouvé en Grèce cette même légende (*le Voyage nocturne*), elle paraît venir du Nord. Elle a inspiré aux Danois une ancienne ballade populaire. Ajoutons qu'on dit l'avoir entendu chanter aussi dans les montagnes septentrionales du pays de Galles.

reconnaissance populaires ont brodé à l'envi les simples données de l'histoire. On peut voir la contre-partie des fictions bretonnes dans un poëme latin en quatre chants, composé par un moine contemporain, Ermold le Noir, en l'honneur de Louis le Pieux[1]. Il est intéressant de rapprocher l'épopée franque des chansons bretonnes, et de confronter les *bulletins* contradictoires de cette guerre du IXe siècle. Les six fragments qui forment le petit cycle de Lez-Breiz sont *le Départ*, *le Retour*, *le Chevalier du roi*, *le More du roi*, *le Roi*, *l'Ermite*.

Le Départ n'est qu'une naïve chansonnette, qui rappelle une jolie scène du *Jeu de Robin et Marion*[2]?

I.

Comme l'enfant Lez-Breiz était chez sa mère, il eut un jour une grande surprise. Un chevalier s'avançait dans le bois, armé de toutes pièces. Et l'enfant Lez-Breiz, en le voyant, pensa que c'était saint Michel; et il se jeta à deux genoux et fit le signe de la croix.

— « Seigneur saint Michel, au nom de Dieu, ne me faites point de mal! » — « Je ne suis pas le seigneur saint Michel.....; chevalier ordonné, je ne dis pas. » — « Je n'ai jamais vu de chevalier, et n'ai jamais ouï parler d'eux. » — « Un chevalier, c'est quelqu'un comme moi; en as-tu vu passer un? »

— « Répondez-moi d'abord vous-même : qu'est-ce que ceci et qu'en faites-vous? » — « J'en blesse tout ce que je veux, cela s'appelle une lance..... » — « Et qu'est-ce que ce plat de cuivre que vous portez au bras? » — « Ce n'est pas un plat de cuivre, enfant; c'est un blanc bouclier[3]. » — « Seigneur chevalier, ne raillez pas: j'ai vu plus d'une fois des blancs monnayés, ils tiendraient dans le creux de ma main.... Et quel habit portez-vous? c'est lourd, plus lourd que du fer. » — « Aussi est-ce une cuirasse de fer, pour me défendre contre les coups d'épée. » — « Si les biches étaient ainsi vêtues, il serait plus malaisé de les tuer. Mais, dites-moi, seigneur, êtes-vous né comme cela? » A ces mots, le vieux chevalier partit d'un grand éclat de rire. — « Si vous n'êtes pas né comme cela, qui donc vous a habillé ainsi? » — « Celui qui en a le droit, mon enfant....., le seigneur comte de Quimper[4].

Et l'enfant de courir tout raconter à sa mère, et, malgré les larmes de la pauvre veuve, de sauter sur le dos d'une méchante haquenée et de gagner vitement Quimper, pour devenir aussi chevalier.

La seconde pièce, *le Retour*, est d'un intérêt beaucoup plus vif. C'est une scène vraiment touchante et très-dramatiquement conduite.

[1] Voy. *Ermoldi Nigelli carmen de rebus gestis Ludovici Pii*, lib. II; ap. D. Bouquet, *Scriptores rerum Francicarum, etc.*, t. VI. Ce poëme fait partie de la *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France*, traduits par M. Guizot. — [2] Voy. *Journal des Savants*, cahier d'octobre 1846, p. 829. — [3] *Scuta candida*, dit aussi Ermold le Noir; *Carmen de rebus gestis, etc., ibid.*, lib. III, v. 243. — [4] Voy. *Chants populaires de la Bretagne*, t. I, p. 129.

Le chevalier Lez-Breiz fut bien surpris quand il revint au manoir de sa mère, quand il revint au bout de dix ans, très-fameux entre les guerriers. Il fut bien surpris, en entrant dans la cour, de voir les ronces et l'ortie qui poussaient au seuil de la maison, et les murs à demi ruinés et couverts de lierres.

Le seigneur Lez-Breiz voulant entrer, une pauvre vieille femme aveugle lui ouvrit. — « Dites-moi, ma grand'mère, peut-on me donner l'hospitalité pour la nuit. » — « On vous la donnera assez volontiers, l'hospitalité, mais elle ne sera pas, seigneur, des plus brillantes. Cette maison est allée à perte, depuis que l'enfant l'a quittée pour faire à sa tête. »

Elle avait à peine fini de parler qu'une jeune demoiselle descendit: elle le regarda en dessous et se mit à pleurer. — « Dites-moi, jeune fille, qu'avez-vous à pleurer ? » — « Seigneur chevalier, je vous le dirai bien volontiers. J'avais un frère de votre âge; voilà dix ans qu'il est parti pour mener la vie de chevalier; et aussi souvent que je vois un chevalier, aussi souvent je pleure, en pensant, malheureuse que je suis ! à mon pauvre petit frère. »

— « Ma belle enfant, dites-moi, n'avez-vous point d'autres frères? N'avez-vous point de mère ? » — « D'autres frères, je n'en ai point sur la terre; dans le ciel, je ne dis pas. Et ma pauvre mère, aussi, elle y est montée : plus personne que moi et ma nourrice dans la maison. Ma mère s'en est allée de chagrin, quand mon frère partit pour se faire chevalier. Voilà encore son lit de l'autre côté de la porte, et son fauteuil près du foyer; et j'ai sur moi sa croix bénite, consolation de mon pauvre cœur en ce monde. »

Le seigneur Lez-Breiz poussa un sourd gémissement, tellement que la jeune fille lui dit : — « Votre mère, l'auriez-vous aussi perdue, que vous pleurez en m'écoutant? » — « Oui, j'ai aussi perdu ma mère, et c'est moi qui l'ai tuée! »

« — Au nom du ciel! seigneur, si vous avez fait cela, qui êtes-vous? comment vous nommez-vous ? » — « Morvan, fils de Konan, est mon nom, et Lez-Breiz est mon surnom, ma sœur! » La jeune fille fut si interdite, qu'elle resta sans mouvement et sans voix; elle fut si interdite, qu'elle crut qu'elle allait mourir.

Enfin, son frère lui jeta ses deux bras autour du cou et approcha sa bouche de sa petite bouche, et elle le serra dans ses bras et elle l'arrosa de ses larmes: — « Dieu t'avait éloigné, et Dieu t'a ramené. Dieu soit béni, mon frère! il a eu pitié de moi! »

M. de la Villemarqué pense que ces deux ballades ont passé de bonne heure de l'Armorique au pays de Galles, où on les trouve, en effet, parmi des contes populaires écrits en prose au XIe siècle; seulement les conteurs gallois auraient greffé la tradition bretonne sur une de leurs tiges nationales, et attribué la première aventure du jeune Lez-Breiz à un héros cambrien nommé Peredur, qui devient un peu plus tard Perceval en France et Parcival au delà du Rhin. Il se présente cependant ici une objection assez forte. Il est question, dans la première ballade, de *blancs* monnayés. Or les blancs n'ont été en usage qu'à partir de Philippe de Valois ou du roi Jean, vers 1350; ce qui suppose ou une interpolation dans la pièce ou une antériorité de plusieurs siècles en faveur des conteurs gallois et même de Chrétien de Troyes et de son *roman de Perceval*, composé vers 1160. Pour mon compte, je

crois à une interpolation et à l'antériorité des deux ballades sur les morceaux correspondants de Chrétien de Troyes et de Wolfram d'Eschembach, dans lesquels on sent avec évidence la périphrase et l'imitation. Ainsi, pendant que la ballade nous montre la sœur du chevalier, pauvre orpheline, passant les jours et les nuits à pleurer dans l'attente de son frère, n'ayant d'autre servante que sa vieille nourrice aveugle, habitant un manoir en ruine, au seuil duquel croissent l'ortie et les ronces, Chrétien de Troyes, au contraire, la dépeint chargée de brillants atours, fraîche comme un lys, servie dans un opulent manoir par de nombreux domestiques. En revanche, il omet les plus touchantes paroles de la jeune fille : « Non, je n'ai pas de frère sur la terre ; dans le ciel, je ne dis pas. » Malgré la concision de la chanson et la prolixité du roman, beaucoup d'autres traits délicats manquent au récit du trouvère. Nous n'y trouvons pas, par exemple, cette question si pathétique : — « Votre mère, l'auriez-vous perdue, que vous pleurez en m'écoutant? » — non plus que la croix bénite, consolation de l'orpheline, et ce fauteuil maternel resté vide au coin du foyer. Dans tous les cas, quelle que soit sa date, la rédaction bretonne est, sans contredit, la meilleure et la plus poétique [1].

La troisième pièce, *le Chevalier du roi,* nous montre Lez-Breiz et son page vainqueurs, avec l'aide de sainte Anne, d'un chevalier franc et de sa troupe. Dans la quatrième, intitulée *le More du roi*, Lez-Breiz et un géant more combattent en champ clos, sous les yeux du roi Louis, à qui le More a promis la tête du Breton; mais, malgré sa force et ses sortiléges, ce fut l'Africain qui succomba :

> . . . . . Lez-Breiz enfonça son épée dans le cœur du géant. . . . . puis il lui appuya le pied sur le ventre, et, retirant son épée, il lui trancha la tête. . . . . et, quand il l'eut coupée, il l'attacha au pommeau de sa selle par la barbe qui était grise et tressée. . . . . — Et, quand il arriva chez lui, il détacha cette tête et l'attacha à sa porte, afin que les Bretons la vissent. Hideux spectacle! avec sa peau noire et ses dents blanches, elle effrayait ceux qui passaient et qui regardaient cette bouche large et béante [2].

Ces derniers vers, frappants comme image, m'empêchent, je l'avoue, d'attribuer à cette ballade une bien haute antiquité. Le chanteur appelle un *hideux spectacle* la tête d'un ennemi clouée à la porte d'une mai-

[1] M. de la Villemarqué a cité *in extenso* les deux fragments du *Roman de Perceval*, dont il s'agit, d'après le manuscrit n° 7536 du fonds Cangé. Voy. pour le premier morceau (*le Départ*), les *Contes populaires des anciens Bretons*, t. II, p. 266; pour le second (*le Retour*), les *Chants populaires de la Bretagne*, t. I, p. 181. —
[2] *Chants populaires de la Bretagne*, t. I, p. 153 et suiv.

son; mais rien n'était plus ordinaire que ces têtes tranchées et emportées du champ de bataille dans les villes et les manoirs. Tous les monuments de l'époque l'attestent: cette vue devait moins effrayer que réjouir les yeux des passants. Remarquons que cette coutume barbare venait non-seulement de la férocité générale des mœurs, mais aussi, et surtout, de nos guerres continuelles contre les Sarrasins et les Mores d'Afrique, qui l'ont conservée jusqu'à nos jours. Les anciennes romances espagnoles, celles même du Cid, nous offrent fréquemment de pareils spectacles, sans en témoigner la moindre horreur.

La cinquième pièce, intitulée *le Roi*, nous montre Lez-Breiz allant livrer une grande et décisive bataille au roi des Francs, qu'il appelle le roi *du pays des forêts*, sans doute par opposition aux côtes dépouillées de l'Armorique. Morvan n'est point découragé par les sinistres pressentiments de sa sœur, qui lui prophétise sa défaite: — « Qu'il y ait, s'écrie-t-il, des Francs par milliers! je ne fuis pas devant la mort. » Enfin, nous arrivons à la sixième et dernière pièce, qui forme le dénoûment surnaturel de ce petit poëme. Elle est intitulée *l'Ermite*, et contient le récit fabuleux au moyen duquel l'imagination bretonne s'est plu à voiler la mort du héros, tué dans la mêlée et vengé sur son meurtrier par son page fidèle. Ce dernier détail est le seul sur lequel Ermold le Noir et les ballades soient d'accord. Pour le poëte franc rien n'est plus simple que la catastrophe qui mit fin à la guerre: « Quand le farouche Murman (*sic*), eut été tué, dit-il, on apporta sa tête toute sanglante dans le camp, et on appela aussitôt un moine qui connaissait très-bien les Bretons, Witchar, abbé d'un monastère situé sur la frontière et qu'il tenait de la munificence du roi. Aussitôt Witchar prit la tête entre ses mains, la trempa dans l'eau[1], la lava, et, en ayant peigné les cheveux, il reconnut les traits de Murman. » Mais le patriotisme armoricain ne pouvait pas raconter aussi simplement la mort de celui en qui s'était personnifiée l'indépendance nationale. Voici donc, sur cet événement, la fiction et, pour ainsi dire, le subterfuge auquel eut recours la poésie populaire bretonne.

Comme l'ermite du bois d'Helléan dormait, on frappa trois coups à sa porte. — « Bon ermite, ouvre-moi; je cherche un asile où me retirer. Le vent souffle glacé du côté de France. C'est l'heure où les troupeaux et même les bêtes sauvages ont cessé d'errer çà et là.... Il n'est pas bon d'être dehors. » — « Qui êtes-vous qui frappez à ma porte à cette heure de minuit? » — « La Bretagne me con-

[1] Le digne abbé ne témoigne aucune horreur. Voy. *Carmen de rebus gestis Ludovici Pii, etc., ibid.*, lib. III, v. 481.

naissait bien; j'étais Lez-Breiz, son soutien au jour de son angoisse. » — « Je ne vous ouvrirai pas ma porte; vous êtes un séditieux, je l'ai ouï dire; vous êtes l'ennemi du roi béni. » — « Je ne suis pas un séditieux; j'en prends Dieu à témoin, ni un traître non plus. Maudits soient les traîtres et le roi et les Francs!... Maudits soient les traîtres! Sans eux j'aurais remporté la victoire. » — « Fils de l'homme, garde-toi de maudire jamais ni ami, ni ennemi, ni personne, ni par-dessus tout le seigneur roi, qui est l'oint de Dieu. »

— « L'oint de Dieu, il ne l'est pas! l'oint du démon, je ne dis pas. Il n'est pas l'oint de Dieu, celui qui pille la terre des Bretons; mais l'argent qui vient du démon se dépense pour ferrer Pol[1], pour ferrer le vieux Pol, et il est toujours déferré. Vieil ermite, ouvre-moi, ou je jette ta porte dans la maison..... »

..... Quand l'ermite eut ouvert, il recula épouvanté, en voyant s'avancer un spectre qui tenait entre ses mains sa tête, les yeux pleins de sang et de feu, tournoyant d'une manière horrible. — « Silence, vieux chrétien! ne t'effraye pas; c'est le Seigneur qui l'a permis. Le seigneur Dieu a permis aux Francs de me décapiter pour un temps, et il te permet, à toi, de me *récapiter*, si tu veux. »

En effet, cet étrange miracle s'accomplit; puis l'ermite imposa au spectre *récapité* une rude pénitence dans la forêt pendant sept années. Au bout de ce temps, la barbe de Lez-Breiz était devenue grise; sa chevelure descendait sur ses genoux : à le voir, on eût dit un chêne mort depuis sept ans. Il ne fut reconnu dans le bois d'Helléan que par l'ombre de sa mère. Que devient-il ensuite? La ballade nous apprend qu'il sommeille sous un tertre dans la forêt.

Il y avait sept ans et un mois que son écuyer le cherchait partout; et il disait en cheminant par le bois d'Helléan : — « Si j'ai tué son meurtrier, je n'en ai pas moins perdu mon cher seigneur. » Alors il entendit à l'extrémité du bois les hennissements plaintifs d'un cheval; et le sien, mettant le nez au vent, y répondit en caracolant. Arrivé à l'extrémité du bois, il reconnut le cheval noir de Lez-Breiz. Il était près de la fontaine, la tête baissée; mais il ne paissait ni ne buvait; seulement il flairait le gazon vert, et il grattait avec les pieds; puis il levait la tête et recommençait à hennir; il hennissait lugubrement : quelques-uns disent qu'il pleurait......

— « Dites-moi, bon habitant du bourg qui venez à la fontaine, qui dort sous ce tertre? » — C'est Lez-Breiz qui dort en ce lieu. Tant que vivra la Bretagne, il sera renommé. Il va s'éveiller tout à l'heure en jetant un cri et donner la chasse aux Francs[2]. »

On le voit, il en a été de Lez-Breiz comme d'Arthur en Cambrie, de Frédéric Barberousse en Allemagne, de dom Sébastien en Portugal, de Marco chez les Slaves. C'est que de tels héros peuvent bien sommeiller, mais non pas mourir. En effet, Lez-Breiz, ou plutôt l'indestructible nationalité bretonne s'est bien des fois réveillée, et elle a jeté

[1] *Pol* est le nom populaire qu'on donne au diable en Bretagne. — [2] *Chants populaires de la Bretagne*, t. I, p. 168.

chaque fois dans les chansons populaires un violent cri de malédiction contre la France. L'expression d'une haine si invétérée rend, je l'avoue, assez pénible la lecture de plusieurs parties de ce recueil. Que dire, par exemple, de la chanson de Jeanne de Montfort, surnommée *la flamme*, pour avoir incendié de sa propre main le camp français devant Hennebon ? N'est-ce pas un cri de bête féroce que cette exclamation de la duchesse, à la vue des Français brûlés dans leurs tentes :

Mon Dieu! quelle belle écobue! pour un grain, nous en aurons dix! les anciens disaient vrai : il n'est rien de tel que les os des Gaulois, que les os des Gaulois broyés, pour faire pousser la moisson!

On pourra lire, si l'on y prend goût, des imprécations encore plus furieuses à la fin de la chanson intitulée *le Cygne*, faite pour célébrer le retour du duc Jean[1]. Quant à moi, je renonce à les transcrire. *Le petit page de Louis XI, le Siége de Guingamp, La Fontenelle le ligueur, la Mort de Pontcalec*, jeune seigneur compromis dans la conspiration de Cellamare, sont inspirées par une profonde aversion contre la France, mais par une aversion un peu plus contenue et d'un accent moins sauvage. L'Angleterre, d'ailleurs, n'est pas plus ménagée que la France. Cette double haine se montre sous une forme piquante dans une chanson satirique, intitulée *l'Hermine*. Catherinette, la fine Hermine (la Bretagne), rit dans sa blanche fourrure de voir Jean le Taureau (John Bull) aux prises avec Guillaume le Loup (la France). Dans *le Vassal* et dans *la Filleule de du Guesclin*, deux ballades romanesques, où le connétable n'est loué que très-sobrement, et dans *le Combat des Trente*, la haine contre l'Angleterre éclate seule. Enfin, dans deux pièces beaucoup plus récentes, dans *le Combat de Saint-Cast*, où l'on chante la défaite de 8,000 Anglais débarqués en 1758, près de Saint-Malo, et dans la *Chanson du pilote*, composée en 1780 à l'occasion du brillant combat de *la Surveillante*, on est heureux de trouver le vieux patriotisme breton complétement rallié au sentiment de la grande unité française. Nous allons citer cette dernière pièce, parce qu'elle est vraiment belle, et qu'elle rappelle, dans quelques strophes, un chant moderne justement célèbre, *le Combat de la frégate la Sérieuse*, par M. Alfred de Vigny.

A Sainte-Anne je suis allé, car je vais m'embarquer.—A Sainte-Anne qui va prier, sainte Anne ne l'oublie pas.

« C'est moi qui suis second pilote à bord de *la Surveillante*, la belle frégate. Elle est doublée de cuivre plus brillant qu'or et qu'argent; aussi pimpante qu'une

[1] *Chants populaires de la Bretagne*, t. I, p. 378.

demoiselle qui va danser..... Canonniers, jouez votre air, que nous dansions, moi et ma dame. Jouez, sonneurs, jouez gaîment, que nous y allions rondement, ma belle et moi! »

Le Mang n'avait pas fini de parler que le canon gronda. Un navire anglais s'approche qui nous lance une bordée terrible. Le navire portait pavillon rouge et avait seize canons de chaque côté. S'ils ont trente-deux canons, nous en avons trente-deux, nous aussi. Nous lui avons lâché notre bordée; il a craqué jusqu'à la quille.

Bon petit timon, fais bien ton devoir; ne sois point rebelle au timonier. En avant, mon bon petit! nous voilà, bord à bord, aux prises. Les boulets tonnent coup sur coup. Les flancs des deux navires suent; la mer bout tout autour. Les flancs des navires s'ouvrent; les mâts tombent dans la mer. Nous avons reçu quatorze boulets à fleur d'eau; nous en avons rendu à fleur d'eau quatorze. Nous tirons depuis cinq heures et le canonnier n'est pas lassé.

Le canonnier n'est pas lassé, le timonier pas davantage. Le capitaine, je ne dis pas; le capitaine est si blessé!

Il est blessé au flanc, et blessé à la joue, et blessé au front d'un coup de feu. Et pourtant il est toujours sur le gaillard d'arrière, debout commandant la manœuvre. Il ne cesse de faire son devoir, quoique son sang coule à grands flots. Kergoualec [1] est un homme, s'il en est!

A bord personne ne se repose, quoique nous soyons tous dangereusement blessés. Nous sommes tous blessés, excepté un; je ne le nomme pas dans cette chanson. Cinq pieds d'eau dans la cale, cinq pieds d'eau et autant de sang!

— « Cher commandant, viens, et vois! la drisse a été coupée; le pavillon est tombé. N'entends-tu pas l'Anglais qui dit : « Ils ont amené leur pavillon! » — « Amener! amener! Oh! je n'en ferai rien, tant que j'aurai du sang dans les veines! »

Le Mang a entendu; il est monté vite dans les haubans d'artimon. Au milieu des balles, la tête haute, il a déployé un mouchoir blanc. — « Oh! nous n'avons point amené, nous avons rehissé le pavillon. Le Breton n'amène jamais; Jean l'Anglais, je ne dis pas [2]. »

Le capitaine anglais a été tué; il est mort comme un homme : il a été brûlé dans sa chemise ensanglantée. Le navire des Anglais a été brûlé par nous, et ils se sont tous sauvés vers nous à la nage. Les habitants de Brest poussaient des cris de joie en voyant rentrer nos navires; tous poussaient des cris de joie, tous, excepté les pauvres mères.....

A Sainte-Anne qui va prier, sainte Anne ne l'oublie pas [3].

Dans cette même section historique, on rencontre avec un peu de surprise plusieurs morceaux qui n'ont aucun rapport avec l'histoire, mais qui n'en sont pas moins remplis de charme et d'intérêt. Ce sont de simples anecdotes privées, des aventures touchantes, qui ne se rattachent aux faits généraux que par un nom ou par une date. Parmi ces ballades, où l'intérêt romanesque se montre seul, on distingue

[1] M. Du Couëdic de Kergoualec mourut à Brest, quelques jours après le combat (le 17 janvier 1780), des suites de ses blessures. — [2] L'héroïque timonier Le Mang est mort vice-amiral. — [3] *Chants populaires de la Bretagne*, t. II, p. 205.

surtout *le Retour d'Angleterre*, épisode de la conquête des Normands; *l'Épouse du croisé*, *le Clerc de Rohan*, *les Trois moines rouges* (les Templiers), *Azénor la pâle*, *l'Héritière de Kéroulaz*, *l'Orphelin de Lannion*, *le Pardon de Saint-Fiacre*, *etc.* Mais le plus émouvant de ces petits drames est peut-être *la Ceinture de noces*. C'est l'histoire à la fois railleuse et tragique d'une femme que son inconstance place entre deux maris. L'action se passe en 1405, lorsqu'une flotte partie de Brest porta une armée de volontaires bretons au secours de leurs frères du pays de Galles.

LA CEINTURE DE NOCES.

I.

Le lendemain de mes fiançailles, je reçus l'ordre de marcher à la suite du marquis de Rieux, pour aller soutenir l'essaim des Bretons d'outre-mer. — « Viens avec moi, mon page, il faut que je prenne aujourd'hui congé de ma fiancée... ou que mon cœur se brise..... »

A mesure qu'il approchait du manoir, il ne faisait que trembler; et quand il entra dans la maison son cœur battait avec violence..... — « Hélas! Aloïda, il faut que je m'embarque, il faut que je vous quitte..... » — « Au nom du ciel, ne vous embarquez pas, mon bien-aimé! Le vent est changeant et la mer est traîtresse. Si vous veniez à mourir, que deviendrais-je? Dans l'impatience de recevoir de vos nouvelles, j'irais le long du rivage, demandant de chaumière en chaumière : « Avez-vous entendu, mariniers, entendu parler de mon fiancé? »

La jeune fille pleurait; il essaya de la consoler : — « Ne pleurez pas sur moi, Aloïda! Je vous rapporterai une ceinture d'au delà de la mer, une ceinture de noces de pourpre et étincelante de rubis. »

Ici viennent se placer de douces paroles imitées probablement d'une ballade cambrienne, dont le barde Daviz-ap-Gwilym est le héros, paroles devenues immortelles depuis que les colombes du pays de Galles les ont gazouillées à l'oreille de Shakespeare :

Quand l'aurore vint à paraître, le chevalier dit avec tristesse : — « Le coq chante, ma belle, voici le jour. » — « Non, mon doux ami, non; il nous trompe : c'est la lune qui luit, qui luit sur la colline. » — « Sauf votre grâce, j'aperçois le soleil; il est temps que je vous quitte, il est temps que j'aille m'embarquer. » — Et il s'éloigna, et sur son passage les pies caquetaient : « Si la mer est traîtresse, les femmes le sont encore plus! »

II.

A la Saint-Jean d'automne, la jeune fille disait : — « J'ai vu au loin sur les flots un navire en danger, et debout sur l'arrière était celui qui m'aime : il tenait à la main une épée : il était engagé dans un combat terrible : sa chemise était pleine de sang, il était entouré de morts; c'en est fait de mon pauvre ami! » — Et aux prochaines étrennes elle était fiancée à un autre.

.......Cependant la guerre est terminée; le chevalier est de retour; le cœur gai et dispos, il part le soir même pour aller revoir sa fiancée. Comme il approchait, il entendit le son des rotes et vit rayonner le manoir de l'éclat des lumières. — « Étrenneurs joyeux qui courez les campagnes, qu'y a-t-il de bon au manoir d'où vous sortez? Qu'est-ce que cette musique que j'entends? » — « Ce sont les joueurs de rote, Seigneur, qui jouent deux à deux le chant des noces : Voilà la soupe au lait des nouveaux mariés qui passe le seuil de la porte[1]. »

III.

Comme les mendiants invités à la noce étaient à table au manoir[2], arriva un pauvre demandant l'hospitalité. —« Pourriez-vous me donner à manger et à coucher? je ne sais où aller : voici la nuit. » — « Sûrement, pauvre cher truand, on vous donnera à coucher; et, de plus, vous souperez à table avec les autres : approchez donc, brave homme, entrez dans la maison; mon mari et moi allons vous servir. »

Au tour de danse qui suivit le premier service, la mariée lui demanda : —« Qu'avez-vous, mon pauvre homme, que vous ne dansez pas? —« Rien, Madame, si je ne danse pas, c'est que je suis étourdi par la fatigue du chemin..... » Au troisième tour de danse, elle lui dit en souriant d'une façon charmante :—« Venez danser avec moi. » — « C'est un honneur que je ne mérite point; cependant je l'accepte : personne n'aurait l'impolitesse de le refuser. »

Or, tandis qu'ils dansaient, se penchant vers elle, il lui murmura à l'oreille, en riant d'un rire verdâtre : — « Qu'avez-vous fait de la bague d'or que vous reçûtes de moi, au seuil de la porte de cette salle même, il y a un an jour pour jour?..... Elle joignit les mains, en élevant les yeux au ciel, et s'écria ; — « Mon Dieu! jusqu'ici j'avais vécu sans chagrin; je pensais être veuve, et voilà que j'ai deux maris! » — « Vous pensiez mal, ma belle; vous n'en avez aucun. » Et il tira un poignard qu'il tenait caché sous sa veste, et il en frappa la dame au cœur si violemment qu'elle tomba sur ses deux genoux, la tête penchée : — « Mon Dieu! dit-elle, mon Dieu! » et elle mourut.

Dans l'église de l'abbaye de Daoulaz on voit une statue de la Vierge portant une ceinture étincelante de rubis venue d'au delà de la mer; si tu désires savoir qui lui en a fait don, demande au moine repentant qui est prosterné à ses pieds[3].

On le voit, cette ballade, ainsi que celles du même genre dont j'ai donné plus haut les titres, forment de petites tragédies pleines de poésie et d'émotion; mais j'aurais préféré, je le répète, les voir réunies en un groupe à part, ou placées dans la section des chansons domestiques et des récits d'amour, près du *Lépreux*, du *Mal du pays*, du *Pauvre clerc*,

[1] *La Soupe au lait* est une chansonnette très-populaire, qui se chante à toutes les noces en Bretagne, mais dont les paroles, comme le prouvent les vers cités, n'ont rien de remarquable. — [2] Le lendemain des noces est, en Bretagne, *le Jour des pauvres*. Ils viennent, hommes et femmes, par centaines, manger les restes de la veille. Les jeunes mariés les servent et dansent avec eux après le repas. Voyez *les Bretons* de M. Briseux, chant XXIV.—[3] *Chants populaires de la Bretagne*, t. I, p. 389.

de *la Rupture*. J'en dis autant du lai gracieux et fin intitulé *le Rossignol*, imité un peu trop prolixement par Marie de France, et plus tard trop gaillardement par La Fontaine. Quant aux *Fleurs de mai*, fraîche élégie composée de nos jours par une paysanne bretonne, sur le bonheur des jeunes filles qui meurent au printemps (la coutume est, en Bretagne, de semer des fleurs sur leurs tombes), cette douce cantilène, dans le ton de *la Chute des feuilles* de Millevoie, aurait gagné, ce me semble, à n'être pas séparée de son pendant *les Hirondelles*. Malgré sa date récente, peut-être même à cause de cette date, sera-t-on bien aise de connaître cette dernière pièce.

LES HIRONDELLES.

Il y a un petit sentier qui conduit du manoir à notre village, un sentier blanc, sur lequel on trouve un buisson d'aubépine, chargé de fleurs qui plaisent au fils du seigneur du manoir.

Je voudrais être fleur d'aubépine pour qu'il me cueillît de sa main blanche; qu'il me cueillît de sa petite main blanche, plus blanche que la fleur d'aubépine; je voudrais être fleur d'aubépine pour qu'il me plaçât sur son cœur.

Il s'éloigne de nous quand l'hiver entre dans la maison; il s'en va, comme l'hirondelle, vers le pays de France. Quand revient le temps nouveau, lui aussi revient vers nous; quand les bluets naissent dans les prés et que l'avoine fleurit dans les champs, que chantent les pinsons et les petits linots, il revient avec les fêtes, il revient à nos *pardons*.

Je voudrais voir des fleurs et des fêtes chez nous en toutes saisons, et voir les hirondelles voltiger ici toujours; je voudrais les voir voltiger toujours au faîte de notre cheminée[1].

Je viens de dire que cette discrète élégie a été composée récemment par une jeune villageoise, à qui nous devons aussi les *Fleurs de mai*. J'ai eu tort de ne pas raconter la chose comme la rapporte M. de la Villemarqué; car ce détail ajoute une grâce de plus à l'ouvrage. « On attribue cette pièce, dit M. de la Villemarqué, à deux jeunes personnes, à deux sœurs. Toutes les deux, pourtant, si on les interroge, se défendent d'abord vivement de l'avoir composée. Puis, si on continue de les presser, elles s'en attribuent l'une à l'autre l'honneur; et, si on insiste davantage, elles finissent par avouer qu'elles l'ont faite ensemble. » Certes, à l'occasion d'un si doux aveu poétique, une telle collaboration, vraie ou supposée, est un délicat subterfuge de pudeur et de modestie.

Il ne me reste plus que quelques mots à dire de la troisième partie du recueil, celle qui contient les légendes et les chants religieux. J'ai

[1] *Chants populaires de la Bretagne*, t. II, p. 395.

déjà parlé des *légendes de saint Ronan* et *de saint Efflamm*. A ces récits merveilleux, j'aurais souhaité que l'habile éditeur eût joint un autre récit fantastique qu'il a classé dans les chants d'histoire, et qui (quelle que soit d'ailleurs sa place) est d'un saisissant intérêt. Cette pièce, intitulée *le Carnaval de Rosporden*, n'est autre chose que l'histoire d'un don Juan en sabots. Il s'agit d'un mort de village qu'une voix avinée convie à souper, à la suite d'une orgie de carnaval, et qui, comme le fameux Commandeur, se rend à la sacrilége invitation. Ce qui ajoute à la singularité de cette légende, datée du 27 février 1486, c'est qu'elle a été, dit-on, chantée pour la première fois, un soir, dans la cathédrale de Quimper, par un capucin qui prêchait contre les excès des jours gras.

Les quatre autres pièces, qui complètent cette partie des *Chants populaires bretons*, ont toutes un caractère exclusivement mystique ; une des plus remarquables est *le Chant des âmes du purgatoire*. Ce chant se rattache à un des vieux usages de la Bretagne. Le jour des morts, quand l'office du soir est terminé, et que chacun a regagné sa demeure et son lit, on entend à la porte des chants lamentables se mêler au bruit du vent. Ce sont les âmes du purgatoire qui empruntent la voix des pauvres de la paroisse, pour demander des secours et des prières. Voici quelques versets de ce formidable *De profundis*.

.....Gens de la maison, c'est Jésus qui nous envoie vous éveiller..... S'il est encore de la pitié dans le monde, au nom de Dieu, secourez-nous!... Ceux que nous avons nourris nous ont depuis longtemps oubliés..... Vous êtes couchés dans des lits de plume bien doux, et moi, votre père, et moi, votre mère, nous brûlons dans les feux du purgatoire.....

Un drap blanc et cinq planches, un sac de paille sous la tête, et cinq pieds de terre par-dessus, voilà les seuls biens de ce monde qu'on emporte au tombeau [1]!..

Deux autres pièces, l'*Enfer* et le *Paradis*, sont attribuées à des missionnaires ; mais, à la multiplicité des variantes qu'elles présentent, il est permis de croire que les couleurs alternativement terribles et suaves de ces deux tableaux ont été renforcées, à plusieurs reprises, par la verve des Dante et des Michel-Ange populaires. Le plus remarquable de ces chants mystiques est le dialogue suivant, entre le corps et l'âme, au moment où ils se séparent. Ici tout est complétement chrétien et orthodoxe, et par conséquent plus moderne.

LE DÉPART DE L'ÂME.

I.

Venez entendre chanter le Départ de l'âme bienheureuse. — Avant de quitter sa demeure, elle abaisse un peu son regard et parle ainsi à son pauvre corps, qui est

[1] *Chants populaires de la Bretagne*, t. II, p. 451.

au lit malade...: — « Hélas, mon corps, voici l'heure venue, — il faut que je te quitte. J'entends les coups du petit marteau de la Mort. Ta tête tourne, tes lèvres sont froides comme la glace, ton visage est horrible; tes yeux sont verdâtres; hélas, mon pauvre corps, il faut que je te quitte.

LE CORPS.

Si mon visage est horrible, si mes yeux sont verdâtres, vous dites vrai, il faut que vous me quittiez. Vous ne reconnaissez plus, vous méprisez votre pauvre ami. Hélas! je suis tellement changé.....

L'ÂME.

Non, non, je ne vous méprise point;..... mais Dieu le veut; il veut mettre un terme à mon autorité et à votre sujétion. Il nous a séparés, et me voilà toute seule entre le ciel et la terre, — entre la ciel et la terre, comme la petite colombe bleue qui s'envola de l'arche pour voir si l'orage durait encore.

LE CORPS.

Oui, mais la petite colombe bleue revint à l'arche, et vous ne reviendrez pas vers moi.

L'ÂME.

Je reviendrai vraiment, je te le jure; je reviendrai vers toi, au jour du jugement; aussi vrai que je vais tout à l'heure paraître devant Dieu...... Aie confiance, ami; après le vent du nord-ouest, la mer devient calme: je viendrai te donner la main; et, quand tu serais aussi lourd que du fer, lorsque j'aurai été dans le ciel, comme un aimant je t'attirerai vers moi.

LE CORPS.

Quand je serai, chère âme, étendu dans la tombe et détruit en terre par la corruption; quand je n'aurai ni doigt, ni main, ni pied, ni bras, ce sera vainement que vous essaierez de m'élever à vous.

L'ÂME.

Celui qui a créé le monde sans modèle ni matière, a le pouvoir de te rendre ta première forme. Celui qui t'a connu lorsque tu n'étais pas, pourra bien te trouver où tu ne seras pas. Alors nous nous reverrons, aussi vrai que je vais me rendre devant le tribunal de Dieu; aussi vrai que je tremble à cette pensée, comme la feuille qu'emporte le vent de l'orage.

II.

Cependant, Dieu a entendu l'âme, et il lui répond : — « Courage, âme chrétienne!.... tu m'as servi pendant que tu étais au monde; tu vas prendre part maintenant à mes félicités. » L'âme alors, toujours s'élevant, jette encore un regard en bas, et voit son corps étendu sur les tréteaux funèbres : — « Adieu, mon pauvre corps, adieu! je détourne la tête par grand' pitié de toi.

LE CORPS.

Cessez, chère âme, de m'adresser de consolantes paroles; poussière et corruption sont indignes de pitié.

L'ÂME.

Tu en es digne, ô mon corps, comme le vase de terre qui a renfermé des parfums.

LE CORPS.

Adieu donc, ô ma vie, adieu, puisqu'il le faut! Que Dieu vous conduise aux lieux que vous souhaitez! Là vous serez toujours éveillée, et moi, hélas! toujours dans le sommeil. Au moins, ne m'oubliez pas, et hâtez l'heure du retour.......

III.

Alors, gaie et vive comme une alouette[1], l'âme monte, monte, monte encore vers le ciel. Une fois à la porte, elle frappe et demande à entrer.... Mais, auparavant, elle incline encore la tête, et aperçoit son pauvre corps comme une taupinée : — « Au revoir, mon corps, et merci! au revoir dans la vallée de Josaphat! J'entends des concerts d'harmonie tels que je n'en entendis jamais; les nuages fuient, le jour brille; me voilà florissant comme un rosier au bord du ruisseau de la vie, dans le jardin du paradis[2]! »

Tel est ce recueil. J'ai cru n'en pouvoir faire apprécier les qualités très-diverses qu'en produisant, à côté des éloges, un assez grand nombre d'échantillons. L'imagination, la poésie, la grâce, ne se démontrent pas : c'est là mon excuse. Maintenant, je n'ai qu'une observation, je dirais presque une prière, à adresser à l'auteur, c'est de se tenir en garde, dans les futures éditions de son ouvrage, contre la tentation de l'étendre et de le grossir indéfiniment; rien ne serait plus facile et en même temps plus regrettable. Quant à l'ordre des pièces, qui m'a suggéré quelques objections dans cet article, je crois qu'il suffirait d'ouvrir une division nouvelle, pour réunir la série, à présent trop éparse, des récits amoureux et romanesques.

MAGNIN.

J. KEPPLER'S LEBEN, etc.; Vie et ouvrages de Jean Keppler, d'après des manuscrits nouvellement découverts; par le baron Ludwig Von Breitschwert, conseiller d'État de la chancellerie de Wurtemberg. Stuttgard, in-8 de XVI et 228 pages.

TROISIÈME ARTICLE[3].

Le procès pour crime de sorcellerie qui fut intenté à la mère de Keppler n'est pas seulement un événement rempli d'intérêt en ce qu'il

[1] « Les paysans bretons se figurent, dans leur poétique naïveté, que l'âme monte au ciel sous la forme d'un oiseau. » M. de la Villemarqué, *Chants populaires*, t. II, p. 447. — [2] *Ibid.*, p. 441. — [3] Voir, pour les deux premiers articles, les cahiers de juin et juillet.

touche à la vie d'un savant illustre, il sert encore à nous faire voir ce que, à cette époque, les hommes les plus éclairés pensaient de la sorcellerie, ou du moins comment ils en parlaient. En effet, dans tout le cours de la procédure à laquelle Keppler prit une part si active, dans sa correspondance confidentielle même, on ne le prend pas une seule fois à nier l'existence des sorciers. La croyance à la magie était encore si étroitement liée aux croyances religieuses, qu'on eût cru, en attaquant l'une, se rendre coupable d'impiété envers les autres. Néanmoins, dans ce procès, la voix de la raison commença à se faire entendre, bien que sourdement, par la bouche du grand philosophe dont les paroles furent comme un des premiers coups portés à ces absurdes et cruelles superstitions.

Ce qui frappe d'abord, à la lecture de cette procédure, c'est la futilité, la nullité des accusations sur lesquelles on se fonde pour traîner une femme de soixante-dix ans devant un tribunal, flétrir son nom et la soumettre aux tourments de la torture; et l'on se demande avec autant d'étonnement que d'indignation comment les hommes ont jamais pu se montrer si insensés ou si cruels. Nous allons mettre sous les yeux du lecteur les principaux chefs d'accusation qui furent le fondement de ce long et pénible procès, dans le cours duquel nous démêlerons peut-être, sous cet amas de témoignages amoncelés contre l'accusée, le bras caché qui portait par là un si rude coup à Keppler.

Catherine Keppler était fille d'un aubergiste de village, et son éducation n'avait pas été plus soignée que ne l'était d'ordinaire alors celle des femmes de cette classe. On dit qu'elle ne savait ni lire ni écrire. Ses manières étaient rudes, son caractère violent, et elle conserva toute sa vie une grande activité. Elle avait un continuel besoin de mouvement qui, joint à une sorte de bienveillance naturelle, la portait à vivre beaucoup au dehors et à s'occuper sans cesse de tous ceux qui l'entouraient. Après avoir eu plusieurs enfants, elle se trouva, dans sa vieillesse, éloignée d'eux et fort isolée; ce qui ne servit encore qu'à augmenter la singularité de ses habitudes. Toutes ses actions portaient l'empreinte de cette bizarrerie. C'est ainsi qu'un jour, étant allée au cimetière pour visiter le tombeau de sa famille, et ayant trouvé là un fossoyeur, elle tâcha d'obtenir de lui qu'il ouvrît le tombeau et lui donnât le crâne de son père pour en faire faire une coupe. Elle avait l'intention, disait-elle, de le faire monter sur un pied d'argent et de l'envoyer en présent à son fils le mathématicien. Cette idée, qui ne nous représente autre chose aujourd'hui qu'un reste des mœurs barbares des anciens Germains, pouvait, à cette époque, être autrement interprétée et paraître

se rattacher à des pratiques de sorcellerie. Aussi ne manqua-t-on pas de s'en servir dans l'acte d'accusation.

Mais ce qu'on reprocha le plus à Catherine Keppler, ce furent les boissons médicales et les onguents qu'elle composait pour guérir toute espèce de maux. Elle en était prodigue, et ne faisait en cela qu'imiter la plupart des femmes du plus haut rang, qui se piquaient alors généralement d'une grande habileté dans l'art de guérir, et qui ne dédaignaient pas de préparer elles-mêmes les médicaments qu'elles administraient aux malades avec la plus grande assurance[1]. Les préparations de Catherine n'étaient pas infaillibles : la femme du tuilier Leibbrand l'éprouva. Elle souffrait depuis longtemps d'un mal de pied; après avoir employé un liniment que lui avait donné Catherine, ses douleurs augmentèrent, et le mal ne fit dès lors qu'empirer. Le maître d'école Beutelspacher ayant été invité, chez Catherine, à prendre une boisson rafraîchissante, accepta, et fut, peu de temps après, atteint d'une maladie de la moelle épinière; il est vrai que ce mal ne lui vint qu'à la suite d'une chute qu'il fit en voulant sauter un fossé, un jour qu'il était chargé d'un lourd fardeau. Beaucoup d'autres malheurs de ce genre arrivèrent. Le fils du tailleur Daniel Schmud mourut, et on se souvint, plusieurs années après, que, pendant sa maladie, Catherine avait prié agenouillée auprès de son berceau; mais l'ennemie la plus acharnée de notre accusée était la femme du vitrier Reinbold; elle avait été atteinte d'une folie périodique à la suite d'une maladie grave, et, comme elle attribuait son mal à une boisson magique que lui aurait administrée Catherine, il s'établit entre ces deux femmes une haine si violente, que ce fut cette vitrière qui, soutenue par le préfet Einhorn, accusa la première Catherine devant les tribunaux, et la somma de la délivrer du mal qu'elle lui avait causé en lui jetant un sort[2].

Nous nous arrêterons un instant à une particularité qui ne nous semble pas indifférente pour l'appréciation des motifs cachés qui ont pu donner naissance à ce procès, et à laquelle nous pensons que M. Breitschwert ne s'est peut-être pas assez attaché. Le 14 août 1615, le prince Achille de Wurtemberg étant à la chasse, près de Leonberg, alla dîner chez son inspecteur des forêts, avec son barbier, qui était frère de la vitrière; ce fut pendant ce repas qu'on prit la résolution de faire comparaître la mère de Keppler devant la justice.

Ce prince Achille était un des persécuteurs les plus acharnés des protestants, et il ne savait pas pardonner à Keppler d'avoir toujours

[1] Breitschwert, p. 98. — [2] *Id.*, p. 100 et suiv.

repoussé les instances qu'on lui faisait d'embrasser le catholicisme. L'accusation de magie à laquelle le grand astronome fut exposé en même temps, et sur laquelle nous n'avons que bien peu de renseignements, mais qui, comme nous le verrons tout à l'heure, ressort évidemment d'une de ses lettres, ne saurait laisser aucun doute à cet égard.

Dès le début de cette affaire obscure, on s'étonne de l'acharnement du préfet Einhorn contre Catherine Keppler. C'est lui qui, d'abord, dénature le procès même; car, à l'origine, Catherine avait été la première à accuser la femme de Reinbold en diffamation, comme ayant voulu la faire passer pour sorcière. Einhorn s'empare de cette plainte, et, entre ses mains habiles, les choses se transforment de telle sorte, que l'accusatrice devient accusée, et qu'un simple procès en calomnie devient un procès de sorcellerie. L'imprudente Catherine, cédant à son premier trouble, offre à Einhorn un présent dans l'espoir de diminuer l'animosité qu'il déploie contre elle, mais cette démarche inconsidérée ne sert qu'à fortifier ses accusateurs.

Cependant Keppler, éloigné depuis vingt ans de sa mère, n'apprit que fort tard la détresse dans laquelle celle-ci se trouvait. Il ne pouvait y croire d'abord, et, ne supposant pas qu'il s'agît d'une chose grave, il pensa qu'il suffisait, pour arrêter l'affaire, d'écrire au magistrat de Leonberg, et voici dans quels termes il le fit. L'extrait que nous donnons de cette lettre prouve que, quelles que fussent à cet égard les opinions du grand astronome, il n'osa jamais révoquer en doute la réalité du pouvoir des sorciers.

« J'ai appris (dit-il) avec une tristesse inexprimable que, sur de pures imaginations d'une femme qui avait, jusqu'ici, vécu dans le désordre et dont la tête s'est dérangée, ma chère mère, qui a vécu honorée jusqu'à sa soixante-dixième année, a été accusée d'avoir troublé l'esprit de cette personne par une boisson magique, et qu'on est tellement aveuglé par le démon, source de superstition et de ténèbres, qu'on va jusqu'à vouloir, oubliant Dieu, forcer l'accusée par la torture à employer les moyens qu'on suppose en sa puissance pour détruire la sorcellerie par la sorcellerie. On m'écrit que ces suppôts du diable se sont laissés entraîner si loin par le démon furieux qui cherche à poursuivre les innocents, qu'ils ont conduit ma mère, faible et sans appui, devant les tribunaux; qu'abusant de l'autorité des princes ils l'ont engagée, d'abord par des paroles flatteuses, puis par des menaces, puis les armes à la main et par tous les moyens infernaux, de donner secours à des gens auxquels elle n'avait jamais fait aucun mal et qu'elle ne pouvait pas aider. Ils ont ainsi mis ma chère mère dans le plus grand danger et flé-

tri sa bonne renommée. Si elle avait secouru cette femme par les moyens qu'on exigeait d'elle, elle aurait dû souffrir la peine infamante qu'entraîne cette science diabolique; mais maintenant que, Dieu soit loué! elle n'a pu le faire, elle est encore en danger d'être considérée comme ayant chassé un démon par un autre démon, si Dieu vient à avoir pitié de cette personne, dont la tête est désorganisée, et s'il lui rend la santé. C'est pourquoi ceux qui accusent quelqu'un de cette science diabolique doivent, de l'avis des gens éclairés et honnêtes, être eux-mêmes regardés comme associés avec le diable, et c'est une raison suffisante pour leur faire subir la torture et la peine infamante que mérite la sorcellerie. Il paraît, de plus, que je suis moi-même accusé de magie. Au nom du double intérêt que j'ai à cette affaire, je vous prie de me faire connaître sans délai ce qui s'est passé, et de m'adresser les papiers que je désire par la poste de Cantsladt à Prague, où je vais me rendre pour demander la permission à l'Empereur de retourner chez moi, afin de prendre la défense de ma chère mère. J'espère, avec l'aide de mes amis et de mes partisans, arriver à la sauver corps et biens, et je ne prendrai pas de repos que je n'aie amené l'affaire à bonne fin par les voies convenables[1]. »

Catherine avait d'autres fils et un gendre qui auraient pu aider à sa défense, mais tous tremblaient devant Einhorn. Il ne restait donc à cette infortunée de ressource que dans son fils Jean Keppler; elle se réfugia auprès de lui, et il mit tout en œuvre pour lui assurer des appuis; mais, à cette époque même, il se trouvait dans les plus grands embarras. Les jésuites le poursuivaient de leurs persécutions, ils faisaient saisir sa bibliothèque; ses appointements lui manquaient. Tous ses efforts pour suspendre le cours du procès furent inutiles. Sa mère fut arrêtée pendant la nuit et livrée à la justice. On transporta la prisonnière à Guglingen.

Keppler accourut alors pour défendre sa mère dont il était désormais le seul soutien; car les deux autres enfants de Catherine, cédant aux intimidations d'Einhorn, avaient ouvertement reculé devant les dangers qui menaçaient alors ceux qui osaient prendre la défense d'une personne accusée de sorcellerie. Toute cette affaire, sur laquelle nous n'avons que des documents incomplets, est couverte d'épaisses ténèbres. A chaque instant nous voyons Keppler enveloppé lui-même dans le procès, sans que nous puissions savoir au juste quels étaient les griefs articulés contre lui. Tantôt ce sont des ecclésiastiques, des inquisiteurs, qui sem-

[1] Breitschwert, p. 107.

blent diriger les poursuites contre la famille Keppler; tantôt il paraîtrait que l'affaire est portée devant les tribunaux ordinaires. Nous croyons qu'une telle incertitude ne tient pas seulement au manque des pièces les plus importantes de ce procès et à l'obscurité qui a recouvert tous les actes de l'inquisition (obscurité dont on rencontre des exemples si frappants dans le procès même de Galilée), mais elle dépend aussi de l'état toujours précaire dans lequel s'est trouvée l'inquisition en Allemagne. Introduite pour la première fois dans l'empire germanique sous Innocent III, par Conrad de Marbourg, cette terrible institution ne fut pas acceptée sans contestation par les Allemands, et elle ne put jamais agir avec cette latitude qu'elle eut si longtemps en Espagne et dans quelques parties de l'Italie. Il paraît même que, dans la plupart des cas, les inquisiteurs allemands en étaient réduits à invoquer, comme dans quelques républiques italiennes du moyen âge, le concours et l'appui des tribunaux ordinaires, fort dociles d'habitude, dans les États catholiques, à ces injonctions. Quoi qu'il en soit, la loi connue sous le nom de *Lex Carolina*, et établie en 1532 par Charles-Quint, renfermait à ce sujet des articles sévères. Nous nous contenterons de citer celui-ci : « Quiconque assure qu'il n'y a pas de sorciers est puni comme abandonné de Dieu. Si quelqu'un défend trop chaudement une sorcière, il est tenu pour coupable comme elle. »

La procédure fut dirigée avec la partialité qui se retrouve dans tous les procès de ce genre. On ne prit même pas la peine d'écrire les réponses de l'accusée; on se contenta de mettre au rapport ces mots : « La justification est impie, déréglée; le témoin, digne de foi, l'a démentie. »

Le 26 septembre, Keppler arriva à Guglingen, où il trouva sa mère souffrant la faim et le froid dans sa prison. N'espérant pas parvenir à la soustraire à la torture, si le procès en sorcellerie suivait son cours, il s'efforça de rendre à cette affaire sa première couleur, c'est-à-dire à faire reprendre le procès en diffamation contre ses adversaires. Son premier écrit, qu'il nomma *Defensional-Artikel*, et toutes ses démarches, tendirent au même but. Il ne négligeait rien pour y parvenir, et faisait même plus de sacrifices pécuniaires pour adoucir le sort de la prisonnière et améliorer sa position que l'état de sa fortune ne l'aurait dû permettre.

Le tribunal voulut mettre un terme à ces dépenses, afin d'assurer le peu que possédait Catherine à ses accusateurs, au cas où elle serait condamnée à leur payer des dommages et intérêts; et c'est à cela que Keppler répondait, lorsqu'il écrivait :

« Ma mère, dont le crime n'est rien moins que prouvé, considère

cet emprisonnement de quatre mois, dans sa soixante-quatorzième année, comme une torture de quatre mois qu'on lui inflige sans jugement et sans droit. Il est bien douloureux que l'on attribue une si grande importance aux accusations, et que les actions de l'accusée soient présentées sous un si faux jour. Elle n'a pas commis le moindre mal à dessein prémédité. Ses ennemis abusent depuis assez longtemps du nom d'un Dieu plein de miséricorde pour la poursuivre. » Et Keppler termine sa lettre en demandant que sa mère ne soit plus si sévèrement gardée à vue, car, d'ailleurs, ses gardiens étaient payés à ses frais, et elle n'était pas assez riche pour en payer deux.

On en vient enfin à un premier interrogatoire dans lequel Catherine fut soumise à la torture. C'est, du moins, ce qui résulte d'un acte[1] qui commence par ces mots, et dans lequel nous retrouvons tout le formulaire de l'inquisition romaine procédant contre Galilée : « Après que le procureur du roi eut donné la question douloureuse[2] à Catherine, veuve de Henri Keppler, accusée et véhémentement soupçonnée de sorcellerie, il espéra qu'elle ferait à Dieu, qui sait tout, l'honneur d'avouer son crime; mais elle avait, au contraire, nié tout ce dont elle était chargée et même ce qu'elle avait auparavant avoué, etc. »

Chaque fois que, dans le cours du procès, Catherine demandait sur quoi on fondait les accusations, on lui répliquait. « C'est une question de droit à laquelle on n'est pas tenu de répondre. » Et, lorsqu'on représentait qu'elle avait été précipitée dans cette triste position uniquement par la haine de ses ennemis, on imposait silence à la défense.

Enfin Gabelkofer, cet ennemi acharné de Keppler, qui dirigeait la procédure, termina son singulier réquisitoire en disant que, dans une semblable affaire, ce n'était pas seulement des hommes qu'ils s'agissait, mais de Dieu, qui a ordonné de ne pas épargner les méchants et de n'avoir pas pitié d'eux. Ce sont encore là des expressions employées par les inquisiteurs dans les contrées. Tout ce procès porte l'empreinte de la mauvaise foi la plus évidente. Einhorn disait : « Mon devoir et mon serment m'obligent à me prononcer contre l'accusée. » Et l'un des actes commence par ces mots : « Il semble malheureusement que l'accusée sera défendue par son fils le mathématicien[3]. »

On fit beaucoup valoir contre Catherine cette circonstance, qu'elle ne regardait pas les témoins en face, et qu'elle ne pleurait pas. A quoi cette infortunée répondit : « Qu'elle avait tant versé de larmes, qu'elle

[1] Le titre de cet acte est : *Acceptationes responsionum, respective responsiones ad prætensos articulos defensionales, junctis articulis additionalibus nec non petitione pro decernenda probatione.* — [2] Peinliche Klage. — [3] Breitschwert, p. 135.

ne pouvait plus pleurer. » La procédure se continuait avec les plus cruelles lenteurs, pendant lesquelles la mère de Keppler souffrait la faim dans sa prison. Cependant elle ne faiblissait pas dans ses dénégations : en face de tous les instruments de supplice, en présence même du bourreau, elle continua à protester de son innocence, et, comme ce jour-là elle fut dispensée de la torture, Gabelkofer disait : « Si Kepplerine (c'est ainsi qu'on l'appelait) n'est pas mise à la torture, sur quelles preuves désormais pourra-t-on l'infliger à d'autres. »

La réponse de Keppler à cette cruelle observation de Gabelkofer est digne d'être rapportée : « Si de bonnes actions, disait-il, qui passent pour des crimes notoires, ne sont pas admises comme favorables à des gens accusés de crimes incertains, si des preuves incomplètes peuvent corroborer de légers soupçons, et, par leur grand nombre seul, suffire pour donner lieu à la question inquisitoriale, si l'arbitraire du juge est tellement illimité, qu'il ne se soumette pas même aux décrets de justice de l'empereur Charles V, on ne peut pas comprendre comment une pauvre vieille, poursuivie par un ennemi mortel, pourrait, malgré toute innocence, échapper au supplice. Si la sorcellerie est regardée comme abominable, combien n'est-il pas plus abominable encore de compromettre une innocente, et, par un imprudent encouragement donné à la vengeance, d'ouvrir une porte à toutes les cruautés et à toutes les injustices ! »

Tout annonce qu'un grand crime judiciaire se préparait. Heureusement pour l'honneur de l'Allemagne, pendant que Keppler s'employait ainsi de tous ses moyens à adoucir le sort de sa mère et à lutter contre ses ennemis acharnés, elle mourut, le 13 avril 1622, à l'âge de 75 ans, après avoir langui longtemps dans un cachot. Cette mort arrivait dans l'intervalle qui sépare les deux procès que l'inquisition a faits à Galilée.

Le récit que Keppler a tracé lui-même de toute cette affaire est assez intéressant pour que nous n'hésitions pas à en rapporter ici quelques passages. Ces extraits sont tirés d'une lettre adressée au professeur Creuger, de Dantzick[1]. Voici comment Keppler s'exprime, après avoir démenti les faux bruits répandus sur son propre compte : « Cette femme, de mœurs rudes et d'une nature encore très-active à soixante-dix ans, s'attira, l'an 1615, par des querelles de tous genres, l'inimitié d'une ancienne amie qui était alors sujette à des violents maux de tête causés par une irritation du bas-ventre, qu'une stérilité factice avait produite. Irritée des reproches que lui adressait ma mère sur son ancien genre

[1] *Epistolæ mutuæ*, n° 292.

de vie, elle commença à l'accuser d'avoir donné naissance à cette douleur, en lui faisant boire une préparation magique. Ma mère se défendit, poursuivit cette femme en justice, et rencontra, pour notre grand malheur, un jeune docteur qui, dans cette affaire, faisait son premier essai. Le procès dura cinq ans, le bruit s'en répandit de plus en plus; le fonctionnaire fut changé, et celui qui vint le remplacer fut offensé par ma mère, qui, voyant qu'il ne se prêtait pas à ses désirs, lui reprocha son ancienne pauvreté et sa fortune soudaine. Enfin, on s'entendit pour la perte de cette malheureuse. L'autre femme, devenue accusatrice, d'accusée qu'elle était, en appela aux mêmes témoins, par lesquels elle avait fait naître et nourri depuis cinq ans les bruits injurieux dont je viens de parler. Comme les Bavarois prirent possession de Linz, elle fut, sur la sollicitation de son adversaire et du fonctionnaire, mise en prison et condamnée à la question. Éloigné de soixante-dix milles, je n'hésitai pas à accourir en toute hâte, et je trouvai mon frère lui-même, que tu connais, atteint de la contagion des soupçons, car la réunion rusée et malicieuse de tous les témoignages accumulés par la partie adverse avait agi sur son inexpérience, et, la conduite imprudente de notre mère y contribuant, il ne se tenait pas assez en garde contre les influences étrangères. L'affaire m'occupa jusqu'au 4 novembre 1621. Alors ma mère, par un jugement formel, fut exemptée de la torture, et je me hâtai de retourner à Linz. Déjà un procès en diffamation et en dépens était intenté à l'accusatrice, lorsque, le 13 avril 1622, Dieu mit fin au procès de ma mère par sa mort, arrivée dans sa soixante-quinzième année. D'un autre côté, pendant mon absence, on répandit le bruit que j'avais, comme Nagel[1], excité, par mes témérités, la colère de l'Empereur, et que j'avais dû fuir (car j'avais confié à très-peu de gens le vrai motif de mon absence). On disait aussi que l'Empereur avait mis ma tête à prix, et qu'il avait livré aux flammes tous les exemplaires de mon calendrier, ce qui ne pouvait être, puisque l'ouvrage n'était pas encore complet. Toutefois, cela eut lieu ensuite, à Steyermark, à la fin du mois de décembre dernier, non pas à cause de prédictions, mais bien parce que les provinces, dont le titre fait mention, combattaient pour la préséance, et que j'avais mis en premier celle qu'arrose l'Ens et que je sers. Avant que l'affaire se terminât, quelques personnes privées résolurent de conserver ce jugement téméraire par un acte particulier, dressé en forme. Mais l'assemblée des États me donna 300 florins de la dédicace de mon *Mysterium*. Tu ne pourrais vraiment pas deviner

[1] L'astrologue Paul Nagel se distingua par de téméraires prophéties politiques.

ce véritable motif de la perte de mes écrits, qui, d'ailleurs, ne se seraient pas conservés longtemps; jusqu'ici, j'ai réussi par diverses voies; puisse Dieu m'accompagner plus loin!

Comme nous le disions plus haut, les angoisses que Keppler éprouva toute sa vie, sans retentissement et sans gloire, la longue torture infligée à sa mère, nous apparaissent plus cruelles et plus poignantes que les magnifiques infortunes de Galilée. Il est temps de quitter ce spectacle navrant. Après le supplice doit venir l'apothéose. Dans un autre article nous parlerons de ce qu'un homme de talent et de courage a entrepris récemment en Allemagne pour la gloire de Keppler.

G. LIBRI.

(*La suite à un prochain cahier.*)

ANNALES REGUM MAURITANIÆ, a condito Idrisitarum imperio ad annum fugæ 726, ab Abu-lhasan-Ali-ben-Abd-allah Ibn-Abi-Zer' Fesano, vel, ut alii malunt, Abu-Muhammed-Salih-Ibn-Abd-el-Hamid Granatensi conscriptos, ad librorum manuscriptorum fidem edidit, scripturæ varietatem notavit, latine vertit, observationibusque illustravit Car. Johan. Tornberg. Upsaliæ, litteris academicis, 1843—1846; 2 vol. in-4°.

PREMIER ARTICLE.

L'ouvrage qui fait l'objet de cette notice porte le titre bizarre de : كتاب الانيس المطرب بروض القرطاس في تاريخ مدينة فاس , « Le livre du compagnon qui se réjouit dans les jardins de Kartas, concernant l'histoire de la ville de Fez[1]. » Il contient l'histoire de la Mauritanie, c'est-à-dire du royaume de Fez et de Maroc, depuis l'an 145 de l'hégire (762 de J. C.) jusqu'à l'année 726 (de J. C. 1325). Nous apprenons de Dombay[2] que, dans le pays, l'ouvrage est désigné sous le titre de : القرطاس الصغير, « *le Petit Kartas*, » pour le distinguer d'un autre livre du même genre, appelé : القرطاس الكبير, « *le Grand Kartas*, » qui est très-étendu, et se compose de quatre parties. Le nouvel éditeur

[1] On peut voir, dans la préface de M. Tornberg, les différentes manières dont ce titre est écrit, et les diverses explications qu'on en a données. — [2] *Vorrede*, p. xx.

révoque en doute cette assertion. Il suppose que le titre القرطاس الكبير, « *le Grand Kartas,* » indique l'histoire même qui est sous nos yeux, et que, par le mot القرطاس الصغير, « *le Petit Kartas,* » il faut entendre un exemplaire plus abrégé, qu'il a trouvé dans plusieurs manuscrits. Cependant, le témoignage d'un homme tel que Dombay, qui avait vu par lui-même ou recueilli de la bouche d'habitants instruits les faits qu'il annonce, ne saurait, sans de fortes raisons, être révoqué en doute. On peut croire que le grand Kartas existe véritablement; mais il est probable qu'il n'est pas du même auteur, ou qu'il a été rédigé postérieurement à celui que nous avons sous les yeux. Car, s'il lui était antérieur, l'historien n'aurait pas manqué d'en faire une mention expresse, et d'indiquer le nouvel ouvrage comme un extrait du premier, au lieu qu'il n'en dit pas un seul mot; à moins que le titre de *Grand Kartas*, القرطاس الكبير, n'ait été donné plus récemment à une vaste composition historique, rédigée par notre historien, et qu'il désigne sous le nom de : زهرة البستان في اخبار الزمان, « la Fleur du jardin, concernant l'histoire du temps. » L'auteur se nomme Abou'lhasan-Ali-ben-Abd-allah-ben-Abi-Zera-el-Fâsi (c'est-à-dire natif de la ville de Fez). Nous ne savons rien sur cet historien; nous apprenons seulement qu'il écrivait, l'an 726 de l'hégire, sous le règne d'Abou-Saïd-Othman, l'un des princes de la dynastie des Mérinites. Quelques écrivains ont pensé que l'auteur de cet ouvrage se nommait Abou-Mohammed-Sâlih-Ebn-Abd-el-halim-Garnâti (c'est-à-dire natif de la ville de Grenade). M. Tornberg rejette cette assertion, et je crois qu'il le fait avec beaucoup de raison. En effet, si l'on prend la peine de parcourir le livre, on n'y rencontre rien, ce me semble, qui annonce que l'écrivain fût né en Espagne. Tout dénote qu'il habitait l'Afrique; et la description minutieuse et circonstanciée qu'il nous donne de la ville de Fez, de ses édifices, de son territoire, indique suffisamment cette prédilection que l'on conserve pour le lieu où l'on a reçu la naissance.

Cet ouvrage paraît avoir dans le royaume de Maroc une grande réputation ; c'est celui que les habitants regardent comme le guide le plus sûr pour ce qui concerne leur histoire. Aussi est-il fort répandu; les exemplaires manuscrits se trouvent en assez grand nombre, même dans les bibliothèques de l'Europe. Il avait de bonne heure attiré l'attention d'un des plus savants et des plus laborieux orientalistes qu'ait produits la France. François Pétis Delacroix en fit une traduction française dont un manuscrit fut envoyé par lui, en Suède, au comte de Sparvenfeld, et légué par ce dernier à la bibliothèque d'Upsal. L'exemplaire qui était resté entre les mains du traducteur, et qui se trouve aujourd'hui à la

Bibliothèque du Roi, doit différer, sur plusieurs points, de la rédaction de la copie déposée à Upsal; car voici ce que nous lisons dans l'Histoire du Collége de France de l'abbé Goujet [1] : « La traduction et l'original arabe ayant été remis à M. le Roux des Hauterayes, actuellement professeur royal pour l'arabe, celui-ci l'a corrigé en beaucoup d'endroits pour le style, et il y a ajouté une préface, des notes et une table, pour le mettre en état de voir le jour. »

Feu Franz de Dombay, durant son séjour dans l'empire de Maroc, traduisit cet ouvrage en langue allemande, et le publia à Agram, en Carinthie, l'an 1794, en deux vol. in-8°. Il y joignit des notes assez nombreuses, qui sont souvent instructives et intéressantes. Mais la version à été peut-être un peu trop abrégée, et on peut y relever un assez grand nombre d'inexactitudes. Feu M. Silvestre de Sacy donna, dans le *Magasin encyclopédique*, une notice sur l'ouvrage et sur la traduction. Une version portugaise, bien supérieure à celle de Dombay, et qui, en général, reproduit le texte avec beaucoup de fidélité, a eu pour auteur le P. Joze de Santo Antonio Moura, a été imprimée à Lisbonne, l'an 1828, sous ce titre : *Historia dos soberanos mohametanos das primeiras quatro dinastias e dá parte da quinta, que reinarão na Mauritania.* L'estimable traducteur, ainsi qu'il nous l'apprend, avait dessein de joindre à sa version l'original arabe, collationné sur plusieurs manuscrits [2]. Mais, n'ayant pas à sa disposition une quantité suffisante de types originaux, il se vit contraint de renoncer à cette partie de son projet.

M. Tornberg, jeune Suédois très-instruit, surtout dans la littérature orientale, et que, durant son séjour à Paris, j'ai eu le plaisir de connaître et de compter parmi mes élèves, résolut, à son tour, de publier le texte arabe, accompagné d'une version latine et de notes instructives. Voulant donner à ce travail tout le soin qu'il réclamait, il ne se contenta pas de transcrire l'exemplaire manuscrit que lui offrait la bibliothèque d'Upsal ; mais, durant un voyage littéraire de plusieurs années, il s'occupa, avec un zèle bien louable, de rechercher et de collationner scrupuleusement les copies qui se trouvent dans les bibliothèques de Paris, de Leyde, d'Oxford, et dont il donne une notice aussi exacte qu'intéressante. Je dois ajouter que deux manuscrits de cet ouvrage faisaient partie de la collection de l'illustre orientaliste, M. Silvestre de Sacy. Un de ces exemplaires se trouve aujourd'hui dans ma bibliothèque. Il est loin d'être parfaitement exact; on y rencontre parfois des

[1] T. III, p. 318. — [2] *Advertencias do traductor*, p. 4.

lacunes qu'a laissées la négligence du copiste. Toutefois, il offre, dans quelques endroits, des leçons qui ne sont pas à dédaigner.

L'habile éditeur s'est imposé la tâche de collationner avec soin les divers manuscrits, et de noter au bas des pages les variantes qu'il n'avait pas cru devoir admettre dans le texte. On pense bien qu'ayant un pareil choix à faire, l'éditeur a dû rester souvent incertain; que, d'autres fois, de nouvelles réflexions ont pu le faire changer d'avis. Et, en effet, on s'aperçoit que, dans sa traduction, il a souvent suivi la leçon qu'offrait la marge, de préférence à celle qu'il avait cru d'abord devoir adopter.

L'ouvrage présente, il faut le dire, des difficultés réelles. La rédaction du texte est souvent assez concise. D'ailleurs, on y trouve quantité d'expressions techniques et de mots particuliers au dialecte du Maroc, ou qui ailleurs sont employés dans des acceptions différentes. M. Tornberg n'a épargné aucune peine pour lever ce genre d'obstacle. Il y est souvent parvenu; mais on ne peut pas s'attendre qu'il ait partout complétement réussi. Comme j'ai examiné avec soin le texte et la version, je me permettrai de soumettre à mon savant élève quelques observations critiques. J'ai toute confiance qu'il les accueillera avec plaisir, et qu'il y verra un témoignage de l'intérêt bien sincère que m'inspirent l'éditeur et son ouvrage. Si, ce qu'il faut plutôt désirer qu'attendre, un ouvrage aussi sérieux réclamait une nouvelle édition, j'aurais à m'applaudir d'avoir, sur quelques points, fourni à l'éditeur les moyens d'améliorer un peu le texte et la traduction.

L'éditeur commence par une histoire de la dynastie des Édrisites. Cette monarchie dut son origine à un descendant d'Ali, nommé Édris. On suit avec plaisir les aventures étonnantes et, pour ainsi dire, romanesques de cet homme audacieux. En effet, après avoir vu ses parents succomber dans une bataille livrée près de la Mecque, et avoir, par des efforts inouïs, échappé au carnage, il osa, suivi d'un compagnon fidèle, traverser l'Égypte, tout le nord de l'Afrique, au milieu des dangers qu'avait semés sur sa route la haine de ses ennemis acharnés, les khalifes abbassides; malgré la surveillance active des agents dévoués aux intérêts de ces princes, il arriva sain et sauf dans la contrée qui porte aujourd'hui le nom d'empire de Maroc, et y fonda un royaume puissant. Ses cruels adversaires, n'ayant pu arrêter sa marche, ni comprimer l'élan de zèle que déployèrent en sa faveur les populations musulmanes, ni étouffer dans sa naissance la puissance de leur rival, eurent recours contre lui à de lâches manœuvres, et le firent empoisonner par un émissaire adroit, qui avait su gagner l'entière confiance de ce prince. A

sa mort, il ne laissait pas de fils qui pût lui succéder; mais une de ses jeunes esclaves s'étant déclarée enceinte de lui, et ayant, bientôt après, mis au monde un enfant mâle, qui reçut, comme son père, le nom d'Édris, cet enfant, si impatiemment attendu, fut reconnu pour monarque, et, comme Sapor II, commença à régner avant sa naissance. Cet événement, qui, dans ses circonstances, semblait présenter quelque chose d'un peu équivoque, fournit aux ennemis de la famille d'Édris un prétexte spécieux de déclamations virulentes. Ils répandirent partout qu'à la mort d'Édris I sa race se trouvait complétement éteinte; qu'Édris II n'avait aucun droit à recueillir l'héritage de cette noble famille; que l'on devait voir en lui un enfant supposé, le fruit des amours clandestines d'une jeune esclave du *harem*. Ces assertions, sur lesquelles il nous est impossible de rien décider, ont été réfutées, avec une grande force et l'accent d'une profonde conviction, par Ebn-Khaldoun, dans ses *Prolégomènes historiques*. Les faits qui concernent cette dynastie, jusqu'au moment où elle succomba sous les armes des khalifes fatimites, ont été, en général, empruntés par l'auteur du *Kartas* au récit de l'écrivain Abou-Obaïd-Bekri, dont l'ouvrage, à la fois historique et géographique, a été l'objet d'une notice étendue que j'ai publiée dans le recueil des *Notices et Extraits des manuscrits*, t. XII. Des écrivains postérieurs, tels qu'Ebn-Khaldoun et autres, ont, à leur tour, copié la narration de notre auteur.

Cette section, consacrée, en grande partie, au récit des combats des expéditions guerrières qui ont rempli cette période de l'histoire, offre cependant deux morceaux étendus et fort intéressants; la description de la ville de Fez, fondée par Édris II, pour être la capitale de ses États, et une notice détaillée sur la principale mosquée de cette même ville. Ce dernier morceau, qui offre des renseignements curieux, présente aussi au traducteur d'assez grandes difficultés, car on y rencontre un certain nombre de termes d'architecture, et autres expressions que l'on chercherait vainement dans les dictionnaires.

L'auteur retrace ensuite l'histoire, et surtout l'histoire militaire des différentes dynasties, qui, après la ruine des Édrisites, régnèrent successivement dans les contrées occidentales de l'Afrique. Ce sont : 1° la dynastie des princes de la tribu de Moghrawah, une des branches de la grande nation des Zenatah; 2° celle des Lemtounah ou *Mourabit*, vulgairement nommés *Almoravides;* 3° celle des *Mouwahhid* الموحدون, communément appelés *Almohades;* et 4°, enfin celle des Mérinites. Cette histoire se termine avec l'an 726 de l'hégire, sous le règne d'Abou-Saïd-Abdallah-Othman; à l'époque duquel florissait cet écrivain.

Après avoir donné cet aperçu rapide du contenu de cet ouvrage, je dois consigner ici, ainsi que je l'ai promis, un certain nombre de remarques, dans lesquelles je discuterai ce qui concerne plusieurs points du texte et de la traduction.

Dans la préface que l'auteur a mise en tête de son ouvrage, il dit, en parlant de Dieu : احمده حمدا معترفا بنعمته مقرّا بتقصيره. M. Tornberg rend ainsi ce passage : « Eum summis efferam laudibus, gratiam simul « agnoscens ejus, et profitens clementiam. » Le P. Moura, de son côté, s'est contenté de dire : « Eu lhe rendo os devidos louvores, confessando « as suas graças. » Ces deux versions ne sont pas parfaitement exactes : les deux traducteurs n'ont pas tenu compte des mots مقرّا بتقصيره. Il faut rendre ainsi ce passage : « Je loue Dieu par une louange qui célèbre les bienfaits du Créateur, et reconnaît sa propre insuffisance. » Plus bas[1], l'auteur, parlant du prince sous le règne duquel il vivait, emploie cette expression : السعد يخيّم بفنائه والمسرّة تزدحم ببابه. M. Tornberg traduit : « Fortuna in aula ejus semper habitet : et lætitia, ob loci angustiam, « in porta ejus atque vicinitate se comprimere cogatur. » Mais je crois qu'au lieu du verbe يخيّم, qui n'offre pas un sens convenable, il faut lire يخيّم, et je traduis : « C'est dans sa cour que le bonheur établit sa tente : la joie se presse à sa porte. » La phrase لا زال يحمى حمى الاسلام est rendue ainsi : « Islamismum defendere nunquam intermittat. » Mais je crois qu'il faut lire يحمى حمى, et traduire : « Islamismi sacrum terri« torium protegere non desinat. » Les mots يعطى عطاء غير ممنون ne signifient pas proprement : « Dona distribuat innumera ; » mais « Dona largiatur « minime exprobrata. » Plus bas, on trouve cette phrase : غرر مآثرها تشرق بكل ناحية ومكان وغرر انوارها تكتفى عن الغزل وتسير سير المثل M. Tornberg traduit : « Præstantissima sua facinora in quacumque re« gione et loco eminere, et novilunia luminum suorum splendorem « sermoni tribuere, inque proverbia abiisse. » Mais je doute un peu que ce soit là le véritable sens ; je lis, comme dans mon manuscrit, تشرق كل ناحية, et ensuite تكتفى. Je traduis donc : « Ses nobles actions honorent toutes les contrées, tous les lieux ; ses brillantes lumières n'ont pas besoin du secours de la poésie, et se répandent partout comme des proverbes. » Le verbe كفى, à la 8[e] forme, suivi de la préposition عن, signifie : « n'avoir pas besoin de. » On lit dans le *Dorret-el-gavvas* de Hariri[2] : الاكتفاء عن تعريفها بعرفان ذواتها, « La connaissance de ses propriétés essentielles est cause que l'on n'a pas besoin de les célébrer. »

[1] P. 3. — [2] Fol. 13 v°.

Plus bas[1], nous lisons que Mohammed-ben-Abd-allah, arrière petit-fils d'Ali, envoya en Égypte son frère Souleïman, en qualité de missionnaire داعيا له. Le texte imprimé ajoute الامصار. Mais ce mot est, je crois, complétement inutile, et n'offre qu'une répétition de ce qu'on lit quelques lignes plus haut. Au lieu de عمله je lis علمه, « sa science. » Plus bas[2], on lit : ولاكنّ ارايت ان اخبرناك من نحن وما خبرنا وامرنا اكفت تسترة علينا. M. Tornberg traduit : « At si tibi qui simus et qui rerum « nostrarum sit ratio indicaverimus, polliceberisne hæc omnia celare. » Pour moi, je crois que le mot ارايت est tout à fait inutile; qu'en outre il faut lire تستر au lieu de تسترة, et je traduis: « Si nous te révélons qui nous sommes, si nous te faisons connaître notre situation et nos aventures, nous cacheras-tu ? » Il faut lire فررت au lieu de فرّت, et, bientôt après, au mot مختفّين, il faut substituer مختفين, « qui sont cachés. » A la page suivante[3], on lit : لئلا يصل خبرها الى المهدى فيخرجكما من يدى وقد اذن لكما فى الخروج ثلاثة ايام. Dans ce passage, j'adopte la leçon فيخرج حكمها من يدى, et celle de اجلت au lieu de اذن, et je traduis : « De peur que la nouvelle de ces deux hommes ne parvienne jusqu'à Mahdi, et que leur sort ne soit plus entre mes mains. Je vous accorde, pour partir, un délai de trois jours. »

A la page suivante[4], le nom d'une tribu berbère, appelée ici *Zawarah*, زوارة, doit être écrit *Zawawah*, زواوة. Bientôt après, au lieu de اخذ جيشا, je lis استخدم جيشا, « il leva une armée. » Plus bas[5], nous lisons cette phrase : فكرت فى بعد البلاد وطول المسافة وتنافى المغرب عن المشرق ولا طاقة لجيش العراق على الموصل الى السوس من ارض المغرب

Je crois qu'il faut lire, avec mon manuscrit, التنافر et الوصول. Je traduis, en conséquence : « J'ai réfléchi sur l'éloignement des contrées, sur la longueur de la distance, et sur l'antipathie du Magreb contre l'Orient. Les armées ne sauraient, en partant de l'Irak, arriver dans la province de Sous, du Magreb. » Quelques lignes plus bas, au lieu de الهنات السنيّة, je lis الهبات السنيّة, « des dons magnifiques. » Au lieu de ولايته لاهل البيت, je lis ولائه, « son affection pour la famille du Prophète. » Bientôt après, l'auteur ajoute : اذ لا يعدل فيهم ولا يقاس بهم سواهم. M. Tornberg traduit : « Quandoquidem posteris Pro-« phetæ neque justior neque præstantior inveniri posset. » Il faut, avec mon manuscrit, lire بهم, au lieu de فيهم, et traduire : « Personne ne peut égaler les descendants du Prophète; personne ne pourrait être

[1] P. 4. — [2] P. 5. — [3] P. 6. — [4] P. 7. — [5] P. 8.

mis en parallèle avec eux. » Plus bas [1], au lieu de امثال العرب وحُكَمها ce qui ne présente pas un sens naturel, je lis : امثال العرب وحِكَمها, « les proverbes et les sentences des Arabes. » A la ligne suivante, au lieu de ردّه على ركوب الخيل, je crois convenable d'écrire : راضه على ركوب الخيل, « il l'exerça à l'équitation. »

Plus bas [2], lorsque l'auteur trace le portrait d'Édris II, le texte porte : ابيض اللون مشوبا بحمرة, ce que M. Tornberg rend ainsi : « Coloris erat « albi, rufo mixti. » Mais la leçon مشوبا n'est pas le mot propre. Il faut y substituer مشربا, et traduire : « Il avait le teint blanc, et fortement coloré de rouge. » Un peu plus bas, on lit : ما خصصت به من الشرّ عند لقاء عدوّك. Mais le mot شرّ, *malum*, qui se prend toujours en mauvaise part, ne saurait constituer la véritable leçon. Je lis donc الشدّة, et je traduis : « Ce courage contre l'ennemi, qui t'est spécialement échu en partage. » M. Tornberg, qui a bien vu [3] que le mot شر était peu convenable, y a substitué الشدّ. Quelques lignes plus bas, dans des vers que cite l'auteur, on lit : اليس ابونا هاشم شدّ ازره, ce que le traducteur rend ainsi : « Nonne pater noster Hâschem, cingulo accinc« tus...... » Mais cette version, trop littérale, n'est pas suffisamment exacte. Il faut traduire : « Hâschem, notre père, était plein de courage, d'énergie. » Dans le *Kamous*, le mot أزر, qui signifie proprement *le dos*, est expliqué par قوّة « force. » On lit dans *l'Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen [4] : كان شديد الازر على الترك, « Il était plein de courage contre les Turcs. » Dans *l'Histoire de la conquête de Jérusalem*, par Emad-eddin-Isfahâni [5] : اشتدّ ازره واستدّ امره, « Sa puissance fut forte, et tout lui réussit. » Dans un passage du même écrivain, cité par Abou-Schamah [6] : ازر الدين قوى, « La force de la religion est puissante. » Dans l'*Alcoran* [7] : أشدُدْ به ازري, « Fortifie-moi par lui. » Dans le *Hamasah* [8] : اشدّ به ازري, « Je serai fortifié, secondé par lui. » Meïdani [9] nous donne un proverbe conçu en ces termes : ان كنت تشدّ بي ازرك فارخه, ce que l'auteur explique ainsi : « Si tu comptes sur moi, tu seras frustré dans ton attente. » Dans l'ouvrage biographique de Nawawi [10] : كان من اشدّهم ازرا على نفسه, « Il était un des hommes les plus sévères pour eux-mêmes. »

[1] P. 10. — [2] P. 11. — [3] Not. p. 365. — [4] Man. arabe 671, fol. 2 r°. — [5] Man. 714, fol. 13 v°. — [6] Man. ar. 707 A, fol. 6. — [7] *Surat.* xx, v. 32. — [8] P. 520. — [9] *Prov.* 57. — [10] P. 1080, éd. Wurtenffels.

Plus bas, dans une citation de quelques vers composés par Édris II, on lit :

ومن دون ما منّتك نفسك خاليا ومنّك ابراهيم شوك قتاد

M. Tornberg traduit : « Præterquam quod animus tuus spe excidit, « Ibrahim te tragacantha spinosa donavit. » Mais je ne crois pas pouvoir admettre cette version. Avant d'exposer celle que je préfère, je crois devoir entrer ici dans quelques explications qui, peut-être, ne paraîtront pas complétement inutiles. Le mot قتاد, en arabe, désigne la plante appelée *tragacantha*, qui, comme on sait, est garnie de fortes épines. De là vient cette expression du roman d'Antar [1] : اصبح على شوك القتاد, « Je suis sur les épines du tragacantha, » c'est-à-dire « je suis inquiet, embarrassé. » Nous disons de même, en français, « être sur les épines. » Dans la *Moallakah* d'Amrou-ben-Kelthoum [2], nous lisons ce vers :

شذبنا قتادة من يلينا

ce que le commentateur Zouzeni explique en ces termes : القتاد شجر ذو شوك الواحد منه قتادة.... كسرنا شوكة من يقرب منا من اعدائنا « Le mot *katad* désigne un arbre garni d'épines. Le nom d'unité est *katadah*. Le poëte veut dire : « Nous avons brisé la puissance de ceux de nos ennemis qui ont osé s'approcher de nous. » Dans les proverbes de Meïdani [3], nous lisons : دون ذلك خرط القتاد, ce que le grammairien arabe explique de cette manière : الخرط قشرك الورق عن الشجرة اجتذابا بكفك والقتاد شجر له شوك امثال الابر يضرب للامر دونه مانع, « Le verbe خرط signifie *arracher les feuilles d'un arbre, en les attirant avec la main*. Le mot *katad* désigne un arbre qui est armé d'épines semblables à des aiguilles. Ce proverbe s'emploie, en parlant d'une chose devant laquelle se rencontre un obstacle. » Un autre proverbe, cité par le même Meïdani [4], par Abou'lala [5], et par Tebrizi, dans son commentaire sur le Hamasah [6], est conçu en ces termes : دون عُليان خرط القتاد, « Avant d'arriver à Oliian, il faut écorcer le *katad*. » L'origine de ce proverbe remonte aux temps qui ont précédé Mahomet. Le célèbre guerrier Koulaïb, sachant qu'il était l'objet des menaces de ses ennemis, qui avaient déclaré que bientôt un étalon important périrait sous leurs coups, ne douta pas qu'on n'en voulût à un chameau magnifique qui lui appartenait, et qui portait le nom

[1] Tome VII, fol. 177 r°. — [2] V. 30. — [3] *Prov.* 1691. — [4] *Prov.* 1714. — [5] Man. p. 441. — [6] P. 422.

d'*Oliian*, عُلَيّان, ou, suivant une autre version, *Ghalban*, غلبان. Il protesta qu'avant de parvenir jusqu'à cet animal, ses adversaires rencontreraient de terribles obstacles, puisqu'ils auraient à combattre un guerrier qui ne reculait jamais dans un combat. On lit dans le *Kâmel* d'Ebn-el-Athir [1] : دون ذلك خرط القتاد, c'est-à-dire « la chose éprouve de grands obstacles. » On trouve dans la *Vie de Timour* d'Ebn-Arabschah [2] : ان بينه وبين هذه البلاد لخرط البلاد, c'est-à-dire « qu'il lui faudrait surmonter de grandes difficultés avant d'envahir cette contrée. » Plus loin [3] : ان دون مرامه خرط القتاد. Dans les *Makamat* de Hariri [4] : استوطانا القتاد. « Nous regarderons le *katad* comme n'offrant que de la mollesse, » c'est-à-dire « nous ne tiendrons aucun compte des plus grands obstacles. » Dans le passage qui nous occupe, il faut donc traduire : « Avant d'obtenir ce que, dans la solitude, te promettait ta cupidité, ce que t'a offert Ibrahim, tu auras à vaincre des obstacles insurmontables. »

Un peu plus bas, dans des vers adressés, par l'émir Ibrahim-ben-Aglab, au khalife Haroun-Arraschid, l'auteur, parlant de Mohammed-ben-Moukâtil-Akki (membre de la tribu d'Akk), qui avait fait assassiner Râsched, le serviteur et le ministre le plus dévoué de la famille d'Édris, s'exprime en ces termes :

وهو راقد قتاه اخوعك بمقتل راشد وقد كنت فيه شاهدا

M. Tornberg traduit : « Akkensis vero frater erravit in Raschedo « occidendo : hunc enim vidi dormientem. » Mais, si je ne me trompe, il faut faire au texte une légère correction. Je lis ساهدا au lieu de شاهدا, et je traduis : « Le frère d'Akk s'est follement enorgueilli de l'assassinat de Râsched ; je veillais contre lui, tandis que Mohammed dormait. » Ibrahim, dans ces vers, cherche à s'attribuer toute la gloire du meurtre de Râsched. Il atteste que lui seul avait, dans le silence, ourdi la trame qui devait faire périr ce serviteur fidèle, que Mohammed, en réalisant cet acte, ne pouvait seulement se glorifier d'avoir été l'instrument aveugle du plan qu'avait, à son insu, formé Ibrahim.

Plus bas [5], on lit : يعطى الاموال ويصل الوصول. M. Tornberg traduit: « Divitiis distribuendis et donis largiendis. » Mais la véritable leçon, qui se trouve à la marge et que confirme mon manuscrit, substitue الوفود à الوصول. Il faut donc rendre ainsi le passage : « Il distribuait des richesses et envoyait continuellement des ambassades. » Dans la même page, nous lisons, en parlant d'Édris II : اختط مدينة بسندة مما يلى

[1] T. I, fol. 36 v°. — [2] T. I, p. 150, ed. Manger. — [3] T. II, p. 114. — [4] *Makam.* t. III, p. 144. — [5] P. 13.

الجون. Le traducteur rend ainsi les mots du texte : « In declivo colle, « planitiei propinquo, urbem designatam condere cœpit. » M. Tornberg s'est un peu trompé. Il n'a pas fait attention au sens du mot جون, qui désigne « le nord. » J'ai expliqué ce terme dans les notes qui accompagnent ma notice de l'ouvrage d'Abou-Obaïd-Bekri[1]. Le père Moura n'a pas manqué d'adopter cette explication. Car il traduit : « Marcou o « sitio para a cidade, no declive do monte, do lado do norte. » Je crois donc qu'il faut rendre ainsi le passage : « Il fonda une ville sur la pente de la montagne, du côté qui regarde le nord. » Plus bas[2], on lit : فسارج عمير في فحص اساس. Au lieu du mot سارج, qui n'offre aucun sens, et qui, dans l'*errata*, est changé en سارح, il faut, je crois, lire, comme dans mon manuscrit, سار, et traduire : « Omaïr parcourut la plaine d'Asaïs. »

Plus bas[3], on lit, en parlant de la rivière qui coule devant Fez : يسقى جنّاتها و بحائرها. M. Tornberg traduit : « Hortos ejus irrigat et pis- « cinas. » Mais l'estimable traducteur n'a pas connu le sens que, dans la langue des Arabes d'Afrique, présente le mot بحيرة. On lit dans l'histoire de Nowaïri[4] : بستان كبير يسمّونه عندهم بحيرة, « Un grand jardin est, chez eux, désigné par le terme *bahirah.* » Dans un traité de géographie qui appartient à M. Delaporte[5], on lit : غرس بحيرة عظيمة بغربى المدينة, « Il planta un grand jardin potager à l'occident de la ville. » Plus bas[6], احدث...بحائر مثلها في الغرس بل اجمل, « Il forma des jardins potagers qui étaient aussi bien plantés, ou même, qui étaient plus beaux. » M. Delaporte fils, dans ses *Principes d'arabe*[7], dans les *Fables de Lokman*[8], ainsi que dans ses *Dialogues*[9], explique avec toute raison le mot بحيرة par « jardin potager. » Et le mot *bahhâr,* بحّار, signifie « un jardinier[10]. » Dans le *Tableau des établissements français* de l'Algérie pour l'année 1840[11], le mot *beïhrah* est indiqué comme désignant « une plaine. » Il faut traduire ainsi le passage qui nous occupe : « Le fleuve arrose les jardins et les potagers de cette ville. » Dans plusieurs passages du texte[12], on trouve le mot حامّة pour désigner « des eaux thermales. » Mais cette leçon n'est pas parfaitement exacte. Partout il faut lire, comme dans les meilleurs manuscrits, حمّة.

Et, puisque j'ai occasion de proposer ici quelques observations critiques, je ferai observer[13] que, au lieu de اخبه ما رادة, il faut lire اخبه

[1] *Notices des manuscrits*, t. XII, p. 471. — [2] P. 14. — [3] P. 17. — [4] Man. 702, fol. 54 v°. — [5] Fol. 80 v°. — [6] *Ibid.* — [7] P. 47. — [8] P. 49. — [9] P. 71, 84. — [10] *Fables d'Ésope*, p. 114, *Fables de Lokman*, p. 49. — [11] P. 354. — [12] P. 14, 18. — [13] P. 19.

ما راءه, « ce qu'il vit lui plut. » On lit : بنا القيسارية الى جانب المسجد, ce que M. Tornberg traduit : « Juxta templum illud magnum, fabricam « fecit Cæsareensem. » Mais le mot قيسارية ou plutôt قيسرية désigne « un bazar. » C'est ce que j'ai prouvé dans une longue note sur l'ouvrage d'Abou-Obaïd-Bekri[1]. A la page suivante[2], au lieu de هرير المياه والانهار وكثرة الوحوش للمودية, je lis هدير المياه والانهار وكثرة الوحوش المؤذية, « à cause du mugissement des eaux et des fleuves, et à raison de la quantité d'animaux nuisibles. » A la place du mot هرير, mon manuscrit offre جرى المياه, « le cours des eaux. » Les mots : ادار السور...حتى وصل به[3] شفير الوادى الكبير ne sont peut-être pas parfaitement rendus par ceux-ci : « ...ad ripam perrexit magni fluvii. » Je traduirais : « Il éleva un mur d'enceinte, et le conduisit jusqu'au bord du grand fleuve. » Dans la phrase suivante, nous lisons : جاز الوادى بالسور وطلع بـه مـع طفة النهى. Au lieu du mot طفة, qui n'offre aucun sens, plusieurs manuscrits lisent حفة. Mais cette leçon ne me paraît pas complétement exacte, et je crois devoir écrire حافة. Je traduis donc : « Il conduisit le mur au delà du fleuve, et le fit monter en suivant les bords de la rivière. » Au lieu de باب الفرّج, *Bab-el-Fardj*, qui offre un sens bien peu convenable, il faut lire باب الفَرَج, *Bab-el-Faradj* (la porte de la délivrance.)

A la page suivante[4], au lieu de غسل ثيابهم وآنيتهم واقدار, que le traducteur rend ainsi : « Quandoquidem vestes vasa et lebetes lava-« rent. » Je lis اقذارهم, « sordes. » En effet, le mot قدر ferait au pluriel قدور et non pas اقدار. Un peu plus bas, nous lisons : لها ايضا فى سورها المرضى باب الجوف, ce que le traducteur rend de cette manière : « In eodem « muro grato fuit porta El-Djof. » Mais ce texte est nécessairement corrompu, et le mot مرضى ne saurait être une épithète qui se rapporte au mur. Il faut donc ou lire, avec mon manuscrit, فى سورها, « dans sa muraille, » en retranchant tout à fait le mot المرضى, ou, ce qui me paraît encore plus probable, on doit écrire فى سور حارة المرضى, et traduire : « Dans le mur de la rue des malades se trouve la porte du nord. »

QUATREMÈRE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] *Notices des manuscrits*, t. XII, p. 468. — [2] P. 20. — [3] *Ibid.* — [4] P. 21.

Trois inscriptions grecques, recueillies dans le voisinage du grand sphinx de Memphis.

Le grand sphinx, taillé dans la masse du rocher, sur le penchant du plateau, en face de la seconde pyramide, était, depuis des siècles, enterré jusqu'au dos dans les sables, et sa tête seule, jusqu'à la naissance du cou[1], sortait de terre, lorsqu'en 1816 le capitaine Caviglia entreprit des fouilles à la partie antérieure du colosse. Il voulait creuser jusqu'à ce qu'il fût parvenu à découvrir les pattes de l'animal symbolique, lesquelles, selon l'usage, devaient se projeter en avant. Quelque chose lui disait que d'intéressantes découvertes le récompenseraient de ses fatigues; son attente ne fut pas trompée.

Il découvrit, au devant de la poitrine du colosse, entre ses pattes, un petit temple hypèthre ou sans toit, dont les trois parois étaient formées de trois tablettes hiéroglyphiques, du temps de Thouthmosis IV et de Ramessès le Grand. On en voit la disposition dans l'ouvrage du colonel Vyse[2].

Outre les trois tablettes hiéroglyphiques, on trouva un lion accroupi regardant le sphinx; puis un autel entre les deux pattes du colosse, sur lequel des sacrifices étaient faits très-probablement en son honneur; car ce sphinx, à en juger par le bas-relief de Thouthmosis, recevait les honneurs divins sous le nom *Re* (soleil), ou plutôt, selon Wilkinson[3], *Re-ma-Choi*, qui se retrouve dans le grec Ἥλιος Ἁρμαχις, nom du soleil, selon une autre inscription, n° DXXVII de mon *Recueil*.

A ce temple ou cette chapelle pharaonique furent ajoutées plus tard, sous la domination grecque, plusieurs appendices.

Les pattes du sphinx, non prises dans le roc comme le corps, mais formées de pierres de taille, ne reposent pas sur un socle ou piédestal, comme on le pouvait croire. En avant est une esplanade pavée, une sorte de *dromos;* puis un escalier de trente marches entre deux murs latéraux, ceux qui ont été mentionnés dans l'inscription n° XXIII de mon *Recueil*. Après cet escalier, est une autre esplanade ou *dromos*, et une sorte d'estrade, d'époque romaine, placée dans l'axe de l'escalier; puis, à l'extrémité de cette esplanade, un autre escalier de douze marches,

[1] *Gr. Descr. de l'Égypte*, Antiq. t. V, pl XII. — [2] *Proceedings to operations carried on at the Pyramids of Gizeh*, tom. III, p. 106. — [3] *Modern. Egypt and Thebes*, t. I, p. 353.

au milieu duquel s'élève une autre estrade semblable à la première et tournée dans le même sens.

M. Perring pense que ces deux estrades ont pu servir de *loge* aux empereurs ou aux autres personnes de distinction, pour contempler plus commodément les cérémonies qui se célébraient dans le temple qu'elles dominaient.

Si telle en était la destination, on les aurait faites sans doute un peu plus grandes, afin de pouvoir recevoir aussi quelques officiers de la suite du personnage principal; mais chacune de ces deux constructions n'a pu évidemment recevoir qu'une seule personne. Je pense, quant à moi, que l'une et l'autre ont servi pour l'opération de la manumission ou affranchissement des esclaves, à l'époque grecque et romaine, à laquelle elles appartiennent toutes deux. Nous savons, en effet, que la manumission avait lieu souvent *dans les lieux sacrés*, en présence et sous la garantie du dieu local, par exemple, de Bacchus à Naupacte, de Sérapis à Chéronée et à Tithorée, d'Esculape à Élatée, etc.[1] Dans l'enceinte sacrée ou hiéron, il y avait quelquefois une sorte de tribune à laquelle un escalier conduisait; c'est là que le maître qui voulait affranchir un esclave, montait (*ἐφ' ὃν ἀναβάς*), pour crier à haute voix, à ceux qui assistaient au pied de l'escalier, qu'il lui rendait la liberté : « Un tel affranchit un tel. » N *ἀπολύει* N., ou N *ἀφίημι* N. Cette disposition est décrite par Suidas[2], dans ce curieux passage tiré d'un auteur inconnu : *Τέμενος καὶ τόπος ἀνάβασιν ἔχων πρὸς τὸ λέγειν ἐπήκοα* (pour dire des choses qui s'entendent de loin). Il me semble que ces diverses conditions se rencontrent dans ces deux tribunes ou estrades, auxquelles on monte par un escalier de trois à quatre marches, et qui se trouvaient placées dans un lieu sacré. Elles furent bâties, à l'époque romaine, dans un temple, pour l'usage de la population grecque, romaine et égyptienne; car il est bien probable que les cérémonies de l'affranchissement, prescrites par la loi civile, devaient être les mêmes pour les étrangers et les nationaux.

Si cette conjecture est vraie, ces deux petites constructions seraient les deux premiers exemples de ce *τόπος ἀνάβασιν ἔχων* servant à un tel usage. Cette idée pourra trouver plus tard d'autres applications.

Je me borne à ces renseignements sur les constructions découvertes entre les pattes du sphinx. La description détaillée en a été publiée par le colonel Vyse[3]. Ce que j'en dis n'a ici d'autre but que de faire bien comprendre la place qu'occupaient les deux inscriptions suivantes :

[1] Suidas, v. *βωμός*. — Cf Curtius, *Anecdota delphica*, p. 12. — [2] Le même, *Anecd. delphica*, p. 19. — [3] T. III, p. 107 et suiv.

I.

La première est gravée sur la face antérieure de la deuxième estrade.

ΥΠΕΡΑΙΩΝΙΟΥ·ΝΕΙΚΗϹΚΑΙΔΙΑΜΟΝ | ΙϹ
ΤΩΝΚΥΡΙΩΝΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΩΝ

ϹΕΠΤΙΜΙΟΥϹΕΟΥΗΡΟΥΕΥϹΕΒΟΥϹ
ΠΕΡΤΙΝΑΚΟϹΑΡΑΒΙΚΟΥΑΔΙΑΒΗΝΙΚΟΥΠΑΡΘΙΚΟΥ
ΜΕΓΙϹΤΟΥ·ΚΑΙΜ·ΑΥΡΗΛΙΟΥΑΝΤΩΝΕΙΝΟΥϹΕΒΑϹΤΩΝ·
.......ΚΑΙ·ΙΟΥΛΙΑϹ
ΔΟΜΝΗϹϹΕΒΑϹΤΗϹ ΜΗΤΡ·ϹΤΡΑΤ·ΠΕΔΩΝΤΟϹΤΡΩΜΑ
.......ΝΩΔΙΑΦΘΑΡΕΝΑΠΟΚΑΤΕϹΤΑΘΗ
.......ΝΟΥΕΠΑΡΧΟΥΑΙΓΥΠΤΟΥ·ΕΠΙϹΤΡΑΤΗΓΟΥΝΤ·Ϲ
.......ΑϹ ΑΡΡΙΟΥΟΥΙΚΤΟΡΟϹ ϹΤΡΑΤΗΓΟΥΝΤΟϹ ....
ΤΟΥϹΗ ....

Les lacunes peuvent être remplies presque partout avec certitude, sauf la fin de la ligne pénultième, et la dernière ligne, où se trouve un nom propre.

Ὑπὲρ αἰωνίου νείκης καὶ διαμονῆς
τῶν κυρίων αὐτοκρατόρων
Σεπτιμίου Σεουηροῦ, Εὐσεβοῦς
Περτίνακος, Ἀραβικοῦ, Ἀδιαβηνικοῦ, Παρθικοῦ
μεγίστου, καὶ Μ. Αὐρ. Ἀντωνείνου, σεβαστῶν [*καὶ*]
(Λ. Σ. *Γέτα ἐπιφανεστάτου Καίσαρος*) *καὶ Ἰουλίας*
Δόμνης σεβαστῆς μητρὸς στρατοπέδων, τὸ στρῶμα
[*τοῦτο, τῷ μακρῷ χρό*]*νῳ διαφθαρὲν, ἀπεκατεστάθη*,
[*ἐπὶ* Λ. Μ. *Ἀντ. Σαβεί*]*νου ἐπάρχου Αἰγύπτου, ἐπιστρατηγοῦντος*
.... *Ἀρρίου Οὐίκτορος, στρατηγοῦντος*............. Ἔ
τους Η. [*Σεπτιμίου Σεουηροῦ, καὶ Μ. Αὐρ. Ἀντωνείνου, σεβαστῶν*]

Pour la victoire et la conservation éternelle des seigneurs empereurs Septime Sévère, Pieux, Pertinax, Arabique, Adiabénique, Parthique très-grand, et Marc-Aurèle Antonin, Augustes:
[Et de Lucius Septimus Géta, très-illustre César];
Et de Julia Domna Auguste, mère des camps.
Ce pavé, endommagé [par l'effet du long temps], a été remis en état,
[Sous L. M. Antoninus Sabinus], préfet d'Égypte,
Étant épistratége... Arrius Victor,
Étant stratége, N....
L'an VIII [des empereurs Septime Sévère et Marc-Aurèle Antonin].

Cette inscription a donc pour but de conserver le souvenir de la réparation du pavé du temple; et, comme on ne comprendrait guère qu'on eût écrit une inscription si solennelle pour une réparation partielle du pavé, il est vraisemblable qu'il s'agit ici d'une restauration entière, après un long temps; c'est le sens du verbe ἀποκατεστάθη, déjà employé à l'actif dans l'inscription relative aux murs du sphinx.

L'objet de l'inscription étant déterminé, il faut en indiquer la date. On voit d'abord qu'elle est du règne de Septime Sévère et d'Antonin Caracalla, Augustes. Géta, dont le nom a été effacé dans la 6ᵉ ligne, n'était encore que César.

La date précise du règne est exprimée dans la ligne dernière, où TOYCH doit être le reste de Ἔτους H, l'an VIII, renfermé entre le 29 août 199 et le 29 août 200. Cette date concorde, en effet, avec toutes les circonstances de l'inscription.

La mention de Géta César *très-noble*, ἐπιφανέστατος, qui répond au *nobilissimus* des Latins[1], doit se trouver dans la 6ᵉ ligne effacée à dessein par Caracalla, dont la haine a poursuivi le nom de son frère jusqu'aux extrémités de l'empire. C'est en l'an VII que Géta avait reçu le titre de César[2].

Si le titre de *Pius*, Εὐσεβής, appliqué à Sévère, ne se montre sur les médailles qu'à partir de l'an IX, un an après notre inscription, d'un autre côté, il paraît dans les inscriptions, dès l'an IV, en 195[3]. Ce même titre, n'ayant été donné à Caracalla qu'en 202[4], ne pouvait pas se rencontrer ici.

Quant à la restitution du nom du préfet, la finale NOY amènerait naturellement à lire [Μάρκου Οὐλπίου Πριμια]νοῦ, *M. Ulpius Primianus*, qui, d'après une inscription memnonienne et une autre d'Éléphantine[5], administrait l'Égypte en 194-195 de notre ère, cinq années seulement auparavant. Mais une inscription trouvée récemment à Alexandrie, et que m'a communiquée M. Samuel Sharpe, montre que cette année 195 est la dernière de l'administration de M. U. Primianus, puisqu'en l'an IV de Septime Sévère, le 26 pharmuthi (22 avril 196, quatre mois après l'inscription memnonienne), le préfet se nommait *Lucius Marcus Antoninus Sabinus* : ἐπὶ Λ. Μ. Ἀντωνείνου Σαβείνου ἐπάρχου Αἰγύπτου Δ̅ Ἔ(τους), Φαρμουθὶ ΚϹ. Les douze ou treize lettres qui manquent au commencement de la ligne 8 sont donc exactement reproduites par Λ. Μ. ΑΝΤ. CΑΒΕΙΝΟΥ.

A la ligne précédente, il manque dix-sept lettres. ΝѠ doit être le

[1] V. mon *Recueil*, t. I, p. 448. — [2] Eckhel, t. VII, p. 176. — [3] Eckhel, t. VII, p. 192. — [4] *Id.* p. 202. — [5] V. mon *Recueil*, t. II, p. 384.

reste de *χρόνῳ διαφθαρέν*; ce qui correspond à la formule latine : *vetustate corruptum* (et quelquefois *atque dilapsum*). En conséquence, il faut une épithète qui ajoute à l'idée du temps, à savoir *τῷ μακρῷ χρόνῳ*. Procope a dit de même : *ὧν τὰ μὲν πλεῖστα ἐξίτηλα χρόνῳ τῷ μακρῷ γέγονε*. La ligne se complète avec *τοῦτο*, dans le sens de *hocce pavimentum vetustate corruptum restitutum est*.

L'épistratége était un Romain.... *Arrius Victor*, selon l'usage constant. Quant au stratége, il n'y a nul moyen, en ce moment, de retrouver son nom; nous pouvons seulement être sûr que c'est un nom grec.

II.

Sur le côté antérieur de la seconde estrade a été gravée cette autre inscription métrique, qui a été publiée, comme la précédente, dans l'ouvrage du colonel Vyse[1]; mais le texte en est tellement altéré, bien qu'il n'offre point de lacune, que le savant qui a donné ses soins aux inscriptions grecques dans cet ouvrage n'en a pas même essayé la lecture; il se contente de dire *it is very obscure*[2], ce qui n'est que trop vrai.

Cependant, sur les neuf vers qui restent, il en est cinq qu'on peut rétablir, et un sixième qui se lit d'une manière au moins probable, sauf quelques mots douteux; le reste m'échappe, ou ne m'offre que des mots sans suite. Mais j'espère que le résultat de mes efforts ne sera pas inutile pour conduire d'autres à une restitution plus complète. Dans cette restitution difficile, je m'arrête là où je ne pourrais plus donner que des conjectures gratuites. Ici, comme ailleurs, je veux *rétablir* et non *refaire* une inscription.

ΗΔΕΚΥΡΕΙΤΤΑΝΤΟϹΝϹΦΙΙΞΙϹΚΑΙΘΕΙΟΝΟΡΑΜΑ
ΚΩΜΑΝΑΡΚΡΝΟΕΕΙϹΩΦΟϹϹϹΟΠΕΡϹΠΑΕΤΟΤΗΔΕ
Η ΦΑϹΑΛΑΤΟϹϹΕΙΕΡΟΙΟΝΟΗϹΕΙϹΚΟϹΜΟΝΑΠΑΝΤΑ
ΙΕΡΟΝΙΙΟΙΟΕΦΥΠΕΡΚΙΕΠΡΟϹΩΠΟΝΕΧΕΙΤΟΘϹΟΤΓΙΟΥΝ
ΓΥΡΑΔΕΚΑΙΔΕΜΑϹΟΙΑΛΕΩΝΒΑϹΙΛΕΥϹΟΦΕΘΗΡΤΝ
ΕΙΝΟΝΚΙΕΝΤΟΘΕΑΜΑΝΡΕΞΕϹϹϹΕΙΤΙϹΓϹΝΟΤΙϹΕΙ
ΤΑΙϹΧΕΙΤΕΙΗΟΤΟΕΤΙΩΝΑΜΟΝΗϹΑϹΙΟΝΔΕ
ΛΕΙΚΕΤϹΑΝΤΟΑΕΙΑΙΟΜΕΔϹϹΙΓϹϹΚΤΗϹΘΕΙΟΤΗΤΟϹ
ΕϹΘΑΗϹΑΥΤΑΙϹΤΩΙΕΕΑϹΑΠΙΩΝΕΧΑΡΑΞΑ

[1] T. III, plate F, n° 2. — [2] P. 118.

Ἧδε κυρεῖ πάντων σφῖγξ, ἡ καὶ θεῖον ὅραμα·
χῶμα γὰρ ἀγνοέεις ὕψος θ' ὅπερ ἔπλετο τῆδε
φάσματος.... νοήσεις κόσμον ἅπαντα
ἱερὸν, ὡς ἐφύπερθε πρόσωπον ἔχει τὸ θεόπνουν,
γυῖα δὲ καὶ δέμας οἷα λέων, βασιλεὺς ὁ γε θηρῶν
..... κεν τὸ θέαμά τις ἀτρεκέως γε νοήσει
ταῖς........
.... ἐκ τῆς θεότητος
ἐσθλῆς αὐτὰρ ἐγώ γε θέας ἄπιὼν ἐχάραξα.

Je doute qu'il n'y ait eu que neuf vers; il est vraisemblable qu'il y en avait *dix*, nombre pair; et, comme le sens est fini avec ἐχάραξα, le vers qui manque doit être le premier, dont le sens était complété par ἧδε κυρεῖ, à peu près ainsi : « Il est l'objet de l'*admiration de tous*, ce sphinx, qui est un (ou que l'on qualifie de) divin spectacle. » Autrement, le génitif πάντων ne s'expliquerait pas, à moins qu'au lieu de ἡ καί on ne lût [ἔξ]οχα, qui s'emploie quelquefois adverbialement suivi de πάντων[1]; mais le changement serait un peu violent : je m'en tiens à ma première idée.

La fin du 2ᵉ vers θ' ὅπερ ἔπλετο τῆδε est certaine; le commencement est des plus douteux. Si l'on adopte cette leçon, conforme aux traces conservées, il faudra reconnaître l'idée de l'*ensablement* du sphinx : « enfoui comme il est, vous ne pouvez connaître la hauteur et la masse qu'il offrait auparavant, » χῶμα... ὕψος θ' ὅπερ ἔπλετο τῆδε.

D'où l'on doit conclure qu'après que Balbillus, au temps de Néron, eût fait, *pour la première fois*, déblayer le colosse, comme l'annonce une autre inscription, les sables s'étaient amoncelés de nouveau. Cela indiquerait que celle-ci a été tracée longtemps après Balbillus, quand même la forme des lettres et le style n'annonceraient pas une époque qui ne peut guère être antérieure au temps de Septime Sévère ou de Caracalla, un siècle et demi après Néron.

V. 3. Φάσματος est suivi d'une épithète bien difficile à lire, mais dont la condition est d'avoir la première syllabe longue commençant par une voyelle. On peut choisir entre εὐέδροιο, dans le sens de ἀσφαλέος comme καθέδρα εὔεδρος καὶ ἐχυρά, ou bien εὐέργοιο, l'adjectif εὐεργός, *facile à travailler*, ayant quelquefois le sens de *bienfaisant*, *propice*, ἀγαθουργός, comme l'emploie le faux Manéthon à propos des astres : ἀστέρας εὐεργούς[2], idée qui, dans la bonne grécité, aurait été exprimée par εὐεργετικός ou εὐεργετητικός.

Notre poëtastre veut dire, je crois : « Quoique le sable cache la base

[1] Hom. *Iliad.* Ξ, v. 257; Ω, 113. — [2] *Apotelesm.* VI, 228. Cf. III, 63, 253.

du colosse, tu peux facilement juger tout ce qu'il a de beau, tout ce qui en fait l'*ornement* (νοήσεις κόσμον ἅπαντα) *sacré* (ce qui le constitue image sacrée), à savoir *sa tête et son corps.* »

V. 4 et 5. La lecture de ces deux vers est parfaitement certaine telle que je la donne.

« Par en haut, il a la figure humaine, » c'est-à-dire « sa tête est celle d'un homme. » L'épithète θεόπνουν est remarquable, pour dire ἀνθρωπόμορφον, ἀνθρωποφυῆ ou βροτόμορφον (qui aurait pu entrer dans le vers); mais θεόπνους, *animé du souffle de Dieu*, est bien plus beau. Cette expression philosophique et religieuse sent le voisinage ou l'influence des idées chrétiennes qui, à cette époque, devaient déjà s'être infiltrées dans le langage des païens, même à leur insu. C'est ainsi que l'idée chrétienne de l'*amour de Dieu* se montre déjà, mais de loin, dans l'emploi de l'adjectif φιλόθεος, dont Lucien offre le premier exemple[1]; et Ménandre le rhéteur, qui est tout au plus du IIIe siècle, fait la distinction entre θεοφιλότης, *l'amitié des dieux pour l'homme*, et φιλοθεότης, *l'amitié de l'homme pour les dieux;* distinction qu'on chercherait vainement dans aucun auteur grec ou latin, avant l'établissement du christianisme. Rechercher les traces de cette infiltration des idées nouvelles dans la langue grecque du paganisme, à partir d'une certaine époque, serait un travail digne d'un grammairien philosophe, et que je serais heureux de provoquer par cette observation.

Je ne crois pas qu'on trouve θεόπνους en un tel sens. Porphyre est le premier qui l'emploie, au lieu de θεόπνευστος[2]. Le nouveau *Thesaurus L. G.* ne cite que le passage de Porphyre et un autre de Georges de Pisidie; mais l'emploi en est différent.

V. 5. Si le sphinx a la *tête d'un homme*, il a *les membres et le corps d'un lion*, le roi des animaux. Dans ὅ γε, la particule γε a tout l'air d'une cheville; cependant ὅ γε peut se mettre pour équivalent de ὅ ἐστι.

V. 6. Dans ce vers, τὸ θέαμα est certain, comme la fin γε νοήσει. On croit encore distinguer ἀτρεκέως; mais le vers ne peut se faire qu'en admettant que le graveur a, par inadvertance, transposé τίς : cela est douteux.

Les vers 7 et 8 me paraissent, quant à présent, indéchiffrables, pour les mots comme pour le sens. Je n'y discerne rien, excepté à la fin du vers 8, ἐκ τῆς θεότητος, par erreur θειότητος.

Le dernier est complet. J'avais d'abord eu l'idée de lire Ἀπίων, *Apion,*

[1] V. mes *Recherches sur les noms propres grecs* dans les *Annales de l'Institut archéologique.* — [2] Περὶ ἐπιδεικτικῶν, t. IX, p. 199 des *Rhetores* de Walz.

le nom de l'auteur des vers. Dans ce cas, *ἐσθλῆς* se rapporterait à *Θεόπητος*, et on lirait le vers : *ἐσθλῆς· Αὐτὰρ ἐγὼ Θεάσας, Ἀπίων ἐχάραξα;* mais la finale AC n'existe pas dans la copie, et la seconde syllabe de *Θεάσας* est nécessairement longue : force a donc été de prendre une autre construction, et de lire, sans changer une lettre, *ἐσθλῆς..... Θέας ἀπιών*, c'est-à-dire : « J'ai écrit ces vers après avoir joui de cette belle vue, de ce beau spectacle. » *Ἀπιών* suivi du génitif n'a rien que de naturel.

III.

Plusieurs inscriptions furent gravées sur les doigts du sphinx, à la hauteur que les voyageurs pouvaient atteindre. La principale est l'inscription métrique d'Arrien, expliquée déjà par le Dr Young, et qui le sera de nouveau dans le tome II de mon Recueil (n° DXLI). Huit des treize blocs sur lesquels elle a été gravée avaient été enlevés par Salt, et font à présent partie de la collection du Louvre [1].

Les autres sont des *proscynèmes* qui ne consistent guère qu'en noms propres; sans être, pour cela, dénués de tout intérêt. Je me contenterai d'en rapporter un seul, où se trouve un nom qui donne lieu à un rapprochement pour l'histoire littéraire.

ΚΟΛΛΟΥΘΙΩΝΟϹ	*Κολλουθίωνος*
ΤΟΠΡΟϹΚΥΝΗΜΑ	*τὸ προσκύνημα.*

« Le proscynème de Kolluthion. »

Κολλουθίων est un dérivé de *Κολοῦθος* ou plutôt de *Κολλοῦθος*, nom d'un poëte né à Lycopolis en Thébaïde, Coluthus, auteur du poëme de l'*Enlèvement d'Hélène*. Ce nom est encore celui d'un abbé cité dans un papyrus chrétien : *Ἀπᾶ Κολλούθου*. Ces deux documents égyptiens nous montrent que la vraie forme du nom est *Κολλοῦθος*, avec deux ΛΛ, que les copistes du poëte Coluthus auront doublés, pour rapprocher le nom d'une racine grecque. Sous sa vraie forme, il est purement égyptien. Il en est de même de celui d'un autre poëte grec, Nonnus, né à Panopolis en Thébaïde, l'auteur des Dionysiaques ou Bassariques; car *Νόννος* n'a aucun rapport avec la langue grecque, non plus que *Νόννοσος*, qui en est dérivé, nom d'un auteur qui fut député par Justinien au roi des Éthiopiens et des Axumites [2]. D'après son nom, ce devait être, comme Nonnus, un Égyptien; car Jablonski [3] a déjà fait cette remarque curieuse que *νόννος* ou *νόννα* de la basse grécité, qui est devenu *nonnus*, *nonna*, dans la basse latinité, pour dire un *moine*, une religieuse, *nonne*, a une origine toute

[1] V. ce que j'en ai dit dans ce Journal, août 1830. — [2] Apud. Phot., *Cod.* 3. — [3] *Opuscula*, T. I, p. 176, 177.

égyptienne. J'ai fait voir[1] ailleurs que le nom d'un troisième poëte grec, Triphiodore, auteur de la *Prise d'Ilion*, était tiré de celui d'une divinité égyptienne *Triphis*, adorée à Athribis et à Panopolis en Thébaïde : c'était donc encore un nom égyptien avec finale grecque. Outre ces trois poëtes, remarquables pour le temps où ils ont vécu, la Thébaïde avait produit encore dans l'intervalle du III[e] au V[e] siècle, deux autres poëtes, Christodore de Coptos (V[e] siècle), l'auteur de quelques épigrammes, de l'ἐκφρασις τῶν Ἀγαλμάτων en 416 vers hexamètres, qui formait le second livre de l'anthologie de Constantin Céphalas, et d'un poëme (Βασσαρικά) sur le même sujet que celui de Nonnus; et Sotérichus, historien et poëte, né dans l'*Oasis* de Thèbes, sous le règne de Dioclétien; le célèbre philosophe Plotin, qui était de Lycopolis; les deux grammairiens Orion de Thèbes et Helladius d'Antinoé; enfin Olympiodore de Thèbes, continuateur d'Eunapius, jusqu'en l'année 425. Il est donc tout à fait singulier que ces neuf écrivains, dont cinq *poëtes*, qui florissaient du III[e] au V[e] siècle, fussent tous nés dans la Thébaïde et que trois d'entre eux portassent des noms qui semblent indiquer qu'ils avaient une origine égyptienne. C'est là une particularité curieuse, qui n'a peut-être pas été assez remarquée. Elle semble indiquer qu'il subsista fort tard en Thébaïde un centre d'instruction, une école *grecque*, où continuèrent à se former et Grecs et Égyptiens. On peut présumer que ce centre se conservait à *Ptolémaïs*, ville toute *grecque*, fondée par Ptolémée Soter[2], dont les habitants me paraissent être particulièrement désignés, dans l'inscription d'Aristide, par les mots *οἱ τὸν Θηβαϊκὸν νομὸν οἰκοῦντες Ἕλληνες*, qui, de concert avec les *nouveaux Grecs d'Antinoé* (*οἱ Ἀντινοεῖς νέοι Ἕλληνες*), honorèrent cet illustre rhéteur[3]; ce qui annonce, de la part de ces *Grecs thébains*, un goût très-vif pour la littérature, dont les résultats se montrent dans les ouvrages des littérateurs distingués à qui la Thébaïde avait donné le jour.

LETRONNE.

Le monete attribuite alla zecca dell' antica città di Luceria, con un cenno della remota sua origine e grandezza, per Genn. Riccio, Napoli, 1846, fol. p. 1-28, tav. I-V.

PREMIER ARTICLE.

L'auteur de cette petite monographie numismatique s'était déjà

[1] V. mon *Recueil*, T. I, p. 233. — [2] V. mon *Recueil*, T. II, p. 188. — [3] *Mus. Veron.* p. 41, 42.

acquis plus d'un titre à la reconnaissance des antiquaires, notamment, par son ouvrage *sur les monnaies des familles romaines* [1], dont la seconde édition, publiée en 1843, a obtenu le prix de numismatique décerné tous les ans par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Un succès si flatteur n'avait pu que l'encourager à redoubler de zèle pour la recherche et la classification des médailles de toute espèce qui se produisent en si grande abondance sur le sol de la Grande-Grèce : et c'est un fruit récent de ce zèle si utile et si louable que nous avons à signaler à l'intérêt de nos lecteurs, dans ce nouvel écrit de M. Riccio, qui contient la collection des *as*, sous leurs formes diverses et dans toutes leurs divisions, attribués à *Luceria*, l'antique capitale de la Daunie, appelée encore aujourd'hui *Lucera*. L'avantage dont jouit M. Riccio, de résider à *Lucera* même, où il exerce les honorables fonctions de juge au tribunal civil, l'a mis plus que personne à même de recueillir les monuments numismatiques de cette ville, d'en constater la provenance et d'en fixer l'attribution. Sous ce rapport déjà, l'ouvrage que nous annonçons ne peut qu'inspirer beaucoup de confiance ; et l'examen que nous allons en faire prouvera qu'à d'autres égards, par l'importance et la nouveauté de quelques-uns des monuments qu'il présente, le travail de M. Riccio, fait avec un soin tout patriotique, n'est pas non plus sans quelque valeur. Mais, plus nous sommes disposés à rendre justice à ce qu'il y a d'utile et d'instructif dans cette publication, plus nous croyons que c'est de notre part un devoir envers la science et envers l'estimable auteur lui-même, de l'éclairer sur quelques fautes qu'il a pu commettre, et sur des opinions, qui, envisagées sous le point de vue général de l'archéologie italienne, nous paraissent tout à fait en dehors de la vérité, quelque faveur qu'elles aient acquise de nos jours parmi certains antiquaires romains.

Les monnaies que M. Riccio s'est proposé de faire connaître appartiennent à cette classe de monnaies primitives en bronze, qu'on appelle *as*, et que l'on comprend toutes assez abusivement sous la dénomination générale d'*æs grave*, dont on fait aujourd'hui tant de fausses applications, attendu que ce mot ne s'employait, dans l'antiquité romaine, que pour désigner les *as primitifs*, du poids juste d'une livre, ou de douze onces [2], *as* dont aucun n'est parvenu jusqu'à nous ; en

[1] *Le monete delle antiche famiglie di Roma fino allo imperadore Augusto, inclusivamente co' suoi zecchieri dette comunemente consolari, etc.* 2ª ediz. Napoli, 1843, 4°. — [2] C'est ce qu'a démontré M. Bœckh, dans ses *Metrologische Untersuchungen über Gewichte, Münzfüsse und Masse des Alterthums* (Berlin 1838), § XXVII, 5, p. 383, ff., et cette opinion, exposée aussi par M. le Pr. de San-Giorgio, dans ses considé-

sorte que ce mot d'*æs grave*, donné à des *as*, tels que ceux que nous possédons, d'un poids plus ou moins inférieur à celui d'une livre, est réellement dépourvu de raison historique. Indépendamment des *as*, proprement romains, dont les types et la fabrique sont si généralement connus, dans les principales transformations qu'éprouva cette monnaie *onciale*, jusqu'à sa dernière réduction à deux onces, qui forma l'*as sextantarius*, il existe des classes de monnaies pareilles, les unes latines, les autres étrusques et ombriennes, dans la classification desquelles on ne peut refuser aux RR. PP. Marchi et Tessieri le mérite d'avoir réalisé un notable progrès de la science par la publication du riche médailler de leur *Musée Kircher* [1], si prodigieusement accru par leurs soins et sous leur direction, publication dont nous avons rendu un compte détaillé dans ce journal [2]. Une autre classe de monnaies onciales, non moins riche et non moins intéressante, à laquelle se rattache la série particulière dont nous allons nous occuper, est celle des *as*, proprement italiques, tels que ceux d'*Hatri*, dans le *Picenum*, qui composent une suite, aussi admirable pour le travail et la fabrique, que curieuse pour les types, et ceux de quelques villes de la *Campanie* [3], du *Samnium* et de l'*Apulie*, sur l'attribution desquels on n'est pas encore entièrement fixé, mais dont la provenance, rattachée à ces régions de l'Italie méridionale, n'est, du moins, sujette à aucune difficulté. Parmi ces villes, qui frappèrent des monnaies onciales, nous avons acquis récemment la preuve qu'il faut comprendre *Asculum* [4], *Venusia* [5],

rations *sulla impropria denominazione di* ÆS GRAVE *data a tutta la moneta fusa*, p. 1-7, a été soutenue par M. Avellino, *Bullet. archeol. napolet.*, ann. II, n. XXII, p. 35, 1).

[1] L'Æs grave *del Museo Kircheriano, ovvero le monete primitive de' popoli dell' Italia media ordinate e descritte*, Roma, 1839, 4°. — [2] *Journ. des Savants*, novembre 1840, p. 654-670; décembre 1840, p. 723-741; mars 1841, p. 172-181; mai 1841, p. 257-266. — [3] J'ai en vue des *as incertains*, tels que ceux qui ont été publiés dans le recueil des RR. PP. Marchi et Tessieri, cl. I, tav. XI, et *incerte*, tav. IV, B, 4, qui me paraissent, le premier surtout, d'une fabrique campanienne; voy. ce qui a été dit de ces *as*, dans le *Journ. des Savants*, décembre 1840, p. 735, 1), 2). — [4] Sur ces monnaies d'*Asculum*, décrites par M. Avellino, *Ital. vet. Numism.* I, p. 13, mais non encore reconnues par ce savant antiquaire, ni même par les RR. PP. Marchi et Tessieri, class. IV, tav. II, n[os] 7 et 8, voyez les observations nouvelles de M. Avellino, dans le *Bullet. archeol. napolet.* ann. II, n. XXII, p. 36-37, et Cavedoni, *ibid.* n. XXX, p. 103. Un *quadrans* et un *sextans*, avec le type du *foudre* et la lettre initiale A, appartenant à cette monnaie onciale d'*Asculum* d'Apulie, ont été récemment publiés par M. Avellino, *ibid.* tav. II, n[os] 4 et 5, p. 36-37. — [5] Les médailles onciales de *Venusia*, reconnues pour la première fois, ont été décrites et publiées par M. Avellino, dans le *Bullet. archeol. napolet.* ann. II, n. XXII, p. 33-37, tav. II, n[os] 1, 2, 3, 6, 10 et 11. Quelques-unes de ces médailles sont

Tiati[1], *Canusium*[2], toutes villes de l'Apulie, *Bari* même, dont on connaît maintenant un *as*, du poids de onze onces, d'une fabrique superbe, avec le type de ses monnaies grecques de bronze[3]. Mais c'est surtout *Luceria* qui se distingue, parmi toutes les villes de l'Apulie livrées à la fabrication des monnaies onciales, par l'abondance de ses *as*, fondus et frappés, qui constitue un fait numismatique d'une grande importance, tout récemment acquis à la science.

Le mérite d'avoir le premier reconnu la monnaie onciale de *Luceria* à la présence de la lettre initiale L, d'une forme archaïque, V, qui rattache cette lettre à l'alphabet grec primitif, ce mérite appartient, de l'aveu unanime des antiquaires napolitains[4], à M. Onofrio Bonghi, dont l'heureuse idée, accueillie d'abord et confirmée par l'illustre secrétaire de l'Académie d'Herculanum, le savant M. Avellino[5], fut admise par Sestini[6], par Millingen[7], et généralement par tous les numismatistes. Un grand pas dans la voie nouvelle, ouverte par l'ingénieuse conjecture de M. Onofrio Bonghi, fut accompli par les RR. PP. Marchi et Tessieri[8], qui offrirent, sur une des planches de leur recueil, la réunion des sept monnaies onciales qui constituent l'*as* de *Luceria* et ses divisions, en les rapprochant de quatre autre pièces, le *triens*, le *quadrans*, le *sextans* et l'*once*, qu'ils possédaient, et qui leur semblaient, d'après l'identité des types et l'analogie de la fabrique, se rattacher à la même série, bien qu'elles manquassent de la lettre initiale V : idée

données, parmi les *incertaines*, dans le recueil des RR. PP. Marchi et Tessieri, *incerte*, tav. II, n° 5, 7, tav. III, n. 1, 3; cf. *Annal. dell' Instit. archeol.* t. XII, tav. agg. Q, n. 1, p. 211, 3). Voyez aussi les observations faites par M. l'abbé Cavedoni, *Bullet. archeol. napol.* ann. II, n. XXX, p. 103, à l'appui de l'attribution à *Venusia* de ces monnaies onciales, dont il cherche à expliquer les types en rapport avec le culte de *Vénus Marina*. Je dois ajouter que M. Riccio possède l'*as* de *Venusia*, du poids de douze onces, ayant pour types la *tête d'Hercule* et la *partie antérieure d'un sanglier*, cité dans le *Bullet. archeol. napol.* ann. III, n. XXXVII, p. 15.

[1] Il en sera question dans le cours de cet article; voy. aussi Avellino, *Bullet. archeol. napolet.* ann. III, n. II, p. 15. — [2] C'est une conjecture heureuse de M. Riccio lui-même, *Le monete delle antiche famiglie, etc.*, p. 264, d'attribuer à *Canusium* les monnaies onciales qui portent les lettres CA et KA, et que M. Borghesi croyait appartenir à *Capua*. Cette conjecture a obtenu l'assentiment de M. Avellino. *Bullet. archeol. napolet.* ann. III, n. XXXVII, p. 16. — [3] C'est ce qui résulte du témoignage de notre auteur lui-même, p. 10 : « Ora si « debbe aggiungere Bari, avendosi di un collettore della Puglia un asse di circa « undici once, con sopra la prora un Amorino che scocca il dardo, come le consuete « monete de' Barini con legenda greca. » — [4] *Bullet. archeol. napolet.* ann. III, n. XLIV, p. 68. — [5] *Opuscoli, etc.*, t. III, p. 114, 3; cf. *Bullet. archeol. napolet.* ann. II, p. 34-35, et ann. III, p. 15. — [6] *Class. general.* p. 15. — [7] *Considérat. sur la numism. de l'anc. Italie*, p. 233. — [8] L'Æs grave *del Mus. Kircher.*, cl. V, tav. I, 13, n° 1-7.

lumineuse et féconde, dont il faut leur savoir beaucoup de gré. Indépendamment de ces monnaies onciales, déjà reconnues pour appartenir à *Luceria*, avec ou sans lettre initiale, il en existe d'autres, que des antiquaires, tels que M. Fiorelli, marchant encore plus loin dans cette voie nouvelle, crurent pouvoir rapporter aussi à *Luceria*. Il s'agit d'un *dupondius* et d'un *as*, de fabrique et de provenance latines, que les RR. PP. Marchi et Tessieri ont cru pouvoir, avec plus ou moins de probabilité, attribuer aux *Rutules d'Ardée*[1], et que M. Fiorelli, en se fondant sur une certaine analogie de type, *la tête de femme, coiffée d'une espèce de casque phrygien*, s'est flatté de restituer à *Luceria*[2]; sur quoi j'avoue que je partage tout à fait les doutes exprimés par le docte antiquaire, M. Avellino[3], en même temps que j'adhère, aussi bien que lui, à l'idée du jeune numismatiste napolitain[4], qui rendait à *Luceria* toute la série des monnaies, portant la légende ROMA et la lettre V, dont il donnait le catalogue[5]. Tel était l'état des travaux numismatiques, en ce qui concerne la monnaie onciale de *Luceria*, lorsque M. Riccio conçut le projet de réunir en un seul système toutes les pièces de cette série, depuis l'*as* de la plus ancienne forme et de la fabrique autonome jusqu'à l'*as* romain de la dernière réduction; et c'est ce projet qu'il a exécuté dans l'opuscule dont nous allons rendre compte.

L'auteur fait précéder son travail numismatique par un *aperçu des antiquités de Luceria*, où il expose des vues auxquelles je suis forcé d'avouer que je ne puis donner mon assentiment. Marchant, avec une confiance qui peut surprendre aujourd'hui, sur les traces de Micali, qui travailla toute sa vie à contester des influences étrangères sur la civilisation primitive de l'Italie, qu'il se vit obligé de reconnaître à la fin de sa carrière, M. Riccio croit pouvoir se dispenser de discuter les traditions mythologiques qui attribuent à des colonies grecques venues de l'Épire, de l'Étolie et d'ailleurs[6], dans les temps qui suivirent la prise de Troie, la fondation d'un assez grand nombre de villes dans les diverses régions de l'Apulie, et le commencement d'un système de vie sociale plus avancé que ne pouvait l'être celui des Dauniens, Peucétiens, Messapiens et autres peuples indigènes de cette partie de l'Italie. Dans l'ardeur de son patriotisme, sentiment fort généreux sans doute et fort louable,

[1] L'Æs grave, etc., cl. I, tav. VIII, n. 1 et 2. — [2] *Osservaz. sopr. alcune monete rare di città greche* (Napoli, 1843, 4°), p. 7, sgg. — [3] *Bullet. archeol. napolet.* ann. II, n. XXX, p. 99. — [4] *Ibidem*, ann. III, n. XLIV, p. 69. — [5] *Osservazioni*, etc., p. 71, sgg. — [6] Voy. mon *Hist. crit. de l'établissem. des Colon. grecques*, t. II, p. 303-310, où j'ai recueilli les témoignages classiques sur les établissements attribués aux Étoliens qui avaient suivi Diomède.

mais dont il faudrait pourtant savoir se dégager dans des questions scientifiques, il s'indigne avec Micali qu'on ait pu traiter de *barbares* ces peuples primitifs de l'Italie, qui n'avaient rien à apprendre des Grecs; il affirme, avec Micali, mais sans en donner plus de preuves que Micali, que les habitants indigènes de la Daunie étaient aussi cultivés que les Grecs, et il rejette comme des fables, sans se donner la peine même de les rapporter, tous les témoignages classiques qui déposent de la réalité des établissements des Grecs dans le midi de la péninsule italique. C'est, sans doute, un procédé commode, mais dont on a un peu trop abusé de nos jours, de rejeter parmi les fables indignes d'examen toutes les traditions d'origines anciennes admises, dans l'antiquité elle-même, par l'opinion publique des peuples[1]; et cette manière de faire de l'histoire avec des idées modernes, et sans tenir compte des témoignages antiques, peut bien avoir aussi ses inconvénients, à côté de l'avantage qu'elle procure de paraître à peu de frais de profonds critiques. Mais je crois que la vraie critique, celle qui s'appuie à la fois sur les récits de l'histoire et sur la connaissance des monuments, doit procéder d'une tout autre manière, et je suis fermement convaincu qu'on arrivera par cette voie à un résultat tout différent, c'est-à-dire qu'on finira par reconnaître qu'il y a beaucoup plus de vrai qu'on ne l'imagine dans ce que l'on traite si légèrement de fabuleux, et que, généralement parlant, il y a beaucoup plus de choses anciennes qu'on ne pense dans l'antiquité. Mais, pour ne point entrer dans cette question générale, à propos des monnaies de *Luceria*, je me contenterai de demander à M. Riccio, qui affirme que les *Samnites*, les *Frentanes*, et les autres peuples limitrophes de la *Daunie*, étaient *civilisés dès la plus haute antiquité*, et que *c'est là ce qui résulte de leurs médailles et de leurs ouvrages d'art qui atteignirent la perfection*, je lui demanderai sur quoi se fondent de pareilles assertions? Nous ne connaissons, en fait de monnaies des *Samnites*, que celles qui furent frappées à l'occasion de la guerre sociale, et où l'on ne peut méconnaître l'imitation de la monnaie romaine d'argent. Quant aux *Frentanes*, M. Riccio est un antiquaire trop instruit pour ne pas savoir que la monnaie de bronze, avec la légende osque.

[1] M. Riccio rejette aussi à peu près sans examen la tradition qui assignait aux Dauniens une origine latine dérivée d'Ardée. Mon opinion est encore, sur ce point, qu'on ne doit pas traiter si légèrement des traditions accréditées, dès une haute époque, dans la croyance des peuples; et je prends la liberté de renvoyer notre auteur aux observations que j'ai présentées, sur cette parenté mythologique des Dauniens de *Luceria* et des Rutules d'*Ardée*, dans le *Journ. des Savants*, décembre 1840, p. 728-729.

IƎOtHƎO8, attribuée anciennement aux *Frentanes*, est reconnue aujourd'hui pour appartenir à *Ferentum*, ville du *Samnium* [1]; sans compter que cette monnaie, d'une jolie fabrique, porte évidemment l'empreinte de l'art des Grecs de la Campanie. Comment donc de pareils monuments, qui n'appartiennent proprement ni aux *Samnites*, ni aux *Frentanes*, et qui sont d'une époque comparativement si récente, prouveraient-ils la *haute civilisation* des Samnites et des Frentanes? et, surtout, comment des monuments si manifestement empreints de l'influence des arts de la Grèce et de Rome prouveraient-ils en faveur de la *civilisation indigène de l'Italie primitive*? Enfin, quels sont les monuments qui montrent que les peuples primitifs de la Daunie étaient, en fait d'arts et d'autres éléments de la civilisation, aussi avancés que les Grecs? En ce qui concerne *Luceria*, dont le savant et judicieux Eckhel ne s'était pas fait scrupule d'admettre l'origine grecque sur la foi de Strabon [2], M. Riccio semble n'avoir aucune confiance dans cette tradition, malgré le fameux temple de Minerve, qui existait dans cette ville dès une très-ancienne époque, et où l'on se flattait de posséder, parmi de nombreuses offrandes de la piété des peuples voisins, le *Palladium* apporté par Diomède [3]. Cependant, M. Riccio lui-même se fonde sur ce culte de Minerve, dû aux Grecs compagnons de Diomède, pour attribuer à *Luceria* un *semis* dont le double type est formé par une *tête de Minerve*. Il y a bien là quelque contradiction dans les idées de notre auteur; sans compter que la pièce en question, qui est d'une fabrique purement romaine, ne se reconnaît à aucun signe pour appartenir à *Luceria*.

Cette question de l'origine des arts italiques, qui passionne à un si haut degré les antiquaires ultramontains, et notre auteur, à ce qu'il paraît, plus que personne, n'est pas aussi étrangère à la notion des monnaies onciales en général et des *as* de *Luceria* en particulier, qu'on pourrait être disposé à le croire, et, en la trouvant ainsi posée en avant de la monographie numismatique de M. Riccio, je dois d'autant moins la regarder comme un hors-d'œuvre, et, à ce titre, me dispenser de

[1] Millingen, *Considérations, etc.*, p. 180-181. — [2] Strabon. l. VI, p. 284; Eckhel, *D. N.* t. I, p. 142. — [3] Strabon. l. VI, p. 284. Je dois dire qu'il n'est pas fait mention du *Palladium* dans ce passage de Strabon, bien que plusieurs antiquaires, Fiorelli, *Osservazioni, etc.*, p. 9, Cavedoni, *Bullet. archeol. napol.* ann. II, n. xxx, p. 103, Minervini, *ibid.* ann. I, n. xiii, p. 102, s'appuient, pour affirmer ce fait, sur l'autorité de Strabon. C'est dans un autre endroit de son ouvrage, l. VI, p. 264, que Strabon nomme *Luceria* au nombre des villes qui se flattaient de posséder le *Palladium* apporté de *Troie*.

l'examiner, qu'il n'est peut-être pas de question d'archéologie où l'erreur de ces antiquaires, égarés par un sentiment respectable, soit aussi sensible que dans celle qui concerne la fabrication de ce que l'on appelle l'*Æs grave*. Dans leur zèle partriotique à soutenir que l'Italie eut des arts qui lui furent propres avant l'arrivée des colonies grecques, c'est surtout aux *as* qu'ils se sont attachés, pour prouver cette antériorité des arts italiques, en faisant remonter ces monuments monétaires au delà de toutes les bornes raisonnables, jusqu'à une époque qui précédât toute influence grecque, et ils ont fait bien inutilement des efforts incroyables pour rapporter la fabrication des *as romains* aux premiers temps de la fondation de Rome, et les *as italiques* à des siècles encore plus reculés. J'ai combattu ce système, qui est aussi contraire à tous les faits de l'histoire qu'au témoignage des monuments eux-mêmes[1]; et, en cela, je n'ai fait que soutenir, par des arguments qui m'étaient propres, une opinion qui est celle des numismatistes les plus renommés de l'Italie, de M. Avellino, de l'abbé Cavedoni, de M. le prince de San-Giorgio[2], et des plus habiles antiquaires de l'Europe, parmi lesquels je me contenterai de citer feu Millingen, parce que c'est cette opinion, exprimée en dernier lieu par le savant auteur des *Considérations sur la numismatique de l'ancienne Italie*[3], qui est traitée par M. Riccio d'*hérésie archéologique*, d'une manière qu'il n'est réellement pas possible de laisser sans réponse[4].

Notre auteur est convaincu que les monnaies onciales fondues, l'*Æs flatum*, remontent jusqu'aux premiers temps de Rome. Il pense aussi que les peuples voisins de Rome, Latins et autres, faisaient usage de monnaies pareilles qu'ils firent connaître aux Romains; et, parmi ces

[1] *Journal des Savants*, novembre 1840, p. 658, suiv. — [2] *Ricerche intorno all' età dell'* ÆS FLATVM *comunemente denominato* ÆS GRAVE, del Pr. di San-Giorgio Spinelli. — [3] P. 243. — [4] P. 8, 22): «Dagli stranieri archeologi, fra «quali si è fatto antesignano il ch. cav. Millingen, notissimo nelle cose nu-«mismatiche, nelle sue *Considérations sur la numismatique de l'ancienne Italie*, ha «sostenuto che la soppravvegnenza delle colonie greche apportò alla Italia la civili-«zazione, ritenendo questa regione prima del loro arrivo per ignorante, barbara ed «incivile. Ma questa eresia archeologica, distrutta da tutti monumenti assolutamente «italiani, e precisamente dalle tante monete fuse e di stilo primigenio, più antico «in conseguenza della greca civilità, fu con zelo veramente italiano, e con forti ra-«gioni, che qui non è d'uopo menzionare, sostenuta, fin coi caratteri potrem dire «dell' evidenza, dal ch. A. Gennarelli nel giornale romano, il Tiberino, ann. VII, «n. 32.» Je ne connais pas ce travail de M. A. Gennarelli; je sais seulement que son auteur est un jeune antiquaire de beaucoup de savoir. Mais, malgré toute l'estime que j'ai pour son mérite, je suis persuadé qu'il n'a pu réussir à prouver que la civilisation de l'Italie soit antérieure à l'influence grecque.»

peuples de l'Italie primitive qui introduisirent la fabrication d'une monnaie de bronze pesante, antérieurement à la fondation de Rome, il comprend les habitants Dauniens de *Luceria*, pour l'usage desquels auraient été fondus les *as* que notre auteur a recueillis, et qui compteraient aujourd'hui au moins vingt-quatre siècles d'antiquité[1]. Voilà sa doctrine exposée aussi succinctement que possible, et voici les rectifications que je crois indispensable d'y faire.

Il n'est rien moins que prouvé, il n'est même pas probable, que les Romains aient eu de monnaie d'aucune espèce du temps de Numa[2]. Si l'on admet, sur la foi de Pline[3], que les Romains aient reçu de Servius la première monnaie de bronze, qui fut nommée *Æs grave*, et dont l'*as* était du poids d'*une livre*, ce serait un fait historique tout à fait en dehors de nos connaissances archéologiques; car il n'existe pas au monde d'*as* qui ait le poids d'une livre romaine, et qui offre les autres conditions de la monnaie onciale de Servius. Quant à l'*Æs rude*, c'est-à-dire aux morceaux de métal informe, dépourvus de toute empreinte, qui précédèrent l'usage de l'*Æs signatum*, s'il en a été trouvé plusieurs exemplaires dans le dépôt de *Falterona*, comme l'affirme Micali[4], c'est sans doute un fait archéologique curieux et unique, mais en dehors des questions qui concernent l'histoire de la monnaie proprement dite. Nous apprenons par l'histoire que les Romains faisaient usage d'une monnaie de bronze pesante, au plus tôt dans le IIIe siècle de Rome[5]; et nous savons, de plus, que, vers la fin de ce siècle, et probablement jusqu'à l'époque de la rédaction des lois des douze tables, cette monnaie de bronze continuait, dans l'*as* qui en formait l'unité monétaire, d'avoir le poids de la livre romaine : le témoignage de Denys d'Halicarnasse, à l'occasion de l'amende infligée, en l'an de Rome 280, au consul Menenius, est clair et formel à cet égard[6]. Mais ce qui n'est pas moins certain, c'est que ces *as de douze onces*, qui constituaient ce que l'on

[1] P. 13 : « Quando questa prima classe di medaglie gettate sieno state impresse, « non può con precisione asseverarsi. Rimonta per altro ad antichità molto rimota. « Altrove sostenemmo con qualche dato probabile, che Roma da' primordì della sua « grandezza avesse avuta la moneta dell' *æs grave*. I popoli confinali usavano di « questo sistema, e da essi i Romani dovettero apprenderlo. E contemporalmente « doveva anche Lucera usare di questa maniera di monetazione. Quindi le gettate « monete lucerensi non conterebbero meno di 23 o 24 secoli. » — [2] C'est une assertion de Pline, l. XXXIV, c. 1, contre laquelle j'ai déjà eu occasion de faire des observations, dans ce journal même, novembre 1840, p. 659-664. — [3] Plin. XXXIII, 3, 13. — [4] *Monumenti inediti a illustrazione dell. Stor. degl. ant. popol. italian*, p. 88. — [5] J'ai cité des faits qui mettent cette notion hors de doute; voy. *Journ. des Savants*, novembre 1840, p. 664-665. — [6] Dionys. Hal. IX, 27, t. III, p. 1817-18, ed.

appelait proprement l'*Æs grave*, ainsi que l'a montré M. le prince de San-Giorgio[1], ne sont pas venus jusqu'à nous. Tous les *as* que nous avons recueillis en si grand nombre, et qui sont tous d'un poids plus ou moins inférieur à celui de douze onces romaines, attestant ainsi une suite de réductions qu'on peut évaluer à six, et distribuer en une période de temps plus ou moins considérable, tous ces *as* sont donc indubitablement postérieurs au IIIe siècle de Rome; ils appartiennent, suivant l'opinion la plus commune des antiquaires, au IVe siècle de la république[2]; quelques savants, et Millingen était du nombre[3], les font même descendre plus bas; et ce qu'il y a d'à peu près avéré par la comparaison de ces monuments considérés sous le rapport des poids qu'ils représentent, c'est que le plus grand nombre des *as romains* qui nous restent ne peuvent pas remonter plus haut que le Ve siècle de Rome. Voilà, en ce qui concerne les *as romains*, les notions déduites de l'étude des textes et des monuments qui réduisent à sa juste valeur l'opinion de la fabuleuse antiquité qu'on leur attribue.

Ce premier point établi, par la seule considération du poids des *as* qui nous restent, il en est un second dont la détermination, tendant à prouver aussi l'époque récente de la fabrication de ces monnaies, ne résulte pas avec moins de certitude de l'examen même de ces monuments envisagés sous le rapport des types et de la fabrique. Il n'est personne, tant soit peu familier avec ce genre de monuments numismatiques, qui n'ait été dans le cas d'observer qu'ils offrent tous, les plus pesants, comme les plus légers, une physionomie commune, un aspect semblable, en un mot l'empreinte d'un même art, et d'un art déjà accompli. On n'y remarque aucune trace d'une industrie qui s'essaye et d'un art qui commence; ils sont tous pourvus, sur chaque face, d'un type tantôt pareil, tantôt différent, et l'exécution de chacun de ces types dénote la même habileté. Ce n'est donc pas ici, comme c'est le cas dans la monnaie grecque, un art qui passe, par tous les degrés, de l'enfance à la perfection, et dont on suit tous les progrès à travers une longue suite d'essais, qui représentent une plus ou moins longue suite de générations. L'ensemble des *as* romains que nous possédons se montre à nous comme une monnaie à laquelle il ne manque

Reisk. : Ἀφυὲς ἦν (τὸ ἔκλισμα) καὶ βαρὺ, δισχιλίων ἀριθμὸς ἀσσαρίων· Ἦν δ' ἀσσάριον χάλκεον νόμισμα, βάρος λιτραῖον, ὥστε τὸ σύμπαν ὄφλημα ταλάντων ἑκκαίδεκα εἰς ὁλκὴν χαλκοῦ γενέσθαι.

[1] Dans ses *Considérations*, déjà citées plus haut, p. 495, 2), *sulla impropria denominazione di* ÆS GRAVE, etc. — [2] *Journ. des Savants*, novembre 1840, p. 667. — [3] *Considérations*, etc., p. 243.

rien, qui est achevée sous le rapport de la fabrique, et qui pourrait paraître d'un même temps, si les différences de poids qu'on y remarque n'indiquaient des dégradations successives, qui font supposer, entre les plus pesantes de ces monnaies et les plus légères, des intervalles de temps, qu'on peut étendre ou resserrer d'une manière plus ou moins plausible, mais toujours arbitrairement, et sans qu'on puisse arriver à une détermination rigoureuse. En présence de pareils faits, comment pourrait-on voir, dans les *as romains*, une monnaie primitive, contemporaine de la fondation de Rome, et, dans les *as italiques*, une monnaie plus ancienne encore, qui aurait précédé la fondation de Rome? Où seraient les premiers essais de cet art monétaire des Latins et des autres peuples de l'Italie primitive, qui les auraient conduits par degrés à la fabrication de ces *as*, qui ne nous apparaissent qu'accomplis dans les exemplaires que nous en connaissons? Faute de ces monuments d'un art italien primitif qui nous manquent, n'est-ce pas une nécessité de reconnaître que la fabrication des *as* n'a commencé qu'à l'époque où l'art de la monnaie, porté en Italie par les colonies grecques, et cultivé chez elles avec tant de succès, était arrivé à la connaissance des peuples latins, ombriens, étrusques, osques et autres, par le voisinage de la Campanie et de la Grande-Grèce? et cette conséquence, qui nous reporte naturellement à peu près au IIIe siècle de Rome, n'est-elle pas confirmée par un autre fait numismatique, dont on a peine à comprendre que la manifestation n'ait pas frappé tous les regards, et dissipé toutes les illusions du patriotisme italien? C'est que tous les types des *as romains*, *latins* et *italiques* sont grecs, empruntés à la mythologie grecque et traités à la manière grecque. Devant un pareil fait, conçoit-on que les antiquaires italiens s'obstinent à faire remonter la fabrication de leurs *as* à une époque antérieure à l'influence des arts de la Grèce? Conçoit-on que M. Riccio, après avoir reproché à M. l'abbé Cavedoni d'avoir reconnu une divinité grecque, *Minerve*, chez des peuples samnites et osques[1], ne fasse, lui, aucune difficulté d'écrire la phrase que voici : « In quanto alle rappresentanze giusta il costume italico e greco, dominati « quei popoli dalle idee religiose, e tutto addebitando agli dei del paga- « nesimo, rappresentarono le loro divinità tutelari, Ercole, Minerva, « Giove, tanto colle loro teste o busti, quanto co' simboli, cioè fulmine, « clava, etc. » mais est-ce qu'*Hercule, Minerve, Jupiter*, auxquels je pourrais ajouter, sur la seule monnaie de *Luceria*, *Apollon*, *Mercure*, *Ju-*

[1] Riccio, *Le monete attribuite, etc.*, p. 11-28. « In tale supposto non si sa com- « prendere una divinità greca in popoli Sanniti od Osci.

non et les *Dioscures*, ne sont pas des dieux grecs? est-ce que le *foudre* et la *massue* ne sont pas des symboles grecs? est-ce que ces *têtes* et ces *symboles* de dieux grecs ne sont pas représentés, sur ces monnaies italiques, absolument sous la même forme que sur les monuments grecs? Dès lors, comment peut-on nier l'influence des arts de la Grèce? comment peut-on soutenir que la fabrication des *as* appartient à des temps où cette influence ne s'exerçait pas encore? comment enfin, en se plaçant dans la supposition d'un art primitif et indigène, peut-on rendre compte de monuments qui accusent tous une fabrique récente et un art grec, d'accord avec tous les faits de l'histoire? L'archéologie italienne, qui comprend les *as*, aussi bien que tous les autres monuments figurés produits par le sol italique, repose, quoi qu'on dise et qu'on fasse, sur un ensemble de faits si nombreux, si certains et si bien d'accord entre eux, que l'évidence qui en résulte ne saurait manquer de porter la conviction dans les esprits, à moins qu'il n'y ait d'avance un parti pris de nier l'évidence. Ainsi, ce que l'archéologie nous apprend, de concert avec l'histoire, c'est qu'il y a dans la civilisation italienne trois éléments étrangers, qu'on ne peut méconnaître : l'élément pélasgique, venu de l'Asie Mineure et de la Grèce par la Thessalie et par l'Épire, dont les ruines cyclopéennes de tant de villes de l'Italie centrale, entre la mer et les Apennins, et du Tibre au Liris, sont des témoins irrécusables; l'élément asiatique, introduit dans l'Étrurie par l'émigration tyrrhénienne, dont on a recueilli de nos jours tant de monuments authentiques dans les plus anciens tombeaux de *Cære*, de *Vulci*, de *Véies*, de *Tarquinies*, de *Perugia* et de *Chiusi;* et l'élément hellénique, apporté par les première colonies étoliennes, qui s'établirent dans l'Apulie, plus tard, par les autres colonies grecques qui vinrent se fixer dans la Campanie, et qui finirent par occuper tout le littoral de l'Italie méridionale et une partie de l'intérieur, depuis Naples jusqu'à Tarente. De la combinaison de ces trois éléments étrangers, qui agirent en des temps et en des lieux divers, et dont la portée fut plus ou moins directe, plus ou moins considérable, avec les premières ébauches d'une civilisation indigène, résultèrent tous les arts de l'Italie; c'est ce qui se reconnaît encore dans les monuments, à mesure qu'ils se multiplient et qu'ils sont mieux étudiés; et l'opinion contraire ne peut être qu'un préjugé national et une illusion patriotique, sans aucune valeur scientifique, ainsi qu'on en a eu la preuve par la vanité des efforts qui ont été tentés pour s'empêcher de voir des vases grecs dans les premiers vases peints sortis des fouilles de *Canino*.

Le système de la haute antiquité des *as romains* et *italiques* est donc

contraire à toutes les données de la science; j'ai dû le combattre chez M. Riccio, qui a adopté ce système avec trop de confiance, comme je l'ai fait à l'égard d'antiquaires romains, que j'honore et que j'aime, tels que les RR. PP. Marchi et Tessieri, M. Salv. Betti, M. le Ch. Campana, M. P. Visconti; et je crois rendre service à ces antiquaires si instruits et si estimables, en leur rappelant cette judicieuse pensée d'un de leurs maîtres, le docte abbé Lanzi[1] : *Quanto più si va innanzi nello stadio delle antichità, tanto più si conosce la necessità di abbassare l'epoca dei monumenti d'Italia, che portati troppo in alto aveano confusa la storia dei popoli e delle arti.* Il faut que les Romains de nos jours en prennent leur parti : mais la vérité se trouve dans ce qu'Horace disait aux Romains de son temps[2] :

> Græcia capta ferum victorem cepit, et artes
> Intulit agresti Latio.

Après ces observations préliminaires, qui répondent à l'introduction de l'opuscule numismatique de M. Riccio, j'arrive à la classification des monnaies onciales de *Luceria*, où, tout en rendant justice à l'expérience pratique qui a présidé à cette classification, j'aurai encore à reprendre plus d'une attribution douteuse, et peut-être aussi à relever plus d'une assertion inexacte. Mais, ce qui me frappe en premier lieu, dans cette série de monnaies onciales, distribuées en six classes, c'est l'omission d'une pièce qui devait y figurer en tête, omission qui ne peut être involontaire, et qui doit conséquemment tenir à quelque intention. Or, si je ne me trompe, cette intention pourrait bien provenir de la difficulté de mettre d'accord le système de la haute antiquité des *as* en général et de ceux de *Luceria* en particulier, avec l'attribution de cet *as* à *Luceria*. La pièce que j'ai en vue est un *as*, d'une forme globuleuse, du poids du *tripondius* romain et d'une belle fabrique, qui porte, d'un côté, une *tête de Minerve*, représentée de face, coiffée d'un *casque à triple cimier*, de l'autre un *bœuf marchant à droite*, avec la lettre osque ᐯ, au-dessus, dans le champ, et le mot Roma à l'exergue. Cette pièce, qui se trouve dans le *Musée Kircher*, a été publiée dans une planche de *supplément* du recueil des RR. PP. Marchi et Tessieri[3] ; et, en se fondant sur la présence de la lettre initiale ᐯ, qui est le signe auquel on est convenu de reconnaître la monnaie onciale de *Luceria*, il n'est pas douteux que M. Riccio n'eût dû admettre à ce titre la pièce en question en tête de tous le *as* de *Luceria*. On ne peut supposer

[1] *Saggio sulla lingua etrusca*, t. II, p. 681. — [2] Horat. *Epistol.*, II, 1, 157. — [3] L'Æs grave, etc., tav. *di Supplemento*, n. 1.

qu'il n'en eût pas connaissance ; car il la cite[1], pour réfuter l'idée que la *tête de Minerve casquée* soit celle de la *Pallas iliade*, et que ce type fasse allusion au *palladium* conservé dans le temple de Minerve de *Luceria*, idée ingénieuse, exprimée par M. l'abbé Cavedoni[2] ; et il remarque que, si cet *as* appartenait effectivement à *Luceria*, ce serait la plus ancienne monnaie onciale de *Luceria*, tant à cause de la lettre initiale ∨, qu'en raison du type du *bœuf*, ou *taureau apulien*, qui se trouve aussi sur la monnaie d'*Arpi*. Mais alors pourquoi M. Riccio n'a-t-il pas compris cette pièce superbe dans la suite des *as* de *Luceria*, dont elle eût fait l'ornement ? C'est, à ce que je présume, parce qu'il s'y trouve à l'exergue le mot *Roma*, exprimé en lettres latines, ROMA, et que dès lors l'émission de cette pièce ne pouvait être réputée que postérieure à l'an de Rome 440, qui est la date de la colonie romaine de *Luceria*. Or, par cette date du milieu du v[e] siècle de Rome, tombait nécessairement, à *Luceria*, tout le système de la haute antiquité des *as italiques* ; car, du reste, l'*as* qui nous occupe, et qui porte le nom ROMA, peut tout aussi bien, par son poids[3], par son volume, et par toute sa fabrique, être réputé aussi ancien que ceux qu'on pourrait regarder comme primitifs, et il n'y a que ce nom ROMA qui lui assigne incontestablement une époque postérieure à l'an de Rome 440. Il devient ainsi de la dernière évidence, et pourquoi M. Riccio a écarté cet *as* embarrassant de la série des monnaies onciales de *Luceria*, et comment le système de la haute antiquité des *as italiques* est réellement insoutenable[4].

Il est vrai qu'un second exemplaire de la même pièce, publié aussi par les RR. PP. Marchi et Tessieri, porte, du côté du revers, au lieu de la lettre initiale ∨, un signe que les antiquaires romains ont pris pour *une espèce de caducée*[5], mais qui est réellement la lettre osque 8[6], conséquemment, l'initiale d'un nom de peuple osque ou samnite, commençant par cette lettre. Notre cabinet des médailles possède deux

[1] P. 11, 28). — [2] *Bullet. archeol. napol.*, ann. II, n. xxx, p. 103. — [3] Le poids des deux *as* du *Musée Kircher* n'a pas été indiqué dans le livre des RR. PP. Marchi et Tessieri ; mais celui du mieux conservé des deux *as* de notre cabinet est de 275 grammes, qui équivalent à un peu moins de *sept onces*, poids à peu près intermédiaire entre celui des *as* les plus pesants, réputés aussi les plus anciens et celui des *as* les plus légers. — [4] Voyez, sur l'époque des monnaies onciales de *Venusia* et de *Luceria*, rapportées à l'époque de ces colonies romaines, ans de Rome 440 et 462, des observations judicieuses de M. Avellino, qui rentrent tout à fait dans l'opinion que je me suis faite, *Bullet. archeol. napolit.*, ann. II, n. xxii, p. 36. — [5] *L'Æs grave*, etc., *Incerte*, tav. v, n. 15. — [6] J'en ai déjà fait l'observation, *Journ. des Savants*, novembre 1840, p. 669.

exemplaires variés de cette belle médaille, l'un et l'autre parfaitement conservés, où cette lettre osque, 8, ne peut absolument être méconnue. Cela posé, il est évident que, de même que la lettre ⋁ désigne *Luceria*, la lettre 8 doit désigner quelque ville d'une contrée limitrophe, telle que *Ferentum*, du Samnium, dont on a des monnaies, avec la légende osque ꟾƎ0ꝉИƎᑎ8[1]. Il suit de là que les *as* tout pareils, portant deux lettres, initiales de noms de deux villes différentes, sans doute voisines ou alliées, doivent être sortis d'un atelier commun, dont le siége put être établi à *Luceria*, sans que cette monnaie onciale puisse être regardée comme exclusivement propre à *Luceria*. Mais, quelle que soit l'opinion qu'on adopte à ce sujet, le fait que cet *as* de *Luceria* ne peut manquer d'être postérieur au milieu du ve siècle de Rome restera toujours acquis; et c'est là le point essentiel. J'ajoute aussi que M. Avellino, qui cite l'*as* en question avec la lettre initiale de *Luceria*, et avec le type de la *tête de Minerve* coiffée d'un *casque à triple cimier*, où il reconnaît le *Palladium* de cette ville, ne fait aucune difficulté d'y reconnaître une monnaie onciale de *Luceria*[2].

RAOUL-ROCHETTE.

(*La suite au prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a tenu, le vendredi 30 juillet 1847, sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. Reinaud.

[1] Les monnaies portant les légendes osques 8IЧꝉ⋁IЧ (*Phistlis*) et 8ENЧEDNV (*Phenserna*), quelle que soit l'attribution qu'on adopte pour ces monnaies, appartiennent certainement à deux villes de la Campanie, contrée trop éloignée de l'Apulie pour qu'on puisse y chercher un siége de l'atelier monétaire d'où est sorti notre *as* de *Luceria*. On connaît encore un *semis* de fabrique samnite en apparence, publié parmi les pièces *incertaines* du recueil des RR. PP. Marchi et Tessieri, tav. II, n. 1, où la lettre osque 8 a été figurée comme un caducée. Mais je n'insiste pas sur cette observation, attendu que le signe en question pourrait bien être effectivement un *caducée;* ce qui ne pourrait être décidé que par ceux qui ont le monument même sous les yeux. — [2] *Bullet. archeol. napolet.* ann. III, n. XLIV, p. 70-71.

La séance s'est ouverte par l'annonce des prix décernés et des sujets de prix proposés, qui a eu lieu dans l'ordre suivant :

PRIX DÉCERNÉS.

La question que l'Académie avait proposée en 1843, pour sujet du prix ordinaire de 1847, est remise au concours de 1848 (voyez, plus loin, prix proposés).

Prix de numismatique. — L'Académie a décerné le prix de numismatique, fondé par M. Allier de Hauteroche, à M. Gennaro Riccio, pour son ouvrage intitulé : *Le Monete attribuite alla zecca dell' antica città di Laceria, capitale della Daunia, con un cenno della remota sua origine e grandezza;* Napoli, 1846, in-8°.

Antiquités de la France. — L'Académie a décerné la première médaille à M. Albert Lenoir, pour ses *Études sur l'architecture gothique en France*, manuscrit. la seconde médaille à M. de Caumont, pour sa *Statistique monumentale du Calvados*, tome Ier, in-8°. Elle a partagé la troisième médaille entre M. Roger, baron de Belloguet, pour son ouvrage intitulé : *Questions bourguignonnes*, in-8°, et M. Briquet, pour son *Inventaire des archives de la ville de Niort, rédigé par ordre de matières et annoté*, manuscrit en 4 vol. in-4°.

Rappel de médaille : M. Lecointre-Dupont, pour ses ouvrages intitulés : 1° *Lettres sur l'histoire monétaire de la Normandie et du Poitou*, broch. in-8° ; 2° *Jean-Sans-Terre, Essai historique sur les dernières années des Plantagenet dans l'ouest de la France.*

Des mentions très-honorables ont été accordées : 1° à M. Ed. Clerc, pour son ouvrage intitulé : *La Franche-Comté à l'époque romaine représentée par ses ruines*, in-8° ; 2° à M. l'abbé Cochet, pour ses ouvrages intitulés : 1° *les Églises de l'arrondissement du Havre*, 2 vol. in-8° ; 2° *Églises de l'arrondissement de Dieppe*, 1 vol. in-8° ; 3° à M. Monfalcon, pour son ouvrage intitulé : *Histoire de la ville de Lyon*, 1 vol. in-8° ; 4° à M. de Gerville, pour son ouvrage intitulé : *Recherches sur les îles du Cotentin en général, et sur la mission de saint Magloire en particulier*, broch. in-8° ; 5° à M. le baron de Mélicocq, pour son mémoire intitulé : *les Villes du Nord de la France aux XIVe, XVe et XVIe siècles*, manuscrit.

Des mentions honorables ont été accordées : 1° à M. Alph. de Boissieu, pour son ouvrage intitulé : *Inscriptions antiques de Lyon, reproduites d'après les monuments ou recueillies dans les auteurs*, in-4° ; 2° à M. Bernard, pour son *Mémoire sur les origines du Lyonnais*, in-8° ; 3° à M. Doublet de Boisthibault, pour son *Mémoire historique sur l'ancienne église collégiale de Saint-André à Chartres*, manuscrit ; 4° à M. Beaulieu, pour son ouvrage intitulé : *Antiquités de Vichy-les-Bains*, in-8° ; 5° à M. d'Aigueperse, pour son ouvrage intitulé : *Recherches sur l'emplacement de Lunna*, brochure in-8° ; 6° à M. Toulmouche, pour son *Histoire archéologique de l'époque gallo-romaine de la ville de Rennes*, in-4° ; 7° à M. Bouillet, pour sa *Statistique monumentale du département du Puy-de-Dôme*, in-4°, avec atlas in-f° ; 8° à M. de Laplane, pour ses ouvrages intitulés : 1° *Saint-Bertin, 1843, 1844, 1846*, ou *Rapport historique des fouilles faites sur le sol de cette ancienne église abbatiale ;* 2° *Église de Sisteron, ou Rapport sur cette ancienne cathédrale*, in-8° ; 9° à M. l'abbé Texier, pour son ouvrage intitulé : *Histoire de la peinture sur verre en Limousin*, in-8° ; 10° à M. Firmin Guichard, pour son *Essai historique sur le cominalat dans la ville de Digne*, 2 vol. in-8° ; 11° à M. Lafforgue, pour son *Histoire de la ville d'Auch depuis les Romains jusqu'en 1789*, in-f° ; 12° à M. J. de Fontenay, pour ses *Fragments d'histoire métallique*, in-8° ; 13° à M. le comte Achmet d'Héricourt, pour son ouvrage intitulé : *Administration militaire de la ville d'Arras*, manuscrit ; 14° à M. Fr. Michel, pour son ouvrage intitulé : *Pro-*

verbes basques recueillis par Arnauld Oihenart, suivis des poésies basques du même auteur, in-8°; 15° à M. Jubinal, pour son ouvrage intitulé: *Lettres à M. le comte de Salvandy, sur quelques-uns des manuscrits de la Bibliothèque royale de La Haye*, 1 vol. in-8°.

PRIX D'HISTOIRE DE FRANCE, FONDÉS PAR M. LE BARON GOBERT. — L'Académie a décerné le premier de ces prix à M. Raynal, pour son *Histoire du Berry*, et le deuxième à M. Francisque Michel, pour son *Histoire des races maudites*.

PRIX PROPOSÉS.

PRIX ORDINAIRES. — L'Académie a prorogé jusqu'au 1er avril 1848 le terme fixé pour le concours du prix qui devait être décerné en 1847 sur le sujet suivant: « Histoire de l'étude de la langue grecque dans l'occident de l'Europe, depuis la fin du Ve siècle jusqu'à celle du XIVe. »

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour sujet du prix ordinaire à décerner en 1848 : « Éclaircir les annales et retracer l'état de la France pendant la seconde moitié du Xe siècle, d'après les monuments publiés ou inédits. »

L'Académie a proposé pour sujet du prix ordinaire à décerner en 1849 : « Tracer l'histoire de la chute du paganisme et de sa destruction totale dans les diverses provinces de l'empire d'Orient, à partir du temps de Constantin.

PRIX DE NUMISMATIQUE. — Le prix annuel, pour lequel M. Allier de Hauteroche a légué à l'Académie une rente de 400 francs, sera décerné, en 1848, au meilleur ouvrage numismatique qui aura été publié depuis le 1er avril 1847. Les membres de l'Institut sont seuls exceptés de ce concours.

Antiquités de la France. Trois médailles de la valeur de 500 francs chacune seront décernées, en 1848, aux meilleurs ouvrages sur les antiquités de la France qui auront été déposés au secrétariat de l'Institut, avant le 1er avril 1848.

PRIX D'HISTOIRE DE FRANCE, FONDÉS PAR M. LE BARON GOBERT. — Au 1er avril 1848, l'Académie s'occupera de l'examen des ouvrages qui auront paru depuis le premier avril 1847, et qui pourront concourir aux prix annuels fondés par M. le baron Gobert. En léguant à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la moitié du capital provenant de tous ses biens, après l'acquittement des frais et des legs particuliers indiqués dans son testament, le fondateur a demandé « que les neuf dixièmes de l'intérêt de cette moitié fussent proposés en prix annuel pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, et l'autre dixième pour celui dont le mérite en approchera le plus; déclarant vouloir, en outre, que les ouvrages gagnants continuent à recevoir, chaque année, leur prix, jusqu'à ce qu'un ouvrage meilleur le leur enlève, et ajoutant qu'il ne pourra être présenté (à ce concours) que des ouvrages nouveaux. » Tous les volumes d'un ouvrage en cours de publication qui n'ont point encore été présentés au prix Gobert, seront admis à concourir, si le dernier volume de l'ouvrage dont il fait partie remplit toutes les conditions demandées par le programme du concours.

Sont admis à ce concours les ouvrages composés par les écrivains étrangers à la France. Sont exclus de ce concours les ouvrages des membres ordinaires ou libres, et des associés étrangers de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres. Six exemplaires de chacun des ouvrages présentés à ce concours devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er avril 1848, et ne seront pas rendus.

DÉLIVRANCE DES BREVETS D'ARCHIVISTES-PALÉOGRAPHES AUX ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DES CHARTES. — En exécution de l'ordonnance royale du 11 novembre 1829, les élèves pensionnaires du cours de diplomatique et de paléographie qui avaient com-

plété les deux années d'études, à la fin de 1846, ont subi les examens prescrits. Sept de ces élèves pensionnaires ont été jugés dignes d'obtenir le brevet d'archiviste-paléographe, et de jouir des avantages attachés à ce titre, conformément à l'ordonnance susdatée. Les brevets leur ont été délivrés par M. le ministre de l'instruction publique, lequel, dans le but d'encourager de plus en plus l'étude des anciens monuments de notre histoire et de notre littérature, a décidé que les noms des élèves qui auront obtenu ces brevets seront proclamés dans la séance publique annuelle de l'Académie. En conséquence, l'Académie fait connaître publiquement les noms des sept élèves de l'École des chartes qui ont obtenu le titre d'*archiviste-paléographe* en 1846. Ce sont : MM. de Rozière, le Beurrier, Cucheval, Mévil, Dareste, Morelot, Reynard.

Après la proclamation et l'annonce des prix, M. Lenormant a lu son rapport sur les mémoires envoyés au concours relatif aux antiquités de la France. M. Walckenaer, secrétaire perpétuel, a lu ensuite une notice très-longue sur la vie et les ouvrages de M. le marquis de Pastoret. La séance a été terminée par la lecture de la troisième partie d'un Essai sur l'histoire et la formation du Tiers-État, par M. Augustin Thierry.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Supplément à l'histoire et description de Provins de M. Christophe Opoix, par A. C. Opoix, conseiller municipal de Provins. Paris, imprimerie de Brière, librairie du comptoir des imprimeurs-unis, quai Malaquais, 15, et, à Provins, chez Lebeau, 1847, in-8° de 148 pages, avec quatre planches. — Nous avons annoncé, l'année dernière, la publication de la seconde édition de l'*Histoire et description de Provins*, par M. Christ. Opoix. La brochure que M. A. C. Opoix, petit-fils de l'auteur, fait paraître aujourd'hui, est le complément de cette seconde édition. On y trouve d'abord la réimpression de trois pièces de théâtre de M. Christ. Opoix : le Siége de Provins par Henri IV, les Eaux minérales de Provins et la Jardinière de Vincennes ; ces pièces forment, avec celles qui ont été publiées à la fin de la seconde édition de l'Histoire de Provins, le recueil de tous les ouvrages dramatiques de l'auteur ; viennent ensuite, sous le titre de Supplément à l'histoire de Provins, des considérations sur la tour de César et quelques réflexions à propos d'une notice qu'on a publiée sur cette tour ; le livre est terminé par un catalogue raisonné des ouvrages de M. Christ. Opoix.

Mémoire succinct sur la question de savoir si Agendicum, du Commentaire de César, est la ville de Sens, par Ch. Armand Opoix, de Provins. Paris, imprimerie de Brière, 1847, in-4° de 10 pages. — Ce mémoire a été présenté au congrès scientifique ouvert à Sens le 31 mai 1847. Malgré l'autorité précise de Ptolémée, de la *Notice des Gaules* et des *Annales de saint Bertin*, l'auteur s'attache à démontrer, par divers raisonnements, que l'Agendicum de César ne peut être Sens, et il renvoie le lecteur aux écrits de M. Christ. Opoix, pour y chercher des preuves établissant que cette ville est Provins.

Notice sur les types étrangers du spécimen de l'Imprimerie royale. Paris, Imprimerie royale, 1847, in-4° de 65 pages. — « On s'est proposé un double but en rédigeant une notice sur les types étrangers du spécimen de l'Imprimerie royale : on a voulu d'abord répondre aux principales questions qu'un lecteur peut se faire à la vue d'un caractère inconnu ; on a eu ensuite le dessein de classer dans un ordre systé-

matique ces caractères, dont l'ensemble présente le tableau de l'écriture telle qu'elle existe chez les principales nations du globe et telle qu'elle est reproduite par la typographie chez les plus civilisées. L'ordre qu'on a suivi était donné par la nature même de cette collection. Les caractères dont elle se compose ne pouvaient être classés d'après les langues à la transcription desquelles ils sont employés; car il arrive souvent que plusieurs langues de même origine emploient des alphabets d'origine diverse, de sorte que la classification ethnographique des idiomes ne coïncide presque jamais avec les groupes d'alphabets les mieux établis par la paléographie et par l'histoire. On s'est donc attaché uniquement à la nature de l'écriture et aux analogies que présentent entre elles les collections de signes qui, sous le nom d'alphabets, ont eu cours ou existent encore en Asie ou en Europe. Cette notice est une suite d'articles spéciaux dont chacun est consacré à un alphabet. Chaque article indique brièvement les rapports de l'alphabet dont il traite avec les autres alphabets de même origine, et donne ainsi la raison de la place qu'il occupe dans l'ensemble.

« Il suffira d'ajouter ici que les écritures dont le recueil publié par l'Imprimerie royale offre des spécimens se divisent en deux classes : les écritures figuratives, qui représentent l'objet par la reproduction graphique de ses formes, et les écritures phonétiques, qui expriment, à l'aide de signes conventionnels, les sons dont le mot désignant l'objet est composé. A la première classe appartiennent les hiéroglyphes égyptiens et les caractères chinois, au moins pour les temps voisins de leur origine; à la seconde appartiennent, 1° les caractères cunéiformes, qui marchent de pair avec les plus anciens spécimens connus des écritures orientales; 2° le groupe des alphabets sémitiques; 3° le groupe des alphabets indiens. Les alphabets sémitiques, à leur tour, se divisent en caractères sémitiques de l'Asie antérieure et centrale, en caractères grecs et en caractères latins. » Cet avertissement, placé en tête de la notice que nous annonçons, suffit pour en faire connaître l'objet. Nous ajouterons seulement que les trente-sept caractères qui s'y trouvent expliqués et figurés sont disposés dans l'ordre suivant : égyptien, chinois, japonais, persépolitain, ninivite, samaritain, himyarite, hébreu, palmyrénien, syriaque, zend, pehlvi, arabe, persan, mandchou, mongol, œlet (kalmouck) et ouïgour; arménien, géorgien, grec archaïque et cursif, éthiopien amharique, copte, mœso-gothique, russe, étrusque, romain, runique, anglo-saxon, allemand, magadha, tibétain, sanscrit, guzarati, tamoul, télinga, pâli et barman, javanais, bougui.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

SEPTEMBRE 1847.

Description de l'observatoire astronomique central de Poulkova, par F. G. W. Struve, membre de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg, premier astronome et directeur de l'observatoire central. 2 vol. in-f°, comprenant un volume de texte et un atlas, Pétersbourg, 1845.

PREMIER ARTICLE.

Neuf années se sont écoulées depuis que nous avons fait connaître à nos lecteurs le magnifique ouvrage sur les systèmes stellaires doubles et multiples, que venait de publier M. Struve; collection immense d'observations effectuées par lui-même à l'observatoire de Dorpat, avec un grand télescope à mouvement équatorial construit par Fraunhoffer, et le plus puissant comme le plus parfait que l'on connût alors[1]. Neuf ans : c'est bien long pour les esprits agités de notre siècle! Combien de désirs provoqués, d'illusions séduisantes, de tentations périlleuses peuvent les enlever aux sciences dans ce court intervalle de temps! Mais ici, le nouvel ouvrage dont nous allons parler nous ramène heureusement le même homme, préservé de ces écarts par l'état social de son pays, autant que par ses goûts personnels. Il nous le montre, ayant légitimement acquis par ses travaux une autorité plus grande dans la science qu'il a constamment cultivée, et cette autorité honorablement récompensée par la concession de tous les moyens qui le mettront en état de l'exercer avec le plus d'avantage pour la gloire de son pays,

[1] *Journal des Savants*, mai 1838.

comme pour la sienne, en formant des hommes semblables à lui. Ce n'est pas la seule leçon qu'il y ait à tirer de cet exemple. L'ouvrage que nous allons parcourir nous offrira plusieurs bons avertissements sur l'espèce de disposition fébrile qui règne maintenant parmi les savants occidentaux de la vieille Europe, et je ne les négligerai point. Je demande seulement que, dans cet exposé, on ne m'impute pas à préférence ce qui sera justice; non plus qu'à mauvais vouloir, ce qui pourrait sembler comparativement fâcheux ou défavorable. Je n'ai d'attache qu'à la vérité :

Quid verum atque decens quæro et rogo, et omnis in hoc sum.

Je désire être jugé d'après cette expression de mes sentiments.

Avant d'exposer les vues et les principes qui ont présidé à la création du nouvel observatoire dont la Russie vient de s'enrichir, M. Struve jette un coup d'œil sur les établissements analogues qui ont été formés, avec ce même caractère d'institutions publiques, en différents pays et en différents siècles, depuis les Ptolémées jusqu'à nos jours. Je ne fais qu'indiquer cet aperçu historique, pour arriver aux détails qui ont un intérêt immédiat de localité. Le premier observatoire qu'ait eu la Russie lui fut donné, en 1724, par Pierre I[er], au retour de ses voyages dans l'occident de l'Europe. Il avait visité à plusieurs reprises l'observatoire de Greenwich, examiné les instruments, observé même une fois avec Flamsteed. Ce coup d'œil suffisait à un homme de ce génie, pour qu'il voulût doter son pays d'une pareille institution. A son retour, il éleva un observatoire à Saint-Pétersbourg dans le grand édifice qu'il construisit pour recevoir l'Académie des sciences, une autre de ses créations. Il le pourvut de beaux instruments fabriqués en France, en Angleterre, en Italie. Il lui donna pour directeur un Français, J. N. Delisle, astronome habile et zélé, qui, pendant vingt années, remplit dignement cette charge. A la fin de 1747, un incendie, qui éclata dans le palais de l'Académie, dévora l'observatoire et les instruments. Delisle revint en France, et l'astronome Heinsius, de Leipsick, qui lui servait de second, quitta aussi Saint-Pétersbourg. Un an après, l'observatoire était réparé, et les observations recommençaient avec les faibles moyens que l'on avait pu se procurer. Mais l'Académie impériale, qui est chargée par son institution de présider à tous les établissements scientifiques, et le gouvernement, qui l'a toujours magnifiquement secondée dans tout ce qu'elle propose de grand et de noble pour l'avancement des sciences, s'accordèrent à vouloir réorganiser l'observatoire sur un plan plus vaste,

qui l'égalât aux établissements les plus renommés de l'Europe. La possibilité de réaliser cette espérance parut s'offrir quelques années plus tard, et on la saisit. C'était le temps où Bradley, secondé par l'habileté toujours croissante des artistes anglais, avait élevé l'astronomie observatrice à une précision sans exemple. En 1760, on obtint de ces mêmes artistes deux instruments méridiens de la plus grande perfection. L'observatoire impérial était alors dirigé par un observateur exercé, N. Grischow, qui s'était instruit dans les pratiques astronomiques à Berlin et à Londres. Mais l'habileté même de celui-ci lui fit tout de suite comprendre que les nouveaux instruments étaient trop précieux, et de dimensions trop considérables, pour qu'on pût les établir commodément, avec une stabilité suffisante dans le vieux local, sur une haute tour, au milieu du bruit et des vapeurs d'une grande ville. Il proposa de transporter l'observatoire ailleurs, et de l'établir hors de Saint-Pétersbourg. L'Académie hésita naturellement à prendre une décision si grave, et ce fut heureux. Car l'astronomie exacte ne faisant pour ainsi dire que de naître, les plans que l'on aurait pu concevoir alors n'auraient pas eu ce caractère d'ensemble complet et durable qu'on peut leur donner aujourd'hui. On se borna donc à mettre l'ancien observatoire dans les meilleures conditions possibles, à l'approvisionner d'instruments portatifs, et à l'utiliser, autant qu'on pouvait le faire, en l'appliquant aux observations d'aspect et de vision, plutôt que de mesure. Cette destination judicieuse ne fut pas sans fruit. L'observatoire et les astronomes russes se trouvèrent ainsi efficacement préparés pour les observations des passages de Vénus sur le soleil, en 1761 et 1769, qui appelèrent le concours de tous les savants européens. Ceux de Russie y prirent une part éminente. Ce fut aussi vers le même temps que commença le grand système de relèvements géographiques, maintenant étendu à toute la surface de l'empire russe, et rattaché géodésiquement à de grandes mesures d'arcs de méridien. Les astronomes de Pétersbourg partagèrent leur activité entre ces travaux d'ensemble et les travaux intérieurs de l'observatoire, où ils ne cessèrent point de s'associer à toutes les nouvelles découvertes de phénomènes célestes, qui, de nos jours, ont agrandi l'astronomie. Cependant l'Académie ne perdait pas de vue la pensée d'un établissement nouveau, qui fût mieux en harmonie avec l'état actuel de cette science. Elle avait médité sur un si important projet avec l'esprit de suite qui inspire la confiance, et aussi avec la prudence qui prescrit aux compagnies savantes de ne solliciter jamais d'un gouvernement bienveillant que des mesures d'une utilité certaine, et dont le succès soit indubitable. Vers 1827, on trouva que le temps était venu de le réaliser. L'astronomie observatrice avait

acquis une perfection toute nouvelle, et qui sera difficilement dépassée, si elle peut l'être, touchant déjà presque aux dernières limites de précision que nos sens puissent atteindre, avec des appareils matériels. Les progrès inouïs de la mécanique instrumentale en Angleterre et en Allemagne; les grands et précieux appareils astronomiques qu'elle avait déjà fournis à tant d'observatoires récemment érigés; la sûreté donnée à leur emploi par les méthodes de rectification mathématiques, que Bessel et M. Gauss avaient inventées; tout cela se réunissait pour que l'on pût, en toute assurance, entreprendre de créer un observatoire russe, qui fût égal, sinon supérieur, aux plus anciens et aux plus riches que l'Europe possède. L'Académie n'hésita plus à faire de cette pensée l'objet de ses méditations les plus instantes. Elle chargea de son examen spécial une commission de quatre académiciens, tous familiers avec les exigences d'un observatoire. L'un même, M. Parrot, avait déjà une expérience personnelle des plans et des constructions à exécuter, comme ayant dirigé très-habilement la construction de la tour mobile établie dans l'observatoire de Dorpat pour recevoir la grande lunette parallatique de Fraunhoffer. On pense bien que M. Struve fut un de ces quatre. L'affaire fut ainsi traitée et préparée pendant trois ans dans l'intérieur de l'Académie. Mais, vers la fin de 1830, M. Struve, qui venait de visiter les principaux établissements astronomiques de l'Europe, fut admis en la présence de l'empereur pour lui faire un rapport oral sur les résultats de cette exploration. Interrogé sur l'état de l'observatoire de Saint-Pétersbourg, il en exposa, avec toute vérité, l'insuffisance irrémédiable. Dès lors, l'empereur déclara à son ministre de l'instruction publique, le prince de Lieven, que « l'honneur du pays (je copie les termes) lui paraissait réclamer la « fondation, près de la capitale, d'un nouvel observatoire astronomique « conforme à la hauteur actuelle de la science, et capable de contribuer « à son avancement ultérieur. » Le prince reçut l'ordre de s'en occuper sans délai; ce qui eut lieu immédiatement, comme on va le voir.

Il fallait décider d'abord en quel lieu on le placerait : c'était une question capitale; car de là dépend l'appropriation présente et la perfectibilité future d'un établissement pareil. Aujourd'hui le raisonnement nous fait aisément comprendre cette connexité. Mais, avant lui, l'expérience ne nous l'a que trop apprise.

L'astronomie observatrice se partage en deux ordres de travaux. Les uns ont surtout pour but l'inspection et l'étude des phénomènes qui paraissent dans le ciel; les autres, la détermination du lieu absolu des astres à des instants fixés. Aux premiers, par exemple, appartiennent

les apparitions de comètes et de planètes; la mesure des dimensions de ces corps et des autres astres; l'étude de leur constitution physique; l'examen des nébuleuses résolubles ou non résolubles en étoiles distinctes; la découverte des variations qui s'opèrent dans leur état physique, ou qui attestent un mouvement de circulation relatif entre des étoiles séparées : en un mot, tous les phénomènes célestes qu'on peut saisir et embrasser dans le champ d'une lunette plus ou moins puissante. Chacune de ces recherches ne demande qu'un bon instrument d'optique, et l'aspect libre du ciel. Elles sont toutes accessibles à des observateurs isolés; on peut les quitter et les reprendre. Olbers et Herschell ont fait ainsi. Mais la détermination des lieux absolus impose d'autres conditions. Elle se fonde sur la mesure simultanée de plusieurs angles, qui définissent à chaque instant la position des astres considérés. Cela exige un ensemble d'instruments et d'observateurs opérant avec concours. Les mesures doivent être effectuées dans certains plans célestes, mathématiquement définis; chaque instrument devra donc être établi avec une invariable stabilité, dans un local approprié à son service, avec la possibilité d'apercevoir, à travers la lunette, des signaux lointains et fixes, appelés *mires*, qui attestent la constance de sa direction. Toutes les salles ainsi préparées devront pouvoir être mises en libre communication avec l'atmosphère ambiante, afin que l'air intérieur se trouve en équilibre de densité et de température avec les couches externes, au moment où chaque observation est faite. Cette condition est indispensable pour que les rayons lumineux, en passant du sommet de l'atmosphère jusqu'à l'œil, n'éprouvent qu'une suite de réfractions régulières, qui puissent être théoriquement calculées. Autrement, les corrections par lesquelles on rectifie leur courbure graduelle seraient inexactes, et toutes les distances zénithales qu'on en conclurait se trouveraient fausses. Les instruments destinés à de telles observations ne peuvent donc plus être établis dans les hauteurs d'un édifice, ni sous des voûtes massives, qui, s'échauffant et se refroidissant avec lenteur, transmettraient capricieusement leurs alternatives de température propre à l'air qui les entoure, ainsi qu'aux limbes métalliques sur lesquels les divisions sont tracées. Toutes ces dispositions de stabilité et de libre aérage étant prises, il faudra que les observations soient faites assidûment, continuées durant de longues suites d'années, sans autres intermittences que celles que le ciel impose : car c'est dans leur continuité que se découvrent les lois générales et particulières des mouvements célestes, dont la connaissance est le but final de la science astronomique. A ces conditions, à ces conditions seules, on recueillera

les éléments nécessaires pour établir avec certitude toutes les constantes dont ces lois dépendent; et l'on parviendra enfin à former des tables numériques qui exprimeront les positions absolues des astres fixes, ainsi que la marche variable des astres mobiles, dans le présent comme dans l'avenir. Mais un tel ensemble de travaux ne peut évidemment être effectüé par un seul homme, ni dans la durée d'une seule vie; il y faut des instruments d'une grande dimension et d'un grand prix, établis dans des édifices scientifiques construits spécialement pour cette destination; il y faut enfin le concours constant d'observateurs simultanés, dirigés dans une même voie, et dont l'individualité se prolonge par d'autres, quand la mort les frappe. C'est là une œuvre de gouvernement. Mais aussi, c'est pour de pareils travaux, comme lui généraux et perpétuels, qu'un observatoire peut surtout être légitimement élevé au rang d'institution publique, accomplissant, au bénéfice de la science commune, le service d'ensemble, qui serait impossible aux particuliers.

Tout cela est devenu d'une entière évidence, depuis que les progrès de l'astronomie observatrice ont fait comprendre ses véritables besoins. Aussi, les observatoires que l'on a créés en Europe, à des dates comparativement récentes, ont été établis d'après ces principes autant que le permettaient les localités. Mais ces conditions de leur destination véritable n'ont été manifestées que par un long apprentissage, dont l'issue a été diverse selon la nature des circonstances et des hommes qui ont concouru à le diriger. Pour montrer quelles ont été les vicissitudes de ces épreuves, et quelle part la fortune a eue dans leurs résultats, je prendrai comme exemples deux des observatoires publics les plus anciens et les plus célèbres, ceux de Paris et de Greenwich. Les enseignements qui se tirent de leur histoire seront ici d'autant mieux à leur place, qu'ils ont été avec raison fort consultés dans l'établissement du nouvel observatoire russe; et, en applaudissant à l'usage qu'on en a su faire, leur utilité nous consolera de les avoir donnés, en partie, à nos dépens.

L'observatoire royal de Paris fut fondé de 1664 à 1671. L'astronomie de précision n'existait pas encore. Mais elle aurait pu naître alors en France, entre les mains de Picard et de Roemer. Son avénement y était même plus proche que nulle part ailleurs. Picard venait de donner aux observations de jour et de nuit une extension, une facilité, et une exactitude toutes nouvelles, par deux inventions d'une portée immense, quoiqu'elles ne fussent que des combinaisons d'idées antérieurement acquises, comme cela arrive presque toujours. La première c'était d'avoir appliqué les lunettes à la mesure des angles visuels, ce qui permettait

d'observer les hauteurs et les passages des astres au méridien, le jour comme la nuit. La seconde c'était d'avoir combiné l'emploi de ces instruments, sur des limbes fixes, avec les indications des horloges à pendule, pour mesurer les différences d'ascension droite des astres par les intervalles de temps compris entre leurs passages à un même fil focal [1]. C'est la méthode que les astronomes emploient aujourd'hui universellement; ils la tiennent de lui. Picard avait, en outre, posé les principes des rectifications que les instruments astronomiques exigent, et il les avait pratiquées avec autant de soin que de succès. Dans les premières réunions de l'Académie des sciences de Paris, en 1669, il avait présenté le plan général des travaux à entreprendre pour perfectionner l'astronomie, mentionnant, comme objets de première importance, la confection de nouveaux catalogues d'étoiles, la réforme des tables du soleil, et l'établissement d'une table de réfractions, associée aux indications du thermomètre et des circonstances météorologiques, ce que Newton ne put obtenir de Flamsteed, vingt-cinq ans plus tard [2]. Picard demandait pour cela des instruments améliorés, qu'on ne lui donna point. Avec ceux qu'il avait, tout défectueux qu'ils fussent, dix années d'observations constantes lui avaient fait découvrir que l'étoile polaire oscille annuellement dans une amplitude d'arc d'environ 20″ autour de sa hauteur moyenne. C'était le premier et le principal indice du phénomène de l'aberration de la lumière, dont la loi générale fut trouvée soixante ans après par Bradley. En 1671, Picard fit le voyage de Danemark pour visiter les ruines de l'observatoire de Tycho et relever la direction de sa méridienne. Il remarqua chez Érasme Bartholin un jeune homme de vingt-sept ans, plein de génie pour l'observation. Il le prit pour aide; puis, ayant éprouvé toute sa valeur, il le ramena en France, le fit recevoir membre de l'Académie, et resta toujours attaché à son talent comme à sa personne, par les liens d'une commune amitié.

[1] Dès ce temps-là, Picard avait des horloges à pendule, qu'il employait à ses observations, et dont il comprenait parfaitement tous les avantages. Le grand traité de Huyghens, *De horologio oscillatorio*, n'a paru, il est vrai, qu'en 1673. Mais, dès 1657, Huyghens avait publié son admirable invention dans un ouvrage dédié aux États de Hollande, et l'application s'en était rapidement propagée. — [2] Correspondance de Newton et de Flamsteed, octobre 1694. Voyez l'analyse que nous avons donnée de cette correspondance dans le *Journal des Savants*, année 1836, mois de mars, avril, novembre et décembre. Le fait que je rappelle ici est consigné dans l'avant-dernier de ces articles, p. 645. Le plan de travaux astronomiques proposé par Picard en octobre 1669 est rapporté textuellement, d'après les procès-verbaux de l'Académie des sciences, dans l'*Histoire céleste* de Lemonier, page 17. Ce n'est malheureusement qu'un extrait du mémoire qu'il lut alors.

Ce jeune homme était Olaüs Roemer, qui, quatre ans plus tard, découvrit la propagation successive de la lumière, noble hommage adressé au corps savant qui l'avait adopté. C'était à ces deux hommes, Picard et Roemer, qu'il aurait fallu confier la création de l'astronomie observatrice en France, sans intervenir autrement que pour mettre dans leurs mains les moyens d'exécution qu'ils sollicitaient. Loin de là : non-seulement on ne les consulta point, mais on fit tout ce qu'il pouvait y avoir de plus contraire à leurs vues. D'abord, la construction du nouvel observatoire fut aveuglément livrée à la fantaisie monumentale de l'architecte Claude Perrault, qui, pour ce fait seul, mérite tout le mal que Boileau a dit de lui et de son frère Charles. Perrault éleva stupidement un grand massif carré à deux étages, flanqué de deux grosses tours, avec des murs de six pieds d'épaisseur, et des voûtes fermées, sans aucune ouverture pratiquée ni praticable pour parcourir le ciel; de sorte qu'on n'a jamais pu y établir d'instruments fixes, dirigés suivant les plans des cercles célestes, ce qui était précisément l'usage auquel l'édifice était destiné. Quatre-vingts ans après, cette masse menaçait ruine. Les deux façades de l'est et du midi s'étaient affaissées, écartées de leur aplomb, entraînant la rupture des plates-formes et des voûtes, que l'infiltration des eaux crevassait, sans qu'on y eût rien réparé pendant cinquante ans. Ce ne fut pas tout : dans l'abnégation de son zèle pour l'astronomie, Picard avait désigné à Colbert, Dominique Cassini, comme un homme de génie qu'il serait beau d'appeler en France. On l'y appela en effet. C'était un homme d'un grand esprit, non-seulement astronome profond et habile, mais rempli de connaissances générales, comme la plupart des savants italiens de ce temps. Des emplois importants, relatifs aux forteresses et aux cours d'eau, qui lui furent occasionnellement confiés par divers États d'Italie, l'avaient approché de personnages puissants, des princes, et du pape même, ce qui lui avait appris le langage des cours, à quoi il avait beaucoup de disposition. Ayant fait déjà personnellement de belles découvertes sur les mouvements et la physique des corps célestes, de celles qu'on peut faire seul, sans le secours de personne, et rendre intelligibles même aux rois et aux reines, il ne manquait aucune occasion de les y intéresser, et de s'en parer à leurs yeux. Très-habile de son propre fonds, il l'était aussi à profiter des idées d'autrui et à les grouper autour des siennes. On conçoit le succès qu'un tel homme, étranger surtout, dut avoir à la cour de Louis XIV. Il savait plaire en même temps qu'étonner. Il fut souvent admis à entretenir ce prince, la reine et les autres membres de la famille royale, tant sur l'astronomie générale

que sur la continuation de ses découvertes, qu'il apportait toujours aux pieds du monarque, avec les formes d'une adulation enthousiaste. Il observait les éclipses et les taches du soleil en présence de Colbert et des seigneurs de la cour, surpris autant que charmés de les voir aussi bien que lui. Que devaient paraître, en comparaison, deux simples savants, comme Picard et Roemer? qu'avaient-ils à faire espérer, dans l'avenir, qui égalât ce présent? La conséquence était inévitable. Cassini fut nommé directeur de l'observatoire, et gratifié d'un riche traitement. Les deux autres furent dédaignés et oubliés. Picard n'obtint que vers les dernières années de sa vie un quart de cercle en fer de cinq pieds de rayon, qu'il demandait en vain depuis si longtemps pour l'établir à demeure dans le plan du méridien. C'est l'origine de nos cercles muraux actuels. Roemer et lui le fixèrent suivant cette direction, en l'accrochant à la façade orientale du grand édifice, sous un frêle abri qui devint l'observatoire véritable. Jusque-là on observait les hauteurs des astres par les fenêtres des salles intérieures, ou sur les terrasses, avec des quarts de cercle portatifs ayant, au plus, trois pieds de rayon. Picard mourut en 1682. Un an auparavant Roemer avait été rappelé en Danemark, où il continua de développer son aptitude merveilleuse pour perfectionner les instruments et les méthodes d'observation. Mais l'honneur de créer l'astronomie d'ensemble, l'astronomie de précision et de mesure, fut perdu pour la France, à tout jamais. L'idée que Cassini avait su donner de son mérite ne se peut mieux voir que dans l'éloge qu'en a fait Fontenelle. Le spirituel secrétaire le complimente avec une admiration vraiment naïve, pour des vanteries d'un aplomb inimaginable; par exemple: « pour avoir prédit au roi, en présence de toute la cour, la route que « devait suivre une comète *qu'il n'avait observée qu'une fois !* » Mieux vaudrait dire où s'en va l'oiseau qui vole! « C'était, ajoute-t-il, une espèce de « destinée pour lui que de faire de pareilles prédictions aux têtes couron- « nées. » Grand merci pour elles. Fontenelle ne se doutait guère que cette louange, finement apprêtée, serait prise un jour, à bon droit, comme un sanglant sarcasme. Elle peint l'homme, mieux qu'il ne l'a voulu.

A propos de Roemer, M. Struve déplore, avec grande raison, le dommage causé à l'astronomie par la destruction des instruments qu'il avait exécutés, et par la perte des observations qu'il avait faites pendant vingt années à Copenhague, après son retour de France. Au nombre de ces inventions se trouvait la lunette méridienne, le cercle méridien fixe, et l'instrument des passages établi dans le premier vertical, trois appareils universellement employés, ou désirés, dans nos observatoires actuels. Roemer était mort, en 1710, sans avoir rien publié. Son

successeur, Horrebow, avait continué d'employer ses instruments et ses méthodes, sans les faire connaître. Leurs observations réunies remplissaient trois volumes in-folio. Tout cela fut détruit dans l'incendie qui ravagea Copenhague en 1728. Horrebow ne put transmettre aux astronomes que ses souvenirs, quelques notes échappées de ce désastre, et une dissertation commencée, où Roemer avait consigné, comme exemple, 220 observations de passages d'étoiles, faites avec sa lunette méridienne, dans un intervalle de trois jours. Elles sont presque aussi exactes que celles d'aujourd'hui. A cette occasion, M. Struve dit que Roemer eut « le mérite éminent de réformer *entièrement* l'astronomie « pratique ; » et il ajoute que « l'incomparable perfection des observa- « tions actuelles est fondée sur l'exécution des idées qu'il avait conçues. » L'éloge est trop exclusif. Le système d'observations adopté aujourd'hui, la combinaison de procédés qu'on y fait concourir, les moyens généraux de les effectuer, sont dus à Picard. Il les a exposés et pratiqués dès 1669, avant que Roemer eût rien produit. Roemer a été son élève et son ami. Il ne lui a rien caché de ses méthodes, de ses vues, de ses espérances. Le disciple est allé plus loin que le maître : c'est la loi commune. Louez-le, mais non pas aux dépens de l'autre. Ces deux hommes ne peuvent pas être séparés. Or M. Struve ne nomme pas Picard. C'est une omission, sans doute, mais on pourrait la croire une injustice. Je supplie instamment M. Struve de trouver une occasion prochaine pour la réparer. Le mérite et le caractère de Picard sont de ceux que les vrais savants doivent aimer à faire revivre. M. Struve est plus intéressé que personne à ce qu'on ne l'oublie point.

Les circonstances rappelées plus haut arrêtèrent pour longtemps les progrès de l'astronomie observatrice en France, du moins de celle qui exige de grands instruments fixes, et un concours réglé d'observateurs. A l'exception de l'horlogerie, que les besoins de la marine encouragèrent, et qu'une suite d'hommes d'un talent rare éleva progressivement au dernier degré de précision, les artistes français restèrent, durant plus d'un siècle, déplorablement inhabiles dans la mécanique instrumentale. L'observatoire royal, qui aurait pu seul les exciter à s'y perfectionner, leur en fournissait à peine de rares occasions. Quand, après beaucoup d'années perdues, on fit enfin quelques tentatives pour adapter un peu mieux cet établissement à des recherches d'astronomie permanentes et régulièrement continuées, on adjoignit à la façade orientale du vain édifice de Perrault trois petits cabinets d'observation, où l'on plaça d'abord deux médiocres quarts de cercle en fer de construction française, fixés dans le méridien; puis, peu après, un autre de

même fabrique pouvant être dirigé dans les divers azimuts; et, avec d'anciens objectifs de Campani, rendus plus tard inutiles par l'invention des lunettes achromatiques, quelques horloges, des instruments météorologiques tels quels, et l'héliomètre de Bouguer, voilà ce qui composa, pendant bien longtemps, à peu près toute la fourniture astronomique de l'observatoire de Paris. Ce ne fut qu'en 1800, et même en 1804, qu'on y eut le nécessaire indispensable pour faire des observations méridiennes complètes, de quelque valeur. C'est pourquoi les astronomes attachés à cet établissement, malgré tout le zèle et tout le talent personnel qu'ils montrèrent, ne purent, pendant toute cette période, entreprendre que des recherches détachées; comme aussi il ne put se former en France que des observateurs isolés; et l'on a lieu d'être surpris qu'il en ait paru autant, qui furent alors si zélés et si habiles. Ils n'eurent en effet d'autre lien, et presque d'autre excitation, que les grandes opérations entreprises vers cette époque pour la description géographique de la France, et pour la détermination de la figure de la terre par les mesures des degrés du méridien; à quoi il faut ajouter aussi le puissant intérêt donné aux travaux astronomiques par les applications des théories newtoniennes, que les efforts de l'Académie des sciences développèrent en France plus rapidement que partout ailleurs. Parmi ces observateurs, nés pour ainsi dire spontanément, et soutenus par la seule ardeur qu'ils tiraient d'eux-mêmes, aucun n'a été plus éminent, plus habile et plus fructueusement laborieux que Lacaille. Préparé de bonne heure par des études mathématiques, devenu astronome par passion, vivant de peu, tout au travail, l'intérêt qu'il inspire lui donne accès à l'observatoire royal, et le fait bientôt associer à la révision de la méridienne de France. Son habileté, sa science, son ardeur, le montrent déjà sans égal. En son absence, sans qu'il y songe, on lui accorde la chaire de mathématiques du collége Mazarin et la jouissance d'un petit observatoire qu'on y fait ériger. C'est assez pour lui. Il y porte une horloge, un petit quart de cercle, le sextant et le secteur qui lui avaient si bien servi dans ses opérations de la méridienne; et, avec ces faibles ressources, il entreprend de réaliser le plan de Picard. Il consacre à cette œuvre ses nuits et ses jours. Pour compléter les données célestes qui lui manquent, il quitte cette solitude, et se transporte à l'extrémité australe du continent d'Afrique, sollicitant les astronomes d'Europe pour qu'ils concourent avec lui par des observations simultanées. Là, pendant un séjour d'une année, de 1751 à 1752, il décrit les nébuleuses et fixe les positions de dix mille étoiles du ciel austral, jusqu'alors à peine exploré; il recueille tous les éléments que cette station lointaine peut fournir pour

déterminer les parallaxes de la lune, de Vénus et de Mars; il y mesure un arc du méridien terrestre et la longueur du pendule à secondes. Revenu en Europe, il rentre dans son modeste observatoire, rassemble ces matériaux, les combine par les méthodes les plus exactes, les complète par des observations nouvelles, suivies avec une fatigue et une constance inimaginables. De tout cela, seul, sans aide, sans secours, luttant contre les difficultés pratiques, et toujours trahi par ses instruments, il parvient à établir des tables du soleil que l'on a pu à peine améliorer; et il dresse, avant Bradley, un catalogue d'étoiles fondamentales, qui, pour celles qu'il embrasse, n'est que peu ou point inférieur à celui de ce grand astronome, obtenu avec les appareils astronomiques les plus parfaits. Quel éclat aurait jeté l'astronomie observatrice en France, quelle hauteur aurait-elle pu atteindre, dès ce temps-là même, si un tel homme avait succédé à Picard et à Roemer, dans un observatoire vraiment royal, créé avec l'intelligence de la science, disposé pour ses besoins, et pourvu des instruments propres à l'avancer! On peut dire, sans jactance, que cela seul a manqué à notre patrie, pour qu'elle tînt le premier rang dans cette sorte de travaux.

A défaut d'une institution pareille, une invention ingénieuse agrandit et multiplia tout à coup les services que pouvaient rendre les observateurs isolés. En 1767 un homme de génie, Tobie Mayer, à la fois astronome, physicien et géomètre, avait porté les tables de la lune à un degré de précision inespéré. Il entreprit d'en introduire l'usage, pour mesurer les longitudes en mer. Mais cette application semblait être rendue impraticable par le défaut de précision des instruments employés jusqu'alors par les marins. Il imagina de remédier à leur inexactitude, en faisant répéter plusieurs fois consécutivement, sur un même cercle, l'observation des angles visuels que l'on veut mesurer; de manière à en obtenir un multiple total, qui soit seulement vicié par les erreurs des indications extrêmes; après quoi, l'angle simple se conclut arithmétiquement par subdivision. Cette idée avait été fort admirée comme conception, mais sans qu'on en fît aucun usage. Mayer était mort à trente-neuf ans, comme Lacaille à quarante-neuf, d'un excès de travail. Il n'avait pas eu le temps de la réaliser. En 1787, un officier de la marine française, Borda, qui joignait à beaucoup de savoir un esprit très-fin et un vif sentiment de la précision scientifique, reprit cette invention, la perfectionna, leva les difficultés d'exécution, la présenta enfin à l'état de fait et convertie en une pratique simple. Il enrichit ainsi l'astronomie et l'art nautique du cercle répétiteur, auquel son nom est resté justement attaché. Ces instruments, où la méthode atténue les défauts de la construction, presque jusqu'à les éteindre, purent, sans trop d'inconvénients, être

fabriqués par les artistes français, si peu habiles qu'ils fussent alors. Ils se répandirent dans la marine, et furent appliqués, avec succès, aux opérations les plus délicates de l'astronomie. On put en faire un usage exclusif pour la nouvelle triangulation de la France, et pour la mesure du grand arc méridien, qui s'étend de Dunkerque à Formentera. Nos artistes, étant plus employés, devinrent plus adroits, et le talent se développa en eux par l'émulation. Depuis que les objectifs achromatiques avaient été inventés et s'étaient répandus en Angleterre, les Français n'avaient jamais pu en construire qui fussent applicables à la haute astronomie. Lerebours et Cauchoix y réussirent. L'un et l'autre en fabriquèrent pour l'observatoire de Paris, dont la grandeur et la perfection égalent tout ce qu'ont fait de mieux Dollond et Ramsden. L'un des instruments les plus employés de Greenwich, l'équatorial du sud-est, a un objectif de Cauchoix. Dans les embarras d'une existence gênée et presque précaire, au risque de sa ruine, cet excellent artiste entreprit ce que l'on n'avait pas tenté encore, et y réussit. Il parvint à exécuter de grands objectifs achromatiques, de dimension inusitée, qui sont aujourd'hui placés comme des chefs-d'œuvre dans des observatoires renommés de l'Angleterre et de l'Irlande, ceux de Kensington, de Cambridge, de Markree-Castle[1]. Voilà pour l'optique. L'horlogerie exacte n'avait pas de progrès à faire en

[1] Ce que l'on appelle, en Angleterre, le *Northumberland refractor* est une grande lunette à mouvement équatorial, dont l'objectif, construit par Cauchoix, a 11 pouces français d'ouverture. Ce magnifique appareil a été donné en présent à l'observatoire de Cambridge par le duc de Northumberland. La désignation qu'il a reçue est un acte de reconnaissance mérité; mais la reconnaissance a fait oublier la justice. Dans les énoncés habituels des savants anglais, le nom de l'artiste a disparu : on ne voit que le donateur. Un autre objectif de Cauchoix, ayant la même dimension que le précédent, a été acquis par l'habile astronome anglais sir James South, qui l'a fait aussi établir sur une monture équatoriale et l'a placé dans son observatoire de Kensington, près de Londres. Un troisième, plus grand encore, ayant 12 pouces et demi de diamètre, a été acquis par M. Cooper, ancien membre du parlement d'Angleterre et amateur distingué d'astronomie. Il l'a fait monter aussi équatorialement, et l'a placé dans son observatoire de Markree-Castle, en Irlande. Ce troisième objectif de Cauchoix était le plus grand que l'on eût jamais construit dans les conditions d'achromatisme, jusqu'à l'année 1845. Alors MM. Mertz et Mahler, successeurs de Fraunhoffer, à Munich, en ont fabriqué un de dimension encore plus considérable pour l'observatoire de Poulkova. Il est également adapté à une monture équatoriale. Des appareils aussi puissants, devant être mis en œuvre avec des grossissements très-forts pour déployer leurs avantages, les astres traverseraient trop vite le champ qu'ils embrassent pour qu'on pût les bien saisir, si on ne leur faisait pas suivre le mouvement du ciel avec continuité. L'objectif de Cauchoix qui est employé à l'observatoire de Greenwich a été donné en présent à cet établissement, en 1838, par M. R. Sheepsbanks, l'un des vice-présidents de la Société astronomique de Londres.

France: elle était parfaite. Mais la fabrication des instruments divisés avait besoin de grandes améliorations : elle les reçut. Fortin et Gambey arrivèrent à construire les grands cercles astronomiques aussi bien que partout ailleurs. Gambey surtout, préparé par une éducation scientifique plus forte et plus générale, possédait l'ensemble et les détails de la grande mécanique instrumentale, de manière à pouvoir en réaliser admirablement les plus difficiles conceptions. Il avait atteint le sommet de son art, quand la mort nous l'a enlevé, il y a peu de mois. Les instruments de marine, de physique, et d'astronomie, sortis de ses mains, sont répandus chez toutes les nations civilisées.

Ces progrès de l'art, en France, amenèrent la restauration de l'observatoire de Paris. En 1832, un savant célèbre, membre de la chambre des députés, M. Arago, fit connaître à cette assemblée le triste état où se trouvait réduit l'établissement national dont il était le directeur. Il montra, d'une part, l'opportunité et la convenance d'une rénovation dont le succès était assuré; de l'autre, l'impossibilité de rendre l'observatoire utile, et même de le soustraire à une ruine prochaine, si l'on ne venait à son secours. La chambre accorda sans peine les fonds qu'on lui demanda. Sous la direction active et intelligente de M. Arago, les cabinets d'observation furent reconstruits, agrandis, et disposés selon les plans les plus appropriés à leur service. On possédait déjà un grand cercle mural de Fortin; on en demanda un second à Gambey. C'était un complément nécessaire. Car, pour obtenir de ces instruments des résultats assurés, il faut en avoir deux que l'on emploie simultanément à mesurer les hauteurs méridiennes des astres, l'un par vision directe, l'autre par réflexion sur un horizon de mercure, en les faisant alterner dans ce mode d'emploi. On demanda encore à Gambey une grande lunette méridienne, qu'il exécuta, ainsi que le cercle, avec une merveilleuse perfection. Ces appareils doivent être établis dans des conditions de stabilité immuable. Pour cela, les murs d'attache des deux cercles, et les colonnes qui portent l'axe de la lunette méridienne, formés de gros blocs de pierre équarris, furent élevés ou reconstruits sur des fondations profondes et massives. On disposa au-dessus, des toits pourvus de trappes mobiles, qu'un mécanisme ingénieux referme hermétiquement pour garantir les appareils, ou rouvre au gré de l'observateur pour laisser voir le ciel. Les horloges astronomiques ne manquaient pas; on les établit avec non moins de stabilité, près de chaque instrument auquel leur service se rattachait. On eut alors enfin, dans l'observatoire de Paris, un ensemble complet de dispositions et d'instruments pour observer avec continuité les astres dans leurs passages méridiens, ce qui est la prin-

cipale destination et le plus utile service d'un grand établissement astronomique. On avait, en outre, un équatorial à mouvement continu, construit antérieurement par Gambey et destiné à suivre les comètes; un très-beau cercle répétiteur de Reichenbach, donné autrefois par M. Laplace, pour prendre les hauteurs absolues; deux quarts de cercle muraux de construction anglaise, établis en 1800, et très-bons à employer encore. Cet assortiment suffisait, à la rigueur, pour les besoins du service journalier. Mais des observatoires étrangers, celui de Poulkova surtout, sont maintenant en possession de grandes lunettes à mouvement équatorial, dont l'immense puissance optique, rendue indéfiniment et à volonté persistante sur un même astre, par le mécanisme qui les conduit, permettra d'étudier ces corps continûment, avec une richesse d'illumination et une force de grossissements angulaires que l'œil de l'homme n'avait jamais pu leur appliquer, et qui sans doute y feront voir bien des particularités inconnues. M. Arago, en 1844, a demandé aux ministres et à la chambre des députés les allocations nécessaires pour préparer l'installation d'un instrument de cet ordre à l'observatoire; elles ont été accordées aussi facilement que les premières, et tous les travaux de construction extérieurs sont terminés. Si l'art répond aux espérances que la science peut concevoir, un tel instrument, mis dans les mains de M. Arago, devra étendre beaucoup nos connaissances sur la physique céleste.

L'observatoire de Paris n'a plus maintenant à craindre que les inconvénients de sa situation. La grande ville, dont il était autrefois presque séparé, s'est étendue au delà de ses limites. Elle l'a enveloppé de rues populeuses que parcourent incessamment des voitures sans nombre. Les instantes représentations de M. Arago ont pu seules le préserver de l'approche d'un chemin de fer, qui menaçait d'établir son débarcadère à côté de lui. Les écoutera-t-on encore quand une population plus multipliée sera aussi devenue plus active et plus exigeante? La délicatesse des observations astronomiques actuelles est incompatible avec les moindres agitations. Elle n'a pas d'obstacle plus mortel que des vibrations mécaniques continuellement propagées. Tout ce qui surgit autour de ses appareils, même à de grandes distances, la gêne. L'observatoire avait une mire méridienne dans la plaine de Montrouge; c'était une ouverture circulaire, percée au sommet d'une stèle en pierre, et qui se projetait sur le ciel. Les nouvelles fortifications érigées au delà ont masqué l'horizon d'où lui venait la lumière. On l'a exhaussée au-dessus de leur niveau; mais une maison, nouvellement élevée en deçà, l'a cachée. Une autre mire plus proche, trop proche même, existait au nord sur la façade méridionale du palais du Luxembourg; cette façade a été

reportée encore plus près. Aujourd'hui la direction méridienne des instruments n'est plus définie que par les observations célestes. Cela exige des astronomes infiniment plus de temps, de soins et de peine, pour la constater, et pour corriger leurs déviations accidentelles, qu'il n'en faudrait, si l'on pouvait les régler par l'inspection immédiate de mires lointaines fixes, qui seraient visibles de jour et de nuit.

C'aurait été une grande hardiesse, peut-être une hardiesse louable, que d'abandonner l'ancien observatoire en 1832, et d'aller l'établir ailleurs, par exemple au sommet du Mont Valérien ou sur les hauteurs de Châtillon. Quelqu'un en parla; mais on ne fit pas attention à son propos. Dans le fait, l'exécution d'un pareil projet aurait rencontré des obstacles que, vraisemblablement, aucune volonté actuelle n'aurait pu vaincre. L'accroissement de dépense qui en serait résulté, quoique considérable, n'était pas l'inconvénient le plus grave que l'on eût à redouter. Nos assemblées nationales n'ont jamais refusé rien de ce qui est utile ou glorieux pour la France. La difficulté capitale aurait été l'organisation du personnel. Supposez le nouvel observatoire construit et pourvu de beaux instruments astronomiques: il aurait fallu y réunir des hommes de talent, actifs, laborieux, résignés à y vivre philosophiquement avec leurs familles dans la solitude, ayant un supérieur et une règle. Trouvez donc chez nous des moines pour ce couvent-là!

Telles ont été les destinées de l'observatoire de Paris. Celui de Greenwich a été institué dans des conditions meilleures, et nul autre n'a rendu de si grands ni de si nombreux services à l'astronomie générale. M. Struve en fait honneur au principe qui a présidé à sa fondation, en vertu duquel il fut prescrit aux astronomes « d'appliquer tous leurs « soins et toute leur assiduité à rectifier les tables des mouvements cé- « lestes et les catalogues d'étoiles, pour arriver à la détermination des « longitudes en mer, résultat si important à la navigation. » Que ce soit là, en effet, le but principal et presque spécial d'un observatoire public, j'en tombe d'accord avec M. Struve. Je reconnais également avec lui que la persistance des astronomes de Greenwich dans cette direction donne maintenant à leurs travaux un prix inestimable; mais je crois que leurs goûts personnels et l'intérêt de leur établissement ont beaucoup plus fait pour les y maintenir que les termes de l'ordonnance qui les institua. Flamsteed, le premier astronome royal, n'eut toute sa vie qu'une passion et un but, celui que l'ordonnance d'institution exprime; et elle l'exprime, parce que son protecteur, sir Jonas Moore, qui partageait ses sentiments, les fit goûter à Charles II, en les lui présentant dans ces mêmes termes, avec cette perspective d'utilité

nautique plutôt que scientifique, suggérée par Flamsteed, et qu'il sut habilement y attacher. Cet intérêt d'application, très-réel d'ailleurs, fut toujours le palladium de l'observatoire royal d'Angleterre, et le motif le plus apparent comme le plus efficace des constantes faveurs qui lui ont été accordées depuis un siècle. Dès sa création, en 1676, Flamsteed le dirigea dans cette voie qui était la sienne, et la seule qu'il fût en état de suivre. Il l'y maintint pendant quarante-quatre ans. Après sa mort, en 1719, Halley, nommé pour lui succéder, trouva l'observatoire entièrement dépourvu d'instruments. Les héritiers de Flamsteed avaient réclamé tous ceux qui lui avaient servi, comme étant sa propriété particulière. Cela était de toute vérité. Quand sir Jonas eut obtenu pour Flamsteed le titre d'astronome royal, avec un traitement annuel de 100 livres sterling (2500 francs de France), il fit encore entendre au roi qu'il conviendrait de créer un observatoire pour l'observateur. D'après l'avis du célèbre architecte sir Christopher Wren, homme d'ailleurs très-éclairé, Charles II ordonna qu'on l'établît dans le parc de Greenwich, sur l'emplacement d'un vieux château abandonné. Il alloua pour cette construction 500 livres sterling (12500 francs de France), avec la faculté d'y employer les matériaux de démolition. Les plans furent arrêtés et exécutés, au gré de Flamsteed, en dépassant de bien peu la somme prescrite; car la dépense totale ne s'éleva qu'à 520 livres sterling (13000 francs de France). On se doute bien que l'établissement n'était pas aussi magnifique qu'aujourd'hui. Toutefois ce petit excédant de frais parut incommode. Quand on en vint aux instruments, ce surcroît d'exigence rencontra des difficultés. On craignit d'en importuner le roi; et Flamsteed vint s'installer à l'observatoire royal avec un sextant, deux horloges et quelques livres, qui lui furent gratuitement donnés par sir Jonas Moore. Mais, en 1679, sir Jonas mourut; le royal fondateur mourut aussi en 1684; et le pauvre Flamsteed, resté sans protecteurs, eut bien de la peine à conserver sa place sous le règne suivant. On lui accorda seulement, comme aide, un journalier attaché au service du parc royal. Il se garda bien de demander autre chose, et se pourvut d'instruments à ses frais, en suppléant à l'insuffisance de son traitement par des leçons rétribuées, qu'il donnait à quelques élèves choisis. Voilà par quel dévouement il put rendre à l'astronomie tant de services pendant sa longue vie. A sa mort, l'observatoire royal était devenu trop célèbre pour qu'on l'abandonnât. D'ailleurs, en 1719, les affaires publiques étaient mieux réglées. Halley obtint aisément que l'on fît construire, pour Greenwich, des instruments nouveaux qui remplaceraient ceux de Flamsteed. Mais Halley avait un génie trop vaste et trop actif

pour se complaire, comme Flamsteed, à multiplier des observations de détail déplorablement imparfaites, telles qu'on en pouvait faire avec les appareils astronomiques de ce temps. Durant vingt-deux années qu'il occupa Greenwich, il observa peu, et moins par goût que par devoir; mais il continua de rendre à l'astronomie des services immenses, en profitant de sa situation pour perfectionner les tables de la lune et des planètes, par leur comparaison immédiate avec le ciel. Bradley, qui lui succéda en 1742, reprit l'astronomie observatrice dans cette phase de progrès que le perfectionnement de la mécanique instrumentale faisait entrevoir; il la porta presque à sa dernière limite de précision possible, par vingt années de continuels travaux. Un homme obscur et inutile, Bliss, fut son successeur; mais cet interrègne ne dura que trois ans, de 1762 à 1765. Depuis cette époque, l'observatoire de Greenwich n'a plus été confié qu'à des astronomes de la première distinction, Maskeline, Pond, et M. Airy, son directeur actuel. Tous trois se sont attachés, avec une persévérance admirable, à continuer l'œuvre de Bradley, à la consolider, à la généraliser par toutes les observations que la puissance actuelle des instruments suggère et que la théorie permet d'éclairer. Cette suite continue de travaux astronomiques parfaits, qui embrasse maintenant un intervalle de quatre-vingt-cinq années, assure à l'observatoire de Greenwich une gloire impérissable. Tant qu'il persévérera dans cette voie, en se perfectionnant toujours avec les progrès des sciences et des arts, aucune autre institution du même genre ne pourra lui disputer le premier rang. Elles pourront l'accompagner, l'égaler même dans son utilité présente; il ne leur sera jamais possible de balancer ses services passés.

L'astronome royal actuel n'a négligé aucune peine pour faire jouir les astronomes de ce noble héritage, en continuant de l'agrandir. Depuis son entrée à Greenwich, en 1836, il a donné à cet établissement une activité et une étendue d'application immenses, sans autre secours qu'un strict nécessaire bien employé. Il a sous sa direction un astronome adjoint, quatre assistants observateurs, quatre autres spécialement attachés aux observations magnétiques et météorologiques, et autant de calculateurs auxiliaires qu'il en a besoin. Avec ce personnel habile et zélé, les observations méridiennes de hauteur et de passages ont été journellement effectuées, les comètes suivies, les diamètres planétaires mesurés, les phénomènes occasionnels saisis dans leur apparition; les instruments magnétiques et météorologiques continûment observés; des multitudes de chronomètres appartenant à l'État ou au commerce étudiés et appréciés. Tout cela a été ensuite calculé, réduit, livré à l'impression, et publié ponctuellement, année par année, avec

une fidélité de détails qui ne cache aucune faute accidentelle. A ces publications régulières, on en a joint d'autres, contenant des documents antérieurs, recueillis également à Greenwich, et qui avaient paru isolément ou étaient restés inédits : par exemple les positions moyennes, pour le 1er janvier 1840, de 1439 étoiles observées depuis 1836 jusqu'à 1842 ; toutes les observations de planètes faites à Greenwich, depuis Flamsteed, calculées, réduites et accompagnées des passages d'étoiles qui servent à les fixer ou à les vérifier. Un autre recueil pareil, déjà fort avancé, mais d'une confection bien plus difficile, comprendra toute la collection des lieux de la lune, observés au nombre de 8000, également réduits, et comparés aux tables actuelles. Les observations méridiennes de ce satellite ne pouvaient être obtenues que trop rarement, à cause de l'inclémence du climat, puisqu'il ne s'en fait que six en moyenne dans chaque lunaison ; un grand cercle vertical, azimutalement mobile, vient d'être construit pour le suivre, hors du méridien, dans tous les détails de son cours. Ajoutez à cette multiplicité d'action une multitude de commissions accessoires, de consultations, de conseils officiellement requis ; enfin une immense correspondance relative à des questions d'astronomie ou de mécanique instrumentale, à laquelle l'astronome royal ne peut se soustraire, vous aurez une idée des devoirs qu'il a su embrasser et remplir. Sous cette forme agrandie, l'observatoire de Greenwich n'est plus seulement une institution astronomique ; c'est une institution scientifique générale, la première de l'Angleterre. Cette extension lui enlèvera peut-être le perfectionnement ultérieur des procédés et des instruments astronomiques, qui lui était resté presque exclusivement propre depuis Bradley. Mais, en abandonnant cette œuvre de progrès aux établissements spéciaux, qui pourront s'y appliquer uniquement avec plus de loisir et d'avantage, Greenwich étendra son influence de supériorité sur tout l'ensemble de la science ; et, ainsi que M. Airy le déclare, en s'associant aux hommes zélés qui l'entourent : « Nous grandirons, dit-il, dans cette voie, comme astro« nomes, sinon comme observateurs. » Puisse le mouvement social d'une population industrielle, active, et qui grossit toujours, ne pas apporter d'obstacles à ce développement ! Parmi les anciens observatoires européens, aucun n'a été établi dans des conditions aussi favorables que celui de Greenwich. Élevé sur une colline isolée, dans l'enceinte d'un parc royal jusqu'ici préservé de tout envahissement, il avait de toutes parts l'aspect libre du ciel. Mais déjà l'accroissement de la population, de l'industrie, des fabriques, a couvert ou obscurci l'horizon que ses instruments dominaient. Ils n'ont plus de mires lointaines pour vérifier, à

chaque instant, leur direction méridienne; on la constate par des observations célestes ou par des procédés optiques qui ne sont pas exempts d'incertitude. D'autres rectifications non moins essentielles y sont difficiles et par là même rares, ou elles ne peuvent s'obtenir que par des moyens indirects. Enfin le silence et l'absolu repos, ces deux conditions vitales de l'astronomie observatrice, y sont maintenant menacés par l'approche mortelle des chemins de fer. Depuis 1835 on a projeté des lignes d'une importance commerciale très-considérable, qui traverseraient en souterrain le parc de Greenwich, plus ou moins près de l'observatoire royal. Par bonheur, cela ne pouvait se faire sans l'assentiment du conseil de l'amirauté, d'où cet établissement ressort comme ayant été créé dans l'intérêt de la navigation. Avant de se décider, le conseil a voulu avoir l'avis des personnes les plus compétentes de l'Angleterre, savants, ingénieurs, hydrographes, astronomes, sur les inconvénients certains ou possibles d'un pareil voisinage, pour les opérations astronomiques. Des expériences contradictoires ont été faites; des avis divers ont été émis; unanimes de la part des astronomes, mais offrant une regrettable discordance dans leurs prévisions. Les directeurs de l'observatoire de Cambridge et celui d'Armagh, en Irlande, ont protesté avec énergie contre un danger qui déjà les avait menacés euxmêmes : *Jam proximus ardet Ucalegon!* Le dernier surtout, M. Robinson, a soutenu son opposition par tous les motifs que pouvait présenter un observateur consommé. Malheureusement, la résistance a été moins prononcée, peut-être timide, dans le lieu où les exigences industrielles se montraient le plus immédiatement actives. Le conseil de l'amirauté s'est trouvé embarrassé entre des avis qui pouvaient paraître l'expression d'une condescendance trop peu prévoyante, ou d'une réprobation trop absolue. Dans cette incertitude, il s'est sagement déterminé à ne pas compromettre l'avenir. Il a renvoyé sa décision définitive à une session prochaine du parlement, celle de 1847, attendant des épreuves plus concluantes. Souhaitons qu'elles fassent prévaloir les intérêts de l'astronomie. L'inconvénient de détourner un chemin de fer peut s'apprécier en argent : les services de la science s'évaluent en gloire et en perfectionnements intellectuels. Nos voisins auront à choisir entre ces deux genres de spéculations.

Cet exposé des circonstances dans lesquelles se trouvent aujourd'hui les établissements astronomiques de l'ancienne Europe, m'a paru nécessaire pour faire sentir l'importance présente et future de celui que l'empereur de Russie vient de créer. Il me reste à faire connaître les détails de sa fondation, l'organisation qu'on lui a donnée, les instruments

dont il est pourvu, les services qu'il a rendus déjà, et ceux que l'on peut en attendre dans l'avenir. Mais je dois avant tout signaler, dans cet événement scientifique, l'alliance intime, éclairée, efficace, qu'on y découvre entre les vues de la puissance souveraine et les vœux des savants qui lui sont soumis. Sans doute ce n'est pas là une œuvre sans précédent, comme celles dont j'ai tout à l'heure rappelé l'histoire. Ce n'est pas Minerve s'élançant tout armée hors du cerveau de Jupiter. C'est l'expérience du passé, mise à profit, avec sagesse, pour arriver immédiatement à la perfection. Ainsi l'existence du nouvel établissement ne sera pas le résultat fortuit d'une bonne intention, suggérée à un prince léger comme Charles II, qui veut et qui oublie. On n'y retrouvera pas non plus l'adulation d'un savant, amenant Louis XIV dans un vain édifice d'architecture, pour lui présenter, comme une des gloires de son règne, l'illusion d'une œuvre scientifique qui n'existe point. Des idées plus justes se sont fait jour avec le temps. Nous aurons à suivre un monarque absolu, prenant lui-même une part active et intelligente à l'institution qu'il élève; la voulant grande, noble, glorieuse, mais réellement utile et appropriée aux progrès de la science; on le verra enfin assurer son succès et son avenir par l'organisation qu'il lui donne, par les ressources durables qu'il lui assigne, par les merveilleux instruments dont il l'enrichit. Ce concours libre, confiant, complet, du prince et des sujets, dans l'accomplissement d'une œuvre nationale, consacrée aux progrès de l'intelligence, est, je crois, un bel exemple de ce que l'on peut appeler, à bon droit, LA CIVILISATION.

J.-B. BIOT.

ROME AU SIÈCLE D'AUGUSTE, *ou Voyage d'un Gaulois à Rome, à l'époque du règne d'Auguste et pendant une partie du règne de Tibère,* précédé d'une *Description de Rome aux époques d'Auguste et de Tibère,* par Ch. Dezobry; nouvelle édition revue, augmentée et ornée d'un grand plan et de vues de Rome antique. Paris, imprimerie de Ducessois, librairie de Dezobry, E. Magdeleine et Cie, 1846-1847, 4 vol. in-8°; t. I, XVI-508 pages; t. II, 461 pages; t. III, 508 pages; t. IV, 440 pages.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

J'ai réservé, pour l'examiner à part, le plus considérable des morceaux

[1] Voyez le premier dans le cahier de juin, p. 321.

ajoutés par M. Dezobry, dans cette nouvelle édition, au corps même de son ouvrage. C'est, je l'ai déjà dit, la XLVII[e] des lettres qui le composent, celle qui a pour titre : *Tibur. — L'empereur Auguste et le poëte Horace.*

M. Dezobry, dans plus d'un passage de son intéressant tableau des mœurs et des usages de Rome à la fin de la république et au commencement de l'empire, avait dû parler du goût très-vif des Romains de cet âge pour la campagne, et des résidences champêtres où, pendant les ardeurs de la canicule, ils allaient de préférence chercher un asile contre l'air étouffant et empesté de la ville ; il a été naturellement amené à s'occuper en particulier de Tibur, le plus recherché, le plus célébré parmi ces divers quartiers d'été, comme on disait, de la bonne compagnie, celui qui termine, qui couronne toujours les énumérations des poëtes :

> Ardua jam densæ rarescunt mœnia Romæ :
> Hos Præneste sacrum, nemus hos glaciale Dianæ,
> Algidus aut horrens, aut Tuscula protegit umbra ;
> Tiburis hi lucos Aniena que frigora captant [1].

De là cette lettre nouvelle, dont l'idée est heureuse, mais dont l'exécution laisse quelque chose à désirer. Celui qui est censé l'écrire y décrit Tibur avec exactitude, non avec assez de charme ; il en parle froidement dans un temps où il s'en faisait tant de peintures passionnées, qu'il eût pu reproduire en partie. En outre, il est trop indifférent aux souvenirs fabuleux et historiques que ce beau lieu rappelait alors à tous les esprits, et qui entraient pour beaucoup dans l'universelle prédilection dont il était l'objet.

Il ne fallait pas, je crois, négliger de rappeler l'antiquité attribuée à Tibur, d'abord, disait-on, établissement des primitifs Sicules, puis conquête et fondation nouvelle de colons Argiens, sur lesquels avait régné un petit-fils du devin Amphiaraüs, ce Tiburnus ou ce Tiburtus [2], dont les frères, Catillus et Coras, figurent, chez Virgile, dans l'armée de Turnus, y représentant, avec leur petite troupe, ce que le poëte appelle, par une emphase piquante, *Tibur superbum* [3]. On ne nommait guère alors Tibur sans y joindre ces noms, consacrés par la légende, de Tiburnus, de Catillus, de Coras. C'est ainsi qu'on se plaisait à appeler Tusculum le royaume de Télégon ; Tarente, le royaume de Phalante. Cette espèce d'anoblissement poétique, qui s'appliquait à tout,

[1] Stat. *Silv.* IV, IV, 14, sqq. — [2] Den. Hal. *Ant. rom.* I, XVI ; Plin. *Hist. nat.* XVI, XLIV, 87 ; Solin. 2, etc. ; cf. Heyn. *Æn.* VII ; Excurs. VIII. — [3] Virgil. *Æn.* VII, 630, 670.

lieux, monuments, familles, usages, était dans l'esprit d'un temps où Rome, sur son déclin, n'attendant rien de l'avenir, se reportait volontiers vers le passé, et, avec une complaisance sénile, s'enchantait de ses origines réelles ou fabuleuses. A cet esprit répondaient tant de souvenirs grecs ou troyens répandus dans des compositions de toutes sortes, non-seulement dans les six derniers livres de l'*Énéide*, dans quelques odes d'Horace, quelques élégies de Properce, dans les *Fastes* d'Ovide, mais dans les *Antiquités* de Denys d'Halicarnasse. Si donc le Gaulois, dont M. Dezobry est le savant et ingénieux secrétaire, fût remonté jusqu'à la chronique grecque de Tibur, il eût fait quelque chose de plus que de donner une preuve assez facile de son érudition, il eût marqué un nouveau trait de mœurs.

On peut regretter aussi qu'il n'ait pas insisté davantage sur l'histoire proprement dite de la vieille cité : il y eût trouvé l'occasion d'un contraste de quelque intérêt, dont je ne doute pas qu'on ne fût alors frappé, entre son antique importance et la modestie gracieuse de son état présent. Quand Rome avait commencé à s'étendre hors de ses premières et étroites limites, elle avait rencontré une rivale redoutable dans Tibur; cité alors puissante, exerçant sa domination ou étendant sa protection sur un assez grand nombre d'autres villes. Les septième et huitième livres de Tite-Live[1] sont pleins de la rivalité de Rome et de Tibur; Tibur s'unit contre Rome aux Gaulois, aux Latins; Tibur compte et pour beaucoup, dans les terreurs de la république, dans les énergiques résolutions du sénat, dans les exploits des généraux. Une victoire de Camille sur Pedum, soutenu par Tibur, lui vaut, ainsi qu'à son collègue, avec les honneurs du triomphe, la distinction, alors fort inusitée, d'une statue équestre dans le forum. Florus[2] dit spirituellement, au sujet de cette lutte qui étonne, quand on songe à la grandeur de Rome : *Tibur, nunc suburbanum, nuncupatis in Capitolio votis petebatur.* Tibur finit, en 427, par se soumettre à Rome, qui le punit de son alliance avec les Gaulois en lui enlevant une partie de son territoire. Il devient municipe de Rome, conservant de son ancienne grandeur le droit de dire, ainsi que Rome : *Senatus populus que Tiburs* (S. P. Q. T.), comme on le lit sur quelques-unes des inscriptions qui décorent la place de l'évêché à Tivoli[3]. Tibur est encore, à dater de cette époque, en vertu de traités que rappelle Polybe[4], une des villes de l'Italie où les exilés romains

[1] *Hist.* VII, IX, XI, XII; VIII, XII. — [2] *Hist.* I, II. — [3] L'abbé Capmartin de Chaupy, dans son ouvrage intitulé : *Découverte de la maison de campagne d'Horace*, t. II, p. 382, donne ces inscriptions; cf. Gruter, *Corp. inscript.* 254, 2; 1025, 12; Orelli, *Inscript. lat. select.* 113, 3728. — [4] *Hist.* VI, XIV.

peuvent se retirer avec sûreté. Là, en effet, trouve asile, en 443, la corporation mécontente des joueurs de flûte, qui s'y porte en masse, comme autrefois le peuple sur l'Aventin, sur le Mont Sacré, et que Rome, étrangement embarrassée par son absence, ne peut en faire revenir qu'avec l'entremise obligeante des Tiburtins. Ovide[1], qui a raconté, après Tite-Live[2], cette aventure, ne l'a pas fait sans rapprocher, d'une manière touchante, de son lointain exil chez les Scythes, cet exil plus doux, aux portes de Rome :

Exsilio mutant urbem, Tibur que recedunt:
Exsilio quodam tempore Tibur erat[3].

J'aurais voulu que M. Dezobry eût conduit son lecteur, par ces souvenirs et par d'autres du même genre, à l'époque où le *Tibur superbum* de Virgile n'est plus que le *vacuum Tibur* d'Horace[4]; où, grâce à la proximité et à la beauté du lieu, il devient simplement un séjour de loisir et de plaisance pour la haute société romaine, ses grands, ses riches, ses oisifs; pour des hommes d'État, qui vont y respirer, comme Mécène, du poids des affaires publiques, ou, comme Plancus, y endormir leurs remords, y oublier leurs mécomptes, y fuir le mépris et la haine du public; pour des femmes à la mode, qui y cherchent une distraction aux intrigues de la ville, une occasion à des intrigues nouvelles, comme la Cynthie de Properce, cette coquette et docte Hostia[5], petite-fille du vieux poëte Hostius; pour des poëtes, enfin, comme Catulle, et, plus tard, comme Horace, auxquels Tibur procure, à la porte de Rome, de l'ombre, de la fraîcheur, du silence, et, sans perdre de vue le monde, le calme, l'inspiration solitaire.

C'est dans ce *Tibur*-là qu'une invitation à souper, en très-grande compagnie, à une table où se rencontreront *l'empereur Auguste* lui-même et *le poëte Horace*, amène le voyageur gaulois de M. Dezobry. En attendant l'heure indiquée, il va, comme il est naturel, visiter les curiosités de la ville et d'abord ce temple d'Hercule qui lui faisait donner le nom d'Herculéenne. Un passage de Suétone[6] a permis de supposer qu'il trouve sous ses portiques Auguste rendant la justice, au milieu d'une grande affluence de peuple. Il assiste à une partie de

[1] *Fast.* VI, 657. — [2] *Hist.* IX, XXX, cf. Val. Max. II, XV; Plutarch. *Quæst. rom.* LV. Dans un article intéressant du *Journal général de l'instruction publique* (20 janvier 1847), M. Egger a discuté les variantes de ces divers récits et la narration qu'en a tirée M. Dezobry, lettre LVI, sur *les grandes et les petites Quinquatries.* — [3] *Ibid.* 665. — [4] *Epist.* I, VII, 45. — [5] Apul. *Apolog.* cf. Weichert, *Poet. lat. reliquiæ*, p. 4, sqq. 413. — [6] *Aug.* 72.

cette audience où le juge tout-puissant se montre tour à tour, comme on le voit dans plusieurs anecdotes contées par Dion[1], Sénèque[2] et Macrobe[3], enjoué, clément, et d'un emportement poussé jusqu'à la fureur. Une si grande diversité d'humeur, dans un si court espace de temps, paraît peu naturelle, et il est à craindre que, comme il arrive quelquefois en ce genre de composition, des traits de dates fort diverses n'aient été ici rapprochés. C'est Octave, je pense, au temps des proscriptions, du sac de Pérouse, de la victoire de Philippes, dans cette jeunesse qu'on nous représente comme si portée à la colère et à la violence, à des actes sanglants, objet, plus tard, de vifs regrets[4], que Mécène a pu un jour faire descendre de son tribunal par ce billet furtivement tracé et lancé au juge impitoyable : « Lève-toi, bourreau. » Ce n'est pas Auguste, à l'époque où le met en scène M. Dezobry, depuis longtemps adouci par l'âge, par l'exercice paisible d'un pouvoir incontesté, par le soin constant de cacher sous des formes faciles et aimables la redoutable réalité de ce pouvoir. Le trait même de clémence qui est ici placé est visiblement d'une date plus ancienne, car il a pour objet, du moins dans le récit de Sénèque[5], dont il est tiré, un citoyen auquel est pardonné le crime, qui serait alors bien ancien, bien oublié, d'avoir suivi le parti d'Antoine. Je sais bien que, dans les ouvrages où, pour parer l'instruction, on fait agir et parler, avec quelques-unes des libertés du roman, les personnages historiques, certains anachronismes sont admis. Mais il faut se garder soigneusement de ceux qui peuvent altérer, si peu que ce soit, la vérité des caractères et des époques.

Du temple d'Hercule, sur l'emplacement duquel s'élève l'église du moderne Tivoli, notre voyageur se rend à un autre, dont, encore aujourd'hui, les restes dominent gracieusement la chute bruyante de l'Anio. Dans cet édifice, vulgairement nommé temple de la Sibylle, il voit, selon l'opinion la plus accréditée, un temple de Vesta. Je ne sais seulement s'il est bien autorisé à établir un rapport entre la nature du lieu où on l'a construit et les attributs de Vesta, « déesse de l'eau, dit-il, ainsi que du feu. »

Chemin faisant, il a rencontré trois chênes verts qu'on lui a dit avoir huit siècles d'existence. On lui en a parlé trop modestement. Selon la tradition reçue à Tibur[6], ces trois chênes existaient dès le temps de Tiburnus, et avaient même prêté leur ombre à la cérémonie

[1] *Hist.* LV, VII. — [2] *De benef.* II, XXV. — [3] *Sat.* II, 4. — [4] Senec. *De clem.* I, XI. — [5] *De benef.* II, XXV. — [6] Plin. *Hist. nat.* XVI, XLIV.

de son couronnement, de son *inauguration*. Il y avait là, ce me semble, une occasion bien naturelle de remonter à ces origines grecques de Tibur, dont, tout à l'heure, je regrettais l'omission. Une occasion du même genre eût pu être encore la mention du bois sacré de Tiburnus, dont parlent les anciens [1], à supposer que ce bois, *lucus*, *luculus*, fût autre chose que les trois chênes verts de si haute antiquité montrés aux étrangers comme une des merveilles de Tibur.

Je lis dans l'*Histoire militaire des éléphants*[2], ouvrage savant, curieux, d'un fort bon français, qu'un italien distingué, M. le chevalier Armandi, a publié chez nous en 1843, qu'il y avait, dès le temps d'Auguste, à Rome et dans les environs, à Ardée, à Laurente[3], particulièrement, des lieux où l'on gardait les éléphants réservés alors, en si grand nombre, pour le service du cirque et de l'amphithéâtre. Le rapprochement ingénieux de divers passages empruntés surtout à des poëtes, à Properce[4], à Stace[5], à Martial[6], lui a fait penser qu'un dépôt de ce genre existait aussi à Tibur. Cette conjecture, si elle eût été connue de M. Dezobry et qu'il l'eût admise, eût pu lui fournir le moyen d'allonger un peu, par la visite de cet établissement, la promenade de son voyageur, et en même temps d'ajouter un détail intéressant à tout ce qu'il avait déjà rassemblé, dans d'autres chapitres, sur les combats d'animaux, les chasses, offerts alors en spectacle au peuple romain.

J'arrive, avec l'auteur, à la visite que Camulogène, après avoir épuisé les curiosités de Tibur, y rend à Horace, dans sa maison de campagne. J'ai bien peur que M. Dezobry n'ait transporté à Tibur ce qui n'y fut jamais, cette terre, présent de Mécène, qu'Horace, son heureux propriétaire, a si complaisamment décrite [7], et dont nous connaissons par lui la situation, dans une vallée de la Sabine [8], l'Ustique [9], sur le penchant du mont Lucrétile [10], aux bords de la Digence [11], non loin du bourg de Mandèle [12], et d'une petite ville dont il relevait, Varia [13], dans les environs du temple de la déesse sabine Vacuna [14]. Ce n'est pas le lieu de dire quels noms fort approchant des anciens, pour la plupart, portent aujourd'hui ces localités, et comment la ressemblance a permis

[1] Horat. *Od.* I, VII, 13. Stat. *Silv.* III, 74. Suet. *Vit. Horat.* — [2] Voy. p. 381, 540. — [3] Juven. *Sat.* XII, 102, sqq.; Grut. *Corp. inscript.* 1re éd. p. 391, n° 2. — [4] *Eleg.* IV, VII, 81. — [5] *Punic.* XII, 229. — [6] *Epigr.* IV, 62; VII, 12; VIII, 28. — [7] *Od.* I, XVII; III, XVI, XXII; *Sat.* II, VI; *Epist.* I, XIV, XVI. — [8] *Od.* I, XX, 1, XXII, 9; II, XVIII, 14; III, I, 47, IV, 21; *Sat.* II, VII, 117. — [9] *Od.* I, XVII, 11. — [10] *Od.* I, XVII, 1. — [11] *Epist.* I, XVI, 12; XVIII, 104. — [12] *Epist.* I, XVIII, 105; cf. *Od.* II, XIII, 4. — [13] *Epist.* I, XIV, 3. — [14] *Epist.* I, X, 49.

à des géographes, à des antiquaires [1], qui ont mis dans cette recherche beaucoup de zèle et quelquefois de passion, de déterminer avec certitude l'emplacement de la terre d'Horace. Il suffit d'avoir montré succinctement qu'elle était à quelque distance de Tibur, où paraît pourtant la placer M. Dezobry. Horace, lui-même nous le dit, n'avait pas, ne désirait pas d'autres biens,

.... Nec potentem amicum
Largiora flagito,
Satis beatus unicis Sabinis [2].

Si pourtant, à Tibur, dont il était si épris, où il est évident qu'il a passé une bonne part de sa vie, il s'est lassé de demeurer chez ses amis, chez Mécène par exemple, s'il a voulu, ce que ses goûts d'indépendance rendent vraisemblable, y goûter aussi le charme du chez soi, rien n'empêche d'admettre, et on l'a fait [3], qu'il y a possédé quelque petite maison, quelque pied à terre, soit acquis de ses deniers, soit plutôt ajouté par ses protecteurs à une première libéralité [4]. Il n'était pas permis à tout le monde d'habiter Tibur, surtout dans la position trop magnifique où M. Dezobry a placé l'habitation du poëte. Celle de Catulle [5], plus modestement située, et des plus petites, avait une grande valeur, on peut le conclure des lourdes hypothèques dont son possesseur avoue douloureusement qu'elle était grevée. Si Horace, après lui, est devenu, comme il l'avait souhaité, sans l'espérer [6], propriétaire à Tibur, il faut que quelque puissant ami l'y ait aidé. Tout cela admis, on s'expliquerait mieux certains passages de son biographe latin qui ne paraissent pas exempts de confusion, d'obscurité. *Vixit plurimum in secessu ruris sui Sabini aut Tiburtini* s'entendrait de sa terre, située dans une partie de la Sabine, il est vrai, mais dans une partie voisine du territoire de Tibur et qui probablement en dépendait, qu'on pouvait par conséquent appeler Sabine ou Tiburtine, comme cette villa de Catulle à laquelle, selon le poëte, tantôt pour le contrarier, tantôt pour lui être agréable, on donnait ces deux noms :

[1] Voyez surtout Cluvier, *Italia antiqua*, Leyde, 1624; Fabretti, *De Aquis et aquæduct. dissert.* Rom. 1683; De Sanctis, *Dissertazione sopra la villa di Orazio Flacco*, Rom. 1761, 1768; Capmartin de Chaupy, *Découverte de la maison d'Horace*, Rom. 1767; Heerkens, *Notabilium*, lib. II, Groning. 1765, 1770; Cabral, *Ricerche delle ville e de' monumenti antichi della città et del territorio di Tivoli*, Rom. 1779; Nibby, *Viaggio antiquario ne' contorni di Roma*, Rom. 1819; Walckenaer, *Histoire de la vie et des poésies d'Horace*, Paris, 1840. — [2] *Od.* II, XVIII, 12. — [3] Nibby, *ibid.* t. I, p. 67 et autres. — [4] *Epod.* I, 21; *Od.* II, XVIII, 12; III, XVI, 37; *Epist.* I, VII, 14, 39. — [5] *Carm.* XXVI, XLIV. — [6] *Od.* II, VI.

O funde noster, seu Sabine, seu Tiburs,
Nam te esse Tiburtem autumant, quibus non est
Cordi Catullum lædere : at quibus cordi est
Quovis Sabinum pignore esse contendunt[1].

Domus que ejus ostenditur circa Tiburni luculum désignerait sa maison à Tibur même. Enfin, la commune origine de ces deux possessions se trouverait dans ces mots, qui semblent faire remonter le bienfait jusqu'à Auguste lui-même : *Eum . . . una . . . et altera liberalitate locupletavit.*

Ce que je reproche à M. Dezobry ce n'est donc pas d'avoir, d'après une autorité de quelque valeur et après beaucoup d'autres, supposé qu'Horace possédait une maison à Tibur, mais d'avoir confondu ou exposé ses lecteurs à confondre cette maison avec le bien du poëte dans la Sabine. De là quelque invraisemblance : le campagnard d'Ustique, le voisin sans façon du bonhomme Cervius[2] et d'autres petits propriétaires quelquefois amusés de ses velléités de soins rustiques[3], aurait pu être surpris, comme il l'est ici par Camulogène, s'occupant familièrement à mettre dans les amphores, à boucher ce méchant vin dont il sait si bien faire fête à Mécène :

Vile potabis modicis Sabinum
Cantharis, Græca quod ego ipse testa
Conditum levi[4].....

La chose me semble moins naturelle à Tibur, où Horace ne fait pas valoir, où il n'a qu'un jardin, tout au plus un verger, où il est encore quelque peu citadin, forcé, par le voisinage des élégantes et somptueuses villas dont il est le commensal, à garder le décorum.

Dans la conversation d'Horace avec Camulogène ont trouvé place un certain nombre de traits empruntés à ses écrits, et propres à faire connaître son caractère et ses habitudes. Peut-être, cependant, l'intention didactique qui les a rassemblés est-elle trop apparente; peut-être Horace montre-t-il trop de complaisance à poser devant le curieux observateur qui le visite, à lui faire les honneurs de sa personne. De confidence en confidence il en vient à lui communiquer une lettre d'Auguste dans laquelle l'empereur s'égaye aux dépens du poëte, plaisante sur sa petite taille et sa corpulence[5]. Je crois qu'Horace eût eu, tout ensemble, plus de discrétion et d'amour-propre; qu'il n'eût pas

[1] *Carm.* XLIV. — [2] *Sat.* II, VI, 77. — [3] *Epist.* I, XIV, 39. — [4] *Od.* I, XX, 1, sqq. — [5] Suet. *Vit. Horat.*

fait parade devant un étranger, à peine connu de lui, de sa correspondance avec le chef de l'État[1], et que, parmi les lettres qu'il en avait reçues, et dont plusieurs, citées du reste ailleurs par M. Dezobry, sont si honorables pour tous deux, il n'en eût pas choisi une qui, enchérissant sur ce qu'il a pu dire lui-même, avec bonne humeur, de ses défauts corporels[2], le présente sous un aspect grotesque, et, d'autre part, atteste beaucoup plus la gaieté que le goût de celui qui l'a écrite. J'ajoute que sa réserve habituelle, dans son commerce même le plus familier avec les grands, ne lui eût probablement pas permis d'appeler, comme il le fait ici, l'attention sur les singularités d'écriture et d'orthographe qu'affectait son impérial correspondant[3]. Camulogène ne peut venir à bout de déchiffrer la lettre qu'on met sous ses yeux, et, quand on la lui lit, il ne me paraît pas qu'il en saisisse parfaitement le sens, assez obscur du reste, et sur lequel on s'est souvent mépris.

Je ne m'arrête pas à ce que présente de trop libre le commencement de sa traduction :

Dionysius m'a apporté votre petit volume, et je me console de son exiguïté en me rappelant la vôtre.

Le latin dit :

... et, tel qu'il est, sans me plaindre de sa brièveté, je l'ai reçu de bon cœur.

« Quem ego, ne accusem brevitatem, quantuluscumque est, boni consulo[4]. »

De même, dans ce qui suit :

Vous me semblez craindre que vos livres ne soient plus grands que vous, mais, si la taille vous manque, l'embonpoint ne vous manque pas.

Je trouve peu à reprendre, car il n'y avait guère moyen de faire passer en français l'agrément de ce diminutif : *Corpusculum non deest*[5].

Ma critique porte sur la manière dont est rendue la dernière phrase :

« Itaque licebit in sextariolo scribas, quum circuitus voluminis tui sit ὀγκωδέστατος, sicut est ventriculi tui. »

Dacier, suivi en cela par Sanadon et par d'autres, avait traduit bien ridiculement :

[1] Cf. Horat. *Epist.* I, xiii, 16, sqq. — [2] *Sat.* II, iii, 307, sqq., 320; *Epist.* I, iv, 15, sq; xx, 24. — [3] Suet. *Aug.* 87. — [4] Cf. Ovid. *De Pont.* III, viii, 23. — [5] Cf. Plaut. *Casin.* IV, iv, 26.

Rien n'empêche que vous ne puissiez tenir et écrire dans un boisseau : car la taille de votre livre ressemble à la vôtre; elle est toute en grosseur comme votre ventre.

M. Dezobry, en traduisant,

Vous pourriez, en effet, écrire sur un *sextariolus*. La rotondité de votre volume ressemble à celle de votre petite bedaine.

s'est plus approché du sens, sans toutefois y atteindre.

Les anciens roulaient leurs manuscrits autour d'un cylindre plus ou moins long. Auguste consent qu'Horace se serve, à la place de ce cylindre, d'une très-petite mesure, d'un setier (*sextariolo*), pourvu que (*quum* pour *dummodo*) le manuscrit se développe autant en épaisseur que le ventre du poëte. Je proposerais de traduire :

Pourquoi donc n'écririez-vous pas même sur un setier, pourvu que ce qui manque en hauteur à vos ouvrages, ils le regagnent, comme votre ventre, en grosseur.

Je n'oserais affirmer que la lettre d'Auguste, même bien entendue, soit d'un goût de plaisanterie irréprochable. Mais elle n'a pas été écrite par un auteur, pour le public, pour la postérité; elle vient d'un prince d'humeur facile, qui a voulu traiter avec amitié un de ses sujets; elle appartient à ce commerce intime et familier, qui risque toutes choses, sans souci des conséquences littéraires. Horace n'y songeait guère lui-même dans l'épître[1] écrite pour Auguste, bien qu'elle ne s'adresse point à lui[2], où, chargeant son voisin de campagne, C. Vinnius Fronto, de porter à l'empereur un de ses recueils de vers, il mêle, à d'excellents conseils sur la manière de s'acquitter de la commission avec mesure, délicatesse et bonne grâce, des plaisanteries assez hasardées sur le surnom d'*Asella*, que son envoyé avait reçu de ses pères. Le fardeau qu'il lui recommande, *gravis sarcina chartæ*, c'est quelque petit volume semblable à celui dont Auguste le remercie dans la lettre dont nous venons de discuter le sens avec M. Dezobry.

La conversation d'Horace et de son visiteur leur prend assez de temps, pour que, lorsqu'ils arrivent à la maison où ils doivent souper, ils trouvent, arrivés avant eux, Mécène et même Auguste. Je ne puis croire qu'Horace, en pareille circonstance, se fût ainsi fait attendre. Je me souviens des vers où Dave, usant de la liberté des Saturnales, le raille de son empressement à partir, de son impatience contre la len-

[1] *Epist.* I, XIII. — [2] Voyez Jacobs, *Lect. Venus.*; Weichert, *Prolus.* I. *De Horat. epist.* § 8, p. 33; Orelli, édit. d'Horace, etc.

teur de ses gens, lorsqu'une invitation imprévue l'appelle chez Mécène[1]. Il était dans l'ordre, je crois, que l'empereur et son ministre fussent précédés chez leur hôte par tous les autres convives.

Cet hôte, M. Dezobry, l'appelle Varus, tout simplement : ainsi fait Horace lui-même, dans l'ode qu'il lui a adressée[2]. Mais une telle désignation n'était peut-être pas ici suffisante. Je voudrais qu'on eût dit Quintilius Varus, comme on le lit dans certains manuscrits du poëte[3], dans le commentaire d'Acron, j'ajouterai, dans le nom de *Quintigliolo*, donné encore aujourd'hui, par les habitants de Tivoli, à un lieu semé de débris antiques, emplacement probable de la villa du Varus d'Horace et de M. Dezobry[4]. Je voudrais, en outre, qu'on eût fait un choix parmi les personnages qui, vers l'époque où l'on se place, portaient ces noms de Quintilius Varus. Il y en a deux, surtout, entre lesquels on pouvait hésiter : P. Quintilius Varus, si malheureusement fameux par sa défaite et sa mort en Germanie, dans l'année 763 ; et le Quintilius, né à Crémone, selon Eusèbe[5], parent de Virgile, selon Servius[6], appelé Varus et qualifié de chevalier romain par Acron et Porphyrion[7], dont ces deux scholiastes ont fait un poëte, mais qui n'était peut-être, comme Metius Tarpa, comme Plotius Tucca, qu'un juge délicat des productions de l'esprit. C'est l'idée qu'en donnent les éloges d'Horace, et dans ce passage de l'*Art poétique* où il célèbre en lui le type du conseiller éclairé et sincère que doit se choisir le poëte[8], et dans l'ode touchante[9] où il cherche à consoler Virgile de la mort d'un tel ami. Comme cette mort est rapportée par Eusèbe à l'année 730, et que le souper qui nous occupe est supposé avoir eu lieu à la veille de la célébration des jeux séculaires, c'est-à-dire en 737, il eût fallu en reculer un peu l'époque pour y faire présider le second des deux Quintilius Varus, ce qui m'eût paru fort convenable. Car il s'agit d'un souper littéraire, où se trouvent avec les suprêmes protecteurs des poëtes, les deux princes de la poésie, Horace et Virgile. Le changement de date que je demande serait, dans tous les cas, à propos, puisqu'en 737 il y avait déjà deux ans que Virgile ne vivait plus.

Si M. Dezobry eût caractérisé davantage son Varus, il y aurait lieu de réclamer contre l'application qui lui est faite d'un excellent mot d'Auguste à un quidam, c'est l'expression de Macrobe[10], qui l'avait traité tout à fait sans cérémonie : « Je ne savais pas que je fusse si fort de

[1] *Sat.* II, VII, 32 sqq. cf. II, VI, 30 sq. — [2] *Od.* I, XVIII, 1. — [3] Voyez la traduction de Vanderbourg, t. I, p. 109. — [4] Voyez C. de Chaupy, *ibid.* t. I, p. 421, sqq. — [5] *Chron.* — [6] In Virg. *Eclog.* V, 20. — [7] In Horat. *ad Pison.* 438. — [8] *Ad Pison. ibid.* — [9] I, XXIV. — [10] *Sat.* II, 4.

vos amis. » On pourrait trouver aussi qu'il a été bien avare d'invitations. Il n'y a, lui compris, que six convives à sa table. Puisqu'il avait excédé le nombre des Grâces, il devait, selon la règle de Varron [1], aller jusqu'au nombre des Muses.

Je demanderai à M. Dezobry la permission de disposer de deux des places vacantes en faveur de deux personnages dont la présence en ce lieu et dans cette compagnie m'eût paru naturelle et susceptible d'intérêt.

Je veux d'abord parler de Properce, qui allait beaucoup à Tibur, non-seulement comme courtisan de Mécène, mais comme amant de celle qu'il a célébrée sous le nom de Cynthie, et dont j'ai rappelé, plus haut, le véritable nom, Hostia. Nous avons des vers où il se plaint des nombreux séjours qu'elle va faire loin de lui à son Tiburtinum [2]. Nous en avons d'autres [3] où, mandé par elle dans cette même villa, mais à une heure bien tardive, il redoute, pour sa course nocturne à travers la campagne de Rome, les dangers que craignait, en pareille circonstance, même dans les rues de la ville, son prédécesseur Tibulle [4], et où il se place, comme lui, sous la protection de Vénus et de l'Amour. Enfin, dans une pièce, semée de traits d'une passion et d'une tristesse admirables, et dans laquelle il se peint visité en songe par le fantôme gracieux et plaintif de Cynthie, il parle de son tombeau à l'extrémité de la voie Tiburtine, près de la chute murmurante de l'Anio.

Cynthia namque meo visa est incumbere fulcro,
Murmur ad extremæ nuper humata viæ [5].

Il suppose qu'elle lui recommande de veiller sur sa cendre, qu'elle lui dicte son inscription funèbre, inscription pleine à la fois et du charme évanoui de cette femme adorée, et de celui du lieu qu'honore et embellit encore son souvenir :

Hic carmen media dignum me scribe columna,
Sed breve quod currens vector ab urbe legat :
« Hic Tiburtina jacet aurea Cynthia terra.
« Accessit ripæ laus, Aniene, tuæ [6]. »

N'eût-il pas été intéressant que Camulogène, après avoir rencontré dans sa promenade ce monument, cette épitaphe, se trouvât ensuite réuni avec le poëte dont les vers touchants et les tristes amours venaient d'occuper sa pensée ?

[1] Macrob. *Sat.* I, 7. — [2] *Eleg.* II, xxxii, 5. — [3] *Ibid.* III, xvi, 1, sqq. — [4] *Eleg.* I, ii, 25. — [5] *Eleg.* IV, vii, 3, sq. — [6] *Ibid.* 83 sqq.

Mais un convive obligé, selon moi, du souper donné par Varus, c'était L. Munatius Plancus. La famille Munatia semble, d'après les inscriptions [1], avoir été une famille Tiburtine. Plancus, dans une de ces inscriptions [2] par laquelle on lui consacre un monument, probablement une statue, est qualifié de Tiburtin. On ne peut douter, d'après les vers délicieux [3] où Horace lui vante l'ombre de son cher Tibur, *Tiburis umbra tui*, qu'il n'y ait habité quelque belle villa, héritée de ses pères. Comment donc, en un lieu où il comptait pour beaucoup, en même temps qu'il était dans l'État un personnage considérable, eût-on reçu l'empereur sans le convier à la fête? M. Dezobry était, ce me semble, dans l'heureuse nécessité de le faire rencontrer aussi, à la table de Varus, par son Camulogène, et de tracer par occasion le portrait d'un des personnages, non pas les plus honorables, assurément, mais les plus curieux de cette époque. Plancus, qui avait, selon Velleius Paterculus [4], la maladie de la trahison, *morbo proditor,* à qui n'eût pas moins convenu l'expression trouvée par Messala pour un homme de même sorte, Dellius, celle de sauteur des guerres civiles, *desultor bellorum civilium* [5], Plancus, dont il serait trop long d'énumérer les défections politiques, les flatteries intéressées et ce qui en avait été le prix, les dignités, représentait alors, par un type frappant, une classe bien nombreuse dans les temps de révolutions : je veux parler de ces hommes qui n'ont point de convictions, mais seulement des intérêts, qui tournent avec habileté à la satisfaction de ces intérêts toutes les circonstances, qui sont successivement de tous les partis, les quittant aussitôt qu'ils y trouvent leur profit, qui survivent aux hommes généreux moissonnés par les guerres civiles, qui semblent hériter de la guerre civile elle-même, et, de parjure en parjure, à force de manége et d'adulations, arrivent au comble de la fortune et des honneurs, mais aussi, c'est leur châtiment, à la perte de l'estime publique et de leur propre estime, au sentiment douloureux de leur magnifique infamie. Tel était Plancus au moment où aurait pu le saisir et le peindre M. Dezobry, mais en ayant soin de mêler à son image d'autres traits encore; ces grâces de l'esprit, par lesquelles, au début brillant d'une carrière trop tôt souillée, il avait séduit Cicéron [6]; quelques-unes de ces qualités privées qui peuvent s'allier, on en a vu bien des exemples, avec la corruption et les attentats politiques, et qui seules expliquent, dirai-je l'amitié d'Horace, ou sa pitié; car c'est le sentiment de la pitié pour une noble nature dé-

[1] Voyez C. de Chaupy, *ibid.* t. II, p. 417. — [2] Voy. Braunhard, *Q. Hor. Flacc. op.; ind. nom. propr.* p. 173. — [3] *Od.* I, VII, 21. — [4] *Hist.* II, 83. — [5] Senec. *Suasor.* I. — [6] *Famil.* X, *passim.*

chue, pour une grandeur attristée et malheureuse, que me semble surtout exprimer mystérieusement la belle ode[1] où le poëte, vantant à Plancus les charmes de son Tibur, l'engage à y accepter les joies passagères de la vie. Et pourquoi cette ode elle-même, introduite par quelque hasard de conversation, n'eût-elle pas joué son rôle dans ce souper, où je place en imagination, près d'Horace, son consolateur, le soucieux Plancus ?

On a pu voir, par quelques-unes des observations qui précèdent, qu'il est bien difficile, dans un ouvrage comme celui-ci, de faire agir des personnages historiques, sans cesser quelquefois d'être exact et vraisemblable. C'est une difficulté non moins grande que de les faire parler avec naturel, avec intérêt, en termes qui répondent à l'attente que leur nom seul excite. Des mots réellement dits par eux et conservés par la tradition, des traits empruntés à leurs écrits, ne suffisent pas toujours, malgré l'artifice industrieux qui les a rassemblés, ou à cause de cet artifice même, à produire une illusion qui n'est que le rare succès de la plus haute inspiration dramatique. M. Dezobry était plus à l'aise et devait plus complétement réussir dans les parties de son ouvrage, qu'on peut regarder comme l'ouvrage même, où il ne se proposait autre chose que de mettre en scène, au moyen d'acteurs fictifs, ou sans existence dans l'histoire, des détails de mœurs, des usages, des institutions.

Le morceau objet particulier de cet article se termine par un jugement sur Horace d'une excessive sévérité. Il est bien vrai que c'est Camulogène qui parle, et qu'un autre personnage le contredit; mais l'apologie est insuffisante. Je me chargerais volontiers de la compléter ici, si je n'avais ailleurs traité ce sujet fort amplement[2]. Il me suffira de dire qu'Horace ne me paraît pas aussi coupable qu'on le fait, pour avoir accepté, au bout de quelques années, avec tous les Romains, les conséquences inévitables de la victoire de Philippes, pour avoir servi de ses vers un gouvernement devenu nécessaire à Rome, qui pouvait obtenir légitimement l'adhésion du citoyen, en même temps que ses prévenances honorables lui méritaient la reconnaissance et l'affection du poëte.

Je ne vois pas du reste qu'Horace, par la complaisance empressée de ce qu'on appelle ses flatteries, ait été au-devant des désirs du pouvoir. Je vois tout le contraire; je me souviens de la lettre où l'em-

[1] I, VII; cf. III, XIV, 28. — [2] Voy. *Mélanges de littérature ancienne et moderne*, p. 81-151.

pereur sollicite de lui, lui arrache en quelque sorte, un hommage longtemps différé, l'envoi d'une de ses épîtres.

« Sachez que je suis fâché contre vous de ce que, dans les ouvrages « de ce genre, ce n'est point avec moi que vous causez de préférence. « Avez-vous peur de vous faire tort auprès de la postérité, en y laissant « paraître que vous êtes mon ami. »

« Irasci me tibi scito, quod non in plerisque ejusmodi scriptis mecum potissimum loquaris. An vereris ne apud posteros infame tibi sit, quod videaris familiaris nobis esse [1]. »

Mais, dit-on, il a célébré, avec Auguste, ses beaux-fils Drusus et Tibère [2], son gendre Agrippa [3], le gendre de sa sœur, Jules Antoine [4]; quelques-uns des premiers serviteurs de sa puissance, comme Messala [5]; je n'ajouterai pas comme Pollion [6], ce serait tomber dans une grave erreur : Pollion s'était résigné à l'empire, voilà tout; c'est le sens d'un mot qu'on a tort de trouver bas, et qui me paraît à moi spirituel et noble : « Je serai le butin du vainqueur [7]. » En célébrant Pollion, Horace ne faisait certes pas sa cour à Auguste; il acquittait une dette personnelle d'estime et de respect, de même qu'en célébrant Mécène il satisfaisait ses sentiments d'amitié, de gratitude. Pour les autres, à part les liens particuliers qui pouvaient l'attacher à eux, comment lui, dont les vers donnaient la gloire, et à qui tous la demandaient, eût-il pu convenablement refuser à des instances venues de si haut des marques de déférence d'une mesure ordinairement discrète autant que délicate, et justifiées d'ailleurs par l'éclat des talents, des succès et du rang.

Horace est moins excusable d'avoir étendu les faveurs de sa muse à des hommes comme Plancus, comme Dellius, dont le commerce, sans être peut-être bien étroit, pouvait, selon l'expression énergique d'Auguste, le diffamer auprès de la postérité. Il a été bien dur cependant de l'appeler *Dellii nebulonis adulator* [8], pour une ode [9] où l'on ne trouve, à la place des flatteries d'un courtisan, que les conseils d'une douce et aimable philosophie, de même, je l'ai déjà dit, que l'expression d'une compassion affectueuse pour des ennuis secrets se montre seule dans l'ode à Plancus.

Dans l'éloge magnifique qu'il a fait de Lollius [10], il n'a été que l'écho de la voix publique. Le temps ne devait pas venir de sitôt, notre poëte ne devait pas le voir, où Lollius démentirait avec éclat, par l'infamie

[1] Suet. *Horat. vit.* — [2] *Od.* IV, IV, XIV. — [3] *Ibid.* I, VI. — [4] *Ibid.* IV, II. — [5] *Sat.* I, X, 29, 42, 85; *ad Pison.* 371. — [6] *Od.* II, I. — [7] Vell. Patercul. *Hist.* II, 86. — [8] Runcken. *in* Vell. Patercul. II, 84. — [9] *Od.* II, III. — [10] *Ibid.* IV, IX; cf. *Epist.* I, XX, 28.

méritée de ses dernières années, la gloire du reste de sa vie [1]. Horace n'était pas, ni lui ni personne, dans le secret de cette profonde hypocrisie qui a fait dire depuis de Lollius, par un historien : *Homo...... inter summam vitiorum dissimulationem vitiosissimus* [2].

Parlerai-je de quelques-uns de ses amis que l'on noircit gratuitement pour lui faire tort à lui-même? Aristius Fuscus aime mieux la ville que la campagne préférée par Horace [3]; on en fait un ambitieux. Iccius, tenté de prendre part à l'expédition contre la riche Arabie, vend, pour s'équiper, ses livres de philosophie, qu'il rachètera, l'expédition manquée; devenu intendant des grands biens d'Agrippa, en Sicile, il mêle aux soins de son administration le goût toujours persistant des spéculations philosophiques [4]; on en fait un homme cupide. Horace ne prévoyait pas combien on abuserait un jour contre ses amis, et par suite contre lui-même, des railleries innocentes, des conseils amicaux qu'il leur adresse. Le procédé n'est pas nouveau; il remonte à Wieland, à qui j'ai eu occasion de le reprocher dans ce journal [5].

J'y ai de même démontré [6], comme je le pense, qu'Horace n'a jamais voulu condamner à l'oubli, avec le recueil complet de ses *Épodes*, les belles pièces, où, dans sa jeunesse, il avait maudit et la guerre civile et ses fauteurs, quels qu'ils fussent [7]. Je crois aussi y avoir établi, par des citations textuelles [8], qu'on n'a pas le droit de lui reprocher d'avoir renié son ancien général, Brutus. N'eût-il pas renié de même l'ancien questeur de Brutus, si religieusement occupé du soin de garder ses images et de réveiller son souvenir [9], ce Sextius auquel s'adresse une des plus admirables odes [10] contenues dans le recueil du poëte? Auguste d'ailleurs n'eût guère été touché du sacrifice, lui qui, en 731, se substitua Sextius dans le consulat [11], et à qui Messala avait pu dire, en lui présentant l'homme qui avait prêté son bras au suicide de Brutus : « Voici celui « qui a rendu le dernier service à mon cher Brutus [12]. »

Il reste peu de chose, si je ne me trompe, de ces grands reproches d'apostasie politique et d'adulation qu'on ne cesse d'adresser à Horace. Est-on plus fondé à flétrir la sage et heureuse ordonnance de sa vie, des noms d'indifférence et d'égoïsme? Je ne le pense pas. Il faut, pour être juste, tenir compte et du temps et de l'homme. Horace n'était

[1] Tacit. *Ann.* III, 48; Vell. Patercul. *Hist.* II, 102; Plin. *Hist. nat.* IX, 35, 58, etc. — [2] Vell. Patercul. *Hist.* II, 97. — [3] *Epist.* I, x. — [4] *Od.* I, xxix; *Epist.* I, xii. — [5] Voyez le cahier de juin 1839, p. 571. — [6] Voyez le cahier de février 1842, p. 87 et suivantes. — [7] *Epod.* vii, xvi. — [8] *Sat.* I, vii; *Epist.* I, xx, 23. — [9] Dio. Cass. *Hist.* LIII, 32. — [10] *Od.* I, iv. — [11] Dio. Cass. LIII, 32. — [12] Plutarch. *Brut.* 60.

point d'une condition qui lui imposât des devoirs envers l'État, et, à cette époque, de tels devoirs n'existaient même pour personne. C'est le caractère du pouvoir absolu d'en exempter les citoyens ; il leur procure le repos, mais au prix de leur activité, qui ne s'exerce que sous son bon plaisir ; la nullité politique est au nombre des loisirs qu'il dispense. Horace a pu se croire quitte envers son pays, en servant, en poëte, de son génie, un gouvernement qui lui semblait assurer, avec son bien-être particulier, la paix et la grandeur de l'empire. Cette mission remplie, il est bien excusable de ne s'être occupé que d'être heureux, n'ayant rien autre chose à faire ; d'avoir mis à profit sa médiocrité pour sauver son bonheur des gênes de la société et de l'esclavage des passions qui s'y développent.

Il y aurait là-dessus beaucoup à dire ; mais cet article est déjà bien long ; et puis j'ai hâte d'en finir avec la critique et de revenir à l'éloge. Je conclus en félicitant de nouveau M. Dezobry de l'utilité de son entreprise, de la persévérance méritoire et profitable avec laquelle il en a poursuivi, durant tant d'années, l'accomplissement ; du degré de mérite auquel il a su porter une œuvre où, sans doute, bien des détails encore prêtent à la discussion, à la contradiction, mais qui, dans son ensemble, est digne d'une estime sans réserve.

PATIN.

LE MONETE *attribuite alla zecca dell' antica città di Luceria, con un cenno della remota sua origine e grandezza*, per Genn. Riccio, Napoli, 1846, fol. p. 1-28, tav. I-V.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

Examinons maintenant la série des monnaies onciales de *Luceria*, telle que la présente M. Riccio, distribuée en six classes. La première de ces classes, qui comprend les *as* de la forme la plus épaisse et de la fabrique la plus ancienne en apparence, se compose de huit pièces : l'*as*, le *semis*, le *quincunx*, le *triens*, le *quadrans*, le *sextans*, l'*once* et la *semonce*, dont la première seulement était encore inédite. Cet *as*, dont on ne connaît que deux exemplaires, l'un en la possession de l'auteur, l'autre dans la superbe collection de MM. Santangelo, de

[1] Voir, pour le 1er article, le cahier d'août.

Naples, a pour type, d'un côté, la *tête d'Hercule imberbe, coiffée de la dépouille du lion*, et tournée à droite, avec la *massue* posée en travers sur le col; de l'autre côté, un *buste de cheval bridé* et tourné à gauche. Cette pièce, d'un beau travail et de style grec, ne porte d'ailleurs aucune lettre initiale, non plus que les autres divisions de l'*as* de cette même classe; et c'est uniquement d'après l'analogie des types qu'offrent les pièces de la seconde classe, dont l'*as* a pareillement pour types la même *tête d'Hercule* et le *cheval* accompagné de la lettre L, que M. Riccio attribue à *Luceria* la série des huit monnaies onciales de la première classe. Cette manière de procéder me paraît conforme aux règles d'une saine critique, et je donne à cette attribution de l'*as* mon entier assentiment. Mais il n'en est pas de même pour le *semis*, dont le double type est formé d'une *tête de Minerve casquée*, répétée en sens contraire sur chaque face. Ce type n'a pas son correspondant dans la série suivante; en second lieu, il ne peut se justifier que par le culte de la *Minerve* grecque à *Luceria*, et M. Riccio s'est privé lui-même de cet argument, qu'il allègue pourtant, en soutenant, contre M. l'abbé Cavedoni, qu'*une divinité grecque ne pouvait pas se concevoir chez des peuples Samnites et Osques*. Enfin, la raison que cette pièce est commune dans la Pouille ne suffit pas pour la faire attribuer à *Luceria;* ou bien il faudrait aussi accorder à *Luceria* tant d'autres *as* qui ne se trouvent pas moins abondamment dans la Pouille. La vérité est que ce *semis*, qui n'est pas rare non plus à Rome, et que les RR. PP. Marchi et Tessieri, qui l'ont publié[1], attribuaient à *Tusculum*, sans motifs suffisants, est une de ces pièces vagues, sans attribution certaine, qui appartient plus probablement à quelque peuple latin qu'à tout autre, et que, en attendant des informations plus précises, on ne risque rien de retrancher de la monnaie onciale de *Luceria*. Il y a, d'ailleurs, une raison décisive, à mon avis, pour ne pas admettre ce *semis* dans la monnaie de *Luceria;* c'est que cette monnaie, comme celle d'*Hatri*, était constituée d'après le système décimal, où le *quincunx* tenait la place qu'occupait le *semis* dans l'*as* duodécimal des Latins. Le *semis* ne pouvait donc se trouver à côté du *quincunx* dans la monnaie décimale de *Luceria;* ou, du moins, pour admettre cette anomalie, il faudrait des indices certains, qui manquent tout à fait ici.

Le *quincunx*, publié par M. Riccio, avec le même type répété sur chaque face, et les *cinq globules* qui servaient à déterminer sa valeur, est la même pièce qui avait été publiée par les RR. PP. Marchi et Tessieri,

[1] L'Æs grave *del Mus. Kircher*. cl. I, tav. IV, n° 2.

mais parmi les *incertaines*[1], et d'après l'exemplaire de notre cabinet des médailles, dont ils avaient reçu un dessin qui le leur représentait *dans un misérable état*. Le nouvel exemplaire, publié par M. Riccio et inédit, offre une particularité curieuse, en ce qu'il n'existe aucune cavité au centre des deux objets qui se croisent en forme de *rayons de roue*, et que, en l'absence de cette cavité, qui ne se voit pas non plus sur la pièce correspondante, ou le *quincunx* de la série suivante, notre auteur croit pouvoir regarder le type en question comme figurant *deux torches disposées en croix*, au lieu d'une *roue à quatre rayons* qu'on avait cru voir sur notre *quincunx;* et il attribue cette fausse apparence d'une *roue* au mauvais état de la pièce de notre cabinet. Mais la vérité, que je puis bien certifier, c'est que le *quincunx* en question se trouve dans une très-bonne condition, et non pas *dans un misérable état;* que la cavité circulaire, propre à insérer l'essieu, est parfaitement indiquée sur les deux faces de la médaille, et qu'il n'y a point ici de fausse apparence ni d'illusion possible. L'objet figuré sur notre *quincunx* est donc certainement une *roue à quatre rayons;* ce qui n'empêche pas que l'objet représenté différemment sur le *quincunx* de M. Riccio ne constitue une variante dans cette monnaie, particularité qui n'est pas sans exemple, ni sans intérêt. Quant à l'explication de ce type que donne M. Riccio, et qui a été proposée par M. l'abbé Cavedoni, j'avoue que je ne puis l'admettre, bien que je la trouve ingénieuse. Le savant antiquaire de Modène voyait dans cette espèce de *grande croix grecque*, prise aussi pour une *roue* par Sestini, *deux faisceaux de bois disposés en croix pour former une torche*, comme on en a un exemple dans le *flambeau*, porté à la main de *Cérès*, sur des médailles de *Métaponte*[2]. Mais la *haste*, nécessaire pour former la *torche*, manque tout à fait ici; sans compter que les deux objets placés en croix sont terminés carrément et munis, à leur extrémité, d'une double saillie qui peut convenir à des *rayons* d'une *roue*, mais non pas à des *morceaux de bois destinés à former une torche*. L'idée d'une *roue*, qui est la plus naturelle, est donc aussi la plus plausible; c'est la seule qui s'accorde avec le type de notre *quincunx;* et cette idée se trouve d'ailleurs parfaitement justifiée par le type de la *roue*, empreint sur le *quincunx* de *l'as* de la troisième classe de *Luceria*.

Les autres divisions de *l'as* primitif de *Luceria*, qui ont toutes leurs types correspondants dans la série suivante, où ils sont accompagnés

[1] *Incerte*, tav. v, n. 14, p. 115 : « Il pentobolo per cio che da noi si conosce, « non è che nella Biblioteca reale di Parigi, ma in quel misero stato che vedesi nel « disegno. » — [2] Sur cette forme particulière de *flambeau*, voy. nos observations dans le *Journal des Savants*, janvier 1842, p. 21-22, 7).

de la lettre initiale L, avaient été attribuées, d'après ce motif, à *Luceria*, par les RR. PP. Marchi et Tessieri, qui les avaient fait connaître les premiers [1]; en quoi ils avaient fait preuve d'autant de jugement que de sagacité. En les reproduisant à son tour, M. Riccio ajoute à l'appui de cette attribution une observation de fait; c'est que les monnaies en question sont très-communes dans tout le territoire de la Pouille, particulièrement dans le district de *Luceria*, et qu'elles semblent être là sur leur terrain propre. Or c'est là, j'en tombe bien volontiers d'accord avec notre auteur, surtout quand il s'agit de monnaies de bronze, un des éléments les plus sûrs que nous puissions avoir dans nos déterminations numismatiques. Mais je regrette que M. Riccio ait étendu cette observation à une autre classe de médailles, à laquelle elle ne saurait s'appliquer en aucune façon. Ayant eu l'occasion de constater que les monnaies *des Étoliens*, dit-il, *en tous métaux* [2], avec des types divers, et la légende ΑΙΤΩΛΩΝ, étaient d'une extrême abondance sur tout le territoire de l'antique Apulie, au point qu'elles y étaient plus communes que les médailles mêmes d'*Arpi*, de *Salapia* et de *Tiati* (ce dont, à la vérité, je me permettrai de douter), il en conclut que ces monnaies *des Étoliens*, tout à fait conformes du reste au style grec qu'on leur connaît et qui les range parmi les chefs-d'œuvre de la numismatique grecque, sont aussi un produit de l'*Apulie*, du temps où cette région de la Grande-Grèce s'appelait *Ætolia*. Or j'avoue que cette idée de notre auteur me paraît fort extraordinaire. D'abord, je ne connais pas de texte classique qui nous apprenne que l'*Apulie*, à aucune époque, ait porté le nom d'*Étolie*. En second lieu, je ne saurais admettre que ces médailles *des Étoliens*, si communes qu'elles soient dans la Pouille, aient été fabriquées en ce pays. Il est bien plus simple de reconnaître que cette abondance de la monnaie étolienne en Apulie était le résultat des rapports de voisinage, de commerce et de parenté, qui existaient, depuis les temps mythologiques, entre ces deux régions situées à peu près en face l'une de l'autre, de chaque côté de l'Adriatique; en sorte que cette circonstance numismatique devient une preuve

[1] *L'Æs grave del Mus. Kircher.* cl. v, tav. 1 B, n°s 1-7. — [2] Les quatre seules monnaies d'or qu'on connaisse des Étoliens, chacune d'après un exemplaire à peu près unique, sont toutes d'une excessive rareté; je n'ai rencontré qu'une seule fois dans ma vie celle de ces médailles qui n'est entrée qu'en 1833 dans notre cabinet des antiques, où elle est encore unique. Les médailles d'argent sont elles-mêmes d'une assez grande rareté, et l'estimation qu'en a donnée Mionnet, *Supplément*, t. II, p. 477-478, est généralement beaucoup au-dessous de leur valeur. Je n'admets donc que pour les monnaies de bronze l'assertion de M. Riccio que les médailles des Étoliens sont communes dans la Pouille.

de fait, et la plus péremptoire qu'il soit possible d'alléguer, à l'appui des traditions de colonies étoliennes, qui portèrent, dans cette partie de la Grande-Grèce, avec les idées et les croyances helléniques, le nom et le culte de Diomède, leur héros national [1].

La seconde classe des monnaies onciales de *Luceria*, telle que l'a présentée M. Riccio, se compose de l'*as*, du *semis*, du *quincunx*, du *triens*, du *quadrans*, du *sextans*, de l'*once* et de la *semonce*, en tout, huit pièces, *fondues* encore et non *frappées*, mais d'un poids inférieur à celles de la classe précédente, et conséquemment d'une époque postérieure. Les types de chaque face correspondent exactement à ceux des pièces de cette première classe, si ce n'est que le type du revers de l'*as* offre un *cheval en course*, au lieu du *buste du cheval* : ce qui n'est qu'une variante sans conséquence. Toutes ces médailles portent, du reste, sur leur face postérieure, la lettre archaïque Ⅼ, initiale du nom de *Luceria* : circonstance qui, jointe à la similitude des types, étrangers à la monnaie romaine ou latine, et propres à l'*Apulie* en général [2] et à *Luceria* en particulier [3], ne laisse subsister aucune espèce de doute sur l'attribution de ces médailles à *Luceria*. Mais la présence de l'une de ces pièces dans la série des monnaies onciales de *Luceria* donne lieu à une grave difficulté, que M. Riccio a cru pouvoir regarder comme décidée par le fait ; et il s'en faut beaucoup, à mon avis, que ce problème numismatique soit

[1] Les traditions mythologiques relatives au séjour de Diomède dans la Daunie, où il en était resté tant de traces, ont été récemment rassemblées avec beaucop d'érudition par feu Klausen, dans son ouvrage intitulé : *Æneas und die Penaten* (Gotha, 1840, 8°), t. II, § VIII, p. 1127, ff. ; et c'est d'après les idées de ce philologue qu'un savant antiquaire, M. Éd. Gerhard, a cru pouvoir expliquer un vase apulien du musée de Berlin, en y voyant un combat des compagnons grecs de Diomède contre les barbares habitants de la Daunie, *Apulisch. Vasenbild.* Taf. I ; explication ingénieuse, qui a obtenu l'assentiment de M. Panofka, *Annal. dell' Instit. archeolog.* t. XII, p. 226, sgg., et celui de M. Otto Jahn, *Archäol. Beiträg. p. 400.* J'avoue, au risque de déplaire aux profonds critiques qui ne veulent rien voir d'antique dans l'antiquité, que je suis du nombre de ceux qui croient qu'il peut se trouver un fond historique dans les traditions mythologiques relatives à Diomède. Seulement, je ne me les explique pas de la manière que le fait Klausen, en y voyant des fables locales revêtues d'un costume grec ; j'y vois des indices d'anciens établissements des Grecs de l'Étolie, qui avaient porté partout avec eux le nom et le souvenir de leur héros national. — [2] Le *cheval en course*, surmonté d'un *grand astre*, est un type fréquent sur les monnaies d'*Arpi* et de *Salapia* ; c'est donc un type apulien. Mais, sans entrer ici dans des considérations qui m'entraîneraient trop loin, je me borne à dire que je regarde ce type comme étant en rapport avec le culte du *Soleil*, et dérivé, ici comme ailleurs, d'une source asiatique. — [3] L'*astre à huit rayons* fait manifestement allusion au nom de *Luceria*, ainsi que la *roue à quatre rayons* et le *croissant*. La *grenouille*, le *dauphin*, la *sepia*, sont des types fournis par la localité.

résolu de la manière que le présume notre auteur. Il s'agit du *semis*, dont les types consistent, d'un côté, en une *tête de Jupiter barbue et laurée*, de l'autre, en une *proue de vaisseau*, au-dessus de laquelle se trouve l'S, signe du *semis*, et, dans le champ, à droite, la lettre archaïque ⅃. Cette pièce, qui offre tous les caractères de la monnaie romaine, avait été publiée parmi les *as romains* incertains par les savants éditeurs du *Museo Kircheriano*[1], malgré la présence de la lettre ⅃ qu'ils y avaient remarquée. M. Riccio, s'attachant uniquement à cette lettre, comme à un signe indubitable que la médaille qui la porte appartient à *Luceria*, triomphe de cette *découverte*, qui prouve, selon lui, l'existence du système duodécimal dans la monnaie de *Luceria*, et détruit, à son avis, l'existence de la monnaie décimale attribuée à *Hatri* et autres villes de l'Italie moyenne[2]. Telle est en effet l'importance de ce *semis*, aux yeux de notre auteur, que, s'il faut l'en croire, l'illustre comte Borghesi en aurait été *émerveillé*, comme d'un monument qui *suffirait pour démentir à lui tout seul le système si vanté des monnaies décimales de l'Italie moyenne*[3]. Mais, jusqu'à ce que M. Borghesi ait exprimé lui-même l'opinion qu'on lui attribue, je prendrai la liberté de douter que ce grand antiquaire, ce connaisseur si profond et si exercé des monnaies et des antiquités romaines, ait pu trouver à la pièce reproduite par M. Riccio l'importance que celui-ci y attache. D'abord, l'existence de la monnaie décimale d'*Hatri* n'est pas un *système;* c'est un fait, que la présence des *cinq globules*, signe du *quincunx*, établit sans réplique. En second lieu, l'insertion du *semis*, appartenant à la monnaie romaine, dans le système monétaire de *Luceria*, ou de toute autre ville de l'Italie moyenne, ne serait point une *merveille:* ce serait tout simplement la preuve qu'il y eut, à une certaine époque et par des causes dont la connaissance nous échappe, une combinaison de la monnaie romaine avec la monnaie italique; ce qui n'a sans doute rien de surprenant pour une ville devenue colonie romaine, à partir de l'an de Rome 440. Mais c'est cette insertion même du *semis* dans la monnaie de *Luceria* qu'il faudrait rendre indubitable, avant de s'en faire un argument, d'abord, pour

[1] *L'Æs grave del Mus. Kircher.* cl. II, tav. III B, n. 2 B. — [2] *Introduzione*, p. 2 : « Sfugì « per altro alle loro dotte richerche una grande discoperta, e crediamo a noi doversi il « merito di averla fatta, cioè del semisse gettato insignito dell' ⅃ arcaico e del peso « once due meno una terza. Con esso si rimove quella grave difficoltà, e si decide la « contestazione del preteso asse decimale attribuito ad Atri ed altre città della media « Italia. » — [3] P. 15 : « Del semisse di cui altro indubitato esemplare rassegnammo « all' illustre conte Borghesi e restò meravigliato della scoverta ineluttabile, che « smentirebbe il tanto vantato sistema decimale delle zecche dell' Italia media. »

détruire le système décimal, puis, pour constater le système duodécimal. Mais je regrette de dire que rien n'est moins prouvé que l'attribution du *semis* en question à *Luceria;* c'est une pièce romaine dans tous ses éléments, dont il n'est pas une seule particularité du type, de la fabrique et du travail, qui tende à la faire considérer autrement que comme un *semis* proprement romain. Il s'y trouve, à la vérité, la lettre ᒪ, initiale de *Luceria;* mais cette même lettre, imprimée concurremment avec une autre lettre osque, 8, sur un *as romain*, d'*Apulie* ou du *Samnium*[1], n'a pas semblé à notre auteur un signe si exclusivement propre à la monnaie de *Luceria,* qu'il lui ait fait admettre cet *as* dans la série des monnaies onciales de *Luceria;* pourquoi donc y comprend-il ce *semis,* qui est une pièce si décidément, si indubitablement romaine, qu'il n'est pas un seul numismatiste qui puisse la considérer autrement que comme un *semis* romain? Cette conviction est si forte chez moi, que, si j'étais placé dans l'alternative d'attribuer ce *semis* à *Luceria,* avec toutes les conséquences qui en dérivent, ou de rejeter la preuve de l'attribution à *Luceria* des monnaies onciales tirée de la présence de la lettre ᒪ, je me déterminerais plutôt pour ce dernier parti. Mais rien ne nous oblige à prendre une résolution si extrême, et l'on peut très-bien se rendre compte de l'admission, à titre d'exception, d'un *semis romain,* dans la monnaie onciale de *Luceria,* qui laisse subsister toutes les notions précédemment acquises, sans détruire le fait du système décimal, propre à *Luceria,* comme à *Hatri* et à d'autres villes transapennines, ainsi que l'a reconnu, à plusieurs reprises, le savant M. Avellino[2], et sans prouver le moins du monde l'existence, dans cette partie de l'Italie, d'un système duodécimal conforme à celui des Romains. Mais, quoi que l'on pense à cet égard, il restera toujours démontré pour tout numismatiste que le *semis* de la première classe et le *semis* de la seconde sont deux monnaies romaines, étrangères à la série des monnaies onciales de *Luceria:* ce qui réduit cette série, dans l'ensemble des éléments propres qui la constituent, aux sept pièces suivantes, l'*as*, le *quincunx*, le *triens*, le *quadrans*, le *sextans*, l'*once* et la *semonce;* et ce qui est certainement un résultat plus régulier en soi, plus conforme à toutes les notions numismatiques que nous possédons d'ailleurs, que celui qui se déduit du travail de M. Riccio, avec l'intrusion d'un *semis*, qui trouble cette suite monétaire[3].

[1] Voy. plus haut, p. 507-508. — [2] Ce savant, qui cite ce *semis*, d'après le recueil des RR. PP. Marchi et Tessieri, le prend en effet pour un *semis romain* frappé à *Luceria*, *Bullet. archeol. napolet.* ann. III, n. XLIV, p. 69: ce qui rentre tout à fait dans ma manière de voir. — [3] Je dois dire que M. Avellino, cet antiquaire si versé, comme chacun sait, dans la connaissance des monnaies italiques, s'est prononcé pareillement

La troisième classe des monnaies onciales de *Luceria* que nous offre M. Riccio, se compose de monnaies *frappées* et non plus *fondues*, avec une diminution du poids de l'*as*, qui ne peut accuser qu'une époque récente, avec des types, en partie nouveaux, en partie déjà connus, qui rappellent ceux de la période antérieure, et avec la légende LOVCERI, en lettres latines, où l'initiale ⅃ affecte encore quelquefois la forme archaïque de l'alphabet osque. Aucune des pièces de cette série n'étant nouvelle, et la plupart même étant devenues très-communes, il ne saurait y avoir lieu à aucune observation de notre part sur cette partie du travail de M. Riccio. Je me permettrai seulement de protester contre l'opinion de l'auteur, qui place la fabrication de ces médailles vers l'an de Rome 440, époque de la colonie romaine de *Luceria.* C'est là effectivement une conséquence de sa doctrine sur l'antiquité de l'*Æs grave* à *Luceria*, et il suffit d'une pareille application de cette théorie, pour en montrer le peu de fondement; car il est bien évident que les monnaies de cette troisième classe appartiennent à une époque bien plus récente que le milieu du v[e] siècle de Rome, et qu'elles sont même postérieures de beaucoup aux temps de la guerre sociale; nous ne craignons pas d'en appeler, sur ce point, au témoignage de tous les antiquaires. Quant à la singularité de l'absence du *semis* dans cette série, que signale M. Riccio, nous nous contenterons de dire que ce fait s'accorde de tout point avec l'exclusion du *semis* que nous avons proposée pour la première et la seconde série [1].

La quatrième classe formée par M. Riccio ne présente plus que des monnaies d'un style et d'une fabrique étrangers, où rien ne motive l'attribution à *Luceria*, que la présence de l'⅃ archaïque, où le mot ROMA, inscrit sur le revers, atteste la prédominance du système de la monnaie romaine. La première pièce de cette nouvelle série a pour types, d'un côté, une *tête de Cérès couronnée d'épis*, de l'autre, *Jupiter foudroyant*

contre l'existence d'un *semis* dans la série des monnaies fondues et dans celle des monnaies frappées de *Venusia;* ce qui revient tout à fait à l'opinion que je soutiens ici; voy. le *Bullet. archeol. napolet.* ann. II, n. XXII, p. 37; voy. la note suivante.

[1] C'est aussi l'opinion du savant antiquaire napolitain, M. Avellino, *Bullet. archeol. napolet.* ann. III, n. XLIV, p. 69 : «In Lucera, ove ignoto è il semisse tanto «nelle primitive fuse con tipi non romani, quanto nelle coniate col nome «LOVCERI.» Ailleurs encore, *ibid.* ann. III, n. II, p. 15, il déclare, à l'occasion d'un *quincunx* de *Teates*, que *cette monnaie était exclusivement propre dans toute la région transapennine;* et, dans un autre endroit, *ibid.* n. XLIV, p. 69, il s'exprime dans le même sens : «La zecca lucerina..... non coniava semissi, ma quincunci : prova evi«dente, che che altri abbia voluto dire, del sistema decimale dell' asse di questa «zecca, come di molte altre in particolare transapennine.

dans un quadrige, avec la lettre ⱶ au-dessus, le mot ROMA dans le champ, et, à l'exergue, la marque du *semis*, S, suivi de *quatre globules*, indication du *triens*. Cette pièce, fort belle et très-rare, appartenant à l'auteur, me paraît tout à fait nouvelle, quoi qu'il en dise; car la pièce analogue, publiée par les éditeurs du *Museo Kircheriano*[1], en diffère par tant de circonstances, qu'elle ne saurait être la même médaille. Quoi qu'il en soit, c'est la particularité, jusqu'ici encore sans exemple, à ma connaissance, de la réunion des signes du *semis* et du *triens*, laquelle constitue le *dextans*, ou pièce de *dix onces*, c'est-à-dire un *as décimal*, c'est cette particularité, très-importante pour la numismatique italique, qui recommande au plus haut degré la belle monnaie qui nous occupe, et qui ne me semble pas avoir été suffisamment appréciée par notre auteur, peut-être parce qu'elle contrariait son système sur l'*as duodécimal* de *Luceria*. Le *semis* de cette quatrième série, où tout est romain, les types, la légende ROMA, et la marque du *semis*, S, ne rappelle la monnaie de *Luceria* que par la lettre ⱶ; cette pièce, fort belle aussi, est pareillement inédite. Le *quincunx*, déjà signalé par notre auteur lui-même[2], et publié, d'après un second exemplaire, d'un poids un peu supérieur, par M. Avellino[3], est aussi une fort belle médaille, d'une extrême rareté, d'un travail qui dénote l'influence de l'art grec de la Campanie, et où la présence des *cinq globules* s'accorde, avec le fait du *dextans* placé en tête de cette série, pour prouver l'attachement de *Luceria* à la monnaie décimale, même à l'époque où cette colonie avait adopté entièrement le système de la monnaie romaine.

Le *triens* et le *quadrans*, qui manquent encore dans cette série, sont des pièces dont nous devrons sans doute bientôt la connaissance à quelque découverte heureuse. Le *sextans*, avec la *tête de Minerve casquée* et la lettre ⱶ, sur la face principale, et les *deux Dioscures à cheval* et

[1] *L'Æs grave del Mus. Kircher.* cl. IV, n. 1-2, *Supplemento.* — [2] *Le monete dell ant. famigl. etc.*, p. 264; et *Bullet. archeol. napolet.* ann. III, n. XLIV, p. 69-70. — [3] *Bullet. archeol. napolet.* ann. III, n. XLIV, tav. III, n. 4, p. 68, sgg. Une médaille à peu près semblable, mais avec le type des *Dioscures* au revers, avait été déjà publiée par l'illustre auteur, avec attribution à *Luceria*, dans son *Supplement. ad Ital. vet. numism.* p. 25. Il existe, dans le musée impérial de Vienne, un *quincunx* tout pareil, mais d'un module et d'un poids inférieurs, et où la lettre ⱶ est remplacée par la lettre ᒥ; voyez-en le dessin, donné par M. Riccio lui-même, *Le monete dell' ant. famigl.* tav. LXX, p. 258, et *L'Æs grave, etc., Supplem.* cl. IV, n. 16, p. 38. Suivant moi, cette lettre ᒥ, qui se trouve aussi sur d'autres monnaies onciales concurremment avec la lettre ⱶ, indiquerait *Pæstum;* et ce serait aussi l'opinion de M. Avellino, *Bullet. etc.*, ann. III, p. 69, bien qu'il n'ait point prononcé un nom de ville.

la légende ROMA, sur le revers, est une pièce d'une attribution certaine à *Luceria*, et elle est inédite; ce qui en relève encore le mérite. Il en est de même, pour l'attribution, de l'*once*, dont nous connaissions déjà deux variétés, l'une publiée par M. Avellino [1], avec une *tête de la déesse Rome*, coiffée d'une espèce de *casque phrygien*, type de la face principale, portant le *globule* et la lettre ⊢, et avec un *Dioscure à cheval*, type du revers, où se voit la lettre T, d'une forme particulière, dans le champ, et le mot ROMA à l'exergue; l'autre, publiée par M. Fiorelli [2], qui offre les mêmes types, mais sans la légende ROMA, du revers, et avec les lettres T⊢, réunies en monogramme, dans le champ. Ces deux pièces sont reproduites par M. Riccio, sans aucune remarque de sa part qui ajoute quelque chose aux notions rassemblées déjà par les deux antiquaires napolitains que je viens de citer; ce qui me fait une nécessité d'insister sur une particularité, tout à fait négligée par notre auteur, et restée sans explication de la part de MM. Avellino et Fiorelli. Il s'agit du monogramme, composé des lettres T et ⊢, lesquelles lettres sont gravées isolément sur chacune des faces de l'une de nos deux médailles. En partant de la notion acquise, que l'⊢ initiale indique *Luceria*, rien ne serait plus plausible que de regarder aussi la lettre T comme l'initiale d'un nom de ville de la même contrée; et, cela posé, il semble que l'attribution de cette initiale à *Teates* d'Apulie, ville voisine de *Luceria*, doive être admise, comme l'explication la plus naturelle en soi et la plus conforme à tous les faits connus de la science. Cette idée, qui était venue d'abord à M. Avellino [3], lui a pourtant paru sujette à des difficultés, qui la lui ont fait rejeter, mais sans qu'il ait pris la peine d'indiquer ces difficultés. Quant à moi, j'avoue que je n'imagine aucune objection sérieuse contre cette manière d'interpréter les lettres T et ⊢, soit isolées, soit réunies en monogramme, et que j'y vois, sans la moindre difficulté, les initiales des deux villes d'Apulie, *Teates* et *Luceria*, qui faisaient frapper des monnaies communes, en signe d'alliance, de voisinage et de commerce, ainsi qu'on en a plus d'un exemple dans la numismatique de cette contrée [4]. Cette notion s'applique

[1] *Bullet. archeol. napolet.* ann. III, n. XLIV, tav. III, n[os] 3 et 4, p. 70. C'est ce savant qui interprète par la *déesse Rome* la *tête* en question, où M. Fiorelli et M. l'abbé Cavedoni croyaient voir celle de la *Minerve Iliade;* et j'ai cru devoir suivre cette interprétation, qui me paraît préférable. — [2] *Osservazioni, etc.*, tav. I, n. 6, p. 6, sgg. — [3] *Bullet. archeol. napolet.* ann. III, n. XLIV, p. 71. — [4] On connaît, en effet, les médailles de *Rubi*, avec les lettres ΣΙ et ΡΥ, qui indiquent, suivant l'opinion de M. Avellino lui-même, *Rubastinor. numor. Catalogus*, p. 17-18, l'alliance des deux villes voisines de *Silvium* et de *Rubi;* cf *Bullet. archeol. napolet.* ann. II, n. XXVI, p. 72. L'alliance d'*Ascalum* et de *Herdonia*, deux villes d'Apulie, a été reconnue aussi par

aussi à la dernière pièce de notre quatrième série, qui est la *semonce* de cette série, et qui est une pièce tout à fait nouvelle et inédite. Elle offre, d'un côté, les *têtes accolées des Dioscures*, avec la lettre T derrière, de l'autre, *deux chevaux en course surmontés d'une étoile*, et, à l'exergue, la lettre Ḷ. Il est évident pour moi que ces deux initiales, dont M. Riccio n'a rien dit, se rapportent à *Teates* et à *Luceria*, entre lesquelles elles établissent une *concorde*, facile à expliquer par toutes les circonstances connues de l'histoire de ces deux villes. M. Riccio donne encore une autre *semonce*, comme faisant partie de cette série, tav. IV, n° 7; mais rien ne prouve que cette petite médaille, qui paraît plutôt d'une fabrique campanienne, appartienne à *Luceria*, dont elle n'offre aucun signe; c'est une pièce qui doit rester parmi les *incertaines*, jusqu'à ce que quelque élément nouveau permette d'en fixer l'attribution.

Il n'en est pas ainsi de toute une suite de monnaies d'argent, de la classe des *victoriati* et des *quinaires*, que M. Riccio a réunis au nombre de sept variétés différentes, dont la dernière est un *sesterce* inédit, et qu'il propose d'attribuer à la monnaie de *Luceria*. Ces médailles, depuis longtemps connues des antiquaires, mais restées sans attribution particulière, n'ont commencé que de nos jours à attirer l'attention des numismatistes. C'est à M. Onofrio Bonghi, à Sestini et à M. Avellino, qu'appartient le mérite d'avoir soupçonné d'abord que ces deniers romains, d'une fabrique qui les rendait étrangers à la monnaie proprement romaine, et, la plupart avec la lettre archaïque Ⱶ, qui tendait à les attribuer à *Luceria*, pouvaient bien, en effet, appartenir à cette ville d'Apulie. Cette idée, soutenue depuis encore par M. Fiorelli[1] et par M. Avellino lui-même[2], et adoptée par M. l'abbé Cavedoni[3], n'avait pu encore déterminer l'assentiment de M. Riccio qui, dans la seconde édition de son important ouvrage *Sur les monnaies des familles romaines*[4], continuait encore de ranger parmi les *incertaines* les médailles qui nous occupent. Mais une conjecture du savant M. Borghesi a suffi pour dissiper tous les doutes qui pouvaient subsister encore sur cette attribution,

le même savant, *Bullet. archeol. napolet.* ann. II, n. XXII, p. 37, sur les monnaies onciales, qui portent les lettres AS et H. Suivant ce principe, je serais disposé à admettre l'alliance de *Venusia* et de *Sipuntum*, deux villes de l'Apulie, dont la fondation s'attribuait à Diomède, d'après une médaille de *Venusia*, publiée par M. Avellino, *Bullet. archeol. napolet.* ann. II, n. XXII, tav. II, n. 8, p. 34, où se trouvent, d'un côté, les lettres VE, et, de l'autre, un Σ, dont ce savant n'a donné aucune explication, mais qui doit être la lettre initiale du nom de *Sipuntum*, Σιπούς, Strabon, l. VI, p. 284.

[1] *Osservazioni, etc.*, p. 7, 11, et p. 71-72. — [2] *Bullet. archeol. napolet.* ann. III, n. XLIV, p. 68. — [3] *Ibid.* ann. II, n. XXX, p. 103-104, 116-117. — [4] P. 264.

et pour fixer en même temps le véritable caractère des médailles en question et leur importance historique, qui jusqu'ici encore n'avait été soupçonnée de personne. Le docte antiquaire de San-Marino voit, dans ces *victoriati* frappés à *Luceria*, la monnaie que les consuls romains établis à *Luceria*, pendant la guerre avec Annibal, en l'an 564 de Rome, durent mettre en circulation pour les besoins de leur armée; et cette idée neuve et lumineuse se justifie par une considération numismatique, que M. Borghesi a développée dans sa *xvii*ᵉ *décade*, c'est que ces *victoriati* de *Luceria* se trouvent précisément en rapport de poids et de valeur avec les *drachmes* d'*Apollonie* et de *Dyrrachium* d'Épire, la monnaie d'argent la plus répandue sur toute la côte de l'Illyrie opposée à l'Apulie. Cette idée, l'une des plus heureuses de M. Borghesi, a obtenu l'assentiment de M. Avellino; M. Riccio s'y est rallié avec toute raison; et j'y adhère tout à fait pour mon propre compte, en observant, à mon tour, que les lettres T et Ⱶ, qui se rencontrent sur ces deniers romains, tantôt isolées, tantôt groupées en monogramme, dans lesquelles M. l'abbé Cavedoni penchait encore à voir les initiales des noms romains *Lucius Terentius*[1], et dont M. Riccio ne croit pas pouvoir décider si elles représentent un *nom de magistrat local* ou *celui d'une ville alliée*, que ces lettres, que nous avons vues figurées de la même manière sur les monnaies onciales de *Luceria*, sont certainement les initiales des noms de *Luceria* et de *Teates*, d'Apulie.

J'aurais peu d'observations à faire sur les monnaies onciales de *Luceria*, qui forment la cinquième et la sixième classe de M. Riccio. Ce sont des monnaies proprement romaines, avec des types romains et avec la légende ROMA, mais avec la lettre Ⱶ qui les attribue à *Luceria*. Les pièces de la cinquième classe[2] appartiennent, d'après le poids du *semis*, à un *as sextantarius* : ce doivent être, d'après l'opinion de M. Riccio, fondée sur la doctrine de M. Borghesi, les pièces de bronze que les consuls romains firent frapper à *Luceria*, et qui servirent à la paye des armées romaines; par où s'explique la grande abondance de ces médailles sur tout le territoire de la Pouille. Les pièces de la sixième classe, du poids de la demi-once, appartiennent à un *as oncial* ou *semoncial*, frappé probablement dans l'intervalle entre la seconde guerre punique et la guerre sociale, et probablement plus près de cette dernière époque, où Rome,

[1] *Bullet. archeol. napolet.* ann. II, n. xxx, p. 103. — [2] Je ne trouve pas parmi les médailles de cette classe, rassemblées par notre auteur, le *quadrans*, avec la *tête barbue d'Hercule*, publié par M. Avellino, et appartenant certainement à *Luceria*, d'après la lettre Ⱶ, *Bullet. archeol. napolet.* ann. III, n. XLIV, tav. III, n. 6, p. 67.

réduite à la dernière extrémité, dut arriver aussi au dernier degré de l'abaissement de sa monnaie.

M. Riccio a réuni, à la fin de sa dernière planche, quatre pièces onciales, d'une fabrique apulienne, qui complètent la connaissance de celles de *Luceria:* ce sont des monnaies romaines, un *as*, un *semis*, un *quincunx* et un *sextans*, avec les types romains et la légende ROMA, et, de plus, avec les lettres CA, Π et H. D'après la donnée, suffisamment constatée, que ces lettres sont des initiales de noms de villes, comme l'Ⱶ archaïque de *Luceria* et le T de *Teates*, M. Riccio attribue ces médailles à *Canusium* d'Apulie, à *Pæstum* de Lucanie et à *Herdonia* d'Apulie; et je ne vois pas quelle objection on pourrait faire contre cette attribution, déjà proposée par M. Avellino.

Tel est l'aperçu du travail de M. Riccio, où, tout en relevant, comme j'ai cru devoir le faire dans l'intérêt de la science, des doctrines contraires à la vérité historique, et en rejetant quelques attributions qui m'ont paru manquer d'exactitude, j'ai eu à louer sans restriction une classification de monuments généralement bien entendue, et à signaler quelques belles monnaies encore inédites, l'*as* et le *quincunx* de la première classe, le *dextans*, le *semis*, le *sextans* et le *sesterce* de la quatrième, qui deviennent, grâce à la publication de M. Riccio, une acquisition précieuse pour la science. Ce travail sur les médailles de *Luceria* est donc un service réel rendu à la numismatique, qui constate, pour une seule ville de la Grande-Grèce, le progrès des études et des découvertes accompli de nos jours dans cette branche de connaissances archéologiques. Ainsi Mionnet ne connaissait encore, en 1819, quand il publiait le premier volume de son *Supplément*, que sept médailles de *Luceria*[1], et il ne soupçonnait même pas que cette ville eût jamais émis, pour son propre compte, l'*æs grave*, dont nous possédons maintenant deux séries authentiques, toutes les deux complètes, sans compter les monnaies romaines de bronze et d'argent frappées à *Luceria*, dans le cours de la seconde guerre punique. Or, ce progrès de la science, si intéressant et si remarquable à tant d'égards, est dû, en grande partie, aux recherches de M. Riccio, et c'est là un mérite devant lequel doivent s'effacer quelques opinions hasardées et quelques fautes de détail, inséparables peut-être d'un pareil travail.

RAOUL-ROCHETTE.

[1] Mionnet, *Description, etc.*, t. I, p. 132-133, n° 322-328; *Supplément*, t. I, p. 266, n° 468-470.

PROLÉGOMÈNES des Tables astronomiques d'Oloug-Beg, publiés avec notes et variantes, et précédés d'une introduction, par L. P. E. A. SÉDILLOT. Paris, typographie de Firmin Didot frères, 1847; 1 vol. grand in-8°.

PREMIER ARTICLE.

M. Sédillot, marchant sur les traces de son père, poursuit avec une ardeur infatigable, et un zèle d'autant plus méritoire qu'il n'est pas suffisamment apprécié, le projet de passer en revue les travaux que les Orientaux, et, en particulier, les Arabes et les Persans, ont exécutés, sur les sciences mathématiques, principalement sur l'astronomie, durant cette longue période de temps qui s'est écoulée depuis Ptolémée jusqu'à la renaissance des sciences dans l'Occident. Il veut ainsi prouver, avec évidence, que les astronomes orientaux ont contribué, d'une manière notable, aux progrès de cette belle science qui a pour objet les phénomènes célestes, et qu'ils ne se sont pas contentés, comme beaucoup de gens le supposent, de reproduire, à peu de chose près, les connaissances que leur avaient léguées les Grecs. Au milieu des travaux considérables dont les langues de l'Orient, depuis près de trois siècles, avaient été l'objet, les savants, voués presque exclusivement à des recherches philologiques, historiques ou géographiques, n'avaient donné qu'une faible attention à ce qui concerne les sciences mathématiques, sur lesquelles beaucoup d'entre eux n'avaient que des connaissances peu étendues. Aussi, à l'exception de quelques ouvrages publiés par Greaves, Golius, Ed. Bernard, Hyde, Sim. Assemani, Caussin de Perceval, les savants qui avaient voulu écrire l'histoire de l'astronomie, n'ayant à leur disposition qu'un petit nombre de traductions latines, écrites dans le moyen âge avec peu d'exactitude, n'avaient pu donner, sur cette matière, que des observations souvent incorrectes, et, en général, incomplètes. M. J. J. Sédillot avait donc rendu à la science un service signalé, en exploitant cette mine trop négligée, en traduisant et faisant connaître à l'Europe les astronomes arabes et persans. La mort ne lui permit pas de publier ces travaux, dont il se borna à communiquer les résultats au savant Delambre, qui les consigna dans son *Histoire de l'astronomie au moyen âge*. M. Sédillot fils, non content de compléter les travaux de son père, en a prodigieusement étendu le champ, et s'est livré à des recherches aussi nombreuses qu'intéressantes sur l'histoire des sciences mathématiques chez les Orientaux. Plusieurs ouvrages ont été publiés par lui sur cette matière.

Un des plus remarquables est, à coup sûr, son *Mémoire sur les instruments astronomiques des Arabes*. Je n'ai pas besoin d'indiquer les autres ouvrages et opuscules que sa plume féconde a produits, et dont aucun n'est inconnu aux amateurs éclairés de la littérature orientale.

M. Sédillot, dans un opuscule imprimé en 1839, avait promis de publier en entier le traité sur l'astronomie, composé par Oloug-Beg, fils de Schah-Rokh, et petit-fils de Tamerlan. Ce prince, livré avec passion à l'étude des sciences astronomiques, entouré de savants qu'attirait auprès de lui sa noble munificence, avait élevé, dans sa capitale, un observatoire magnifique, pourvu d'instruments de tout genre, et avait exécuté de nombreuses observations des corps célestes. Comme il avait été à même d'étudier les mémoires laissés par tous les astronomes célèbres que l'Orient avait vus naître, son livre devait naturellement offrir un ensemble, un résumé de toutes les connaissances que l'on possédait à l'époque où vivait le noble auteur; et la publication complète de ce monument scientifique ne pouvait manquer d'être attendue avec une sorte d'impatience.

Une notice étendue sur la vie et les ouvrages d'Oloug-Beg devait être placée en tête de cet ouvrage, ainsi qu'une introduction, qui avait pour but de présenter les résultats de recherches entreprises jusqu'à ce jour sur l'histoire de l'astronomie et des mathématiques chez les Orientaux.

La première partie de ce travail était prête à paraître, lorsque l'auteur se vit engagé dans une controverse fort vive, relativement à la détermination de la troisième inégalité de la lune, ou de la variation, attribuée communément à Tycho-Brahé, mais dont la découverte, suivant lui, appartenait à l'astronome Abou'lwéfa de Bagdad. Dans cette lutte, où M. Sédillot eut à combattre un astronome justement célèbre, il dut réunir toutes ses forces, rassembler toutes les ressources de l'érudition et de la critique, pour repousser les arguments de son savant adversaire, et maintenir la réalité de sa propre assertion. On peut dire que, dans cette discussion, M. Sédillot a déployé un véritable talent, une logique aussi puissante qu'habile; et ce mérite ne saurait être contesté même de ceux qui ne partagent pas ses opinions. Je n'entrerai pour le moment dans aucun détail sur cette question. Peut-être, avant peu, aurai-je occasion d'exposer, à cet égard, mes idées personnelles, car cette controverse est à la fois du domaine de la philologie et de celui de l'astronomie.

Au milieu des nombreuses publications par lesquelles M. Sédillot soutint la réalité de sa découverte, il put encore, grâce à une activité bien méritoire, présenter aux savants le texte des *Prolégomènes* du sultan de Samarkand. C'est l'ouvrage qui fait l'objet de cette notice.

L'éditeur, fidèle à l'engagement qu'il avait pris, a placé en tête une introduction fort étendue et pleine d'intérêt, dans laquelle il passe en revue la vie et les travaux des hommes habiles qui, durant le moyen âge, avaient, chez les Arabes, cultivé l'astronomie et les mathématiques; il indique les progrès que chacun d'eux avait fait faire à ces sciences. Cette revue commence au règne d'Almamoun, de ce grand prince dont le nom est cher aux lettres, et qui avait établi deux observatoires, l'un à Bagdad et l'autre à Damas. Elle continue, sans de grandes lacunes, jusqu'à l'époque où fleurit Oloug-Beg. M. Sédillot démontre, contre l'opinion de Hyde[1], que les astronomes Abd-errahman-Soufi et Nasir-eddin-Tousi ne sont pas les seuls astronomes dont les noms, antérieurement à Oloug-Beg, témoignent en faveur de l'activité intellectuelle des Orientaux. Il fait voir que des travaux nombreux, égaux ou supérieurs à ceux des deux astronomes préconisés par le docte Anglais, avaient paru, sans interruption, dans le domaine de la science orientale.

Le lecteur instruit voit avec plaisir se dérouler sous ses yeux cette série intéressante d'hommes et de travaux estimables; et M. Sédillot a rendu un vrai service à la science en lui offrant ce tableau, dont personne ne contestera l'importance. Sans doute, les détails qu'il contient n'ont pas tous le mérite de la nouveauté; car, des éléments dont il se compose, une partie avait été consignée dans l'ouvrage de Casiri. Les orientalistes et les astronomes en avaient depuis reproduit des extraits nombreux; mais on aime à les voir réunis dans un tableau bien fait, tracé par un homme qui joint la connaissance des langues à celle de l'astronomie. Si, sur plus d'un point, des faits sont seulement esquissés à grands traits, et sans les développements qu'ils pourraient comporter, c'est que l'auteur en a parlé ou en parlera plus au long dans ses diverses publications.

Je ne m'arrêterai point à faire connaître en détail cette intéressante série d'hommes honorables, qui ont voué leur vie à de longs, à de consciencieux travaux sur toutes les branches de l'astronomie. Parmi ces noms, qui doivent être chers à la science, on remarque des savants dont la noble activité ne s'était pas concentrée sur une seule science, mais qui avaient su embrasser des genres divers de connaissances; et, à cette occasion, je consignerai une observation que le sujet amène naturellement. Parmi les astronomes arabes se trouve un homme véritablement extraordinaire, qui, par la variété et l'étendue de ses connaissances, la force de son esprit, sa logique puissante, fut réellement la

[1] Page VI.

lumière de son siècle, et dont les ouvrages ont été, pour les écrivains suivants, une mine précieuse, où ils ont puisé une grande partie de leur instruction. Je veux parler d'Abou-Rihan-Mohammed-Birouni. Eh bien, le biographe arabe n'a consacré à la vie de cet homme illustre qu'un petit nombre de lignes assez insignifiantes. Les autres historiens arabes ont montré la même insouciance pour transmettre à la postérité la vie, les actions et l'histoire des travaux de leur noble compatriote. Au reste, cette ingratitude n'est pas la seule que l'on doive reprocher aux Orientaux. Il a existé deux hommes qui, chacun dans son genre, ont fait à la nation arabe un honneur infini: je veux dire les deux savants historiens Massoudi et Nowaïri; toutefois ils n'ont pas attiré davantage l'attention de leurs contemporains, de leurs successeurs, de ceux qui leur avaient les plus essentielles obligations. Et, tandis que des hommes médiocres, des collecteurs de traditions, des auteurs de compilations froides et insignifiantes, ont obtenu des notices biographiques étendues, dans lesquelles leurs travaux ont été minutieusement relatés, quelques mots à peine ont appris à la postérité que ces êtres vénérables, les auteurs de si gigantesques travaux, avaient paru un moment sur la scène du monde.

Les bornes d'une notice ne me permettent pas de faire connaître en détail tous les faits intéressants que renferme cette introduction; mais, en les lisant, une réflexion pénible se présente à l'esprit : de tant d'ouvrages indiqués ici, la plus grande partie, celle qui offrirait, sans doute, les découvertes les plus importantes, n'a jamais passé en Europe, et ne nous est connue que par des extraits ou de simples indications.

On voit évidemment, par cette riche nomenclature, que les Arabes, durant le moyen âge, ne s'étaient nullement bornés à traduire dans leur langue et à commenter les productions mathématiques et astronomiques des Grecs et des Indiens; que, grâce à la protection et aux encouragements éclairés de plusieurs califes et autres personnages puissants, des savants en grand nombre s'étaient appliqués, avec un zèle infatigable, à éclairer, par des observations répétées, par des traités instructifs, les différentes parties de la science, à en reculer le domaine; que des princes eux-mêmes, tels que Djafar, fils du calife Mouktafi, les sultans Bouïdes Adad-eddaulah et Scharf-eddaulah, n'avaient pas dédaigné d'entrer dans cette carrière, et de témoigner, par des travaux actifs, par des ouvrages estimables, leur amour pour l'astronomie.

Il faut pourtant reconnaître que, partout, dans cette énumération d'écrivains et d'ouvrages, on voit percer cette propension qu'ont tou-

jours montrée les Orientaux pour s'attacher à découvrir dans le ciel les présages des événements qui doivent se réaliser sur la terre; que, chez eux, l'astronomie a trop souvent pour objet, moins la connaissance des phénomènes célestes que les rêveries de l'astrologie judiciaire. Ainsi, on peut remarquer, dans les extraits donnés par M. Sédillot, que plusieurs savants astronomes sont vantés comme possédant le don de lire dans l'avenir. Pour me borner à un seul exemple, en parlant du célèbre astronome[1] Al-Fergâni (Alfragan), l'auteur dit : له سهم في الغيب; ce qui doit se traduire : « Il possédait à un haut point le don des pronostics « surnaturels. » Au reste, ces recherches, entreprises souvent dans un but astrologique, ont dû conduire les hommes à des découvertes astronomiques. C'est ainsi que les rêveries de l'alchimie, le vain désir de produire de l'or, ont créé la chimie, et ouvert souvent la voie à quelques-unes des grandes découvertes dont s'enorgueillit cette science.

Il est aussi une observation que l'on peut hasarder, quoique, sans doute, avec quelque défiance.

M. Sédillot défend avec une sorte d'enthousiasme, et avec un vrai talent, la gloire scientifique des Arabes. Je suis loin de contester la part qui revient à ce peuple dans les découvertes de la science, et de nier le résultat de ses patientes investigations. Toutefois (et ceci ne peut nuire à personne), ne portons pas trop loin cette prétention favorable que les travaux des Arabes nous inspirent; il existe, pour la science, des limites matérielles, que la sagacité, le génie même, ne sauraient dépasser. Il n'en est pas de l'astronomie comme de beaucoup d'autres sciences, dans lesquelles un travail opiniâtre et une rare capacité permettent de faire chaque jour des progrès marquants, et laissent l'espérance d'arriver tôt ou tard aux plus importants résultats. Lorsque l'homme doit sonder la profondeur des cieux, étudier les mouvements de ces corps immenses, placés à des distances prodigieuses, la faiblesse de ses organes visuels se fait sentir à chaque pas, et il est obligé de se dire à lui-même : « Tu « iras jusque-là, mais tu n'avanceras pas plus loin. » A coup sûr, si, dans nos temps modernes, la découverte du télescope n'était venue révéler aux yeux de l'homme des mondes nouveaux, agrandir indéfiniment dans l'espace le champ des découvertes, Galilée et ses dignes successeurs n'auraient pu, malgré leur génie, réaliser ces admirables travaux, qui ont immortalisé leurs auteurs et reculé si loin les limites de la science. On dira, il est vrai, que, dans l'Orient, un ciel pur et diaphane se prête beaucoup mieux aux observations astronomiques que notre atmosphère

[1] Page XIII.

sombre et brumeuse. La chose est parfaitement vraie; mais, toutefois, cette transparence du ciel, quoiqu'elle aide prodigieusement la vue humaine, ne lui offre pas un secours complétement suffisant pour plonger ses regards dans l'immensité du monde planétaire, et ne peut que d'une manière bien imparfaite remplacer ces puissantes lunettes auxquelles notre astronomie moderne doit journellement ses importants progrès.

En second lieu, si quelques contrées de l'Orient sont, sous ce rapport, favorisées par la nature, et si leur ciel se prête mieux aux observations des astronomes, il n'en est pas de même partout. Dans bien des provinces, l'atmosphère, comme chez nous, se voile quelquefois de nuages épais, de brouillards sombres, que le regard de l'homme ne saurait franchir. Rappelons-nous que, dans l'année 1769, l'astronome Legentil, membre de l'Académie des sciences, se rendit à Manille, et de là à Pondichéry, pour observer le passage de Vénus sous le Soleil; mais, au moment où le passage allait se réaliser, le ciel se couvrit d'un nuage; et ce savant revint en Europe sans avoir pu, en aucune manière, observer le phénomène qu'il était venu chercher à une si grande distance, et au travers des tempêtes.

M. Sédillot, voulant donner dans ses notes les pièces justificatives de ses assertions, a transcrit le texte des biographes arabes auxquels il emprunte ces renseignements. Je regrette seulement qu'il n'ait pas pris la peine de retraduire tous ces passages, et que, par un respect un peu exagéré pour le docte Casiri, il ait cru devoir reproduire partout la version latine de ce savant qui, sur plusieurs points, ne représente pas fidèlement le texte. Il s'est contenté, pour ce qui concerne la Bibliothèque des philosophes arabes, de noter, entre parenthèses, les variantes du manuscrit de la Bibliothèque du roi. M. Sédillot, ainsi qu'il nous l'apprend [1], se propose, dans un autre ouvrage, de soumettre d'une manière complète, à un examen critique, le travail de Casiri. Je me contenterai donc de présenter quelques-unes des observations que ces textes m'ont suggérées; je m'applaudirai si le savant éditeur peut y trouver un petit nombre d'indications utiles.

Parmi les fautes qu'a laissées échapper Casiri, il en est une assez singulière, et qui peut n'être que l'effet d'une inadvertance [2]. Dans la notice sur l'astronome Iahia-ben-Abi-Mansour, les mots مكين المكان ont été traduits par « Meccæ incola. » Il fallait dire : « il occupait un rang important. » Les mots [3] في اصلاح آلات الرصد ne sont pas bien rendus par « ad

[1] Page. CXLVI. — [2] Page VIII. — [3] Page IX.

« instaurandam astronomiam. » Il faut dire : « pour rectifier les instru-« ments propres aux observations. » Dans un passage curieux[1], où il est fait mention d'une tache noire observée sur le soleil, on lit : كان طلع كوكبان من كواكب الاذناب قبل موت المعتصم كما طلع منها جماعة قبل موت الرشيد. Casiri traduit de cette manière : « Jam vero ante imperatoris « chalifæ mortem cometæ duo caudati in aere conspecti sunt, perinde « ac alios non paucos ante Raschidi imperatoris obitum exortos fuisse « traditur. » Mais ici le texte me paraît fautif. D'abord, le mot جماعة ne s'emploie qu'en parlant des hommes, et ne saurait s'appliquer à des objets inanimés. En second lieu, je doute que, dans aucun temps, de nombreuses comètes se soient montrées à la fois dans l'espace des cieux. Si je ne me trompe, il faut lire : كما اطّلع على احد منها جماعة قبل موت الرشيد « ainsi que quelques personnes en observèrent une, avant la « mort de Raschid. » En parlant des ouvrages du célèbre astronome[2] Thebit-ben-Korrah, on lui attribue un livre intitulé : كتاب القرسطون. Dans le manuscrit de la Bibliothèque du roi, on lit الفرسطون. Casiri a traduit : « Liber de musica, » ce qui me paraît peu exact. En admettant la leçon qu'avait adoptée ce savant, القرسطون, je reconnais dans ce mot le terme grec *χρηστόν* « utile. »

L'astronome persan Fadl-ben-Hatem[3] était, dit-on, surnommé *Naïrizi*, النيريزىّ, parce qu'il était venu au monde dans une ville appelée *Naïriz* نيريز. Mais, comme je ne crois pas qu'il ait existé en Perse une place de ce nom, je n'hésite pas à lire *Tabrizi* التبريزىّ, c'est-à-dire, « natif de la ville de Tabriz. » Dans l'article qui concerne cet astronome, il est fait mention d'un ouvrage intitulé : كتاب فى سمت القبلة. Casiri traduit : « De opposito cœli tractu ; » mais cette version est inexacte, il faut dire : « Traité qui fixe la direction de la *kiblah ;* » c'est-à-dire, « du « point vers lequel les musulmans se tournent en faisant la prière. » Enfin, dans le même alinéa, nous lisons كتاب احداث الجوالفه للمعتضد, ce que Casiri a rendu de cette manière : « De annorum noxiorum prognosi « liber imperatori Mothadedo inscriptus. » Mais le terme جوالفه ne peut offrir aucun sens. Ce mot doit être ainsi séparé الجوّ ألّفه. Je traduis, en conséquence : « Livre concernant les phénomènes de l'air, composé « pour le calife Mothaded. »

L'astronome persan, Mohammed-ben-Isâ, portait le surnom de *Mâhâni* الماهانى, sans doute parce qu'il était né dans la province appelée *Mâhân* ماهان (les deux Mah), c'est-à-dire dans la Médie.

[1] Page XV. — [2] Page XXIII. — [3] Page XXVII.

Dans l'article qui concerne le célèbre astronome Mohammed-ben-Djaber, plus connu sous le surnom d'*Albatégni*[1], nous lisons, dans le texte arabe : ورد الى بغداد مع بنى الزيات من اهل الرقّة فى ظلامات كانت لهم. Casiri traduit : « Bagdadum venit cum quibusdam Raccæ incolis, Beni-Alzeïat dictis, lectica vectus. » Cette version est tout à fait inexacte. Il fallait dire : « Il se rendit à Bagdad, en compagnie des Benou'lzaïat, habitants de Rakkat, qui venaient faire valoir quelques « réclamations. » Nous lisons ensuite que le même astronome, à son retour, mourut : « in quodam oppido, cui nomen *Ges*, » بقصر الجص. Mais, comme je ne connais point, dans la Mésopotamie, une seule ville qui porte le nom de *Ges* الجص, je crois que le texte ici est fautif, et qu'il faut lire قصر الحضر, « la forteresse de Hadr. » En effet, sur le chemin qui conduit de Bagdad à Rakkah, on rencontre la place de Hadr, l'ancienne *Hatra*, qui arrêta sous ses murs la fortune de Trajan, ainsi que de Septime-Sévère, et dont les ruines ont, depuis quelques années, été visitées par deux voyageurs anglais, M. Ross et M. Ainsworth.

Le surnom persan[2] ركاب سالار ne doit pas se traduire par « nobilis « eques ; » il désigne « un écuyer. » Plus bas[3], le biographe arabe, parlant de l'astronome Abd-allah-ben-Amadjour, surnommé Abou'l-Kâsem Herawi (c'est-à-dire natif de la ville de Herat), ajoute qu'il était من اولاد الفراعنة, ce que Casiri traduit par « e regia pharaonum stirpe. » Mais on sent qu'il ne saurait être question ici des anciens rois de l'Égypte. En ajoutant un seul point, on doit, au lieu de الفراعنة, lire الفراغنة « les habitants de Ferganah. » On peut voir, sur cette expression, les détails que j'ai donnés, il y a bien longtemps, dans mes *Recherches sur la langue et la littérature de l'Égypte*[4]. Je pourrais citer, à l'appui de mon assertion, quantité de passages extraits du *Kâmel* d'Ebn-Elathir et des écrits d'autres historiens. Je me contenterai de produire ici trois passages empruntés à l'histoire d'Ebn-Khaldoun. On y lit (t. III, fol. 257 v.) : كان المعتصم اصطنع... قوما من سمرقند واسروشنة وفرغانة وسماهم الفراغنة « Motasem avait pris à son service des habitants « de Samarkand, d'Osrouschnah, de Fergânah, et les avait désignés par le nom générique de Fergânis (Feraghinah). Plus bas (fol. 285 r.), on lit : ضاق حال الاتراك والفراغنة « Les Turcs et les Fergânis se trouvèrent « dans une position fâcheuse ; » et (fol. 307 r.) : انف الاتراك من مساواة الفراغنة و المغاربة لهم « Les Turcs étaient indignés de voir que l'on mettait sur le même rang qu'eux les Fergânis et les Magrebis. »

L'astronome[5] Hasan-Ahmed-Iakoub avait reçu le surnom de *Hama-*

[1] Page XXXII. — [2] Page XXXIII. — [3] Page XL. — [4] Page 161. — [5] Page XLIX.

dâni الهمداني, non parce qu'il appartenait à une tribu arabe nommée *Hamadan*, mais, probablement, parce qu'il était natif de la ville de Hamadan, l'ancienne Ecbatane. Quelques lignes plus bas, on lit que cet astronome avait composé un ouvrage qui contenait, entre autres objets : آراء الاوايل في قدم العالم و حدثه. Casiri traduit : « De veterum philosophorum placitis, quoad mundi æternitatem et contingentiam. » Cette version n'est pas parfaitement exacte ; il faut dire : « Les opinions des « anciens concernant l'éternité ou la création nouvelle du monde. » Bientôt après l'auteur ajoute : كتاب اسرار الحكمة وعرضه التعريف بعلم هيئة الافلاك. Casiri traduit : « Liber arcana scientiæ inscriptus, in quo præ« sertim de astronomia et astrologia, ac de siderum motu disseritur. » Il faut, dans ce passage, faire un très-léger changement, et lire غرضه au lieu de عرضه ou de عرضت, que présente le manuscrit de la Bibliothèque du roi, et traduire : « Le livre des secrets de la philosophie, où l'auteur a eu pour but de faire connaître la science de l'astronomie. »

Un astronome persan[1] est nommé, dans le texte, ويجن بن وسام ابو سهل الكوهي, ce que Casiri rend par ces mots : « Vigianus ben-Vastem« Abou-Sahl-Kubensis. » Mais il s'est glissé là une petite faute. Au lieu du mot وسام, ou, comme on lit plus bas[2], Dastam, دستم, qui n'a pas une physionomie persane, il faut, je crois, lire رستم « Roustem. » Le surnom de *Kouhi* indique, si je ne me trompe, que cet astronome était né dans la province de Kouhistan (le pays des montagnes), qui touche à la contrée du Khorasan, et sur laquelle j'ai donné ailleurs des détails. Les mots عمل فيه آلات استخرجها signifient : « il y fabriqua des instru« ments qu'il avait inventés. » A la ligne suivante, au lieu de كتاب البركار التام, que Casiri traduit : « de circino perfecto, » je lis كتاب البركار تام « le livre du compas, ouvrage complet. »

Plus bas, au lieu de الرصد الشرفي, il faut lire الرصد الشرقي [3] « l'observatoire oriental, » c'est-à-dire celui qui était bâti dans la partie « orientale de Bagdad, sur la rive gauche du Tigre. Dans la même ligne, au lieu de السيد لاجل, il faut lire السيد الاجل « le seigneur illustre. » Plus bas[4], les mots له زيادة في الآلات القديمة فاز بها دون غيره من اهل هذا النوع ne sont pas littéralement rendus par cette phrase latine : « Antiquis mathematicorum instrumentis alia addidit præ cæteris optima; » il faut traduire : « Il fit aux instruments anciens des améliorations que « seul, entre tous les maîtres de cette science, il put réaliser. »

Les mots كتاب استخراج مبلغ المكعب في المال وما يترك (يتركب) منهما [5] sont rendus ainsi par Casiri : « De producto et residuo quadrati in com-

[1] Page LI. — [2] Page LVI. — [3] *Ibid.* — [4] Page LVII. — [5] Page LIX.

« mercii ratione. » D'abord, le mot مكعب ne signifie pas « le carré, » mais « le cube. » En second lieu, Casiri n'a pas connu la signification du mot مال, qui désigne « le carré d'un nombre[1]. » Il faut donc traduire : « Traité sur la manière d'obtenir le cube du carré d'un nombre, « et toutes les autres formes composées. »

Plus bas[2], l'astronome Mohammed-ben-Abd-allah est indiqué comme ayant porté les deux surnoms de فيرباني et افريقي. La première leçon est, je crois, fautive. Si je ne me trompe, il faut lire : قيرواني, c'est-à-dire, « natif de la ville de Kaïrowan.

En parlant de l'astronome espagnol Moslemah-ben-Ahmed-Madjriti[3], qui avait rattaché à la chronologie arabe la chronologie persane de Mohammed-ben-Mousa-Khowarezmi, le texte offre ces mots : زاد فيه جداول حسنة على ان اتبعه على خطائه فيه ولم يثبته على مواضع الغلط فيه. Casiri traduit : « Adjunctis præclaris tabulis quas quidem accuratas con-« didit, ejusdem vestigia non errores secutus. » Mais il m'est impossible d'admettre ce sens, et, si je ne me trompe, on doit traduire : « Il ajouta « à cet ouvrage de belles tables. Toutefois, il suivit l'auteur dans ses er-« reurs, et ne se mit pas en peine de lui faire connaître les lieux où il « s'était trompé. » Les mots[4] عليه اعتمد في اختيار الكتب التي وقفها... بالمدرسة النظامية ne sont pas bien rendus de cette manière : « Illum « bibliothecæ in collegio Nadhamiteo... legatæ, præfuit. » Voici comme il faut traduire ce passage : « Il lui confia le choix des livres qu'il con-« sacra à l'usage du collége Nidamiah. »

Ces observations critiques, ces conjectures, auxquelles j'aurais pu donner plus d'extension, ont uniquement pour objet le travail de Casiri ; et je ne doute pas que, si M. Sédillot soumet, comme il l'annonce, tous ces textes à une révision scrupuleuse, il ne fasse disparaître non-seulement les taches que j'ai signalées, mais celles qu'un examen plus approfondi, guidé par une connaissance étendue de l'astronomie, lui fera infailliblement découvrir.

L'auteur, après avoir, dans une revue rapide, mais pleine de faits curieux, offert le tableau de ce que les hommes instruits de l'Arabie, de la Perse et des contrées voisines ont fait, durant le moyen âge, pour perfectionner les études astronomiques, et compléter les notions qu'avaient transmises au monde savant Ptolémée et les autres astronomes grecs et indiens, arrive au sultan Oloug-Beg, dont l'ouvrage a été le principal objet de ce travail.

Avant d'esquisser la vie et les ouvrages de ce prince, M. Sédillot a

[1] V. *The algebra of Mohammed-ben-Musa*, ed. Rosen, p. 3, 4, 5. — [2] Page LXIII. — [3] Page LXXX. — [4] Page XCIII.

recueilli des renseignements très-intéressants sur la ville de Samarkand, qui fut la capitale des États de ce prince. Dans ce morceau important, on distingue surtout la description de cette grande ville, insérée dans les *Mémoires historiques* du sultan Baber, qui, lui-même, avait, durant quelque temps, résidé, par droit de conquête, dans cette capitale de l'empire de Tamerlan. Cette description avait déjà paru, en anglais, dans la traduction qu'ont publiée des *Mémoires* de Baber deux savants honorables, MM. Leyden et Erskine. M. Sédillot donne, avec la version, le texte original. Mais qu'il me soit permis d'exprimer deux regrets. J'aurais désiré que cette notice se trouvât ici tout entière; en second lieu, l'éditeur, en recevant cet extrait, que lui avait communiqué feu M. Jaubert, et qui avait été tiré d'un manuscrit provenant de M. Ducaurroy, l'a publié tel qu'il lui avait été remis. Il ne s'est pas souvenu qu'il existait, du même ouvrage, un exemplaire beaucoup meilleur. Ce volume, ainsi que trois autres manuscrits persans, avait appartenu à David Leroy, membre de l'Académie des belles-lettres et ensuite de l'Institut. Après la mort de ce savant, ses héritiers firent présent de ces ouvrages à l'impératrice Joséphine, qui les donna à la Bibliothèque impériale (royale). Il y a plus de quarante ans que j'avais copié sur le manuscrit toutes les notices géographiques qu'il renferme. Comme on y trouve des variantes assez nombreuses et assez importantes, je reproduirai, dans mon prochain article, cette description améliorée et complète. Si ma version présente plusieurs rectifications au travail de ce savant éditeur, il faudra moins en attribuer l'honneur à mon habileté personnelle qu'à la supériorité du texte qui se trouve sous mes yeux.

M. Sédillot donne une courte notice sur la vie d'Oloug-Beg. Ce prince, fils de Schah-Rokh, et petit-fils de Timour (Tamerlan), était doué des qualités les plus estimables; il avait reçu de son père le gouvernement de la Transoxiane. Passionné pour l'étude des sciences, et s'appliquant surtout avec une ardeur infatigable aux études astronomiques, il fit élever dans la ville de Samarkand un observatoire, muni de tous les instruments alors en usage, observa lui-même les astres, et encouragea, par des éloges et des récompenses, ceux qui se livraient à cette noble science. Malheureusement la mort, et une mort déplorable, vint trop tôt enlever ce bon prince aux travaux qui faisaient le charme de sa vie; car on sait qu'il périt dans un combat que lui livra son propre fils.

Dans un passage de Dauletschah, cité d'après Hyde[1], on lit, en parlant du même souverain, در مسائل هيئت محيطى كشا بوده. Ce que le docte anglais a traduit : « In quæstionibus de theoricis occulta reserans. »

[1] Page CXXVII.

Mais je ne saurais admettre ce sens. Si je ne me trompe, au mot محيطى, il faut substituer مجسطى, et traduire : « Dans les questions astronomiques, « il éclaircit les difficultés de l'Almageste. »

Oloug-Beg, non content de se vouer à l'astronomie, s'était aussi occupé de l'histoire. Il avait composé, sur les faits relatifs à sa nation, un livre, qui offrirait, sans doute, un véritable intérêt pour les amateurs de l'histoire orientale; mais qui, malheureusement, n'est point passé en Europe. Cet ouvrage portait pour titre : تاريخ اولوس اربعه « Histoire des « quatre peuples. » Hyde, qui en fait mention, s'est bien trompé lorsqu'il a voulu substituer au mot اربعه celui de اورنك. Par l'expression اولوس اربعه (les quatre peuples), les écrivains persans de cette époque entendent les quatre grands empires, entre lesquels s'était divisé celui des Mongols, au moment de la mort de Tchinghiz-khan.

M. Sédillot fait observer que les *Prolégomènes des Tables astronomiques d'Oloug-Beg* se composent de cinq parties distinctes. « La pre« mière est, dit-il, une sorte de préface où l'auteur emploie les formes les « plus emphatiques et en même temps les plus obscures, pour exposer « les motifs qui l'ont porté à rédiger cet ouvrage, et faire connaître les « noms des savants qui l'ont aidé dans son travail. . . . La seconde partie « est consacrée à l'énumération des ères en usage chez les peuples de l'O« rient. . . . Les trois dernières parties, restées jusqu'à ce jour inédites, « traitent de la connaissance ou détermination des temps, de la théorie « du mouvement des planètes, et de certains calculs astronomiques qui « se rattachent à l'astrologie judiciaire. »

Le volume qui vient d'être offert au public contient le texte seul des *Prolégomènes*. Mais, comme nous l'assure M. Sédillot, la traduction française, accompagnée de commentaires, est, dès à présent, terminée. « Nous « le joindrons, dit-il, aux *Tables*, que nous ferons paraître, nous l'espé« rons du moins, dans un avenir peu éloigné. » Tous les hommes instruits feront des vœux sincères pour que cette espérance, donnée par le savant éditeur, se réalise bientôt.

M. Sédillot se demande si Oloug-Beg a écrit son ouvrage en arabe, en persan ou en turc oriental. Il fait observer que les deux exemplaires des *Tables* arabes présentent des différences notables, et sont évidemment l'œuvre de deux traducteurs, tandis que les manuscrits persans offrent une identité complète de rédaction. Il conclut donc qu'elles forment l'ouvrage original du noble auteur; et je ne puis qu'applaudir à cette décision. En effet, il est peu naturel de croire que, dans une province aussi éloignée que la Transoxiane, où personne ne parlait la langue arabe, sous le règne des successeurs de Tamerlan, à une époque où l'empire des califes était renversé depuis deux siècles, où les monarques

des contrées orientales de l'Asie n'avaient conservé presque aucune relation avec les peuples d'origine arabe, un prince, pour rédiger un ouvrage d'une utilité pratique, eût été choisir un idiome inconnu à la plus grande partie de ses sujets. Quant au turc oriental, quoiqu'il eût été la langue maternelle de Timour, que ce prince s'en fût servi pour rédiger ses mémoires, toutefois les fils et les petits-fils de ce conquérant paraissent, en général, avoir négligé cet idiome, et s'appliquèrent, de préférence, à la langue persane, que l'on parlait, presque exclusivement, dans les contrées soumises à leur domination. Si, plus tard, le sultan Baber écrivit en turc le curieux monument qui renferme l'histoire de sa vie et de ses conquêtes, c'est que, dans le petit royaume qui formait les États héréditaires de ce prince, l'idiome turc était beaucoup plus répandu que le persan. Mir-Ali-Schir, à qui nous devons un grand nombre d'ouvrages écrits tant en prose qu'en vers, a, en général, choisi la langue turque, parce que, guidé par un sentiment patriotique, il voulait prouver avec évidence que cet idiome était, sous bien des rapports, préférable à celui des Persans, et pouvait se prêter, sans effort, à exprimer les idées les plus sublimes, les plus abstruses, comme les plus gracieuses.

M. Sédillot indique ensuite les manuscrits dont il s'est servi pour son travail. Deux appartiennent à la Bibliothèque du roi; un troisième, qui vient de la Bibliothèque de l'observatoire, présente une copie imparfaite des *Tables*, faite par Kehr, sur un manuscrit de la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg. Un quatrième, qui se trouve dans la Bibliothèque du roi, renferme un *Commentaire sur les Tables d'Oloug-Beg*, qui a pour auteur Meriem-al-Tchélébi, fils de Kadhi-Zadeh. Enfin les deux derniers manuscrits offrent la version arabe. M. Sédillot a eu soin de recueillir et d'indiquer, en bas des pages, les variantes de ces différents exemplaires.

L'éditeur fait ensuite observer que les détails sur l'astronomie chinoise, consignés dans les *Tables d'Oloug-Beg*, n'ont pas été puisés par ce prince dans les sources originales, ou empruntés aux relations des ambassadeurs qui avaient été envoyés dans ces contrées de la Chine et du Khatai; mais qu'ils ont été copiés textuellement dans l'ouvrage de Nasir-eddin-Tousi. On conçoit que ce dernier, ayant vécu à la cour de Houlagou, et obtenu auprès de ce prince un fort grand crédit, avait pu facilement recueillir des renseignements précieux sur la Chine et les contrées voisines, en consultant soit des Chinois ou des Mongols instruits, qui avaient accompagné l'expédition du frère de Mangou, soit des Persans, que les chances de la guerre, des relations de commerce ou des négociations, avaient conduits et fait résider aux extrémités de l'Orient.

M. Sédillot, après avoir passé en revue les astronomes et les mathématiciens de l'Orient, résume ainsi[1] les découvertes dont, suivant lui, les sciences sont redevables aux travaux de ces hommes estimables :

I. La substitution des sinus aux cordes, l'introduction des tangentes dans les calculs trigonométriques, l'application de l'algèbre à la géométrie, la résolution des équations cubiques.

II. Le mouvement de l'apogée du soleil, l'excentricité de l'orbite de cet astre, la durée de l'année, avaient été déterminés, par les astronomes de Bagdad, avec une exactitude remarquable.

III. Les corrections faites aux *Tables de Ptolémée*.

IV. De nombreuses observations astronomiques, qui se succédèrent les unes aux autres, depuis le VIe jusqu'au XVIe siècle.

V. L'observatoire de Samarkand, fondé cent ans avant celui qu'établit Tycho-Brahé.

VI. Des instruments astronomiques, tels que le *maral*, le gnomon à trou, le pendule même.

VII. La diminution progressive de l'obliquité de l'écliptique.

VIII. La quantité de la précession, estimée, dès le XIe siècle, à sa juste valeur.

IX. Les irrégularités de la plus grande latitude de la lune, observées plus de six cents ans avant Tycho-Brahé.

X. Enfin la détermination de la troisième inégalité lunaire, ou *variation*, découverte par Abou'lwéfa.

M. Sédillot se demande, en passant (et c'est une question qu'il a soulevée dans un autre ouvrage), si nos savants du XVIe siècle n'auraient pas eu connaissance de quelques-uns des principaux écrits de l'école de Bagdad; mais j'oserais, quant à moi, repousser tout à fait ce soupçon. D'abord, les savants dont il est question, et qui joignaient à la plus haute science un caractère plein de franchise et d'honnêteté, étaient, je crois, incapables de s'attribuer les découvertes des autres.

D'ailleurs, à cette époque, les études orientales étaient presque complétement négligées, et il ne se trouvait guère d'hommes qui fussent en état de reproduire, soit en latin, soit dans quelque langue moderne, les découvertes scientifiques des Orientaux. Tycho-Brahé et les astronomes de son temps n'avaient probablement à leur disposition que ces mauvaises versions latines, rédigées dans le moyen âge, et qui sont encore aujourd'hui sous nos yeux; voilà probablement les seuls secours qu'ils aient eus pour connaître et apprécier les travaux des astronomes de l'Orient.

[1] Page CXXXIII et suiv.

Cette introduction se termine par un tableau chronologique des astronomes arabes, observateurs, mathématiciens.

Avant de finir cet article, je rappellerai un vœu qu'exprime M. Sédillot, et qu'il a déjà consigné dans plusieurs de ses ouvrages. Il désire que les personnes instruites, qui, par leur position, sont destinées à résider longtemps dans les contrées de l'Asie et de l'Afrique, soient invitées à rechercher avec le plus grand soin les ouvrages originaux composés sur les différentes branches des sciences mathématiques et astronomiques. Je partage d'autant plus ce souhait, que les livres dont il est question, ceux qui renferment de véritables découvertes scientifiques, étant, par leur objet, à la portée d'un petit nombre de savants, ont dû être peu transcrits, et que, les exemplaires devenant chaque jour de plus en plus rares, il est à craindre qu'ils ne finissent par se perdre complétement. Un exemple viendra, je crois, à l'appui de ce que j'avance. S. A. Ibrahim Pacha possède, à Alexandrie, une belle bibliothèque, composée d'un très-grand nombre de manuscrits orientaux, surtout de ceux qui ont rapport aux sciences mathématiques. On trouve dans cette collection quantité de traités sur les différentes branches de l'astronomie. Autant que j'en ai pu juger par le catalogue que m'avait communiqué mon ami, feu M. Jaubert, parmi ces livres astronomiques, fort estimables sans doute, mais qui sont, en général, d'un genre élémentaire, on chercherait inutilement ces grands traités fondamentaux qui ont fait faire à la science des progrès réels.

Dans un second et dernier article, je donnerai, comme je l'ai promis, le texte complet et la traduction de la notice sur Samarkand; j'y joindrai des observations sur le texte des prolégomènes d'Oloug-Beg. Je désire vivement que mes conjectures puissent être agréées du savant traducteur; si elles peuvent lui offrir l'occasion de modifier sur quelques points sa version, j'aurai à m'applaudir d'avoir entrepris ce travail.

QUATREMÈRE.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

OCTOBRE 1847.

ÉCONOMIE RURALE considérée dans ses rapports avec la chimie, la physique et la météorologie, par J. B. Boussingault, membre de l'Académie des sciences de l'Institut, ancien doyen de la Faculté des sciences de Lyon, membre de l'Académie des sciences de Stockholm, de la Société royale et centrale d'agriculture, de l'Académie royale d'agriculture de Suède, de la Société philomathique, etc., etc. Ier vol. de VIII-648 pages, 2e vol. de 742; Paris, Bechet jeune, libraire-éditeur, place de l'École de Médecine, n° 1, 1843 et 1844. — *Cours d'agriculture, par le comte de Gasparin, Pair de France, membre de l'Académie des sciences, de la Société royale et centrale d'agriculture, etc.* Tome Ier, 2e édition, 1845, 696 pages; tome II, 561 pages; tome III, 807 pages; Paris, à la librairie agricole de la Maison rustique, quai Malaquais, n° 19; en province, chez tous les libraires et correspondants du comptoir central de la librairie.

PREMIER ARTICLE.

L'activité avec laquelle un grand nombre de personnes s'occupent d'agriculture et d'horticulture, au point de vue pratique aussi bien qu'au point de vue spéculatif, soit isolément, soit comme membres d'associations diverses, témoigne de l'importance que la société actuelle attache à la culture des plantes, à la multiplication des animaux domestiques

et au perfectionnement de leurs races respectives. Cette disposition des esprits nous a fait penser qu'il ne serait pas déplacé d'exposer, à titre d'introduction à l'examen que nous nous proposons de faire, dans ce journal, du *Cours d'agriculture* de M. le comte de Gasparin et du *Traité d'économie rurale* de M. Boussingault, diverses considérations générales : les unes auront pour objet de fixer les rapports de l'agriculture avec les autres connaissances humaines, en prenant pour point de départ les éléments scientifiques qui la constituent et comme science et comme art; le but des autres sera de rattacher aux travaux actuels les recherches et les opinions antérieures qui ont le plus contribué à élever l'agriculture au point où elle est parvenue. S'il n'y a pas d'illusion de notre part, ces considérations ne seront point inutiles à ceux qui voudront examiner d'une manière sérieuse ce que doivent être les enseignements agricoles pour satisfaire au bien qu'on en attend.

Lorsqu'on cherche à définir l'agriculture envisagée comme art au point de vue purement pratique, et comme science au point de vue théorique, en partant des principes de ses connaissances, on voit qu'elle emprunte ceux-ci à des sciences diverses, douées chacune d'un caractère spécifique qui n'appartient qu'à elle seule, de sorte que l'agriculture, ressemblant en cela à la minéralogie, n'a point de caractère scientifique qui lui soit particulier.

L'objet de l'agriculture considérée comme art est de tirer d'un terrain cultivé en végétaux utiles à l'homme pour sa nourriture et celle des animaux domestiques, oû pour tout autre usage, le parti le plus avantageux à celui qui l'exploite. A ce point de vue, la science, loin d'être le but des efforts, n'est qu'un des moyens de l'atteindre. Le cultivateur doit s'abstenir de toute innovation à sa pratique qui n'a pas la sanction du temps, et, à plus forte raison, de tout ce qui est expérience ; les chances auxquelles l'expose l'inclémence des saisons ne sont que trop fréquentes pour qu'il en augmente le nombre par le fait de sa volonté.

L'agriculture, considérée comme science au point de vue théorique le plus général, cherche à rattacher chacun des procédés et chacune des règles dont l'art se compose aux principes scientifiques dont ils sont respectivement des conséquences. Sous ce rapport, elle emprunte les éléments de ses connaissances à des sciences aussi nombreuses que variées, puisqu'elle a recours aux mathématiques pures et appliquées, à la physique, à la chimie, à la géologie, à la botanique, à la zoologie, et même à la statistique, à l'économie politique et à la législation.

Les mathématiques pures donnent à l'agriculture les principes ou

les règles nécessaires aux calculs de tous genres qu'exigent la tenue convenable des comptes de dépenses et de recettes d'une exploitation rurale, l'institution de la plupart des expériences ou les innovations qu'on se propose de faire au point de vue théorique aussi bien qu'au point de vue pratique, une distribution de culture raisonnée pour le but qu'on se propose, surtout lorsqu'il s'agit de partager un terrain en soles les plus convenables à un système d'assolements qu'il faut établir dans un lieu donné; enfin l'arpentage des champs, le cubage des bois, les meilleures règles à suivre pour débiter les arbres en planches les plus homogènes possible quant à la structure du corps ligneux, etc., etc., sont encore des applications des mathématiques pures à des cas particuliers qu'on peut considérer comme autant de problèmes de leur domaine qu'elles apprennent à résoudre.

L'agriculture reçoit des mathématiques appliquées tous les principes qui règlent la construction des machines, le meilleur mode de les employer et d'en mesurer les effets, l'art de diriger les eaux dans les irrigations, et un grand nombre de notions applicables aux constructions rurales.

Elle leur doit les moyens de déterminer la position des lieux d'après la triple considération de leur latitude, de leur longitude et de leur altitude. Or ces éléments sont indispensables à la connaissance des végétaux envisagés au point de vue des sols où ils croissent, lorsqu'il s'agit de cette branche des sciences naturelles que nous avons vue se développer sous le nom de *géographie botanique*.

La physique fournit à l'agriculture toutes les observations météorologiques, qui sont le complément nécessaire des connaissances qu'elle a reçues des mathématiques appliquées relativement à la position qu'occupent à la surface de la terre les lieux dont elle étudie l'influence sur la végétation des plantes utiles. Les mathématiques appliquées concourent donc, avec la physique du globe, à déterminer d'une manière rigoureuse les influences que les plantes reçoivent, dans le lieu où elles vivent, de l'eau qui y tombe à l'état de pluie ou de neige, de l'eau qui s'y trouve à l'état de vapeur atmosphérique, enfin de la température extérieure considérée comme une résultante de la chaleur solaire directe et de la chaleur que ce lieu peut recevoir ou perdre par l'effet des vents auxquels il est exposé et par celui des grandes masses d'eau qui en baignent les bords, s'il appartient à un climat maritime.

C'est donc à la physique du globe que l'agriculture sera redevable de connaître dans un lieu donné la chaleur moyenne de l'année, des saisons, des mois et des jours, la quantité d'eau pluviale qui y tombe dans une

période de temps déterminée, la quantité d'eau à l'état de vapeur atmosphérique, la direction exacte des vents et leur manière d'affecter la végétation sous les rapports mécanique et physique. Les instruments et la méthode propres à déterminer exactement les influences des agents atmosphériques, parce qu'ils font connaître avec précision les intensités variables de leurs actions respectives, seront donnés à l'agriculteur par le physicien, et, un jour, il lui devra, de plus, les moyens d'apprécier l'influence réelle de l'électricité naturelle sur ses cultures.

C'est encore à la physique qu'il faut s'adresser pour connaître certaines propriétés des sols, telles que leur faculté de conduire et de rayonner la chaleur, leur faculté d'être perméables ou imperméables à l'eau, leurs relations de capillarité avec les eaux souterraines.

Enfin, en parlant des rapports de la physiologie avec l'agriculture, nous verrons celle-ci recevoir encore de nouvelles lumières de la physique.

Si cette dernière science a tant d'influence sur l'agriculture, la chimie n'en a pas moins; il y a plus, sans elle, le physicien serait hors d'état de donner à l'agriculteur tout ce que celui-ci en reçoit réellement.

Effectivement, la chimie, par la détermination qu'elle sait faire des parties constituantes des différents sols où pénètrent et se ramifient les racines des plantes, en rattache les propriétés physiques à des types de matières qu'elle seule est capable de définir; elle rend ainsi l'examen du physicien profitable à ceux qui, dans l'impossibilité d'observer ces sols par eux-mêmes, doivent à leurs études de pouvoir apprécier l'influence de la composition chimique des milieux où croissent les végétaux, tandis que, si l'exposé des observations physiques eût été fait sans le concours de la chimie, qui ignorerait à quelles espèces de corps constituants se rapportent les observations du physicien serait hors d'état d'en profiter. Par la même raison, la chimie seule est en mesure de caractériser avec précision la nature variée des différentes terres que le cultivateur a dû distinguer les unes des autres, à cause de la diversité de leur manière de se comporter à l'égard des individus d'une même espèce végétale.

Mais là ne se borne pas le rôle de la chimie; à l'aide de ses admirables méthodes, la composition végétale est dévoilée. En recourant aux moyens les moins énergiques de l'analyse, elle réduit les plantes en des *principes* qu'on appelle *immédiats*, parce qu'ayant été séparés tels qu'ils existaient avant les opérations chimiques, on est en droit de leur attribuer les propriétés de la plante à laquelle ils appartenaient et de les considérer ainsi comme la constituant essentiellement et immédia-

tement. L'*analyse* appliquée aux végétaux, et même aux animaux, de manière à donner de tels résultats, est appelée *organique immédiate;* elle rend raison de cette multiplicité de propriétés variées par lesquelles les plantes nous affectent si diversement en agissant sur la vue, l'odorat et le goût, ou en donnant à nos organes et à ceux des animaux une matière propre à leur accroissement, soit en ramenant à l'état normal l'harmonie des fonctions vitales troublées, comme le font, dans le cas des fièvres intermittentes, par exemple, la quinine et la cinchonine, extraites du quinquina, ou en anéantissant enfin ces mêmes fonctions avec une rapidité plus ou moins grande, comme le font les poisons de plusieurs plantes, qui ne peuvent être introduits dans le corps d'un animal sans le frapper de mort.

L'analyse immédiate, en permettant au chimiste de comparer les végétaux entre eux relativement à leurs propriétés rapportées aux principes immédiats qui en sont doués, donne naissance à un genre de connaissances extrêmement intéressantes par les analogies et les différences qu'elles établissent entre les espèces d'une même famille et d'un même genre et les différents individus d'une même espèce, soit que ces individus appartiennent à des races ou à des variétés distinctes les unes des autres, soit que, d'origine identique, ils présentent des différences dues à la diversité des climats, des terrains, des engrais ou de quelque pratique de culture, etc. L'analyse organique immédiate vient aussi ajouter des analogies et des différences à celles qui ont guidé le botaniste dans la distribution des plantes subordonnée aux règles de la méthode naturelle.

Après que l'analyse chimique a réduit les plantes en leurs principes immédiats, elle n'a point encore atteint le but définitif où elle tend, car il lui reste à rechercher la nature des éléments de ces principes si nombreux et si variés, que l'*analyse organique immédiate* a séparés les uns des autres. En se livrant à ce travail final, elle prend la qualification d'*organique élémentaire*.

Les résultats de l'*analyse organique élémentaire* ne sont pas moins curieux que ceux de l'*analyse organique immédiate;* car imaginerait-on que tous les principes immédiats des végétaux, de la catégorie de ceux qui, produits sous l'influence de la vie, comme le sucre, l'amidon, le gluten, etc., ne le sont jamais dans l'ordre naturel hors de l'intervention d'un être organisé, ne présentent dans leur ensemble que six éléments : l'oxygène, l'azote, le carbone, l'hydrogène, le soufre et le phosphore, quelle que soit d'ailleurs la diversité de leurs propriétés respectives? imaginerait-on que les différences qui distinguent chacun d'eux ne dépendent pas seu-

lement du nombre et de la proportion des éléments combinés, mais encore de la manière dont ces éléments sont groupés dans leurs parties les plus ténues, qu'on appelle des atomes? N'est-il pas étonnant que la gomme arabique, soluble dans l'eau et insipide, que le sucre, doué à le fois d'une saveur douce, de la solubilité et de la faculté de se transformer en acide carbonique et en alcool, que l'amidon, insoluble dans l'eau froide, mais soluble dans l'eau bouillante, et que le ligneux, insoluble à toutes les températures dans ce même liquide, soient formés des mêmes éléments unis dans les mêmes proportions, lesquelles sont représentées par 9 atomes d'oxygène, 12 de carbone et 18 d'hydrogène, ou bien encore par 9 atomes d'eau et 12 de carbone?

La constitution élémentaire des végétaux une fois ramenée à ce degré de simplicité, on conçoit comment ils trouvent leurs aliments dans l'air, l'eau et le sol, et comment l'action de ces agents de la nature est rendue plus efficace par les engrais, lorsque l'agriculteur et l'horticulteur en font un emploi raisonné. La chimie, en déterminant la composition immédiate et la composition élémentaire des engrais, est seule dans la voie qui conduira à en fixer la valeur spécifique, et par suite la valeur vénale; problème qui occupe les agriculteurs et les chimistes depuis longtemps, mais dont la solution, quoi qu'on en dise, n'a point été donnée complétement, faute de savoir à quel point il importe, pour un engrais déterminé, d'en connaître la composition immédiate et la manière dont il se comporte dans le sol à l'égard des végétaux auxquels il convient.

En même temps que la chimie détermine la nature des éléments nécessaires à la végétation, elle fait connaître celle de plusieurs matières qui y sont nuisibles, et, dans beaucoup de cas, elle va même jusqu'à indiquer les moyens de remédier à leur fâcheuse influence.

Enfin, en traitant des rapports de la botanique avec l'agriculture, nous verrons la chimie, unie à la physique, concourir avec la physiologie et l'anatomie à la recherche des phénomènes de la vie végétale.

Si la géologie ne paraît point avoir avec l'agriculture l'intimité que nous venons de signaler entre celle-ci et la chimie, et si les applications de la connaissance des couches terrestres situées au-dessous du sol arable sont réellement moins nombreuses que les applications des connaissances chimiques à la culture en général, ce serait une grande faute que de fermer les yeux sur l'utilité dont la géologie peut être à l'agriculture. En effet, lorsqu'il s'agit d'améliorer un sol par des amendements ou par l'irrigation, la géologie peut être consultée avec un extrême avantage sur la nature des couches qu'il recouvre et sur la chance qu'on

peut avoir de trouver des nappes d'eau souterraines susceptibles de jaillir à sa surface au moyen d'un forage économique. Rappelons, comme exemples incontestables de ce que nous avançons, l'amélioration des sables arides de la Sologne au moyen de leur mélange avec l'argile marneuse déposée en couches puissantes au-dessous d'eux; rappelons la création de prairies fertiles là où un terrain stérile a été arrosé d'une manière permanente par l'eau que le fontainier-sondeur a su trouver à une profondeur qui la rendait inutile aux besoins de la végétation, et que l'on a su distribuer à la surface du sol conformément aux règles d'un bon système d'irrigation.

Quand on considère la botanique au point de vue le plus général, comme une science qui comprend l'anatomie, la physiologie et la classification des végétaux basée sur la plus grande somme de leurs analogies, les rapports de cette science avec l'agriculture deviennent évidents, pour peu qu'on y réfléchisse.

Tout ce qui concerne la culture d'une plante, quelle qu'elle soit, est du domaine de la physiologie générale, en venant se classer dans l'histoire naturelle de cette plante. Si la pratique a recueilli des observations importantes sur le développement d'un végétal utile, dans des circonstances quelconques de culture, sur des modifications qu'il a reçues de la taille ou de toute autre opération à laquelle on l'a soumis, ces observations sont coordonnées par le botaniste, et lui seul peut, en les décrivant, les interpréter de manière à leur donner l'expression la plus vraie et la plus utile à cause de sa généralité. Il est donc exact de dire que tout ce qui concerne la culture des plantes utiles se rattache à la botanique, et que, dès lors, les vérités générales recueillies par cette science et formulées en principes deviennent le guide véritable de l'agriculteur savant dans les cultures auxquelles il se livre pour atteindre un but quelconque.

Mais ici nous devons entrer dans quelques explications relatives à la physiologie, telle que nous la concevons, afin de faire voir à nos lecteurs comment la physique et la chimie viennent en aide au botaniste pour compléter son travail de physiologiste. En parlant de ces nouveaux rapports de la physique et de la chimie avec la physiologie, ce sera remplir l'engagement de revenir sur ce sujet, que nous avons pris plus haut, lorsque nous avons traité des rapports de ces deux sciences avec l'agriculture, en tant qu'il n'était question que des relations du monde extérieur avec les végétaux.

L'anatomie, qui apprend à connaître et à définir les tissus constituants des organes des êtres vivants, et les parties distinctes à la vue

qui peuvent exister au sein des liquides que contiennent des vaisseaux, des cellules ou des cavités quelconques, est une des branches essentielles de la science de la vie. Elle concourt à l'étude des fonctions vitales des végétaux et des animaux avec la physique et la chimie, et, il faut bien le reconnaître, avec les mathématiques pures et appliquées.

L'étude des fonctions vitales des plantes, qui est connue sous le nom de physiologie végétale, se compose donc d'un élément mathématique, d'un élément physique, d'un élément chimique et d'un élément anatomique; et, lorsque le botaniste classificateur aura recours à la physiologie, celle-ci lui fournira un principe bien complexe, puisqu'il comprendra les quatre éléments de connaissances dont nous venons de parler comme essentiels à l'étude des phénomènes vitaux.

C'est cette complexité du principe physiologique qui explique pourquoi il ne peut être établi d'une manière exacte, défini et exprimé en termes parfaitement clairs, sans que les sciences auxquelles il doit ses éléments et ses moyens de connaître ce qu'il y a de plus difficile dans la philosophie naturelle soient suffisamment avancées pour lui prêter leurs propres lumières; de sorte que, si ces lumières ne brillent pas encore, la physiologie restera stationnaire. Telle est l'explication de la lenteur avec laquelle les connaissances exactes de la vie se développent, et comment il arrive que la physiologie végétale ne comprend guère, à l'époque actuelle, que des notions relatives à la distinction et à la structure des parties des végétaux que l'on considère comme des organes, ou, en d'autres termes, que des connaissances qui rentrent dans ce qu'on appelle la *morphologie* et l'*organographie*.

Si ces connaissances sont essentielles à la physiologie, puisqu'elles concernent les organes, siége des phénomènes vitaux, cependant on ne peut se refuser à admettre qu'elles sont plutôt un complément de l'anatomie qu'une partie de la physiologie, et qu'il est vrai de dire que l'*anatomie végétale* est à l'*organographie* ce que l'*analyse organique élémentaire* est à l'*analyse organique immédiate*. Il est entendu que je ne confonds point avec la physiologie des interprétations auxquelles peut donner lieu l'examen des organes envisagés au seul point de vue d'une observation dénuée du contrôle de l'expérience; de sorte que les opinions les plus contraires peuvent être soutenues avec chaleur, sans qu'il en résulte autre chose que des assertions. Nous le répétons, pour établir une physiologie végétale, le concours des mathématiques, de la physique, de la chimie et de l'anatomie est indispensable.

Si nous refusons au botaniste le plus habitué aux observations de

tous genres la possibilité de composer un système raisonné de physiologie, nous la refuserons, à plus forte raison, au physicien et au chimiste, et nous citerons, à l'appui de cette dernière proposition, les travaux les plus remarquables auxquels aient donné lieu l'application de la physique, d'une part, et, d'une autre part, l'application de la chimie à la connaissance des phénomènes que présentent les végétaux vivants. Si le génie du physicien, allié à la persévérance de l'expérimentateur, brillent de tout leur éclat dans les belles recherches que Hales a publiées sous le titre de *Statique des végétaux*, si l'habileté, l'exactitude et la conscience se retrouvent à chaque page des *Recherches chimiques sur la végétation* de Théodore de Saussure, cependant ces travaux, quelque distingués qu'ils soient, ne constituent point encore un ensemble physiologique; ce sont des parties d'un faisceau, mais ce n'est point le faisceau même. En effet, la *Statique des végétaux* vous montre la puissance avec laquelle les plantes puisent l'eau dans le milieu où leurs racines sont plongées, lors même que vous exercez une pression de plusieurs atmosphères sur une partie opposée aux racines. Vous voyez les diverses parties de la plante transpirer bien différemment; mais que se passe-t-il entre l'eau qui pénètre dans le végétal et les tissus des organes absorbants? Comment s'opère la transpiration? Quels sont les changements chimiques qui surviennent dans l'intérieur de la plante? Ces questions sont encore à résoudre, quoique plus d'un siècle se soit écoulé depuis la publication de la *Statique des végétaux*. Il en est de même encore des questions que provoquent les *Recherches chimiques sur la végétation*. S'il n'est pas douteux que le gaz acide carbonique qui a pénétré dans une plante dont les feuilles sont frappées par la lumière du soleil soit décomposé, de manière qu'une partie de son oxygène retourne à l'atmosphère, tandis que le reste, avec le carbone et quelque autre matière, telle que l'eau, l'ammoniaque, etc., constituent les principes immédiats organiques qui accroissent le poids du végétal, nous ignorons quels sont précisément ces principes et tous les phénomènes de la réaction intérieure qui leur donne naissance; nous ignorons si la matière colorée en vert des feuilles a un rôle actif dans le phénomène, ou si elle y est accidentelle; et cependant plus d'un demi-siècle nous sépare de l'époque où parurent les *Recherches chimiques sur la végétation!* Les travaux de Hales et ceux de Th. de Saussure sont des éléments isolés qu'il est impossible de réunir encore aujourd'hui avec ceux qui doivent constituer le principe physiologique à l'expression duquel doivent concourir, comme nous l'avons dit, les mathématiques, la physique, la chimie et l'anatomie.

Mais, en parlant de l'imperfection de la science de la vie, loin de nous l'idée de vouloir paralyser les efforts des travailleurs; notre but, en établissant nettement la nécessité du concours de plusieurs sciences, est d'expliquer la cause pourquoi tant de questions restent à résoudre en physiologie, soit faute de ce concours, soit que, ayant eu lieu, les sciences qui y participaient ne fussent point encore parvenues au degré de perfection nécessaire à une action efficace de leur part. Nous pensons toujours, comme en 1824, qu'il n'y a pas de recherches physiologiques complètes dans le sens que nous avons défini plus haut, sans la connaissance des principes immédiats, matières des phénomènes vitaux dont on veut définir les effets pour remonter ensuite à leurs causes prochaines. Faute de ces connaissances, les recherches physiologiques relatives à l'étude de ces phénomènes seront incomplètes, et tout auteur qui, après s'être livré à de pareilles recherches, dissimulerait les lacunes qu'elles présenteraient sous le rapport chimique, préviendrait les bons esprits contre ses conclusions.

Quoique l'agriculture n'ait point, en apparence, avec la science des animaux la généralité et l'intimité des relations que nous venons de signaler en parlant de ses rapports avec la botanique, elle en a cependant d'assez grandes pour qu'on ne puisse les méconnaître, quand on se rappelle que, au point de vue pratique et au point de vue théorique, elle ne comprend pas seulement en réalité dans son domaine la production des végétaux utiles, mais encore celle des animaux domestiques destinés soit à la nourriture de l'homme, soit à servir comme bêtes de somme ou de trait. L'objet essentiel de l'agriculture, de satisfaire au besoin que les peuples civilisés ont d'une alimentation végétale et animale assurée dans tous les temps, oblige nécessairement l'agriculteur à connaître tout ce qui concerne l'art d'élever et d'engraisser les animaux domestiques, de maintenir celles de leurs races qu'il considère comme parfaites, de modifier avantageusement celles qui laissent à désirer, et d'en créer enfin de nouvelles, s'il veut faire prédominer une qualité à un degré où elle ne s'est point encore montrée dans les races connues ou dans les races indigènes du pays qu'il habite.

L'agriculture envisagée sous ce rapport apparaît avec l'aspect le plus intéressant aux yeux de celui qui aime à suivre la circulation d'une même matière dans une série de corps où elle affecte les formes les plus variées. Ainsi des éléments de la nature inorganique et des engrais, débris de corps vivants ou matière rejetée à l'état excrémentiel par des animaux, pénètrent dans les graines confiées au sol par l'agriculteur, et, après la germination, ils leur serviront d'aliment en se transformant en

principes immédiats organiques. Ceux-ci, à leur tour, nourriront des animaux herbivores, et ces derniers serviront d'aliment à l'homme et aux animaux carnivores. Il est donc vrai de dire, en définitive, que les plantes organisent la matière que la nature a destinée à l'alimentation immédiate des herbivores et à l'alimentation médiate des carnivores.

Ainsi se trouvent démontrées la nécessité des engrais organiques pour assurer la production végétale, et l'obligation imposée à l'agriculteur d'élever des animaux, et de cultiver en conséquence des plantes fourragères; car c'est avec elles qu'il nourrit et engraisse ces animaux, et avec le fumier qu'il en obtient que la culture des céréales reçoit le plus grand développement dont une exploitation rurale est susceptible.

Mais il existe encore une relation de la zoologie avec l'agriculture d'autant plus importante à signaler, que les praticiens commencent enfin à l'apercevoir: c'est le parti qu'on peut tirer de cette science pour prévenir les ravages des animaux nuisibles, particulièrement des insectes, que leur petitesse soustrait si souvent à l'observation vulgaire. L'extension et la multiplication des cultures, conséquence de l'accroissement de la population, favorisent beaucoup la multiplication de ceux de ces animaux dont l'organisation est en harmonie avec certaines espèces de plantes : aussi, avant que les betteraves fussent cultivées en grand, comme l'exige l'extraction du sucre indigène, à peine si l'on avait remarqué les attaques qu'elles subissaient de la part de plusieurs espèces d'insectes, tandis qu'aujourd'hui personne n'ignore l'étendue des pertes que l'on peut éprouver par cette cause. Même résultat pour les pins relativement à quelques espèces d'insectes, particulièrement aux scolytes. Si nous ignorons les circonstances naturelles qui favorisent la multiplication des insectes nuisibles et celles qui la contrarient, tous les bons esprits sont convaincus aujourd'hui que la marche à suivre pour s'affranchir de ces fléaux est de définir les espèces nuisibles, d'en étudier les mœurs et principalement les époques de l'accouplement, de la ponte et de l'éclosion des œufs; car cette étude, convenablement approfondie, conduira presque toujours à la découverte d'un moyen, non de détruire l'insecte développé, mais d'en arrêter la propagation, ou plutôt de la diminuer beaucoup. D'un autre côté, elle met en évidence la grande loi de la nature qui limite la multiplication des individus d'une même espèce par des individus d'une autre espèce qui se nourrissent des premiers. On conçoit dès lors l'avantage qu'il y a de ménager et même de multiplier, si c'est possible, des êtres que l'on dirait créés pour le service de l'homme. L'agriculteur a donc tout intérêt à savoir l'histoire naturelle de ces animaux dont les uns le menacent dans les végétaux qu'il cul-

tive et les autres viennent à son aide pour détruire les premiers; il est donc à désirer qu'il apprenne à connaître les rôles si différents que remplissent, à l'égard de ses cultures, plusieurs espèces d'animaux, afin qu'il sache celles qu'il doit détruire et celles dont il faut favoriser la multiplication. Il ne doit pas ignorer les obligations qu'il a aux chauves-souris et à cette multitude d'oiseaux insectivores, particulièrement aux hirondelles; il faut qu'il s'éclaire encore sur les avantages et les inconvénients des granivores, tels que les pigeons, par exemple; car, s'ils mangent des grains qui ne sont ni germés ni recouverts de terre, d'un autre côté, comme Duhamel du Monceau le fait observer, leur bec manque de force pour fouiller le sol et saisir les semences qui s'y trouvent enterrées, et, d'un autre côté, pendant toute l'année, ils détruisent dans les champs un nombre considérable de graines qui, si elles avaient germé, auraient infesté les moissons.

En énonçant l'opinion que la science agricole ne peut formuler aucun principe sans le concours des sciences que nous venons de passer en revue et que les progrès de celles-ci doivent contribuer à l'avancement de la première, cependant nous craindrions le reproche de n'avoir envisagé qu'une face de notre sujet, si nous ne parlions pas de l'influence que l'agriculture peut exercer à son tour sur les progrès des sciences naturelles.

Tous ceux qui, familiarisés avec les sciences abstraites, ont fait des applications suivies de leurs principes et de leurs méthodes, ont eu fréquemment l'occasion de remarquer combien l'exposition de ces sciences dans les traités généraux laisse à désirer, lorsqu'il s'agit de satisfaire à des questions que suggèrent à des chefs d'usine ou d'atelier, à de simples ouvriers même, la vue de phénomènes qui, loin d'être extraordinaires, se présentent, au contraire, journellement à leur observation dans le cours de travaux exclusivement pratiques.

Cet état de choses est surtout remarquable dans toutes les industries où se développent des actions qui donnent lieu à de simples changements de position de molécules, comme cela arrive dans la trempe de l'acier, du bronze et du verre, dans les travaux mécaniques des métaux, ou à des combinaisons indéfinies, comme l'aciération du fer, la formation de la plupart des alliages, la teinture des étoffes, ou enfin à des effets plus simples encore, comme l'est par exemple celui qui se manifeste lorsqu'on a mouillé d'huile de térébenthine une plaque de verre qu'on perce ensuite au moyen d'un poinçon de fer. Des faits de ce genre sont précieux à plus d'un titre; souvent reproduits et observés sur des quantités de matière considérables, il arrive une époque où ils

viennent, indépendamment de toute théorie, enrichir la science; tant qu'ils restent inexpliqués, ils témoignent des lacunes qui restent à combler et sont là pour éveiller l'attention des savants et devenir ainsi l'occasion de recherches qui, sans cette circonstance, n'auraient point été entreprises ou qui ne l'auraient été que beaucoup plus tard.

La culture des champs et des jardins, les soins qu'exigent les animaux domestiques qu'on élève, les moyens à employer pour maintenir leur race, pour la modifier ou pour en créer de nouvelles, la manière de procéder, si l'on veut développer leurs muscles, leur tissu adipeux, etc., sont des sources fécondes d'observations qui, aux yeux du naturaliste, ont une importance égale à celle que les faits dont nous venons de parler présentent aux savants occupés de l'étude des corps inorganiques.

Quoique les connaissances que l'agriculture emprunte à la statistique, à l'économie politique et à la législation, n'aient pas le caractère d'éléments constitutifs de celles qu'elle emprunte aux mathématiques, à la physique, à la chimie, à la botanique et à la zoologie, cependant les premières ont une importance assez grande pour que nous ne soyons pas dispensés d'en parler et de faire mention des rapports qui en sont les conséquences.

Si la statistique se propose principalement de faire connaître, à une époque déterminée, dans un lieu pareillement déterminé, l'état de la population et celui des classes en lesquelles elle se subdivise, les forces de cette population, la richesse métallique dont elle dispose, les produits qu'elle crée ou qu'elle façonne et ceux qu'elle consomme, enfin certains faits relatifs aux personnes et aux choses, qui, dans leur manifestation, présentent une sorte de périodicité, et si, en recevant des documents relatifs aux produits de l'économie rurale, elle semble être, à l'égard de l'agriculture, dans une condition différente des sciences que nous avons considérées comme fournissant à celle-ci les éléments qui la constituent, sous un autre aspect, la statistique générale, à l'instar de ces sciences, éclaire l'agriculture en lui donnant la meilleure méthode à suivre pour rassembler ses matériaux, pour en discuter la valeur conformément aux règles d'une saine critique, et pour les classer de la manière la plus favorable à l'étude de la statistique agricole.

Nous ne saurions trop insister sur l'importance de la critique appliquée à la science de la statistique; car, celle-ci se composant essentiellement de chiffres qui, en leur qualité de signes abstraits et absolus, se prêtent par leurs combinaisons mutuelles à exprimer les rapports les plus précis que l'on puisse imaginer entre les choses auxquelles on les

applique, il est de toute évidence que, pour être l'expression de la vérité, il faut que celui qui les a groupés dise comment il les a recueillis, comment ils sont vrais et complets, et conséquemment pourquoi leur langage doit inspirer toute confiance. Enfin, une statistique agricole ne sera pas parfaitement utile à la science, si la classification des différents documents qui la composent ne permet pas au lecteur d'en saisir facilement les rapports avec les documents des autres statistiques spéciales composant la statistique générale.

L'économie politique, dont l'objet spécial concerne la formation, la distribution et la consommation des richesses sociales, reçoit de l'agriculture des documents relatifs aux richesses créées par celle-ci au moyen du concours des forces de l'organisation des corps vivants avec les forces des agents naturels du monde extérieur. Il y a donc, à cet égard, analogie entre la statistique et l'économie politique, et il y en a encore dans la manière dont celle-ci, à son tour, réagit pour éclairer l'agriculture. Lorsque l'agriculteur veut comparer les frais de ses productions aux frais de productions semblables obtenues dans des pays étrangers au sien, il ne se rendra pas un compte exact des choses, s'il néglige de remonter aux principes généraux de l'économie politique, et, s'il vient alors à découvrir les causes des effets qu'il compare en s'élevant au point le plus haut dont les questions qu'il traite sont susceptibles, il en devra certainement la solution à ces principes.

Le maintien de la propriété immobilière à celui qui la possède actuellement en vertu de la loi, ayant toujours été considéré comme une des bases des sociétés humaines, la législation appliquée à la propriété rurale a dû entrer dans des détails tout particuliers, relativement aux terres arables, aux bois taillis, aux futaies, aux cours d'eau, à la distribution des eaux d'irrigation, etc. Il y a plus, c'est que, beaucoup de cas n'ayant pas été compris dans les codes ruraux, ils rentrent dans ce qu'on nomme le *droit coutumier*. En rappelant cet état de choses, c'est assez dire combien il importe à ceux qui possèdent des biens ruraux, à ceux qui veulent se livrer à de grandes entreprises agricoles, de connaître les conditions actuelles de leur possession, de ce qu'ils peuvent espérer de la loi pour modifier ce qu'il leur paraît avantageux de changer.

Nous espérons avoir démontré que l'agriculture, étant dépourvue d'un caractère scientifique qui lui soit propre, doit, en conséquence, aux sciences dont nous avons parlé, des connaissances précises, seules capables de la ranger parmi elles; mais, comme nous l'avons fait remarquer, elle peut en retour donner à plusieurs de ces sciences, no-

tamment à la botanique, beaucoup de connaissances nouvelles, lorsqu'il se trouve un homme suffisamment préparé par ses études, et doué d'ailleurs de l'esprit d'observation, qui porte ses méditations sur des faits agricoles purement pratiques, de sorte que là encore on aperçoit une intimité tellement étroite entre les sciences de la philosophie naturelle, qu'il serait impossible de faire la part de chacune, si on n'avait pas cherché d'abord à définir ce qu'elles ont respectivement de spécial.

Dans de prochains articles, nous tirerons, conformément à la manière dont nous venons d'envisager les rapports mutuels de l'agriculture et des sciences, des conséquences applicables à l'enseignement agricole, et, conformément à ces vues encore, nous exposerons des considérations relatives aux principaux ouvrages qui ont contribué à donner un caractère scientifique à l'agriculture, antérieurement à ceux de M. Boussingault et de M. de Gasparin.

E. CHEVREUL.

Lettres, instructions et mémoires de Marie Stuart, reine d'Écosse, publiés sur les originaux et les manuscrits du State paper office de Londres et des principales archives et bibliothèques de l'Europe; par le prince Alexandre Labanoff.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

Marie Stuart trouva en Écosse des difficultés de plus d'un genre et toutes très-graves. Comment traiterait-elle avec le protestantisme triomphant? Comment vivrait-elle avec la reine Élisabeth, sa puissante voisine et au fond son ennemie? Enfin comment se marierait-elle sans affaiblir son royaume, si elle épousait un prince étranger, et sans le diviser, si elle épousait un de ses propres sujets? Pour se tirer de toutes ces difficultés, elle aurait eu besoin d'une prudence au-dessus de son âge et contraire à sa nature passionnée et mobile. Elle avait de la finesse et peu de circonspection; elle était très-propre à l'intrigue, mais moins capable d'une habileté suivie; spirituelle et inconsidérée, elle était do-

[1] Voir le cahier de juillet 1847.

minée par la violence de ses goûts, qui faisaient d'elle une femme séduisante, mais ne permettaient guère qu'elle devînt une reine respectée. Sa beauté même devait lui nuire.

Elle se conduisit cependant d'une manière d'abord adroite envers les protestants, avant de songer, comme elle le fit cinq ans plus tard, à restaurer le catholicisme proscrit. Comprenant de quelle importance il était pour elle de ne pas indisposer ce redoutable parti, elle avait dit à Throckmorton, quelque temps avant de partir de France : « Je suis décidée à ne contraindre aucun de mes sujets ; mais je dois désirer que tous soient dans le même sentiment à mon égard, et j'ai la confiance qu'ils ne seront pas soutenus pour me contraindre. » Elle s'était expliquée dans le même sens avec son frère naturel lord James Stuart, qui était allé la voir au mois d'avril 1561, et qui était fermement attaché à la religion réformée, dont il était le chef politique en Écosse. Elle avait d'abord essayé de le ramener à l'ancienne croyance. D'accord avec leur nièce, le duc de Guise et le cardinal de Lorraine lui avaient offert le chapeau de cardinal, s'il redevenait catholique[1], mais il s'y était refusé. Avant de se rendre à Paris, il avait vu Élisabeth à Londres et avait jeté avec elle les fondements de cette liaison qui devait être plus tard si fatale à sa sœur. Throckmorton, qu'il avait visité en France, n'avait pas manqué de conseiller à sa souveraine de le gagner, « comme se trouvant, disait-il, parmi les plus puissants, les plus sages et les plus honnêtes du royaume d'Écosse[2]? » Il avait ajouté que vingt mille livres sterling par an seraient bien employées à cette fin. Lord James Stuart, qui fut fait quelque temps après comte de Murray par sa sœur, et qui joua un si grand rôle sous ce règne agité et malheureux, était donc presbytérien zélé et partisan de l'union avec l'Angleterre. Il pensait que, sans l'assistance de ce pays, rapproché par le voisinage et par les sentiments religieux, le culte réformé courrait de grands périls, et qu'il valait mieux pour l'Écosse être protégée par l'Angleterre protestante, que d'être la vassale catholique de la France. Il chercha d'abord à concilier ses diverses obligations envers la reine sa sœur, à laquelle il devait une obéissance affectueuse et des conseils éclairés, et envers sa croyance, qu'il tenait à affermir et à protéger. Le premier dimanche après l'arrivée de Marie Stuart, il facilita pour elle l'exercice, depuis quelque temps interdit, de la religion catholique, et se tint lui-même à la porte de l'église pendant qu'on célébrait la messe, de peur que le fanatisme

[1] Tytler, t. VI, p. 257. — [2] Lettre de Trockmorton à Élisabeth, du 29 avril 1561, citée pour la première fois par Tytler, t. VI, p. 258.

excité du peuple ne troublât la cérémonie[1]. Mais en même temps, il l'engagea à vivre de bon accord avec la reine Élisabeth, et à gagner la confiance des protestants par des mesures capables de les rassurer. C'est ce qu'elle fit. Elle envoya le secrétaire d'État Lethington auprès d'Élisabeth, pour lui exprimer ses excellentes intentions à cet égard[2], et elle composa un conseil de douze membres, dont sept étaient dévoués aux nouvelles doctrines[3].

Le protestantisme s'était constitué en Écosse de la manière la plus démocratique. La royauté restait tout à fait étrangère au gouvernement de l'Église. Elle n'intervenait pas dans la désignation des ministres ou pasteurs, et n'avait aucune action sur eux. Ceux-ci étaient élus directement par le peuple. Le choix de la communauté chrétienne leur conférait le sacerdoce, sans qu'il fût même nécessaire de leur donner, comme cela se pratiquait dans les autres Églises protestantes, l'institution ecclésiastique par l'imposition des mains. Seulement le ministre élu, avant d'entrer en fonctions, devait être examiné par les autres ministres et par les anciens sur les points controversés entre l'Église de Rome et la congrégation d'Écosse, afin de s'assurer de ses doctrines et de maintenir la conformité religieuse. L'examen terminé, il était présenté par les ministres, ses frères, aux membres de la paroisse, et il était considéré comme ayant reçu les ordres[4].

Le pays était divisé en six circonscriptions, régies par six ministres qui portaient le nom de surintendants. Il y avait encore dans ces six surintendances un grand nombre de paroisses à la tête desquelles se trouvaient des ministres dont la gestion était plus limitée. A côté d'eux étaient les *docteurs* ou *teachers* qui enseignaient et interprétaient les écritures, les *anciens* et les *diacres* qui veillaient à la discipline et distribuaient les aumônes, et au-dessous étaient des *lecteurs* n'ayant d'autre charge que de lire les prières publiques et les chapitres de la Bible. On avait fondé des écoles auprès de chaque paroisse, et adopté, comme enseignement, le catéchisme de Genève. Tous les ministres réunis en assemblée générale gouvernaient souverainement l'Église d'Écosse à laquelle ils donnaient des lois sans l'intervention, le contrôle ou l'assentiment du pouvoir civil. Avec une organisation aussi démocratique et une croyance très-exaltée, non-seulement l'Église était indépendante de la royauté, mais elle aspirait à la conduire, et devait, à la longue, l'asservir. On jugera de ses préten-

[1] Tytler, t. VI, p. 277. — [2] Instructions données à William Maitland (lord Lethington), sous-secrétaire d'État. Labanoff, t. I, p. 104; Keith, t. I, p. 185. — [3] Tytler, t. VI, p. 289. — [4] *The Book of policy* ou *first Book of discipline.*

tions et de sa puissance par la conversation que Knox, devenu ministre à Édimbourg, eut au palais d'Holyrood avec Marie Stuart dans les premiers jours de septembre[1], environ deux semaines après le retour de cette princesse en Écosse. Elle le reçut en présence de son frère lord James Stuart, et se plaignit à lui d'un livre qu'il avait publié en 1558, lorsque Marie Tudor régnait encore en Angleterre, et Marie de Guise était régente en Écosse, sous le titre de : *Premier son de la trompette contre le monstrueux gouvernement des femmes*, livre qui avait aussi extrêmement déplu à Élisabeth. Elle lui reprocha d'avoir ébranlé par là son autorité. « Les hommes éclairés, lui répondit Knox, ont été, dans tous les temps, libres dans leurs jugements qu'ils ont publiés de vive voix ou par écrit, et ils n'en ont pas moins vécu dans la société des autres hommes dont ils ont supporté patiemment les erreurs et les imperfections. J'agis comme eux, Madame, dans la sincérité de mon cœur et avec le témoignage d'une bonne conscience. Si vous ne persécutez pas les autres, votre autorité ne sera mise en péril ni par moi, ni par mon livre, qui était principalement écrit contre la méchante Jézabel d'Angleterre (Marie Tudor). — Mais vous parlez des femmes en général, répliqua la reine. — C'est vrai, Madame; mais je suis persuadé que la sagesse n'induira jamais Votre Grâce à causer des troubles pour des choses qui, jusqu'à présent, n'ont pas diminué le respect pour votre personne, ni tourné contre votre autorité. — La reine lui ayant alors demandé si les sujets n'étaient pas obligés d'obéir à leurs souverains, Knox lui répondit qu'en matière de religion les sujets n'étaient pas tenus de se soumettre à la volonté arbitraire des princes, parce que la vraie religion ne devait pas son origine à leur autorité, mais la devait à Dieu seul. Comme Knox parla des Hébreux opprimés dans leur croyance par les pharaons d'Égypte, et des premiers chrétiens persécutés dans la leur par les empereurs romains, la reine lui dit avec vivacité : — Mais ils n'ont pas tiré l'épée contre leurs princes. — Vous ne sauriez cependant nier, répliqua Knox, qu'ils ne leur aient résisté, car ceux-là résistent qui n'obéissent pas à l'ordre qu'on leur donne. — Mais ils n'ont pas résisté avec l'épée, ajouta la reine. — Dieu, Madame, continua Knox, ne leur avait donné ni le pouvoir, ni les moyens. — Vous croyez donc, reprit-elle, que des sujets peuvent résister par la force à leurs princes, s'ils sont en mesure de le faire. — Sans doute, Madame, si les princes excèdent leurs obligations. — Knox soutint cette thèse avec une audacieuse conviction et par des arguments singuliers. Marie Stuart,

[1] M'crie *life of Knox*, t. II, p. 31.

après l'avoir écouté, resta quelque temps silencieuse, comme absorbée dans ses réflexions et entrevoyant le sombre et rigoureux avenir que lui préparaient ces menaçantes doctrines, puis elle dit : — Bien! je vois que mes sujets doivent obéir à vous, et non à moi; faire ce qui leur plaira et non ce que je leur commanderai, et qu'ainsi c'est à moi à être leur sujet [1].

L'entretien fut encore plus vif sur le fond même de la croyance chrétienne. Marie Stuart essaya de défendre l'Église de Rome que Knox appela, avec un zèle emporté, la grande prostituée; elle allégua sa conscience, que Knox insinua n'être qu'ignorance, et la controverse aurait pris un caractère encore moins respectueux et plus outré, si la reine n'avait pas eu la prudence d'y mettre un terme [2].

Les réformateurs, nourris de la lecture de la Bible, adoptaient les mœurs violentes des Israélites et le langage sans ménagement des anciens prophètes à l'égard des rois. Knox surtout était intraitable, et les protestants eux-mêmes l'en blâmaient : « Vous connaissez, écrivait Lethington à Cecil, la véhémence d'esprit de M. Knox, elle ne se laisse pas tempérer, et elle lui suggère quelquefois des propos qui ne sauraient être digérés par un estomac faible. Je voudrais qu'il parlât d'une façon plus douce et plus aimable avec la reine, parce que c'est une jeune princesse dont les convictions ne sont pas très-affermies. Quant à elle, elle déploie vis-à-vis de lui une sagesse bien au-dessus de son âge [3]. »

Marie Stuart n'abandonnait cependant point ses espérances de restauration religieuse, tout en les ajournant. Elle ne put envoyer aucun évêque catholique au concile de Trente, qui avait repris le cours de ses délibérations après avoir été longtemps suspendu; elle chargea le cardinal de Lorraine de l'y représenter. Les lettres patentes latines qu'elle adressa à cet effet au concile de Trente, et les lettres italiennes qu'elle écrivit à son oncle et au pape sont publiées dans le recueil du prince Labanoff [4]. Elle disait au cardinal de présenter au pape l'obéissance qu'elle lui devait : « Je suis résolue, ajoutait-elle, d'y vivre et d'y mourir plutôt que de me séparer jamais de la vieille Église catholique et romaine. Je regarde le pape comme en étant le chef et le pasteur, et le

[1] « The historie of the reformation, of religion within, the realm of Scotland, etc., « together with the life of Johne Knoxe, the author and several curious pieces « wrote by him, etc..... Taken from the original manuscript in the university li- « brary of Glasgow, and compared within other ancient copies. » Edinburg, 1732, in-f° p. 287-292, et *M'crie life of Knox*, t. II, p. 31. — [2] *Ibid.* — [3] Tytler, t. VI, p. 281. — [4] Labanoff, t. I, p. 175-177-179.

supplie de me croire sa fille dévouée. Exprimez-lui, ainsi que vous saurez le faire, le déplaisir que j'ai du misérable état de ce pays, et combien je m'estimerais heureuse de pouvoir y porter remède, même en y employant ma propre vie, laquelle je perdrais plutôt que d'approuver, par la renonciation à ma foi, la moindre partie de leurs hérésies[1]. Je me flatte qu'il vous écoutera; ce qui me porte à vous conjurer, si j'ai manqué en quoi que ce soit à mon devoir envers la religion, de lui présenter mes excuses, vous qui savez mieux que personne ma volonté et mon impuissance. » En effet, elle faisait connaître au Saint-Père le regret qu'elle éprouvait de n'avoir pas pu tirer son peuple des nouvelles opinions et des *damnables erreurs* où elle l'avait trouvé engagé[2], bien qu'elle eût appliqué, depuis son retour, ses soins, ses pensées et son pouvoir, à le ramener dans la bonne voie.

Pour le moment, elle s'était livrée aux habiles mais passionnées directions de son frère, et, bien qu'elle fût restée fidèle catholique, le parti catholique avait beaucoup perdu : le comte de Huntly et le comte Bothwell, qui en étaient les chefs, avaient été écartés des affaires. Jacques Stuart, devenu, depuis le 10 septembre 1562, comte de Murray, disposait de toute l'autorité; il avait fait poursuivre comme des conspirateurs Huntly, qui avait péri en se défendant à la tête du clan des Gordon, et jeter en prison Bothwell, dont la passion et la faveur furent, cinq ans après, si fatales à Marie Stuart. Murray obtint la nomination de son frère utérin, le comte de Morton, comme chancelier, à la place de Huntly; il s'appliqua à faire vivre sa sœur dans d'habiles ménagements envers le parti protestant et dans une étroite amitié avec Élisabeth.

Durant quatre années, les deux reines entretinrent de fort bons rapports. Marie Stuart mit beaucoup d'empressement et d'art à se concilier la bienveillance de sa défiante voisine. La correspondance publiée par le prince Labanoff en fait foi. Elle abonde en lettres écrites par cette princesse à *sa très-chère sœur* pour toutes sortes d'objets, dont quelques-uns concernent les relations de ses sujets avec l'Angleterre ou leur passage par ce royaume, et dont quelques autres ont beaucoup plus d'importance. Marie Stuart y fait valoir ses droits à la couronne

[1] «..... Facendogli testimonianza del dispiacere che ho di questo miserabile « paese et credere ch' io mi stimerò felice di poter rimediare se ben bisognasse con « la propria vita, la quale io perderò più tosto che, cambiando mia fede, approvar « in parte alcuna le loro heresie. » Labanoff, t. I, p. 176. — [2] «..... Il quale hab- « biamo con nostro grandissimo dispiacere truovato fuori della buona via et som- « merso nella nuove opinioni et dannabili errori. » *Ibid.* p. 177.

d'Angleterre, comme la plus proche parente et la seule héritière d'Élisabeth. Elle recommande à Élisabeth les intérêts de ses oncles les princes de la maison de Lorraine, afin qu'elle intervienne en leur faveur lorsqu'ils sont en disgrâce à la cour de France, et elle offre sa médiation entre elle et eux, lorsque les Guise, à la tête du parti catholique, combattent le parti protestant, que soutient Élisabeth. Pour rendre plus cordiale encore son union avec Élisabeth, elle propose de la rencontrer à York, en insistant à plusieurs reprises sur cette entrevue. Le prévoyant Murray est le conseiller de cette politique bien entendue; l'adroit Lethington, fréquemment envoyé à Londres, en est le négociateur, et, dans l'intention de lui assurer plus de succès, la séduisante Marie écrit des lettres remplies des expressions de la plus aimable confiance à Robert Dudley, favori d'Élisabeth, et à Cecil, son principal ministre.

Je renvoie pour tout cela au recueil du prince Labanoff[1]; on y trouvera les conditions curieuses spécifiées[2] pour cette entrevue, souvent promise et jamais réalisée. Le prince Labanoff pense qu'Élisabeth n'eut pas un seul instant le projet de voir Marie Stuart. Cependant voici ce qu'écrit à Catherine de Médicis, sur les dispositions d'Élisabeth à cet égard, Paul de Foix, ambassadeur de France à Londres:

« Monseigneur de Ladynton (Lethington) est tousjours après pour induire la royne d'Angleterre à s'achemyner vers le nord, affin que les deux roynes s'entrevoient. Il trouve beaucoup de résistance au conseil de ladite dame, lequel cherche toutes les occasions et moyens qu'il peult pour l'empescher; si esse qu'elle monstre ne les vouloir croyre et avoir très-grand desir d'y aller, ce que si elle faict sera au commencement du moys prochain. Elle depesche lundy Dersung chevaulcheur exprès devers son ambassadeur Throlsmorton (Trockmorton), et luy envoye, pour entendre son avis, des articles que ledit Ladynton a aportez pour les conditions et assurances que ladite royne d'Écosse desire avoir de sa venue en Angleterre, et aussi pour entendre l'estat des affaires en France, et ledit messaiger estant de retour, elle doibt prendre résolution de son voyage[3]. »

Il ajoutait dans sa dépêche du 21 juin : « La royne d'Angleterre a arresté de faire le voyage vers le North et s'acheminer jusqu'à York, qui est à deux cens milles d'icy, pour là parlementer avec la royne d'Escosse; » mais ce dessein, que firent ajourner alors les guerres civiles

[1] Labanoff, t. I, p. 137 à 239. — [2] *Ibid.* p. 150. — [3] Lettre inédite de Paul de Foix, ambassadeur de France auprès d'Élisabeth, à Catherine de Médicis, du 13 juin 1562.

protestantes survenues en France, et auxquelles Élisabeth ne demeura point étrangère, ne s'effectua jamais. Eût-il tourné comme l'espérait Marie Stuart? c'est fort douteux. La jalousie de la femme aurait vraisemblablement envenimé, dans l'orgueilleuse Élisabeth, la politique de la reine. Élisabeth n'hésitait d'ailleurs point à promettre ce qu'elle ne devait pas faire.

Quoi qu'il en soit, tout se passa bien entre elles jusqu'au jour où la passion enleva Marie Stuart à la prudence adroite qui lui avait été suggérée. Elle était trop ardente pour concilier ses goûts et ses intérêts, ainsi que le faisait avec un art si soutenu son astucieuse rivale. La nécessité de donner des héritiers au trône d'Écosse lui commandait de se marier. Sa jeunesse l'y poussait, ses sujets l'y invitaient, et elle était demandée par beaucoup de princes de l'Europe. Nous avons vu qu'il avait été question de don Carlos, fils de Philippe II, peu de temps après la mort de son premier mari. Ce projet fut repris par les soins du cardinal Granvelle et de la duchesse d'Arschot, auprès desquels Marie Stuart envoya son secrétaire Raullet, qui était un de ses hommes de confiance[1]. Les autres principaux prétendants étaient un des archiducs fils de Ferdinand Ier[2]; le dauphin d'Auvergne, fils du duc de Montpensier[3]; le prince de Condé[4], le duc de Ferrare, etc. Le choix d'un

[1] Le prince Labanoff a publié sur cette négociation plusieurs lettres fort curieuses écrites par Marie Stuart au cardinal de Granvelle et à la duchesse d'Arschot, t. I, p. 197, 200, 202, 204, 206, 207, 209, 210, 211, 212, 213, et surtout p. 244-248. — [2] «... Et quant à ce que a esté asseuré, écrivait Marie Stuart à la duchesse d'Arschot, de l'accord entre le filz de l'empereur et de moy, ils sont mal informez, car fors quelques propos qu'il y a plus d'un an, qui furent entre Monsieur le cardinal de Lorraine, mon oncle, et luy, je n'en ay rien ouy depuis; et vous asseure que c'est le party, à quoy, pour vous parler librement, j'ay le moins pensée, non que je n'estime ce party là grand et honorable, mais pour estre de moins commode, pour l'advanchement de mes affaires, tant en ce pays qu'en celuy là où je prétend quelque droit.» Labanoff, t. I, p. 249. C'est cependant à l'appui que ses oncles donnent aux prétentions de l'archiduc Charles, qu'elle attribue plus tard la rupture de la négociation avec l'Espagne pour le mariage avec don Carlos. — [3] François de Bourbon, né en 1542, fils de Louis II, duc de Montpensier; voici ce que dit Paul de Foix de sa demande en mariage, dans une lettre de janvier 1565 à Catherine de Médicis : «Le porteur des présentes est Roullard, celluy qui estoit allé en Escosse pour le mariage de Monsieur le comte Daulphin, comme j'ai escrit cy-devant à V. M. et en remporte lettre de la royne d'Escosse à monsieur son père, plus gratieuse, comme il m'a dit, que la mine et contenance qu'elle tint, quand il lui en parla, ne fut, et lesdites lettres ont esté, comme aussi j'ay entendu de luy, délibérées au conseil de ladite dame, et contiennent un honneste refus. Ledit Roullard vous dira la gratieuse et aysée vie de ladite dame, employant tous les matins à la chasse et le soir aux dances et masques, ce que encores V. M. trouve étrange, comme il vous plaist m'escrire par vostre lettre du 5 du passé.» Biblioth. du Roi, ms. Harlay, 218. — [4] Elle écrit le 6 novembre

mari était difficile à faire pour elle; il intéressait également le parti protestant et la reine d'Angleterre: celui-là craignant qu'elle n'épousât un prince catholique, celle-ci un souverain étranger.

Knox reparut sur la scène pour faire entendre les inquiétudes menaçantes des siens; il était déjà intervenu peu de temps auparavant avec la violence ordinaire de son langage, et avait contraint Marie Stuart à réprimer les tentatives des malheureux catholiques célébrant la messe dans les endroits inaccessibles des montagnes et dans les solitudes des forêts. « Madame, lui avait-il dit durement, si les princes manquent à leur devoir et ne font pas exécuter les lois, il faut bien que d'autres s'en chargent. Dieu ne sera pas offensé si des hommes qui le craignent, bien qu'ils ne soient ni rois ni magistrats, prennent sur eux de faire justice. Samuel n'hésita point à frapper Agag que Saül avait épargné, et Élie ne ménagea point les prophètes de Jézabel ni les prêtres de Baal. Phinée n'était point un magistrat, mais il se chargea de châtier Zimri et Cozbi. Ces exemples prouvent que des sujets peuvent légalement punir, quoiqu'ils ne soient point investis de l'autorité publique[1]. » De peur qu'on n'entreprît sur ses droits, Marie Stuart fut réduite à faire citer elle-même devant le chef de justice Argyll plusieurs pauvres prêtres catholiques qui avaient dit la messe, interdite par les lois, et qui furent condamnés à un emprisonnement temporaire.

Le mariage futur de sa souveraine préoccupa l'âpre réformateur autant que l'avait irrité l'exercice du culte défendu. Il s'en exprima ouvertement et audacieusement comme à son ordinaire. La reine le fit venir devant elle et lui dit: — « Bien que vous annonciez qu'il ne vous appar-

1564 à la duchesse d'Arschot : « J'entends que le prince de Condé m'a demandée à madame ma grand'mère et à monsieur le cardinal mon oncle, à qui il a fait toutes les belles offres du monde, tant de la religion que d'autres choses, or surtout il veult bailler ses enfants en ostaiges, qu'il asseurera les myens de tous leurs ennemys, leur en laissant avoir justice solemnelle, et pour cet effect me doibt envoyer ung gentilhomme de ce pays, assez grand faiseur de menées, l'asseurant qu'il fera tant avec les seigneurs de ce pays qui sont de la religion des protestants, qu'ils me priront d'y entendre. » Labanoff, t. I, p. 245.

[1] « ..... It is the duty of princes to execute the laws in force against idolatry; if « they failed so to do, others must do it for them; nor would god be offended, if men, « who feared him, albeit, neither Kings nor magistrates, took it upon to inflict « judgment... Samuel spared not to slay Agag, whom Saul had saved, nor did « Elias spare Jesabel's prophets, and Baal's priests, Phinehas was no magistrate, « but he feared not to strike Zimri and Cozbi..... These examples proved, that sub« jects might lawfully punish, although there were clothed with the authority of the « magistrate..... » Knox, dans Tytler, t. I, p. 326-327.

tient pas de vivre à la cour des princes et dans les salons des dames, ce que je conçois, et que vous n'avez d'autre mission que de prêcher l'Évangile, pourquoi vous mêlez-vous de mon mariage, et qui êtes-vous dans l'État?» — «Je suis né sujet dans le royaume, répondit le réformateur sans se troubler, et, bien que je ne sois, Madame, ni baron, ni lord, ni comte, Dieu m'a fait, tout indigne que je vous en paraisse, membre utile de cet État. Comme tel, j'ai le devoir, aussi bien qu'un membre de la noblesse, de mettre le peuple en garde contre les dangers, et, par cette raison, ce que j'ai dit et publié, je le répète maintenant devant vous : «Si la noblesse de ce pays s'oubliait à ce point de consentir «à ce que vous fussiez unie à un mari infidèle, elle renoncerait au «Christ, en ce qui dépendrait d'elle, bannirait la foi et tromperait «la liberté du royaume [1].» La reine indignée lui ordonna de sortir de sa présence. En passant par les antichambres, où étaient réunies quelques-unes des jeunes dames de cette cour, dont il censurait les plaisirs, et qu'il vit parées et causant gaiement ensemble, il les apostropha avec véhémence et une amère ironie : «Ah! belles dames, leur dit-il, quelle plaisante vie que la vôtre, si elle durait toujours et si nous pouvions à la fin aller au ciel dans ces belles parures. Mais, oh! la vilaine chose que cette mort qui arrivera quoi que vous fassiez; et, quand elle sera arrivée, des vers repoussants s'attaqueront à votre chair, lors même qu'elle ne serait plus aussi tendre, et la pauvre âme, je le crains bien, sera si faible, qu'elle ne pourra prendre avec elle cet or, ces joyaux, ces perles et ces pierreries [2].» Knox écrivit en même temps à Cecil, avec lequel il était en correspondance suivie, que tout était perdu, si Murray ne montrait pas la fermeté nécessaire. Il ajoutait que, sur les douze

[1] What have you to do with my mariage, or, what are you within the common-«wealth? A subject born within the same, said the reformer, and albeit, Madam, «neither baron, lord, nor belted earl, yet hath God made me, how abject so ever «in your eyes, a useful and profitable member. As such it is my duty, as much as «that of any one of the nobility, to forewarn the people of danger, and, therefore, «what I have said in public, I here repeat to your own face. Whenever the nobility «of this realm shall so far forget themselves, as to consent that you shall be subject «to an unlawful husband, they do as much as in them lieth to renounce Christ, «to banish the truth, betray the freedom of the realm...» Knox, dans *Tytler*, t. VI, p. 331. — [2] «Ah, fair ladies, how pleasant were this life of yours, if it should «ever abide, and then in the end we might pass to heaven with this gear! But fie «on that knave, Death — that will come whether ye will or not, and when he hath «laid on the arrest, then foul worms will be busy with this flesh, be it never so fair «and tender, and the silly soul, I fear, shal be so feeble, that it can neither carry «with it, gold, garnishing, targating, pearl, nor precious stones.» Knox, *Hist. of reformation, etc.*, p. 389.

membres du conseil de la reine, neuf étaient gagnés par elle et entraient dans tous ses desseins[1].

L'intérêt du gouvernement d'Angleterre était, à cet égard, le même que celui du parti protestant d'Écosse. Aussi Élisabeth mit-elle tout en œuvre pour empêcher que Marie Stuart n'épousât un prince qui pourrait inspirer des inquiétudes à son propre royaume et y causer un jour des troubles. Elle aurait voulu lui donner un mari dont elle disposât complétement, et elle lui fit proposer lord Robert Dudley, son favori, qu'elle créa bientôt comte de Leicester. Randolph, envoyé comme ambassadeur auprès de Marie Stuart, fut chargé de cette offre délicate. Comme il fallait s'y attendre, elle ne fut pas d'abord très-bien accueillie. — « Croyez-vous, maître Randolph, dit Marie Stuart à l'ambassadeur d'Élisabeth, qu'il soit convenable que la reine d'Angleterre, qui m'a promis de me traiter comme sa sœur ou comme sa fille, me propose le mariage avec milord Robert, le mariage avec un de ses sujets[2]? »

Un autre prétendant, moitié Anglais et moitié Écossais, appartenant par les femmes à la famille assise sur les deux trônes d'Angleterre et d'Écosse, et possédant des propriétés dans les deux pays, était le jeune lord Darnley, fils du comte de Lennox. Darnley était alors à Londres avec son père, proscrit pour crime de forfaiture; l'un et l'autre étaient soupçonnés de professer le catholicisme. Cette raison, qui aurait dû mettre Élisabeth en garde, ne l'empêcha point de soutenir le comte de Lennox auprès de Marie Stuart, afin qu'elle lui accordât la permission de retourner en Écosse, et le replaçât, après lui avoir pardonné, dans la haute position à laquelle sa naissance lui donnait droit. Elle voulait sans doute, par une politique subtile et prévoyante, à défaut de Robert Dudley, se servir du fils du comte de Lennox pour écarter les prétendants du continent qu'elle redoutait beaucoup, sauf à mettre ensuite tout en œuvre pour l'écarter lui-même. Cecil avait préalablement consulté Murray et Lethington sur les inconvénients que pourrait rencontrer le protestantisme dans le retour de Lennox. Murray lui avait répondu, le 13 juillet 1564 : « Notre établissement, grâce à Dieu, n'est pas si faible que nous ayons à concevoir quelque crainte, lors même que le premier sujet de ce royaume viendrait se joindre aux factieux, parce que nous jouissons de la faveur de notre souveraine, et de la liberté de conscience autant que nous pouvons le désirer... Qu'il vienne ou qu'il ne vienne pas, les affaires de la religion n'en ressentiront pas un grand effet[3]. »

[1] Tytler, t. VI, p. 335. — [2] Dépêche de Randolph à Cecil, du 30 mars 1564, dans Tytler, t. VI p. 338. — [3] Tytler, t. VI, p. 346.

Élisabeth donna donc au comte des lettres de recommandation et le laissa partir pour Édimbourg, où il arriva le 23 septembre. Marie Stuart le reçut avec beaucoup de faveur, et le rétablit dans son ancienne position. Lennox poursuivit ardemment le projet de mariage de son fils avec la jeune reine. Il eut même des intercesseurs auprès d'Élisabeth, qui la supplièrent de l'appuyer dans ses prétentions. « Mais, écrivit Cecil à Thomas Smith, qui avait remplacé Throckmorton comme ambassadeur d'Angleterre auprès de la cour de France, je ne vois pas que Sa Majesté y soit disposée. Elle continue plutôt à désirer que milord Leicester soit préféré. Il y eut même, le mois passé, à Berwick, une conférence à ce sujet avec milord Murray et lord Lethington. Tout récemment la négociation a été renouée pour savoir les conditions sous lesquelles Sa Majesté la reine le proposera; en quoi jusqu'à présent il n'a pas été donné une réponse complète. Mais, pour dire la vérité sur ce que je sais de ces affaires variables, je ne pourrai rien affirmer sur la continuation... Sa Majesté la reine désire bien que milord Leicester parvienne à la haute position d'être le mari de la reine d'Écosse; mais, quand il s'agit des conditions demandées, je vois qu'elle fléchit dans son ardeur[1]. » L'irrésolue Élisabeth était agitée de sentiments contraires. Sa politique la poussait à donner Leicester comme mari à la reine d'Écosse, son cœur à le garder comme amant pour elle.

Au commencement de février 1565, Marie Stuart ne paraissait pas moins incertaine. Elle s'était rendue au château de Saint-André, où l'avait suivie l'ambassadeur d'Angleterre Randolph. Là, délivrée des gênes de l'étiquette, elle eut des épanchements très-spirituels et très-familiers avec lui, soit à table, où elle le faisait asseoir à ses côtés, soit dans ses promenades à cheval où il l'accompagnait. Elle l'entretenait de ses dispositions les plus particulières, et, comme elle désirait ardemment être reconnue pour l'héritière légale du trône d'Angleterre, elle consentait à ce prix à se marier selon que le voudrait Élisabeth, et à renoncer à toutes les alliances qu'on lui offrait du continent. Aussi, après avoir parlé à Randolph de la France, de l'attachement qu'elle portait à ce pays où elle avait été élevée, et où elle était devenue la femme d'un puissant roi, des amis qu'elle y avait laissés, et des offres nouvelles qui lui étaient faites : « Vous savez, ajouta-t-elle, qu'il ne peut pas me convenir de ne pas me marier; différer ce mariage trop longtemps serait encourir plusieurs inconvénients. Votre maîtresse a connu mes idées à ce sujet : dans plusieurs occasions j'ai montré combien j'étais disposée

[1] Th. Wright, *Elisabeth and her times*, t. I, p. 187.

à suivre ses avis, et pourtant je ne rencontre pas en elle de résolution positive..... Si elle veut, ainsi qu'elle le dit, me traiter comme sa propre sœur ou comme sa fille, je me considérerai comme l'une ou l'autre et je n'hésiterai pas à lui obéir et à l'honorer comme ma sœur aînée ou comme ma mère; mais, si elle veut toujours me considérer comme sa voisine, la reine d'Écosse, tout en me trouvant disposée à vivre en bonne amitié et à maintenir la paix, elle ne doit pas s'attendre à ce que je condescende à des concessions que j'aurais faites volontiers dans d'autres circonstances. Un ami ne me conseillerait pas de repousser une union offerte et des avantages réels pour des choses incertaines; et, si je le faisais, votre maîtresse elle-même n'approuverait pas ma sagesse. » A la fin de cet entretien, qui fut cordial et enjoué, Randolph la pria de lui dire ce qu'elle pensait de la demande en mariage de lord Robert, comte de Leicester, afin qu'il pût en informer Élisabeth. « Ce que je pense de lui, répliqua Marie, c'est qu'il doit être un véritable gentilhomme suivant le dire de beaucoup de gens, et tel que la reine ma bonne sœur, qui le jugerait avec raison digne d'être son mari, s'il n'était pas son sujet, ne doit pas vouloir qu'il soit le mien. Hélas! tout ce que je ferai dépend de la volonté de votre maîtresse, à laquelle je me conformerai entièrement[1]. »

Mais les hésitations de Marie Stuart et ses offres de condescendance cessèrent bientôt après cet entretien. Lord Darnley arriva en Écosse le 12 février, et une vive passion pour lui s'empara du cœur, facile à émouvoir, de sa royale cousine. Il n'était pas beau, mais il était jeune. Plus adroit d'abord qu'il ne sut l'être depuis, il se plaça sous la direction de Murray, assista le matin à un sermon de Knox, et le soir il dansa une gaillarde avec la reine[2]. C'était vouloir rassurer l'Église défiante d'Écosse et gagner les bonnes grâces de la cour. Marie Stuart fixa son choix sur lui; dans le mois de mars, elle envoya Lethington en Angleterre pour offrir encore une fois, dans la pensée peut-être qu'elle serait refusée, de se marier au gré d'Élisabeth, si Élisabeth consentait à la faire déclarer son héritière par le parlement. Je lis en effet, dans une dépêche inédite de Paul de Foix : « Ledit Cecille m'a dit que

[1] « My mind towards him is such as it ought to be of a very noble man, as I « hear say, by very many. And such one, as the queen, your mistress, my good « sister, doth so well like to be her husband, if he were not her subject, ought not « to mislike me to be mine. Marry what I shall do, it lieth in your mistress will, « who shall wholly guide me and rule me. » La dépêche de Randolph est imprimée dans Chalmers, *The life of Mary q. of Scotts*. Londres, 1822, 8°, p. 190, 197. — [2] Tytler, t. VI, p. 369.

M. de Lethington debvoit estre icy (à Londres) dedans dix ou douze jours pour après s'achemyner en France, et que la cause de son voyaige estoit pour dire à la royne d'Angleterre que, si elle vouloit assembler les estats au temps qu'elle les avoit remis, au mois d'apvril prochain, et la faire declairer sa succeresse, elle se marieroit selon son vouloir et intention, et *à tel seigneur de ce pays qu'elle voudroit*, s'asseurant qu'elle ne lui en présenteroit aulcun qui ne fust de lieu honorable et accompaigné des qualités requises, et où elle ne vouldroit ce faire, qu'il s'en alloit en France pour délibérer avec messieurs ses oncles de son mariaige, et sur leur advis prendre l'intention et voulloir du roy [1]. »

Élisabeth ne voulut pas reconnaître Marie Stuart pour son héritière, et elle éprouva un extrême mécontentement de son projet de mariage avec Darnley. Quoiqu'elle ne se fût point expliquée positivement encore, Marie Stuart laissait voir toute sa passion pour lui. Ses démarches n'étaient pas assez d'une femme qui se respecte et encore moins d'une reine. Darnley étant tombé malade, elle ne le quitta ni jour ni nuit. « Elle use, écrivit Paul de Foix à Catherine de Médicis, de mêmes offices envers le fils du comte de Lenos, que s'il estait son mary, ayant, durant sa maladye, veillé en sa chambre une nuit toute entière et se monstrant très-soigneuse et ennuyée de sa maladye, parcequ'il a eu quelques jours fièvre assez fâcheuse de laquelle il est maintenant délivré [2]. » Il était bien difficile d'empêcher une union que les convenances de la parenté et les entraînements de l'amour rendaient inévitable. Élisabeth le tenta.

Elle ordonna d'arrêter la comtesse de Lennox, comme suspecte d'avoir ourdi des intrigues avec le comte de Northumberland et les catholiques anglais. Elle somma le comte son mari et Darnley son fils, de revenir en Angleterre, sous peine de confiscation des biens qu'ils y possédaient. Son conseil, après avoir délibéré sur ce mariage, l'avait déclaré dangereux. Dans son dépit, elle disait à Paul de Foix : « Qu'elle n'eût jamais pensé que la royne d'Escosse eût le cœur si bas, de se marier avec le fils du comte de Lenos [3], avec son vassal [4]. » Elle fit en même temps partir pour l'Écosse l'habile Throckmorton, chargé d'employer contre le mariage toute l'influence de Murray et toute l'adresse de Lethington, qui, au lieu de se rendre à la cour de France, retourna auprès de sa souveraine. Il devait aussi faire d'autres offres à Marie Stuart. « Monsieur Trokmorton, disait Paul de Foix, est envoyé pour savoir au vray ce qui est du mariage du fils de Lenos, et, s'il n'est conclud, icelluy

[1] Du 31 mars 1565. Biblioth. du Roi, vol. Harlay, 218. — [2] Lettre du 2 mai 1565, ms. — [3] Dépêche ms. du 10 mai, et dans le vol. Harlay, 218. — [4] Dépêche du 26 avril 1565 de Paul de Foix à la reine mère. *Ibid.*

empescher, en proposant à la royne d'Escosse des parts de la royne d'Angleterre le choix de trois, qui sont : le duc de Nortfolh, comtes d'Arundel et de Lecestre[1]. »

Murray, qui, l'année précédente, ne s'était pas opposé au retour des Lennox en Écosse, craignait maintenant que leur union avec la reine ne tournât au détriment du protestantisme et de sa propre puissance. Il s'y montra donc très-défavorable, et il allégua, comme motif de sa désapprobation, le peu d'attachement que le mari proposé avait *pour la vraie religion du Christ*[2]. Mais ses objections et son mécontentement n'arrêtèrent point sa sœur ; et, bien aise sans doute d'écarter le parti protestant sous lequel elle avait plié, Marie Stuart appela autour d'elle, outre les Lennox, le comte d'Athol, le comte Caithness, lord Hume, lord Ruthven, lord Robert (Caithness) et les anciennes familles restées secrètement attachées à la foi catholique; elle permit même, peu de temps après (5 août), à leur chef le plus entreprenant, au comte de Bothwell, de revenir de France où il s'était réfugié. Les influences étaient déplacées dans ce mobile royaume, qui allait être livré de nouveau à de violentes agitations. Au moment où Throckmorton y arriva, Marie Stuart avait convoqué à Stirling une assemblée de sa noblesse pour lui annoncer son intention d'épouser Darnley. Elle avait déjà obtenu son assentiment, lorsque Throckmorton se présenta devant elle et se plaignit amèrement, au nom de sa souveraine, de la conduite de Lennox et de Darnley, ne déguisant pas les graves inconvénients qui résulteraient, pour les deux royaumes, du mariage projeté. Marie Stuart, qui venait de créer Darnley comte de Ross et lord d'Ardmanack, en lui concédant de grandes propriétés en Écosse, répondit à Throckmorton : « Le mécontentement de ma bonne sœur est vraiment merveilleux, car le choix qu'elle blâme a été fait conformément à ses désirs communiqués par M. Randolph. J'ai rejeté tous les compétiteurs étrangers; j'ai accepté un Anglais, descendant du sang royal des deux royaumes et le premier prince du sang en Angleterre, celui qui sera, je crois, par ces raisons, agréable aux sujets des deux pays[3]. »

Trockmorton retourna en Angleterre sans avoir réussi. La reine Élisabeth se montra irritée et inquiète. L'ambassadeur de France, Paul de Foix, alla la voir, sur ces entrefaites, et « trouvant ladite dame en sa chambre privée, qui jouoit aux échectz, parce qu'il avoit entendu qu'elle estoit fort fâchée de ce que la royne d'Écosse se marioit avec le

[1] Autre dépêche inédite du 10 mai qui ne se trouve pas dans le ms. Harlay. — [2] Tytler, t. VI, p. 390. — [3] Tytler, t VI, p. 395.

fils du comte de Lenos, il se voulust ayder de ceste occasion, et lui dist que le jeu des eschectz estoit une image du discours, prévoyance et événement des actions des hommes, où, quand l'on perdoit un pion, il sembloit que ce fust peu de chose. Toutefois, bien souvent, il emportoit la perte de tout le jeu. — A quoy ladicte dame respondit qu'elle entendoit bien que le fils du comte de Lenos n'estoit que comme ung pion, mais qu'il seroit bien pour luy donner mat si elle n'y prenoit bien garde. — Et, sur ce propos, ayant laissé le jeu et retiré ledit ambassadeur à part, elle se plaignoit grandement de la desloyauté du dict comte de Lenos et de son fils, monstrant avoir volunté de leur faire le pis qu'elle pourroit. — Et sur ce ledict ambassadeur adjouta qu'à la vérité ce mariage n'estoit pas sans quelque danger, d'aultant que tous les catholiques et avec eulx les malcontents de ce royaume favorisent grandement le dict fils du comte de Lenos, oultre ce que communément les hommes espèrent plus de l'advenir que du présent, et que, en oultre, ceulx qui estoient des plus prudents et mieulx advisez estoient fort contents de ce mariage, pour cuider qu'il sera moyen que ces deux royaulmes s'uniront ensemble, ce qu'ils pensent estre utile et profictable pour la seureté et bien des subjects[1]. »

Marie Stuart essaya de prévenir les effets du mécontentement d'Élisabeth. Elle envoya en ambassade auprès d'elle John Hay[2], chargé de lui représenter que la reine, sa maîtresse, avait cru lui complaire en choisissant un mari né dans leur île, le sujet et le cousin d'Élisabeth, et en écartant, comme elle le désirait, les prétendants qui lui étaient proposés dans les maisons de France, d'Espagne et d'Autriche[3], et de lui prouver sa déférence en retardant la célébration de ce mariage. Mais, comme elle n'y renonçait pas, elle ne put pas fléchir Élisabeth, qui s'entendait déjà avec le parti des mécontents pour lui susciter de dangereuses difficultés. L'assemblée générale de l'Église réformée d'Écosse, dans ses alarmes, adressa à Marie Stuart une supplique que lui présenta le comte de Glencairn, pour lui demander l'abolition de la

[1] Dépêche du 6 juin 1565. Biblioth. du Roi, vol. Harlay, 218. — [2] Labanoff, t. I, p. 266 et suiv. — Keith, t. I, p. 283. — [3] « Ane mater quhilk at the « first apperit to ws maist strange and uncouth, thinkand rather to haif ressavit gude « will and approbatioun of oure intentit purpois, principallie in consideratioun that « the space of ane haill zeir past, or thairby, be the declaratioun of maister Randolph « hir agent in this oure realme, shawin in maner of advyse, we haif allways undir-« stand, and takin it for hir meanyng, that in caiss we could be contentit to forbeir « to deale with the houses of France, Hispanzie and Austriche in marriage, and « joyne with ony subject of this haill ile, and speciallie of Ingland; that then she wald « maist willinglie embrace and allow our doing. » *Ibid.* p. 267.

messe non seulement dans tout le royaume, mais encore dans la maison royale. En même temps Murray, le duc de Châtellerault, les comtes d'Argyll et de Rothes, comptant sur l'appui d'Élisabeth, voulurent empêcher Darnley d'épouser la reine et mettre Murray à la tête du gouvernement. Pour cela, ils complotèrent d'arrêter Lennox et son fils, qu'ils devaient livrer au gouverneur de Berwick, et d'enfermer Marie Stuart à Loch-Leven. Mais, avant qu'ils se portassent sur la route de Perth à Callender pour se saisir de la reine, celle-ci, avertie de leur audacieux projet, y passa plus tôt et parvint ainsi à leur échapper.

Afin de faire perdre toute espérance aux adversaires de son mariage, elle en hâta la conclusion. Elle traitait déjà Darnley comme son mari. « J'entends, écrivait Paul de Foix à Catherine de Médicis, que les privaultés de la royne s'augmentent tous les jours avec le comte de Rose, et de telle façon que l'on en parle icy peu à son honneur. Il disne souvent à sa table et à son cousté. Elle lui a baillé la moictié de tous ses officiers pour le servir, et sa table est fournie à ses despens et de la cuisine de sa bouche, et s'attend-on que la solemnité des nopces se fera à ce moys d'aoust. Elle avait mandé sa noblesse pour se trouver le dixième de ce moys, à Saint-Jehansson (Saint-John's-Town); mais comme j'entends, la plus part s'est excusée de façon que cette assemblée est rompue. Et y a grande diversité de voluntez touchant le mariage dudit de Rose, auquel les protestants semblent contraires parce qu'il est catholique, et le comte de Mourat, qui dissuadoit le mariage, s'est retiré fort malcontant en sa maison, de façon qu'il y a grand danger de sédition [1]. » Paul de Foix ne se trompait pas, la révolte des mécontents, pour avoir été déconcertée quelques jours après par la découverte de leur odieux guet-apens, ne fut qu'ajournée. Marie Stuart créa Darnley duc d'Albany, le 20 juillet, et, ayant reçu, le 22, les dispenses de Rome, qu'apporta l'évêque de Dunblane, elle l'épousa le 29 juillet dans la chapelle d'Holyrood, après lui avoir conféré, par des lettres patentes du 28, le titre de roi d'Écosse.

Ce mariage ne plut à personne; il indisposa les protestants, qui passèrent de la défiance à l'hostilité; il éloigna Murray, qui devint, de son ministre adroit, son dangereux adversaire; il excita les inquiétudes et ranima la haine d'Élisabeth, qui alimenta les troubles d'Écosse pour ne pas en avoir en Angleterre; il refroidit Philippe II, humilia les Guise [2],

[1] Dépêche inédite de Paul de Foix à la reine mère, du 18 juin 1565. — [2] Paul de Foix le dit formellement dans sa dépêche du 20 mai à la reine mère : « Aussi ladite dame (Marie Stuart) n'a bougé du Lislebourg (Édimbourg) pour « l'indisposition dudit Darley, lequel elle va visiter ordinairement, ce que ne

et fut au fond blâmé de la cour de France, bien qu'elle y donnât son approbation. L'infortunée Marie était cependant placée dans une position où il lui était difficile de faire autrement. On la pressait et on ne lui permettait pas de se marier. Les candidats du continent ne convenaient point à Élisabeth; ceux d'Élisabeth ne lui convenaient point à elle. Ses perplexités et les raisons de son choix se trouvent expliquées dans un fragment curieux du mémoire écrit de sa propre main et publié par le prince de Labanoff[1]. Dans cette pièce intéressante sur l'événement le plus décisif et presque le plus fatal de sa vie, elle parle d'abord du projet de mariage qui lui agréait le plus, celui avec don Carlos, fils de Philippe II, que négociaient le cardinal Granvelle et la duchesse d'Arschot; elle dit qu'il fut rompu contre son gré par ses parents de France, qui voulurent la marier avec l'archiduc Charles, fils de l'empereur Ferdinand Ier. Mais, ajoute-t-elle, « outre le desplaisir de la rupteure de l'autre, elle ne trouvoit en lui auqune commodité pour son royaume, estant estranger, pauvre et fort esloigné et le plus jeune des frères et mal agréable à ces subjects et sans auqune apparence de moyen ou de forces de lui ayder au droit qu'elle prétend à la succession de ceste isle[2]. » N'apercevant point d'avantages dans une pareille union, elle ne

« trouve bon monsieur le cardinal de Lorene, son oncle, comme ma dict Roullard...
« luy escrivant que ce n'estoit party pour elle, et lui avoit baillé charge de lui dire encore de sa part ces mots que c'estoit un gentil estordeau. » Bibliothèque du Roi, ms., Harlay, 218.

D'après Marie Stuart, les princes, ses oncles, s'étaient déclarés en faveur de l'archiduc Charles, dernier fils de l'empereur Ferdinand Ier, et frère de l'empereur Maximilien II. Ils avaient fait échouer par là le mariage avec don Carlos, fils de Philippe II. « Premier le mariage par elle constamment prétendu et négotié entre elle et le prince d'Espaigne dont le cardinal de Grandvelle, la duchesse d'Ascot et plusieurs autres notables personnes, et mesmes de ses subjects peuvent tesmoigner, lequel voyant outre son gré rompu par un accord fait sans son sceu, par ses parents en France avec don Charles, etc. » (*Occasions mouvants contre la légèreté du mariage*, mémoire de Marie Stuart, extrait du *State paper office* par le prince Labanok, t. I, p. 296.) Le prince de Condé, l'un des prétendants, s'était flatté d'avoir l'appui du cardinal qui le lui avait promis, mais sans le lui accorder. « J'entends aussi qu'un Escossois est allé en Escosse de la part de M. le prince de Condé pour mettre en avant le mariage de luy avec ladite dame Royne, et que ledit escossois en tenant propos au comte de Mourat (Murray), et lui disant que ledit cardinal avoit promis en escrire et y favoriser ledit comte, luy avoit respondu que ledit sieur cardinal trompoit ledit seigneur prince d'aultant qu'il n'avoit jamais escript pour luy ains avoit plustot défavorisé sa cause. » Dépêche de Paul de Foix à Catherine de Médicis, du 20 mai. Bibliothèque du Roi, ms., Harlay, 218.

[1] Labanoff, t. I, p. 295 à 299. — [2] *Ibid.* p. 296-297.

voulut pas offenser ses sujets, entre les mains desquels elle était comme en tutelle, à moins que ce ne fût pour épouser quelqu'un capable de les plier à l'obéissance. « Quoy considéré, continue-t-elle, résolust d'espouser plustot un de ceste isle, à ce quoy les catholiques et protestants tous deux la solisitoient vivement et menassoient plainement ne soufrir le contrère[1]. »

Elle raconte alors comment la comtesse de Lennox la fit presser d'accepter son fils, « du sang d'Angleterre et d'Escosse et le plus proche, dit-elle, après moy en succesion, Stevart de nom, pour tousjours entretenir ce surnom si agréable aux Escossais, de mesme religion que moy, et qui me respecteroit, selon que l'honneur que je luy ferois en cela l'obligeoit. A cela insistoit le comte d'Athol, le lord Lindsay, tous les Stevarts et les catoliques. Les protestants amenoient Leicester, qui d'autre part m'escrivoit et faysoit soliciter par Randel (Randolph); à quoy Moray feignoit d'entendre, saschant que, bien que sa royne m'en eut escrit en sa faveur, ce n'estoit que pour m'abuser et retarder les autres; ce que Lecester luy mesmes me mandoit par soubs mayn par le moyen de Randel[2]. »

Elle explique avec pénétration la conduite et les desseins de Murray, à qui elle avait sacrifié les Gordon et qui aspirait à devenir le maître. « Il cherschoit, dit-elle, de ce fayre légitimer soubs mayn, et vers moy feignant m'aymer ne me layssoit d'un pas, et vouloit pourvoir tous les ofices, places fortes et à tout le gouvernement du royaume, et comme mon lieutenant-général c'estoit si bien fortifié qu'il me tenoit en tutelle, et enfin me proposa bailler ma couronne à luy et au comte d'Arguil, et me desfaire des Hamiltons comme j'avois fayt de Hontlay, ce qui me mit en oppinion d'entendre à me marier, et en ce, sinon complaire à tous, aumoynges aux gens de bien, aux catoliques et à ceulx de mon surnom[3]. »

Sa résolution était assez sensée. Elle ne pouvait pas trouver hors des rangs souverains un mari qui lui convînt mieux par la naissance et la position. Mais ce mariage, d'où devait sortir l'union de l'Angleterre et de l'Écosse sous la même maison régnante, réclamait, de la part de Marie Stuart, une prudence, de la part de Darnley une habileté, dont ils étaient complétement privés; aussi devint-il bien vite funeste à l'un et à l'autre.

MIGNET.

[1] Labanoff, t. I, p. 297. — [2] *Ibid.* p. 297. — [3] *Ibid.* p. 298. V. p. 296 à 298. Ce fragment de mémoire, malheureusement incomplet, est intitulé : *Occasions mouvants contre la légèreté du mariage.*

DESCRIPTION de l'observatoire astronomique central de Poulkova, par F. G. W. Struve, membre de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg, premier astronome et directeur de l'observatoire central. 2 vol. in-f°, comprenant un volume de texte et un atlas, Pétersbourg, 1845.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

Dans notre premier article, nous avons fait connaître le concours de vœux, d'intérêts, et de circonstances, qui ont amené la création du nouvel observatoire russe. Au mois d'octobre 1833, M. d'Ouvaroff, président de l'Académie des sciences, devenu depuis ministre de l'instruction publique, présenta à l'empereur les projets que l'Académie avait conçus. L'empereur les approuva, autorisa les commandes d'instruments, et accorda immédiatement des fonds pour commencer les constructions au printemps.

Ce délai fut mis à profit. Quatre astronomes académiciens, MM. Wisnewski, Fuss, Parrot et Struve, furent chargés de préparer le plan général des travaux, conformément aux dispositions qui seraient reconnues les plus avantageuses. M. d'Ouvaroff, qui les avait désignés, fit agréer à l'empereur que ce comité d'exécution fût présidé par l'amiral Greig, membre honoraire de l'Académie, et du conseil de l'empire, dont les connaissances pratiques en astronomie avaient fructueusement servi, dans une occasion semblable, pour établir l'observatoire de Nicolaïew. C'était compléter les lumières par l'autorité. La nouvelle commission comprit que la faveur marquée de l'empereur lui permettait de donner au premier projet plus d'étendue et d'ensemble. Elle s'appliqua d'abord à poser les conditions fondamentales d'où tous les détails devaient dériver : en premier lieu, le caractère du nouvel observatoire, comme centre des études astronomiques de l'empire; puis le genre d'observations auxquelles il serait spécialement consacré, toutes, et particulièrement celles qui exigent une complète continuité, n'étant pas également praticables à cause de la rigueur du climat; ensuite l'organisation du personnel et du service, sur quoi on tomba aisément d'accord qu'il devait être dirigé par un chef unique membre de l'Académie et astronome praticien; enfin, d'après ces données, la nature et le nombre des instruments qu'il fallait y réunir, la disposition du local

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de septembre.

convenable pour leur établissement et leur emploi, les bâtiments d'habitation qu'on y annexerait pour loger les astronomes; le devis des constructions à exécuter et des instruments à acquérir, le montant des frais d'entretien et de traitements annuels; la rédaction des règlements par lesquels tout ce matériel et tout ce personnel serait gouverné. A cela on joignit un programme détaillé, spécifiant les distributions intérieures de l'édifice et de ses dépendances, pour servir, comme type exigé, à l'architecte qui serait chargé de l'exécution. L'empereur approuva provisoirement ce nouveau projet, le renvoya à l'examen de ses ministres, et décida que deux architectes, membres de l'Académie des beaux-arts, s'occuperaient concurremment à dresser le plan et les devis des constructions. Leur travail serait communiqué à la commission scientifique, qui choisirait entre eux. Celui qu'elle jugerait le plus conforme à ses vues serait soumis à l'approbation définitive de l'empereur, et, après l'avoir reçue, l'auteur serait chargé de l'exécuter. Ce despotisme semble assez sage. Toutefois, dans nos pays émancipés, on respecte beaucoup plus la liberté individuelle..... des architectes. A la vérité, on y construit parfois des fontaines où l'on s'aperçoit, un peu tard, que l'eau n'arrive pas naturellement. On y bâtit des salles d'assemblées, brûlantes en été, glaciales en hiver, ce qui doit être accepté comme compensation. Les gens disent encore qu'on ne s'y entend pas les uns les autres, en aucun temps; mais c'est peut-être là un caractère allégorique. Il paraît qu'en Russie les architectes des monuments publics n'ont pas jusqu'à présent leurs coudées si franches. Ils gémissent dans les chaînes des convenances. Ce sont des serfs.

Ces dispositions étant prises, il fallait déterminer l'emplacement sur lequel le nouvel observatoire serait établi; et l'on a vu, dans notre premier article, combien ce choix a d'importance. L'empereur ne dédaigna point de s'en occuper lui-même. Il indiqua diverses localités, et, dans le nombre, la colline de Poulkova. Celle-ci, de prime abord, avait attiré tous les vœux de la commission scientifique. Après mûr examen elle fut jugée préférable à toute autre situation. L'empereur, informé des motifs de ce choix, l'approuva. Le terrain appartenait au domaine de Tsarskoïe-Selo, la résidence impériale d'été, le Versailles russe. Une étendue de 20 dessiatines, environ 22 hectares, fut concédée en don à l'Académie des sciences, par l'auguste possesseur, pour établir l'observatoire projeté. Des fermiers de la couronne, qui l'occupaient, reçurent un espace équivalent dans le voisinage, avec une généreuse indemnité de déplacement. L'empereur ordonna, en outre, par un décret, qu'aucun édifice ne pourrait être construit à la distance d'une verste, environ

un kilomètre, de ce point central, sans l'assentiment préalable du directeur. Les intérêts de la science, et ceux de la justice, furent ainsi également satisfaits.

Disons un mot de cette situation. Le village de Poulkova, qui a eu l'honneur de donner son nom à l'observatoire, renferme environ 2000 habitants. Il est un peu au sud-ouest de Saint-Pétersbourg, éloigné du centre de cette ville d'environ 20 kilomètres, comme Versailles de Paris; et sa distance au palais de Tsarskoïe-Selo est à peu près moitié moindre, comme celle de Saint-Cloud à Versailles. La colline sur laquelle l'observatoire est placé s'élève seule dans une vaste plaine couverte de prairies, et parsemée de quelques bouquets de bois. De ce sommet, l'horizon est libre au loin de toutes parts. La nature du sol environnant exclut les vagues de poussière qui naissent des grandes routes; sa hauteur, et son éloignement dans les terres, préserve la colline des brouillards dont Saint-Pétersbourg est souvent obscurci, par la condensation des vapeurs exhalées de la Néva, ainsi que des bas-fonds qui l'environnent. Pour avoir une idée de l'emplacement que l'observatoire occupe, imaginez, autour de l'arc de triomphe de l'Étoile, une étendue à peu près égale à celle du jardin des Tuileries, depuis le palais jusqu'à la grille de la place de la Concorde. Voilà le domaine de l'observatoire impérial. Admettez ensuite qu'on n'élèvera aucun édifice autour de ce point central, à une distance moindre que celle de l'obélisque de Luxor. Voilà ses droits. Ajoutez encore que tout cela soit placé hors du bruit de Paris, aussi loin que Versailles. Maintenant, supposez que, laissant aller notre esprit aux libertés d'une spéculation platonique, nous voulons établir là une colonie *Uranienne,* la mieux organisée qui se puisse concevoir. Nous y élèverons d'abord un vaste observatoire, dont l'architecture noble et grande soit assortie à tous les besoins de la science, et nous y rassemblerons les plus beaux instruments du monde. Nous y placerons des astronomes jeunes, actifs, voués par goût autant que par devoir à l'étude du ciel. Pour que l'ordre règne dans leurs travaux, et qu'ils concourent sans rivalité à former un ensemble, il leur faut un chef. Nous le choisirons tel, qu'il le soit moralement aux yeux de tous, par son mérite et son dévouement à la science, autant que par le titre et les droits que nous lui donnerons. Avec ces qualités ils seront ses amis; et lui-même sera heureux de favoriser les recherches spéciales qu'ils voudront tenter, sans cesser de satisfaire à leurs obligations générales. De pareilles fonctions exigent une continuelle présence, une assiduité de tous les moments, une participation active et personnelle aux travaux que l'on dirige. Il y faut un homme tout entier. En

conséquence, nous devrons expressément interdire à notre directeur tout autre emploi public ou privé, sauf celui d'académicien qui est comme la consécration de sa vie scientifique. Alors cette exigence devra être nécessairement compensée par un traitement exceptionnel qui, s'il est sage, la lui fasse paraître avantageuse plutôt que défavorable. Reste à établir nos colons dans cette solitude. Pour qu'ils puissent s'y fixer et s'y plaire, nous faisons construire des habitations commodes, où chacun d'eux puisse résider isolément avec sa famille; car, pour les avoir plus sédentaires, nous aimons qu'ils soient mariés. Nous placerons leurs demeures assez loin du centre astronomique pour que celui-ci ne se ressente aucunement de leur voisinage; et nous les y conduirons à l'abri de galeries couvertes, chauffées en hiver, par lesquelles ils pourront s'y rendre de jour et de nuit dans toutes les saisons, sans être exposés à l'inclémence du climat. Outre les instruments de leurs travaux, ils y trouveront une bibliothèque astronomique nombreuse, et des cabinets d'études, également préservés contre les rigueurs de la température, les salles d'observation et les instruments étant seuls dans la nécessité de les subir. Nous donnerons aussi à chacun un jardin en propre, dans ce grand entourage de terrain que nous possédons. Ils seront alors entre eux, avec leurs familles, comme un monde à part, vivant dans une même atmosphère d'idées, occupés en commun de travaux conformes à leurs goûts, pour lesquels rien ne leur manque, qu'aucune autre condition de vie ne leur donnerait si complétement le moyen d'accomplir, et qu'une juste renommée récompensera. Mais, pour qu'ils sentent le prix de cette position et qu'ils s'y attachent tous les jours davantage, il ne faudra pas les isoler absolument de la société scientifique générale, dont l'intérêt et l'approbation sont nécessaires pour les animer. Une fois au moins, chaque année, le directeur rendra compte à l'Académie de ce qui s'est fait dans l'observatoire. Tous les travaux des astronomes seront rendus publics annuellement. Eux-mêmes pourront venir assister aux séances de cette compagnie, s'ils en sont membres; et, afin que l'éloignement obligé de leur résidence astronomique ne mette pas d'obstacle à ce devoir, ou à ce plaisir, chacun d'eux recevra une allocation qui lui permettra d'avoir des chevaux et une voiture pour s'y transporter avec facilité, sans perte de temps. Ce luxe de soins et de convenances a été jusqu'ici peu usité pour un tel but; mais l'indépendance de notre fiction nous rend tout-puissants et très-riches; nous ne plaignons pas l'argent bien employé. Voilà, me dira-t-on, une belle utopie! Vous créez là, aux frais de votre imagination, un véritable Eldorado astronomique. Cela peut paraître ainsi, je le confesse. Mais réellement

je n'ai rien imaginé. Je n'ai fait que reproduire avec fidélité, dans ses principaux traits, le plan, l'établissement, et l'organisation, donnés par l'empereur de Russie à l'observatoire de Poulkova.

Une œuvre pareille ne s'accomplit pas en un jour, ni même dans une année. L'emplacement étant choisi, et le plan des constructions arrêté dans tous ses détails, il faut les exécuter avec des précautions et une lenteur qui assurent leur stabilité future. Il convient même de les soumettre à des épreuves qui constatent leur invariabilité présente, à mesure qu'on les élève. Il faut aussi arrêter le choix des instruments, les commander aux artistes en renom, et leur donner le temps de les confectionner; car des pièces de cet ordre, d'un si grand travail, d'un si haut prix, et d'un emploi si rare, ne se trouvent jamais toutes fabriquées. Il est même indispensable d'en conférer avec les artistes, de guider leur habileté, de leur indiquer les perfectionnements désirables, et de savoir jusqu'où ils sont possibles. L'empereur confia tous ces soins à M. Struve. Il le chargea de parcourir l'Europe pour accomplir cette délicate et importante mission. Quant à la dépense, il ne lui imposa qu'une seule condition : ce fut de commander partout les instruments les plus puissants, les plus beaux, les plus parfaits, dont un grand observatoire pût être enrichi. M. Struve s'acquitta de cette tâche avec autant de zèle que de succès. On en peut juger par la discussion scientifique qu'il a faite de tous ces chefs-d'œuvre dans son ouvrage, et aussi par les résultats qu'ils ont déjà donnés. Mais, devant revenir plus loin sur ces deux objets avec le détail d'attention qu'ils méritent, je le laisse pour le moment suivre son voyage d'enquête, et je me reporte aux travaux de construction, ainsi que de distribution intérieure de l'observatoire, qui ont offert des particularités dignes du plus grand intérêt.

Je n'ai plus à parler des maisons d'habitation, j'en ai dit tout ce qui était nécessaire. Je m'attache exclusivement à la partie de l'édifice qui est consacrée aux instruments astronomiques. On peut les diviser en deux classes, dont les exigences sont diverses. Les uns sont destinés à observer les astres dans le plan d'un même cercle céleste toujours vertical. Alors la lunette doit pouvoir décrire uniquement toute la partie visible de ce cercle, en tournant autour d'un axe métallique horizontal porté à ses deux bouts par des blocs de pierre taillés en colonnes, d'une invariable stabilité. Dans la salle où ils sont placés, il suffit que le toit qui les abrite puisse s'ouvrir au gré de l'observateur dans une seule direction, celle du vertical que la lunette doit parcourir. L'autre classe d'instruments est destinée à observer les astres dans tous les points du ciel. Ceux-là ont deux axes de rotation. L'un est fixe, di-

rigé verticalement ou suivant la droite qui passe par les pôles célestes, pour amener la lunette dans le cercle vertical ou polaire qu'on veut lui faire momentanément décrire. Le second axe est constamment perpendiculaire au plan du cercle variable. Il se transporte avec la lunette autour du premier, en conservant cette relation. C'est autour de lui qu'elle tourne quand l'observateur la conduit sur l'astre qu'il veut voir. Cette deuxième classe d'instruments présente d'abord les mêmes exigences que la première, quant à la stabilité de ses supports. Mais, en outre, il faut qu'ils soient abrités par des toits tournants, dont la mobilité permette d'amener au-devant de la lunette une ouverture dirigée suivant le cercle variable, vertical ou polaire, qu'elle doit parcourir. Cela est assez facile quand les instruments n'ont que de petites dimensions; mais, pour les grands instruments à mouvement équatorial, comme celui de Poulkova, par exemple, dont la lunette a plus de sept mètres de longueur, les difficultés mécaniques deviennent énormes. Les toits tournants sont alors de vastes coupoles sphériques, dont le poids s'élève à plusieurs milliers de kilogrammes. Pour qu'ils se meuvent librement, on fait porter leur contour par un chemin de fer circulaire, établi sur les rebords supérieurs des murs d'une tour, dont le moindre tassement rendrait leur manœuvre impraticable. Les supports de l'instrument, partant du sol, doivent, en conservant une stabilité immuable, l'élever, dans l'axe de cette tour, assez haut pour que la lunette puisse prendre toutes les directions possibles, au-dessus du plancher qui porte les observateurs. Il y a, dans l'observatoire de Poulkova, trois instruments de ce genre, qui ont exigé autant de tours proportionnées à leurs dimensions. Comment tout cela a-t-il été effectué? comment s'y est-on pris pour assurer la stabilité des tours et celle des supports inférieurs, tant pour cette classe d'instruments que pour les instruments fixes? Quelles dispositions a-t-on adoptées pour entretenir le libre aérage des salles d'observation, en sorte que la température y soit toujours la même qu'au dehors, sans que les limbes métalliques des instruments soient exposés à ces dépôts de vapeurs que la masse des parois environnantes y précipite d'ordinaire, dans les temps de dégel, et qui, condensés en gouttelettes aqueuses, ternissent ou corrodent les divisions tracées sur leurs surfaces, rouillent leurs vis et leurs pivots d'acier? Voilà ce qu'on sera curieux de savoir, et ce que je dois expliquer; car ce sont là les perfections d'un observatoire. Or elles n'ont été nulle part plus judicieusement préparées, plus complétement obtenues, que dans celui de Poulkova. Le mérite de la précision est dû à la commission scientifique qui avait spécifié toutes les

dispositions de détail nécessaires pour obtenir ces résultats si essentiels; mais on doit reporter aussi à l'architecte, M. Bruloff, le mérite, non moins grand peut-être, d'avoir si habilement employé les ressources de son art, qu'il les a complétement réalisés. Cette scrupuleuse fidélité qu'il a mise à exécuter avec tant de soin, dans toutes ses parties, un plan tracé par la science, lui a mérité l'approbation de l'empereur, la reconnaissance des astronomes russes, et les applaudissements unanimes de tous les savants européens. Voyez le préjugé!

Parlons d'abord des supports inférieurs : pour les établir, on a creusé le sol naturel jusqu'à la couche de température invariable qui n'avait jamais été remuée. On l'a rencontrée à une profondeur de sept ou huit mètres. Là, pour première base de chaque support, on a construit un large massif en maçonnerie, composé de gros moellons équarris, et de briques préparées exprès, le tout disposé par assises en retraite, dans des conditions parfaitement égales de niveau et de pression dans le sens vertical. Arrivé à la hauteur du sol extérieur, un peu au-dessous du plan assigné au parquet des salles d'observation, on a recouvert toute la surface du massif par un bloc en granit d'une seule pièce, ayant quatorze pouces anglais, plus d'un tiers de mètre, d'épaisseur; et, sur cette base, on a dressé un ou deux autres blocs verticaux également en granit, pour support immédiat de chaque instrument. La jonction de ces blocs entre eux, et à la surface du massif, a été effectuée par une couche mince de ciment appliquée dans l'état semi-fluide, au moment où on les plaçait. Il y a autant de ces massifs qu'il y a d'instruments fixes, tous séparés les uns des autres, partant de la même couche souterraine, entourés du terrain naturel vers leur base jusqu'à une petite hauteur fort inférieure au niveau du sol environnant; puis s'élevant dans l'air, et portant dans les salles leurs têtes de granit. Tout l'espace intérieur où les massifs sont établis est séparé du terrain extérieur par une double rangée de murs qui s'élèvent *jusqu'à son niveau;* et tout leur ensemble est enveloppé de voûtes entrecroisées, percées d'ouvertures seulement suffisantes pour donner passage aux colonnes de granit, sans les toucher. Sur ces voûtes, et sur les murs d'enceinte, reposent les doubles planchers des salles, construits tout en bois et évidés au passage de chaque colonne, l'intervalle étant rempli d'étoupes soigneusement fourrées. Cet isolement des massifs et des piliers de granit contre tout contact latéral, a évidemment pour but, et doit avoir pour effet assuré, de garantir les instruments astronomiques contre toute transmission de mouvement venant du dehors, ou communiqué par les manœuvres intérieures que les observations exigent. La disposition souterraine de ces masses, et

l'absence de contact avec des corps solides, doit aussi maintenir leur température propre, sinon tout à fait constante, du moins lentement et régulièrement variable. Ce sont là deux avantages que l'on ne saurait trop apprécier. Par les mêmes motifs, toutes les précautions imaginables ont été prises pour que l'air extérieur ne pût avoir aucun accès dans ces cavités souterraines. Les escaliers qu'il a fallu réserver pour y descendre, un sous le pérystile de l'édifice, deux à ses extrémités latérales, sont fermés au dehors de doubles portes en bois, ajustées aux deux faces des murs, tout l'intervalle étant rempli de mousse fortement pilée; et des fermetures, aussi hermétiquement préparées, sont établies dans tous les passages de communication intérieurs. Aussi M. Struve a-t-il grande raison de dire : « on voit bien que tout le luxe de notre « édifice est dans les souterrains! »

Entrons maintenant dans les salles d'observation consacrées aux instruments fixes. Il y en a trois : deux symétriquement placées, à l'est et à l'ouest du centre de l'édifice, la troisième au sud. La salle occidentale contient une grande lunette méridienne, et un cercle vertical destiné à l'observation des distances zénithales dans le voisinage du méridien. L'un et l'autre ont été fabriqués à Munich, par Ertel. L'orientale contient un grand cercle méridien fixe, construit par Repsold, à Hambourg. Elle offre une place d'attente, ultérieurement disponible pour quelque nouvel appareil. La salle du sud renferme un grand cercle fixe, dirigé suivant le vertical d'est ouest, perpendiculairement aux précédents. Il a été aussi fabriqué par Repsold : c'est le seul de ce genre qui existe. Chaque salle a son horloge astronomique, et chaque instrument ses deux collimateurs fixes; tout cela porté par autant de colonnes de granit, reposant sur des massifs souterrains. Les salles sont, à l'intérieur, vastes et hautes, plus même que ne sembleraient le nécessiter les instruments qu'elles renferment. Mais il en résulte ces deux avantages, que la présence occasionnelle des observateurs n'a pas d'influence notable sur la température de l'air qui les environne, et qu'on peut aussi les établir assez loin des parois environnantes pour qu'ils n'en ressentent pas les impressions. Il y a encore un autre motif que je dirai tout à l'heure. Mais ce qui est surtout à remarquer, parce que c'est une disposition très-judicieuse et tout à fait nouvelle, les parois latérales sont uniquement formées par des poteaux de bois reliés par des traverses, et recouverts de planches sur leurs deux faces. Les plafonds aussi sont faits en cintres de charpente, recouverts de planches des deux côtés. Au dehors ils sont revêtus en tôle. Tout l'intérieur est lisse est verni. Alors, plus de poussières qui s'échappent des murs, comme partout ailleurs; plus de préci-

pitation d'eau, déterminée par le long refroidissement de leur masse, et reversée sur les instruments; plus de perturbation dans la température naturelle opérée par leur présence. Enfin, pour faciliter la communication entre cette température et celle des salles, les faces méridionales sont percées de grandes fenêtres, ayant pour unique fermeture des cadres en bois légers, couverts, sur leurs deux faces, de percale blanche, qui arrêtent la vivacité des rayons solaires, en laissant passer l'air, et répandant une clarté uniforme dans l'intérieur. Quoi de meilleur comme condition de libre aérage, et de communauté entre les températures au dedans et au dehors à tout instant! Mais peut-être, dans cette nudité d'exposition, les instruments ne seraient pas suffisamment protégés. La chute des neiges, des pluies violentes, pourraient infiltrer, entre les joints des trappes qui les recouvrent, quelques gouttes d'eau, dont ils seraient endommagés. On l'a prévu, et l'on a trouvé le remède. Chaque instrument a près de lui, sur son alignement, une cabane en bois de même dimension, fermée latéralement par des rideaux, montée sur des roulettes de cuivre, qui glisse dans un chemin à rainures au-dessus de la place qu'il occupe, et permet de le couvrir ou de le découvrir en un moment. On pourrait, ce me semble, y placer utilement un vase à large surface rempli de chaux vive, ou de chlorure de calcium, que l'on renouvellerait de temps à autre pour absorber efficacement les vapeurs aqueuses; et j'oserai proposer à M. Struve ce surcroît de précautions. Après toutes ces excellentes mesures d'intérieur, il ne restait plus qu'à se prémunir contre les causes d'agitations venant du dehors. On y a pourvu également. Aux approches de l'observatoire, les routes macadamisées qui y conduisent se terminent par un chemin recouvert en bois, qui entoure toute l'enceinte, et sur lequel les voitures roulent sans bruit. Il ne se fait jamais de revues de troupes, ni de manœuvres d'artillerie, dans les plaines environnantes. Tout est ainsi admirablement disposé pour réunir, dans cette scientifique solitude, l'ensemble presque idéal des conditions les plus favorables à l'astronomie. Il faudra sans doute y combattre l'inclémence du ciel; mais le zèle ardent de la science trouvera les occasions d'échapper à ses rigueurs.

Je donnerais une idée trop imparfaite de cet ensemble, si je passais sous silence tout ce qu'on a mis d'art dans la construction des tours destinées aux grands instruments parallactiques. Je me bornerai à en décrire une seule, celle qui contient la lunette gigantesque, merveille de Poulkova. Elle est au centre de l'édifice, et ses murs s'élèvent, à 70 pieds au-dessus du sol. Les deux autres en ont 50. Voici comment on l'a établie. La portion centrale des voûtes souterraines porte huit

forts piliers en pierre, distribués sur le contour d'un même cercle, à intervalles égaux, et joints entre eux par une épaisse muraille circulaire. A leur sommet, naît une seconde voûte, s'appuyant sur eux et sur d'autres supports latéraux. L'espace intérieur forme une grande salle de réception. Au sommet supérieur de cette deuxième voûte, repose un énorme bloc de granit, support de l'instrument. La muraille circulaire inférieure continue de s'élever alentour, sur les pieds de la voûte, jusqu'à la hauteur de son centre; et là, sur les rebords qui la terminent, un chemin de fer reçoit le contour inférieur de la coupole sphérique tournante qui couvre l'instrument. La stabilité de cette construction hardie a été constatée, même pendant qu'on l'effectuait, par des épreuves dont je ne puis exposer ici les détails. Mais je donnerai une idée suffisante de leur précision, en disant qu'elles sont de la même nature que celles qu'on emploie pour constater l'immobilité des instruments astronomiques. Elles ont prouvé que l'énorme masse de murs ainsi élevée ne donnait, à cette grande hauteur, que des indices de tassement à peine appréciables; tels même, qu'on pouvait avec toute vraisemblance les attribuer aux inégalités de température de ses diverses faces, en raison de l'exposition diverse sous laquelle elles reçoivent les rayons solaires. Des ondulations si petites ne pouvaient apporter aucun obstacle sensible au roulement de la coupole sur son chemin de fer. On l'a donc immédiatement établie sans hésitation; et une expérience de plusieurs années a confirmé depuis toutes les espérances qu'on en avait conçues. Des deux autres tours, l'une contient un héliomètre à mouvement équatorial construit à Munich par Merz et Mahler, successeurs de Fraunhoffer, les mêmes auxquels on doit la grande lunette dont l'objectif dépasse, en étendue et en puissance d'illumination, tout ce qui avait été fait auparavant. La troisième tour est préparée pour recevoir une autre lunette parallactique, à mouvement équatorial comme la précédente, mais d'une dimension moindre, qui permette de l'employer plus habituellement. Je n'ai pu présenter ici qu'un aperçu des richesses que l'observatoire de Poulkova renferme. Il y a encore une nombreuse collection de lunettes et d'instruments d'astronomie, ainsi que de géodésie, transportables; soit pour servir aux opérations géographiques dont les astronomes de l'établissement pourraient être chargés, soit pour l'instruction des personnes que leur goût ou leurs fonctions porteraient ou obligeraient à se former aux pratiques astronomiques. On a construit, pour ces travaux accessoires, quatre petits observatoires isolés, et séparés de l'établissement principal, afin que le service des astronomes attachés spécialement à celui-ci ne soit pas troublé par l'intervention des étrangers. Il

va sans dire qu'il y a abondance d'horloges, de baromètres, de thermomètres, et de tous les appareils de physique, employés auxiliairement dans les observations astronomiques. Mais ce que je ne dois pas omettre c'est qu'il y a des appareils spéciaux pour retourner promptement et sûrement les instruments méridiens autour de leurs axes; qu'on a tous les moyens nécessaires pour monter, démonter, étudier tout instrument reçu du dehors et pour l'améliorer, le rectifier au besoin, ou le réparer quand il a servi; un atelier de précision dirigé par un habile artiste étant attaché à l'observatoire, et y résidant à demeure. Que dirai-je enfin? M. Struve a sous sa direction quatre astronomes adjoints: MM. Georges Fuss, Georges Sabler, Otto Struve son fils, et M. Peters, tous déjà connus par de beaux travaux astronomiques. Il a sous ses ordres un secrétaire, inspecteur de l'établissement; plus les employés aux mécaniques et huit anciens sous-officiers libérés du service. Tout cela, en comptant les membres de chaque famille, forme un total de 103 personnes demeurant dans l'établissement, et attachés à son service. Ai-je eu tort d'appeler cet ensemble une colonie *Uranienne?* et le tableau disjoint, tronqué, incomplet, que je viens de tracer, n'est-ce pas assez déjà pour montrer avec évidence qu'aucune institution astronomique n'a jamais été si grandement conçue, si judicieusement établie, dotée avec autant de magnificence, que l'observatoire impérial de Poulkova? L'empereur y a dépensé six cent mille roubles d'argent, deux millions quatre cent mille francs de France, non compris la valeur du terrain qu'il a donné. Mais heureusement sa générosité n'a pas été perdue. La Russie possède maintenant un monument de science qui n'a pas de supérieur au monde.

Dans un dernier article je rendrai compte de l'analyse que M. Struve a faite de ses instruments, et j'expliquerai les principaux résultats que lui-même, ainsi que ses habiles auxiliaires, en ont déjà obtenus.

J.-B. BIOT.

NOTE sur une dédicace au dieu-soleil Mithra, trouvée à Lambæsa, dans la province de Constantine.

L'Algérie promet de devenir une mine abondante de matériaux qui serviront à l'avancement de l'histoire et de l'archéologie. A mesure que

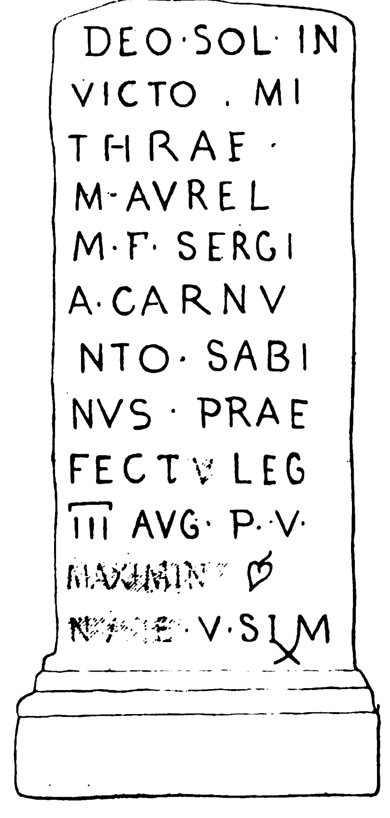
nos troupes pénètrent dans des lieux jusque-là inexplorés, il surgit de précieux restes de l'architecture et de la sculpture romaines, et surtout des documents épigraphiques dont quelques-uns peuvent être considérés comme d'excellentes acquisitions pour la science. Je n'en veux rappeler ici d'autres exemples que ce qui a été découvert récemment dans deux villes numidiques; la première, Théveste, située à cent trente-sept milles romains au S. E. de Constantine, présente encore d'importantes ruines, entre autres l'arc de triomphe de Septime Sévère, dont je viens de publier un très-beau dessin, dû à M. Lardy[1], sergent du génie. Ce monument, unique en son espèce, outre son importance, sous le rapport de l'art, nous a conservé deux inscriptions, dont l'une, du règne de Justinien, est une des plus intéressantes qui existent. L'autre ville est Lambæsa, ville plus importante encore de la même province, à quatre-vingt-sept milles romains à l'O. S. O. de Constantine, qui, au témoignage du commandant d'artillerie M. de La Mare, offre encore, entre autres monuments antiques, quatre portes ou arcs de triomphe, et un si grand nombre d'inscriptions latines, que, selon cet habile officier, il ne faudrait pas moins d'un an pour les copier[2].

On ne peut s'attendre, sans doute, à ce que cette multitude innombrable d'inscriptions présenteront toutes de l'intérêt. Très-probablement il y en aura comparativement peu d'historiques, peu qui émanent de l'autorité impériale, militaire ou civile; la plupart d'entre elles seront des textes funéraires ou dédicatoires qui nous apprendront peu de chose. Cependant celles-ci même peuvent offrir des détails intéressants pour l'histoire, ou pour la connaissance des usages du temps. J'en donnerai pour exemple l'inscription dédicatoire suivante, copiée à Lambæsa, en 1845, par M. Boissonnet, capitaine d'artillerie, chef du bureau arabe de Constantine. Le nom du dieu *Mithra*, auquel cet autel est dédié, ayant attiré son attention, il prit une copie qu'il a chargé son ami, M. de La Mare, de me communiquer, en me permettant de la publier, si elle me semblait digne de la publication.

Au premier coup d'œil, cette inscription paraît des plus insignifiantes, comme la plupart des dédicaces, qui ne se composent que du nom d'une divinité, et de celui d'un consécrateur. Mais, en l'examinant de plus près, on y découvre quelques indications qui lui donnent un intérêt historique, celui qu'on doit surtout rechercher, mais qu'il est si rare de rencontrer, dans de tels monuments. C'est ce qui me détermine

[1] *Sur l'arc de triomphe de Théveste*, dans la *Revue archéologique*, t. IV, p. 360 et suiv. — [2] Voyez *Sa Notice sur Lambæsa*, dans le même recueil, t. IV, p. 449 et suiv.

à la publier, pour stimuler le zèle de ceux qui seront en position d'en copier d'autres à Lambæsa.



Deo soli invicto Mithræ, Marcus Aurelius Marci filius Sergia (triba), Carnunto, Sabinus, præfectus legionis III Augustæ, Piæ, Vindicis, Maximinianæ. Votum solvit lubens merito.

J'hésite entre SERGIA · CARNVNTO, en liant l'A avec SERGI de l'autre ligne, et SERGI*a*. A · CARNVNTO. Dans le premier cas, CARNVNTO dépendrait d'une préposition, ou de *natus*, *oriundus*, *domo*, non exprimés; dans l'autre, on aurait écrit SERGI. pour SERGIA, comme SIRMI. pour SIRMIO [1]. *A Carnunto*, comme *Turnus Herdonius ab Aricia* [2]. Je préfère la première lecture; mais la chose est peu importante, le sens restant le même.

Rien n'est plus simple que cette inscription. Un chef de légion, en exécution d'un vœu, consacre un autel au dieu-soleil Mithra, invincible. C'est tout.

[1] Orelli, n° 3647. — [2] Tit. Liv. I, 50.

La mention du dieu Mithra est jusqu'à présent unique dans les inscriptions de l'Algérie. Elle n'a pourtant rien qui doive surprendre. Parmi celles qui ont été déposées au Louvre par M. le commandant de La Mare, on trouve déjà mentionnés les noms de Saturne[1], de Jupiter[2], de Neptune[3], de la Fortune[4], d'Hercule[5], de *Tellus genetrix*[6], auxquels il faut joindre ceux d'Esculape et de la Santé (AESCVLAPIO. ET SALVTI), inscrits sur la façade du temple de Lambæsa[7]. On peut donc s'attendre à voir paraître plus tard ceux de tous les dieux du panthéon romain. Quant aux divinités étrangères dont les Romains avaient admis le culte, on trouve déjà, dans ces inscriptions, les noms de la grande mère Idéenne, avec le rite du Taurobole[8], ceux d'Isis et Sérapis à Théveste[9], comme étant l'objet d'une dévotion particulière. Il doit donc paraître très-naturel que Mithra se montre aussi à côté de la Cybèle asiatique, et avec le même caractère, celui d'un culte individuel.

Marc-Aurèle Sabinus accomplit donc un vœu qu'il avait fait à Mithra. Cette dévotion s'explique par deux circonstances qui doivent être remarquées, parce qu'elles donnent à cette inscription un intérêt historique.

Après son nom, son prénom et le nom de sa tribu, Sabinus a exprimé celui de sa patrie, né à *Carnantum*, ville de Pannonie, dont l'emplacement répond à Haimbourg, sur le Danube, au-dessous de *Vindobona* (Vienne). C'était alors un lieu considérable, qui servait de station d'hiver aux troupes romaines, en Pannonie, *Pannonica hiberna Carnunti*, dit Pline[10]. Dans les environs, selon Ptolémée et l'itinéraire d'Antonin, était campée la XIV[e] légion *Germanica*[11]. Marc-Aurèle y séjourna plusieurs années, lors de la guerre des Marcomans[12], et Septime-Sévère y fut élevé à l'empire par l'armée de Pannonie[13].

On sait que les monuments mithriaques se rencontrent en Germanie, dans le Noricium, la Rhétie, la Pannonie et la Dacie, en plus grand nombre que dans les autres contrées de la domination romaine en Occident; d'où l'on doit naturellement conclure que ce culte étranger, qui se répandit dans les armées romaines, avait surtout pénétré dans les légions campées sur les bords du Danube.

Il s'ensuit que, si le préfet de la III[e] légion aurait bien pu adorer Mithra, bien qu'il fût né partout ailleurs qu'en Pannonie, pourtant sa naissance en cette contrée explique encore mieux et sa préférence à

[1] Clarac, *Musée de Sculpture*, t. III, append. n[os] 1 à 13. — [2] Le même, n[os] 14, 15. — [3] Le même, n[os] 19, 20. — [4] Le même, n° 21. — [5] Le même, n° 18. — [6] Le même, n° 22. — [7] *Revue archéol.* t. IV, p. 452. — [8] Clarac, n° 17. — [9] *Moniteur* du 29 juin 1842. — [10] Plin. IV, XII, § 25. — [11] Ptolem. II, XV, 3, éd. Nobbe. — *Itiner. Anton.* p. 267. — [12] Eutrop. VIII, 109. — [13] Spart. *in Severo*, c. V.

l'égard de cette divinité étrangère, et la consécration d'un autel, en exécution d'un vœu.

D'après la mention de cette divinité, il devient de quelque intérêt de connaître l'époque de notre inscription.

Le nouveau culte de Mithra se montra, pour la première fois, chez les pirates de Cilicie, au temps de Pompée, ce qui résulte du passage de Plutarque, entendu comme il doit l'être[1]; mais ce culte ne s'introduisit dans l'Occident que beaucoup plus tard; du moins il n'existe aucun monument mithriaque (inscriptions[2] ou bas-reliefs[3]), qu'on puisse démonstrativement faire remonter au delà du premier des Antonins; et la plupart sont postérieurs, comme le prouvent les dates, ou, à leur défaut, le style des inscriptions et le travail détestable des bas-reliefs.

La dédicace de Sabinus concorde, sur ce point, avec les autres monuments connus; car le prénom et le nom que porte le préfet de la IIIe légion *Augusta, Pia, Vindex,* annoncent qu'elle remonte tout au plus à Marc-Aurèle, et elle peut descendre beaucoup plus bas. Les deux épithètes *Pia, Vindex,* sont elles-mêmes un indice d'une époque récente. En rapprochant les inscriptions où cette légion est mentionnée, je me suis assuré que, dans celles qui sont antérieures aux Antonins, cette IIIe légion ne porte que le titre d'*Augusta,* qu'elle tenait d'Auguste[4]. Telles sont une inscription du règne de Trajan[5], deux autres du règne d'Hadrien[6], des années 128 à 130, et celle-ci, qui a été vue et copiée en 1838, et que M. de La Mare m'a communiquée :

EX. AVCTORITATE
IMP. CAESARIS
TRAIANI. HADRI
ANI. AVG. PONTES
VIAE. NOVAE. RVSI
CADENSIS. R. P.[7] CIR
TENSIVM. SVA. PECV
NIA. FECIT. SEX. IVLIO
MAIORI. LEG. AVG.
LEG. III. AVG. PR. PR.

Cette curieuse inscription a été trouvée sur la route romaine qui al-

[1] Plut. *in Pomp.* c. XXIV. — [2] La plus ancienne de ces inscriptions, celle du règne de Trajan (en 101 de notre ère), qu'on trouve dans Gruter (p. 35, 2), est complétement fausse. — [3] Il n'y a nulle raison de croire que le grand bas-relief Borghèse, qui est au Louvre, soit, quoi qu'on en ait dit, plus ancien qu'Antonin le Pieux. — [4] Dio Cass. LV, 23. — [5] Orelli, n° 3382. — [6] *Idem,* n° 1271 et 2760. — [7] *Res publica.*

lait de Cirta à Rusicada (Philippeville), route qui est appelée ici *Via nova Rusicadensis*. Cette nouvelle route rusicadienne venait d'être tracée, sans doute par les soldats de la légion. Il restait à construire les *ponts;* ce fut la municipalité de Cirta qui se chargea de les faire exécuter *à ses frais*, avec l'autorisation de l'empereur Trajan Hadrien, le *Legatus Augusti*, Sextus Julius Melior, étant propréteur.

Notre inscription confirme donc le témoignage de toutes les autres, à l'égard des deux épithètes *Pia*, *Vindex;* en sorte que la présence ou l'absence de ces épithètes, constituant désormais un caractère chronologique, donnera une limite inférieure ou supérieure pour les inscriptions où cette légion est mentionnée, et qui ne portent pas de date[1].

La nôtre doit être placée une soixantaine d'années après la mort de Marc-Aurèle, comme on va le voir.

La dixième ligne finit avec les deux sigles P. V. La onzième et la douzième sont presque effacées et très-peu distinctes, à l'exception des sigles V. S. L. M. qui sont fort claires. Or, à cette place, il n'a pu y avoir qu'une seule chose : c'est une dernière épithète de la légion, une de celles qui s'ajoutaient après les autres, et qui, prises du nom d'un empereur, étaient dues à la reconnaissance ou à la flatterie des gouverneurs des provinces ou des chefs de légion, telles que *Antoniniana*, *Severiana*, *Alexandriana*, *Gordiana*, *Claudiana* (de Tibère Claude et de Claude le Gothique).

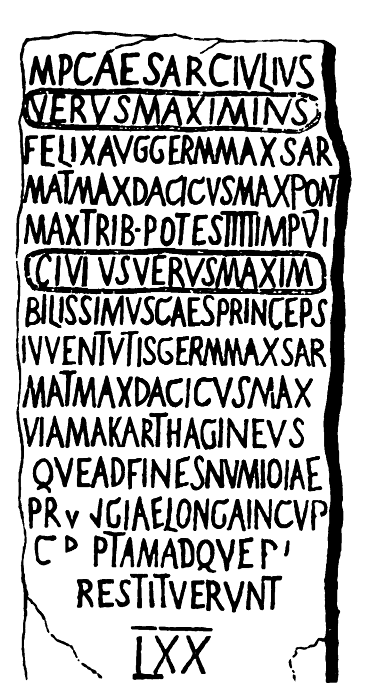
C'est à coup sûr une épithète de ce genre qu'il faut chercher ici; et, comme on distingue les lettres MAXIMII ❦, avec un espace de deux ou trois lettres, jusqu'à la feuille de lierre[2] qui termine la ligne, et, à l'autre ligne, les lettres N. E, il est indubitable qu'on doit lire MAXIMI[NIA]N[A]E.

Ainsi la III[e] légion avait porté, ce qu'on ignorait jusqu'ici, le titre de *Maximiniana*, en l'honneur de l'empereur Maximin; ce qui n'a pu avoir lieu qu'entre les années 235 et 238, intervalle où se renferme le règne de cet empereur. Telle sera donc l'époque de notre dédicace.

M. Boissonnet remarque expressément que les onzième et douzième lignes, où se trouve l'épithète, ont été *grattées à dessein*. Cette circonstance ne pourrait s'expliquer, si Maximin n'était pas un des empereurs dont le nom a été effacé, après leur mort, des monuments où il avait été gravé. Or c'est ce qui résulte, en effet, d'une inscription gravée sur la LXX[e] borne milliaire de la route de Carthage à Théveste, que j'ai déjà expliquée ailleurs[3], mais dont je crois utile de reproduire ici le

[1] Par exemple du n° 4974 d'Orelli. — [2] Je ne sais ce que vient faire ici cette feuille de lierre, le mot n'étant pas fini. Peut-être y avait-il en cet endroit un défaut de la pierre qui empêchait de tracer des lettres. — [3] *Revue archéol.* t. I, p. 828.

fac-simile[1], pour faire bien comprendre à mes lecteurs cette circonstance remarquable.



Transcrite et complétée, elle est ainsi conçue : IMP*erator* CÆSAR, *Caius* IVLIVS VERVS MAXIMINVS, FELIX, AVG*ustus*, GERM*anicus* MAX*imus*, SARMAT*icus* MAX*imus*, DACICVS MAX*imus*, PONT*ifex* MAX*imus*, TRIB*unitia* POTES*tate* IIII, IMP*erator* VI.

Caius IVLIVS VERVS MAXIM*us*[2], *no*BILISSIMVS, CÆS*ar*, PRINCEPS IVVENTVTIS, GERM*anicus* MAX*imus*, SARMAT*icus* MAX*imus*, DACICVS MAX*imus*, VIAM A CARTHAGINE USQVE AD FINES NVMIDIÆ PRO*vin*CIÆ, LONGA INCVRIA *corr*UPTAM ATQVE DI*lapsam* RESTITVERVNT LXX.

Cette inscription, rapprochée de plusieurs autres, m'a servi à tracer l'histoire de la route de Carthage à Théveste, à partir d'Hadrien qui la

[1] Ce *fac-simile* a été pris par M. Falbe sur le monument même. Dans les copies publiées de cette inscription (Sir Grenville Temple, *Excursions in the Mediterranean*, t. II, p. 305, n° 21. — Orelli, n° 5045), il est impossible de deviner la circonstance curieuse que je remarque dans la 2ᵉ et la 6ᵉ lignes. — [2] Je suis la leçon des médailles, et non celle de Julius Capitolin, qui donne au fils de Maximin le même nom qu'à son père. Eckhel a déjà remarqué la faute de l'historien (t. VII, p. 297).

fit paver en l'année 124 de notre ère; mais je dois me borner ici à la circonstance particulière dont je parle.

On trouve souvent des inscriptions où les noms des empereurs ont été grattés, ce qui a lieu pour ceux de Caligula, de Néron, de Domitien, de Commode, de Géta, de Caracalla, d'Héliogabale, de Galère Maximien et de Julien; mais on n'en connaît jusqu'ici aucune où ces noms, effacés par la haine ou la vengeance politique, aient été remplacés après coup. D'après la copie de sir Grenville Temple, il était impossible de se douter que cette circonstance singulière existait sur notre inscription. Mais ce fait m'a paru évident dès le premier coup d'œil jeté sur la copie, ou *fac-simile*, que M. Falbe m'avait communiquée. Ce savant en est demeuré d'accord, aussitôt que je lui en fis faire la remarque; et il m'a donné l'assurance que cette particularité était fort clairement indiquée sur la pierre.

Or cette particularité consiste en ce que la deuxième et la sixième lignes, où se lisent les noms de Maximinus et de Maximus, présentent un enfoncement très-sensible : d'où il résulte avec évidence que ces noms en ont remplacé d'autres qui avaient été grattés; pour graver ces nouveaux noms, on égalisa et l'on polit ensuite la pierre : de là cet enfoncement qui se remarque *en ces deux endroits seulement.*

Quels étaient ces noms que le ciseau avait effacés? La réponse n'est pas douteuse, comme les titres des deux empereurs et les dates qui les accompagnent ne peuvent absolument convenir qu'à *Maximinus* et à *Maximus*, on a la preuve certaine que leurs noms avaient été gravés là dès l'origine : d'où il suit que leurs noms furent effacés d'abord dans un intérêt quelconque, puis rétablis dans un intérêt opposé.

C'est là une circonstance dont aucune autre inscription latine ne fournit d'exemple, mais dont l'histoire nous donne une explication complète.

Maximinus et son fils étaient occupés à la guerre de Pannonie, lorsqu'une ville d'Afrique, *Hadrumetum*, se révolta contre leur tyrannie; la révolte gagna bientôt toute la province d'Afrique. On mit sur le trône Gordien, qui était proconsul de la province depuis sept ans, et qui pour lors se trouvait à Tysdrus. Forcé d'accepter ce dangereux honneur, il s'associa immédiatement son fils. La haine de la multitude contre Maximin déposé se manifesta par de grands excès. Hérodien dit qu'on abattit ses statues, qu'on détruisit ses images et les traces de *tous* les honneurs qui lui avaient été conférés (*ἀνδριάντες οὖν καὶ εἰκόνες, τιμαί τε πᾶσαι τοῦ Μαξιμίνου κατεσπῶντο*[1].

[1] Herodian. VII, VII, 3.

A coup sûr, leurs noms gravés dans les inscriptions dédicatoires ne furent point épargnés; voilà ce qui explique pourquoi ils avaient disparu de la borne milliaire, et probablement de toutes celles qui furent élevées sur la route de Carthage à la frontière de Numidie (*ad fines Numidiæ provinciæ*).

Maintenant pourquoi y furent-ils replacés de nouveau? Le voici :

Maximin avait mis à la tête des Maurusiens soumis aux Romains le sénateur Capellianus, qui lui était tout dévoué.

Gordien, une fois proclamé empereur, était trop prudent pour laisser Capellien, depuis longtemps son ennemi, dans une position aussi formidable : il se hâta donc de le révoquer, de lui envoyer un successeur, et de lui enjoindre de quitter le pays [1]; mais Capellien, qui sentait sa force, se garda bien d'obéir à cet ordre. Pour toute réponse, il marche sur Carthage à la tête de ses troupes; il défait et tue le fils de Gordien; quant au père, désespérant de pouvoir échapper à son vainqueur, il s'étrangle avec sa ceinture, n'ayant régné qu'environ six semaines.

Capellien entre à Carthage, il fait périr tous ceux qui avaient pris parti contre Maximin; il pille les temples et les maisons des particuliers, met à mort ou bannit tous les membres de la famille des Gordiens [2]; et l'histoire semble déjà confirmée sur ce point par une inscription d'Afrique, où notre savant confrère, M. Le Bas, a découvert le nom d'un des *Gordiens,* Quintus Mæcius Rusticus, assassiné (*ferro petitus*) à cette époque [3] et à la même occasion. Capellien parcourut les campagnes, ravageant toutes les villes qui avaient détruit les honneurs conférés à Maximin, préparant tout, dit Jules Capitolin, pour arriver lui-même au trône impérial, si Maximin venait à périr [4].

En vengeant ainsi les injures de Maximin qui, malgré les décisions du sénat, était resté à la tête de sa formidable armée, en rétablissant ses honneurs, Capellien ne pouvait oublier que le nom de ses princes, à l'avénement de Gordien, avait été effacé des inscriptions, principalement de celles des bornes milliaires sur la grande route que Maximin avait fait réparer. Ces bornes avaient pu être dressées dans l'espace de peu de mois. Ces colonnes, c'était, à n'en point douter, Capellien lui-même qui les avait fait placer et orner d'inscriptions; car elles

[1] Herodian. VII, IX, 6 : *διάδοχόν τε αὐτὸν ἔπεμψε, καὶ τοῦ ἔθνους ἐξελθεῖν ἐκέλευσεν.* — [2] *Idem,* VII, VII, 8 et 9. — Jul. Capit. *in Maximinis,* c. XIX. — [3] .... *Omnes Gordianos.... in Africa interemit et proscripsit.* Je suis l'interprétation de M. Le Bas dans le *Journal de l'Instruct. publique,* 7 août 1836. Son interprétation est approuvée par M. Hase (*Journ. des Savants,* juillet 1837, p. 430, 431). — [4] *Præludens ad imperium, si Maximinus perisset.*

étaient de l'an IV de cet empereur. Or l'avénement de Gordien ayant eu lieu au mois de mars de cette année 238, Capellien était dès lors gouverneur de la province. En remettant ces noms, il ne faisait que rétablir son propre ouvrage.

Ainsi l'histoire donne une explication complète de la particularité unique que j'ai remarquée; et, réciproquement, la borne milliaire de Tunis confirme, par un témoignage en quelque sorte vivant, ce détail historique, qui ne reposait que sur les dires de Jules Capitolin et d'Hérodien; elle les complète même, puisque ces historiens laissent présumer, mais ne le disent expressément ni l'un ni l'autre, que les noms de Maximin et de son fils avaient été effacés des monuments et replacés après coup. A présent, on peut en toute assurance ajouter Maximin et son fils aux empereurs dont les noms eurent à souffrir cette grave injure. Elle put leur être infligée dans toute l'étendue de l'empire, puisque la haine du sénat contre ces tyrans les poursuivit jusqu'à leur mort; et peut-être un jour en trouvera-t-on d'autres exemples en diverses contrées. Mais ce qu'on ne trouvera jamais qu'en Afrique, ce sont des inscriptions où le nom de ces empereurs détestés aura été gravé de nouveau.

On conçoit donc comment l'épithète de *Maximiniana*, que la flatterie envers Maximin avait ajoutée à celles de *Pia*, *Vindex*, ait subi le sort du nom de cet empereur. Mais on conçoit en même temps qu'elle n'ait pas été rétablie, après la mort des Gordiens, comme elle l'avait été sur la borne milliaire exposée à tous les yeux sur une voie publique; tandis que l'autel érigé par Sabinus avait dû être placé dans un naos, ou dans l'hypèthre, c'est-à-dire la partie découverte d'un hiéron.

Cette épithète de *Maximiniana*, qui ne se trouve que sur cet autel, indique que le chef de la légion était un partisan fort zélé de Maximin, comme l'était Capellien. Quant à Sabinus, on ne peut négliger un rapprochement assez curieux. On a vu que ce chef militaire était Pannonien, né dans une des villes principales de cette province. Or l'empereur Maximin, commandant les troupes en Pannonie, fut élevé par elles au trône impérial. Depuis son élévation, il ne quitta pas cette contrée, pendant les deux ou trois années que dura son règne, entre 235 et 238; il y continua la guerre avec les *Germains*, les *Daces* et les *Sarmates*, ce qui lui valut les titres de *Germanicus*, de *Sarmaticus* et de *Dacicus*, qu'il porte sur ses médailles, à partir de l'an 236, le deuxième de son règne[1]. Après sa campagne de 236, il passa l'hiver à Sirmium, capitale de la Pannonie[2].

[1] Eckhel, VII, 296. — [2] Herodian. VII, II.

Ce simple rapprochement nous explique pourquoi le chef de la IIIe légion Auguste était un Pannonien. Il avait sans doute fait la guerre avec le nouvel empereur, qui avait pu le connaître et apprécier son dévouement, sur lequel il devait compter davantage encore, après l'avoir élevé au rang de chef de légion.

En poussant encore un peu plus loin notre analyse, nous allons découvrir pourquoi l'inscription existe à Lambæsa, et pourquoi la légion dont Sabinus était préfet est la *IIIe Augusta, Pia, Vindex*.

Ptolémée, après le nom de Lambæsa, ajoute : Λεγεἰων τρίτη σεϐαστή, *IIIe légion Auguste*[1]. On en doit conclure que les cantonnements de cette légion étaient dans la ville ou les environs. Ce qui vient à l'appui d'un fait observé par M. le commandant de La Mare, c'est la grande quantité d'inscriptions qui existent dans cette ville, où se lit le nom de la *IIIe légion.* Il est inscrit jusque sur des briques et des tuiles[2], cela nous explique aussi pourquoi l'on trouve en cette ville l'autel où le préfet de cette légion avait déposé l'expression de sa dévotion à Mithra.

Les Romains ne pouvaient choisir un lieu plus convenable que *Lambæsa* pour y placer la IIIe légion. Cette ville était située au centre de la province; c'est en même temps un des points les plus élevés du pays; de là, les détachements de la IIIe légion rayonnaient sur les diverses parties de la frontière qui avaient besoin de leur secours, soit pour l'exécution de certains travaux publics, soit pour aider à repousser les attaques des indigènes.

Car il est remarquable que toute la province de Numidie n'a jamais eu qu'une seule légion romaine de garnison, et toujours la même depuis Auguste, au moins jusqu'à Maximin. C'est un fait établi par la double autorité des textes et des inscriptions.

Dion Cassius, indiquant la répartition qu'Auguste avait faite des légions entre les diverses provinces de l'empire, dit que la IIIe légion Auguste (*τό τε (τρίτον) ἐν Νουμιδίᾳ, τὸ Αὐγούστειον*) fut placée en Numidie[3], il est d'accord avec Tacite, qui ne compte qu'une légion en Afrique : « In Africa legio, et auxilia tutandis imperii finibus sub divo « Augusto Tiberioque principibus, proconsuli parebant[4]. » Ainsi, tandis qu'Auguste mettait deux légions en Égypte[5], et trois autres en Espagne[6], il ne crut pas nécessaire d'en mettre plus d'une dans la Numidie. Cette unique légion s'y trouvait sous Vespasien et Domitien ; on l'y rencontre

[1] IV, III, 29, ed. Nobbe. C'est à tort que cet éditeur a placé les mots λεγείων τρίτη σεϐαστή dans un autre paragraphe que celui de Lambæsa. — [2] *Revue archéolog.* t. IV, p. 453. — [3] LV, XXIII. — [4] Tac. *Annal.* II, XCVII; IV, XLVIII, XLIX. — [5] Strabon, XVII, p. 797. — [6] Tac. *Hist.* IV, V.

encore sous Hadrien, entre Cirta et Rusicada [1], et sous Maximin, en 238, travaillant à la route qui unissait Théveste à Carthage. Jusqu'ici on n'a pas trouvé en Algérie d'inscription où soit citée, comme y résidant, une autre légion que la *IIIe légion Auguste*, et il n'est guère probable qu'on en trouve plus tard. Les auteurs et les monuments épigraphiques s'accordent pour établir qu'il n'y a eu dans la Numidie qu'une seule légion romaine, cantonnée à Lambæsa, à peu près à moitié chemin entre la mer et la limite méridionale de la domination romaine.

La province de Numidie était donc gardée par trois sortes de forces militaires :

La IIIe légion, *Augusta, Pia, Vindex*, composée de six mille fantassins et de sept cent vingt-six cavaliers [2];

Les *auxiliaires*, dont le chiffre est inconnu, mais qui ont pu difficilement s'élever, en *maximum*, au delà de l'effectif de la légion.

Les *habitants des villes*. Ces villes étaient toutes fortifiées, ornées de monuments publics, comme *Cuiculum*, *Lambæsa*, *Théveste*, *Sitifis*, *Calama*, *etc.* C'étaient des villes toutes romaines, où les Romains importèrent leur système municipal, en s'assimilant les indigènes avec d'autant plus de facilité, qu'ils n'avaient pas, comme nous, à triompher d'un obstacle religieux presque invincible. La population mâle, dans chacune de ces villes où se trouvaient nombre d'anciens soldats, pouvait former une force suffisante pour repousser une première attaque, en attendant qu'un détachement de la légion ou des troupes auxiliaires vînt leur porter secours.

C'est ainsi que l'examen des diverses circonstances qui accompagnent cette courte dédicace au dieu Mithra la rattache intimement à l'histoire contemporaine.

Cet exemple paraîtra, sans doute, d'un bon augure pour l'utilité des recherches à faire sur le sol de Lambæsa. Il doit engager nos ingénieurs et nos officiers de l'armée d'Afrique à recueillir toutes les inscriptions qui s'y trouvent en si grand nombre; car la moins importante, en apparence, peut, comme je viens de le montrer, confirmer les témoignages de l'histoire, ou l'enrichir de notions nouvelles.

LETRONNE.

[1] Plus haut, p. 624. — [2] Lange, *Hist. mutat. rei milit. Rom.* Gotting, 1846, p. 90.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Alexandre Brongniart, membre de l'Académie des sciences, section de minéralogie, est mort à Paris le 7 octobre.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

L'Académie des beaux-arts a tenu, le samedi 2 octobre 1847, sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. Huvé.

La séance a commencé par l'exécution d'une ouverture de M. Renaud de Vilback, pensionnaire de l'Académie de France à Rome. M. Raoul-Rochette, secrétaire perpétuel, a lu ensuite son rapport annuel sur les ouvrages des pensionnaires de l'Académie de France à Rome. Puis, la distribution des grands prix de peinture, de sculpture, d'architecture et de composition musicale, a eu lieu dans l'ordre suivant :

Grands prix de peinture. — Le sujet du concours donné par l'Académie était *La mort de Vitellius*. Le premier grand prix a été remporté par M. Lenepveu (Jules-Eugène), né à Angers, le 12 décembre 1819, élève de M. Picot; le second grand prix a été remporté par M. Baudry (Paul-Jacques-Aimé), né à Bourbon-Vendée, le 7 novembre 1828, élève de M. Drölling.

Grands prix de sculpture. — L'Académie avait donné, pour sujet de concours, *Télémaque apportant à Phalante l'urne d'Hippias*. Le premier grand prix a été remporté par M. Perraud (Jean-Joseph), né à Monay (Jura), le 26 avril 1819, élève de M. Ramey et de M. Dumont; le deuxième premier grand prix a été remporté par M. Maillet (Jacques-Léonard), né à Paris, le 19 janvier 1823, élève de M. Pradier. Le second grand prix a été remporté par M. Bonnardel (Pierre-Antoine-Hippolyte), né à Bonnay (Saône-et-Loire), le 14 janvier 1824, élève de M. Ramey et de M. Dumont. Une mention honorable a été accordée à M. Roguet (Louis), né à Saint-Julien (Haute-Vienne), le 24 décembre 1824, élève de MM. Duret et Drölling. L'Académie s'est plu à déclarer sa satisfaction de la force de ce concours, qui témoigne d'une bonne direction dans les études.

Grand prix d'architecture. — Le sujet donné par l'Académie était : *un palais de la Chambre des Députés*. Le premier grand prix a été remporté par M. André (Louis-Jules), né à Paris, le 24 juin 1819, élève de feu M. Huyot et de M. Le Bas ; le second grand prix a été remporté par M. Claudel (Charles-Mathieu-Quirin), né à Rennes, le 28 avril 1818, élève de M. Le Bas.

Gravure en médailles et en pierres fines. — Ce concours n'a pu avoir lieu, par suite de la faiblesse des concurrents qui s'étaient présentés aux premières épreuves. En portant ce fait à la connaissance de M. le ministre de l'intérieur,

l'Académie a exprimé le vœu que le même concours pût se rouvrir l'année prochaine, et qu'il y fût attaché une pension de trois années.

GRAND PRIX DE COMPOSITION MUSICALE. — Le sujet du concours a été, conformément aux règlements de l'Académie des beaux-arts pour l'admission des candidats à concourir : 1° *une fugue à huit parties, à deux chœurs, sur des paroles latines, dont ils reçoivent le sujet avec les paroles au moment d'entrer en loge ;* 2° *un chœur à six voix, sur un texte poétique, avec accompagnement à grand orchestre.* Pour le concours définitif : *une réunion de scènes lyriques, à trois voix, précédée d'une introduction instrumentale, suffisamment développée, d'après laquelle réunion de scènes les grands prix sont décernés.* Le premier grand prix a été remporté par M. Diffès (Pierre-Louis), né à Toulouse, le 25 juillet 1819, élève de M. Halévy. Le premier second grand prix a été remporté par M. Crèvecœur (Joseph-Eugène), né à Calais, le 12 janvier 1819, élève de M. Hippolyte Colet, professeur au conservatoire royal de musique. Le deuxième second grand prix a été remporté par M. Charlot (Joseph-Auguste), né à Nancy, le 21 janvier 1827, élève de M. Carafa et de M. Zimmermann.

PRIX EXTRAORDINAIRE FONDÉ PAR M. LE COMTE DE MAILLÉ-LATOUR-LANDRY. — Feu M. le comte Ch. de Maillé-Latour-Landry a légué, par son testament, à l'Académie française et à l'Académie royale des beaux-arts une somme de 30,000 francs, pour la fondation d'un prix à accorder, chaque année, au jugement de ces deux Académies, alternativement, à un écrivain et à un artiste pauvre dont le talent méritera d'être encouragé. L'Académie, se conformant aux intentions de M. le comte de Maillé-Latour-Landry, a décerné ce prix à M. Laemlin, peintre.

PRIX DE M. DESCHAUME. — Feu M. Deschaume a fondé, par son testament, un prix annuel de la valeur de 1,200 francs, à décerner, au jugement de l'Académie des beaux-arts, à un jeune architecte, réunissant aux talents de sa profession la pratique des vertus domestiques. L'Académie a décerné ce prix à M. Tourneux, architecte.

Par la même fondation, le prix devant être accordé, chaque cinquième année, à un poëte, l'Académie a décidé qu'un concours de poésie serait annuellement ouvert pour la scène lyrique à mettre en musique, et qu'une médaille de 500 francs serait le prix du poëme couronné. Vingt-quatre pièces de vers ont été envoyées au concours de cette année. L'Académie a choisi celle qui portait le n° 24, intitulée : *L'ange et Tobie,* dont l'auteur est M. Léon Halévy.

L'Académie a arrêté, le 15 septembre 1821, que les noms de MM. les élèves de l'École royale et spéciale des beaux-arts qui auront, dans l'année, remporté les médailles des prix fondés par M. le comte de Caylus, celui fondé par M. de Latour, et les médailles dites autrefois du prix départemental et de paysage historique, seront proclamés annuellement à la suite des grands prix, dans la même séance publique. Le prix de la tête d'expression, pour la sculpture, a été remporté par M. Despring (Jean-Amédée), élève de M. Pradier. Le prix de la demi-figure peinte a été remporté par M. Crank (Charles), élève de M. Picot. Le prix de la tête d'expression, pour la peinture, n'a pas été décerné cette année.

Après la proclamation des prix, M. Raoul-Rochette, secrétaire perpétuel, a lu une notice sur la vie et les ouvrages de M. Langlois. La séance a été terminée par l'exécution de la scène qui a remporté le grand prix de composition musicale.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

L'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, met au concours, pour

1848, le sujet de prix suivant : Des institutions et des franchises provinciales en Bourgogne avant 1789. L'Académie décernera une médaille d'or de 400 francs à l'auteur du meilleur mémoire sur les trois faces de cette question : les États, les communes, le parlement. Les fonds de ce prix ont été faits par M. le comte de Montalembert, pair de France, associé non résidant de la compagnie. Les mémoires, appuyés de pièces justificatives, devront être adressés au secrétaire de l'Académie, avant le 1er jun 1848, terme de rigueur.

Un habitant de Reims a offert à l'Académie de cette ville de fonder, pour dix années consécutives, un prix, qui sera décerné, chaque année, en séance publique, à l'auteur de la meilleure description d'une partie de la cathédrale de Reims. Pour se conformer aux intentions du fondateur, l'Académie propose, dès cette année, la question suivante :

Décrire les parties accessoires de la cathédrale de Reims, comme les chapelles, les autels, les fonts baptismaux, le jubé, le labyrinthe, la rouelle, les bénitiers, les tombeaux. Les concurrents devront : 1° dire ce qu'étaient autrefois et ce que sont aujourd'hui les chapelles de la cathédrale, sous quelles invocations elles étaient dédiées, comment elles étaient desservies; indiquer l'emplacement, la forme, le titre de celles qui n'existent plus; 2° rappeler la forme, la matière, l'ornementation des autels, des fonts baptismaux, des bénitiers qui ont été placés, à différentes époques, dans la cathédrale, la date de l'érection et de la destruction de ces divers monuments; 3° décrire le jubé, le labyrinthe, la rouelle, en rappeler l'origine et la suppression; 4° désigner les personnages qui ont été inhumés dans l'église, décrire les pierres tumulaires, relever les inscriptions, rechercher celles qui ont disparu; 5° donner des dessins exacts de toutes les parties qui pourront être dessinées.

Le prix consiste en une médaille d'or de la valeur de 200 francs, qui sera décernée au mois de mai 1848. Les concurrents ne doivent pas se faire connaître, mais envoyer leur nom cacheté dans un billet avec une devise répétée dans leur manuscrit. Adresser les mémoires au secrétaire général avant le 15 mars 1848.

L'Académie d'Aix propose, pour sujet d'un prix à décerner en 1849, l'*Éloge de Gassendi*. Le prix sera une médaille d'or de 500 francs.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Bibliothèque de M. le baron Sylvestre de Sacy, Pair de France..., troisième livraison, tome III, imprimés. Sciences sociales, sciences historiques, polygraphie. Paris, imprimé par autorisation de M. le garde des sceaux à l'Imprimerie royale. Se trouve aux librairies de Benjamin Duprat, de Delion, de Julien et de Larue, in-8° de XXXI-471 pages. — Ce troisième volume, avec lequel se termine le catalogue de l'importante bibliothèque de M. Sylvestre de Sacy, ne fait pas moins d'honneur que les précédents au savoir bibliographique de M. Merlin, qui s'est acquitté avec le plus grand soin, et d'après un système qui lui est particulier, de la tâche laborieuse de classer et d'inventorier cette grande et précieuse collection. Aux titres des ma-

tières que comprend ce volume, on peut reconnaître que, non moins intéressant pour les orientalistes que les premières parties, il s'adresse plus généralement à toutes les classes de lecteurs. Dans ses observations préliminaires le rédacteur signale quelques-uns des ouvrages les plus importants de cette partie du catalogue. Ce sont d'abord les traités les plus estimés sur la numismatique et sur les monnaies, entre autres ceux d'Eckhel, de Mionnet, de Boutroue, de Leblanc, de Marsden, de Frœhn, auxquels il faut joindre un manuscrit autographe de M. de Sacy sur les monnaies. Les sciences historiques sont la principale richesse de ce volume. Pour la géographie et les voyages généraux, on y trouve le Strabon de Dutheil; le Ptolémée de Bertius; l'ouvrage de Mannert sur la géographie des Grecs et des Romains: le Bulletin de Férussac, un très-bel exemplaire de la rare collection de Ramusio; le recueil de Thévenot, plus complet pour certaines parties qu'aucun de ceux que la bibliographie ait décrits jusqu'à ce jour; le voyage arabe de Macarius, patriarche d'Antioche; les éditions anglaises de Pococke et de Clarke. L'archéologie musulmane et l'archéologie classique y sont représentées par plus de cent cinquante numéros. Nous citerons dans cette dernière catégorie l'iconographie de Visconti; la paléographie grecque de Montfaucon; et, dans la diplomatique, les chartes de Marini. Parmi de précieuses éditions des auteurs grecs et latins, on trouve un volume (4609) contenant le texte de Pétrone et des fragments d'observations sur cet auteur par M. Laporte-Dutheil. Il faisait partie d'une traduction de Pétrone, que cet académicien avait fait imprimer, et dont il détruisit toute l'édition sur les représentations de M. de Sainte-Croix. Parmi les livres sur l'histoire de France, on distingue la collection des ordonnances, les tables de Bréquigny, le recueil des historiens de France et celui de Duchesne; pour l'histoire des croisades, le *Gesta Dei per Francos*, de Bongars. Les géographes et historiens orientaux sont, comme on devait s'y attendre, en très-grand nombre. On remarque, entre autres, la géographie d'Ibn Hauqal, édition d'Ouseley; l'Édrisi de Rome, 1592; les voyages d'Ebn Batuta, d'Abou Thaleb Khan, de Mirza Itisa Modin, du cheikh Refa'a; les tables chronologiques d'Hadji Khalfa, les Dynasties d'Abulfaradj; la Chaîne des histoires d'Abouzeïd-el-Hassan el-Seyrafi, publiée par Langlès, exemplaire peut-être le seul qui existe, car il est composé d'épreuves, et l'ouvrage n'a jamais vu le jour; l'histoire de Qara Tchelebi Aboulazis Efendi; l'histoire d'Italie, celle de Bonaparte, ainsi que la relation de Sainte-Hélène, en turc, témoignages de l'admiration des Égyptiens pour Napoléon; la suite des histoires de l'empire ottoman composées par ordre des sultans; la géographie d'Hadji Khalfa; l'Arabie d'Aboulféda, publiée par Gagnier; la conquête de la Perse par les Afghans, récit écrit en latin par le P. Krusinski, témoin oculaire, traduit par lui-même en turc et imprimé par les presses impériales de Constantinople; la rare édition, publiée à Kazan, de l'Histoire des Mongols d'Aboul-Ghazi Bahadour-Khan, texte dont il n'existe en Europe que quatre manuscrits; l'Histoire des Mongols de la Perse de Rachyd Eldin, publiée et traduite par M. Quatremère, et dont il n'a paru que le tome I. Les travaux des écrivains européens relatifs à l'Asie sont indiqués dans la dernière moitié du volume. Ils sont trop nombreux pour être cités ici. Les ouvrages compris dans cette dernière partie de la bibliothèque de M. de Sacy sont au nombre de 2,093, classés sous les n°ˢ 3911-6004. La vente commencera le lundi 15 novembre prochain, et finira le samedi 4 décembre.

Une autre collection très-précieuse aussi, mais à des titres différents, va être mise en vente le 15 novembre prochain. C'est la Bibliothèque de M. Aimé Martin, dont le libraire Techener vient de publier le catalogue. Cette Bibliothèque mérite

d'être signalée aux amis de notre littérature comme renfermant un grand nombre d'ouvrages anciens et rares, qui, outre leur valeur propre, ont presque tous le mérite d'avoir appartenu à des hommes célèbres.

Traité d'astronomie de M. Biot; Paris, 1847, chez Bachelier, in-8° de xxx-660 pages; atlas, 16 pl. in-4°. — Le quatrième volume de cet ouvrage vient de paraître. Entre autres sujets que l'auteur y a traités avec détails, il a donné beaucoup de soin et d'étendue à la théorie de la précession. M. Biot s'occupe activement du cinquième et dernier volume, dont la publication paraît devoir être prochaine.

Grammaire sanscrite-française, par M. Desgranges, membre honoraire de la Société royale des antiquaires de France, professeur de mathématiques. Tome II. Paris, imprimé par autorisation du roi à l'Imprimerie royale; se trouve à la librairie de Benjamin Duprat, rue du Cloître-Saint-Benoît, n° 7, 1847, in-4° de 543 pages. Cet ouvrage important, dont nous avons annoncé le tome Ier l'année dernière, vient de se compléter par la publication de ce second volume, qui traite des radicaux, des mots *participiaux*, de la formation des mots dérivés, des mots indéclinables, de la formation des mots composés, du genre des noms et de la syntaxe.

Chrestomathie hindoustani (urdu et dakhni), à l'usage des élèves de l'École royale et spéciale des langues orientales vivantes. Paris, imprimerie orientale de Mme veuve Dondey-Dupré, 1847, 1 vol. grand in-8° de 232 pages. — Ce recueil, publié sous la direction de M. Garcin de Tassy, par M. l'abbé Bertrand, un de ses élèves les plus distingués, se compose de morceaux en prose et en vers presque tous inédits, savoir : quelques anecdotes d'un style facile, pour servir d'introduction; un conte dakhni; la surate du Coran intitulée *Joseph;* un extrait de la Chronique d'Assam; un extrait de l'Histoire de Scher-Schâh; l'Histoire de Mihrat de Mâh (en vers); une autre légende en vers dakhni; le Poëme des mois. Ces morceaux sont accompagnés d'un vocabulaire des mots qui entrent dans ce recueil, et dont quelques-uns ne se trouvent pas dans les dictionnaires.

Essai sur la vie et les ouvrages de Guillaume du Vair, conseiller au parlement de Paris sous Henri III et pendant la Ligue, premier président du parlement de Provence sous le règne de Henri IV, garde des sceaux sous Louis XIII; par C.-A. Sapey, docteur en droit, juge suppléant au tribunal de première instance de Versailles. Paris, imprimerie de Fain et Thunot, librairie de Joubert, 1847, in-8° de xi-234 pages. — Guillaume du Vair, dont les ouvrages, injustement oubliés aujourd'hui, ont été imprimés pour la dernière fois en 1641, est un des plus beaux caractères de la magistrature française et en même temps un des hommes les plus éloquents du xvie siècle. M. Sapey a entrepris de faire revivre, en quelque sorte, la renommée de ce personnage, en retraçant les principaux traits de sa vie toute dévouée au bien public, et en l'appréciant comme orateur et comme écrivain. Parmi les réhabilitations tentées depuis quelques années, celle-ci est certainement une des mieux justifiées. On ne lira pas sans intérêt les détails que donne l'auteur sur le rôle qu'a joué, dans tous les grands événements de son temps, Guillaume du Vair, un des plus fermes soutiens de ce parti des politiques, parti loyal et vraiment français, qui compte, parmi ses plus illustres représentants, après le chancelier de l'Hospital, Achille de Harlay, Brisson, Lemaistre, Potier. Quant à l'appréciation littéraire des œuvres de du Vair, elle est appuyée de citations nombreuses, qui sont de nature à donner la meilleure idée de son talent oratoire et de son mérite d'écrivain. Ces citations amènent M. Sapey à un rapprochement curieux. Il prouve que Charron, déjà connu comme plagiaire de Montaigne, n'a pas moins emprunté

à du Vair, et qu'il a copié, notamment, dans un écrit de ce dernier intitulé: *De la philosophie morale des stoïques*, la meilleure partie des livres I et III de son *Traité de la sagesse.*

Les œuvres de Guillaume Coquillart. Reims, imprimerie de Gérard; Paris, librairies de Techener et de Dumoulin, 1847, 2 vol. in-8° de xxxv-219 et 249 pages. — Guillaume Coquillart, official de Reims, né dans cette ville vers 1421, mort en 1510, a été un des poëtes les plus en vogue du xve siècle. Ses œuvres, quatorze fois imprimées depuis 1491 jusqu'en 1723, le sont aujourd'hui pour la quinzième fois. L'éditeur, M. Prosper Tarbé, a placé en tête du Recueil une introduction contenant des détails nouveaux sur la vie de Coquillart et une appréciation consciencieuse, quoique peut-être un peu enthousiaste, de ses écrits. On y trouvera de curieux détails sur les événements au milieu desquels le poëte rémois a composé ses vers satiriques. Le premier volume comprend le texte des œuvres de Coquillart, dans l'ordre suivant: le Plaidoyer de la simple et de la rusée, l'Enqueste, les Droits nouveaux, le Monologue du gendarme cassé; la Ballade de la paix, vers faits pour l'entrée de Charles VIII à Reims; la Ballade des états généraux, le Blason des armes et des dames, le Monologue de la botte de foin, le Monologue du pays, la Complainte d'Écho, des vers mis à la fin de la traduction de l'Histoire des Juifs. Le tome second contient une notice des éditions de Coquillart, des variantes, des notes et un glossaire très-développé.

Bibliothèque de l'École des chartes, revue d'érudition consacrée principalement à l'étude du moyen âge. Huitième année, deuxième série, tome III (sixième livraison, juillet, août 1847); Paris, imprimerie de Didot, librairie de Dumoulin; in-8° de 466-548 pages. — Cette livraison, qui complète le tome III de la seconde série du recueil, contient les articles suivants: *Traites et droits de douanes dans l'ancienne France* (fragment d'un mémoire intitulé: *Histoire de l'administration monarchique en France, depuis Philippe-Auguste jusqu'à la mort de Louis XIV*), par M. C. Dareste; — *Le Clergé normand au* XIIIe *siècle*, d'après le *Regestrum visitationum archiepiscopi rothomagensis*, par M. Delisle; — *Chronique du siége d'Orléans et de l'établissement dans cette ville de la fête du 8 mai 1429*, publiée par M. Salmon; — *Bulle inédite de l'an 1290, relative à la ville de Tlemsen*, publiée par M. de Mas-Latrie.

Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique, par MM. Aimé Leroy, bibliothécaire de la ville de Valenciennes, et Arthur Dinaux, de la société des antiquaires de France. Imprimerie de Prignet, à Valenciennes; librairies de Dumoulin et de Techener, à Paris, 1846-1847, tome V, in-8° de 588 pages; première livraison du tome VI, in-8° de 156 pages. — Nous avons eu plusieurs fois l'occasion d'appeler l'attention de nos lecteurs sur ce recueil si utile pour l'étude de l'histoire des anciennes provinces de Flandre et d'Artois et de la Belgique. On remarque dans le cinquième volume le texte des Mémoriaux de Robert d'Esclaibes, publié avec une notice préliminaire par M. Le Glay; des Notices et Extraits des manuscrits de la bibliothèque de Valenciennes, par M. Aimé Leroy; des Recherches sur les anciens monuments religieux de Cambray; une Notice sur Bavay, par M. Lebeau; des Extraits des Mémoriaux de l'abbaye de Saint-Aubert de Cambrai, publiés par M. A. Dinaux; une Notice sur les deniers de plomb du chapitre des chanoinesses de Sainte-Aldegonde de Maubeuge, par M. Estienne; une Notice sur le peintre André Corneille Lens, par M. le baron de Stassart; enfin, on trouve dans ce volume un document important pour l'étude de l'histoire et de la jurisprudence du moyen âge; nous voulons parler de la loi de Sebourg, charte inédite du XIVe siècle, publiée et annotée par M. Aimé Leroy. La première livraison du t. VI contient, entre autres articles, la suite d'une notice de M. Lebeau sur différentes

communes de l'arrondissement d'Avesnes; une Liste des manuscrits de la bibliothèque de Mons qui ont rapport à l'histoire de la Belgique; la Relation du premier voyage en Flandre de la reine Marie-Thérèse, par M. A. Dinaux, et une Notice du même auteur sur le château de Moriemont.

Grégoire de Tours au concile de Braine, par Stanislas Prioux. Imprimerie de Pillet, fils aîné, à Paris, librairies de Sagnier et Bray et de Dumoulin, à Paris, et de Mme Vantage, à Soissons, in-8° de 40 pages. — La petite ville de Braine, située à quatre lieues et demie de Soissons, sur les bords de la Vesle, fut, comme on sait, le séjour favori de plusieurs rois de la première race, qui y avaient un palais. C'est dans cette demeure royale que s'assembla, en 580, le concile qui déclara Grégoire de Tours innocent des crimes que lui imputait Leudaste, comte de Tours, et excommunia son accusateur. Dans la brochure que nous annonçons, M. Prioux, après avoir raconté avec détails l'histoire du concile, passe en revue les événements dont Braine a été le théâtre durant le moyen âge, et appelle l'attention des archéologues sur un monument remarquable que possède cette ville, la belle église abbatiale de Saint-Yved, construite au XIIIe siècle.

Histoire de la ville de Rethel, depuis son origine jusqu'à la révolution, par Émile Jolibois. Imprimerie de Hoffmann, à Colmar, librairies de Beauvarlet, à Rethel, et de Dumoulin, à Paris, 1847, in-8° de VII-294 pages. — L'auteur de ce livre a divisé son travail en cinq périodes : l'histoire de Rethel sous la première et la seconde race de ses seigneurs; l'histoire de cette ville sous les comtes de Flandre et les ducs de Bourgogne; Rethel pendant le XVIe siècle; récit des guerres civiles de la première moitié du XVIIe, dans le Rethélois; Rethel sous la monarchie absolue. L'ouvrage est terminé par un choix bien fait de quarante-neuf pièces justificatives, puisées pour la plupart dans les archives de la ville.

Histoire de l'Agenais, du Condomois et du Bazadais, par J. F. Samazeuilh, avocat, membre de la société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, etc. Tome Ier; imprimerie de Foix, à Auch, librairie de Dumoulin, à Paris, 1847, in-8° de XI-482 pages. — Ce premier volume contient l'histoire de l'Agenais et des contrées voisines sous les Romains, sous les Goths, dans les premiers temps du moyen âge et pendant l'occupation anglaise. Le dernier chapitre traite des guerres contre les Anglais sous Charles VI et Charles VII, de 1380 à 1435.

Histoire de la ville de Lyon, par J.-B. Montfalcon, avec des notes par C. Breghot du Lut et A. Péricaud. Imprimerie de Louis Perrin, à Lyon, librairie de Guilbert et Dorier, à Lyon, de Techener et de Dumoulin, à Paris, 1847, in-8°, cinq livraisons ensemble de 1184 pages, lesquelles devront former deux volumes avec la sixième livraison, qui est sous presse. — Cette histoire de Lyon présente l'histoire des mœurs et des idées avec autant de développement que celle des faits. La cinquième livraison conduit le récit des événements jusqu'à nos jours. La sixième formera une sorte d'appendice, contenant les inscriptions latines relatives à l'histoire de Lyon, des listes biographiques et deux tables, l'une chronologique, l'autre alphabétique.

Essai pour servir à l'Histoire politique de Lyon, depuis les temps historiques jusqu'à la domination des Franks, par Alain Maret. Imprimerie de Louis Perrin à Lyon; librairies de Dorier et de Bohaire, à Lyon, de Techener et de Dumoulin, à Paris, in-8° de 424 pages. — L'auteur de ce livre s'est attaché à coordonner avec l'histoire générale l'histoire particulière du peuple ségusien (ou ségusiave), pour les temps antérieurs à la domination romaine, à l'époque de la conquête, et sous les

Romains jusqu'à l'invasion des Franks. C'est un travail qui nous a paru bien fait et puisé aux bonnes sources.

Histoire du Languedoc, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par Joseph-Dominique Magalon. T. II, imprimerie d'Alban Broche, à Bagnols, librairie de Dumoulin, à Paris, in-8° de 369 pages. — Ce second volume continue l'histoire du Languedoc, depuis l'an 1244 jusqu'au commencement du XVIII° siècle. Voici les titres des sept chapitres dont il se compose : Jeanne de Toulouse, Réunion du comté à la couronne de France, la Réformation, Guerres civiles, Réaction féodale et protestante, Canal des Deux-Mers, les Dragons de Louis XIV, les Camisards.

Histoire du monastère et des évêques de Luçon, par M. de la Fontenelle de Vaudoré, correspondant de l'Institut. Fontenay-le-Comte, imprimerie de Gaudin; Paris, librairie de Dumoulin, 1847, 2 vol. in-8°, ensemble de XVI-976 pages. — Cet ouvrage, plein de recherches, a été composé par M. de la Fontenelle sur des matériaux recueillis par M. de Beauregard, évêque d'Orléans, ancien chanoine de Luçon, et par M. Darnaud, archidiacre des Sables d'Olonne. Le tome Ier, divisé en quatre livres, comprend l'histoire du monastère de Luçon depuis sa fondation, au VII° siècle, jusqu'à son érection en évêché, l'an 1317, et celle des vingt-huit premiers évêques de ce diocèse, depuis Pierre de la Voyrie (1317-1334) jusqu'au cardinal de Richelieu (1606-1623). On trouve dans le second volume la suite de l'histoire des évêques jusqu'à nos jours et des pièces justificatives.

Précis analytique des travaux de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, pendant l'année 1846. Rouen, imprimerie de Péron; Paris, librairie de Dumoulin, 1847, in-8° de 314 pages. — Outre l'analyse des travaux de l'Académie de Rouen, on trouve dans ce volume le texte de divers mémoires dont cette compagnie a décidé l'impression dans le recueil de ses actes. Ces mémoires sont: pour la classe des sciences, un examen des comptes de l'administration de la justice criminelle, par M. Vingtrinier, et des observations météorologiques, par M. Preisser. Les pièces, dissertations, discours ou mémoires compris dans la classe des lettres sont au nombre de douze. Nous y avons remarqué l'analyse d'un mystère représenté au XIII° siècle, en l'honneur de Saint-Nicolas, par M. l'abbé Picard, et un rapport sur le lieu où est mort Guillaume le Conquérant, par M. Deville. Il résulte de ce rapport que le conquérant de l'Angleterre est mort au prieuré de Saint-Gervais, situé alors dans un faubourg de Rouen, et dont l'église, encore debout, est aujourd'hui comprise dans la ville. L'aile septentrionale de cette église, agrandie en 1837, a été élevée sur l'emplacement du prieuré. L'Académie a fait placer dans le mur de cette partie de l'édifice une inscription ainsi conçue : « Ici était le prieuré de Saint-Gervais où mourut Guillaume le Conquérant, le IX septembre MLXXXVII. »

Uskarazco zuhur-hitzac. . . . . . . Proverbes basques, recueillis par Arnauld Oihenart, suivis des poésies basques du même auteur ; seconde édition, revue, corrigée, augmentée d'une traduction française des poésies et d'un appendice, et précédée d'une introduction bibliographique. Bordeaux, imprimerie de Prosper Faye; Paris, librairie de J. Techener, place du Louvre, 1847, in-12 de LXXV-310 pages. — Arnauld Oihenart, avocat au parlement de Navarre sous Louis XIII, auteur d'un ouvrage historique estimé, *Notitia utriusque Vasconiæ* (Paris, 1638, in-4°), a publié aussi un recueil de proverbes et de poésies basques, dont les philologues qui ont écrit sur la langue basque se sont utilement servis, malgré l'extrême rareté de ce livre, dont on ne connaît jusqu'ici que trois exemplaires. Deux amis des lettres ont conçu le projet de donner au public une seconde édition du recueil d'Oihenart et ont chargé de ce soin M. Francisque Michel, qui, pour la première fois, applique à la langue

euskarienne cette infatigable ardeur philologique à laquelle on doit déjà tant de laborieuses publications. Cette fois encore, M. Michel s'est acquitté de sa tache d'éditeur de manière à satisfaire les érudits. Au texte basque, revu et corrigé avec l'aide de personnes versées dans la connaissance du basque, notamment de M. Archu, instituteur communal à la Réole, il a joint une traduction française et un appendice contenant les proverbes basques de la collection de Voltoire et quelques autres recueillis par M. Archu. Mais, ce qui ajoute beaucoup au mérite de cette édition, c'est une ample introduction, dans laquelle on trouve une bibliographie complète de la langue basque. M. Francisque Michel y désigne, en les analysant quelquefois, 182 ouvrages imprimés ou manuscrits, dont 53 traitant de l'origine, de l'antiquité, de l'excellence ou de l'universalité du basque; 27 grammaires ou dictionnaires; 4 recueils périodiques, contenant des articles sur le basque, et 98 ouvrages en vers et en prose, écrits dans cette langue.

ALLEMAGNE.

Grammatik der lebenden persischen Sprache, von Mirzâ-Mohammed-Ibrahim, Professor der arabischen and persischen am East-India College zu Harleybury, aus dem englischen übersetzt, zum Theil umgearbeitet und mit Anmerkungen versehen, von D[r] H. L. Fleischer ord. Prof. der morgenlandischen Sprachen an der Universität Leipsig. Leipsig, Brockhaus et Avenarius, 1847, in-8° de XVIII et 278 pages.— M. Fleischer, le savant éditeur du célèbre Commentaire arabe du Coran, écrit par Baïdawî, a fait à peu près, pour la Grammaire persane de Mirzâ-Ibrahim, ce qu'un orientaliste français a fait, il n'y a pas longtemps, pour la Grammaire persane de William Jones. Les deux grammaires ont leur utilité distincte : dans celle de Mirzâ-Ibrahim, il s'agit surtout du persan usuel tel qu'il est parlé en Perse; dans celle de W. Jones, il est plutôt traité du persan des livres, de la langue de Saadi et de Hafiz. L'ouvrage de Mirzâ-Ibrahim est très-utile pour la pratique et principalement à cause des excellents dialogues qui s'y trouvent dans le pur dialecte de Schiras. Ces dialogues, qui occupent près de la moitié du volume, roulent sur toutes sortes de sujets. Plusieurs sont très-curieux et très-instructifs et s'écartent tout à fait de la routine des dialogues qu'on trouve ordinairement à la suite des grammaires. Un, entre autres, est une controverse entre un chrétien et un musulman sur la religion de Mahomet. Il offre des observations neuves et qui intéressent surtout les missionnaires en Orient et les personnes qui s'occupent de matières religieuses.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

NOVEMBRE 1847.

Lettres de Gui Patin, nouvelle édition augmentée de lettres inédites, précédée d'une notice biographique, accompagnée de remarques scientifiques, historiques, philosophiques et littéraires, par J. H. Reveillé-Parise, membre de l'Académie royale de médecine, etc., 3 vol. in-8°; Paris, 1846.

PREMIER ARTICLE.

Les *Lettres de Gui Patin* nous peignent une époque fort curieuse de la faculté de médecine de Paris et même de la science. Je compte trois grandes époques dans l'histoire de la médecine, à partir de la renaissance : l'époque arabe, l'époque grecque et latine, et l'époque moderne, qui commence avec la découverte de la circulation du sang.

L'époque que Gui Patin nous retrace est la seconde de ces trois époques, l'époque grecque et latine, l'époque qu'on peut appeler l'*époque érudite* de la médecine française. On a secoué le joug des Arabes; on étudie avec passion Hippocrate, Aristote, Galien, ces maîtres du savoir antique, et l'on repousse tout ce qui est moderne : la circulation du sang, les vaisseaux lymphatiques, la chimie, et le reste.

Gui Patin est, par excellence, l'homme de cette époque[1] : il combat les Arabes; il combat les modernes; il est fanatique d'Hippocrate et de

[1] Quoique venu un peu tard. La découverte de la circulation du sang est de 1619 à 1629, et les premières *Lettres* de Gui Patin sont de 1630. Il appartient par son âge à la troisième époque, et par ses doctrines à la seconde.

Galien; il ne veut ni de la circulation du sang ni de la chimie, qui ne sont, en effet, ni dans Galien ni dans Hippocrate; enfin, à ses préventions médicales il en joint d'autres : il hait *l'antimoine* parce qu'il nous vient des chimistes, et le *quinquina* parce qu'il nous vient des jésuites.

Le beau côté de l'époque que j'examine, de l'époque de Gui Patin, de Riolan, de Baillou, de Fernel, a été la simplification de la médecine, et particulièrement de la thérapeutique. La thérapeutique des Arabes était un chaos. Les Grecs avaient connu trop peu de remèdes; les Arabes multiplièrent les drogues. Il y a de tout dans leur thérapeutique : l'alchimie, l'astrologie, les *qualités occultes* y dominent. Il fallut une certaine force d'esprit pour débarrasser la science de ce faux entourage. Fernel, le premier médecin de son temps, croyait encore à l'astrologie [1]. Il faut tenir grand compte, dit-il, de l'observation astrologique : *Astrologica etiam observatio, ut non parum efficax, tenenda*[2]. On lit, dans Gui de Chauliac, que l'image du lion, *imprimée en or*, guérit les douleurs des reins [3].

Gui Patin admire Fernel; il l'appelle, et avec raison, un *grand homme :* « Je l'estime, dit-il, le plus savant et le plus poli des modernes [4]; » mais il le laisse croire tout seul à l'astrologie et aux *qualités occultes*.

« Je ne crois point, dit-il, aux qualités occultes en médecine, ... quoi qu'en aient dit Fernel et d'autres, de qui toutes les paroles ne sont point mot d'Évangile. . . . . En fait de médecine, je ne crois que ce que je vois. . . . . Fernel était un grand homme, ... mais, comme il n'a pas tout dit, aussi n'a-t-il pas toujours dit vrai en ce qu'il a écrit; et, si le bonhomme, qui est mort trop tôt, à notre grand détriment, eût vécu davantage, il eût bien changé des choses à ses œuvres, et principalement en ce point-là [5]. »

Il dit ailleurs, à propos de Jacques Charpentier et de son *Commentaire* sur *Alcinoüs :* « Il y suit particulièrement la piste et les opinions de Fernel, qui, en ce cas-là, a été grand platonicien, et qui a bien plus fort cru que moi en la démonomanie [6]. »

On ne saurait guère, en effet, reprocher à Gui Patin d'avoir été trop crédule. Je ne parle ici, bien entendu, que des choses de médecine, et

[1] Il commença du moins par y croire; il regretta plus tard le temps qu'il y avait mis. Voyez sa vie, par Plancy : *Johannis Fernelii, Ambiani, Galliarum archiatri,* UNIVERSA MEDICINA, *etc. Genevæ*, 1680. — [2] *Ibid. De Venæ sectione*, lib. II, cap. XIV, p. 202. — [3] Astruc : *Mémoires pour servir à l'histoire de la Faculté de médecine de Montpellier,* Paris, 1767, p. 191. — [4] *Lettres de Gui Patin*, t. I, p. 10. Je n'ai pas besoin d'avertir que je cite toujours l'édition actuelle. — [5] T. I, p. 9. — [6] T. I, p. 306.

je trouve que ce mot de Bayle le peint fort bien, savoir, que « son symbole n'était pas chargé de beaucoup d'articles [1]. »

Ce *symbole* était chargé de si peu d'articles, qu'il n'y en avait que deux : *saigner* et *purger*. Tout le reste, l'*antimoine*, l'*opium*, le *thé*, le *quinquina*, *etc.*, était rejeté : l'*opium* comme *poison* [2], le *thé* comme « impertinente nouveauté du siècle [3], » l'*antimoine* comme proscrit par la Faculté [4], et le *quinquina*, ce qui est bien pis, comme *poudre des jésuites* [5].

Entre tous les remèdes nouveaux, Gui Patin ne fait grâce qu'au *séné;* mais, en revanche, il lui fait une grâce entière. « Le séné fait plus de miracles, dit-il, que tout le reste des drogues qui nous viennent des Indes [6]. » Il ajoute au séné, la casse et le sirop de roses pâles; et voilà toute sa pharmacie. « Tant que nous aurons du séné, de la casse, du sirop de roses pâles, nous pourrons toujours continuer à délivrer Paris de la tyrannie des apothicaires [7]. »

Cet homme d'un esprit si vif, si pénétrant, si prompt, mais en même temps si partial, si arrêté, si entier, s'était imposé la tâche de simplifier la médecine, de la rendre *facile et familière* [8], je me sers de ses expressions. Or il la voyait partout en proie aux pratiques *superstitieuses* [9] des Arabes, à l'avidité des apothicaires, aux témérités aveugles des médecins-chimistes de son temps; il assistait aux expériences de *Guenaut et de l'antimoine*, expériences qui furent souvent funestes, si l'on en croit Gui Patin, et même le poëte, c'est-à-dire tout le monde.

Selon Gui Patin, « l'antimoine seul a tué plus de gens que n'a fait le roi de Suède en Allemagne [10]; » et l'on sait ce que dit le poëte :

> On compterait plutôt combien, dans un printemps,
> Guenaut et l'antimoine ont fait mourir de gens.... [11]

Faut-il s'étonner, après cela, de la guerre que Gui Patin fait aux *Arabes*, à l'*antimoine*, aux *apothicaires*, aux *apothicaires* surtout, à qui sa bile ne pardonne rien : ni leur *arabisme*, ni leur *chimie*, ni leurs *drogues*, ni leurs *parties*.

« Il m'a aussi parlé de M. Moze, l'apothicaire, qui me prise fort, à ce qu'il dit, sur quoi je lui ai répondu que je m'en étonnais, vu que je n'avais jamais rien fait pour me faire estimer de ces MM. les pharmaciens, que je n'avais jamais ordonné de *bézoard*, d'*eaux cordiales*, de *thériaque* ni de *mithridate*, de *confection d'hyacinthe* ni d'*alkermès*, de *poudre de vipère*

[1] *Dict. hist. et critiq.* Art. *Gui Patin.* — [2] T. I, p. 424. — [3] T. I, p. 383. — [4] T. I, p. 191. — [5] T. II, p. 107. — [6] T. II, p. 358. — [7] T. III, p. 203. — [8] T. I, p. 463. — [9] « Ce sont les Arabes qui ont fourré dans la médecine ces scrupuleuses et superstitieuses observations.... » T. II, p. 68. — [10] T. II, p. 563. — [11] Boileau, *satire IV.*

ni de *vin émétique*, de *perles* ni de *pierres précieuses*, et autres telles bagatelles arabesques; que j'aimais les petits remèdes qui n'étaient ni rares ni chers, et que je faisais la médecine le plus simplement qu'il m'était possible [1]. »

« Pour mes chers ennemis les apothicaires, dit-il encore, ils se sont plaints de ma dernière thèse à notre Faculté, laquelle s'est moquée d'eux...... Je parlai contre leur *bézoard*, leur *confection d'alkermès*, leur *thériaque* et leurs *parties* [2]. » — « Je laisse la pluralité des remèdes à ceux qui font la médecine pour le faste et pour la pompe, et qui s'entendent avec les apothicaires [3]. »

Ainsi donc, et jusque dans ses plaisanteries les plus vives sur *ses chers ennemis les apothicaires*, Gui Patin n'oublie jamais la vue qui le guide, la vue philosophique et supérieure de la simplification de la médecine. « Pour moi, je suis de l'avis de MM. les Piètres, qui ne veulent *ad bene medendum quam pauca, sed selecta et bene probata remedia* [4]. » — « Le grand chancelier d'Angleterre, François Bacon de Verulam, a dit fort à propos que *multitudo remediorum est filia ignorantiæ* [5]. »

Mais, à force de se pénétrer de cette vue, il l'exagère; il réduit tout, comme je le disais tout à l'heure, à *saigner et purger;* et, par une sorte de compensation, il n'exagère pas moins, d'un autre côté, l'emploi des purgations et de la saignée.

Commençons par la saignée. Il fait saigner à tout âge : les enfants, les vieillards [6]; il fait saigner *trente-deux fois* pour une maladie [7]; il se fait saigner lui-même jusqu'à *sept fois* pour un rhume [8]; il fait saigner sa belle-mère, qui a quatre-vingts ans, jusqu'à *quatre fois* [9]; il fait saigner un enfant de *trois jours* [10]; il fait saigner sa propre femme huit fois des veines du bras, il la fait saigner ensuite des veines du pied; elle en réchappe, et il s'écrie : « Vive la bonne méthode de Galien et le beau vers de Joachim du Bellay :

O bonne, ô saincte, ô divine saignée [11] ! »

[1] T. III, p. 559. — [2] Tome II, p. 503. — [3] Tome III, p. 541. « Les apothicaires enragent...... contre les médecins qui, pour empêcher leur tyrannie, ordonnent en français et font faire les remèdes à la maison : la casse, le séné, le sirop de fleurs de pêcher, de roses pâles et de chicorée, composé avec rhubarbe, suffisent presque à tout. Je n'ai jamais vu de maladie guérissable qui ne pût guérir sans antimoine, quoique, à la vérité, je me serve aussi, pour les plus sots,..... de nos confections scammonées, comme du *diaphénic, diarprun solutif, diacarthame, dipsylium*...; mais il faut regarder de près, et ne pas prendre martre pour renard. » T. III, p. 601. — [4] Tome I, p. 23. — [5] Tome III, p. 189. — [6] « Nous guérissons nos malades après quatre-vingts ans par la saignée, et saignons aussi fort heureusement les enfants de deux et trois mois....... » Tome II, p. 419. — [7] Tome I, p. 63. — [8] Tome I, p. 375. — [9] Tome I, p. 398. — [10] Tome III, p. 418. — [11] Tome III, p. 416.

Venons aux purgations. « C'est, d'abord, un malade qui est purgé *trente-deux fois* de deux jours l'un [1] ; » puis, c'en est un autre « qui a été saigné, en tout, vingt-deux fois, et purgé *quarante* [2] ; » puis, c'est la doctrine d'Hippocrate et de Galien, « on peut purger tous les jours, *quotidie licet purgare* [3], » à condition, pourtant, qu'on purge avec le séné : le *séné* et la saignée sont toute la médecine.

« Nous guérissons beaucoup plus de malades, dit Gui Patin, avec une bonne *lancette* et une livre de *séné*, que ne pourraient faire les Arabes avec tous leurs sirops et leurs opiats [4] ; » et ses malades (car, à coup sûr, ils ne guérissent pas tous) meurent comme ceux du médecin de Boileau :

> L'un meurt vide de sang, l'autre, plein de séné [5].

Gui Patin part de l'excellent principe qu'il faut simplifier la médecine, et il finit par la réduire à la *saignée* et au *séné*. Un médecin de nos jours, esprit tout aussi résolu, tout aussi hardi, à sa manière, que Gui Patin, l'avait réduite aux *sangsues* et à l'*eau gommée*. En tout genre, il y a quelque chose de pire que le mal même, et c'est l'exagération de la réforme.

Cependant il ne faut pas croire que Gui Patin soit toujours aussi outré qu'il l'est ici. Personne n'est de meilleur sens, j'entends d'un sens plus éclairé, plus équitable, quand il le veut bien. On n'a jamais porté sur les deux médecines comparées des Arabes et des Grecs un jugement plus sage, plus net, plus complet que celui qui suit.

« Pour les Arabes, je vous en dirai mon sentiment. Pour la doctrine, tout ce qu'ils ont de bon, ils l'ont pris des Grecs; pour leurs remèdes, ils ont vécu en un temps qu'il y en avait de meilleurs que du temps d'Hippocrate; mais ils en ont bien abusé, et ont introduit cette misérable pharmacie arabesque, et cette forfanterie de remèdes chauds, inutiles et superflus..... Le grand abus de la médecine vient de la pluralité des remèdes inutiles, et de ce que la saignée a été trop négligée. Les Arabes sont cause de l'un et de l'autre. Mesuë a trop de crédit au monde..... Mais nous aurions grand tort d'abandonner et de quitter les bons remèdes qui sont en usage dès le temps des Arabes, pour aller recourir à ceux du temps d'Hippocrate, qui sont moins bons..... C'est la doctrine des indications qui fait paraître un médecin vraiment ce qu'il est. Et c'est ce dont nous avons l'obligation entière aux Grecs [6]...... »

[1] Tome I, p. 372. — [2] Tome III, p. 374. — [3] Tome II, p. 557. — [4] Tome I, p. 400. — [5] *Art poétique*, chant IV. — [6] T. I, p. 399.

Malgré son admiration pour Hippocrate, il convient qu'il y a tel passage de ce grand homme, qui, mal entendu, « a coupé la gorge et coûté la vie à plus de cinquante mille personnes [1]. » Il dit très-finement ailleurs : « C'est un bel aphorisme, mais il n'en faut point abuser; nos malades n'ont que faire de nos disputes scolastiques [2]. »

Enfin, il n'est pas jusqu'à l'*antimoine* qui n'obtienne de lui, dans un moment plus calme, des paroles plus circonspectes.

« Si quelqu'un peut se servir de ce remède, qui est de sa nature pernicieux et très-dangereux, ce doit être un bon médecin dogmatique, fort judicieux et expérimenté, et qui ne soit ni ignorant ni étourdi; ce n'est pas une drogue propre à des coureurs [3]. »

Rien n'est plus sensé. Les remèdes nouveaux, quand ils sont énergiques, demandent *un médecin judicieux et expérimenté*. Il faut donc les étudier, les surveiller, les suivre, et non les rejeter, les proscrire, les condamner par *décrets de la Faculté* [4]. Où en serions-nous, si nos pères eussent cru Gui Patin et sa Faculté? Nous n'aurions ni l'antimoine, ni l'opium, ni le quinquina, etc.; nous n'aurions ni la circulation du sang, ni les vaisseaux lymphatiques, ni le réservoir du chyle, etc.; nous n'aurions ni la chimie, ni la physiologie, ces deux sciences qui nous ont donné la médecine moderne. Comment, à côté d'un Anglais, du grand Harvey, qui découvre la circulation du sang et qui la démontre, et du plus grand des Français, de Descartes, qui la proclame [5], le professeur, le doyen de la Faculté de médecine de Paris, le professeur du Collége de France, car Gui Patin était tout cela, peut-il écrire ces mots?

« Si M. Duryer ne savait que mentir et la circulation du sang, il ne savait que deux choses, dont je hais fort la première, et ne me soucie guère de la seconde..... S'il revient, je le mènerai par d'autres chemins plus importants en la bonne médecine que la prétendue circulation [6]. »

Pecquet est à Paris, à côté de Gui Patin; peut-être prescrit-il l'antimoine; mais enfin, il découvre le *réservoir du chyle*, dernier fait qui complète la théorie nouvelle de la circulation du sang, et Gui Patin se borne à dire : « Tout le fait de Pecquet est une nouveauté que je suis tout prêt de croire lorsqu'elle aura été bien prouvée, et qu'elle appor-

[1] T. III, p. 546. — [2] T. II, p. 557. — [3] T. I, p. 356. — [4] Il y eut deux décrets de la Faculté contre l'antimoine, t. I, p. 190. — [5] *Discours de la méthode*. — [6] T. I, p. 513. *La prétendue circulation!* Molière n'eût pas mieux trouvé. « Mais, sur toute chose, ce qui me plaît en lui, et en quoi il suit mon exemple, c'est qu'il s'attache aveuglément aux opinions de nos anciens, et que jamais il n'a voulu comprendre ni écouter les raisons et les expériences des *prétendues découvertes* de notre siècle, touchant la circulation du sang, et autres opinions de même farine. » (Molière, *Le Malade imaginaire*.)

tera de la commodité et de l'utilité *in morborum curatione; quo excepto*, je n'en ai que faire [1]. »

J'ai hâte de laisser le Gui Patin de ce langage puéril et de ces préventions coupables; je reviens à ce qui l'a fait supérieur et illustre. Gui Patin est essentiellement un esprit savant et lettré; il est plein d'une érudition grecque et latine; ils est homme de belles-lettres; il dit lui-même que « l'érudition et le bon sens sont tout [2]. »

« Je n'aime, dit-il, que Galien et Hippocrate; je fais état de Fernel, Duret, Hollier, Heurnius; notre bon ami Gaspard Hofmann ne me déplaît point *propter suam breviloquentiam* et pour sa critique; *cæteris lubens abstineo.* J'emploie mieux ailleurs ce que j'ai de temps de reste; la plupart des autres modernes n'ont que des redites [3]. »

Il emploie mieux *ailleurs* le temps qu'il a de reste; et l'on devine aisément quel est cet *ailleurs*.

« Je ne fais guère de débauche que dans mon étude avec mes livres.... Feu M. Piètre, qui a été un homme incomparable, tant en bonté qu'en science, disait qu'il faisait la débauche lorsqu'il lisait Cicéron et Sénèque, mais qu'il se réduisait aisément à son devoir, avec Galien et Fernel [4]. »

Ce trait est charmant.

Il a cette âme élevée où réside si bien la passion des lettres. Il a quelque envie d'aller en Allemagne pour son ami G. Hofmann : il passera à Bâle « pour y voir le tombeau du grand Érasme [5]. » Il visite les tombeaux des rois à Saint-Denis : « Quelques larmes m'échappèrent au monument du grand et bon roi François Ier, qui a fondé notre Collége des professeurs du roi. Il faut que je vous avoue ma faiblesse, je le baisai même et son beau-père Louis XII qui a été le père du peuple et le meilleur des rois que nous ayons jamais eus en France [6]. » Il mène ses deux fils au tombeau de Fernel. « Il y a, ce 16 avril [7], aujourd'hui, cent et deux ans que J. Fernel mourut, belle âme et bien illustre, dont la mémoire durera autant que le monde, *aut saltem quamdiu honos habebitur bonis litteris;* il est enterré dans Saint-Jacques-de-la-Boucherie, ici près. J'y mène souvent mes deux fils, les exhortant de devenir comme lui [8]. » Il met si haut Fernel, et l'illustration que donnent les travaux de l'esprit, qu'il aimerait mieux *être descendu de Fernel* que d'*être roi*. « Je suis tout ravi que vous aimiez tant notre Fernel : cet homme est un de mes saints avec Galien et feu M. Piètre.......

[1] T. II, p. 152. — [2] T. II, p. 70. — [3] T. II, p. 410. — [4] T. III, p. 233. — [5] T. I, p. 381. — [6] T. III, p. 225. — [7] 1660. — [8] T. III, p. 199.

Je tiendrais à plus grande gloire d'être descendu de Fernel que d'être roi d'Écosse ou parent de l'empereur de Constantinople. Fernel a été bon, sage et savant.....[1]. »

Il a le don de conter et d'écrire : « Hier à deux heures, dans le bois de Vincennes, quatre de ses médecins (de Mazarin), savoir : Guenaut, Valot, Brayer et Bèda des Fougerais, alterquaient ensemble et ne s'accordaient pas de l'espèce de la maladie dont le malade mourait : Brayer dit que la rate est gâtée, Guenaut dit que c'est le foie, Valot dit que c'est le poumon et qu'il y a de l'eau dans la poitrine, des Fougerais dit que c'est un abcès du mésentère et qu'il a vidé du pus, qu'il en a vu dans les selles, et en ce cas-là il a vu ce que pas un des autres n'a vu. Ne voilà pas d'habiles gens[2] ! »

Molière n'aurait pas dédaigné ce comique, ni Saint-Simon, l'éloquent Saint-Simon, cette belle page, et plus d'une autre : « Nous vivons à Paris comme Juvénal a dit de Rome : *hic vivimus ambitiosa paupertate, etc.* Je ne vois plus que de la vanité, de la misère et de l'avarice, de l'imposture et de la fourberie. Dieu nous a réservés pour un siècle fripon et dangereux ; il y aura bientôt grande conséquence à être homme de bien, tant est grande la corruption de toutes sortes de gens depuis bientôt quarante ans, par la guerre, par deux cardinaux, qui ont été deux grands tyrans, et par le règne des partisans, qui ont tout dérobé et épuisé la France[3]. »

Son esprit a de grandes analogies avec celui de Rabelais, de Bayle et de Voltaire. Il appelle Juvénal *son cher ami*[4] ; il peint Tacite, « ce maître homme[5], » d'une manière bien remarquable : « Corneille Tacite, qui est un bréviaire d'État et le premier ou le grand maître des secrets du cabinet, et même que M. de Balzac a quelque part appelé l'*ancien original des finesses modernes*... Le cardinal de Richelieu lisait et pratiquait fort Tacite ; aussi était-il un terrible homme. Machiavel est un autre pédagogue de tels ministres d'État, mais il n'est qu'un diminutif de Tacite[6]. »

Enfin, il eut de nobles, de vertueux amis. Cette *société*, qu'il rêvait pour un autre monde, il se l'était faite dès celui-ci : « Socrate et un autre philosophe dans Élien se consolaient, en mourant, qu'ils verraient en l'autre monde d'honnêtes gens, des philosophes, des poëtes et des médecins. Je suis du même sentiment. Si j'y puis rencontrer Cicéron, Virgile, Aristote, Platon, Juvénal, Horace, Galien, Fernel,

[1] T. III, p. 59. — [2] T. III, p. 338. — [3] T. II, p. 486. — [4] T. II, p. 536. — [5] T. II, p. 84. — [6] T. III, p. 255.

Simon et Nicolas Piètre, MM. R. Moreau et Riolan, je ne serai point en mauvaise compagnie; il y aura là de quoi me consoler [1]. »

Ses amis étoient le savant Naudé, Gassendi, Lamoignon, ces hommes qu'il suffit de nommer, et ce même Riolan et ce même Piètre qu'il espérait retrouver encore. « M. le premier président m'envoie quelquefois quérir pour aller souper avec lui; il me fait grande chère; mais son bon accueil vaut bien mieux que tout le reste. Je lui ai promis d'aller souper avec lui tous les dimanches de ce carême, et après nous prendrons d'autres mesures, selon la saison. Il y a du plaisir avec lui, parce qu'il est le plus savant de longue robe qui soit en France. Il est fort sage et fort civil, et dit en souriant qu'il ne faut point dire de mal des jésuites et des moines; mais pourtant il est ravi quand il m'échappe quelque bon mot contre eux [2]. »

Comme tous ces détails sont pleins d'intérêt et bien écrits! « Il se plaignait à moi que je ne l'allais point voir, que j'étais obligé de l'aller quelquefois entretenir, et que je devais avoir pitié de lui pour la peine qu'il avait dans l'exercice de sa charge.... Après souper, nous nous entretinmes auprès du feu. Entre autres discours, il me dit que j'étais bien heureux, puisque, ayant fini la visite de mes malades, je n'avais qu'à passer mon temps avec mes livres; que, pour lui, sa charge le tuait, et qu'il se tenait bien plus malheureux que M. Patin. En effet, les grandes dignités sont des charges, des menottes et des entraves qui nous ôtent notre liberté et nous rendent esclaves de tout le monde. Cette charge publique l'oblige de donner audience à chacun, lui ôte le moyen et le loisir de se divertir dans l'étude qu'il aime naturellement, et le fait lever, tous les jours de palais, à quatre heures du matin; et néanmoins après tout et nonobstant toutes ses plaintes, c'est une très-belle et très-importante dignité [3]..... »

Quel style fin, délié, riche, expressif, précis, et qui marque bien toutes les nuances! Et, d'un autre côté, quel spectacle que celui de ce *premier président*, qui se lève à *quatre heures du matin*, qui n'a pas le loisir de se *divertir* dans l'étude, qui *dit qu'il ne faut point dire de mal des jésuites*, et qui est *ravi* qu'on en dise! Cela est peint.

Je n'ai rien dit encore du caractère de Gui Patin, et peut-être n'ai-je plus besoin d'en rien dire. L'amitié d'un grand magistrat, et tel que Lamoignon, répond de ce caractère. On a vu, d'ailleurs, le style de Gui Patin. Une des qualités les plus fortement marquées de ce style est qu'il sent l'honnête homme.

[1] T. III, p. 142. — [2] T. III, p. 124. — [3] T. III, p. 141.

Je viens de jeter un coup d'œil rapide sur Gui Patin et sur son époque; cette époque et ce personnage demandent un examen plus approfondi; il me reste, de plus, à parler de l'excellente et spirituelle *Notice* du nouvel éditeur, M. Reveillé-Parise : tout cela sera l'objet d'un autre article.

FLOURENS.

Lettres, instructions et mémoires de Marie Stuart, reine d'Écosse, publiés sur les originaux et les manuscrits du State paper office de Londres et des principales archives et bibliothèques de l'Europe; par le prince Alexandre Labanoff.

TROISIÈME ARTICLE [1].

Le mariage de la reine d'Écosse avait alarmé les protestants d'Angleterre. Avant qu'il s'accomplît, Élisabeth assembla son conseil, et lui demanda ce qu'il en pensait et ce qu'elle devait faire. Le conseil, dirigé par Cecil, chef politique du parti anglican, répondit que, ce mariage étant préjudiciable aux intérêts de la religion réformée, il fallait qu'on s'appliquât à en prévenir les dangers en fortifiant cette religion tant en Écosse qu'en Angleterre, et qu'il serait à désirer surtout que la reine se mariât. Ainsi le parti de la réforme voulait opposer le mariage de la protestante Élisabeth à celui de la catholique Marie et affermir la révolution religieuse opérée par Henri VIII, en assurant le trône d'Angleterre à un héritier de son sang et de sa croyance.

Élisabeth, qui avait succédé à sa sœur Marie depuis 1558, avait alors trente ans : elle était recherchée de plusieurs côtés. Sans être belle, elle avait de l'éclat, et elle en était très-vaine; sa taille était haute et droite, mais peu gracieuse. Elle avait des manières tour à tour très-libres et très-dignes, alliant la plus familière bizarrerie à la plus imposante majesté. Pleine d'esprit, de passion, de singularité et de grandeur, elle gouvernait son royaume avec une habileté rare, mêlée de prudence et de résolution, et semblait dépourvue de tout bon sens

[1] Voir les cahiers de juillet et d'octobre.

lorsqu'il s'agissait d'elle-même. Ce qui la flattait le plus, c'était d'être demandée en mariage : une semblable recherche supposait une admiration pour sa beauté et un goût pour sa personne qui la touchaient vivement. Cette faiblesse fut bientôt connue de tout le monde; et, dans la longue durée de son règne, on s'adressa bien souvent à sa vanité pour agir sur sa politique.

C'est sans doute un désir semblable qui poussa la rusée Catherine de Médicis à mettre alors au nombre des prétendants son fils Charles IX. Un projet de mariage entre un jeune homme de quinze ans et une femme de trente, entre le roi de France et la reine d'Angleterre, entre un catholique et une protestante, non-seulement ne paraissait pas pouvoir être réalisé, mais même conçu. Il fut cependant proposé et poursuivi d'une manière sérieuse. Catherine de Médicis, sortie des premières guerres civiles dans lesquelles Élisabeth avait secouru les protestants, voulut sans doute se ménager à la fois l'appui intéressé de Philippe II, son gendre, par l'entrevue de Bayonne, et paralyser la dangereuse malveillance d'Élisabeth par une demande de mariage. Le moyen était grossier, mais la fine italienne savait qu'on pouvait le hasarder avec une femme éprise d'elle-même.

Elle chargea donc Paul de Foix, son ambassadeur à Londres, d'adresser à la reine d'Angleterre une proposition formelle à cet égard : « Je vous prie, Monsieur, lui écrivit-elle, de faire entendre à la dite dame que, tant pour la mémoire de l'amitié que le Roi monseigneur lui portoit et bons et honnêtes offices intervenuz depuis nostre dernière réconciliation, que par les rares graces et vertuz que vous nous peignez en vostre lettre s'y souvent au vif, j'ay receu à grandes aises les propoz que vous m'avez escript et desirerois avec elle d'estraindre ceste nostre amitié d'un plus estroit lien, et me sentirois la plus heureuse mère du monde, si un de mes enfants d'une bien aimée sœur m'en avoit fait une très chère fille, au grand honneur, bien et grandeur de nos Estats. Et m'asseure qu'elle trouveroit tant au corps qu'à l'esprit du Roy monsieur mon fils pour le contanter, et que le marcher fait, le plus grand desplaisir qu'elle auroit ce seroit de le veoir eslongner d'elle. Mais Dyeu mercy, nos pays sont si voisins qu'il ne faut que trois heures de passer l'un à l'autre. Et pour ceste affaire de telle importance que vous entendez, je vous prie que vous en embrassiez le maniement et conduitte, luy faisant bien entendre qu'elle a telle part en moy qu'il n'est contentement que je ne desire lui procurer. Et la pryez que sy ceste affaire se doibt achemyner, se soyt secretement et avec la seule cognoissance d'elle et de moy, vous demourant seul moyenneur pour

nous faire entre entendre nos volluntez, espérant que en cest endroict vous serez utile ministre[1]. »

Paul de Foix demanda une audience à la reine Élisabeth, qui la lui assigna pour le dimanche 14 février, à l'époque même où Darnley arrivait en Écosse et où le goût qu'il inspirait à Marie Stuart décidait son union avec elle. Elle le reçut d'abord en *la salle de présence*, mais Paul de Foix lui ayant dit qu'il avait quelque chose de particulier à lui communiquer, *qu'il desiroit lui faire entendre en lieu plus secret*, Élisabeth le conduisit dans sa chambre. Là, Paul de Foix s'acquittant de sa délicate mission, après quelques mots de préambule lut la dépêche qu'il avait reçue à la reine d'Angleterre : « La dicte dame, écrivit-il à Catherine de Médicis, changea plusieurs fois de couleur et contenance. Comme une personne exprinse de joye, meslée à une honneste vergogne, et, après en avoir ouy la lecture, luy dist que par le grand honneur que la Royne lui faisoit, elle s'en sentoit tant redevable que, quoy qu'il en advint, elle lui rendroyt toute sa vie pareille affection que sy elle luy estoit née fille, et que c'estoit une offre si grand qu'à la vérité et sans user de faintyse et dissimulation, elle s'en estimoit indigne. Et que, si le proverbe de ce pays estoit vray, qui porte que quand à l'improveu il advient quelque grand heur, l'on rajeunit de deux ans, elle cuydoit que le dict ambassadeur la avoyt bien rajeunie tout à coup. Disoit que que pleust à Dieu qu'elle fust plus jeune de dix ans pour pouvoir participer à un si grand bien, mais qu'elle pensoyt que la Reyne n'eust pas été bien informée de son aage, qui estoit tel qu'elle craignoyt que enfin il n'en advint reproche à la Reyne et au Roy, et à elle beaucoup de mécontentement, d'aultant que en la grande jeunesse du Roy elle se trouveroyt jà vieille et partant mal agréable et délaissée de luy, comme la feue Reyne Marie sa sœur avoyt esté du roy d'Espaigne[2]. »

L'ambassadeur insista auprès d'Élisabeth en faisant valoir les avantages politiques et commerciaux qui résulteraient pour les deux royaumes de cette étroite union; il lui dit que la reine mère savait très-bien son âge, et que, loin de craindre d'encourir plus tard des reproches à ce sujet, elle comptait sur bon nombre d'enfants qui seraient la *sûreté et le bien de leur amityé perpetuelle, outre sa vertu qui ne vieillist point, et la grandeur de ses Estats qui toujours la feroient aimer et estimer du roy.* Mais Élisabeth revint sur son âge, et dit : « qu'elle aimeroyt mieulx mourir

[1] Dépêche de Catherine de Médicis à Paul de Foix. Ms. de la Bibl. du Roy, vol. 740; Harlay, 218[1]. Cette dépêche était du 24 janvier, comme l'indique Paul de Foix lui-même dans le récit qu'il donne, le 18 février, de la négociation avec Élisabeth. — [2] Bibliothèque du Roi, vol. 740, Harlay, 218[1].

que de se veoir enfin mesprisée et délaissée; qu'il n'y avoyt aucun empeschement de ses subjects, lesquels elle estoit trop asseurée qu'ils se conformeront tousjours à ses intentions, et l'avoient plusieurs fois priée de se marier selon son bon plaisir, encore qu'en leurs requestes ils y eussent adjouxté qu'ils desiroient que ce fut à ung Anglais; mais que, en Angleterre, il n'y avoit que le comte Darandol à qui elle se peult marier, lequel en estoit plus loing qu'il n'y a de l'orient à l'occident, et quant au comte de Leicestre, qu'elle a toujours aymé sa vertu, mais le desir d'honneur et de grandeur qui estoit en elle ne le pourroit souffrir pour son compaignon et mary[1]. »

Paul de Foix lui ayant demandé de garder cette affaire secrète, elle répondit qu'elle se conformerait à l'intention de la reine mère, « qu'elle avoit faict assez de preuve de se sçavoir bien taire au temps de la reyne Marie, auquel, si elle se fust en rien descouverte, il luy en eust cousté la vie[2]. » Elle prit quelques jours pour délibérer toute seule, et promit à l'ambassadeur de le faire appeler lorsqu'elle aurait arrêté sa résolution. Mais elle consulta sur-le-champ son conseiller habituel, sans l'avis duquel elle ne décidait rien. Le grave et régulier Cecil ne fit pas attendre ses objections. Il les consigna, le 16 février, dans une note latine qui reste encore déposée au *State paper office*[3]. La première était relative à l'âge des deux souverains, celui de la reine étant le double de celui du roi. La seconde concernait la succession. S'il naissait des enfants d'un pareil mariage, la couronne d'Angleterre qui avait toujours été indépendante, était exposée à être subordonnée à celle de France, l'héritier commun devant s'établir dans ce dernier pays et gouverner l'autre par des vice-rois ou des ministres, ce qui était contraire au naturel du peuple anglais, comme on l'avait vu dans les temps désastreux d'Henri VI[4]. La troisième était dirigée contre la confusion périlleuse des intérêts des deux royaumes; celui d'Angleterre devant être entraîné dans tous les dangers qui menaçaient celui de France, presque toujours

[1] Bibliothèque du Roi, vol. 740, Harlay, 218[1]. — [2] *Ibid.* — [3] Elle a pour titre : *An Carolus, rex Francorum, maritus sit idoneus Elizabethæ, reginæ Angliæ.* Minute de la main de Burghley, St. P. O, 16 février 1565, France. — [4] « Ætatis hæc est condi« tio ut regina ætate regem duplo excedat; nam hic agit quindecim annos, illa triginta « annos ... Deinde, si soboles suscitetur, statim hæc corona Angliæ, quæ jam per annos « septingenos et amplius, videlicet ab anno Domini 800, habuit regem et monarcham « sibi proprium, jure spectabit ad coronam Galliæ ita ut si soboles superstes sit, post « mortem reginæ futurus sit rex Galliæ, ubi sedem suam cogatur necessitate quadam « occupare, relicto regno Angliæ vice-regi aut vicariis ministris, et quam sit contra « naturam populi Anglici carere rege aut regi a subditis plane docent historiæ calami« tosæ Henrici VI et in memoria jam existunt anni pubertatis regis Edwardi VI. » *Ibid.*

en guerre avec ses puissants voisins, à cause des sujets de contestation qu'il avait, pour le duché de Milan, le royaume de Naples, la Flandre, le royaume allié de Navarre, avec le roi d'Espagne, pour la ville de Metz avec l'empire, tandis que l'Angleterre n'avait ni ennemis ni voisins puissants, et vivait en paix sans craindre personne. Si, ajoutait-il, elle s'unit à la France par ce mariage, elle courra la même fortune dans la paix et dans la guerre. La France peut, à cause de sa grandeur, supporter toutes ces incommodités bien mieux que l'Angleterre, qui ne saurait d'aucune manière lui être comparée en force et en ressources. Le royaume d'Angleterre, qui semble avoir été destiné à la paix par la Providence, serait plein de calamités[1].

Outre ces raisons très-propres à toucher Élisabeth, Cecil soutenait que la diversité des gouvernements s'opposait encore à ce mariage, et que, si le roi de France voulait, pour son avantage, transformer la constitution d'Angleterre en celle de France, il enlèverait au peuple anglais ses libertés, plus grandes que celles d'aucun autre peuple[2]. Il ajoutait qu'on pouvait trouver encore d'autres inconvénients à ce mariage, pour l'Angleterre, et aucun pour la France. Il concluait en disant que l'inégalité des avantages rendait cette proposition tout à fait suspecte[3].

Élisabeth, dont le bon sens surpassait la vanité, fut frappée de la justesse et de la fermeté de ce conseil. Elle fit appeler Paul de Foix le lendemain 17 février, et lui dit qu'elle avait cru rêver en se rappelant ce qu'il lui avait proposé, qu'elle ne l'avait communiqué à aucun de ses conseillers, mais y avait elle-même trouvé trois difficultés : 1° l'iné-

[1] « Deinde verisimile est regnum Angliæ subiturum eadem pericula quæ Galliæ. « At satis constat quam obnoxia Gallia est frequentibus et pene perpetuis bellis. Nam « circumquaque, excepta Normania et Britannia minore, habet vicinos satis potentes « cum quibus habet innumeras causas contentionis veluti cum rege Hispaniæ pro « ducatu Mediolanensi, pro regno Neapolitano, pro Burgundia, pro Flandria et pro « socio regno Navarræ. Habet etiam litem cum Imperio pro civitate Metensi. Rursus « habet Anglia nullam causam aut inferendi belli aut metuendi ab alio quovis. Itaque « cum regnum Angliæ Dei gratia nullos habet hostes aut vicinos potentes quos me- « tuere possit aut propter justas aut injustas causas, solum hoc est metuendum neque « vitari potest quod si in Gallia per hoc connubium conjungatur eamdem fortunam in « bello ac pace passurum est quam Gallia, et cum Gallia propter amplitudinem me- « lius hæc incommoda quam Anglia, quæ nullo modo comparanda est magnitudine: « regnum Angliæ, quod videtur divinitus constitutum ad pacem, plenum erit calami- « tatum. » « *An Carolus, rex Francorum, maritus sit idoneus Elisabethæ, reginæ An- « gliæ.* » Minute de la main de Burghley, St. P. O, 16 février 1565, France. — [2] « Diversitas etiam politiæ regni Angliæ a gallica tanta est, ut si rex Galliæ per « suam utilitatem velit commutare formam Angliæ in gallicam, eripiet à plebe an- « glicana suas libertates quas certe habet multo majores quam quodvis aliud regnum « habet. *Ibid.* » — [3] *Ibid.*

galité des âges qui l'exposerait, sinon aujourd'hui, du moins dans quelques années, à un mépris qui abrégerait ses jours; 2° l'impossibilité où elle serait de s'absenter de son royaume, n'ayant ni sœur, ni nièce, ni personne à qui elle se fiât assez pour lui en laisser le gouvernement, et la nécessité où le roi serait de rester dans le sien, qui réclamait impérieusement sa présence; 3° la crainte que son parlement, sans l'avis duquel elle ne pouvait pas se marier, à ce qu'on croyait d'après les lois du royaume, ne s'y opposât, de peur que l'Angleterre ne fut assujettie à la France.

Paul de Foix ne resta point sans réponse. Il soutint que les princes ne devaient pas s'en tenir à la considération de l'âge, et qu'il leur suffisait d'assurer leur succession en ayant des enfants; qu'elle n'aurait pas besoin de quitter son royaume et que le roi viendrait l'y voir; que son parlement condescendrait, comme elle n'en doutait pas elle-même, à sa volonté, et qu'il serait facile de prévenir, par de bons accords, tous les inconvénients qu'elle paraissait redouter. — Mais, si le roi y contrevient, répliqua spirituellement Élisabeth, qui l'appellera en justice? — L'ambassadeur ayant pris cette réponse pour un refus et s'en montrant piqué, la reine lui dit qu'elle lui avait fait connaître les difficultés qui s'étaient tout d'abord présentées à elle, mais qu'elle n'abandonnait point pour cela la négociation. Elle lui annonça que Cecil viendrait s'en entretenir avec lui.

En effet, l'habile ministre d'Élisabeth, qui se prêtait avec une ambitieuse docilité aux faiblesses et aux lenteurs de sa souveraine, aborda le lendemain la discussion de cet étrange projet avec Paul de Foix. Après lui avoir affirmé que la reine, sa maîtresse, ne se marierait avec aucun Anglais, pas même avec le comte de Leicester qu'elle aimait non comme un sujet, mais comme un frère, et lui avoir dit *qu'il gagerait à cet égard sa tête*, il lui exposa, en les adoucissant un peu dans la forme, les raisons qu'il avait données à Élisabeth contre le projet de mariage avec Charles IX. Paul de Foix y répondit du mieux qu'il put; il crut lever la principale objection en proposant de faire régner en Angleterre le second fils qui naîtrait de ce mariage, et de laisser le royaume de France à l'aîné. Cecil se sépara de lui en l'avertissant que les difficultés présentées la veille par la reine n'étaient pas un refus de sa part, qu'elle désirait connaître la réponse qu'y ferait la reine mère, avant de prendre une résolution définitive [1].

[1] Tous ces détails sont tirés de la longue dépêche de plus de vingt pages que Paul de Foix adressa à sa cour, le 18 février 1565. Bibliothèque du Roi, vol 740, Harlay, 218 [1].

Paul de Foix fit partir sur-le-champ son secrétaire chargé de rendre compte à la reine mère de ce qui s'était passé. Catherine de Médicis le renvoya avec des réponses fort adroites et très-affectueuses, commandant à Paul de Foix de poursuivre vivement cette négociation. Le secrétaire fut de retour le 22 mars, et, le 23, l'ambassadeur alla trouver Élisabeth. Il lui répéta, au nom de la reine mère, avec des développements étendus et d'insinuantes flatteries, les raisons qu'il lui avait déjà exposées en faveur de cette union. Élisabeth parut touchée de cette insistance flatteuse. Elle ne voulut pas y répondre par un refus dont la promptitude eût ressemblé à du dédain ou à de la désapprobation; mais elle ne se montra point persuadée.

Paul de Foix s'attacha alors à rechercher l'appui de Cecil, de Throckmorton et du comté de Leicester, les trois personnages qu'elle consultait avec le plus de confiance et qui exerçaient le plus d'influence sur ses déterminations. Leicester se déclara ouvertement pour ce mariage, qui était impossible, et à l'aide duquel il espérait empêcher ceux dont la réalisation était plus à craindre, et par là faciliter l'union qu'il rêvait depuis longtemps avec Élisabeth. Cecil, que Paul de Foix essaya de gagner par de grands éloges et les offres les plus séduisantes, lui répondit : « Qu'il n'auroit esgard ni au roy, ni à aucun don ou récompense qu'il en peut espérer, mais seulement au service de Dieu, bien de sa maîtresse et proffit de ses subjects, et que, autant que ces trois choses s'y pourroient trouver, il y apporteroit tout ce qu'il pourroit de bonne affection; qu'il avoit tousjours esté fort scrupuleux de se mesler de telles matières de mariage ès partis qui s'estoient cy-devant présentés à la dite dame, de peur qu'il ne luy en mésadvint pas quelque mauvais événement. » Il dit que la reine était encore dans l'indécision et qu'elle voulait prendre l'avis de quelques-uns des principaux seigneurs absents, entre autres du duc de Norfolk et du comte de Shrewsbury; qu'ils se réuniraient tous auprès d'elle pour la fête de saint Georges et qu'elle les consulterait; que d'ailleurs elle désirait savoir comment le roi était de sa personne, et qu'elle redoutait par-dessus tout qu'on ne dît qu'elle s'était mariée à son fils, comme on avait dit du roi d'Espagne qu'il s'était marié à sa grand'mère.

Throckmorton sembla mieux disposé que Cecil; il promît de faire tout ce qui serait en son pouvoir pour décider la reine lorsqu'elle consulterait, à la Saint-Georges, les principaux seigneurs de son royaume. Il assura, du reste, que la reine penchait beaucoup pour ce mariage, qu'elle avait craint d'abord être un artifice employé pour la détourner d'un autre[1].

[1] Voir, sur tous ces détails, la dépêche de Paul de Foix, du 31 mars 1565, dans

Pendant que Paul de Foix s'adressait ainsi à Leicester, à Cecil et à Throckmorton, Catherine de Médicis pressait de son côté l'ambassadeur d'Angleterre, Smith, de faire conclure promptement ce mariage. Celui-ci était un peu surpris de tant d'ardeur : « Si le roi, dit-il, en parlant à Catherine devant Charles IX, avait trois ou quatre ans de plus, avait vu la reine et était amoureux d'elle, je m'étonnerais moins de cet empressement. — Quoi ! dit le roi, mais en vérité je l'aime. — Sire, répondit l'ambassadeur, votre âge ne vous permet pas encore de savoir ce que c'est que l'amour. Vous l'apprendrez bientôt, car il n'est pas de jeune homme, prince ou autre, qui n'en passe par là. C'est bien la chose du monde la plus folle, la plus impatiente, la plus empressée, et la plus dépourvue de respect que ce puisse être. À ces mots le roi rougit. — Ce n'est point un fol amour, répartit la reine. — Non, ajouta l'ambassadeur, il doit reposer sur de sérieux motifs et de graves raisons, et c'est pour cela qu'il faut agir avec délibération [1]. » Mais de plus longs délais ne convenaient pas à la cour de France, et Catherine de Médicis dit à l'ambassadeur qu'il lui fallait une résolution positive avant son départ pour Bayonne.

C'est ce qu'elle manda également à Paul de Foix par son secrétaire qui était venu de nouveau auprès d'elle, vers le commencement d'avril, l'instruire de l'état de la négociation. Elle lui prescrivit d'obtenir une décision avant le 10 ou le 12 mai. Le secrétaire de Paul de Foix étant de retour à Londres le 27 avril, celui-ci eut, dès le 28, une audience de la reine. Il remplit les intentions de sa souveraine en rappelant à Élisabeth qu'elle avait maintenant auprès d'elle, à cause de la fête de saint Georges, les personnages les plus considérables et les plus prudents de son royaume, dont elle pouvait, ainsi qu'elle se l'était proposé, demander l'avis. Élisabeth lui répondit qu'elle n'en avait encore parlé qu'au duc de Norfolk [2], mais elle lui promit d'en parler à tous les autres,

laquelle il raconte toute la négociation depuis le 22 mars jusqu'au 31. Bibl. du Roi, vol. 740, Harlay, 218¹.

[1] « If the king had three or four yeres more, add had sene the quenes majestie, « and were taken in love with her, then I would not marvel at this hast. Whie sayeth « the kinge, I do love her in deede. Sire, quoth I, your age doth not yet beare that « you should perfectlie know what love meaneth but yee shall shortelie understand « yt. For ther is no yongerman, prince nor other but he doth pass by. Yt is the folishest « thinge, the most impatient, most hastie, and most without respect, that can be. » With that kinge blushed. The quene said : « This is no foolish love. — No, Madame, « quoth I, this is with respect and good grounds and causes, and therefore it maye be « done with deliberation. » Dépêche de Smith, du 15 avril 1565, St. P. O, — France. — [2] Dépêche de Paul de Foix à la reine mère, du 2 mai. Elle ne se trouve pas dans le volume Harlay.

et demanda cinq ou six jours pour se résoudre. Paul de Foix revit, en attendant Leicester, Cécil et Throckmorton, et il trouva, le second surtout, beaucoup plus froid qu'auparavant. Le délai fixé par la reine étant écoulé, il se présenta le 2 mai à son audience, décidé à brusquer le dénoûment. Il la trouva toujours indécise, et, dans son impatience, il lui dit que le monde avait été fait en six jours, et qu'elle en avait eu plus de quatre-vingts pour déclarer seulement son intention. Il ajouta qu'un plus long retard serait mal pris par le roi son maître, et qu'elle-même laisserait échapper une occasion de grandeur qui ne se retrouverait plus. Élisabeth répondit que, si le monde avait été fait en six jours, c'était par un grand ouvrier, à la puissance duquel l'infirmité des hommes ne saurait être comparée; qu'elle était naturellement indécise, et que sa lenteur à se résoudre lui avait apporté beaucoup de dommages par le passé; qu'elle savait que l'occasion était chauve et rapide, et qu'elle avait souvent manqué de la saisir au passage; que cependant elle avait, conformément à sa promesse, consulté plusieurs de ceux qui se trouvaient maintenant auprès d'elle; qu'elle en avait choisi de trois sortes : les uns, des plus grands, les autres des plus prudents, les autres des plus populaires, et que s'autorisant des instances qui lui étaient faites par ses sujets pour qu'elle se mariât et assurât la succession à la couronne, elle leur avait demandé, sans leur dévoiler le projet lui-même, ce qu'ils pensaient de l'opportunité d'un mariage avec le roi de France, le prince d'Espagne et le frère de l'empereur, les seuls qu'elle pût épouser au dehors; qu'il était inutile qu'elle rapportât leur sentiment sur le prince d'Espagne et sur l'archiduc Charles, mais qu'en ce qui concernait le roi de France, ils avaient exprimé la crainte que ce mariage, dont ils reconnaissaient la grandeur, ne nuisît à l'indépendance du royaume, et avaient désiré en délibérer tous ensemble [1].

Cette réponse était le commencement d'un refus. Élisabeth, selon ses habitudes de ménagement et peut-être ses irrésolutions de caractère, ne le donnait pas elle-même. Elle se préparait à le faire donner par ses sujets. Paul de Foix avait appris de Cecil que la reine avait consulté le duc de Norfolk, les comtes de Pembrocke, de Leicester, et de Shrewsbury, les deux membres de son conseil Bacon et Piter, et voulait consulter encore les comtes de Sussex et de Bedford qui se trouvaient absents; que le comte de Pembrocke avait seul émis un avis favorable et

[1] Dépêche de Paul de Foix, du 10 mai 1565. Biblioth. du Roi, vol. 740, Harlay, 218 [1].

qu'après lui le comte de Leicester s'était prononcé pour le mariage, si la reine toutefois ne voulait pas épouser un de ses sujets. La négociation, que traversèrent les ambassadeurs du roi d'Espagne, de la reine d'Écosse et de l'empereur d'Allemagne, qui auraient redouté l'union des deux royaumes par le mariage des deux souverains, traîna quelque temps encore en longueur. Enfin, le 12 juin, Paul de Foix fut conduit à la salle du conseil dans Westminster. Il y trouva le comte de Leicester, le grand chambellan Howard, Cecil, Piter et le marquis de Northampton. Celui-ci lui dit, au nom de tous les autres « que la principale difficulté que rencontrait le mariage du roi son souverain avec la reine leur maîtresse était l'inégalité de leurs âges et l'incertitude prolongée et dangereuse d'un successeur à la couronne, la jeunesse du roi ne laissant pas espérer que la reine eût des enfants de lui avant quelques années[1]. » Paul de Foix écrivit alors à la reine mère qu'il n'y avait plus rien à espérer. Mais il ajouta que, s'il ne pouvait pas décider la reine d'Angleterre à épouser le roi, il saurait bien empêcher le mariage de l'archiduc Charles, que l'ambassadeur de l'empereur était venu proposer.

Cet ambassadeur nommé Adam Swetkowitz, envoyé par le nouvel empereur Maximilien, pour rapporter les insignes de l'ordre de la Jarretière qu'avait laissés son père Ferdinand Ier, débarqua en Angleterre le 5 mai, trouva le cabinet et la noblesse vivement occupés du mariage de leur souveraine, et mit de nouveau sur les rangs l'archiduc Charles, dont les prétentions avaient été repoussées quatre années auparavant. Cecil ne lui fut pas défavorable, et il fut appuyé par le duc de Norfolk et le comte de Sussex, ennemis de Leicester. L'affaire parut conduite assez sérieusement. Cecil vit à plusieurs reprises l'ambassadeur impérial, lui communiqua le contrat de mariage qui avait été conclu en 1554 entre le prince d'Espagne et la reine Marie, et exigea comme conditions, en cas que le mariage se fît, que la religion ne fût pas changée, que les charges et offices du royaume ne fussent donnés qu'à des Anglais, que l'Angleterre ne fût mêlée ni aux guerres de l'empire ni à celles de l'Espagne et que, si la reine mourait sans enfants, le parlement réglât seul tout ce qui concernait la succession[2].

Paul de Foix sentit combien il importait aux intérêts de la cour de faire échouer un pareil dessein. « Ce mariage, écrivit-il à Catherine de Médicis, vous seroit par trop doumageable en mectant en une maison

[1] Dépêche de Paul de Foix au roi du 18 juin; elle n'est pas dans le manuscrit Harlay. — [2] Dépêche de Paul de Foix de la fin de juillet. Bibliothèque du Roi, vol. 740, Harlay, 218[1].

et famille cest estat tant voisin et dangereux pour la France.» Cessant donc d'insister dans l'intérêt de Charles IX, il mit toute son application à faire écarter l'archiduc. Il se servit des comtes de Pembrocke, de Shrewsbury, de Bedford, et surtout de Throckmorton et de Leicester, pour jeter Élisabeth à l'égard de l'archiduc dans l'indécision où l'avaient entretenue à l'égard du roi les adversaires de l'alliance française. Il la supplia lui-même de ne pas faire à son souverain l'injure et le tort d'épouser l'archiduc.

Afin de ruiner encore mieux ce projet de mariage, Paul de Foix, conformément aux ordres qu'il avait reçus de sa cour, appuya vivement auprès d'Élisabeth les prétentions de Leicester qui était favorable au roi contre l'archiduc; mais qui, avant tout, aspirait pour lui-même à la main d'Élisabeth. Il lui dit qu'elle ne saurait mieux faire que de l'épouser pour le repos de son royaume et le contentement de ses sujets; qu'elle avait éprouvé son affection depuis longues années, et qu'elle recevrait de lui une obéissance proportionnée à l'honneur qu'elle lui accorderait en l'élevant si haut; qu'étant Anglais il ne favoriserait jamais les étrangers; que, n'étant pas puissant, elle n'aurait jamais rien à en craindre; qu'elle ne mécontenterait d'ailleurs aucun des princes ses voisins par la préférence qu'elle accorderait à l'un au mépris des autres, ce qui lui assurerait la conservation de l'amitié de tous. Élisabeth lui répondit qu'elle ne savait pas encore si elle se marierait; qu'un de ses sujets, *bien qu'il n'eût pas grand moyen, acquerroit par son mariage beaucoup de pouvoir pour exécuter ses mauvaises volontés, s'il en avoit quelqu'une*. Elle ajouta qu'elle était résolue, à cause de cela, à ne départir jamais à celui qui serait son mari ni biens, ni force, ni moyen, ne voulant s'aider de lui que pour laisser un successeur; mais que, quand elle pensait à se marier, il *lui sembloit qu'on lui arrachât le cœur du ventre*[1]. Paul de Foix reprit plusieurs fois encore cet entretien en recommandant Leicester à Élisabeth, qui finit par lui dire : «Qu'elle ne vouloit point faire vœu de ne pas se marier avec lui, ni aussi de s'obliger à le faire, de peur que son mariage avec l'un de ses sujets ne fût mal pris de ses voisins[2].» Mais elle loua beaucoup Leicester, qui pénétrait chaque jour plus avant dans ses bonnes grâces et son affection.

Aussi le favori confiant espéra-t-il alors mettre le comble à sa fortune par ce mariage. Ses ennemis se rapprochèrent de lui. Le comte de Sussex le rechercha; Cecil fut plus froid pour l'archiduc, envers lequel les exi-

[1] Dépêche de Paul de Foix à la reine mère, du 22 août 1565. Bibl. du Roi, vol. 740, Harlay, 218¹. — [2] Dépêche de Paul de Foix du 27 septembre. *Ibid.*

grâces s'accrurent[1], et dont l'ambassadeur, en partant, annonça la prochaine et peu probable arrivée. Leicester lui-même se rendit chez le puissant secrétaire pour s'ouvrir à lui et le gagner à son projet. Il lui dit qu'il l'avait toujours aimé, bien qu'il n'ignorât point qu'il avait cherché à marier la reine à un étranger; qu'il voulait bien lui apprendre qu'il prétendait l'épouser et qu'il lui semblait *qu'elle n'était bonne pour aucun autre que pour lui;* qu'il le priait dès lors de laisser ses autres desseins, en l'assurant qu'il tiendrait toujours la main à ce qu'il fût non-seulement maintenu en son état, mais encore élevé à un plus grand, comme il le méritait par les services que sa rare prudence et sa loyale habileté rendaient à la reine et au royaume. Cecil parut touché des confidences de Leicester, reconnaissant de ses offres, et promit, en fin courtisan, de se dévouer à ses intérêts[2].

A cette époque, Élisabeth ne paraissait pas pouvoir se séparer de lui, même pour peu de temps. Elle le dit à Paul de Foix dans un langage fort singulier, mais qui lui était assez ordinaire. La cour de France comblait Leicester de soins et de témoignages d'amitié; Charles IX l'avait nommé, en décembre 1564, chevalier de l'ordre de Saint-Michel. Lorsque Castelnau de la Mauvissière avait, dans le mois de mai, porté, de la part du roi, à Élisabeth, une magnifique litière avec quatre chameaux enharnachés et quatre mulets pour la traîner, il avait remis à Leicester des selles et des harnais d'une grande richesse. La reine avait été aussi flattée du présent fait à son favori que du sien propre. Paul de Foix ayant dit alors à Élisabeth que la reine mère et le roi auraient pour fort agréable qu'elle envoyât Leicester auprès d'eux, Élisabeth le fit venir et lui demanda s'il voulait y aller. Leicester lui ayant répondu qu'il le désirait vivement et qu'il la suppliait de le lui permettre : « Ce ne serait pas, lui répliqua-t-elle en riant, un grand honneur d'envoyer un palefrenier vers un si grand prince. » Elle ajouta sur le même ton « qu'elle ne pouvoit pas rester un jour sans le voir une fois; qu'il estoit comme son petit chien, et, qu'en le voyant entrer quelque part, l'on disoit incontinent qu'elle y venoit aussi[3]. »

L'ambitieuse poursuite de Leicester contribua à faire échouer l'archiduc et à déconcerter la margravine de Bade, qui était arrivée aussi en Angleterre pour proposer son frère, le roi de Suède, comme mari à Élisabeth. Celle-ci, voyant d'avance l'inutilité de sa tentative, y renonça, et se tourna du côté de Leicester lui-même, qui eut assez de

[1] On lui demanda, même de changer de religion. Dépêche de Paul de Foix, du 27 septembre, Bibl. du Roi, vol. 740, Harlay, 218[1]. — [2] *Ibid.* — [3] *Ibid*

crédit sur sa parcimonieuse souveraine pour faire accorder à la margravine, accouchée à Londres même d'un enfant dont Élisabeth fut la marraine, un beau présent et une pension de mille livres sterling [1]. Devenu plus pressant par la déroute de tous ses compétiteurs, Leicester demanda à la reine qui, à ce qu'il paraît, s'était engagée à l'épouser, de fixer son mariage avec certitude avant la fin de l'année. Elle le pria de lui accorder jusqu'à la Chandeleur [2].

Mais la Chandeleur arriva, et le mariage de Leicester ne s'accomplit pas plus que n'avaient été conclus ceux du roi de Suède, de l'archiduc Charles et du roi de France. Cette reine, altière et adroite, ne voulait partager son autorité avec personne, et cherchait à ménager en même temps tout le monde. Calculée jusque dans ses irrésolutions, elle repoussait tous les mariages sans exprimer aucun refus. Elle décourageа ainsi Charles IX par l'archiduc, l'archiduc et le roi de Suède par Leicester, et réprima les désirs trop hauts de Leicester en accordant au comte d'Ormond, récemment venu d'Irlande, une faveur si soudaine et si extraordinaire, que Leicester, dépité, quitta la cour et se retira quelque temps chez lui [3].

La succession à la couronne d'Angleterre n'étant pas assurée par un mariage, il fut question de reconnaître le comte de Huntington, et, après lui, le duc de Norfolk [4] comme héritiers d'Élisabeth; mais ce projet n'eut pas plus de suite que les autres. Il était repoussé par la prévoyance jalouse d'Élisabeth, qui aurait craint qu'on n'affaiblît son autorité et qu'on ne lui créât un rival en lui assignant un successeur. Ainsi il n'y avait à espérer ni héritier direct provenu d'un mariage de plus en plus incertain, ni héritier politique désigné d'un commun accord par la reine et le parlement, et le trône protestant d'Angleterre revenait de droit à la reine et au roi catholiques d'Écosse. Malgré ses efforts et ses alarmes, le cabinet anglais n'avait pas pu empêcher l'accomplissement de leur union ni su en prévenir les suites.

Mais les passions mobiles et la conduite à la fois inconsidérée et

[1] Dépêche de Paul de Foix, du 27 septembre. Bibl. du Roi, vol. 740, Harlay, 218[1]. — [2] Dépêche de Paul de Foix à la reine mère, du 19 décembre 1565. *Ibid.* — [3] « Le comte de Lecestre s'est retiré de la court par le conseil et l'advis de ses amis, et principalement à cause de la nouvelle et extraordinaire faveur que ladite dame faict au comte d'Ormonk d'Irlande, en laquelle elle continue tousjours; mais il n'a ni entendement ni moyen pour se conserver longtemps. » Dépêche de Paul de Foix au roi, du 20 mars 1566. *Ibid.* — [4] « Il est mis quelque propos en avant pour faire déclarer ès prochains Estats le comte d'Hontinton successeur de ce royaulme, et, pour fortifier cette déclaration, nommer après luy à ladite déclaration le duc de Norfolk. » Dépêche de Paul de Foix, de fin d'avril 1565. *Ibid.*

aventureuse de Marie Stuart vinrent au secours de la politique d'Élisabeth. Son mariage l'avait brouillée avec son frère Murray et avec les hommes considérables qui conduisaient assez habilement les affaires depuis qu'elle était de retour en Écosse. Murray fut proscrit, Morton éloigné, Argile disgracié, Lethington tenu à l'écart. Murray, non seulement s'était opposé au mariage, mais il était accusé d'avoir cherché à enlever Darnley et le comte de Lennox pour les envoyer prisonniers en Angleterre. De son côté, Murray prétendait que le comte et son fils avaient voulu le faire tuer. Mandé près de la reine, il refusa de s'y rendre, soit qu'il craignît sérieusement, comme il le disait, une entreprise contre sa personne de la part de ses adversaires, soit qu'il eût l'intention de recourir aux armes, seul moyen qui lui restât. Il joignit en effet ses griefs à ceux du duc de Châtellerault, très-irrité de voir les Lennox plus rapprochés que lui de la couronne d'Écosse, et, d'accord avec le comte de Glencairn, le comte de Rothes et le comte d'Argile, ils s'avancèrent sur Édimbourg à la tête de mille hommes. Ils comptaient sans doute sur le soulèvement du parti réformé dans cette ville.

Ce parti ressentait une défiance plus grande encore pour Marie Stuart, depuis son mariage. Par une proclamation du 15 juillet 1565, elle avait assuré à tous ses sujets le *libre exercice de leur religion.* Mais, peu de temps après (le 4 août), une députation de la ville d'Édimbourg lui avait exprimé les craintes qu'elle ressentait pour sa croyance à l'occasion de son mariage, et lui avait même demandé de renoncer à la messe. Marie Stuart lui avait répondu « que, nourrie dans la religion catholique, elle ne pouvait pas abandonner la messe qu'elle avait appris à considérer comme une chose sainte et agréable à Dieu, sans manquer à sa conscience, que ses sujets ne devaient pas plus contraindre qu'elle ne contraignait la leur, et sans offenser les princes catholiques ses voisins, et entre autres le roi de France, leur ancien ami et allié[1]. » Le respect de l'autorité royale était encore très-grand, et personne ne remua dans Édimbourg à l'approche des lords révoltés et de leur petite armée. Malgré les tendances de la doctrine réformée à l'insubordination civile, lorsqu'il y avait désaccord entre les devoirs envers la religion et les devoirs envers l'État ; malgré les dispositions si facilement et si hardiment séditieuses de la noblesse écossaise, il fallait que Marie Stuart commît bien des imprudences avant que ses sujets la traitassent comme ils avaient naguère traité sa mère.

Murray et les siens, que la reine avait déclarés rebelles, sortirent d'Édimbourg. La plus grande partie des seigneurs écossais, que Marie

[1] Dépêche de Paul de Foix, du 4 août 1565. Bibl. du Roi, vol. 740, Harlay, 218[1].

Stuart avait convoqués en armes, se rendirent auprès d'elle avec leurs troupes. Elle fut bientôt à la tête de quinze mille hommes. Profitant avec adresse et audace de l'occasion, elle opposa les chefs des catholiques aux chefs des protestants qui lui avaient déclaré la guerre. Elle avait amnistié Bothwell, et, après l'avoir confirmé dans la charge héréditaire de grand amiral d'Écosse, elle le nomma commandant des frontières du sud. Elle tira de prison le fils du comte de Huntly et l'approcha de sa personne. Elle mit à la tête de son conseil le comte d'Athol « très-grand catholique, dit Paul de Foix, hardy et vaillant, et remuant, comme l'on dict, mais de nul jugement et expérience, ennemy de tout temps du comte d'Argueil[1]. » Elle demanda du secours au pape, qui lui envoya 8,000 couronnes; à Philippe II, de qui elle en reçut 20,000, et s'adressa également au roi de France, dont le secours se borna à l'emploi de ses bons offices auprès d'Élisabeth.

Le recueil du prince Labanoff contient des pièces très-curieuses et très-importantes sur les desseins de Marie Stuart à cette époque, et sur la conduite de Murray. L'imprudente reine songeait à une restauration du catholicisme. En demandant l'assistance de Philippe II, elle lui disait : « L'affection de laquelle vous vous estes tousjours employé pour le mayntien et suport de notre religion catholique, m'a fait par si devant réscherscher votre faveur et ayde, prevoïant se que maintenant est advenu en (ce) royaulme qui tand à l'antière ruine des catoliques et establissement de ses malheureuses erreurs aux quelles voullants résister, le roy mon mari et moy, serons en dangier de perdre notre couronne, et par mesme moyen le droit que prétendons ayllieurs, si nous n'avvons l'ayde de l'un des grands princes de la chretientay[2]. » Elle lui avait donc dépêché un gentilhomme anglais, serviteur de son mari, pour lui faire connaître l'état de ses affaires, en le priant de le réexpédier promptement, dans l'intérêt de la couronne et de l'Église, pour le maintien desquelles « nous n'espargnerons, ajoutait-elle, vie ni estat, estant suporté et conseillé de vous[3]. »

Elle avait dans ce moment pour conseiller principal un jeune Italien nommé David Riccio qui la poussait dans ces voies dangereuses. Ce personnage, qui acquit tant d'importance en Écosse, où il trouva bientôt une fin si tragique, y était venu en décembre 1562 avec le comte de Morette, ambassadeur de Savoie, dont il était le *cameriere*. Il avait alors vingt-huit ans. C'était un homme adroit, d'un esprit plus cultivé

[1] Dépêche de Paul de Foix à la reine mère, du 18 sept. 1565. — [2] Lettre de Marie Stuart au roi d'Espagne, du 10 septembre 1565. Labanoff, t. I, 281 à 283. — [3] *Ibid.*

qu'on ne l'avait dans cette cour un peu sauvage; il était, de plus, musicien agréable, et la reine le garda comme valet *di camera*, lorsque le marquis de Morette retourna en Piémont[1]. Marie Stuart avait beaucoup de goût pour la musique : elle jouait du luth et de l'épinette, et avait auprès d'elle des joueurs de violon, de luth, de flûte; elle avait aussi trois chanteurs auxquels se joignait quelquefois Riccio comme quatrième pour faire la basse qui manquait[2]. Marie Stuart le trouvant bientôt propre à un service plus élevé que celui de valet de chambre, le nomma, en décembre 1564, son secrétaire pour la correspondance étrangère, à la place de Raulet. « Il réussit si bien dans cet emploi, dit l'ambassadeur de Toscane, dont la dépêche est publiée dans le recueil du prince Labanoff, que la plus grande partie des affaires de ce royaume passait par ses mains. Il les dirigeait avec tant de prudence et les menait à une si bonne issue, qu'il en était très-aimé de Sa Majesté[3]. C'était lui qui avait conseillé et conduit le mariage avec Darnley[4]; c'était lui dont les vues, conformes aux sentiments de Marie, tendaient à lier étroitement la reine avec le pape et le roi d'Espagne, à la séparer de l'Angleterre et à rompre avec le parti protestant. Il était dans ce moment parfaitement d'accord avec Darnley; l'un et l'autre excitèrent la reine à poursuivre vigoureusement et à traiter sans miséricorde Murray et les lords qui avaient partagé sa rébellion. Ceux-ci, n'étant point parvenus à soulever le royaume, étaient hors d'état de se défendre. Ils ne s'étaient pas mépris sur les auteurs de leur proscription. Ils avaient adressé à Élisabeth un mémoire intitulé : *Informations à communiquer à S. M. la reine en faveur de l'Église du Christ qui commence à être persécutée dans ses principaux membres*. Dans ce mémoire, ils attribuaient la persécution dont ils souffraient à l'influence des étrangers. Ils y désignaient notamment David Riccio, aux usurpations duquel Murray avait tenté de s'opposer, et Darnley qui, sujet d'un autre royaume, s'était introduit en Écosse pour y prendre, sans leur consentement, le nom et l'autorité de roi. Ils demandaient des secours à Élisabeth, dont l'ambassadeur Randolph leur remit la faible somme de mille écus. Attaqués par des forces supérieures[5], ils furent obligés, dans les commencements d'octobre, de se réfugier en Angleterre.

[1] « Essendo nel 1562 andato monsignor de Moretto, ambasciatore alla regina di « Scotia per l'illustrissimo et excellentissimo signor duca di Savoia menò per suo ca« meriere un M. Davit Riccio, Piemontese, huomo di 28 anni in circa, accorto, savio « e virtuoso. » Dépêche au duc de Toscane, du 8 octobre 1566, dans Labanoff, VII, p. 86. — [2] Keith, p. 268. — [3] Labanoff, VII, p. 87, note *e*. — [4] *Ibid.* p. 88. — [5] Paul de Foix, dans sa dépêche du 16 octobre 1565, fait monter l'armée de la reine à neuf mille ou dix mille hommes.

Marie Stuart triomphait : la plus grande partie du royaume était avec elle. « Sur vingt-un comtes qui sont audit royaume d'Écosse, et vingt-huit milords, écrivait l'ambassadeur de France à sa cour, il n'y a que cinq comtes et troys millords qui ne soient du cousté de la royne et prests à faire ses commandements, encore que la pluspart d'iceulx soient protestants [1]. » Elle voulait profiter de sa victoire pour écraser les lords rebelles et fugitifs, les faire condamner comme des traîtres, les dépouiller de leurs charges et de leurs biens. Ses desseins étaient même, dans certains moments, plus hauts et plus hardis. Se sentant appuyée par le parti catholique en Angleterre, elle espéra, dans son enivrement, faire repentir Élisabeth elle-même des encouragements qu'elle leur donnait. Elle eut l'imprudence de le manifester. Paul de Foix écrivit, à cet égard, des détails curieux dans une dépêche adressée de Londres à sa cour, le 29 septembre : — « La royne d'Écosse, dit-il, se vante avoir plusieurs intelligences en ce royaulme, et, à la vérité, je croy qu'elle y a bonne part..... Ung de ces jours passés, luy ayant esté faict remonstrance par quelques-uns de ses seigneurs, qu'elle prenoit trop de peyne et travail, estant tousjours parmi les armées et aux champs en temps très malaisé, elle leur respondit que ne cesseroit jamais de continuer en semblables peynes, jusqu'à ce qu'elle les eust menés à Londres. » Mais, ajoutait le clairvoyant Paul de Foix, « à mon advis ce ne sera pas sitôt qu'elle pense, et m'asseure qu'elle se trouvera deceue de ces vaines espérances desquelles l'ambition et la jeunesse se paist trop tost [2]. »

Élisabeth, dont ces téméraires prétentions augmentaient la haine en lui inspirant quelque inquiétude, ne restait pas inactive. Elle savait que Marie Stuart s'était adressée au pape et au roi d'Espagne par des envoyés secrets. Elle avait réuni quelques troupes sur la frontière d'Écosse. En même temps, pour prévenir tout mouvement de la part des catholiques anglais, elle fit venir à Londres, sous prétexte de les consulter, mais, au fond, parce qu'elle croyait plusieurs d'entre eux secrètement favorables à sa rivale, le duc de Norfolk, le marquis de Northampton, les comtes d'Arundel et de Pembrocke. Le même soupçon la décida à appeler auprès d'elle les comtes de Northumberland, de Westmoreland, et de Cumberland, qui avaient leurs terres dans le voisinage de l'Écosse [3]. Elle se plaignit vivement à Paul de Foix des dispositions de la reine d'Écosse envers elle, blâma son peu de sagesse d'avoir accablé son frère Murray et de s'être privée de ses services. Paul de Foix lui ayant de-

[1] Dépêche de P. de Foix à la reine mère, du 29 septembre 1565. — [2] *Ibid.* — [3] *Ibid.*

mandé d'où venait que la reine d'Écosse, après avoir tant aimé Murray et l'avoir élevé si haut, l'eût en si grande haine? Après s'être tue un moment, elle secoua la tête et répondit : — C'est parce que la reine d'Écosse a été informée que Murray avait voulu faire pendre un Italien nommé David qu'elle aimait et favorisait, en lui accordant plus de crédit et d'autorité que ne le permettaient ses affaires et son honneur [1].

Marie Stuart renonça bientôt aux rêves belliqueux qui lui avaient offert un moment la trompeuse perspective du trône d'Angleterre comme conséquence de sa victoire en Écosse. Elle n'avait reçu ni troupes ni argent de France. Le vaisseau qui lui apportait la faible somme que lui envoyait le pape avait été jeté par la tempête sur les côtes du Northumberland. Son armée, dont le service était très limité, s'était fondue. Bien qu'elle accédât à la ligue de Bayonne contre la cause protestante, elle chercha à se réconcilier avec Élisabeth, et elle divisa adroitement les lords vaincus. Elle pardonna aux moins compromis, reçut en grâce le duc de Châtellerault, qui fut autorisé à voyager sur le continent, dépêcha même Robert Melvil à la cour d'Élisabeth pour se plaindre de Randolph qu'elle accusa d'avoir secouru ses sujets révoltés, et auquel elle prescrivit de quitter l'Écosse. Elle ne se montra implacable qu'envers Murray, Argile, Rothes, Glencairn, Boyd, Ochiltree, qui demeurèrent en Angleterre jusqu'à ce qu'une occasion s'offrît à eux de rentrer dans ce royaume si fréquemment troublé.

Cette occasion ne se fit pas attendre longtemps. Avant même le départ de Randolph, les vainqueurs se divisèrent; Darnley se brouilla mortellement avec Riccio. Ambitieux et vain, arrogant et faible, sans douceur et sans courage, manquant d'habileté et de soumission, Darnley, dont l'esprit ne s'était pas élevé avec la fortune, avait promptement lassé la tendresse de Marie Stuart. Il s'était fait illusion sur ce cœur mobile et il n'avait rien oublié pour perdre l'empire qu'il y avait pris un moment. Il s'était montré hautain, dur, exigeant. Il avait pressé Marie Stuart de lui accorder *la couronne matrimoniale*, c'est-à-dire le partage complet de l'autorité suprême, qu'elle lui avait promis dans les premières ardeurs de son affection. Mais elle s'y était refusée, soit parce qu'elle le trouvait incapable de la porter, soit parce qu'elle ne l'aimait plus. Les défauts de Darnley ne lui laissaient aucun doute sur les périls où tomberait le royaume, et où elle se jetterait elle-même, en partageant avec lui l'exercice du pouvoir royal. Moins de six mois après leur mariage, Marie, dégoûtée de Darnley, mettait autant de soins à l'éviter

[1] Dépêche de Paul de Foix au roi, du 17 octobre 1565.

qu'elle avait naguère montré d'empressement à le voir. Ils n'étaient pas loin d'une rupture, et le mécontentement de Darnley préparait une douloureuse humiliation à Marie Stuart. Déçu dans son ambition, blessé dans son attachement, il attribua les refus et les éloignements de la reine à l'influence de Riccio ; il crut que le secrétaire italien était à la fois son conseiller et son amant. « Il avait découvert, disait-il, que ce misérable David avait déshonoré son lit nuptial [1]. » Il résolut donc de le perdre. Il s'ouvrit à son cousin Georges Douglas, auquel il confia son chagrin et fit partager le désir de vengeance qui l'animait. Il envoya celui-ci auprès de lord Ruthven, homme hardi et résolu, pour le prier de l'assister dans ses ressentiments et dans ses projets d'élévation. Il s'agissait de tuer Riccio et de prendre violemment la couronne matrimoniale. Lord Ruthven adhéra au complot, qui fut aussi communiqué à lord Lindsay, et dont Randolph même eut connaissance, car, un peu moins d'un mois avant son exécution, le 13 février 1666, il écrivit à Leicester : « Je sais d'une manière certaine que la reine se repent de son mariage, qu'elle hait Darnley et tous ses parents ; je sais que lui-même n'ignore pas que quelqu'un partage ses faveurs [2] avec lui ; je sais qu'il existe des pratiques conduites par le père et le fils pour s'emparer de la couronne malgré elle ; je sais que, si le projet réussit, on coupera la gorge à David avec le consentement du roi. . . J'ai appris des choses encore plus atroces que celles-ci, des choses dirigées contre sa propre personne. Mais je crois qu'il vaut mieux en garder le secret que de les écrire à M. le secrétaire (Cecil). Je n'en parle donc en ce moment qu'à votre seigneurie [3]. »

Le complot s'étendit sans être découvert. Ruthven, que d'étroits rapports liaient aux lords exilés, crut nécessaire de les y faire entrer. De même qu'il avait fallu l'union des amis de Marie Stuart et des partisans des Lennox contre Murray et les siens, il fallait que les soutiens des Lennox

[1] « He went so far as to assert that he had dishonoured his bed. » Récit et lettre de Morton et de Ruthven à Cecil, du 27 mars 1566, dans Keith, appendix n° XI, p. 119 et suivantes. — [2] « I know now for certain, that this queen « repenteth her marriage that she hateth him [Darnley] and all his kin. I know « that he knoweth himself that he hath a partaker in play and game with him. » Dépêche de Randolph à Leicester, du 13 février 1566, dans Tytler, VII, p. 23. — [3] « I know that there are practicés in hand, contrived between the father and son « to come by te crown against her will. I know that if that take effect which is in- « tended, David, with the consent of the king, Shall have his throat cat whithin « these ten days. Many things grievouser and worse than these are brought to my « ears; yea of things intended against her own person, which, because I think « better to keep secret than write to M. secretary, I speak not of them but now to « your lordship. » *Ibid.*

et de Murray s'unissent contre Marie Stuart et les serviteurs de son autorité. Les Lennox seuls n'auraient pas pu tenir Murray et les autres proscrits dans l'exil et soumettre à leur volonté la reine en lui infligeant jusque sur son trône un tel affront. Il fut donc convenu qu'on associerait à la conjuration ceux qu'on avait naguère poursuivis à outrance. Le comte de Morton, chancelier disgracié du royaume, fut chargé de conduire l'entreprise. Il le fit avec une audacieuse habileté. Obtenir l'assentiment des principaux ministres et des plus puissants barons du parti réformé; faire rentrer les exilés et les rétablir dans leur position, s'assurer de l'appui d'Élisabeth et de ses principaux ministres, Cecil et Leicester; tuer Riccio, dissoudre le parlement qui allait être convoqué, pour consommer légalement la ruine des lords fugitifs, emprisonner la reine, confier à Darnley la souveraineté nominale, replacer Murray à la tête du gouvernement : tel fut le plan conçu par Morton et qu'adoptèrent en Écosse les lords Lindsay, Argile, Boyd, Ruthven, Lethington, les deux ministres d'Édimbourg Knox et Craig, le clerc de justice Bellenden, le greffier du protocole Makgill, les lairds de Brunston, de Calder et d'Ormiston. Hors de l'Écosse, le comte de Lennox le porta lui-même à la connaissance de Murray, de Rothes, de Grange et d'Ochiltree, beau-père de Knox, qui y adhérèrent et convinrent de se rendre sur la frontière d'Angleterre pour être prêts à rentrer à Édimbourg, aussitôt que la conjuration aurait réussi.

On dressa deux *covenants* pour lier solennellement les uns aux autres le roi et ses complices. Dans le premier, que signèrent le roi, Morton et Ruthven, le roi déclarait que, la reine étant circonvenue et trompée par des hommes pervers, particulièrement par un Italien nommé David, il s'était déterminé, avec l'assistance de la noblesse et d'autres personnes, à s'emparer de ces ennemis du royaume, et, s'ils résistaient, à les frapper. Il s'engageait, sur sa parole de prince, à soutenir et à défendre ses associés en présence même de la reine et dans l'intérieur du palais. Dans le second *covenant*, les comtes Murray, Argile, Glencairn et Rothes, les lairds Boyd et Ochiltree, qui signèrent avec le roi, promettaient en leur nom et au nom de *leurs complices*, de soutenir Darnley dans toutes ses justes querelles, d'être amis de ses amis et ennemis de ses ennemis, de lui conférer la couronne matrimoniale, de maintenir la religion protestante, et d'abattre ceux qui lui étaient opposés. Le roi de son côté y promettait de pardonner à Murray et aux lords exilés, d'arrêter toute procédure ultérieure contre eux au sujet de leur forfaiture et de les rétablir dans leurs propriétés et dans leurs dignités[1].

[1] Brit. Mus. Caligula B, IX, fol. 212, dans Tytler, VII, 28.

Ces *covenants* furent soumis à Randolph, qui en transmit la copie à Cecil. Randolph et le comte de Bedford écrivirent en même temps de Berwick, le 6 mars, au secrétaire d'État d'Élisabeth, et lui recommandèrent de garder le secret le plus absolu, excepté vis-à-vis de la reine et de Leicester, *sur la grande entreprise prête à être mise à exécution.* « Vous connaissez, disaient-ils, les mésintelligences et les disputes qui se sont élevées entre cette reine et son mari, parce que, d'un côté elle lui a refusé la couronne matrimoniale, et parce que, de l'autre, il a appris qu'elle faisait de sa personne un usage qu'on ne saurait supporter, et qu'il nous répugnerait d'admettre comme réel, s'il n'était pas trop connu. Pour supprimer ce sujet de scandale, il a résolu de se trouver présent à l'arrestation et à l'exécution de celui qu'il est en mesure de charger du crime et qui lui a causé le plus grand déshonneur que puisse éprouver un homme, et surtout un homme dans sa position [1]. » Ils rapportaient dans leur dépêche tout ce qui concernait les arrangements conclus par les conjurés, et ils ajoutaient : « Si la reine d'Écosse, s'opposant à ce qui sera exigé d'elle, trouve le moyen de se procurer quelque pouvoir à l'intérieur, on lui résistera et elle sera réduite aux seuls conseils de la partie de la noblesse qui lui reste attachée. Si elle cherche des secours à l'étranger, Sa Majesté la reine notre souveraine sera priée de vouloir bien accepter la défense du roi et des lords, avec des offres raisonnables et de nature à la satisfaire. Voilà les choses qui nous ont semblé et qui nous semblent être d'une grande importance. Nous avons cru qu'il était de notre devoir de vous en informer, M. le secrétaire, afin que vous puissiez en faire un exposé (à la reine) selon que votre sagesse le trouvera convenable [2]. »

Élisabeth fut en effet instruite du complot et y entra autant qu'elle le put. Elle permit à Murray de retourner en Écosse et le congédia avec les marques de la plus haute distinction. Ni Marie Stuart ainsi trahie, ni David Riccio ainsi menacé, ne se doutèrent de ce qui était tramé, l'une contre son pouvoir et son honneur, l'autre contre sa vie, bien que cette ténébreuse conjuration fût connue de tant de personnes. Ce-

[1] You have heard of divers discords and jarrers between this queen and her husband, partly for that she hath refused him the crown matrimonial, partly for that he hath assured knowledge of such usage of herself as altogether is intolerable to be borne, which, it were not overwell known, we would both be very loath to think that it could be true. To take away this occasion of slander, he is himself determined to be at the apprehension and execution of him whom he is able manifestly to charge with the crime, and to have done him the most dishonour that can be to any man, more much being as he is. Dépêche de Bedford et de Randolph à la reine, du 6 mars 1566. Dans Tytler, VII, 30. — [2] *Ibid.*, p. 31.

pendant la reine n'ignorait pas l'aversion profonde que la noblesse avait pour son trop intime et trop accrédité secrétaire. Dans un écrit[1] où étaient exprimés ses sentiments à cet égard, et qu'a publié le prince Labanoff, elle répondait avec une verve poignante aux prétentions des lords qui, s'autorisant des mérites de leurs ancêtres et se regardant, disaient-ils, comme mieux appris et plus généreusement élevés, voulaient tout conduire dans l'État, sous prétexte qu'ils avaient plus d'honneur et plus de biens à lui consacrer que les autres. Elle trouvait qu'en général, au lieu d'être vaillants et sages comme leurs ancêtres, ils étaient partiaux pour leur maison, sans soin de leur honneur, sans crainte de perdre leurs biens, hasardeux, traîtres, n'aimant qu'à commander, dédaignant le roi et les lois. Elle se demandait s'il fallait laisser, dans ce cas, méconnaître ou diminuer par eux l'autorité royale et respecter la leur, et elle ajoutait : « Si le roy trouve un homme de bas estat, pauvre en biens, mais généreux d'esprit, fidèle en cueur et propre à la charge requise pour son service, il ne lui osera commectre autorité pourquoy les grands qui ont desjà en veulent encore[2] ! » Elle était donc fermement résolue à soutenir contre eux Riccio, qui était cet homme d'une condition inférieure, à l'esprit généreux et au cœur fidèle. Riccio, de son côté, comptant sur l'énergique appui de la courageuse reine, se montrait inaccessible à la crainte. Il avait été cependant prévenu de se tenir sur ses gardes par un astrologue nommé Damiot, qu'il avait l'habitude de consulter; mais, comme les indications mystérieuses de celui-ci semblaient désigner Murray, alors absent, qui s'était naguère adressé à Riccio même pour rentrer en grâce, le trop confiant favori les dédaigna. Il ne prit aucune précaution, et continua à vivre dans une familiarité imprudente avec la reine[3].

Marie Stuart avait convoqué le parlement pour lui faire ratifier la condamnation de Murray et des lords exilés. Elle l'ouvrit en personne le 7 mars, et elle y redonna à l'ordre spirituel du royaume la place qui lui était assignée avant les changements opérés dans le culte public, afin, comme elle le dit elle-même, de travailler à *la restauration de l'ancienne religion et de procéder contre les rebelles*[4]. L'acte de forfaiture destiné à frapper ceux-ci fut dressé, et il devait être voté le mardi 12 mars. Mais les conjurés n'attendirent pas jusque-là et choisirent le samedi 9 mars pour l'exécution de leur entreprise.

[1] Labanoff, tom. VII, p. 297. — [2] *Ibid.*, p. 298, 299. — [3] Tytler, VII, 33. — [4] « To have done some good anent restoring the auld religion and to have proceded against our rebels. » Marie Stuart à l'archevêque de Glasgow, 2 avril 1566. Labanoff, t. Ier, p. 343.

Morton, Lindsay et Ruthven se rendirent le soir, avec plus de deux cents hommes en armes, chez Darnley, dont l'appartement dans le palais d'Holyrood était placé au-dessous de celui de la reine. Il avait soupé plus tôt que de coutume et les attendait. A huit heures il monta chez la reine par un escalier dérobé, suivi de Ruthven, de George Douglas, d'André Car de Faudonside et de Patrick Bellenden[1], tandis que Morton et Lindsay occupaient avec leurs gens armés les postes et l'intérieur du palais. Il entra le premier dans le cabinet de la reine, petite pièce d'environ douze pieds carrés, et y trouva Marie Stuart soupant avec sa sœur naturelle lady Argile, et David Riccio, qui avait sa toque sur la tête [2], en compagnie du commandeur d'Holyrood, du laird de Creich, d'Erskine et de quelques autres de ses serviteurs[3]. Il alla se placer derrière la reine qui se tourna vers lui, et ils s'embrassèrent[4].

Au même moment survint Ruthven, accompagné de Douglas, de Faudonside, de Patrick Bellenden, portant des dagues, des pistolets[5]. Cette invasion dans ses appartements, à une pareille heure et avec un semblable appareil, fit entrevoir à Marie Stuart le dessein sinistre du roi et des conjurés. Elle demanda à Ruthven ce qui l'amenait et qui lui avait ainsi permis de pénétrer chez elle? Ruthven répondit en montrant Riccio : « C'est ce galant qui m'a fait venir, il ne mérite ni cette place ni ces faveurs; nous ne voulons pas être gouvernés par un valet[6]. » La reine lui dit alors que, si l'on avait quelque chose à reprocher à David, elle le traduirait devant les lords du parlement, et elle ordonna à Ruthven de se retirer sous peine de trahison[7]. Mais Ruthven, ne tenant aucun compte de ses paroles, s'approcha de David pour le saisir. Celui-ci se précipita vers la reine en criant : « Madame, je suis mort[8], giustizia, giustizia, sauve ma vie, Madame, sauve ma vie[9]! » Dans le mouvement

[1] Keith, *App.* p. 122, 123. Dépêche de Randolph dans Wright, I, 227, 229. — [2] « With his cappe upon his heade. » Wright, *ibid.*, p. 227. — [3] Keith, *ibid.*, Labanoff, t. Ier, p. 344. — [4] « El re si pose dietro la sedia della reina la quale subito « rivoltata si bacciorno insiemme. » Mémoire adressé à Cosme Ier, grand-duc de Toscane. Labanoff, t. VII, p. 73. — [5] « With whinzeards and swords. » Labanoff, t. I, p. 345. Keith, 330. Tytler, VII, p. 35. — [6] « Quel poltrone ch' è qui in fondo di tavola mi « ci ha fatto venire, il qual non merita haver quel luogho nè tanti favori. » Mémoire de Cosme Ier. « Noi volemo quel galante là (mostrandoli il secretario Davit), et non « volemo esser governati per un servitore. » Dépêche adressée à Cosme Ier. Labanoff, t. VII, p. 73 et p. 92. — [7] « Also we commanded the lord Ruthwen, under the « pain of treason, toavoyd him forth our presence; declaring we should exhibite the « said David before the lords of parlament, to be punisht, if any sorte he had « offended. » Lettre de Marie Stuart à l'archevêque de Glasgow, du 2 avril 1556. Labanoff, t. I, p. 344. — [8] « Madama io son morto. » Mémoire à Cosme Ier, Labanoff, t. VII, p. 74. — [9] Birrel's diary, p. 5, cité par Tytler, t. VII, p. 35.

qu'il fit et la poursuite dont il fut l'objet, la table fut renversée sur la reine qui était grosse de six mois, et qui voulut l'arracher aux meurtriers dont les courtes épées et les pistolets se dirigèrent dans ce moment sur elle[1]; Riccio avait saisi les plis de sa robe, et s'y tenait fortement cramponné. Darnley l'en détacha de ses propres mains, et pendant qu'on l'emmenait violemment, il retint la reine dans ses bras pour qu'elle n'essayât pas de le secourir[2].

Émue du danger de son malheureux serviteur et n'étant pas sans crainte pour elle-même[3], Marie implora la pitié des conjurés[4] pour Riccio qu'ils entraînaient, et qui rappelait à Darnley lui-même les bons services qu'il lui avait rendus[5]. Darnley assura hypocritement qu'on ne lui ferait aucun mal[6]; mais le pauvre et tremblant Italien, traîné du cabinet de la reine dans sa chambre à coucher et de là dans la chambre de *présence*, qui était contiguë, y trouva la plupart des conjurés attendant leur victime. Morton et Lindsay furent d'avis de le garder jusqu'au lendemain pour le pendre; mais un de ceux qui étaient là, plus impatient qu'eux, le frappa avec le poignard du roi, sur lequel il avait mis

[1] « Notwistanding lord Ruthven perforce invadit him in our presenee (the then « for refuge took safeguard, having retired him hehind our back), and with his com« plices cast down our table upon ourself, put violent hands in him, struck him over « our shoulders vith whinzeards, one part of them standing before our face with ban« ded daggs. » Dépêche de Marie Stuart à l'archevêque de Glasgow, Labanoff t. I, p. 344, 345. — [2] « David tooke the quene by the blyghtes (pleats) of her gowne, « and put hymself behynde the quene, who wold gladlye have savid hym; but the « king havinge loosed his hands, and holdinge her in his harms, David etc..... » Dépêche du comte de Bedford et de Randolph au conseil privé d'Angleterre, ms. Cott. Calig. B, fol 73, Orly, et dans H. Ellis, original letters, t. II, p. 210. « Il re la « prese et l'abbraccio tenendola in modo che non si potava muovere. » Dépêche à Cosme I[er], Labanoff, t. VII, p. 92. Riccio ne fut pas tué devant elle; il fut entraîné hors de sa présence. « Most cruelly took him forth of our cabinet. » Lettres de Marie Stuart à l'archevêque de Glasgow, Labanoff, t. I, p. 345. « Presero David nel collo, « trascinarlo fuere del camerino. » Mémoire à Cosme I[er], Labanoff, t. VII, p. 74. « Fu preso davanti li suoi occhi, et menato fuora del gabinetto. » Dépêche à Cosme, I[er], Labanoff, t. VII, p. 93. « He was not slayne in the quene's pre« sens as was saide, but goinge downe the stayers owte of the chamber of « presence. » Dépêche de Bedford et de Randolph. — Ellis, p. 217-211. — [3] « In doing whereof, we were not only struck with great dreadour, but also by « sundrie considerations was most justly induced to take extream fear of our life. » Lettre de Marie Stuart à l'archevêque de Glasgow, Labanoff, t. I, p. 345. — [4] « La « regina gridava che non dovessino farli male por amor di lei. » Dépêche à Cosme I[er], Labanoff, t. VII, p. 93. — [5] « Dicendo anco al re se voleva comportare che l'amaz« zassino davanti li suoi occhi, sovvenendoli li buoni et fedeli servitj che gl' haveva « fatto. » *Ibid.* — [6] « Lasciate andare, Madama, disse che non li sara fatto alcun « male. » *Ibid.*

la main en disant : *voilà le coup royal*[1] ! Aussitôt tous les autres se précipitèrent sur lui et le percèrent de cinquante-six coups de dague ou de poignard.

En apprenant le meurtre de Riccio, la reine, remplie de douleur et de colère, laissa éclater ses sentiments contre Darnley. Elle lui reprocha d'avoir autorisé un acte aussi lâche et de lui avoir infligé cette honte, à elle, qui l'avait tiré de son humble condition pour l'élever jusqu'au trône; elle l'appela traître et fils de traître[2]. Darnley lui reprocha à son tour d'avoir évité sa compagnie depuis plusieurs mois, de n'avoir consenti à rester quelquefois avec lui qu'autant que David y était, de s'être enfin donnée à celui-ci plus souvent qu'à lui-même, et il ajouta : — « C'est par cette raison que j'ai consenti, pour votre honneur et ma satisfaction, à ce qu'on se débarrassât de lui[3]. » — « Milord, lui répliqua-t-elle, vous êtes l'auteur de l'offense qui m'a été faite; je ne resterai plus votre femme, et je ne serai contente qu'au moment où votre cœur sera aussi désolé que l'est aujourd'hui le mien[4]. » Ruthven, qui était survenu,

[1] « Fu uno che arditamente mise la mano all' istesso pugnale del re che « portava al suo costato, et diede un colpo a David, lasciandogli il pugnal nelle « schiene, et dissegli asser quello il colpo del re. » Mémoire à Cosme I[er], Labanoff, t. VII, p. 74. — [2] Allora voltatasi la reina verso il re gli disse : « Ha traditore figliuolo « di traditore, questa è la ricompensa che hai dato a colui che t'ha fatto tanto « bene et honor cosi grande ; questo è il riconoscimento che dai a me par haverti « inalzato a dignità cosi alta ! » Mémoire à Cosme I[er], Labanoff, t. VII, p. 75. « She « blamed greatlye her howsbonde that was the autor of so fowle an acte. » Dépêche de Bedford et de Randolph au conseil. — [3] « It ys saide that he dyd answer, « ieat David had more companie of her bodth than he for the space of two « moneths, and therefore for her honor and his owne contentement he gave « his consent that he shold be taken awaye. It is nos sayth she the woman's « parte to seeke the husbande and there fore in that the faulte was his owne he « said that when he came she either wolde not or made herself sicke well sayth « she you have taken your laste of me and your farewell. » Dépêche de Randolph et de Bedford au conseil d'Angleterre du 27 mars 1566, dans Wright, tome I, p. 228. — [4] Voici la conversation de la reine et du roi d'après le récit de Morton et de Ruthwen. « My lord why have you caused to do this wicked deed to me, considering « that I took you from low estate and made you my husband ? The king answered I « have good reason for me, for since yonder fellow David came in credit and fami- « liarity with Your Majesty, you neither regarded me, entertained me, nor trusted « me, after your wonted fashion, for every day before dinner you were wont to come « to my chamber and past the time with me and this long time you have not done « so ; and when I came to Your Majesty's chamber you bare me little company except « David had been the third person ; and after supper Your Majesty used to sit up at « the cards with the said David, till one or two after midnight ; and this is the in- « tertainment that I have had of you this long time. Her Majesty answered that it « was not a gentlewoman's duty to come to her husband's chamber, but rather the

lui dit durement qu'ils venaient de mettre David à mort, parce qu'il était une honte pour elle et un fléau pour son royaume, et parce que sa pernicieuse influence l'avait poussée à tyranniser la noblesse, à exiler les lords fugitifs, à entretenir des relations étroites et condamnables avec des princes étrangers pour rétablir l'ancienne religion, à admettre dans son conseil les comtes de Bothwell et de Huntly, qui étaient des traîtres [1]. Marie Stuart, ainsi humiliée, pleura beaucoup, et dit avec une amertume menaçante : « Ce sang coûtera cher à quelques-uns d'entre vous ! » Ruthven [2], dont la rude et audacieuse énergie était excitée par une maladie à laquelle il succomba peu de temps après, ajouta : « A Dieu ne plaise! car, plus Votre Grâce se montrera offensée, plus le monde sera sévère dans ses jugements. » Privée d'un serviteur qui lui était cher et dévoué, offensée dans son honneur, dépouillée de son pouvoir, elle était prisonnière entre les mains de ses ennemis.

Les comtes de Huntly et de Bothwell, ayant appris que Murray et Argile étaient attendus le lendemain et se croyant aussi menacés que Riccio, s'étaient évadés par une fenêtre du palais, au moyen d'une corde qui leur servit à descendre du côté des champs. Le comte d'Athol, les lords Fleming et Livingston et James Balfour, qui étaient dans Holyrood au moment où les conjurés l'envahirent et où Riccio fut tué, avaient également pris la fuite [3]. Au tumulte survenu dans le château, les habitants d'Édimbourg s'étaient émus : le tocsin avait été sonné, et le prévôt de la ville, à la tête des bourgeois armés, s'était présenté aux portes du palais pour savoir ce qui s'y passait, demandant à être admis en présence de la reine. Mais les conjurés s'y refusèrent, et menacèrent la

« husband to come to the wife's. The king answered hou came you to my chamber « in the beginning or ever till within these six months that David fell into familiarity « with you? or am I fail'd in any sort in my body? or what disdain have you of me? « or what offences have I done you that you should coy me at all times alike, seeing « I am willing to do all things that becometh a good husband? suppose I be of mean « degree yet am I your husband and you promised me obedience at the day of your « marriage and that I should be participant and equal with you in all things? But « you have used me otherwise by persuasion of David. The queen answered : Mylord « all the offence that is done to me you have the wite thereof for the which. I shall « be your wife no longer nor ly with you any more and shall never like till I cause « you have a sorrow full a heart as I have at this present. » Dans Keith, *Appendice*, liv. I, p. 123. 124.

[1] « After this deed the said lord Ruthwen coming again in our presence, etc. » Voyez Labanoff, lettre de Marie Stuart à l'archevêque de Glasgow, t. I, p. 345. Keith, *Appendice*, liv. I, p. 125. — [2] « Well sayth she it shall be « deare blude to some « of you. » Dépêche de Randolph. Wright, p. 229. — [3] Lettre de Marie Stuart à l'archevêque de Glasgow. Labanoff, t. I, p. 345-346.

reine, si elle faisait quelque tentative pour les voir et pour leur parler, de la tuer elle-même et de la jeter par-dessus les murailles[1]. Comme les bourgeois insistaient, on leur répondit, de la part du roi, que la reine se portait bien, qu'il ne lui était rien arrivé de fâcheux, et qu'on avait seulement tué le secrétaire italien, qui conspirait avec le pape et le roi d'Espagne, pour faire arriver des troupes étrangères destinées à les assujettir et à restaurer l'ancienne religion. Ils s'en retournèrent alors, et la reine, sans espoir d'être secourue, resta captive dans sa chambre pendant toute cette douloureuse nuit, séparée même de ses serviteurs et de ses femmes[2]. Elle sentit la nécessité de se contraindre, de dissimuler, de diviser ses ennemis pour se tirer d'abord de leurs mains et ensuite se venger d'eux. C'est ce qu'elle fit, comme nous le verrons, avec une ruse patiente et une haine habile.

Ces détails sur la conspiration contre Marie Stuart et sur le meurtre de Riccio sont tirés de documents divers, tous importants, ou publiés pour la première fois par le prince Labanoff, ou déjà compris dans d'autres collections. Parmi les documents qui étaient encore inédits se trouvent un mémoire très-détaillé et une dépêche fort intéressante que l'ambassadeur de Toscane auprès de Marie Stuart adressa en italien au grand-duc Cosme I[er], sur Riccio et sur sa fin tragique : ces deux pièces sont extraites des archives des Médicis. Les documents déjà connus sont : 1° Les *Covenants* ou *Bands*, signés par Darnley et les lords, ses complices, que le club Maitland a imprimés en 1842, à Édimbourg; 2° la relation écrite le 27 mars pour le conseil d'Angleterre sur les causes, les incidents et les effets de la conjuration, par Randolph et le comte de Bedford, qui assuraient s'en être enquis avec le plus grand soin[3]. Elle est insérée à la fois dans Henri Ellis et dans Thomas Wright; 3° le récit de Morton et de Ruthven, envoyé à Élisabeth; 4° la longue lettre dans laquelle Marie Stuart fait connaître, le 2 avril, tout ce qui s'est passé lorsque sa royale demeure a été envahie et son fidèle serviteur assassiné, à l'archevêque de Glasgow, afin qu'il en instruise la cour de France, auprès de laquelle il était accrédité : ces deux dernières pièces sont dans Keith.

[1] « Who (the lords) in our face declared, if we desired to have spoken them, « they should cut us in collops, and cast us over the wals. » Labanoff, t. I, p. 346. — [2] « All that night we were detained in captivity within our chamber, not per- « mitting us to have intercomoned scarcely with our servant-women, nor domestick « servitors. » *Ibid.* — [3] « Conforme to that wich we have learned by other and know by « his reporte, we find the same confirmed by the parties self that were present and « assisters unto those that were executers of the acte. » Wright, t. I, p. 226.

Écrites de points de vue divers et avec des sentiments opposés, ces relations n'exposent pas, avec les mêmes circonstances, les scènes qui ont accompagné et suivi le meurtre. Mais le silence que certaines d'entre elles gardent sur un fait n'est pas une raison pour le repousser dans d'autres. Se taire n'est pas contredire. Marie Stuart, réconciliée pour quelque temps avec Darnley, ne doit pas lui attribuer une complicité aussi grande dans le meurtre de Riccio et dans les outrages dont elle se plaint, que celle dont le chargent Randolph, Morton, et Ruthven. De leur côté, Randolph, Morton et Ruthven ne mentionnent point dans leur récit les menaces violentes que Marie Stuart assure lui avoir été adressées dans le sien. Elle se montre très-réservée sur les reproches qui lui furent faits par son mari et par Ruthven, au sujet des sentiments qu'on lui prêtait pour Riccio et des rapports qu'on supposait établis entre elle et lui. Les dépêches de Randolph, de Morton et de Ruthven offrent, au contraire, un échange de propos humiliants et grossiers sur ce point, le mari accusant sa femme d'avoir accordé ses faveurs au secrétaire italien, et la femme répondant au mari qu'il aurait dû les rechercher pour lui-même plus qu'il ne l'avait fait. Dans le choix des circonstances de cette tragédie, qui fut bientôt suivie d'une autre plus terrible encore, j'ai consulté la vraisemblance et l'accord des récits. Si l'on cherche maintenant ce qu'il faut penser des sentiments de Marie Stuart pour Riccio, ou les documents ne signifient plus rien, les habitudes des personnages historiques sont sans conséquence, l'opinion des contemporains n'a aucune valeur, ou il est difficile de ne pas admettre que Riccio était pour Marie Stuart plus qu'un secrétaire intelligent et un ministre dévoué. Ses familiarités extraordinaires avec lui, la mobilité passionnée qui la jeta quelques mois après dans les bras de Bothwell, la vengeance passionnée qu'elle tira de ses meurtriers, et le jugement public [1], laissent croire qu'il était à la fois l'objet de sa confiance et de sa tendresse.

MIGNET.

[1] Paul de Foix lui-même, dans une lettre écrite, le 20 mars 1566, à la reine Catherine de Médicis, attribua la mort de Riccio à la jalousie fondée comme à l'ambition de Darnley.

La Guerra del Vespro siciliano o un periodo delle istorie Siciliane del secolo XIII, per Michele Amari; seconda edizione, accresciuta e corretta dall' autore e corredata di nuovi documenti. Parigi, Baudry, 1843, 2 vol. in-8° de VIII-348 et 372 pages.

PREMIER ARTICLE.

Parmi les causes qui contribuent à rendre difficile l'investigation des faits historiques, il faut mettre au premier rang les haines nationales et les passions populaires; et ce sont souvent les événements qui, par leur importance, sembleraient devoir se produire avec plus d'éclat et de certitude qui se trouvent ainsi enveloppés de plus de doute et d'obscurité. L'histoire des Vêpres siciliennes, cette impitoyable extermination d'un peuple de conquérants, immolé tout entier à la vengeance du peuple conquis, offre un exemple frappant de cette vérité. Peu d'événements ont produit une aussi profonde impression sur les générations contemporaines, et il en est peu, en même temps qui aient été l'objet de récits plus obstinément contradictoires. Le nouvel auteur de l'histoire de Sicile à cette grande époque l'a étudiée dans ses sources, et en critique laborieux autant qu'éclairé.

Il convient de commencer l'examen de ce livre par la discussion des autorités qui peuvent faire briller la vérité parmi les ténèbres dont l'esprit de parti d'abord, et ensuite l'ignorance ou l'inattention l'ont couverte; et nous discuterons celles que M. Amari invoque ou repousse. Nous nous occuperons ensuite du livre lui-même et de la manière dont l'auteur a traité ce sujet, plein d'intérêt, mais aussi de difficultés.

On comprend que, parmi les chroniqueurs contemporains, qui ont raconté le tragique événement dont la Sicile fut le théâtre au printemps de l'année 1282, il se rencontre peu d'écrivains désintéressés des passions qui enfantèrent cette épouvantable catastrophe où un peuple trouva la mort, un autre l'affranchissement. De qui peut-on espérer l'impartialité qui examine et qui juge? Sera-ce des Français, oppresseurs de la Sicile? Des Siciliens, victimes et vengeurs de l'oppression? Des auteurs espagnols, quand c'est le roi d'Aragon qui vient recueillir le prix du sang versé, et qui établit sa puissance sur les débris de la domination française, ainsi que sur les ruines de la liberté sicilienne? Des écrivains du pape, protecteur déclaré, espèce de suzerain de la maison d'Anjou, aux yeux duquel le patriotique affranchissement des insulaires n'était qu'une révolte impie?

La Sicile, conquise par Charles d'Anjou, frère de saint Louis, sur les rois de la maison de Souabe, nourrissait une haine ardente contre les Français, sous l'oppression desquels elle gémissait depuis seize ans. Pierre d'Aragon, gendre de Manfred, et ennemi de la maison d'Anjou, prétendait avoir, du chef de sa femme Constance, des droits au trône de Sicile.

D'un tel état de choses, et par suite des dispositions respectives du peuple sicilien et du roi d'Aragon, il dut naître, d'une part, des projets de révolte; des menées ambitieuses, de l'autre; et des intelligences s'établirent naturellement entre les Siciliens et Pierre d'Aragon. C'est là un point qui n'est pas douteux. Mais le doute commence lorsqu'il s'agit du massacre des Vêpres siciliennes, et lorsqu'on se demande si l'on doit considérer cet événement comme le résultat d'un sanglant accord conclu en même temps à Palerme et à Barcelone, comme un égorgement arrêté à jour fixe et préparé avec une lente et cruelle dissimulation.

Pour mettre plus nettement en évidence le point litigieux, citons, en l'abrégeant, un historien qui a réuni dans sa narration les traits épars chez un assez grand nombre de chroniqueurs.

«Jean Prochite, seigneur de Sicile, de grand crédit et puissance, homme factieux et remuant, dit Turpin de Longchamp [1], fut celuy qui donna l'advis qu'il falloit se deffaire des François par un massacre général, et se rendit chef et conducteur de cette belle entreprise, en l'année 1281...... et afin de pratiquer secrettement les volontez des Siciliens et les attirer à cette résolution, il ne trouva meilleure invention que d'emprunter le nom et la robe de cordelier, qui estoit en ce temps-là en grande révérence et sainctеté...... Tant y a que le seigneur Prochite, ayant ainsi couvert son cœur de tygre et son corps de loup et de renard de cette peau de brebis, il s'en alla promptement par tout le royaume, de ville en ville, et de village en village, persuada finement ce massacre à tout le peuple, et leur donna le mot à l'oreille. Or, pour faciliter l'exécution de cette entreprise, il résolut avec les Siciliens et leur fit promettre que ce massacre, si nécessaire et utile, seroit fait le jour de Pasques, et commencé à l'instant mesme qu'on commenceroit à sonner les vespres de cette grande feste, auquel jour chacun seroit soigneux d'esgorger son hoste, et généralement tous les François qui se retireroient en leurs maisons et qui se trouveroient dans le royaume, tant jeunes que vieux, et masles et femelles...... Ce furieux Prochite fit tant de pas et exécuta si couvertement et si diligemment son infer-

[1] *Histoire de Naples et de Sicile*, Paris, 1630, 1 vol. in-f°, p. 36 38.

nalle commission, qu'en l'espace de dix-sept mois il se vid asseuré de la volonté des Siciliens, voire mesme il les laissa tellement disposez et délibérez à cette conjuration, qu'ils attendoient avec impatience le jour assigné et le signal de vespres, pour la mettre à exécution...... Tant y a que cet horrible dessein fut exécuté si exactement, qu'en moins de deux heures la Sicile fut depeschée de François, dont il ne s'en sauva un seul.»

La vérité est-elle dans cette narration où se trouve le récit des historiens qui ont vu dans les Vêpres siciliennes un complot longtemps prémédité, un massacre combiné à loisir et avec une mystérieuse perfidie, qui ont accusé les Siciliens d'un vaste guet-apens où les Français furent surpris et assassinés dans l'intimité des foyers domestiques et dans le sanctuaire de la maison de Dieu; qui enfin ont attribué ce grand rachat de tout un peuple aux efforts persévérants, à la fureur vindicative d'un homme?

Ou bien faut-il croire qu'un incident quelconque, une circonstance inopinée, ont provoqué à une fureur soudaine, à une immolation non projetée à l'avance, une population impatiente du joug de l'étranger, aigrie par l'oppression, fatiguée de tyrannie?

Avant de nous prononcer sur cette question qui, depuis près de six siècles, divise les historiens, nous allons mettre en présence les autorités et confronter les témoignages; nous procéderons à la manière du juge, sans laisser percer notre opinion, ou plutôt en évitant de nous faire une opinion avant la clôture des débats.

Si nous interrogeons les historiens témoins de l'événement, ou ceux qui ont vécu au temps des témoins, nous remarquerons d'abord qu'ils sont Français, Espagnols, Siciliens ou Italiens du continent; et ceux-ci, que l'on pourrait croire plus exempts que les autres d'esprit de parti sur le fait du massacre de 1282, sont animés pourtant des mêmes passions, car ils appartiennent, en général, à l'une des deux factions entre lesquelles l'Italie tout entière a été si longtemps partagée : ils sont Guelfes ou Gibelins.

Écoutons d'abord les chroniqueurs français contemporains, et, parmi eux, le plus connu, Guillaume de Nangis. Ce moine, auteur d'une histoire de saint Louis et de Philippe le Hardi, et aussi d'une chronique qui va jusqu'à l'an 1300, est l'un des premiers qui aient présenté les Vêpres Siciliennes comme l'exécution d'un complot. Il raconte, dans son histoire de Philippe III[1], comment cette terrible vengeance fut pré-

[1] Duchesne, *Hist. Franc. script.*, V, 537-539; et *Rer. Gall. et Franc. script.*, XX, 514, 516.

parée par les négociations engagées entre les envoyés des diverses villes de Sicile et Pierre d'Aragon, qui fit alliance avec les Siciliens. Il dit encore, dans sa chronique[1], où il répète le récit de la conspiration : *Petrus, rex Aragonum, navigium parans adversus Karolum regem Siciliæ, [Siculorum monitu et uxoris quæ filia Manfredi fuerat regni Siciliæ invasoris] ne perciperetur.....*

Il résulte donc du récit de notre chroniqueur du XIIIe siècle qu'une conspiration, qui s'étendait par toute la Sicile, et qui avait pour but l'extermination de toute la population française de cette île, aurait été tramée, durant une année entière, sous l'ombre d'un impénétrable secret[2].

Le témoignage de Guillaume de Nangis mérite, en général, beaucoup de confiance; il convient donc de l'accompagner de quelques observations avant de le rejeter ou de l'admettre. Nous remarquerons d'abord, au sujet du passage que nous venons de citer, que les mots qui sont renfermés entre crochets ne se trouvent pas dans le manuscrit récemment publié, lequel paraît offrir le meilleur texte de la chronique de Guillaume de Nangis; ainsi on ne lit point dans ce manuscrit le *Siculorum monitu* que donnent les textes moins corrects et probablement postérieurs[3]. Remarquons encore que cette imputation d'une trame si perfidement ourdie, d'un assassinat si longuement prémédité, était, en France, pour l'orgueil national, une sorte de consolation dans ce grand désastre; on dissimulait ainsi la honte d'avoir vu punir une cruelle oppression par le soulèvement spontané d'une colère patrio-

[1] *Chronicon Gulielmi de Nangiaco; Rer. Gall. et Franc. script.*, XX, 567; et dans la nouv. édit. de cette chronique, donnée par H. Géraud, en 1843 (collection de la société de l'histoire de France), I, 253. — [2] La plupart des historiens qui racontent ce fait s'en étonnent eux-mêmes, bien qu'ils ne semblent pas en douter: « Giovanni da Procula che condusse in due mesi (dit l'un d'eux) la « pratica ad effetto con tanto ordine che fù mirabile cosa stesse tanto secreto, che ad « un dì deputato, al primo sono delle campane di vespro, tutte le terre di Sicilia « pigliassino l'arme, e quanti Francesi trovavano amazzassino senza rispetto. » (*Compendio della historia del regno di Napoli*, composto da messer Pandolfo Collenutio. Venetia, 1548, feuillet 117, v°.) Et Collenutio ne parle que d'un secret de deux mois. Giannone aura lieu de s'étonner plus encore; chez lui il s'agit de deux ans : « Fu notato da scrittori, per cosa maravigliosa, dit-il, che questa congiura da « tante diverse nazioni, ed in diversi luoghi del mondo durò più di due anni, e per « ingegno, e per destrezza del Procida, fu guidata in modo che ancor che rè Carlo « avesse per tutto aderenti, non n'ebbe però mai indizio alcuno. » *Istoria civile del regno di Napoli*, l. XX, c. v, p. 269. — [3] Voy. la préface de l'édit. donnée par M. Géraud.

tique; c'était même une vengeance contre un ennemi vainqueur, de donner à cette victoire, déjà si odieuse dans sa cruauté improvisée, la couleur plus odieuse encore de la trahison, c'était enfin une espèce de justification indirecte de la tyrannie dont on avait accablé une population si perfide. Parmi les versions diverses des Vêpres siciliennes, il est bien évident que c'est celle-ci qui dut être accueillie avec plus de faveur en France, et surtout à la cour du neveu de Charles d'Anjou. Or l'esprit général des histoires et de la *Chronique* de Guillaume de Nangis, c'est ce respect absolu de la royauté qui ne lui permet guère d'examiner les actions des princes, encore moins de les flétrir. Les savants auteurs du *Recueil des historiens de France* ont attribué cette retenue à l'esprit du temps[1]; c'est plutôt une disposition ordinaire à Guillaume de Nangis de craindre de paraître se constituer juge des princes, d'éviter d'exprimer une opinion qui condamnerait leurs actes. Ajoutons que ce silencieux respect de la royauté ne va pas jusqu'à la flatterie; le caractère de Guillaume de Nangis est à l'abri de ce reproche que nous ne voulons certainement pas lui adresser[2].

Une vieille traduction française de G. de Nangis, qui fait partie des Chroniques de Saint-Denis, a été reproduite dans le *Recueil des historiens de France*[3]. Cette traduction, dont on ignore l'auteur, et que plusieurs ont pensé, peut-être sans trop de fondement, devoir être attribuée à G. de Nangis lui-même, ne suit pas très-fidèlement le texte; elle omet d'assez longs passages, et en même temps elle ajoute au récit latin de ce moine quelques circonstances qui peuvent faire suspecter son autorité. Ainsi nous lisons dans ce texte français : « Si tost comme la chose (la conspiration) fut affermée et asseurée d'une part et d'autre, ceulz de Palernes et de Meschines et de toutes les autres bonnes villes seignerent les huis des François par nuit, et quand il vint au point du jour qu'ilz pourrent entour eulz voir, si occistrent tous qu'ilz pourrent trouver..... » De sorte qu'au dire de cet auteur on aurait commencé au jour naissant le massacre qui, selon la plupart, eut pour signal la cloche des vêpres.

[1] L'esprit de ce temps-là était pourtant assez naturellement tourné au sarcasme; peu de princes ont été plus que saint Louis en butte aux traits de la satire; la royauté a été peu épargnée dans la personne de ce grand prince par les hommes qui parlaient au peuple et s'en faisaient écouter, « les trouvères, les recordeurs de dictz, les menes« triers de bouches, » comme s'expriment les ordonnances qui leur ont, plus tard, imposé silence à l'égard du roi. (Ordonnance de 1395.) — [2] S'il avait besoin d'être défendu sur ce point, nous le défendrions contre M. Amari qui ne lui rend pas justice lorsqu'il dit : « Ognuno il vede lodator larghissimo de' suoi signori, come frate « e scrittor di corte. » (Tome II, p. 252.) — [3] Tome XX, p. 517. Paris, 1840.

Une chronique du monastère de Saint-Bertin, publiée par Martenne et Durand [1], lesquels prouvent assez bien qu'une partie fut écrite par un auteur contemporain [2], mêle, dans de minutieux détails, le faux et le vrai. Non-seulement elle montre Pierre d'Aragon incessamment occupé à se faire, parmi les Siciliens, de secrètes amitiés, mais elle raconte qu'avant la catastrophe des fêtes de Pâques il provoquait le peuple aux soulèvements et à l'insurrection : « Nunc commotiones, nunc seditiones « excitans, nunc amicos sibi secrete concilians; semper in quantum po- « terat, laborans ad finem intentum..... » Or on sait que, courbé sous un joug de fer, ce peuple gardait le silence de l'esclavage; et les Vêpres siciliennes surprirent les Français dans une sécurité complète, tandis que les révoltes et les séditions dont le chroniqueur parle ici leur eussent donné un avertissement salutaire.

Une autre chronique, imprimée pour la première fois dans le recueil de Duchesne [3], et qui s'arrête précisément à l'époque où éclata la révolution de Sicile, fait un récit d'où il résulterait également qu'elle fut préparée par des intelligences nouées entre les Siciliens et Pierre d'Aragon, qui armait une flotte destinée à attaquer le roi Charles, *Siculorum monita*.

Le fait d'une conspiration lentement et traîtreusement ourdie se trouve également dans les auteurs italiens contemporains. Il faut citer, à ce sujet, les chroniqueurs Ricordano Malespini, Giachetto Malespini et Giovanni Villani [4], qui les a copiés l'un et l'autre [5]. Il est d'ailleurs assez évident que les derniers chapitres de Ricordano, consacrés au récit des manœuvres de Procida, sont l'ouvrage de Giachetto; ces trois autorités se réduisent donc à une seule, celle de ce second Malespini, ainsi que M. Amari l'établit fort bien par le rapprochement des dates et la comparaison des textes. Quant à la valeur historique des trois chroniqueurs, il est nécessaire, pour l'apprécier à sa juste valeur, de remarquer que, tous trois Florentins, ils appartiennent au parti guelfe qui dominait alors à Florence, et qu'ils se montrent ouvertement animés des passions de ce parti, ainsi que d'une inimitié non déguisée contre la Sicile. Muratori, en publiant la chronique de Villani, avertit lui-même

[1] *Thes. novus anecd.*, t. III, p. 762. — [2] Un anonyme, dont le travail a servi à l'auteur de la chronique, Jean Iperius, moine du XIVe siècle. Cet Iperius mourut en 1383 (*loc. cit. admonitio prævia*, p. 443), un siècle après les Vêpres; il est donc bien évident qu'il a emprunté à quelque chronique antérieure la portion du récit dont les formes décèlent un auteur témoin des événements, au temps du massacre de Sicile. — [3] *Descriptio victoriæ quam habuit Ecclesia romana, etc.*, Hist. Franc. script. V, 850. — [4] Muratori. *Rer. Ital. script.*, t. VIII, p. 1029, et t. XIII, p. 278. — [5] Muratori, t. VIII, *Præf. ad Hist. Ric. Malesp.*, p. 879.

qu'il mérite peu de confiance dans le récit des vicissitudes des factions guelfes et gibelines après l'époque de Frédéric II. Ils se trompent d'ailleurs sur des faits matériels hors de toute contestation; et, par exemple, ils placent à Morreale cette rixe sanglante qui éclata à Palerme, le mardi de Pâques, aux abords de l'église du Saint-Esprit, et qui fut comme la première lueur du vaste incendie de la révolution sicilienne. Ils font de Procida, qui était banni de Sicile depuis 1270, l'ambassadeur envoyé par les révoltés à Pierre d'Aragon pour lui offrir la couronne, tandis que les historiens siciliens et catalans, qui ne pouvaient ignorer ce qui se passa à ce sujet, nomment d'autres ambassadeurs. Il est à remarquer que Procida doit en partie sa renommée à ces trois chroniqueurs florentins. Nous ne rappellerons pas ici leurs nombreuses inexactitudes que notre auteur relève judicieusement dans le cours de son histoire[1]; mais nous ferons observer que leur récit offre une exacte conformité avec celui d'une vieille chronique, en langage sicilien, trouvée à Palerme, par Rosario Gregorio, après de longues recherches dans tous les dépôts littéraires de sa patrie, et qu'il a publiée dans sa *Bibliothèque de Sicile sous les rois d'Aragon*[2]. Gregorio, qui imprimait cette chronique sur un manuscrit du XVIIe siècle, le seul qu'il connût, et que sans doute il croyait unique, a voulu établir que l'auteur était contemporain de l'événement; mais M. Amari, qui a eu communication d'un autre manuscrit de la même chronique, possédé par le prince San-Giorgio Spinelli de Naples, prouve, par des arguments, selon nous très-vraisemblables, que l'auteur appartient au XIVe siècle, et qu'il a travaillé sur les trois chroniques florentines; son témoignage n'a donc pas, dans la question, l'importance que lui donnerait la supposition de Gregorio[3].

A la suite des premiers annalistes ont marché, dans la même voie, Il

[1] Chap. VI, VII et *passim.* — [2] *Bibliotheca scriptorum qui res in Sicilia gestas sub Aragonum imperio retulere,* « Eam uti accessionem ad historicam bibliothecam « Carusii instruxit, adornavit atque edidit Rosarius Gregorio. » Panormi, 1791-92, 2 vol. in-f°. Voy. t. I, p. 241 et suiv. — [3] Buchon, dans son utile *Collection des chroniques nationales françaises, écrites en langue vulgaire, du XIIIe au XVIe siècle,* a donné une traduction du texte sicilien sous le titre de : *Histoire de la conspiration de Jean Prochyta,* et il l'a placée à la suite des *Chroniques de Ramon Muntaner,* avec lesquelles il la compare. Buchon a traduit sur le texte publié par Gregorio, et ne connaissait pas le ms. du prince San-Giorgio Spinelli, plus complet et plus correct, ainsi que le prouve M. Amari par quelques rapprochements. En tête du ms. napolitain on lit ce titre, qui ne se trouve pas dans le ms. de Palerme : *Quistu esti la rubellamentu di Sichilia lu quali hordinau effichi fari misser Iohanni di Prochita, contra lu re Carlu P.* Le commencement de cette chronique, qui manque à la publication de Gregorio, a paru plus tard. (Buscemi, *Vita di Giovanni di Procida,* docum. 1.)

Summonte [1], Fazello [2], Inveges [3], Caruso [4], Bonfiglio [5], Mugnos, qui, dans ses *Ragguagli*, écrits dans un esprit hostile à la maison d'Anjou [6], a ramassé confusément et sans critique les récits divers; tant d'autres enfin qu'il est inutile de nommer, et dont on trouvera la liste chez Wechel [7], chez Mongitore [8], et chez les autres collecteurs de chroniques dont nous faisons mention dans cet article.

Mais ce n'est pas seulement la foule des chroniqueurs, ce sont encore les écrivains d'élite qui, jusqu'à nos jours, ont adopté l'opinion favorable à la conspiration, et entre autres Denina [9], Capecelatro [10], Giannone [11], enfin Gibbon. Toutefois la pensée de ce dernier, sur la question principale que nous exposons ici, est indécise et peu arrêtée. Après avoir raconté les manœuvres de Procida et la mystérieuse trame de deux années, Gibbon, lorsqu'il arrive à l'événement même de l'*explosion de Palerme* (comme il l'appelle), se borne à exprimer un doute : « But it may be questioned whether the instant of explosion of « Palermo were the effect of accident or design [12]. » Et puis l'historien anglais se prend à railler le patriotisme du chroniqueur sicilien Speciale [13], et lui reproche d'avoir dissimulé toutes les manœuvres antérieures aux Vêpres, et d'avoir écrit que le soulèvement de Palerme avait éclaté *nullo communicato consilio*. Mais Gibbon appuie le blâme qu'il inflige à Speciale sur un fait évidemment inexact [14], et dont M. Amari explique facilement l'erreur. Quant aux trois autres historiens de Naples, M. Amari combat aussi leur témoignage en montrant qu'ils se fondent sur l'autorité d'anciens chroniqueurs qu'il a déjà réfutés.

A la circonstance vraie ou fausse d'une conspiration qui aurait préparé le massacre des Français, se joignit bientôt, comme preuve de

[1] *Istoria della città e regno di Napoli*, 4 vol in-4°. — [2] *De rebus Siculis decades duae*, deca II, l. VIII, c. IV. — [3] *Annali della citta di Palermo*, 3 vol. in-f°, 1649-1651. — [4] *Bibliotheca historica Siciliæ*, 1720-1723, 2 vol. in-f°. — [5] *Historia Siciliana*, p. 218. — [6] Il déclare lui-même, dans un avis au lecteur, qu'il a composé son livre « non per « altro effetto si non che per mostrar l'obligo tiene la nostra Sicilia alla gloriosa corona « d'Aragona e Austriaca. » *I ragguagli historici del Vespro Siciliano* del sig. D. Filadelfo Mugnos. Le frontispice ne donne ni date, ni nom de lieu, mais on lit au bas du dernier feuillet : « In Palermo, 1645. — [7] *Rerum Sicularum Scriptores*. — [8] *Bibliotheca Sicula, sive de scriptoribus siculis notitiæ locupletissimæ*, Palerme, 1708-1714, 2 vol. in-f°. — [9] *Rivol. d'Italia*, l. XIII, c. III et IV. — [10] *Storia di Napoli*, part. IV, l. I. — [11] *Istoria civile del regno di Napoli*, t. IV, l. XX, c. V. — [12] *Decline and fall of the roman empire*, ch. LXII, t. XI, p. 151, de l'éd. de Bâle. — [13] Notes, n° 44, t. XIII, p. 355. — [14] Gibbon dit que la preuve de l'intelligence des Siciliens avec Pierre d'Aragon résulte de la présence de ce prince sur la côte d'Afrique au moment des Vêpres. Or Pierre était alors à Barcelone, et ne fit voile pour l'Afrique qu'au mois de juin, c'est-à-dire plus de deux mois après le soulèvement de Palerme.

la préméditation, cette autre circonstance, plus invraisemblable, de l'accomplissement de ce massacre, dans toute l'île, en un même jour. C'est chez un moine contemporain, lequel écrivait au commencement du XIV[e] siècle, Francesco Pipino[1], que l'on trouve la plus ancienne mention de ce fait. Le moine raconte qu'au jour marqué par les conjurés, les Siciliens se soulevèrent et égorgèrent en même temps tous les Français; et, pour dernière preuve de la précision avec laquelle cette conspiration avait été combinée, Francesco Pipino ajoute que, le même jour, Pierre d'Aragon mit à la voile pour venir d'Afrique en Sicile. Malgré les anachronismes et les contradictions qui déparent la chronique de ce moine, elle justifie, à certains égards, le cas qu'en faisait Muratori; mais, quant à l'événement des Vêpres siciliennes, elle ne doit qu'à l'époque où elle fut écrite l'attention qu'on lui accorde.

Néanmoins le fait du massacre général accompli en un seul jour, répété par d'autres chroniqueurs, a été adopté par des écrivains dont l'immense renommée a donné cours à ce mensonge historique[2].

Mais, d'un autre côté, les autorités dont peut se prévaloir l'opinion contraire, celle qui veut que les Vêpres siciliennes aient été l'effet imprévu d'un tumulte populaire, subitement soulevé au sein d'une population opprimée et irritée, mais qui jusque-là avait souffert dans le calme de la servitude, ces autorités, disons-nous, sont nombreuses aussi, et ne sont pas indignes de foi.

Bartolomeo de Neocastro, citoyen de Messine, témoin de la révolution de 1282, et l'un des magistrats élus par le peuple durant cette courte période de république qui suivit les Vêpres et précéda la domination aragonaise, écrivit vers 1293, année où se termine sa narration, les événements qui s'étaient passés sous ses yeux et auxquels il avait pris part lui-même. Homme d'un caractère grave, d'un esprit habitué aux affaires, Neocastro raconte les faits avec bonne foi et simplicité; revêtu d'emplois importants par les rois d'Aragon, il ne donne aucune part dans la victoire du peuple à Pierre d'Aragon, dont pourtant il ne dissimule pas les anciennes prétentions sur le royaume de Sicile; animé d'un vif patriotisme pour sa ville natale, rivale jalouse de Palerme, il ne dit pas un mot qui puisse diminuer pour celle-ci l'honneur d'avoir donné le glorieux signal de l'affranchissement. Dans son récit on voit Palerme se lever avec une audace spontanée contre les oppresseurs du pays, et, animée d'une colère nationale, se jeter à travers les périls

[1] *Chronicon fratris Pipini Bononiensis*, l. III, c. XI-XIII. *Apud Murat. Rer. it. script.* t. IX, 686-689. — [2] Entre autres Boccace, dans son livre : *De casibus virorum et feminarum illustrium*, l. IX, c. XIX.

d'une lutte désespérée, non point avec l'aide d'une conspiration qui, selon lui, n'existait pas, non point avec le secours du roi d'Aragon, dont le peuple n'aurait pas voulu, mais seule et sans autre appui que le ressentiment des injures, l'ardeur de la vengeance et l'amour de la liberté[1].

Un autre témoin oculaire, Niccolò Speciale[2], écrivain instruit et judicieux, employé comme Neocastro dans les affaires publiques sous le règne de la maison d'Aragon, raconte ainsi que lui la terrible journée de Palerme, comme l'effet d'une émotion imprévue, d'une insurrection sans préparatifs, *nullo communicato consilio*[3]. Sans doute il ne nie pas que les Siciliens ne supportassent impatiemment la servitude, et qu'ils n'eussent dès longtemps conçu au fond de l'âme un ardent désir de vengeance, mais il n'en présente pas moins la révolte des gens de Palerme comme un emportement soudain, une inspiration d'en haut : *et quasi vocem illam cœlitus accepissent*[4].

L'auteur anonyme d'une chronique de Sicile, aussi contemporaine[5] et remarquable par le soin avec lequel les faits y sont étudiés, ainsi que par les nombreux documents qu'elle renferme, nie positivement que les Vêpres aient été le résultat d'un complot. Cet auteur raconte le tumulte de la place de l'église du Saint-Esprit, il dit comme les Palermitains se prirent à crier : *mort aux Français!* et puis il ajoute : « Sic « rebellantes subito, sicut Domino placuit, contra ipsum Carolum, « quum nulla præveniret exinde aliqua provisio[6]... »

L'unanimité des trois auteurs, siciliens tous trois et témoins oculaires, semble décisive, sur ce point, à M. Amari, qui ne manque pas de faire ressortir l'importance de ce triple témoignage : « Se l'anonimo,

[1] *Bartholomaei de Neocastro historia sicula*, Muratori, *Rer. ital. script.* XIII, 1027, et Gregorio, *Bibl.*, t. I, p. 1. Après avoir raconté l'insulte faite à une femme, l'historien ajoute : « Tante audacie felix culpa, quod summi providentia creatoris per Sicu- « lorum manus mirabilem et infandum de sanguine Gallicorum eorum culpis ultio- « nem accepit. » C. XIV, p. 32. — [2] *Nicolai Specialis historia sicula*, chronique recueillie par Muratori, X, 915; et ensuite par Gregorio, *Bibl.*, t. I, p. 283. — [3] « Post- « quam Siculis visum est (dit l'historien), nihil ultra superesse remedii, nullo « communicato consilio, desperationem amplexati sunt singuli pro salute, ut se- « quentis facti evidentia demonstravit... » Et il ne faut pas nommer cela rébellion, ajoute-t-il : « quin immo intolerabilium injuriarum repulsio, acerbe mortis effu- « gium et expiatio flagellorum. » p. 301. — [4] Loc. cit. — [5] D. Martenne et Durand, qui ont imprimé cette chronique sur des manuscrits, remarquent que l'auteur parle d'une éruption de l'Etna, de 1329, comme l'ayant vue de ses propres yeux. (*Thes. nov. anecd.*, t. III, p. 2.) Recueillie dans diverses autres collections, cette chronique est plus complète dans la bibliothèque sicilienne de R. Gregorio, t. II, p. 107. — [6] P. 145.

« lo Speciale e 'l Neocastro tacquer dunque la congiura di Procida, è da « conchiudere che o non fu, o non operò nella rivoluzione; la quale se « fosse stata effetto immediato di quella, nè lo avrebbero potuto igno- « rare, nè avrebbero avuto la fronte di passarlo sotto silenzio [1]. »

L'autorité de ces trois auteurs est corroborée par celle de deux écrivains catalans, également contemporains, Ramon Muntaner et Bernard d'Esclot.

Aventurier courtisan, Espagnol fanfaron, vieillard loquace, Muntaner recueillit ses souvenirs dans un âge assez avancé, et écrivit, en catalan, une chronique [2] à la fois naïve et emphatique, où les faits sont mêlés avec grand désordre, et dont le récit semble un assemblage de lambeaux plutôt qu'une histoire suivie. Il passe perpétuellement d'un lieu et d'un sujet à l'autre, sans nulle préparation. Après avoir consacré plusieurs chapitres aux affaires d'Espagne, il arrive tout de suite, dans son chapitre XLIII, à la révolution de Palerme. Sans parler d'aucune préméditation, il raconte qu'aux fêtes de Pâques, dans une église voisine du pont de l'Amiral (lequel est, en effet, près de l'église du Saint-Esprit), les Français, sous prétexte de rechercher des armes cachées, outragèrent des femmes par d'insolentes perquisitions : « los metian la « ma e les peçigavan e per les mammelles. » Une rixe s'engagea tumultuairement, « Dieu enflamma le courage des Siciliens : *Qu'ils meurent! qu'ils meurent!* s'écriaient-ils; et la révolte fut tellement excitée par ces cris, que les sergents français furent tous tués à coups de pierre [3]. » Muntaner retourne immédiatement aux affaires d'Espagne; il suit les Espagnols sur les côtes de Barbarie, et puis il interrompt le récit de ce qui se passe à Tunis, à Constantine et dans le Maroc, pour raconter l'arrivée des ambassadeurs de Palerme : « Quatre chevaliers et quatre citoyens envoyés par *la commune* de Sicile...... Ils se jetèrent aux pieds du roi, criant tous les huit : *Seigneur, merci!* et ils lui baisoient les pieds; on ne pouvoit les ôter de là. Tout ainsi que la Madeleine qui lavoit les pieds de J. C. de ses larmes, ainsi firent-ils aux pieds du roi; leurs cris et leurs pleurs faisoient pitié; ils étoient entièrement vêtus de deuil [4]. »

Le discours que le chroniqueur espagnol prête aux Siciliens suppliants est l'expression d'une douleur servile et d'un lâche désespoir : « Li fa parlare da fanciulli e da schiavi, » dit notre historien [5]. Mais ce

[1] T. II, p. 264. — [2] Traduite pour la première fois du catalan par Buchon, elle a été insérée avec des notes dans la collection des *Chroniques nationales*, dont elle forme les tomes V et VI. — [3] C. 43. — [4] C. 54. — [5] T. II, p. 265.

qui est surtout à remarquer ici, c'est que ces envoyés qui remirent à Pierre d'Aragon des lettres de chacune des cités de Sicile au nombre de plus de cent, et qui offraient à ce prince eux-mêmes et leur île, en proclamant ses droits et en implorant son secours, n'invoquent aucun engagement antérieur et ne font allusion à aucune espèce de négociation entamée avec le roi d'Aragon; leur mission est uniquement la conséquence de la récente révolution de Sicile.

D'Esclot, compatriote et contemporain de Muntaner, mais esprit mieux fait, caractère plus sérieux et écrivain plus habile, composa, aussi en catalan, et à une époque plus rapprochée de l'événement (en 1300), une histoire remplie de documents précieux[1]. Les Vêpres siciliennes ne furent également, selon lui, que la suite d'une rixe provoquée instantanément par les outrages publics faits à quelques femmes de Palerme; et, si le résultat final fut une révolution, il faut l'attribuer non à un complot, mais à la haine que la tyrannie des Français avait profondément enfoncée dans l'âme des Siciliens et qui y couvait en silence depuis longtemps. D'Esclot raconte, comme Muntaner, la mission des Siciliens envoyés en Afrique auprès de Pierre d'Aragon; mais il leur donne une attitude moins humble et plus digne de citoyens qui viennent de secouer le joug de l'étranger; le royaume n'est point livré à Pierre sans condition, et, en l'acceptant il promet de confirmer les lois et les priviléges du temps de Guillaume II.

Ce ne sont pas seulement les auteurs siciliens et catalans qui présentent sous ce point de vue la révolution sicilienne de 1282; l'auteur de la chronique intitulée : *Præclara Francorum facinora*[2], lequel est sans nul doute un Français, ne parle nullement de conspiration, mais d'une colère allumée par l'insulte; il raconte comment les Palermitains égorgèrent « *succensa rabie*, gallicos qui morabantur ibidem . . . deinde regi « Carolo tota Sicilia fuit rebellans, et supra se Petrum regem Arago-« num in suum defensorem ac dominum vocaverunt. . . »

Parmi les chroniqueurs italiens contemporains, et de tous les partis, nous citerons seulement :

L'auteur guelfe du *Memoriale potestatum regiensium*[3], qui, malgré la passion qu'il ne dissimule pas contre le peuple sicilien et le roi d'Aragon, fait le récit du massacre sans l'attribuer à aucune préméditation

[1] Elle a été traduite en espagnol par Raffaele Cervera, 1616; et Buchon a donné une nouvelle édition du texte catalan, en 1840.— [2] *Præclara Francorum facinora..... ab anno Domini MCCI usque ad annum MCCCXI, quæ vulgo chronici Simonis comitis Montis-Fortis nomine designatur.* Duchesne, *Hist. Franc. Script.*, t. V, p. 786. — [3] Muratori, *Rer. it. script.*, t. VIII, 1151.

des barons, à aucune pratique parmi la population, à aucun accord arrêté antérieurement entre les citoyens de l'île et le prince aragonais.

La Chronique de Parme[1], qui, en racontant avec certaines circonstances différentes l'événement de la révolte, lui donne aussi un caractère tout spontané, et ne parle ni de la conjuration des barons, ni du conspirateur Procida, ni de l'extermination de tous les Français le jour même des vêpres de Pâques. Cependant le chroniqueur nous semble précipiter les choses hors de toute vraisemblance, lorsque, après avoir dit le massacre de Palerme, il ajoute : « Et *mane* adveniente, ita mortui « fuerunt (Francisci) *per totam insulam* Siciliæ indifferenter. »

L'Histoire ecclésiastique de Fra Tolomeo da Lucca, où l'on ne trouve pas non plus la moindre trace de complot[2].

Une vieille chronique napolitaine[3], qui se borne à ce peu de mots : « 1282. L'isola da Sicilia se rebello contro rè Carlo I, e donosse a rè « D. Pietro de Aragona; quale rivoltazione fo per violentia che un « Francese volse fare a una donna. »

Giordano, dont la chronique, conservée manuscrite au Vatican, a été imprimée dans la collection de Rinaldi[4], où on lit seulement, sur la révolution de 1282 : « Succensa est primo stupenda rabies, propter « enim enormitates Gallicorum. »

Paolino di Pietro[5], marchand de Florence, homme tout à fait exempt d'esprit de parti, qui attribue la rixe par laquelle commença la révolution à une querelle excitée au sujet d'une bannière que portaient par divertissement quelques Palermitains auxquels des Français l'arrachèrent : « Per la qual cosa, dit-il, la terra fu sotto l'arme; e li Franceschi com- « battendo con li Palermitani, per paura di non morire tutti, si dife- « sero, ed ucciser li tutti, e grandi e piccioli, e buoni e rei. E poi alla « sommossa di Palermo, che parve opera divina ovvero diabolica, tutte « le terre di Sicilia fecero il somigliante; sicchè in meno d'otto dì in « tutta la Sicilia non rimase niuno Francesco[6]. »

La continuation des Annales de Gênes de Caffari, par Giacomo Doria, de 1280 à 1293[7]. Doria, employé dans les hautes charges de la république, écrivit les choses de son temps sur les meilleures informa-

[1] *Chronicon parmense auctore anonymo synchrono.* Muratori, *Rer. it. script.*, t. IX, p. 801. — [2] *Ptolomaei Lucensis... historia ecclesiastica*, l. XXIV, c. v. Murat., *ibid.*, t. XI, 1187. — [3] *Raccolta di croniche, diarii, etc.*, Napoli, 1780, t. II, p. 30. — [4] *Ann. eccl.*, 1282, § 12. — [5] *Cronica di Paolino di Pietro, Fiorentino, dall' anno 1080 al 1305*..... publiée par J. M. Tartini, dans le recueil qui fait suite à celui de Muratori, et qui porte le même titre : *Rer. it. script.* Flor., 1748-1770, 2 vol. in-f°. — [6] Tome II, p. 37 du Recueil de Tartini. — [7] *Caffari ejusq. continuatorum annales genuenses*, Murat. *Rer. it. script.* t. VI, p. 576.

tions qu'un historien pût avoir. On sait, d'ailleurs, que les Annales de Caffari étaient continuées officiellement par ordre du sénat, qui donna successivement ce soin à divers magistrats et hommes d'État. Doria ne fait aucune mention de la conspiration des barons et de Procida. Il dit formellement que la révolution eût pour cause l'oppression que souffraient les Siciliens, et qu'elle éclata à l'occasion d'insultes faites à des femmes par quelques Français « eas inhoneste alloquentes et « tangentes, sicque subito tumultus surrexit in populo. »

Enfin nous citerons, pour dernière autorité, celle de Saba Malespina, qui n'est pas la moins considérable. Son histoire est divisée en deux parties, dont la première se trouve dans le Recueil de Muratori[1], et la seconde dans celui de R. Gregorio[2]. Son témoignage peut être considéré comme de très-grande importance dans la question. Il était secrétaire du pape Martin IV, qui s'était fort mêlé des affaires de la Sicile, et qui dirigeait en maître celles du royaume de Naples pendant la lutte de la révolution sicilienne. Or le dépositaire des secrets du cabinet pontifical ne pouvait pas manquer, en devenant historien, de communiquer à ses écrits l'autorité d'une telle position. Et, en effet, on voit, en lisant son récit, qu'il a mieux connu qu'aucun autre les incidents de la révolution siclienne : « Ond' è manifesto, dit M. Amari, che Malas-« pina vantaggia per informazione ogni altro scrittor di que' tempi[3]. » Il promet, dès le début de son livre, qu'il racontera surtout ce qu'il a vu lui-même et ce qu'il a appris de bonne source ou qui était de notoriété publique : « Sine verbosæ digressionis anfractibus a primis Manfredi na-« talibus usque ad tempora Karoli filii Ludovici catholici regis Franciæ « gesta retexere, nec ambages inserere, aut incredibilia immiscere, sed « vera, vel similia; quæ aut vidi, aut videre potui, vel audivi communi-« nibus divulgata sermonibus[4]. » On peut se fier, en effet, à sa véracité, en tenant compte, toutefois, de la passion qui l'attachait au parti guelfe, ainsi que de sa disposition à user d'une grande sévérité envers la Sicile et Pierre d'Aragon. Quant aux Vêpres siciliennes, il donne à l'avance un démenti formel à toutes ces accusations de complot longuement prémédité, à toutes ces imputations de perfidie si souvent répétées depuis : « Il progresso della rivoluzione, dit M. Amari, ritrae in guisa da « non lasciar sospetto d'una trama che si sviluppi, ma dar evidenza luci-« dissima d'une sedizione, que inonda di sangue la capitale, e, fatta

[1] Tome VIII, p. 781. — [2] *Bibl.*, t. II, p. 321 : *Historiæ Sabæ Malespinæ continuatio ab. an. 1276 ad 1285 nunquam antea in lucem emissa.* — [3] Tome II, p. 271. — [4] Murat. t. VIII, p. 786.

« gigante, invade tutta l'isola. Malaspina non fa parola, ne prima, nè « poi, di congiura, d'intesa qualunque tra re Pietro e i baroni o le città « siciliane ; nè in tutta la sua narrazione se ne vede orma..... E niuno « mi dirà che Malaspina non potesse saper la congiura ; che saputala, « avesse ritegno a bandir la a tutto il mondo [1]. »

Cette autorité semble décisive à M. Amari qui la fait valoir avec beaucoup d'habileté. Mais nous n'avons pas la même foi que lui dans un passage *del Paradiso* qu'il invoque ensuite comme un irréfragable témoignage. Dante fait dire à Charles Martel, fils de Charles le Boiteux :

Et la bella Trinacria.........
....
Attesi avrebbe li suoi regi ancora
Nati per me di Carlo e di Ridolfo,
Se mala signoria, che sempre accora
I popoli soggetti, non avesse
Mosso Palermo a gridar : mora, mora [2].

Ces vers, dit M. Amari, resteront à jamais comme la plus forte, la plus précise, la plus fidèle peinture qu'un génie humain puisse faire des Vêpres siciliennes, et ils excluent entièrement toute supposition d'une conspiration de barons : « Tolgano affatto il supposto di congiura baro- « nale. »

Personne plus que nous n'admire la parole du Dante et sa haute autorité; nous croyons, comme M. Amari, « à la puissance de cet esprit pour scruter la cause des choses et les graver dans un petit nombre de traits dont il sait composer un grand tableau, de sorte qu'il n'y reste rien à désirer [3]. » Mais nous ne pouvons voir dans ces beaux vers du Dante que le fait et la cause des Vêpres, non les moyens qui purent être mis en œuvre. La poésie a des sous-entendus dont il ne faut pas lui demander compte, et l'on ne saurait exiger d'un poëte les détails que nous doit le chroniqueur. La cause réelle, la grande cause du massacre de Sicile, ce fut la tyrannie des Français, qui donna au peuple opprimé l'audace de la vengeance; voilà ce qu'a dit le Dante, et assurément c'était assez. En supposant qu'une trame obscure eût été préalablement ourdie, et que Procida, les barons et le roi d'Aragon, se fussent concertés à l'avance pour préparer l'exécution de cette immolation vengeresse, Dante ne devait ni ne pouvait embarrasser son poëme de

[1] Tome II, p. 272. — [2] Parad., c. VIII. — [3] Tome II, p. 273.

ces explications; son silence n'est donc pas une preuve, comme pourrait être le silence d'un chroniqueur.

Quant à l'observation que fait ensuite M. Amari sur une autre passage du Dante :

Et guarda ben la mal tolta moneta
Ch' esser ti fece contro Carlo ardito [1].

Nous croyons qu'il a parfaitement raison contre l'explication de quelques commentateurs, et qu'il ne s'agit ici ni de Procida, ni de la part qu'aurait prise Nicolas III à une conjuration préparée de longue main.

Sismondi explique pourtant le passage du Dante dans le sens que M. Amari conteste avec raison. Il nous semble même que ce célèbre historien ne donne pas, sur le fait des Vêpres siciliennes, ce jugement net et décidé qu'on était en droit d'attendre de lui, et que M. Amari croit trouver ici en faveur de son opinion. Sismondi, à la vérité, dit que Procida « ne formait point de complots... bien sûr qu'une provocation ne manquerait pas à son courroux. » Mais cependant Sismondi nomme le massacre de la fête de Pâques une conjuration : « La conjuration avait déjà éclaté [2], » dit-il. Et puis il montre Procida faisant si activement son métier de conspirateur, qu'on ne peut s'empêcher de voir dans son récit des apparences de complot : « Procida parcourait l'île sous différents déguisements... il excitait les passions du peuple... il communiquait à ses compatriotes cette haine profonde et implacable contre les Français qui l'animait lui-même... il nourrissait, il échauffait leur espoir d'une prompte délivrance... il engageait les personnages considérables qui s'étaient retirés dans l'intérieur de l'île à se rendre à Palerme, pour être en état de diriger le mouvement populaire [3]. »

On conviendra que tout cela ressemble bien aux préparatifs d'une conspiration; et l'envie de trouver pour garant de son opinion un homme d'une si grande autorité que Sismondi a peut-être fait illusion à notre auteur lorsqu'il le compte parmi les historiens dont il dit : « Ma « gli storici di magior polso, o sostengono l' opinione ch' io ho seguito, « o se le avvicinano assai [4]. » Et il semble que cette grande autorité ne lui vient guère plus en aide que celle de ce « semplice e laborioso di « Blasi, » ainsi qu'il le nomme, lequel « s'imaginait avoir concilié tous les récits divers, en admettant à la fois les préparatifs d'une conspiration et la cause tout instantanée, le hasard imprévu qui devança les intentions des conjurés [5]. »

[1] Inf. c. XIX. — [2] *Hist. des rép. it.*, t. III, p. 409. — [3] *Ibid.*, 468-470. — [4] Tome II, p. 289. — [5] *Ibid.*

L'autorité de Voltaire, dont s'empare encore M. Amari, n'est peut-être pas non plus aussi décisive qu'il le pense; parce que, si Voltaire reconnaît, dans l'*Essai sur les mœurs* (cité par notre historien), que, malgré les manœuvres de Procida, « il n'est guère vraisemblable qu'on ait tramé précisément la conspiration des Vêpres siciliennes[1], » ailleurs[2] Voltaire se range à l'opinion que combat M. Amari : « Enfin *le troisième jour de Pâques* 1282, au son de la cloche de vêpres, *tous les Provençaux* sont massacrés... *Ce secret gardé si longtemps par tout un peuple... etc.* » Mais il faut ajouter que Voltaire revint ensuite à sa première version, dans un opuscule publié en 1766, et intitulé : *Des conspirations contre les peuples ou des proscriptions*[3]. On y lit : « L'opinion la plus probable est que ce massacre ne fut point prémédité; il est vrai que Jean de Procida, émissaire du roi d'Aragon, préparait dès lors une révolution à Naples et en Sicile, mais il paraît que ce fut un mouvement subit dans le peuple, animé contre les Provençaux, qui le déchaîna tout d'un coup et qui fit couler tant de sang. »

Voltaire, nous le reconnaissons, écrivait trop vite pour se livrer à de bien patientes recherches, mais on ne saurait nier qu'il ne soit doué d'une sagacité pénétrante qui vaut mieux souvent, pour connaître la vérité, que l'art d'accumuler les citations et de grouper les textes; sous ce point de vue il mérite assurément d'être consulté.

Au reste, parmi les historiens modernes ce n'est pas seulement de Voltaire et de Sismondi que M. Amari invoque l'autorité; il appelle encore, comme solidaires de son opinion, Muratori[4], dont le témoignage est si considérable; Bréquigny[5], à la science et à la pénétration duquel tout le monde rend justice; d'autres enfin qu'il est superflu de nommer.

Les chroniqueurs et les historiens entendus sur la préméditation ou la spontanéité du massacre de Sicile, M. Amari interroge les documents

[1] *Œuv.* t. XVI, p. 241; édit. de M. Beuchot. — [2] *Annales de l'Empire*, t. XXIII, p. 274. — [3] T. XLII, p. 500. — [4] Muratori, dans ses *Annali d'Italia*, admet les intelligences de Procida avec Pierre d'Aragon et avec les Siciliens; mais il n'admet pas que la boucherie de Palerme ait été résolue dans ces espèces de négociations; il montre la révolution de Sicile, après ce soudain et terrible signal, se propageant de ville en ville avec une circonspection, une hésitation qui semblent exclure toute idée d'un accord antérieur : « Falso è (dit Muratori), che in tutte le terre di Sicilia, e ad un' ora stessa, « succedesse il macello de' Francesi; falso, che i Palermitani acclamassero tosto per « re loro Pietro d'Aragone. Alzarono essi bensì le bandiere della Chiesa romana, « proclamando per loro sovrano il Papa. Uscì poscia in armi il popolo di Palermo, e « trasse nella sua lega alcuno altro luogo della Sicilia. Intanto Messina col più dell' « Isola si tenne quieta per osservare dove andava a terminar questo grave movi- « mento. » T. VII, p. 357. — [5] *Magasin encyclopédique*, t. II, p. 500.

officiels et les actes publics émanés des papes et des rois de Sicile eux-mêmes, actes recueillis dans plusieurs collections, ou qui se trouvent manuscrits dans les archives royales de France et des Deux-Siciles, que M. Amari a explorées. Cet historien compare les documents, il les discute, et en conclut que, pendant tout le XIIIe siècle, ni la cour de Rome, ni celle de Naples, n'osèrent parler de conspiration sicilienne, et que ce ne fut que plus tard seulement que, pour rendre plus odieuse la révolution qu'on nomma les Vêpres siciliennes, on la présenta comme une perfidie longuement préméditée; et depuis, dit-il, la tradition n'a cessé de propager cette erreur, avec toutes sortes de circonstances plus ou moins romanesques : « Così, volgendoci a' nostri racconti volgari del « vespro, troviamo la uccisione di tutti i Francesi per tutta l'isola in un « dì; Giovanni di Procida, infintosi matto, girar la Sicilia con una cer- « bottana, susurrando a tutti all' orecchio, per dire ai Francesi pazze « cose, ai Siciliani il segreto della congiura; e, mescolati a queste grosse « fole, alcuni fatti ch'an sembianza di vero, come la prova della pro- « nunzia a sceverar Francesi da nazionali nell' eccidio, e il rifiuto di « Sperlinga. E l'eccidio contemporaneo è prettamente la favola di fra « Francesco Pipino, della cronaca d'Asti, ec., penetrata appo noi per « cronache scritte, o per tradizione di ciarle, quando la genuina tradi- « zione nazionale con l'andar de' tempi si diradò. »

C'est cette tradition dont M. Amari a voulu rétablir l'ancienne et, selon lui, la légitime autorité. Nous venons d'exposer les témoignages sur lesquels peuvent se fonder les deux opinions contraires; il nous reste à examiner le travail du nouvel historien, à faire voir comment il a traité cette curieuse époque des annales du moyen âge, époque capitale dans l'histoire de la Sicile, et qui n'est pas sans intérêt pour notre propre histoire, à dire si ses savantes et consciencieuses recherches ont réussi à dissiper le doute qui, jusqu'à présent, a partagé les historiens, à montrer enfin de quel côté se trouve la vérité, ou du moins la vraisemblance, s'il faut que la vérité reste encore enveloppée de quelques nuages.

M. AVENEL.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Dictionnaire de poche français-arabe et arabe-français, par MM. Helot frères, employés à la direction de l'intérieur, à Alger. De l'imprimerie de Besancenez, à Alger; librairie de Dubos frères et Marest, à Alger et à Paris, rue Sainte-Marguerite, 18, faubourg Saint-Germain, 1847, in-18 de 500 pages; prix 5 francs. Ce dictionnaire, d'un format portatif, donne à côté du mot arabe ses dérivés, ses racines et sa prononciation figurée en caractères français.

De Sophocleæ dictionis proprietate cum Æschyli Euripidisque dicendi genere comparata. Scripsit Ludovicus Benlœw. Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de Hachette et de Joubert, 1847, in-8° de 80 pages.

Du symbolisme dans les églises du moyen âge, par MM. J. Mason, Neale et Benj. Webb, de l'université de Cambridge, traduit de l'anglais par M. V. O., avec une introduction, des additions et des notes, par M. l'abbé J. J. Bourassé, chanoine de l'église métropolitaine de Tours. Imprimerie de Mame, à Tours, librairie de Dumoulin, 1847, in-8° de 404 pages. — Ce volume est divisé en deux parties. Dans la première, les auteurs traitent du symbolisme aux premiers siècles de l'Église, du symbolisme chez les Juifs, les Indous, les Mahométans, des raisons philosophiques qui démontrent la doctrine du symbolisme, de l'influence des dispositions et des cérémonies du temple de Jérusalem sur le plan des églises chrétiennes et sur la liturgie, des temples païens changés en églises. Cette première partie est suivie d'un extrait de la Description de la cathédrale de Cologne, par M. Sulpice Boisserée. La seconde partie se compose entièrement d'une traduction de divers passages du livre Ier du Rational des divins offices, de Guillaume Durand.

La démocratie au XIXe siècle ou la monarchie démocratique, pensées sur les réformes sociales. Paris, imprimerie de Cordier, librairie de Dauvin et Fontaine, 1847, in-8° de 312 pages.

Poésies, par Mme Rachel Guillemette. Paris, imprimerie de Bénard, 1847, in-8° de 21 pages.

Encyclopédie moderne. Dictionnaire abrégé des sciences, des lettres, des arts, de l'industrie, de l'agriculture et du commerce. Nouvelle édition entièrement refondue et augmentée de près du double; publiée par MM. Firmin Didot frères, sous la direction de M. Léon Renier. Paris, imprimerie et librairie de Firmin Didot, 1847, tome X, fin du volume (COLUMBIA, APROLITHE); tome XI, 1re livraison jusqu'au mot COPTES. L'ouvrage aura 25 volumes publiés en 300 livraisons.

Histoire de la sainte église de Vienne depuis les premiers temps du christianisme

jusqu'à la suppression du siége en 1801 ; par F. Z. Collombet. Lyon, imprimerie et librairie de Mothom, 3 vol. in-8°, ensemble de 1452 pages.

Lettre sur divers projets d'un recueil général des inscriptions latines de l'antiquité, adressée à M. Letronne, membre de l'Institut, etc., par M. Noël des Vergers. Paris, imprimerie et librairie de Firmin Didot, in-8° de 40 pages.

Monuments anciens et modernes de la ville de Nancy, dessinés d'après le daguerréotype et décrits par Jacques Cayon. Nancy, imprimerie d'Hingelin, librairie de Cayon Liébaut, in-8° de 80 pages, avec planches.

Nouvelle prose sur le dernier jour, composée, avec le chant noté, vers l'an mille, et publiée, pour la première fois, d'après un manuscrit de l'abbaye d'Aniane, par Paulin Blanc, bibliothécaire de la ville de Montpellier. Imprimerie de J. Martel, aîné, à Montpellier, librairie de Techener, à Paris, 1847, in-4° de 58 pages, avec deux planches.

Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, années 1845-1846. Imprimerie de Frantin, à Dijon; librairie de Derache, à Paris; 1847, in-8° de 536 pages. — Parmi les morceaux les plus importants que contient ce volume, on remarque d'abord une traduction avec commentaire du discours d'Ælius Aristide, pour la défense de la loi de Leptine, qui supprimait la dispense des charges publiques onéreuses à Athènes. Ce travail, dû à M. J.-P. Stiévenart, est précédé d'une introduction et accompagné de nombreuses notes. Il est suivi d'un éloge historique du peintre Gagnereaux, par M. Henri Baudot. Bénigne Gagnereaux, né à Dijon, le 24 septembre 1756, est mort à Florence, le 18 août 1795. On trouve plus loin un rapport de M. Frantin sur la préface communiquée à l'Académie d'un ouvrage inédit intitulé : *Légendaire d'Autun* ou *Vies des saints du diocèse d'Autun et des anciens diocèses de Châlon et de Mâcon,* par M. Pequégnot, curé de Rully. Un autre rapport du même membre apprécie l'ouvrage publié sous le titre de *Questions bourguignonnes* ou *Mémoire critique sur l'origine et la migration des anciens Bourguignons,* par M. Roget, baron de Belloguet. On lit ensuite avec intérêt une esquisse topographique et historique de Mallorca ou Mayorque, par M. C.-S. Cuynat, membre et bibliothécaire de l'Académie. Parmi les mémoires et dissertations lus dans la séance publique du 14 décembre 1846, on remarque une notice sur d'Aguesseau, par M. Nault; la Bourgogne sous Louis XIV, par M. Foisset, et un fragment de l'Histoire de Bourgogne sous le ministère de Richelieu, par le même. Quatorze mémoires relatifs aux sciences physiques terminent le volume. On y distingue deux notices de M. Perret sur les tremblements de terre observés en Algérie et aux Antilles; un mémoire sur une petite espèce de charançon dont la larve vit dans la tige de la mauve sauvage et dans celle de la passerose, par M. Vallon; des rapports sur trois nouveaux cas de notomélie dans les mammifères; une note de M. Pierquin de Gembloux sur un cas de tératologie humaine.

Histoire du Limousin, par M. A. Leymarie, archiviste du département de la Haute-Vienne; ouvrage consacré par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en 1846. Paris, librairie de Dumoulin, 2 volumes in-8°. — Voici l'indication des matières traitées dans cet ouvrage. Ier volume, Ire partie. Transformation du municipe en commune; identité des curiales, des échevins et des prud'hommes; commune mixte en Limousin, partage du pouvoir entre un seigneur et l'association bourgeoise; communes bâtardes en Limousin. IIe partie. Organisation de la commune, du consulat, des justices royales et seigneuriales; pouvoir judiciaire des communes; procédure; conflits de juridictions; police; finances; force armée des communes; organisation de la milice; organisation du travail; métiers; jurandes;

fréries industrielles; commerce; taxes; foires et marchés; péages; poids et mesures. Confréries et associations religieuses; leur organisation; leurs revenus; mystères; processions; commune matérielle; enceinte des villes; fortifications; portes; topographie des villes du moyen âge. IIe volume, IIIe partie. Histoire de la législation; formation et rédaction des coutumes et de celle de Limoges en particulier. Le Limousin était-il régi par le droit écrit? Arts; industrie; commerce; orfévres et émailleurs; corporations ouvrières; architectes; sculpteurs; bourses des marchands à Limoges; littérature et instructions; langue limousine; troubadours; leur influence; enseignement; écoles; régents; écoliers. Mœurs, usages en Limousin; lois somptuaires; fêtes; ameublement; costumes. IVe partie. Formation de la bourgeoisie. Associations municipales. Luttes de la bourgeoisie avec la royauté, la noblesse et le clergé. Décadence des communes. Les pièces justificatives sont placées à la fin du premier volume; elles renferment : Arrêt du parlement sur les contestations du chapitre et des habitants du Dorat, donné le 21 juillet 1490. Fondation première de l'église de M. Saint-Pierre du Dorat, faite par Clovis; vidimus de l'année 1495. Transaction du 25 janvier 1556 entre les abbé et chanoines de Saint-Pierre du Dorat, d'une part, et les habitants de la ville de l'autre. Contrat fait en 1269 entre le seigneur de Magnac et les habitants de la ville relativement à leurs priviléges. Règlement de l'an 1213 sur la monnaie de Limoges. Fragment des coutumes de Limoges; coutumes judiciaires. Pancarte des péages de Limoges en 1377. Réduction des mesures de grains du Limousin et autres lieux circonvoisins à la mesure de Limoges. Inventaire fait en 1550 du mobilier de la confrérie du Saint-Sacrement. Noms des consuls de Limoges, du XIIIe au XVIIIe siècles.

Geoffroy Chaucer, poëte anglais du XIVe siècle. Analyse et fragments, par H. Gomont. Paris, librairie d'Amyot, 1847, in-8° de 284 pages. — On saura gré à M. Gomont d'avoir introduit dans notre litérature, au moyen d'une traduction aussi fidèle qu'élégante, les fragments les plus intéressants d'un poëte dont le nom est beaucoup plus connu en France que ses ouvrages. « Les divers écrits de Chaucer, dit le traducteur dans son introduction, peuvent se diviser en trois classes : 1° Les poëmes allégoriques et les songes, fictions bizarres où l'auteur se représente comme transporté durant son sommeil dans un monde idéal; 2° les contes et les récits non allégoriques; 3° les pièces auxquelles on donnerait le nom de poésies légères. Le tout peut former de quatre-vingt à cent mille vers, chiffre vraiment effrayant, et dont la simple énonciation suffira pour nous excuser si nous n'offrons qu'une traduction de morceaux choisis. » Les poëmes allégoriques et les songes, outre une traduction tronquée du *Roman de la Rose*, et une composition intitulée *la Cour d'amour*, empruntée aussi à Jean de Meung, comprenant plusieurs poëmes assez longs. 1° *la Complainte de la pitié, ou Comment la pitié est morte et a été ensevelie dans un noble cœur ;* 2° *la Complainte des oiseaux ;* 3° *le Livre de la Duchesse,* tribut funèbre payé à la mémoire de la duchesse Blanche de Lancastre; 4° *le Coucou et le Rossignol*, lutte poétique entre les deux oiseaux; *le Songe de Chaucer*, qui finit, comme tous nos vaudevilles, par le mariage des héros de l'auteur et de Chaucer lui-même avec les dames de leurs pensées; 6° *la Fleur et la Feuille ;* 7° *le Palais de la Renommée*. Ces deux derniers poëmes ont été, avec *le Livre de la Duchesse*, traduits presque entièrement par M. Gomont. — Les contes et récits non allégoriques renferment; 1° *Troïle et Cresside*, poëme en cinq chants, dont le sujet est l'amour que Troïle, fils de Priam, éprouve pour Cresside, fille de Calchas; 2° *la Légende des femmes célèbres*, qui semble imitée de Boccace, et où figurent Cléopâtre, Thisbé, Didon, Médée, Lucrèce, etc.; 3° *les Contes de Cantorbéry*, vaste composition qui, bien que non terminée, renferme

encore près de vingt mille vers. C'est l'ouvrage le plus remarquable et le plus connu de Chaucer. *Les Aventures d'Arcite et Palémon*, où se trouvent de gracieux détails, et *les Rimes du sieur Thopas*, où Chaucer ridiculise les romans de chevalerie, sont les seuls morceaux des *Contes de Cantorbéry* que M. Gomont ait traduits en entier. Les autres petits poëmes de Chaucer sont au nombre de quatorze, dont on ne trouve ici que quelques-uns : *le bon conseil de Chaucer, Chaucer à sa bourse vide, un virelai, l'Alphabet de Chaucer*, prière à Notre-Dame, dont chaque strophe commence successivement par chacune des lettres de l'alphabet.

Recherches historiques sur Hénin-Liétard, par M. Dancoisne. Imprimerie d'Obez, à Douai, librairie de Techener, à Paris, 1847, in-8° de VIII-360 pages, avec figures. Cet ouvrage, couronné par la société royale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord, est le résultat de recherches patientes; il est suivi de pièces justificatives et orné de fac-simile de chartes et de plusieurs planches de sceaux et de médailles.

Annuaire historique pour l'année 1848, publié par la Société de l'Histoire de France, douzième année; Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de Renouard, 1847, in-8° de 333 pages. — La destination principale de l'Annuaire de la Société de l'Histoire de France, qui paraît régulièrement depuis 1837, est de faciliter les études historiques et de tenir lieu, autant que possible, pour ceux qui s'y adonnent, des grandes collections qu'on ne rencontre que dans les bibliothèques publiques. Le volume qui vient d'être publié n'est pas moins riche que les précédents en renseignements utiles. Il contient d'abord le résumé des travaux de la Société depuis sa fondation, en 1834, jusqu'au 1er juillet 1847. Après cet exposé, se trouve, en regard du calendrier, une nouvelle série de dictons et proverbes ruraux, complément de ceux que M. Antoine-Nicolas Duchesne publia, pour la première fois, dans le *Jardinier prévoyant* des années 1773, 1774 et 1781, et qui ont été reproduites dans l'Annuaire de 1847. Vient ensuite la continuation de la liste des archevêques et évêques de France, distribuée par provinces ecclésiastiques. L'Annuaire de 1845 contenait les provinces d'Albi et d'Aix; celui de 1846, les provinces d'Arles, d'Auch et d'Avignon; celui de 1847, les provinces de Besançon, de Bordeaux, de Bourges, de Cambrai et de Cologne. On trouve, dans l'Annuaire de 1848, la province d'Embrun, comprenant l'archevêché de ce nom et les évêchés de Digne, d'Antibes puis de Grasse; de Vence, de Glandève, de Senez, de Nice; la province de Lyon et ses suffragants, les évêchés d'Autun, de Mâcon, de Châlons-sur-Saône, de Langres, de Dijon, de Saint-Claude; la province de Malines, avec les évêchés d'Anvers, de Gand, de Bruges, d'Ypres, de Ruremonde, de Bois-le-Duc; la province de Mayence, avec les évêchés de Worms, de Spire, de Strasbourg (celui-ci relève aujourd'hui de la métropole de Besançon) et de Constance; la province de Narbonne, comprenant les évêchés de Saint-Pons-de-Tomière, d'Alet, de Béziers, de Nîmes, d'Alais, de Lodève, d'Uzès, d'Agde, de Maguelonne puis de Montpellier; de Carcassonne, d'Elne puis de Perpignan. Un supplément aux provinces de Cambrai et de Cologne donne les évêques contemporains de Tournay, de Namur, de Liége. Cette liste est suivie de la nomenclature des ambassadeurs, envoyés, ministres et autres agents politiques de la cour de France près les puissances étrangères. Cette nomenclature, divisée en trente-huit paragraphes, commence au XIVe siècle pour quelques États, au XVIe pour le plus grand nombre, et se continue jusqu'à l'époque actuelle. Les éditeurs y ont joint les noms des plénipotentiaires respectifs de l'empereur d'Allemagne, de la France et des autres puissances européennes, dans les congrès et conférences tenus depuis le XVIe siècle. La première

de ces assemblées politiques, dans l'ordre chronologique, est la ligue de Cambrai, entre l'empereur Maximilien Ier et Louis XII contre les Vénitiens (1508); la dernière est le congrès de Vérone (1822).

Quissa-i Khasrităn-i Ajam, c'est-à-dire Histoire des rois de Perse; grand in-8° de 594 pages, Calcutta, 1846. — Ce volume est un abrégé hindoustani du *Schâh-nâma*, ou *Livre des rois*, de Firdami, dont on connaît la belle édition due aux presses de l'Imprimerie royale. Par une singulière coïncidence, il a pour auteur un *professeur Mol*, مول منشى, habile écrivain hindoustani, auteur de plusieurs ouvrages. Il est écrit en vers sur le même mètre que l'original, et il a été fait avec beaucoup de soin, à l'imitation du *Schamscher Khânî* : il peut être ainsi consulté avec fruit pour l'intelligence de l'ensemble des événements qui sont racontés dans le *Schâh-nâma*. Le titre que l'auteur y a donné représente littéralement le titre persan, et prouve que le savant traducteur français l'a traduit avec raison par *le Livre des rois;* seulement, il faut se souvenir que *livre* est pris dans le sens d'*histoire*, comme dans plusieurs portions de la Bible et dans beaucoup de titres d'ouvrages orientaux.

Voyage d'Énée aux Enfers et aux Champs-Élysées, selon Virgile, par le chanoine André de Jorio, traduit de l'italien (sur la troisième édition); par H. R. Duthillœul. Douai, imprimerie d'Adam d'Aubers, 1847, in-8° de 72 pages, avec une carte. — La plupart des commentateurs de l'Énéide avaient soupçonné que les lieux où Virgile a placé ses belles fictions du sixième livre n'étaient point imaginaires. Selon Heyne et Lacerda, c'était dans l'ancienne Campanie, aux environs de Baïes et du golfe de Pouzzole qu'il fallait chercher le lac Averne, la grotte de la Sybille, l'Achéron, le Styx, l'Élysée; mais aucun savant n'avait encore parcouru ces contrées dans le but de démontrer l'exactitude des descriptions du poëte. L'abbé de Jorio s'est acquitté de cette tâche avec le plus grand soin, et son livre ne peut qu'intéresser vivement tous les amis des lettres latines. On saura gré à M. Duthillœul d'avoir reproduit en français ce curieux travail.

ALLEMAGNE.

Aurelius de acutis passionibus. Nunc primum in lucem edidit, mendis quibus scatebat pro viribus purgavit, annotatione critica instruxit Dr Car. Daremberg. Breslau, imprimerie de Richter; se trouve à Paris, à la librairie de Victor Masson, 1847; broch. in-8° de 69 pages. — Cet opuscule est publié pour la première fois, d'après le manuscrit 1343-1350 de la bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles. C'est un abrégé du Traité *De morbis acutis* de Cœlius Aurelianus. M. Daremberg pose sans la résoudre la question de savoir si le nom d'Aurelius est réellement celui de l'abréviateur, ou une simple altération du nom d'Aurelianus. Il réserve tout commentaire et toute discussion critique pour l'édition qu'il prépare des œuvres de ce dernier.

Deutsche Verfassungs Geschichte..... Histoire de la constitution germanique, par Georg. Waitz. T. II, Kiel, librairie de Schwers; Paris, librairie de Franck, rue de Richelieu, in-8° de XXII-668 pages. — Cet ouvrage, qui intéressera vivement les savants et les amis de notre histoire, est dû à M. Waitz, collaborateur de M. Pertz pour la nouvelle collection des historiens d'Allemagne, célèbre sous le titre de *Monumenta Germaniæ*. C'est une publication d'une importance incontestable, dans laquelle sont discutées et résolues les questions les plus intéressantes concernant les premiers siècles de la domination des Francs. L'auteur a su les rendre nouvelles, même pour les personnes qui les ont le plus étudiées, en s'appuyant constamment

sur les textes, qu'il interprète et applique avec beaucoup de sagacité et de justesse. La partie consacrée à la loi salique, qui forme un appendice de l'ouvrage principal[1], malgré tous les savants mémoires dont cette loi a été récemment l'objet, contient elle-même des révélations tout à fait inattendues. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, M. Waitz établit que le fameux paragraphe, dans lequel les femmes sont exclues, au profit des mâles, du droit de succession à la terre salique, ne présente même pas, dans les plus anciens manuscrits, la leçon, si vulgaire et si peu contestée, des mots *terra salica*. Nous tâcherons de rendre compte prochainement de l'ouvrage de M. Waitz, de manière à donner à nos lecteurs une idée plus exacte des matières dont il se compose. Dès aujourd'hui, nous pouvons prendre sur nous de leur annoncer qu'ils trouveront, dans cette lecture, la plus riche et la plus saine érudition employée à l'examen des principales institutions mérovingiennes.

BELGIQUE.

Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique. Procès-verbaux des séances. Bruxelles, imprimerie de Deltombe, in-8°. — Le gouvernement belge a institué une commission à l'effet de rechercher et de publier les anciennes lois et ordonnances de la Belgique. Cette commission publie, avec les procès-verbaux de ses séances, des notices sur les documents qu'elle a recueillis, et parfois l'analyse de ces documents. Le cahier que nous avons sous les yeux contient le compte rendu de la séance du 9 juin 1847, et plusieurs annexes parmi lesquels on remarque une notice de la collection alphabétique des registres de la ville de Gand, et une notice historique sur l'ancien conseil souverain de Hainaut, suivie de pièces justificatives.

Académie royale de Belgique. Compte rendu des séances de la commission royale d'histoire, ou Recueil de ses bulletins. T. XI, XII et n[os] 1, 2 et 3 du t. XIII; Bruxelles, imprimerie de Hayez, 1846-1847, in-8° de 732, 299 et 258 pages. — La commission royale d'histoire de Belgique, qui est maintenant réunie à l'Académie royale de Bruxelles, continue de publier le compte rendu de ses séances, recueil fort précieux, non-seulement pour l'histoire de la Belgique, mais aussi pour celle des provinces du nord de la France. On y trouve en effet, outre les procès-verbaux des séances de la commission, un très-grand nombre d'analyses, d'extraits et de documents historiques inédits, source abondante de faits et de renseignements qui ne se rencontrent point ailleurs. Les tomes XI et XII et les trois premiers numéros du tome XIII, qui ont paru récemment, n'offrent pas, sous ce rapport, moins d'intérêt que les précédents volumes. Voici l'énumération des principaux articles qui les recommandent à l'attention des amis de l'histoire. Tome XI : Note sur une chronique de Flandre manuscrite, par M. le chanoine de Smet; Notice sur les aveux de Christophe de Hostein et sur le projet attribué au prince d'Orange et à ses partisans de faire assassiner don Juan d'Autriche et Éric de Brunswick (avril 1578), par le docteur Coremans; Notice sur les éphémérides de Léonard Voëller, secrétaire d'État de l'Allemagne et du nord, par le même; Notice des archives de M. le duc de Caraman, précédée de recherches historiques sur les princes de Chimay et les comtes de Beaumont, par M. Gachard; Notice sur le château de Bouchout-lès-Bruxelles. Tome XII : Opuscules de Mathieu Herbenas, concernant les antiquités

[1] Sous le titre de *Das alte Recht der Salischen Franken..... l'Ancien droit des Francs Saliens.* Cet appendice a été aussi publié à part.

de Maestricht, publiés par M. le chanoine de Ram; Court aperçu des différents cartulaires publiés par ordre de la commission des *records* aux frais du gouvernement anglais, par Octave Delpierre, secrétaire de légation à Londres. Tome XIII, nos 1 et 2 : l'Archiduc Ernest, sa cour, ses dépenses (1593-1595), d'après les comptes de Blaise Hütter, son secrétaire intime et premier valet de chambre, par le docteur Coremans; n° 3 : Notice sur un manuscrit de la bibliothèque royale de la Haye, contenant des lettres de don Juan d'Autriche, du secrétaire Escobedo, des billets d'Antonio Perez, apostillés de la main de Philippe II, par M. Gachard. Outre ces divers travaux, on lit avec intérêt, dans les comptes rendus des séances de la commission, une série de notices sur les manuscrits conservés, soit dans les dépôts publics, soit dans les bibliothèques particulières, qui ont rapport à l'histoire de Belgique. Ces notices, accompagnées souvent d'extraits développés, sont dues à M. de Reiffenberg, qui est, comme on sait, un des membres les plus érudits et les plus zélés de la commission d'histoire. Nous y avons remarqué, entre autres documents utiles, une chronique, en vers, de l'abbaye de Saint-Amand, composée au seizième siècle, par Baudouin Denys, religieux de ce monastère : M. de Reiffenberg la publie d'après un manuscrit de la bibliothèque royale de Bruxelles. Le savant éditeur n'apprendra peut-être pas sans intérêt que l'original de cette chronique se trouve, avec tant d'autres précieux débris de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Amand, dans la bibliothèque publique de Valenciennes. Chaque numéro des comptes rendus de la commission d'histoire est suivi d'une revue bibliographique des publications récentes qui ont rapport à la Belgique.

Relation des troubles de Gand sous Charles-Quint, par un anonyme, suivie de trois cent trente documents inédits sur cet événement, par M. Gachard, archiviste général du royaume. Bruxelles, imprimerie de Hayez, in-4° de LXXVIII-778 pages. — Les Gantois avaient refusé de contribuer au subside de 400,000 florins que la reine Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, demandait aux États de Flandre pour résister au roi de France. Charles-Quint ayant voulu les contraindre au payement, la ville tout entière s'insurgea (1539); les gens de métier s'emparèrent de l'autorité, déchirèrent les lettres de l'empereur, mirent à mort les citoyens qui lui étaient dévoués, renouvelèrent leur magistrat, et envoyèrent des députés à François Ier pour lui offrir la souveraineté de la Flandre. On sait comment Charles-Quint, après avoir traversé la France, alla punir la révolte des Gantois. Il ne se contenta pas de faire trancher la tête aux chefs de l'insurrection, d'imposer aux habitants une amende exorbitante, de les condamner à une réparation ignominieuse envers lui; il confisqua leurs priviléges, ordonna qu'à l'avenir le magistrat serait créé par lui et ses successeurs, abolit la division des bourgeois en trois membres et réduisit à vingt et un les cinquante-trois métiers existants; enfin, il fit construire une citadelle qui devait servir à réprimer toute nouvelle tentative de sédition.

La constitution que Charles-Quint donna en cette occasion à la ville de Gand, le 30 avril 1540, demeura en vigueur jusqu'à l'établissement des lois françaises, à la fin du siècle dernier. L'histoire de la révolte gantoise de 1539 forme un des épisodes les plus intéressants des annales des Pays-Bas. En 1743, un chanoine de Malines, Hoynck van Pappendrecht, en avait publié, dans ses *Analecta belgica*, une relation incomplète, sous le titre de : *Discours des troubles advenus en la ville de Gand*, ouvrage attribué par lui à Jean d'Hollander, chanoine de Sainte-Vaudru, à Mons. En 1827, l'Académie de Bruxelles mit ce sujet au concours, et, l'année suivante, le prix proposé pour cette question fut obtenu par M. Steur, auteur d'un mémoire remarquable qui a été inséré dans le tome X des Mémoires de cette académie. Vers

le même temps, on découvrit qu'il existait une relation inédite des troubles de 1539; la commission d'histoire de Belgique en a décidé l'impression et a désigné M. Gachard pour éditeur. Cette publication, commencée en 1837, et suspendue par diverses causes, vient de s'achever, et ce retard s'explique par le grand nombre de documents que l'éditeur a joints comme appendice au texte principal.

La relation est anonyme; elle a été écrite à Lille en 1541 « par manière de passetemps et pour mémoire au temps à venir. » L'auteur s'occupe surtout des événements antérieurs à l'arrivée de Charles-Quint dans la ville de Gand. Il raconte en termes dramatiques et touchants les tortures et la mort du doyen Liévin Pin ou Pien, que les Gantois firent périr parce qu'ils le soupçonnaient de servir les intérêts de l'empereur. Sur la mission du comte du Rœulx, que Charles-Quint envoya à Gand, au mois d'octobre 1539, la relation fournit des particularités nouvelles. Elle acquiert surtout de l'importance pour les événements postérieurs au mois de novembre de la même année, époque à laquelle s'arrête le *Discours* publié par Papendrecht. L'auteur donne d'assez nombreux détails sur le voyage de Charles-Quint à travers la France; il décrit la magnifique réception que lui firent François Ier, les princes français et les personnages les plus éminents du royaume; les honneurs qui lui furent rendus, comme s'il eût été le roi de France, dans toutes les villes qu'il traversa, l'allégresse des populations. « Et estoit la renommée toute commune partout, que ce n'estoit point œuvre d'homme, mais divine, et tout ce que le peuple fit audit royaume de France, pour l'honneur de l'Empereur, par là où Sa Majesté passoit, le faisoient de bon cœur et bien délibérez. » Et entre autres triumphes fut faict par mètres, en latin, ung petit *quériteur*, à la grant gloire et louenge des deux princes, assavoir : qui avoit mérité plus haut loz, ou l'empereur de sa grande confidence, ou le roy de sa grant loyaulté. » Puis vient le récit de l'entrée de Charles-Quint à Gand : « la ville la plus belle et ample de la chrestienté et toutefois assez moyennement peuplée selon sa grandeur. » L'auteur raconte ensuite comme l'empereur fit comparaître devant lui les chefs de la révolte, les circonstances du procès suivi contre eux, leur condamnation et leur exécution; l'abolition des priviléges des habitants, la suppression de certaines fêtes populaires qui donnaient lieu à des désordres, enfin les mesures prises par l'empereur pour faire élever une citadelle sur l'emplacement du monastère de Saint-Bavon et de l'église Saint-Sauveur. Dans plusieurs passages, l'écrivain anonyme attribue, en partie, à l'influence du luthéranisme, les troubles de 1539. C'est là une donnée nouvelle, qui n'est pas indigne de l'attention des historiens. En général, l'auteur de cet écrit se montre peu favorable aux Gantois. Il revient à plusieurs reprises sur leur esprit d'insubordination et de mutinerie; il les traite de « hardis et mauvais subjects, » il les taxe d'une présomption et d'un orgueil insupportables; il prétend que le peuple n'avait d'autre but que « de faire tous biens communs et de les piller au mieulx que chacun eust sceu; » il approuve enfin, dans leur entier, la sentence et l'ordonnance de l'empereur. Les documents inédits que M. Gachard a joints à cette relation ajoutent beaucoup à sa valeur. Ils sont tirés des archives du royaume de Belgique, de la bibliothèque de Bruxelles, des archives de Gand et d'Audenarde, de celles de M. le duc de Caraman à Beaumont, de celles du département du Nord à Lille, des archives du royaume et de la Bibliothèque du Roi à Paris, enfin du dépôt de Simancas et de la bibliothèque nationale de Madrid.

Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg, recueillis et publiés pour la première fois (à l'exception du *Cantatorium sancti Huberti*), par le baron de Reiffenberg. T. VII, Bruxelles, imprimerie de

Hayez, in-4° de CXXVI-688 pages, avec planches.—La première partie de ce volume appartient à la seconde division du recueil dont nous venons de transcrire le titre, division qui comprend les *Légendes historico-poétiques*. On trouve, dans cette première partie le roman, en vers, de Gilles de Chin, seigneur de Berlaymont. Cette légende poétique, publiée d'après le ms. 167 (Belles-lettres) de la bibliothèque de l'Arsenal, a pour auteur Gautier de Tournay, qui paraît avoir écrit vers la fin du XIII° siècle ou au commencement du XIV°. Gilles de Chin, chevalier du Hainaut, est un personnage réel, qui mourut en 1137. Le poëte lui prête de merveilleuses aventures au milieu desquelles se mêle le récit d'événements véritables. Le trait le plus populaire de l'histoire fabuleuse de Gilles de Chin est la victoire du héros sur un lion ou sur un dragon, et le souvenir confus de cet exploit était consacré par une procession qui avait lieu chaque année au village de Wasmes, près de Mons. L'ouvrage de Gautier de Tournay se compose de 5543 vers. Avant lui, un autre trouvère, Gautier li Cordiers, avait raconté la légende de Gilles de Chin dans un poëme qui est aujourd'hui perdu. Il existe, sur le même sujet, un roman en prose, plus récent, qui a été imprimé il y a quelques années, par les soins de M. R. Chalon, de Mons. Les autres textes compris dans le volume appartiennent à la troisième division du recueil, c'est-à-dire aux annales et chroniques proprement dites. Ce sont d'abord de courtes annales des monastères de Stavelot, de Saint-Maximin de Trèves et d'Epternach, précieuses notes écrites sur les marges des manuscrits du X° ou du XI° siècle. Viennent ensuite des fragments de la partie de l'*Auctarium Aquicinctinum*, omise par Aub. Le Mire. Ce supplément à la chronique de l'abbaye d'Anchin vient d'être publié presque en entier par M. Bethmann, dans les *Monumenta Germaniæ historica* de M. Pertz. M. de Reiffenberg s'est borné à donner, d'après le manuscrit 5540 de la bibliothèque du Roi, un fragment qui avait été négligé par M. Bethmann. Après cet *auctarium*, on trouve, sous le titre de *Cantatorium sancti Huberti*, une histoire de l'abbaye de Saint-Hubert en Ardennes, depuis sa fondation, vers 687, jusqu'à l'année 1106. Cet ouvrage avait déjà paru dans le tome IV de l'*Amplissima collectio* de Martenne, mais avec beaucoup de fautes. M. de Reiffenberg en donne un texte meilleur d'après l'original, retrouvé en 1834, en Belgique. Le morceau qui vient ensuite est une chronique latine de l'abbaye de Liessies, en Hainaut, depuis l'an 750 jusqu'en 1578, par Jacques Lespée, moine de ce monastère. Elle est suivie d'une histoire de l'abbaye de Saint-Denis en Broqueroie, par l'abbé Gaspard Vincq, mort en 1659. A cette chronique, dont le manuscrit original est aux archives provinciales du Hainaut, l'éditeur a joint une autre histoire du même monastère qui va de l'an 1081 à l'an 1667. Des appendices et une table des matières terminent le volume, qui est précédé d'une ample et savante introduction.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL
DES SAVANTS.

DÉCEMBRE 1847.

1. *Descrizione dell' antico Tusculo,* dell' architetto Cav. L. Canina, Roma, 1841, in-f°.
2. *L'Antica citta di Veii descritta ed illustrata con i monumenti* dal Cav. L. Canina, Roma, 1837, in-f°.
3. *L'Antica Etruria maritima compresa nella dizione pontificia, descritta ed illustrata con i monumenti,* dal Cav. L. Canina, t. Ier, comprenant les *Falisques,* les *Véiens* et les *Cærites,* Roma, 1846, in-f°.

PREMIER ARTICLE.

Les trois ouvrages que nous réunissons sous un titre commun, parce qu'ils appartiennent au même auteur et qu'ils traitent de sujets analogues, se recommandent, à des titres égaux, à l'intérêt de nos lecteurs. Ces trois publications, qui se sont suivies de si près, sont le résultat des fouilles les plus récentes, opérées sur le sol de villes antiques qui eurent une grande célébrité, et qui ont laissé de nombreux et importants vestiges de leur existence, *Tusculum, Véies, Phaleri* et *Cære.* Le site des deux premières de ces cités fameuses, *Tusculum* et *Véies,* étant devenu la propriété particulière d'une princesse, qui joint à un goût éclairé pour l'antiquité tous les moyens de servir la science, S. M. la reine douairière de Sardaigne, Marie-Christine, c'est cette princesse qui a voulu que des fouilles, dirigées dans le but de découvrir ce qui pouvait y rester enfoui de monuments antiques, ou de mettre en lumière ce qui

avait été déjà découvert, fussent exécutées avec une munificence vraiment royale; et c'est aussi à ses frais qu'ont été publiés les deux ouvrages entrepris d'après le résultat de ces fouilles, pour être distribués et donnés en son nom à tous les établissements publics, à tous les savants de l'Europe qui s'occupent de l'étude de l'antiquité[1]. Il y a donc, dans la volonté royale qui a produit ces deux publications et qui a présidé jusqu'à la fin à leur exécution, une intention généreuse à laquelle il est juste d'abord de rendre hommage; et, ce premier devoir rempli, il doit nous être permis aussi de dire que M. Canina a mérité de s'associer à cette noble pensée d'une reine, par l'intelligence avec laquelle il a dirigé les fouilles qu'elle avait confiées à son zèle, et par le soin qu'il a apporté à en faire connaître et apprécier les résultats.

Le troisième ouvrage de M. Canina, dont nous nous proposons de rendre compte, et qui a pour objet la description des antiquités des villes de l'*antique Étrurie maritime*, comprise dans l'État de l'Église, c'est à savoir, *Phaleri*, *Véies*, *Cœre*, *Tarquinies*, *Vulci* et *Volsinies*, ouvrage entrepris aussi d'après les résultats des découvertes les plus récentes, est publié aux frais du gouvernement pontifical; et, ici encore, il est juste de reconnaître et de proclamer une pensée d'intérêt profond pour l'antiquité et de zèle éclairé pour la science, dont ce gouvernement, si inférieur en ressources à la plupart de ceux de l'Europe, a donné, dans le cours du quart de siècle qui vient de s'écouler, plus de preuves qu'aucun autre, par la création du *Museo Gregoriano* et de celui du *palais de Saint Jean de Latran*, qui rivalise déjà avec ses aînés du *Vatican* et du *Capitole*, et par la publication du premier de ces musées, ouvrage splendide, dont l'exécution n'a sans doute pas répondu aux vues généreuses du pontife qui l'avait ordonné, mais dans lequel éclate encore toute la munificence de ce gouvernement, si libéral envers la science. Le premier volume de l'*Antique Étrurie maritime*, que nous avons sous les yeux, n'aura pas coûté, à beaucoup près, d'aussi grands sacrifices à la chambre pontificale; mais son exécution, aussi belle et aussi soignée qu'il est possible de le désirer, n'en fera pas moins d'honneur au gouvernement qui en a conçu l'idée, comme au savant qui l'a réalisée, en même temps qu'il n'en profitera que mieux à la connaissance de l'antiquité.

Nous suivrons, dans l'analyse que nous allons donner des trois ouvrages de M. Canina, l'ordre qui résulte de l'époque même de leur

[1] Les deux ouvrages portent l'avertissement suivant : *Opera edita in pochi esemplari da distribuirsi in dono;* et chaque exemplaire porte, en caractères d'imprimerie, le nom de l'établissement ou de la personne à laquelle il est accordé.

publication; nous nous occuperons d'abord de *Tusculum* et de *Véies;* après quoi nous ferons connaître le premier volume de *l'Antique Étrurie maritime*, qui, bien qu'il porte la date de 1846, n'a pourtant paru qu'en 1847, et n'est arrivé entre nos mains que depuis quelques semaines. Une première observation qui s'applique à ces trois ouvrages, c'est que le travail de l'auteur s'y trouve distribué de la même manière, et disposé dans un ordre qui nous paraît aussi clair que méthodique. L'auteur réunit dans une première partie les notions historiques qui concernent chacune des villes antiques dont il s'occupe; il expose ensuite, dans une seconde partie, tout ce que l'étude approfondie de sa topographie, appuyée sur les meilleurs documents et sur les fouilles les plus récentes, a pu fournir de lumières sur la situation de ses monuments; et il consacre une troisième partie à la description de ces monuments mêmes, accompagnée de planches, qui les représentent dans leur état actuel, et, toutes les fois qu'il est possible de le faire, au moyen d'une restauration. Malgré le mérite qui distingue généralement la première partie du travail de M. Canina, pour ce qui concerne chacune des villes antiques qui en sont l'objet, on sent que c'est surtout la seconde et la troisième partie, l'une topographique, l'autre archéologique, qui doivent exciter de préférence notre intérêt; aussi croyons-nous devoir porter particulièrement notre examen sur ce qui, dans ces trois ouvrages de M. Canina, a rapport à la topographie et aux monuments, en ne faisant mention de la partie historique qu'autant que cela sera nécessaire pour l'intelligence de ces monuments mêmes.

Tout le monde sait à présent que l'antique *Tusculum* existait à peu près tout entier sur le site d'une belle *villa* moderne, appelée la *Rufinella;* mais ce n'est qu'à partir du commencement de ce siècle que l'on a acquis cette connaissance avec toute la certitude possible, attendu que, jusqu'alors, chacun des antiquaires qui s'étaient occupés des monuments de *Tusculum* plaçait le site de cette ville, tantôt sur un point de la *colline Tusculane*, tantôt sur un autre, au gré de ses vues particulières. Après la destruction de l'ancien *Tusculum*, opérée en 1191, sous le pontificat de Célestin III, le petit nombre d'habitants qui avaient échappé à ce désastre, et qui s'étaient réfugiés dans un lieu situé plus bas, nommé dans les siècles du moyen âge *Frascata*, d'où est venu à la ville moderne le nom de *Frascati*, ne purent se construire de nouvelles demeures qu'en achevant de proche en proche la démolition des édifices de l'ancienne ville; et ce travail de destruction, continué durant plusieurs siècles, avait été si complet, que le souvenir de *Tusculum* avait fini par se perdre dans le voisinage même de *Frascati*. Ce n'est que de nos jours

que les fouilles exécutées sur le terrain de la *Rufinella*, en faisant apparaître, d'abord les ruines du *théâtre*, situé au centre de la ville, puis celles du *forum*, qui y est contigu, puis enfin les traces de plusieurs des rues qui divisaient la cité et des voies publiques qui y aboutissaient, avec les restes de beaucoup de ses maisons, ont fait connaître le véritable emplacement de *Tusculum*, et mis à découvert quelques-uns de ses monuments les plus considérables. Ce résultat est assez important en soi, pour qu'il doive nous être permis d'entrer ici dans quelques détails au sujet de ces fouilles elles-mêmes, exécutées sur le sol de cette *villa* moderne qui occupe la plus grande partie de celui de l'ancien *Tusculum*.

La ville moderne de *Frascati*, longtemps dominée, à ce qu'il paraît, par la crainte qu'inspirait à ses habitants la haine des Romains qui avaient détruit leur patrie, et réduite à un très-petit nombre d'habitations, ne commença à acquérir quelque importance qu'à partir du pontificat de Paul III, de la maison Borghese, qui avait pris cette ville en affection, et qui la fit entourer d'une muraille, en même temps qu'il engageait par son exemple des prélats de sa cour, au nombre desquels fut Filippo Rufini, à y bâtir des habitations d'été, qui rappelaient, sur ce sol antique, la tradition des belles *villa* romaines du temps de la république et de l'empire. Il existe, en effet, une médaille, frappée la seizième année du pontificat de Paul III, l'an 1550, qui constate la nouvelle situation de *Frascati* que je viens d'indiquer, et dont le type du revers représente cette ville, avec l'enceinte de murailles qu'elle devait à la libéralité de ce pontife, et avec la légende : TVSCVLO REST, et, dans la partie supérieure du champ, la *villa* bâtie par Rufini, avec l'inscription : RUFINA.

A partir de cette époque, les environs de *Frascati* s'embellirent d'habitations qui couvrirent la plus grande partie du coteau dont elle occupe une des sommités, et parmi lesquelles se distinguent celles de *Mondragone* et de *Taverna*, vastes et superbes propriétés des princes Borghese, de *Buoncompagni*, résidence d'été des princes de Piombino, de *Belpoggio*, domaine des princes Pallavicini, les *villa Torlonia*, jadis *Ludovisia*, *Montalto*, aujourd'hui propriété du collége de la *Propagande*, et *Belvedere*, la plus charmante de ces habitations, bâtie par le cardinal Aldobrandini, neveu de Clément VIII, sur les dessins de Giacomo della Porta, enrichie depuis de fresques du Dominiquin, et pourvue des abondantes eaux du mont *Algide* qu'y conduisit Jean Fontana, au moyen d'un aqueduc, renouvelé de nos jours par notre architecte, M. Canina, aux frais du propriétaire actuel, le prince Aldobrandini Borghese, pour l'agrément de sa *villa* et pour l'usage public de la ville entière de *Fras-*

cati. Au-dessus de toutes ces habitations, et dans le lieu même qu'occupait l'ancien *Tusculum*, se distingue la *Rafinella*, bâtie, comme nous l'avons dit, vers le milieu du XVIe siècle, et ne renfermant encore, dans ce premier état, qu'un terrain peu considérable, avec un palais d'été, ce qu'on appelle un *casino*, dont l'architecte ne m'est pas connu. Cette propriété passa depuis aux Sacchetti, puis aux Falconieri, qui la firent agrandir et décorer par le célèbre Borromini. Acquise, vers le milieu du dernier siècle, par les pères *du collége romain*, ce furent eux qui firent construire, par les soins de l'habile architecte Luigi Vanvitelli, le *casino* principal, dans l'état où il se voit encore actuellement. Malheureusement, on suivait encore alors la méthode, qui n'est même pas abandonnée partout aujourd'hui, de se servir des matériaux arrachés à des constructions antiques; et il est trop certain que plusieurs des édifices de l'ancien *Tusculum*, dont on découvrit alors des ruines considérables, furent détruits de cette manière, sans que les *notices* recueillies sur place par le célèbre P. Boscovick, qui résidait en ce temps à la *Rafinella* et qui en avait la gestion, ni les dessins et les plans exécutés par l'architecte Vanvitelli, qui nous tiendraient lieu des monuments détruits, aient été livrés à la publicité, si ce n'est par des extraits tout à fait insuffisants [1]. L'importance archéologique de la *Rafinella* date donc seulement de l'époque où cette habitation devint la propriété du prince de Canino, Lucien Bonaparte, par un acte passé en vertu d'une décision pontificale, du mois de juin 1804. A partir de cette époque, où le domaine de la *villa* fut considérablement agrandi par l'acquisition de terrains voisins, et sa surface presque entièrement renouvelée par des constructions d'avenues et de jardins, les fouilles que ces divers travaux occasionnèrent, mirent à découvert le *théâtre*, le *forum*, et beaucoup de traces d'édifices et de rues, qui montrèrent enfin l'emplacement de *Tusculum*. Malheureusement encore, la recherche des objets d'antiquité, particulièrement des sculptures qui sortaient en foule de ces fouilles, et qui en accroissaient chaque jour l'intérêt, devint une nouvelle cause de ruine pour les ruines elles-mêmes, en ce que, pour arriver plus vite et avec moins de frais à l'extraction de ces objets, on ne se faisait aucun scrupule de bouleverser ce qui restait encore sur pied des anciens édifices auxquels ils appartenaient, et que, de cette manière, on en achevait la démolition. C'est ainsi qu'à l'exception des gradins inférieurs de la *cavea* du théâtre, trop solidement construits pour

[1] Ces *Extraits* se trouvent dans le recueil publié par C. Fea, sous ce titre : *Miscellanea filologica ed antiquaria*, t. II, Roma, 1836.

que leur destruction ne fût pas pour les amateurs d'antiquités une œuvre trop difficile et trop dispendieuse, et restés pour cette raison à peu près intacts, toute la portion du *théâtre* et du *forum* qui avait été découverte dans les fouilles du prince de Canino, demeura dans un état informe, et resta même à peu près perdue pour la science, parce qu'elle fut bientôt après recouverte de terre, pour en mettre le sol au niveau du terrain environnant. La résurrection de *Tusculum*, annoncée, mais seulement annoncée par la médaille du pape Paul III, date véritablement de l'époque où la *Rufinella* fut acquise, avec toutes ses dépendances, par la duchesse de Chablais, en 1820, et devint, après la mort de cette princesse, la propriété du roi de Sardaigne, Charles-Félix, dont l'auguste veuve, Marie-Christine, la possède encore aujourd'hui. Dès ce moment, en effet, les fouilles qui furent entreprises sur plusieurs point de l'ancienne cité. et qui étaient dirigées, avec tout l'amour et toute l'intelligence des choses antiques qu'exige une pareille opération, par le marquis Biondi, savant antiquaire romain, qui avait à Rome l'administration des biens des princes de la maison royale de Savoie, ces fouilles, disons-nous, eurent pour résultat de nouvelles et importantes découvertes, à la fois pour la topographie et pour l'archéologie, sans apporter aucun nouveau dommage aux ruines sur lesquelles s'était appesanti le poids de tant de siècles. Ce fut dans ces dernières fouilles, dirigées par le marquis Biondi jusqu'à l'époque de sa mort en 1836, et continuées sur le même plan et avec le même respect de l'antiquité par notre architecte, M. Canina, que furent mises à jour les principales voies antiques qui conduisaient de Rome et de quelques villes voisines à *Tusculum*, avec la colonne portant le xve milliaire, encore debout, à sa place antique, sur ce rameau détaché de la *voie Labicane*. De nombreux objets d'art, sculptures et même peintures, furent aussi le produit de ces fouilles; et les plus précieux de ces objets, transportés au château royal d'Aglie, près de Turin, où ils forment tout un musée retiré du sol de l'antique *Tusculum*, et d'autres laissés pour l'ornement de la *Rufinella* elle-même, furent dessinés pour l'ouvrage dont nous rendons compte, où ils demeurent acquis à la science. En même temps, d'autres travaux, ordonnés par S. M. la reine douairière de Sardaigne, s'exécutèrent non-seulement pour soutenir et conserver ce qui restait d'édifices antiques, mais encore pour rendre de nouveau à la lumière les monuments enfouis après leur découverte, et pour remettre en place les pierres qui avaient été détachées de ces édifices dans les fouilles précédentes et laissées gisantes sur le sol. C'est ainsi que le théâtre a été découvert de nouveau en totalité et rétabli, autant qu'il pouvait l'être,

dans l'état où l'avaient réduit les siècles et les irréparables barbaries du moyen âge, de manière à servir à la fois de monument à la cité antique et de modèle pour le soin qu'on doit prendre des précieux restes de l'antiquité.

Ainsi que je l'ai annoncé, je m'arrêterai peu sur la première partie du livre de M. Canina, renfermant un aperçu des notions historiques qui concernent *Tusculum*, sous la république, sous l'empire, et dans les siècles du moyen âge, jusqu'à sa destruction par les Romains, en l'an 1191 de notre ère. Je dirai seulement que ce récit, constamment appuyé des témoignages classiques les plus dignes de foi, me paraît écrit avec tout le soin et toute la critique qu'il comporte. L'auteur rapporte en premier lieu les traditions mythologiques qui attribuent la fondation de *Tusculum* à Telegonus, fils d'Ulysse et de Circé, sans ajouter plus de foi qu'elles n'en méritent à ces traditions, qui manquent véritablement du caractère historique; et nous ne pouvons qu'approuver cette sage réserve. Mais en même temps il admet comme appartenant à l'âge héroïque du Latium la première fondation de *Tusculum*, antérieure par conséquent à l'époque où cette ville devint une des cités latines par la colonie qui y fut envoyée d'*Albe la Longue;* et, sur ce point encore, je ne fais aucune difficulté de déclarer que je suis tout à fait de son avis. Je dirai plus : c'est qu'il me semble difficile de nier qu'il n'y ait eu effectivement des Grecs dans la population primitive de *Tusculum*, lesquels Grecs, venus en Italie peu de temps après le siége de Troie et partis probablement d'*Argos*, purent apporter dans cette région du Latium la connaissance des principaux événements de cette expédition fameuse et le culte des héros qui y avaient pris part. Ce n'était certainement pas sans s'appuyer sur l'opinion publique de son pays qu'Ovide reconnaissait des *mains argiennes*[1] dans la construction des murs de *Tusculum*, les mêmes *mains argiennes* qui avaient laissé leur empreinte en plusieurs endroits de Rome même[2]. Pour que l'orgueil des Romains consentît à admettre la priorité historique et la fondation héroïque de ces murs de *Tusculum* et de quelques autres villes latines, qu'ils avaient depuis si longtemps vaincues, il fallait bien qu'il y eût à cet égard une notoriété ancienne et générale. D'ailleurs, il est certain que cette tradition d'une origine grecque de *Tusculum*, d'accord avec l'étymologie même de son nom, dérivée par Festus du mot grec Δύσκολος[3],

[1] *Fast.* IV, 71-72 : « Et jam Telegoni, jam mœnia Tiburis udi Stabant, ARGOLICAE « quod posuere MANVS. » — [2] Sur les *Sacra Argeorum*, Varro, *de L. L.* IV, VIII, voy. le travail d'Ott. Müller, dans l'*Archäologie und Kunst* de Bœttiger, Iᵗᵉ. B, § III, p. 64-94. — [3] Fest. *v.* Tuscos.

régnait à *Tusculum* et chez les Romains eux-mêmes dès les premiers âges de la république, puisque cet Octavius Mamilius, ce puissant citoyen de *Tusculum*, chef du parti latin et gendre de Tarquin le Superbe, faisait publiquement remonter jusqu'à Ulysse l'origine de sa race : c'est ce que déclarent en termes formels Tite-Live[1] et Denys d'Halicarnasse[2]. On sait aussi que des témoignages plus graves que ceux-là, des monuments numismatiques, frappés vers la fin de la république, déposent de cette tradition, qui n'avait pas cessé d'avoir cours à Rome : ce sont des deniers d'argent et des *as*, appartenant à la famille *Mamilia*, et offrant, pour type principal, la figure en pied d'Ulysse, avec son fidèle chien près de lui; et il n'est pas douteux que de pareils monuments n'établissent suffisamment pour nous, comme ils le faisaient pour les Romains eux-mêmes, la confiance accordée à la généalogie héroïque de la famille Mamilia.

Mais il existe encore d'autres monuments du souvenir gardé à la mémoire d'Ulysse par les habitants de *Tusculum*, qui ont paru avec raison à M. Canina devoir être reproduits dans son livre, et par ce motif même qu'ils confirment la tradition populaire rattachée au nom du roi d'Ithaque, et à cause du mérite d'art joint à l'intérêt de la provenance, qui distingue ces monuments. Ce sont des bas-reliefs de terre cuite, qui représentent deux scènes épiques du retour d'Ulysse à Ithaque; dans l'un, *Pénélope*, livrée à la douleur de son long veuvage et au travail ingrat qui en était la suite, *entre deux de ses esclaves*, affligées comme elle, et la *vieille nourrice d'Ulysse;* dans l'autre, *Ulysse lui-même*, au moment où il est *reconnu par Euryclée* et *par son fidèle Eumée*. Ces deux bas-reliefs, certainement dérivés de quelque excellent ouvrage grec, sont depuis assez longtemps connus, d'après des fragments plus ou moins complets, qui en existent, à Rome, dans le *musée Kircher*[3] et dans le palais *Barberini*[4], en Angleterre[5], et en France, dans notre Cabinet des antiques, ces deux derniers publiés par Millin[6] et restés inconnus à M. Canina. L'exemplare le plus complet et le mieux conservé qu'on en connaisse, et que j'ai vu à Rome, dans la belle collection de M. le chevlaier Campana,

[1] Tit. Liv. I, XLIX. — [2] Dionys. Hal. IV, XLV : Ἀνέφερε δὲ τὸ γένος εἰς Τηλέγονον τὸν ἐξ Ὀδυσσέως καὶ Κίρκης. — [3] C'est le bas-relief publié par Winckelmann, *Monum ined.*, n. 161. — [4] C'est la terre cuite publiée par M. Thiersch dans sa *Littera al Ch. Cav. Tamboni*, Roma, 1823, et reproduite en allemand, à la suite de ses *Epochen der bild. Kunst* (Munich, 1829, 8°), p. 426-446, Taf. II, fig. 3. — [5] Dans le *Mus. British, Terracottas*, pl. VIII, n. 12, et dans la *Collection Mead.* — [6] *Monuments inédits*, t. II, pl. XL et XLI. Voy. sur ces bas-reliefs de terre cuite, dont il existe des contrefaçons modernes, faites à Rome, ce que j'ai dit dans mon *Orestéide*, p. 164, 1), et dont M. Canina ne paraît pas avoir eu connaissance.

est celui qui a été reproduit par notre auteur, qui a commis une légère inexactitude au sujet d'un de ces bas-reliefs, celui qui représente *Pénélope au milieu de ses femmes*, en disant que cette composition *paraissait pour la première fois dans son intégrité*, d'après l'exemplaire de la collection Campana; car celui du *Musée Britannique* est absolument dans le même état. Mais ce qui est bien plus important à considérer ici, et dont nous devons la notion positive à M. Canina, c'est que les bas-reliefs de M. Campana, aussi bien que ceux du *Musée Kircher* et probablement aussi du palais *Barberini*, proviennent des fouilles de *Tusculum* : en sorte qu'ils deviennent la preuve palpable de ce culte voué à la mémoire d'Ulysse par les habitants de *Tusculum*, qui justifie la tradition de l'origine de cette ville due au fils mythologique du roi d'Ithaque.

Le premier siége de la ville, où quelques colons grecs d'*Argos* se trouvèrent mêlés à des habitants indigènes du *Latium*, fut établi sur une éminence, escarpée de toutes parts, ainsi que c'était, à cette époque primitive, l'usage chez les Grecs, et sans doute aussi chez les peuples de l'Italie. Cette éminence se reconnaît encore, à sa forme abrupte, à sa hauteur qui domine, dans tout son circuit, la colline dont elle forme la crête; mais elle n'a conservé aucun vestige de l'enceinte des murs *télégoniens* qu'elle dut recevoir à cette époque. Seulement, on peut suivre, le long des sinuosités du rocher taillé à pic, la trace de ces murs qui furent assis sur ce roc, comme sur un fondement inébranlable, et, à l'aide de blocs de pierre qui sont tombés de son faîte et qui gisent encore sur ses pentes, on peut reconstruire par la pensée cette enceinte primitive, qui était appareillée par assises horizontales, en pierres taillées carrément, d'environ deux pieds de haut sur trois ou quatre de long et deux de large. Ce système de construction, employé ici de préférence à celui qu'on nomme *cyclopéen*, et qui consiste, comme l'on sait, en blocs de pierre de forme polygone irrégulière, assemblés sans ciment, n'a rien qui doive nous surprendre, à l'époque de cette fondation, postérieure de plusieurs années au siége de Troie, et rien aussi qui ne résulte naturellement de la qualité même de la pierre de *Tusculum*, qui est assez tendre et facile à tailler en formes régulières. Aussi n'aurais-je aucune observation à faire sur l'opinion exposée par notre auteur au sujet des murs de l'*acropole* de *Tusculum* et de l'essai de restauration qu'il en donne, s'il n'avait cru devoir, à cette occasion, reproduire la doctrine qu'il a soutenue, dans son *Architecture romaine* [1], relativement au *système cy-*

[1] *Architett. roman.* part. I, c. 1, p. 32, 109); part. II, c. 1, p. 32-33, 119)-123); et part. III, c. 11, p. 57-58, 4)-7).

clopéen, qu'il regarde comme produit uniquement, en Italie et ailleurs, par la nature de la pierre, extraite de la carrière en blocs polygones irréguliers et employés dans le même état, au lieu d'attribuer ce système à un peuple particulier et à une époque primitive, comme l'avait proposé le premier feu M. Petit-Radel. Or cette opinion de M. Canina, que j'ai combattue dans ce même journal, en soutenant la doctrine de l'antiquaire français, je n'ai pas de raisons pour ne point la repousser encore; loin de là, je déclare que je suis plus que jamais convaincu, d'après l'examen attentif de tous les éléments de la question, que l'*architecture cyclopéenne*, en Grèce, en Italie et dans l'Asie Mineure, partout, en un mot, où l'on en retrouve encore les monuments, est l'œuvre des populations pélasgiques, instruites à l'école des ouvriers phéniciens nommés *Cyclopes*[1]; et, sans renouveler ici une discussion que je crois épuisée, je me contente d'opposer à l'opinion de M. Canina, qu'il reproduit plusieurs fois dans son livre [2], ma protestation que je renouvelle à son exemple [3].

L'existence véritablement historique de *Tusculum* commence à l'époque où il devint une des villes latines, en recevant une des colonies d'*Albe*, qui furent envoyées, au nombre de *dix-huit*, sous le règne de Latinus Sylvius, un siècle environ après la fondation attribuée à Telegonus. Le fait de la colonie albaine, établie à *Tusculum*, est constaté par le témoignage de l'auteur du traité intitulé: *Origo gentis Romanæ*[4], par celui de Diodore de Sicile, emprunté sans doute au célèbre ouvrage de Caton *sur les Origines*, et conservé par Eusèbe [5]; il est mentionné aussi en plusieurs endroits de l'*Archéologie romaine* de Denys d'Halicarnasse [6]; en sorte qu'il ne peut être sujet au moindre doute que *Tusculum* fut une ville latine, probablement une des plus importantes, à cause de sa situation et de son voisinage de la métropole, et cela plu-

[1] *Journ. des Savants*, mars 1843, p. 137-150. — [2] C'est l'opinion que j'ai développée, dans mon *Mémoire sur l'Hercule assyrien et phénicien*, part. I, § 5, p. 55-82. — [3] J'ai vu avec plaisir que, dans un petit écrit récemment publié par M. Forchhammer, *Ueber die Kyklopischen Mauern Griechenlands, etc.*, Kiel, 1847, 4°, cet habile antiquaire, qui s'était surtout proposé de faire ressortir les avantages de la construction cyclopéenne, sous les rapports de la *solidité*, de l'*économie* et de la *beauté*, admet sans difficulté la haute antiquité des *murs cyclopéens*. Pour mieux recommander à ses compatriotes du Holstein l'emploi de l'architecture cyclopéenne, M. Forchhammer leur cite l'exemple des nouvelles fortifications de Vérone, qui se construisent en cyclopéen. Il aurait pu leur indiquer un exemple plus près d'eux, en Allemagne, les substructions de la *Walhalla*, dont j'ai pu admirer l'effet imposant; voy. l'ouvrage de M. L. de Klenze, *Walhalla in artistich. und technisch. Beziehung*, Taf. II, fig. 2. — [4] Sext. Aurel. Victor, *Orig. gent. Roman.* c. XVII. — [5] Euseb. *Chronic.* lib. prior, c. XLVI, ed. Milan. — [6] Dionys. Hal. l. III, XXXI; V, LXI; VI, LXIII, LXXIV et LXXV.

sieurs siècles avant la fondation de Rome. A cette époque, qui dut être celle de l'agrandissement de la cité primitive, occasionné par l'augmentation de la population venue d'*Albe*, si peu nombreuse qu'on la suppose, doit appartenir la construction de la seconde enceinte de murailles qui enferma la nouvelle ville, bâtie sur le plateau qui s'étendait au pied de l'*acropole*. L'existence de cette seconde enceinte, qui comprenait, outre le rocher de l'*acropole*, isolé de toutes parts et ceint de murs, le développement entier de la ville, nommée proprement *oppidum*, ce que l'on appela *municipium* dans les temps romains, a été rétablie par M. Canina, d'une manière irrécusable, à l'aide de témoignages historiques, justifiés eux-mêmes par une médaille consulaire, celle de la famille *Sulpicia*[1], qui représente l'enceinte entière des murs du *municipium*, avec sa porte principale, portant l'inscription TVSCVL. Mais, quant à l'époque où cette seconde enceinte fut bâtie, c'est une question de temps, sur laquelle ni les textes ni les monuments ne nous donnent aucune lumière, et que M. Canina a dû conséquemment laisser indécise. Il croit seulement pouvoir conjecturer qu'à l'époque de l'agrandissement de la ville, qui résulta de l'envoi de la colonie albaine, les habitants durent s'occuper des moyens de se pourvoir plus abondamment d'eaux de source, qu'ils ne l'avaient fait dans les temps où toute la population était renfermée dans les limites étroites de l'*acropole*. Ce dut donc être à cette époque, ou du moins bien peu de temps après celle où la ville de *Tusculum* commença à prendre plus d'extension, que l'on construisit le château d'eau, destiné à recevoir les eaux de source qui coulaient au pied de l'*acropole*, du côté septentrional de cette éminence; car la manière dont cet édifice, découvert dans les dernières fouilles, est construit et voûté, comme nous aurons bientôt occasion de le montrer, ne peut appartenir qu'à une époque qui précéda d'un plus ou moins grand nombre de générations l'invention de la voûte cintrée à claveaux, dont on sait que l'usage à Rome date du règne de Tarquin l'Ancien.

Des événements qui signalèrent l'histoire de *Tusculum* durant l'époque des rois et sous toute celle de la république, le plus important à tous égards, celui qui eut le plus d'éclat et qui se rattache le plus directement à la connaissance de sa topographie, c'est certainement la célèbre bataille livrée près du *lac Régille*, en l'an de Rome 255. On sait que *Tusculum*, à cause de l'étroite parenté qui unissait Octavius Mamilius à Tarquin le Superbe, avait embrassé avec ardeur la cause

[1] Riccio, *le Monete delle antich. famigl. Roman.* tav. XIV, *Sulpicia*, n. 7, p. 217.

de ce roi dépossédé, et qu'il était devenu l'âme de cette ligue des *trente cités latines*[1], qui entreprirent, dans l'intérêt des Tarquins, de réprimer les progrès de la puissance romaine, si menaçants pour l'indépendance des peuples du *Latium*. La bataille où se décida cette grande querelle, et dont l'issue, favorable à la république, détermina la chute de la ligue latine et le nouvel essor de la grandeur de Rome, fut livrée près du *lac Régille, dans le territoire de Tusculum*, «ad lacum Regillum, in «agro Tusculano,» comme le dit expressément Tite-Live[2]; et les détails topographiques donnés par les divers auteurs qui ont parlé de cette journée fameuse[3] sont assez précis, en même temps qu'ils se trouvent assez bien d'accord entre eux, pour qu'il semble facile de reconnaître, dans ce territoire si borné de *Tusculum*, le théâtre de ce grand événement. Mais il est vrai que, depuis tant de siècles, la face des lieux s'est vue tellement modifiée par toute sorte de circonstances, qu'il n'est pas étonnant que les antiquaires de nos jours se soient égarés, dans les modernes campagnes de *Frascati*, à la recherche du *lac Régille*, qui ne s'y trouve plus. Les uns ont cru le reconnaître dans le petit lac nommé *della Colonna*, situé le long de l'ancienne *voie Labicane;* mais ce réservoir d'eau, d'existence récente, n'est que le résultat d'une extraction de pierres employées à la construction de la route moderne, et n'offre d'ailleurs aucune des conditions du *lac Régille*. Il en est de même d'une autre localité, où l'on a voulu placer le *lac Régille:* il s'agit d'un bas-fond qui se trouve entre la ville de *Frascati* et la terre dite *di monte Porzio*, sans qu'aucune des circonstances locales indiquées par les anciens auteurs puisse s'appliquer à cet endroit. L'idée la plus heureuse et la plus plausible à tous égards me paraît donc être celle de notre auteur, qui reconnaît l'emplacement du *lac Régille* au lieu nommé aujourd'hui la *cava dell' Aglio;* c'est un réceptacle d'eaux stagnantes, qui se trouve près de la *voie Latine*, au voisinage de l'ancien *Corbium*, qui exista sur la butte appelée aujourd'hui *Rocca priora*, entourée des éminences dont il est fait mention dans le récit des opérations militaires qui précédèrent la bataille, en même temps qu'avec une plaine assez vaste pour contenir deux armées, l'une, celle des Latins, de quarante mille fantassins et de trois mille cavaliers, l'autre, l'armée romaine, de vingt-quatre mille fantassins et de trois mille cavaliers. Il est bien vrai que, dans son état actuel, la *cava dell' Aglio* ne présente pas l'aspect et ne donne pas l'idée qu'on pourrait se faire du *lac Régille* d'autrefois. Il

[1] Dionys. Hal. VI, LXXIV et LXXV; Tit. Liv. II, XVIII. — [2] Tit. Liv. II, XIX. — [3] Tit. Liv. *ibid.*; Dionys. Hal. VI, III-XII; Flor. I, XI; Aurel. Victor, *in Aul. Postum.;* Valer. Maxim. I, VIII; Ciceron. *de Nat. Deor.* II; Plin. *H. N.* XXXIII, II.

n'existe plus, dans ce bassin de médiocre étendue, qu'une petite quantité d'eaux, qui n'y séjournent que dans la saison d'hiver, et qui ne répondent que bien faiblement à l'importance historique du *lac Régille;* mais la diminution des eaux, qui a produit la réduction du bassin, s'explique par la construction de l'aqueduc de l'*Algide*, dans lequel on a fait entrer la plus grande quantité de ces eaux stagnantes, pour les porter à la ville moderne de *Frascati* et aux belles habitations qui l'environnent; et, sur ce point, le témoignage de notre auteur est d'autant plus digne de confiance, que c'est lui-même qui, en qualité d'architecte des princes Borghese, a été chargé, dans ces derniers temps, de réparer cet aqueduc de l'*Algide*, dont la première construction a dû opérer ainsi la disparition du *lac Régille*, en même temps que son nom, qui se retrouve encore, bien qu'altéré, dans celui de la *cava dell' Aglio*, et son voisinage de l'ancien *lac Régille*, attesté par un auteur classique[1], qui s'accorde avec la situation de ce lac *sur le territoire de Tusculum*[2], deviennent autant de preuves nouvelles à l'appui de l'opinion de M. Canina; en sorte qu'à mes yeux ce point important de la topographie de *Tusculum*, qui se rattache à un si grand événement de l'histoire de Rome, reste fixé de la manière la plus satisfaisante.

Je continuerai, dans un prochain article, l'examen du livre de M. Canina, en m'occupant particulièrement de la *topographie* de *Tusculum* et des monuments qui y appartiennent.

RAOUL-ROCHETTE.

(*La suite au prochain cahier.*)

Lettres de Gui Patin, nouvelle édition augmentée de lettres inédites, précédée d'une notice biographique, accompagnée de remarques scientifiques, historiques, philosophiques et littéraires, par J. H. Reveillé-Parise, membre de l'Académie royale de médecine, etc., 3 vol. in-8°, Paris, 1846.

DEUXIÈME ARTICLE[3].

Nous n'avons eu, jusqu'ici, que l'histoire *extérieure* de la Faculté de

[1] Strabon. l. V, c. III, § 12. — [2] Horat. *Carm.* IV, *Od.* IV, v. 68; cf. Schol. *ad h. l.* : « qui mons (Algidus) est *in agro Tusculano.* » — [3] Voir, pour le premier article, le cahier de novembre, p. 641.

médecine de Paris. Gui Patin nous en donne l'histoire intime. Il nous découvre les ressorts cachés qui mouvaient ce grand corps. Il en a tous les secrets, et n'en tait aucun. Il nous dit tout, parce qu'il ne sait pas qu'il nous parle; et son histoire est d'autant plus vraie, qu'il songe moins à écrire une histoire.

Personne, d'abord, ne nous fait mieux connaître les usages, ou, pour parler comme lui, les *cérémonies*[1] de la Faculté. Commençons par ce qui regarde l'acte le plus important de la Faculté, l'élection du doyen. Gui Patin fut doyen une fois, et trois fois son nom *resta dans le chapeau*. Voici comment se passaient les choses :

« Toute la Faculté assemblée, dit Gui Patin, le doyen qui est près de sortir de charge remercie la compagnie de l'honneur qu'il a eu d'être doyen et la prie qu'on en élise un autre à sa place; les noms de tous les docteurs présents, car on ne peut élire aucun absent, en autant de billets, sont sur la table; on met dans un chapeau la moitié d'en haut, et c'est ce qu'on appelle le grand banc[2]. Nous sommes aujourd'hui cent douze vivants, c'est donc à dire les cinquante-six premiers. Quand ces billets ont été bien ballottés et remués dans un chapeau par l'ancien de la compagnie[3], qui est aujourd'hui M. Riolan, le doyen qui va sortir de charge en tire trois l'un après l'autre; on en fait de même tout de suite du petit banc[4]; on n'en tire que deux afin que le nombre soit impair. Voilà cinq docteurs qui ne peuvent, ce jour-là, être faits doyens; mais ils sont les électeurs, lesquels, après avoir publiquement prêté serment de fidélité, sont enfermés dans la chapelle, où ils choisissent, de tous les présents, trois hommes qu'ils jugent dignes de cette charge, deux du grand banc et un du petit banc; ces billets sont mis dans le chapeau par l'ancien, et le doyen, y fourrant sa main bien étendue, en tire un; celui qui vient est le doyen[5]. »

Après le doyen, venaient les docteurs-régents. On les élisait de même. Après les docteurs-régents venaient les docteurs; et ici les épreuves étaient fort nombreuses. Il y avait des examens pour le baccalauréat, pour la licence, pour le doctorat. Il y avait des thèses de toute espèce : les *quodlibétaires*, la *cardinale*, etc. On savait être sévère, du moins au temps dont je parle.

« Samedi, 20 de mars, nous avons reçu, dit Gui Patin, dix bacheliers

[1] « Toutes ces cérémonies sont fort anciennes et sont religieusement observées par respect pour l'antiquité. » Tome II, p. 566. — [2] Banc des anciens. — [3] *L'ancien de la compagnie* ou *l'ancien maître*. « Le plus vieux docteur de la compagnie s'appelle l'ancien maître et ne peut s'appeler doyen; cela lui est défendu par un arrêt de la Cour. » Tome II, p. 566. — [4] Banc des jeunes. — [5] Tome II, p. 565.

qui vont commencer leur cours de deux ans; on en a renvoyé deux afin qu'ils s'amendent et étudient mieux à l'avenir....... Un exercice de disputes perpétuelles, deux ans durant, les rendra indubitablement meilleurs......; outre que si, dans cet espace de temps, ils manquaient à leur devoir, on les chasserait de nos écoles comme inhabiles et indignes de nos priviléges [1]. »

Je remarque les deux ans de *disputes perpétuelles:* nos deux années de clinique sont, assurément, beaucoup mieux entendues; et pourtant il ne faut rien outrer; ces *perpétuels disputeurs* étaient souvent des hommes d'une science admirable. « Lorsque, dit Riolan, le roi Henri le Grand voulut faire vérifier les faussetés qui étaient dans les livres du sieur du Plessis-Mornay, sur le fait de la religion, que l'évêque d'Évreux, depuis cardinal du Perron, promettait de montrer et vérifier, comme il fit, de notre école fut choisi un savant médecin, nommé Martin, pour l'opposer à Casaubon, qu'on tenait le plus savant homme du siècle, après Joseph Scaliger qui vivait en Hollande [2]. » C'est par leur science, c'est par l'érudition, par les lettres, que les Fernel, les Hollier, les Duret, les deux Riolan, père et fils, etc., ont élevé, ennobli, *émancipé*, si je puis ainsi dire, la médecine. Ce fut leur gloire, qui sera éternelle. La médecine n'oubliera jamais qu'elle leur doit son lustre.

Je reviens à la Faculté. On voit assez quelle était sa constitution intime. Ce corps se gouvernait, se recrutait lui-même; il s'était fait lui-même. « Notre école, dit Riolan, n'a eu pour fondateurs ni les rois de France, ni la ville de Paris, desquels elle n'a jamais reçu aucune gratification en argent.... Elle a été fondée et entretenue aux dépens des médecins particuliers qui ont contribué pour la bâtir, la doter, etc. [3] »

Le corps médical de Paris, pris en soi, était une petite république, une vraie république, qui avait pour citoyens les docteurs, pour sénat la Faculté, pour chef le doyen. Ce chef n'était élu que pour deux ans; mais, durant ces deux ans, il avait une autorité très-réelle. « Il est, dit Gui Patin, le maître des bacheliers qui sont sur les bancs; il fait aller la discipline de l'école; il garde nos registres, qui sont de plus de cinq cents ans; il a les deux sceaux de la Faculté; il reçoit notre revenu, et nous en rend compte; il signe et approuve toutes les thèses; il fait présider les docteurs à leur rang; il fait assembler la Faculté quand il veut, et, sans son consentement, elle ne peut s'assembler que par un arrêt de la Cour, qu'il faudrait obtenir; il examine avec les quatre examinateurs à l'exa-

[1] Tome III, p. 182. — [2] *Curieuses recherches sur les écoles en médecine de Paris et de Montpellier, etc.;* Paris, 1651, p. 34. — [3] *Curieuses recherches, etc.,* p. 29.

men rigoureux qui dure une semaine; il est un des trois doyens qui gouvernent l'Université avec M. le recteur, et est un de ceux qui l'élisent; il a double revenu de tout, et cela va quelquefois bien loin; il a une grande charge, beaucoup d'honneur, et un grand tracas d'affaires; il sollicite les procès de la Faculté, et parle même dans la grande chambre devant l'avocat-général[1]..... »

Notre petite république avait tout le bon et tout le mauvais des grandes. On y était passionné pour la gloire du corps, et c'était le bon; mais il s'y formait, à tout moment, des partis, des divisions, des brigues, et c'était le mauvais. Souvent un parti condamnait l'autre; au besoin même, il l'aurait *chassé*. En 1651, Guenaut, Beda, Cornuti, qui *se laissaient emporter à l'antimoine*[2], furent condamnés par la Faculté : « cela les a fait rentrer dans leur devoir, dit Gui Patin, et si par ci-après ils manquent, nous ne leur manquerons point; on leur appliquera la loi et l'efficace du décret si vivement, qu'ils en demeureront chassés[3]. » Souvent un parti défaisait ce qu'avait fait l'autre. En 1566, un parti condamna l'antimoine par un décret[4]; et en 1666, justement un siècle plus tard, un autre parti réhabilita l'antimoine par un décret inverse.

Quand on voit la Faculté se fonder elle-même, s'entretenir, se doter, devoir tout à ses membres et rien à l'État, on comprend bien cette *indépendance*, qui lui fut propre et que l'État respecta toujours. Nos rois traitaient avec la Faculté. Louis XI veut faire copier un manuscrit de *Rhasis*, que possède la Faculté; la Faculté ne prête le manuscrit au Roi que quand le Roi a fourni caution[5]. Richelieu veut faire recevoir docteurs les fils du *gazetier* Renaudot, l'homme que la Faculté a le plus haï; il le veut, la Faculté résiste, et Richelieu cède. « Tous les hommes particuliers meurent, dit fièrement Gui Patin, mais les compagnies ne meurent point. Le plus puissant homme qui ait été depuis cent ans en Europe, sans avoir la tête couronnée, a été le cardinal de Richelieu. Il a fait trembler toute la terre; il a fait peur à Rome; il a rudement traité et secoué le roi d'Espagne, et néanmoins il n'a pu faire recevoir dans notre compagnie les deux fils du gazetier, qui étaient licenciés, et qui ne seront de longtemps docteurs[6]. »

Enfin, la Faculté périt comme périssent les républiques, par la fixité même de son principe. Le principe, l'esprit dominant, le grand but de la Faculté avait été de débarrasser la science de *l'arabisme* et de nous restituer la médecine *grecque* et *latine*. Quand elle eut fait cela, elle

[1] Tome II, p. 565. — [2] Expressions de Gui Patin, t. II, p. 587. — [3] Tome II, p. 587. — [4] Il y eut un autre décret contre l'antimoine, en 1615. — [5] T. I, p. 371, Note de M. Reveillé-Parise. — [6] T. I, p. 347.

crut avoir tout fait, et ne marcha plus; mais on marcha autour d'elle. On découvrit la chimie, l'anatomie, la physiologie modernes. La Faculté proscrivit ces sciences.

Quand le Gouvernement voulut sérieusement les faire enseigner, il fut contraint de les faire enseigner ailleurs. On créa ou l'on restaura le Jardin du Roi. La Faculté proscrivait la chimie, et, *ce*, disait-elle, *pour bonnes causes et considérations*[1]*;* le Jardin la fit enseigner par une chaire expresse. Riolan[2]*;* le premier anatomiste de la Faculté, repoussait la circulation du sang, les vaisseaux lymphatiques, le réservoir du chyle, etc; le Jardin les fit enseigner par Dionis. Dionis nous l'apprend lui-même. « C'est là, dit-il dans son *Épître au Roi* (Louis XIV), que la circulation du sang et les nouvelles découvertes nous ont heureusement désabusés de ces erreurs, dont nous n'osions presque sortir, et où l'autorité des anciens nous avait si longtemps retenus[3]. » — « Je fus choisi, continue-t-il, pour démontrer, à votre Jardin royal, ces vérités anatomiques, et je m'acquittai de cet emploi avec toute l'ardeur et toute l'exactitude qui sont dues aux ordres de Votre Majesté[4]. »

Dionis nous apprend ensuite que « cet établissement, quoique des plus utiles pour le public, ne laissa pas de trouver des oppositions qui furent formées de la part de ceux qui prétendaient qu'il n'appartenait qu'à eux d'enseigner et démontrer l'anatomie[5]. »

On se doute bien quels étaient ceux *qui formaient des oppositions*, et qui *prétendaient qu'il n'appartenait qu'à eux d'enseigner et de démontrer l'anatomie*. C'étaient *ceux-là* mêmes qui poursuivaient les apothicaires et les chirurgiens d'une guerre impitoyable, incessante. A la vérité, la

[1] Expressions de la Faculté dans ses *Remontrances* sur la création du Jardin du Roi. Voyez les *Notices historiques sur le Muséum d'histoire naturelle* par Laurent de Jussieu : *Annal. du Mus.* t. I, p. 12. — [2] Chose curieuse, ce même Riolan qui repoussait de la Faculté l'anatomie nouvelle, et qui l'aurait repoussée du Jardin, avait été un des premiers à sentir le besoin de ce Jardin. C'est un honneur qu'il ne faut pas oublier de rapporter à cet homme, si recommandable, d'ailleurs, à tant de titres. « Vous pouvez pareillement avertir le Roi, dit-il dans l'épître dédicatoire de sa *Gigantologie,* adressée au duc de Luynes, vous pouvez avertir le Roi, qui ne désire que la santé et conservation de ses sujets, de la nécessité d'un Jardin royal en l'Université de Paris, à l'exemple de celui que Henri le Grand a fait dresser à Montpellier, lequel si nous obtenons du Roi par votre faveur, vous obligerez toute la France qui se ressentira d'un si grand bien que vous aurez procuré pour tous ceux qui pratiquent la médecine..... » P. 8. — [3] *L'anatomie de l'homme suivant la circulation du sang et les nouvelles découvertes, démontrée au Jardin du Roi, Paris 1716 : Épître au Roi,* p. 2. — [4] *Ibid.* p. 3. — L'anatomie nouvelle passa enfin du Jardin du Roi à la Faculté; souvent même ce fut le même professeur qui l'enseigna dans les deux lieux : témoin Winslow et d'autres. — [5] *Ibid.* préface, p. 6.

Faculté ne *prétendait* pas exclure la chirurgie comme elle avait exclu les sciences nouvelles, mais elle excluait les chirurgiens. Gui Patin parle des chirurgiens en termes dont on rougit pour lui. Le Gouvernement fut obligé de faire pour les chirurgiens ce qu'il avait fait pour les sciences nouvelles. La Faculté leur fermait ses portes, il leur en ouvrit d'autres. On créa le Collége royal de chirurgie. « Ce dernier titre (le titre de membre de la Faculté), disait Lamartinière au roi Louis XV, a fait l'objet de notre ambition, mais, dès que votre volonté suprême daigne nous accorder le titre de *Collége royal*, l'honneur de dépendre immédiatement de Votre Majesté suffit pour nous consoler de toute autre distinction[1]. » L'Académie de chirurgie parut, et parut avec un éclat qui frappa l'Europe. Le premier volume des *Mémoires* de cette Académie est le plus beau monument de la chirurgie française. La Société royale de médecine vint à son tour, et là fut le terme de cette ancienne Faculté qui avait duré huit siècles[2]. Après la révolution de 1789, quand on refit l'enseignement public, les membres encore subsistants de la Société royale de médecine furent le noyau de la Faculté nouvelle.

Gui Patin nous dit tout sur sa Faculté, et ce qui est sérieux, et ce qui ne l'est pas. Je parlais tout à l'heure des actes et des cérémonies de la Faculté. Chacun de ces événements était suivi d'un *festin* : « Samedi 20 de mars, nous avons reçu six bacheliers.... Le même jour, on a fait un festin aux écoles.... » Et voilà Gui Patin qui nous énumère tous les invités, marquant bien le rang de chacun : « les doyens et censeurs, les anciens doyens, les quatre examinateurs, leurs cinq électeurs, les quatre anciens des écoles, les professeurs ordinaires, quelques amis du doyen, qui sont des forts de l'école et les plus considérables de la Faculté.... Je n'ai jamais vu telle réjouissance de part et d'autre; on n'y a parlé que de rire et de bonne chère[3].... »

Il est élu doyen le 4 novembre 1650, et le 1er décembre il *fait son festin*. « Étant revenu au logis ce matin, j'y ai trouvé votre lettre, laquelle m'a accru la joie que j'avais eue hier que je fis mon festin, à cause de mon décanat. Trente-six de mes collègues firent grande chère; je ne vis jamais tant rire et tant boire pour des gens sérieux, et même de nos anciens : c'était du meilleur vin vieux de Bourgogne que j'avais destiné pour ce festin. Je les traitai dans ma chambre, où par-dessus la

[1] *Mémoire présenté au Roi par son premier chirurgien Lamartinière, etc.* — [2] « Par la lecture des anciens livres......., dit Riolan, nous pouvons donner des marques de plus de six cents ans. » (*Curieuses Recherches, etc.*, p. 28.) Riolan écrivait cela en 1651. — [3] T. III, p. 182.

tapisserie, se voyaient curieusement les tableaux d'Érasme, des deux Scaliger, père et fils, Casaubon, Muret, Montaigne, Charron, Grotius, Heinsius, Saumaise, Fernel, de Thou, et notre bon ami Gabriel Naudé, bibliothécaire du Mazarin, qui n'est que sa qualité externe, car, pour les internes, il les a autant qu'on peut les avoir; il est très-savant, bon, sage, déniaisé et guéri de la sottise du siècle, fidèle et constant ami depuis trente-trois ans. Il y avait encore trois autres portraits d'excellents hommes, de feu M. de Sales, évêque de Genève, de Justus Lipsius, et enfin de François Rabelais.... Que dites-vous de cet assemblage? Mes invités n'étaient-ils pas en bonne compagnie[1]....?»

Tout est à noter dans ce récit : la *joie* de Gui Patin, le *vin vieux*, les *anciens* qui *rient* et qui *boivent*, et, par-dessus leur tête, Érasme, Casaubon, Montaigne, Rabelais, Fernel, etc., et l'ami Naudé, bibliothécaire du Mazarin, *qui n'est que sa qualité externe*. Et comme c'est bien là Gui Patin tout entier ! l'ami, l'érudit, le critique et l'enthousiaste, le malicieux et le bonhomme, enfin le spirituel, le hardi, le *déniaisé* Gui Patin.

Gui Patin est inépuisable quand il parle des *choses* de la Faculté; il l'est bien plus encore quand il parle des *hommes*. C'est d'abord Riolan[2], son maître, son ami, celui qui prit Gui Patin pour son suppléant[3], celui qui le désigna pour son successeur au Collége royal de France, celui que Gui Patin appelle *notre maître à tous*[4]: «Un des hommes du monde qui savait le plus de particularités et de curiosités, non pas seulement dans la médecine, mais aussi dans l'histoire[5]....; à la fois fort bon homme[6].... et fort mordant naturellement[7]...; qui aurait voulu que tout le monde écrivît contre lui[8]...; se tenant clos et couvert dans son étude, avec un poêle qui le réchauffait à la mode

[1] T. II, p. 570. — [2] Je n'ai presque pas besoin d'avertir que le *Riolan* dont je parle dans cet article est Riolan le fils, né en 1580 et mort en 1657. Celui-là seul fut le contemporain de Gui Patin. Riolan le père était né en 1539, et mourut en 1605. — [3] Voici un détail curieux sur le Collége de France. «M. Moreau ne cédera sa place de professeur du Roi à son fils qu'en mourant, vu qu'étant, comme il est, un des anciens de ce Collége, il a de bien plus grands gages, à cause de l'augmentation en faveur des plus vieux reçus, que n'aurait son fils, qui, étant le plus jeune, n'aura que 600 livres, au lieu que le père passe 1,000 livres et a près de 1,100 liv. Morin, le mathématicien, qui est immédiatement devant lui, a la somme entière, savoir 400 écus, qui est la même somme qu'en a le doyen, qui est M. Riolan, lequel venant à mourir je prendrai sa place; n'ayant que la survivance comme a le jeune Moreau, et alors j'entrerai en jouissance des 600 livres..... et puis après je succéderai et me hausserai, à mesure que d'autres mourront qui auront été reçus devant moi......» T. II, p. 162. — [4] T. II, p. 588. — [5] T. II, p. 517. — [6] T. II, p. 537. — [7] T. II, p. 528. — [8] T. II, p. 537.

d'Allemagne, et y travaillant contre l'antimoine[1]..., buvant tous les jours du vin tout pur, ou n'y mettant guère d'eau, et disant, pour excuse, que c'était du vin vieux de Bourgogne[2].... »

C'est ensuite la famille des Piètre, tous *incomparables*, le premier surtout, car il présidait comme doyen quand on proscrivit l'antimoine : *in cujus decanatu latum est decretum adversus stibium*, dit Gui Patin[3].

Avec Gui Patin, il n'y a point de milieu; on est *incomparable* ou *abominable*, selon qu'on *proscrit* ou non l'antimoine. Par exemple, Guenaut, « méchant, charlatan, déterminé à tout[4]...., faisant le tyran dans nos écoles, abusant aux dépens du public de l'iniquité et de l'impunité du siècle[5]...., effronté donneur d'antimoine[6], *peste antimoniale*[7], » etc., etc. Guenaut n'était probablement pas tout cela, quoiqu'il dût être fort vif, fort actif, fort occupé, fort occupant, car Boileau le compte parmi les *embarras* de Paris :

Guenaut sur son cheval en passant m'éclabousse[8].

Vautier est « méchant, fort glorieux et fort ignorant[9]....., premier médecin du Roi, et le dernier du royaume en capacité[10]; » et vous devinez bien pourquoi : il *donne de l'antimoine;* et ce n'est pas tout, il *médit du séné et de la saignée*. « M. Vautier médit de notre Faculté assez souvent, et nous le savons bien; il dit que nous n'avons que le séné et la saignée; il a donné fort hardiment de l'antimoine[11]..... »

Le sieur Morisset, au contraire, ne donne pas de l'antimoine; aussi, quel autre langage! « Le sieur Morisset est âgé de soixante-sept ans.....; il a pourtant bon air...; il paraît glorieux, mais il ne l'est point; il a pourtant de quoi l'être plus que d'autres, car il est fort savant et habile homme. Il parle bien, il harangue éloquemment, il consulte de bon sens, il parle bon latin, il sait le grec, et n'a jamais voulu signer l'antimoine[12].... » Il n'a jamais voulu signer l'antimoine, « bien qu'il en ait été prié, et principalement par Guenaut[13]. »

Gui Patin est passionné en tout : en politique comme en médecine. En médecine, ce qu'il déteste le plus, c'est *l'antimoine* et *Guenaut;* en politique, ce sont les *jésuites* et *Mazarin*. Il n'aimait pas non plus Richelieu. « Le cardinal de Richelieu, dit-il, ressemblait à Tibère...., c'est un atrabilaire qui voulait régner.... Le Mazarin n'aimait pas tant la vengeance ni le sang, mais il était grand coupeur de bourses[14].... »

[1] T. III, p. 23. — [2] T. II, p. 315. — [3] Tome I, p. 265. — [4] Tome II, p. 312. — [5] Tome II, p. 348. — [6] Tome II, p. 600. — [7] Tome III, p. 65. — [8] *Satire VI*. — [9] Tome III, p. 429. — [10] Tome III, p. 6. — [11] Tome I, p. 346. — [12] Tome III, p. 412. — [13] Tome III, p. 412. — [14] Tome III, p. 357.

Il lui arrive souvent de traiter les jésuites, les moines, le Pape lui-même, comme s'ils eussent *donné de l'antimoine;* au contraire, il avait un penchant marqué pour le parlement, pour la liberté, pour l'indépendance, pour toute espèce d'indépendance, politique, civile, religieuse, pour la *Fronde*, pour le cardinal de Retz. « On parle aussi de la diète de Ratisbonne, et que le Roi veut y envoyer M. le cardinal de Retz; plût à Dieu qu'il rentrât en grâce! il est homme d'esprit, qui aime la belle gloire et le public, auquel infailliblement il ferait du bien[1]. » Et pourtant dès qu'il voit Louis XIV, encore bien jeune, il devine, dans le jeune prince, le grand Roi : « Le Roi, dit-il, est un prince bien fait, grand et fort, qui n'a pas encore vingt ans.... » — « C'est, continue-t-il, un prince digne d'être aimé de ceux mêmes à qui il n'a jamais fait de bien, qui a de grandes pensées, et sur les inclinations duquel la France peut fonder un repos que les deux cardinaux de Richelieu et Mazarin lui ont ôté. Je me sens pour lui une inclination violente[2]..... »

Je finis à regret ces articles sur cet homme unique en son genre : écrivain, médecin, érudit, passionné pour les anciens, passionné contre les modernes, *esprit tout de feu*, comme il parle lui-même[3], et joignant à cela, des mœurs sévères, une amitié sûre, et la tendresse la plus vive pour ses enfants : « J'aime bien les enfants, dit-il; j'en ai six, et il me semble que je n'en ai point encore assez. Je suis bien aise qu'ayez une petite fille; nous n'en avons qu'une, laquelle est si gentille et si agréable, que nous l'aimons presque autant que nos cinq garçons[4].... »

On sait qu'il ne fut point heureux père. De ses six enfants, quatre périrent en bas âge, perte qui lui inspira sans doute ce mot touchant : *quodam modo moritur ille qui amittit suos*[5]. Son fils aîné, Robert, pour lequel il avait obtenu déjà la survivance de sa chaire au Collége de France, mourut jeune; et son fils bien-aimé, son *cher Carolus*[6], ce fils illustre qui avait hérité de son génie pour l'érudition, fut exilé.

Pour lui, il était né le 31 août 1601, et mourut le 30 août 1672. Ses *Lettres* commencent en 1630, et finissent en 1672. Elles sont, tour à tour, adressées à deux médecins de Troyes, les deux Belin, père et fils, et à deux médecins de Lyon, Charles Spon et André Falconet.

M. Reveillé-Parise cite quelques opuscules de Gui Patin[7]; ces opuscules sont fort insignifiants. Gui Patin n'a réellement écrit que ses *Lettres;* et ces *Lettres,* malgré une hardiesse de pensée souvent *excessive*[8],

[1] T. III, p. 406. — [2] T. III, p. 86. — [3] T. I, p. 499. — [4] T. I, p. 387. — [5] T. II, p. 365. — [6] Expression habituelle de Gui Patin, quand il parle de son fils Charles. — [7] T. I, p. XXXII. — [8] « Il écrivait à un de ses amis avec une liberté non

malgré un langage souvent trop bas, malgré tant d'erreurs sur les choses, malgré tant de préventions sur les hommes, ces *Lettres*, expression brillante d'un esprit supérieur et d'une âme fière, le feront vivre; car il y a mis ce qui ne meurt point : le style.

Gui Patin, le médecin le plus spirituel qui ait jamais écrit, à moins que l'on ne compte Rabelais, en qui pourtant la médecine n'était guère que la *qualité externe*[1], Gui Patin méritait d'avoir pour éditeur un médecin savant et un écrivain homme d'esprit : il a eu cette bonne fortune. Rien n'est plus intéressant, souvent même rien n'est plus instructif que la notice et les notes dont l'édition nouvelle est enrichie. La vraie littérature embrasse tous les écrivains qui ont eu du style. En donnant une édition nouvelle de Gui Patin, M. Reveillé-Parise n'a pas seulement rendu service à la littérature médicale; il a rendu service à la littérature entière.

FLOURENS.

SUPPLÉMENT à la Notice sur une inscription de Lambæsa en Algérie, contenant des observations sur quelques inscriptions de Sitifis.

Depuis que la note sur une dédicace à Mithra a été imprimée dans ce journal[2], une autre inscription semblable, à deux différences près, trouvée dans un autre lieu de l'Algérie, est venue justifier et compléter les déductions historiques qui m'avaient paru pouvoir en être tirées.

Mais, avant d'en venir à cette nouvelle inscription, je dirai quelques mots de la collection inédite dont elle fait partie.

M. Ch. Texier, inspecteur général des bâtiments civils en Algérie, chargé, en outre, de la recherche et de la surveillance des monuments antiques, vient d'envoyer à M. le ministre de la guerre, *quarante-huit inscriptions latines*, qu'il a recueillies à *Sétif*, l'ancienne *Sitifis*, qui devint chef-lieu de la *Mauritania Sitifensis*, démembrée de la *Mauritania Cæsariensis*, à une époque que l'histoire ne marque point, mais qui ne

seulement entière, mais quelquefois excessive; les éloges ne sont pas fort communs dans ses *Lettres*, et ce qui y domine, c'est une bile de philosophe très-indépendant.» (Fontenelle, *Éloge de Dodart.*) — [1] Expressions de Gui Patin; voyez ci-devant, p. 723. — [2] Cahier d'octobre, p. 620-631.

paraît pas être antérieure à Dioclétien, peut-être même à Constantin [1].

Ces inscriptions ont été transmises, par M. le ministre, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres pour avoir son avis sur leur importance et leur valeur. Chargé d'en faire le rapport, je vais en rappeler ici les principaux traits. Je citerai ensuite l'inscription semblable à celle que j'ai expliquée dans le cahier d'octobre.

Sur ces *quarante-huit* inscriptions, il en est une vingtaine qui se trouvent déjà dans la collection (d'environ *cent cinquante*) recueillie par M. le commandant de la Mare, et qu'il doit publier dans son ouvrage sur les monuments antiques de l'Algérie, qui va bientôt être mis sous presse. Des trente autres, recueillies par M. Texier seul, la plupart sont *funéraires*, c'est-à-dire assez insignifiantes, n'offrant, comme à l'ordinaire, que des formes connues et des noms propres. Le seul intérêt que présentent plusieurs d'entre elles est la date exprimée en années de la province A. P. ou ANNO PRO (*Anno Provinciæ*), ère dont le point initial, comme le pense avec toute raison M. Hase, doit être l'an 42 de notre ère, qui est l'époque de la réduction de la Mauritanie en province romaine, l'avénement de Claude, le 24 janvier de l'an 41 ; ce qui permet de fixer la date de toutes ces inscriptions en années de l'ère chrétienne, en ajoutant 40 ou 41 aux nombres qui y sont exprimés.

Un bon nombre ont été trouvées et existent encore encastrées dans le mur d'enceinte de la ville. Cette enceinte, comme celle d'autres villes antiques de l'Algérie, telles que *Calama* (Ghelma), *Theveste* (Tebessa), *Rusicada* (Philippeville), *Sitifis* (Sétif), est beaucoup plus petite qu'une enceinte plus ancienne, dont les restes y subsistent encore. Dans mon Mémoire sur *l'Arc de triomphe de Théveste* [2], j'ai émis la conjecture que toutes ces petites enceintes avaient dû être construites, antérieurement à l'invasion arabe, par Solomon, chef de la province sous Justinien, qui, après l'expulsion des Vandales et la soumission des Maurusiens, avait, comme le dit Procope, rétabli les villes détruites par les Barbares, et les avait enveloppées d'une nouvelle muraille. Cette conjecture devait paraître bien probable, étant une conséquence toute naturelle du texte de Procope, et de la belle inscription de l'arc *quadrifrons* de Théveste, gravée sous Justinien. La collection des inscriptions de Sétif la confirme d'une manière fort remarquable. On a remarqué que ces enceintes ont été construites à la hâte avec d'anciens matériaux, entre autres, des pierres revêtues d'inscriptions. Si ma conjecture était

[1] Mannert, *Geographie der Griechen und Römer*, t. X, p. 391, et p. 467 de la traduction de cette partie, par Marcus, sous le titre de *Géographie ancienne des États barbaresques*. — [2] *Revue archéologique*, t. IV, p. 372, 373.

vraie, la construction ayant eu lieu vers 543, époque où le christianisme était dans toute sa ferveur en Afrique, il ne devait pas y avoir une seule inscription funéraire chrétienne parmi les matériaux de cette enceinte. Or, en effet, dans les deux collections de M. de la Mare et de M. Texier, je n'ai trouvé que pierres païennes, funéraires ou religieuses, parmi celles que ces deux voyageurs ont citées comme étant encastrées dans l'enceinte. On les avait donc tirées des nécropoles païennes ou des temples antiques, pillés et mutilés, ou recueillies sur les voies publiques. Mais les cimetières chrétiens durent être et furent alors respectés.

Entre plusieurs inscriptions historiques, il en est trois qui présentent un intérêt géographique, en ce qu'elles contiennent le nom de *Sitifis*, sous plusieurs formes diverses, et constatent, indépendamment de l'identité des deux noms, que cette colonie romaine était bien sur l'emplacement de la moderne *Sétif*. Je me bornerai à celles-ci :

VREL.........OANTO
NINOC.........APMAV
RELIANTONINIAVG
PPFILCOLSITIFISDD.

Il y faut suppléer le nom de l'empereur Commode, qui fut effacé, après sa mort, par décret du sénat, et lire :

Lucio[1] A]VREL[IO.COMMOD]O. ANTO
NINO. G[ERM*anico*. S]ARM*atico*. AV
RELI. ANTONINI. AVG*usti*
Patris Patriæ FIL*io*. COL*onia* SITIFIS *Decreto Decurionum*.

Que le nom effacé dans la seconde ligne soit GERM ou GERMAN, cela est évident; mais pourquoi avait-on effacé cette épithète et respecté SARM*atico*? je l'ignore.

Cette inscription est du petit nombre de celles où le nom de Commode fut effacé. Car le décret du sénat, comme l'ont déjà remarqué

[1] Ou *Marco;* Commode porte tantôt l'un, tantôt l'autre de ces deux prénoms.

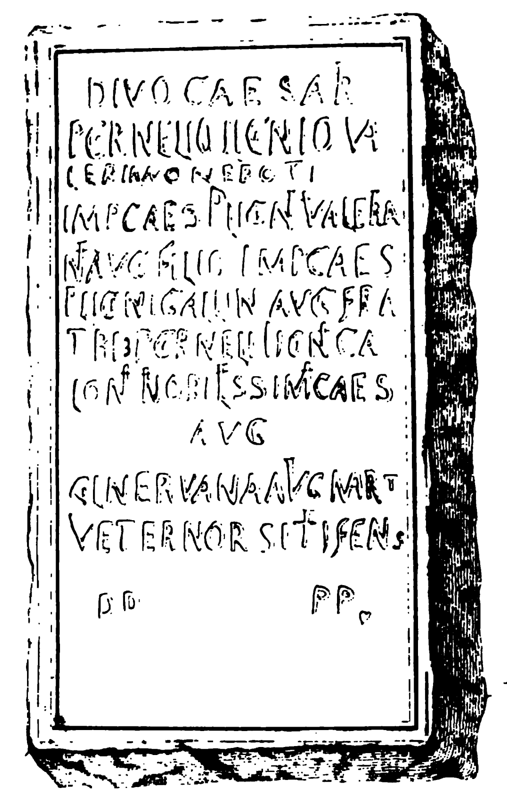
Marini[1] et M. Labus[2], ne reçut pas partout son exécution; comme le prouvent plus de quarante inscriptions où le nom de cet empereur est parfaitement intact. J'en ai indiqué la cause ailleurs[3]. Telle est cette belle inscription d'une borne milliaire trouvée sur la route de Cirta à Rusicada (*Via Rusicadensis*), à peu de distance de celle que j'ai donnée plus haut (p. 624). Elle a été copiée en 1844, par M. de la Mare :

IMPCAESARMAVRELIVSCOMMOD
ANTONINVSPIVSFELIXAVGSAR
MATICVSMAXIMVSBRITTANICVS (*sic*)
PONTIFEXMAXIMVSTRPOTES
TATISXIIMPVIIICOSVPPDIVI
MANTONINIPIIFILIVSDIVIPIINEPOS
DIVIHADRIANIPRONEPOSDIVI
TRANIPARTICHI (*sic*) ABNEPOSDIVINER
VAEADNEPOSNOBILISSIMVSOM
NI.METFELICISSIMVSPRINCIP
RESTITVIT
VII

Imperator Cæsar Marcus Aurelius Commodus
Antoninus, Pius, Felix, Augustus, Sarmaticus, Maximus, Britannicus,
Pontifex Maximus, Tribunitiæ Potestatis XI, Imperator VIII, Consul V, Pater patriæ, Divi
Marci Antonini Pii filius, Divi Pii nepos,
Divi Hadriani pronepos, Divi
Trajani Parthici abnepos, Divi Nervæ adnepos, nobilissimus omnium et felicissimus Principum[4]
restituit[5]
VII.

Le nom de *Sitifis*, avec le titre de *colonia*, se trouve, sous une forme différente, dans une autre très-curieuse inscription plus récente, dont voici la copie figurée et la transcription en caractères courants :

[1] *Frat. Arval.*. p. 355. — [2] *Di un' epigrafe latina*, p. 128. — [3] *Recueil des inscr. gr. de l'Égypte*, t. I, p. 442. — [4] Caracalla est aussi appelé *fortissimus ac super omnes felicissimus Princeps* (Grut. p. 150, 5). — [5] Cette inscription, qui est de l'an 187 de notre ère, prouve que quelques-unes des bornes milliaires, établies par Trajan (V. plus haut, p. 624) sur cette *route Rusicadienne*, avaient eu besoin d'être refaites sous Commode, environ quatre-vingts ans après.



Divo Cæsari
Publio Cornelio Licinio Va-
leriano, nepoti
Imp. Cæsaris Publii Licinii Valeria-
.ni Augusti, filio imp Cæsaris
Publii Licinii Gallieni Augusti, fra-
tri Publii Cornelii Licinii Sa-
lonini[1] nobilissimi Cæsaris,
Augusti,

Colonia Nerviana Augusta Martiana
Veteranorum Sitifensium,

Decreto Decurionum, **Pecunia Publica**[2].

Le *Cæsar Publius Cornelius Licinius Valerianus*, *petit-fils* de l'empereur Valérien, *fils* de Gallien, et *frère* de P. L. Corn. Saloninus César Auguste, à qui le monument est consacré, après sa mort, est le fils aîné de Gallien, qui mourut à Cologne, en 259, la 7ᵉ année du règne de son père. On apprend ici qu'il n'eut que le titre de *César*. Celui d'*Auguste*, précédé de *nobilissimus Cæsar*, n'est donné qu'à son frère P. C. Licinius Saloninus, qui mourut neuf ans plus tard, avec son père Galien.

Ce nouveau document semble compliquer encore les difficultés que Bréquigny et Eckhel ont déjà trouvées, pour arranger la famille de Gallien et faire concorder l'histoire avec les médailles. Tous deux se sont accordés pour retirer à *Valerianus junior*, fils de l'empereur Vale-

[1] On remarquera *Caloninus* pour *Saloninus*, le S latin rendu par le sigma lunaire (C) des Grecs. — [2] *Mém. de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, t. XXXI, p. 262 et suiv. — Eckhel, D. N. t. VII, p. 421-436.

rianus et frère de Gallien, les médailles qui lui avaient été attribuées et les rendre à *Saloninus*, fils aîné de Gallien. Ils ont aussi reconnu à ce prince un second fils, nommé *Quintus Julius Gallienus*, à qui son père, après la mort de Saloninus, avait conféré le titre de César.

Notre inscription change ou du moins modifie beaucoup ce système. Elle donne bien *deux fils* à Gallien; mais on y remarque quelques différences.

Le premier fils y est appelé *Valerianus*, non *Saloninus;* le second, *Saloninus*, non *Valerianus*. Le premier ne porte, même après sa mort, que le titre de *César;* le second réunit ceux de *César Auguste*, et ses noms, *Publius Cornelius Licinius Saloninus*, n'ont absolument rien de commun avec ceux de *Quintus Julius Gallienus*, que l'on attribue au second fils de Gallien. Il paraît réellement impossible de les confondre l'un avec l'autre; et cependant l'existence de ce *Q. Gallienus*, fils de Gallien et de Salonina, est prouvée à la fois par une inscription IMP. Q. IVLIO. FILIO. GALLIENI. AVG. ET. SALONINAE. AVG. et par la médaille qui porte au droit : DIVO. CAES. Q. GALLIENO. avec une tête jeune radiée, et au revers un autel allumé, avec le mot CONSECRATIO.

La combinaison de ces faits introduit donc un élément nouveau dans l'histoire de la famille de Gallien; et cet élément, qui paraît d'abord la compliquer, sert peut-être réellement à résoudre les embarras qu'elle a présentés aux plus habiles critiques. Au lieu de deux fils, Gallien doit en avoir eu trois.

Le premier est celui que notre inscription appelle *Divus Cæsar Publius Cornelius Licinius Valerianus*, qui mourut n'ayant que le titre de César, à l'âge de 15 à 16 ans. C'est à lui que se rapporteraient les médailles portant : P. C. L. VALERIANVS. CAESAR ou NOB. CAESAR.

Le deuxième, appelé ici *Publius Cornelius Licinius Saloninus*, mourut en même temps que son père, en 268, ayant reçu le titre d'*Auguste*. C'est à lui que devraient se rapporter les médailles qui portent une tête jeune radiée, avec la légende : IMP. SALONINVS. VALERIANVS. AVG. ou bien : ΠΟ. Λ. ΚΟΡ. CΑΛ. ΟΥΑΛΕΡΙΑΝΟC. CΕΒ.

Le troisième, *Quintus Julius Gallienus*, est mort en même temps que le précédent et que son père, puisqu'il paraît constant que Gallien n'a pas laissé de fils après lui. C'est à ce dernier que se rapporterait la médaille : DIVO. CAES. Q. GALLIENO

S'il n'est pas fait mention de ce troisième fils sur notre inscription, c'est qu'il n'était pas encore né lorsque la dédicace a été faite. Il a dû naître après la mort de l'aîné, et après que le second eut reçu le titre d'Auguste, conséquemment, dans les dernières années du règne de son

père. Quant à lui, il ne reçut que le titre de *César*, comme son frère aîné.

Ce système diffère de ceux de Bréquigny et d'Eckhel; je le soumets volontiers aux personnes plus versées que moi dans la numismatique, tout prêt à l'abandonner s'ils trouvent un autre moyen de concilier notre monument avec ceux que ces savants critiques avaient sous les yeux.

La restitution des deux dernières lignes : *Col*[*onia*] *Nerv*[*iana*] *Aug*[*usta*] *Mart*[*iana*] *Veteranorum Sitifens*[*ium*], m'aurait laissé des doutes, ces qualifications étant jusqu'ici inconnues, sans une belle inscription milliaire que j'ai vue dans la collection de M. de la Mare, et qui reçoit beaucoup de lumière de celle de M. Texier. Cette inscription, fort longue, puisqu'elle n'a pas moins de vingt-trois lignes, est une dédicace à Septime Sévère, avec toute sa filiation, en remontant jusqu'à Nerva; l'époque en est indiquée par TRIB. POTEST. VI. IMP. XII.[1] COS. II. (198 de notre ère). Dans la seconde moitié, la dédicace se rapporte à ses deux fils, Caracalla et Géta; et le nom de ce dernier, selon l'usage, a été effacé à dessein. Je me borne à rapporter cette seconde partie, dont les deux dernières lignes, rapprochées de celles de la précédente, sont faciles à restituer.

..........................ET
IMPCAESSEPTIMISEVERIPIIPER
TINACISAVGADIBICIAZABENICI
PARTHICIMAXIMIFORTISSIMIFILI
CISSIMISFILIODIVIMAVRELIANTO
NINIGERMANICISARMATICINE
POTIDIVIANTONINIPIIPRONEPO
TIDIVIMA...INEADNEPOTIDIVI
TRAIANIPARTHICI..VINERVAEADN
EPOTIMAVRELI..NTONINIAVGEIIST
..................NEBPIANA (*sic*) AVG
MARTIANVS......NORVMSITIFEN
PP[2]IIII

....Et
Imperatori Cæsari Septimi Severi Pii Pertinacis Augusti, Arabici, Aziabenici[3], Parthici, Maximi, fortissimi, felicissimi, filio, divi Marci

[1] S'il n'y a pas faute du lapicide, la pierre doit porter le chiffre XI; car IMP. XII ne se trouve qu'à partir de la TRIB. POTEST. XVIII. La même faute existe sur l'inscription 937 d'Orelli. — [2] On s'attendrait à trouver ici M. P. (*Millia Passuum.*) — [3] *Aziabenici* pour *Adiabenici*; le Z pour ZI et Z pour D. De même l'ethnique d'*Auzia* ou d'*Auzea*, *colonia Auziensis*, est *Audiensis* dans la Notice de l'empire. (Dureau de la Malle, *Prov. de Constantine*, p. 241.) Ainsi, *Zaconus* pour *Diaconus* (Orelli, n° 4432).

Aureli Antonini Germanici Sarmatici nepoti, divi Antonini pronepoti, divi Hadriani abnepoti, Divi Trajani Parthici, Divi Nervæ adnepoti[1], Marco Aurelio Antonino Augusto, et [Septimio Getæ nobilissimo Cæsari, Colonia] Nerviana Augusta Martiana V[etera]norum Sitifensium.
Pecunia Publica. IIII.

La même désignation se rencontre sur une autre borne milliaire, trouvée au même lieu. Après les noms de Septime Sévère et de Caracalla, on lit les lettres suivantes :

ET *Lucio*
Septimio Getæ nobil. Cæsar. COL*onia*
Nerviana. AVG*usta.* MART*iana.* VETER*anorum* SITIF*ensium.*

Le titre de *Colonia Nerviana Augusta Martiana* est donc hors de toute contestation. L'origine des épithètes est aussi peu douteuse. Celle

[1] On remarquera que le mot *adnepoti* s'applique tout à la fois à Trajan et à Nerva. On s'attendrait à trouver ici TRAIANI·PARTHICI·ADNEPOTI·DIVI·NERVAE·TRINEPOTI. Je retrouve la même omission dans deux autres inscriptions de Sitifis, dans une quatrième de Pérouse (Orelli, n° 926), et une cinquième de Tucci, en Espagne (*id.* n° 927), toutes relatives au même Caracalla; d'où je crois pouvoir conclure que *trinepos*, pour indiquer la sixième génération (*filius, nepos, pronepos, abnepos, adnepos, trinepos*), n'était pas encore usité à cette époque. Dans ce cas, le jurisconsulte Caïus, qui, d'après le Digeste, a employé ce mot, doit avoir vécu après Caracalla, et non sous les Antonins, comme quelques-uns le pensent, tandis que d'autres le font descendre jusqu'au temps de Théodose et d'Arcadius, ou même de Justinien. (Bähr, *Gesch. der Röm. Litterat.* II, page 348. 3. Aufl.) Avant d'avoir fait cette remarque, j'avais toujours échoué dans mes essais de restitution de ce fragment curieux, trouvé dans les ruines de Théveste, et publié dans le Rapport

IPER ENACI
AN·SARMAT.N
IRFI·ET·DIVI·NERV
D·D·P.

du général Négrier (*Moniteur* du 29 juin 1842). J'étais arrêté par la troisième ligne. A présent, je puis le restituer complétement, d'après ces bases certaines: 1° que les lettres D. D. P. étaient placées au milieu d'une inscription en quatre lignes qui occupait la frise d'un grand édifice; 2° qu'elle appartenait à Caracalla. Il faut donc la disposer et la compléter ainsi :

IMPERAT. CAESARI. LVCII. SEPTIMI. SEVERI. PI I. PERTINACI S. AVG. ARABICI. ADIABENICI. PARTHICI
MAX. FILIO. DIVI. AVRELI. ANTONINI. GERM AN. SARMAT. N EPOTI. DIVI. ANTONINI. PII. PRONEPOTI
DIVI. HADRIANI, ABNEPOTI. DIVI. TRAIANI. PA RTH. ET. DIVI. NERV AE. ADNEPOTI. COLONIA. THEVESTE (?)
D. D. P.

Si l'on fouille à l'endroit où ce fragment existe, on trouvera peut-être les autres blocs de la frise. La restitution précédente montrera comment il faut les ajuster; car elle ne présente de douteux que la fin, *colonia Theveste, etc.* A la place de cette fin, il a pu y avoir autre chose, le reste est certain.

de *Nerviana* provient soit de Trajan, soit de Nerva, son père adoptif, dont il prenait le nom; la seconde provient de *Martiana*, la sœur de Trajan, la mère de Matidie : elle reçut les honneurs de l'apothéose, comme l'attestent les médailles et une inscription [1]. La colonie *Nervienne* voulut honorer Trajan dans la personne de sa sœur, et joignit à son premier titre celui de *Martiana* : on pourrait dire aussi *Martianiana*; mais je préfère *Martiana* : comme *Trajana*, dérivé en usage, au lieu de *Trajaniana*, qui ne se trouve nulle part.

Cette *Colonia Nerviana Augusta Martiana Veteranorum* est-elle la même que la *colonia Sitifis?* Cela se peut. Pour moi, je pense qu'elle est différente, et qu'une *colonie de vétérans* fut placée après la colonisation de Sitifis sur le territoire et dans le voisinage de Sitifis; de là, le titre qu'ils prirent de *Veterani sitifenses*.

Ce qui favorise, en effet, cette idée, c'est une autre borne milliaire trouvée par M. de la Mare au même endroit; elle est de l'an XVIII de Septime Sévère (210 de notre ère), et se termine par les mots R. P. SITIFENSIVM. NERVIANORVM. Ici l'on trouve *Res Publica*, non *Colonia* : le mot VETERANORVM ne s'y trouve pas non plus. La même remarque s'applique à une autre borne milliaire qui existe à peu de distance, dont l'inscription se termine par R. P. SITIFENSIVM. NERVIANORVM. ANTONINIANORVM. Ni l'une ni l'autre ne porte l'épithète de *Martianorum*, qui, à ce qu'il paraît, n'appartenait qu'à la colonie des vétérans. Mais il résulte de la seconde que la *Res Publica Sitifensium* joignit à son premier titre celui d'*Antoniniana*, par une flatterie envers Caracalla; et, en effet, l'inscription est de la XVIIIe puissance tribunitienne de ce prince, c'est-à-dire de l'an 215, trois ou quatre ans après la mort de son père. Que cette inscription soit la seule où ce deuxième titre se rencontre, cela n'a rien que de naturel, si l'on pense qu'il aura pu difficilement être usité du vivant de Septime Sévère, et qu'à la mort de Caracalla ce titre dut être abandonné, par suite de la haine qui poursuivit la mémoire de ce prince détestable.

On doit donc, ce me semble, distinguer:

1° Une *Colonia Sitifis*, dite aussi R. P. *Sitifensium Nervianorum*, parce qu'elle était due à l'empereur Nerva, appelée ensuite *Antoniniana*, pendant les trois dernières années de Caracalla;

2° Une *Colonia Augusta Nerviana Martiana Veteranorum*, établie par Nerva dans le voisinage de *Sitifis*, puis agrandie ou favorisée par Trajan, qui lui donna le nom de sa sœur *Martiana*; titre qu'elle conserva

[1] Eckhel, VI, p. 468. Les médailles donnent constamment MARCIANA, non MARTIANA.

sous les règnes suivants, et qu'elle portait encore, comme on l'a vu, sous le règne de Gallien, après l'an 259.

La collection de M. Ch. Texier contient aussi plusieurs cippes ou autels, avec dédicaces religieuses, encastrées, comme je l'ai dit, dans l'enceinte de la ville : une qui commence par VICTORIAE. AVG. SAC. ; une autre par VIRTVTI. AVG.; une troisième, par MARTI. VICTORI. AVG. SAC. Il n'y en a que deux qui soient intéressantes.

D'abord, celle-ci, trouvée, selon M. Texier, dans les ruines d'un temple de Diane :

DIANAE
AVG. MAV
RORVM. SAC.
L. MAXIMILIVS[1]
CASTVS. L. AE
MILIVS. II. VIRI
DEDICAVERVNT.

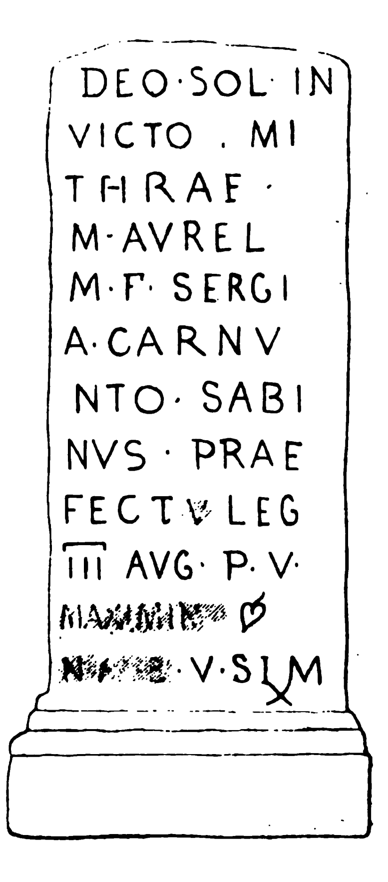
L'expression *Dianæ Augustæ Maurorum*[2] est curieuse; il semble qu'elle s'applique à quelque divinité locale, que les Romains avaient assimilée à leur Diane.

Puis la seconde dédicace à Mithra, qui confirme, comme je l'ai dit, les indications de la première, et à laquelle j'arrive enfin.

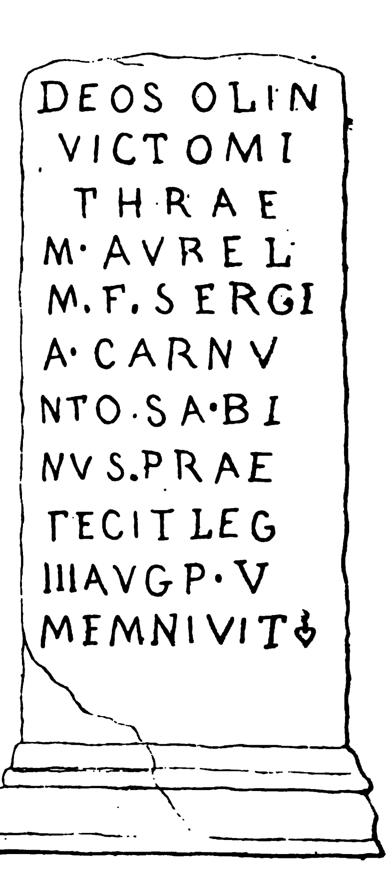
On se souvient que j'ai rattaché cette première dédicace de Lambæsa en l'honneur de Mithra, alors unique, à la circonstance que l'auteur était un officier né à *Carnuntum* en Pannonie, envoyé par l'empereur Maximin pour commander la 3e légion. Je fus donc un peu surpris d'en trouver un second exemple à *Sitifis*. Ma surprise cessa lorsque je vis qu'elle avait pour auteur le même Sabinus, chef de la 3e légion; qu'elle était conçue dans les mêmes termes et coupée de la même manière. Il ne s'y trouve que deux différences tout à fait caractéristiques, qui ajoutent à l'intérêt historique des deux dédicaces. Je les mets en regard l'une de l'autre.

[1] On ne connaît pas de *Maximilius*; mais l'existence du nom est attestée par le dérivé *Maximilianus*. — [2] En pareil cas le génitif est rare; c'est l'adjectif ethnique que l'on trouve. Ce serait ici *Mauræ*, *Maurusiæ*, ou *Maurusiacæ*.

INSCRIPTION DE LAMBÆSA.



INSCRIPTION DE SITIFIS.



La première différence consiste en ce que la dernière ligne n'est pas occupée, comme dans l'autre, par l'épithète de la IIIe légion, MAXIMINIANA; en place, on lit très-distinctement MEMNIVIT. C'est là un barbarisme qu'on pardonnerait facilement à un Pannonien du IIIe siècle, qui ne devait pas parler aussi bien qu'un habitant de Rome, et qui a fort bien pu ignorer que le verbe irrégulier n'avait pas le parfait *memnivi* ou *meminivit*. Peut-être est-ce là une de ces formes qui n'appartenaient qu'au langage populaire. Ainsi, un soldat romain, qui visitait les syringes de Thèbes sous le règne d'un des Antonins, a, par deux fois, exprimé

son admiration de cette manière : IANVARIVS. PRIMIPILARIS. VIDI. ET. MIRAVI. LOCVM. J'ai dit, à ce sujet : « On ne peut douter que ces verbes « déponents ont tous eu primitivement la forme active ; plusieurs même « la conservent dans les anciens auteurs, tels que Plaute, qui emploie « *morigerare*, *mendicare*, *ludificare*, *contemplare*, *interminare*, *fabulare*, etc. « *Imitare* est encore dans Varron ; *argutare* dans Properce et Pétrone ; « *miras*, *mirabis*, cités par Nonius. Partout le langage populaire a con- « servé beaucoup d'anciennes formes [1]. » On peut donc croire que *memnivit* ou *meminivit*, ainsi que d'autres temps ou modes de ce verbe défectueux[2], était une de ces formes surannées, dont les soldats, comme tous les Romains sans éducation, pouvaient consacrer l'usage. Quant au sens de *memnivit*, ce doit être celui de *s'est souvenu* [des faveurs ou des bienfaits du dieu]. C'est ainsi que les Grecs emploient *ἐμνήσθη*, *μεμνημένος*, tantôt avec, tantôt sans complément [3].

Ce verbe a remplacé ici le V*otum* S*olvit* L*ubens* M*erito* de l'autre dédicace : mais pourquoi l'épithète de *Maximiana* ne se lit-elle plus après *Piæ vindicis*, titre principal de la légion? C'est, à coup sûr, que l'empereur Maximin n'existait plus, et qu'à sa mort on ne pouvait conserver à la III[e] légion une épithète due à la flatterie de son chef, créature de Maximin. Sabinus lui-même est obligé de la retrancher d'un monument votif, qui, pourtant, ne devait avoir qu'une faible publicité.

Ce retranchement s'explique par l'avant-dernière ligne où se lit distinctement PRAEFECIT. LEG. III. P. V. Ce ne peut être une fausse leçon pour PRAEFECTVS ; car si le I peut être confondu avec un T, jamais T ne peut l'être avec VS. Or le verbe est ici tout à fait absurde et réellement impossible. Comme, dans notre copie, les points manquent quelquefois après les mots, je lis, avec toute assurance, PRAEFEC. IT. c'est-à-dire PRAEFEC*tus* IT*eram* (*Préfet de nouveau, pour la deuxième fois*). Par là, tout s'explique. Tant que Maximin et son fils Maxime restèrent sur le trône, c'est-à-dire jusqu'en 238, Sabinus, leur homme de confiance, dut être conservé à la tête de la légion III[e], et cette légion garda le titre qu'elle devait au zèle de son chef. De même, l'autre créature de Maximin, Capellien, dut rester à la tête des troupes auxiliaires des Maurusiens. Après la mort de Maximin, Gordien III ne put manquer de destituer la créature de celui qui avait causé la mort de son père[4] et de son aïeul, et de lui ôter le commandement de l'unique légion qui se trouvât en Numidie. Selon toute apparence, Sabinus resta

[1] *Recueil des inscript. de l'Égypte*, t. II, p. 295. — [2] Du Cange cite le participe *meminitus*. T. IV, p. 352, col. 2, éd. Didot. — [3] J. Franz, *Elem. epigr. græc.* p. 336. — [4] En admettant que Gordien III fût le fils de Gordien II ; car il n'était peut-être que le fils de sa sœur.

en *disponibilité*, comme nous dirions, pendant toute la durée du règne de ce prince, de 238 à 244. Mais Marcus Julius Philippus Ier, successeur de Gordien III, n'avait pas les mêmes raisons d'en vouloir à Sabinus, qui, après tout, pouvait être un officier brave et expérimenté, dont les services ne pouvaient qu'être utiles. Philippe le remit donc à la tête de sa légion; et Sabinus, en se rendant à Lambæsa, où elle était cantonnée, et passant par *Sitifis*, qui est sur le chemin, déposa dans un temple de cette ville un souvenir de piété et de reconnaissance en l'honneur du dieu Mithra, pour qui il avait une dévotion particulière.

Mais, à la mort de Maximin, la IIIe légion avait perdu le titre temporaire qu'elle devait au zèle de Sabinus pour son empereur. Lui rendre à présent ce titre de *Maximiana* était tout à fait impossible quand il l'aurait voulu. Aussi l'a-t-il mis prudemment de côté, sans croire, pour cela, manquer de reconnaissance envers l'auteur de sa fortune.

Cette seconde dédicace à Mithra, en justifiant mon interprétation de la première, complète donc ce petit chapitre de l'histoire romaine au IIIe siècle. Elle est un exemple de plus de l'intérêt historique qui peut s'attacher aux moindres débris de l'antiquité romaine dans notre Algérie.

LETRONNE.

ÉCONOMIE RURALE *considérée dans ses rapports avec la chimie, la physique et la météorologie, par J. B. Boussingault, membre de l'Académie des sciences de l'Institut, ancien doyen de la Faculté des sciences de Lyon, membre de l'Académie des sciences de Stockholm, de la Société royale et centrale d'agriculture, de l'Académie royale d'agriculture de Suède, de la Société philomathique, etc., etc.* Ier vol. de VIII-648 pages, IIe vol. de 742; Paris, Béchet jeune, libraire-éditeur, place de l'École de Médecine, n° 1, 1843 et 1844. — *Cours d'agriculture, par le comte de Gasparin, Pair de France, membre de l'Académie des sciences, de la Société royale et centrale d'agriculture, etc.* Tome Ier, 2e édition, 1845, 696 pages; tome II, 561 pages; tome III, 807 pages; Paris, à la librairie agricole de la Maison rustique, quai Malaquais, n° 19; en province, chez tous les libraires et correspondants du comptoir central de la librairie.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

Considérations générales sur l'enseignement des mathématiques élémentaires, de la physique, de la chimie et de la science des corps vivants.

Les connaissances humaines n'acquièrent le caractère scientifique

[1] Voir, pour le premier article, le cahier d'octobre.

qu'à la condition de se résumer en un petit nombre de propositions, auxquelles on donne le nom de *principes* ou de *lois*, lorsqu'on est parvenu à en rendre l'expression la plus générale, la plus précise et la plus vraie.

L'étude des faits auxquels ces connaissances se rapportent n'exigeant plus les observations, les réflexions et les expériences que leur acquisition a dû coûter à ceux qui les ont recueillis ou découverts, discutés, interprétés et coordonnés, il suffit de la réflexion qui les comprend et de la mémoire qui retient les principes en lesquels ils se résument, pour que le raisonnement, venant à les appliquer ensuite aux questions particulières qui en dépendent, soit capable de se rendre un compte satisfaisant de choses qui autrement seraient restées obscures, confuses ou plus ou moins isolées.

La science consiste donc à généraliser les faits recueillis par l'observation et contrôlés par l'expérience, du moins, lorsqu'il s'agit de la connaissance des objets du monde extérieur; et la perfectibilité de l'homme réside dans l'aptitude dont il est doué à recevoir la science acquise, et à la développer ensuite lui-même, en y ajoutant ses propres découvertes.

Mais, pour celui qui suit les progrès de l'intelligence de l'homme, cette perfectibilité, caractère de son espèce, est bien faible dans l'individu, quand on considère le peu qu'il ajoute de lumière à la masse des connaissances que ses prédécesseurs lui ont transmises. D'un autre côté, sa faiblesse pour comprendre les phénomènes du monde extérieur dont il cherche les causes est telle, qu'il ne peut les étudier avec quelque chance de succès, sans recourir à l'analyse, par la raison que le moindre phénomène, objet de son attention, se présente à son esprit dans un tel état de complexité avec d'autres, qu'il est obligé, pour étudier celui-là, de l'examiner en particulier, abstraction faite de ceux-ci. De là provient la division des sciences humaines, qui a précédé de longtemps la division du travail manuel dans les manufactures.

Exposons, conformément à cet état de choses et aux opinions énoncées dans notre premier article, les considérations que nous avons promises sur l'enseignement agricole.

Une conséquence immédiate de la division des sciences, c'est que les connaissances les plus simples, par exemple, les mathématiques pures essentiellement consacrées à l'étude des rapports des quantités discrètes et des quantités continues, ont le plus de certitude, tandis que les connaissances composées de divers éléments scientifiques, comme l'agriculture, en ont d'autant moins, que le nombre de ces éléments est

plus grand. Les développements dans lesquels nous allons entrer en parlant successivement de l'enseignement des mathématiques élémentaires, de la physique, de la chimie, de la botanique, de la zoologie et de l'agriculture mettront cette vérité hors de doute.

Nous renverrons à un troisième article ce que nous nous proposons de dire sur l'enseignement agricole.

Contrairement à l'opinion commune, l'enseignement le plus facile pour le professeur et le plus clair pour les élèves est précisément celui des éléments des mathématiques pures, c'est-à-dire des choses qu'on qualifie souvent d'*abstraites*, pour exprimer qu'elles *sont très-difficiles à saisir*.

Il est le plus facile pour le professeur, parce que, dans un corps de doctrine unique et complet, toute chose étant parfaitement définie, les interprétations ne sont pas possibles. Tout le talent du maître consiste à présenter les matières de l'enseignement dans l'ordre le plus rationnel, s'il parle à des élèves convenablement préparés aux études mathématiques, ou, si les élèves ne le sont pas, à modifier cet ordre d'après des connaissances spéciales qu'ils auraient puisées dans des études particulières, dans des observations souvent répétées, ou encore dans des occupations habituelles, afin de lier à ces connaissances spéciales déjà acquises les notions nouvelles qu'il s'agit de leur transmettre.

Il est le plus clair pour les élèves; car il ne faut que de la réflexion pour comprendre les choses, de la mémoire pour retenir les règles ou les principes, et un exercice habituel pour appliquer ces règles aux questions que l'on appelle des *problèmes;* un tel enseignement n'exigeant à la rigueur aucune étude préalable, mais seulement les qualités de l'intelligence précitées : la réflexion, la mémoire, et l'application du raisonnement pour remonter de la chose particulière à la chose générale, on voit comment des ouvriers, de très-jeunes gens, sachant lire et écrire, peuvent suivre avec succès des cours d'arithmétique, d'algèbre élémentaire, de géométrie, de géométrie descriptive, ainsi que l'expérience l'a prouvé et le prouve encore tous les jours, à l'école de la Martinière de Lyon, par exemple.

L'enseignement de la physique, qui, dans l'ordre de complexité, vient immédiatement après celui des mathématiques, est déjà bien plus compliqué. Au début on parle de la matière et de la force; on aborde le problème le plus ancien de la philosophie, qui reste encore à résoudre. Quoi qu'il en soit, avec la supposition de l'inertie de la matière et de la contingence d'une force de pesanteur à laquelle elle est incessamment soumise, conformément à la loi si simple de la proportionnalité de l'action aux masses et à la raison inverse du carré des distances qui séparent

ces masses les unes des autres, les problèmes de la mécanique céleste sont résolus. Mais, après les effets attribués à la pesanteur, vient l'étude des phénomènes attribués à la chaleur, à la lumière, à l'électricité et au magnétisme; et ici les choses se compliquent : non-seulement vous distinguez des corps et des forces, mais ces forces, loin d'être considérées comme inhérentes, comme unies à la matière, le sont comme en étant absolument distinctes; soit qu'on attribue les phénomènes à certains mouvements vibratoires des molécules matérielles déterminés par les mouvements d'un fluide excessivement rare, parfaitement élastique, appelé *éther*, répandu dans l'espace et dans les corps, ou bien qu'on les fasse dépendre d'agents particuliers, également rares, également élastiques et impondérables, qu'on appelle *calorique*, *lumière*, *fluides électriques* et *fluides magnétiques*.

Vous voyez combien les choses sont compliquées à l'égard du professeur tout aussi bien qu'à celui des élèves.

La physique étudie les propriétés de la matière les plus générales surtout; et, l'une d'elles fixant son attention, il n'est pas question des autres. Qu'il s'agisse de la densité, par exemple, elle la déterminera dans une série de corps amenés à des conditions égales de température et de pression, sans s'occuper de leurs autres propriétés; elle aura atteint son but en rapportant chaque densité au corps qui la possède et en désignant celui-ci par un nom qu'elle n'a pas donné ni encore moins défini.

Les propriétés de la matière sont du ressort de la chimie tout aussi bien que de la physique; mais les deux sciences les envisagent à des points de vue différents. La chimie cherche à ramener tout ce qui affecte nos sens, tout ce qui est *corps*, en un mot, à des types définis, chacun par l'ensemble des propriétés qu'il possède essentiellement. Elle atteint son but en considérant chaque type, ou, ce qui est la même chose, chaque espèce de corps, sous trois rapports principaux : le *physique*, l'*organoleptique* et le *chimique*.

Sous le *rapport physique*, elle étudie toutes les relations imaginables des molécules de chaque espèce de corps avec la force attractive qui les sollicite à se rapprocher en agissant comme attraction moléculaire et pesanteur, et la force répulsive de la chaleur qui, sans la première, tendrait à les écarter indéfiniment dans l'espace. Elle recueille les phénomènes susceptibles de jeter du jour sur les arrangements moléculaires de chaque espèce de corps que celle-ci présente dans ses relations avec la chaleur, la lumière, l'électricité et le magnétisme.

Sous le *rapport organoleptique*, la chimie rassemble les faits relatifs aux

actions que chaque espèce de corps manifeste dans son contact avec nos organes; elle étudie donc les odeurs, les saveurs, l'influence de l'oxygène sur la vie végétale et la vie animale, l'action des aliments, des médicaments et des poisons dans les êtres vivants.

Sous le *rapport chimique*, la matière se présente au philosophe avec un aspect absolument nouveau, puisqu'elle lui apparaît douée de propriétés aussi nombreuses que variées qu'on n'aurait jamais imaginées. C'est faute de les avoir connues qu'il a été si longtemps impossible de se faire une idée juste de ce qu'on doit entendre par l'expression de *nature des corps*, la chimie n'ayant acquis le caractère scientifique que progressivement, dans le cours du dernier siècle. Avant cette époque, voulait-on expliquer un effet organoleptique ou chimique, on recourait à une cause purement mécanique ou physique. S'agissait-il de la saveur aigre des acides et de leur propriété de neutraliser les alcalis, par exemple, on attribuait aux parties des premiers la forme pointue d'une aiguille ou d'une épée, en vertu de laquelle ils pénétraient plus ou moins profondément l'organe du goût, et s'enfonçaient dans les cavités qu'on attribuait aux particules des alcalis absolument comme une épée dans son fourreau. En étudiant la physique moléculaire de Descartes au point de vue où nous nous plaçons, on voit très-bien comment un génie de cet ordre a pu professer des opinions qui paraissent si étranges aujourd'hui que nous sommes familiarisés avec la chimie; c'est pour avoir négligé ce point de vue que l'on a méconnu la cause d'opinions que nous regardons actuellement comme absurdes ou ridicules, et qui, au moment de leur publication, étaient déduites de l'observation de phénomènes dépendants d'un ordre de propriétés qui non-seulement étaient inconnues, mais dont on ne soupçonnait même pas l'existence. Nous reviendrons sur cette considération dans un prochain article sur l'histoire de la chimie du docteur Hoeffer.

Ce n'est en effet qu'à partir de l'époque où de nombreuses expériences montrèrent l'impossibilité de faire dériver les propriétés des composés chimiques de la simple juxtaposition des corps combinés, des propriétés mécaniques de ceux-ci, ou plus généralement de leurs propriétés physiques, qu'on a été conduit à les faire dériver d'une cause absolument spéciale, à laquelle on a donné le nom d'affinité. L'affinité a été considérée comme une force attractive, agissant au contact apparent pour réunir des atomes de nature diverse, qui échappent à la vue par leur ténuité : en cela, elle diffère donc beaucoup de la pesanteur, qui, comme nous l'avons vu, agit sur des masses visibles, placées à des distances appréciables.

Dans les phénomènes chimiques, il y a complication de causes, relativement à celles dont on fait dépendre les effets purement physiques; car non-seulement la pesanteur agit toujours en même temps que l'affinité, mais encore toutes les forces physiques auxquelles on attribue les effets de la chaleur, de la lumière, de l'électricité et du magnétisme. Les effets chimiques sont donc les résultantes de toutes ces forces; et, comme la chimie définit une espèce de corps par l'ensemble de toutes ses propriétés, le point de vue spécial où elle étudie la matière lui impose la nécessité de prendre toujours cet ensemble en considération: car chaque espèce de corps est pour elle ce qu'est pour le naturaliste chaque espèce de plante, chaque espèce d'animal, qui, à ses yeux, est représentée par un ou deux individus possédant aussi des caractères parfaitement définis, et inséparables les uns des autres. Cette analogie de la botanique et de la zoologie avec la chimie explique comment celle-ci est en possession de donner un nom à tout corps qui n'en a pas encore, et de définir l'ensemble des propriétés qui sert de caractère à chaque corps simple ou composé.

La notion de *l'espèce*, qui, étrangère à la physique, est essentielle à la chimie, sert donc de base à la distinction de l'une de ces sciences d'avec l'autre, en même temps qu'elle établit une relation incontestable entre la chimie et la science des corps vivants, qui traite de la définition et de la classification des espèces végétales et animales. Mais l'étude de l'espèce chimique présente un point de vue que n'offre pas l'étude des espèces vivantes, comme nous le dirons dans un moment (p. 746).

Définissez la chimie sans la notion explicite de *l'espèce*, et il vous sera impossible de la distinguer rationnellement de la physique; car, celle-ci, s'occupant non-seulement des propriétés les plus générales de la matière, mais encore des propriétés dépendantes de la chaleur, de la lumière, de l'électricité et du magnétisme, elle comprend un grand nombre de cas dont l'étude exige impérieusement la prise en considération de la cohésion et de l'affinité, c'est-à-dire des deux forces qui sont essentiellement chimiques, et que l'on comprend sous la dénomination d'attraction moléculaire; dès lors la chimie se confond avec la physique, et il n'y a plus de limite rationnelle qui en sépare les domaines respectifs : mais, en prenant en considération la notion de *l'espèce*, la confusion des deux sciences devient impossible, puisque le but de chacune d'elles est parfaitement défini.

Si nous avons tant insisté sur l'importance de la notion précise de l'espèce à propos de la définition de la chimie, et si les conséquences de cette définition nous paraissent devoir être prises en grande considéra-

tion pour toute classification raisonnée des connaissances chimiques, nous avouerons cependant à nos lecteurs qu'il s'en faut beaucoup que cette manière de voir soit adoptée par la généralité des chimistes, non pas que nous croyions qu'ils la repoussent systématiquement, mais ils attachent peu d'importance à la définition de l'espèce et à ses conséquences, ainsi qu'aux divisions générales de leur science : on en sera convaincu, si d'abord nous disons que, depuis plus de vingt-cinq ans que nos idées à ce sujet sont publiées, on ne les a jamais soumises à aucune critique, à aucune discussion, et si ensuite nous examinons, comme exemples du peu d'importance qu'on attache aux divisions générales de la chimie, les bases sur lesquelles reposent la distinction des corps simples en *métalloïdes* et en *métaux*, puis la distinction d'une *chimie minérale* d'avec une *chimie organique* presque universellement adoptée aujourd'hui.

Les chimistes, disons-nous, divisent les corps simples en deux classes : la première est celle des *métalloïdes*, et la seconde, celle des *métaux*.

Dans l'ordre logique, la classe des *métalloïdes*, c'est-à-dire des corps qui ont l'apparence de métaux, devrait suivre la classe des *métaux*; car, conformément au précepte d'aller du connu à l'inconnu, la connaissance des métaux devrait précéder celle des corps qui, dit-on, en ont l'apparence.

Mais un inconvénient bien plus grave que l'inversion dont nous parlons, c'est l'impossibilité de donner du mot *métal* une définition précise comme doit l'être tout mot employé à désigner un groupe de choses qu'une science quelconque réunit ensemble. D'après cela, comment justifier auprès de l'élève l'emploi du mot *métalloïde* pour désigner une classe de corps qui ont l'apparence d'une chose qu'on ne peut définir?

Le mot *métal* doit être abandonné à la langue vulgaire; car l'arsenic, qui est un métal, appartient, par ses propriétés chimiques, aux métalloïdes. De tous les corps connus, c'est du phosphore qu'il se rapproche le plus; d'un autre côté, le carbone, qui, à l'état de diamant, est incontestablement différent des métaux, à l'état de *graphite* est doué de l'aspect qui les caractérise.

La division des corps simples en métalloïdes et en métaux a donc l'inconvénient de ne pas reposer sur des caractères puisés dans la chimie, ni même sur des caractères physiques susceptibles de se prêter à une définition précise.

L'examen du motif d'après lequel on a distingué une *chimie minérale* et une *chimie organique* conduit à une conclusion analogue à celle que

nous venons d'énoncer relativement à la distinction des corps simples en *métalloïdes* et en *métaux;* car, là encore, on s'est laissé guider par des considérations tout à fait étrangères à la science même. En effet, la *chimie minérale* comprend, dit-on, des corps simples et des corps composés produits sans l'intervention d'un être vivant; tandis que la *chimie organique* comprend des corps composés qui, comme le sucre, l'amidon, etc., sont produits exclusivement par les corps vivants.

(*a*) Or, en principe, le chimiste n'a pas besoin de savoir l'origine du corps qu'il étudie, cette connaissance n'ayant absolument aucune influence sur cette étude.

(*b*) D'un autre côté, tous ceux qui admettent une *chimie minérale* et une *chimie organique* reconnaissent pourtant en principe la possibilité de reproduire dans les laboratoires, sinon tous les principes immédiats des corps vivants, du moins le plus grand nombre, comme l'atteste la production artificielle de l'*urée*, un des composés les plus complexes des animaux; d'après ce fait, il est évident que la distinction dont nous parlons n'est pas scientifique.

(*c*) En troisième lieu, rien ne distingue essentiellement les composés d'origine organique des composés minéraux; car, parmi ceux-ci, on trouve des oxacides à 2, 3, 4 atomes de soufre, dont l'analogie avec les composés organiques est incontestable; d'un autre côté, en modifiant à l'infini les composés organiques à l'aide des réactifs, vous les rapprochez de plus en plus des composés minéraux.

D'après ces considérations (*a b c*), il n'y a donc rien de rationnel, rien de précis, dans la division de la chimie en deux parties reposant sur l'origine des espèces comprises dans chacune d'elles.

La preuve du peu d'importance que les chimistes attachent à leurs définitions générales se trouve dans le jugement que beaucoup d'entre eux ont porté sur le manque de précision de ces définitions, tout en les adoptant et y subordonnant leur enseignement oral ou écrit. Ce fait, quelque inconséquent qu'il puisse paraître, s'explique bien cependant par les considérations suivantes. Le but le plus spécial de la chimie étant de réduire, à l'aide de l'expérience, la matière en des types définis par leurs propriétés et un nom spécifique, à la rigueur l'expérimentateur peut l'atteindre sans qu'il lui soit nécessaire de définir explicitement l'*espèce;* de là, l'absence de cette définition de la plupart des traités de chimie; en outre, les expériences auxquelles chaque espèce de corps est soumise la place dans des conditions d'étude excessivement variées par les phénomènes mêmes qui en composent l'histoire. Or, si, parmi ces phénomènes, il en est une catégorie dont la manifestation appartient

à des circonstances où l'espèce reste stable dans son essence, même lorsque, en se combinant intégralement avec quelque autre, elle perd ses caractères distinctifs, il existe une seconde catégorie de phénomènes pour l'espèce des corps composés où celle-ci se détruit par la dissociation de ses éléments constituants. C'est cette mobilité de l'*espèce* qui passe à l'état d'une espèce différente par sa combinaison avec quelqu'autre, c'est la transformation qu'elle peut éprouver en d'autres espèces quand elle est complexe, en un mot, c'est l'*instabilité* de l'espèce chimique dans les circonstances de son histoire dont nous parlons, qui la montre à un point de vue tout particulier, en lui donnant un caractère si différent de cette *stabilité* propre aux individus des corps vivants qui représentent une espèce végétale ou une espèce animale.

En effet, vous ne pouvez étudier ces individus qu'avec les organes et les facultés dont ils sont naturellement doués; vous ne pouvez attribuer, par la pensée, l'organe d'un individu à un autre individu d'espèce différente, sans que l'espèce que le premier représente soit anéantie; tant les organes sont bien coordonnés entre eux; tant les parties sont dépendantes du tout ensemble, et indivisibles les unes des autres dans l'essence de l'espèce représentée par les individus. Les espèces vivantes se montrent donc à un point de vue fort différent de celui où l'étude des espèces chimiques envisage celles-ci, lorsqu'elles entrent intégralement en combinaison, et, à plus forte raison, lorsque leurs éléments se dissocient; c'est cette différence, entre l'étude des espèces vivantes et l'étude des espèces de la matière brute ou de la matière organisée privée de la vie, qui explique principalement pourquoi les chimistes, en général, n'ont pas senti le besoin d'une méthode de classification correspondante à la méthode naturelle des botanistes et des zoologistes, et, en outre, pourquoi le petit nombre des personnes qu ont cherché à appliquer cette méthode à la chimie sans se rendre compte à elles-mêmes de la différence que nous venons de signaler, ont échoué dans leurs tentatives.

Nous pensons en définitive que, si l'enseignement de la chimie donné à des élèves livrés à la pratique de la science dans des laboratoires, sous des maîtres habiles, ne souffre pas, pour cette pratique, de l'omission de la définition de l'*espèce* ni du vague ou du défaut de précision de plusieurs définitions générales, dont nous avons cité deux exemples, il en est tout autrement de l'enseignement donné à des élèves qui, ne devant pas se livrer particulièrement à la pratique de la chimie, étudient cette science avec l'intention de l'appliquer à des connaissances qui sont l'objet de leurs études spéciales. C'est à ces derniers surtout qu'il im-

porte d'avoir des idées générales et précises des sciences qu'ils étudient d'une manière accessoire, puisque, se trouvant toujours hors d'état de vérifier eux-mêmes l'exactitude de ces idées par la pratique du laboratoire et de rectifier ce qu'elles peuvent avoir d'inexact, ils seront exposés dès lors à l'erreur, s'ils emploient comme vraies des connaissances qui ne le sont pas. L'esprit critique, qui se montre exigeant, principalement dans les définitions et la classification des matériaux d'un corps de doctrine, nous paraît surtout indispensable aux professeurs des sciences expérimentales, qui, comme la chimie, sont en voie de progrès incessants.

Nous voyons comment, à partir des mathématiques, en allant à la physique et à la chimie, l'enseignement devient de plus en plus difficile en se compliquant davantage et en perdant toujours de sa certitude à mesure que s'accroît le nombre des phénomènes à prendre en considération. Si nous passons maintenant à l'enseignement de l'histoire des corps vivants, de nouvelles difficultés vont surgir par suite de nouvelles complications, et elles iront en augmentant, de l'enseignement de l'histoire des plantes à celui de l'histoire des animaux, ces êtres devant être envisagés dans la généralité de leurs phénomènes.

L'histoire des corps vivants est en effet bien plus complexe que l'étude des corps bruts, parce que la matière, en entrant dans la constitution des premiers, ne perd aucune des relations et des propriétés qui sont du ressort des mathématiques, de la physique et de la chimie, et qu'elle se trouve soumise, dans l'arrangement des atomes et dans celui des molécules que ces atomes constituent, à des conditions absolument spéciales au fait de l'organisation. Ainsi, dans les corps vivants, la matière est pesante, douée de l'affinité, apte à recevoir l'influence de la chaleur, de la lumière, de l'électricité et du magnétisme, mais les circonstances où agissent les forces que la physique et la chimie attribuent à la matière brute sont, dans les êtres organisés, si particulières, que, pour expliquer les phénomènes de la vie, on a eu recours à des forces spéciales qu'on a appelées *vitales*, et la preuve de la difficulté et de la complication du sujet se trouve dans la diversité même des hypothèses imaginées à l'occasion de l'intervention de ces forces.

Sans entrer dans des détails qui seraient ici déplacés, il suffira de résumer à notre point de vue les principales opinions imaginées pour rendre compte des phénomènes vitaux, sans comprendre parmi ceux-ci bien entendu les phénomènes de l'intelligence. On a d'abord admis un *principe* appelé *vital*, auquel on a attribué les phénomènes qui distinguent les corps vivants des corps bruts. Ce principe a été

considéré comme unique par les uns, indépendamment de l'espèce du corps vivant, tandis que, par les autres, il l'a été comme variable avec l'espèce. Dans la crainte qu'on attribuât au *principe vital* une existence spéciale indépendante de la matière, des personnes ont substitué à cette expression celle de *force vitale*, dont l'emploi ne préjuge rien sur la nature de la cause à laquelle on rattache les phénomènes vitaux. Quoi qu'il en soit, cette dernière expression n'a point eu l'assentiment universel; des savants, frappés de la difficulté de définir le *principe vital* et même la *force vitale* par des effets précis, ont préféré reconnaître, pour causes immédiates des phénomènes vitaux, des propriétés actives inhérentes aux corps vivants, qu'on a appelées *irritabilité*, *contractilité*, *etc.*, lesquelles, en définitive, sont de véritables forces qu'on suppose animer les organes, les tissus, siéges des phénomènes qu'il s'agit d'expliquer.

Mais tous ceux qui font dépendre les phénomènes vitaux de diverses forces ne sont point unanimes sur leur nature; les uns pensent qu'elles diffèrent absolument de celles qu'on attribue à la matière brute; les autres, loin de partager cette manière de voir, croient, au contraire, que les mêmes forces régissent la matière brute aussi bien que la matière vivante. Si, dans l'état actuel de nos connaissances, ces opinions, professées d'une manière absolue, échappent à toute démonstration, il ne sera point inutile de dire comment cette question nous paraît devoir être envisagée, en partant, conformément à la méthode expérimentale, de l'observation des phénomènes pour en découvrir les causes immédiates. Il ne s'agit donc ni de chercher en vertu de quelle cause la matière brute devient matière organisée et vivante, ni de rien de ce qui concerne la génération spontanée; on part du fait d'un corps déjà organisé et vivant, doué de la faculté de se développer aux dépens de la matière du monde extérieur, pour reconnaître les causes immédiates des phénomènes vitaux que le physiologiste a définis; eh bien, suivant nous, la première question qui se présente est de chercher à ramener ces causes à celles qui régissent la matière inorganique. Donnons deux exemples propres à faire comprendre notre pensée.

L'homme et les animaux à sang chaud sont doués de la propriété de développer assez de chaleur pour que la température de leur corps puisse dépasser de 40° et plus celle de l'atmosphère où ils vivent. Sachant que l'oxygène atmosphérique est indispensable à la vie, qu'il pénètre par l'inspiration dans l'intérieur des organes de la circulation et qu'il en sort par l'expiration moins qu'il n'en est entré; sachant que, dans la quantité expirée, une portion seulement de l'oxygène manquant

est remplacée par de l'acide carbonique, tandis que l'autre portion a probablement servi à former de l'eau avec de l'hydrogène du sang; sachant, en outre, que le carbone et l'hydrogène ne peuvent produire de l'acide carbonique et de l'eau sans développer de la chaleur, beaucoup de personnes pensent, avec Lavoisier, que telle est en effet la source de la chaleur animale. Si les expériences qu'on a faites pour mesurer la quantité de chaleur produite par la combustion du carbone et celle de l'hydrogène, conformément à cette manière de voir, ne la justifient pas absolument, cependant elles l'appuient plutôt qu'elles ne l'infirment. Pour nous, qui regardons la combustion comme un cas particulier de l'action chimique portée à un haut degré d'énergie, lors même qu'elle s'opère lentement, nous admettons l'existence d'un grand nombre d'actions de ce genre dans le corps des animaux parmi lesquelles il en est qui développent de la chaleur; dès lors nous considérons la chaleur animale comme une résultante de toutes les actions chimiques et même physiques dont leurs organes sont le siége; en conséquence, la cause immédiate du phénomène réside, suivant nous, dans des actions moléculaires qui, quoique développées sous l'influence de l'organisation, ne diffèrent point essentiellement de celles qui pourraient s'effectuer dans des corps privés de la vie.

Il existe quelques espèces de poissons qui, comme la torpille, ont la *faculté d'agir à volonté* sur les animaux qui se trouvent dans leur sphère d'activité, à l'instar d'un appareil électrique qui donne une commotion quand il y a communication établie entre les parties où se trouvent les deux électricités. Eh bien, la cause immédiate de la commotion que produisent ces poissons est-elle identique avec l'électricité, cette force qui agit si puissamment sur la matière brute, ou est-ce une propriété vitale? L'expérience, consultée conformément à la méthode que nous préconisons, répond affirmativement que l'électricité est la cause du phénomène; car la face dorsale et la face abdominale des organes de la torpille, siéges de l'activité dont nous parlons, sont dans des états électriques différents, et, lorsque l'animal le veut, les conducteurs qui établissent une communication entre les deux faces présentent tous les phénomènes propres à l'électricité: on peut donc produire alors la commotion, l'étincelle, etc. En définitive, dans l'étude précédente, il y a deux causes à distinguer: la cause immédiate d'un phénomène qui appartient à la matière morte aussi bien qu'à la matière vivante: c'est l'électricité; et la cause éloignée dépendante de l'organisation: c'est la volonté de l'animal pour produire un certain acte qui donne lieu à un développement d'électricité.

Tels sont les exemples de la manière dont nous concevons la recherche des causes des phénomènes, lorsqu'il s'agit de la nature vivante; elle rentre absolument dans la méthode expérimentale dont l'objet essentiel est de remonter de l'observation d'un effet à sa cause immédiate ou prochaine, en observant le principe de n'admettre une cause spéciale pour expliquer un phénomène, qu'autant que l'impossibilité de le rattacher à une cause déjà connue est absolument démontrée. Nous avons exposé cette méthode dans nos *Considérations générales sur l'analyse organique*, publiée en 1824, et nous sommes revenu sur ses avantages dans ce journal même. (Voyez *Considérations générales et inductions relatives à la matière des êtres vivants*, cahier de novembre 1837.)

Elle est en dehors de toute accusation de matérialisme, et nous sommes heureux de l'approbation qu'elle a reçue de notre confrère M. Cauchy; le savant géomètre a parfaitement apprécié la différence qu'il y a, d'une part, entre la *méthode à priori* proclamant en principe l'identité des forces qui régissent les corps vivants aussi bien que la matière brute, sans prendre en considération les mystères de l'organisation, l'instinct des animaux et l'intelligence de l'homme, et, d'une autre part, la *méthode à posteriori*, appliquée comme nous l'avons fait à la découverte des causes prochaines des phénomènes de la nature vivante; c'est en effet la seule méthode qui, à notre sens, soit scientifique, quand il s'agit de rechercher la vérité pour la démontrer. Enfin, M. Cauchy a reconnu avec nous « que ce qui distingue essentiellement le corps organisé du corps brut, ce n'est point la nature des forces auxquelles nous rapportons immédiatement les phénomènes de la vie, mais bien la cause première du balancement mutuel de ces forces et de leur coordination pour maintenir la vie dans un assemblage de molécules assujetti à une forme déterminée et susceptible d'accroissement régulier aux dépens du monde extérieur. »

E. CHEVREUL.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Dans sa séance du 14, l'Académie des sciences a élu académicien libre M. Largeteau, en remplacement de M. B. Delessert.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Cours d'études historiques, par P. C. F. Daunou, pair de France, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, etc., T. XVII et XVIII, imprimerie de Firmin Didot, 1847, in-8°, prix de chaque volume, 8 francs. — Depuis l'annonce que le *Journal des Savants* a consacrée aux tomes XIII à XVI de cette vaste publication, dans son cahier du mois d'avril dernier, deux nouveaux volumes ont paru; ils contiennent l'*Histoire romaine*, jusqu'à l'année 212 avant J. C. Le récit de la première guerre punique est complet dans le XVII° volume. Nous avons remarqué les notices importantes par lesquelles M. Daunou y fait connaître, en outre, la guerre des mercenaires, les jeux séculaires, la guerre d'Illyrie, les mystères d'Éleusis et les jeux isthmiques, la guerre contre les Gaulois, les événements mémorables relatifs à cette nation, ses transmigrations, sa division en un grand nombre de races ou peuplades, leurs mœurs, leur langue et les monuments qu'ils ont laissés. Dans le tome XVIII°, M. Daunou expose les causes, les préparatifs et les commencements de la seconde guerre punique; la célèbre marche d'Annibal à travers les Pyrénées et les Alpes y est racontée avec de nombreux et intéressants détails. Le récit des batailles de Trasimène et de Cannes y occupe aussi une place considérable. Nous signalerons encore les notices consacrées au siége de Syracuse et aux travaux d'Archimède comme dignes de l'attention des lecteurs sérieux. Enfin M. Daunou termine ce XVIII° volume par l'examen de la littérature latine à l'époque où il est parvenu, et les comédies de Plaute forment la base principale de cet examen. Comme on le voit, cette grande publication marche rapidement vers son terme; il ne reste plus en effet que deux volumes à paraître, et l'impression en sera entièrement achevée dans les premiers mois de l'année prochaine. Le *Cours d'études historiques* de M. Daunou tiendra une grande place dans la littérature sérieuse du dix-neuvième siècle: c'est un vaste monument dont la renommée ne fera que s'accroître au fur et à mesure que l'on s'éloignera du temps où il a été élevé.

Sur l'arc de triomphe de Théveste et sur les autres ruines romaines de cette ville, située dans la province de Constantine; par M. Letronne. — Cette brochure, extraite de la *Revue archéologique*, contient la description des monuments découverts en juin 1842, lors d'une reconnaissance poussée par le général Négrier jusqu'à *Théveste*, maintenant *Tebusa*, située, selon l'itinéraire d'Antonin, à 137 milles romains ou 182 kilomètres au S. E. de Constantine.

Le principal de ces monuments est un *arc de triomphe quadrifrons* ou à quatre faces égales, comme celui de Janus à Rome, mais plus grand et infiniment plus beau. C'est même le plus magnifique édifice qui existe en son genre dans le monde romain.

M. Letronne ayant reçu de M. Charles Texier un très-beau dessin de cet arc, exécuté en 1846 par M. Lardy, sergent du génie, qui faisait partie de l'expédition commandée par M. le général Randon, l'a fait graver et insérer dans la *Revue archéologique*, en l'accompagnant d'un mémoire où il a réuni des recherches sur la ville de Théveste et sur un temple qui s'y trouve, analogue à la Maison carrée de Nîmes, et principalement sur cet *arc de triomphe* et sur tous ceux de ce genre appe-

lés *tétrapyles* ou à *quatre portes*, dont les ruines subsistent encore, ou dont les auteurs font mention.

Outre la description de ce *tétrapylon*, ce mémoire contient le texte et l'explication de deux inscriptions latines qui sont gravées sur deux de ses faces : l'une est une dédicace de Caracalla à son père Septime-Sévère divinisé, qui donne l'époque où cet arc a été achevé, l'an 214 de notre ère; l'autre est une inscription en l'honneur de Justinien et de Théodora, qui mentionne l'expulsion des Vandales, la soumission complète de la Maurusie, par Solomon, général et gouverneur de la province d'Afrique sous Justinien, et la reconstruction complète de la ville de *Théveste*, par les soins de ce général : *Providentia ejusdem eminentissimi viri, Theveste colonia* (ou *urbs*) *a fundamentis ædificata est*. M. Letronne, après avoir restitué cette inscription, la rapproche du texte de Procope; il montre qu'elle en est le commentaire et qu'elle en prouve la véracité. Il la déclare un des monuments épigraphiques les plus importants que l'on connaisse, sous le rapport de l'histoire.

L'auteur termine cette notice par ces mots: « Si cette notice, avec le dessin qui l'accompagne, vient à la connaissance de nos officiers de l'armée d'Afrique, nul doute qu'elle ne stimule leur zèle et leurs efforts. Quand ils verront l'extrême intérêt qui s'attache à leurs travaux, ils se sentiront encouragés à les continuer et à les étendre. Ils ont en eux-mêmes tous les moyens d'en produire d'excellents; car, à l'exemple de leurs courageux devanciers, qui ont illustré le nom français en Égypte il y a bientôt un demi-siècle, ils savent manier le compas et le crayon aussi bien que l'épée. »

Mémoires de l'Institut royal de France, Académie des inscriptions et belles-lettres. Tome dix-septième. Première partie : Paris, Imprimerie royale, 1847, in-4° de 407 pages avec quatre planches. — Cette première partie du tome dix-septième des Mémoires de l'Académie des inscriptions contient les six ouvrages dont voici les titres : Mémoire de M. Letronne sur la civilisation égyptienne, depuis l'établissement des Grecs sous Psammitichus jusqu'à la conquête d'Alexandre; Mémoire de M. Letronne sur la découverte d'une sépulture chrétienne dans l'église de Saint-Eutrope à Saintes; Mémoire de M. Raoul-Rochette intitulé ; Questions de l'histoire de l'art discutées à l'occasion d'une inscription grecque gravée sur une lame de plomb et trouvée dans l'intérieur d'une statue antique de bronze; Mémoire de M. de Saulcy sur une inscription phénicienne déterrée à Marseille en juin 1845; Mémoire de M. Lajard intitulé : Observations sur l'origine et la signification du symbole appelé la croix ansée; Mémoire de M. Natalis de Wailly intitulé : Examen de quelques questions relatives à l'origine des chroniques de Saint-Denis.

Recherches sur le culte public et les mystères de Mithra en Orient et en Occident, par M. Félix Lajard, de l'Institut royal de France ; ouvrage couronné par l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres. Paris, imprimerie de Dondey-Dupré, librairie de Gide et compagnie. — En 1823, l'Académie des inscriptions et belles-lettres proposa, pour sujet d'un prix extraordinaire à décerner en 1825, une question qui embrassait à la fois l'exposition du système théogonique et cosmogonique de Zoroastre, et l'histoire particulière du culte public et des mystères de Mithra. L'ouvrage que nous annonçons est le développement du Mémoire que l'Académie jugea digne du prix. Plusieurs circonstances en ont retardé jusqu'à ce jour l'impression, et l'intervalle qui s'est écoulé depuis 1825 a donné à l'auteur le moyen d'améliorer et d'étendre son travail. Pendant cette période les collections publiques et particulières de l'Europe se sont enrichies d'un grand nombre d'antiquités asiatiques qui lui ont fourni de nouveaux matériaux. En même temps qu'il en faisait

usage, il commençait la publication de ses *Recherches sur le culte de Vénus en Orient et en Occident*, ouvrage dont les deux premières livraisons ont été annoncées dans le *Journal des Savants* (1837, mai, p. 311-313 ; décembre, p. 755 et 756), et que M. Lajard considère comme une introduction à l'étude du culte de Mithra, ses recherches l'ayant conduit à cette conclusion que Vénus et Mithra étaient primitivement deux divinités identiques, et que le culte de la seconde dérive de celui de la première. Les encouragements que M. le Ministre de l'instruction publique vient d'accorder à M. Lajard permettent à cet académicien de continuer l'impression de ses recherches sur Vénus et de commencer la publication de son travail sur Mithra. Ce dernier ouvrage doit être accueilli avec empressement, dans un moment où l'importante découverte faite par M. Botta à Khorsabad, le voyage de MM. Flandin et Coste, le déchiffrement des inscriptions en caractères cunéiformes du système persique, et l'arrivée en Europe des sculptures de Khorsabad et de Persépolis, viennent de porter l'attention publique vers l'étude des antiquités de l'Assyrie, de la Phénicie et de la Perse. Les Recherches de M. Lajard, fruit d'un long voyage en Orient et de plus de trente années de travail et de réflexions, se divisent en trois parties. Dans la première, l'auteur, après avoir examiné quel fut en Asie le berceau du culte et des mystères de Mithra, expose d'une manière nouvelle le système théogonique et cosmogonique de Zoroastre ; il s'attache à démontrer qu'une *triade* divine est placée au sommet de l'Olympe des Perses ; il détermine le rang qu'occupe Mithra dans cette triade, et les fonctions qui sont dévolues à ce dieu dans le ciel, sur la terre et aux enfers ; il fait connaître tout ce qui a trait au culte public et aux mystères de Mithra, en Perse, en Arménie, dans l'Asie Mineure. La seconde partie nous transporte en Occident et nous apprend comment et à quelle époque le culte et les mystères de Mithra s'introduisirent dans l'empire romain, l'histoire de leur propagation, de leur décadence, et enfin, de leur abolition sous l'influence du christianisme. Dans la troisième et dernière partie, M. Lajard présente des considérations générales sur le caractère propre aux monuments du culte public et du culte secret de Mithra ; il décrit et il explique ces monuments avec tous les détails désirables. Cet ouvrage formera 2 volumes de texte grand in-4°, et 1 volume in-f° de 110 planches, comprenant plus de 800 monuments ou sujets, la plupart inédits. Il sera publié en 22 livraisons du prix de 12 francs chacune.

Les *Recherches sur Vénus* se composeront de six mémoires et d'un résumé. L'introduction et les deux premiers mémoires, qui forment le texte des deux livraisons publiées en 1837 et que nous annonçons, ont suffisamment fait connaître les vues et la méthode de l'auteur. Les autres mémoires et le résumé paraîtront en 1848. L'ensemble de l'ouvrage formera 1 volume de texte grand in-f° et un atlas de 35 planches in-f°. Cette publication comprendra sept livraisons du prix de 12 francs.

The journal of the indian Archipelago and eastern Asia (Journal de l'Archipel indien et de l'Asie orientale). Singapore, imprimerie de la Mission, 1847, n°ˢ 1, 2 et 3; juillet, août et septembre, in-8° de VIII-169 pages avec planches lithographiées. — Le but de cette publication est de faire connaître à l'Europe, soit par des travaux appartenant à la rédaction même du journal, soit par des articles traduits du hollandais et de l'espagnol, les notions les plus intéressantes sur l'histoire, le langage, la littérature, la géographie, la géologie, l'histoire naturelle de Sumatra, de Java, de Bornéo, des Philippines, des Célèbes, et en général de l'archipel indien. La position centrale de Singapore, où s'imprime ce journal, est de nature à favoriser les communications dont les rédacteurs se proposent de faire usage et auxquelles ils promettent de joindre des détails sur la constitution des établissements britanniques

dans l'Inde, leur influence sur les indigènes et les progrès du christianisme. Voici l'énumération des principaux articles contenus dans les trois premiers numéros : De la condition présente de l'archipel indien ; — Des propriétés de l'arbre appelé *gutta percha ;* — Remarques sur les Dyaks, peuple de l'île de Bornéo ; — Correspondance des Chinois émigrés à Singapore avec leurs familles en Chine ; — Shair Bidasari, poëme malai, avec une traduction anglaise ; — Détails sur la Cochinchine, par M. Lefèvre, évêque d'Isauropolis, vicaire apostolique ; — Description du Rafflesia Patma, fleur de la côte méridionale de Java ; — Coup d'œil sur la ville de Rhio dans l'île de Pulo-Pinang ; — Statistique de la population de Java, par M. P. Blecker ; — Notes sur la géologie de Singapore et des îles voisines, par le lieutenant-colonel James Low ; — Description de Karang Bollong et de la récolte des nids d'oiseaux sur les rochers de ses côtes ; — Récits des circonstances qui ont accompagné l'arrestation de M. Lefèvre, évêque d'Isauropolis ; — Coup d'œil général sur les possessions néerlandaises de l'archipel indien, par M. Temminck ; — Note sur les mines de charbon de terre découvertes sur les côtes de Siam, depuis Pinang jusque dans le voisinage de Junkiey-lou, par le lieutenant-colonel James Low.

Lettres de rois, reines et autres personnages des cours de France et d'Angleterre, depuis Louis VII jusqu'à Henri IV, tirées des archives de Londres par Bréquigny, et publiées par M. Champollion-Figeac. Tome II, de l'année 1301 à l'année 1515. Paris, Imprimerie royale, 1847, in-4° de VII-603 pages. — Ce recueil, qui fait partie de la *Collection de documents inédits sur l'histoire de France,* publiés par ordre du Roi et par les soins du ministre de l'instruction publique, est tiré entièrement des copies exécutées à Londres sous la direction de M. de Bréquigny, et aujourd'hui déposées à la Bibliothèque royale. En annonçant le premier volume, nous avons fait connaître le plan de cette publication, destinée à réunir plutôt les documents qui intéressent l'histoire intérieure des cours de France et d'Angleterre, que ceux qui concernent les négociations diplomatiques, l'histoire des villes ou celle des familles. Le tome II, qui vient d'être livré au public, renferme 283 pièces rangées par ordre chronologique, et dont la plus ancienne est une lettre de Philippe le Bel, du 28 février 1301. La dernière, écrite par Marie, reine douairière de France, veuve de Louis XII et femme du comte de Suffolk, est datée du mois de mars 1515. Un grand nombre de ces pièces fournissent des renseignements historiques précieux. Un troisième volume conduira sans doute le recueil jusqu'au règne de Henri IV, limite annoncée dans le titre. Bien que chaque tome soit suivi d'un index chronologique donnant l'analyse sommaire des pièces, il serait peut-être désirable, pour la facilité des recherches, que le lecteur trouvât, en outre, à la fin de l'ouvrage, une table générale des noms et des matières.

Lettre à M. Bouillet, proviseur du collége royal de Bourbon, sur l'article BOULOGNE *de son dictionnaire universel d'histoire et de géographie,* par M. Aug. Mariette. Ire partie. *Dissertation historique et archéologique sur les différents noms de Boulogne dans l'antiquité romaine.* Boulogne, imprimerie de Leroi-Mabille, 1847, in-8° de 71 pages. Dans son dictionnaire d'histoire et de géographie, M. Bouillet avait dit, en parlant de la ville nommée par César Itius, ou Icius-Portus : « les uns croient que c'est la ville actuelle de Calais, d'autres la placent à Wissant, d'autres enfin à Mardick. » L'auteur de la brochure que nous annonçons revendique pour Boulogne l'honneur d'avoir remplacé Portus-Icius, comme l'ont pensé un assez grand nombre d'écrivains, entre autres Scaliger, Montfaucon, D. Bouquet et le P. Lequien qui a écrit sur ce sujet une dissertation spéciale insérée au tome VIII des *Mémoires de littérature et d'histoire* de Desmolets, et sur laquelle on peut consulter le *Journal des Savants*

(novembre 1730). M. Mariette croit aussi que Boulogne est à la fois le *Gesoriacum* et le *Bononia* de la géographie ancienne. Selon lui, ces deux villes ont été d'abord distinctes : *Bononia* dominait *Gesoriacum*, située dans une île de la Liane, et c'est de leur réunion que se serait formée, vers le temps de Constantin, la ville actuelle de Boulogne. Quant à Wissant, ce port, n'ayant été fondé, suivant la remarque de M. Mariette, qu'au VIe siècle, ne saurait être le Portus-Icius de César. On n'a aucune preuve de l'existence de Calais avant le IXe siècle, la position de Mardick ne permet pas de supposer que cette ville ait pu être le lieu où le conquérant des Gaules s'embarqua pour la Grande-Bretagne.

Histoire morale de la Gaule, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la chute de l'empire romain, par Louis Auguste Martin. Paris, imprimerie de Brière; librairie de Comon, quai Malaquais, 15, in-8° de XX-315 pages. — Le titre de ce livre indique suffisamment que l'auteur n'a pas prétendu faire le récit des événements historiques dont la Gaule a été le théâtre. Son travail est moins une histoire qu'un tableau, où il a rassemblé, d'après les écrivains anciens et modernes, les faits qui sont de nature à faire ressortir le caractère, les mœurs, la civilisation des Gaulois. Les sept chapitres dont se compose l'ouvrage traitent successivement du gouvernement, des lois, des coutumes, de la religion, de la morale, de la philosophie, de la littérature et des arts de la Gaule, avant et depuis la conquête romaine jusqu'au Ve siècle.

Annales des Cauchois, depuis les temps celtiques jusqu'à 1830, par Ch.-Juste Houël, avocat à la cour royale de Paris, l'un des censeurs de la société de l'histoire de France, tome III. Paris, imprimerie de Claye, Taillefer et Cie; librairie de Comon, quai Malaquais, 15, in-8° de 465 pages. — Ce volume, qui termine l'ouvrage, conduit le lecteur depuis l'an 1204 jusqu'à nos jours. Il est suivi d'une table alphabétique des noms compris dans les trois volumes.

Histoire de la philosophie allemande, depuis Kant jusqu'à Hegel, par J. Willm, inspecteur de l'Académie de Strasbourg, ouvrage couronné par l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), tome II et III. Paris, librairie de Ladrange, 1847, 2 volumes in-8°, ensemble de 1,104 pages.

Études sur le théâtre latin, par Maurice Meyer. Paris, librairie de Dezobry, Magdeleine et Cie, 1847, in-8° de 360 pages.

Rgya tch'er rol pa, ou *Développement des jeux,* contenant l'histoire du Boudda Çakya-Mouni, traduit sur la version tibétaine du *Bkah hgyour* et revu sur l'original sanscrit (*Lalitavistâra*), par Ch.-Ed. Foucaux, membre de la Société asiatique de Paris; *première partie, texte tibétain.* Paris, imprimé par autorisation du Roi à l'Imprimerie royale; se trouve à la librairie orientale de Benjamin Duprat, rue du Cloître-Saint-Benoît, n° 7, 1847, in-4° de II-387 pages. — Le texte publié dans ce volume est le résultat de la comparaison de deux éditions tibétaines du *Rgya tch'er rol pa,* qui appartiennent à la Bibliothèque royale de Paris. L'une fait partie d'un volume de la grande collection du *Bkah hgyour* (section *Mdo;* pages 1-329) en cent volumes, que possède cette bibliothèque; l'autre est un exemplaire séparé : toutes les deux imprimées au Tibet, avec des planches de bois, sur de longues feuilles volantes, sont sans lieu ni date. Ces éditions, assez correctes, ne diffèrent guère l'une de l'autre. Dans les endroits où elles ne s'accordent pas, M. Foucaux a eu recours à l'original sanscrit. Les variantes, en petit nombre, seront données dans les notes de la traduction. Le nouvel éditeur a cru devoir, dans l'intérêt des lecteurs européens, faire quelque retranchement au texte *Rgya tch'er rol pa*; les coupures, portant presque toujours sur des *Gâthâs* ou répétitions versifiées d'un passage en prose

qui précède, le récit ne souffre nullement de ces omissions, qui sont indiquées par quelques points. M. Foucaux n'a pas tenu compte non plus de la division en parties adoptée par les éditeurs tibétains et dont la rédaction sanscrite n'offre pas de traces. Le volume est terminé par un fragment du chapitre VII, en sanscrit, d'après les deux manuscrits du *Lalitavistâra* qui se trouvent à Paris. Cette publication est la première qui ait été faite en France d'un texte tibétain d'une certaine étendue.

Exploration scientifique de l'Algérie pendant les années 1840, 1841, 1842, publiée par ordre du Gouvernement et avec le concours d'une commission académique. *Sciences médicales*, II. Paris, Imprimerie royale. Se trouve chez Langlois et Leclercq, et chez Victor Masson, libraires, 1847, in-8° de 251 pages. — Ce volume contient d'abord la seconde et dernière partie d'un traité intitulé : *De l'hygiène en Algérie*, par J.-A.-N. Perier. Dans cette continuation de son travail, l'auteur, après des réflexions générales sur la nécessité de réformer le vêtement de nos troupes en Algérie, fait l'histoire abrégée de l'uniforme chez les nations anciennes et modernes, et détermine quel devrait être, à son avis, la forme de chaque partie de l'habillement de nos soldats pour remplir toutes les conditions hygiéniques. Le dernier chapitre est consacré à l'hygiène des troupes dans la marche, dans le service, dans le repos. Un appendice traite de plusieurs maladies particulières au sol de l'Afrique française et dues à l'influence des miasmes des marais. L'auteur, qui donne à ces maladies le nom d'*infection palustre*, indique les moyens de les prévenir et d'en obtenir la guérison. On trouve à la suite de cet ouvrage un *Mémoire sur la peste en Algérie*, depuis 1552 jusqu'en 1819, par M. Adrien Berbrugger, membre correspondant de l'Institut, conservateur de la bibliothèque et du musée d'Alger. Les faits cités dans ce mémoire sont extraits, pour la plupart, de huit chroniques arabes ou turques, manuscrites et inédites, conservées à la bibliothèque d'Alger, et surtout de la partie des archives de l'ancienne Compagnie d'Afrique déposée aujourd'hui dans le même établissement.

Poëtes et romanciers de la Lorraine, par le comte Th. de Puymaigre. Imprimerie et librairie de Pallet et Rousseau, à Metz, librairie de Techener, à Paris, 1848, in-12 de II-436 pages. — Ce volume renferme principalement des notices sur les poëtes et les romanciers lorrains. Son titre, cependant, comme le remarque l'auteur lui-même, n'est pas rigoureusement exact : parmi les écrivains dont s'occupe M. de Puymaigre, il en est plusieurs qui ne sont point nés en Lorraine; d'autres dont les ouvrages n'appartiennent pas à la littérature d'imagination. Cette observation n'ôte rien d'ailleurs au mérite de ces notices, qui ne peuvent manquer de plaire, soit par l'agrément du style, soit par la justesse des réflexions ou la variété des faits; et nous croyons qu'après avoir parcouru la galerie biographique de M. de Puymaigre, peu de personnes reprocheront à l'auteur d'en avoir étendu les limites. Un seul écrivain latin ancien y a trouvé place: c'est Ausone, le poëte bordelais, qu'on serait fort surpris de rencontrer ici, si l'on ne se souvenait de sa belle idylle sur la Moselle. Le moyen âge est représenté d'abord, dans cette série de notices, par des recherches sur Jean, moine de Haute Selve, et sur Herbert, le premier auteur, le second traducteur du *Livre des sept Sages*. On doit placer ensuite, dans l'ordre chronologique auquel l'auteur n'a pas cru devoir s'astreindre, les biographies de Philippe de Vigneulle, de Pierre Gringore, de Jean Barclay, du maréchal de Bassompierre. Un des articles les plus étendus est celui que M. de Puymaigre a consacré à Gilbert, et qui est précédé d'un coup d'œil sur la satire avant ce poëte. Nous devons citer aussi, pour l'abondance des détails ou l'intérêt des anecdotes, les notices sur saint

Lambert, madame de Graffigny, le comte de Tressan, Palissot, Boufflers, Hoffman et le baron de Bock.

Ramayana, poema sanscritto di Valmici, traduzione italiana con note dal testo della scuola gaudana, per Gaspare Gorresio. Volume primo della traduzione, sesto nella seria dell' opera. Paris, imprimé par autorisation du garde des sceaux à l'Imprimerie royale; se trouve à la librairie de Franck, rue Richelieu, 69, 1847, in-8° de XVI-471 pages. — Les trois premiers volumes du texte sanscrit du Ramayana, que publie M. Gorresio, ont paru il y a quelque temps, comme nous l'avons annoncé; les deux autres seront terminés dans un court délai. En attendant, le savant éditeur donne au public le premier volume de sa traduction italienne, qui forme le tome VI de l'ouvrage. Ce volume comprend les livres I et II du Ramayana. Le premier livre, intitulé *Adicanda,* est divisé en quatre-vingts chapitres; le second livre, sous le titre de *Ayodhyacanda,* en comprend soixante-six. Dans la préface qui précède son travail de traducteur, M. Gorresio ajoute de nouvelles observations à celles que contenaient l'introduction du tome Ier du texte et la préface du tome II. Sa pensée avait été de donner avec le commencement de la version italienne l'introduction générale dans laquelle il se propose d'expliquer, au point de vue philosophique, cette grande épopée tout entière; mais le traducteur annonce que les études nécessaires pour préparer un si difficile travail n'étant pas encore terminées, il a cru devoir en remettre à un autre temps la publication. Dès à présent, toutefois, on trouve dans la préface du volume que nous annonçons une appréciation générale du caractère du poëme. « La grande action célébrée dans le Ramayana, dit M. Gorresio, est la guerre d'extermination que Râma, issu de l'antique race des rois d'Ayodhya, fit aux barbares habitants des côtes méridionales de l'Inde et de l'île de Ceylan. L'armée que Râma conduisit à cette expédition avait été rassemblée en grande partie dans la contrée voisine des monts Vindhyi. Les peuples contre lesquels il combattait sont représentés dans le poëme comme des singes, soit par mépris pour leur grossièreté, soit parce qu'ils étaient peu connus alors des Indiens sanscrits. Quoiqu'ils différassent d'origine, de civilisation et de culte avec ceux-ci, le poëte, semblable en cela à Homère, qui donne aux Troyens les coutumes et les croyances des Grecs, place à Ceylan, séjour de cette nation ennemie, les noms, les mœurs, les cérémonies religieuses de l'Inde sanscrite; il y fait retentir le chant sacré des Védas: il décrit des rites et des sacrifices analogues à ceux de sa propre nation. Le poëme appelle Racsasi les habitants des côtes méridionales de l'Inde contre lesquels Râma était en guerre. Les Racsasi, selon la croyance populaire des Indiens, sont des êtres méchants, démons multiformes, effrayants, redoutables, qui troublent les sacrifices et le culte des Brahmes. Il paraît certain que, si l'auteur du *Ramayana* applique le nom détesté de Racsasi à un peuple ennemi, cette dénomination est plutôt une expression de haine et d'horreur qu'une véritable désignation historique. Une chronique de Ceylan, le Ragavali, parlant d'une colonie indienne sanscrite qui, partie, vers la moitié du VIe siècle avant l'ère chrétienne, du pays nommé Calingapatna, vint s'établir dans l'île de Ceylan et y fonda un royaume, dit qu'à leur arrivée dans l'île les étrangers la trouvèrent occupée par des démons qui l'infestaient depuis dix-huit cent quarante-cinq ans. (Voy. *Essai sur le Pali,* par E. Burnouf et Ch. Lassen, p. 45.) Ces démons pourraient bien être les antiques et primitifs habitants de l'île, les Racsasi du Ramayana. Telle est donc, dans sa plus grande simplicité, l'idée fondamentale du Ramayana : une guerre de deux nations ennemies, opposées d'origine, de civilisation, de culte; guerre que le génie symbolique de l'Orient semble avoir voulu parfois représenter comme la lutte profonde,

continuelle, de deux principes contraires, le principe du bien et celui du mal; mais, comme il arrive dans toutes les épopées primitives, autour de cette idée principale viennent se grouper des éléments divers que le poëte a puisés dans le sein même des traditions et de la civilisation indienne, et dont il se sert pour incarner, si l'on peut ainsi parler, sa haute conception épique. Le Ramayana reproduit donc les traditions, les idées, les croyances, les mythes, les symboles de la civilisation au milieu de laquelle il a été conçu; c'est la complète et fidèle expression de toute une époque antique. » Le reste de la préface de M. Gorresio est rempli par une ingénieuse comparaison du Ramayana avec les poëmes d'Homère, et par un exposé du système de traduction qu'il a cru devoir adopter.

Bibliothèque de l'École des chartes, revue d'érudition consacrée principalement à l'étude du moyen âge, 9ᵉ année, 2ᵉ série, tome IVᵉ, 1ʳᵉ livraison (septembre, octobre). Paris, imprimerie de F. Didot, librairie de Dumoulin, in-8° de 88 pages. — Le premier des deux principaux articles contenus dans cette livraison a pour titre : *Fragments des Mémoires inédits de Dubois, gentilhomme savant du Roi, valet de chambre de Louis XIII et de Louis XIV*, par M. Aubineau. La collection des Mémoires de Petitot contient un journal détaillé des circonstances de la maladie du roi Louis XIII, depuis le 21 février 1643, jusqu'à sa mort, arrivée le 14 mai suivant. Cette relation, qui avait paru pour la première fois, sous le nom de Dubois, valet de chambre du Roi, dans le second volume des *Curiosités historiques*, a été extraite des mémoires écrits par le même personnage, et dont une partie, comprenant les années 1647-1674, appartient aujourd'hui, à titre héréditaire, à M. Achille Dubois, de Rouen. M. Aubineau donne de ce manuscrit quelques fragments curieux qui ont rapport principalement à l'enfance de Louis XIV et à celle du dauphin, son fils. On trouve à la suite de cet article, sous le titre de : *Notes d'un Voyage archéologique dans le sud-ouest de la France*, par M. Marion, une description des monuments anciens de Périgueux et de Bordeaux.

TABLE

DES ARTICLES ET DES PRINCIPALES NOTICES OU ANNONCES QUE CONTIENNENT LES DOUZE CAHIERS DU JOURNAL DES SAVANTS, ANNÉE 1847.

I. LITTÉRATURE ORIENTALE.

notes critiques, historiques et géographiques, par M. Defrémery. Imprimerie royale, 1845, in-8°. — Article de M. Quatremère, mars, 162-180.

Relation des voyages faits par les Arabes et les Persans dans l'Inde et à la Chine, dans le IX° siècle de l'ère chrétienne. Texte arabe... de feu Langlès... traduction française de M. Reinaud. Imprimerie royale, 1845, 2 vol. in-18. — 4° article de M. Quatremère, avril, 235-249 (voir septembre, novembre et décembre 1846).

Annales regum Mauritaniæ... illustravit Car. Johan. Tornberg. Upsaliæ, 1843-1846, 2 vol. in-4°. — 1er article de M. Quatremère, août, 474-485.

Prolégomènes des tables astronomiques d'Oloug-Beg, publiés avec notes et variantes, et précédés d'une introduction, par L. P. E. A. Sédillot. Paris, 1847, 1 vol. grand in-8°. — 1er article de M. Quatremère, septembre, 562-576.

Les séances de Hariri, publiées en arabe... par Silvestre de Sacy, 2° édition, t. Ier. Paris, Imprimerie royale, in-4° de XXIII-384 pages. — Juillet 441.

Rgya tch'er rol pa, ou développement des jeux contenant l'histoire du Bouddha Çakia-Mouni, traduit sur la version tibétaine du Bkah hgyour et revu sur l'original sanscrit (Lalitavistâra), par Ch. Ed. Foucaux. 1re partie, texte tibétain. Paris, Imprimerie royale, 1847, in-4° de II-387 pages. — Décembre, 755.

Ramayana, poema sanscritto di Valmici, traduzione italiana con note dal testo della scuola gaudana, per Gaspare Gorresio; volume primo della traduzione, sesto della seria dell'opera. Paris, Imprimerie royale, 1847, in-8° de XVI-471 pages; décembre, 757.

Grammatik der lebenden persischen Sprache, von Mirza-Mohammed-Ibrahim... von Dr H. L. Fleischer. Leipsig, 1847, in-8° de XVIII-278 pages. — Octobre, 640.

Quissa-i Khusrîtân-i Ajam, c'est-à-dire Histoire des rois de Perse; grand in-8° de 594 pages. Calcutta, 1846. — Novembre, 700.

Alii Ispahanensis liber cantilenarum magnus... par Joan. Godof. Ludov. Kosegarten Greifswold; in-4°, fasc. VI. — Mars, 192.

Grammaire sanscrite-française, par M. Desgranges, t. II. Imprimerie royale, in-4° de 543 pages. — Octobre, 636.

Chrestomathie hindoustani (urdu et dakhi). Paris, 1847, grand in-8° de 232 pages. — Octobre, 636.

Rudiments de la langue hindoui, par M. Garcin de Tassy. Imprimerie royale, 1847, grand in-8° de 108 pages. —Juin, 381.

Histoire de la langue hindoui et hindoustani, par M. Garcin de Tassy; t. II, extraits et analyses. Paris, Imprimerie royale, 1847, in-8° de XXII et 608 pages. — Juin, 381.

Der Odessaer Gesellschaft für Geschichts... Catalogue des manuscrits hébreux et rabbiniques de la société historique et archéologique d'Odessa, par le docteur Pinner, avec le fac-simile d'un manuscrit du prophète Habacuc. Odessa et Leipzig, in-4°. — Mars, 192.

Dictionnaire de poche français-arabe et arabe-français, par MM. Hélot, Alger et Paris, 1847, in-18 de 500 pages — Novembre, 696.

Dictionary of the Galla language, by Charles Tutschek. Munich, 1844, in-8° de LX-206 pages. —Juin, 384.

Dictionary of the Galla language, compiled by Charles Lawrence Tutschek. Munich, 1844, in-8° de 126 pages. — Juin, 384.

A grammar of the Galla language, by Charles Tutschek. Munich, 1845, in-8° de 92 pages. —Juin, 384.

II. LITTÉRATURE GRECQUE ET ANCIENNE LITTÉRATURE LATINE.

Glossarium mediæ et infimæ latinitatis conditum a Carolo Dufresne domino du Cange cum supplementis integris monachorum ordinis Sancti Benedicti, D. L. Carpentier, Adelungii suisque digessit G. A. L. Henschel, Parisiis, tome VI, A jusqu'à Z, 1840 à 1846, in-4°. — 1er article de M. Pardessus, janvier, 53-61; 2e article, février, 94-105.

Fragmenta Euripidis...collegit Fr. Guill. Wagner...Christus sapiens, Ezechieli et christianorum poetarum reliquiæ dramaticæ, ... par F. Dübner. Paris, 1847, in-8° de 38 feuilles 1/2. — Mars, 191.

De Sophocleæ dictionis proprietate cum Æschyli Euripidisque dicendi genere comparata. Scripsit Ludovicus Benlœw. Paris, 1847, in-8° de 80 pages. — Novembre, 696.

Choricii Gazæi Orationes, declamationes, fragmenta...par Jo. Fr. Boissonade, in-8° de 23 feuilles 3/8. Paris. — Janvier, 64.

Caius Julius Solinus Polyhistor, traduit pour la première fois en français par M. A. Agnaut. Paris, 1847, un vol. in-8° de 402 pages. — Avril, 255.

III. LITTÉRATURE MODERNE.

1° GRAMMAIRE, POÉSIE, MÉLANGES.

Études littéraires par Charles Labitte, avec une notice de M. Sainte-Beuve. Paris, 1846, 2 vol. in-8° de 421-426 pages. — Article de M. Patin, avril, 203-209.

Théâtre français au moyen âge, publié, d'après les manuscrits de la Bibliothèque du roi, par MM. L. G. V. Monmerqué et Francisque Michel (XI-XIVe siècle). Paris, 1839, 1 vol. gr. in-8° de 672 et XVI pages. — 6e article de M. Magnin, janvier 36-53 (voir janvier, février, août, septembre et octobre 1846); 7e et dernier article, mars, 151-162.

Barzaz-Breiz. Chants populaires de la Bretagne...par M. Th. Hersart de la Villemarqué; 3e édition. Paris, 1845, 2 vol. in-12 de 952, XIV et LXXXVIII pages. — 1er article de M. Magnin, mai, 257-271; 2e article, août, 449-465.

Études sur le théâtre latin, par Maurice Meyer. Paris, 1847, in-8° de 360 pages. — Décembre, 755.

Poésies du roi François Ier, de Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême; de Marguerite, reine de Navarre, et correspondance intime du roi avec Diane de Poitiers et plusieurs autres dames de la cour, recueillies et publiées par Aimé Champollion-Figeac. Paris, Imprimerie royale, in-4°, avec planches. — Mars, 189. — Article de M. Sainte-Beuve, Mai, 271-291.

Cours d'études historiques par P. C. F. Daunou... tomes XIII, XIV, XV et XVI. Paris, 1846, 1847, in-8°. — Avril, 250. — Tomes XVII et XVIII, décembre, 751.

Prononciation de la langue française au XIXe siècle ... par Joseph de Malvin-Cazal. Paris, Imprimerie royale, 1846, in-8° de XXV-492 pages. — Mars, 188.

Essai d'un dictionnaire historique de la langue française. Épernay et Paris, 1847, in-4° de 56 pages. — Juin, 382.

Essai sur le langage, par M. A. Charma. Caen et Paris, in-8° de VII-319 pages. — Avril, 252.

Rondeaux et ballades inédits d'Alain Chartier. Caen et Paris, in-32 de 16 pages. — Juillet, 445.

Geoffroy Chaucer, poëte anglais du XIVe siècle. Analyse et fragments par H. Gomont. Paris, 1847, in-8° de 284 pages. — Novembre, 698.

Les chansons de Messire Raoul de Ferrières, très-ancien normand... Caen et Paris, in-32 de 24 pages. — Juillet, 445.

Poëtes et romanciers de la Lorraine, par le comte Th. de Puymaigre. Metz et Paris, 1848, in-12 de II-436 pages. — Décembre, 756.

La mort du Roi Sweyne, en vers du XIVe siècle. Caen et Paris, in-32 de 32 pages. — Juillet, 445.

Les œuvres de Guillaume Coquillart. Reims et Paris, 1847, 2 vol. in-8° de XXXV-219 et 249 pages. — Octobre, 637.

Poésies, par Mme Rachel Guillemette. Paris, 1847, in-8° de 21 pages.—Novembre, 696.

Voyage d'Énée aux enfers... par le chanoine André de Jorio, traduit de l'italien par H. R. Duthillœul. Douai, 1847, in-8° de 72 pages. — Novembre, 700.

Instruction de F. Malherbe à son fils... brochure in-8°. Caen, 1846.—Janvier, 62.

Des lectures privées au temps d'Ovide, par M. Maurice Meyer. Paris, in-12 de 12 pages. — Janvier, 63.

De la langue et de la poésie provençales, par le baron Eugène van Bemmel. Bruxelles et Paris, 1846, in-8° de 264 pages. — Février, 126.

Le berceau de Charlemagne; recherches historiques, par M. Ferd. Hénaux. Liége, 1847, in-8° de 26 pages. —Juillet, 446.

Uskarazco zuhur hitzac... Proverbes basques, recueillis par Arnauld Oihenart. Bordeaux et Paris, 1847, in-12 de LXXV-310 pages. — Octobre, 639.

2° SCIENCES HISTORIQUES.

1. Géographie, voyages.

Viaggio di Lionardo di Nicolo Frescobaldi in Egitto e in Terra-Santa. Parme, in-16 de VII-210 pages. —Février, 126.

The journal of the indian Archipelago and eastern Asia (Journal de l'Archipel indien et de l'Asie orientale). Singapore, 1847, in-8°, de VIII-169 pages, avec pl. — Décembre, 753.

Lettre à M. Bouillet, proviseur au collége royal de Bourbon, sur l'article Boulogne de son dictionnaire universel d'histoire et de géographie, par M. Aug. Mariette. 1re partie, Dissertation historique et archéologique sur les différents noms de Boulogne dans l'antiquité romaine. Boulogne, 1847, in-8° de 71 pages. — Décembre, 754.

2. Chronologie, Histoire ancienne.

Rome au siècle d'Auguste ou voyage d'un Gaulois à Rome, à l'époque du règne d'Auguste... par Ch. Dezobry; Paris, 1846-1847, 4 vol. in-8°, t. I, XVI-508 pages; t. II, 461 pages; t. III, 508 pages, t. IV, 440 pages.— 1er article de M. Patin, juin, 321-330; 2e article, septembre, 533-549.

3. Histoire de France.

Collection des documents inédits sur l'histoire de France. — Captivité du roi

François Ier, par M. Aimé Champollion-Figeac. Paris, Imprimerie royale, 1847, in-4° de LXXVIII-658 pages. — Février, 125. — Lettres de rois, reines et autres personnages des cours de France et d'Angleterre.... publiées par M. Champollion-Figeac. Tome II, Imprimerie royale, 1847, in-8° de VII-603 pages. — Décembre, 754.

Catalogue général des cartulaires des archives départementales. Paris, Imprimerie royale, 1847, in-4° de 285 pages. — Juin, 383.

Collection générale des documents français qui se trouvent en Angleterre, recueillis et publiés par Jules Delpit. Tome Ier. Paris, 1847, in-4° de CCXLVII pages. — Juin, 379.

Vie de saint Louis, roi de France, par Le Nain de Tillemont, publiée pour la première fois d'après le manuscrit de la Bibliothèque royale, et accompagnée de notes et éclaircissements, par J. de Gaulle. Tome Ier. Paris, 1847, in-8° de IX-550 pages. — Février, 123. — Tome II de 510 pages. — Juillet, 441.

Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc, dite la Pucelle, publiés... par Jules Quicherat, tome IV. Paris, 1847, in-8° de 540 pages. — Février, 122.

Registres de l'hôtel de ville de Paris pendant la Fronde... publiés par MM. Leroux de Lincy et Douët d'Arcq... Tome Ier. Paris, 1846, in-8° de XXIV-474 pages. — Février, 122. — Tome II. — Juillet, 440.

Lettres inédites de Feuquières... par Étienne Gallois. Tome V. Paris, in-8° de XI-463 pages. — Juillet, 445.

La Ligue de Beauvais, par M. Dupont-White... Beauvais et Paris, 1846, in-8° de CVI-272 pages. — Janvier, 62.

Recherches historiques sur la ville d'Angers, ses monuments et ceux du bas Anjou, par J.-F. Bodin. Seconde édition... Saumur et Paris, in-8° de X-698 pages avec planches. — Recherches historiques sur la ville de Saumur, par le même, seconde édition, in-8° de VI-624 pages. — Janvier, 63.

Documents historiques sur la province de Gévaudan, par M. Gustave de Burdin, tome II. Toulouse et Paris, in-8° de 443 pages. — Avril, 253.

Dictionnaire historique et généalogique des familles de l'ancien Poitou, par M. Henri Filleau... publié par M. H. Bauchet-Filleau, tome Ier. Poitiers et Paris, in-8° de XIII-740 pages. — Avril, 254.

Histoire du Limousin, par M. A. Leymarie. Paris, 2 vol. in-8°. — Novembre, 697.

Mémoire sur les origines du Lyonnais, par Auguste Bernard, de Montbrison. Paris, 1846, in-8° de 128 pages, avec pl. — Avril, 250.

La Franche-Comté de Bourgogne sous les princes espagnols de la maison d'Autriche. Paris, 1847, 4 vol. in-8° de CXLI-498-508-520 et 474 pages. — Avril, 251.

Supplément à l'histoire et description de Provins, de M. Christophe Opoix; par A. C. Opoix. Paris et Provins, 1847, in-8° de 148 pages. — Août, 511.

Mémoire succinct sur la question de savoir si Agendicum, du Commentaire de César, est la ville de Sens, par Ch. Armand Opoix. Paris, 1847, in-4° de 10 pages — Août, 511.

Journal historique et anecdotique du règne de Louis XV, par E. J. F. Barbier. Paris, in-8° de XXI-477 pages. — Juillet, 441.

Histoire de la ville de Rethel, par Émile Jolibois. Rethel et Paris, 1847, in-8° de VII-294 pages. — Octobre, 638.

Histoire de l'Agénais, du Condomois et du Bazadais, par J. F. Samazeuilh, tome Ier. Auch et Paris, 1847, in-8° de XI-482 pages. — Octobre, 638.

Histoire de la ville de Lyon, par J. B. Montfalcon, avec des notes par C. Breghot du Lut et A. Péricaud. Lyon et Paris, 1847, in-8°, cinq livraisons ensemble de 1,184 pages. — Octobre, 638.

Essai pour servir à l'histoire politique de Lyon.. par Alain Maret. Lyon et Paris, in-8° de 424 pages. — Octobre, 638.

Histoire du Languedoc...par Joseph Dominique Magalon, t. II, Bagnols et Paris, in-8° de 369 pages. — Octobre, 639.

Histoire du monastère et des évêques de Luçon, par M. de la Fontenelle de Vaudoré. Fontenay-le-Comte et Paris, 1847, 2 vol. in-8° ensemble de XVI-976 pages. — Octobre, 639.

Annales des Cauchois, depuis les temps celtiques jusqu'à 1830, par Ch. Juste Houël, t. III. Paris, in-8° de 465 pages. — Décembre, 755.

Bibliothèque de l'École des chartes, 2° série, t. III, 3° livraison. Paris, in-8° de 177-272 pages.—Avril, 253.—T. III, 4° et 5° livraisons de 273-464 pages.—Juillet, 446. — 6° livraison de 466-548 pages. — Octobre, 637.— Tome IV, 1re livraison (septembre et octobre) de 88 pages.—Décembre, 758.

Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique par MM. Aimé Leroy et Arthur Dinaux, Valenciennes et Paris, 1846-1847, t. V, in-8° de 588 pages; 1re livraison du t. VI, in-8° de 156 pages. — Octobre, 637.

4. Histoire d'Europe, d'Asie, etc.

La guerra del Vespro Siciliano...per Michele Amari. Parigi, 1843, 2 vol. in-8° de VIII-348 et 372 pages. — 1er article de M. Avenel, novembre, 678-695.

Storia della famosa guerra di Candia, di Andrea Valiero...Venezia, 1845, in-8° di pag. 168. — Janvier, 64.

Storia della Valtellina...Histoire de la Valteline et des contrées de Bormio et de Chiavenna, par Jos. Romegialli. Sondrio, 1844-1846, 5 vol. in-8°.—Février, 126.

Deutsche Verfassungs Geschichte...Histoire de la constitution germanique par Georg. Waitz. Kiel et Paris, in-8° de XXII-668 pages. — Novembre, 700.

Codex diplomaticus Brademburgensis, Collection de Chartes, de chroniques, etc., servant à l'histoire de la marche de Brandebourg...par A. F. Riedel. 1re partie in-4°, Berlin.—Mars, 192.

Lettres, instructions et mémoires de Marie Stuart, reine d'Écosse, publiés...par le prince Alexandre Labanoff.— 1er article de M. Mignet, juillet, 385-406; 2° article, octobre, 591-609; 3° article, novembre, 650-677.

Histoire de Henri VIII et du schisme d'Angleterre par M. Audin...Paris, 2 vol. in-8° de 4-xx-563 et 567 pages. —Juin, 378.

Memoirs of the life...Mémoires biographiques et historiques sur sir Christophe Hatton, vice-chambellan et chancelier de la reine Élisabeth ... publiés ... par sir Harris Nicolas. Londres, 1846, in-8° avec portraits. — Février, 126.

Letters of royal and illustrious ladies of Great Britain...edited by Mary Anne Everett Wood. Londres, 1846, 3 vol. in-8°. —Avril, 255.

Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et du Luxembourg... t. IV. Le chevalier au Cygne et Godefroy de Bouillon, poëme historique publié pour la première fois...par le baron de Reiffenberg, t. Ier, Bruxelles, 1846, in-4° de CLXXXV-448 pages. — Février, 127. — T. VII de CXXVI-668 pages. — Novembre, 704.

Relation des troubles de Gand sous Charles-Quint, par un anonyme, suivie de

330 documents inédits par M. Gachard. Bruxelles, in-4° de LXXVIII-778 pages. — Novembre, 702.

Histoire des fêtes religieuses, usages anciens et modernes de la Belgique méridionale... par Mad. Clément née Hémery. Avesnes et Paris, 1846, in-8° de 504 pages. — Mars, 191; juin, 382.

5. Histoire littéraire, Bibliographie.

J. Kepplers Leben, etc. Vie et ouvrages de Jean Keppler... par le baron Ludwig von Breitschwert. Stuttgard, in-8° de XVI et 228 pages. — 1er article de M. Libri, juin, 367-376; 2e article, juillet 433-437; 3e article, août, 465-474.

Documents inédits, ou peu connus, sur Montaigne, recueillis et publiés par le docteur J. F. Payen. Paris, in-8° de 44 pages. — Juin, 383.

Documents biographiques sur P. C. F. Daunou, par M. A H. Taillandier. Paris, 1847, in-8° de XII-383 pages. — Mars, 190.

Bibliothèque de M. le baron Sylvestre de Sacy, tome III. Paris, Imprimerie royale, in-8° de XXXI-471 pages. — Octobre, 636.

Catalogue des manuscrits de la bibliothèque du séminaire d'Autun, rédigé par M. Libri; Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de la ville de Laon, rédigé par M. Félix Ravaisson. Paris, Imprimerie royale, 1846, deux brochures in-4° de VI-32 et 199 pages. — Février, 123.

Catalogue des cartes, plans, etc., qui composent l'Hydrographie française. Paris, Imprimerie royale, 1847, in-8° de IX-220 pages. — Juillet, 446.

Essai sur la vie et les ouvrages de Guillaume du Vair... par C. A Sapey. Paris, 1847, in-8° de XI-234 pages. — Octobre, 236.

Notice sur les caractères étrangers du spécimen de l'Imprimerie royale. Paris, Imprimerie royale, 1847, in-4° de 65 pages. — Août, 511.

Jean Gutemberg, né en 1412, à Kuttemberg, en Bohême... Essai historique par le révérend Charles Winaricki... traduit de l'Allemand par le chevalier Jean de Carro. Bruxelles, 1847, in-12. — Avril, 256.

Recherches historiques, généalogiques et bibliographiques sur les Elzevier, par A. de Reume. Bruxelles et Paris, in-8° de 119 pages. — Juillet, 447.

De la Bibliothèque royale et de la nécessité de commencer, achever et publier le catalogue général des imprimés, par M. Paulin Paris. Paris, 1847, in-8° de 58 pages. — Juillet, 445.

Encyclopédie moderne... Paris, 1847, tome X, tome XI, 1re livraison. — Novembre, 696.

6. Archéologie.

Le antichità della Sicilia... per Dom. duca di Serradifalco, tome IV; Palermo, 1840; tom. V, Palermo, 1842, in-f°. — 3e article de M. Raoul-Rochette, février, 105-120 (voir novembre et décembre 1846); 4e article, avril, 224-234; 5e article, mai, 291-307; 6e article, juin, 340-455; 7e et dernier article, juillet, 414-432.

Monographie de l'église Notre-Dame de Noyon, par M. Vitet... 1 vol in-4° et un atlas, Imprimerie royale, 1845. — Premier article de M. Raoul-Rochette, mars, 129-140.

Le monete attribuite alla zecca dell' antica città Luceria... per Genn. Riccio. Napoli, 1846, in-f°, p. 1-28, tav. I-V. — 1er article de M. Raoul-Rochette, août, 494-508; 2e article, septembre, 549-561.

1. Descrizione dell' antico Tusculo, del architetto cav. L. Canina, Roma, 1841, in-f°; 2. L'antica città di Veii descritta ed illustrata con i monumenti, dal' cav. L. Canina, Roma, 1837, in-f°; 3. L'antica Etruria maritima compresa nella dizione pontificia, descritta ed illustrata con i monumenti, dal cav. L. Canina, t. Ier, comprenant les Falisques, les Véiens et les Cærites, Roma, 1846, in-f°. — Premier article de M. Raoul-Rochette, décembre, 705-717.

Archéologie navale, par M. Jal, 2 vol. in-8° de 490 et 671 pages. — Premier article de M. Letronne, juin, 330-340.

Trois inscriptions grecques, recueillies dans le voisinage du grand sphinx de Memphis. — Article de M. Letronne, août, 486-494.

Note sur une dédicace au dieu-soleil Mithra, trouvée à Lambæsa, dans la province de Constantine. — Article de M. Letronne, octobre, 620-631. — Supplément à cette notice, décembre, 726-738.

Sur l'arc de triomphe de Théveste et sur les autres ruines romaines de cette ville, située dans la province de Constantine, par M. Letronne. — Décembre, 751.

Recherches sur le culte public et les mystères de Mithra en Orient et en Occident, par M. Félix Lajard. — Décembre, 752.

Lettre sur divers projets d'un recueil général des inscriptions latines de l'antiquité... par M. Noël des Vergers. Paris, in-8° de 40 pages. — Novembre, 697.

Monument de Ninive, découvert et décrit par M. P. E. Botta, mesuré et dessiné par M. E. Flandin, in-f° colombier. — Mars, 191.

Fastes historiques, archéologiques et biographiques du département de la Charente-Inférieure, par R. P. Lesson, tome II. Rochefort et Paris, in-8° de 79 et VI pages, avec 113 planches. — Mars, 191.

Le génie de l'Orient commenté par ses monuments monétaires. Études historiques, numismatiques... par M. L.-L. Sawaszkiewicz. Bruxelles et Paris, 1846, in-12 de 220 pages avec planches. — Février, 127.

Histoire, archéologie et légendes des marches de la Saintonge, par M. P. Lesson. Rochefort et Paris, in-8° de 346 pages. — Mars, 192.

De urbe et antiquitatibus matisconensibus liber. — De la ville et des antiquités de Mâcon, par Jean Fustaillier. Traduction par J. Baux. Lyon, in-8° de 117 pages. — Avril, 254.

Lettres sur l'histoire monétaire de la Normandie et du Perche, par M. Lecointe-Dupont. Poitiers et Paris, in-8° de VIII-152 pages. — Mars, 192.

Notice sur un dépôt de monnaies découvert à Grand-Halleux, province de Luxembourg, par G.-J.-C. Piot. Bruxelles et Paris, 1847, in-4° de 70 pages avec une planche. — Avril, 256.

Description de la chapelle carlovingienne et de la chapelle romane, restes du château de Nimègue, par Alexandre Oltmans. Bruxelles et Paris, 1847, in-8° de VIII-72 colonnes, avec planches. — Avril, 256.

Monuments anciens et modernes de la ville de Nancy... par Jacques Cayon. Nancy, in-8° de 80 pages avec planches. — Novembre, 697.

3° PHILOSOPHIE, SCIENCES MORALES ET POLITIQUES. (Jurisprudence, théologie.)

Psychologie d'Aristote. Opuscules... par J. Barthélemy Saint-Hilaire. Paris, 1847, in-8° de LXXXV-446 pages. — Juillet, 444.

Histoire critique de l'École d'Alexandrie, par E. Vacherot. Paris, 2 volumes in-8° ensemble 1068 pages. — Mars, 192.

4° SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES. (Arts.)

1845. — 1er article de M. Chevreul, février, 87-93; 2e article, mars, 140-150; 3e article, avril, 209-223.

Économie rurale considérée dans ses rapports avec la chimie, la physique et la météorologie, par J. B. Boussingault... 2 vol de VIII-648 et 742 pages. Paris, 1843-1844. — Cours d'agriculture, par le comte de Gasparin... Tome 1er, 2e édition, 1845, 696 pages; tome II, 561 pages; tome III, 807 pages. — 1er article de M. Chevreul, octobre, 577-591; 2e article, décembre, 738-750.

Théorie des effets optiques des étoffes de soie, par M. E. Chevreul. Paris, 1846. — Avril, 255.

Théorie physiologique de l'éthérisation. — Article de M. Flourens, avril, 193-202.

Lettres de Gui Patin; nouvelle édition, précédée d'une notice biographique... par J. H. Réveillé-Parise, 3, vol. in-8°, Paris, 1846. — 1er article de M. Flourens, novembre, 641-650; 2e article, décembre, 717-726.

Aurelius de acutis passionibus... edidit D. Car. Daremberg. Breslau et Paris, 1847, in-8° de 69 pages. — Novembre, 700.

Vie, travaux et doctrine scientifique d'Étienne Geoffroy-Saint-Hilaire, par son fils Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire. Strasbourg et Paris, in-12 de 479 pages. — Juin, 382.

L'agriculture allemande, ses écoles, ses mœurs et ses pratiques les plus récentes, publié par ordre de M. le ministre de l'agriculture et du commerce, par Royer. Paris, Imprimerie royale, 1847, in-8° de XIX-541 pages, avec planches. — Juin, 380.

Exploration scientifique de l'Algérie........ Sciences médicales, tome II, Paris, Imprimerie royale, 1847, in-8° de 251 pages. — Décembre, 756.

Travels of a geologist... Voyages d'un géologue dans l'Amérique du Nord... par Charles Lyell. Londres, 2 vol. in-8°, avec cartes et planches. — Février, 126.

The geology of Russia... Géologie de la Russie d'Europe et des monts Ourals, par sir Fred. Murchison. Londres, 2 vol. grand in-4°, avec cartes. — Février, 126.

Comment on peut guérir la phtisie pulmonaire, par Le Couppey. Paris, 1847, in-8° de 31 pages. — Juillet, 445.

Les peintres de Bruges, par M. Alfred Michiels. Bruxelles, 1846, in-18 de VI-303 pages. — Février, 128.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

Académies. — Sociétés littéraires. — Journaux.

Institut royal de France. Séance publique annuelle. Prix décerné et proposé. — Mai, 316.

Académie française. Élection de M. Empis, février, 121. — Mort de M. le baron Guiraud. — Discours prononcé à ses funérailles, février, 121. — Élection de M. Ampère, avril, 249. — Mort de M. Ballanche, juin, 375. — Séance publique et annuelle. Prix décernés et proposés, juillet, 437.

Académie des inscriptions et belles-lettres. Mort de M. Jaubert, janvier, 62. — Élection de M. Édouard Biot, mai, 317. — Séance publique annuelle. Prix décernés et proposés, août, 508. Ses mémoires, tome XVII, décembre, 752.

Académie des sciences. Élection de M. Faye, janvier, 62. — Mort de MM. Gambey et Dutrochet, février, 122. — Nomination de M. Civiale en qualité de membre

libre, février, 122. — Mort de M. Benjamin Delessert, membre libre, mars, 187. — Élection de M. Combes, *ibid.* — Élection de M. Decaisne, avril, 249. — Séance publique annuelle. Prix décernés et proposés, mai, 317. — Mort de M. Pariset, juillet, 440. — Mort de M. Alexandre Brongniard, octobre, 632. — Élection de M. Largeteau, décembre, 750.

Académie des beaux-arts. Mort de M. de Clarac, janvier, 62. — Élection de M. Taylor, membre libre, mars, 188. — Séance publique annuelle. Prix décernés, octobre, 632.

Académie des sciences morales et politiques. Séance publique annuelle. Prix décernés et proposés, juin, 375.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

Société de l'histoire de France. Annuaire historique pour l'année 1848. Paris, 1847, in-8° de 333 pages. — Novembre, 699.

Vie de saint Louis. Voy. Hist. de France.

Académie de Dijon. Prix proposés pour 1848, avril, 249; octobre, 633. — Ses mémoires, années 1845-1846. Dijon et Paris, 1847, in-8° de 536 pages. — Novembre, 697.

Académie royale de Rouen. Précis analytique de ses travaux pendant l'année 1846. Rouen et Paris, 1847, in-8° de 314 pages.

Société royale des antiquaires de France. Ses mémoires. Tome XXVIII (VIII° de la nouvelle série). Paris, in-8° de 519 pages avec planches. — Mars, 190.

Société des antiquaires de Picardie. Ses mémoires, tome VIII. Amiens et Paris, in-8° de 618 pages avec planches. — Avril, 252.

ACADÉMIES ÉTRANGÈRES.

Académie royale de Belgique. Compte rendu des séances de la commission royale d'histoire... tomes XI, XII et n°s 1, 2 et 3 du tome XIII. Bruxelles, 1846-1847, in-8° de 752, 299 et 258 pages. — Novembre, 701.

Société d'histoire et d'archéologie de Genève. Ses mémoires, tomes III et IV. Genève et Paris, 2 vol. in-8° avec planches. — Juillet, 448.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

